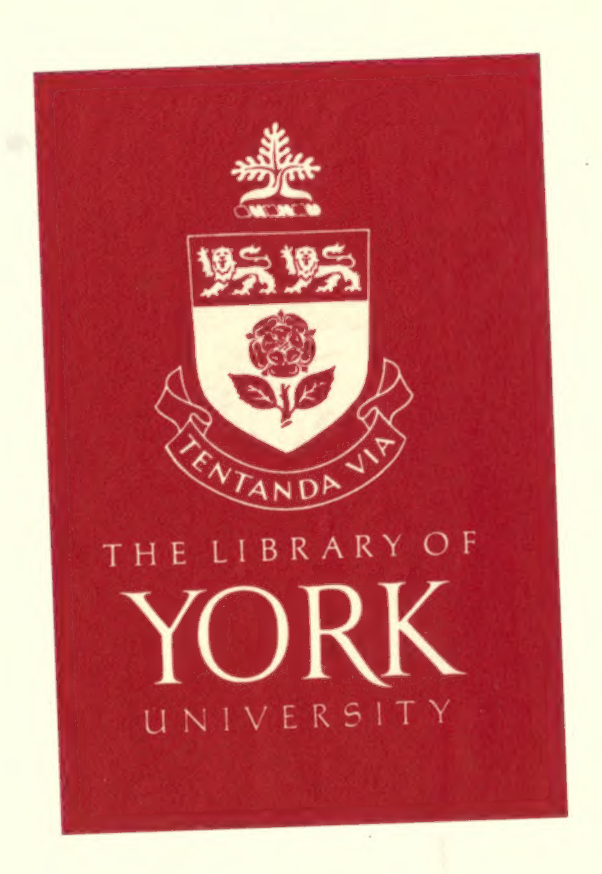
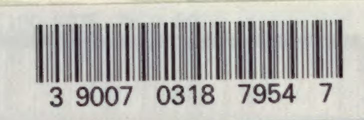



TENTANDA VIA
THE LIBRARY OF
YORK
UNIVERSITY


3 9007 0318 7954 7

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OU L'ON TRAITE

De l'Origine et du Progrès, de la Décadence et du Rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François; du goût et du génie des uns et des autres pour les Lettres en chaque siècle; de leurs anciennes Écoles; de l'établissement des Universités en France; des principaux Colléges; des Académies des Sciences et Belles-Lettres; des meilleures Bibliothèques anciennes et modernes; des plus célèbres Imprimeries, et de tout ce qui a un rapport à la Littérature.

AVEC

Les Éloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation; le Catalogue et la Chronologie de leurs Écrits; des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages; le dénombrement des différentes Éditions; le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

TOME XII.

QUI COMPREND LA SUITE DU XIIe SIÈCLE DE L'ÉGLISE JUSQU'À L'AN 1167.

(*Volume publié à Paris chez Nyon, etc., en* 1763.)

Nouvelle édition conforme à la première, et donnée par les continuateurs de l'ouvrage, membres de l'Institut (Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres).

A PARIS,

Chez FIRMIN DIDOT FRÈRES, Libraires, rue Jacob, n° 24; TREUTTEL ET WURTZ, Libraires, rue de Bourbon, n° 17; STRASBOURG, rue des Serruriers, n° 30; et LONDRES, Soho Square.

M. DCCC. XXX.

AVIS
DES
NOUVEAUX ÉDITEURS.

Le tome XII de l'histoire littéraire de la France, publié en 1763 par les Bénédictins, manquoit depuis plusieurs années dans le commerce de la librairie. C'étoit une lacune devenue très-difficile à remplir entre les onze premiers volumes de ce grand ouvrage, et les tomes XIII, XIV, XV et XVI, rédigés par des membres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, et mis au jour depuis 1814.

En conséquence, l'Académie s'est déterminée à donner une nouvelle édition de ce tome XII, mais en prescrivant de la rendre parfaitement conforme à la première, de n'insérer dans le corps du volume aucune des additions ou rectifications dont le texte, les notes et les citations pourroient sembler susceptibles. On s'est donc abstenu de tout changement, et la seconde édition correspond si bien à celle de 1763, que la même *Table des auteurs et des matières* (pages 689-700) a pu servir pour l'une et pour l'autre.

Les continuateurs de cet ouvrage, n'ont été autorisés, en réimprimant le douzième tome, qu'à

placer à la suite de cette table, un petit nombre de remarques succinctes, destinées à réparer les omissions ou les inexactitudes qui se rencontreroient en quelques articles, et qui sont en effet inévitables dans ce genre de notices biographiques et littéraires.

On trouvera ainsi, après la page 700, cinquante-cinq notes qui tendent à modifier ou à compléter certains détails, à les mettre plus en accord soit avec ceux qui sont entrés depuis dans les tomes XIII-XVI, soit avec l'état actuel de la critique.

L'Histoire littéraire de la France a été entreprise par dom Rivet, qui en a publié le tome I[er] en 1733. On lui doit les suivans jusqu'au IX[e], qu'on imprimoit lorsqu'il mourut en 1745, et qui parut en 1750 par les soins de dom Taillandier. Rivet est le seul rédacteur de ces neuf volumes; ses confrères Duclou, Poncet et Colomb, qui l'aidoient à en recueillir les matériaux, ne lui fournissoient que de simples extraits, que des notes fugitives. Ils en avoient préparé de semblables pour les tomes suivans: elles ont servi à dom Clémencet, auteur du dixième; à dom Jean-François Clément, qui, après avoir coopéré au onzième avec Clémencet, a été le principal rédacteur de celui que nous réimprimons; et depuis, aux académiciens qui ont continué cette Histoire littéraire.

Dès 1763, dom Clément a interrompu ou plutôt abandonné ce travail pour s'occuper du Recueil des historiens de France, dont il a publié avec dom Brial les tomes XII et XIII, et de l'Art de vérifier les dates, dont on lui doit en partie la seconde et la

troisième édition, ainsi que l'atteste dom Tassin dans l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur. François Clément étoit né près de Dijon en 1714; il est mort d'apoplexie, à Paris, le 29 mars 1793.

Le parti qu'il avoit pris, en 1763, de renoncer à la composition de l'Histoire littéraire de la France, et l'interruption de cet ouvrage durant plus de 50 ans, sont sans doute les causes de la perte qu'on a faite d'un si grand nombre d'exemplaires du tome XII, qu'il a paru indispensable d'en donner une édition nouvelle.

Les membres de l'Institut, auteurs des tomes XIII, XIV, XV, XVI et du XVIIe qui est actuellement sous presse, sont feu M. Brial, feu M. Ginguené, MM. de Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Éméric David.



AVERTISSEMENT.

La portion de notre histoire littéraire, que nous mettons actuellement au jour, s'étend depuis l'an 1141 jusqu'en 1167. Parmi les auteurs qu'elle renferme, on sera sans doute surpris de ne point rencontrer les deux grands hommes qui devroient, suivant l'ordre chronologique, en faire le principal ornement, comme ils ont fait celui de leur siècle. Nous voulons parler de saint Bernard et de Pierre-le-Vénérable, décédés, l'un le 20 août de l'an 1153, et l'autre le 25 décembre 1156 (A). Mais lorsque le premier s'est présenté dans son rang, le volume étoit trop avancé pour renfermer tout ce que nous avions à dire sur sa personne et ses écrits. Obligés par-là de le renvoyer au volume suivant, nous avons cru devoir pareillement déplacer Pierre-le-Vénérable, pour le mettre immédiatement à la suite de cet illustre docteur; persuadés que nos lecteurs trouveront de la satisfaction à voir comme en regard deux célèbres personnages, qu'on ne connoîtra jamais mieux qu'en les comparant l'un avec l'autre. C'est le premier déplacement que nous nous sommes volontairement permis, et ce sera vraisemblablement le dernier, n'y ayant point d'apparence que nous ayons dans la suite occasion de récidiver. Ainsi ce n'est pas pour y revenir ailleurs, que nous avons passé quelques François lettrés, morts dans l'espace de temps que nous parcourons, et mis au rang des écrivains par les bibliographes modernes. Notre dessein a été de les retrancher absolument, comme peu propres à figurer dans cette histoire, à raison de la modicité de leurs productions. Tels sont entre autres Géofroi II, évêque de Chartres, décédé le 24 janvier 1148, et Samson de Mauvoisin, archevêque de Reims, qui termina sa carrière le 22 sept. 1161. L'un et l'autre prélat étoient à la vérité recommandables par leur savoir; mais trois ou quatre lettres fort

courtes qui nous restent de chacun d'eux, sans autre fruit connu de leur plume, sinon des chartes, ne nous ont point paru mériter que nous nous occupassions ni d'elles, ni de leurs auteurs. Les richesses littéraires de la France sont d'ailleurs si abondantes au douzième siècle, que pour en sortir il est nécessaire de supprimer bien des bagatelles, qui pourroient servir à remplir les vuides d'un siècle moins fécond.

Il faut néanmoins l'avouer : ce n'est point ce motif qui nous a fait omettre l'article de Richer, abbé de St-Martin de Metz. La vraie cause est que, faute de lumières sur l'époque de sa mort, nous avons laissé passer son rang dans ce volume; ce qu'ayant depuis aperçu par l'éclaircissement de la difficulté qui nous embarrassoit, nous avons mieux aimé le renvoyer à cet Avertissement, que de le mettre hors de sa place dans le corps de l'ouvrage. Voici donc ce que nous avons à dire sur sa personne et ses écrits : Richer étoit abbé de St-Martin (1) près de Metz, au moins dès l'an 1135. Dom Calmet, d'après une charte de cette année, dans laquelle Richer semble prendre la qualité d'abbé de Saint-Symphorien de la même ville, a cru qu'il possédoit les deux abbayes en même temps. Mais il est très-vraisemblable que le nom d'Herbert a été omis dans cette pièce à la suite de celui de Richer, par une méprise de copiste, puisque d'autres actes du temps nous montrent cet Herbert en possession de l'abbaye de St-Symphorien depuis 1130 jusqu'en 1152. Richer mourut le 13 août de cette dernière année. La date du jour est certaine par le nécrologe de S. Clément de Metz ; celle de l'année l'est également par deux chartes de l'an 1152, données, l'une par Richer, et l'autre par Letalde, son successeur.

Calmet, Hist. de Lorr. t. IV, Pr., p. ccvi.
Ibid. t. III, Pr., p. xliii et cxcix.
Ibid. et Mart. Am. coll. t. 1, p. 823.
Hist. de Lorr. t. III, Pr., p. cxliii.
Mart. Am. coll. t. I, p. 822.
Hist. de Lorr. t. IV, p. 342.
Calmet, Bib. de Lorr. p. 820.

Richer se crut du talent pour la poésie. On a deux pièces de lui dans ce genre, qui n'ont pas encore vu le jour. L'une est la vie de St-Martin. Dans cette manière de poëme, chaque hémistiche rime avec la fin du vers. L'ouvrage débute par ce distique, qui ne fera pas désirer d'en voir la suite :

Scripturus vitam bonitatum laude politam
Sancti Martini Pontificis Domini.

(1) Ce monastère fut détruit en 1552.

L'autre pièce de Richer est la description de son monastère, dont l'église étoit, selon lui, très-belle, soutenue de cent vingt colonnes, flanquée de plusieurs tours, illuminée par un grand nombre de cierges posés sur des couronnes d'or en forme de lustres, embellie de tables d'ivoire. Sa longueur étoit de 160 pieds, sur 60 de largeur et 54 de hauteur jusqu'à la voûte. Elle étoit percée de huit portes et de 70 fenêtres. L'auteur ajoute que ni Rome, ni Constantinople, ni Antioche, ni Jérusalem, n'avoient rien de si beau, ni de si brillant. Mais il faut remarquer que c'est un poète qui parle; et l'on sait assez que les expressions de ces sortes d'écrivains ne sont pas toujours mesurées sur l'exacte vérité.

La première de ces deux pièces se conserve à l'abbaye de St-Martin de Tournai, et dans celle du Val-Saint-Martin à Louvain. Il y a de la seconde un exemplaire à l'abbaye de Moyen-Moutier en Lorraine.

Sand. mss. Belg. part. 1. p. 125, et part. 2. p. 223. Calmet, ibid.

Il est à propos de placer encore ici quelques observations qui serviront à éclaircir, défendre, ou rectifier certains endroits de ce volume.

I. Nous nous sommes écartés de l'opinion de presque tous les modernes, en rapportant (p. 385) à l'an 1148 et non à l'an 1147 la lettre du pape Eugène III, écrite de Langres à Suger pour l'introduction des chanoines réguliers de St-Victor, dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. La preuve de cette époque se tire du mois et du jour exprimés dans cette lettre, savoir le 3 des calendes de mai, c'est-à-dire le 29 avril. Or, le 29 avril de l'an 1147, Eugène étoit à Paris, où il arriva dans la semaine sainte, et d'où il ne sortit qu'après le 13 juin, jour auquel il dédia l'église de Montmartre. Ce ne peut donc être que l'année suivante qu'il ait écrit de Langres à Suger : ainsi la réforme de Sainte-Geneviève date d'une année plus tard que ne le pense le commun des critiques. Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* sont en cela nos guides, et ajoutent d'autres preuves à celles que nous venons de donner (1).

Mab. ann. t. VI app. p. 701.

T. VII, p. 709-710.

(1) Ce serait une pièce curieuse et utile qu'un Itinéraire exact du pape Eugène. Celui qui l'avait entrepris (D. De Lanne, *Histoire du pontificat d'Eugène III*) n'y a pas réussi. Voici, en attendant quelque chose de plus complet, l'ordre en précis du voyage de ce pontife en France. Son arrivée dans ce royaume date des commencemens de l'an 1147. Sa première station connue est à Cluni, où il était le 26 mars. De là il se rendit à Dijon, où le roi Louis le-Jeune vint au-devant de

Mab. ann. l. 77, 117, ibid.

II. Dans la note qui est au bas de la page 383, on a dit, sur l'autorité de la chronique de Normandie, que le siége de Montreuil avoit duré trois ans. Pour concilier ce récit avec celui des autres chroniques, il faut dater le commencement de ce siége des derniers mois de l'an 1148 et en placer la fin vers le milieu de l'an 1150.

III. A la page 543, nous avons placé le voyage du cardinal Albéric et de S. Bernard, pour la conversion des Albigeois en 1145. Cette époque est fondée sur une charte de Pierre, abbé de St-Romain de Blaye, transcrite dans le
Col 814, 815. II[e] tome du nouveau *Gallia christiana*, et datée du 2 juillet 1145, épacte 25; charte dans laquelle est rapporté l'accommodement que le cardinal et l'abbé de Clairvaux firent entre l'archevêque de Bordeaux et son chapitre. Tous les modernes cependant reculent ce voyage jusqu'en 1147,
T. II, p. 639. et D. Vaissette a fait une note exprès dans son histoire de Languedoc pour le prouver. Il s'appuye sur l'autorité de
Vit. S. Bern. l. 6. coll. 1196. Géofroi de Clairvaux, lequel écrivant des environs d'Albi où il étoit avec le saint, aux religieux de sa maison, leur

Otto Fris. de Gest. Frid. l. 1., c. 50. lui le 30 mars. De Dijon il alla à Auxerre, et d'Auxerre il vint à Paris. On ne sait pas combien de temps précisément il séjourna dans cette ville; mais il est certain qu'il n'en partit, comme on l'a dit, qu'après le 13 juin. Le 26 du même
Concil. t. X, ep. Eugen 53, 54. mois, il étoit à Meaux, suivant la date de deux lettres qu'il y écrivit ce jour-là, l'une à Étienne, roi d'Angleterre, l'autre à la reine Mathilde, son épouse. De
Gall. chr. t. XI, p. 545. Meaux il prit sa route par Sens pour se rendre au chapitre général de Cîteaux, qui devoit s'ouvrir, suivant la coutume, le 13 de septembre. Sur son chemin, se rencontroit l'abbaye Cistercienne de Fontenai, près de Montbard. Ce fut apparemment dans cette course qu'il consacra l'église de ce lieu, s'il est vrai qu'il
Mab. ibid. l. 73, n. 59, p. 30. ait fait cette cérémonie, comme on le prétend. Il n'étoit plus à Cîteaux le 19 septembre, mais à St-Seine, où ce même jour il confirma par une bulle la réunion
Gall. chr. ibid. de la congrégation de Savigni à l'ordre de Cîteaux. On le voit ensuite à Châlons-
Mab. ibid. l. 78, n. 112, p. 424. sur-Marne, dont il dédia l'église cathédrale le 25 octobre. Alberon, évêque de
Hist. ep. Virdun. Spic. t. XII, p. 334. Verdun, l'emmena de Châlons dans son église, où il arriva le 5 novembre, et y fit, le 9 du même mois, la translation des reliques de S. Vanne. De Verdun il
Marten. am. coll. t. IV, p. 203. partit, à la prière d'Adalberon, archevêque de Trèves, qui étoit venu au-devant de lui, pour se rendre en cette ville, où il arriva le premier dimanche d'Avent.
Mab. ibid. l. 78, n. 164. Il y tint un concile, après lequel il revint à Verdun, au mois de janvier 1148. De Verdun il alla à Reims pour y tenir le concile qu'il avoit indiqué au 22 mars.
Chron. Maurin, in fine. Il retourna ensuite à Paris. En quittant cette ville, il s'achemina pour Clairvaux. Enfin, de là étant venu à Langres sur la fin d'avril, il reprit la route d'Italie, où
Ernald. in vit. S. Bern. c. 8. il étoit rendu avant le 16 juin, comme on le voit par une de ses bulles expédiées
Gall. chr. t. VII, p. 710. sous cette date à Verceil. Tel est l'arrangement que nous avons cru, d'après l'examen et comparaison des originaux, devoir donner au voyage d'Eugène en France. Il servira non-seulement à relever les méprises d'autrui, mais aussi à corriger celles où nous sommes tombés nous-mêmes dans le cours de ce volume, en met-
Infra, p. 418. Ibid. p. 518. tant à l'an 1148 le chapitre de Cîteaux auquel Eugène assista, et après le concile de Reims son voyage de Trèves.

dit (suivant D. Vaissette) que leur abbé étoit dans cette ville vers la fin du mois de juin 1147, et comptoit être de retour vers la fin d'août. Il est cependant vrai que Géofroi ne parle ni de l'année 1147, ni d'aucune autre dans cette lettre, comme on peut s'en convaincre en la lisant (1).

IV. En rendant compte (page 658) de l'ouvrage de Hugues d'Amiens contre l'hérésie des Bretons, nous avons dit que nous ignorions le nom de leur chef. D. Mabillon pense néanmoins qu'il n'y a nul doute que ce ne soit le fameux Eon de l'Etoile. Sans prétendre rejeter absolument cette opinion, plusieurs raisons nous empêchent d'y souscrire. 1° Nul des anciens n'attribue à ce fanatique les erreurs que L'archevêque de Rouen entreprend de réfuter. 2° Ignorant et extravagant, comme l'histoire nous le représente, Eon ne paraît guères avoir été capable d'imaginer les objections et les raisonnemens subtils que le prélat met dans la bouche de ses adversaires. 3° Hugues ne dit mot de l'insigne folie d'Eon adoptée par ses disciples, folie qui le portoit à se croire le Fils de Dieu, sur une allusion grossière de son nom avec le mot *eum* employé dans cette conclusion des exorcismes, *per eum qui venturus est*, etc. Il est vrai toutefois que Robert du Mont rapporte qu'Eon se présenta devant le légat Alberic, et ne craignit pas de le braver dans la mission que ce prélat fit en Bretagne. Mais cela même semble prouver qu'il n'étoit pas le chef des hérétiques qu'Alberic alloit combattre, puisque Hugues, dans le prologue de son ouvrage, atteste que ce chef n'osa se montrer. Quoi qu'il en soit, nous laissons la liberté à qui le voudra de suivre le sentiment de D. Mabillon, ou de le regarder avec nous comme douteux. Ann. t. VI, p. 421

Après ces éclaircissemens sur le volume que nous donnons actuellement au public, l'usage que nous nous sommes prescrit demande que nous fassions une revue de ceux qui ont précédé.

(1) Ce qui a trompé les modernes sur la date de cette mission, c'est que Géofroi dans la vie de saint Bernard la rapporte, après avoir parlé des erreurs de Gilbert de la Porrée, qui n'éclatèrent que sur la fin de l'an 1146. Mais Géofroi suit plus l'ordre des matières que celui des temps dans son récit.

TOME I, PARTIE II.

PÉTRONE.

Pages 203, 204. Au grand nombre d'éditions de la Satyre de Pétrone que nous avons détaillées, il faut ajouter celle qui sortit en 1596 des presses de Plantin, et parut à Anvers, chez François Rapheling, dans le format in-16, avec les notes de différens critiques. Le catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi nous a fait aussi connoître trois traductions de cet ouvrage, différentes de celles que nous avons déja rapportées tant à l'article de Pétrone que dans l'avertissement du XIe volume. La première, qui est en vers par M. L. D. B., fut mise au jour à Paris, chez Claude Barbin, l'an 1667. La seconde, en prose, ouvrage de M. de Lavaur, fut publiée, dans la même ville, l'an 1726, chez Ganneau. La troisième, pareillement en prose, attribuée à M. de Boispréaux, maître des requêtes, fut imprimée en deux volumes à la Haye, l'an 1742, avec de savantes notes critiques. Ces trois traductions sont dans le format in-12 (B).

S. AMBROISE.

Pages 397, 398. Enfin, on vient de découvrir le véritable auteur du Commentaire sur saint Paul, lequel, après avoir passé long-tems sous le nom de S. Ambroise, avait été relégué par les critiques modernes parmi les Œuvres supposées de ce Père, avec le titre d'*Ambrosiaster*, en attendant que l'on connût l'écrivain qui l'avait produit. Un savant homme dans une dissertation imprimée en 1762, à Auxerre, fait voir, par la comparaison des textes tirés des questions de Tichonius sur S. Paul, et de ceux du Commentaire dont il s'agit, que ces deux ouvrages sont partis de la même plume. En effet, l'identité du style et de la manière de penser est si reconnaissable dans les citations respectives de l'un et de l'autre, que l'habile dissertateur met sous les yeux du public, qu'il n'est pas possible de se refuser à l'évidence de sa démonstration.

TOME III.

S. CÉSAIRE, évêque d'Arles.

Pages 197-224. Le même critique qui a restitué à Tichonius le Commentaire connu sous le nom d'*Ambrosiaster*, a rendu un semblable service à S. Césaire d'Arles, en lui revendiquant avec la même supériorité de lumières, et par des preuves du même genre les dix-neuf homélies sur l'apocalypse, qui se rencontrent sans nom d'auteur, dans l'appendice du V[e] tome de S. Augustin. Ainsi voilà une addition à faire au dénombrement que nous avons donné des OEuvres du saint prélat.

Vie anonyme de S. SEINE, même tome.

Pages 367, 368. Les continuateurs de Bollandus ont fait reparoître dans leur mois de septembre la vie de saint Seine avec des observations, où ils relèvent quelques méprises qui nous avoient échappé d'après D. Mabillon, premier éditeur de cette pièce. Ils prouvent fort bien qu'il y a plus que lieu de douter qu'elle soit, comme nous l'avons avancé, d'un auteur contemporain et bien instruit. On y dit, par exemple, que le saint à l'âge de quinze ans fut ordonné diacre, et qu'il reçut la prêtrise à vingt ans. Il paroît néanmoins par la suite de sa vie qu'il devoit être beaucoup plus âgé, ce qui est plus vraisemblable. Les Bollandistes rapportent d'autres traits de cette histoire qui montrent que l'auteur n'a pas toujours dirigé son travail sur des mémoires bien sûrs. Ces critiques font aussi voir que D. Mabillon n'a point saisi la véritable époque de la mort de saint Seine, en assignant cet événement à l'an 580. Car il est certain, disent-ils, par un miracle du saint, rapporté dans Grégoire de Tours, qu'il n'étoit plus au monde lorsque le roi Gontran monta sur le trône l'an 561.

19. sept. p. 33-41

Ibid. p. 36. n. 12.

De glor. Confess. c. 88.

CHILDEBERT I[er], CLOTAIRE I[er] et DAGOBERT I[er], rois de France, *ibid.*

On a dit (p. 271) que Childebert I[er] et Clotaire I[er], rois de France avoient retouché les lois ripuaires, celles des Allemands et celles des Bavarois, dressées par Thiéri I[er], sans qu'on sache bien positivement en quoi consistent les changemens qu'ils y ont faits. Un manuscrit de la reine de Suède, conservé au Vatican, sous le numéro 837, peut jeter quelques lumières là-dessus. On y lit en titre : *Incipit lex Alamannorum quæ temporibus Hlotharii regis unà cum principibus suis, id sunt XXXIII Episcopis, et XXXIV ducibus et LXXII comitibus vel clero populo constituta est. De liberis qui res suas ad ecclesiam Dei tradunt.* Ensuite à la ligne :

Si quis liber res suas vel semet-ipsum ad ecclesiam Dei tradere voluerit, nullus habeat licentiam contradicere ei, non Dux, non Comes, nec ulla persona, etc. Ce recueil finit au feuillet 78, par ces mots : *et pro rege totius firmitatis hanc editionem manu propriâ subter firmavi, et bonorum virorum adfirmare decrevi.*

Ces mêmes lois se trouvent encore au nº 520, du même dépôt, et, dans le titre, elles sont pareillement attribuées au roi Clotaire; ce qui donne lieu de croire qu'il y avoit fait des changemens considérables. Cependant il est certain, comme on l'a fait voir (p. 556), que toutes les lois ci-dessus énoncées ont reçu de Dagobert I[er] une nouvelle forme, et celle précisément dans laquelle on les a livrées au public.

On a oublié sur ce dernier prince de parler de son testament. Il en avoit fait un, suivant Aimoin, qui commençoit par l'invocation de la Trinité, et dont il avoit fait tirer quatre exemplaires pour être placés en différens dépôts. Il s'en rencontre un fragment parmi les manuscrits de la reine de Suède, nº 581, qui contient 77 pages : preuve que l'acte entier étoit fort long.

Bouquet, Scri. t. III, p. 133.
Ibid. p. 132.

Apologie de saint COLOMBAN et de JONAS, son historien, contre M. l'abbé Velly.

DANS le III[e] volume de cette histoire nous avons fait l'éloge de saint Colomban, premier abbé de Luxeuil, comme d'un homme suscité de Dieu pour ranimer en France l'esprit du christianisme, presque éteint par la barbarie de la nation. Nous avons aussi représenté Jonas, son historien, comme un écrivain plein de bon sens, de droiture et de piété. Ce n'est pas à beaucoup près sous les mêmes traits que M. l'abbé Velly a jugé à propos de peindre ces deux personnages dans sa nouvelle Histoire de France. Examinant la conduite de saint Colomban envers la reine Brunehaut et Thiéri, son petit-fils, roi de Bourgogne, cet auteur hardi et décisif, après l'avoir décrite à sa manière, en porte le jugement le plus désavantageux. Il ose assurer en termes formels qu'à moins que le récit de Jonas ne soit *un conte apocryphe*, *l'abbé de Luxeuil n'avait pas les vertus qui sont l'ame du christianisme*, *la douceur*, *l'humilité*, *l'obéissance*. M. Velly n'y voit point de milieu : ou Colomban étoit un fanatique, un séditieux, un sujet rebelle, dont le crime *étoit digne de mort*, ou son historien doit passer pour un fourbe et un calomniateur. Rien de plus imposant que le ton de confiance avec lequel on met en avant cette étonnante alternative; mais en même temps rien de moins solide, comme on va le voir, que les moyens qu'on emploie pour l'établir. Entrons en matière.

p. 505-509.

p. 603-608.

T. I, p. 178.

Ibid. p. 179.

Les accusations que l'on forme contre saint Colomban peuvent se réduire à trois chefs : le refus qu'il fit de bénir les enfans de Thiéri, avec les motifs de ce refus; l'horreur qu'il témoigna pour un repas que ce monarque lui fit servir, et l'effet qu'elle produisit; sa résistance aux ordres de Thiéri qui l'envoyoit en exil. Ces trois chefs méritent d'être discutés l'un après l'autre.

Premier chef : « Jonas, dit le nouvel historien de France, « raconte que Thiéri eut quatre enfans dont aucun n'étoit « né d'un mariage légitime. L'abbé de Luxeuil, Colomban, « l'exhorta souvent, mais inutilement, à se marier. Un « jour que ce saint homme étoit allé visiter la reine ré-

Ibid. p. 176.

« gente (Brunehaut), elle lui présenta les quatre fils de « ce prince, le priant de leur donner sa bénédiction. *Ne « pense pas*, lui dit le moine, *que ces enfans qui sont nés « dans l'infamie, portent jamais le sceptre.* » Ce récit ne présente aux yeux de M. Velly que mauvaise foi dans l'historien, et que brutalité dans son héros. « Il est vrai, dit-il, « que les fils du roi de Bourgogne étoient nés d'un concu- « binage; mais cette sorte de mariage étoit alors autorisé « par les lois de l'église et de l'état. Le devoir d'un histo- « rien ne permettoit pas de déguiser cette circonstance. Fré- « degaire... remarque que ces princes furent tenus sur les « fonts de baptême par tout ce qu'il y avoit de plus saint « parmi les prélats du royaume de Thiéri. Est-il croyable « que tant de pieux personnages, obligés par état à répri- « mer le scandale, aient gardé le silence, lorsqu'un simple « moine élevoit si haut la voix? »

p 177

Nous ne craignons pas de le dire, la mauvaise foi dont on taxe ici Jonas est toute entière du côté de l'accusateur. Non, cet historien, pour ne s'être point expliqué sur le concubinage permis de son temps, n'a point déguisé une circonstance qu'il fût important de connoître pour apprécier la conduite de l'abbé de Luxeuil. Rien n'étoit en effet plus étranger à son récit que cette circonstance. Car enfin de quoi s'agissait-il dans les réprimandes que saint Colomban faisoit au roi de Bourgogne? Etoit-ce d'avoir une seule concubine, comme M. Velly le suppose? Point du tout, mais d'entretenir un commerce abominable avec plusieurs femmes débauchées, dont quelques-unes, et peut-être même toutes, avoient leurs maris, puisque le saint homme traitoit ce commerce d'adultère. *Cœpit vir Dei eum (Theodoricum) increpare cur concubinarum adulteriis misceretur.* Ce fut de là que naquirent les quatre fils de ce prince, *quos de adulterinis permixtionibus habebat.* La prétendue brutalité de saint Colomban à l'égard de ces enfans n'est pas moins aisée à justifier. Si la bénédiction demandée pour eux n'avoit eu pour objet que des grâces spirituelles, peut-être, suivant les règles ordinaires de la piété, paroîtroit-il un peu trop de rigueur dans le refus. Mais la régente avoit d'autres intentions. Tout occupée du soin d'affermir l'état incertain des enfans de Thiéri, et de les rendre habiles au trône, elle ne cherchoit qu'à leur gagner des suffrages. C'est dans cette vue qu'elle prioit saint Colomban de les bénir, afin de

Act. SS. Ben. Sec. 2. p. 18.

Ibid.

pouvoir légitimer en quelque sorte leur naissance par l'autorité d'un homme si respecté des François. Les termes que Jonas met dans la bouche de l'un et de l'autre à cette occasion ne laissent aucun doute là-dessus. Brunehaut, en présentant ses arrière-petits-fils à l'abbé de Luxeuil, lui dit : « Voilà les enfans du roi, fortifiez-les de votre bénédiction : « *Filii regis sunt; hos tu benedictione robora.* » A quoi le saint répond : « Sachez qu'ils ne porteront jamais le sceptre, « parce que ce sont des fruits de la débauche. » *Nequaquam istos regalia sceptra suscepturos scias, quia de lupanaribus emerserunt.* Ou la demande et la réponse n'ont aucun rapport, ce qui est sans vraisemblance; ou l'une et l'autre ont trait à l'état civil des enfans de Thiéri. Ainsi, quand même de pieux évêques les auroient tenus sur les fonts de baptême, ce n'étoit point une raison pour saint Colomban de les bénir dans l'occasion où il en étoit prié. Mais c'est une fausseté gratuitement avancée par M. Velly, que cette circonstance du baptême des enfans de Thiéri. Frédegaire, dont il cite les chapitres 21 et 24, n'en dit rien, ni là, ni ailleurs, comme nous l'avons exactement vérifié. Le nouvel historien de France n'est pas plus véridique, lorsqu'il assure que les plus saints personnages de Bourgogne gardèrent le silence sur la conduite du monarque et sur celle de son aïeule. Il est vrai qu'il a prévu la réponse qu'on pourroit lui faire en citant l'exemple de saint Didier, évêque de Vienne, prélat envoyé en exil par Thiéri, et ensuite massacré par ordre de Brunehaut pour le même sujet qui avait irrité cette reine contre l'abbé de Luxeuil. Mais que fait-il pour se débarrasser de l'objection? Il s'inscrit en faux contre le récit d'Adon de Vienne, qui rapporte ces faits dans la vie du saint prélat. Une preuve négative lui suffit pour cela ; mais cette preuve, outre qu'elle est très-faible de sa nature, est encore appuyée sur une nouvelle fausseté. « Jonas, dit-il, qui « vivoit du temps de Brunehaut, ne lui impute ni l'exil ni « la mort de l'évêque de Vienne. » L'une et l'autre imputation se trouvent néanmoins disertement énoncées dans Jonas ; et qui plus est, cet historien ne s'en tient pas à son propre témoignage ; mais il renvoie aux actes originaux de la vie de saint Didier. « En ce temps là, dit-il (1), Thiéri et

Ibid. p. 201.

Act. SS. Ben. ibid. p. 26. n. 54.

(1) Eo tempore, Theodericus atque Brunechildis non solùm adversùs Columbanum insaniebant, verùm etiam et contra sanctissimum Desiderium Viennensis

« Brunehaut se déchaînèrent non-seulement contre Colomban, mais aussi contre le très-saint Didier, évêque de « Vienne. Après avoir condamné celui-ci à l'exil, ils tâchè-« rent de l'accabler par mille outrages, et enfin ils lui pro-« curèrent (l'an 607) la glorieuse couronne du martyre. « Nous avons par écrit, ajoute-t-il, les actes de sa vie, « où l'on voit par quels excès d'adversités multipliées il a « mérité que Dieu lui accordât un triomphe si éclatant. » Ces actes dont parle ici Jonas subsistent encore de nos jours. Ils sont entre les mains du public (1), et il est fâcheux, pour l'honneur de M. Velly, qu'on ait à lui reprocher de ne les avoir point connus. Donnons le précis de ce qu'ils renferment par rapport au point que nous discutons. Didier ayant exhorté la reine Brunehaut à faire pénitence tant pour le mariage incestueux qu'elle avait contracté (l'an 576) avec Mérovée, fils de Chilpéric, que pour ses autres méchancetés, *tam pro isto incestuoso matrimonio, quàm pro aliis pravitatibus*, ce prélat encourut par cette liberté la haine de la princesse. Non moins artificieuse que vindicative, elle vint à bout de le faire déposer au concile de Châlons-sur-Saône (tenu l'an 603) sur le témoignage de quelques personnes subornées, qui accusèrent de divers crimes l'évêque de Vienne; après quoi, elle le relégua dans l'île de Lewis en Ecosse. Les miracles que le saint opéra dans son exil occasionèrent son rappel. Thiéri, les ayant appris, fit revenir Didier, et voulut même avoir un entretien secret avec lui. Parmi les questions que le monarque fit au prélat, il lui proposa celle-ci : savoir, s'il étoit plus convenable de se marier que de vivre dans la débauche : *Si melius esset conjugium sortiri quàm per carnis miseriam bacchari*. Didier ayant déclaré qu'on ne devoit pas balancer à préférer le mariage, le roi parut touché de cette réponse. Brunehaut fut instruite de la conférence, et ne tarda pas d'en ressentir les effets par le refroidissement de Thiéri à son égard. Dès-lors elle ne pensa plus qu'à perdre le prélat. Trois comtes entrèrent dans son dessein, et l'exécutèrent en massacrant Di-

urbis episcopum adversabantur, quem primùm exilio damnatum multis injuriis affligere nitebantur, postremùm verò glorioso martyrio coronârunt : cujus gesta scripta habentur, quibus et quantis adversitatibus gloriosum apud Dominum meruit habere triumphum.

(1) On les trouve en entier dans Bollandus au 23 de mai, et par extrait dans le nouveau recueil des historiens de France, t. III, pag. 484-485.

dier (le 23 mai 607) à Pressigni, sur les bords de la Chalarone, dans le pays de Dombes.

Voilà donc un saint personnage qui partagea le zèle de l'abbé de Luxeuil, et éleva la voix avec lui contre les désordres de la cour de Bourgogne. Mais qui nous a dit qu'ils furent les seuls, et que d'autres personnes éminentes en vertu n'imitèrent pas, ou du moins n'approuvèrent pas leur générosité? Les monumens qui nous restent de ces temps reculés n'en désignent aucun à la vérité. Mais ce qui porte à croire que Colomban se tenoit assuré des suffrages de plusieurs prélats, c'est qu'il en vint, dans les réprimandes qu'il fit au roi de Bourgogne, jusqu'à le menacer de l'excommunication : menaces que vraisemblablement il n'auroit pas faites, s'il n'eût vu des évêques disposés à les effectuer.

Après cela nous pourrions nous dispenser de suivre M. Velly dans la discussion où il entre pour montrer que les enfans de Thiéri, quoique illégitimes, avoient droit de succéder au trône en ce temps-là. Il est plaisant, en effet, de voir un écrivain de nos jours entreprendre de redresser saint Colomban et Jonas sur les premières notions du droit public usité dans le siècle où ils vivoient. Mais ne nous en tenons pas à ce préjugé, tout décisif qu'il est contre le nouvel historien de France. Examinons ses preuves : il trouve dans les premiers temps de la monarchie trois exemples de bâtards qui ont porté le sceptre par droit d'hérédité. Le premier est celui de Thiéri, fils de Clovis. Quoique né, dit-il, d'une concubine, il partagea néanmoins avec ses frères légitimes, et devint roi de Metz. On en convient; mais cet exemple ne prouve absolument rien, par une raison qui se présente à tout homme instruit de notre ancienne histoire. C'est que Thiéri naquit avant le mariage de son père avec Clotilde, et que sa mère étoit non une prostituée, mais une femme du second rang, que les lois civiles autorisoient et permettoient de répudier pour prendre une épouse d'égale condition. Ainsi Thiéri Ier n'étoit point un bâtard suivant l'usage du temps, ni un fruit de la débauche, comme les enfans de Thiéri II; sa naissance par conséquent n'avoit rien de commun avec celle de ces derniers. Le second exemple est celui de Théodebalde, fils de Théodebert Ier, roi de Bourgogne, et de Deuterie. Il est vrai que cette femme avoit un mari, lorsque Théodebert conçut de l'inclination pour elle. Mais il est également certain que ce monarque l'épousa

T. I, p. 66.

Ibid. p. 189.

dans les formes, soit que son premier époux fût mort alors, soit que Théodebert eût feint de croire qu'elle avoit été répudiée, lorsque cet époux, en se retirant à Beziers, l'avoit laissée dans le lieu de Cabrières à la merci des Français. On se trompe quand on dit que Théodebert avoit déja pour épouse Visgarde, fille du roi des Lombards. Cela n'est point. Il n'étoit alors que fiancé, suivant Grégoire de Tours, avec cette princesse : fait si constant, qu'il contracta depuis un mariage solennel avec elle, après que les grands du royaume l'eurent obligé à répudier Deuterie à raison de l'inégalité des conditions. Mais cette répudiation n'eut aucune influence sur l'état de Théodebalde, parce qu'une telle formalité ne privoit pas les enfans du droit de succéder à leur père. Et c'est ici qu'a lieu ce mot de Grégoire de Tours, fort mal interprété par M. Velly, que, de son temps, il suffisoit d'être né de roi pour être appelé fils de roi, et avoir droit à la couronne ; c'est-à-dire que la condition de la mère, pourvu qu'elle fût épouse légitime, ne faisoit rien à la condition des enfans. Chilperic I[er], qu'on allègue pour troisième exemple de bâtards élevés au trône, étoit à la vérité fils d'Arégonde, sœur d'Ingonde, femme vivante de Clotaire, dans le temps que ce fils vint au monde. Mais Grégoire de Tours fait entendre clairement qu'Ingonde se regarda comme répudiée, dès que Clotaire eut épousé sa sœur. Suivant les Canons, ces sortes de mariages étoient illégitimes ; mais on sait que les lois matrimoniales de l'église n'ont de force pour l'état civil des enfans, que lorsque la puissance séculière les a déclarées lois du royaume (1). Or, prouvera-t-on que nos rois leur eussent donné cette force dans les premiers temps de la monarchie?

L. 3. c. 20. p. 126-127.
Ibid. c. 27. p. 129.
L. 21. c. 5.
L. 4. c. 3. p. 143.

Second chef d'accusation : « Cette brutalité, dit M. Velly (il parle de la réponse de saint Colomban à Brunehaut), « fit retrancher les vivres qu'on avoit coutume de porter « au monastère. Le zélé réformateur vint trouver Thiéri « pour s'en plaindre. Ce prince lui fit servir des viandes « les plus délicates et les vins les plus exquis. Colomban

T. I, p. 176

(1) L'empereur Valentinien I[er] répudia Sévera, sa première femme, pour épouser Justine, dont il eut, du vivant de Sévera, Valentinien II, qui lui succéda dans l'empire. Ce second mariage étoit certainement contraire aux Canons. Mais quelqu'un s'est-il avisé jusqu'à présent de qualifier pour cela de bâtard le jeune Valentinien?

« renversa tout. Dieu, s'écria-t-il dans l'ardeur de son « zèle, réprouve les présens des impies. »

Pour juger de la fidélité de ce récit, rapportons le fait tel qu'il est exprimé dans Jonas. « La reine, furieuse (de la « bénédiction refusée par le saint à ses arrière-petits-fils), « les fait retirer. Après quoi, l'homme de Dieu sortant lui-« même, comme il passoit le seuil de la porte, il s'éleva un « bruit éclatant qui fit trembler toute la maison, et rem-« plit de frayeur ceux qui s'y trouvoient. Mais cela ne cal-« ma point la fureur de cette misérable femme. Elle ne « songe plus qu'à tendre des embûches aux monastères « voisins; et, dans ce dessein, elle envoye de ses gens pour « défendre qu'on laisse sortir les moines de leur cloître, « qu'on leur donne l'asile, et qu'on leur fournisse aucun « secours. Saint Colomban, s'apercevant que l'esprit du roi « étoit changé à son égard, va le trouver pour détourner, « par ses remontrances, l'effet des funestes résolutions que « son malheureux entêtement lui avoit fait prendre. Le mo-« narque étoit alors dans sa maison d'Epoisse. Colomban « y étant arrivé le soir, on annonce au roi qu'il est dans « le lieu, mais qu'il ne veut point entrer à la cour. Alors « Thiéri....... ordonne qu'on prépare un repas magni-« fique, et qu'on le porte au serviteur de Dieu. Colomban, « à la vue de l'appareil royal des mets et de la vaisselle, de-« mande ce que cela veut dire. Sachez, lui répondit-on, « que cela vous est envoyé par le roi. Le saint, ayant hor-« reur de ces choses, dit : Il est écrit que le Très-Haut ré-« prouve les présens des impies. Non, il ne convient pas « que les serviteurs de Dieu souillent leur bouche des mets « de celui qui leur interdit non-seulement sa maison, mais « encore celles des autres. Cela dit, on vit aussitôt la vais-« selle se briser en mille morceaux, les vins et la bierre se ré-« pandre par terre, et tout le reste du repas se dissiper. Les « officiers épouvantés rapportent la chose au roi. Lui-même, « à son tour, frappé de terreur, vient dès le matin avec son « aïeule trouver l'homme de Dieu. Ils lui demandent pardon « du passé, et promettent de se corriger. » Quelle différence entre ce récit et celui de M. Velly! Voit-on dans Jonas des tables renversées par l'homme de Dieu *dans l'ardeur de son zèle?* C'est un miracle qu'il rapporte, et on le travestit sans pudeur en un acte d'emportement et d'insolence brutalement inspiré par le fanatisme. En effet, si la chose eût été

Act. SS. Ben. ibid.

naturelle, auroit-elle eu de quoi tant épouvanter les serviteurs du roi? N'auroit-elle pas dû plutôt leur causer une juste indignation de voir les présens de leur maître ainsi méprisés? Le roi lui-même et son aïeule auroient-ils été consternés de cet événement, au point de venir demander pardon au saint, et lui promettre de changer de vie? Quoi! Colomban commet l'action la plus capable d'irriter ses persécuteurs, et par-là il vient à bout de les fléchir? Assurément M. Velly n'y pensoit pas, quand il écrivoit ceci. En voulant détruire un miracle, il en établit un autre incomparablement plus difficile à concevoir.

Troisième chef d'accusation: « Bientôt, dit l'abbé Velly, « le monarque (Thiéri qui avoit promis de se corriger) re-« vient à ses premiers erremens. Colomban lui en écrivit si « durement, que Brunehaut le fit enfin exiler. Le pieux abbé « revint à son couvent malgré les défenses du roi, et n'en « sortit qu'aux instantes prières de ceux que ce prince avoit « envoyés pour exécuter ses ordres. »

Ce précis d'une longue histoire est assez conforme, dans ce qu'il a de positif, à l'original. Mais il y a une réticence qui ne fait pas honneur à la bonne foi de l'auteur. Dans la vue de faire passer pour une désobéissance le retour de saint Colomban dans son monastère, M. Velly supprime un miracle qu'il fit à Besançon, lieu de son exil: miracle qui prouve que la conduite du saint, opposée aux règles ordinaires, étoit fondée sur un ordre particulier du ciel. L'abbé de Luxeuil, dit son historien, étant à Besançon, apprit que la prison étoit pleine d'hommes condamnés qui n'attendoient que la mort. Il s'y rend, parle à ces malheureux, et leur fait promettre que, si on les délivre, ils se corrigeront et feront pénitence de leurs crimes. Aussitôt leurs fers se brisent, les portes de la prison s'ouvrent, et tous sortent à la suite de leur libérateur pour aller rendre graces à Dieu de leur délivrance dans la grande Eglise. Là un nouveau miracle leur assure leur entière liberté. Ce fut après cela que le saint, abandonné de ses gardes, prit le parti de retourner à son monastère. Parler de ce retour sans dire un mot de ce qui l'a précédé, pour avoir lieu d'en faire un acte de rebellion et un crime d'état, c'est une manière de narrer que nous laissons au lecteur équitable le soin de qualifier. Une nouvelle preuve que le saint ne revint chez lui que par une volonté de Dieu bien connue et bien manifeste, se tire de la con-

Act. SS. B. p. 19. n 34.

duite qu'il tint à Nantes, où Thiéri l'avoit fait mener ensuite pour le conduire de là en Irlande. Pendant qu'on préparoit au port de cette ville le vaisseau où il devoit s'embarquer, ses gardes le négligèrent de telle sorte, qu'ils sembloient souhaiter qu'il leur échappât. Toutefois il ne voulut pas user de la liberté qu'ils lui laissoient, craignant d'aller contre la volonté de Dieu. Suivons la vie de notre saint. Act. SS. Ben. ibid. p. 24. Bibl. PP. Lugd. t. XII, p. 26. Baillet, vie de S. Colomban.

Cet homme qu'on nous donne pour un séditieux, revenu de Nantes, où les flots de la mer, après son embarquement, l'avoient miraculeusement rejeté, va trouver Clotaire II, roi de Neustrie. Ce prince, qui le reçoit comme un ange du ciel, lui fait les offres les plus flatteuses pour l'engager à rester dans ses états. Mais comme Clotaire, dit Jonas, étoit en guerre avec Thiéri, Colomban, pour ne pas augmenter l'inimitié des deux rois, se refuse aux invitations du premier. Tel qu'il s'étoit montré à la cour de Bourgogne, tel il paraît à celle de Neustrie. Les caresses que lui fait Clotaire ne l'éblouissent point sur les défauts de ce monarque. Destiné à poursuivre le vice jusque sur le trône, il n'oublie pas sa vocation en présence de son bienfaiteur. Il lui remontre avec liberté ce qu'il y a de coupable dans sa conduite et celle de ses courtisans. Les remontrances de l'homme de Dieu ne furent pas vaines. Clotaire promit de réformer tout suivant ses avis. Voilà ce que rapporte Jonas, cet écrivain partial, dit-on, à qui la passion ne laissoit voir que vices à la cour de Thiéri, et que vertus à celle de Clotaire. Act. SS. Ben. ibid. Act. SS. Ben. ibid.

Nous terminerons ici l'apologie de cet historien et de son héros. On voit que, pour la faire, il ne nous en a presque coûté que la peine de copier les originaux. Pourquoi M. Velly ne les a-t-il point consultés, au lieu de s'en rapporter à des autorités modernes? Car nous lui devons la justice de reconnoître qu'il n'est pas l'auteur des accusations dont il charge les deux personnages que nous venons de venger. C'est dans Pasquier et Cordemoi qu'il en a trouvé le fond. Sa rhétorique n'a fait que leur prêter de nouvelles couleurs, qui rendent les objets encore plus difformes et plus méconnoissables. Rech. l. 10. Ch. 8-17.

Nous serions en état de montrer que, pour avoir négligé les sources, M. Velly s'est mépris également sur le compte de quelques autres personnes illustres, qu'il traite avec aussi peu de ménagement que Jonas et saint Colomban (C). Tel est

saint Abbon de Fleuri, sur lequel il adopte tout le mal que ses ennemis en ont dit, sans faire mention de son apologie composée par lui-même. Tel est encore l'abbé Wala,
T. II, p. 22, 23. qu'on nous dépeint comme l'ame de la révolte des enfans de Louis-le-Débonnaire, lui dont tout le crime étoit d'avoir fait des remontrances à l'empereur, son proche parent, sur l'insolence d'un ministre odieux à toute la nation, d'un homme qui, aux termes du célèbre Eginhart, brouilloit tout dans le royaume; sur la conduite d'une épouse qui, par la licence de ses manières, n'autorisoit que trop les bruits fâcheux répandus contre sa réputation; et enfin, sur le désespoir où l'on vouloit réduire les grands de l'état, en les forçant de donner atteinte à des traités qu'ils avoient cimentés par la religion du serment. Mais comme ce dernier sujet n'appartient point directement à notre histoire, nous laissons à d'autres le soin de le traiter à fond. Il en vaut bien la peine; et il nous est revenu qu'une personne bien instruite s'est chargée de ce travail. A l'égard d'Abbon, nous renvoyons à son article placé
P. 24-81. dans notre VI[e] volume.

Vie anonyme de sainte SALABERGE, *ibid.*

Page 637. Cette vie a été reproduite nouvellement par les
P. 516-530. continuateurs de Bollandus, dans le VI[e] tome de leur mois
P. 520, n. 22. de septembre. Ces éditeurs reculent la mort de sainte Salaberge jusqu'en 665, et cela sur une vision qu'elle disoit avoir eue de S. Walbert, abbé de Luxeuil, qui lui avoit annoncé par trois fois sa mort. Or, la manière dont ce trait est rapporté fait juger que Walbert n'étoit plus alors de ce monde. Toutefois il ne mourut que le 2 mai de l'an 665, suivant tous les catalogues des abbés de Luxeuil. La mort de sainte Salaberge n'a donc pu devancer cette époque. A l'égard de l'histoire de sa vie, les mêmes critiques placent cet écrit avec assez de vraisemblance à la fin du VII[e] siècle.

TOME V.

S. PRUDENCE, évêque de Troye.

Pages 250, 251. On a rendu compte, sur ce prélat, du sermon qu'il prononça en l'honneur de sainte Maure. Les continuateurs de Bollandus ont remis cette pièce au jour dans le cinquième tome de leur mois de septembre, d'a- 21 sept. p. 271-278. près l'édition de Camusat, dont nous avons parlé. Dans le commentaire qu'ils y ont joint, ils mettent une grande différence entre la sainte et son panégyriste. Loin d'être disposés à réparer la faute que leurs devanciers avoient commise en supprimant (on sait par quel motif) les actes du saint prélat au 6 avril, jour auquel tombe sa fête, ils se déclarent de nouveau contre son culte, quoique établi dans son diocèse, au moins depuis le XIIIe siècle. « Cependant, ajou« tent-ils, quoiqu'on n'ait pas d'autres mémoires sur sainte « Maure que le sermon dont il s'agit, cela est suffisant pour « établir sa sainteté. Car ce discours a été prononcé par un P. 272. n. 10. « savant évêque, contemporain et ami de la sainte, dans la « ville même où elle étoit le plus connue, devant le peuple « et ses plus proches parens. Les erreurs, poursuivent-ils, « que le prélat passe pour avoir soutenues d'ailleurs, ne peu« vent préjudicier à la sainteté de Maure, ni rendre son « éloge suspect; attendu qu'il eût été facile de convaincre « Prudence de mensonge, s'il avoit avancé des choses con« traires à la vérité. » Comment qualifier cette réflexion? Entreprendra-t-on de nouveau l'apologie de saint Prudence? Mais l'orthodoxie de ses sentimens est reconnue de tous les théologiens qui pensent sur la prédestination et la grâce d'après les décisions anciennes et nouvelles de l'église. Quand on rappelleroit ici tout ce qui a été dit en faveur de ce prélat, et qu'on l'appuieroit de nouvelles preuves, les Bollandistes n'en seroient pas plus disposés à lui rendre justice et à mettre bas leurs fausses préventions. Ces mêmes critiques nous font une chicane sur ce que nous avons dit avec M. Breyer que ce sermon fut prononcé pour canoniser sainte Maure. Cela est probable, selon eux, si nous voulons parler de la simple béatification. Car il étoit autrefois permis, disent-ils, aux évêques de béatifier, mais non pas de cano-

niser : sur quoi ils citent l'ouvrage du pape Benoît XIV, *des Béatifications*, dans lequel ce pontife assure que les évêques n'ont jamais eu le privilége de canoniser, c'est-à-dire, d'établir le culte des saints sans l'autorité du Saint-Siége. Nous sommes pour le moins autant pénétrés de respect que les Bollandistes pour la mémoire de ce grand pape. Mais nous nous contenterons de leur dire que, si chaque évêque n'a pas eu le pouvoir de permettre le culte d'un saint dans son diocèse (car ce seroit disputer en l'air que d'épiloguer sur la différence de canoniser et de béatifier), leur grande collection se réduiroit à bien peu de chose, obligés qu'ils seroient d'en retrancher presque tous les saints qui ont vécu avant le X[e] ou le XI[e] siècle.

TOME VI.

Auteur anonyme d'une vie de HUGUES-LE-GRAND.

Dans la bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine, on trouve, sous le n° 157 ou 1570, une vie de Hugues-le-Grand, duc de France, écrite par un auteur contemporain qui ne se nomme point. Nous devons à M. de Sainte-Palaye la connaissance de cet exemplaire qui est peut-être unique, et qui a échappé jusqu'à présent à tous nos compilateurs. Il est en papier d'une écriture du 15[e] siècle, et débute par ces mots : *Igitur regnante Lothario, filio Ludovici Ultramarini, in curiâ Hugonis caput Ducis Francorum fuit vir illustris dignus agnosci, etc.*, et finit en cette manière : *Nos equidem quæ nobis nota sunt, de facillimis Hugonis moribus, de pietate, liberalitate, bonitate in suos ad præsens præterimus; Deoque opitulante, librum istius Historiæ claudimus, et sic soluto promisso quiescimus* (D).

BERNELIN, disciple de Gerbert.

P. 69, 76, 579, 581, 582. Quoique D. Rivet ait parlé de la personne et des écrits de Bernelin en cinq endroits différens de ce volume, il n'a pas fait néanmoins un article particulier de cet auteur, parce qu'il ignoroit qu'il existât encore quelque monument
n. 1007. de son travail. Mais nous avons découvert à l'abbaye de Saint-

Victor de Paris un exemplaire manuscrit de son traité de l'Abaque, *de Abaco.* Le titre de la préface porte : *Incipit præfatio libri Abaci, quem junior Bernelinus edidit Parisius.* L'ouvrage est dédié à un abbé nommé Amélius. Bernelin déclare à ce Mécène que ce n'est qu'en cédant à ses pressantes sollicitations qu'il entreprend de traiter de l'Abaque, sujet très-difficile, selon lui, et sur lequel on n'avait presque aucunes lumières avant que son maître Gerbert eût commencé de l'éclaircir. Il pense qu'Amélius, voulant s'instruire dans cette partie, aurait mieux fait de s'adresser aux Lorrains, lesquels, dit-il, y excellent, comme l'expérience me l'a fait voir, *quos in his ut cùm maximè expertus sum florere.* Il donne ensuite le plan de son ouvrage en ces termes : « La première partie de ce livre sera employée à dresser la « table de l'Abaque...; ensuite nous mettrons dessus cette « table les caractères, et en les arrangeant, nous montre« rons comment les nombres que nous appelons les droits « (les nombres simples) se mesurent par eux-mêmes, et « servent à mesurer les autres...; après quoi, nous trace« rons la règle pour multiplier toutes sortes de nombres. « Cela fait, nous passerons aux divisions simples et com« posées, dont nous traiterons avec le plus de précision et « de netteté qu'il nous sera possible. Nous parlerons aussi « des onces et des minutes, dont la connaissance n'est « rien moins qu'à mépriser, et au détail de ces fractions, nous « ajouterons la manière de les multiplier et de les diviser. « Enfin la description du calcul de Victorius couronnera « ce volume. » L'Abaque, suivant que Bernelin le décrit, était une table rase sur laquelle on répandait une poudre bleue. On traçait sur cette poudre trente lignes, dont les trois premières étaient pour placer les onces et les minutes, les vingt-sept autres étaient destinées pour les autres nombres. Sur la première ligne on décrivait avec le compas une portion de cercle qui l'embrassait toute seule; puis en ouvrant le compas, une autre portion de cercle qui embrassait les deux suivantes, et enfin une troisième portion de cercle qui les embrassait toutes les trois. La première ligne marquait les unités, la seconde les dizaines, la troisième les centaines. On faisait la même opération pour les lignes suivantes qui désignaient les mille, dizaine de mille, etc. Nous ne suivrons pas plus loin notre auteur dans le mécanisme de son travail, parce que nous pourrons avoir occasion dans la suite

de parler avec étendue des différentes manières de calculer usitées dans les bas temps. Pour le présent, nous nous contenterons d'ajouter que nous n'avons point observé dans l'ouvrage de Bernelin d'autres chiffres que des caractères grecs et romains. Il n'y avait que les yeux de M. Le Beuf qui pussent y en apercevoir d'arabes.

TOME VII.

Page 100. On s'est mépris en rapportant à l'an 1012 ou 1013 l'ordination de Jean-le-Scholastique, évêque d'Auxerre, contre le sentiment de M. Le Beuf, qui place la mort de ce prélat en 998. En effet, Hugues, successeur immédiat de Jean, étant décédé l'an 1039, après 40 ans 8 mois d'épiscopat, a dû monter sur le siége d'Auxerre au plus tard en 999; ce qui est conforme à une charte de cette année, dans laquelle Hugues prend la qualité d'évêque en souscrivant. Par cet acte, le prélat soumet à l'abbaye de Cluni le monastère de Parai, fondé par Lambert son père, comte de Châlons. *Actum*, est-il dit à la fin, *in suburbio Cabillonensi, in Cœnobio B. Marcelli, in præsentia regis Roberti, datâ mense maio, indictione XII, anno incarnationis DCCC nonagesimo-nono Roberto rege, anno quarto regni ejus* (1).

TOME VIII.

Auteur anonyme de la vie de saint ISARN, abbé de Saint-Victor de Marseille.

P. 723-749. Page 557. Cette vie, publiée par D. Mabillon, a reparu dans le VIIe tome du mois de septembre, de la grande collection de Bollandus, avec de nouvelles corrections, et une manière d'appendice contenant plusieurs traits de l'histoire

(1) Si l'on veut encore quelque chose de plus précis, l'évêque Héribert, prédécesseur immédiat de Jean-le-Scholastique, mourut au mois de septembre 996. Mais, à cause d'une cabale qui s'éleva en faveur d'un nommé Gui, recommandé par le duc Henri, Jean, élu par le chapitre, ne fut sacré qu'au mois d'avril 997. Il ne tint le siége qu'un an deux mois et deux jours, et mourut le 12 des calendes de février 998. L'église d'Auxerre, après sa mort, resta sans évêque pendant un an un mois et seize jours; après quoi, l'on élut, le 5 mars 999, Hugues, qui tint le siége, comme on l'a dit, jusqu'en 1039.

du saint, omis par l'anonyme, et tirés de divers monumens anciens. Les nouveaux éditeurs s'étendent fort au long sur la date de la mort du saint, qu'ils croyent pouvoir être fixée à l'an 1048. P. 750. n. 15.

P. 302, 304. Nous croyons devoir ajouter à ce qui a été dit sur la chronique d'Adhemar, que, dans la bibliothèque de feu M. le président Bouhier, on conserve un manuscrit de cet ouvrage, dont l'écriture appartient au treizième siècle, et qui a pour titre : *Adhemari chronicorum libri tres, præcipuè ab anno 829, ad annum 950.* On trouve écrit à la marge du prologue : *Cet ouvrage est imprimé dans la bibliothèque des manuscrits du P. Labbe, sur des exemplaires différens de celui-ci;* et à la marge du troisième livre, il est marqué que le P. Labbe n'a imprimé que des extraits de ce livre.

Pages 594, 595. En parlant du roman d'Ogier-le-Danois, on n'en a point marqué l'édition. Il y en a deux à la Bibliothèque du Roi, l'une sans date, à Paris, chez Alain Lotrian, in-4°, caractères gothiques; l'autre donnée dans la même ville et le même format, chez Nicolas Bonfons, sous ce titre : *Ogier-le-Danois, duc de Dannemarch, lequel avec l'aide du roi Charlemaigne, chassa les payens hors de Rome, et remit le pape en son siége.* Il n'est pas douteux que l'ouvrage n'ait été retouché dans la suite pour le style (E).

TOME IX.

SIGEBERT.

Pages 555, 556. Depuis que notre IXe volume a paru, les Bollandistes ont mis au jour dans leur V^e tome du mois de septembre le double ouvrage de Sigebert sur saint Lambert, évêque de Mastricht, savoir : l'ancienne vie de ce prélat qu'il avoit simplement retouchée, avec un commentaire sur cette même vie. L'édition a été faite d'après un manuscrit des jésuites de Louvain, collationné avec un autre du prieuré de Rougeval. Dans les notes qu'on y a jointes, on relève quelques fautes où Sigebert est tombé à la suite de Godescalc, son guide et son original, et les traits fabuleux qu'il a ajoutés de lui-même à son texte. Les Bollandistes sont persuadés que la vie de saint Lambert, dégagée du 17 sept. p. 589-612. P. 590. n. 13.

commentaire et simplement retouchée, est la même qui se trouve imprimée dans Chappeauville, sous le nom de Renier, moine de St-Laurent de Liége. La preuve, disent-ils, en est claire; car, à l'exception de quelques comparaisons tirées de l'ancien Testament et insérées en divers endroits de l'ouvrage qu'ils donnent, et d'un miracle du saint, tout le reste est si semblable de part et d'autre, qu'il n'y a de différence que pour quelques expressions en petit nombre. Or, ces différences leur paroissent venir de ce que Sigebert aura retouché deux fois la vie de saint Lambert, et qu'à la seconde fois il aura fait des changemens et des additions qu'il ne s'étoit pas permis à la première; ce que nous regardons nous-mêmes comme très-vraisemblable, pour ne pas dire certain.

TOME XI.

LOUIS-LE-GROS.

Pages 656. Aux différens surnoms du roi Louis-le-Gros, que nous avons rapportés, il faut ajouter celui de *qui ne dort point,* NON DORMIENS, à cause de l'extrême vigilance de ce prince, suivant ce passage de Géofroi du Vigeois : *Qui Ludovicus fortissimus bellator extitit. Verumtamen corpus ejus deformi animâ* (lege, *arvinâ*) *plus æquo farcivit... Hic adeo strenuè regnum gubernavit, ut à multis non dormiens cognominaretur.*

Chron. c. 36.

Ibid. p. 657. On s'est trompé, d'après Du Tillet, en plaçant en 1085, la répudiation de la reine Berthe, et le mariage du roi Philippe Ier, son époux, avec Bertrade. Le refroidissement de ce monarque pour Berthe put bien commencer dès ce temps-là; mais la répudiation ne paroît avoir été consommée qu'en 1092. Du moins est-il certain, comme le prouve Blondel dans son Traité, *de formulâ regnante Christo,* que Philippe n'épousa Bertrade qu'en 1093.

TABLE

DES CITATIONS LES MOINS FACILES A ENTENDRE.

A.

PETRI Abælardi Philosophi ac Theologi, Abbatis Ruyensis, et Heloïssæ conjugis ejus, primæ Paraclitensis Abbatissæ opera in-4°, Parisiis, 1616.	Abæl. op.
Les Lettres d'Abélard et d'Héloïse, traduites en français par D. Gervaise, 2 vol. in-12, Paris.	Abæl. ep
Alberici Monachi Trium-Fontium Chronicon, editum à Godefrido Leibnitz, Hanoveræ, 1690, in-4°.	Alb. chr.
Natalis-Alexandri Ordinis S. Dominici Historia ecclesiastica, fol., Paris.	Alex. Hist. eccl.
Anglia sacra, Londini, 1692, 2 vol. fol.	Angl. s.
Nicolai-Antonii Bibliotheca hispanica, 2 vol. fol., Romæ, 1692.	Ant. Bib. hisp.
Antiquités d'Amiens par Adrien La Morlière, Paris, in-4°, 1627.	Ant. d'Am.

B.

Stephani Baluzii Historia Tutelensis, Paris., 1717, in-4°.	Baluz. Hist. Tutel.
Ejusdem Miscellanea, in-8°.	Miscel.
Gasparis Barthii adversaria, fol., Francofurti, 1624.	Barth. adv.
Egassi Bulæi Historia Universitatis Parisiensis, fol., Parisiis.	Egas. Bul.
Ritus Ecclesiæ Laudunensis redivivi studio Antonii Bellote, Parisiis, 1662, fol.	Bellote, Rit. eccl. Laud. red.
Jean Belly, Histoire des Comtes de Poitou et Ducs de Guienne, Paris, 1647, fol.	Belly, Hist. de Poit.
Bibliothèque de la Chartreuse du Ligé, en Touraine.	Bib. Carth. Lig.
Bibliothèque du Collége de Clermont.	Bib. Clarom.
Bibliotheca Cluniacensis, edita ab Andrea Duchesne, Paris., 1614, fol.	Bib. Clun.
Bibliotheca Monasterii Fontis-Ebraldi.	Bib. Font. Ebr.
Catalogus Manuscriptorum Bibliothecæ Cottoniens. Oxonii, 1696, fol.	Bib. Oxon.
Bibliotheca Ecclesiæ S. Genovefæ.	Bib. S. Genov.
Bibliotheca Monasterii S. Vincentii Cenomanensis.	Bib. S. Vinc. Cen
Bibliotheca Prædicatorum Cenomanensium.	Bib. Præd. Cen.
Bibliotheca Collegii Mazarinæi.	Bib. Mazar.

Bib. S. Nic. And. Bibliotheca S. Nicolai Andegavensis.

Le Beuf, Diss. Le Beuf, Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, 2 vol. in-12, Paris, 1741.

Le Beuf, Hist. de Par. Histoire de la ville et du diocèse de Paris par le même, 10 vol. in-12, Paris.

Brussel, nov. ex. des Fiefs. Nouvel examen de l'usage des Fiefs en France pendant les 11, 12 et 13 siècles, par M. Brussel, 2 vol. in-4°, Paris, 1747.

Bucel. Men. Gabrielis Bucelini Menologium Benedictinum, Augustæ Vindelicorum, 1656, fol.

C.

Camus. Prompt. Camusat Promptuarium Tricassinum, in-8°.

Chron. Cent. Hariulfi Chronicon Centulense, Spicilegii tomo IV.

Cang. ind. Aut. Caroli du Cange, indiculus Authorum præfixus ejus Glossario.

Chifflet, S. Bern. gen. ill. Petri-Francisci Chifflet, S. J. S. Bernardi genus illustre assertum, Divione, 1660, in-4°.

... Mau. Solitar. Ejusdem Manuale Solitariorum, Divione, 1687, in-4°.

Chr. Mall. Chronicon Malleacense, editum in Bibliothecâ novâ mss. Philippi Labbe.

La Croix-du-M. Bibliothèque de la Croix-du-Maine, fol., Paris, 1584.

Ciac. Vit. Pont. Alphonsi Ciaconii vitæ Romanorum Pontificum et S. E. R. Cardinalium, Tomi IV, Romæ, 1677, fol.

Cosnier exord. Font-Ebr. Michaëlis Cosnier exordium Fontis-Ebraldi, etc., Flexiæ, 1641.

D.

Déf. de St-Ouen. Défense des titres et des droits de l'Abbaye de St-Ouen de Rouen, par D. Toussaint et D. Tassin, in-4°, 1743.

Doublet, Hist. de St-D. Histoire de l'Abbaye de St-Denis en France, par D. Jacques Doublet, Paris, 1625, in-4°.

Dubreuil, Ant. de Par. Théâtre des Antiquités de Paris, par D. Jacques Dubreuil, Paris, 1688, in-8°.

Dormai, Hist. de Soiss. Histoire de la ville de Soissons, par Claude Dormai, in-4°, Soissons, 1663.

De Roye, Vit. hær. et pœn. Bering. Francisci de Roye, de vitâ, hæresi et pœnitentiâ Berengarii, Andegavi, 1656, in-12.

Spic. Domni Lucæ Dacherii Spicilegium veterum Scriptorum, 13 vol. in-4°, Parisiis, 1655, 1677.

Desm., Mém. de litt. Continuation des Mémoires de littérature, par le P. Desmolets, 13 vol., Paris, in-8°.

Duchesn. script. Andreæ Duchesne, Historiæ Francorum Scriptores, Paris, 1645, 4 v. fol.

... Hist. de Couci. Le même, Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Couci, Paris, 1631, fol.

Dupin, 12e s. Dupin, Histoire des controverses et matières ecclésiastiques traitées au 12e siècle.

E.

Eadmeri Cantuariensis Monachi Historia novorum (ad calcem operum S. Anselmi).	Eadm. Hist. nov.
Eginharus, De vitâ et gestis Caroli Magni, cum commentario Johan. Friderici Besselii et notis Johan. Bollandi. Trajecti ad Rhenum, 1711, in-4°.	Egin. Vit. Car. M.
Exordium parvum Cisterciense (in primo volumine Bibliothecæ Cisterciensis, editæ à Bertrando Tissier).	Ex. parv. Cist.
Exordium magnum Cisterciense, ibid.	Ex. mag. Cist.

F.

Joannis-Alberti Fabricii Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis, Hamburgi, in-8°, 5 vol., 1733.	Fab. Bib. m. lat.
Ejusdem Bibliothecæ volumen sextum, operâ Christiani Schœtgenii, Hamburgi, 1746.	Fab. Bib. m. lat.
Histoire de l'Abbaye de St-Denis en France, par D. Michel Felibien, fol., Paris, 1706.	Felib. Hist. de St-D.
Histoire de la ville de Paris, par le même, fol., 1725.	... Hist. de Par.
Jean Ferreras, Histoire générale d'Espagne, traduite par M. d'Hermilli, 10 vol. in-4°, Paris, 1751.	Ferrer. Hist. d'Esp.
Claude Fauchet, de l'origine de la Langue et Poésie française, Paris, 1610, in-4°.	Fauch. Orig. de la lan. fr.
Historiæ Francorum epitomata, per Fredegarium Scholasticum (inter opera Gregorii Turonensis edita à Theodorico Ruinart).	Fredeg. Hist.

G.

Gallia christiana, seu series Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum, studio Sammarthanorum, fol.	Gall. chr. vet.
Eadem, studio Benedictinorum.	... no.
Vie d'Abélard et d'Héloïse, par D. Gervaise, in-12, Paris, 1720.	Gerv. Vie d'Abél.
Samuel Guichenon, Histoire généalogique de la Maison de Savoie, fol., Paris, 1660.	Guich. Hist. de Sav.
Idem, Histoire de Bresse et de Bugei, fol., Lyon, 1650.	... Hist. de Bres.
Guilelmus Sandionysianus, De vitâ Sugerii libri tres (parmi les preuves de l'Histoire de S. Denis, par D. Félibien).	Guil., Vit. Sug.
Guilelmus Tyrius Archiepiscopus, Historiæ rerum in partibus transmarinis gestarum libri XXIII, apud Bongarsium, in opere cui titulus, *Gesta Dei per Francos*.	Guil., Hist. rer. in part. transm.

H.

Herimannus, De miraculis B. Mariæ Laudunensis libri tres, ad calcem operum Guiberti de Novigento.	Herim., De mir. B. M. Laud.

Henr. Gand., De script. Henricus Gandavensis, De Scriptoribus ecclesiasticis, editus in secundâ parte Bibliothecæ ecclesiasticæ Joan. Alberti Fabricii.

Henriq. Phœnix rev. Chrysostomi Henriques Phœnix reviviscens, sive Ordinis Cisterciensis Scriptorum Angliæ et Hispaniæ series, Bruxellis, 1626, in-4°.

... Menol. Ejusdem Menologium Cisterciense, Antverpiæ, 1630, fol.

Hist. de St-Flor. de Saumur. Histoire manuscrite de l'Abbaye de Saint-Florent de Saumur, par D. de Guines.

Hist. (ou) Mém. des Inscr. Histoire et Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, in-4°.

Hugo, S. ant. mon. Caroli Ludovici Hugo, Abbatis Stivagii, sacræ antiquitatis monumenta, Stivagii, 1725, 2 vol. fol.

J.

Ital. S. Ferdinandi Ughelli Italia sacra, sive de Episcopis Italiæ : editio secunda aucta et emendata studio Nicolai Colati, 1717.

Rem. sur Bayle. Remarques critiques sur Bayle, par M. l'Abbé Joli, Dijon, 1748, fol.

K.

Konig script. Georgii Matthiæ Konigii Bibliotheca vetus et nova, Altfordii, 1678, fol.

L.

Labbe, Bib. nov. Bibliotheca nova manuscriptorum, studio Philippi Labbe, fol., 2 vol., Parisiis, 1657.

Le Long. Bib. S. Bibliotheca sacra Jacobi le Long, fol., 2 vol., Parisiis, 1723.

Le Vass. an. de Noy. Jacques Le Vasseur, Annales de l'église de Noyon, Paris, 1633, in-4°.

Leibnitz script. Brunsv. Scriptores rerum Brunsvicensium, edente Godefrido Leibnitz, Hanoveræ, 1707-1709, 3 vol. fol.

M.

Maan., Eccl. Tur. Joannis Maan, Ecclesia Turonensis, Turonis, 1667, fol.

Pap. Mas. de Ep. Rom. Papyrius Masson de Episcopis Romanis, Parisiis, 1586, in-4°.

Manr. An. Cist. Angeli Manrique Annales Cistercienses, Lugduni, 1649-1659, 4 vol. in-fol.

Meunier, Rech. sur Autun. Mémoires servant à l'Histoire d'Autun, par Jean Meunier, Dijon, 1660, in-4°.

Molan. Mart. Joannis Molani Martyrologium, Antverpiæ, 1583, in-8°.

Mont. Bib. mss. Bernardi de Montfaucon Bibliotheca Bibliothecarum mss., 2 vol. fol.

Morot. Theat. Cart. Caroli Josephi Morotii Theatrum sacri Ordinis Carthusiensis, fol., Taurini, 1681.

N.

Arthuri du Moustier Neustria pia, Rothomagi, 1663, fol. Neustr. pia.
Mémoires pour servir à l'Histoire des hommes illustres dans la république des lettres (par le P. Niceron), in-12, 41 vol. Nicer.
Nouveau traité de Diplomatique par deux Religieux Bénédictins, in-4°. Nouv. Trait. de Dip.

O.

Orderici Vitalis Uticensis Monachi Historia ecclesiastica (inter Scriptores Historiæ Normannorum editos ab Andrea Duchesne). Ord. Vit. Hist.

P.

Petri Cantoris *verbum abbreviatum*, edente Georgio Galopin, Montibus, 1639, in-4°. Pet. Cant. verb. abbr.
D. Bernardi Pez Thesaurus anecdotorum novissimus, Augustæ Vindelicorum, 1721, et seq., fol., 5 vol. Pez anecd.
Joannes Pitseus, De illustribus Angliæ Scriptoribus, Paris, 1619, fol. Pits.
Histoire des Archevêques de Rouen, par D. François Pommeraye, 1667, in-fol. Pomm. Hist. des arch. de R.
Antonii Possevini Apparatus sacer, Colon., 1608, 2 vol. fol. Poss. App.

R.

Roberti de Monte accessiones ad Sigebertum (apud Miræum, in Bibliothecâ ecclesiasticâ ad calcem Sigeberti). Rob. de Monte.
Ejusdem Tractatus de Abbatiis et Abbatibus Normannorum, etc. (ad calcem operum Guiberti de Novigento). Rob. de Abb.
Roberti Pulli Cardinalis Sententiarum libri VII, editi curâ et studio D. Hugonis Mathoud, 1655, fol. Rob. Pul.

S.

Antonii Sanderi Bibliotheca belgica manuscriptorum, Insulis, 1641, 4°. Sand. mss. Belg.
Autun chrétien, par Claude Saulnier, in-4°, Autun, 1686. Saul. Autun chrét.
Josiæ Simleri Epitome Bibliothecæ Conradi Gesneri, fol., Tiguri, 1583. Siml. script.
Denys Simon, Bibliothèque historique et chronologique des principaux Auteurs et Interprètes du droit, 1692, Paris, 2 vol. in-12. Simon, Bib. du droit.
Sixti Senensis Bibliotheca sancta, Neapoli, 1742, fol., 2 vol. Sixti Sen.
Francisci Swertii Athenæ belgicæ, fol., Antverpiæ, 1628. Swert. Ath. Belg.

T.

Joannes Trithemius, de Scriptoribus ecclesiasticis, in Bibliothecâ ecclesiasticâ Auberti Miræi. Trith. script.

V.

Val. And. script. Valerii Andreæ Bibliotheca belgica, Lovanii, 1633, in-4°.

Warton, De Ep. Lond. Henricus Warton, De Episcopis et Decanis londinensibus, in-8°, Londini, 1695.

Vinc. Belv. Spec. hist. Vincentii Belvacensis Speculum historiæ, typis Joannis Mentellin, 1473, in-fol.

De Visch. Bib. Cist. Caroli de Visch Bibliotheca cisterciensis, in-4°, Col., 1656.

Voss. Hist. lat. Gerardi Joannis Vossii de Historicis latinis lib. III.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CE VOLUME.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

SUITE DU DOUZIÈME SIÈCLE.

HUGUES,

CHANOINE RÉGULIER DE L'ABBAYE DE ST-VICTOR.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

L'HISTOIRE s'est plus occupée à louer en général le mérite de Hugues de St-Victor, qu'à raconter en détail les événemens de sa vie. On est partagé sur le pays où il vint au monde. Nous disons le pays; car pour le lieu précis, on XII SIECLE.

XII SIECLE.

l'ignore absolument. Robert du Mont, qui écrivoit environ 50 ans après sa mort, assure qu'il était Lorrain : *Magister Hugo lothariensis.* Un ancien manuscrit de l'abbaye d'Anchin, dont le P. Mabillon adopte le témoignage, met sa patrie dans le territoire d'Ypres. Ces deux autorités, suivant le docte bénédictin, sont faciles à concilier, en disant que la Flandre étant limitrophe de ce qu'on nommoit autrefois la Lorraine, un homme né sur les confins de ces deux provinces, pouvoit être indifféremment appelé du nom de l'une ou de l'autre. Mais ceux qui font Hugues Saxon, se prévalent également du passage de Robert pour établir leur opinion. En effet, l'ancienne Saxe touchoit par une autre extrémité la Lorraine ; et l'anonyme de Jumiége dit formellement que Hugues, quoique réellement Saxon, passoit pour Lorrain à cause du voisinage des deux contrées : *Hugo lothariensis dictus à confinio Saxoniæ.* Alberic de Trois-Fontaines et Jean de St-Victor, écrivains, l'un du XIII[e], l'autre du XIV[e] siècle, appuient cette explication, et leurs suffrages ont entraîné ceux de presque tous les critiques jusqu'à ce jour. Cependant le sentiment de dom Mabillon nous paroît le mieux fondé, surtout depuis la découverte d'un nouveau manuscrit faite à l'abbaye de Marchienne, par dom Martenne et dom Durand. Ce monument, égal à celui d'Anchin pour l'antiquité, porte non-seulement que Hugues naquit aux environs d'Ypres, mais de plus, qu'il fut transféré dès l'enfance hors de sa patrie (1) : circonstance (nous parlons de la dernière) d'autant plus remarquable, qu'elle est attestée par Hugues lui-même, et sert à faire connoître ce qui a porté à le regarder comme Saxon. *Ego*, dit-il, *à puero exulavi.* La Saxe, où il passa les premières années de sa jeunesse, n'étoit donc pas son pays natal. Ce qu'il ajoute au même endroit mérite encore d'être rapporté, pour détruire le préjugé de quelques écrivains sur la prétendue noblesse de son extraction : *Et scio*, dit-il, *quo mœrore animus pauperis tugurii fundum deserat.* En parlant de la sorte, Hugues vouloit-il se donner pour un noble, et un noble, si l'on en

De abb. c. 5.

Mabil. Annal. t. I, p. 327.

Anon. Gemmet., p. 301.

Albéric. chron. ad ann. 1130, p. 264.

Voy. lit. p. 92.

T. III, p. 22, col. 1. D.

Rerum German., t. III, p. 432.

(1) *Anno ab incarnatione Domini M. CXLI, obiit dominus Hugo, canonicus sancti Victoris, tertio idus februarii, qui Yprensi territorio ortus, à puero exulavit.* C'est ce qu'on lit à la fin de ce manuscrit, qui contient plusieurs ouvrages de Hugues.

XII SIECLE.

croit Meibom le jeune, issu de l'illustre maison des comtes de Blakemberg ?

La providence prit soin du petit Hugues dans son exil, et le plaça chez les chanoines réguliers d'Hamersleven en Saxe, pour y recevoir son éducation. L'éminente vertu qui brilla dans tout le cours de sa vie rend témoignage du riche fond de piété qu'il acquit dans cette école. Lui-même s'est donné la peine de nous rendre compte des progrès qu'il y fit dans les lettres. « Je ne crains point de certifier, dit- « il, que, loin d'avoir jamais rien négligé pour me perfec- « tionner dans les sciences, je me suis instruit de plusieurs « choses, que d'autres traitent de bagatelles, et même d'ex- « travagances. Je me souviens que n'étant encore qu'enfant, « je m'appliquois soigneusement à apprendre les noms de « tout ce qui tombe sous les sens, principalement de ce « qui est d'usage dans la vie, persuadé qu'il n'est pas possible « d'arriver à la connoissance des choses, sans savoir aupara- « vant comment elles se nomment. Attentif à mettre par « écrit les sentences et les questions les plus intéressantes, « les objections et les solutions, je repassois les unes et les « autres dans ma mémoire, je les discutois et les comparois « ensemble par le raisonnement. Sur chaque sujet, je distin- « guois les différentes manières de le traiter, en grammai- « rien, en rhéteur, en philosophe. J'étudiois les combinai- « sons des nombres, je traçois des figures sur la terre, je « démontrois évidemment les propriétés qui caractérisent « chaque espèce d'angle, l'obtus, le droit, l'aigu. J'appris « même à mesurer la surface et la solidité des figures. Le « ciel visible fut aussi l'objet de ma curiosité. Combien de « fois ai-je passé les longues nuits de l'hiver à contempler les « astres ! Enfin, je m'exerçois à la musique instrumentale, « tant pour connoître la différence des sons, que pour goû- « ter, dans les heures de délassement, les charmes si flatteurs « de l'harmonie. Tout cela, je l'avoue, n'étoit que des amu- « semens de jeunesse; cependant j'en ai tiré du profit. »

Hug. vit. op. t. I.
T. III, p. 34, col. 1. E et 2. A.

Ses études achevées, il prit le parti de renoncer au monde. Hugues son oncle, archidiacre d'Halberstat, consulté sur ce dessein, ne se borna pas à l'approuver, il voulut aussi l'adopter pour lui-même, et en partager avec son neveu l'exécution. Après s'être éprouvés mûrement, ils partirent ensemble vers l'an 1118, pour se rendre à l'abbaye de Saint-

XII SIECLE.

Victor de Marseille; mais ce n'étoit point là où Dieu les appelait. Pendant le séjour passager qu'ils y firent, la renommée leur apprit les progrès merveilleux de l'abbaye naissante de St-Victor de Paris. A cette nouvelle, ils reconnurent l'asile qu'ils étoient venus chercher en France, et se pressèrent d'y arriver. L'abbé Gilduin, qui gouvernoit alors cette maison, les reçut avec joie, sur les preuves qu'ils lui donnèrent de la sincérité de leur vocation. Le jeune Hugues, plein de ferveur, mit toute son application à imiter les modèles de science et de vertu qu'il avoit sous les yeux, et ne tarda pas à les égaler.

Content de s'instruire et de s'édifier soi-même, il ne pensoit qu'à vivre dans le silence et l'obscurité; mais son mérite le trahit. L'école de St-Victor étoit alors sous la direction de Thomas, lequel, étant en même temps prieur de cette abbaye, et comme vicaire-général du diocèse de Paris, finit, en 1133 (1), par une catastrophe très-approchante du martyre. Hugues le remplaça dans le premier de ces emplois, après lui avoir servi quelque temps de collègue. La manière dont il enseigna la théologie, à laquelle il s'adonna principalement, lui fit une grande réputation. Ennemi, par caractère, des contestations, et par religion, des nouveautés profanes, il s'étudia scrupuleusement à suivre les routes battues par les anciens, sans donner dans les écarts de quelques docteurs de son temps, ni prendre part à leurs vaines disputes. De-là ces louanges qui lui furent prodiguées de toutes parts, et dont le concert fut si parfait, qu'aucune langue médisante n'osa le troubler. (Saresb. metal.) Il n'y eut pas jusqu'aux Cornificiens, secte dévouée à la calomnie par impuissance de bien faire, qui ne se vissent forcés de respecter son mérite. En un mot, la prévention de son siècle fut telle en sa faveur, qu'on ne fit point difficulté de l'appeler le second Augustin. La postérité, quoiqu'elle ne lui ait pas confirmé ce titre, n'a témoigné guère moins de vénération pour son autorité. Saint Thomas, c'est tout dire, le regardoit comme son maître; et les théologiens font gloire encore aujourd'hui de suivre sa doctrine en presque tous ses points.

Livré totalement à l'étude et aux exercices de la religion,

Hist. litt., t. IX, p. 114.

(1) Dom Rivet met la mort de Thomas en 1130; mais il est certain qu'elle arriva l'an 1133. *Vide* MABIL., *Not. fus. in ep. Bern.*, 158.

XII SIECLE.

disent les derniers éditeurs de ses œuvres, jamais il n'eut aucune dignité dans son cloître, pas même celle de prieur. Cependant il est qualifié tel par Gautier de Mortagne, dans la lettre qu'il lui écrivit, par l'anonyme de Jumiége, par Sixte de Sienne, Garzonius, et plusieurs modernes. Trithème lui donne même le titre d'abbé. Mais les monumens de St-Victor, qui font mention de Hugues, ne lui appliquent ni l'une ni l'autre dénomination. Il y a plus à l'égard de la dernière; car elle est formellement démentie par le catalogue très-complet des abbés de St-Victor, où le nom de notre auteur ne se rencontre point.

Script. Art. ccclxiij.

Par une suite du plan de vie qu'il s'étoit formé, on ne le vit point, à l'exemple de plusieurs savans de son siècle, figurer dans les affaires de l'église et de l'état. L'histoire ne parle que d'une seule occasion où il sortit de son cloître. Ce fut lorsque le roi Louis-le-Jeune, le députa l'an 1139, conjointement avec Alvise, évêque d'Arras, et Natalis, abbé de Rebais, pour nommer un successeur à Thomas, abbé de Morigni, qui avait donné sa démission.

Chron. Maurin. p. 385.

Sa carrière fut beaucoup moins longue que la multitude de ses écrits ne semble l'annoncer. L'excès du travail contribua sans doute à l'abréger. Plein de mérites et d'une érudition qu'il avoit consacrée à la gloire de la religion et à l'utilité du public, il mourut âgé seulement de quarante-quatre ans. Osbert, son confrère et son ami, nous a laissé une relation courte, mais très-édifiante, de sa mort. Ce fut lui-même qui l'assista dans sa dernière maladie. « Après lui « avoir administré, dit-il, l'extrême-onction, je lui demandai « s'il ne vouloit pas encore recevoir le corps de Notre-Sei-« gneur. Hélas, répondit-il, vous me demandez si je veux « recevoir mon Dieu! courez au plus vite à l'église, et ap-« portez-moi le corps du Seigneur. Ce qu'ayant exécuté, je « lui dis avant que de lui donner ce sacrement: Adorez le « corps de votre maître. A quoi il répondit en se levant: « J'adore le corps de mon Seigneur, et je le reçois comme « mon salut. » Ce récit fait l'éloge de la piété de Hugues, et atteste, indépendamment de ses écrits, la pureté de sa créance touchant le mystère de l'eucharistie.

Vita Hug. init. op.

Les critiques ne sont point d'accord sur l'année de sa mort. Les uns mettent cet événement en 1140, les autres en 1141, plusieurs en 1142, et un petit nombre enfin le

XII SIECLE. recule jusqu'en 1143. Mais Osbert, dans sa relation, fixe nos doutes sur ce point, en disant que Hugues mourut un mardi 11 février; ce qui concourt avec l'an 1141, suivant notre manière présente de commencer l'année.

Son corps fut inhumé à l'entrée du cloître, avec cette épitaphe, qui depuis a disparu. Elle est de son confrère Simon Chèvre-d'Or.

Conditur hoc tumulo doctor celeberrimus Hugo.
Quàm brevis eximium continet urna virum!
Dogmate præcipuus nullique secundus in orbe,
Claruit ingenio, moribus, ore, stylo.

Du cloître il fut transféré, l'an 1335, par les soins d'Aubert de Mailli, abbé de St-Victor, et avec la permission du pape Benoît XII, dans la grande église, et placé dans le chœur (aujourd'hui la chapelle de St-Denis) sous une tombe simple et sans inscription.

On lit présentement, à l'endroit de sa première sépulture, les vers suivans :

Hugo sub hoc saxo jacuit, vir origine Saxo,
Annis ducentis, tribus tamen inde retentis.
In claustro primùm poni se fecit in imo,
Et pede calcari, nolens mundo decorari.
Luce sub undenâ Februi tolluntur arenâ
Ossa, chori latere lævo translata fuêre
Anno milleno ter centum, ter quoque deno
Christi cum quinque, fratrum chorus astat utrimque.

Sans parler de l'erreur qui fait Hugues Saxon, il en est une autre, dans ce monument, qui prouve que l'auteur n'entendait pas mieux le calcul que la versification. C'est le mot *tribus,* mis après *ducentis,* au second vers. Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* disent qu'il devrait y avoir *quinque;* selon nous, il faut *sex,* parce que nous plaçons la mort de Hugues un an plus tard qu'on ne le fait dans cet ouvrage. (T. VII, p. 664.)

Hugues l'ancien survécut à son neveu; car c'est du premier qu'il est parlé dans une lettre du pape Eugène à Suger, abbé de St-Denis, par laquelle il le prie de fournir à Hugues de St-Victor, de l'argent et une monture pour faire le voyage de Rome. Ce même Hugues obtint dans la suite l'évêché de Tusculum, avec le titre de cardinal.

§ II.

SES ÉCRITS IMPRIMÉS.

Ce n'est pas un travail médiocre pour la critique, de faire un discernement exact des véritables écrits de Hugues, et de ceux qui lui ont été faussement attribués. Ses différens éditeurs ont échoué dans cette entreprise, ou plutôt ils n'ont osé la tenter. Contens de livrer au public indifféremment et sans choix tout ce qui portoit son nom, ils ont laissé à d'autres le soin d'une discussion qu'ils jugeoient apparemment au-dessus de leurs forces. Les bibliographes n'offrent guère plus de ressource. Les uns, faute d'examen suffisant, ont donné au victorin plusieurs pièces qui lui sont visiblement étrangères; les autres, par une censure outrée, l'ont privé d'une partie de ses véritables productions. Avec plus d'attention et moins de préjugés, nous espérons le remettre en possession de son propre bien, sans y ajouter les dépouilles d'autrui.

Trois tomes in-folio composent l'édition que nous allons parcourir. C'est celle de Rouen imprimée en 1648.

L'ouvrage qui se présente à la tête du premier a pour titre: *Petites notes préliminaires sur les écritures et les écrivains sacrés. De scripturis et scriptoribus sacris prænotatiunculæ.* Ces courtes observations que personne ne conteste à Hugues sont divisées en 18 chapitres. Le but des deux premiers est de montrer quels sont les traits qui caractérisent les écritures divines. Le troisième et quatrième roulent sur les divers sens qu'elles peuvent renfermer, savoir: l'Historique, l'Allégorique et l'Anagogique. Car l'auteur prouve dans le cinquième la nécessité de faire marcher la connaissance du sens historique ou littéral avant la recherche du sens mystique. Il reproche aux docteurs de son temps le mépris qu'ils faisoient de la lettre, pour se jetter à corps perdu dans l'allégorie. La division de l'Ecriture-Sainte fait le sujet du sixième chapitre. Hugues partage les livres de l'ancien Testament en trois ordres, savoir: La Loi, les Prophètes et les Agiographes; ce qui comprend 22 livres, du nombre desquels sont exclus ceux de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, de Judith, de Tobie et des Machabées. On les lit à la vérité,

XII SIECLE. dit-il, mais ils ne sont pas inscrits dans le Canon. Même distribution pour le nouveau Testament. Hugues met dans la première classe les quatre Evangiles et les Actes des apôtres; dans la seconde, les quatorze Epîtres de S. Paul, les Epîtres canoniques et l'Apocalypse. Les Décrétales, dit-il, tiennent le premier rang dans la troisième, ensuite les écrits des saints Pères. Cependant il reconnoît que cette troisième classe ne fait point partie des écritures divines, mais qu'elle en est seulement la suite et l'accessoire. Le septième chapitre, qui concerne les auteurs des livres de l'ancien Testament, n'est qu'un abrégé de ce que saint Jérôme a dit sur cette matière. C'est encore d'après le même Père, que l'on parle au huitième du rétablissement des écritures sous Esdras, et au neuvième de leurs différentes versions. Les trois suivans traitent des auteurs inspirés du nouveau Testament, des livres apocryphes, des caractères qui distinguent les prophètes des autres écrivains sacrés. Les quatorzième, quinzième et seizième chapitres tendent à faire voir en combien de manières différentes peuvent se prendre les mêmes choses dans l'Ecriture-Sainte. Hugues compte jusqu'à neuf significations mystiques dans les nombres. Les divers âges et états du monde occupent le dix-septième chapitre. Le dernier a pour objet les difficultés historiques qui se rencontrent dans les auteurs sacrés. Hugues en touche seulement quelques-unes, mais d'une manière superficielle et peu propre à contenter un esprit solide.

Cet écrit sert comme de prolégomènes aux commentaires de notre auteur sur les différentes parties de l'Ecriture-Sainte.

II. Le premier de ces commentaires inscrit: Notes pour éclaircir le Pentateuque, *Annotationes elucidatoriæ in Pentateuchum*, comprend quatre chapitres. Après avoir expliqué le prologue de S. Jérôme sur les cinq livres de Moyse, Hugues descend au détail de ces livres, et commence par la Genèse. Il montre, mais imparfaitement, que Moyse y fait le personnage de prophète comme d'historiographe. Il réussit mieux à développer l'intention de cet écrivain en traitant de l'origine du monde. On voit les principes de la physique de son temps dans ce qu'il dit, touchant la matière première, et les différentes formes qu'elle prit pendant les six jours de la création: viennent ensuite des remarques sur les principaux versets de la Genèse. Parlant des astres

et des planètes, il veut bien qu'ils agissent sur nos corps ; mais il nie qu'ils dominent sur nos esprits et sur notre liberté. On peut juger qu'il avait quelque teinture de l'hébreu, par l'explication qu'il donne de certains endroits, qui, dans cette langue, présentent un autre sens que dans la version dont il se sert, qui est celle de S. Jérôme.

Les notes sur l'Exode sont plus courtes que les précédentes : quoique judicieuses, elles n'ont rien de fort intéressant.

Le Lévitique est la partie que Hugues a le mieux traitée.

Pour les Nombres et le Deutéronome, ce qu'il en dit est si peu de chose, et contient de si lourdes méprises, que son texte est légitimement suspect d'interpolation.

III. Le Pentateuque ainsi parcouru, notre auteur traite P. 37.
de la même manière le livre des Juges, à la fin duquel il dit un mot de celui de Ruth ; les livres des Rois, dont il laisse plusieurs chapitres sans y toucher ; les Psaumes sur lesquels il s'étend davantage. Rarement néanmoins explique-t-il P. 42.
avec succès la lettre de ceux-ci. Ses moralités et ses allégo- P. 5.
ries seroient plus estimables, si les dernières étoient moins fréquentes, et ne manquoient pas souvent de justesse. Dans l'explication du 15e psaume, on trouve un dialogue assez plaisant entre Dieu et le Diable, touchant leurs droits res- P. 55.
pectifs sur le monde ; un autre, qui n'est guère moins singulier entre la Miséricorde et la Justice. Les éditeurs n'ont pas fait preuve de leur bon goût, en mettant cette note à côté du dernier : *Pulchra disceptatio Misericordiæ et Veritatis pro Concionatoribus.*

Hugues change de méthode dans son commentaire sur P. 75.
l'Ecclésiaste. Ce sont des homélies au nombre de dix-neuf, à la tête desquelles il annonce à ses disciples qu'il va leur remettre sous les yeux les instructions qu'il leur a données de vive voix. Son dessein, dit-il, est d'expliquer la lettre de ce livre sans beaucoup s'attacher aux mystères qu'il renferme, et aux allégories dont il est susceptible. On chercheroit en vain les fleurs de l'éloquence dans ces discours : la sécheresse de l'école s'y fait sentir d'un bout à l'autre. L'auteur est fort diffus, comme il en convient lui-même, en plus d'un endroit. Il entre dans des discussions inutiles, où il mêle de la philosophie, de l'histoire et de la morale. Il y a cependant quelques passages qu'il développe avec assez

XII SIECLE. de lumière et de précision. Tel est entre autres ce verset du chap. II. *Il a livré le monde à leurs disputes*. Ce commentaire ne va que jusqu'au quatrième chapitre de l'Ecclésiaste, et se termine sans conclusion : preuve qu'il est imparfait, et que Huges l'avoit poussé plus loin. M. Dupin s'est trompé en le comptant pour le dixième livre des extraits dont nous parlerons ci-après; c'est un ouvrage isolé. Il est à remarquer que, dans le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, cotté n° 2526, où il est compris, on lit à la fin ces mots : *Magister Hugo à sancto Victore anno* 1141, *tertiò idus februarii diem supremum obiisse dicitur.* Ce manuscrit est du XIII[e] siècle.

Dupin, XII[e] siècle, p. 723.

P. 146. Dans le commentaire sur les trois premiers chapitres des Lamentations de Jérémie, Hugues ne remplit pas l'engagement qu'il avait pris, au commencement, d'expliquer ce morceau suivant les trois sens, le littéral, l'allégorique et le moral; car il oublie presque entièrement le premier pour s'attacher aux deux autres.

P. 179. Dans les notes sur Joël, on a plus d'égard à la lettre. Les traditions judaïques y sont quelquefois employées pour l'expliquer. On y cite aussi Josèphe, Hégésippe, Boëce, Avicenne; ce qui prouve l'érudition de l'auteur et la variété de ses lectures. Son bon goût paraît dans la préférence qu'il donne à l'éloquence de l'Ecriture-Sainte sur celle de Cicéron et de Quintilien.

P. 183.

P. 204-220. Les remarques sur Abdias ont aussi leur mérite. Hugues dit que le style de ce prophète est simple, mais que le sens de son discours est varié : *Sermone simplex, sensu multiplex;* qu'il est concis dans ses paroles, mais abondant et riche dans ses pensées : *Rarus in verbis, sed copiosus in sententiis;* que, suivant le sens littéral, sa prophétie porte contre l'Idumée; suivant le sens allégorique, contre le monde; et suivant le tropologique, contre la chair. Hugues confond ce prophète avec cet Abdias qui avait caché sous le règne d'Achab et nourri cent prophètes dans des cavernes. Il renvoie à Hérodote et aux autres historiens grecs et latins, pour appuyer l'explication qu'il donne au seizième verset de cette prophétie. Il parle des sept péchés capitaux, de la même manière que dans sa Somme et dans son Traité des sacremens.

P. 213

P. 219.

IV. Il n'est aucun de ces Commentaires qu'on puisse légi-

timement contester à notre auteur. Mais nous prouverons, en rendant compte de ses œuvres supposées, que ceux qui suivent jusqu'au second sur l'Evangile de S. Jean inclusivement, lui sont étrangers. Il faut seulement en excepter deux opuscules qui font partie des extraits allégoriques.

Le premier, qui commence au chapitre XVe de cette compilation et finit au XIXe, a pour objet les cinq Septenaires, qui sont les sept péchés capitaux subdivisés chacun en cinq espèces, les sept demandes de l'Oraison Dominicale, les sept dons du St-Esprit, les sept vertus principales et les sept béatitudes. Outre l'autorité des manuscrits, qui donnent tous cet écrit à Hugues, on y remarque plusieurs traits empruntés de son explication d'Abdias, et répétés dans sa Somme des sentences et son Traité des sacremens. P. 303-307.

L'autre opuscule, qui contient une exposition du cantique de la sainte Vierge, est à la tête des allégories sur saint Luc. L'auteur s'y donne une libre carrière pour attaquer deux opinions dangereuses qui régnaient alors dans les écoles. La première est de ceux qui prétendaient que chaque homme a deux ames; l'une sensuelle, l'autre raisonnable. La seconde consistait à nier que Dieu puisse faire les choses meilleures qu'elles ne sont, ou qu'il puisse s'abstenir de faire ce qu'il fait. Nous verrons celle-ci plus amplement réfutée dans la Somme des sentences. Ce qu'il dit encore ici des quatre sortes de craintes se retrouve mot à mot dans la même Somme. On a mis autrefois cet opuscule sur le compte de S. Augustin. Les derniers éditeurs de ce Père l'ont relégué dans l'appendix du tome VIe de ses œuvres; mais il n'y a point de doute qu'il n'appartienne à notre auteur.

V. Outre les pièces que nous venons de retrancher dans le volume que nous parcourons, il faudrait encore, selon Casimir Oudin, faire main-basse sur les *Eclaircissemens* et les *Questions*, qui ont pour objet les Epîtres de saint Paul. Mais, avant que d'examiner les raisons de ce critique, il est bon d'observer que ces deux ouvrages ont été déplacés par les éditeurs. Car celui qui se trouve le dernier et qui embrasse les quatorze épîtres de l'apôtre, devroit être le premier, puisqu'il est rappelé formellement dans l'autre, qui n'en est que le supplément pour les trois premières épîtres auxquelles il se termine. Oud. script., t. II, p. 1148.

A l'égard des preuves de supposition que produit Oudin,

XII SIECLE.

elles nous paraissent assez faibles, et nous avons des caractères de vérité plus forts à y opposer. Ce qui le détermine principalement, c'est la différence de style et de méthode qu'on aperçoit entre ces deux Commentaires et les précédens. En effet, l'un et l'autre ne sont qu'un tissu de questions et de solutions, dont le texte est souvent moins le sujet que l'occasion. Chaque difficulté que l'auteur propose commence uniformément par *quæritur,* et les réponses par *solutio.* Ne reconnoît-on pas là, dit Oudin, la marche des scholastiques du treizième siècle? Mais qui lui a dit que cette marche ne datait pas de plus loin? Avec plus de lecture ou d'attention, il l'aurait aperçue dans le Commentaire d'Abélard sur saint Paul, et dans plusieurs écrits d'Honoré d'Autun, surtout dans son traité *De solis affectibus.* Il y a plus : les deux ouvrages dont il s'agit réclament ouvertement notre auteur. D'abord on y retrouve certains sentimens particuliers de Hugues répandus dans ses autres compositions : tel est entre autres celui de l'égalité de la science divine et de la science humaine en Jésus-Christ. Outre cela, l'on y répète plusieurs fois ces formules : *Salvâ reverentiâ secretorum : Absque præjudicio melioris sententiæ,* dont Hugues a coutume de se servir ailleurs, lorsqu'il hasarde quelque conjecture nouvelle. Enfin, ce qui est décisif, à l'occasion d'une difficulté sur le mariage, l'auteur renvoie à sa Somme des sentences et à son Traité des sacremens pour en trouver la solution. *Quod hìc solvere postponimus brevitatis causâ cujus vestigia sequimur. In Sacramentis enim et in Sententiis majorum hæc diligentiùs prosequimur.* Cette solution se rencontre effectivement dans l'un et l'autre des écrits de Hugues, qui portent ces titres.

Bibl. PP. Lugd. t. XX, p. 120-127.

Hugo Vict., t. I, p. 381.

Ibid. p. 422, col. 1. B.

T. III, p. 471, col. 1. D. et p. 648. col. 1. B.

VI. Après les livres canoniques, depuis long-temps les théologiens n'avoient rien de plus sacré que les écrits attribués à S. Denis-l'Aréopagite. Les scholastiques semblèrent encore vouloir enchérir sur cette estime. Nul monument de l'antiquité n'étoit effectivement mieux assorti à leur goût. De là l'étude particulière que chacun d'eux en crut devoir faire, et les soins qu'ils prirent pour en aplanir toutes les difficultés. Hugues de St-Victor fut le premier d'entre eux qui entreprit de les expliquer par un commentaire suivi. Nous n'avons d'imprimé que ce qu'il fit sur le livre de la Hiérarchie céleste : mais ce morceau n'en fait nullement désirer la suite.

On diroit que Hugues ait voulu se dédommager ici de la brièveté de ses commentaires sur l'Ecriture-Sainte. Un texte de quinze chapitres, la plupart très-courts, fournit la matière de dix livres d'explications, dont l'inutilité va de pair avec la proxilité. Cet ouvrage informe et fastidieux est dédié au roi Louis-le-Jeune, en reconnoissance du soin qu'il avait pris de faire bâtir l'église de St-Victor. Ce présent ne répondoit ni à la libéralité du prince, ni à la réputation de l'auteur.

VII. A la tête du second tome paroît une explication du Décalogue divisée en quatre chapitres. Mais le dernier, intitulé *De la substance de l'amour,* fait un ouvrage séparé dans tous les manuscrits. On l'avoit autrefois rangé parmi les œuvres de S. Augustin, et certainement il n'est pas indigne d'un si grand nom. Les traits suivans en font la preuve. « La « source de l'amour est placée dans notre cœur, et de cette « source perpétuellement jaillissante coulent deux ruisseaux, « l'un principe de tout mal, et l'autre de tout bien : ce sont « la cupidité et la charité. *Ergo duo sunt rivi qui de fonte « dilectionis emanant, cupiditas et charitas : et omnium ma- « lorum radix cupiditas, et omnium bonorum radix charitas.* « Car, lorsque nous cherchons ce qui produit en nous cette « multitude si grande et si variée de désirs, tant d'affections « si contraires, nous découvrons que ce n'est autre chose « que l'amour, lequel, étant unique de sa nature, se partage « néanmoins par son action en deux branches différentes, « et devient cupidité lorsqu'il se porte à des choses que le « bon ordre défend, ou charité lorsqu'il se renferme dans « celles que cet ordre permet. Mais ce mouvement universel « du cœur, l'amour, comment le définir ? Voici ma pensée. « L'amour est la pente du cœur vers quelque objet à cause « d'une certaine fin. Désir dans la recherche, et joie dans la « jouissance : l'une de ces impressions le fait courir, et l'autre « produit son repos. Voilà tout ce qui rend le cœur humain « bon ou mauvais, c'est-à-dire, aimer bien ou mal ce qui est « bon en soi. Car la bonté forme le caractère général et es- « sentiel de tout ce qui existe. Ainsi ni celui qui aime n'est « un mal, ni ce qu'il aime, ni l'amour par lequel il aime. « Mais ce qui est un vrai mal, c'est de ne pas aimer comme « il convient. Mettez donc de l'ordre dans votre amour, et « tout mal disparaîtra. Or, Dieu qui n'a besoin de rien, et

T. II, p. 1.

P. 4, c. E.

XII SIÈCLE. « qui n'attend et ne craint rien de personne, par un mou-« vement de sa bonne volonté, a créé l'homme pour l'associer « à son bonheur; et, afin de le rendre capable de sentir et « de posséder une si grande prérogative, il lui a donné « l'amour qui est comme le palais de son ame, au moyen « duquel il savoure le plaisir de son bonheur, et s'y attache « par un continuel désir. L'amour est donc le principe du « commerce de l'homme avec Dieu, le nœud qui lie la créa-« ture avec son Créateur : nœud d'autant plus heureux, qu'il « est plus fort et plus serré : nœud double d'ailleurs, puis-« qu'il embrasse Dieu et le prochain, afin que la société soit « parfaite de toutes parts, et que la paix de l'homme uni avec « ses semblables comme avec l'auteur de son être, ne souffre « aucune altération. Vous voyez maintenant ce qu'il faut « faire pour devenir heureux : courir vers ce bien infini par « vos désirs, et, après que vous l'aurez saisi, vous reposer
P. 5. 1. B. « dans sa jouissance par la joie qu'il vous inspirera. Telle « est la charité bien ordonnée; et tout ce qui se fait par un « autre principe, n'est qu'une cupidité désordonnée. *Hæc est « ordinata charitas; et præter ipsam omne quod agitur, non « ordinata charitas est, sed inordinata cupiditas.* »

VIII. *L'explication de la Règle de S. Augustin,* qui vient
P. 5. ensuite, est un autre ouvrage également digne des lumières et de la piété de Hugues de St-Victor. On y voit partout un maître intimement pénétré des vérités qu'il enseigne. Ses raisonnemens sont judicieux, solides et fondés sur les grands principes de la religion. Cependant un anonyme, au XV[e] siècle, entreprit de montrer jusqu'à quatorze erreurs dans cette explication. La censure très-succincte qu'il en fit
N° 4348. se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, qui ne renferme que des écrits concernant les usages et le gouvernement des dominicains; ce qui nous fait présumer que notre anonyme étoit lui-même de cet ordre. Le lecteur jugera du mérite de sa critique par le trait suivant. Hugues avait dit : *Deum præcipimur diligere ex toto corde, videlicet ut omnes cogitationes nostras referamus ad ipsum; ex totâ animâ, ut omnes affectiones animæ dirigantur ad ipsum; ex totâ mente, ut omnem rationem quâ intelligimus et discimus, in ipso habeamus.* Sur quoi l'anonyme dit : *Totum istud suspectum est, etc. Constat enim quòd cogitationes et affectiones quæ dicuntur peccata venalia, nec actu, nec ha-*

bitu, in quantum talia, referuntur nec diriguntur in Deum : quòd si esset, omnis peccans venialiter, peccaret mortaliter. Undè præceptum illud non potest perfectè in viâ impleri. Il paraît que ce dominicain n'avoit guère lu son saint Thomas. Au reste, sa censure dépose que l'ouvrage appartient à Hugues. A ce témoignage, nous pouvons ajouter celui d'Albéric des Trois-Fontaines, qui lui en fait pareillement honneur. Alb. chron. p. 260.

IX. Le concours d'un grand nombre de manuscrits, dont le plus ancien est du XIIe siècle, nous porte à lui donner avec la même assurance le livre *de l'Institution des Novices.* P. 26.

Il est divisé en vingt-un chapitres précédés d'un prologue, où, supposant la pureté des motifs qui ont amené en religion ceux à qui il s'adresse, l'auteur décrit ainsi le plan de son traité : « La voie que vous devez suivre, c'est la science, la « discipline et la bonté. La science conduit à la discipline, « la discipline à la bonté, et celle-ci à la béatitude. Tel est « le sujet dont je me propose de vous entretenir avec la « grace du Seigneur, afin que vous puissiez marcher, sans « crainte de vous égarer, dans la voie qui mène jusqu'à lui. » Hugues cependant ne parcourt, dans l'exécution de son plan, que les deux tiers de cette voie qu'il s'étoit engagé de tracer. Car il ne parle point de la bonté. « Voilà, dit-il, en « finissant, ce que j'avois à vous dire, mes très-chers frères, « de la science et de la discipline. Pour vous, demandez à « Dieu qu'il vous donne la bonté. » C'est dommage qu'il n'ait pas traité ce dernier point : l'ouvrage entier eût produit un modèle accompli dans son genre. Tel qu'il est, il peut être regardé comme un manuel très-utile non-seulement aux personnes consacrées à la religion, mais encore à toutes celles qui vivent en société. Hugues ne s'attache qu'à la bienséance, et pour ainsi dire, à la surface des mœurs. La modestie et la propreté dans les habits, la décence dans le maintien, la retenue dans les conversations, la tempérance dans les repas, les témoignages réciproques d'estime et d'amitié dans le commerce, le zèle pour les observances, l'uniformité dans la conduite, en un mot, toutes les qualités extérieures qui servent à cimenter l'union, la paix et la concorde, font la matière de ses instructions. L'ironie vient se placer comme d'elle-même dans les descriptions qu'il fait de certains défauts relatifs à son sujet. C'est surtout dans

XII SIECLE. les chapitres XII et XVIII, qu'il répand le sel avec plus de profusion. Enfin, pour trancher court, l'auteur, dans cet ouvrage, s'étudie à communiquer aux autres les sentimens nobles et les manières polies qu'il avoit reçus d'une heureuse éducation.

X. C'étoit dans l'abbaye d'Hamersleven, comme nous l'avons dit plus haut, que Hugues avoit puisé les élémens de cette éducation, dont il donnoit de si belles leçons à St Victor. Pour témoigner sa reconnoissance envers ses premiers maîtres, il leur adressa l'opuscule intitulé : *Soliloque touchant le gage de l'ame.* Dans le prologue, il dit qu'il leur envoie cet écrit, afin qu'ils apprennent où il faut chercher le véritable amour. « Mon but, ajoute-t-il, n'est point de vous charmer par les « agrémens du style, mais seulement de vous attester, par « une instruction édifiante, la persévérance de mon attache- « ment. »

Ce Soliloque est un entretien de l'homme avec l'ame, à l'écart, sans bruit et sans témoins. « Dans de telles circon- « stances, dit l'homme, je n'aurai point honte de demander « à mon ame ce qu'elle a de plus secret, et je pourrai me « flatter qu'elle me dira sans crainte la vérité. » En conséquence, il interroge son ame sur ce qu'elle aime par-dessus toutes choses, et lui prouve qu'elle doit fixer en Dieu toutes ses pensées et toutes ses affections. C'est le précis de ce dialogue, dont le style est sec, plein de jeux de mots, et va plus à l'esprit qu'au cœur.

XI. L'opuscule à la louange de la charité, *De laude charitatis,* répond beaucoup mieux au savoir et à la piété de
P. 233. notre auteur. Le style en est parfaitement convenable à la matière, vif, coulant, rempli de lumières et d'onction. On y voit un écrivain embrasé du feu que son objet lui avoit communiqué. C'est la charité qui parle de la charité, et qui fait elle-même les frais de son éloge. Entre les louanges qu'il lui donne, celle de porter, exclusivement à toute autre vertu, le nom de Dieu, tient le premier rang. « Dieu, dit-il, « est charité. Ce n'est pas ainsi que l'on exprime les autres « vertus. On dit bien que la patience, l'humilité, la tempé- « rance sont des dons de Dieu ; mais il n'est pas permis de « dire qu'elles sont Dieu même : et la raison de cette diffé- « rence est sensible, quand on compare les effets de ces « vertus avec ceux de la charité. Car, au lieu que celles-là

« peuvent être communes aux bons et aux méchans, celle-ci « n'appartient au contraire qu'aux bons et aux élus, en sorte « qu'avec elle nul ne sauroit être mauvais. » Le prologue est adressé à un nommé Pierre. Notre auteur lui témoigne qu'il n'a mis la main à cet écrit qu'en sa considération et en vue de se renouveler dans sa charité.

XII. Un semblable motif l'engagea de dédier à un autre ami, qu'il ne nomme pas, son petit traité de la *Manière de prier*. Rien n'a frappé singulièrement notre attention dans cet ouvrage, qui est plutôt une ébauche qu'un traité complet sur la prière. Trithème et tous les manuscrits l'adjugent, ainsi que le précédent, à Hugues de Saint-Victor.

P. 245-247.

Trith. script. p. 271.

XIII. Les éditeurs, à la tête de l'opuscule *Des fruits de la chair et de l'esprit*, avertissent qu'à la vérité les manuscrits qu'ils ont consultés le donnent à notre Victorin, mais qu'on n'y reconnoît ni son génie ni sa manière d'écrire. C'est presque le seul de ses écrits sur lequel ils aient fait une critique. Mais ce qu'ils disent ici ne nous persuade nullement que cette production lui soit étrangère. La sécheresse qu'on y remarque est une suite du dessein de l'auteur, qui étoit de marquer avec précision la descendance des vertus et des vices. Pour le remplir, il fait sortir par degrés, comme de leurs tiges, ceux-ci de l'orgueil, et celles-là de l'humilité. L'ouvrage est terminé par deux arbres généalogiques, où tout le système qui le compose est représenté. Ces sortes d'arbres devinrent fort à la mode par la suite dans les écoles, et l'usage étoit de les tracer sur des peaux qu'on appliquoit aux murs de la classe pour la commodité des maîtres et des étudians.

P. 247-249.

XIV. Nous réunirons dans le même examen trois autres écrits que l'on conteste également et pour les mêmes raisons à notre auteur, mais qui, rapprochés les uns des autres, conspirent à le revendiquer. Ce sont, 1° une description morale de l'arche de Noé; 2° une description mystique de la même arche; 3° un traité de la vanité du monde. Le premier est rappelé dans le second, et celui-ci dans le troisième, circonstance à laquelle n'ont pas fait attention les éditeurs en les rangeant dans un ordre contraire à celui qu'on vient de marquer. Aux divers moyens qu'Oudin emploie pour dépouiller Hugues de Saint-Victor de ces trois écrits, et les transporter à Hugues de Foulois, nous n'avons

P. 298-332.
P. 287-298.
P. 265-286.

Script., t. II, p. 1155.

XII SIECLE. qu'un mot à opposer, et ce mot est tranchant. L'auteur dans
P. 297, col. 2. un endroit renvoie, pour plus grand éclaircissement de la question qu'il traite, à son livre *De tribus diebus*, ouvrage dont nous rendrons compte ci-après, et que personne, de l'aveu d'Oudin lui-même, ne peut refuser à notre Victorin.

On connoît à peu près le temps vers lequel fut composée l'*Arche mystique*, par le dénombrement des papes que l'auteur finit à Honoré II. Pour être entendue, elle suppose un plan figuré de l'objet allégorisé, sans quoi elle seroit absolument inintelligible. On le voit effectivement ce plan à la tête de plusieurs exemplaires manuscrits de cette production. Hugues, à l'occasion des positions respectives du pays de Babylone et de l'Egypte, promet de faire voir dans une description de la Mappe-monde, que le premier est au sep-
P. 296, col. 2. tentrion, et l'autre au midi de Jérusalem : *Quod quemadmodùm secundùm situm locorum competat, in descriptione Mappæ-mundi posteà clarebit ; quia Babylon ab Jerusalem est ad aquilonem, Ægyptus ad austrum*. Ce dernier ouvrage, s'il existe, a échappé à nos recherches. Mais il n'y a pas à douter que la Mappe-monde, qui en étoit l'objet, ne fût une carte géographique. On peut se figurer combien elle étoit grossière, par celle du même siècle qui est représentée dans le catalogue de la bibliothèque de Turin.

L'*Arche morale*, divisée en quatre livres, est moins obscure que l'*Arche mystique*, et contient de fort belles maximes de spiritualité.

Quatre dialogues, qui font autant de livres, partagent le traité *De la vanité du monde*. Dans le premier, les deux interlocuteurs, dont l'un est désigné par la lettre *I*, qui veut dire *Interrogans*, et le second par la lettre *D*, qui signifie *Docens*, parcourent tous les états de la vie les plus florissans et en démontrent la vanité. Le second est une continuation du même sujet entre les mêmes interlocuteurs. Dans le troisième et le quatrième, c'est l'ame qui s'entretient avec la raison sur les principales révolutions arrivées dans l'univers depuis sa création jusqu'au VIe siècle de l'église.

XV. Le troisième tome des œuvres de Hugues s'ouvre par
P. 1-55. le Traité qui a pour titre *Didascalion*, c'est-à-dire, de la manière d'étudier. Il est composé de sept livres. L'auteur annonce dans le début son dessein en ces termes : « Deux « points sont essentiels pour apprendre les sciences, la lec-

XII SIECLE.

« ture et la méditation. Il y a trois choses à observer pour « la lecture. La première est de savoir ce qu'il faut lire, « la seconde de connaître l'ordre qu'on doit observer en li- « sant, la troisième d'être instruit de la vraie manière de « lire. Nous développerons, poursuit-il, ces trois règles « dans ce traité, dont le but est d'initier le lecteur à la con- « naissance des lettres tant séculières que divines. C'est « pourquoi nous le diviserons en deux parties, dont cha- « cune aura trois distinctions. Dans la première partie, qui « aura les arts pour objet, nous parlerons de leur origine, « de leur nombre et de leurs divisions. Nous montrerons « comment l'un est renfermé dans l'autre, ou le renferme, « et cela par une analyse exacte de la philosophie, depuis « le premier membre jusqu'au dernier. Ensuite, après avoir « fait le dénombrement de ceux qui les ont inventés, nous « marquerons ceux d'entre ces arts auxquels on doit préfé- « rablement s'attacher : voilà pour ce qui concerne l'objet de « la lecture. L'ordre des lectures et la manière de lire vien- « dront à leur tour. Enfin nous couronnerons cette première « partie par un plan de vie que nous tracerons à nos lecteurs. « Dans le second, nous caractériserons les livres qui méritent « d'être appelés divins; nous déterminerons leur nombre, « le rang qu'ils tiennent entre eux, les noms de leurs au- « teurs, et les significations de ces noms. De là nous passe- « rons aux propriétés de l'Ecriture-Sainte les plus nécessaires « à savoir, après quoi nous enseignerons comment elle « doit être lue, lorsqu'on n'y cherche que la correction de « ses mœurs et la manière de bien vivre. Enfin nous ap- « prendrons à celui qui s'y applique pour devenir savant, « *qui propter amorem scientiæ eam legit*; de quelle façon il « doit s'y prendre pour réussir. »

Selon ce plan, la première partie comprend les trois premiers livres, et la seconde les suivans. A parler sans préjugé, l'une et l'autre sont moins propres à nous donner des idées nettes et précises des objets dont elles traitent, qu'à faire connoître l'état où les lettres étoient alors, et la routine que les plus habiles maîtres suivoient dans leurs leçons. On ne peut à la vérité nier que l'auteur n'eût de l'érudition et même du talent pour enseigner. Mais sa méthode est sèche, confuse, embarrassée, prolixe dans les choses inutiles, et trop abrégée sur les points qui demandent à être développés :

XII SIECLE. tel est le jugement que nous portons de cet ouvrage. En donner une analyse suivie, ce seroit fatiguer en pure perte nos lecteurs. Achevons donc ce qui le concerne par quelques observations.

Le premier livre, dans toutes les éditions, se termine au XIII[e] chapitre qui renferme une récapitulation des douze précédens. Mais D. Mabillon a découvert et publié dans le 1[er] tome de ses Analectes un nouveau chapitre qu'il prétend devoir faire le XIV[e] de ce livre. Ce morceau toutefois nous paroît un hors-d'œuvre dans l'endroit où ce critique veut le placer. Peut-être assortiroit-il mieux à quelques-uns des autres livres. Il a pour titre, *De l'Esprit*.

P. 324.

Dans le troisième livre, parlant de la manière d'enseigner, Hugues fait une vive sortie sur les professeurs de son temps. « Quoiqu'il y ait, dit-il, une étroite liaison entre « les arts, il faut bien se garder de les confondre, à l'exem- « ple de la plupart de nos maîtres qui, lorsqu'ils en ex- « pliquent un, traitent indifféremment de tous les autres, « faute de savoir appliquer à chacun de ces arts ce qui leur « convient. Aussi vous les verrez, lorsqu'il s'agit de gram- « maire, disputer des syllogismes, et chercher les inflexions « des cas dans des questions de dialectique. Pour comble « de ridicule, dès le titre, ils parcourent tout un livre, et « souvent à la troisième leçon, ils n'en ont pas encore ébau- « ché la première ligne : *In titulo totum penè librum legunt, « et* incipit *tertiâ vix lectione expediunt*. N'est-ce pas là « faire une vaine parade de son savoir, plutôt que chercher « à le transmettre méthodiquement aux autres? Il seroit à « souhaiter que tout le monde connût, ainsi que moi, ces « maîtres impertinens, et le tort qu'ils font à leurs élèves. « La vraie cause du peu de progrès des arts ne seroit plus « un problème. Car plus vous accumulez de choses super- « flues dans vos leçons, moins vous réussissez à faire com- « prendre ce qui est utile et essentiel. »

Les étudians ne sont pas plus ménagés dans le 4[e] livre. « Ne rougissez point, dit l'auteur, de recevoir des autres « les connoissances qui vous manquent. L'humble docilité « vous fera entrer en participation des dons particuliers que « la nature leur a départis. Vous les surpasserez même tous « en sagesse, si vous faites état d'emprunter de chacun d'eux « la portion qu'ils en possèdent. Car ceux-là, sans contre- « dit, sont les plus riches, qui reçoivent de toutes mains.

P. 20, col. 1.

« Mais ce n'est pas ainsi que pense le commun de nos petits « docteurs. Vous diriez, à les entendre, que la sagesse est « née avec eux, et ne doit point leur survivre. Enflés de « leur prétendu savoir, ils ne craignent point de taxer les « anciens de simplicité. Les maîtres leur paroissent inutiles « pour l'intelligence des livres saints, tant ils y trouvent « peu de difficultés. Parlez-leur des sens profonds cachés « sous l'écorce simple et unie de la lettre, vous excitez « leurs railleries, et vous donnez lieu à des sarcasmes dont « le contre-coup porte sur des vérités qu'ils méprisent sans « les connoître. » Hugues revient à la charge peu après, et enveloppe dans la même censure les professeurs et les étudians. C'est à l'occasion de la sobriété, qu'il met au nombre des vertus nécessaires à l'amateur des sciences; sur quoi, il cite ce vers :

XII SIECLE.

Pinguis enim venter sensum non gignit acutum.

« Mais, ajoute-t-il, cette vertu n'est point familière aux « étudians de nos jours. Loin de pratiquer la sobriété, toute « leur ambition tend à vouloir paroître plus riches qu'ils « ne sont. On ne se vante plus à présent de ce qu'on a « appris dans les écoles, mais de la dépense qu'on y a « faite; et ce qu'il y a de pire, les maîtres en cela donnent « eux-mêmes le ton. En vérité, je voudrois bien pouvoir « dire du bien de ces messieurs; mais ma conscience ne me « le permet pas. »

Le septième livre paroît un ouvrage isolé, que l'auteur, suivant tous les manuscrits, avoit intitulé *De tribus diebus*. Son objet, dans ce livre, est d'élever l'homme par la considération des créatures à la connoissance du mystère de la Trinité.

XVI. A la suite du *Didascalion* vient un opuscule, où l'on examine si la puissance de Dieu s'étend aussi loin que sa volonté. Cet écrit, si l'on en croit Oudin, doit être retranché de la liste des productions sincères de notre auteur. Les raisons du critique ne portent que sur quelques expressions barbares, qui lui semblent déceler un écrivain plus récent, et ne pouvoir convenir au temps de la scholastique naissante. Mais, outre que plusieurs de ces expressions (telle est entre autres celle d'*ampliùs* pour *insuper* ou *præterèà*) se retrouvent dans les ouvrages les plus avérés de Hugues, le fond de la pièce paroît ouvertement le réclamer. C'est l'optimisme

P. 56.

XII SIECLE.

qu'on y attaque, et qu'on y représente comme une opinion de fraîche date. Hugues en effet le vit naître, et fut un de ses adversaires les plus zélés. Les coups qu'il lui porte ici ne sont encore que des escarmouches. C'est dans sa Somme et ses livres des Sacremens qu'on le voit livrer à ce dangereux système les derniers assauts, et ramasser toutes ses forces philosophiques et théologiques pour le détruire.

P. 58.

XVII. On ne peut élever aucun doute sur l'auteur d'un autre opuscule où l'on décide cette question; savoir, si l'ame de Jésus-Christ avait une science égale à celle de sa divinité. Il est intitulé, dans plusieurs manuscrits, *De sapientiâ Christi et de sapientiâ Christo*. Hugues se nomme dans le prologue adressé à Gautier de Mortagne; et quand même il ne se nommeroit pas, bien des circonstances serviraient à le désigner. En effet, on sait d'ailleurs que Hugues et Gautier, liés ensemble de l'amitié la plus intime, avaient eu déja quelques contestations de vive voix sur ce sujet. Le premier tenoit pour l'affirmative. Arnoul, archidiacre de Séez, et depuis évêque de Lizieux, ayant ouï de sa bouche ce qu'il pensoit à cet égard, en fut surpris, et pria Gautier de lui écrire pour l'engager à se rétracter. Gautier s'acquitta de la commission par une lettre qui fait également l'éloge et de sa modération et de son savoir. La réponse de Hugues est contenue dans l'opuscule dont il s'agit. Il commence par témoigner qu'il ne se hasarde qu'à regret et par déférence pour son ami, à traiter par écrit un sujet aussi épineux; qu'il souhaiteroit qu'on s'abstînt d'agiter en public de semblables questions; que pour lui, dans la nécessité où on le met de parler, il évitera de passer pour téméraire, en ne rapportant que ce qu'il tient des personnes doctes qui avoient discuté la matière avant lui. Venant ensuite au fait, notre auteur expose d'abord ce qui portoit Gautier à nier l'égalité de la science de l'ame de Jésus-Christ avec celle de sa divinité. C'est que supposer une science égale dans l'une et l'autre nature, ce serait égaler la créature au Créateur. « Point du « tout, répond Hugues, parce que autre chose est d'être « sage, autre chose d'être la sagesse même. Le Verbe était « la sagesse; mais l'ame de Jésus-Christ étoit sage par la « sagesse du Verbe. Cette sagesse est *la lumière qui éclaire*, « aux termes de l'Ecriture, *tout homme qui vient au monde*. « Mais quoi, me direz-vous! éclaire-t-elle aussi les méchans?

Rob. pull. op. p. 332.

Ibid.

« Oui, puisqu'il est encore écrit que *la lumière luit dans les* XII SIECLE.
« *ténèbres, et* que *les ténèbres ne l'ont point comprise.* Car « de même qu'il n'y a qu'un soleil par qui tout est éclairé, « quoiqu'il ne soit pas aperçu de tout œil qui voit par son « moyen, ainsi la lumière véritable, dont parle l'Ecriture, « se répand sur tous les hommes, brille pour tous, les illu- « mine tous; mais les uns voient seulement par son secours, « les autres la voient elle-même. Les méchans sont éclairés « pour voir tout, excepté celui qui les fait voir; les autres, « au contraire, pour voir celui qui leur tient lieu de lumière: « en sorte que, lui rapportant les divers objets de leurs con- « naissances, ils n'aiment qu'en lui tout ce qu'ils voient, et « l'aiment lui-même au-dessus de tout ce qu'ils voient. Tous « les hommes donc participent à cette lumière, mais ceux-là « d'une manière bien plus excellente, qui ont le bonheur « de la connoître elle-même. » Après avoir entassé les argu- « mens pour établir ce principe, il en fait l'application à l'ame de Jésus-Christ. « Il y a, selon lui, cette différence « entre l'homme uni au Verbe et les autres créatures, qu'à « celles-ci la sagesse ne se communique qu'avec mesure, au « lieu qu'elle s'est répandue tout entière dans l'ame de Jésus- « Christ. » Ce qu'il tâche de prouver par divers passages de l'Ecriture, et surtout par celui-ci : *C'est en lui qu'habite cor-* Colos. 2.
porellement toute la plénitude de la divinité. « Car, dit-il, « est-ce de l'ame ou de la divinité que l'Ecriture parle? Si « c'est de la dernière, cela signifiera que la divinité habite « dans la divinité; ce qui est absurde. » Hugues répond ensuite aux objections de son ami, qu'il tâche de résoudre, en distinguant toujours entre sagesse d'essence et sagesse de communication.

Gautier fut du nombre de ceux que la réponse de Hugues ne persuada pas : mais elle dut lui faire admirer combien une mauvaise cause prenoit de vraisemblance entre ses mains. Nos philosophes modernes ne seront-ils pas eux-mêmes surpris d'y trouver si clairement énoncé le système dont on fait honneur à Mallebranche touchant la nature et l'origine de nos idées?

XVIII. En comparant cet écrit avec celui des quatre vo- P. 56.
lontés en Jésus-Christ, qui le précède immédiatement dans notre édition, il nous paroît qu'on a renversé l'ordre, et que le premier doit être mis à la place du second. Voici comme l'un

XII SIECLE.

et l'autre débutent : *Quæris de animâ Christi... utrùm æqualem cum divinitate scientiam habuerit?* est-il dit dans celui dont nous venons de rendre compte ; et dans l'autre : *Quæris de voluntate Dei et de voluntate hominis similiter.* Ces dernières paroles ont plus que l'apparence d'une continuation de la dispute que Hugues avoit entamée sur la sagesse propre à l'ame de Jésus-Christ. Et en effet, Gautier, à la fin de sa lettre, concluoit qu'en admettant l'égalité de science dans les deux natures, il falloit pareillement y reconnoître l'égalité de puissance et de volonté. C'est donc pour achever de répondre à son adversaire, que Hugues entreprit de traiter des différentes volontés de Jésus-Christ.

Egas. Bul. t. II, p. 64.

On peut dire qu'autant il paroissoit disposé à confondre la science divine et la science humaine dans le Sauveur, autant il est soigneux de distinguer les volontés qui conviennent à chacune de ses natures. « Jésus-Christ, dit-il, comme Dieu « avoit la volonté divine qui lui étoit commune avec le Père « et le Saint-Esprit ; mais à raison de son humanité, il avoit « la volonté humaine, laquelle peut être prise en trois ma- « nières, suivant la raison, suivant la piété, et suivant la « chair. De ces quatre volontés, la première dictoit les arrêts ; « la seconde les approuvoit comme parfaitement équitables, « et s'y soumettoit avec une entière résignation ; la troisième, « pleine de compassion, s'affligeoit du mal d'autrui ; la qua- « trième, sensible à ses propres maux, avoit de la répu- « gnance à souffrir. » Hugues prouve que ces quatre volontés ont été en Jésus-Christ par des exemples tirés de la conduite de Jésus-Christ même. Il montre ensuite que la compassion pour les misérables, quoique naturelle et légitime, n'aura plus lieu dans l'autre vie.

XIX. La subtilité scholastique avoit enfanté, dès sa naissance, une erreur non moins déliée, ni moins imperceptible dans sa nature que pernicieuse dans ses suites. C'étoit celle du nihilisme, dont nous nommerons l'auteur en son lieu. Elle consistoit à prétendre que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'étoit point quelque chose, sans toutefois nier que la nature humaine fût hypostatiquement et sans mélange unie au Verbe. Car, disoient les nihilistes, le Verbe en s'incarnant s'est revêtu de notre nature à la manière d'un homme qui endosse un habit. C'est la comparaison employée par les Pères, et tirée de saint Paul. Or, un homme, pour avoir un

habit, n'est pas quelque chose de plus que s'il n'en avoit point; il est même quelque chose de moins, si cet habit dégrade sa dignité. L'humanité donc ayant ce double rapport avec le Verbe, elle n'autorise nullement à dire qu'il est quelque chose en tant qu'homme. C'est ainsi que Hugues, dans ses Questions sur saint Paul, expose cette opinion. L'*Apologie du Verbe incarné*, destinée à la combattre, est un tissu de questions et de solutions, au nombre de dix-neuf. L'expositeur et la glose y sont plusieurs fois cités. On y soutient la science humaine et la science divine égales en Jésus-Christ; ce qui caractérise bien notre auteur. Cet ouvrage a pour titre, dans un manuscrit de St-Victor, qui nous semble appartenir au douzième siècle : *Objections contre ceux qui disent que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est point quelque chose.*

T. I, p. 116. D.
T. III, p. 68.
P. 75. C. 1.
Bibl. Vict. n° 91.

XX. Nous ne savons par quel motif les éditeurs ont réuni sous le titre commun de Conférences sur le Verbe incarné, trois écrits qui se trouvent dispersés dans les manuscrits où ils ont chacun leur inscription particulière. Le premier intitulé, *De triplici silentio,* est copié presque mot à mot des Questions sur l'Epître aux Galates. L'auteur, dans l'un et l'autre ouvrage, distingue trois sortes de silences : silence où l'homme ignoroit sa langueur; c'est celui qui a précédé la loi : silence où il désespéroit de sa guérison; c'est son état sous la loi : silence enfin où il a recouvré la santé; tel est celui où il se trouve depuis la venue du Messie.

P. 78.
T. I, p. 438. C. 1.

Le second écrit, dont le but est de prouver que le Verbe en s'incarnant a pris seulement la nature humaine, et non la personne, a beaucoup de rapport avec ce qui est dit sur le même sujet dans les Questions sur l'Epître aux Romains.

P. 79.
T. I, p. 380.

Pour le troisième, il est manifestement supposé à notre auteur.

XXI. Nous en disons autant de tous les ouvrages qui suivent, jusqu'à celui des *Mélanges* inclusivement. Il faut pourtant séparer de celui-ci trois lettres qu'il n'est pas possible de refuser à Hugues de St-Victor.

P. 80.

Les deux premières sont écrites à un nommé Ranulphe de Mauriac, qu'il appelle son frère. L'une est une lettre de compliment, où il assure Ranulphe de son amitié, et lui demande la continuation de la sienne. L'autre contient la réponse à quatre questions sur autant de passages de l'Ecriture-Sainte. Il n'y a rien là qui mérite la curiosité du lec-

P. 114.
P. 162.

XII SIECLE.

P. 119. Ferreras, Hist. d'Esp., t. III, p. 401.

teur. La troisième est plus importante; et, pour l'entendre, il est à propos de savoir quelle en fut l'occasion. Vers l'an 1136, les Arabes établis en Espagne exercèrent une violente persécution contre les chrétiens de la ville et du district de Séville, soumis à leur domination. Jean, archevêque de Séville, au lieu d'encourager son peuple par son exemple et ses discours, leva l'étendard de l'apostasie, et apprit dogmatiquement aux faibles à l'imiter sans remords. Sa doctrine consistoit à dire qu'on peut abandonner extérieurement la foi chrétienne, pourvu qu'on la conserve dans le fond du cœur. Hugues, envisageant les suites funestes d'une erreur si détestable enseignée par un archevêque, ne put retenir son zèle. Il écrivit à ce prélat une lettre savante et pathétique, où il fait voir dans quel précipice il se jette lui et les ouailles que Jésus-Christ a confiées à ses soins. Il réfute pied à pied les prétextes dont il coloroit sa lâcheté, et tâche de le ramener par les plus pressans motifs de l'honneur et de la religion. Baronius a fait tant d'estime de cette lettre, qu'il l'a insérée tout entière dans ses Annales à l'an 1136.

P. 97.

XXII. Nous croyons encore que l'opuscule *touchant la nourriture d'Emmanuel*, qui est au titre II du premier livre des Mélanges, est de la façon de notre auteur. Ce n'est pas qu'il soit bien digne de son érudition; car il ne renferme qu'une explication allégorique assez plate et assez obscure de ce texte d'Isaïe concernant le Messie : *Il mangera le beurre et le miel, etc.* Mais plusieurs manuscrits anciens, où il se trouve détaché de ce recueil, le donnent uniformément à Hugues de St-Victor.

XXIII. Enfin l'écrit de notre auteur, qui a pour titre, dans les manuscrits, *De triplici vitio, triplici peccato, et triplici remedio*, se trouve sous le titre XXXIIIe du quatrième livre de ces Mélanges. Il y a dans ce morceau beaucoup de bonnes choses en peu de mots.

P. 285.

XXIV. Les compilateurs de ces Mélanges auraient pu les augmenter de l'opuscule touchant la fille de Jephté, qui est à la suite, et qui, par la manière dont ce sujet y est traité, méritait d'avoir place dans le second livre. Il est divisé en deux parties, dont la première est employée à combattre ceux qui, par une impiété grossière, accusent le Dieu de la loi et des prophètes d'avoir aimé les victimes humaines.

L'auteur, qui est incontestablement Hugues (comme tous les manuscrits en font foi), démontre, par l'Ecriture, que Dieu a toujours eu en horreur de telles offrandes. Il met et établit une grande différence entre le sacrifice prescrit à Abraham et celui de Jephté. Mais arrêté par l'éloge que saint Paul fait de celui-ci, il n'ose décider si ce juge d'Israël fit une action criminelle en immolant sa fille. Dans l'impuissance de résoudre cette question, il a recours (et c'est le sujet de la seconde partie) à des raisons mystiques et des allégories sur le vœu de Jephté, qu'il adapte à Jésus-Christ et à son église. On n'est guère plus avancé après avoir lu cette explication arbitraire, qu'on l'était auparavant.

XXV. Le *Miroir de l'église* est le premier fruit des études théologiques de notre auteur. Borné jusqu'alors aux disputes de logique, il douta, dit-il, s'il obéirait à ceux qui lui demandoient ce traité : *Cùm libentiùs, quia faciliùs, logicas quàm theologicas jure consuetudinis revolvam sententias, dubitare cœpi an contradicere an potiùs scribere mallem.* Mais l'amitié et la confiance en l'aide de Dieu l'enhardirent. Il prit la plume, et tâcha de rendre raison, comme on l'en avoit prié, de tous les mystères figurés par les cérémonies de l'église. Tel est l'objet sur lequel roule ce livre. Il est divisé en neuf chapitres. Hugues, dans le premier, traite de l'église, ou du temple matériel, dont il allégorise presque toutes les parties. Le second est une explication mystique des cérémonies de la dédicace d'une église : explication répétée presque mot à mot, mais d'une manière plus abrégée, dans le second livre des Sacremens. Les significations allégoriques des différentes Heures canoniales sont détaillées fort au long dans les troisième et quatrième chapitres. Le cinquième regarde les différens ordres du clergé. Les vêtemens sacrés font la matière du sixième. Le septième, où l'on traite de la célébration de la messe, nous apprend quelles étoient les principales cérémonies qui s'observoient alors dans la liturgie. Le célébrant, tandis qu'on chantoit l'Introït, s'avançoit vers l'autel, précédé du thuriféraire, des deux céroféraires, du sous-diacre, qui portoit le livre des Evangiles, et enfin du diacre. Après avoir fait sa confession au pied de l'autel, il donnoit le baiser aux ministres, montoit à l'autel, le baisoit, ensuite baisoit le livre des Evangiles qui lui étoit présenté par le diacre ou par le sous-diacre.

P. 335.

T. III, p. 619. col. 1. E. et p. 620. col. 1. A.E.

L'Evangile se chantoit dans un lieu plus élevé que celui de l'Epître. Le reste est conforme à ce qui s'observe de nos jours. On voit, dans ce que l'auteur dit sur la consécration du pain et du vin, que le Canon de la messe se récitoit dès-lors à voix basse; mais la raison qu'il en donne ne fait pas honneur à sa critique. « Autrefois, dit-il, le Canon se disoit « à voix haute; mais depuis que des bergers qui, à force de « l'entendre réciter, l'avaient retenu par cœur, furent punis « divinement pour avoir osé le chanter en gardant leurs « troupeaux, l'église a changé son usage, et ne prononce « plus cette partie de la messe qu'à voix secrète. (1) » Après l'explication du Canon vient celle de l'Oraison Dominicale qui le termine. Ici l'on remarque les mêmes principes et la même méthode que suit Hugues dans le traité particulier qu'il a fait sur ce sujet. Le huitième chapitre est des secrets de l'Ecriture-Sainte, c'est-à-dire du triple sens qu'elle renferme. Le neuvième et dernier a pour titre : *De la matière de l'Ecriture-Sainte.* Mais après avoir dit qu'il va parcourir les principaux mystères cachés dans les livres sacrés, l'auteur commence et finit par la Trinité; ce qui prouve que Hugues n'avoit pas mis la dernière main à ce traité, ou que le manuscrit sur lequel il a été donné au public étoit mutilé. Casimir Oudin a cru trouver dans le style obscur et rampant, selon lui, de cet ouvrage, une raison suffisante pour le reléguer parmi les productions supposées de notre auteur. Mais s'il eût fait attention que ce n'étoit là qu'un coup d'essai, dans lequel on aperçoit d'ailleurs bien des traits de ressemblance avec les autres écrits de Hugues, peut-être auroit-il moins précipité sa décision.

Oudin, Script. t. II, p. 1157.

P. 406.

XXVI. Nous convenons, avec le même critique, que le Dialogue des sacremens de la loi naturelle et de la loi écrite est plus digne du savoir de Hugues, et montre un écrivain plus versé dans les matières de théologie. Le maître et le disciple en sont les deux interlocuteurs. L'un propose les questions, l'autre les résout. La création du monde, l'état d'Adam, soit avant, soit après son péché; la nature de ce péché, la manière dont il a pu se commettre, le remède

(1) *Nota.* Cette historiette est tirée du Pré spirituel de Jean Mosch (C. 196), et n'a point d'autre garant. On peut en voir la fausseté démontrée dans l'apologie de M. de Vert, p. 60.

que la bonté divine y a apporté, la différence des trois états du genre humain qui partagent tout l'espace du siècle présent, les sacremens propres à chacun de ces états, la nécessité de la foi dans tous les âges du monde pour être sauvé, sa distinction des autres vertus, son insuffisance sans la charité, sont les objets que l'auteur fait passer en revue, et sur lesquels il donne des décisions tantôt plus, tantôt moins étendues, mais toutes dans le genre métaphysique, et quelquefois un peu trop abstraites.

XXVII. On pourroit regarder ce Dialogue comme une introduction au grand ouvrage de la Somme des sentences, que M. Dupin a raison d'appeler un abrégé de toute la théologie. Il est partagé en sept traités : le premier, distribué en dix-neuf chapitres, roule sur les trois vertus théologales, la différence de ces vertus, la foi des justes qui ont précédé la venue du Messie, la division générale des choses que nous devons croire, la localité des esprits créés, la distinction et l'égalité des trois Personnes divines, la prédestination, la volonté de Dieu, sa prescience, sa toute-puissance, et le mystère de l'Incarnation. P. 417-428. Dupin, XII[e] siècle, p. 712.

Parlant de l'espérance, Hugues la qualifie une certitude fondée sur des mérites précédens : ce qu'il explique, en disant qu'il ne s'agit pas de mérites qui précèdent l'espérance, puisqu'il n'y en a point avant elle, mais des mérites qui précèdent l'objet espéré. Sa doctrine touchant la volonté divine renferme des choses intéressantes. « La volonté de « Dieu, dit-il, se prend quelquefois dans les saintes Ecritures « pour celle qui est la même chose avec lui, et qui par conséquent lui est coéternelle. Cette volonté ne manque ja« mais d'avoir son accomplissement : *Et hæc voluntas sem« per impletur*. Car c'est celle que l'apôtre désigne par ces « paroles : *Qui est-ce qui résiste à sa volonté?* On la nomme « volonté de bon-plaisir. Quelquefois aussi la volonté de « Dieu s'entend de ce qui n'en est que le signe. Tels sont « premièrement les commandemens et les défenses qu'il nous « fait. On dit en ce sens que Dieu veut ou ne veut pas cer« taines choses, parce qu'il les commande ou les défend. « Car de même qu'on lui attribue la bienveillance ou la co« lère, à cause des marques extérieures qu'il en donne, « quoique dans le vrai la colère soit une passion étrangère « à son infinie perfection; ainsi les commandemens et les P. 417. P. 428.

XII SIECLE. « défenses sont appelés ses volontés, parce qu'ils indiquent « ce qu'il veut qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas. Cette vo- « lonté se trouve exprimée dans l'Oraison Dominicale, lors- « que nous disons : *Que votre volonté soit faite.* Seconde- « ment, l'opération et la permission de Dieu portent au « même titre le nom de sa volonté, parce qu'elles en sont « également les signes. C'est pour cela que l'apôtre dit que « *Dieu veut sauver tous les hommes;* ce qui signifie, selon « saint Augustin, que Dieu nous le fait vouloir. »

P. 434. col. 1. A. B.

Hugues explique, suivant les mêmes principes, ce qui regarde les volontés humaines de Jésus-Christ. Il en distingue deux, l'une de raison qui a toujours été conforme à celle du Père, l'autre d'appétit naturel par laquelle il désiroit de ne pas mourir. « Celle-ci, dit-il, étoit pleinement subordonnée « à la première, et c'est d'elle que Jésus-Christ a dit à son « Père : *Que votre volonté soit faite, et non la mienne.* Là- « dessus on demande si Jésus-Christ a toujours obtenu ce « qu'il a désiré ou demandé. Quelques-uns le nient, allé- « guant pour exemple cette prière : *Mon Père, s'il est pos-* « *sible, que ce calice s'éloigne de moi;* prière qui, selon eux, « n'a point été exaucée, parce qu'elle naissoit du fond de « la foiblesse humaine. De même ils prétendent que Jésus- « Christ a désiré, par un mouvement humain, *secundùm* « *humanum affectum,* le salut de tous les hommes, suivant « ces paroles : *Ils m'ont abreuvé de vinaigre dans ma soif,* « c'est-à-dire, tant que je désirois leur salut. Mais puis- « qu'il dit, dans St-Jean, qu'il ne prie pas pour ceux qui « sont du monde, il n'y a pas d'apparence qu'il ait prié « pour d'autres que pour les élus. Car il répugne que sa « prière n'ait pas toujours été exaucée, ou qu'il ait demandé « autre chose à son Père que ce qu'il savoit lui être agréable. » *Non enim videtur conveniens quòd ejus oratio non fuerit exaudita, vel quòd ipse aliquid oraverit quod Patri sciret non placere.*

P. 430.

Le chapitre de la toute-puissance a pour objet l'accord de cet attribut avec la souveraine volonté. Hugues pose d'abord pour principe que, quoique Dieu puisse toute chose, il ne fait cependant que ce qui est conforme à sa justice et à sa vérité. « Dieu pouvoit, dit-il, créer tous les êtres en même « temps; mais sa raison souveraine ne le lui a pas permis. « Comme le péché n'est pas du nombre des choses réelles,

« ce n'est point encore limiter la puissance divine que d'en « retrancher le pouvoir de pécher. En quoi donc ferons-nous « consister le pouvoir infini de Dieu? A faire tout ce qu'il « veut. Sur cela s'élève une question importante; savoir, « si Dieu peut faire autre chose que ce qu'il veut faire, ou « ce qu'il fait. Je réponds, avec saint Augustin, qu'une « volonté toute-puissante peut faire plusieurs choses qu'elle « ne fait point, et qu'elle n'a point résolu de faire. Ce qui « se prouve, 1° par l'Évangile où Jésus-Christ dit à ses dis- « ciples : *Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, « et qu'il ne m'enverroit pas ici en même temps plus de douze « légions d'anges?* 2° Par le raisonnement. Qui doute, en « effet, que Dieu ne puisse justifier tous les hommes? et « néanmoins tous ne le sont pas. On nous fait l'objection « suivante : Tout ce que Dieu peut faire, il peut le vouloir. « Or, selon vous, il peut faire quelque chose qu'il ne veut « pas. D'où il s'ensuit que sa volonté n'est ni immuable ni « éternelle, puisqu'il pourroit vouloir dans un temps ce « qu'il n'auroit pas voulu dans un autre. Pour résoudre « cette difficulté, poursuit notre auteur, il faut se rappeler, « comme nous l'avons marqué plus haut, que la volonté « divine se prend tantôt pour l'acte du vouloir, qui n'est « autre chose que Dieu même, tantôt pour les effets qui « en naissent. Quand donc nous disons que Dieu peut vou- « loir ce qu'il ne veut pas, cela signifie qu'il peut faire ce « qu'il ne fait pas. Mais quand il s'agira de l'acte intérieur « de la volonté divine, nous nierons que Dieu puisse vou- « loir autre chose que ce qu'il veut. Car en lui le vouloir, « l'être et le pouvoir sont identifiés, et ne composent qu'une « seule et même essence. C'est en ce sens que saint Au- « gustin dit que sa puissance et sa volonté sont égales. » Hugues, s'apercevant néanmoins que cette solution laisse encore prise à la réplique, permet d'en donner telle autre que l'on jugera plus convenable. *Vel hoc vel alio modo potest prædicta contrarietas solvi.*

« De l'objection que nous venons de réfuter, continue- « t-il, naît une opinion très-dangereuse, que certains « esprits enflés d'une vaine science s'efforcent aujourd'hui « d'accréditer. Elle consiste à dire que Dieu non-seulement « n'a pas le pouvoir de faire autre chose que ce qu'il fait, « mais qu'il ne peut même se dispenser de le faire. Voici

XII SIECLE. « comme ils raisonnent : Tout ce que Dieu fait, disent-ils, « sa justice et sa bonté demandent qu'il le fasse; car il ne « peut rien faire que de conforme à ces deux attributs. Or « ce qu'il est bon et juste que Dieu fasse, il ne peut, à « raison de sa sagesse infinie, se dispenser de le faire. « D'autre part, il ne peut rien de ce qui est contraire à ce « qu'il doit. Donc il n'est pas en son pouvoir de ne point « faire ce qu'il fait; et, par la même raison, il n'a pas la « liberté de faire ce qu'il ne fait pas, puisqu'il ne l'omet « que parce qu'il ne doit pas le faire. » Hugues met en poudre ce raisonnement, en prouvant que Dieu fait tout par le mouvement de sa bonté seule, et rien par devoir; à la différence des hommes, lesquels sont tenus de faire certaines choses, parce qu'ils deviennent meilleurs en les faisant, ou pires s'ils ne les font pas. « Ces mêmes sophistes, « poursuit-il, disent encore que Dieu ne peut faire les « choses meilleures qu'elles ne le sont, et donnent pour « preuve que Dieu seroit coupable d'envie, s'il ne donnoit « pas à ses ouvrages toute la perfection dont ils sont sus« ceptibles. Il est vrai que saint Augustin emploie cet argu« ment pour montrer que Dieu a dû faire son Fils égal à « lui; mais la vérité ne permet pas de l'appliquer aux créa« tures. Le Père engendrant son Fils de sa substance agiroit « effectivement en Etre jaloux, si pouvant se le rendre par« faitement semblable il ne le faisoit pas; mais, pour ce « qui est étranger à sa nature, il auroit pu, sans inconvé« vénient, le créer meilleur qu'il n'est. En effet, Dieu ne « pouvoit-il pas, comme le remarque saint Augustin, créer « l'homme sans liberté, comme sans volonté de pécher : et « qui doute qu'en cet état l'homme n'eût été beaucoup meil« leur? Quelle vraisemblance y a-t-il donc à dire qu'une « créature ne peut être meilleure qu'elle n'est? Est-ce parce « qu'elle est souverainement parfaite? Mais alors on l'éga« leroit au Créateur. Est-ce parce qu'elle n'est pas suscep« tible d'une plus grande perfection? Mais en ce cas il fau« droit du moins convenir qu'elle seroit meilleure, si Dieu « l'avoit rendue capable de devenir plus parfaite. » Nous supprimons d'autres raisonnemens également triomphans de notre auteur sur ce sujet.

P. 435. Le second traité de la Somme, partagé en six chapitres, concerne uniquement les anges. C'est celui de tous où

il y a plus de questions inutiles et de pure scholastique. Nous n'en voyons aucune qui mérite l'attention de nos lecteurs.

Les objets discutés dans le troisième traité, compris en dix-sept chapitres, sont l'ouvrage des six jours : la création de l'homme, la formation de la femme, l'état de l'homme avant le péché, la cause de la sécurité d'Ève en parlant au serpent, la manière dont Adam pécha, la grace de l'état d'innocence, le libre arbitre et ses différens états dans l'homme, la nature du péché originel, comment il se contracte, le péché actuel, le péché en général, le siége où il réside, les diverses manières de pécher, la différence des dons et des vertus, et enfin les sept dons du Saint-Esprit. P. 440.

L'auteur, examinant la grace donnée à l'homme avant son péché, met cette différence entre l'état de nature innocente et celui de nature tombée, que dans le premier l'homme n'avoit besoin, pour persévérer dans le bien, que d'une grace coopérante, ayant déja par son libre arbitre et par la grace reçue au premier instant de sa création, le pouvoir de ne point pécher; au lieu que depuis sa chute il lui faut de plus une grace prévenante qui le guérisse, l'excite et le mette en état d'agir. « Celle-ci, néanmoins, ajoute-t-il, ne produit « pas immédiatement en nous le mérite; car elle opère en « nous sans nous, et ne nous donne que le bon vouloir dont « ensuite nous faisons un libre usage avec le secours de la « grace coopérante. Et c'est en quoi consiste proprement le « mérite. Cela peut s'éclaircir par une comparaison : Un « homme qui veut couper un arbre, fabrique d'abord une « hache. Cet instrument par lui-même est oisif; mais ensuite « appliqué par la main de l'ouvrier, il coupera. Jugeons de « même de la volonté, laquelle est premièrement redressée « par la grace prévenante, sans y contribuer en rien de son « côté; puis aidée et conduite par la grace coopérante, elle « se porte au bien avec une libre activité. » Ce langage, surtout en ce qui concerne la grace donnée à l'homme depuis sa chute, ne s'accorde guère avec celui de saint Augustin. Il s'accorde encore moins avec ce qu'on va rapporter. P. 445, col. 1. 2. Ibid. col. 2. A.

Hugues définit le libre arbitre une faculté raisonnable d'élire le bien avec le secours de la grace, et de choisir le mal lorsque cette grace manque. Il développe ensuite les divers P. 446, col. 1. D.

XII SIECLE.

P. 446, col. 2 et seq.

états du libre arbitre en cette manière : « Avant le péché, nul « obstacle ne détournoit du bien le libre arbitre, nul attrait « ne le portoit au mal. Après le péché, et avant que le mal « qu'il lui a fait, ait été réparé, la concupiscence le presse « et le surmonte. Depuis sa réparation commencée, jusqu'au « temps où elle sera parfaite (ce qui est réservé pour la vie « future), il est pressé, mais il n'est pas surmonté. Enfin, « lorsqu'il aura acquis son entière perfection, il ne pourra « plus être ni pressé, ni surmonté. De là trois sortes de li- « bertés, savoir : liberté de nécessité, liberté de péché, et li- « berté de misère. La première subsiste également dans tous « les hommes, depuis comme avant le péché. Car la volonté « ne peut non plus être forcée, *cogi*, dans l'état présent, « que dans l'état d'innocence. La seconde, propre à ceux-là « seuls qui ont été renouvelés par la grace, consiste à être « affranchi du joug du péché ; non que ceux qui jouissent « de cette liberté soient absolument sans péché, mais parce « qu'ils n'en sont plus dominés. La troisième, dont le caractère « est l'exception de toute sorte de misères, n'est le partage « d'aucun homme sur la terre, et ne sera possédée que par « les élus dans le ciel. On voit par là combien le péché a di- « minué les forces du libre arbitre. Car au lieu que cette « faculté dans l'homme innocent n'éprouvoit ni difficulté « pour vouloir le bien, ni empêchement pour l'accomplir, « maintenant, avant que d'être délivrée de la tyrannie du « péché par la grace, elle ne peut absolument ni l'un ni « l'autre. Nous ne saurions mieux comparer le libre arbitre « en cet état, qu'à un homme qui se serait engagé dans des « entraves. Car en disant qu'un tel homme n'a pas le pouvoir « de marcher, nous accorderions en même temps qu'il est « possible qu'il marche, et qu'il marchera certainement lors- « qu'il sera délivré de ses fers. Il faut en dire autant du libre « arbitre enchaîné par le péché. On m'objectera que le libre « arbitre existe avant que d'être réparé. Pourquoi donc sans « la grace, dira-t-on, ne pourrait-il pas se tourner vers le « bien comme vers le mal ? Car il paroît être de son essence, « qu'il puisse vouloir l'un et l'autre. Mais j'en reviens à ma « comparaison de l'homme lié et garrotté. Comme on dit en « un sens très-véritable, qu'il ne peut marcher avant que « d'être délivré ; et en un autre, que dans l'état où il se « trouve, il est possible qu'il marche, et même qu'il peut

« marcher; de même nous conviendrons qu'un pécheur en-« durci, un payen, ou tel autre homme privé de la grace, « peut vouloir le bien, en sous-entendant si la grace le dé-« livre et coopère avec lui. Car il faut savoir que le terme « de libre arbitre n'exprime pas une faculté qui soit égale-« ment flexible au bien et au mal. Les bons anges assuré-« ment ne sont point dépourvus du libre arbitre; et cepen-« dant ils sont tellement confirmés dans le bien, qu'ils ne « peuvent devenir méchans. Au contraire, les mauvais anges, « qui ont pareillement le libre arbitre, sont tellement ob-« stinés dans le mal, qu'ils ne peuvent devenir bons. Le « volontaire est donc ce qui constitue essentiellement le « libre arbitre : *Liberum itaque arbitrium ex eo dicitur quod « est voluntarium.* » En parlant ainsi, le dessein de notre auteur n'est point de combattre cette liberté radicale de choix, nécessaire dans l'état présent pour mériter ou démériter. C'est à l'équilibre qu'il en veut; et son langage est, comme on l'a déja remarqué, celui de toute l'ancienne théologie. Hist. litt. t. XI, p. 697.

La doctrine de Hugues sur le péché originel mérite aussi d'être mise sous les yeux de nos lecteurs. Il le fait consister, d'après saint Augustin, dans l'ignorance du bien et la concupiscence du mal. Sur quoi il se fait diverses objections, qu'il résout avec beaucoup de netteté. « D'abord, comment, « dit-il, la concupiscence peut-elle se trouver dans l'ame « d'un enfant qui n'a point encore de volonté? Je réponds « qu'elle s'y trouve réellement, non comme un acte, mais « comme un vice. La preuve se tire de l'expérience, puisque, « dès que cette ame commence à faire usage de sa raison, « elle convoite le mal, et fuit le bien. Même réponse à l'ob-« jection tirée de l'ignorance de celui qui ne peut encore « rien savoir. Une comparaison rendra ceci plus sensible. « Dans l'œil d'un homme privé de la vue, le vice de l'aveu-« glement subsiste réellement pendant la nuit; cependant il « ne paroît pas, et ce n'est qu'à l'arrivée du jour que se fait « le discernement de l'aveugle et de celui qui voit. Ainsi, « dans l'homme, le vice de l'ignorance, caché pendant son « enfance, ne se manifeste que lorsqu'il est en âge de con-« noître et de savoir. Alors, au lieu d'ignorer le mal, et d'ai-« mer le bien, il ignore au contraire le bien, et n'a d'ardeur « que pour le mal. Faisons encore disparoître une autre

P. 442, col. 2 et seq.

XII SIECLE. « difficulté. Le baptême, dira-t-on, efface le péché originel : « cependant l'ignorance et la concupiscence demeurent. Je « distingue avec saint Augustin. L'ignorance et la concupis« cence demeurent; quant à l'acte, je l'accorde : quant à « l'imputabilité, je le nie. Car il y a cette différence, dit ce « Père, entre le péché originel, et les autres péchés : que « l'acte de ceux-ci passe, tandis que leur imputabilité de« meure; au lieu qu'il peut arriver, et qu'il arrive effective« ment que dans le baptême, celui-là cesse, quant à l'impu« tabilité, et néanmoins persévère quant à l'acte. »

De la matière des péchés l'auteur passe à leurs remèdes, qui sont les sacremens; et c'est ce qui l'occupe dans les quatre traités suivans de sa Somme. Comme ces traités ont été presque entièrement refondus avec des éclaircissemens considérables dans l'ouvrage des Sacremens dont nous allons rendre compte, nous nous bornerons à remarquer ici ce que
P. 466, col. 1. l'auteur n'a pas jugé à propos de répéter. Parlant de l'eucharistie, il témoigne qu'il régnoit de son temps deux erreurs sur ce sacrement : la première, de ceux qui prétendoient que le corps et le sang de Jésus-Christ n'y étoient qu'en figure; la seconde, de ceux qui vouloient qu'ils y fussent avec la substance du pain et du vin.

P. 468, col. 1. Touchant ceux qui ont le pouvoir de consacrer l'eucharistie, il demande s'il demeure dans les prêtres excommuniés ou manifestement hérétiques; ce qu'il nie sur ce fondement, que l'Église offrant elle-même le sacrifice par le ministère du prêtre, celui qui est séparé d'elle ne peut la représenter. Nous rapportons simplement cette opinion, sans prétendre l'approuver.

P. 477. Dans le dernier traité, il avance un sentiment qui ne fait honneur ni à son savoir ni à sa piété. Marie, selon lui, n'avoit point fait vœu de continence avant son mariage; mais préparée à tout ce que la Providence ordonneroit d'elle, son penchant pour ce genre de vie ne fut suivi d'aucun engagement, jusqu'à ce qu'instruits elle et son époux du mystère de l'Incarnation future, ils formèrent d'un commun consentement la résolution de vivre dans le célibat. Ce qui a fait illusion là-dessus à Hugues, c'est un prétendu passage de saint Augustin, qu'il avoit trouvé quelque part comme tiré de ses livres *des Noces et de la Concupiscence.* Le voici : *Istud credendum est quod B. Virgo mente duntaxat, id est,*

consensu mentis, fuerit conjux Joseph; et quod proposuisset permanere in virginitate, si Deo placeret; vel aliter agere, si ipse vellet. On chercheroit inutilement ce texte dans l'ouvrage cité de ce Père. Le chapitre second du premier livre semble même fait exprès pour le combattre.

XII SIECLE.

Aug. t. X, p. 286, n° 12.

XXVIII. Venons maintenant au grand ouvrage des Sacremens. C'est ici la plus considérable production de Hugues, et en même temps la dernière dans l'édition qui nous sert de guide. Depuis long-temps on n'en avoit point vu paroître de plus étendue ni de plus savante sur la théologie. « L'auteur, dit M. Dupin, y explique les questions d'une manière fort claire et dégagée des termes et de la méthode « de la dialectique, sans s'embarrasser dans des questions « obscures et difficiles. Il décide celles qu'il agite, par des « passages de l'Écriture-Sainte, et suivant les principes des « Pères, et particulièrement de saint Augustin, dont il suit « la doctrine et imite le style. » On verra comment on doit apprécier ce jugement, par le compte que nous allons rendre de l'ouvrage.

P. 481.

Dupin, XII[e] siècle, p. 726.

Hugues nous apprend, dans une préface générale, que des personnes pieuses l'ayant engagé de composer cet écrit, il n'a pas fait difficulté d'y insérer plusieurs choses qu'il avoit déja dictées et répandues dans ses autres compositions; mais que, pour éviter l'ennui des redites, il les fait reparoître dans un nouvel ordre et dans un nouveau style. « Sous « d'autres couleurs, dit-il, on retrouvera donc les mêmes « vérités, avec cet avantage qu'elles seront traitées avec plus « de soin et de précision que dans mes ouvrages précédens, « où je n'avois fait que les effleurer pour en donner une « première connoissance à mes élèves. Comme alors je n'avois pas conçu le projet de l'ouvrage que je donne au public, on ne doit pas être surpris d'y rencontrer des additions et des retranchemens dans l'exposition de ces mêmes « vérités. C'est le fruit d'une étude plus mûre et mieux digérée. Ainsi j'avertis mes lecteurs que, lorsqu'ils apercevront entre mes écrits antérieurs et celui-ci quelques « différences, ils doivent s'arrêter à ce dernier, et corriger, « sur le plan que j'y suis, les inadvertances qui auroient pu « m'échapper ailleurs. » On voit par là que les petites oppositions qu'on peut remarquer entre les écrits que nous avons parcourus et celui des Sacremens, ne sont pas une raison

XII SIECLE. décisive pour les attribuer à différens auteurs. Hugues, en terminant sa préface, donne le plan de son travail, qu'il a divisé, dit-il, en deux livres, pour le soulagement de ses lecteurs; de peur que l'enchaînement non-interrompn des matières si nombreuses et si variées qui en font l'objet, ne leur causât de la fatigue et du dégoût. Dans le premier, coupé en douze parties ou sections, *clausulas*, il raconte et discute tout ce qui a rapport à la religion, en commençant depuis la création du monde jusqu'à l'incarnation du Verbe; dans le second, qui contient dix-huit parties, il poursuit depuis l'Incarnation jusqu'à la consommation de toutes choses.

Une nouvelle préface assez longue sert comme d'avenue particulière au premier livre : elle nous apprend que, dans l'intention de l'auteur, la lecture du traité des Sacremens devoit être précédée d'un abrégé de l'Histoire universelle, qu'il avoit dicté pour servir d'introduction et de fondement aux allégories qu'il entreprend d'expliquer. C'est apparemment la chronique dont nous parlerons dans le dénombrement de ses œuvres qui n'ont pas encore vu le jour. De là notre auteur entre dans la première partie, où il s'agit d'expliquer la création et la constitution du monde. Il dit peu de choses sur ce sujet, qu'il n'ait emprunté de ses autres écrits.

P. 497. La fin pour laquelle l'homme et toutes les créatures intelligentes ont été produits fait la matière de la seconde partie, composée de 22 chapitres. C'est une, sans contredit, des plus intéressantes et des plus soignées; mais les belles choses qu'elle renferme ne sont guères susceptibles d'extraits.

Toute la troisième partie est consacrée au développement du mystère de la Trinité, toujours sur la supposition que la raison peut nous conduire à la connoissance d'un Dieu en trois personnes. Hugues avoue néanmoins que les créatures ne nous en offrent que des images très-imparfaites et nullement suffisantes par elles-mêmes, et sans le secours de la révélation, pour fixer notre créance sur ce point. Il distingue quatre rapports des objets de nos jugemens avec la raison.
P. 512, col. 1. D. E. « Les uns, dit-il, viennent de la raison : ceux-là sont évi-
« dens. Les autres sont selon la raison, et ils n'ont qu'une
« simple probabilité. Une troisième espèce est au-dessus de

« la raison : ce sont les miracles. Une quatrième est contre « la raison : c'est la classe des choses qui ne méritent nullement d'être crues. La foi ne comprend que la seconde et « la troisième espèce, et exclut totalement la dernière. Car « elle peut bien s'aider de la raison dans les choses qui sont « selon la raison, l'obliger à se taire, et lui faire respecter « son autorité dans celles qui sont au-dessus d'elle (et en « cela même la raison trouve dans son propre fond des « motifs de soumission); mais il est impossible que la foi lui « présente des objets qui répugnent évidemment à ses con- « noissances, Dieu étant également l'auteur des lumières de « la raison et de celles de la foi. »

La volonté de Dieu et les signes de cette volonté font le sujet de la IVe partie. C'est la même doctrine que dans la Somme des Sentences. Jamais, dit notre auteur, la volonté de Dieu n'est frustrée de son effet, en sorte que ce qu'elle veut n'arrive point : jamais elle n'est foible, de manière qu'il arrive ce qu'elle ne veut point : *Et nunquam cassa est voluntas ejus, ut non fiat quod vult; neque infirma aliquando, ut fiat quod non vult.* P. 513. P. 517, col. 2. B.

La Ve entièrement occupée des anges, la VIe concernant l'état de l'homme avant le péché, la VIIe qui traite de la chute de l'homme et de ses suites, n'ajoutent aucune lumière à ce que Hugues avoit dit sur ces matières dans les ouvrages que nous avons parcourus. Il est question, dans la VIIIe, du rétablissement de l'homme tombé. « Trois choses, « dit Hugues, méritent notre attention dans le rétablisse- « ment de l'homme : le temps, le lieu et le remède. Le « temps, c'est la vie présente depuis le commencement du « monde jusqu'à la fin; le lieu, cette terre que nous habi- « tons; le remède se partage en trois, la foi, les sacremens « et les bonnes œuvres. Le temps est long, afin que l'homme « ne soit pas surpris sans préparation; le lieu difficile et « scabreux, afin que le prévaricateur soit châtié; le remède « efficace, afin que le malade soit infailliblement guéri. » Toute la suite de cette partie roule sur ces trois points. La matière des sacremens en général n'y est cependant pas épuisée. L'auteur y revient dans la IXe partie, où dès le commencement il se propose d'examiner quatre choses : ce que c'est que sacrement, pourquoi les sacremens ont été institués, quelle est la matière des sacremens, enfin combien P. 520. P. 529. P. 542. P. 553.

XII SIECLE. il y en a d'espèces. La foi de même est reprise dans la Xe partie, et fournit la matière des neuf chapitres qui la composent.

Hugues entame dans la XIe partie la discution des sacremens en détail. Il se borne ici aux sacremens de la loi naturelle. « La différence générale, dit-il, des sacremens qui « ont précédé l'Incarnation, et de ceux qui l'ont suivie, « consiste en ce que les premiers étant les signes et les « figures des seconds, ils tiroient d'eux toute leur efficace « et leur vertu. Car ceux-là réellement avoient la force de « sanctifier ceux qui les recevoient, et le nier me paroît un « sentiment contraire à la vérité. Mais de plus, les sacremens de la loi naturelle ont une autre différence qui les « caractérise, et les distingue de ceux tant de la loi écrite « que de la loi de grace. C'est d'avoir été purement volontaires et célébrés par le choix d'une dévotion absolument « libre, tandis que les autres ont été nécessaires et commandés par des lois précises dont il n'a pas été permis de « s'écarter. Cependant il est probable que dès le commencement Dieu lui-même instruisit l'homme à pratiquer ces « exercices de piété, afin de lui donner lieu de réparer la « faute de sa première désobéissance, par un culte qui fût « la preuve de son repentir et le gage de sa soumission. Car « d'où l'homme, par exemple, auroit-il appris qu'il vaut « mieux offrir à Dieu la dixième partie de ses biens que la « huitième ou la neuvième? Cela ne doit-il pas nous faire « conjecturer que Dieu fut son premier maître dans les « choses qui concernent la manière extérieure de l'honorer, « sans néanmoins lui imposer aucun précepte à cet égard? » Hugues demande ensuite pourquoi, si les anciens sacremens conféroient la grace, Dieu les avoit-il abolis pour leur en substituer de nouveaux? A cette difficulté qu'il avoue être considérable, il n'oppose que des allégories qui ne sont rien moins que satisfaisantes.

P. 752.

Les sacremens de la loi écrite viennent à leur tour, et remplissent les dix chapitres de la XIIe et dernière partie. Hugues distingue trois sortes de sacremens judaïques, les dîmes, les oblations et les sacrifices; mais il s'étend principalement sur la circoncision.

Tels sont les objets qui nous ont paru les plus remarquables dans le premier livre des Sacremens.

Le second, divisé en dix-huit parties, commmence par un prologue suivi, comme celui du premier livre, d'un sommaire général de chaque partie, et des sommaires particuliers des chapitres dont elles sont composées ; le tout de la façon de notre auteur. P. 585.

Le sujet traité dans la première partie est l'Incarnation du Verbe. Hugues agite au troisième chapitre cette question importante : savoir, comment on peut dire que le seul Fils s'est incarné. « Car s'il est vrai, dit-il, comme on en peut « douter, que les opérations de la divinité sont communes « aux trois personnes, ne paroît-il pas s'en suivre que l'opé- « ration par laquelle le Fils a pris notre nature appartenoit « également au Père et au Saint-Esprit, et finalement que « les trois personnes se sont incarnées ? » Hugues nie la dernière conséquence, et explique la première. Il convient que les trois personnes ont concouru à l'incarnation de la seconde, mais non pas sous les mêmes rapports. « Les trois « personnes, dit-il, ont opéré l'union de la nature humaine « au Fils, mais le Père et le Saint-Esprit en tant qu'ils ont « revêtu le Fils de cette nature, et le Fils en tant qu'il s'en est « revêtu lui-même. Ainsi donc union unique, opération uni- « que. Union, dis-je, unique, parce que ce qui a été uni, « ne l'a été qu'à un seul : opération unique, parce que ce « qui s'est opéré, ne l'a été que dans un seul. Trois personnes « ne composant qu'une seule et même substance opéroient « une même chose, et ce qu'elles opéroient appartenoit à « une seule des trois, parce qu'il ne se rapportoit qu'à elle « seule ; et toutefois il étoit l'ouvrage des trois, parce qu'elles « le faisoient indivisiblement. Nous lisons dans le livre des « Rois que Manué prit une femme pour son fils Samson. « Dirons-nous simplement que Manué a pris une femme, « parce qu'il l'aura prise pour son fils ? et en conclurons- « nous qu'ils se sont mariés l'un et l'autre à une même per- « sonne ? Il en est de même de l'union de la nature humaine « au Verbe. Cette nature est son épouse. Le Père, en la lui « unissant, ne s'est donc pas incarné avec lui. Voulez-vous « encore un autre exemple ? Je bâtis une maison ; vous m'ai- « dez à la bâtir : mais cette maison est pour moi ; notre opé- « ration, quoique commune, a néanmoins deux rapports « différens. J'avoue que cette comparaison n'est point par- « faite. Car vous bâtissez de votre côté, et moi du mien ; P. 585.

XII SIECLE.

« vous avez vos instrumens, et moi les miens; nos mains, « nos bras, nos forces, ne sont pas les mêmes. Cette diver- « sité ne se rencontre pas dans les personnes de la Trinité. « Tout est un entre elles, leur puissance, leur force, leur « opération. » Ne diroit-on pas, en lisant ce texte, que l'auteur avoit en vue les écarts d'un écrivain trop fameux de nos jours?

P. 615. La Grace et l'Incarnation occupent la seconde partie. On ne peut rien ajouter à la précision avec laquelle Hugues retrace au premier chapitre toute l'économie de notre rédemption. « Le péché, dit-il, a produit deux grands maux « dont tous les autres sont la suite, l'ignorance et la concu- « piscence. Ces deux plaies étoient dans l'homme dès le « commencement. Mais afin qu'il connût sa maladie par « expérience, et sentît en même temps la nécessité de la « grace par l'impuissance de ses efforts, il a été d'abord « abandonné à lui-même. C'est le temps de la loi naturelle, « destiné à laisser agir la nature par elle-même, non que « par elle-même elle pût quelque chose, mais pour appren- « dre au contraire à l'homme que cette nature seule ne « pouvoit absolument rien. Dans cet état, son ignorance a « commencé par l'écarter du chemin de la vérité. L'avantage « qui a résulté de ses erreurs a été la conviction de son « aveuglement. Restoit encore à le convaincre de son infir- « mité. Pour cela, Dieu lui a donné la loi écrite, au moyen « de laquelle son ignorance a été dissipée, sans que néan- « moins sa faiblesse en ait reçu plus de secours. Ainsi le « but de cette seconde position de l'homme étoit de l'aider « seulement dans la partie qu'il reconnoissoit défectueuse en « lui-même, et de l'abandonner dans celle où il présumoit « avoir assez de force pour se soutenir. Eclairé donc, à la « faveur de la loi, des lumières de la vérité, il se mit en « devoir d'accomplir le bien qu'il connoissoit; mais accablé « par le poids de la concupiscence, parce que la grace lui « manquoit, il fut aussitôt contraint d'abandonner l'entre- « prise. Alors convaincu de sa double langueur, il reconnut « que par lui-même il ne pouvoit ni connoître le vrai, ni « pratiquer le bien. Ce fut après ces épreuves que la grace « vint à son tour pour dissiper ses ténèbres et guérir sa foi- « blesse, pour éclairer son ignorance et refroidir sa concu- « piscence, pour lui donner la connoissance de la vérité, et « allumer en lui le feu de l'amour divin. »

Tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, leurs fonctions, leurs degrés, le temps des ordinations, l'âge, les titres et les qualités des ordinands forment l'objet de la III[e] partie. L'auteur dit que l'usage de couper les cheveux aux clercs vient des apôtres; qu'on n'en doit point ordonner sans un titre certain (mais il paroît qu'on dérogeoit à cette loi de son temps); qu'on ne peut ordonner un sous-diacre avant l'âge de 14 ans, un diacre avant 25, un prêtre avant 30; que le pape, comme tenant la place de saint Pierre, a le droit de se faire obéir par tous les ecclésiastiques, et le pouvoir exclusif de lier et délier toute chose sur la terre; enfin que les préséances entre les évêques ont été empruntées des usages du paganisme. P. 609.

Toute la IV[e] partie n'est qu'une explication mystique assez arbitraire des ornemens sacrés. P. 615.

La V[e], qui traite de la Dédicace des églises, est à peu près dans le même goût. L'auteur met cette cérémonie à la tête des sacremens, parce que c'est dans l'église, dit-il, que se célèbrent tous les sacremens. P. 618.

La VI[e], où le baptême est expliqué, ne renferme que les questions qu'on a coutume d'agiter dans l'école. Pour faire un traité complet sur cette matière, il faudroit y joindre le V[e] traité de la Somme des Sentences, où l'on trouve plusieurs choses qui manquent dans cette VI[e] partie, comme réciproquement elle en contient quelques-unes dont la Somme ne fait pas mention. L'auteur y renvoie lui-même, en parlant de la nécessité du baptême et des cas où l'on en est dispensé. Il paroît supposer qu'on bénissoit les fonts baptismaux chaque fois que l'on administroit le baptême. Il est un des témoins qui déposent que de son temps on donnoit encore ce sacrement par immersion. P. 626.

Tout ce qu'il dit sur la confirmation dans la VII[e] partie, se rapporte à la nature de ce sacrement, sa nécessité, la manière de le conférer et de le recevoir, la défense de le réitérer. Il cite le livre des Gestes pontificaux, dans lequel on lit, dit-il, que ce fut le pape saint Sylvestre qui ordonna d'oindre au front le baptisé : cérémonie qu'il croit tenir, en quelque sorte, lieu de la confirmation, au cas que le baptisé vînt à mourir sans l'avoir reçue. P. 629.

Dans toute la VIII[e] partie, qui a pour titre, *Du Sacre-*

XII SIECLE. *ment du Corps et du Sang de Jésus-Christ*, l'auteur n'est presque occupé qu'à prouver la présence réelle. Il explique, par le terme *transitio*, le changement que nous appelons transsubstantiation. Il cite peu les Pères (1), et se fonde beaucoup en raisonnemens. Ses preuves toutefois sont concluantes et conformes à l'analogie de la foi. Il blâme les questions curieuses et indiscrètes que l'on fait sur un sacrement si élevé au-dessus de notre raison, telles que celles-ci ; savoir, si lorsque Jésus-Christ donna son corps à ses disciples, il le donna mortel ou immortel, passible ou impassible ? « Pour moi, dit-il, je pense que, dans ces sortes « de questions et autres semblables, il vaut mieux, comme « je m'en suis déclaré souvent, adorer les secrets de Dieu, « que de chercher à les approfondir. Ne suffit-il pas, en « effet, de dire que Jésus-Christ a donné son corps tel qu'il « l'a voulu, et que lui seul sait de quelle manière il l'a « donné ? » Cette réponse est très-sage ; néanmoins il penche à croire que J.-C. a donné son corps mortel et passible, et il en apporte plusieurs raisons sans néanmoins rien décider.
P. 637, col. 1. On remarque que, de son temps, le diacre disoit encore à haute voix, après la lecture de l'Evangile, que les catéchumènes, s'il s'en trouvoit, eussent à sortir : mais il ne parle point des pénitens ; ce qui donne lieu de présumer qu'ils avoient dès-lors la liberté d'assister au saint sacrifice.

Au lieu de poursuivre la discussion des grands sacremens
P. 637. dans la IXe partie, Hugues, par un défaut de méthode qui lui est assez ordinaire, s'arrête à l'examen des cérémonies pieuses établies par l'Eglise, qu'il appelle de petits sacremens.

La simonie est encore un article déplacé qui occupe la Xe partie. Ce sujet y est d'ailleurs traité fort superficielle-
P. 639. ment. On y voit néanmoins que la cupidité dès-lors avoit appris à distinguer le temporel du spirituel dans le trafic des bénéfices. C'étoit le revenu, disoit-on, et non la prébende qu'on achetoit.

L'auteur revient aux grands sacremens dans la XIe partie. C'est celui du mariage qu'il y explique. Nous remarquons une grande différence de goût et de méthode entre cette

(1) Il les avait cités fréquemment sur cette matière dans sa Somme, pag. 464-468.

partie et le VIIe traité de la Somme, qui roule sur la même matière. Hugues est ici beaucoup plus diffus, et s'étend en de longs raisonnemens, au lieu que là il ne fait presque autre chose que lier ensemble les passages des Pères sur ce sujet, et les adapter à ses principes. Il omet de même ici quelques questions intéressantes qu'il avoit éclaircies dans sa Somme; mais en récompense il en substitue d'autres dont il n'avoit pas encore parlé. Au reste, c'est le même fond de doctrine dans les deux écrits, et l'on peut suppléer l'un par l'autre. Il croit que le seul consentement des parties, entre per- P. 644.
sonnes libres, suffit sans autre formalité pour rendre le mariage légitime. Il accumule les preuves en faveur de son opinion, et tâche de parer les inconvéniens qui peuvent en résulter. On sait qu'ils ne sont pas petits. Ses réponses ne sont point solides, et il avoue lui-même son embarras. On est encore moins satisfait de son opinion touchant le lien du mariage, qu'il ne croit pas indissoluble de sa nature. Il s'ob- P. 650.
jecte des passages formels de saint Augustin, qu'il élude par de mauvaises distinctions. Ce principe de la dissolubilité du mariage n'est point stérile entre ses mains. Il en tire plusieurs conséquences, dont la principale est que la société conjugale des infidèles peut être rompue par la conversion P. 653.
de l'une des parties au christianisme. C'est le premier théologien de l'Eglise latine qui ait avancé formellement cette opinion. Elle a été saisie avidement par tous ou presque tous les scholastiques, soit théologiens, soit canonistes, et mise en pratique assez communément jusqu'à nos jours. Si l'on veut en voir une réfutation anticipée, et néanmoins complète, il faut lire les deux livres de saint Augustin, *De Adulterinis conjugiis.* T. VI, p. 387.

La XIIe partie est un ouvrage à part, que l'auteur avoit P. 661.
composé sur les vœux, à la prière d'un ami. C'est ce qu'il annonce dans le premier chapitre qui tient lieu de prologue. On demandoit si l'on est également tenu de remplir tous les vœux qu'on a faits. « Si je me contentois, dit Hu- « gues, de répondre simplement à votre question, sans « avoir en vue de satisfaire votre piété, je pourrois vous « dire en deux mots que tous les vœux n'obligent pas éga- « lement; mais comme vous cherchez plutôt à vous édifier « qu'à former des difficultés, je vais tâcher de me conformer « à vos intentions, autant que le temps et la raison pour-

XII SIECLE. « ront le permettre. » Ce sujet est traité fort succinctement, et l'ouvrage ne renferme rien que de très-commun.

P. 668. Un traité des vertus et des vices forme la XIII[e] partie. Tout ce qui regarde les vices se termine au premier chapitre. Les suivans sont employés à discourir de la charité. L'auteur explique avec beaucoup de netteté comment l'amour de nous-mêmes est compris dans l'amour de Dieu.

P. 668, col. 2. « Il n'en est pas de même, dit-il, de l'amour que vous « devez à Dieu, comme de celui qui vous est commandé « par rapport au prochain. Quand vous aimez un homme, « vous lui souhaitez du bien, parce qu'il lui en manque tou- « jours, quelque heureuse que puisse être sa situation; et « vous faites des efforts, à proportion de votre amour, « pour lui en procurer. Mais quand on vous ordonne d'ai- « mer Dieu, s'agit-il de lui faire ou même de lui souhaiter « du bien, et non plutôt de le désirer lui-même comme « votre propre bien? Et qu'y auroit-il de raisonnable dans « un tel amour? Que pouvez-vous, en effet, donner à « celui qui possède tout, et hors duquel vous ne sauriez « trouver aucun bien? Que pouvez-vous même souhaiter à « celui qui ne peut former aucun souhait pour lui-même, « tant il est comblé et rassasié de toutes choses? Voudriez- « vous rendre meilleur ou plus content un être qui par sa « nature est infiniment bon et infiniment heureux? Quittez « donc cet amour illusoire et chimérique, persuadé que, « quand vous aimez Dieu, c'est pour vous que vous l'aimez; « que c'est votre bien que vous aimez en lui, parce qu'il « est, comme je l'ai déja dit, lui-même votre propre bien. « Dites-moi: lorsque vous aimez la sagesse, la vérité, la « justice, est-ce pour elles ou pour vous que vous les aimez? « C'est pour moi, répondrez-vous. Hé bien, voilà comme « vous devez aimer Dieu. Qu'est-ce, en effet, que l'aimer, « sinon vouloir le posséder et en jouir? Mais, disent cer- « tains fanatiques, n'est-ce pas être mercenaire que d'aimer « et servir Dieu par le motif de la récompense? Pour nous, « ajoutent-ils, bannissant de nos cœurs tout désir intéressé, « nous l'aimons d'un amour gratuit et filial, nous le servons « sans avoir aucun salaire en vue, bien plus, sans le re- « chercher lui-même. Il est le maître de nous donner ce « qu'il voudra, mais nous ne croyons pas devoir lui rien « demander. Ecoutez donc, reprend notre auteur, hommes

« sages à vos propres yeux, mais réellement insensés : dire « qu'en aimant Dieu vous ne le recherchez pas lui-même, « n'est-ce pas avouer en termes équivalens que vous ne vous « souciez pas de lui ? De bonne foi, quel est l'homme qui « voudroit d'un tel amour ? Quant à moi, je vous déclare « que je le rejetterois absolument, s'il m'étoit offert. Vous « regardez comme indigne d'un fils, et comme propre au « mercenaire et à l'esclave, tout amour qui ambitionne le « le prix de ses services. Mais connoissez-vous, en parlant « ainsi, la nature de la sainte dilection ? Qu'est-ce donc « qu'aimer Dieu, sinon vouloir le posséder lui-même ? Lui- « même, dis-je, et non quelque bien distingué de lui. Car « rechercher, en l'aimant, un objet distingué de lui, ce « n'est pas, j'en conviens, l'aimer gratuitement. Mais je « suppose que vous ne recherchez aucune récompense de « votre amour étrangère à l'objet aimé. Cependant vous re- « cherchez et vous désirez quelque chose dans ce que vous « aimez ; autrement vous seriez sans désir et sans amour. « Ainsi vous aimez Dieu filialement dès que vous ne l'aimez « que pour le bien qui est en lui ; et au contraire vous « l'aimez en mercenaire, lorsque vous ne l'aimez que pour « un bien qui n'est pas lui-même, fût-ce la vie éternelle, « en tant que vous vous la représenteriez comme autre « chose que la jouissance de Dieu... Celui qui aime Dieu, « s'aime donc soi-même, parce qu'il aime son bien ; et « plus ardemment il l'aimera, plus il augmentera son « bonheur. »

Ces adversaires terrassés, Hugues tombe sur d'autres, qu'il ne traite pas avec plus de ménagement. Ceux-ci croyoient que la charité une fois reçue ne pouvoit se perdre. Ils partoient à la vérité d'un principe certain, savoir, que toutes les actions faites sans l'amour de Dieu, quoique bonnes à quelques égards, ne sauroient cependant être méritoires de la vie éternelle. Hugues leur accorde ce principe ; mais il les blâme d'en conclure l'inamissibilité de la charité. Les preuves qu'il leur oppose sont triomphantes, bien que tirées presque du seul raisonnement. Une de leurs défaites étoit de distinguer entre la dilection et la charité. Notre auteur les poursuit dans ce retranchement, et leur fait voir que ces deux termes n'expriment qu'une même chose dans le langage de l'Ecriture-Sainte. C. 12, p. 674.

XII SIECLE.

Cette partie, qui renferme bien d'autres sujets, est une de celles que nous avons lue avec le plus de satisfaction. On y voit un théologien instruit, exact, circonspect. Hugues apprécie chaque question à sa juste valeur, et montre beaucoup de mépris pour celles qui n'ont pour but que d'embarrasser un adversaire, ou pour principe que la dé-
P. 670, col. 1. mangeaison de raisonner sur tout. *Sic vadunt hominum quæstiones*, dit-il à cette occasion, *et inquietant homines semetipsos cogitationibus suis.*

P. 684. On remarque à peu près la même exactitude et le même discernement dans la XIVe partie, qui est, *Du sacrement de Pénitence.* La plus importante question qu'on y agite, regarde l'absolution. Hugues demande si les prêtres, n'étant que des hommes, ont le pouvoir réel de remettre les péchés. Sur quoi il rapporte deux sentimens : le premier est de ceux qui ne regardoient l'absolution sacerdotale que comme le signe ou le gage de la rémission des péchés reçue immédiatement de Dieu; le second, de ceux qui soutenoient que le prêtre remet proprement et réellement les péchés. Il adopte ce dernier, et l'établit en distinguant deux sortes de liens du péché : l'un qui consiste dans l'aveuglement de l'esprit et l'endurcissement du cœur, suites nécessaires de la soustraction de la grace; l'autre, qui est la dette de la damnation éternelle. « Or, dit-il, la grace de Dieu, que « nuls mérites de notre part ne précèdent, brise par elle- « même le premier lien, en dissipant nos ténèbres et en « nous inspirant une salutaire componction; et par là elle « nous rend dignes d'être délivrés du second lien, c'est-à- « dire de la damnation éternelle, par le ministère des « prêtres. Cela est admirablement bien exprimé dans la « résurrection de Lazarre que le Sauveur retira d'abord par « lui-même des bras de la mort, et qu'il ordonna ensuite
P. 468, c. 11. « à ses apôtres de délier. » Hugues, dans sa Somme, fait le même raisonnement; d'où il est aisé de conclure qu'il regardoit comme insuffisante, dans le sacrement de pénitence, toute contrition qui n'a pas la vertu d'obtenir par elle-même la grace sanctifiante et la justification. Cette opinion n'est point particulière à notre auteur : on la retrouve dans les écrits des plus célèbres théologiens du XIIe siècle et des suivans. Son crédit n'est tombé que depuis le concile de Trente, dont les décisions, sans la combattre directement, ne semblent point la favoriser.

Le sacrement de l'extrême-onction est expliqué dans la XVe partie. Hugues le croit institué par les apôtres. Il emploie un long chapitre à prouver qu'on peut le réitérer. XII SIECLE. P. 690.

Le titre de la XVIe partie ne paroît pas répondre au sujet. Au lieu de l'avoir inscrite, *Des mourans, ou de la fin de l'homme,* il eût mieux convenu de l'intituler, *De l'état des ames après la mort.* L'auteur y examine comment les ames sortent des corps, où elles vont, ce qu'elles reçoivent, ce qu'elles souffrent dans l'autre vie. Mais, dit-il, de pareils objets méritent plus nos craintes que nos recherches: *Hæc omnia magis timenda quàm quærenda.* Il soutient les peines corporelles des damnés, et réfute ceux qui pensoient différemment. Il finit par la question, savoir : si les saints connoissent ce qui se passe ici-bas, et surtout s'ils entendent nos prières. Sur quoi il répond que nous n'avons rien de bien positif à cet égard; mais que Dieu, soit que les saints nous entendent ou non, ne manque jamais d'exaucer, en vue de leurs mérites, les vœux que nous leur adressons, lorsqu'ils sont conformes à sa volonté. On trouve la même réponse dans ses Questions sur saint Paul. T. I, p. 45, col. 2. C.

La XVIIe partie annonce un écrivain fatigué d'un long travail. Ce ne sont presque que des extraits décousus de saint Augustin sur le dernier avénement de Jésus-Christ et la résurrection des morts.

Il en est à peu près de même de la XVIIIe et dernière partie, qui roule entièrement sur l'état du siècle futur.

Tel est en substance le précis du grand ouvrage des Sacremens, dont la matière, comme on le voit, est beaucoup plus étendue que le titre ne l'annonce. Quoique l'auteur le donne pour sa dernière production, il est certain que d'autres, tels que ses deux Commentaires sur saint Paul, lui ont succédé.

C'est aussi à cet ouvrage que se termine l'édition qui nous sert de guide. Mais, pour rendre complet le dénombrement des écrits imprimés de Hugues, il faut y ajouter l'opuscule *De modo dicendi et meditandi,* imprimé dans le Ve tome des Anecdotes de D. Martenne, d'après un ancien manuscrit de saint Ouen de Rouen. La pièce est pleine de sens dans sa brièveté, et très-analogue au génie de Hugues de Saint-Victor. P. 887.

§ III.

ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

I. Le recueil général des œuvres de Hugues de Saint-Victor a été mis jusqu'à six fois sous la presse; d'abord en un volume in-fol. imprimé à Paris, l'an 1518, par André Boucard, pour J. Petit, avec ce frontispice: *M. Hugonis à S. Victore opera omnia, cum vitâ ipsius antehac nusquam editâ.* Cette édition ne comprend d'autres écrits de notre auteur que ceux qui avoient déja été mis au jour séparément. La seconde est en trois volumes in-fol. publiés dans la même ville par les soins des chanoines de Saint-Victor, l'an 1526, chez Bade Ascensius et J. Petit. On voit à la tête de celle-ci une Épître dédicatoire de Jean Bordier, abbé de Saint-Victor, à Jean Boudet, évêque de Langres. Thomas Garzoni, chanoine régulier de la congrégation de Saint-Jean-de-Latran, prit soin de la troisième édition, qui parut à Venise, chez Jean Somasque, l'an 1588, dans le même format et le même nombre de volumes que la précédente. On blâme avec raison cet éditeur, de ce qu'animé d'un zèle mal-entendu pour l'honneur de son corps, il qualifie, sans égard pour la vraisemblance, notre Victorin, chanoine régulier de Latran. La quatrième et la cinquième furent données toutes deux, l'an 1617, d'après celle de Venise, l'une à Mayence, chez Antoine Hierat, et l'autre à Cologne. Enfin, l'an 1648, les religieux de Saint-Victor reproduisirent à Rouen, chez Berthelin, la collection des écrits de notre auteur, dans le même ordre que les éditeurs précédens avoient suivi. Si l'on demande de l'érudition et de la critique dans une édition, ce n'est dans aucune de celles-ci qu'on doit les chercher. Les ouvrages de Hugues, vrais ou supposés, y sont confondus et jetés comme au hasard. On n'y voit ni variantes leçons, ni notes sur les endroits obscurs du texte, à l'exception de quelques remarques de Garzoni, qui pour l'ordinaire n'ont pas grande application à la difficulté qu'il s'agiroit d'éclaircir. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la dernière édition, qui devroit être la plus soignée, du moins pour la partie typographique, se trouve la plus négligée à cet égard.

Bibl. Carth. Lig.

Bibl. S. Vict.

Fabr. Bibl. med. et inf. Lat. L. 8, p. 882.

II. Outre ces éditions générales, divers traités de notre auteur ont été plusieurs fois imprimés à part. Son *Didascalion* fut donné pour la première fois au public, en 1483, avec le Vocabulaire de Venceslas Brak. Simler, Bibl. p. 307.

III. Gesner parle d'une édition qu'il ne désigne par aucun caractère, dans laquelle il avoit vu le livre de la Trinité, (c'est le dernier du *Didascalion*), les allégories sur l'ancien et le nouveau Testament, et les livres *Du cloître de l'ame*. Gesner, Bibl. fol. 340, v°.

IV. Henri Étienne publia l'an 1506, à Paris, en un volume in-4°, sous la direction de Pierre La Porte, et non Josse Clictou, comme le dit Simler (*Petro Portâ ipsius recognitore sedulo*), plusieurs opuscules attribués dans les manuscrits à Hugues de Saint-Victor, savoir : le livre de la Trinité, le traité de l'État religieux, ou *De l'institution des Novices*, les quatre livres *Du cloître de l'ame*, le fragment à la louange de la Charité, le *Soliloque du gage de l'ame*, l'opuscule sur la manière de prier, les diverses expositions de l'Oraison Dominicale, l'explication des cinq Septenaires et des dons du Saint-Esprit. Ce n'est pas ici le lieu de faire remarquer au lecteur ce que cette collection renferme d'étranger à notre auteur, ainsi que toutes celles qu'on fait passer en revue dans ce paragraphe. Le précédent a fait connoître les écrits sincères de Hugues qui ont vu le jour, et le dernier marquera en détail ceux qu'on lui a faussement attribués. Simler. ibid. Bibl. Reg.

V. Le même Henri Étienne, aidé pour cette fois de Clictou, mit au jour, en 1517, dans un volume in-4°, la seconde partie des Allégories. Simler, ibid.

VI. Les Questions sur saint Paul sortirent des presses de Thierri Martin d'Alost, l'an 1517, à Louvain, par les soins de Nicolas de Boisleduc, en un volume in-4°, qui renferme aussi les œuvres de saint Pacien. Bibl. Victor.

VII. L'exposition de la Règle de saint Augustin est celui des ouvrages de Hugues dont on a fait un plus grand nombre d'éditions. Elle fut tirée de la poussière, l'an 1513, et publiée avec un commentaire de Humbert, général des dominicains. L'an 1561, nouvelle édition à Venise, en un volume in-4°. Une troisième fut donnée à Dilingen, chez Meyer, in-8°, l'an 1581. A Côme, dans le Milanois, l'ouvrage reparut l'an 1605, dans le même format, chez Jérôme Frouam. Bibl. S. Vinc. Cenom. Bibl. Mazar. Bibl. Victor. Fabr. Bibl. Lat. l. 8, p. 884.

XII SIECLE. Cinquième édition faite à Rome, en 1625. Enfin trois autres éditions sans date et sans nom de ville ni d'imprimeur; l'une in-8°, les deux autres in-12. Dans la première, l'ouvrage est seul avec ce titre : *Expositio super Regulam sancti Augustini de charitate Dei et proximi.* Dans la seconde, il est à la suite des constitutions des frères de la Charité. Et dans la dernière, qui est en caractères gothiques, il est précédé du traité de Trithème, *De proprietate monachorum.* On a fait aussi l'honneur à cette Exposition de la mettre en françois; et cette traduction, faite par Fr. Charles de la Grange, parut à Paris, l'an 1691, chez Guill. Després, en un volume in-12.

Bibl. Mazar.

Bibl. Mazar.

VIII. Nous ne connoissons qu'une édition particulière de l'*Institution des Novices.* Elle est due aux soins de dom Guillaume Rapaille de Forès, religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, qui fit imprimer cet ouvrage, en 1515, à Paris, chez Bade Ascensius, sous ce titre : *Speculum vitæ monasticæ.* Le même volume renferme le commentaire de Fernand, pareillement religieux de Saint-Vincent, sur la règle de saint Benoît.

Bibl. Mazar.

IX. Le traité de la manière de prier fut livré au public, l'an 1521, par le même imprimeur, dans un volume in-8°, à la tête duquel est la règle de saint Benoît, revue par saint Dunstan, et l'ouvrage attribué à saint Bernard, *De vitâ solitariâ.* A l'abbaye de la Couture du Mans, on voit un exemplaire de ces trois ouvrages entièrement conforme aux précédens, qui porte la date de l'an 1519. Est-ce une édition différente, ou non?

Bibl. Sanct.-Genov.

X. L'opuscule *De triplici vitio, triplici peccato, et triplici remedio,* qui est au titre 33[e] du 4[e] livre des Mélanges, fut inséré, l'an 1648, à la fin du recueil en trois volumes in-4°, imprimé chez Bernardin Masius, à Louvain, sous ce titre : *Opusculorum insigniorum sancti Augustini et veterum ejus Discipulorum adversùs Pelagianos et eorum reliquias delectus.*

Bibl. Font. Ebr.

XI. Le livre des *Arrhes de l'ame* a été traduit en françois par un anonyme, et publié à Paris, chez Simon Vostre, dans un recueil in-8°, l'an 1507, sous ce titre : *Le livre de l'Arrhe de l'épouse, compilé par maître Hugues de Saint-Victor.*

Fabr. Bibl. med. et inf. Lat. L. 8, p. 887.

XII. *Le Miroir de l'Église* parut à Rome, l'an 1591, avec

deux autres écrits faussement attribués à notre auteur ; savoir : les trois livres des *Sacremens, et Offices ecclésiastiques,* et le *Canon mystici libaminis* en un volume in-fol., qui a pour titre : *Scriptores de Ecclesiæ catholicæ divinis officiis.* Melchior Hittorpius a de plus inséré cet ouvrage dans son *Auctarium* ou Supplément de la Bibliothèque des Pères, imprimé l'an 1610, à Paris. P. 133-1424.

XIII. M. Fabricius avance que les deux livres des Sacremens font partie d'un recueil in-folio publié à Strasbourg l'an 1465, sans nous marquer le titre de ce recueil. Ibid. l. 8, p. 888.

XIV. On conserve à la Chartreuse du Liger en Touraine un exemplaire d'une édition en un volume in-4° de plusieurs écrits de Hugues, datée de Cologne chez Gymnicus l'an 1621 ; mais nous n'avons pu parvenir à savoir en détail ce qu'elle contient.

XV. Le P. Vignier de l'Oratoire a publié, dans la seconde partie de son Supplément aux ouvrages de saint Augustin, un traité *De septem vitiis, et de septem donis Spiritûs Sancti*, déja inséré l'an 1634 sous le nom de saint Augustin, par Guillaume Camerarius, dans un recueil des Monumens des saints Pères. Mais ce traité n'est autre chose que celui des *Sept demandes de l'Oraison Dominicale*, qui se trouve dans les chapitres IIIe et XIXe du second livre des *Allégories*, et que nous en avons séparé pour le donner à Hugues de Saint-Victor. Les derniers éditeurs de saint Augustin avoient déja fait cette critique avant nous ; et persuadés que cet opuscule appartient à Hugues, ils s'étoient contentés d'en mettre le commencement dans l'Appendice de leur VIe tome, avec les corrections que leur avoient fournies les manuscrits. P. 215. P. 218.

XVI. Dans la même Appendice, on trouve (p. 73) l'opuscule de notre auteur, *De substantiâ dilectionis*, précédé d'un avertissement des éditeurs qui mérite d'être lu.

§ IV.

SES OUVRAGES NON IMPRIMÉS.

Il reste encore dans l'obscurité de plusieurs bibliothèques un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits ornés du nom de Hugues de Saint-Victor, qui attendent une main

XII SIECLE. favorable pour les mettre au jour. Une simple nomenclature de la plupart de ceux-ci est tout ce que nous pouvons promettre, n'ayant pas toujours été à portée d'en faire un examen suivi.

I. Dans le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Victor, coté n° 227, fol. 41, on voit un traité de la Géométrie pratique, où l'auteur, en commençant, dit : *Practicam Geometriæ nostris tradere coactus sum, non quasi novum cudens opus, sed vetera colligens dissipata.*

II. Cet ouvrage, qui n'occupe que dix feuillets, est suivi d'un Abrégé de la philosophie de Dindime : *Epitome Dindimi in philosophiam.* Celui-ci est adressé à un ami ou confrère nommé Indalet, et débute par ces mots : *Sæpè nobis, Indaleti frater, Dindimus iste noster in optimis studiis incitamenta præbere solebat; sed nunc ecce tertius est dies ex quo solito nobis adesse dissimulat.*

III. Trois feuillets après vient un traité de Grammaire en forme de dialogue entre le maître qui prend le nom de Sosthènes, et le disciple. C'est ainsi qu'il commence : *Sosthenes. Quid est Grammatica?* D. *Grammatica est scientia rectè loquendi secundùm liberalium litterarum instituta, quæ in disciplinis post litteras communes inventa, cæteris regula facta est et origo.*

IV. Dans le manuscrit 688, fol. 15, de la même bibliothèque, est un opuscule qui a pour titre : *De septem gradibus quibus pervenitur ad sapientiam.* La première phrase démontre que ce n'est qu'un fragment d'un plus grand ouvrage. Elle porte : *Ante omnia igitur opus est Dei timore converti ad cognoscendam ejus voluntatem.*

V. Le manuscrit 724 de la même bibliothèque renferme, 1° un opuscule attribué à Hugues de Saint-Victor, sous le titre, *De salute animæ*, dont les premières paroles sont : *Quoniam in medio dolorum positi sumus, etc.* 2° Un écrit intitulé, *Hugonis de confessionibus audiendis*, à la tête duquel on lit : *Cùm repetes à proximo tuo rem aliquam quam tibi debet, non ingredieris domum ut pignus auferas, sed stabis foris; et ille proferet et dabit tibi quod habuerit.* Deuter. 24. *Ex hâc auctoritate quidam magnus elicit et prædicat quod confessor non debet scrutari pectus confitentis.*

VI. Le manuscrit 816, toujours de Saint-Victor, an-

nonce en tête, mais d'une main récente, que les ouvrages qu'il comprend, appartiennent à notre auteur. Parmi ceux qui ne sont point imprimés, on trouve (fol. 83) un discours au clergé, qui a pour texte, *Juda, osculo filium hominis tradis;* un autre sermon (fol. 87), qui est intitulé, *Sermo utilis.* Il roule sur ces paroles de l'Ecriture, suivant la version italique : *Sedisti ad mensam divitis, appone cultrum gutturi tuo.* Ensuite, après un fragment de l'ouvrage des Allégories, on trouve (fol. 90) un chapitre intitulé, *De unctione regum Francorum.* Il y est dit (1), après avoir raconté le miracle de la sainte Ampoulle apportée à saint Remy pour l'onction du roi Clovis, que ce même vase, grand comme une noix médiocre, se conserve à l'abbaye de Saint-Remy, qui est hors des murs de Reims, qu'il demeure toujours plein, et jamais ne se vide; que la liqueur qu'il renferme sert à oindre les rois de France, lorsqu'ils se font couronner pour la première fois; qu'après cette cérémonie le nouveau monarque reste pendant une semaine entière à Reims avec les mêmes ornemens qui ont servi à son sacre; que les moines de Saint-Remy apportent la sainte Ampoulle en procession à la cathédrale, accompagnés d'une multitude de gens armés, et qu'ils la remportent aussitôt que l'onction est faite; que nos rois sont regardés comme privilégiés, parce qu'ils sont les seuls qui soient oints de l'huile céleste; que l'archevêque de Reims est tenu de défrayer le roi le jour de son sacre, et qu'il dépense pour cela tantôt sept cents, tantôt huit cents marcs et davantage; qu'après cela, le roi peut se faire couronner où il veut, soit à Saint-Denis, comme il est d'usage, soit ailleurs, si les circonstances le demandent. On voit, par ce dernier trait, qu'on distinguoit alors le sacre du couronnement. Au fol. 91, on voit un autre opuscule intitulé, *Quæstiones et expo-*

Prov. c. 23.

(1) *Eadem Ampulla major est nuce parvulâ, et adhuc est in monasterio beati Remigii extrà muros civitatis, et semper plena numquam evacuatur. Reges Francorum, cùm primò coronantur, illo unguento inunguntur. In Remensi tamen civitate in eisdem indumentis per septimanam morantur. Monachi sancti Remigii deferunt Ampullam cum magnâ processione ad Sedem archiepiscopalem, et cum armatâ multitudine, et, factâ unctione, statim redeunt cum eâdem. Insunt privilegiati reges Francorum, quia soli cœlesti unguento unguntur. Archiepiscopus eâ die facit regi omnes expensas, et quandoque expendit DCC vel DCCC marcas et plus. Posteà potest coronari ubi vult, de more apud Sanctum-Dionysium, vel alibi, cùm expedit.*

XII SIECLE. *sitiones quædam.* Les premiers mots sont : *Per ea quæ sumimus, potiora sumamus.* Un petit traité de l'Incarnation tient le dernier rang dans ce manuscrit. Il commence : *De Verbi incarnatione tractaturi, primò videamus quare solus Filius sit incarnatus.*

VII. Les manuscrits 801 et 814 présentent, sous le nom de notre auteur, une Chronique universelle avec ce titre : *Artificium memoriæ de tribus maximis circumstantiis gestorum, id est personis, locis, temporibus.* L'ouvrage est plus complet dans le premier de ces deux exemplaires. Cette Chronique universelle est divisée comme en trois parties, et précédée d'un prologue (fol. 1.), qui a pour début ces mots : *Filii, sapientia thesaurus est, et cor tuum arca.* La première partie commence à la création du monde, et finit à la mort de l'empereur Auguste. Ce n'est proprement qu'une chronologie des patriarches, des juges, des rois d'Israël et de Juda jusqu'au roi Agrippa, à laquelle se trouve jointe l'Histoire de l'établissement de plusieurs empires avec les noms de leurs souverains. L'auteur suit d'abord le calcul du texte hébreu dans la liste chronologique des patriarches, et ensuite il la donne suivant le calcul des Septante. Il décrit après cela (fol. 9) les généalogies de ces mêmes patriarches et de leurs descendans; ce qui est suivi du dénombrement des prophètes de l'ancien et du nouveau Testament. A ce dénombrement, qui ne remplit que deux pages et demie, succède celui des villes qui appartiennent à chacune des dix tribus. Vient ensuite la division du monde en Europe, Asie et Afrique, puis la sous-division des provinces qui composent chacune de ces parties, et les noms de leurs villes les plus considérables. Une suite chronologique des papes depuis saint Pierre jusqu'à Honoré II, où la durée de leur pontificat est exactement marquée, fait la seconde partie de l'ouvrage. Ce morceau est lié avec le précédent par ces mots : *Deinceps conabor regnorum ac regum seriem et nomina simili ordine, quomodo ab incarnatione Verbi usque ad tempora nostra cucurrerunt, explicare.* On y fait passer en revue tous les empereurs depuis Jules César jusqu'à Michel Curopalate, et depuis ce dernier jusqu'à Jean Porphyrogenète (c'est celui qui a été nommé Calo-Jean). Entre ces deux époques est placée une chronique abregée des rois des Francs depuis Priam jusqu'à

Louis-le-Gros, des rois des Vandales depuis Genseric jusqu'à Gelimer, des ducs de Normandie depuis Rollon jusqu'à Henri premier, et des rois Lombards depuis Agelmond jusqu'au fils de Didier. Ce morceau est terminé par un catalogue, dressé sans ordre, de quelques anciens historiographes, dont le premier est Trogue-Pompée, et le dernier Victor, historien d'Afrique.

La troisième partie renferme la chronologie des empereurs d'Occident jusqu'à Henri V, combinée avec la suite des papes, qui finit à Honoré II. On y marque avec soin les indictions et les années de Jésus-Christ, dont la dernière est l'an 1135.

Quoiqu'il soit certain par le témoignage d'Alberic de Trois-Fontaines, et par celui de Hugues lui-même, comme nous l'avons rapporté ci-dessus, qu'il avoit composé une Chronique universelle pour l'usage de ses élèves, nous ne craignons pas néanmoins d'assurer que celle-ci n'est point son ouvrage. Ce qui nous le persuade, c'est qu'aucun des passages cités de la Chronique de notre auteur par Alberic ne s'y rencontre.

VII. Il faut en dire autant d'une Chronique abrégée, *Chronica abbreviata,* qui remplit l'intervalle du feuillet 42 au feuillet 78 dans le même manuscrit. La date par où elle finit, qui est l'an 1190, fait voir l'ignorance du copiste qui a mis cette pièce sur le compte de Hugues de Saint-Victor. Il est à propos néanmoins d'en donner ici la notice. Le nom d'*abrégée* lui convient fort bien, puisqu'elle est renfermée dans 36 feuillets in-4°, parmi lesquels il s'en trouve d'abord onze, savoir: depuis le 53e jusqu'au 64e, qui sont une digression sur les principales fêtes de l'année, et ensuite une autre digression au feuillet 74 sur les cardinaux; *De cardinalibus Romæ.* Dans sa précision, cependant, elle contient des choses dignes de remarque. On en jugera par les traits suivans:

Sur l'an 713, parlant d'Austregile, elle dit: *Austregisilus patriarcha et primas Aquitaniæ floret.* Voilà une preuve de l'ancienneté de la prétention des archevêques de Bourges. On en a vu ci-devant une autre du même temps à l'article de Gerard d'Angoulême.

Sur l'an 912, elle nomme ainsi les successeurs du roi Charles-le-Simple: *Post Carolum, qui cognominatus est Simplex, regnaverunt in Franciâ Robertus alienus et Rodolphus* T. XI, p. 605.

XII SIECLE.

alienus. Ce terme, *alienus*, ne peut signifier autre chose, sinon que Robert et Raoul étoient étrangers à la maison de Charlemagne. L'auteur ne met point le roi Eudes parmi les rois de France.

Ces paroles, sur l'an 988, méritent attention : *Post eum, (Ludovicum)* dit l'auteur, *usurpat regnum Hugo qui fuit nepos primi Othonis imperatoris, qui fuit filius Henrici regis Alemanniæ, qui Henricus filius fuit Othonis Saxonum ducis. Hæc propter eos scripsimus qui solent detrahere modernis regibus Francorum, quasi non sint de genere regio procreati; cùm iste Hugo de quo superiùs fecimus mentionem, à quo illi descenderunt, imperiali generi propinquus extiterit.* On voit par ce passage qu'au 12e siècle on n'avoit pas encore imaginé le système qui fait sortir de la tige de Charlemagne nos rois de la troisième race; puisque le chroniqueur prenant ici leur défense ne relève leur origine que du côté des mères par lesquelles ils descendoeint d'Othon premier. S'il avoit cru pouvoir les vanter également par le côté paternel, il ne l'auroit pas omis.

Ces deux chroniques étant étrangères à notre auteur, dirons-nous que celle qu'il avoit composée ne subsiste plus ? Nullement : mais nous nous contenterons d'assurer que nous l'avons inutilement cherchée dans les plus célèbres bibliothèques de France. Elle n'est point dans celle du roi ; car celle qui est annoncée dans le catalogue de cette bibliothèque, sous le titre de *Chronicon Hugonis à Sancto-Victore*, nº 4842, n'est qu'un fragment de la première réduit à huit feuillets, où manque le commencement et la fin. On ne la trouvera pas non plus à Saint-Germain-des-Prés ; mais on y verra la première partie de celle que nous venons de citer, avec cette inscription : *Tractatus de nominibus terrarum*, et à la marge, d'une main récente : *Hugonis à Sancto-Victore.* Peut-être se rencontreroit-elle à la bibliothèque du Vatican parmi les manuscrits d'Alexandre Petau, où l'on voit en effet un ouvrage inscrit : *Hugonis à Sancto-Victore Chronicon ?*

Montf. Bibl. ms. p. 73. A.

VIII. Un traité *De disciplinâ monachorum* fait partie du manuscrit 199, dont l'écriture semble appartenir au XIIe siècle. Le nom de Hugues, dont il est orné, paroît avoir été ajouté après coup. L'ouvrage débute ainsi : *Disciplina est conversatio bona et honesta, cui parum est malum non fa-*

cere; sed studet etiam in iis quæ bene agit, irreprehensibilis apparere. Voilà ce que nous avons découvert à St-Victor.

La Bibliothèque du Roi contient aussi divers écrits non imprimés de notre auteur, différens de ceux qui viennent d'être nommés.

IX. Sous le nº 2525, on trouve trois commentaires de Hugues de Saint-Victor sur autant de livres de l'Ecriture-Sainte. Le premier, qui a pour objet le Cantique des Cantiques, commence par ces mots : *Deus in gradibus ejus cognoscetur. Ita dicit altera editio, ubi nostra habet : Deus in domibus ejus cognoscetur.* Le second, qui se rencontre encore au nº 2524, roule sur l'Ecclésiastique. Tels sont les premiers mots du prologue : *Summi regis palatium in quatuor consummatur, hoc est in fundamento, in parietibus, in tecto, et ornatu.* Le troisième concerne le livre de la Sagesse, et s'ouvre par ces termes : *Fili concupiscens sapientiam, conserva justitiam.* Ces trois commentaires, dont l'allégorie fait le fond principal, sont très-diffus. Il y a par intervalle des tirades de morale assez belles, et quelques explications littérales qui ne sont pas à mépriser.

X. Le manuscrit 3007 comprend trois écrits de Hugues, dont les deux derniers ont déja vu le jour. Le titre du premier est : *Hugonis à S. Victore liber quatuor quæstionum.* Ces quatre questions roulent sur les suites de la chute du premier homme, et forment le même ouvrage qui a pour titre dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés (nº 1206), *Hugonis à S. Victore Epistola de prævaricatione Adæ.* Il est dédié à un abbé qu'on ne nomme point, mais qui pourroit bien être saint Bernard, comme une main récente l'a mis à la marge dans le second des deux exemplaires cités. Quoi qu'il en soit, les paroles suivantes, qui forment le début, annoncent cet abbé comme un homme d'un rare mérite. *Novi, Domine,* lui dit Hugues, *quòd non tàm necessitas quàm regina mentis vestræ caritas vos coegit ut de questione primæ prævaricationis, nostræ exiguitatis responsum quæreretis.* L'auteur, entrant en matière, distingue trois états de l'homme, dont il nomme le premier, qui est le nôtre, *Status prævaricatorius;* le second, qui est celui de l'homme avant le péché, *Status utrobitorius;* le troisième, qui est l'état des saints dans le ciel, *Status confirmatorius:* distinction qui revient, comme il le dit ensuite, à celle des

XII SIECLE. mêmes états donnée par saint Augustin, *non posse non peccare, posse peccare, et non posse peccare.* Son principal objet est de justifier la Providence au sujet de la prédestination. Il suppose comme un principe certain, que Dieu n'a prédestiné parmi les hommes que le nombre nécessaire pour remplir celui des anges qui sont tombés. Partant de cette hypothèse, il demande et examine pourquoi Dieu a multiplié l'espèce humaine au-delà de ce nombre. Il en apporte différentes raisons philosophiques, qu'il seroit trop long de rapporter. L'ouvrage est plein d'une logique très-subtile, mais incapable toutefois de lever le voile d'une question impénétrable à l'esprit humain.

XI. Le manuscrit 2049 renferme un écrit intitulé : *Hugo de sacrificio offerendo.* Les mots par où il commence, sont : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Indicabo tibi, homo, quid sit bonum, et quid Dominus requirat à te.*

XII. *Hugonis sententia de corpore et sanguine Domini;* c'est le titre d'un écrit qui se rencontre au n° 2531. L'auteur entame par ces termes : *Quoniam tota humana natura in animâ et corpore corrupta erat, oportuit ut Christus qui venerat utramque liberare, uniretur utrique, ut anima per animam, corpus per corpus competenter liberarentur.*

XIII. Une lettre en réponse à un ami sur la vie solitaire, avec les nom et surnom de notre auteur, fait partie du manuscrit 6785. C'est ainsi qu'elle débute : *Insipientem doctus provocas. Quæris quid faciendum sit pro eo quòd in habitu religioso positus opera digna professionis tuæ non habes.*

XIV. Vers la fin du même exemplaire se trouvent six livres philosophiques de Hugues de Saint-Victor. On lit à la tête du prologue : *Omnium expetendorum prima est sapientia in quâ perfecti boni fons constitit.* Le premier chapitre, ou, si l'on veut, le second (car il paroît en supposer un précédent) commence par ces mots : *Primus omnium Pythagoras studium sapientiæ philosophiam nuncupavit maluitque philosophos dici quàm anteà Sophos.* L'auteur divise toutes les sciences primitives en quatre ; savoir, la théorique, la pratique ou morale, la mécanique et la logique.

XV. Le manuscrit 3307 renferme un opuscule qui a pour titre : *Hugonis à S. Victore de disciplinâ*, dont les premiers

mots sont : *Est quidam finis bonus, et est quidam finis malus.*

XVI. *Hugonis confessio ad abbatem* fait partie du manuscrit 2922, et commence ainsi : *Solus solitudinem cordis mei ingrediar, et cum corde meo paulisper confabulabor.*

XVII. Outre le Commentaire imprimé de Hugues sur *la Hiérarchie céleste*, attribuée à saint Denys, le manuscrit de la même Bibliothèque (du Roi), cotté N° 1619, renferme deux autres Commentaires de notre auteur, qui n'ont point encore vu le jour ; l'un sur *la Hiérarchie ecclésiastique* de ce saint, et l'autre sur *ses Lettres.* Cet exemplaire n'est pas unique. On en trouve un semblable dans la bibliothèque de Saint-Martin de Tournai ; et il est dit, à la tête de celui-ci, que la traduction du texte de saint Denys est de la façon de Hugues de St-Victor. C'est ce qu'il y a de meilleur ; car pour les gloses, elles ne sont pas d'une grande utilité. Sander. Bibl. mss. Belg. part. 1, p. 112.

XVIII. A la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, nous avons rencontré sous le N° 131 : *Hugonis à S. Victore Hexameron.* C'est un traité philosophique et théologique dans lequel on résout d'une manière fort subtile, et non moins solide, les plus importantes questions sur l'ouvrage des six jours.

XIX. Au N° 1206 du même dépôt, la lettre ou traité, *De prævaricatione Adæ*, est suivie d'un opuscule, *De obedientiâ*, pareillement attribué à notre auteur.

XX. La bibliothèque de Saint-Martin de Tournai conserve de Hugues de Saint-Victor, outre les écrits dont on a déja fait mention, un opuscule qui commence par cette phrase de l'Ecriture : *Homo cùm in honore esset, non intellexit.* Sander. Bibl. mss. Belg. part. 1. p. 112.

XXI. Dans le monastère des Dunes et dans celui de Liessies, se trouve : *Hugonis à S. Victore, liber de musicâ.* Ibid. p. 26.

XXII. A la bibliothèque des chanoines réguliers de Corsendonq en Flandre, on voit, 1° *Gnothosolitos M. Hugonis à S. Victore*, qui commence par ces mots : *Nostis, carissimi;* 2° un autre ouvrage du même, dont les premières paroles sont : *Ejus inspirante gratiâ.* Ibid. part. 2. p. 66.

Nous terminerons ici cette nomenclature, qu'il nous seroit facile de pousser plus loin, si nous voulions copier les catalogues des différentes bibliothèques de l'Europe. Mais

XII SIECLE. nous pensons que nos lecteurs nous dispenseront de ce travail, qui ne pourroit leur offrir rien de certain, attendu que les mêmes écrits de Hugues portent souvent divers titres en divers manuscrits.

Nous eussions bien souhaité pouvoir rencontrer dans nos recherches la grande lettre de notre auteur à saint Bernard sur le baptême, à laquelle ce saint fit la réponse que nous avons parmi ses œuvres. La pensée de Hugues, ou plutôt de celui pour lequel il consultoit le saint, étoit que le vœu du baptême, à prendre les paroles de Jésus-Christ à la lettre, ne suffisoit pas pour le salut. On verra sur saint Bernard la solution lumineuse qu'il donne à cette difficulté (F).

Bern. op. p. 625.

§ V.

SON GÉNIE, SON ÉRUDITION, SA MANIÈRE D'ÉCRIRE.

Le XIIe siècle n'a guère produit de savans qui aient réuni la variété des connoissances, la subtilité d'esprit, la solidité de jugement, la facilité d'écrire et le bon usage de toutes ces qualités dans un degré plus éminent que Hugues de St-Victor.

I. On ne peut lire ses écrits sans y reconnoître des vestiges sensibles de presque tous les genres de littérature qui étoient en honneur de son temps. Il savoit de la géographie ce qu'un homme de cabinet pouvoit en savoir alors, c'est-à-dire ce que les anciens en avoient dit, aucun moderne n'ayant encore travaillé à perfectionner cette science et à l'enrichir de nouvelles découvertes. L'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie, avoient fait, comme il le raconte lui-même, les amusemens de sa jeunesse. Il eut soin de cultiver les trois premières dans un âge plus avancé, et l'on en voit des connoissances assez étendues pour le temps, soit dans ses traités manuscrits de la géométrie pratique et de la musique, soit en d'autres de ses écrits.

Il avoit étudié l'histoire ecclésiastique et la profane, moins toutefois dans les auteurs originaux que dans les chroniqueurs qui les ont copiés et souvent défigurés. Si le traité qu'il a fait de la grammaire ne prouve pas qu'il excellât dans la théorie de cet art, du moins fait-il foi qu'il en savoit très-bien le mécanisme.

A l'égard des langues savantes, il n'est pas douteux qu'il n'eût une bonne teinture du grec : témoin sa traduction des œuvres de saint Denys (1). La chose n'est pas aussi certaine de l'hébreu. Ce qui s'en trouve répandu dans quelques-unes de ses productions pourroit bien être emprunté des interprètes et des commentateurs de l'Ecriture-Sainte, surtout de saint Jérôme. Dans un siècle où la science des choses naturelles étoit si informe, ce seroit exagérer que de le décorer du nom de physicien. Cependant ce qu'il dit par occasion de l'ordre de la nature, des élémens et des propriétés des corps, montre qu'en cette partie il n'étoit pas au-dessous de ses contemporains.

II. Mais de toutes les sciences humaines qu'il cultiva, celle où il emporta le prix fut la dialectique. Cet art si propre à subtiliser les esprits les plus grossiers, fit des progrès merveilleux sur celui de Hugues, naturellement vif, ouvert et délié. Les extraits que nous avons rapportés de ses écrits polémiques, font connoître jusqu'où il portoit la sagacité dans les matières les plus abstraites et les plus embrouillées, la précision et la justesse des solutions qu'il savoit donner aux difficultés les plus fortes, l'habileté avec laquelle il se démêloit des sophismes les plus captieux. Dans les questions même où il s'écarte du vrai, la subtilité de son esprit ne laisse pas que de se faire admirer. Pouvoit-on, par exemple, défendre avec plus de vraisemblance qu'il l'a fait, l'égalité de la science divine et de la science humaine en Jésus-Christ?

III. Avec des talens aussi marqués pour la dispute, il lui étoit aisé, s'il l'eût voulu, d'étendre la licence de la Scholastique naissante, et de soumettre à des systèmes raisonnés les dogmes les plus sublimes de la religion. Mais un jugement solide, favorisé des lumières de la grace, lui fit comprendre le danger de passer les bornes établies par l'antiquité. Persuadé que la raison ne doit venir qu'en second dans l'étude de la religion, il fit son capital de puiser cette science dans ses deux sources essentielles, l'Ecriture et la tradition. De là le mépris qu'il témoigne pour les questions frivoles et souvent téméraires, que l'oisiveté de l'école enfantoit chaque

(1) Ces œuvres avoient déja été traduites au IX[e] siècle par Jean Scot, dit Erigène : Hugues paroît s'être beaucoup aidé de cette traduction ; mais il ne l'a point servilement copiée.

XII SIECLE. jour sous ses yeux, que la chicane entretenoit, et que le défaut d'autorités rendoit interminables. Nous avons vu ses plaintes sur ce désordre et cet abus énorme de la raison.

On peut juger combien il étoit rempli de la lecture des Pères, par ce corps de théologie qu'il a le premier entrepris, et dont il a su munir les diverses parties d'un grand nombre de leurs textes pour l'ordinaire assez bien choisis. Saint Augustin est celui qu'il avoit le plus assidûment lu, et duquel il a tiré le plus de secours. Son attachement à la doctrine de ce Père lui a valu parmi ses contemporains, comme on l'a dit, l'épithète magnifique de *second Augustin*. Quelques-uns même l'ont nommé *l'ame de saint Augustin*. On a depuis trouvé du ridicule dans ce dernier titre, et de l'exagération dans le premier. Effectivement, quelque estime que mérite notre Victorin, et quelque soin qu'il ait pris de suivre les traces du grand évêque d'Hippone, il y aura toujours une très-grande distance de ses lumières à celles de cet incomparable docteur. On a déja remarqué plus haut que, sur les matières de la grace, le langage du disciple ne s'accorde pas toujours avec celui du maître. On croit pouvoir ajouter ici qu'ils diffèrent même dans la manière de penser à cet égard. Car, après avoir combiné divers endroits de notre auteur, il nous a paru qu'il en résultoit deux principes que saint Augustin n'a point admis, ni ne pouvoit admettre parmi les siens. Par le premier, il ne rend hommage à l'efficacité de la grace prévenante que sur la supposition fausse qu'elle agit en nous sans le concours de notre volonté. Par le second, il soumet nettement au gré du libre arbitre la grace qu'il nomme subséquente, et au bon usage de laquelle il attache le mérite (1). Avec cela

(1) Pour se mettre tout d'un coup au fait de la doctrine de Hugues sur l'efficacité de la grace, il faut joindre au passage rapporté ci-dessus (p. 33) le suivant
P. 266, col. 2. tiré de ses Questions sur saint Paul. « Supposé deux hommes qui sont également « engagés dans le péché, et à qui la même grace est offerte, on demande ce qui « fait que l'un consent, et l'autre ne consent pas. *Solution*. La grace accordée à « l'un et à l'autre leur donnoit le pouvoir de consentir; mais la volonté de l'un « s'est laissé toucher et a réellement consenti : ce qui lui vient des avantages de la « nature, parce que le vouloir étoit en sa puissance. L'autre au contraire n'a pas « consenti, quoiqu'il le pût également, parce qu'il a rejeté de lui-même la grace « qui lui étoit offerte. Cela peut s'éclaircir par la comparaison de deux hommes « exposés à la lumière du soleil, ou tombés dans la même fosse. Celui qui ouvre « les yeux à la lumière, voit; celui qui les tient fermés, ne voit pas. Celui qui « s'attache à la main qu'on lui tend pour sortir du précipice, en sort réellement;

néanmoins il ne laisse pas que de maintenir hautement, ainsi qu'on l'a vu, les autres vérités annexées au dogme de la grace victorieuse par elle-même. Contradiction manifeste qui montre qu'en lisant saint Augustin sur cette matière, il n'avoit pas saisi l'ordre et la liaison des parties qui forment le tissu de sa doctrine. D'ailleurs, quelle disproportion entre les méthodes que l'un et l'autre ont suivies? Rien de plus régulier et de plus noble que la marche du saint docteur. Plein de son objet et maître de sa matière, il va droit au but, sans écart, sans diversion, sans retour sur ses pas. Il ne dit rien de trop, il dit tout à sa place, et ne laisse rien à désirer. En est-il ainsi de notre Victorin? Prenons en main ses deux écrits les plus considérables, et qui lui ont fait le plus d'honneur dans la postérité; sa *Somme* et ses *Sacremens*. On ne peut disconvenir qu'ils ne renferment d'excellentes choses, et en grand nombre. Mais après tout, ce sont des mémoires que ces traités, et non des ouvrages finis. Toutes les pièces dont ils sont composés ne forment qu'un ensemble grossier et mal entendu. Répétitions fréquentes, discussions hors d'œuvre, inégalité palpable dans la manière de traiter des sujets d'une importance à peu près égales, omissions essentielles, toutes suites naturelles d'un dessein mal conçu et d'une exécution précipitée; telles sont les taches qui déparent, selon nous, ces deux grandes productions.

V. A l'égard de sa diction, elle est une vive image de la facilité de son génie, de la netteté de ses idées et de la simplicité de son caractère. On ne trouve chez lui ni tropes hardis, ni expressions ampoulées, ni entortillement de phrases : défauts assez ordinaires aux écrivains de son siècle. Les termes communs et les tours naturels forment toute la parure de son style. En un mot, sa manière d'écrire seroit

« tandis que celui qui refuse ce secours, y demeure. » En supposant Hugues toujours conséquent dans ses principes, on concluroit de là qu'il rend la grace commune à tous les hommes. Cependant rien n'est plus éloigné de sa pensée. Voici un passage, outre ceux qu'on a cités plus haut, où il combat formellement cette opinion. C'est à l'endroit de ces mêmes *Questions*, où il rapporte les différentes explications qu'on donnait à ce texte de l'apôtre : *Dieu veut sauver tous les hommes*. Car il réprouve formellement celle qui consistoit à dire que Dieu offre à tous indifféremment sa grace : *Vel sic : Omnibus gratiam offert, per quam, si volunt, salvari possunt. Sed hæc solutio quomodò vera? Nam multi sunt et fuerunt qui ne verbum quidem prædicationis audierunt.*

XII SIECLE. presque un modèle dans le genre didactique, si elle étoit plus soutenue, moins sèche pour l'ordinaire, et plus dégagée des idiotismes du temps.

N'oublions pas, au reste, que la carrière de Hugues finit au terme où quantité d'auteurs célèbres ont à peine commencé de donner au public les premiers fruits de leurs études. Dans un cercle d'années aussi étroit, laborieux comme il étoit, s'il avoit moins écrit, il auroit sans doute mieux écrit. Mais que ne faisoit-il pas espérer, si l'âge eût mûri les merveilleuses dispositions qu'il avoit pour les lettres!

§ VI.

SES ÉCRITS SUPPOSÉS.

Nos lecteurs qui ont comparé le dénombrement que nous avons donné des véritables productions imprimées de Hugues, avec l'édition qui nous a servi de guide, connoissent déja par avance celles que nous croyons faussement décorées de son nom. Il s'agit maintenant de faire un détail raisonné de ces dernières, et de rapporter les caractères de supposition que nous y avons remarqués.

I. La première, et la plus considérable, est le grand recueil connu sous le titre d'*Extraits allégoriques*. Il est divisé en trois parties, qui n'ont rien de commun entre elles que l'inscription et le prologue. Aussi les éditeurs, conformément à la plupart des manuscrits où elles se trouvent les unes sans les autres, n'ont-ils pas fait difficulté de les séparer : mais l'ordre dans lequel ils les ont rangées n'est point le véritable. On a mis au second rang celle qui devroit être
P. 332. au premier. Elle se trouve dans le IIe tome, et contient en dix livres, 1° des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine et leurs définitions, le tout copié presque mot à mot du *Didascalion;* 2° un abrégé de Géographie,
L. 68, p. 72. tiré des anciens, comme si le monde, dit M. Fleuri, n'eût pas changé depuis plusieurs siècles; 3° un précis de l'Histoire universelle, qui finit, pour l'Orient, à l'empereur Constantin et à l'impératrice Irène, sa mère, et pour l'Occident, au roi Philippe-Auguste. Le nom de ce dernier fait un anachronisme par rapport au temps de Hugues de Saint-Victor,
Hug. op. t. I, p. 221. et démontre seul que l'ouvrage n'est point de lui. La seconde

XII SIECLE.

partie, insérée dans le premier tome parmi les commentaires de Hugues, est une explication allégorique en treize livres des passages les plus remarquables de l'Ecriture-Sainte. Enfin la troisième, placée à la fin du II[e] tome, comprend cent sermons sur divers sujets. Dans le quatrième de ces sermons, on cite le traité de saint Bernard, *De la considération,* qui n'a été composé qu'après l'exaltation du pape Eugène III, et par conséquent depuis la mort de notre auteur : nouvelle preuve de supposition. Mais à qui donnerons-nous cette compilation estimable à certains égards? Les manuscrits varient là-dessus. Outre un assez bon nombre qui l'adjugent à Hugues de Saint-Victor, il en est qui en font honneur à Richard, prieur de la même maison, d'autres qui portent le nom de Hugues de Foulois, et plusieurs enfin qui n'ont point de nom d'auteur. C'est aux derniers que nous nous en tenons, dans l'impuissance où nous sommes de suppléer à leur silence par aucune conjecture vraisemblable. Car l'une des raisons qui nous a portés à regarder ces extraits comme supposés au premier des deux Victorins, fait également contre le second. Celui-ci, mort en 1173, n'a pas plus vu que Hugues le règne de Philippe-Auguste. A l'égard de Hugues de Foulois, quoique la date de sa mort ne soit pas certaine, il est néanmoins hors de doute qu'il ne survécût pas à Richard de Saint-Victor. Ainsi les apparences ne sont pas plus en sa faveur. Tout ce que nous pouvons hasarder avec quelque probabilité, c'est que ce recueil a été fait par quelque disciple de Richard, qui a ramassé çà et là, mais principalement dans les écrits des Victorins, ce qui lui a paru de plus convenable à son dessein. Suivant cette idée, on pourroit croire que, parmi les cent sermons dont nous venons de parler, se retrouveroient en partie ceux que Hugues et Richard avoient composés : mais comment les discerner?

P. 478.

P. 532.

II. Les Extraits allégoriques, en ce qui concerne l'Ecriture-Sainte, se terminent à l'Evangile selon saint Luc. On a mis à leur suite un Commentaire sur l'Evangile selon saint Jean, dirigé dans un autre goût et suivant une méthode entièrement différente. C'est l'ouvrage d'un théologien scholastique, qui n'est ni Hugues, ni le compilateur des Extraits. Il suffit, pour le refuser au premier, de faire attention aux deux traits suivants. Sur cette question, s'il vaut mieux dire que le Père engendre continuellement son Fils, ou bien,

T. I, p. 336.

P. 338, col. I. D.

XII SIECLE. qu'il l'a engendré de toute éternité, on répond que la première façon de parler est la meilleure, et on tâche de l'appuyer d'un passage de saint Ambroise. Hugues de Saint-
T. III, p. 423. Victor décide le contraire dans sa Somme, en s'autorisant d'un passage de saint Grégoire-le-Grand. Nous avons vu quelle étoit son opinion sur le rapport de la science humaine
T. I, p. 341, col. 2. D. en Jésus-Christ avec la science divine. Elle est combattue hautement dans ce commentaire, à l'occasion de ces paroles
Joan. I. 13. de l'Evangile : *Nous avons tous reçu de sa plénitude.*

III. L'identité de nom a fait mettre sur le compte de notre auteur cinq ouvrages, qu'un autre Hugues a droit de revendiquer. Nous nous bornerons ici, pour éviter les doubles emplois, à les nommer, nous réservant d'en faire
T. II, p. 42. la critique sur Hugues de Foulois. Ce sont, 1° un traité
Ibid. p. 211. en quatre livres du *Cloître de l'ame;* 2° un livre *de la Mé-*
Ibid. p. 256. *decine de l'ame;* 3° deux livres *des Noces;* 4° quatre livres
Ibid. p. 394. *de Moralités ou d'Allégories sur les oiseaux et les aut*
T. III, p. 81. *animaux;* 5° un traité *de la perpétuelle Virginité de Marie.*

T. II, p. 133. IV. Les quatre livres *du Cloître de l'ame* sont immédiatement suivis, dans notre édition, de quatre autres livres qui ont pour titre commun, *de l'Ame.* Ce n'est qu'à l'aventure, et sans savoir précisément de qui ils étoient, qu'on les a insérés parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor. On les trouve séparément dans la plupart des manuscrits, et il y a bien de l'apparence qu'ils sont de différens auteurs. Le premier, attribué à saint Bernard dans les anciennes
Bern op. vol. 2. p. 1. éditions de ce Père, a été relegué dans la nouvelle parmi ses œuvres supposées, à la tête desquelles il paroît sous le titre de *Méditations sur l'homme intérieur.* S'il ne représente, comme le prouve D. Mabillon, ni la phrase ni le génie de saint Bernard, il ne contraste pas moins avec la manière d'écrire de notre Victorin. Il y a plus à l'égard de celui-ci; car son nom ne paroît à la tête d'aucun exemplaire manuscrit de ce livre, au lieu que plusieurs portent le nom
Dupin, XII[e] siècle, p. 725. de l'abbé de Clairvaux. M. Dupin n'est pas mieux fondé à le donner à Hugues de Foulois, qu'il nomme de Foliet avec les autres bibliographes. Pour sentir la fausseté de cette attribution, il suffit de le comparer avec l'ouvrage *du Cloître de l'ame.* La différence de plumes se fait sentir au premier coup d'œil dans ces deux écrits.

Le second livre est intitulé dans plusieurs manuscrits *De l'esprit de l'ame.* C'est sous ce titre qu'il a été imprimé dans l'Appendice du sixième tome de saint Augustin. Il est surprenant qu'on se soit avisé de donner à ce Père un ouvrage où Boëce se trouve cité. Il n'y a guère plus d'apparence à le mettre sur le compte de Hugues de Saint-Victor. On y voit, à la vérité, quelques endroits tirés de ses écrits, mais, comme le remarquent les derniers éditeurs de saint Augustin, avec des altérations considérables de ses pensées; ce qui joint à d'autres lambeaux extraits d'une lettre d'Isaac, abbé de l'Etoile, postérieur à Hugues de Saint-Victor, fait juger que l'ouvrage est d'une main plus récente. Nous en parlerons plus amplement à l'article d'Alcher, moine de Clairvaux.

Aug. op. t. VI, app. p. 34.

Hug. op. ibid. p. 164-1.

Aug. op. ibid.

Le troisième est une continuation, avec de fréquentes répétitions, du sujet traité dans le premier, et par conséquent annonce le même auteur. Il est pareillement entre les œuvres supposées de saint Bernard, avec ce titre : *Traité de la maison intérieure, ou de l'édification de la conscience.* L'auteur se déclare ouvertement religieux de l'ordre de Saint-Benoît, par ces paroles : *Quasi quoddam monstrum inter filios Dei sto, habitum monachi, non conversationem habens. In magnâ coronâ et amplâ cucullâ salva mihi omnia esse existimo.* Dom Mabillon soupçonne qu'il suivoit la réforme de Cîteaux, et vivoit du temps de saint Bernard. Sur ce fondement, Casimir Oudin prononce sans hésiter qu'il n'est autre que Guillaume de Saint-Thierri. C'est ce que nous examinerons à l'article de celui-ci.

Bern. op. vol. 2, p. 335.

P. 182.

Bern. op. ibid.

Oud. script., t. II, p. 1154.

Enfin le quatrième ne paroît pas avoir été fait pour être mis à la suite d'aucun des trois autres. L'auteur, dans le prologue, le donne comme un ouvrage particulier qu'il a composé, dit-il, pour réveiller l'engourdissement de ceux qui, séduits par l'appas des choses terrestres, oublient l'héritage céleste auquel ils sont appelés. Ce ne sont presque en tout que des élévations à Dieu sur les principaux objets de la spiritualité. Mais ces élévations, l'auteur ne les avoit pas tirées pour la plupart de son propre fond. Celles qui composent les onze premiers chapitres ont été prises du Manuel imprimé dans l'Appendice du sixième tome de saint Augustin. Le douzième chapitre se trouve mot à mot dans le traité anonyme de *la Charité.* Les cinq suivans sont tour-

Oud. script., ibid.

Aug. op., t. VI, app. p. 135.

XII SIECLE. nés en forme de dialogues, et contiennent divers fragmens assez mal assortis des trois livres précédens.

P. 244-247. V. Nous sommes également autorisés à rejeter, comme étranger à notre auteur, l'opuscule touchant *l'Amour de l'époux et de l'épouse,* ou Commentaire allégorique sur le quatrième chapitre du Cantique des Cantiques. Le style bas et rampant de cette pièce, les réflexions puériles dont elle est farcie, les allégories indécentes qu'on y emploie, décèlent un auteur sans jugement, et très-peu versé dans l'art d'écrire. Pour le croire différent de Hugues, indépendamment de ces caractères, il suffit d'observer qu'il cite, contre la coutume de celui-ci, l'Ecriture suivant une autre version que la Vulgate.

Suprà, p. 25. VI. Nous avons déja remarqué qu'un petit écrit, qui porte dans notre édition le nom de *Troisième conférence sur le Verbe incarné,* n'a nul rapport avec les deux qui le précèdent. L'auteur se distingue assez du nôtre, en renvoyant vers la fin aux *Extraits allégoriques.*

T. II, p. 91-329. VII. Le grand ouvrage des *Mélanges* est, comme les *Extraits allégoriques,* un ramas de lambeaux tirés de divers écrits, dont on ignore pareillement le compilateur. Ces Mélanges sont ordinairement séparés dans les manuscrits en deux cahiers, dont le premier comprend deux livres, savoir, un livre d'éclaircissemens sur différens textes de l'Ecriture et sur divers points de morale sous 200 titres ou chapitres; un autre, qui est une espèce de Commentaire abrégé sur les Psaumes. C'est celui dont nous avons rendu compte parmi les véritables Commentaires de notre auteur. Le second cahier est composé de quatre livres, qui renferment des sermons ou portions de sermons, des lettres, des remarques sur l'Ecriture, des extraits de traités moraux; le tout sous différens titres et sans aucune liaison. Quoique nous ayons déja détaché de cette collection les pièces qui nous ont paru appartenir incontestablement à Hugues de Saint-Victor, nous sommes assez portés à croire qu'elle en contient beaucoup d'autres qu'il pourroit également revendiquer; mais nous ne trouvons aucune ouverture pour en faire le discernement. Au reste, Hugues de Saint-Victor n'est pas le seul dont nous ayons reconnu la main dans ces Mélanges.

P. 223. Le titre 53 du second livre, qui porte *De uberibus sponsæ*

Bern. op. vol. 1, p. 1289. *attributis*, est un précis du 10[e] sermon de saint Bernard

sur le Cantique des Cantiques. Le titre 107, qui est *De tribus osculis*, est tiré du 87[e] sermon du même Père, *De diversis*. C'est encore dans le 15[e] sermon de ce Père, qu'on a puisé la fin du titre 132, *De triplici oleo*. Au titre 58[e] du troisième livre, on voit une partie du sermon de Geofroi, quatrième abbé de Clairvaux, qui se trouve parmi les œuvres supposées de saint Bernard. De là nous inférons que cette compilation a été faite à peu près vers le même temps que celle des Extraits; et qu'étant d'ailleurs l'une et l'autre dans un goût assez ressemblant, on peut croire sans inconvénient qu'elles partent de la même plume.

XII SIECLE.

P. 233.
Bern. op. ibid. p. 1239.
Ibid. p. 1310.
P. 238.
Bern. op. vol. 2. p. 1309.

VIII. Les trois livres *des Cérémonies, des Sacremens, des Offices et des Rits ecclésiastiques*, avoient d'abord été publiés sans nom d'auteur. Ensuite ils furent placés dans la bibliothèque des Pères, de l'édition de Paris, sous le nom de Hugues de Saint-Victor. Enfin ils ont été rangés parmi ses œuvres par ses derniers éditeurs occupés à ramasser sans choix tout ce qui portoit son nom. Nous espérons montrer, sur Robert Paululus, que cet écrivain est le véritable père de cette production.

T. III, p. 357-399.

IX. Trois écrivains, suivant les imprimés, se disputent l'ouvrage inscrit, *Canon mystici libaminis de septem missæ ordinibus*. On le trouve dans l'édition de notre Victorin; il est parmi les œuvres de saint Thomas d'Aquin; enfin D. Tissier l'a mêlé avec les ouvrages de Guillaume de Saint-Thierri dans sa bibliothèque de Cîteaux. Cependant il n'appartient à aucun des trois; et nous croyons, sur la foi des manuscrits d'Angleterre, que l'on doit l'adjuger à Jean de Cornouailles.

T. III, p. 399-406.

X. Dans le catalogue des manuscrits du roi, sous le n° 2520, on trouve : *Hugonis à S. Victore Mammotreptus;* ouvrage dont il y a dix-neuf éditions toutes anciennes (G) (la dernière est de 1521), et toutes sans nom d'auteur. Le manuscrit cité, qui nous a passé par les mains, est pareillement anonyme. On sait d'ailleurs que le *Mammotreptus* appartient, non à Hugues de Saint-Victor, mais à Jean Marchesini, franciscain italien, qui vivoit, selon Wading, sur la fin du 13[e] siècle, et selon Oudin et Fabricius, vers le milieu du suivant. Mais l'opinion de ces derniers est démentie par l'âge même de notre manuscrit, dont l'écriture est du 13[e] siècle. Ce qui leur a fait illusion, ce sont les paroles suivantes

Fabr. Bibl. ms. Lat. t. V, l. 12, p. 30.

Wad. script., p. 247.
Oud. script., t. III, p. 2562.
Fabr. ibid.

XII SIECLE.

Bibl. Goth. p. 8. qu'on lit à la fin du *Mammotreptus*, dans un exemplaire manuscrit de la bibliothèque du duc de Saxe-Gotha : *Anno ab Incarnatione Dominicâ CIↃCCCCLVI, finit totus hic liber, regnante Domino nostro Jesu Christo.*

Il est visible que c'est le copiste qui parle ici. Nos critiques l'ont pris pour l'auteur, et de là leur méprise sur le temps où celui-ci a vécu.

ALBERIC DE REIMS,

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Marlot. metr. rem. t. II, p. 285.

ALBÉRIC, après avoir pris les leçons du scholastique Godefroi dans la ville de Reims, sa patrie, alla se perfectionner dans la théologie auprès du célèbre Anselme de Laon. Il eut, en cette école, pour condisciples Lotulfe de Novare, avec lequel il lia une amitié très-étroite, et Abélard, dont ils devinrent l'un et l'autre rivaux. Nous verrons sur celui-ci ce que cette rivalité lui valut dans la suite, et les avantages qu'elle tira de son imprudence et de sa témérité pour le perdre. Leurs études achevées, les deux amis furent appelés à Reims, sous le pontificat de l'archevêque Raoul-le-Verd, pour en gouverner les écoles. Il paroît qu'elles étoient alors partagées de manière qu'il y en avoit une pour les clercs et une autre pour les laïcs. Car, dans une charte donnée l'an 1127 par Raynaud de Martigné, successeur de Raoul, on voit, après la souscription de maître Albéric, celle de maître Graphion en ces termes : *Signum magistri Graphionis Andegavensis de laicis sancti Hilarii de monte Gaio.* Ce qui semble dire que ce professeur, qui probablement avoit remplacé Lotulfe en ce temps-là, tenoit l'école des laïcs près de l'église de Saint-Hilaire. Quoi qu'il en soit, il n'est point douteux qu'Albéric eût en partage la scholastique de l'é-

Mart. anecd. t. I, p. 368.

Marlot, ibid.

glise de Reims, titre auquel il joignit depuis celui d'archidiacre et le revenu du prieuré de Saint-Sixte.

L'éclat et le succès avec lesquels il enseigna lui attirèrent des écoliers de toutes parts. Le nombre en étoit si grand, suivant le rapport d'un témoin oculaire, qu'il égaloit presque celui des citoyens. Cette foule prodigieuse de jeunes étrangers ne produisit néanmoins aucun désordre dans la ville, tant le maître étoit attentif à faire observer parmi eux une discipline exacte.

Mart. anecd. t. III, p. 1712.

Quelque estimable que fût Albéric, il avoit toutefois ses défauts. Plus profond que méthodique, plus éloquent que subtil, il étoit diffus dans ses leçons, et manquoit d'art pour résoudre les difficultés. Ses écoliers remarquèrent ces endroits foibles, et quelques-uns s'en prévalurent pour l'embarrasser. Ils affectoient sans cesse de lui faire des questions captieuses, dont il se tiroit pour l'ordinaire assez mal : mais quand il étoit à bout, il ajoutoit le ridicule à l'insuffisance, en se fâchant contre les argumentans.

Mart. ibid.

Malgré ces taches, qui n'étoient guère sensibles hors de son école, Albéric ne laissoit pas de jouir d'une grande considération dans le public. Les deux archevêques sous lesquels il vécut successivement prenoient ses conseils dans les affaires importantes, comme il paroît par un grand nombre de leurs chartes, auxquelles il souscrivit. Le peuple de Reims témoignoit aussi beaucoup de déférence pour ses avis. En voici un exemple : Dans un temps de sécheresse qui désola surtout le territoire de Reims, on fit, pendant trois jours, des processions autour de la ville et dans la campagne, sans qu'il parût un seul nuage dans le ciel. Alors le chef de la synagogue des juifs, s'étant levé, dit : Je consens de me faire chrétien, moi et tous ceux de ma religion, si dans trois jours je ne fais pleuvoir, pourvu qu'on nous permette de porter en public le rouleau de notre loi et le Thalmud. Le plus grand nombre répondit : Cela est juste et raisonnable. Mais le docteur Albéric, prenant la parole, s'écria : Mes frères, à quoi pensez-vous? N'allez pas ainsi mettre en compromis la foi de Jésus-Christ. Que savons-nous si le Seigneur, en punition de nos péchés, ne permettroit pas que ce juif fît tomber de la pluie par quelque opération magique, ou avec le secours du démon? Ne lisons-nous pas que les méchans ont fait souvent des miracles? Quand donc ce

Petr. cant. verb. abbr. app p. 23.

XII SIECLE. juif en feroit de même, devrions-nous y avoir égard? Méprisons par conséquent ses offres, et ne donnons pas occasion aux foibles d'abandonner notre sainte religion pour embrasser le judaïsme. Tout le monde, ajoute l'historien que nous copions ici, applaudit à ce discours, et demeura persuadé qu'il ne falloit pas exposer notre foi pour gagner cette multitude de juifs.

L'église de Châlons disputa de considération pour Albéric avec celle de Reims. En 1126, Ebale, son évêque, étant mort, le clergé et le peuple s'accordèrent à lui donner notre écolâtre pour successeur. Mais le pape Honoré II refusa (l'on ne sait par quel motif) de confirmer cette élection. Saint Bernard, ami de l'élu, s'entremit auprès du Saint Père pour le faire changer d'avis. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet étoit conçue en ces termes : « Je ne puis « dissimuler à votre Sainteté le péril dont est menacée l'é- « glise de Châlons. Nous voyons, nous qui sommes à la « porte, la paix sur le point de s'en éloigner, pour faire « place à de grands troubles, si le choix que le clergé et le « peuple ont fait unanimement de maître Albéric pour leur « évêque, ne peut obtenir le sceau de votre approbation. « Pour vous dire ce que je pense de ce personnage, j'ose « attester à votre Sainteté qu'il est également recomman- « dable par la pureté de sa foi et par sa grande capacité « dans les choses, soit divines, soit humaines : ainsi j'espère « qu'il paroîtra dans la maison du Seigneur (si toutefois « c'est lui qui l'a choisi) comme un vase d'honneur, et qu'il « sera utile non-seulement au diocèse de Châlons, mais à « toute l'église des Gaules. » Cette lettre, toute pressante qu'elle étoit, n'eut aucun effet, quoi qu'en dise Albéric des Trois-Fontaines, suivant lequel Albéric de Reims monta réellement sur le siége de Châlons. Il est certain, par le témoignage des historiens du temps, que le pape ayant persisté dans son refus, on procéda l'année suivante à une nouvelle élection, qui tomba sur Herbert.

Bern. ep. 13, t. I, p. 34.

Ad. an. 1126.

Gall. chr. no. t. II, p. 50.

Ibid.

Le scholastique de Reims, après cet échec, continua paisiblement ses fonctions jusqu'en 1136. Cette année, le siége de l'église de Bourges étant venu à vaquer, il fut encore choisi pour le remplir. Innocent II, dont il s'étoit fait connoître pendant le séjour de ce pape à Reims, se montra, dans cette occasion, bien différent de son prédécesseur.

Non content d'approuver l'élection, il travailla lui-même à surmonter la répugnance que l'élu témoignoit à son tour pour l'épiscopat.

La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet ayant été sans fruit, il chargea par une autre Raynaud de Martigné, son archevêque, d'employer ses soins pour le déterminer. Albéric se rendit à la fin. Sa conduite dans le gouvernement de son église justifia les espérances qu'il avoit données. L'an 1139, il assista au concile général de Latran : mais, à son retour, il fut dévalisé et maltraité par des voleurs à Pontetremoli dans le diocèse de Luna en Toscane avec d'autres prélats françois. On peut voir le détail de cette aventure dans une lettre de Pierre-le-Vénérable, qui étoit de la compagnie, au pape Innocent. Il mourut l'an 1141 avec la réputation d'un vertueux et savant prélat. Son corps fut inhumé dans l'église de l'abbaye du L[illegible]i, sous une tombe où l'on grava l'épitaphe suivante :

Pez. Anecd. t. V, p. 310-311.

Gall. chr. ibid.

Hic Albericus requiescit in arce polorum,
Primas magnificus modò major in arce polorum.

On a mêlé quelquefois dans la vie d'Albéric de Reims des circonstances qui regardoient d'autres personnes de même nom. Mrs de Sainte-Marthe et D. Rivet, d'après eux, le confondent avec Albéric de Paris, qui fut maître de Jean de Sarisbery, lorsqu'ils le font chanoine et scholastique de l'église de Liége. Marlot, en lui donnant la même place dans l'église de Laon, le prend pour un autre Albéric de Reims, surnommé de *Portâ veneris,* qui fleurissoit environ trente ans après le nôtre. Il y a des preuves positives qu'il ne quitta point, comme nous l'avons dit, l'église ni l'école de Reims avant que d'être élevé sur le siége de Bourges. Car, outre qu'il enseignoit à Reims, lorsque le pape Innocent lui écrivit la lettre dont nous venons de parler, on voit deux actes de Raynaud de Martigné, l'un de l'an 1128, l'autre de l'an 1131, qu'il souscrivit comme scholastique de cette église. Il est inutile de réfuter Manrique et Jongelin, qui le mettent sans fondement et contre toute vraisemblance parmi les hommes illustres de l'ordre de Cîteaux.

Gall. chr. v. t. II, p. 505.
Hist. litt. t. IX, p. 33.
Marlot, ibid.

Spic. t. XIII, p. 313.
Marlot, ibid.
Manr. an. cist. ad an. 1136, c. 3, n° 5.
Jong. purp. D. Bern. p. 76.

§ II.

SES ÉCRITS.

Mart. am. coll. t. II, p. 334.

Vibaud, abbé de Stavelo, compte Albéric au nombre des docteurs qui avoient rempli le monde de leur doctrine et de leurs écrits. Cependant à peine en reste-t-il aujourd'hui quelque vestige. La seule pièce actuellement subsistante que nous puissions lui revendiquer avec assurance, est une réponse à deux lettres que Gautier de Mortagne, son disciple, lui avoit écrites pour combattre le sentiment où il étoit que le mariage s'opéroit par les seules promesses. Cette réponse, insérée par D. Martenne au premier tome de sa grande Collection, n'annonce à la vérité le nom de l'auteur que par le caractère A. Mais Albéric est clairement désigné dans les deux lettres de Gautier, qui l'appelle son seigneur, son maître et son ami; qui dit de plus, dans la première, que l'opinion dont il s'agit avoit été soutenue dans l'église de Reims. A l'égard des solutions que donne Albéric aux difficultés de son disciple, elles ne sont rien moins que satisfaisantes. Les passages des Pères qu'il produit en sa faveur ne prouvent autre chose, sinon que ce n'est point la conjonction charnelle, mais le consentement des parties qui fait le mariage : ce qui n'étoit point l'objet de la question. Mais il laisse à l'écart la principale objection, qui est qu'en admettant son opinion, il n'y auroit aucune différence entre les promesses du futur et l'engagement du présent.

Ibid. t. I, p. 838.

Ibid. p. 34. B.

Spic. t. II, p. 469.

Albéric fut encore poussé vivement par Gautier sur ce qu'il disoit que Jésus-Christ n'avoit pas craint la mort. Nous avons la lettre que celui-ci lui écrivit à ce sujet; mais la réponse du premier n'existe plus.

Albéric de Reims, ou bien Albéric de Paris, avoit probablement composé quelques écrits en faveur des réalistes, dont ils étoient l'un et l'autre partisans déclarés. Car c'est de l'un des deux que cette secte prit dans la suite le nom d'Albéricains : témoins ces vers de Gautier de Saint-Victor :

Le Beuf, diss. t. II, p. 256.

Aliter sed pariter erit Albricanus,
Cujus sortes, æger sit, si non manet sanus.
Sed quia velociter transit homo vanus,
Etiam, dum moritur, maneat insanus.

ANONYME,

AUTEUR DE LA CHRONIQUE DE MAILLEZAIS;

BERNARD DE TOURS, ET ANONYME.

I. Le P. Labbe a publié, dans le second tome de sa nouvelle Bibliothèque des manuscrits, une portion considérable de la Chronique appelée communément de Maillezais : dénomination qui lui vient de ce qu'il y est beaucoup parlé de de l'abbaye de ce nom, érigée depuis en évêché. Cette production n'est à peu de choses près qu'une compilation formée des extraits de différents auteurs. L'anonyme qui l'a dirigée se fait reconnoître à plusieurs traits pour un moine de Saint-Maixent en Poitou. P. 212.

Le titre du prologue annonce qu'il est de Julius Florus : *Incipit prologus Julii Flori de historiis sive de ætatibus mundi.* Ce prologue n'est cependant pas de Julius Florus, puisqu'il y est dit qu'il est auteur d'une autre Chronique à laquelle il avoit donné pour titre, *les Fleurs des histoires,* parce qu'elle comprenoit tout l'espace de temps qui précède la naissance de Jésus-Christ. Mais comme celle-ci, ajoute-t-on, renferme de plus les événemens qui sont arrivés depuis cette époque, nous l'appellerons la Chronique de tous les temps. L'auteur marque ensuite l'ordre qu'il se propose de suivre, en cette manière :

« Le premier tome traitera de l'origine des villes, de leurs « fondateurs, des provinces qui partagent l'univers, des « noms des évêques de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie « et de Rome. Le second aura pour objet ce qui s'est passé « depuis Adam jusqu'à la vocation d'Abraham, et les ques-« tions les plus difficiles sur la Genèse. Le troisième roulera « sur les patriarches et les premiers rois. L'espace compris « entre la fondation du temple de Salomon et celle de Rome « fera la matière du quatrième. Nous parcourrons, dans le « cinquième, les principaux faits qui ont suivi jusqu'à la « mort d'Alexandre. Le sixième sera terminé par les guerres « d'Hircan et d'Aristobule. (L'auteur ne dit rien du sep-

XII SIÈCLE.

« tième.) Le huitième descendra jusqu'à la mort du Sauveur. « On racontera dans le neuvième les travaux des apôtres et « les souffrances des martyrs. Le dixième fera connoître l'ac- « croissement du christianisme, la fin des persécutions, les « écrits des saints docteurs et les vertus des confesseurs. Le « onzième représentera, par des preuves sensibles, la déca- « dence du monde. On tracera dans le douzième l'histoire « des expéditions de la Terre-Sainte. Le treizième contiendra « le récit de la délivrance de Jérusalem, qui fut le fruit de « ces expéditions. Enfin on démontrera dans le quatorzième « à quel point de défaillance et de corruption nous sommes « parvenus, et combien nous touchons de près à la fin de « toutes choses et au jugement dernier. »

Ce prologue est suivi d'un autre sur la nature et les avantages de l'histoire. Le P. Labbe n'en a donné que les premiers mots, parce qu'il est entièrement copié de saint Isidore de Séville.

Après cela commence la vraie préface de Julius Florus, où il dit qu'un nombre presque infini d'écrivains s'étant appliqués en divers temps à décrire les guerres et les autres calamités dont l'envie et l'ambition ont inondé l'univers, il a voulu faire un abrégé de toutes ces histoires, afin que ceux qui sont incapables d'une lecture aussi vaste puissent, à l'aide d'un seul volume, satisfaire leur curiosité. Il dédie son travail à Jésus-Christ par vingt vers hexamètres, qui en représentent le plan et le but.

Outre cette préface, il y avoit autrefois dans l'exemplaire manuscrit du mont Saint-Michel une épître dédicatoire du même Julius Florus à l'impératrice Judith, mère de l'empereur Charles-le-Chauve. Cette épître a disparu depuis, ainsi que plusieurs feuillets du corps de l'ouvrage, et surtout le commencement et la fin; mais, dans ce qui en reste, on reconnoît que c'est la même chose mot pour mot que les sept premiers livres de la Chronique de Maillezais. Ainsi l'auteur de celle-ci s'est approprié le travail de Julius Florus pour les temps qui ont précédé l'Incarnation. Or ce Julius Florus n'étoit lui-même qu'un compilateur à la manière du commun des écrivains du IXe siècle, plus curieux de ramasser et de coudre ensemble des textes des anciens, que d'écrire d'original. Les sources dans lesquelles il avoit puisé sont principalement Josèphe, Eusèbe de Césarée et Paul

Orose. Le chroniqueur de Maillezais, marchant sur ses traces, a copié ces deux derniers sur les temps qu'ils ont parcourus depuis l'ère chrétienne jusqu'à leur âge, et pour la suite il a compilé Grégoire de Tours, Bède, Eginhart, Aldrevade et Adhemar. Il est inutile d'avertir que l'assemblage de ces morceaux divers doit produire une grande bigarrure de style, et ne peut former un tout bien digne d'être mis entre les mains du public. Cependant comme l'anonyme n'est pas tellement occupé à transcrire, qu'il ne fasse quelquefois la fonction d'auteur, surtout en approchant des derniers temps, le P. Labbe n'a pas jugé indifférent pour l'histoire de France de publier ce qui est proprement de lui sur ce sujet. C'est à quoi cet éditeur s'est borné. La Chronique de Maillezais ainsi réduite n'est pas sans utilité. On y trouve des détails intéressans sur l'histoire ecclésiastique et civile du Poitou, de l'Anjou et des provinces voisines. Les premières croisades y sont traitées assez au long. On y rapporte soigneusement les comètes et les éclipses que l'auteur regarde toujours comme les présages des événemens sinistres qui ont suivi. Il nous apprend que, jusqu'en 1103, le denier, qui étoit d'argent, n'avoit souffert aucun affoiblissement, mais qu'alors on y mêla un tiers de cuivre. Cependant les cabinets des curieux conservent encore quelques deniers fabriqués sous Henri premier, où l'on découvre un alliage assez considérable. Mais cette altération fut de courte durée, et n'eut pas lieu sous le règne suivant. La mort de Geofroy, abbé de Saint-Maixent, arrivée le 9 janvier de l'an 1134, termine cette Chronique. Ce n'est pas néanmoins le fait le plus récent qu'elle raconte. Car plus haut elle fait mention de la mort de Guillaume, évêque de Poitiers, décédé le 6 octobre de l'an 1140, de l'élection de Grimoard, son successeur, et de la confirmation de cette élection, que le roi n'accorda qu'à la Pentecôte de l'année suivante. C'est ici proprement la dernière époque marquée dans la Chronique de Maillezais, où l'on voit l'ordre des temps renversé dans plus d'une occasion. On y aperçoit aussi des méprises que l'éditeur a eu soin de remarquer. Elle dit, par exemple, en parlant de la succession des docteurs au IXe siècle, que Raban fut le maître d'Alcuin, celui-ci de Smaragde, que Smaragde enseigna Théodulfe, évêque d'Orléans, qui eut pour disciple Hélie, évêque d'Angoulême,

P. 217.

Le Blanc, trait. des monnoies, p. 145-147.

P. 220.

Ibid.

P. 195.

XII SIECLE. qu'Hélie à son tour donna des leçons à Henri, lequel transmit sa philosophie aux moines Remy et Wobald-le-Chauve. Il y a là presque autant de fautes que de mots, sans parler de l'Angleterre, qu'on donne pour patrie à Raban. Il est seulement vrai que Théodulfe fut le maître d'Hélie.

Besly, avant le P. Labbe, avoit déja donné plusieurs morceaux de cette Chronique dans son Histoire des ducs d'Aquitaine. C'est sur l'exemplaire qui lui avoit appartenu que le jésuite a dirigé son édition. D. Bouquet en a depuis inséré dans sa collection des historiens de France un fragment considérable, qui commence à l'an 841, et finit en 877 (H).

Script. t. VII, p. 228.

Cette Chronique existe encore manuscrite à la Bibliothèque du roi, sous le nº 5892. Il n'y manque que le premier livre. Mais à la fin on trouve une addition faite par un auteur plus récent, qui contient le récit des violences exercées contre l'abbaye de Maillezais, l'an 1225, par deux seigneurs voisins, Guillaume de Valence et Geofroy de Luzignan. Le manuscrit de Besly renferme une autre addition, où il est parlé de la mort de saint Louis, de l'incendie de l'île de Rhé, arrivé l'an 1294, et de l'extinction de l'ordre des Templiers.

II. L'an 1141, les reliques de sainte Fare et de sainte Agnès ayant été apportées dans l'église de Saint-Martin de Tours, elles y firent sentir leur présence par diverses guérisons miraculeuses. Un chanoine de cette église, nommé Bernard, composa, dans la même année, la relation de ces merveilles, dont il se dit témoin oculaire, ainsi que toute la ville de Tours, qu'il cite pour garant de son récit. L'ouvrage, écrit en forme de lettre adressée à tous les fidèles, a été publié par dom Duplessis parmi les preuves de son Histoire de Meaux.

T. II, p. 38.

P. 357-362.

III. ANONYME, chanoine de Saint-Martin de Tours, auteur d'une Chronique de nos rois, insérée par Duchesne dans le 3ᵉ volume de son recueil des Historiens de France, laquelle finit en 1137. Cet écrivain est tellement occupé de son église, qu'il semble ne prendre aucune part à ce qui regarde les autres. Il débute par le règne de Pharamond, dont il dit que la postérité cessa de régner l'an 687, lorsque Pepin, fils d'Ansegise, fut déclaré prince des François. La généalogie qu'il donne de celui-ci le fait descendre du sénateur Ansbert, fils de Blitilde. En parlant de la Bretagne,

P. 361.

il dit un mot qui peut servir à prouver sa mouvance à l'égard de la Normandie. Il place la sécularisation des moines de Saint-Martin de Tours entre la 22[e] et la 28[e] année du règne de Charlemagne. C'est tout ce qu'il y a de plus remarquable dans cet ouvrage, où l'on n'aperçoit ni ordre, ni exactitude. L'auteur, en finissant, dit avoir profité d'une Chronique de Pierre, fils de Basin, qui commençoit à l'empereur Héraclius, et finissoit à Louis-le-Gros. Celle-ci ne paroît pas être venue jusqu'à nous. P. 360.

GILON,

CARDINAL, ÉVÊQUE DE TUSCULUM.

§ I[er].

HISTOIRE DE SA VIE.

GILON, surnommé de Paris, à cause du long séjour qu'il fit en cette ville, naquit à Touci dans le comté d'Auxerre. Moréri, qui le confond avec Gilles de Paris, plus récent que lui d'un siècle, avance, par une suite de cette méprise, qu'il enseigna les belles-lettres dans la capitale. Il est mieux fondé à dire que Gilon entra dans le clergé de Paris, quoiqu'il ajoute sans preuve qu'il y reçut le diaconat. Ce qui est certain, c'est qu'après y avoir brillé par ses talens, il en sortit l'an 1119, pour se retirer à Cluni. S'il fuyoit l'éclat en se confinant dans ce monastère, il ne rencontra pas ce qu'il y cherchoit. Le pape Calixte II, dans un voyage qu'il fit à Cluni, eut occasion de le connoître, le goûta, l'emmena peu après à Rome, et le créa en même temps cardinal et évêque de Tusculum. Honoré II, successeur de Calixte, hérita de son estime pour Gilon, et lui en donna diverses preuves. L'an 1127, il le revêtit du titre de légat, en l'envoyant à la Terre-Sainte pour pacifier les troubles qui s'y étoient élevés parmi le clergé. Nous avons les lettres de ce pape à Bernard, patriarche d'Antioche, le principal auteur de la division, par lesquelles il lui enjoint de rendre au légat Gilon l'honneur et l'obéissance dus à son caractère. Cette

Mart. anecd. t. III, p. 265. B. et Am. coll. t. V, p. 508.

Duches. Hist. des card. fr. t. I, p. 98.

Will. Tyr. hist. l. 73, c. 23, p. 847.

XII SIECLE. légation ayant eu tout le succès qu'on s'en étoit promis, Gilon, à son retour, se vit chargé du même ministère pour la Pologne. Quoiqu'on ne sache ni l'objet ni le détail de ses opérations en ce royaume, il est à présumer qu'il y soutint la haute idée qu'il avoit donnée jusqu'alors de sa prudence et de sa capacité.

La mort d'Honoré fut le terme des services que notre prélat rendit au Saint-Siége. Loin de lui être utile depuis, il en devint le fléau par le parti qu'il prit dans le schisme d'Innocent et d'Anaclet, concurrens pour la papauté. Gilon tint pour le dernier et le moins légitime avec une opiniâtreté qui survécut même au tombeau de cet antipape. On le voit, en 1134, exercer au nom de celui-ci les fonctions de légat en Aquitaine, de concert avec le fameux Gérard, évêque d'Angoulême. En vain Pierre-le-Vénérable essaya-t-il de le ramener au parti d'Innocent, par deux lettres très-pressantes, dont la première fut écrite du vivant d'Anaclet, et la seconde lorsqu'il n'étoit plus. Il ne paroît pas qu'elles aient fait aucune impression sur son esprit. S'il est vrai toutefois qu'il vécut jusqu'en 1142, comme le pense un habile critique, on aura peine à se persuader qu'il ne soit pas venu à résipiscence, d'autant plus qu'alors il ne subsistoit plus aucune étincelle de schisme. Dom Mabillon n'hésite pas même à l'assurer, et rapporte à saint Bernard, d'après Ughelli, l'honneur de cette conversion. Mais ni l'un ni l'autre écrivain ne donnent aucune preuve positive de ce fait.

Helinand, p. 187. Bibl. PP. Cist. t. VII.

Pet. Clun. l. 2, ep. 4, p. 719, et ep. 30, p. 767.

Mab. ann. t. VI, l. 77, n° 137.

Ibid. n° 4.

Ital. S. t. I, p. 264.

§ II.

SES ÉCRITS.

Le public possède, mais non dans leur intégrité, deux écrits de Gilon, dont l'un est un poëme historique de la première croisade en six livres, l'autre une vie de saint Hugues, abbé de Cluni. La première de ces productions, tirée de l'obscurité par les soins d'André Duchesne, se trouve à la fin du IVe tome de son recueil des Historiens de France. Elle y forme les quatre derniers livres d'une histoire totale de cette expédition, comprise en sept, dont les trois premiers appartiennent à un nommé Foulque, qui va paroître à la suite de Gilon. Mais le travail de celui-ci n'étant représenté

dans cette édition que sur un manuscrit plein de lacunes, Dom Martenne a jugé à propos de le faire reparoître dans le troisième tome de ses Anecdotes, d'après un exemplaire beaucoup mieux conditionné de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Cette seconde édition n'est pas néanmoins tellement complète, qu'elle ne laisse encore plusieurs vuides à remplir. Dom Martenne reconnoît lui-même qu'il auroit pu la rendre plus parfaite, s'il eût eu pour lors connoissance d'un autre manuscrit qu'il a vu depuis à l'abbaye de Marchiennes. Cet exemplaire a pour titre : *Historia Gilonis, cardinalis, episcopi de viâ Hierosolymitanâ ;* et à la fin, on lit : *Explicit libellus Gilonis, Parisiensis clerici, posteà Cluniacensis monachi, indè cardinalis, episcopi, de viâ Hierosolymitanâ, quandò, expulsis et occisis paganis, devictæ sunt Nicœa, Antiochia et Hierusalem à christianis.* On voit là tous les états par où passa Gilon, et en deux mots tout le précis de l'ouvrage. Les mêmes paroles se voient, à la fin de ce poëme, dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, pour le moins aussi ancien (il est du XII[e] siècle), et encore plus ample que celui de Marchiennes; car il renferme un prologue de Gilon en vers élégiaques, qui ne se rencontre ni dans celui-là ni dans les autres. En voici les premiers distiques, par où l'on verra que ce poëme n'étoit pas le coup d'essai de notre auteur.

P. 213 et seq.

2[e] voy. litt. p. 91, id. am. coll. t. V, p. 508.

N° 5129.

Hactenus intentus levibus puerilia dixi,
Materiâ puero conveniente levi.
Nec Turno dedimus carmen, nec carmen Achilli;
Sed juvenis juveni carmina plura dedi.
Materiamque gravem penitùs mens nostra refugit;
At levibus nugis dedita tota fuit.
Ætas mollis erat, tenerisque lusibus apta,
Quæque gravant mentem, ferre nequibat ea.
Ausus eram, memini, de bellis scribere; sed ne
Materia premeret, Musa reliquit opus.

A cet extrait du prologue nous joindrons le début de l'ouvrage : ce qui suffira pour mettre le lecteur en état d'apprécier la versification de Gilon.

Est ope divinâ Turcorum facta ruina.
Hoc pro laude Dei, licèt impar materiei,

XII SIECLE.

Carmine perstringo facili, nec ludicra fingo.
Christe, meæ menti tua bella referre volenti
Adsis, laus cujus series est carminis hujus,
Ut benè proveniant, et te duce carmina fiant.

En terminant ce poëme historique, il déclare son nom, sa patrie et sa demeure par ces deux vers :

Hæc ego composui Gilo nomine, Parisiensis
Incola, Tuciaci non inficiandus alumnus.

Il n'étoit donc pas encore moine de Cluni, quand il mit la main à cet ouvrage, mais habitant de Paris. Cependant Baudouin, second roi de Jérusalem, qui mourut en 1118, n'existoit déja plus, puisqu'il en parle comme d'un prince dont le gouvernement étoit expiré; ce qui prouve avec quel fondement nous avons retardé la profession religieuse de Gilon jusqu'à l'an 1119.

Mart. ibid. p. 232. A.

Notre auteur avoit passé de l'état monastique à l'épiscopat, lorsqu'il entreprit d'écrire la vie de saint Hugues; ouvrage dont les Bollandistes se sont contentés de donner des extraits, ainsi que de celui d'Ezelon sur le même sujet. C'est lui-même qui déclare ce changement d'état dans son épître dédicatoire à Ponce, successeur de saint Hugues, insérée par Dom Martenne dans le premier tome de ses Anecdotes. Car on ne peut donner un autre sens aux regrets qu'il y étale d'être rentré dans le monde après l'avoir quitté, d'avoir perdu à Rome ce qu'il avoit amassé à Cluni. Cette épître est bien écrite et pleine de grands sentimens.

Boll. t. III, apr. 29, p. 655.

Mart. anecd. t. I, p. 321.

On doit, sur le témoignage de Guillaume de Tyr, présumer aussi favorablement des lettres qu'il écrivit au clergé d'Antioche pendant sa légation en Palestine. Le temps nous les a enviées, et nous ne les connoissons que par les éloges que cet historien en fait. Elles avoient pour objet d'engager ce clergé et son patriarche à restituer à l'archevêque de Tyr plusieurs églises que ce prélat revendiquoit. Ces lettres eurent leur effet : c'est la meilleure preuve de l'éloquence du légat.

Guill. Tyr. hist. l. 73, c. 23, p. 847.

FOULQUE,

AUTEUR D'UN POEME HISTORIQUE

DE LA CROISADE.

Gilon ayant commencé son histoire versifiée de la première croisade au siége de Nicée, un nommé Foulque, sur la personne duquel nous n'avons aucune lumière, voulut suppléer ce qui manquoit à l'intégrité de cet ouvrage, en reprenant les choses dès leur origine. C'est ce qu'il exécuta dans un autre poëme historique en trois livres, dont voici le début :

Inclyta gesta ducum perscribere magnanimorum
Fert animus, patrum qui fortia facta suorum
Non solùm magnis successibus æquiparare,
Sed majore fide certârunt exsuperare.
Ardor inest, inquam, sententia fixaque menti
Versibus et numeris transmittere posteritati,
Qualiter instinctu Deitatis et auspice cultu
Est agressa via memorando nobilis actu,
Quo sacrosancti violantes jura sepulchri
Digna receperunt meriti commercia pravi.

Pour donner une idée succincte de ces trois livres, qui ne renferment rien qu'on ne rencontre ailleurs, nous dirons que, dans le premier, après avoir raconté l'étonnante révolution que la publication de la croisade produisit dans tous les esprits, l'auteur nomme les principaux chefs de cette expédition, décrit leur départ, et marque la route que chacun d'eux fit prendre à la division qui marchoit sous ses drapeaux; que, dans le second, il est occupé des différentes aventures qui arrivèrent aux croisés pendant leur marche jusqu'aux portes de Constantinople; enfin que le troisième roule sur les différends de Godefroy de Bouillon, général de toute l'armée qu'il avoit réunie en Thrace, avec l'empereur Alexis Comnène : différends dont la pacification laissa le chemin libre aux croisés pour aller à Nicée. C'est là où finit

XII SIECLE. la narration de Foulque, qui renvoie pour la suite à l'ouvrage de Gilon, par ces quatre vers :

Hæc de principiis callis Hierosolymitani
Scripsimus, ut nostræ permissum rusticitati.
Cætera describit domnus Gilo Parisiensis,
Cujus turpatur nostris elegantia nugis.

Cette manière de poëme se trouve, comme nous l'avons déja dit, à la fin du quatrième tome des Historiens françois de Duchesne, et précède immédiatement l'ouvrage de Gilon.

PIERRE ABÉLARD.

Il est peu d'anciens écrivains dont l'histoire ait fourni plus de matière aux satyres et aux apologies que le fameux Abélard. Les censeurs de ses écrits le représentent comme un philosophe téméraire, qui voulut corrompre, par les subtilités d'une fausse dialectique, la majestueuse simplicité de nos dogmes. Ses apologistes prétendent, au contraire, qu'appuyé sur les règles d'une saine logique, il introduisit l'ordre et la méthode dans la théologie, qu'il en épura les principes, qu'il en sonda les profondeurs par des précisions où la pénétration de ses adversaires ne pouvoit atteindre. D'autres, ne s'attachant qu'à ses mœurs, le peignent comme un philosophe mondain, victime de la volupté dont il traîna, selon eux, l'impression stérile, ainsi que les marques flétrissantes, jusque dans les retraites sacrées où la honte et le désespoir l'avoient obligé de se confiner. Ceux-ci trouvent aussi des contradicteurs, lesquels, avouant les premiers désordres d'Abélard, soutiennent qu'il les répara par une conversion éclatante et sincère. Notre devoir est d'examiner sans partialité ces différentes opinions, et d'en tirer, à la lumière d'une critique équitable, ce qui nous paroîtra de plus conforme à la vérité. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cet article.

§ I[er].

HISTOIRE DE SA VIE.

Pierre Abélard, ou Abaillard (1), fils de Bérenger et de Lucie, distingués l'un et l'autre par leur noblesse, naquit l'an 1079, aux Palets (2) dans le comté de Nantes. Son père, qui avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'embrasser la profession des armes, régla sur ce plan l'éducation de ses enfans, et fit précéder les exercices militaires, auxquels il les destinoit, par la culture de l'esprit. Abélard, qui étoit l'aîné (3), reçut un gage de prédilection dans le soin particulier qu'on prit de ses études. Le nom du précepteur entre les mains duquel on le mit ne nous est pas connu. Ce ne fut point Roscelin, comme on l'a fait voir ailleurs, mais vraisemblablement quelque personne d'une égale capacité. Le jeune Abélard, sous ce guide, avança rapidement dans la carrière des lettres. Arrivé à la dialectique, le dédale épineux de cette science captiva son esprit, naturellement ami des détours et des subtilités. Le charme alla si loin, qu'il sacrifia, dit-il, Mars à Minerve, et la gloire qu'il pouvoit acquérir par les armes, au désir de se faire un nom dans les disputes du lycée. Plein de cette idée, il quitta son pays à l'âge d'environ seize ans, et se mit à parcourir différentes contrées, s'arrêtant partout où il y avoit des dialecticiens, entrant en lice avec eux, et leur laissant toujours des marques de son habileté. Le fil de ses courses philosophiques le conduisit, au bout de cinq ans, à Paris, où il trouva des héros de son genre, avec lesquels il n'osa d'abord se mesurer. Le plus célèbre d'entre eux étoit Guillaume de Champeaux, modérateur de la principale école.

Abæl. op. p. 1.

Hist. litt. t. IX, p. 359.

Abæl. op. p. 2.

Abélard, s'étant présenté à lui pour avoir permission de venir l'entendre, fit preuve en cette occasion d'un mérite qui éblouit le professeur et l'enchanta. Non-seulement il con-

(1) Sur les différentes manières de prononcer son nom, voyez les notes sur *les Jugemens des savans*, tom. I, p. 326, et le P. Niceron, tom. IV, p. 1 et suiv.

(2) En latin *Palatium*. C'est de là qu'il a été souvent nommé *Petrus Palatinus*, ou *Peripateticus Palatinus*.

(3) M. Joli, dans ses remarques sur le Dictionnaire de Bayle (p. 10), a mis dans la plus grande évidence l'aînesse d'Abélard contestée par quelques critiques.

XII SIECLE.

sentit à l'admettre comme disciple dans son école; il voulut encore l'avoir comme ami dans sa maison.

Tant de faveur, que le flegme de la philosophie auroit dû, ce semble, modérer, enfla le cœur du jeune homme, et le fit bientôt sortir des bornes de la subordination. Il entreprit de s'égaler à son maître, et combattit ouvertement ses opinions. Cette conduite ingrate et téméraire ayant irrité Champeaux, il fallut se séparer. Abélard congédié partit pour Melun, alors une des résidences de la cour, dans le dessein d'y ouvrir lui-même une école de philosophie. Il en
P. 3-4. vint à bout malgré les traverses qu'on lui suscita. Là s'étant déclaré l'antagoniste du philosophe de Paris, il prit à tâche de ruiner sa doctrine et sa réputation. Pour cet effet, il envoyoit ses écoliers de temps en temps provoquer à la dispute ceux de Champeaux; et ces escarmouches, à l'entendre, finissoient toujours à l'avantage des premiers. Mais comme l'éloignement des deux écoles faisoit languir le combat, il transporta la sienne à Corbeil, afin de rendre les assauts plus vifs et plus fréquens.

P. 5. Au milieu de ces prouesses, une maladie causée par l'excès du travail l'obligea d'aller reprendre l'air natal. A son retour, il trouva Champeaux qui enseignoit dans le cloître du nouveau monastère de Saint-Victor, sous l'habit de chanoine régulier. Cette métamorphose inattendue le surprit et le toucha. Il alla trouver son maître, le pria d'oublier ses incartades, et ne fit pas même difficulté, quoique âgé d'environ
Hist. litt. t. X, p. 308. trente ans, de se remettre sous sa discipline. Mais la différence de leurs sentimens, dont ni l'un ni l'autre ne vouloit se départir, ne tarda pas à causer une nouvelle rupture. Champeaux soutenoit l'universel *à parte rei,* que Bayle (1) qualifie sans fondement un spinosisme non développé. Abélard, zélé nominal, fit revivre ses premières objections renforcées de nouveaux syllogismes. Pour lors il pressa, dit-il, son adversaire, de manière qu'il l'obligea de chanter la palinodie. On sent assez que ce fait, pour être cru, demanderoit une autorité moins suspecte que celle de la partie intéressée à le publier. Quoi qu'il en soit, ennuyé de l'humble qualité d'écolier, Abélard voulut recommencer à donner des leçons. Son

(1) L'accusation de Bayle contre l'opinion de Champeaux est très-bien réfutée dans les Mémoires de Trévoux, an 1758, p. 2248.

nom l'avoit déja rendu redoutable dans les écoles de Paris. Le successeur que s'étoit donné Champeaux en se retirant à Saint-Victor, instruit des vues d'Abélard, et craignant de l'avoir pour émule, vint de lui-même lui offrir l'exercice de sa chaire. Il fit plus : il ne dédaigna pas de se ranger parmi les auditeurs de celui auquel il prêtoit son autorité pour enseigner. Si cette générosité flatta beaucoup Abélard, elle ne déplut pas moins au victorin (1). Celui-ci trouva moyen de la rendre inutile, en faisant destituer sur des accusations graves le professeur en titre, et nommer un autre de ses disciples très-dévoué à ses volontés, pour le remplacer. P. 6.

Après cet échec, Abélard regagna Melun, où il rétablit sa chaire avec le même succès que par le passé. Champeaux, de son côté, quitta presque en même temps le séjour de Saint-Victor, pour aller avec sa communauté s'établir à la campagne. Notre philosophe, voyant alors celui qui l'avoit supplanté, dépourvu de son appui, revint en diligence à dessein de le débusquer. Il amenoit avec lui son école de Melun, qu'il regardoit comme une petite armée, à la tête de laquelle il devoit combattre. Avec cette troupe il alla se loger, c'est-à-dire, faire ses leçons sur la montagne de Sainte-Geneviève, dont la position, dit-il, lui parut favorable pour assiéger son ennemi et le battre en ruine. Cette manière de camp philosophique reçut bientôt de nouveaux renforts. Quantité de volontaires y accoururent, et le parti contraire souffrit de grandes désertions dont celui d'Abélard profita. Champeaux, du fond de sa retraite, n'apprit pas tranquillement ces nouvelles. Il part sur-le-champ, et revole à Paris. Mais sa présence ne put rendre le courage à celui qu'il venoit dégager. Cette ame foible et méticuleuse aima mieux quitter la partie, et s'enfuit de honte dans un monastère. Le champ de bataille resta donc entre les deux anciens rivaux secondés chacun de leurs tenans. La dispute n'en devint que plus animée. On lança les argumens de part et d'autre avec une nouvelle ardeur; et l'acharnement des deux partis fut tel, Ibid. P. 7.

(1) Le savant et judicieux auteur de la nouvelle Histoire de l'Université dit qu'Abélard préféra une autre école qui lui fut offerte, à celle qu'avoit occupée Guillaume de Champeaux. En conséquence, il applique à un autre professeur qu'au successeur de celui-ci la déposition dont cette offre fut suivie. Mais le texte d'Abélard semble dire bien positivement le contraire. Il est trop long pour être rapporté dans une note. Ceux qui jugeront la chose digne de leur examen pourront aller à la source. T. II, p. 119.

XII SIECLE.

que le bruit en retentit dans toutes les provinces. Abélard, que nous ne faisons que copier ici, termine le récit de cette aventure, en disant qu'il peut, sans exagérer, et en demeurant même au-dessous de la vérité, s'appliquer ce vers que le poète met dans la bouche d'Ajax :

Ovid. Metam. l. 13.

Si quæritis hujus
Fortunam pugnæ, non sum superatus ab illo.

Cependant un auteur contemporain, très-digne de foi, nous apprend là-dessus une anecdote qui ternit un peu le triomphe de notre philosophe. Croira-t-on que, tandis qu'il s'escrimoit avec tant de succès contre un vieillard consommé
Vit. S. Gosw. l. 1, c. 18. dans toutes les ruses de la dialectique, un jeune logicien réussit à le mettre en déroute? Ce nouveau champion étoit Goswin, depuis abbé d'Anchin en Flandre, alors disciple de Joscelin, qui enseignoit dans le même temps sur une autre partie de la montagne de Sainte-Geneviève. Choqué des forfanteries d'Abélard et de plusieurs propositions hardies qu'il avançoit, il osa le défier à la dispute, et le poussa si rudement, qu'il le mit, comme l'on dit, au pied du mur. Le vaincu n'a eu garde d'ajouter cet incident à son récit.

Les hostilités furent suspendues par un second voyage qu'il fut obligé de faire en Bretagne, appelé par sa mère, qui vouloit, à l'exemple de son époux, entrer en religion. L'envie de recommencer la guerre lui fit promptement expédier se affaires de famille. Mais, à son retour, il apprit que Champeaux venoit d'être fait évêque de Châlons-sur-Marne. Cette promotion qui le privoit du seul concurrent qu'il jugeoit digne de lui, dérangea ses vues, et lui en fit naître de nouvelles. Il quitta Paris et la philosophie pour aller étudier la
Abæl. op. p. 7. théologie à Laon sous le fameux écolâtre Anselme, dont la réputation attiroit des écoliers de toutes parts. L'idée avantageuse qu'il s'étoit faite de ce professeur ne se soutint pas à l'épreuve. Après l'avoir écouté quelque temps, il trouva, dit-il (1), sa capacité bien au-dessous de la célébrité de son

P. 7. (1) Voici le portrait qu'il nous fait de ce professeur : *Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem, et ratione vacuum. Cùm ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis, aspicientibus à longè conspicua videbatur, sed propinquantibus et diligentiùs*

nom. Comme la théologie ne consistoit alors que dans une exposition de l'Ecriture-Sainte, il lui vint en pensée qu'en lisant chez lui quelque bon commentaire, il avanceroit beaucoup plus qu'en fréquentant l'école d'Anselme. Il suivoit depuis quelque temps cette méthode avec satisfaction, lorsqu'il se vit engagé, par une sorte de défi, à faire preuve en public de l'avantage qu'il en avoit retiré. Le texte qu'il choisit pour ce coup d'essai fut le premier chapitre d'Ezéchiel, l'un des plus difficiles, comme l'on sait, de l'Ecriture-Sainte. Il s'en tira si bien au gré de ses auditeurs, qu'on le pria de continuer les jours suivans. Il y consentit sans peine, et entreprit de suivre la prophétie jusqu'à la fin. Mais l'écolâtre, sans l'aveu duquel cela se passoit, ne lui en donna pas le temps. Excité par deux de ses disciples, Albéric et Lotulfe, qu'on a fait connoître ci-devant, il imposa silence au nouveau professeur, et arrêta par là l'espèce d'attentat qu'il commettoit contre son autorité.

Abélard, ne pouvant plus ni prendre ni donner des leçons à Laon, revint tenter de nouveau la fortune à Paris. En y arrivant, il trouva que la principale chaire, ce grand objet P. 9. de son ambition, étoit vacante. Ses amis et ses protecteurs manœuvrèrent pour lui de manière qu'ils la lui firent obtenir. A cette place, dont les fonctions embrassoient la philosophie et la théologie, étoit réuni vraisemblablement dès-lors un canonicat. Ce qui est certain, c'est qu'Abélard devint (1) chanoine dans le même temps qu'on la lui déféra. Ses vœux, si long-temps frustrés, semblèrent à cette fois remplis : plus de concurrent en état de le traverser; plus de supérieur dans les écoles avec lequel il craignît de se compromettre. Ses premières leçons, où il reprit l'explication d'Ezéchiel qu'il avoit entamée à Laon, lui firent la plus grande réputation. Il n'étoit bruit que du professeur Abélard, non-seulement P. 218. en France, mais dans les pays étrangers. L'Anjou, la Bretagne, la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne, se hâtèrent d'envoyer

intuentibus infructuosa reperiebatur. « On ne peut contenir son indignation, dit un « habile moderne, en voyant traiter ainsi un homme qui, pendant quarante ans « qu'il professa la théologie, fut regardé comme la lumière et l'oracle de l'église « latine, que l'on appeloit le docteur des docteurs, et à l'école duquel se formèrent « de grands théologiens, de savans et pieux prélats, qui illustrèrent non-seulement « la France, mais l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. » Hist. de l'Univ. de Paris, t. I, p. 125.

(1) Comment a-t-on pu nier qu'Abélard ait été chanoine, tandis qu'Héloïse, voulant le détourner du mariage, lui parle ainsi : *Si autem sic (cœlibes) laici gentilesque vixêre, quid te clericum atque canonicum facere oportet?* Abæl. op. p. 16.

XII SIECLE. leurs jeunes sujets à Paris pour se former aux sciences sous un docteur si renommé. En un mot, jamais école dans la capitale n'avoit été si brillante que la sienne; et comme chaque écolier payoit alors, le profit alla de pair avec la gloire

P. 11. Abélard n'avoit pas pour une sorte de mérite, et ne brilloit pas seulement dans l'exercice de sa profession; une physionomie agréable, beaucoup d'enjouement dans l'esprit, du talent pour les petits vers et les vaudevilles, un organe mélodieux, mille autres qualités aimables lui avoient fait un grand parti dans le beau monde, et surtout parmi les femmes. Pour soutenir chrétiennement tant d'avantages, il falloit une vertu plus que commune, et malheureusement il ne l'avoit pas. Enivré de sa prospérité, la Providence permit qu'il tombât dans une faute qui empoisonna toute la suite de ses jours. Nous voulons parler de son aventure si connue avec Héloïse, dont il abusa sous le voile de la philosophie qu'il s'étoit chargé de lui enseigner. On sait que le fruit de leurs amours fut un fils qui eut le nom d'Astralabe. On sait aussi la cruelle et lâche vengeance que les parens d'Héloïse exercèrent sur le séducteur, malgré le soin qu'il avoit eu de réparer l'honneur de cette fille en l'épousant.

Dégradé dans son humanité par ses assassins, rien ne fut capable de le consoler, ni les marques de condoléance que tous les ordres de la ville lui donnèrent en cette occasion, ni la peine du talion qu'on fit subir à quelques-uns des coupables. P. 18. Son désespoir ne lui laissa apercevoir d'autre asile qu'un cloître pour y aller enfouir sa honte. Il choisit celui de Saint-Denis, et s'y fixa par les vœux solemnels (vers l'an 1119), après avoir obligé son épouse de faire la même chose dans l'abbaye des religieuses d'Argenteuil. Par surcroît de malheur, son génie inquiet et mordant le suivit dans sa retraite.

Les moines de Saint-Denis, sous l'abbé Adam, s'écartoient en plusieurs points de l'exactitude de la règle, quoique beaucoup (1) moins pervers qu'Abélard ne les dépeint dans l'histoire de ses malheurs. Le nouveau profès, sans titre et sans mission, voulut s'ériger en réformateur. Son indiscrétion lui attira les mortifications qu'elle sembloit mériter. Bientôt il se vit abandonné de tous ses confrères. Dans cette solitude

(1) Voyez l'Apologie de l'abbé Adam et de sa maison dans les notes de Duchesne sur la première lettre d'Abélard, p. 1153, et dans les Mémoires de Trévoux, an 1738, p. 2248.

extrême, une députation de ses écoliers arriva fort à propos pour mettre fin à ses ennuis. Elle avoit pour objet de l'engager à reprendre ses leçons. A l'en croire, ce ne fut qu'avec peine qu'il se rendit à cette proposition. Il n'en fut pas de même de l'abbé et de sa communauté. Tous y donnèrent volontiers les mains. On lui assigna pour son école un prieuré voisin des terres du comte de Champagne. Il quitta Saint-Denis, et on le vit partir sans regret.

Ce fut alors qu'il commença à se distinguer par la singularité de ses opinions. Depuis la fin du siècle précédent, les questions sur la Trinité faisoient la matière la plus ordinaire des disputes parmi les théologiens. Abélard, qui se piquoit de rendre raison de tout, entreprit d'expliquer ce mystère par les seules lumières de la philosophie. Non content d'exposer son système de vive voix, il le consigna dans un écrit, qui souleva les plus habiles docteurs contre lui. Roscelin se rendit le premier son dénonciateur auprès de l'évèque de Paris. Mais l'opprobre dont il s'étoit couvert lui-même auparavant par ses erreurs sauva pour cette fois son adversaire. On imputa sa dénonciation, peut-être sur la simple étiquette, à ignorance ou à mauvaise volonté. Abélard toutefois n'en fut pas quitte pour cet assaut. Albéric et Lotulfe, ses deux anciens rivaux, alors professeurs à Reims, revinrent à la charge, et prirent le parti de le déférer au concile assemblé l'an 1121 à Soissons par Conon, légat du pape. L'accusé comparut sur la citation qui lui fut faite, non sans avoir couru risque, dit-il, d'être lapidé comme hérétique en entrant dans la ville. Il disputa contre ses parties (1), il

P. 19.

P. 24.

(1) Outre l'accusation d'hérésie, ses adversaires lui reprochèrent d'enseigner sans maître, *sine magistro*. Un savant homme, d'après Duboulay, prétend que le vrai sens de cette expression, équivoque selon lui, se tire de l'usage des siècles postérieurs, où il ne suffisoit pas d'avoir pris les leçons d'un maître pendant un certain temps, pour avoir la permission ou *licence* d'enseigner; mais il falloit de plus *faire un ou plusieurs cours de leçons publiques sous la direction d'un docteur.* Abélard, ajoute-t-on, n'avoit point satisfait à cette règle établie de son temps, quant à l'essence de la chose; *et il y avoit lieu de lui reprocher qu'il enseignoit sans maître, pendant qu'il en auroit dû avoir un au-dessus de lui, et n'enseigner qu'en second.* Mais en parlant de la sorte, on n'a pas fait attention qu'Abélard avoit ci-devant occupé la principale chaire de Paris, celle de l'école épiscopale, et, a proprement parler, la théologale, avec l'approbation de tous les ordres. Comment prétendre après cela qu'enseignant depuis dans une campagne il avoit besoin d'être présidé par un maître? Il paroît donc plus simple et plus vrai de dire, avec D. Rivet, que le sens du reproche qu'on lui faisoit *d'enseigner sans maître*, étoit de donner des leçons de théologie sans avoir obtenu la permission requise dès-lors pour enseigner dans les écoles particulières : permission qu'accordoient les chanceliers ou scholastiques des églises épiscopales.

Hist. de l'Univ. de Paris, t. I, p. 135-136.

Hist. litt. t. IX, p. 82.

prêcha, il expliqua sa doctrine en public et en particulier pendant la tenue du concile, enfin il n'oublia rien pour sa défense; mais tout cela fut en pure perte. A la dernière session, les Pères, l'ayant mandé, firent apporter un brasier, et lui ordonnèrent d'y jeter son livre; cela fait, on l'obligea de réciter à haute voix le Symbole dit de saint Athanase, en forme de profession de foi : terrible sentence qu'il n'exécuta, de son aveu, qu'en versant bien des larmes, qui n'étoient
P. 25. rien moins que la marque de son repentir. Ce ne fut pas encore tout. Pour comble d'ignominie, on le fit enfermer à titre de séducteur dans le monastère de Saint-Médard de Soissons.

Heureusement l'abbé et les moines de Saint-Médard étoient gens bien nés, et qui se piquoient d'humanité. Sensibles au désastre de leur prisonnier, ils n'omirent aucun soin pour adoucir le désagrément de sa captivité. Elle ne fut pas de longue durée. Le légat, en partant de France, lui accorda son élargissement, avec ordre toutefois de retourner à Saint-Denis. Le souvenir des impressions fâcheuses qu'il y avoit laissées contre lui, la flétrissure qu'il venoit de recevoir, tout l'avertissoit de prendre des sentimens, un ton et des manières capables de ramener les esprits en sa faveur. Mais une démangeaison insurmontable de parler et de contredire lui suscita bientôt de nouvelles affaires. En lisant Bède, il y trouva que saint Denis-l'Aréopagite avoit été évêque de Corinthe, et non d'Athènes; d'où il s'ensuivoit qu'il n'étoit pas le même, comme on le croyoit alors, que l'apôtre des Gaules. Ce texte lui parut ouvrir un trop beau champ à la dispute, pour le négliger. Il osa donc s'élever contre l'opinion reçue : opinion dont on faisoit dépendre en quelque sorte le
P. 26. salut du royaume et la gloire de l'église gallicane. Ses confrères scandalisés en portèrent leurs plaintes à l'abbé, qui traita la chose suivant les préjugés du temps. Abélard, mandé en chapitre, y fut tancé rudement sur sa témérité. On alla même jusqu'à le menacer de le dénoncer au roi, comme coupable de crime d'état. La menace étant sérieuse, ou lui paroissant telle, il ne crut pas devoir en attendre l'effet. Une nuit donc il s'échappe du cloître, et se réfugie sur les terres du comte de Champagne. Ce prince, dont il étoit connu,
P. 27. le plaça dans le monastère de Saint-Ayoul de Provins. Malgré cette puissante protection, Adam ne laissa pas de le pour-

suivre dans son asile. Il se plaignit aux religieux de Saint-Ayoul de la retraite qu'ils lui donnoient, et le fit sommer lui-même de revenir à terme préfix sous peine d'excommunication. La mort ne donna pas le loisir au rigide supérieur de pousser son ressentiment plus loin. Suger, qui lui succéda, voulut d'abord suivre ses derniers erremens envers le fugitif; mais vaincu par les sollicitations, il lui permit à la fin d'aller où il voudroit, pourvu qu'il ne promît la stabilité dans aucun monastère.

Maître du choix de sa demeure, il alla s'établir sur les bords de la rivière d'Ardusson, dans un lieu désert, voisin de la ville de Nogent sur Seine. Ses disciples ne tardèrent pas à l'y venir trouver. Ni l'horreur du séjour, ni la difficulté de s'y procurer les choses nécessaires à la vie, ne rebutèrent cette multitude de jeunes gens, la plupart délicatement élevés. La compagnie de leur maître, avides qu'ils étoient de ses leçons, leur tenoit lieu de tout. Pour ne lui laisser aucun sujet de distraction, ils se chargèrent de pourvoir à son entretien. La manière dont ils s'acquittèrent de ce soin fit l'éloge de leur générosité. P. 28-29.

Contens d'habiter eux-mêmes dans des cabanes de roseaux, ils lui bâtirent un logement de pierre, et convertirent le petit oratoire qu'il avoit construit de ses mains, en une église spacieuse et bien ornée. Cet édifice fut dédié au Paraclet, titre dont certaines gens murmurèrent comme d'une nouveauté. Jamais, disoient-ils, on n'a vu d'église consacrée à une seule des Personnes divines. On blâma de même, et peut-être avec plus de fondement, une statue qu'il avoit imaginée pour représenter le mystère de la Trinité. C'étoit un groupe de pierre composé de trois figures adossées avec des visages parfaitement semblables. Ces plaintes lui furent P. 31. d'autant plus sensibles, qu'elles avoient pour auteurs (1), à ce qu'on lui rapportoit, saint Bernard et saint Norbert, deux personnages les plus accrédités de leur temps. La peur le P. 31. saisit au point qu'il se croyoit tous les jours à la veille d'être traduit dans un nouveau concile pour y essuyer une condamnation pareille à celle de Soissons. Comme il étoit dans ces

(1) Il paroît qu'Abélard étoit mal informé, surtout par rapport à saint Bernard. Car ce saint déclare nettement qu'il n'avoit aucune connoissance de la doctrine d'Abélard avant la dénonciation qui lui en fut faite par Guillaume de St-Thierri : ce qui n'arriva, comme on le dira ci-après, qu'en 1139. Ep. 377.

XII SIECLE.

transes, deux députés du monastère de Saint-Gildas de Ruits en Basse-Bretagne vinrent lui annoncer que leur chapitre l'avoit élu pour abbé. Ils etoient porteurs du décret d'élection, et avoient eu la précaution de prendre le consentement
P. 32. de l'abbé de Saint-Denis sur leur route. Jamais rencontre ne lui parut plus heureuse. Il partit joyeusement (vers l'an 1126) pour son abbaye, persuadé que ses ennemis le perdroient de vue dans un pays si reculé. Mais sa fâcheuse destinée ne lui faisoit éviter un malheur que pour le précipiter dans un autre. Les moines de Saint-Gildas vivoient dans le désordre, et le seigneur de Ruits en prenoit occasion d'envahir les biens du monastère. Le nouvel abbé voulut réformer les moines, et réprimer les usurpations du tyran. Son zèle échoua des deux côtés, et ne servit qu'à lui faire des ennemis au dedans et au dehors. Au milieu de ces contradictions, il apprit que les filles d'Argenteuil, dont Héloïse étoit alors prieure, venoient d'être chassées (l'an 1127) pour faire place aux religieux de Saint-Denis. Cette nouvelle fit revivre la tendresse conjugale dans son cœur. Il part incontinent, va prendre son ancienne épouse, et la conduit, avec celles de ses sœurs qui voulurent la suivre, au désert du Paraclet. Ce lieu, par les libéralités des seigneurs voisins, et avec la permission de l'ordinaire (le vénérable Atton, évêque de Troyes), fut érigé en abbaye, dont Héloïse eut le gouvernement. Abélard, qui regardoit cet établissement comme son ouvrage, donnoit
P. 35. tous ses soins pour le perfectionner. Cependant on parla dans le monde de ses fréquens voyages au Paraclet, et les motifs en furent interprétés malignement. Pour faire cesser ces mauvais bruits, il prit le parti de s'éloigner de ce séjour chéri, avec la résolution de ne plus y revenir.

De retour en son abbaye, il n'y trouva, comme il s'y étoit attendu, que des croix et des persécutions. Les choses passèrent même ce qu'il avoit prévu; s'il est vrai que ses moines,
P. 39. ainsi qu'il le raconte, furent assez méchans pour attenter à ses jours. Quoi qu'il en soit, il est certain que les dégoûts qu'il essuyoit dans sa place le determinèrent enfin à donner sa démission : ce qui arriva tout au plus tard l'an 1136. On le voit effectivement cette année (1) donnant des leçons de

Metal. l. 2, c. 10, p. 84. (1) Voici le passage de Jean de Sarisberi, qui nous apprend ce fait et le suivant: *Cùm primùm*, dit-il, *adolescens admodùm studiorum causâ migrassem in Gallias anno altero postquàm illustris rex Henricus Leo Justitiæ, rebus excessit humanis*,

nouveau sur le mont de Sainte-Geneviève à Paris, et effaçant tous ses collègues par le brillant de son esprit et l'affluence de ceux qui venoient l'entendre. Mais il abandonna sa chaire (on ne sait pourquoi) l'année suivante; et nul monument ne nous fait connoître le lieu où il se retira (1). Quelque part que ce fût, Abélard n'y demeura pas oisif. Il employa le loisir de sa retraite à revoir les ouvrages qu'il avoit composés jusqu'alors, et à les mettre en état de paroître au grand jour. Dès qu'ils furent entre les mains du public, ils firent un grand éclat, et donnèrent lieu à des jugemens divers. La nouvelle méthode de l'auteur, qui étoit de procéder en théologie comme en dialectique, par voie de démonstration, éblouit le plus grand nombre. On admiroit la force de ce génie, qui s'étoit fait une route pour atteindre à des mystères qu'on avoit crus jusqu'alors inaccessibles à l'esprit humain. D'autres, au contraire, n'aperçurent dans ce dessein que présomption, que témérité, qu'illusion. Entre ceux-ci fut Guillaume, qui, abbé bénédictin de Saint-Thierri, dont il conserva le surnom, s'étoit fait moine de Cîteaux dans l'abbaye de Signi. Il tira des deux principaux livres d'Abélard les propositions qui lui parurent les plus révoltantes, et les réfuta dans un écrit qu'il fit tenir à Geofroy, évêque de Chartres et à saint Bernard. L'envoi fut accompagné de deux lettres, où il prioit ces graves personnages de lui marquer ce qu'ils pensoient et des extraits et de la réfutation. Nous n'avons point la réponse de l'évêque de Chartres. Celle de l'abbé de Clairvaux est marquée au coin de la plus exacte circonspection. Il loue Guillaume sur son zèle contre les nouveautés, approuve son ouvrage en général; « mais la « matière, ajoute-t-il, étant de la dernière importance, il est

Pet. Clun. l. 4, ep. 4.
Otto. fris. de gest. Frider. l. 1, p. 48.
Oudin. script. t. II, p. 1166.
Bern. ep. 326, p. 305.

Bern. ep. 325, p. 303.

contuli me ad Peripateticum qui tunc in monte S. Genovefæ clarùs doctor et admirabilis omnibus præsidebat..... Deinde post discessum ejus qui mihi præproperus visus est, adhæsi magistro Alberico. D. Rivet, supposant avec tous les critiques que Jean de Sarisberi naquit l'an 1110, trouve de la contradiction dans la première partie de ce texte. En effet, suivant cette hypothèse, Jean de Sarisberi, un an après la mort de Henri Ier, roi d'Angleterre (car c'est incontestablement de ce prince qu'il s'agit ici), devoit avoir 26 ans, Henri étant mort en 1135. Comment donc a-t-il pu dire qu'il n'étoit alors que dans les premières années de l'adolescence, *Adolescens admodùm?* Mais la contradiction s'évanouit, dès qu'on révoque en doute l'époque qui lui sert de base, savoir, l'année 1110 donnée pour celle de la naissance de Jean de Sarisberi : époque qui n'a effectivement, comme nous le ferons voir sur cet auteur, aucun fondement certain.

Hist. litt. t. XI, p. 66.

(1) M. Joly dit qu'il retourna au Paraclet : mais où en est la preuve?

Rem. sur Bayle, p. 15.

XII SIECLE. « nécessaire, avant que je puisse me décider, que nous en « conférions quelque part ensemble : ce qui ne peut se faire « qu'après Pâque, attendu la circonstance (on étoit alors dans « le Carême) qui ne nous permet pas de violer la retraite, ni « de vaquer à d'autres soins qu'à la prière. » La prudence du

Ibid. ep. 189. saint abbé ne se borna pas à cette précaution. Il alla trouver en personne l'accusé, lui remontra le scandale que ses livres excitoient, et sut manier si adroitement cet esprit vif et al-

Ibid. ep. 337. tier, qu'il en obtint plus qu'il n'avoit espéré; car Abélard poussa la docilité jusqu'à le choisir lui-même pour juge de sa doctrine, avec promesse d'en passer partout où il voudroit. Si ces dispositions de notre théologien furent sincères, elles n'eurent pas le mérite de la persévérance. De perfides amis lui en firent un crime comme d'une lâcheté, et vinrent à bout de les lui faire désavouer. Le plus animé de tous étoit le fameux Arnaud de Bresse, autrefois son disciple, qui, chassé d'Italie pour ses déclamations séditieuses contre le pape et le clergé, s'étoit venu réfugier en France. Cet homme dangereux lui peignit les intentions de l'abbé de Clairvaux à son égard sous des couleurs si odieuses, qu'il l'engagea d'en venir à une guerre ouverte avec lui. Pour cet effet, Abélard alla trouver l'archevêque de Sens, Henri Sanglier,

Ep. 189 et 190. et le pria d'indiquer une assemblée où il pût entrer en dispute réglée avec cet abbé sur les articles qu'il trouvoit à redire dans sa doctrine. Le prélat, y ayant consenti, écrivit à saint Bernard de se trouver au concile qu'il devoit tenir à Sens dans l'octave de la Pentecôte de l'an 1140. Nullement aguerri aux combats de l'école, le saint homme refusa d'abord le défi, craignant, disoit-il, de se mesurer avec un homme

Ep. 90. tout hérissé des pointes de sa dialectique. De plus, il lui sembloit dangereux (ce sont encore ses termes) de commettre des vérités toutes divines à l'événement d'une dispute toute humaine. Il répondit en conséquence à l'archevêque qu'il n'iroit point au concile, attendu que l'affaire pour laquelle il y étoit cité n'étoit point sa cause particulière, mais celle de toute l'église. Telles furent les premières pensées de l'abbé de Clairvaux. Mieux conseillé depuis, il alla se présenter au

Ep. 189. combat. L'assemblée de Sens fut des plus nombreuses. Le roi Louis-le-Jeune s'y étoit rendu avec les comtes de Champagne et de Nevers. Tous les évêques de la province, à l'exception de deux, Samson, archevêque de Reims, avec trois de ses

suffragans, formoient le tribunal qui devoit prononcer. Outre ces prélats, une multitude de savans y étoient venus, attirés par le mérite de la cause et la réputation des contendans. Les partisans d'Abélard ne doutoient pas qu'il ne remportât aisément la victoire sur un adversaire déja demi-vaincu, disoient-ils, par la peur. Des deux côtés, on s'attendoit à lui voir déployer toutes les ressources de son art pour mettre en défaut sa partie et embarrasser ses juges. Mais sa conduite, dès le premier pas, fit évanouir ces belles espérances. Saint Bernard, après la lecture des propositions extraites de ses livres, le somma, sans autre préambule, de déclarer si elles étoient de lui ou non, et, dans le premier cas, de les défendre ou de les rétracter. Ce brusque début renversa la tête du pauvre Abélard. Au lieu de répondre catégoriquement, il dit qu'il en appelle au pape, et sort aussitôt, laissant l'assemblée dans le plus grand étonnement. Le concile étoit sans doute en droit de mépriser un appel aussi frivole. Cependant la crainte de se compromettre avec le Saint-Siége fit imaginer un tempérament. On convint de séparer les dogmes de la personne de l'auteur, et de réserver ce dernier point au pape. Sur l'autre, après avoir conféré les extraits dénoncés avec les autorités alléguées par saint Bernard, tous les Pères se réunirent pour la censure. On se contenta de les flétrir en gros, et le jugement fut rédigé dans la dernière séance. Restoit à rendre compte de ces opérations au Saint-Siége. L'abbé de Clairvaux, chargé de cette commission, s'en acquitta par deux lettres écrites l'une au nom de la province de Sens, l'autre de la part de l'archevêque de Reims et des trois suffragans qui l'avoient accompagné. Dans l'une et dans l'autre, après avoir rapporté ce qui s'étoit passé, dès la naissance de l'affaire, entre Abélard et l'abbé de Clairvaux, on prie le pape de vouloir bien examiner les articles qu'on lui envoie, peser avec maturité la sentence qui les condamne, et lui imprimer le sceau de son autorité. Outre ces lettres synodiques, saint Bernard en écrivit plusieurs en son propre nom, tant au pape qu'aux cardinaux, et surtout à ceux qui, ayant été disciples d'Abélard, étoient censés devoir prendre un intérêt plus particulier à son sort. Voici comme il le représentoit au pape; les autres lettres sont à peu près du même ton. « Abélard « est un dragon qui dresse des embûches en secret. Que dis-je? « Il ne craint plus aujourd'hui de se montrer. Hé! plût à Dieu

Gaufr. in vit. S. Bern. l. 3, c. 5.

Ep. 189, p. 182.

XII SIECLE.

« que ses écrits fussent renfermés dans des coffres, au lieu « d'être débités et lus dans les places publiques! Ils volent « malheureusement par le monde, ces fruits empestés de « l'erreur, prenant pour ténèbres la lumière qu'ils haïssent. « Leur poison funeste a pénétré dans les châteaux et dans « les villes. Ils ont passé de nation en nation, d'un royaume « à un autre. A quels temps sommes-nous arrivés! On fabrique « un autre Evangile; on propose une foi nouvelle aux peuples; « on bâtit sur un autre fondement que celui qui a été posé. « On traite des vertus et des vices contre les règles de la « saine morale, des sacremens d'une manière qui n'est rien « moins que sûre, du mystère d'un Dieu en trois personnes « avec une téméraire curiosité. Abélard, nouveau Goliath, « s'avance avec tout son appareil de guerre, précédé de son « écuyer, Arnaud de Bresse. L'union de ces deux hommes ne « sauroit être plus étroite, semblable à celle des deux écailles « d'une huître, qui ne laisse aucune entrée à l'air pour les « séparer. Imitateurs de celui qui se transforme en ange de « lumière, ils présentent les apparences de la piété dans « leur extérieur, sans en avoir ni l'esprit ni la réalité. C'est « à la faveur de ces dehors imposans, qu'ils surprennent la « religion de ceux qui prêtent avec sécurité l'oreille à leurs « discours..... Jugez maintenant, ô successeur de Pierre, si « celui qui attaque la foi de ce prince des apôtres, doit trouver « un asile auprès du Saint-Siége. »

Otto. fris. de gest. Frid. l. 1, c. 48.

Tandis que l'abbé de Clairvaux préparoit avec tant de soin et d'activité la ruine de son adversaire, celui-ci plein d'une confiance aveugle s'acheminoit à pas lents vers le tribunal qu'il avoit réclamé. Mais à peine étoit-il aux portes de Lyon, qu'une fatale nouvelle vint le désabuser. Ce fut là qu'il apprit l'accueil que Rome avoit fait à son appel : accueil si peu favorable, que, sans attendre son arrivée, le pape avoit confirmé la sentence de Sens, fait brûler ses livres, et mandé en France de l'arrêter avec Arnaud de Bresse pour être enfermés chacun séparément dans un monastère. Alors frappé comme d'un coup de foudre, il ne sait que devenir. La crainte et la honte le tiennent en suspens, et ne lui permettent ni d'avancer ni de reculer. Dans cette détresse, il se détermine à rabattre sur Cluni pour consulter l'abbé Pierre-le-Vénérable dont il étoit connu. Pierre, après avoir essuyé ses larmes, lui donna un fort bon conseil qu'il suivit. Ce fut

Vie d'Abél., t. II, p. 141.

Abæl. op. p. 301.

Pet. Clun. l. 4, ep. 4.

XII SIECLE.

de rester à Cluni, au lieu d'aller poursuivre son affaire à Rome, où il n'y avoit plus rien à espérer. Le charitable abbé se chargea lui-même d'obtenir son absolution du pape. Mais comme sa paix avec saint Bernard étoit un préalable nécessaire, Pierre et Rainald, abbé de Cîteaux, qui se rencontroit pour lors à Cluni, l'engagèrent d'aller trouver le saint à Clairvaux. Jamais réconciliation entre théologiens, après une guerre des plus vives, ne souffrit moins de difficulté. L'abbé de Clairvaux, qui n'avoit, comme l'abeille, qu'un aiguillon sans fiel, déposa toute animosité, dès qu'Abélard l'eut assuré de l'orthodoxie de ses sentimens. A son retour, l'abbé de Cluni se hâta de mander cette nouvelle au S. Père, le priant en même temps de rétablir le pénitent dans la communion de l'Eglise. Quoique la réponse du pape ne soit pas venue jusqu'à nous, il n'est pas douteux qu'il se prêta de bonne grace à une demande aussi juste. Délivré de toute inquiétude, Abélard passa le reste de ses jours dans un calme égal aux troubles dont ils avoient été jusqu'alors agités. Tous ses momens libres furent partagés entre la prière, l'étude et des conférences que l'abbé le chargeoit de faire de temps en temps à la communauté. Dans le cours de ces exercices, une infirmité qui lui survint obligea de l'envoyer, pour changer d'air, au prieuré de Saint-Marcel de Châlons-sur-Saone. Il parut d'abord s'y mieux porter; mais le mal, qui étoit une espèce de galle, s'étant renouvelé, l'emporta le 21 avril de l'an 1142, dans la 63ᵉ année de son âge. Les religieux l'inhumèrent dans l'église, sous (1) une tombe où ils firent graver les deux vers suivans : — Ibid.

Est satis in tumulo, Petrus hìc jacet Abælardus,
Cui soli patuit scibile quidquid erat.

Pierre-le-Vénérable, mandant sa mort à Héloïse, ne craint pas de le comparer à saint Martin et à saint Germain, deux modèles, dit-il, qu'il égala, l'un par son humilité profonde, l'autre par son extrême pauvreté : *In tantum ut nec Germanus abjectior, nec ipse Martinus benè discernenti pauperior appareret.* Son ame, ajoute-t-il, ne méditoit, sa bouche ne proféroit, sa conduite n'annonçoit que des choses divines, — L. 4, ep.

(1) Elle a disparu depuis un siècle.

XII SIECLE. savantes et vraiment philosophiques : *Mens ejus, lingua ejus, opus ejus semper divina, semper philosophica, semper eruditoria meditabatur, docebat, fatebatur.*

Héloïse sensible, comme il est aisé de se l'imaginer, à la perte qu'on lui apprenoit, ne négligea rien pour s'acquitter de ce qu'elle devoit à la mémoire de son époux. Elle demanda que son corps fût transporté au Paraclet, comme il l'avoit désiré. Ce point lui fut accordé, malgré les oppositions des religieux de Saint-Marcel. Elle demanda de plus l'absolution du défunt; formalité qu'on croyoit importante alors et pour ce monde-ci et pour l'autre. L'abbé de Cluni la lui fit expédier

L. 4, ep. 345. en ces termes : *Ego Petrus, Cluniacensis abbas, qui Petrum Abælardum in monachum recepi, et corpus ejus furtìm delatum Heloïssæ abbatissæ et monialibus Paracleti concessi, autoritate omnipotentis Dei et omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis.* Cette formule, suivant l'usage du temps, fut attachée au tombeau d'Abélard.

Les gens de lettres partagèrent les regrets d'Héloïse. Nous avons cinq épitaphes (1), qu'ils composèrent en l'honneur

Nicer., t. IV, p. 19. d'Abélard. On se contentera de transcrire ici celle qui se lit encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Marcel, sur la muraille de l'aile droite, près de la sacristie. Elle est de Pierre-le-Vénérable.

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,
Noster Aristoteles, logicis, quicumque fuerunt,
Aut par aut melior, studiorum cognitus orbi
Princeps, ingenio varius, subtilis et acer,
Omnia vi superans rationis et arte loquendi
Abælardus erat. Sed tunc magis omnia vicit,
Cùm Cluniacensem monachum moremque professus,
Ad Christi veram transivit philosophiam;
In quâ longævæ benè complens ultima vitæ,
Philosophis quandoque bonis se connumerandum
Spem dedit, undenas maio revocante calendas.

(1) La seconde, qu'on croit être du même auteur, se trouve à la suite de la première dans l'Apologie d'Abélard par Damboise, vers la fin. La troisième, qui est d'un auteur inconnu, a été publiée par D. Bernard Pez, page XXII de la préface du troisième tome de ses Anecdotes. La quatrième, composée par Philippe Harveng, est à la page 801 de ses œuvres. Elle a pour titre : *Epitaphium magistri Petri*, et commence par ce vers : *Lucifer occubuit; stellæ radiate minores.* On ne peut douter qu'elle ne concerne Abélard par toutes les grandes qualités qu'elle prête à son héros. La cinquième, sans nom d'auteur, est rapportée par Rawlinson au commencement de son édition des Lettres d'Abélard.

§ II.

SES OUVRAGES IMPRIMÉS.

Toute la vie d'Abélard ne fut que celle d'un savant occupé continuellement à disputer, enseigner, ou écrire. Comme il se piquoit d'un savoir universel, il n'y eut aucun genre de littérature en honneur de son temps, où il ne cherchât à se distinguer. La diversité des ouvrages que cette espèce de polymathie a produits, fourniroit, si tous étoient venus jusqu'à nous, sept ou huit classes. Nous en ferons cinq de ceux dont le public est en possession.

La première comprendra ses lettres à Héloïse et aux religieuses du Paraclet, avec celle qui donna occasion à ce commerce; la seconde, ses autres lettres à différentes personnes; la troisième, ses sermons; la quatrième, ses commentaires sur l'Ecriture; la cinquième, ses œuvres théologiques.

I. Abélard, étant de retour à Saint-Gildas, après avoir cimenté l'établissement de la communauté du Paraclet, s'avisa d'écrire, en forme de lettre à un ami, l'histoire de ses malheurs. Là il reprend les principaux événemens de sa vie depuis sa naissance jusqu'aux persécutions réelles ou supposées qu'il éprouvoit alors de la part de ses moines. C'est une espèce d'apologie, où les louanges de l'auteur, les injures et les calomnies contre ses adversaires, sont répandues avec une égale profusion. Si nous avons puisé dans cette source, faute d'une meilleure, les principaux faits qui le concernent, nous nous sommes bien gardés d'admettre la plupart des circonstances dont il les accompagne, à moins qu'elles ne soient appuyées sur des monumens plus certains. Abæl. op., p. 3-42.

II. Héloïse étoit trop prévenue en faveur d'Abélard, pour se garantir des impressions d'un pareil écrit. Le hasard l'ayant fait tomber entre ses mains, elle le lut avec l'attendrissement et la crédulité qu'un aveugle dévouement peut inspirer. Jusqu'alors n'ayant point encore reçu de lettre d'Abélard, elle n'avoit osé le prévenir. Mais dès qu'elle apprit que sa vie étoit en péril, elle se hâta de rompre le silence pour lui témoigner le vif intérêt qu'elle prenoit à son état. P. 42-43.

XII SIECLE. Sa lettre commençoit par des plaintes sur ce que, connoissant l'étendue de son attachement, il avoit négligé, depuis leur première séparation, d'user envers elle du seul moyen qui représente les amis absens. La suite étoit un épanchement de cœur sur les malheurs présens et passés de son époux.

P. 48-54. Abélard, dans sa réponse, l'assure que son silence n'est point l'effet de la négligence, encore moins de l'oubli, mais plutôt de la ferme persuasion où il étoit qu'elle pouvoit aisément se passer de ses conseils. Il la remercie du nouveau gage d'amitié qu'elle lui donne en s'associant par les sentimens du cœur à ses afflictions. Mais il la prie de ne pas borner sa compassion à de stériles gémissemens. C'est à implorer pour lui l'assistance divine qu'il l'exhorte; et, à ce sujet, il lui fait un assez bel éloge de la prière. Il prouve en particulier, par des exemples tirés de l'ancien et du nouveau Testament, l'efficace de celle des femmes pour les personnes qui leur sont chères, des épouses pour leurs maris. Enfin il conjure Héloïse et ses filles d'avoir soin, lorsqu'elles apprendront sa mort, qu'il laisse entrevoir comme prochaine, de faire transporter son corps au Paraclet, « afin, dit-il, qu'ayant mon tombeau « sous les yeux, ce spectacle les invite à prier avec plus de « ferveur pour le repos de mon ame. » *Ut filiæ nostræ, imò in Christo sorores, sepulchrum nostrum sæpiùs videntes, ad preces pro me Domino fundendas ampliùs invitentur.*

P. 54-62. III. Ces dernières paroles corrompirent le fruit de sa lettre. Elle avoit pour but de soulager la douleur d'Héloïse: elle ne fit réellement que l'envenimer. Croyant toucher au moment de son veuvage, cette épouse désolée adressa de nouvelles plaintes encore plus vives et plus touchantes que les premières à l'objet de sa tendresse. C'est là qu'elle montre l'état de son ame à découvert. Mais, pour ne toucher ici que ce qui peut servir à faire entendre la réplique de notre auteur, nous nous contenterons d'indiquer les quatre chefs sur lesquels roule ce lamentable écrit. D'abord elle se plaint d'avoir été nommée la première par son supérieur et son maître dans la suscription de sa réponse. C'étoit en effet l'usage alors de mettre le nom de la personne la plus qualifiée le premier dans ces sortes de formules. Celle dont Héloïse se plaint, étoit conçue en ces termes : *Heloïssæ dilectissimæ sorori suæ in Christo P. Abælardus frater ejus in Christo.* Elle lui reproche en second lieu de se plaire à l'accabler

non-seulement par le récit des maux qu'il endure actuellement, mais encore par l'annonce d'un malheur avenir, dont l'idée seule est insoutenable pour elle. Troisièmement, elle rejette les louanges qu'il lui donne, comme en étant indigne, avouant que toute sa conduite n'est que dissimulation, et couvre un cœur déréglé sous les apparences de la vertu. Enfin, rappelant dans le quatrième chef la cruelle catastrophe qui termina leurs amours, elle ose accuser le ciel à cet égard d'une double injustice; 1° pour avoir vengé le crime de deux coupables sur un seul; 2° pour avoir exercé cette vengeance dans le temps que ce crime étoit réparé par la satisfaction la plus complète.

IV. Abélard tâche d'apporter dans sa seconde lettre le remède à ces quatre plaies du cœur d'Héloïse. 1° Il justifie la suscription dont elle se plaignoit, par le rang sublime où elle est parvenue en passant des bras d'un misérable mortel au lit nuptial du Monarque des cieux. Il l'avertit que l'habillement noir dont elle est revêtue, loin de la déparer aux yeux de cet époux, la rend semblable à l'Ethiopienne du Cantique, dont la couleur basanée avoit attiré les regards et fixé les inclinations du roi. Il entasse les raisons mystiques et même les physiques, pour éclaircir cette comparaison. Mais, parmi les dernières, il en est quelques-unes où ce zélé directeur laisse apercevoir les traces de ses anciennes idées de galanterie. Il satisfait au second reproche en faisant ressouvenir Héloïse qu'elle lui avoit elle-même demandé en grace de ne lui rien cacher de sa situation présente. « Pourquoi donc, dit-il, me faire un crime de vous avoir déclaré mes peines, après les instantes prières que vous m'avez faites de ne point vous les céler? Vous conviendroit-il, au reste, de passer vos jours dans la joie, tandis que les miens sont exposés aux plus grands périls? Voulez-vous n'être avec moi de moitié que pour le plaisir, et me laisser la tristesse tout entière? Non, rien ne distingue mieux les vrais amis des faux, que l'empressement des premiers à partager nos infortunes, tandis que les autres ne veulent partager que nos prospérités. Supprimez donc ces discours frivoles, et mettez fin à des reproches qui ne partent pas des entrailles de la charité. » Sur le troisième chef, Abélard félicite Héloïse de s'estimer indigne de louanges, pourvu qu'elle parle avec franchise, et ne cherche pas réelle-

P. 62-77.
P. 63.
P. 67.

XII SIECLE.

ment des contradicteurs. Il fait voir, en répondant au quatrième, que la peine de son incontinence étoit juste comme proportionnée au crime, et salutaire par les avantages qui en ont résulté. Il reconnoît qu'étant le plus coupable des deux, il a mérité que la vengeance tombât sur lui seul. Il conjure Héloïse de ne pas méconnoître la grace que Dieu lui avoit faite à elle-même en la préservant des effets de sa justice pour ne lui faire sentir que ceux de sa clémence. « (1) Rappelez-vous, lui dit-il, ma très-chère sœur, de quels filets « la bonté divine s'est servie pour nous pêcher dans la mer « orageuse du siècle où nous étions plongés, quelle sainte « violence elle nous a faite pour nous retirer du fond de « l'abîme qui nous avoit engloutis. Alors vous verrez que « bien loin de nous plaindre, nous devons nous appliquer « spécialement l'un et l'autre cette parole du prophète : « *Le Seigneur prend soin de moi ; le salut de mon ame lui « est cher.* Pouvez-vous en effet penser au péril dont nous « avons été délivrés (et vous devez y penser continuelle- « ment), sans être pénétrée de la plus vive reconnois- « sance ? Ah ! n'oubliez jamais et ne cessez même de publier, « avec les actions de graces les plus éclatantes, les mer- « veilles que Dieu a faites en notre faveur. Consolez ainsi « par notre exemple les coupables qui désespèrent du par- « don, et apprenez à tous ce qu'ils doivent se promettre « d'une humble et fervente prière, en voyant deux pécheurs « endurcis qui ont été comme forcés à recevoir de si grands « bienfaits. Entrez encore plus avant dans la profondeur des « desseins adorables de Dieu sur nous. Considérez avec quelle « charité paternelle il a fait servir ses châtimens à notre « correction, avec quelle sagesse il a employé les mains des

P. 70.

(1) *Attende itaque, attende, charissima, quibus misericordiæ suæ retibus à profundo hujus tam periculosi maris nos Dominus piscaverit, et à quantâ charybdis voragine naufragos licèt invitos extraxerit, ut meritò uterque nostrûm in illam prorumpere posse videatur vocem :* Dominus sollicitus est mei. *Cogita et recogita in quantis ipsi nos periculis constituti eramus, et à quantis nos eruerit Dominus ; et narra semper cum summâ gratiarum actione quanta fecit Dominus animæ nostræ ; et quoslibet iniquos de bonitate Domini desperantes nostro consolare exemplo, ut advertant omnes quid supplicantibus atque petentibus fiat, cùm tam peccatoribus et invitis tanta præstentur beneficia. Perpende altissimum in nobis divinæ consilium pietatis, et quàm misericorditer judicium suum Dominus in correptionem verterit, et quàm prudenter malis quoque ipsis usus sit, et impietatem piè deposuerit ; ut unius partis corporis mei justissimâ plagâ duabus mederetur animabus. Confer periculum et liberationis modum, confer languorem et medicinam. Meritorum causas inspice, et miserationis effectus admirare.*

« méchans même pour nous faire quitter l'impiété, avec « quelle industrie merveilleuse il a opéré par la plaie d'une « seule partie de mon corps la guérison de nos deux ames. « Comparez l'état déplorable où nous étions avec la manière « dont nous en sommes sortis, la maladie avec le remède. « Voyez ce que nous méritions, et admirez dans le pardon « que nous avons reçu l'ineffable bonté dont il est émané. » Il finit par la conjurer de ne plus l'importuner par de semblables plaintes, à moins qu'elle ne veuille renoncer à son amitié.

Héloïse, arrêtée plutôt que convaincue par ces remontrances, n'osa répliquer. Pouvant encore moins se taire, elle choisit des sujets plus assortis au goût d'Abélard, et en même temps plus utiles et plus édifians, pour lui écrire. Dans la lettre qui suivit immédiatement celle-ci, elle lui demandoit au nom de sa communauté deux choses. La première de les instruire de l'origine des religieuses et de l'autorité de leur profession; la seconde de leur composer une règle propre et particulière à leur sexe, celle de saint Benoît n'ayant point été faite, dit-elle, pour des filles, et renfermant plusieurs choses qui ne peuvent convenir qu'à des hommes. Abélard fut extrêmement flatté de ces demandes qui lui donnoient occasion, l'une d'étaler son érudition, l'autre de faire preuve de sa sagesse et de son expérience dans la conduite des ames. Il fit deux réponses successives à Héloïse pour satisfaire séparément aux deux objets de sa lettre. P. 78-93.

V. La première est une espèce de dissertation dans laquelle il fait remonter l'origine de l'état monastique à la naissance du christianisme, et lui donne Jésus-Christ même pour fondateur. Il dit d'abord que l'on en trouve une ébauche dans la vie des prophètes, dans celle des Réchabites, dans ce grand nombre de veuves qui vivaient dans le Temple entièrement séparées du monde, consacrées au Seigneur, occupées jour et nuit de son culte, appliquées au jeûne, à la prière et à tous les exercices qui forment une vie sainte. Mais laissant l'âge de la loi qui ne produit rien de parfait, il s'arrête à celui de la grace pour y montrer, aussitôt qu'il commença, l'établissement de la vie religieuse dans sa dernière perfection. « C'est alors, dit-il, que nous voyons « Jésus-Christ rassembler autour de lui des personnes de l'un « et de l'autre sexe, pour leur faire observer sous sa conduite P. 93-130. P. 94.

XII SIECLE. « les pratiques essentielles de la vie monastique. Ce divin « maître voulut tracer lui-même le plan d'un genre de vie « si saint, afin que les hommes et les femmes qui voudroient « s'y consacrer dans la suite, trouvassent dans son institution « et l'autorité suréminente et le modèle accompli de leur « profession. Là, réunies avec la communauté des apôtres « et des disciples, de saintes femmes ayant la Mère du Sei- « gneur à leur tête, après avoir renoncé à toute propriété « pour ne posséder que Jésus-Christ, ont exactement rempli « ce qu'il prescrit à tous ceux qui veulent entrer dans une « société religieuse : *Si quelqu'un ne renonce pas à tout ce « qu'il possède, il ne peut être mon disciple.* » Après la publication de l'Evangile notre auteur voit l'institut monastique suivre les progrès de la religion chrétienne. L'église de Jérusalem n'est, selon lui, qu'une grande société de moines de l'un et de l'autre sexe. Les Thérapeutes de l'Egypte les représentent, dit-il, d'une manière encore plus sensible. De là il descend au temps des premiers empereurs chrétiens, et montre sous leurs règnes de nombreuses colonies de religieuses établies jusque dans les plus affreux déserts. Dans tout le cours de cette lettre, qui est fort longue, Abélard sème avec profusion les louanges des femmes pieuses, et surtout des vierges, dont il relève le mérite par les prérogatives qu'elles ont reçues de Jésus-Christ, par les éloges que les Pères leur ont donnés, et par un grand nombre de traits historiques recueillis des auteurs ecclésiastiques et même des écrivains profanes.

P. 130-198. VI. Les religieuses du Paraclet lurent sans doute avec complaisance un écrit où l'on renchérissoit sur tout ce qui s'étoit dit jusqu'alors de plus magnifique à l'honneur de leur sexe et de leur état. Abélard mit le comble à leur satisfaction en leur envoyant peu après la règle qu'elles lui avaient demandée. Celle de saint Benoît et les constitutions de Fontevraut font la base de cet écrit, où il y a quantité d'excellentes choses avec quelques singularités. L'auteur veut, sur le plan de Fontevraut, qu'il y ait un monastère d'hommes voisin de celui des filles, pour vaquer à leurs affaires extérieures, et leur administrer les secours spirituels. Il réduit le nombre des officières à sept, dont il marque les fonctions en détail. Parlant de la portière, elle n'accordera pas, dit-il, aux hommes l'entrée du monastère sans la permission de

l'abbesse. Pour les femmes, elle ne leur en fera aucune difficulté. L'abbesse ou quelque autre sœur de sa part laveront les pieds aux pauvres qui en auront besoin. Cette pratique étoit donc encore en usage au douzième siècle.

Abélard défend de placer dans l'église aucune image en bosse ou relief. Il permet seulement de mettre sur l'autel une croix de bois ornée, si l'on veut, de la figure du Sauveur. Il prescrit aux sœurs trois communions par an, savoir, à Pâque, à la Pentecôte et à la Noël. Pour remplir dignement, dit-il, cette importante obligation, elles s'y disposeront par trois jours de jeûne au pain et à l'eau, dès le premier desquels elles auront soin de purifier leur conscience par une humble et exacte confession. P. 159.

Touchant les alimens, il permet l'usage de la viande trois fois la semaine, et tâche de prouver que cette indulgence en faveur du sexe n'est point contraire aux anciennes règles. Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à Pâque, les sœurs, attendu la brièveté des jours, ne feront qu'un seul repas; mais elles ne changeront pas de nourriture, excepté les jours d'abstinence déterminés par l'Eglise. P. 168.

Les vêtemens seront conformes à l'humilité de leur profession. Il y aura une distinction pour les vierges, après qu'elles auront reçu la consécration de la main de l'évêque. Ce sera une croix qu'elles porteront brochée sur le voile au haut de la tête, afin qu'à la vue de cette marque respectable, les hommes soient détournés de jeter aucun regard trop libre sur elles. P. 183.

Enfin l'article par où finit cette règle a pour objet l'Ecriture-Sainte, dont on recommande la lecture, non une lecture rapide et superficielle, mais une étude sérieuse et approfondie.

VII. Notre auteur avoit tellement à cœur ce dernier point, qu'il en fit le sujet particulier d'une nouvelle lettre adressée aux religieuses du Paraclet. Il y trace, d'après saint Jérôme, la méthode qu'on doit suivre dans ce genre d'étude. Au latin il veut, ainsi que ce Père, qu'on joigne la connoissance du grec et de l'hébreu, pour entendre le texte sacré dans sa pureté originale. Il cite les exemples des Paule, des Eustochium, des Aselle et de tant d'autres dames romaines qui devinrent, en pratiquant ce qu'il propose, si célèbres par leur érudition. « Ce ne sont pas seulement, dit-il, des P. 251-293.

XII SIECLE. « vierges chrétiennes et des veuves, mais des femmes même « engagées dans les embarras du mariage que je vous offre « pour modèles. Pourquoi donc ne pratiqueriez-vous pas dans « le loisir et la tranquillité de votre solitude ce que d'autres « ont su allier avec le commerce et les occupations tumul« tueuses du siècle? Vous êtes d'autant moins fondées à vous « en dispenser, qu'il ne vous manque aucune des facilités « nécessaires pour réussir. Car, outre le secours des livres, « vous avez dans votre supérieure une maîtresse capable de « vous instruire et de vous servir de guide par la connois« sance qu'elle a des trois langues. Profitez, je vous y invite, « du trésor qui est entre vos mains. Hâtez-vous d'y puiser « des richesses que les hommes ont laissé perdre, et faites « en sorte que par vos soins on voie revivre, à la gloire de « votre sexe, la science si importante et aujourd'hui si né« gligée des saintes Lettres. »

VIII. Quelque difficile que dût paroître à des filles ce qu'Abélard proposoit, sa lettre ne souffrit aucune contradiction. Les religieuses du Paraclet s'appliquèrent avec un zèle merveilleux à faire usage de ses avis. Elles réussirent au-delà de ses espérances. Dès l'année suivante, elles lui attestèrent leurs progrès par un recueil des endroits les plus épineux des livres saints, qu'elles lui envoyèrent sous le titre de Problèmes pour en avoir la solution. Ces difficultés sont au nombre de quarante-deux. Abélard ne tarda pas d'y répondre. On peut juger du mérite de ses solutions par les deux exemples suivans :

P. 384-447.

P. 387. Les religieuses demandoient comment on doit entendre ce que dit l'apôtre saint Jacques, que *Quiconque viole la loi dans un point, est coupable de tous*. Abélard répond que ce qui constitue la loi, ce sont tous les commandemens réunis; qu'ainsi celui qui auroit gardé toute la loi à la réserve d'un seul commandement, est coupable de n'avoir pas gardé tous les commandemens, lesquels joints ensemble forment ce qu'on nomme la loi.

P. 399. Pourquoi, demandoient-elles encore, le Sauveur, en instituant le sacrement de l'Eucharistie, n'a-t-il pas dit, *Ceci est mon corps*, le corps du nouveau Testament, comme il a dit, *Ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament?* Ne semble-t-il pas attribuer par-là plus de mérite à son sang qu'à sa chair? Le corps que nous recevons dans le sacrement,

répond Abélard, est l'humanité que Jésus-Christ a prise dans le sein de la Vierge. Or, l'humanité par elle-même n'a point scellé le nouveau Testament. Car le Testament, comme le dit saint Paul, n'a lieu qu'après la mort, étant sans force tant que le testateur est vivant. C'est donc la passion de Jésus-Christ, c'est l'effusion de son sang par laquelle il a terminé sa vie mortelle, qui a imprimé le sceau irrévocable au Testament qu'il a fait en notre faveur. Ainsi ce qu'il a dit de son sang, il n'a pas dû le dire de son corps, pour ne pas confondre le commencement et la consommation de notre salut.

IX. Enfin la dernière lettre d'Abélard à Héloïse renferme une profession de foi relative aux erreurs qu'on lui avoit imputées au concile de Sens. Il adressa dans le même temps au public un autre écrit semblable, dont nous parlerons dans la suite. Ibid. Prolog.

X. Parmi ses autres lettres adressées à différentes personnes, la première, dans l'ordre chronologique, est celle qu'il écrivit à l'évêque de Paris pour faire face aux accusations du fameux Roscelin contre sa doctrine. Le nom de l'accusateur n'y est point exprimé; mais il est facile de le reconnoître aux traits dont il le dépeint. Celui de l'auteur et celui de l'évêque ne sont désignés dans l'imprimé que par les lettres initiales P. et G : sur quoi D. Rivet, d'après du Boulay, le P. Pagi, et D. Mabillon, prétend que la première ne doit point s'entendre de Pierre Abélard, et que la seconde ne marque ni Galon ni Girbert, qui tinrent successivement le siége de Paris depuis l'an 1104 jusqu'en 1124. Mais les raisons de ces critiques s'évanouissent à la vue du manuscrit du roi, cotté 2923, où cette lettre porte en titre *Petri Abælardi Epistola*. Dès qu'on a le nom de l'auteur, celui de l'évêque à qui elle est adressée, n'est plus une énigme. C'est visiblement Girbert qui siégeoit effectivement lorsque le premier écrit d'Abélard sur la Trinité parut. Voici le précis en substance de cette lettre. J'apprends, dit Abélard, qu'un homme connu par ses erreurs sur la Trinité, dont il ne craint pas de faire trois Dieux, et par la flétrissure qu'elle lui ont méritée, se dispose à vous dénoncer comme hérétique l'ouvrage que j'ai composé sur le même sujet dans la vue principalement de réfuter ses opinions. Si cela est, et qu'il en vienne à l'effet, je vous supplie de vouloir bien m'assigner

Abæl. op. p.

Hist. litt. t. VIII, p. 464.

XII SIECLE. un temps et un lieu convenables pour entrer en dispute réglée devant vous et en présence de personnes savantes avec mon dénonciateur. Il rappelle ensuite quelques aventures odieuses de celui-ci, comme d'avoir été chassé d'Angleterre pour des calomnies avancées contre saint Anselme, de s'être attiré en France la haine des gens de bien par une lettre où il déchiroit le B. H. Robert d'Arbrisselles, d'avoir reçu la discipline dans le chapitre de Saint-Martin de Tours pour quelques discours aussi peu mesurés. Il finit par dire qu'il n'est nullement surpris de voir sortir des erreurs de la bouche d'un homme qui a porté l'extravagance jusqu'à soutenir cette proposition, savoir, que lorsqu'il est dit que Jésus-Christ mangea une partie de poisson, cela doit s'entendre d'une partie non de la chose, mais du mot qui sert à l'exprimer.

P. 224. XI. Abélard, après son évasion de Saint-Denys, écrivit de Provins à son abbé pour rétracter l'opinion qu'il avoit hasardée touchant l'apôtre des Gaules. Dans cette lettre, il s'applique à prouver que Bède, qui lui avoit auparavant servi de guide, s'est mépris en confondant saint Denys l'Aréopagite avec saint Denys de Corinthe. Cela est manifeste, dit-il, puisque le dernier n'est mort que sous l'empire de Marc Aurèle, c'est-à-dire vers le milieu du second siècle : ce qu'il démontre par différentes autorités. Il prétend de plus, mais sans fondement, que Bède a depuis révoqué cette opinion dans son Commentaire sur les Actes des Apôtres. C'est à quoi se réduit cette lettre dont le succès ne répondit pas aux espérances de l'auteur. L'abbé Adam n'en demeura pas moins irrité contre lui, ni moins ferme à exiger qu'il revînt à Saint-Denys.

XII. Le zèle d'Abélard pour l'honneur de sa profession éclate dans une lettre écrite à un chanoine régulier qui vouloit élever son ordre au-dessus de l'état monastique. Nous n'avons rien qui désigne la date précise de cet écrit, ni
Nicer., t. IV, p. 13. le nom de l'adversaire auquel il est adressé. Quelques-uns pensent que c'est à saint Norbert que l'auteur en veut; mais ils n'en donnent aucune preuve. Quoi qu'il en soit, Abélard avoit déja quelques années de profession, lorsqu'il repoussa les attaques du chanoine régulier. A l'égard des moyens qu'il emploie, comme le public ne s'intéresse que très-médiocrement à cette dispute, nous nous contenterons de renvoyer à l'ouvrage même ceux qui auront envie de les connoître.

Observons seulement qu'il n'y auroit aucune vraisemblance à dire que les bénédictins ont tiré de là, dans ces derniers temps, ce qu'ils ont avancé de plus fort dans leurs Mémoires contre les chanoines réguliers pour la préséance aux états de Bourgogne. Un moderne, aux yeux de qui rien n'est médiocre dans les productions d'Abélard, a néanmoins osé l'assurer. Mais, à vue de pièces, il est aisé de se convaincre du contraire.

Gerv., Vie d'Abél., tom. I, p. 271.

XIII. Abélard ne prit pas avec moins de chaleur les intérêts de sa chère dialectique contre ceux qui décrioient cet art comme une source d'illusions. Sa quatrième lettre est destinée à réfuter un de ces censeurs. Il le compare au renard de la fable, qui, ne pouvant grimper sur un cerisier, témoignoit du dégoût pour les cerises, et du mépris pour ceux qui en mangeoient. Prenant ensuite le ton sérieux, il s'étudie à faire sentir la différence de la vraie dialectique et de la fausse. Il relève la première autant qu'il déprime la seconde; mais il prétend qu'un bon théologien doit posséder l'une et l'autre, afin d'être en état, dit-il, de faire de bons raisonnemens, et de résoudre les sophismes des ennemis de la vérité.

P. 238.

XIV. Un sujet assez léger, et dont la médiocrité ne valoit pas la peine de disputer, échauffa la bile d'Abélard contre l'abbé de Clairvaux plusieurs années avant la grande querelle qui les divisa. Voici le fait. Saint Bernard, s'étant rencontré au Paraclet en l'absence d'Abélard, s'aperçut que l'abbesse changeoit un mot dans l'Oraison Dominicale en la récitant à la fin de Vêpres, suivant la règle de saint Benoît. Car, au lieu de dire, à la manière ordinaire, *Panem nostrum quotidianum*, elle disoit *panem nostrum supersubstantialem*. Le saint lui fit une petite réprimande sur cette singularité. Héloïse et ses religieuses ne manquèrent pas d'en informer le Père spirituel à son retour. Abélard écrivit aussitôt une lettre fort aigre à saint Bernard pour défendre ce changement qu'il avoit lui-même suggéré. Sa défense consiste à prétendre que le terme *supersubstantialem*, énoncé dans saint Matthieu, doit être préféré à celui de *quotidianum*, employé dans saint Luc, pour deux raisons : 1° Parce que le suffrage du premier, qui avoit appris l'Oraison Dominicale de la propre bouche du Sauveur, l'emporte sur celui du second, qui ne la tenoit que des apôtres; 2° Parce que le terme ἐπιούσιον qu'on

P. 244.

XII SIECLE. lit à l'endroit contesté dans le texte grec de l'un et de l'autre évangéliste, est mieux rendu par *supersubstantialem* que par *quotidianum.* Mais comme cela ne satisfait point au reproche d'innovation, il a recours à la voie de récrimination pour s'en laver. Il accuse à son tour l'ordre de Cîteaux d'avoir introduit dans la célébration de l'office divin plusieurs usages qui lui sont particuliers, tels que de chanter en tout temps aux Nocturnes, sans distinction de fêtes, la même hymne *Æterne rerum conditor;* d'avoir supprimé les mémoires des Saints à la fin des Laudes et des Vêpres; d'avoir presque entièrement aboli les processions; de chanter l'*Alleluia* depuis la Septuagésime jusqu'au commencement du Carême; de dire aux Nocturnes l'*Invitatoire* avec la *doxologie* pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte : toutes pratiques selon lui ridicules, et beaucoup moins excusables que le petit changement qu'il avoit fait à l'Oraison Dominicale. L'historien d'Abélard n'hésite pas à lui donner gain de cause dans cette dispute, où l'on ne voit pas que saint Bernard ait jugé à propos de répliquer. Cependant il est certain que les religieuses du Paraclet, mieux avisées, abandonnèrent par la suite une singularité qui marquoit plus d'affectation que de véritable piété.

Gerv., Vie d'Abél., t. II, l. 4, n° 8.

XV. Nous partagerons ses Sermons ou Conférences monastiques en deux parties, dont la première comprendra les trente-deux discours qu'il fit pour le Paraclet, avec un Sermon sur saint Etienne, que les éditeurs ont rangé parmi ses lettres. La seconde renfermera trois autres écrits qu'il paroît avoir aussi prononcés de vive voix.

P. 729-948. P. 263.

1° Abélard, dans un prologue, dit à Héloïse qu'après avoir achevé le livre des Hymnes et des Séquences qu'elle lui avoit demandé, il s'est hâté de lui donner un nouveau gage de son affection, en composant pour l'édification de ses filles, des Sermons sur les principales fêtes de l'année; que dans ce travail, au lieu de s'étudier à répandre les fleurs de la rhétorique sur les sujets qu'il traite, il n'a pensé qu'à donner une explication claire et simple du texte sacré; que cette méthode lui a paru plus assortie à l'esprit de la véritable éloquence, qui veut que l'orateur se proportionne toujours à la capacité de ceux qui l'écoutent. L'idée qu'Abélard donne de ses Sermons est exacte. Ce sont en effet des homélies très-simples, mais assez solides, dans lesquelles il

s'attache à développer le sens de divers passages de l'Ecriture, sans se mettre beaucoup en peine de la suite et de la liaison du discours. Dans plusieurs, il adresse la parole à ses frères; ce qui fait voir qu'il les avoit débités à Saint-Gildas. Cependant il n'y attaque aucun de ces vices énormes dont il les accuse dans l'histoire de ses malheurs. Est-ce ménagement charitable? Est-ce crainte de calomnier en face des innocens? On en pensera ce qu'on voudra. Mais voici un exemple frappant de sa hardiesse à décrier ses adversaires les plus irréprochables; lorsqu'il croyoit pouvoir le faire impunément. « Nous avons vu dernièrement, dit-il dans le 31[e] Sermon, « avec un étonnement mêlé d'indignation et de mépris, « Norbert et Farsit, le compagnon de son apostolat, faire « d'inutiles efforts pour opérer le grand miracle de la résur- « rection. Après s'être prosternés, et avoir prié long-temps « en cette posture, nous les avons vus se relever aussi peu « avancés qu'auparavant. Alors pleins d'effronterie, loin de « rougir de leur mauvais succès, ils ont osé s'en prendre aux « assistans dont l'incrédulité, disoient-ils, avoit empêché « l'effet de leur foi vive et inébranlable. Artifice usé de tous « ceux qui s'engagent témérairement dans de semblables « entreprises! Pitoyable défaite de gens qui n'ont aucune « excuse valable à produire! Il est vrai que par là quelque- « fois ils réussissent à tromper les simples. Mais, suivant le « témoignage de la vérité, rien n'est si caché qui ne se dé- « couvre à la longue. Pour nous, jamais les fourberies de ces « charlatans ne pourront nous en imposer. Nous les con- « noissons toutes; et pour n'en citer qu'un trait, nous sa- « vons comme ils s'y prennent pour guérir de petites fièvres « et d'autres légères infirmités. Leur adresse en cela consiste « à mêler subtilement dans les alimens qu'on donne aux « malades, certains remèdes conformes à leur état, puis de « faire sur eux des prières et des bénédictions. Alors, quoi « qu'il arrive, ils sont en sûreté. La guérison s'ensuit-elle, « on ne manque pas de l'attribuer à leurs mérites. Le coup « est-il manqué, c'est le peu de foi des malades qui en est « cause. » C'est ainsi qu'Abélard se venge du soin que saint Norbert prenoit de prémunir les fidèles contre le danger de sa doctrine.

P. 967.

2° Trois expositions forment la seconde partie de ses Conférences. L'une a pour objet l'Oraison Dominicale, l'autre

P. 359.
P. 368.

XII SIECLE. le Symbole des Apôtres, et la dernière celui qui porte le
P. 381. nom de saint Athanase. Il est certain que la seconde fut prêchée le jour de l'octave de Pâque. Les deux autres le furent vraisemblablement en d'autres occasions.

XVI. Du grand nombre de Commentaires qu'Abélard a composés sur l'Ecriture-Sainte, il n'y en a que deux qui soient
P. 491. entre les mains du public. Le premier, divisé en cinq livres, roule sur l'Epître aux Romains. Il est à la fois littéral, théologique et moral. L'auteur y suit pas à pas son texte, explique chaque phrase, et souvent chaque partie de phrase en particulier; montre ensuite, ou tâche de montrer (car il s'en faut bien qu'il soit toujours heureux dans ses gloses) le rapport d'une phrase à l'autre, l'ordre du discours de l'apôtre, le progrès et l'enchaînement de ses preuves. De temps en temps, il agite des questions de dogme et de morale qui naissent des passages qu'il examine. Ce sont ordinairement les endroits les plus scabreux de l'ouvrage. On découvre dans ses décisions les traces de la plupart des sentimens qui servirent depuis de matière à sa condamnation. On y aperçoit d'autres opinions qui, pour n'avoir pas essuyé de flétrissure, ne sont guère moins remarquables par leur singularité. Nous ne rapporterons que l'exemple suivant. A l'occasion de ces paroles de l'apôtre, *La loi est sainte, le commandement est bon,* il fait une digression sur le carac-
P. 622. tère essentiel de la charité. « Le nom de charité, dit-il, ne « convient point à un amour qui envisageroit en Dieu notre « propre intérêt et la jouissance du bonheur éternel, amour « d'où il résulteroit que notre fin dernière seroit en nous-« mêmes, et non dans le souverain Etre. Ceux qui aiment de « la sorte, méritent le nom d'amis de la fortune, et servent « plutôt Dieu par un principe de cupidité que par un mou-« vement de la grace. Pour être véritable et sincère, l'amour, « suivant saint Augustin, doit être gratuit, c'est-à-dire qu'il « doit rechercher son objet pour lui-même. Ce n'est donc « point parce que Dieu nous donne des marques de son amour « en nous faisant du bien, qu'il faut l'aimer; mais parce « qu'il mérite, quoi qu'il nous fasse, d'être aimé par-dessus « toutes choses. Car la Vérité nous dit elle-même que, si nous « n'aimons que ceux qui nous aiment, nous n'en recevrons « aucune récompense..... Tel est cependant l'égarement de « presque tous les chrétiens, qu'ils ne rougissent pas d'avouer

« que, si Dieu ne leur promettoit aucune récompense, dès-« lors ils cesseroient de l'aimer. Humiliant aveu, conduite « mercenaire! Comme si, même en punissant, Dieu n'étoit « pas toujours également aimable, puisque ses châtimens ne « sont fondés que sur nos démérites, ou sur quelque autre « motif raisonnable qui, par cela même qu'il est juste, de-« vroit plaire à tout le monde. »

Il s'objecte ensuite l'autorité de David, qui dit avoir porté son cœur à garder les commandemens du Seigneur en vue de la récompense, et celle de Jésus-Christ, qui déclare bienheureux ceux qui se sont faits eunuques pour le royaume des cieux. Mais sur le texte du premier, il répond qu'il ne s'agit là que du commencement, et non de la perfection de la bonne vie. On commence, en effet, dit-il, par la crainte et l'espérance; mais on finit par la charité, qui est le comble de la perfection. « A l'égard des paroles du Sauveur, ajoute-t-il, « elles ne signifient point, à mon avis, que ceux qui gardent « la continence doivent le faire par le désir du royaume des « cieux; mais qu'en vivant de la sorte, ils mériteront d'y être « admis. » Ceux qui s'accommoderoient de cette doctrine, doivent au moins convenir, d'après l'auteur, qu'elle n'étoit pas commune de son temps. On a même vu ci-dessus avec quelle force et quelle précision elle a été combattue par Hugues de Saint-Victor. Suprà, p. 46.

Le rang que ce Commentaire doit tenir dans la liste chronologique des œuvres d'Abélard, est facile à marquer. Il est après son *Introduction à la Théologie*, qui s'y trouve citée, et avant sa *Théologie morale*, qu'il annonce comme prochaine, et où il promet d'éclaircir plusieurs questions qu'il ne fait ici que toucher en passant: c'est-à-dire, qu'il fut composé au plus tôt dans le temps qu'Abélard enseignoit au Paraclet. P. 560.

XVII. Le second Commentaire, qui a vu le jour, est sur la Genèse. Il fait partie du cinquième volume des Anecdotes de D. Martenne et de D. Durand, sous le titre d'*Hexameron* qu'il porte dans le manuscrit du mont Saint-Michel, sur lequel il a été donné. L'ouvrage n'est pas entier, et ne va que jusqu'au 17e chapitre du texte sacré qui en est l'objet. Il est dédié à Héloïse, à la prière de laquelle Abélard dit l'avoir entrepris. Les éditeurs le regardent comme le dernier fruit de sa plume, fondés sur l'exactitude de sa doctrine P. 1363.

XII SIECLE. et de ses expressions, surtout en ce qui a rapport aux erreurs dont il fut accusé dans le concile de Sens. L'auteur suit la même méthode dans ce Commentaire que dans le précédent, si ce n'est que dans celui-là il fait un usage plus fréquent de l'allégorie. Plusieurs belles questions touchant la création des êtres divers y sont traitées avec assez de lumière et de précision. Tout n'y est pas néanmoins à l'abri de la censure.

Il est temps de passer à ses œuvres purement théologiques.

P. 974-1136. XVIII. L'*Introduction* (1) *à la Théologie* est son coup d'essai, suivant lui-même, dans les matières de religion. Jusque-là, dit-il, ses études avoient été resserrées dans les bornes de la philosophie; mais les sollicitations de ses disciples lui firent prendre l'essor. Ils lui représentèrent qu'après s'être rempli l'esprit, et les avoir suffisamment imbus des connoissances que la théologie présuppose, après leur avoir mis en main la clef du sanctuaire de la vérité, il étoit juste et convenable à sa profession qu'il tournât ses études vers des objets plus relevés, et les initiât eux-mêmes à cette divine science dont il leur avoit frayé la voie par ses préceptes sur l'art de raisonner. « C'est pour céder, ajoute-t-il, à l'importunité plutôt « qu'à l'équité de ces remontrances, que j'ai entrepris d'exé« cuter, selon mes forces et avec l'assistance divine, ce qu'on « ne cessoit de me demander. Au reste, qu'on ne s'y mé« prenne pas : je ne m'engage point à représenter ici l'exacte « vérité. Mon dessein est seulement de suivre l'intention de « ceux à qui j'obéis, en exposant avec sincérité mes propres « sentimens : *Non tam veritatem promittentes, quàm opi« nionis nostræ sensum, quem efflagitant, exponentes.*

Cette Introduction est partagée en trois livres, dont le premier renferme le précis de tout le traité. L'auteur fait consister l'économie entière de la religion en trois choses, la foi, la charité, les sacremens. Il promet de traiter en particulier de chacun de ces points; mais il ne tient parole

(1) Cet ouvrage a porté différens titres. C'est le même que saint Bernard appelle le livre des Sentences dans sa lettre 188 : *Legite, si placet, librum quem dicit Sententiarum.* D. Mabillon, dans son *Iter Germanicum*, dit avoir vu dans la Bibliothèque de Saint-Emmeram à Ratisbone un manuscrit qui contient les Sentences d'Abélard, qui est appelé Bajolard, divisées en 37 chapitres, qui ne sont autre chose que son *Introduction à la Théologie.*

qu'à l'égard du premier : du moins n'avons-nous que ce qui concerne celui-ci. Toutes les vérités, dit-il, qu'embrasse la foi, regardent ou la nature de Dieu, ou sa conduite envers les créatures. Il n'y a qu'une seule nature divine, laquelle subsiste en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Quoique parfaitement égales, nulle de ces trois Personnes n'est la même que l'une des deux autres, parce qu'avec une même nature, qui les rend parfaitement égales, elles ont des propriétés qui les caractérisent et les différencient. Le propre du Père est de n'être pas engendré, c'est-à-dire, de ne tirer son origine que de lui-même; celui du Fils d'être engendré du Père; celui du Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre, sans que néanmoins, ni cette génération, ni cette procession renferment aucune idée de formation temporelle ou création. Or, comme autre chose est d'être non-engendré, autre chose d'être engendré, et enfin une troisième différence est de procéder simplement d'un principe engendré et d'un principe non-engendré, c'est une conséquence nécessaire de mettre une distinction réelle entre les Personnes qui sont distinguées séparément par ces trois propriétés. Tel est l'abrégé de la foi sur la Trinité. Tâchons maintenant, continue-t-il, de rendre sensible ce mystère, sinon par des raisons directes et évidentes, du moins par des exemples et des comparaisons.

Deux questions se présentent sur ce sujet. La première est de savoir ce que signifie cette distinction de Personnes dans une seule nature divine, et pourquoi le même Dieu est appelé Père, Fils et Saint-Esprit. La seconde est de marquer avec précision la Trinité des Personnes dans une substance unique, indivisible, et de mettre ce dogme à l'abri des violens assauts que les philosophes ne cessent de lui livrer. Or voici notre pensée. Il nous semble que les noms des trois Personnes expriment parfaitement la plénitude du souverain bien. Car la toute-puissance de Dieu, qui lui donne le pouvoir de faire tout ce qu'il veut, est désignée par le nom de Père : la sagesse qui lui fait discerner infailliblement toute chose, est marquée par le nom de Fils; et sa bonté envers les créatures, qui est la source du bel ordre qui règne dans l'univers, s'annonce par le nom de Saint-Esprit. Or un être n'est point souverainement parfait, lorsque sa puissance est défectueuse par quelque endroit; il n'est point heureux en tout

XII SIECLE. sens, lorsqu'il peut à certains égards se tromper; il n'est pas absolument bon, lorsqu'il ne veut pas que toutes choses arrivent de la meilleure manière possible. Mais le concours de ces trois choses dans le plus haut degré, savoir, la puissance, la sagesse et la bonté, forme l'assortiment complet de tous les biens. Cependant ces attributs sous lesquels nous désignons chacune des trois Personnes, ne leur sont pas tellement propres, qu'ils ne conviennent réellement aux autres suivant l'unité de nature. Il en faut dire autant de certaines actions que nous rapportons à l'une des trois Personnes à cause des propriétés qui les différencient. Ainsi la puissance, la sagesse et la bonté avec toutes les œuvres qui en proviennent, sont communes au Père, au Fils et au Saint-Esprit, sans qu'il s'ensuive de là qu'ils existent tous les trois de la même manière. En effet, le Père seul peut être Père, c'est-à-dire, non-engendré, le Fils seul a la propriété d'être engendré, et il n'appartient qu'au Saint-Esprit de procéder de l'un et de l'autre. Le développement de ces vérités ouvre une large carrière à la dispute, et nous met en état d'expliquer plus nettement la distinction des trois Personnes de la Trinité. Car, en considérant le Père comme non-engendré, nous trouvons que la toute-puissance lui convient d'une manière spéciale, puisque non-seulement il peut faire toute chose avec le concours des deux autres Personnes, mais qu'il ne tient que de lui-même son existence et son pouvoir, tandis qu'il communique l'un et l'autre au Fils et au Saint-Esprit. Le Fils, en tant qu'engendré, nous représente une portion de cette puissance qu'il a reçue de son Père. Nous pouvons en effet très-bien dire que le Père a engendré par sa toute-puisance; ce qui signifie que la sagesse est née de la toute-puissance, parce que la sagesse est elle-même une espèce de puissance, savoir, celle de discerner, mais non la plénitude et la totalité de la souveraine puissance. Voilà précisément en quoi le Père et le Fils diffèrent. Après avoir produit plusieurs passages des SS. Docteurs pour montrer que la puissance est attribuée au Père et la sagesse au Fils, l'auteur passe au Saint-Esprit, et s'applique pareillement à faire voir que la bonté et les dons qui en émanent, sont employés pour le caractériser. Son système ébauché de la sorte, il remet à lui donner la dernière main dans les livres suivans. Le reste de celui-ci, c'est-à-dire, environ les deux tiers, est rempli par

une digression où l'auteur s'efforce de prouver que toutes les nations avant le Messie ont eu connoissance du mystère de la Trinité. Il accumule là-dessus les autorités des philosophes les plus célèbres du paganisme; et comme on pouvoit lui objecter que Dieu, suivant l'Ecriture, avoit confondu la sagesse des sages du siècle, il prévient cette objection en soutenant que l'anathème dont on vient de parler souffre des exceptions; qu'effectivement plusieurs philosophes ont eu des sentimens très-raisonnables sur la Divinité; qu'ils ont enseigné et mis en pratique les maximes de la plus pure morale; qu'enfin ils ont cru au Messie sur la foi de leurs Sibylles et des Oracles répandus dans l'univers; en sorte qu'il seroit contre la raison de désespérer de leur salut (1).

Les contemporains d'Abélard étoient aussi peu disposés que nous à goûter l'étalage d'une érudition profane dans une matière qui en paroît si peu susceptible. Lui-même l'avoit prévu. C'est pourquoi il emploie près de la moitié de son second livre à se justifier sur ce point. Il appelle en garantie saint Jérôme, saint Augustin, et d'autres écrivains ecclésiastiques, dont il rapporte les exemples et les témoignages, pour montrer l'estime et l'usage qu'ils ont fait des livres du paganisme dans les disputes de religion. « On convient de cela, « me dira quelqu'un, ajoute-t-il; mais à quoi bon faire de « nouveaux écrits sur nos dogmes? A quoi bon? (C'est sa ré- « ponse.) Hé! jamais y eut-il de nécessité plus pressante qu'à « présent d'écrire, assaillis comme nous le sommes, non-seu- « lement par les Juifs et les Payens, mais encore par des en- « nemis domestiques occupés à combattre la doctrine de « l'Eglise? » Parmi ces derniers, il en désigne quatre, sans les nommer, qui présidoient, selon lui, à autant de sectes différentes. « Le premier, dit-il, qui dogmatise en France, a la « témérité d'enseigner qu'avant l'Incarnation la foi au Messie « n'étoit point nécessaire au salut; que le corps de Jésus- « Christ a été formé dans les entrailles de la Vierge à la ma- « nière ordinaire, excepté que l'homme n'y a point con- « couru; que le Père ayant engendré son Fils, qui lui est « consubstantiel, il s'ensuit qu'il s'est engendré lui-même. « Le deuxième, qui répand ses erreurs en Bourgogne, sou-

P. 1041.

P. 1066.

(1) Ceux qui voudront savoir combien ces sortes de preuves et d'autres semblables produites depuis, sont futiles, peuvent lire la seconde partie de la belle préface qui est à la tête de la nouvelle édition de Saint-Justin.

XII SIECLE.

« tient que les trois propriétés qui distinguent les Personnes « divines, sont trois essences différentes, non-seulement de « la nature divine, mais encore des Personnes. » (C'est vraisemblablement un disciple de Roscelin; mais non pas, comme Duchesne le suppose, Roscelin lui-même : car on ne voit pas que celui-ci ait enseigné dans la Bourgogne.) « Le troi- « sième, poursuit-il, tient sa chaire pestiférée dans l'Anjou. « Il enchérit sur le second, osant affirmer que les propriétés « même absolues, telles que la justice, la miséricorde, sont « distinguées de la nature divine; en sorte qu'il y auroit au- « tant de choses différentes en Dieu qu'il y a de perfections. » (Voilà l'erreur que Gilbert de la Porée a depuis enseignée : il n'en étoit donc pas l'auteur.) « Enfin le quatrième, qui « infecte le Berry, pousse la folie jusqu'à dire que Dieu peut « se tromper, sur ce principe que les choses peuvent arriver « autrement qu'il ne les a prévues. C'est à ceux qui trouvent « mauvais qu'on écrive encore sur les matières de religion, « à voir maintenant si toutes ces hérésies n'exigent pas qu'on « prenne la plume pour les réfuter. »

Abæl. op. not. p. 1156.

P. 1067.

Après cette espèce de justification, Abélard reprend le sujet qu'il avoit entamé dans le premier livre. Il dit d'abord que les termes propres nous manquant pour exprimer la nature et les perfections divines, trop élevées pour que l'esprit humain puisse les comprendre, nous ne pouvons satisfaire aux questions qu'on nous propose à cet égard que par des tropologies et des comparaisons. Or, de toutes les comparaisons, la suivante paroît la plus propre à rendre sensible le mystère de la Trinité. Dans une pièce de cuivre, dit-il, où l'on grave l'image du prince pour l'imprimer sur la cire, on distingue deux choses dont les propriétés sont différentes, quoiqu'elles n'ayent qu'une même essence, savoir, la matière et la forme qui composent un seul et même sceau. Appliquez cet exemple aux deux premières Personnes de la Trinité. Comme le sceau naît en quelque sorte du cuivre, aussi le Fils tire son être de la substance du Père, et dans ce sens on dit qu'il est engendré. Or, nous avons dit ci-dessus que le nom du Père exprime la toute-puissance, celui du Fils la sagesse, qui n'est qu'une espèce de puissance. De même le sceau du cuivre n'est pas toute matière de cuivre, mais seulement une portion de cette matière, par où il répond à la puissance imparfaite du Fils. Ce sceau nous

fournit encore l'idée de la procession du Saint-Esprit; et pour bien entendre ceci, remarquez d'abord la différence de procéder et d'engendrer. Elle consiste en ce que celui qui est engendré, participe à la substance du Père; au lieu que celui qui procède simplement, n'y participe point. Or la bonté, qui fait le caractere du Saint-Esprit, ne renferme l'idée d'aucune puissance, mais exprime seulement le mouvement et les effets de l'amour. Cette troisième Personne n'est donc point de la substance du Père, et par conséquent elle ne tire point son origine de lui par voie de génération; mais elle procède du Père et du Fils, parce que l'amour procède de la puissance et de la sagesse. Cela posé, j'envisage maintenant dans le sceau de cuivre une troisième propriété distinguée de la matière et de la forme. C'est l'action de sceller ou d'imprimer sur une autre matière plus molle la figure et l'image qu'il représente : action qui procède du sceau, mais qui n'est pas néanmoins de sa substance. La première de ces trois propriétés engendre la seconde, et le concours de l'une et de l'autre produit la troisième. Ainsi le Fils naît du Père dont il est appelé dans l'Ecriture la forme, l'image, la figure de sa substance; et l'un et l'autre produisent le Saint-Esprit, qui est leur action commune : action dont l'effet spécifique est de graver en nous l'empreinte de la puissance et de la sagesse divine, et d'en réparer, au moyen des graces dont l'Esprit Saint est le distributeur, les traits effacés par le péché. Cette explication paroît à notre auteur également propre à confondre les hérétiques et à ramener les Grecs schimatiques qui ne rapportent qu'au Père la procession du Saint-Esprit. Après une assez longue dispute contre ces derniers, il termine son second livre, et couronne les preuves de son système par l'autorité des philosophes, s'efforçant de persuader que tout ce qu'ils ont dit de l'ame du monde, doit s'entendre du Saint-Esprit.

Le troisième livre est entièrement destiné à traiter des attributs essentiels et absolus de la Divinité. « Sur la toute-« puissance, dit notre auteur, on propose ordinairement « cette question, savoir, si Dieu peut faire autre chose que « ce qu'il fait, et s'il peut le faire meilleur qu'il n'est? » Abélard se déclare pour la négative, qu'il étaye des raisons suivantes : 1° Toute sorte de bien étant également possible à Dieu, puisqu'il n'a besoin que de sa parole pour faire usage P. 1102. P. 1122.

XII SIECLE. de son pouvoir, il se rendroit nécessairement coupable ou d'injustice ou de jalousie, s'il ne faisoit pas tout le bien qu'il peut faire. 2° Il ne fait et n'omet rien sans une raison suffisante et très-bonne. Tout ce qu'il fait donc, il le fait parce qu'il convenoit qu'il le fît; et tout ce qu'il ne fait pas, il l'omet parce qu'il y avoit inconvénient à le faire. « On m'op« posera, dit-il, qu'il étoit également convenable que Dieu fît « ou ne fît pas ce qu'il a fait. Mais on ne fait pas attention

P. 1124. « qu'entre raisonnable et déraisonnable il y a la même con« tradiction qu'entre faire et ne point faire. Si donc il a raison « de faire une chose, il est contre la raison qu'il s'en abstienne.» Abélard se propose une seconde objection dont il avoue qu'il est plus difficile de se tirer. « Un réprouvé, dit-il, peut se « sauver : or cela ne peut arriver que par la volonté de Dieu. « Par conséquent Dieu peut faire quelque chose qu'il ne fait « pas. Je répons, dit-il, que cette proposition, *Un réprouvé « peut se sauver,* n'est vraie que par rapport à la créature, la« quelle, étant muable de sa nature, est également capable « de salut et de damnation. Mais la proposition est fausse par « rapport à Dieu, parce qu'il répugne à sa nature de faire « quelque chose qui déroge à son infinie perfection, et par « conséquent de faire ce qu'il ne conviendroit pas qu'il fît. « Cela peut s'éclaircir par des exemples. Une voix peut être « entendue, quand même il n'y auroit personne pour l'en« tendre, ou que tous les hommes seroient privés de l'ouïe. « Un champ est susceptible de culture, même dans la suppo« sition qu'il n'y auroit point de bras pour le cultiver. Quel« ques-uns néanmoins, avouant que Dieu choisit toujours les « voies les plus parfaites pour arriver à son but, s'imaginent « qu'il peut faire les choses en un autre temps qu'il ne les fait. « Mais cela est absurde dans un Etre qui doit toujours agir de « la manière la plus convenable, et produire ce qui est le plus « à propos en toute occasion. Et qu'on ne dise pas que, si Dieu « ne peut en tout temps faire tout ce qu'il fait, il en résulte « qu'il n'a pas toujours la même puissance, et qu'en tout temps « il n'est pas tout-puissant. Car il est certain que la détermi« nation du temps ne regarde que l'acte et non le pouvoir. « Autre chose est en effet de dire, Je puis faire cela dans « un tel temps, autre chose de le faire actuellement. Au « moment que je parle, j'ai le pouvoir de me taire. Cepen« dant parler et me taire sont deux actes que je ne puis

«joindre ensemble, ni exercer dans le même temps. Ainsi, «pour connoître si quelqu'un a le pouvoir de faire une «chose, il n'est pas nécessaire qu'on puisse supposer qu'il «l'exécute actuellement; mais il suffit d'être assuré qu'il «l'exécutera quand il le voudra. Or il est certain que Dieu «peut faire tout ce qu'il veut, puisque rien ne résiste à sa «volonté. C'est la raison pour laquelle, suivant saint Au-«gustin, il est appelé tout-puissant. Mais comme il est in-«finiment sage, il ne peut rien vouloir à contre-temps: d'où «il résulte qu'il place chaque événement dans le moment le «plus convenable à la perfection de l'univers.» Voilà l'optimisme dont on voudroit faire honneur à la philosophie moderne, exposé par notre auteur avec l'art le plus capable de faire impression. Abélard même ne s'en attribue point l'invention; mais il reconnoît l'avoir puisé dans les écrits des Platoniciens. Il a de plus la sincérité d'avouer que ni les Pères ni les Docteurs de son temps n'étoient favorables à cette opinion. *Licèt hæc nostra opinio*, dit-il, *paucos aut nullos habeat assentatores, et plurimùm dictis Sanctorum, et aliquantulùm à ratione dissentire videatur.* Hugues de Saint-Victor fut, comme on l'a vu, l'un de ses principaux adversaires sur ce point; et nous avons rendu compte des moyens que cet écrivain emploie pour mettre en poudre ce système aussi faux en lui-même que pernicieux dans ses suites. P. 1118.

Abélard parle ensuite de l'immortalité de Dieu, de sa sagesse, de sa science. Ce qu'il dit sur chacun de ces attributs, n'offre rien que de conforme à l'analogie de la foi. Il prouve fort bien que ce qu'on nomme le hasard, entre dans les desseins de la Providence. Touchant l'accord de la prescience divine avec la liberté de la créature, il se fait deux objections; mais il ne répond qu'à la première, et l'ouvrage en demeure là dans l'imprimé. D. Martenne témoigne qu'il n'en a rencontré la suite dans aucun manuscrit. Mais Oudin assure qu'elle existe dans la bibliothèque de Bodlei sous ce titre : *Petri Abailardi Introductionis ad theologiam libri tertii supplementum.* P. 1125. P. 1131. Anecd., t. V, p. 1363. Script., t. II, p. 1169.

XIX. L'Introduction à la théologie ayant été condamnée de la manière que nous l'avons dit, au concile de Soissons, Abélard, sans en abandonner les principes, prit le parti de la refondre et de faire reparoître son système sous un autre titre. C'est ce qu'il exécuta dans le traité qui a pour titre,

XII SIECLE. *De la Théologie chrétienne.* Il est divisé en cinq livres, dont le premier est le même en d'autres termes que le premier de l'*Introduction.* Dans le second, l'auteur s'élève contre les chrétiens qui trouvent mauvais qu'on emploie l'autorité des sages du paganisme dans les matières de religion. Le troisième renferme : 1° une invective contre les sophistes qui n'admettent dans nos mystères que ce qui est conforme à la raison; 2° un Abrégé de la foi sur la Trinité; 3° des objections contre ce mystère; 4° des observations sur tous les sens qui peuvent convenir aux termes de *semblable*, de *différent* et de *personnes.* L'auteur emploie dans le quatrième toutes les ressources de sa dialectique pour résoudre les objections qu'il s'étoit proposées dans le précédent. Le cinquième et dernier n'est qu'une répétition du troisième de l'*Introduction.*

On ne peut douter, après cet exposé, que ce ne soit l'un de ces deux écrits, ou plutôt les deux ensemble, qui tombèrent entre les mains de Guillaume de Saint-Thierri, et dont toute la différence, comme il le marquoit à saint Bernard, étoit que l'un resserroit quelquefois ce que l'autre avoit étendu, ou étendoit ce qu'il avoit resserré. *Duo autem tunc erant libelli idem penè continentes, nisi quod in altero plus, in altero minus aliquando inveniretur.* Pour le temps où le dernier fut composé, nous conjecturons qu'Abélard y mit la main dans son abbaye de Saint-Gildas, et qu'il ne le rendit public qu'après son abdication. Car alors, comme l'observe le même Guillaume (1), délivré de ses plus redoutables adversaires que la mort avoit enlevés, il crut trouver le champ libre pour débiter impunément ses opinions.

Bern. op., t. I, ep. 326.

Ibid.

XX. Le traité de morale intitulé, *Scito teipsum, Connois-toi toi-même,* succéda de près à la *Théologie chrétienne,* qui s'y trouve citée, et dont il peut être regardé comme la suite et le couronnement. Abélard partage les mœurs en vertus et en vices. Il distingue le péché du vice, en ce que le vice est un penchant vers le mal, et le péché un consentement donné à ce penchant. L'ame, dit-il, est le siége du péché. C'est là qu'il se consomme, et l'action extérieure n'y ajoute rien; en sorte qu'il est égal de faire ou de ne pas faire le mal, lors-

Pez. Anecd. t. III, p. 673.

C. 1.

C. 3.

(1) *Emortuis quippe omnibus penè doctrinæ ecclesiasticæ magistris, quasi in vacuam rempublicam Ecclesiæ domesticus irruens inimicus singulare sibi in eâ magisterium arripuit, agens in Scripturâ divinâ quod agere solebat in Dialecticâ.*

qu'on y a consenti dans son cœur. Les plaisirs des sens par eux-mêmes sont indifférens. La défense connue d'en user en fait tout le mal. Il n'en est pas de l'œil divin comme du nôtre, qui ne s'attache qu'aux œuvres, et néglige les actes intérieurs de la volonté. Dieu, au contraire, n'a égard qu'à l'intention dans ses récompenses et ses châtimens; parce qu'elle est comme la pierre de touche de toutes nos actions, lesquelles par elles-mêmes, et séparées de l'intention, peuvent être communes aux bons et aux méchans. C. 7.

Cela étant, il est d'une extrême importance pour nous de savoir d'où vient la malice et la bonté de l'intention. Pour résoudre cette question, l'auteur donne la définition suivante du péché. Le péché, dit-il, consiste à faire ce que nous jugeons contraire à la volonté divine, et par conséquent renferme un mépris formel de Dieu. Donc tout ce qui se fait contre les lumières de la conscience est vicieux, et réciproquement ce qui est conforme à ces mêmes lumières est exempt de péché. Cependant Jésus-Christ sur la croix a prié son Père de pardonner aux Juifs, parce qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient; et saint Etienne a pareillement demandé pour ses persécuteurs que son martyre ne leur fût point imputé à péché. Abélard tâche d'éluder la force de cette objection, en distinguant diverses acceptions du terme de *péché*. Il s'entend quelquefois, dit-il, de la victime qu'on offre pour le péché, comme lorsqu'il est dit de Jésus-Christ qu'il a été fait péché pour nous. Il se prend aussi pour la peine due au péché. Ainsi l'on dit encore de Jésus-Christ qu'il a porté nos péchés, parce qu'il en a subi la peine. Enfin le nom de péché s'applique aux œuvres du péché. Or il est à remarquer que la peine n'est pas toujours la suite et la preuve du péché proprement dit. On le voit dans l'exemple de ce prophète qui, ayant été envoyé pour prêcher contre Béthel, fut tué à son retour par un lion pour avoir violé la défense que Dieu lui avait faite de manger sur sa route. Car quelle pouvoit être sa faute d'avoir cru, sur la parole d'un autre prophète comme lui, que Dieu avoit révoqué cette défense purement arbitraire? On peut donc être innocent et mériter néanmoins une peine temporelle, pour avoir commis par ignorance l'œuvre du péché. Sur ce principe nous ne craignons pas d'assurer que ceux qui ont persécuté par ignorance et de bonne foi Jésus-Christ et les siens, n'ont commis que l'œuvre C. 12, 13, 14.

XII SIECLE. du péché; bien moins criminels en cela que s'ils leur avoient fait grace en résistant aux mouvemens de leur propre conscience : *Sic et eos quos persequendos credebant, per operationem peccasse dicimus; qui tamen graviùs culpam peccassent, si contra conscientiam eis parcerent.* Voilà le péché philophique.

P. 659.

Abélard cependant, effrayé des conséquences de cette doctrine, semble vouloir revenir sur ses pas. Il ne veut pas qu'on infère de ses principes, que l'infidélité ne ferme pas toujours l'entrée du ciel; et la raison qu'il en donne, c'est qu'il suffit, pour être damné, de ne pas croire en Jésus-Christ, quand même cela partiroit, dit-il, plutôt de l'ignorance que d'une malice réfléchie. Voilà pour les plaies de notre ame. L'auteur en examine ensuite le remède, qu'il fait consister en trois choses, la pénitence, la contrition et la satisfaction. Il traite de chacune séparément, mais plutôt en déclamateur qu'en théologien. Parlant des marques de repentir que les usuriers et les concussionnaires donnoient à l'heure de la mort, il invective contre l'avarice des confesseurs qui, au lieu de les porter à restituer le bien mal acquis, leur conseilloient d'acheter des messes. Je dis acheter, répète-t-il; car on fait de la chose la plus sainte le commerce le plus honteux. Le prix en est taxé comme d'une marchandise ordinaire. On paie un denier pour une messe, et quarante pour un annuel. *In quo quidem mercimonio præfixum apud eos pretium esset constat, pro unâ scilicet missâ denarium, et pro annuali quadraginta.* Ce trait, indépendamment de ce qu'on peut y blâmer, prouve l'antiquité de l'honoraire pour les messes, et le soin qu'on avoit pris dès-lors de le fixer, pour prévenir l'abus qui pourroit en naître. A l'occasion des Indulgences, dont il blâme l'usage trop fréquent, il traite du pouvoir des clefs. Il semble d'abord contester ce pouvoir aux mauvais prélats; mais en suivant le fil de son raisonnement, on voit qu'il ne parle que du pouvoir de discernement, et non de celui de juridiction. Il faut avouer cependant qu'il n'est ni exact dans ses expressions, ni ferme dans ses principes. C'est le vice dominant de tout l'ouvrage, où l'on aperçoit un auteur continuellement embarrassé, marchant à tâtons, et tombant souvent en contradiction avec lui-même, faute d'avoir suffisamment étudié le sujet qu'il traite.

C. 18, p. 666.

XX. Nous donnerons pour dernier écrit théologique d'A-

Abæl. op., p. 330.

bélard sa confession de foi, dressée après le concile de Sens, pour dissiper les nuages que le jugement de cette assemblée avoit répandus sur sa doctrine. Cette pièce, ainsi que la dernière lettre à Héloïse, n'est qu'un simple exposé des sentimens de l'auteur par rapport aux articles qu'on lui avoit objectés, sans invectives et sans raisonnemens. Sur quelques-uns de ces articles il se défend de les avoir jamais enseignés. Sur les autres il s'accuse tacitement en se bornant à professer la doctrine qui leur est diamétralement opposée. Au commencement et à la fin, il conjure les fidèles de ne point se laisser prévenir par de faux bruits, et de le regarder comme le plus soumis des enfans de l'église. On a confondu mal à propos cet écrit avec son Apologie. Nous ferons voir la différence de l'un et de l'autre en parlant de ses écrits perdus.

§ III.

SES OUVRAGES MANUSCRITS.

Il s'en faut bien, et peut-être n'est-il pas à souhaiter que tous les écrits d'Abélard soient entre les mains du public. Une grande partie, sans parler de ceux qui sont perdus, est restée manuscrite en divers dépôts tant nationaux qu'étrangers. Tout ce qu'on a droit d'exiger de nous à la rigueur, est un simple mais exact dénombrement de ces monumens obscurs. Nous ne nous en tiendrons pas néanmoins à cette obligation si scrupuleusement, que nous n'ajoutions de temps en temps quelques remarques, lorsque la chose en vaudra la peine.

Ces productions se réduisent à quatre classes, Œuvres philosophiques, Commentaires sur l'Ecriture, Traités théologiques, et Vers.

Dans la première, sont :

I. Un Commentaire sur les Topiques d'Aristote, lequel existe dans la Bibliothèque du roi, sous ce titre : *Glossæ Abælardi in Topica.* N° 7493.

II. Quatre ouvrages conservés dans la Bibliothèque de Saint-Victor, dont le premier est intitulé : *Petri Peripatetici libri quatuor Categoriarum, sive super prædicamenta Aristotelis.* Le second : *Petri Peripatetici Analyticorum liber primus et secundus.* Le troisième : *Petri Peripatetici liber Divisionum.* (Ce même livre se trouve dans la Bibliothèque

XII SIECLE. de Saint-Germain-des-Prés.) Le quatrième : *Petri Peripatetici liber Definitionum.*

III. Un Manuscrit de la Bibliothèque du mont Saint-Michel renferme les deux ouvrages suivans : 1° *Tractatus Abailardi de intellectibus ; 2° Ejusdem Abælardi Physica Aristotelis.*

VI. Dans un autre Manuscrit de la même bibliothèque, on trouve : *Petri Abælardi sermo de generatione et corruptione. Item de intellectibus et speculationibus.* Mais ce dernier écrit est le même que le premier du précédent manuscrit.

V. A la Bibliothèque Ambrosienne de Milan se voient, *Petri Abælardi in Porphyrii universalia, in prædicamenta, in libros Perihermentas.*

VI. L'ouvrage inscrit *Petri Abælardi Scholarius,* se garde en celle du roi d'Angleterre parmi les manuscrits de la Bibliothèque Jacobéenne.

Cat. mss. Angl. p. 4, n° 8670.

VII. D. Martenne dit avoir vu à l'abbaye de Tamiés en Savoie un manuscrit avec cette inscription : *Petri Abælardi de universalibus et singularibus ad Olivarium filium suum Tractatus.* Cet ouvrage ne paroît pas différer de la logique de notre auteur, puisque Jean de Sarisbéry témoigne que les philosophes du 12e siècle renfermoient toute la logique dans le Traité des Universaux. On le chercheroit inutilement aujourd'hui à Tamiés. On n'y en voit plus que le titre dans un ancien catalogue. Il n'est pas non plus à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, quoique Oudin et D. Montfaucon mettent parmi les manuscrits de celle-ci une Logique ou Dialectique d'Abélard. Mais il doit se rencontrer dans quelque autre dépôt. Car Duchesne avoit promis de donner au public ce traité qu'il avoit entre les mains.

Voy. litt., p. 244.

Script. t. II, p. 1172.

VIII. Le traité philosophique de morale, ayant pour titre : *Petri Abælardi Ethica,* fait partie des manuscrits de Thomas Gale Anglois. Il est divisé en deux livres, dont un fragment du second se trouve dans les manuscrits d'Antoine Wood.

Catal. mss. Angl., p. 4, n° 6087.

Ibid. n° 8615.

IX. Notre auteur avoit composé un Traité d'Arithmétique, dont le titre étoit : *Petri Abælardi Rithmomachia.* M. Le Beuf dit que ce traité, qu'il n'a connu que par un catalogue de Richard Fournival, daté du 13e siècle, ne se retrouve plus, à moins que ce ne soit celui de Saint-Victor cotté N° 620.

Dissert. sur Paris, t. II, p. 87.

Les Commentaires non imprimés d'Abélard sur l'Ecriture-Sainte composent deux volumes qui sont à la Bibliothèque du roi. Le premier renferme une explication des Psaumes; le second, des éclaircissemens sur toutes les Epîtres de saint Paul. N° 2543.

Ses œuvres théologiques sont :

I. Le fameux ouvrage intitulé *Sic et non*, l'un des trois qui donnèrent le plus de prise à ses adversaires contre lui. On le voit à la bibliothèque du mont Saint-Michel et dans celle de Marmoutiers. D. Montfaucon et D. Martenne l'avoient aussi vu parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés. Le dernier assure même l'avoir examiné soigneusement dans le dessein d'en faire part au public : dessein qu'il abandonna, dit-il, après avoir reconnu que ce livre étoit plus propre à scandaliser les fidèles qu'à les édifier. Mais cet exemplaire a disparu depuis, à moins que ce ne soit ou celui de Marmoutiers, ou celui du mont Saint-Michel, qui étoit alors en dépôt à Saint-Germain, et qu'on aura renvoyé depuis. L'ouvrage est trop important pour ne pas mériter qu'on en donne au moins une légère notion. D. Gervaise, qui ne l'a jamais connu que par le titre, en parle avec l'assurance d'un homme qui l'auroit parcouru d'un bout à l'autre, et avec la prévention d'un partisan déterminé d'Abélard. Anecd., t. V, p. 1362.

Dans un long Prologue où le dessein et le but de ce traité sont expliqués, l'auteur commence par dire que, bien qu'on rencontre dans les écrits des Pères un grand nombre de contrariétés, il n'est pas néanmoins permis de les juger témérairement, ni de les mépriser, encore moins de les condamner. « Ne nous étonnons point, dit-il, si n'ayant pas « l'esprit qui a conduit leur plume, nous n'avons pas la clef « de plusieurs de leurs expressions dont l'usage est aboli ou « changé. D'ailleurs le même terme a souvent diverses significations; et comme chacun abonde en son sens, chacun « a aussi sa façon particulière de s'énoncer. » Il donne ensuite des règles de critique pour discerner d'où viennent les contrariétés qui se trouvent quelquefois dans les écrivains sacrés, et à plus forte raison dans les auteurs ecclésiastiques. Ces règles sont judicieuses et exactes. Abélard rapporte divers endroits des Pères, où reconnoissant humblement qu'ils peuvent se tromper, ils prient les lecteurs de les excuser. Les rétractations de saint Augustin ne sont point oubliées.

XII SIECLE.

Abélard finit son Prologue par ces paroles : *His itaque prælibatis, placet, ut instituimus, diversa sanctorum Patrum dicta colligere, prout occurrerint memoriæ, aliquâ ex dissonantiâ quam habere videntur, quæstionem continentia quæ teneros lectores ad maximum inquirendæ veritatis studium provocent et acutiores in executione reddant. Hæc quippe primæ sapientiæ clavis definitur, assidua scilicet seu frequens interrogatio ; ad quam quidem toto desiderio amplectendam philosophus ille omnium perspicacissimus in prædicamento* ad aliquid *studiosè adhortatur, dicens :* Fortassè autem difficile est de hujusmodi rebus confidenter declarare, nisi pertractatæ sint. Dubitare autem de singulis non erit inutile. Dubitando autem ad inquisitionem venimus... *Undè placuit huic operi nostro quod ex sanctorum dictis compilavimus, in unum volumen congregatis, decretum Gelazii de authenticis libris præscribere, quo videlicet sciatur nihil nos hìc ex apocryphis induxisse. Excerpta etiam Retractationum Beati Augustini adjunximus, ex quibus appareat nihil hìc ex his quæ ipse retractando correxit, positum esse.* Ce prologue est une assez bonne preuve du savoir d'Abélard. Il seroit à souhaiter que, fidèle aux règles qu'il venoit d'établir, il se fût appliqué à remplir dans le corps de l'ouvrage les engagemens qu'il avoit pris. Mais au lieu d'une bonne critique propre à lever les contrariétés apparentes des Pères, on ne voit qu'un tissu de leurs passages respectifs, qui paroissent se combattre, soit pour le fond des sentimens, soit pour les expressions. Ces passages roulent sur la Foi, la Trinité, l'Incarnation et les Sacremens. Chaque article montre plusieurs Pères comme aux prises les uns avec les autres. On diroit qu'Abélard doutoit lui-même de leur unanimité sur des points aussi essentiels, et qu'il vouloit porter ses lecteurs à en douter. Mais écartons un soupçon aussi injurieux, et croyons plutôt qu'il n'avoit d'autre dessein que de faire une vaine parade de son érudition.

II. Deux conférences ou disputes, l'une d'un philosophe avec un juif, l'autre d'un philosophe avec un chrétien. Ces deux pièces font partie des manuscrits de Thomas Barlow, évêque de Lincolne, et de ceux de Thomas Gale. La seconde se trouve encore dans la bibliothèque Jacobéenne.

III. *Abælardi doctrina.* Il n'y a que ceux qui ont eu accès dans la bibliothèque de Henri Langlei, où se traité se ren-

Catal. mss. Angl., p. 2, n° 2392.
Ibid. p. 4, n° 6086.
Ibid. p. 4, n.° 8206.
Ibid. p. 4, n° 6954.

contre, qui puissent dire s'il est différent ou non de l'*Introduction à la Théologie,* et de la *Théologie chrétienne.*

IV. *Petrus Abælardus de verâ essentiâ Dei et de fide catholicâ.* Nous devons dire la même chose de celui-ci qui est inventorié dans le catalogue des manuscrits du même Henri Langlei, et dans celui de la cathédrale d'Yorc. Ibid. p. 4, n. 42.

V. *Petri Peripatetici de Sacramento altaris.* Il en est fait mention dans le catalogue des manuscrits du roi de Sardaigne; et celui des manuscrits de la cathédrale d'Yorc l'annonce pareillement. P. 281, cod. 884. Mss. Angl., p. 4, n. 6954.

VI. *Petri Abælardi Elucidarius.* A l'article de saint Anselme nous avons parlé d'un ouvrage inscrit *Elucidarium,* qui se trouve dans l'Appendix de la dernière édition de ses œuvres. Dom Martenne avoit vu dans l'abbaye de Fontaines, au diocèse de Tours, ce même ouvrage avec le nom d'Abélard; et dans un autre manuscrit de l'abbaye de Clairvaux, suivant le témoignage du même critique, il est attribué à Angeld de Montléon. Nous prouverons ailleurs qu'il appartient à Honoré d'Autun. Reste néanmoins encore à savoir s'il est le même que l'*Elucidarius* inscrit du nom de notre auteur dans l'inventaire de la bibliothèque Jacobéenne. C'est ce que nous ne sommes pas en état de décider. Thes. anecd., t. V, p. 1362. N° 8207.

VII. Un discours sur la conception de la sainte Vierge, que l'on conserve à la bibliothèque des Jésuites de Bordeaux, suivant le témoignage de Possevin. *Ejus oratio,* dit-il, *de conceptione Beatæ Virginis extat Burdigalæ apud nostros è monasterio Sylvæ-majoris in eo tractu obtenta. Dubitatur tamen num sit eadem quam multos ante annos Lovanii edidit Rescius Petro Comestori adscripta. Nec enim simul eas conferre potuimus.* Scrip., t. II, p. 232.

Les ouvrages poétiques de notre auteur, qui ont échappé au naufrage des temps sans avoir encore vu le jour, sont :

I. Des Vers à son fils Astralabe sous ce titre : *Petri Abælardi Versus elegiaci ad Astralabium filium suum de moribus et vitâ piâ ac probâ.* M. Richard Widmore, garde de la bibliothèque Cottonienne, où ils se conservent dans la classe de Vitellius, a bien voulu nous en envoyer les douze premiers dont nous ferons part à notre tour au public.

Astralabi fili, vitæ dulcedo paternæ,
Doctrinæ studio pauca relinquo tuæ.

XII SIECLE.

Major discendi tibi sit quàm cura docendi;
Hinc aliis etenim proficis, inde tibi.
Cùm tibi defuerit quod discas, discere cessa;
Nec tibi cessandum duxeris esse priùs.
Disce diù, firmaque tibi, tardaque docere,
Atque ad scribendum ne citò prosilias.
Non à quo, sed quid dicatur, sit tibi curæ:
Authori nomen dant benè dicta suo.
Ne tibi dilecti jures in verba magistri,
Nec te detineat doctor amore suo.

II. Une complainte en prose sur le malheur de Dina, fille de Jacob. Cette pièce est à la bibliothèque Vaticane dans un manuscrit du XIII[e] siècle. En voici le commencement, que Mgr le cardinal Passionei a eu la bonté de nous faire copier.

Abrahæ proles, Israël nata, Patriarcharum sanguine clara,
Incircumcisi viri rapina, hominis spurci facta sum præda;
Generis sancti macula summa, plebis adversæ ludis illusa.
Væ mihi miseræ per memet proditæ!
Quid alienigenas juvabat me cernere?
Quàm male sum cognita volens has cognoscere!
Væ mihi miseræ per memet proditæ!

Il est à remarquer que, dans le manuscrit, cette Prose ou Séquence, destinée à être chantée dans l'église, se trouve notée à la manière du temps, c'est-à-dire, en points ronds, sans lignes ni clefs, et non en notes carrées ou losangées comme les nôtres.

§ IV.

SES ÉCRITS PERDUS, DOUTEUX, ET SUPPOSÉS.

L'ouvrage d'Abélard le plus considérable, qui ait été la proie du temps, est son Apologie. Tous les critiques jusqu'à présent l'ont confondu mal à propos avec sa confession de

foi, dont nous avons rendu compte ci-dessus. Pour se convaincre de la différence de ces deux pièces, il n'y a qu'à les comparer ensemble sur ce que les auteurs contemporains nous apprennent de la première. D'abord celle-ci, selon le témoignage d'Othon de Frisingue, commençoit par ces mots: *Ne juxta Boëtianum illud procemiis nihil afferentibus tempus teratur, ad rem ipsam veniendum est, ut innocentiam meam ipsa rerum veritas potiùs quàm verborum excuset prolixitas.* L'autre au contraire débute ainsi : *Notum proverbium est: Nihil tam benè dictum, quod non possit depravari.* D'ailleurs cette dernière est orthodoxe, comme nous l'avons fait voir, et pleine de modération; au lieu que l'Apologie, suivant l'idée que nous en donne Guillaume de Saint-Thierri dans la réfutation qu'il en a faite, étoit également répréhensible, et par le ton d'aigreur et d'insolence que l'auteur y prenoit contre ses adversaires, et par le fond des choses qui n'étoit rien moins que conforme à l'analogie de la foi.

De gest. Frid., cap. XLIX.

Bibl. Cisterc., t. IV, p. 239.

Le Commentaire d'Ezéchiel, que notre auteur avoit entamé à Laon, lorsqu'il s'ingéra d'y faire des leçons de théologie, et qu'il dicta depuis dans l'école de Paris, a tellement disparu, qu'on n'en trouve plus la moindre trace. Si l'admiration que cet ouvrage excita du temps d'Abélard pouvoit nous servir de règle, nous aurions un juste sujet d'en regretter la perte.

Certaines gens sont aujourd'hui beaucoup plus sensibles à la perte de ses poésies, surtout de ses chansons, dont l'objet le plus ordinaire étoit sa chère Héloïse. On ne rappellera pas ici les moyens qui ont été employés ci-devant pour montrer que ces chansons étoient en langue vulgaire ou romance, et non pas en latin. Les autres fruits de la veine d'Abélard, dont la connoissance est venue jusqu'à nous, étoient un livre d'Hymnes et de Séquences qu'il avoit composées pour l'usage du Paraclet.

Duchesne a publié, comme ayant fait autrefois partie de ce livre, une prose rimée sur le mystère de l'Incarnation. Il avoue néanmoins qu'elle est isolée et anonyme dans les manuscrits. Son garant, pour la mettre sur le compte d'Abélard, est le docteur Josse Clicthou. Mais celui-ci ne parle que sur la foi de Démocharés et d'Antoine Bellote, lesquels n'apportent d'autres preuves de leur sentiment que le bruit public qui la donnoit à notre auteur. Il faut avouer

Abæl. op., p. 1136.

Jod. Clicthov. Elucid. eccles., c. v.

Demochar. de observ. Missæ celebr., c. 15.

Ant. Bellote,

XII SIECLE.

observ. ad rit. Eccles. Laud., p. 414, n. 6.

que la pièce n'est pas indigne de lui. On la chantoit autrefois dans plusieurs églises. Elle commence ainsi :

Mittit ad Virginem
Non quemlibet Angelum,
Sed fortitudinem,
Suum Archangelum,
Amator hominis.

Hist. litt. t. XI, p. 389.

On seroit peut-être encore mieux fondé à lui adjuger une autre prose que nous avons ci-devant comptée parmi les œuvres d'Hildebert, d'après son dernier éditeur, le P. Hommei et les centuriateurs de Magdebourg. Elle roule sur le mystère de la Trinité, et porte le nom d'Abélard dans un ancien manuscrit de l'abbaye du Bec, d'où le P. Martenne l'a tirée pour l'insérer dans le IX[e] tome de sa grande collection. Ajoutez à cela que l'auteur, après avoir expliqué d'une manière très-nette et très-précise la foi du mystère de la Trinité, proteste de la sincérité de sa croyance, comme un homme qui auroit donné occasion d'en douter. Ce qui semble beaucoup mieux convenir à notre auteur qu'à Hildebert, qui n'avoit jamais donné prise sur lui par cet endroit. Quoi qu'il en soit, voici ses termes :

P. 1092-1077.

Hoc est fides orthodoxa; Sicut dico, sic et credo,
Non hic error, sive noxa. Nec in pravam partem cedo.

T. VII, p. 595.

Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* produisent aussi sous le nom d'Abélard un distique dont l'objet auroit pu fournir la matière d'un assez long poëme. Alphonse de Goulaine, disent-ils, seigneur puissant de Bretagne, ayant procuré la paix entre Philippe premier, roi de France, et Guillaume second, roi d'Angleterre; ces deux monarques par reconnoissance lui accordèrent le privilége de réunir leurs armoiries dans son écusson. Sur quoi, ajoutent-ils, Abélard fit les deux vers suivans :

Arbiter hic ambos reges conjunxit amore;
Et tenet illustris stemma ab utroque domus.

Mais on ne nous apprend pas d'où l'on a tiré ce distique

D'ailleurs est-il bien certain que les armoiries des rois de France et d'Angleterre remontent au-delà du XII[e] siècle, comme il faudroit le supposer en admettant l'authenticité de ces deux vers, et du fait qu'ils énoncent?

Nouv. traité de dip., t. IV, p. 378, et seq.

Nous sommes de l'avis des théologiens de Paris, auteurs de la censure qui est à la tête des œuvres d'Abélard, touchant le traité contre les hérésies, que Duchesne a inséré dans son édition. Ce livre, disent-ils, outre qu'il ne porte point le nom d'Abélard dans les manuscrits, ne représente ni la manière, ni le style, ni la subtilité de cet auteur. *Liber iste, ut in codice manuscripto Abælardi nomen haud præ se fert; ita neque ejus loquendi morem, stylum et acumen sapit.* C'est un traité contre les Albigeois, où l'on voit un écrivain beaucoup plus instruit des diverses opinions et pratiques de ces hérétiques, qu'on ne l'étoit du temps d'Abélard. Le style en est dur, sec, négligé; nul ornement, nulle variété dans l'expression. La façon de disputer de l'auteur est d'opposer simplement des passages précis de l'Ecriture à chaque erreur qu'il fait passer en revue, sans y ajouter de raisonnement. Tous les chapitres, qui sont au nombre de dix-sept, commencent ou par ces mots, *Hæretici dicunt,* ou par ceux-ci, *Sunt quidam hæretici qui asserunt.* Ce qui prouve qu'il s'agit dans ce livre d'hérésies subsistantes, et non pas, comme le pense D. Gervaise, des hérésies anciennes sans aucun rapport au temps où l'auteur écrivoit.

Abélard se vit accusé de son vivant d'être l'auteur d'un mauvais livre qui avoit pour titre *les Sentences.* Nous lui donnons acte du désaveu qu'il en fait dans sa confession de foi. Il est vrai que son Introduction à la théologie, comme nous l'avons dit, a porté quelquefois cette inscription. Mais il y avoit de son temps un autre ouvrage intitulé *Sententiæ divinitatis,* que l'on faisoit courir sous son nom. Gautier de Saint-Victor, l'un de ceux qui lui attribuent celui-ci, nous en a conservé les premières paroles, qui sont tout ce qui en reste. Les voici : *Omnes sitientes, venite ad aquas : et bibite, amici mei; et inebriamini, carisssimi.*

Egass. Bul., t. II, p. 200.

Nous ne nous arrêterons point à prouver que le roman *la Rose* est une production qu'on a mise autrefois très-gratuitement sur le compte d'Abélard. Tout le monde sait à présent que Guillaume de Lorris et Jean de Meun en sont les véritables auteurs. Damboise a fort mal deviné, lorsqu'il

Abæl. Apol.

XII SIECLE. a dit que les amours d'Abélard et d'Héloïse sont l'objet de cette pièce. Cela n'a pas même l'air de vraisemblance.

§ V.

SA DOCTRINE.

D'après le compte que nous venons de rendre des ouvrages d'Abélard, on sent assez qu'il n'est pas possible de venger sa doctrine en tout point des censures dont elle a été flétrie. Reste par conséquent à faire connoître en détail les endroits où il s'est trompé réellement, et à caractériser la conduite de ses juges. Abélard étoit-il coupable de toutes les erreurs qu'on lui imputoit? La procédure qu'on a suivie dans son jugement, étoit-elle régulière? Ce sont les deux objets qu'il s'agit maintenant de discuter.

Pour satisfaire à la première question, prenons en main les quatorze articles censurés par le concile de Sens, en y joignant la réfutation de ces mêmes articles composée par saint Bernard. Ces deux pièces rapprochées, comme on le voit dans la nouvelle édition de ce Père, se prêtent une lumière mutuelle, et facilitent l'intelligence de la décision. (Bern. op. p. 640-657.)

La première proposition que l'abbé de Clairvaux relève dans notre théologien, fournit, suivant ce saint docteur, la clef de son système, et découvre le fondement sur lequel il élevoit ses opinions. « La foi, lui fait-il dire, doit être dirigée « par la lumière naturelle : car la marque d'un esprit léger « est de croire trop facilement. Or, celui-là croit trop fa« cilement, qui fait marcher la foi avant la raison. De quoi « sert-il, en effet, de professer ce qu'on ne peut expliquer, « et d'enseigner une doctrine qu'on n'est pas en état de ren« dre sensible à ceux qui nous écoutent? » Ce ne sont pas là tout-à-fait les expressions d'Abélard; mais il en emploie d'équivalentes (1) et même de plus fortes, jusqu'à prétendre qu'une vérité ne doit point être crue, parce que Dieu l'a dit, mais parce qu'on est convaincu que la chose est ainsi : *Nec quia Deus hoc dixerat, creditur; sed quia hoc sic esse convin-* (P. 1060.)

(1) *Citò autem credit, qui indiscretè atque improvidè de his quæ dicunt, priùs acquiescit quàm hoc ei quod persuadetur, ignotâ ratione, quantùm valet, discutiat.... Quid prodest locutionis integritas quam non sequitur intellectus audientis?* Abæl. op., p. 1060 et 1063.

citur, recipitur. Voilà un principe qui doit mener loin : il en est de même du suivant. XII SIECLE.

« La foi, dit Abélard, est une estimation des choses qui « ne tombent point sous les sens. C'est l'argument, suivant « l'Apôtre, de ce qui ne paroît point. Or l'argument est la « raison qui nous porte à croire une chose douteuse en elle- « même. » (1) De là saint Bernard infère qu'Abélard permet à la raison de s'élever contre la révélation, qu'il l'autorise à revenir sur ce que l'Ecriture a décidé, qu'il rend au moins le doute compatible avec la foi. Ces conséquences sont naturelles, on ne peut en disconvenir. Cependant loin de les avoir constamment admises, on voit que l'auteur les a quelquefois combattues, même avec succès. Mais ce qu'il ne pouvoit désavouer en aucun cas, sans sapper par le pied sa nouvelle méthode, c'est que la foi n'est pas absolument au-dessus de la raison, que la première ne propose rien que la seconde ne soit en état d'expliquer, que toutes les deux peuvent également prononcer, l'une sur la réalité, l'autre sur la nature de nos mystères.

Bern. ibid.

Ibid.

C'est par ces principes qu'Abélard préparoit ses lecteurs à recevoir ses nouvelles explications de la Trinité. Nous les avons rapportées ci-dessus; il n'est plus question que de les apprécier.

Suprà, p. 119-125.

Les comparaisons (2) dont notre théologien se sert pour expliquer la distinction des Personnes divines, présentent deux faces également désavantageuses. Sous l'une on croit apercevoir le sabellianisme; sous l'autre l'arianisme semble se montrer. Nous aimons à nous persuader (et ce n'est pas au reste sans preuves) qu'il est exempt dans le fond de l'une et de l'autre de ces erreurs. Mais ce qu'on ne peut excuser en lui, c'est d'avoir brouillé réellement toutes les notions théologiques sur la Trinité. Où en est effectivement la théologie, quand on nous représente le Père comme ne produisant qu'une certaine puissance, qui est la sagesse, dans la génération du Fils, et l'un et l'autre ne produisant qu'une

(1) *Est quippe fides existimatio rerum non apparentium, hoc est sensibus corporis non subjacentium.* Abæl. op., p. 977.

Fides est argumentum non apparentium.... argumentum est ratio quæ rei dubiæ fidem facit. Ibid., p. 981.

(2) Nous n'avons rapporté ci-devant que la principale, pour abréger; mais en la rapportant, il s'est glissé une faute d'impression, en ce que (page 122, ligne 27) au lieu de *la suivante paroît*, il faut lire *la suivante lui paroît.*

XII SIECLE.

bonté dépourvue de puissance dans la procession du Saint-Esprit? N'est-ce pas même pécher contre les règles du raisonnement, que de restreindre la toute-puissance au Père, sur ce que lui seul tient son existence et son pouvoir de lui-même? Comme si, par la même raison, dit fort judicieusement S. Bernard, la sagesse et la bonté n'étoient pas également ses propriétés distinctives, puisqu'il les possède à pareil titre! Abélard, de plus, se contredisoit dans les termes à l'occasion du St-Esprit, avouant d'une part qu'il est consubstantiel au Père et au Fils, et niant de l'autre qu'il soit leur substance. « Est-ce donc, reprend S. Bernard, que le Père et le Fils procè-« dent de la substance du St-Esprit? Mais si ni l'un ni l'autre ne « se peut dire, que deviendra la consubstantialité? » Enfin il faisoit, sans le vouloir, un Etre contingent de cette troisième Personne, en lui donnant pour attribut spécifique la bonté qu'elle communique aux créatures, et en la représentant (1) comme l'ame du monde; ce qui donne à entendre qu'elle n'existe qu'autant qu'il y a des êtres créés. Quoi qu'en dise D. Gervaise, il n'y a ni petite, ni grande distinction qui puisse sauver de pareilles absurdités.

Bern. p. 648.

Ibid.

Vie d'Abél., t. II, p. 181.

Les théologiens modernes sont embarrassés pour fixer le sens de la proposition suivante. « Quoique nous accordions « que Jésus-Christ est une troisième Personne dans la Trinité, « nous ne disons cependant pas que cette Personne, qui est « le Christ, soit une troisième Personne de la Trinité. » Le P. Alexandre, suivi du plus grand nombre, n'y trouve qu'une subtilité de dialectique, exprimée en des termes favorables au nestorianisme. Mais D. Martenne y voit avec plus de fondement l'erreur des nihilistes dont Abélard étoit le chef, suivant le témoignage de Gautier de Saint-Victor : erreur qui consistoit, ainsi qu'on l'a marqué ci-devant, à dire que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'étoit point quelque chose.

Bern. op., p. 641.

Hist. eccl. sæc. 12, diss., art. 6.

Thes. anecd., t. p. 656.

Suprà, p. 24.

Voici un article qui porte sur son front le caractère de la nouveauté. « Tous nos Docteurs, dit Abélard, s'accordent à « dire que le démon (avant J.-C.) avoit un pouvoir absolu sur « l'homme, et qu'il le possédoit par droit de conquête, de « même qu'un vainqueur possède celui qu'il a vaincu. Mais il « me paroît qu'il n'en est pas ainsi. Je dis au contraire que le

Abæl. op., p. 551.

(1) *Benè autem (Plato) Spiritum Sanctum animam mundi, quasi vitam universitatis posuit.* Abæl. op., p. 1014.

«démon n'avoit de pouvoir réel sur l'homme que par la per-«mission divine, à la manière d'un géolier, et que le Fils de «Dieu n'est pas venu pour nous délivrer de la captivité du «démon.» Sur quoi S. Bernard fait cette réflexion. «Tous nos «Docteurs conviennent d'une chose, et vous osez affirmer le «contraire. Nouvel Ismaël, en levant ainsi vos mains contre «tous, ne voyez-vous pas que vous armez les mains de tous «contre vous-même? Mais enfin qu'apportez-vous de meilleur? «Qu'avez-vous inventé de plus subtil? Qu'avez-vous découvert «de plus secret que ce que les Saints et les Sages ont aperçu «jusqu'à nos jours?» De là passant à l'objet de la proposition, il prouve que le démon avoit un pouvoir réel et légitime sur le genre humain : pouvoir figuré par celui des divers conquérans de la Judée; pouvoir semblable à celui de Pilate sur Jésus-Christ; pouvoir exprimé par celui du Fort armé, qui n'est autre chose que le démon dont les meubles sont les hommes; pouvoir par conséquent bien différent de celui d'un géolier sur les prisonniers qu'on lui confie. «Au reste, ajoute ce Père, «en soutenant que le domaine du démon étoit juste, ne con-«fondons pas le domaine avec la volonté. Ni la volonté de ce «tyran, ni celle de l'homme qui a mérité de lui être asservi, «n'étoient justes, mais seulement celle de Dieu qui a permis «cet assujétissement. Car c'est de la volonté que la justice se «tire, et non de la puissance.» D'après ce fidèle précis de la doctrine de saint Bernard sur le point que nous examinons, on est en droit de demander aux apologistes de notre auteur ce qu'ils y trouvent à redire. Abélard, à les entendre, n'en disoit pas assez, et saint Bernard en disoit trop.

Bern. op., p. 651.

Gerv., Vie d'Abél., p. 182.

Assurément le premier n'en disoit pas assez en traitant de la captivité de l'homme, et par une suite nécessaire il exténuoit également l'ouvrage de sa délivrance. Etoit-ce, en effet, représenter toute l'efficace du mystère de notre rédemption, ou plutôt n'étoit-ce pas l'anéantir, que de le renfermer, comme il fait, dans l'exemple et l'enseignement? «Je pense, dit-il, «que la grace singulière de notre justification et de notre ré-«conciliation avec Dieu par le sang de Jésus-Christ, consiste «en ce que son fils, ayant pris notre nature, n'a cessé jusqu'à «sa mort de nous instruire par ses exemples et par ses paroles, «et qu'il a redoublé notre attachement à lui par les liens de «l'amour, afin qu'enflammé à la vue d'un si grand bienfait, «notre charité soit prête à tout endurer pour lui plaire. Je ne

Bern. op., p. 553.

XII SIECLE.

«doute point que de même que les hommes de ce temps de «grace, les anciens Pères qui attendoient par la foi cette faveur «signalée, n'ayent été embrasés, en la contemplant, de la plus «ardente charité. Notre (1) rédemption est donc ce grand «amour que nous inspire la passion de Jésus-Christ; amour «qui non-seulement nous délivre de la servitude du péché, «mais encore nous acquiert la liberté des enfans de Dieu.» Si ces expressions ne renferment pas le pur pélagianisme, on ne sait pas où l'on peut le trouver.

Attaquer la satisfaction de Jésus-Christ, c'est déroger en même temps à sa grace. Ces deux dogmes sont inséparables, et l'un reçoit toujours le contre-coup des atteintes qu'on porte à l'autre. Or, voici comme Abélard, après avoir combattu de front le premier, raisonne sur le second. «S'il étoit vrai, dit-il, «que l'homme ne pût se préparer à la grace sans le secours «d'une autre grace, il seroit hors de blâme en péchant, parce «qu'alors le défaut de la grace retomberoit sur celui de qui «elle émane. Mais la chose n'est pas ainsi; et la vérité nous «apprend à raisonner autrement. C'est pourquoi nous devons «dire qu'au moyen de la raison que l'homme a reçue de Dieu, «il peut s'attacher (*cohærere*) à la grace qui lui est offerte; «de sorte que celui qui se sauve n'est pas plus favorisé du «ciel, avant qu'il s'attache à la grace, que celui qui ne se sauve «pas. Telle est, en effet, la conduite du souverain Etre à l'égard «de tous les hommes dans l'ordre du salut. Semblable à un «joaillier qui expose en vente des pierres précieuses et les fait «briller aux yeux du public, afin d'exciter l'envie de les ac«quérir, Dieu présente sa grace à tous les hommes, les ex«horte par ses Ecritures, et les invite par des exemples à s'y

Bern. op. ibid. p. 642.

(1) Il y a dans l'original, pour le premier membre de cette dernière phrase : *Redemptio itaque nostra est illa summa in nobis per passionem Christi dilectio;* paroles que D. Gervaise traduit ainsi : *Notre rédemption consiste donc dans cet amour extrême que Jésus-Chrit nous a témoigné par sa mort et passion;* c'est-à-dire, qu'il substitue *l'amour extrême que Jésus-Christ nous a témoigné par sa mort et passion,* au grand amour que nous inspire la passion de Jésus-Christ. Cet écrivain commet une autre infidélité dans la traduction du dernier membre de la même phrase, lequel porte : *Quæ (dilectio) non solùm nos à servitute peccati liberat, sed veram nobis filiorum Dei libertatem acquirit. Amour,* suivant la version de D. Gervaise, *qui non-seulement nous a délivrés de la servitude du péché, mais qui nous a acquis la liberté des enfans de Dieu.* Les verbes *liberat* et *acquirit* sont rendus ici par le passé, afin de faire dire forcément au texte d'Abélard que c'est l'amour de Jésus-Christ pour nous qui nous a délivrés de la servitude et nous a acquis la vraie liberté. Cette mauvaise foi du traducteur a déja été remarquée avant nous.

Vie d'Abél., t. II, p. 158.

Journ. du Trev., an 1739, p. 1766.

« attacher, en faisant un bon usage de leur liberté. » Il ne faut point s'y tromper: cette grace que Dieu offre à tous les hommes, suivant notre auteur, n'est point la grace actuelle, mais la grace habituelle ou sanctifiante ; et la comparaison qu'il emploie ne permet pas de donner un autre sens à ses expressions. A l'égard des secours actuels, la même comparaison fait voir qu'il n'en admettoit point d'autres avec Pélage que la raison aidée de la doctrine et de la loi.

Il ne restoit à notre auteur, pour être un pélagien achevé, que de nier le péché originel. C'est ce qu'il n'a pas manqué de faire en ces termes : « Quand nous disons que les hommes P. 592.
« naissent avec le péché originel, et qu'ils le contractent du « premier père, cela doit plutôt s'entendre de la peine du « péché à laquelle ils naissent sujets, que d'une faute effective « de l'ame et d'un mépris réel de la divinité. Car celui qui « n'a pas encore l'usage de sa raison ni de sa liberté, ne peut « être coupable d'aucune transgression ni d'aucune négli- « gence, et par conséquent n'a rien en lui qui puisse mériter « ni châtiment ni récompense. »

Sur l'ordre de la nature, Abélard ne donne guère moins de prise à la censure que sur celui de la grace. L'optimisme dont il étoit le restaurateur, avoit enfanté deux paradoxes sous sa plume. Le premier, dont on a parlé ci-devant, étoit que Dieu ne peut faire ce qu'il fait, ni d'une autre manière, ni Suprà p. 124.
dans un autre temps; le second, qu'il ne peut empêcher le mal. Il est à propos de transcrire ici la preuve dont il étaye cette dernière proposition. « Etre la cause du mal, dit-il, sup- Bern. ibid. p. 842.
« pose le pouvoir ou le devoir de l'empêcher. Car si l'on doit « y mettre obstacle sans qu'on le puisse, ou si on le peut sans « qu'on le doive, l'exemption de blâme est égale en le per- « mettant. Or ce second cas est précisément celui où Dieu se « trouve. Sa bonté le dispense, et sa sagesse le met hors d'état « de s'opposer au mal. Comme bon, il lui convient de per- « mettre que les choses arrivent de la meilleure manière pos- « sible : comme sage, il est dans l'impuissance de préférer le « moindre bien au plus parfait, et par conséquent de re- « trancher le mal, qui est la source des plus grands avantages. » Il est inutile de faire des réflexions sur le danger de cette doctrine. Le lecteur sage et éclairé les prévient.

Les propositions de notre auteur qui servent de fondement à son traité de morale, choquent si visiblement la droite

XII SIECLE.

raison et la piété, qu'il n'est point d'homme de bien qui ne doive s'en scandaliser. Que devient, en effet, la doctrine des mœurs, lorsqu'on voit les péchés d'ignorance et jusqu'au déicide justifiés, tout ce qu'il y a de criminel dans nos actions réduit au seul mépris formel de Dieu, la justice divine accusée de punir même du supplice éternel des innocens? Abélard, convaincu d'avoir avancé toutes ces horreurs, a néanmoins trouvé des apologistes parmi ceux qui font profession de les détester. C'est que tout change de face dans un auteur quand on le lit avec les yeux de la prévention.

Supra p. 127-128.

Gerv., Vie d'Abél., t. II, p. 221.

Nous avons vu qu'Abélard ne s'entendoit pas en traitant de l'autorité des Pasteurs, faute de savoir bien distinguer le pouvoir de juridiction du pouvoir de discernement. On a eu raison de frapper de censure ce qu'il dit sur ce point important, comme capable au moins par sa confusion d'induire les fidèles en erreur.

Supra p. 128.

Bern. ibid., p. 644.

Nous sommes enfin parvenus à un article où des critiques même désintéressés n'ont rien aperçu qui ait trait à la foi, rien par conséquent qui puisse faire l'objet d'une censure ecclésiastique. C'est celui où il s'agit de l'Eucharistie. Abélard y prétend deux choses, l'une que les accidens absolus demeurent dans l'air, l'autre que le corps de Notre-Seigneur ne tombe pas à terre. La première est, à le vérité, fort indifférente à l'intégrité du dogme. C'est la seule que ces personnes aient considérée; mais l'attention des Pères de Sens s'est portée sur la seconde, ainsi qu'on le voit par le titre qu'ils ont mis à cet article : *Quòd corpus Domini non cadit in terram.*

Bern. ibid., p. 642.

Nous ne suivrons pas plus loin Abélard dans ses égaremens. Bornés par notre plan à l'examen des chefs d'accusation portés contre lui au concile de Sens et ensuite au St-Siége, nous croyons avoir mis nos lecteurs en état d'apprécier le fond de cette grande contestation. Tournons présentement les yeux sur la conduite de ses juges, et voyons s'ils ont rempli fidèlement les devoirs attachés à leur caractère. C'est la seconde partie de l'engagement que nous avons pris.

Qu'Abélard ait été justiciable du concile de Sens par son domicile ou non, il est certain qu'il le devint par le choix qu'il fit de cette assemblée pour juger son différend avec saint Bernard. Car de dire avec D. Gervaise qu'il avoit pris les prélats de Sens pour témoins, et non pour arbitres de sa dispute, c'est lui prêter gratuitement une extravagance qui n'a poir*

d'exemple dans l'histoire. Quel est effectivement le tribunal, soit civil, soit ecclésiastique, où l'on ait porté volontairement une cause sans avoir dessein de se soumettre à sa décision?

La manière dont le concile usa de son autorité paroît d'abord prêter un peu plus à la critique. Juger dans une même séance, dit-on, quatorze articles doctrinaux sans examen préparatoire, sans s'être donné la peine de les confronter avec les livres d'où ils étoient tirés, sans avoir balancé les moyens pour et contre; c'est la conduite qu'ont tenue les Pères de Sens, et dont aucune assemblée canonique ne leur avoit fourni le modèle. Mais, dans le vrai, sur quoi les apologistes d'Abélard fondent-ils ces allégations? Ne sont-elles pas même formellement démenties par les lettres synodales des prélats de Sens et par celles de saint Bernard, les seuls monumens qui puissent nous tenir lieu des actes du concile que le temps nous a enviés? En effet, loin d'avoir précipité leur décision, comme on le suppose, les juges d'Abélard témoignent qu'ils (1) ont lu et relu souvent dans des audiences publiques les articles de sa doctrine avant que de prononcer: loin d'avoir négligé de consulter la tradition, ils déclarent qu'ils n'ont rendu leur jugement qu'après avoir interrogé les SS. Pères, et principalement saint Augustin: loin d'avoir omis la vérification des sentimens de l'accusé sur ses propres livres, tout nous porte à croire qu'ils l'ont faite avec soin, puisque des dix-sept articles déférés par S. Bernard, ils ont restreint leur censure à quatorze, sans doute parce que le mauvais sens des trois autres leur avoit semblé disparoître dans l'original. Avouons-le toutefois: quoique les prélats de Sens n'aient rien moins fait que juger, comme on dit, sur parole, il n'est pas douteux que les lumières, le crédit et l'activité de l'homme de Dieu, comme on l'a déja remarqué, n'aient servi beaucoup à abréger leurs opérations, et également influé dans leur décision.

(1) *Cæterùm Sententias pravi dogmatis ipsius... sæpè in audientiâ publicâ lectas et relectas et tam verissimis rationibus, quàm B. Augustini aliorumque sanctorum Patrum inductis à Domino Claravallensi auctoritatibus, non solùm falsas, sed et hæreticas esse evidentissimè comprobatas pridiè ante factam ad vos appelationem damnavimus.* Bern. ep. 337, p. 310. Ce *pridiè ante factam ad vos appellationem*, pour l'observer en passant, donne lieu de penser qu'Abélard, après avoir appelé de vive voix au pape, fit signifier depuis son appel par écrit au concile, lorsqu'il eut appris que sa première démarche n'avoit point suspendu les opérations de cette assemblée.

XII SIECLE. A l'égard du Pape Innocent, on remarque encore plus sensiblement le pouvoir de l'abbé de Clairvaux sur son esprit dans la conduite qu'il tint envers notre théologien. Sans un adversaire aussi redoutable, il y a très-grande apparence qu'au moyen des amis qu'Abélard avoit à Rome, son appel y eût été favorablement reçu; que le pape, au lieu de prévenir son arrivée par une sentence qui enchérissoit sur la première, lui eût accordé les délais nécessaires pour se rendre à ses pieds; et que, sur une profession de foi semblable à celle qu'il avoit répandue en France avant son départ, il eût fait grace à sa personne, et sinon réformé, du moins adouci le jugement de Sens. Mais Dieu, qui avoit des vues de miséricorde sur cet esprit orgueilleux, le terrassa par les mêmes voies qui sembloient devoir le faire triompher. Il étoit d'ailleurs important, pour la sûreté du dépôt de la foi, que des écrits semés de traits hardis, remplis de locutions impropres, dirigés suivant une méthode inconnue à toute l'antiquité, sans parler des erreurs grossières dont ils étoient infectés, demeurassent éternellement flétris avec le nom de leur auteur. Par là on apprenoit aux âges futurs à ne pas se frayer des routes nouvelles pour trouver de chimériques dénouemens à des vérités incompréhensibles. Heureuses les écoles de théologie, si cette leçon y eût toujours été profondément gravée dans les cœurs des maîtres et des disciples! (I)

§ VI.

SON GÉNIE, SON ÉRUDITION, SA MANIÈRE D'ÉCRIRE.

Si, sans égard pour la vérité, nous avions résolu de peindre un modèle achevé de littérature dans la personne d'Abélard, rien ne conviendroit mieux à ce dessein que le tableau raccourci de ses talens, par où D. Gervaise termine l'histoire de sa vie. (T. II, p. 267.) « Cet homme sans pareil, dit-il, étoit grammairien, orateur, poète, musicien, philosophe, théologien, mathématicien, astronome, jurisconsulte. Il jouoit des instrumens, savoit cinq ou six langues, et n'ignoroit rien de l'histoire sacrée et profane. Quel est le siècle qui a produit un homme qui sût tant de choses? » Mais loin de souscrire aveuglément à cet éloge, nous nous faisons un

devoir de le mettre au creuset de la critique pour en séparer ce qu'il y a d'hyperbolique et de contraire à la vérité.

D'abord son Traité de grammaire n'étant point venu jusqu'à nous, on ne peut juger du degré de connoissance qu'il avoit de cet art, que par l'usage qu'il en a fait dans ses autres écrits. Or son style n'annonce rien moins qu'un homme qui connût à fond les principes et les règles de l'élocution. Facile, mais sans correction, clair, mais sans élégance, il a plusieurs des mauvaises qualités de la latinité du XII[e] siècle, et n'en a pas toutes les bonnes.

Pour rendre à sa veine poétique toute la justice qui lui est due, nous ne ferons pas difficulté d'avouer qu'il balança les plus habiles versificateurs de son temps, tels qu'Hildebert, Marbode, etc. Mais on n'aperçoit rien dans ses vers qui puisse le tirer de pair.

Le témoignage d'Héloïse nous porte à croire qu'il avoit du goût pour la musique chantante, et que la nature l'avoit favorisé d'un organe excellent pour l'exécution. A l'égard de la musique instrumentale, c'est un talent qu'on lui prête sans fondement. Il n'en eût pas plus coûté à D. Gervaise de nous dire de quels instrumens savoit jouer son héros.

Abæl. op., p. 46.

Des discours où ni l'art ni le génie ne se font sentir, et dont la solidité fait tout le prix, ne peuvent assurer à leur auteur un rang distingué parmi les orateurs. Tels sont néanmoins ces Sermons d'Abélard sur lesquels on préconise son talent pour la chaire. Placés à côté de ceux de saint Bernard, ils ne pourroient soutenir la comparaison.

De toutes les parties de la philosophie, celle qu'Abélard savoit le mieux, étoit la dialectique; et ce qui prouve néanmoins qu'il la savoit mal, c'est qu'il n'a jamais connu l'art de la simplifier, de l'abréger et de la réduire au petit nombre de préceptes utiles qu'elle renferme. Par un goût dépravé pour les vaines subtilités, il donna la préférence aux questions les moins importantes, traita des Universaux avec la plus ennuyeuse prolixité, disputa pour l'honneur de vaincre, et non par amour de la vérité.

On a beau vanter son savoir théologique. Jamais son autorité ne sera de poids dans les matières de religion. Il est évident qu'il écrivoit sur les matières de théologie d'après lui-même, et sans se mettre en peine de la tradition. De là ces locutions impropres, ces principes dangereux, ces rai-

XII SIECLE. sonnemens louches, et les autres écarts que nous avons ci-devant relevés dans ses écrits.

Veut-on en être cru, quand on le représente comme un homme qui n'ignoroit rien de l'histoire sacrée ni de la profane? A peine oseroit-on en dire autant des Scaliger, des Saumaise et des Petau. Les lectures de ces grands hommes s'étendoient néanmoins bien au-delà de l'Histoire Tripartite, de celle du vénérable Bède, des vies des Pères du désert, et de quelques Chroniques, qui sont presque les seules sources où notre auteur avoit puisé ce qu'il savoit de l'antiquité.

Il n'y a guère moins d'exagération à le faire parler cinq ou six langues. Il savoit le latin, le françois, et, si l'on veut, le bas-breton; mais il entendoit à peine le grec, encore moins l'hébreu. Le peu de traces qu'on voit de ces deux dernières langues dans ses écrits, où il a néanmoins eu si souvent occasion de les employer, fait preuve qu'elles ne lui étoient rien moins que familières.

La géométrie, l'arithmétique et l'astronomie étoient des sciences aussi communes que peu approfondies au 12e siècle. On se contentoit alors d'en apprendre les élémens. Il ne paroît pas que notre auteur ait porté ses recherches plus loin.

Pour le titre de jurisconsulte, ce n'est que sur un équivoque de nom qu'on se fonde pour l'en décorer. Le passage d'Accurse, que l'on allègue, regarde un professeur en droit; ce qu'on ne montrera pas que notre auteur ait jamais été.

Bayle, art. Abél.

Y en avoit-il même de son temps? Voici les paroles d'Accurse tirées de son Commentaire sur la loi *Quinque pedum: Sed et Petrus Bailardus qui se jactavit quòd ex qualibet quantacumque difficili littera traheret sanum intellectum, hic dixit, nescio.* Il est douteux si Accurse a bien rendu le nom de ce professeur, puisque Crinitus le nomme Jean Balard.

Nicer., t. IV, p. 32.

Concluons de ces réflexions qu'Abélard fut un homme de beaucoup d'esprit, et capable de faire de grands progrès dans les sciences, s'il eût été plus docile aux avis des personnes sages et éclairées de son temps, plus appliqué sur les sujets qu'il traitoit, et moins passionné pour les nouveautés. Faute de ces dispositions, il n'est devenu qu'un sophiste orgueilleux, un mauvais raisonneur, un poète médiocre, un orateur sans force, un érudit superficiel, un théologien réprouvé. (J)

§ VII.

ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE SES ŒUVRES.

Deux hommes de lettres, François d'Amboise, conseiller d'état, et André Duchesne se concertèrent vers le commencement du dernier siècle pour donner le recueil des œuvres d'Abélard au public. Cette édition, qui parut à Paris l'an 1616 en un gros volume in-4° chez Nicolas Buon, est remarquable par trois circonstances. La première est qu'au lieu d'une approbation, on y trouve à la tête une censure des théologiens de Paris sur tous les endroits qu'ils avoient jugé répréhensibles dans les écrits de l'auteur. La seconde, que malgré cette précaution Rome la fit mettre à l'index; la troisième fournit la matière d'une espèce de problème typographique : car au frontispice d'une partie des exemplaires l'édition est attribuée aux soins d'André Duchesne; dans les autres elle porte le nom de François d'Amboise, conseiller d'état. Les premiers sont ornés : 1° d'une Epître dédicatoire composée par Duchesne; 2° d'une Préface du même, dans laquelle il rend compte de son travail, et nomme François d'Amboise entre ceux qui lui ont communiqué des manuscrits; 3° d'un Recueil des témoignages des anciens en faveur d'Abélard. Tout ceci manque dans les seconds, et se trouve remplacé par une apologie de l'auteur, qui est de la façon du conseiller d'état. Il y a de plus une différence au Privilége, en ce que Duchesne y est nommé dans les exemplaires qui lui donnent l'édition, au lieu que dans les autres le nom de l'éditeur y est supprimé. Nous ne nous arrêterons point à chercher les causes de cette diversité, sur laquelle Bayle disserte fort au long. Il suffit d'être assuré qu'elle n'annonce pas différentes éditions; et la parfaite conformité des exemplaires dans tout le reste ne permet pas d'en douter.

A l'égard des pièces qu'on a fait entrer dans le corps de ce recueil, et de l'ordre qu'on y a gardé, les lettres respectives d'Abélard et d'Héloïse se présentent d'abord, précédées de celle qui a pour objet l'histoire des malheurs du premier. Viennent ensuite ses lettres à différentes personnes avec

XII SIECLE.

celles qu'on lui écrivit, ou qui furent faites à son occasion. Ses trois expositions, de l'Oraison Dominicale, du Symbole des Apôtres et de celui qui porte le nom de saint Athanase; les problèmes d'Héloïse et le livre contre les hérésies, dont nous avons parlé dans l'examen de ses œuvres supposées, forment comme une troisième partie. Ses Sermons succèdent et sont suivis de son Commentaire sur l'Epître aux Romains. Enfin son Introduction à la théologie avec la Prose à l'honneur de la Vierge termine cette collection de ses écrits. Duchesne l'a de plus embellie par de savantes notes sur l'histoire des infortunes de l'auteur : notes que d'Amboise a conservées dans ses exemplaires.

Nous remarquons néanmoins plusieurs défauts dans cette édition. Outre que dans l'arrangement des pièces on n'a pas fait assez d'attention aux rapports qu'elles ont entre elles, ni à l'ordre des matières, elle est pleine de fautes dont les unes viennent de l'inexactitude et de la mutilation des manuscrits sur lesquels elle a été dirigée, les autres sont pour le compte de l'imprimeur. Celui-ci a porté l'inadvertance jusqu'à mettre en différens exemplaires différentes dates d'impression. Car dans les uns on voit l'année 1606, dans les autres 1616, qui est la véritable date, et dans d'autres enfin 1626. Ce qui joint aux autres variations que nous avons marquées, fortifie l'erreur touchant la multiplicité des éditions.

La Théologie chrétienne de notre auteur a été publiée sur un manuscrit de l'abbaye des Marmoutiers, par D. Martenne dans le cinquième tome de ses Anecdotes. L'Avertissement que l'éditeur a mis au-devant de cet ouvrage est plein de réflexions sages et d'une érudition très-bien choisie.

Mart. Thes. anecd., tom. V, p. 1140.

Son *Hexameron* ou Commentaire sur la Genèse, tiré d'un manuscrit du mont Saint-Michel, se trouve dans le même tome avec des observations préliminaires qui ne sont pas non plus à négliger.

Mart, ibid., p. 1363.

Nous devons aux soins de D. Bernard Pez son Traité de morale intitulé : *Scito teipsum*. Ce savant l'ayant découvert dans l'abbaye de Saint-Emmeran, l'a fait entrer dans le troisième volume de ses Anecdotes. On peut voir dans la Préface générale de ce volume ce qu'il pense de la doctrine de cet écrit.

Pez, anecd., t. III, p. 673.

La lettre d'Abélard à l'évêque de Paris contre Roscelin a été remise trois fois sous presse depuis et d'après l'édition de

Duchesne et d'Amboise, savoir, par Duboulay au second tome de son Histoire de l'Université, par le P. Labbe au dixième tome des conciles, et par le P. Dubois au livre onzième de son Histoire de l'église de Paris. Le second la donne sans hésiter à notre auteur. Les deux autres, ainsi qu'on l'a déja dit, la regardent comme l'ouvrage d'un écrivain inconnu.

Egas. bul, t. II, p. 492.
Conc., t. X, p. 487.
Dubois, Hist. eccl. par. l. 11, c. 2, n. 11.

Les quatre lettres d'Abélard à Héloïse, et les trois qu'il en reçut, ont été reproduites deux fois dans ce siècle : la première fois à Londres l'an 1718 dans un volume in-8° par M. Rawlinson avec un grand nombre de variantes qui ont fait disparoître tous les idiotismes et les expressions peu correctes qu'on remarquoit auparavant dans le style de ces lettres. L'éditeur nous apprend dans la Préface qu'il s'est aidé pour cela du manuscrit d'un ami qui n'a pas voulu qu'on le nommât. Mais il ne faut guère connoître le public pour se persuader qu'une assurance aussi vague trouvera créance auprès de lui. Depuis long-temps il est revenu de la duperie de ces prétendus manuscrits secrets dont on ne fait connoître ni l'âge ni le dépôt. Ainsi les corrections de Rawlinson ne méritent aucune considération comme n'ayant nul caractère d'authenticité.

D. Gervaise, l'autre éditeur, non content de faire reparoître ces lettres, y a joint une traduction, le tout renfermé dans deux volumes in-12, publiés l'an 1723 à Paris chez Barrois. En rendant compte de son travail, il dit, 1° qu'il a soigneusement revu le texte de ses auteurs sur les meilleurs manuscrits. [Cependant on n'aperçoit aucune différence entre cette édition et celle de 1616.] 2° Que ce qui l'a porté à donner une traduction de ces lettres, ce sont les paraphrases également infidèles et obscènes par lesquelles on avoit entrepris de défigurer les sentimens nobles et chrétiens qu'elles renferment. Mais s'il a soigneusement observé les lois de la bienséance, on ne peut pas dire qu'il ait rempli de même le devoir d'un traducteur exact. Souvent il rend son original en françois avec l'étendue et la liberté d'un paraphraste.

D. Gervaise n'est point le premier traducteur de ces lettres. Jean de Meun les avoit mises en françois dès le 14e siècle. C'est lui-même qui nous l'apprend au commencement de sa

Mém. de l'Acad. des ins., t. XVII, p. 754.

XII SIECLE.

traduction du livre *de la Consolation* de Boëce. Mais son travail n'est point venu jusqu'à nous.

A l'égard de ces paraphrases dont se plaint le traducteur moderne, et d'autres qui les ont suivies, nous nous dispenserons d'en faire le dénombrement, parce qu'elles n'ont nul rapport à l'objet de cette histoire. (K)

ÉTIENNE DE SENLIS,

ÉVÊQUE DE PARIS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Felil. hist. de Paris, t. I, p. 153. Gall. chr. no. t. VII, p. 59.

Etienne, fils de Gui, seigneur de Chantilli, descendoit des comtes de Senlis, possesseurs de la charge de grand bouteiller de France sous les premiers rois de la troisième race. Les maîtres qui furent chargés de son éducation, le mirent en état de soutenir la gloire de sa naissance, et de mériter les honneurs auxquels il parvint. Ayant embrassé l'état ecclésiastique par le motif d'une piété sincère, il fut d'abord fait archidiacre de Paris. Plusieurs modernes rapportent qu'il joignit à cette dignité le doyenné de l'église d'Orléans, et ensuite la charge de chancelier de France. Mais en cela ils l'ont confondu avec Etienne de Garlande, qui réunit effectivement ces titres, et y ajouta même, au scandale des gens de bien, celui de grand sénéchal de France, après la mort de ses frères Guillaume et Anseau de Garlande. Etienne de Senlis connut mieux les règles, et les observa plus religieusement. L'an 1124, ses vertus le firent placer sur la chaire épiscopale de Paris; mais elles pensèrent l'abandonner aussitôt qu'il y fut monté : tant le mérite a de peine à se soutenir dans l'élévation! En effet, on remarque qu'au commencement de son épiscopat il donna dans la complaisance, le faste et la mollesse, ordinaires aux évêques de cour. Heureusement pour lui saint Bernard, dont il étoit ami, l'avertit à propos du danger qu'il couroit. Les remon-

Bern. op. vol. 1, not. fus. in ep. 45.

trances de l'homme de Dieu produisirent une prompte réforme dans sa conduite. Dès-lors il se livra sans réserve au bien de son diocèse. Dieu bénit les efforts de son zèle; mais ce ne fut qu'après lui avoir fait essuyer bien des contradictions. Nous en avons déja touché quelques-unes ci-devant. Il sera parlé des autres, en rendant compte de ses écrits. T. XI, p. 415-418.

Le jour et l'année de sa mort forment deux difficultés qui sont très-bien éclaircies dans le nouveau *Gallia christiana*. Il y est démontré que ce prélat mourut le 6 mai de l'an 1142. Conformément à ses dernières volontés, il fut inhumé dans l'église de Saint-Victor, à laquelle il avoit fait de grands biens pendant sa vie, et dont l'abbé Gilduin et le prieur Thomas avoient été ses coopérateurs dans le gouvernement de son diocèse. On voyoit du temps de Jean de Saint-Victor l'épitaphe suivante gravée sur son tombeau : T. VII, p. 60. Ibid.

Hic jacet inter oves Stephanus, qui Parisiensis
Extitit Ecclesiæ Pastor et hujus ovis.
Hanc inopem, parvamque, novamque pius Pater auxit,
Extulit, ornavit, rebus, honore, libris.
Multa dedit multis, se nobis plusque daturus,
Si dare plus posset qui sua seque dedit.

§ II.

SES ÉCRITS.

Les écrits d'Etienne de Senlis, que les temps ont épargnés, sont moins propres à nous donner une haute idée de sa littérature, qu'à nous faire connoître les principaux traits de sa vie et les événemens les plus remarquables de son épiscopat. Le tout ne consiste qu'en quelques lettres assez courtes et des chartes. Pour ne pas interrompre la chaîne des faits énoncés dans ces deux genres de productions, nous les rapporterons l'un dans l'autre, suivant l'ordre chronologique, au lieu de les séparer en deux classes.

I. Déterminé à rétablir l'ordre dans son diocèse, notre prélat crut devoir commencer par le Chapitre de sa cathédrale. Les chanoines s'étoient relâchés tellement sur l'article de la vie commune, que plusieurs avoient quitté le cloître Gall. chr. no. instr. col. 41.

XII SIECLE.

pour vivre dans des maisons particulières. Etienne, pour les engager à se rejoindre à leurs confrères, gratifia son Chapitre d'une rente de sept muids de blé destinés à faire du pain durant le carême pour les seuls chanoines domiciliés dans le cloître. L'acte de cette donation, daté de l'an 1124, fut suivi trois ans après d'un autre, par lequel Etienne transfère dans un lieu voisin de son auditoire l'école publique qui étoit dans le cloître. De là l'école du parvis.

Dubois, Hist. eccl. Paris. t. II, p. 32.

Ibid. p. 24.

II. La même année (1124) il signala sa libéralité envers d'autres chanoines dont la ferveur n'avoit nul besoin d'être excitée par un semblable attrait. Nous voulons parler des chanoines réguliers de Saint-Victor. Voici en quoi consistoit le bienfait. Deux prêtres qui desservoient l'église de Saint-Jean-le-Rond, qu'on croit avoir été l'ancien baptistère de Paris, étoient en possession de percevoir l'anniversaire, c'est-à-dire l'année de vacance de chaque canonicat de Notre-Dame. Etienne, du consentement de son Chapitre, transporta ce droit aux victorins par une charte signée de Bernier, doyen, d'Adam, préchantre, d'Etienne et de Thibaud, archidiacres, et de trois enfans, *pueri,* c'est-à-dire de jeunes chanoines qui n'étoient pas dans les ordres sacrés.

Du Cange, verbo *Puer.*

III. Mais en même temps pour dédommager les desservans de Saint-Jean-le-Rond, il fit expédier une autre charte, par laquelle il leur donne une prébende de la cathédrale, sans toutefois, y est-il dit, qu'à raison de cette donation ils puissent se qualifier chanoines de Notre-Dame, et à la charge d'y venir faire le service de semaine à leur tour. Comme il avoit pareillement à indemniser son Chapitre pour la prébende démembrée, il lui accorde par le même acte le droit d'instituer lesdits desservans et de les destituer. On voit au bas de cette pièce les mêmes souscriptions que dans la précédente. L'une et l'autre ont été publiées par le P. Dubois dans le second tome de son Histoire ecclésiastique de Paris.

P. 94.

Etienne, après avoir investi les victorins du droit d'annate dans sa cathédrale, voulut encore qu'ils y possédassent un canonicat. Mais il ne trouva pas sur ce point la même complaisance dans son Chapitre. Il y eut de la part de quelques chanoines des oppositions dont les suites devinrent très-fâcheuses par l'intervention du roi. Comme il ne reste aucun des écrits composés par notre prélat dans ce démêlé, nous

ne répéterons pas ce qui en a été dit sur Louis-le-Gros et ailleurs. XII SIECLE.

Hist. litt. t. XI, ep. 669.

IV. L'évêque de Paris n'eut pas pour une affaire disgracieuse à la fois. Dans le même temps deux de ses archidiacres, dont il avoit voulu réprimer les excès, se soulevèrent contre lui, et mirent le comble à ses chagrins. Le premier étoit Etienne de Garlande. Dès le commencement de l'épiscopat d'Etienne, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés avoit porté des plaintes juridiques à ce prélat touchant des incendies, des sacriléges, des homicides, et d'autres forfaits commis par les gens de cet archidiacre sur les terres de l'abbaye. Cité à l'audience épiscopale, l'accusé demanda, pour se défendre, du temps, un lieu sûr et un sauf-conduit. Tout cela lui fut accordé : mais après avoir obtenu délais sur délais, voyant qu'on se disposoit à procéder contre lui par contumace, il s'avisa d'un expédient très-familier pour lors à ceux qui se défioient de la bonté de leur cause. Ce fut de mettre sa personne et ses biens sous la protection du Saint-Siége. L'affaire cependant n'en alla pas moins son train. Sans égard pour cet appel frustratoire, Gilduin, abbé de Saint-Victor, et official de l'évêque, prononça contre l'archidiacre une sentence par laquelle il mit sa terre en interdit. Garlande, loin de plier, se pourvut devant l'archevêque de Sens, Henri Sanglier, son parent. Le recours est admis. Henri mande à l'évêque et à Garlande de se rendre la veille de l'Ascension à Provins pour y plaider leur cause. La réponse de notre prélat, insérée dans le troisième tome du Spicilége, fut telle qu'on devoit l'espérer. Après avoir exposé les faits, comme on vient de les rapporter, il déclare à son métropolitain qu'outre le moyen de récusation qui résulte de sa parenté avec l'archidiacre, il n'est point en droit d'évoquer une pareille cause à son tribunal. On ignore quelles furent les suites de cette affaire; mais il est certain qu'elle finit par la réduction du coupable.

Dubois, Hist. eccl. Paris. t. II, p. 24.

P. 162.

V. Thibaud Notier, l'autre rebelle, fut plus difficile à subjuguer, et poussa les choses aux dernières extrémités avant que de se rendre. Son premier crime étoit des concussions criantes qu'il exerçoit à la faveur de son ministère. L'évêque employa la voie de l'interdit pour les faire cesser. Thibaud ne manqua pas d'en appeler à Rome. Matthieu d'Albane et Pierre de Léon, légats en France, furent chargés par le pape

Dubois, Hist. eccl. Paris. t. II, p. 30-32.

XII SIECLE. Honoré II de terminer cette affaire sur les lieux. Ces commissaires rendirent une sentence par laquelle ils fixoient et limitoient les droits de l'archidiacre bien au-dessous de ses prétentions. Thibaud parut s'y soumettre; mais intérieurement il ne pouvoit digérer un échec aussi funeste à sa cupidité. Ses neveux, non moins avares que lui, mais plus audacieux, résolurent de s'en venger sur les promoteurs du jugement. Thomas, prieur de Saint-Victor, l'ame du conseil de l'évêque, fut la première victime de leur ressentiment. Comme il revenoit de Chelles un dimanche, 20 août de l'an 1133, avec le prélat, ils fondirent sur lui, et le massacrèrent près de Gournai. Etienne, de retour à Paris, fulmina une sentence d'excommunication contre les meurtriers. Elle est adressée en forme de mandement aux archiprêtres du diocèse, pour être envoyée par leur ministère à tous les prêtres de leur département. Le prélat y comprend non-seulement les auteurs du meurtre, mais les fauteurs, ceux qui leur donneront asile ou qui communiqueront en quelque manière avec eux. Il défend à tout prêtre, chanoine, abbé, moine, reclus, ermite, même à l'abbé de Saint-Victor, de délier aucun des coupables qui viendront se présenter à eux dans le tribunal de la pénitence, se réservant à lui seul le droit de les absoudre. Cette sévérité du prélat ne servit qu'à aigrir les assassins, et à tourner toute leur fureur contre sa personne. Averti des embûches qu'ils lui tendoient, il chercha son salut dans la fuite, et se réfugia dans l'abbaye de Clairvaux. Ce fut de là qu'il écrivit à l'évêque de Chartres, Géofroi, pour l'inviter à venir concerter avec lui les moyens de faire réparation à l'église d'un si horrible attentat. Sa lettre est pleine d'une vigueur épiscopale, et montre en même temps la vive affliction dont le cœur du prélat étoit pénétré. Elle se trouve, ainsi que la sentence, dans les grandes Notes de Picard et de D. Mabillon sur les lettres de saint Bernard, dans le Xe tome des Conciles du P. Labbe, dans le VIe de ceux du P. Hardouin, et dans le second volume de l'Histoire ecclésiastique de Paris par le P. Dubois.

Bern. op. vol. 1. not. fus., p. 58.
Labbe, Conc., t. X, p. 975.
Hard., Conc., t. VI, p. II, p. 1189.
Dubois, Hist. eccl., p. II. p. 33.

VI. Celle qu'Etienne adressa sur le même sujet au pape Innocent, est encore plus pathétique. Aussi saint Bernard lui servit-il de secrétaire en cette occasion : motif qui a porté les éditeurs de ce Père à la placer entre ses lettres.

Bern. ep. 159.

« Pleurez, mes yeux, dit-il, et versez des torrens de larmes ; « parce que ma force m'a abandonné, et que la lumière « qui m'éclairoit n'est plus avec moi. Ce n'est pas le per- « sonnage respectable qui vient de m'être enlevé, c'est moi- « même que je pleure..... Ce ne sont pas en effet des larmes, « mais des applaudissemens que l'on doit à celui qui ne vivoit « que pour Jésus-Christ, et à qui la mort étoit un gain. Mais « j'ai tout perdu en le perdant. Il faisoit les fonctions d'évê- « que, et je n'en avois que le nom. Méprisant l'honneur « attaché à cette dignité, il en supportoit le poids de toutes « ses forces.... Toute mon église pleure avec moi, et n'at- « tend de consolation que de votre bonté paternelle. Si No- « tier va se présenter à vous, qu'il sente que mon Seigneur « a exaucé la voix de mes pleurs. Ses neveux sont les au- « teurs du meurtre ; mais il en est l'occasion, et peut-être « l'instigateur. »

Les personnes les plus éminentes en piété se joignirent au prélat pour appuyer ses justes plaintes. Mais il ne paroît pas que l'autorité civile ait pris connoissance de cette affaire. C'est qu'alors celles qui concernoient les ecclésiastiques n'étoient point de son ressort. Le concile de Jouarre, tenu cette même année 1133, par les ordres du pape Innocent, se mit en devoir de punir les coupables ; mais les peines canoniques auxquelles il les condamna, parurent trop légères au pontife, qui fit là-dessus des reproches très-vifs aux Pères de cette assemblée.

Conc., t. X, p. 974.
Mab. not. fus. in ep. Bern. 158.
Conc. ibid. p. 978.

VII. Ce fut encore cette année, mais avant le meurtre de Thomas, que l'évêque de Paris mit les religieux de St-Martin-des-Champs en possession de l'église de St-Denys de la Chartre, laquelle étoit depuis long-temps entre les mains des laïcs. La charte qu'il fit expédier à ce sujet, porte que cette donation a été faite du consentement du roi Louis (le Gros) et de la reine Adélaïde. Mais on omet de dire que ce n'étoit que le contre-change de l'église de Montmartre, acquise de ces religieux par le roi et la reine, pour en faire une abbaye de filles. Cet acte, rapporté par le P. Dubois et dans le nouveau *Gallia christiana,* est souscrit par Etienne de Garlande et Thibaut Notier ; ce qui prouve que le premier étoit rentré en grace avec son évêque, et que l'autre n'avoit pas encore commis l'attentat qui lui fit perdre son bénéfice.

Dubois, Hist. eccl. Par., t. II, p. 45.
Gall. chr. no. t. VII, instr., p. CCI.

VIII. L'année suivante, 1134, produisit un nouvel événement fâcheux pour ce prélat. Ce fut l'insulte faite au chance-

Duches., Hist. des chanc. de Fr., p. 168.

XII SIECLE.

lier de son église, par Galon, modérateur d'une école à Paris, insulte qui fut portée à son tribunal, et dont il eut bien de la peine à tirer satisfaction. Ayant rendu compte des suites de cette affaire à l'article de Galon, nous nous contenterons de rappeler ici les deux lettres qu'Etienne écrivit à ce sujet.

T. XI, p. 416-418.

La première est à l'archevêque de Sens, pour lui prouver que l'appel interjeté devant lui par Galon étoit nul de plein droit.

Spic., t. III, p. 155.

La seconde, écrite au légat du Saint-Siége, a pour objet de justifier l'excommunication lancée contre ce professeur.

Ibid. p. 157.

IX. Tandis qu'Etienne étoit aux prises avec Galon, il expédia, en faveur des religieux de St-Maur-des-Fossés, une charte, dont voici la teneur. Sous l'évêque Galon, un de ses prédécesseurs, les religieuses de St-Eloi de Paris furent chassées à raison de leur mauvaise conduite, et leur monastère adjugé à l'abbaye de St-Maur. Le zèle du prélat s'affranchit en cette rencontre des formalités de droit; tout se fit par voie de fait. L'abbé Thibaud accepta ce don en 1107, et le garda jusqu'à la seconde année de l'épiscopat d'Etienne. Alors, pressé de remords sur l'irrégularité de son acquisition, il prit le parti de s'en démettre entre les mains de l'évêque. La démission fut acceptée, et l'abbaye de Saint-Eloi demeura l'espace de neuf ans entre les mains d'Etienne. Lui-même à son tour ressentit une synderèse de garder un bien qui ne lui appartenoit pas. Le pape, le roi, son chapitre, et d'autres personnes respectables étant venus à l'appui de ce scrupule, il consentit à rendre cette maison à l'abbé Ascelin, successeur de Thibaud. C'est ce qu'il énonce dans l'acte susdit, par lequel il réunit à l'abbaye de Saint-Maur celle de Saint-Eloi, sous le titre de prieuré, à la charge d'y établir douze religieux pour y faire le service divin. Cette réunion fut confirmée deux ans après par le pape Innocent II.

Ibid. p. 47.

X. Les religieuses de l'abbaye d'Hiéres sont redevables de leur fondation en partie à notre prélat. Elles lui doivent de plus leurs premières Constitutions, que nous n'avons plus. Dubreuil et les auteurs du nouveau *Gallia christiana* d'après lui, ont publié la charte qu'Etienne fit expédier l'an 1138 pour cet établissement. Il y est dit, entre autre choses, que l'élection de l'abbesse se fera du consentement de l'évêque, et en présence des abbés de St-Victor et de Sainte-Marie-du-Val. Les constitutions dressées sur les avis de Hugues de Mâ-

Dubreuil, Ant. Paris, l. 4, p. 1199.
Gall. chr. no. t. VII, instr. col. 60.

con, évêque d'Auxerre, et auparavant abbé de Pontigni, portoient en plusieurs endroits l'empreinte des usages de Cîteaux. Ibid.

XI. Enfin nous donnerons pour dernier écrit d'Etienne de Senlis une lettre sans date et sans adresse, écrite vraisemblablement à un légat touchant une contestation qui s'étoit élevée entre Matthieu de Montmorenci et sa belle-mère. La dame s'étoit plainte d'un deni de justice; parce qu'Etienne, au tribunal duquel l'affaire avoit été portée, ne se pressoit pas de juger. Le prélat s'excuse en disant que le roi lui ayant demandé un délai pour Matthieu, dont il avoit besoin pour faire la guerre à Dreux de Mouchi et à Lancelin, il n'avoit pu le refuser. « Cependant, ajoute-t-il, en conséquence de « vos ordres, nous lui avons fait signifier depuis peu qu'il eût « à comparoître devant vous à Reims: à quoi il a répondu « qu'il n'iroit point plaider hors de sa province, disposé d'ail- « leurs à subir votre jugement dans celle-ci, pourvu qu'on « lui assigne un lieu sûr pour se défendre. » Cette lettre a été publiée dans le IIIe volume du Spicilége. P. 163.

NICOLAS DE LIÉGE, ROBERT D'OSTREVAND, GEOFROI-LE-GROS.

I. Nicolas étoit diacre et chanoine de l'église de Liége. Sans ces deux qualités, qu'il se donne lui-même, aucun trait de sa vie n'eût passé à la postérité. On ne sait, ni quand il vint au monde, ni en quelle année il mourut. Les ouvrages qu'il nous a laissés témoignent seulement qu'il commençoit à écrire en 1131, et qu'il avoit encore la plume à la main vers l'an 1142. C'est à la première de ces deux époques qu'il faut rapporter l'éloge magnifique du célèbre Alger, qu'il composa du vivant de cet écrivain, mais depuis sa retraite à Cluni, pour servir de préface à son traité *De la Miséricorde et de la Justice.* Nous avons deux éditions de cet éloge, l'une parmi les Analectes de D. Mabillon, l'autre dans le Ve tome des Anecdotes de D. Martenne, à la tête de l'ouvrage cité d'Alger. T. I, p. 303. P. 1021-1022.

La seconde production littéraire de Nicolas est une vie de saint Lambert, évêque de Mastricht et martyr en 708. Elle est dédiée à Wederic, abbé de Liessies, à la prière duquel Chappeauv. gest. ep. Tong., t. I, p. 371-409. Boll. 17 sept. p. 602-617.

XII SIECLE. l'auteur dit avoir entrepris ce travail. Ce qui l'avoit principalement déterminé à donner une nouvelle vie du Saint, c'est que les anciennes, quoique fort accréditées, n'expliquoient pas, selon lui, la véritable cause de son martyre, et donnoient même occasion aux libertins d'insulter à sa mémoire. Ces anciennes vies étoient au nombre de trois, savoir, l'une composée par Godescalc, diacre de Liége, au VIII[e] siècle, l'autre par Etienne, évêque de Liége, au X[e], et la dernière par Anselme, chanoine de la même église, au milieu du XI[e] siècle. Nicolas, après avoir promis de s'attacher uniquement, dans celle qu'il va donner, à la vérité de l'histoire, annonce qu'il parlera de la naissance de Lambert, nommera ses parens, les princes sous lesquels il a vécu, les docteurs qui lui ont appris les saintes Lettres; qu'il racontera les miracles qu'il a faits dès son enfance, les circonstances de son élection à l'évêché de Tongres, de son injuste expulsion de cette église, et de son glorieux rappel; qu'il décrira sa patience, son humilité dans les différentes conjonctures où il s'est trouvé, la manière dont, après la conversion des Taxandres, il couronna une vie toute sainte par le martyre; et enfin comment le pontife romain connut le moment où il passa de ce monde à l'éternité. Il indique les sources où il a puisé, savoir, *Les Gestes des François,* la chronique de Reginon, la vie abrégée du Saint par Sigebert, les lettres de plusieurs évêques, la vie de saint Landoalde prêtre, celle de sainte Landrade vierge, et enfin des traditions anciennes, dit-il, constantes et uniformes. Malgré toutes ces autorités, il n'est pas aisé de décider, si dans les points où il s'écarte des premiers historiens de saint Lambert, on doit la préférence à son récit. Par exemple : quand il nous donne pour la vraie et principale cause de la mort du Saint, les prétendus reproches qu'il fit à Pepin et à sa concubine Alpaïde sur leur mauvais commerce, mérite-t-il plus de créance que Godescalc, auteur presque contemporain, qui garde un profond silence là-dessus? Et quand il attribue ce silence à la crainte de la famille de Pepin pour lors assise sur le trône, ne peut-on pas lui opposer la liberté avec laquelle la plupart des historiens ont parlé de Charles-Martel sous les descendans de ce prince? D'ailleurs notre auteur ne suit pas toujours ses garants avec une scrupuleuse fidélité. Il orne quelquefois sa narration de circonstances

qu'il paroît avoir tirées de son imagination. Il préfère contre sa promesse le merveilleux au simple et au naturel. En un mot, son ouvrage, qu'on peut voir dans Chappeauville et dans Bollandus aux endroits cités ci-dessus, tient plus de l'éloge que de l'histoire. C'est par cette raison que D. Mabillon s'est abstenu de l'insérer dans le recueil de ses Actes des saints Bénédictins, content de remarquer, en donnant celui de Godescalc, les endroits où Nicolas differe de cet historien.

Mab., Act. SS. B., t. III, p. 77.

Swert attribue de plus à notre auteur l'histoire d'une translation des reliques de saint Lambert. Mais D. Mabillon prétend que cet ouvrage ne diffère point de celui qui a pour titre : *Triomphe de saint Lambert dans l'expédition du château de Bouillon.* Cependant celui-ci, que le docte bénédictin donne pareillement à notre auteur, est anonyme dans le manuscrit d'Alne, dont Chappeauville a fait usage pour le rendre public. Il est vrai qu'il annonce en plusieurs endroits un chanoine de Liége, et que dans le manuscrit dont on vient de parler, il suit immédiatement la vie de saint Lambert par Nicolas. Ce qui fait présumer à Chappeauville, ainsi qu'à D. Mabillon, que l'une et l'autre production partent de la même plume. Le sujet dont il s'agit dans le *Triomphe de saint Lambert*, est le recouvrement du château de Bouillon acquis l'an 1096 par Otbert, évêque de Liége, et enlevé depuis à cette église. L'auteur fait d'abord la description de cette place qui passoit alors pour imprenable. Il rapporte ensuite que Rainald, comte de Bar, s'en étant emparé par ruse sur le même évêque de Liége, Adalberon II, successeur d'Otbert, forma le dessein de le recouvrer : que pour cet effet il vint l'assiéger en personne l'an 1140; mais qu'après bien des efforts inutiles, il ne vit point d'autre ressource que de faire apporter au camp les reliques de saint Lambert; qu'aussitôt qu'elles parurent, leur présence ranima le courage des assiégeans, et abattit de telle sorte celui des assiégés, qu'ils se rendirent le 22 du mois de septembre, indiction IV[e], la quatrième année de l'empereur Conrad II. Nous dirions aujourd'hui Conrad III[e]; mais apparemment l'auteur ne compte point Conrad I[er] pour empereur, à moins que le copiste n'ait mis un chiffre pour un autre. Ces dates, au reste, qu'on lit en tête de l'ouvrage,

Ath. Belg., p. 574.
Mab. ibid., p. 82.

Chappeauv. ibid., tom. II, p. 576-592.

XII SIECLE. sont exactes, et se rapportent, comme le dit Albéric de Trois-Fontaines, à l'an 1142.

Cette relation, divisée en 22 chapitres, est écrite avec beaucoup d'ordre, de précision et de jugement. Elle est intéressante pour l'histoire de Liége et de Bouillon.

Baluz. miscel., l. 5, p. 388.

II. Robert, archidiacre de l'église d'Arras, dans le canton d'Ostrevand, étoit pourvu de cette dignité dès le commencement du XIIe siècle. C'est ce que l'on voit par la charte de l'évêque Lambert datée de l'an 1101, dans laquelle il est ainsi qualifié parmi les témoins de cet acte. On trouve encore quelques chartes des années suivantes qu'il souscrivit avec la même qualité. Les autres circonstances de sa vie sont demeurées dans l'oubli.

Ibid. p. 391 et seq.

Boll., 7 april., p. 673.

Il écrivit la vie de saint Aybert ou Aubert, qui, de religieux de l'abbaye de Crespin en Hainaut, se fit reclus, et mourut l'an 1140. Le saint et son historien avoient été liés d'une étroite amitié; et plusieurs des faits que celui-ci rapporte étoient fondés sur le témoignage de ses propres yeux. Il tenoit les autres d'un respectable religieux de Crespin, nommé Alulfe. Voici quelques-uns de ceux qui nous ont paru les plus remarquables. Aybert, né dans le territoire de Tournai, vécut, dès sa plus tendre jeunesse, dans une grande innocence de mœurs. Ayant ouï chanter par un Trouvère l'histoire de saint Thibaut de Provins, il forma la résolution d'embrasser la vie érémitique à l'exemple de ce saint. Dans ce dessein il se joignit à un solitaire nommé Jean, avec lequel il pratiqua des austérités extraordinaires qui les rendirent extrêmement hideux l'un et l'autre, en sorte que les pâtres à leur aspect s'enfuyoient croyant voir des spectres et non des hommes. Aybert passa depuis à l'abbaye de Crespin, où il demeura 25 ans, au bout desquels il en sortit avec la permission de l'abbé pour se faire reclus. L'évêque de Cambrai, l'ayant ordonné prêtre, il célébroit chaque jour deux messes, l'une pour les vivants et l'autre pour les morts. Il entendoit aussi les confessions des pénitents qui venoient à lui de toutes parts. Mais il les faisoit jurer auparavant que, s'il l'ordonnoit, ils iroient faire une nouvelle déclaration de leurs péchés aux pieds de l'évêque. A l'égard de ceux qui refusoient de faire ce serment, et qui protestoient de ne se confesser à nul autre qu'à lui, il ne les renvoyoit pas, à la vérité; mais il leur

ibid.

Ibid. p. 675.

imposoit de si rudes pénitences, qu'elles étoient presque impraticables. On murmura de cette conduite dans le public.

Aybert la rectifia dans la suite par ordre du pape Paschal, qui lui ayant enjoint d'entendre les confessions de tous ceux qui se présenteroient à lui, l'avertit en même temps de leur imposer des pénitences moins sévères et plus conformes aux règles de la prudence chrétienne. (Ibid.)

Cette vie, publiée d'abord par Surius avec les changemens de style qu'il a coutume de se permettre, fut remise en lumière dans sa pureté originale l'an 1642 sur un manuscrit de l'abbaye de Crespin par M. Raiss, chanoine de l'église de Douai. Les Bollandistes l'ayant depuis collationnée avec un manuscrit de l'abbaye de Rougeval, l'ont placée dans leur grand recueil au 7 d'avril avec des observations préliminaires. A l'ouvrage de Robert ils ont ajouté la relation de quelques miracles du Saint, tirée de différens auteurs qu'ils ne nomment point.

III. Geofroi, surnommé le Gros, eut l'avantage d'être formé à la vie religieuse par le B. Bernard, fondateur de l'abbaye et congrégation de Tiron, et de faire profession entre ses mains. Ce fut vraisemblablement un de ses derniers disciples. La reconnoissance, le respect et l'admiration le portèrent dans la suite à écrire la vie de son maître. (Boll., 14 apr., p. 221.) L'année où cet ouvrage fut composé n'est pas certaine. M. Baillet le date de la treizième ou quatorzième après la mort du Saint, arrivée l'an 1117. (Table crit., 14 avr.) L'époque paroît un peu plus tardive, puisque l'auteur fait mention du roi Louis-le-Jeune, comme régnant seul; ce qui ne commença d'arriver qu'en 1137. (Boll. ibid., p. 245, n 97.) Mais elle ne va point au-delà de l'an 1148, l'ouvrage étant dédié à Geofroi, évêque de Chartres, qui mourut le 14 janvier de cette année. C'est tout ce que nous pouvons avancer de positif à cet égard. Geofroi dit avoir divisé son histoire en trois parties ou volumes. (Ibid. p. 223, n. 5.) Les copistes, au lieu de cette division, se sont accordés à la partager en 70 chapitres, à la tête de chacun desquels ils ont mis un vers hexamètre qui en renferme le précis d'une manière, à la vérité, fort imparfaite. Souchet, chanoine de Chartres, a suivi ce partage dans l'édition qu'il publia de cet ouvrage à Paris chez Bilaine en 1649. Les Bollandistes, en reproduisant la pièce de Geofroi dans leur grand recueil au 14

XII SIECLE.

avril, ont jugé plus convenable de la distribuer en 14 chapitres.

Ibid. n. 5.

L'histoire de la vie du B. Bernard est une des mieux écrites et des plus avérées du XII[e] siècle. L'auteur y fait profession de ne rien avancer que ce qu'il a vu lui-même, ou ce qu'il tient de témoins non suspects. Il rapporte très-peu de miracles, et s'applique à montrer dans la préface qu'on ne doit pas faire dépendre le mérite des Saints de cette sorte de preuve. Il auroit bien fait d'être également sobre sur les révélations. Parmi celles qu'il attribue au Saint, il en est quelques-unes qui paroissent un peu tenir à l'imagination. On peut encore lui reprocher d'avoir mis trop souvent le diable de la partie dans des contre-temps que rien n'empêche d'expliquer naturellement. Du reste, ses réflexions sont pieuses, solides, tirées du fond du sujet, et placées à propos. Sa narration est suivie, son style poli, nombreux et élevé. Il mêle de temps en temps à sa prose des vers de sa façon qui ont le mérite des meilleurs de son siècle. En un mot, Geofroi-le-Gros est une bonne preuve que le fondateur de Tiron regarda l'étude comme un moyen propre à maintenir et illustrer son établissement, loin de la croire incompatible avec l'esprit et les devoirs de l'état monastique.

Liron. Sing. hist., t. I, p. 45-46.

Il y a dans le 52 chapitre de l'édition de Souchet un passage qui a donné la torture à ce critique, et que les Bollandistes ont en vain essayé d'éclaircir en le corrigeant. Parlant de la célébrité de son héros, l'auteur dit : *Undè factum est ut non solùm Gallicanæ regionis partes proximas impleverit (illius fama), verùm etiam Burgundionum, Alanorum, Aquitanorumque ultimos fines pertransierit.* Souchet, dans une note sur ce mot *Alanorum,* disserte fort au long sans rien expliquer. Les Bollandistes, avouant que la leçon de Souchet est conforme à tous les manuscrits, prétendent qu'on doit substituer *Catalanorum* ou *Alamannorum* au terme *Alanorum,* sur la supposition qu'il n'est plus parlé des Alains dans les Gaules depuis qu'ils eurent passé en Espagne, et de là en Afrique, c'est-à-dire, vers les commencemens du V[e] siècle. Mais il y a preuve dans la vie de saint Germain d'Auxerre par Constance, et dans la Chronique de Prosper, qu'après l'émigration de ce peuple, il en étoit resté une colonie dans la partie méridionale des Gaules; et rien ne prouve qu'ils se soient confondus avec les Francs avant le XII[e] siècle.

HONORÉ,

PRÊTRE ET SCHOLASTIQUE DE L'ÉGLISE D'AUTUN, ENSUITE SOLITAIRE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Le titre de cet article énonce presque tout ce que nous savons de certain sur la personne d'Honoré. Si l'on en croit Arnoul Wion, la dénomination de *Solitaire* qu'il porte, doit s'expliquer par celle de *Moine*, d'où cet écrivain conclut qu'il étoit bénédictin. C'est une conjecture que rien n'oblige d'admettre ni de rejeter. Il n'en est pas de même des récits d'autres historiens modernes, dont les uns placent Honoré sur la chaire épiscopale d'Autun, les autres racontent que lui ayant été offerte, il la refusa pour suivre le roi Louis-le-Jeune à la croisade. Ces anecdotes, visiblement enfantées par l'imagination, ne méritent pas que la critique se mette en frais pour les réfuter. L'opinion singulière de M. Le Beuf sur la patrie d'Honoré, sans être plus vraie, demande un peu plus de considération. Ce savant, dans une de ses dissertations, entreprend d'enlever cet écrivain, non-seulement à l'église d'Autun, mais à la France, pour faire honneur de sa naissance à l'Allemagne. Voici les raisons dont il étaye ce paradoxe historique. D'abord il soutient que le surnom d'*Augustodunensis*, par lequel on distingue celui qui nous occupe, des autres de même nom, a fait illusion en deux manières : 1°, dit-il, personne, avant Trithème, ne l'a qualifié de la sorte. Cependant il convient que cette dénomination se trouve à la fin d'un ouvrage d'Honoré même. C'est son traité des auteurs ecclésiastiques, dont le dernier article porte : *Honorius Augustodunensis Ecclesiæ Presbyter non spernenda opuscula edidit.* Mais cet endroit n'embarrasse point le dissertateur, parce qu'il le regarde comme une addition faite par une main étrangère. La preuve de cette assertion, qu'il se contente

Bibl. pp. Lugd. t. XX, p. 1038.

Lign. vit. l. 2, p. 69.

Vignier. Bibl. histor. ad ann. 1120.

Munier, Rech. sur Autun, p. 41.

Saulnier, Autun chr., p. 96.

Joly, Des écol., p. 168.

Diss., t. I, p. 254 et seq.

XII SIECLE. mettre en avant, n'auroit pas été de trop. Supposons néanmoins l'addition réelle : du moins faut-il convenir qu'elle précède de beaucoup l'âge de Trithème, puisque tous les manuscrits sur lesquels ont été faites les différentes éditions de ce traité, la renfermoient. Il y a plus; Honoré porte ce même surnom dans plusieurs manuscrits à la tête des productions de sa plume. Nous indiquerons spécialement celui de la Bibliothèque du roi cotté n°. 999, dont l'écriture appartient au XIII[e] siècle. On y trouve son traité de *la Perle de l'ame* avec ce titre qui est du même temps : *Honorii Augustodunensis Gemma animæ.* 2°. M. Le Beuf prétend qu'en admettant la dénomination contestée, elle ne doit point s'entendre de la ville d'Autun, mais ou d'Augt près de Basle, ou d'Ausbourg, capitale de la Suabe. Il n'a point, à la vérité, rencontré de monument où le terme *Augustodunensis* fut employé pour désigner un citoyen de cette dernière ville; mais il a trouvé qu'au VIII[e] siècle un évêque d'Augt s'étoit dit : *Episcopus Ecclesiæ Augustodunensis :* découverte qui le fait pencher à placer Honoré dans cette église préférablement aux deux autres. Malheureusement il y a ici un petit inconvénient que ce critique n'a point aperçu. C'est que longtemps avant le XII[e] siècle la ville d'Augt étoit détruite, et son évêché réuni à celui de Basle; sur quoi nous renvoyons à l'*Alsatia illustrata* du savant M. Schoëphlin.

P. 677. M. Le Beuf accumule ensuite des textes d'Honoré, par où il annonce, suivant lui, son origine allemande. Nous répondons que cela ne prouve autre chose, sinon que les livres d'où ces textes sont extraits, furent composés en Allemagne. Effectivement, l'affectation avec laquelle Honoré parle des particularités de ce pays-là, donne tout lieu de croire qu'il l'habita durant quelque temps; mais il faut convenir aussi, pour accorder toutes choses, que ce ne fut qu'après avoir quitté l'église et la scholastique d'Autun pour prendre le parti de la retraite. Une terre étrangère, choisie par un homme qui veut se dévouer à la vie solitaire, n'a rien qui doive nous étonner. Les exemples de transmigrations causées par un semblable motif sont trop communs. Que si l'on nous demande en quel temps arriva ce changement de patrie, nous croyons devoir le mettre sous l'empire de Henri V, environ l'an 1120. A l'égard du lieu qu'Honoré choisit pour son domicile en Allemagne, on ne peut autrement le

déterminer qu'en disant d'après lui-même, qu'il étoit situé dans les terres du duc d'Autriche. Nous n'avons pas plus de lumières sur la date de sa mort. Il vivoit encore sous le pontificat d'Innocent II. C'est tout ce qu'il nous est permis d'assurer.

XII SIECLE.

Pez anecd., t. II, Diss. Isag., p. 5.

§ II.

SES OUVRAGES IMPRIMÉS.

Honoré d'Autun a été l'un des plus volumineux écrivains de son siècle. Quoique le dénombrement qu'on voit de ses écrits à la fin de son Traité des auteurs ecclésiastiques soit considérable, il n'est cependant rien moins que complet. On en a découvert beaucoup d'autres postérieurs en date à celui-ci, dont une partie est entre les mains du public, l'autre a été détaillée par D. Bernard Pez avec l'exactitude connue de ce critique. Obligés de rendre compte de toute cette littérature, nous commencerons par les productions qu'Honoré lui-même s'attribue; bien entendu néanmoins qu'il ne sera fait mention ici que de celles qui ont vu le jour; le surplus réservé pour le paragraphe suivant.

Anecd., t. II, Diss. Isag, p. 5-7.

I. Un traité qui a pour titre *Elucidarium*. Les critiques ont été long-temps divisés touchant son véritable auteur. Fondés sur l'autorité de quelques manuscrits, les uns l'ont donné à saint Anselme, sous le nom duquel il fut imprimé l'an 1560 à Paris chez Morelet en un volume in-8°, par les soins de Claude d'Espence, réimprimé à Liége dans le même format en 1586, et ensuite inséré dans toutes les éditions du saint docteur parmi ses ouvrages sincères, à l'exception de la dernière, où il se trouve relégué dans l'Appendice. Les autres, par une conjecture beaucoup moins vraisemblable, l'ont mis sur le compte de saint Augustin. Plusieurs en ont fait honneur à Abélard, quelques-uns à Guibert de Nogent; et il s'en est enfin trouvé qui l'ont donné à Guillaume de Coventry, carme du XIVe siècle. D. Rivet, sur saint Anselme, a fort bien démontré la fausseté de toutes ces attributions. Mais le doute qu'il élève touchant l'identité de l'*Elucidarium* que nous avons, et de celui d'Honoré, disparoît en consultant la notice que notre auteur donne du sien dans la liste citée de ses écrits. Car il dit l'avoir partagé en trois livres, dont le premier concerne Jésus-

Ansel. op., nov. ed., p. 457-488.

Hist. litt. t. IX, p. 443.

XII SIECLE.

Christ, le second l'église, le troisième la vie future. Or telle est précisément la division de celui qui est entre les mains du public. Il est vrai qu'on aperçoit quelque légère différence de principes entre cet écrit et les autres qui sont sortis de la plume d'Honoré. Mais on doit observer que c'est ici le coup d'essai d'un écolier, lequel, pressé par ses condisciples admirateurs de ses progrès, se hasarda de mettre par écrit le résultat de ce qu'il avoit appris. *Sæpè rogato à condiscipulis,* est-il dit dans la préface, *quasdam quæstiunculas enodare, importunitati illorum non fuit facultas negando obviare.* L'ouvrage effectivement annonce une main novice, mais capable de bien exécuter dans la suite. Toute la théologie y est traitée succinctement par demandes et par réponses. Il y a des erreurs, mais non pas autant que lui en compte Nicolas Aimeric, dominicain du XIVe siècle, dans l'écrit qu'il lui opposa sous le titre d'*Elucidarium Elucidarii.* Malgré ces taches, on a fait un grand accueil durant plusieurs siècles à ces prémices du travail d'Honoré. L'*Elucidarium* a été traduit deux fois en françois, et une fois en allemand. Aucune de ces traductions n'a encore été livrée à l'impression. Des deux françoises, l'une en prose de la façon de Geofroi de Waterford, dominicain hibernois du XIIIe siècle, fait partie des manuscrits de M. Baluze transférés à la Bibliothèque du roi; l'autre en vers se trouve parmi les manuscrits du roi d'Angleterre. Nous ne pouvons marquer l'âge de celle-ci ni son auteur, parce que le catalogue qui nous la fait connoître n'en dit rien. A l'égard de la traduction allemande, D. Pez assure qu'elle porte la date de l'an 1314.

Bibl. Reg. Angl., p. 292, n. 11.

Anecd., t. II, Diss. Isag, p. 7.

II. L'écrit intitulé *Sigillum Mariæ*, qu'il faut joindre à une explication du Cantique des Cantiques, dont il est comme la suite. L'auteur applique dans le premier à Jésus-Christ et à la sainte Vierge, ce que le texte sacré, qu'il commente dans l'autre, dit de l'amour de l'époux et de l'épouse. Le cas singulier que Martin Delrio, jésuite, faisoit de ces deux opuscules, l'a porté à insérer une grande partie du second et quelque chose du premier dans son commentaire sur le même livre, imprimé à Paris l'an 1604. Dans l'avertissement il dit qu'Honoré d'Autun a dévoilé d'une manière courte, savante, ingénieuse, les quatre sens du Cantique des Cantiques; que son ouvrage, très-peu lu,

mérite néanmoins de l'être beaucoup; et qu'en ayant trouvé deux exemplaires manuscrits, il en a tiré tout ce qui lui a paru de plus remarquable pour l'édification du public. Il donne ensuite le précis de cette production, qu'on peut vérifier sur l'édition qui en a été faite in-8° à Cologne, l'an 1540, et sur celles qui se rencontrent dans les grandes bibliothèques des Pères. Mais il est bon d'avertir que le prologue d'Honoré manque dans ces éditions, et n'est sorti de l'obscurité que par les soins de D. Martenne, qui lui a donné place dans le premier tome de son *Trésor d'Anecdotes*. Col. 363.

III. Un Dialogue entre le maître et le disciple, intitulé l'*Inévitable* (1). L'objet qu'Honoré s'y propose, est d'expliquer le mystère de la prédestination, et de le concilier avec le libre arbitre. Cet ouvrage seroit excellent sans deux ou trois endroits qui exhalent une odeur de sémipélagianisme. On a voulu néanmoins accuser notre auteur d'avoir donné dans l'excès opposé. Il est vrai que l'ouvrage présente des contrariétés grossières dans l'édition donnée par George Cassandre, à Bâle en 1528, et répétée à Cologne chez Sylvius en 1552; ce qui fait dire au P. Duchesne, jésuite, que tous les textes ne partent pas de la même plume, ou que l'auteur n'avoit pas le sens commun. L'alternative est certaine; mais il faut ajouter que Jean Conen, prémontré de Tongre, plus fidèle, plus sensé que Cassander, et guidé par de meilleurs manuscrits, fit disparoître ces contrariétés dans une nouvelle édition qu'il donna de l'*Inévitable* à Anvers, en 1620 et en 1624; édition qui depuis a passé dans les trois grandes bibliothèques des Pères.

Bib. pp. Lugd. ibid., p. 1130-1140. Bibl. pp. Paris, t. IX. Colon., t. XII.

Hist. du prédest.

IV. Le *Miroir de l'Église*, qui est un recueil de sermons sur divers sujets. Jean Dietemberg le rendit public à Cologne en un volume in-8°, l'an 1531, avec les sermons de saint Césaire d'Arles, qu'il nomme par méprise *Féliciaire*. Oléarius, qui ne connoissoit point cette édition, annonce comme la première et l'unique celle qui fut faite en 1544 à Bâle. Olear. script., t. I, litt. H.

V. La *Perle de l'ame, Gemma animæ*. C'est une Somme liturgique, divisée en quatre livres. Le premier traite de la Bibl. pp. Lugd. t. XX, p. 1040-1128.

(1) En 1528, l'*Inévitable* fut publié à la suite du Traité du libre arbitre de Fauste de Riez, et en 1552 à la suite de quelques opuscules de saint Prosper et d'Hilaire, disciple de saint Augustin. L'une et l'autre édition in-8°, ainsi que celle de Conen. On trouve encore cet ouvrage réimprimé dans le Recueil des OEuvres de Cassandre, p. 623-639.

XII SIECLE. messe, de ses cerémonies et de ses prières; de l'église, de ses parties et de ses ornemens; des ministres de l'autel et de leurs habits. Le second a pour objet les Heures canoniales du jour et de la nuit. Le troisième roule sur les principales fêtes de l'année. Le quatrième explique la manière d'accorder l'office divin de toute l'année avec les jours et les temps divers dans lesquels on le célèbre. M. Dupin porte un jugement très-sain de cette production, en disant qu'elle est pleine de raisons et d'explications mystiques qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de l'auteur. Cependant on y remarque, dans ce qu'elle a de littéral, des vestiges précieux de la liturgie et des autres usages ecclésiastiques du XII siècle. On y voit, par exemple, que, lorsque l'évêque marchoit à l'autel, il étoit accompagné de deux prêtres, et précédé de sept diacres, de sept sous-diacres, et d'un pareil nombre d'acolythes portant chacun un chandelier; qu'après avoir fait sa confession il donnoit le baiser aux deux prêtres; que le premier diacre et le premier sous-diacre baisoient l'autel avec lui lorsqu'il y étoit monté; que les hosties étoient faites en forme d'un denier, *in modum denarii* (1), et n'en excédoient pas la grandeur; que l'image du Sauveur y étoit empreinte avec les lettres de son nom, de même que l'image et le nom du prince sur la monnoie; que les chantres avoient des bonnets sur la tête et des bâtons à la main; que deux d'entre eux présentoient à l'autel, l'un le pain sur un linge, et l'autre le vin; que la fonction de l'archidiacre étoit de verser le vin dans le calice; que le bâton épiscopal étoit de bois, et la courbure d'ivoire avec une pomme dorée ou de cristal qui joignoit les deux parties ensemble; que la crosse des abbés différoit de celle des évêques par la partie recourbée qui étoit noire; que les prêtres, après avoir oint d'huile la tête du baptisé, la couvroient d'une mitre qu'il gardoit huit jours. Parlant des cérémonies de Pâques, Honoré dit qu'à Rome ce jour-là, quand le pape entre à l'église, on allume au-dessus de sa tête des

[Marginal notes: XIIe siècle, p. 518. — L. 1, c. 4. — Ibid. c. 7. — C. 9. — C. 35. — C. 228. — C. 38. — C. 219. — C. 238. — L. 3, c. 111-113.]

(1) Cet usage de faire les pains à consacrer d'une telle petitesse s'étoit introduit dès le siècle précédent; et Berrinolde, prêtre de Constance, qui écrivoit en ce temps-là, se plaignoit, dans son Exposition de l'Ordre Romain, de ce qu'on avoit réduit le pain que l'on offroit, à une forme si petite et si mince, qu'il n'avoit presque plus l'apparence de pain. Il appeloit ces offrandes par dérision *minutias nummulariarum oblatarum.*

[Marginal note: Georg. Cassand. liturg. ed. Colon., c. 21, p. 66-67.]

étoupes dont les étincelles sont reçues par les ministres, ou tombent à terre : cérémonie, ajoute-t-il, instituée pour l'avertir que tout se réduit en cendres, et que lui-même doit y retourner. Son exactitude, en parlant de l'eucharistie, lui mérite un rang distingué parmi les témoins de la tradition sur le dogme de la présence réelle. A l'occasion de ce mystère, il dit que « comme le monde a été fait de rien « par la parole de Dieu, de même par la parole de Jésus- « Christ son fils, la nature de ces choses (le pain et le vin « offerts dans le sacrifice) est véritablement changée au corps « et au sang de notre Seigneur. » Et plus bas : « On use du « nom de mystère, dit-il, quand on voit une chose et qu'on « en entend une autre; ainsi l'on voit les espèces du pain « et du vin, mais on croit que c'est le corps et le sang de « Jésus-Christ. » Si Thomas Valdensis eût fait attention à ces paroles, il eût été plus équitable envers notre auteur; et loin de le mettre, comme il a fait, au nombre des sectateurs de Bérenger, il l'eût compté parmi ses adversaires les plus déclarés. Cet ouvrage est une des productions de notre auteur, dont on a le plus multiplié les éditions. La première parut à Leipsick, in-4°, l'an 1514. La seconde, donnée à Cologne en 1549, fait partie d'un volume in-folio, dans lequel sont compris les traités d'Amalaire et de Walafrid Strabon sur les rits ecclésiastiques, avec la liturgie de saint Basile, et la vie de saint Boniface, archevêque de Mayence : le tout recueilli par les soins de Jean Coclée. La troisième, faite en 1568 dans la même ville, contient en un volume in-folio plusieurs autres Traités de divers auteurs sur le même sujet. La quatrième partie est sortie des presses de Venise en 1572, avec quelques autres écrits analogues, rassemblés dans un volume in-8° sous le titre commun de *Miroir de l'Église*. La cinquième, faite à Rome en 1590, et la sixième à Paris en 1610, ne sont que des répétitions de la troisième. Enfin l'ouvrage a été réimprimé dans les trois grandes Bibliothèques des Pères.

L. 1, c. 105.

C. 106.

T. II, c. 90.

VI. Le *Sacramentaire*, ou Traité des causes et de la signification mystique des rits. Il n'y a de cet ouvrage qu'une seule édition dont le public est redevable aux soins de D. Bernard Pez. Le sujet est le même que celui des quatre livres précédens, traité dans le même goût, mais d'une manière plus abrégée, et avec un peu plus d'ordre et de méthode.

Pez, Anecd., t. II, c. 249-345.

XII SIECLE.

Ibid. p. 70-88. VII. L'*Hexameron*, ou Traité de l'Ouvrage de six jours. Honoré l'adresse à ses écoliers pour l'usage et à la demande desquels il dit l'avoir composé. Il conseille à ceux qui en seront satisfaits, de le mettre à la tête de son *Elucidarium*. On n'en voit pas trop la raison. Cet écrit n'est qu'une explication mystique et très-alambiquée du premier chapitre de la Genèse. L'auteur compte 4184 ans depuis la création du monde jusqu'à l'Incarnation. Il ne donne que douze ans à la sainte Vierge lorsqu'elle enfanta le Sauveur, qu'il prétend avoir souffert à l'âge de 34 ans. Ce sont les seuls traits remarquables de ce commentaire que D. Pez a pareillement tiré de l'obscurité. Cet éditeur prétend que la préface et le dernier chapitre ne sont pas d'Honoré. La preuve qu'il en donne est que l'un et l'autre morceaux manquent dans l'exemplaire de Molk, qui date de 500 ans.

Pez, ibid. p. 348-365. VIII. L'*Eucharisticon* : c'est ainsi qu'il faut lire d'après tous les manuscrits, et non pas *Eucharistion*, comme il est annoncé dans toutes les éditions du Traité d'Honoré des écrivains ecclésiastiques. L'ouvrage, partagé en douze chapitres, renferme une exposition très-fidèle de la croyance de l'église sur le sacrement de l'Eucharistie. Cependant, au rapport de D. Pez, une main du XVe siècle avoit mis en marge du manuscrit de Molk, d'où il l'a tiré, la note suivante : « Il « paroît qu'on ne doit pas lire ce livre en public, à cause « de certains points dans lesquels il semble que l'auteur « s'est ou mépris, ou du moins expliqué de manière à ne « pouvoir être entendu sans une grande application. » Mais le savant éditeur remarque fort bien que cette note est d'un scholastique ignorant, qui vouloit juger des locutions des anciens d'après les petites questions qui s'agitoient de son temps. Il prouve ensuite qu'Honoré s'est énoncé très-correctement sur le dogme de la présence réelle et de la transsubstantiation.

Ibid. diss. Isag, p. 4.

S. Aug. op., t. VI, append., p. 169-183. Pez, ibid., p. 7. IX. La *Connoissance de la vie*, ou *Traité de Dieu et de la Vie éternelle*. Ce livre, à qui l'auteur a donné la forme d'entretien du maître avec ses disciples, ou suivant le manuscrit de Molk, du Solitaire avec ses auditeurs, porte le nom de saint Augustin dans un manuscrit de la bibliothèque du roi. C'est sur un exemplaire semblable que les Grecs, ayant connu cet ouvrage, en traduisirent un fragment considérable en leur langue, avec ce titre que nous rendons en

françois : *Sentimens de saint Augustin sur la Trinité tirés de son livre de la Connoissance de la vraie Vie, dans lequel, sous la forme d'un dialogue, les Frères interrogent, et le maître répond.* Ce fragment, qui comprend le chapitre 11 et les suivans jusqu'au 18ᵉ, à la réserve du 15 qu'on a supprimé, se trouve dans un recueil des Pères latins traduits en grec, imprimé à Basle l'an 1578 par les soins de Leunclavius. Mais les derniers éditeurs de saint Augustin ont très-bien prouvé qu'on ne peut méconnoître Honoré dans ce traité qu'ils ont inséré tout au long parmi les œuvres supposées du saint docteur. Dans la préface, notre auteur fait entendre qu'il étoit en butte aux traits de l'envie, et qu'il ne les recevoit pas avec indifférence. Il exhorte ses adversaires à déposer le venin qui les consume, à prendre des sentiments charitables, et à le suivre pacifiquement dans la vaste forêt des Ecritures où il est prêt à entrer, non pour y porter de nouvelles matières, comme ils l'en accusent, mais pour y cueillir le fruit de vie. Ensuite il expose son dessein qui est de traiter des principales vérités de la philosophie chrétienne.

Entrant en matière, il prouve que notre intelligence, grossière, et accoutumée à juger de tout par les sens, ne peut, sans le secours de la foi, connoître ce qui concerne Dieu et les esprits créés. Il partage ceux-ci en deux espèces, l'ange et l'ame humaine. Il montre ce qu'ils ont de commun et ce qui les différencie. Quant à l'Etre souverain, dit-il, étant incompréhensible de sa nature, nous ne pouvons déterminer précisément ce qu'il est. Essayons néanmoins, ajoute-t-il, puisque la substance intellectuelle veut en quelque façon que ce soit le connoître, de le définir au moins imparfaitement et d'une manière énigmatique. Après en avoir donné la définition usitée dans les écoles, il s'applique à prouver qu'il existe. De là il passe aux moyens par lesquels on peut parvenir à le voir et à le contempler dans sa gloire. Ses disciples, satisfaits de ce qu'il leur a dit là-dessus, lui demandent qu'après leur avoir démontré l'unité de l'essence divine, il leur apprenne comment il y a dans cette même essence trinité de personnes. C'est la matière de leur entretien depuis le 10ᵉ chapitre jusqu'au 19ᵉ. Honoré répond à toutes leurs questions suivant les principes de saint Augustin et de saint Anselme, dont il emploie souvent les paroles sans les

XII SIECLE.

nommer. Les chapitres suivans, au nombre de 28, roulent sur la miséricorde de Dieu, sa justice, sa sagesse, son immensité, son immutabilité, la profondeur de ses jugemens dans la distribution inégale de ses dons, sur l'origine du mal, sur la misère de l'homme, la cause de cette misère et les moyens de la réparer, sur la nécessité et les caractères de la foi, sur l'état des ames dégagées des corps, sur la manière dont les saints entendent nos prières, sur la résurrection des morts, sur le bonheur de la vie éternelle. Tel est le sommaire de ce Traité où l'on remarque une saine et lumineuse métaphysique, puisée dans l'Ecriture et dans la Tradition. C'est de tous les ouvrages d'Honoré celui qui nous paroît le plus châtié, tant pour le choix et la justesse des pensées que pour la méthode et l'élocution.

X. L'*Image du monde* en trois livres. Cette production est précédée de deux lettres, l'une d'un nommé Chrétien, qui qualifie l'auteur homme doué des sept dons du Saint-Esprit; l'autre d'Honoré en réponse à celle de Chrétien. La dernière phrase de celle-ci, commençant par ces mots, *ad instructionem*, se trouve employée dans quelques manuscrits pour le commencement du premier livre, au lieu que dans tous les imprimés ce livre débute par *Mundus dicitur*. Cette différence a fait prendre le change à D. Rivet, en lui persuadant que l'*Image du monde* d'Honoré n'étoit pas le même ouvrage que celui qui a vu le jour sous ce titre. C'est une de ces méprises qui, dans une entreprise de longue haleine et pleine de discussions épineuses, échappent à l'esprit le plus attentif. Nous allons rendre un compte très-succinct de ces trois livres. Le premier est un Abrégé de cosmographie, tel qu'on pouvoit le donner dans un siècle où la géographie et l'astronomie étoient encore au berceau. L'auteur compare le monde à un œuf, et ne reconnoît que trois parties de la terre qui soient habitables. Le second traite du temps et de ses divisions, c'est-à-dire, des heures, des jours, des mois, des années, des olympiades, des différens cycles, des réguliers, des concurrens, des épactes, du terme paschal, des fêtes mobiles, de l'embolisme ou intercalation. Le troisième est une petite chronologie universelle, qui finit dans les premières éditions à l'empereur Lothaire II, et dans les suivantes à Frédéric Barberousse. Peut-être dans l'autographe finissoit-elle à l'empereur Henri V; ce qui est d'autant plus

Hist. litt. t. IX, p. 451.

vraisemblable, que cet ouvrage est antérieur à celui des écrivains ecclésiastiques, dans lequel Honoré, parlant de lui-même, dit qu'il fleurissoit sous l'empire de ce prince.

On compte jusqu'à sept éditions de l'*Image du monde*. La première, sans marque de lieu ni d'année, concourt avec les commencemens de l'imprimerie. La seconde fut donnée à Nuremberg, l'an 1491, par Gaspar Hochfeder. Illiricus procura la troisième à Bâle en 1497 in-4°, avec attribution de l'ouvrage à saint Anselme. La quatrième, où le nom d'Honoré se rencontre pour la première fois, fut encore donnée à Bâle, l'an 1544, avec celle de six autres écrits du même auteur, par les soins de Jean Hérold chez les héritiers de Cratander en un volume in-8°. La cinquième, du même format, date de Spire l'an 1583 chez Bernard Albin. La sixième fait partie du XIIe tome de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Cologne. On voit la septième dans le XX volume du même recueil, publié à Lyon.

Fabric., l. 8, p. 818.

Bibl. S. Illidii Clarom.

Bibl. Reg., t. I, n. 465.

P. 964-995.

On a fait aussi l'honneur à ce livre de le traduire en italien sous ce titre : *Il libro* de Imagine mundi *composito da Honorio, filosofo solitario, per lo quale se potra intendere molte gentilissime e digne cose.* Cette traduction existe manuscrite à la Bibliothèque du roi.

Bibl. ms. Reg., n. 7239.

XI. Le Traité du pape et de l'empereur, intitulé *Summa de Apostolico et Augusto.* Le dessein de l'auteur est d'établir deux choses : la prééminence du sacerdoce sur l'empire, et l'incapacité des princes séculiers pour conférer les dignités ecclésiastiques. Sur le premier chef, D. Pez, éditeur de ce livre, remarque fort judicieusement que, si Honoré s'étoit renfermé dans de justes bornes, en se contentant de préférer un genre à un autre, il auroit de son temps, comme du nôtre, rencontré peu de contradicteurs. Car le point essentiel de la dispute ne consistoit pas à savoir lequel des deux genres devoit l'emporter sur l'autre, mais à déterminer les conséquences qui résultoient de la prééminence accordée assez universellement au premier. C'est sur ces conséquences que l'on disputoit, les uns les exagérant sans mesure, les autres les resserrant avec la même indiscrétion. Honoré, décidé pour ceux-là, va jusqu'à soutenir que c'est au pape à élire l'empereur avec le consentement des princes, de même qu'à le sacrer et à le couronner. Sur le second chef, il fait ce

Pez, Anecd., t. II, p. 180-187.

Ibid. Diss. Isag, p. 8.

XII SIECLE.

raisonnement, qui n'est pas le pire de son livre. Je demande si les dignités ecclésiastiques sont spirituelles ou séculières. Tout homme sensé me répondra sans doute qu'elles sont de la seconde espèce. Je demande encore de quelle nature est la puissance royale. On ne manquera pas de me dire qu'elle est séculière. Donc, répliquerai-je, il n'appartient pas à cette puissance de conférer une dignité spirituelle. Il recherche ensuite l'origine de l'usage contraire, et croit le trouver dans un prétendu privilége accordé par le pape Léon III à l'empereur Charlemagne, pour instituer en son nom, et comme son vicaire, des évêchés dans les Gaules et en Allemagne. Mais dès que l'église a vu, dit-il, que des hommes sans mœurs et sans respect pour elle s'ingéroient, après avoir envahi l'empire sans le consentement du pape, de vendre à prix d'argent les évêchés et les autres dignités ecclésiastiques; alors frappée de l'abus et de la profanation qu'ils faisoient des choses sacrées, elle a sagement retiré ses droits des mains des étrangers pour les dispenser elle-même suivant les lois de la convenance et de l'équité (1).

Pez, Anecd., t. II, p. 157.

XII. L'*Échelle du Ciel*, ouvrage mystique, divisé en deux parties qui n'ont pas grand rapport, savoir, la grande et la petite échelle. Avant D. Pez, qui en a procuré l'édition, il passoit pour constant, sur la foi d'Ant. Hiérat, que l'*Echelle du Ciel* étoit la même chose que le Traité des *Affections du Soleil*, dont nous parlerons dans la suite. Mais aujourd'hui qu'on a ces deux écrits, on voit qu'ils diffèrent entre eux autant que la morale, objet du premier, diffère de la physique sur quoi roule le second.

Pez, ibid., p. 96-169.

XIII. L'explication du Psautier. Ce commentaire, ainsi que celui du Cantique des Cantiques, et le Traité de l'*Image du monde*, est dédié à l'abbé Conon, le même vraisemblablement qui passa de l'abbaye de Sibourg à l'archevêché de Ratisbonne en 1126. Dans la préface, Honoré dit qu'il a pris pour texte le Psautier gallican, et non le romain, parce que le premier est en usage dans les églises du pays où il se trouve. Or, ajoute-t-il, le Psautier gallican est celui qui a été traduit sur les Septante, au lieu que le romain est d'après Symmaque, ou je ne sais quel autre interprète. Il explique ensuite ce que c'est que le psautier, et pourquoi il est ainsi nommé. Puis il traite de la matière, de l'objet, de l'économie et de l'auteur du Psautier. Cette préface où il y

a quelques bonnes choses parmi bien des inutilités et des faussetés, a été mise au jour par D. Pez avec un petit nombre des psaumes commentés par Honoré, savoir, les I, V, L, LI, C, CI, et CL. L'éditeur avertit qu'il y a des exemplaires complets de cet ouvrage, non-seulement parmi les manuscrits de l'abbaye de Molk, mais encore en d'autres bibliothèques d'Allemagne qu'il indique. Il ajoute qu'on trouve à la fin de ces manuscrits un commentaire du même auteur sur les cantiques qui se chantent à Laudes et à Vêpres, et sur le Symbole des Apôtres.

Ibid. Diss. Isag, p. 6.

XIV. Le Catalogue ou Traité des écrivains ecclésiastiques, intitulé *De Luminaribus Ecclesiæ*. Des quatre livres dont il est composé, le premier est tiré de saint Jérôme, le second de Gennade, dont l'auteur adopte le jugement sur Cassien et saint Prosper, en donnant gain de cause au premier dans les disputes qu'ils eurent sur la grace. Le troisième n'est qu'un abrégé de saint Isidore. Le quatrième, emprunté pour la plus grande partie de Bède et d'autres bibliographes, ne contient que dix-sept auteurs, dont Rupert est le pénultième, et Honoré lui-même le dernier. Il y est dit de l'un et de l'autre qu'ils fleurissoient sous le règne de l'empereur Henri V: ce qui montre que cet ouvrage fut composé du vivant de Rupert, mort sous Lothaire II. On a déja remarqué que M. Le Beuf regarde l'article d'Honoré comme une addition faite par une main étrangère. Avant lui Fabricius avait eu la même idée, sur ce qu'on y fait cet éloge de notre auteur à l'occasion de son Commentaire du Cantique des Cantiques: *Miro modo Cantica Canticorum exposuit; ita ut priùs exposita non videantur.* Mais ne pourroit-on pas répondre qu'Honoré, faisant la fonction d'historien, parloit de son ouvrage comme le public en parloit alors? Ce qui est certain, c'est que cet article se rencontre dans toutes les éditions, dans tous les manuscrits qui existent, et qu'on le voyoit dans un des plus anciens sur lequel a été copié celui de Molk, qui est du XVe siècle.

Bibl. pp. Lugd., t. XX, p. 1028-1038.

Pez, Anecd., t. II, Diss. Isag, p. 6.

Outre les trois grandes Bibliothèques des Pères où ce catalogue a trouvé place, nous en avons quatre autres éditions, dont la première fait partie des sept écrits de notre auteur, imprimés, comme on l'a dit, à Bâle en 1544. La seconde parut à Cologne, in-8°, l'an 1580, chez Materne, parmi les ouvrages analogues de saint Jérôme, de Gennade, de saint Isidore, de Sigebert et de Henri de Gand, par les

Fabric. ibid.

XII SIECLE.

soins de Suffredus Petri. La troisième a été donnée par Aubert le Mire dans son recueil des mêmes bibliographes, publié l'an 1639 à Anvers en un volume in-folio; édition renouvelée par M. Fabricius l'an 1718 à Hambourg, avec des notes qui jettent une grande lumière sur le texte.

Tels sont les ouvrages imprimés de notre auteur énoncés dans le catalogue ou traité dont nous venons de rendre compte.

Parmi ceux qui n'y sont point nommés, et dont le public est en possession, le plus considérable est le Traité de la Philosophie du monde, partagé en quatre livres. On le voit à la tête des sept écrits d'Honoré publiés à Bâle en 1544. Il a passé depuis dans les grandes Bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon. Notre auteur parle, dans le premier livre, de Dieu, de l'ame du monde, des anges et de l'ame humaine. Après avoir prouvé l'existence de Dieu par la nécessité d'admettre une Providence, il recherche la raison pourquoi le Père est appelé la puissance, le Fils la sagesse, et le Saint-Esprit la volonté; pourquoi la création est attribuée au Père, l'incarnation au Fils, et la rémission des péchés au St-Esprit. Sur l'ame du monde il propose divers sentimens, et renvoie, pour connoître le sien, à ses gloses sur Platon, que nous n'avons plus. Il distingue deux sortes d'anges, les bons et les mauvais. Il fait trois classes de ceux-là, dont la première habite, selon lui, le firmament pour régler le cours des étoiles; la seconde réside dans le ciel des planètes; la troisième est répandue sur la terre pour prendre soin des hommes. Il ne dit presque rien de l'ame humaine, parce qu'il doit en traiter à fond, dit-il, dans le dernier livre. De-là il passe aux principes de la physique, et finit par des raisonnemens sur la manière dont s'est exécutée la création.

Bibl. pp. Lugd., t. XX, p. 995-1020.

L'objet du second livre est la disposition du ciel.

Le troisième concerne l'eau, l'air, le feu, les cinq zones, les pluies et les autres météores.

Dans le quatrième il s'agit de la terre et de ses habitans. Mais ce qui occupe principalement Honoré, c'est l'homme dont il donne une description anatomique assez ample, et néanmoins fort superficielle. Ce qu'il dit sur l'ame, ne répond pas à qu'il avoit promis.

Dans les préfaces qui sont au devant de chacun de ces livres, il invective avec chaleur contre ses envieux, qu'il se

flatte de confondre par ses succès. Cet ouvrage n'étoit guère propre à leur fermer la bouche. XII SIECLE.

Le second écrit est un abrégé d'astronomie usuelle, intitulé : *De Solis affectibus*. Il est le quatrième des sept livres de l'édition de Bâle, dont on a déja parlé. Le manuscrit sur lequel il a été publié dans ce recueil, ainsi que dans les grandes bibliothèques des Pères, étoit fort défectueux, ou, ceux qui l'ont fait imprimer, de mauvais lecteurs : car on y trouve des fautes grossières de calcul, et d'autres qui forment des contre-sens. Bibl. pp. Lugd., t. XX, p. 1020-1026.

Le troisième est le livre des Hérésies, dans lequel Honoré parcourt sommairement les anciennes hérésies ou sectes, tant des juifs, que des païens et des chrétiens. Il en compte huit parmi les juifs, neuf parmi les païens, et soixante-sept parmi les chrétiens, jusqu'aux Agnoëtes où il finit. Cet opuscule, inséré dans les grandes Bibliothèques des Pères, fut imprimé pour la première fois à Helmstat l'an 1612, avec le Catalogue des hérétiques de Constantin Hermenopule, en un volume in-4°. Ibid. p. 138. 140.

Le quatrième, imprimé pareillement dans la grande Bibliothèque des Pères de Lyon, est une liste chronologique des papes, qui se termine à Innocent II. Elle est suivie, dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi, d'une pareille liste des empereurs d'Occident; et l'une et l'autre ne sont qu'une suite du quatrième livre *De la Philosophie du monde*, qui les précède immédiatement dans le même manuscrit. Les dernières paroles de ce livre le prouvent manifestement. *Non arbitror infructuosum*, portent-elles, *seriem temporum huic operi inserere, quo lector cuncta transacti mundi tempora queat uno intuitu agnoscere.* Ibid. p. 1026-1027. N° 6560.

Le cinquième contient des questions et des réponses sur les Proverbes et l'Ecclésiaste. Nous remarquerons, d'après Cornélius à Lapide, que ces deux espèces de Commentaires sont tirés mot-à-mot de ceux de Salonius, écrivain du V[e] siècle; à cette différence près, que notre auteur a transposé un endroit de cet interprète, et en a retranché ou changé un autre en partie. Car ce que dit Salonius des trois noms de Salomon à la tête de l'Ecclésiaste, Honoré l'emploie pour la préface de ses explications des Proverbes, et à la fin de ces mêmes explications il abrége ou supprime ce que l'autre avoit mis dans les siennes. Ce plagiat n'est point honorable Bibl. pp. Lugd., ibid., p. 1140-1153. Comment. in Ecclesiasten, p. 6.

à la mémoire de notre auteur, supposé qu'il ait voulu faire passer le travail de Salonius pour le sien. Quoi qu'il en soit, ces *questions* et *réponses*, après avoir été publiées l'an 1554 à Cologne sous le nom d'Honoré d'Autun avec d'autres écrits dans un volume in-8°, ont été employées depuis dans les Bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon.

Les ouvrages suivans ont été tirés de l'obscurité par D. Pez.

Anecd., t. II, 201-212.

I. Un livre intitulé, *Summa duodecim quæstionum*. Voici quelle en fut l'occasion. Deux hommes, dit Honoré, l'un chanoine et l'autre moine, s'étant rencontrés en voyage, se demandèrent réciproquement ce qu'ils étoient et d'où ils venoient. J'appartiens à saint Pierre, dit le chanoine; et moi, dit le moine, à saint Michel. Le premier soutient que son patron est le plus digne, comme prince de l'église et portier du ciel. L'autre prétend au contraire que c'est le sien, étant non-seulement ange, mais prévôt de la cour céleste. La dispute s'étant beaucoup échauffée sans qu'il y eût rien de conclu, quelques personnes, dit notre auteur, m'ont demandé sur cela mon sentiment. J'ai d'abord répondu de vive voix; mais ensuite, à leur prière, j'ai mis ma réponse par écrit. Honoré, pour résoudre une question aussi futile, entreprend d'établir douze points métaphysiques, à la fin desquels on est à peu près aussi avancé qu'auparavant. Cet ouvrage est dédié à un nommé Thomas, *tout rayonnant de l'éclat de la sagesse*, suivant l'expression de l'auteur.

Ibid. p. 215-224.

II. Un Dialogue entre le maître et le disciple sur huit questions théologiques, que celui-ci propose, et que l'autre résout. Les deux plus importantes sont: 1°. J. C. se seroit-il incarné, si l'homme n'eût pas péché? Le maître répond affirmativement, sur ce que le principal motif de l'incarnation n'a pas été, selon lui, la réparation du péché, mais la déification de la nature humaine. 2°. Quelle est la destinée des enfans morts sans baptême? La réprobation et le feu éternel, répond le Maître.

Ibid. p. 224c 227.

III. Un Traité *de l'Exil et de la Patrie de l'ame*. Ce Thomas, à qui l'auteur avoit dédié sa Somme des douze questions, est encore le Mécène qu'il célèbre à la tête de ce livre. Mais il avoit crû en dignité dans l'intervalle de ces deux écrits, puisque Honoré, dans celui-ci, lui fait honneur, non-seulement de tous les dons de la sagesse, mais aussi

de la grace apostolique; ce qui semble dire qu'il avoit été promu à l'épiscopat. La matière dont notre auteur l'entretient ici, concerne les sciences humaines et les divines. Il dit que notre exil consiste dans l'ignorance, et notre patrie dans la possession de la vraie sagesse, qu'il entreprend de développer. Il n'y a rien là qui mérite d'être remarqué.

IV. Un traité du *Libre Arbitre*, adressé à un abbé nommé Gothescalc. Le dessein est le même que celui de l'*Inévitable*, mais exécuté avec plus de briéveté. Il n'y a que six chapitres d'Honoré; le reste consiste en passages de plusieurs Pères. P. 237-246.

V. Un petit discours *Sur la vie du cloître*, qui contient une mysticité peu assortie à la portée du commun des lecteurs.

§ III

SES ÉCRITS NON IMPRIMÉS OU PERDUS.

Ce sera D. Bernard Pez, comme nous en avons averti cidevant, qui nous servira de guide dans le dénombrement des écrits non imprimés ou perdus de notre auteur. Pez, ibid., Diss. Isag, p. 4.

I. Un traité de l'*Incontinence des Prêtres*. Il étoit compris dans la liste des livres dont un moine, nommé Henri, avoit fait présent à l'abbaye de Gotwic au XIIe siècle. Mais il ne se rencontre plus aujourd'hui parmi les manuscrits de cette maison, et on ne peut dire où il existe. P. 5.

II. Un grand ouvrage intitulé *Summa totius de omnimodâ historiâ*. Il est compris dans la donation du moine Henri, et annoncé sous le nom d'Honoré. D. Pez dit avoir vu et parcouru dans la bibliothèque de Gotwic une chronique anonyme qui porte ce titre, et dans laquelle on rencontre des choses importantes pour l'histoire d'Allemagne. Mais ce qui lui fait douter que ce soit la même que celle d'Honoré, c'est qu'elle ne va que jusqu'en 1058, et que l'auteur y nomme Adalbert, marquis d'Autriche, son seigneur. Il semble aisé néanmoins de répondre à ce doute. D'abord le manuscrit étant du XIIe siècle, comme D. Pez en convient, n'est-il pas naturel de le confondre avec celui qui venoit du moine Henri? Que cette chronique finisse au milieu de l'onzième siècle, cela ne prouve absolument rien contre Honoré; puisqu'on peut dire, ou que le manuscrit est

XII SIECLE. mutilé, ou que l'auteur n'a pas eu le loisir de conduire son travail plus loin. A l'égard de ce que celui-ci témoigne, qu'il vivoit sous la domination du marquis d'Autriche, nous avons reconnu ci-devant qu'Honoré, voulant se livrer à la retraite, avoit transporté son domicile de France en Allemagne. Nous pourrions ajouter quelque chose de plus positif, si nous avions vu l'exemplaire de la chronique d'Honoré, qui, au rapport d'Arnoul Wion, avoit passé des mains de Lazius dans la Bibliotbèque de l'empereur au XVI[e] siècle.

Script., p. 336. Quoi qu'il en soit, Bellarmin s'est mépris en nommant une édition de cette chronique faite à Bâle en 1544. L'ouvrage est encore dans les ténèbres.

III. Des extraits de saint Augustin sur la nature et les propriétés de l'ame, disposés en forme de Dialogue. D. Pez

Ibid., p. 8. ne les a découverts dans l'abbaye de Molk qu'après avoir publié son second tome d'anecdotes, où il a renfermé les ouvrage d'Honoré. Il témoigne son regret de cette omission, et promet de la réparer par la suite; mais il n'a pas tenu parole.

Ibid. IV. Un livre de questions théologiques, où il est traité des limbes, de l'enfer, du ciel, etc., tiré pareillement de saint Augustin et d'autres pères. D. Pez avoit aussi dessein de le mettre au jour, et en est demeuré là.

P. 9. V. La Clef de la physique, *Clavis Physicæ*. « Il y en a, « dit notre guide, qui prennent cet ouvrage d'Honoré pour « ses livres de la philosophie du monde. Mais, ajoute-t-il, le « manuscrit du monastère de Zuetlen nous apprend le con- « traire. Car il y est disertement énoncé que la *Clef de la* « *physique* étoit un abrégé des cinq livres d'un certain Chry- « sostomius. Cet ouvrage n'a donc point encore paru; mais « nous espérons le donner un jour au public. » C'est encore une promesse qui n'a point eu d'exécution.

VI. Un recueil intitulé *Pabulum vitæ*. Il est énoncé dans la donation de Henri: mais l'exemplaire de Gotwic est perdu, et l'on n'en connoît point d'autre.

VII. Un autre recueil de Sermons qui a pour titre : *Refectio mentium de Festis Domini et Sanctorum*. Il faisoit également partie des livres de Henri, et existoit encore du temps de Trithème; mais on ne sait aujourd'hui ce qu'il est devenu.

VIII. *Historia solemnis*. Thierri d'Engelhusen nomme cet ouvrage dans la liste des auteurs dont il dit s'être servi

pour la composition de sa Chronique des Chroniques. Mais est-il différent ou non du *Summa totius* dont on a parlé ci-devant ? C'est ce que nous ne pouvons décider. Pez, ibid.

IX. Des Homélies sur les évangiles que saint Grégoire n'a point expliqués. C'est encore un ouvrage dont on ne peut garantir l'existence. Pez, ibid.

X. Un Opuscule très-court sur les dix plaies de l'Égypte. On en conserve un exemplaire, écrit au XIV[e] siècle, dans la chartreuse de Gemnic en Allemagne. Ibid.

XI. Notre auteur avoit fait, comme nous l'avons déja remarqué d'après lui, des Gloses sur Platon ; ouvrage perdu ou profondément enseveli.

XII. Un volume de lettres qui n'est connu que sur le témoignage de Trithème. Trith. ibid.

XIII. Un écrit intitulé : *Suum quid de virtutibus et vitiis.* D. Pez, parlant de cette production, dit : *Hoc quid monstri sit, nondùm assecuti sumus. Quidquid id demum operis fuerit, certè inter Honorii Opuscula in donatione Henrici Monachi hoc modo exprimitur.* Pez, ibid.

XIV. Doublet attribue encore à notre auteur un Commentaire sur la Hiérarchie de saint Denys l'aréopagite : mais l'on ne sait où cet historien a puisé cette anecdote; et l'on ne connoît ni bibliographe qui lui donne un pareil ouvrage, ni bibliothèque où il se trouve. Doublet, Hist. de l'abb. de St-Denys, p. 128.

Il est inutile de réfuter l'erreur où est tombé Polycarpe Leyser, en mettant sur le compte de notre auteur certains vers élégiaques rapportés par D. Mabillon dans le premier tome de ses Analectes sous le nom d'Honoré, scholastique. La note de l'éditeur, qui met au VI[e] siècle la mort de Jourdain, évêque de Ravenne, à qui ces vers sont adressés, suffit pour montrer que Leyser a confondu deux écrivains de même nom. Hist. pœt. medii ævi, verbo *Honorius*. P. 364.

§ IV.

SON GÉNIE, SON ÉRUDITION, SA DOCTRINE, SA MANIÈRE D'ÉCRIRE.

Quoique la postérité n'ait pas tiré de grands secours des écrits d'Honoré, ce seroit néanmoins une injustice de dire qu'ils ont été inutiles à son siècle. On n'y voit, à la vérité, comme dans ceux de presque tous ses contemporains, aucune

XII SIECLE.

nouvelle découverte, nulle trace de ce génie inventif qui sait perfectionner et agrandir les connoissances qu'il a reçues ; mais ils peuvent être regardés comme un dépôt de la tradition sur plusieurs genres de savoir. Notre auteur, en effet, possédoit et a transmis presque tout ce qu'on savoit alors de mathématiques, de cosmographie, de géométrie et de métaphysique. Il se distinguoit même dans cette dernière partie, comme le fait voir son Traité de la connoissance de Dieu et de la vie éternelle ; ouvrage réellement digne des deux grands noms qu'il porte dans quelques manuscrits. Sans être un théologien profond, il n'était rien moins que novice en théologie, malgré certaines erreurs ou méprises que l'on aperçoit dans quelques-uns de ses écrits. *Son Elucidaire*, qui a donné le plus de prise à la censure, auroit trouvé grace auprès des critiques, s'ils eussent fait attention que c'étoit le fruit de ses premières études théologiques. Son traité de l'*Inévitable* marque plus de maturité. C'est dommage, comme on l'a dit, qu'on y aperçoive deux ou trois taches qui le déparent, et l'empêchent d'aller de pair avec les meilleurs écrits du temps sur le même sujet. Le don que notre auteur avoit reçu pour l'interprétation des livres saints, se manifeste dans son Commentaire du Cantique des Cantiques. S'il n'a pas été aussi heureux sur les Psaumes, peu d'interprètes d'alors y ont mieux réussi. Les idées mystagogiques qui avoient prévalu dans le XIIe siècle, ne permettoient guère de saisir le véritable esprit d'un texte dont la lettre sert de base à tous les autres sens. Ces mêmes idées l'ont jeté dans l'illusion, et lui ont fait avancer beaucoup d'absurdités sur les rits ecclésiastiques. C'est ainsi que les bons esprits se gâtent en se laissant entraîner par les préjugés et le mauvais goût que les esprits faux ont établis.

A l'égard de sa manière d'écrire, elle nous paroît défectueuse par plus d'un endroit. Dans presque tous ses écrits les diverses pièces qui les composent, ne sont ni distribuées avec méthode, ni rapprochées avec intelligence. C'est un auteur qui enfante, pour l'ordinaire, à mesure qu'il conçoit, sans trop se soucier de ce qui précède et de ce qui doit suivre. De-là vient cette négligence qu'on remarque aussi dans son style. Il eût pu se corriger de ces défauts, s'il eût travaillé ses écrits avec plus de loisir et de réflexion, comme réellement il s'en est garanti dans quelques-uns.

GEOFROI,

ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

GEOFROI, surnommé Cou de Cerf, *Collum Cervi*, eut pour mère Evemburge, dont l'époux ne nous est point connu. Ayant embrassé la vie religieuse à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, il en devint prieur. Celle de Saint-Thierri, près de la même ville, le tira de ce poste l'an 1112 pour le faire son abbé. Ce fut en cette qualité qu'il assista l'an 1119 au concile de Reims, où le pape Calixte II et le roi Louis-le-Gros furent présens. Il y acquit l'estime de l'un et de l'autre, et fut transféré par leur choix à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. La Chronique de ce monastère recule cet événement jusqu'en 1121. Mais la preuve qu'il est antérieur, se tire d'une sentence arbitrale que Geofroi rendit l'an 1120, comme abbé de Saint-Médard, entre les religieux de Péronne et ceux de Saint-Nicolas aux Bois. Divers abus qu'il trouva dans sa nouvelle communauté donnèrent de l'exercice à son zèle. Pour être secondé dans le dessein de les abolir, il fit venir de l'abbaye d'Anchin un religieux de mérite, appelé Goswin, qu'il nomma prieur. Il n'oublia pas les études dans son plan de réforme, et lui même se mit à la tête de l'école qu'il établit à Saint-Médard. Le succès avec lequel il remplit cette fonction, lui fit une grande réputation parmi les gens de lettres. Guibert de Nogent, son voisin, homme peu versé dans l'art de flatter, lui rend ce témoignage, en lui dédiant son Commentaire sur Abdias, qu'il ne se rendoit pas moins recommandable par son savoir que par son éminente piété.

Spic., t. II, p. 187.
Gall. chr. nov., t. IX, p. 186.
Mab. an., l. 72, n. 34.
Spic. ibid.
Gall. chr. ibid., p. 415.

A l'amour des lettres et de la vertu Geofroi réunissoit un caractère de douceur et une politesse qui lui gagnoient tous les cœurs. On ne pouvoit le voir sans l'aimer, ni l'entendre, lorsqu'il vouloit persuader quelque chose, sans se

Mab. an., t. VI, App., p. 639.

XII SIECLE.

laisser toucher. Les affligés sur-tout étoient sûrs de trouver dans son entretien du soulagement à leurs peines. Abélard fit l'épreuve de ces bonnes qualités, lorsque, par la sentence du concile de Soissons, il se vit relégué dans l'abbaye de Saint-Médard. Geofroi, qui se trouvoit à cette assemblée tenue en 1121, emmena son prisonnier, mais avec des sentimens bien différens de ceux des promoteurs de sa condamnation. Il n'y eut sorte de bons traitemens que notre abbé et ses religieux, à son exemple, ne missent en usage pour adoucir l'amertume de son état. Sensible à des procédés si généreux, l'illustre infortuné se fit un devoir d'en faire passer le souvenir à la postérité.

Abæl. ep. 1, p. 35.

Geofroi ne borna pas sa sollicitude pastorale à la communauté de St-Médard ; il l'étendit, autant qu'il fut en son pouvoir, sur presque tous les monastères de l'ordre de St-Benoît en France. Plusieurs abbés, touchés de ses remontrances, bannirent de leurs cloîtres l'ignorance et l'oisiveté, ces deux sources du dépérissement de toute société religieuse. Ce fut par ses soins, et probablement sous sa présidence, que se tint à St-Médard l'an 1130 le premier Chapitre général des moines noirs. Saint-Bernard y fut invité, sans doute par notre abbé, dont il étoit ami, pour faire part de ses lumières à l'assemblée. Mais n'ayant pu s'y rendre, il écrivit une lettre très-pathétique aux capitulans pour les exhorter à pourvoir par de bons réglemens au rétablissement de la discipline monastique.

Bern. op., t. I, p. 97, not.

Ibid., ep. 91.

Ce Saint donna, peu de temps après, une preuve non-équivoque de son estime pour Geofroi, lorsqu'ayant refusé l'évêché de Châlons-sur-Marne, qui lui étoit offert, il proposa cet abbé pour le remplir. La proposition fut applaudie et confirmée par le consentement du peuple et du clergé l'an 1131, suivant la Chronique de Saint-Médard et celle d'Albéric, mais quelques mois plus tôt qu'il n'est marqué dans la dernière : car l'élu dut être sacré au plus tard dans le mois de septembre, puisqu'Odon son successeur à Saint-Médard fut béni le 30 de ce même mois à Orléans par le Pape Innocent II.

Spic., t. II, p. 787.

Ibid.

Alber. Chron., p. 269.

Geofroi montra beaucoup de zèle pour les intérêts de ce pape, et il n'obligea pas un ingrat. Innocent fit toujours un cas distingué de son mérite, et se servit souvent de ses conseils. Cette même année 1131, il le joignit à son légat Matthieu d'Albane, pour aller complimenter de sa part le roi

Duchesn. Script., t. IV, p. 377.

Louis-le-Gros sur la mort funeste du roi Philippe son fils. L'évêque de Châlons à son retour accompagna le pape à Reims, où il assista au concile qui étoit l'objet de ce voyage. Neuf ans après (en 1140), il se rendit au concile de Sens, où, malgré son inclination pour Abélard, il ne put s'empêcher d'adhérer au jugement de cette assemblée contre sa doctrine. Il souscrivit ensuite avec son métropolitain et ses comprovinciaux la lettre écrite en leur nom par Saint-Bernard au pape pour lui rendre compte de leur opération.

L'histoire, à l'exception du peu qui en sera dit dans la notice de ses écrits, n'entre dans aucun détail de son gouvernement épiscopal. Elle se borne à nous apprendre en général qu'il édifia son peuple par ses exemples, le réforma par son zèle, et l'éclaira par sa doctrine. Les auteurs du nouveau *Gallia christiana* placent sa mort au 27 ou 28 mai de l'an 1142, à moins, disent-ils, qu'il n'y ait faute dans la Chronologie des lettres de Saint-Bernard. On peut assurer que cette Chronologie est réellement défectueuse en cet endroit. La preuve en est claire, non-seulement par la Chronique de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne et par celle d'Albéric, qui rapportent cet événement à l'année suivante, mais encore par une charte de Samson, archevêque de Reims, en faveur de l'abbaye de Saint-Nicaise, datée de l'an 1143, et souscrite par Geofroi. A l'égard du jour auquel il mourut, le 27 mai se trouve marqué dans les Nécrologes de Saint-Remi de Reims et de Saint-Thierri.

Gall. chr. nov. ibid.

Labb. Bibl. nov., t. I, p. 297. Alb. chr., p. 301. Marlot. ibid., t. II, p. 337. Mab. an., l. 77, n. 142.

§ II.

SES ÉCRITS.

Les écrits qui nous restent de Geofroi, sont :

I. Trois lettres, dont la première imprimée, dans la Bibliothèque de Cluni, est écrite à Pierre-le-Vénérable pour le remercier des bontés qu'il avoit témoignées à son fils spirituel, ou plutôt, dit l'auteur, à mon Ethiopien, en le faisant prieur d'une maison voisine de Châlons-sur-Marne. « En quoi, poursuit-il, je m'aperçois de votre charitable « finesse : car vous avez voulu par là lui procurer une res- « source prompte et commode dans tous ses besoins. C'est

P. 720.

XII SIECLE. « ainsi que vous avez coutume d'en user avec vos amis. « Outre cela, vous m'imposez de nouvelles charges pour me « faire éviter l'oisiveté. » Il dit ensuite qu'il doit se rendre à Etampes pour le Dimanche *Pastor bonus*, d'où il compte l'aller voir à Cluni, à moins que le roi ne le retienne, ou que la maladie n'y mette obstacle. Pierre-le-Vénérable lui fit une réponse très-gracieuse, où, après l'avoir remercié des services importans qu'il rendoit à son ordre, il le loue sur l'observance régulière qu'il avoit fait refleurir dans un grand nombre de monastères, et sur son zèle à maintenir la discipline canonique dans son diocèse. A ce compliment il ajoute cet avis : *Cùm tantæ urbi non solùm Epicopum, sed et Principem vos esse oporteat, nihil de Monacho Princeps vindicet, nihil de Religione Princeps usurpet.* Ces paroles font voir que les évêques de Châlons-sur-Marne jouissoient dès-lors de la seigneurie de leur ville épiscopale. L'abbé de Cluni convient ensuite qu'il a résolu de ne point le laisser dans l'inaction ; « et pour preuve de cette disposition, je vous envoie, dit- « il, le frère de D. Garnier, notre sous-prieur, afin que par « vos soins et vos instructions il devienne un homme de « bien, sage, lettré, semblable, en un mot, à celui que « vous m'avez remis. » D. Mabillon conclut avec raison de ce texte, que Geofroi tenoit une école dans l'épiscopat, comme il avoit fait étant abbé.

Ibid., p. 782.

Not. fus. in ep. Bern., n. 44, p. 25.

La seconde lettre de notre auteur, adressée à Etienne de Senlis, évêque de Paris, et publiée dans le troisième tome du Spicilége, est rapportée par l'éditeur à l'an 1132. Elle a pour objet d'engager ce prélat, au nom de l'abbé de Vertus et de sa communauté, à leur envoyer un religieux de Saint-Victor de Paris pour les gouverner. L'abbé, résolu d'abdiquer, promettoit de remettre sa crosse à celui qu'Etienne auroit choisi pour le remplacer. Geofroi s'excuse ensuite de ne pouvoir se trouver à l'assemblée où l'évêque de Paris l'avoit invité, sur ce qu'il apercevoit dans sa ville épiscopale certaines semences de division, qui demandoient sa présence pour les empêcher d'éclore.

P. 164.

La troisième, insérée dans le cinquième tome des Mélanges de M. Baluze, est pour justifier, auprès du pape Innocent à qui elle est écrite, la sentence de déposition prononcée par Alvise, évêque d'Arras, contre Gautier, abbé de Saint-Vast dans la même ville. Geofroi prie le pape de

P. 414.

mettre à l'écart tout préjugé dans l'examen de cette affaire, de soutenir la procédure de l'évêque, dont il détaille les motifs, et d'ordonner qu'on nomme un successeur à cet abbé. Il parle à ce pontife avec une liberté qui montre qu'il y avoit entre eux une grande intimité. Il ne réussit pas néanmoins à le dépréveuir, non plus que saint Bernard, qui lui écrivit sur le même sujet et dans les mêmes vues. Car Geofroi ayant été nommé par Innocent (vers l'an 1141) avec Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, les évêques Joscelin de Soissons et Milon de Terouane, pour revoir l'affaire de Gautier, le rapport de ces commissaires, quoique défavorable à l'accusé, ne produisit aucun effet. Ep. 339.

II. L'on conserve à l'abbaye de Saint-Thierri 24 sermons de Geofroi, qui n'ont pas encore vu le jour. Ils roulent sur différens sujets, et contiennent une très-bonne morale; mais ils manquent d'élévation. Ils sont d'ailleurs, suivant le goût du temps, remplis d'allégories, dans lesquelles on a souvent peine à saisir la pensée de l'auteur.

III. Nous avons six chartes de notre prélat, dont la première fait partie des preuves de l'Histoire de Lorraine par D. Calmet. Quatre autres sont insérées dans le Xe tome du nouveau *Gallia christiana*. La dernière de celles-ci, dont l'objet est la fondation d'une messe de la Vierge à perpétuité dans l'église de l'abbaye de Moiremont, contient une clause remarquable. «Au cas, dit Geofroi, qu'il ne se trouve « qu'un seul prêtre, et qu'il soit obligé de célébrer une autre « messe, même des morts, il récitera l'Office de la Vierge « en particulier ou avec ses ministres jusqu'à la Secrète; et « ensuite après avoir fait le service comme il convient, il « dira d'abord la Secrète de la Vierge; puis après la Com« munion, il dira la Collecte de l'Office qu'il aura cé« lébré. »

T. IV, part. 2, p. 298.
Instr., p. 167-171-172-173.

La sixième, mise au jour par M. Petit dans son édition du Pénitentiel de saint Théodore, est commune à notre prélat et à Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre. C'est une composition faite par l'ordre du pape Innocent entre l'abbaye et le curé de Faremoutier au diocèse de Meaux. Les deux commissaires y règlent entre autre choses que le curé recevra de la main de l'évêque diocésain son institution, ainsi que le saint crême et l'eau pour la réconciliation des églises dans le cas où elles auroient été profanées, *Aquam* T. II, p. 673.

XII SIECLE.

reconciliationis ecclesiarum, si violatæ fuerint. (1) M. Bossuet a employé cette charte dans son recueil des *Pièces concernant l'état de l'abbaye de Jouarre.*

OUvr. de Boss., t. V, p. 625.

ORDRIC VITAL,

MOINE DE SAINT-ÉVROUL.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Order. Hist. eccl., l. 13, p. 924. Ibid., l. 5, p. 579. Hist. litt., t. IX, p. 257.

ORDRIC, qui tient un rang si considérable entre les historiens de son temps, étoit Anglois de naissance, mais François d'extraction. Son père Odeliri, prêtre et marié tout ensemble, comme on l'a dit ailleurs, avoit quitté la ville d'Orléans sa patrie pour passer en Angleterre à la suite de Roger, comte de Montgomeri. De plusieurs enfans qu'il y eut, Ordric l'aîné vint au monde le 16 février de l'an 1075. Le curé d'Attingham, qui le baptisa la veille de Pâque suivant, lui servit en même temps de parrain, et lui donna son nom. A l'âge de cinq ans, il fut amené par sa nourrice auprès d'Odeliri, qui desservoit une église à Shrewsburi dans le comté de Shrop. Un prêtre de la même ville, nommé Siguard, prit soin de ses mœurs, l'instruisit du chant et des cérémonies de l'église, et lui apprit les principes de la grammaire. Cependant Odeliri, voulant se dévouer à la vie religieuse, engagea le moine Rainald à se charger de cet enfant. Celui-ci le conduisit en Normandie (l'an 1085), et le plaça dans l'abbaye d'Ouche ou de Saint-Evroul au diocèse de Lisieux. Le jeune prosélyte plut extrêmement à l'abbé Mainier et à toute la communauté. Son éducation fut confiée au sous-prieur, nommé Jean, dont on a donné ci-devant l'article d'après l'éloge que la reconnoissance du disciple consacra depuis à sa mémoire. L'année suivante (1086), Mainier lui donna l'habit monastique avec

Order., ibid. — Ibid., p. 924. — Hist. litt. t. XI, p. 16. — Order., ibid., l. 5, p. 586.

(1) Voyez le nouveau Ducange au mot *reconciliare*.

XII SIECLE.

la tonsure cléricale. Alors on lui fit quitter son nom d'Ordric, qui ne plaisoit pas aux Normands, pour prendre celui de Vital, en l'honneur de saint Vital l'un des compagnons de saint Maurice, dont on célébroit la fête ce jour-là. A l'âge de seize ans, il fut ordonné sous-diacre (1), à la demande de son abbé Serlon, par le fameux Gilbert Maminot, évêque de Lisieux. Deux ans après, il reçut le diaconat des mains de ce même Serlon, qui étoit parvenu à l'évêché de Séez. Il resta dans ce grade l'espace de quinze ans, au bout desquels, étant dans sa trente-troisième année l'an (1107), il fut revêtu du sacerdoce par Guillaume *Bonne-Ame*, archevêque de Rouen. Ce prélat, dans la même ordination, fit 120 autres prêtres et 244 diacres; sur quoi notre auteur, qui travailloit pour lors à un poëme dactilique, composa les quatre vers suivans :

Ibid. l. 5, p. 924.

Ibid. l. 11, c. 833.

Centum viginti socios ad suscipiendum
Stemma Sacerdotii Dominus me fecit habere,
Ornavitque Stolis leviticus ordo ducentos
Et quater undenos ad Christi sacra Ministros.

L'honneur de la prêtrise ne lui servit pas de degré pour s'élever aux charges de sa maison. Il passa toute sa vie dans la condition de particulier, aimé et considéré de ses frères, qu'il édifia par ses exemples, et éclaira par son érudition. Dans sa vieillesse, il se félicitoit de n'avoir jamais éprouvé les dangers du siècle ni les inconvéniens de l'indépendance. « Me voilà, disoit-il, courbé sous le poids des années et « des infirmités. Je touche au terme d'une vie que j'ai eu le « bonheur de passer au service du Seigneur; et tandis que je « considère les agitations des grands de la terre et les dis- « graces qui les assiégent, je me réjouis de l'état d'assujé- « tissement et d'humilité où la Providence m'a toujours tenu « depuis mon enfance. » L'année et le jour de sa sa mort sont intertains. Il vivoit encore en 1143; mais depuis ce temps on n'aperçoit aucun vestige de son existence. (M)

Ibid. l. 13, p. 924.

Ibid.

Ibid. l. 2, p. 456.

(1) M. Fabricius, qui rapporte ordinairement les textes des auteurs avec la plus exacte fidélité, a tronqué celui d'Ordric, où cet écrivain parle de ses différentes ordinations; car, au lieu de sous-diaconat, il lui fait dire qu'il reçut le diaconat à 16 ans.

§ II.

SES ÉCRITS.

Duches. Script. Norm., p. 321-924. L'ouvrage qui a fait la réputation d'Ordric Vital est partagé en treize livres sous le titre d'*Histoire ecclésiastique*. C'est un assemblage de trois corps d'histoire, dont le

P. 323-457. premier, compris dans les deux premiers livres, forme une Chronique abrégée depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an 1143; le second, renfermé dans les quatre suivans, contient les exploits des Normands en France, en Angleterre et dans la Pouille, les fondations de plusieurs monastères, la suite et les actions principales des évêques et des abbés de presque toute la Normandie, avec d'autres événemens remarquables arrivés sous le gouvernement de Guillaume-le-Conquérant;

P. 633-924. le troisième enfin, composé des sept derniers livres, après une liste des rois de France depuis Pépin jusq'à Henri Ier, et quelques détails sur les principales révolutions de ce royaume, présente l'histoire des démêlés de l'empereur Henri IV avec le pape Grégoire VII, à quoi succède le récit des entreprises de Robert Guiscard, duc de la Pouille, contre l'empire de Constantinople. De-là l'auteur revient en Normandie, raconte la mort de Guillaume-le-Conquérant et de Matilde son épouse, parcourt ensuite les règnes des trois fils de ce monarque. Dans ses récits, il mêle à diverses reprises l'histoire de la première croisade, dont une partie occupe tout le IXe livre. Il parle aussi du roi de France Philippe Ier, sur la mort duquel il raconte des particularités qui ne se rencontrent point ailleurs. Suivent les démêlés de Louis-le-Gros avec Henri Ier, roi d'Angleterre, les victoires remportées par Alphonse, roi d'Arragon, sur les Maures, le schisme d'Anaclet, et autres événemens remarquables. L'ouvrage finit par la relation des guerres de l'impératrice Matilde, comtesse d'Anjou, et d'Étienne de Blois, au sujet du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie. (N)

P. 597. Il est à remarquer, d'après l'auteur lui-même, que le VIe livre, entièrement consacré à l'histoire du monastère de St-Evroul, ne sortit de sa plume qu'après tous les autres, et

par conséquent ne devança pas l'année 1143: car ce ne fut pas en celle-ci, suivant l'époque de sa naissance, qu'il acheva celui qui se trouve le XIIIe, ayant alors, comme il le dit, 56 ans de religion. Ainsi le temps qu'il mit à faire son histoire, doit être au moins de 23 ans; puisqu'il témoigne, dans le prologue des deux premiers livres, l'avoir entreprise par ordre de son abbé Roger du Sap qui donna sa démission en 1120.

P. 924.

P. 321.

Une autre remarque importante à faire, c'est que l'auteur revit et retoucha son ouvrage après l'avoir achevé; ce qui est manifeste par divers endroits des premiers livres, où il rapporte des époques qui n'existèrent que lorsqu'il fut parvenu au terme de son travail. Telle est, par exemple, la mort du pape Innocent II, marquée à la fin du second livre. P. 456.

Pour fixer le jugement qu'on doit porter de cette production, il faut distinguer entre les faits anciens et les faits modernes, qu'Ordric y a fait entrer. Dans le récit de ceux-là, le défaut de critique, qui lui étoit commun avec tous les écrivains des bas temps, lui a fait adopter assez indifféremment les pièces bonnes et mauvaises qu'il avoit sous la main. De là quantité de fables, qui se rencontrent dans les deux premiers livres. Mais il n'en est pas de même des livres suivans. Presque tout y porte un caractère d'authenticité, qui doit faire regarder son ouvrage comme un des plus riches trésors historiques que nous ayons, tant à l'égard de la Normandie et de l'Angleterre, que par rapport à la France. L'auteur y a mêlé plusieurs poésies historiques de sa façon, et surtout des épitaphes de personnes illustres ou de celles que l'amitié lui avoit rendu chères. Mais ce qui relève encore plus le mérite de son travail, ce sont divers actes qu'il rapporte en original, tels que des diplomes, des résultats d'assemblées ecclésiastiques, des lettres, des discours prononcés en des occasions importantes. A l'égard de ces derniers, nous ne voudrions pas répondre que ses héros les aient toujours débités tels qu'il les donne. Il y a bien de l'apparence, qu'à l'imitation des historiens grecs et romains, il leur a quelquefois prêté le langage le plus plausible et le plus conforme aux circonstances où ils se trouvoient. Mais en cela même on retrouve toujours l'écrivain judicieux au défaut de l'historien exact. Il est à propos de lire surtout le

XII SIECLE. beau discours qu'il met dans la bouche de Guillaume-le-Conquérant à l'article de la mort.

L. 7, p. 657-659.

Cette rectitude de jugement se fait sentir dans presque tout le cours de son histoire. Les réflexions qu'il fait sur les grands événemens sont ordinairement puisées dans les lumières d'un sens profond et d'une religion épurée. C'est ainsi, par exemple, qu'il termine le récit des funérailles de Guillaume-le-Conquérant. « Je viens de développer fidèlement, « après de soigneuses recherches, les importantes leçons que « nous donne la Providence dans la catastrophe de ce prince. « Ce n'est ni une tragédie tirée de mon cerveau, que je « débite, ni une comédie que j'offre à des parasites en « belle humeur, mais un tissu varié de faits certains que « je mets sous les yeux du lecteur curieux de s'instruire. On « y voit naître du sein de la prospérité des revers capables « d'effrayer les plus hardis mortels, et de les porter à faire « des retours sérieux sur eux-mêmes. Ce héros célèbre par « ses victoires et ses conquêtes, ce monarque dont l'em- « pire embrassoit tant de provinces, demeure après sa mort « étendu nu sur le plancher, abandonné de ses domesti- « ques, méconnu de ses propres enfans. Pour obtenir les « honneurs funèbres, les ressources lui manquent au milieu « de sa cour. Il faut qu'un homme du commun fasse les « frais d'une bière pour lui, et loue à ses dépens des étran- « gers pour le porter en terre. A l'ingratitude des siens le « hasard semble se joindre pour traverser la cérémonie de « ses obsèques. Pendant la marche du convoi, les flammes « d'un incendie qui s'élève sur la route y mettent le trou- « ble et le désordre. Arrivé, non sans peine, à la Basilique « où il doit être inhumé, nouvel inconvénient. On dispute « au possesseur de tant de villes, bourgs et châteaux, le « petit espace de terrein destiné pour la sépulture. Mais « quelle horreur au moment qu'on le descend dans le tom- « beau! ses entrailles, s'ouvrant tout-à-coup, présentent le « plus horrible spectacle, et répandent une puanteur insup- « portable. Hommes sensuels et voluptueux, qui fûtes pré- « sens à cette scène, vous apprîtes par-là quelle estime on « doit faire de cette félicité passagère et charnelle dont vous « êtes épris. Qui ne dut, en effet, se convaincre, en voyant « ce cadavre hideux et corrompu, de la nécessité d'acquérir, « au prix d'une salutaire mortification, des plaisirs infiniment

P. 662.

« meilleurs et plus durables que ceux d'une chair qui, n'étant « que poudre, doit bientôt retourner en poudre? »

Ordric se mêle aussi de faire des portraits, et il y réussit de manière qu'au coloris près, ils égalent les plus beaux de l'antiquité. Nous donnerons, pour exemple, celui de Robert II, duc de Normandie. « Ce prince, dit-il, que sa courte L. 8, p. 664.
« grosseur fit surnommer Courte-Heuse par le roi son père, « avoit plusieurs qualités estimables, de l'éloquence, de la va- « leur et de la générosité; mais il manquoit de circonspection « pour sa conduite privée, et de sagesse pour le gouverne- « ment de ses états. Il étoit indiscret dans ses libéralités, « infini dans ses promesses, léger et respectant peu la vérité « dans ses discours, inconstant dans ses résolutions, toujours « prêt à pardonner, sans égard pour les intérêts de la jus- « tice, aux coupables qui demandoient grace; doux et affa- « ble à l'excès envers tout le monde: ce qui l'exposoit à la « risée des esprits foibles et au mépris des hommes pervers. « Sa principale étude étoit de se rendre agréable à tous ses « sujets, et dans cette vue il ne savoit rien refuser, accor- « dant ou faisant espérer tout ce qui lui étoit demandé. « Prodigue de son patrimoine, il l'entamoit chaque jour par « les largesses déplacées qu'il en faisoit à ses courtisans; « prince mal-avisé qui s'appauvrissoit pour fortifier les autres « contre lui-même. Il eut la foiblesse de donner à Guillaume « de Breteuil la terre d'Ivri, où il avoit un bon château « bâti par Albrède sa bisaïeule. Il fit une faute encore plus « insigne en cédant à Roger de Beaumont la ville de Brion- « ne, place très-forte par son assiette, et située au cœur de « la Normandie. » L'auteur ajoute plus bas que ce prince, P. 665.
ayant épuisé son trésor, vendit enfin pour trois mille livres d'argent à son frère Henri, le Cotentin qui faisoit le tiers de ses états. Ailleurs il rapporte un exemple étonnant de P. 786.
l'état déplorable où la prodigalité de Robert l'avoit jeté. « Au milieu, dit-il, des richesses de cet ample duché, « souvent il se trouva réduit à manquer de pain, et à garder « le lit faute d'habits; ensorte qu'il perdoit la Messe, parce « que sa nudité l'empêchoit d'y assister. Des baladins et des « maîtresses, qui l'obsédoient continuellement, abusant de « son extrême facilité, lui voloient ses chemises, ses haut-de- « chausses et ses autres vêtemens, sans qu'il osât s'en fâ- « cher. »

XII SIECLE.

P. 823.

Pour mettre sous les yeux de nos lecteurs un contraste des plus frappans, il faut placer à côté de ce portrait celui que notre historien fait de Henri frère de Robert. « Henri, « dit-il, vint à bout d'humilier tous ses ennemis avec l'aide « du Tout-puissant. Depuis qu'il eut réuni sur sa tête le « royaume d'Angleterre et le duché de Normandie, il « gouverna ces deux états avec sagesse, et jouit d'une con- « stante prospérité, par l'attention qu'il eut à ne jamais rien « relâcher de sa première vigueur ni de la sévérité des « lois. Il sut tenir en bride la noblesse inquiète, préve- « nir les émotions de la bourgeoisie pétulante, réprimer « les attentats des tyrans audacieux qui vouloient s'égaler « à lui. Quant à ceux qui étoient naturellement pacifiques, « les personnes religieuses et le petit peuple, il les traita « toujours avec douceur, et ne cessa de les protéger. Affermi « dans la possession de ses pays de de-là et de deçà la mer, « il mit toute son application à procurer la paix à ses peu- « ples, et exerça des châtimens rigoureux sur ceux qui « osèrent la troubler. Cependant l'abondance et les délices « dans lesquelles il nageoit, altérèrent la pureté de ses « mœurs. Il se livra sans réserve à la volupté; vice qui le « domina juqu'à la vieillesse. On compte un grand nombre « de fils et de filles qu'il eut de ses maîtresses. Habile à « s'enrichir, il augmenta considérablement ses revenus, et « amassa des trésors immenses. A l'exemple de son père, « il s'attribua le droit exclusif de la chasse dans toute l'An- « gleterre, fit couper le dessous des pieds à tous les chiens « dans le voisinage des forêts, et permit à peine à quel- « ques favoris de chasser dans leurs propres terres. Curieux « de tout savoir, il n'y avoit rien dont il ne s'informât, « et sa mémoire sûre lui conservoit fidèlement ce qu'il « avoit appris. Il entroit dans le détail de toutes les affaires « de ses ministres et des grands de ses états. Il étoit l'ar- « bitre universel de tous les différends qui s'élevoient parmi « ses sujets. Les complots qui se tramoient dans le plus pro- « fond secret n'échappoient point à sa connoissance, au « grand étonnement de leurs auteurs, qui ne pouvoient « assez admirer l'adresse de ce prince à dévoiler des mys- « tères qu'on avoit pris tant de soin de lui cacher. En un « mot, je ne crains point de l'assurer, après avoir parcouru « soigneusement toutes nos histoires, jamais l'Angleterre

« n'eut un roi plus opulent que Henri, plus puissant et « mieux pourvu de tout ce qui peut, selon le monde, illustrer « un monarque. »

Ce prince affectionnoit spécialement l'abbaye de Saint-Evroul. Notre auteur raconte que l'an 1113 Henri vint en ce monastère, acompagné de ses neveux Thibaut et Etienne fils de sa sœur Alix comtesse de Blois, de Conan comte de Bretagne, et d'un grand nombre de seigneurs; qu'il y passa la fête de la Purification, et que le lendemain s'étant rendu au chapitre, il témoigna aux religieux sa satisfaction de leur conduite qu'il avoit examinée avec soin, et demanda humblement d'être associé à leurs prières : ce qu'il obtint sans peine. Alors, poursuit-il, ceux-ci prirent la liberté de lui demander une grace à leur tour. Ce fut de mettre leurs biens à l'abri des usurpations de leurs voisins, et surtout des héritiers de leurs bienfaiteurs, qui ne cessoient de former à ce titre mille prétentions onéreuses au monastère. Le roi, trouvant la demande juste, ordonna, par le conseil du comte de Meulant, que l'on dressât une pancarte contenant l'énumération de tous les biens que l'abbaye possédoit. Cet acte lui ayant été porté ensuite à Rouen, il le signa d'une croix, et tous ceux qui étoient avec lui en firent autant; après quoi le monarque y fit imprimer son sceau, et défendit (soit par le même acte, soit par un autre) de porter ailleurs qu'à sa cour royale les contestations qui s'élèveroient sur les biens dont il venoit de confirmer la possession. [On voit ici un exemple de l'antiquité des lettres d'évocation ou de *committimus;* exemple qu'il faut joindre à celui qui se trouve dans la charte de Tiron, ci-devant rapportée sur Louis-le-Gros.] Il fit plus, ajoute notre auteur : il donna dans le même temps à l'abbaye soixante *Barons,* c'est-à-dire, des vassaux, et dix muids de froment qu'il chargea l'évêque de Lisieux de fournir annuellement sur les revenus d'Argentan. P. 840. Hist. litt. t. XI, p. 664.

Parmi les actes de sévérité qu'exerça ce monarque, suivant le récit d'Ordric, il en est un que l'Histoire littéraire ne doit point omettre. Luc de la Barre, dit-il, chevalier normand, célèbre par sa bravoure et par l'enjouement de son esprit, étoit entré dans une ligue formée contre le roi Henri. Ce parti lui réussit mal. Les rebelles ayant été défaits à la bataille de Beaumont en Auge, il P. 880-881.

XII SIECLE. tomba entre les mains du vainqueur avec plusieurs autres chevaliers. Henri se fit amener ces prisonniers à Rouen pour les juger. Il y en eut de condamnés à perdre la vue, et le chevalier de la Barre fut de ce nombre. Charles-le-Bon, comte de Flandre, présent à ce jugement, ne put s'empêcher d'en blâmer la sévérité. Vous agissez, dit-il au roi, contre les lois de la guerre en punissant ainsi des vassaux qui n'ont fait que remplir le service qu'ils devoient à leurs seigneurs. Vous auriez raison, répondit Henri, s'ils n'avoient d'autres crimes que celui-là : mais ce sont des sujets révoltés qui ont été pris les armes à la main contre leur souverain; et à ce titre j'ai droit de les punir. Il est vrai, ajouta-t-il, que Luc de la Barre ne m'a jamais fait hommage; mais il a encouru d'ailleurs ma juste indignation. Devenu mon prisonnier au combat de Pont-Audemer, je lui rendis à la paix non-seulement sa liberté, mais encore ses équipages. Comment a-t-il reconnu ce bienfait? L'ingrat s'allie presque aussitôt avec mes ennemis, les excite, et cherche à me nuire plus qu'il n'avoit fait par le passé. Ce n'est pas tout : ce Trouvère facétieux, *choraula* (O) *facetus*, a fait contre moi plusieurs vaudevilles qu'il a chantés publiquement pour m'outrager. Il n'a que trop fait rire mes ennemis à mes dépens. Maintenant donc que Dieu l'a livré entre mes mains, je veux mettre fin à ses bravades, et le faire servir d'exemple aux autres. Luc, voyant arriver les bourreaux pour l'exécution, aima mieux mourir que de s'y soumettre. Il contrefit l'insensé, se défendit le mieux qu'il put; enfin se voyant poussé à bout, il alla se casser la tête contre le mur, et périt ainsi misérablement au grand regret de ceux qui connoissoient ses talens et son humeur agréable : *multis mærentibus qui probitates ejus atque facetias noverant.* Telle fut la fin déplorable de ce poète satyrique : belle leçon pour ses semblables.

P. 854. Ordric nous apprend qu'au combat de Brenneville donné l'an 1119, entre Louis-le-Gros et Henri, de neuf cent chevaliers qui s'y trouvoient de part et d'autre, il n'y en eut que trois de tués : et cela n'est pas étonnant, ajoute-t-il, car outre qu'ils étoient tout couverts de fer, la crainte de Dieu jointe à la familiarité qui étoit entre eux, les portoit à s'épargner mutuellement; en sorte que leur but étoit bien moins de tuer leurs rivaux que de les faire prisonniers.

Sur la fin de l'année précédente (1118), la ville d'Alençon s'étoit révoltée contre son seigneur, neveu du roi Henri, pour se livrer au comte d'Anjou. Les troupes que le monarque envoya pour la réduire furent repoussées avec perte. Cet échec, dit notre historien, donna lieu a de grandes déprédations, et plusieurs violèrent l'observance de l'Avent. On gardoit donc encore l'abstinence durant ce saint temps. P. 847.

Voici, d'après notre auteur, une description des mœurs de son siècle, que nos lecteurs ne seront pas fâchés de voir. « Foulques comte d'Anjou, dit-il, pour couvrir la difformité de ses pieds, imagina une espèce de souliers dont la mode en peu de temps se répandit par toute l'Europe. « On les nomma pigaces (1) *pigaciæ*. Leur forme étoit extrêmement longue, et se terminoit en une grande pointe « recourbée en manière de queue de scorpion. Un certain « Robert, courtisan futile du roi Guillaume-le-Roux, fut « le premier qui introduisit à la cour de ce prince cette « sorte de chaussure. Il y ajouta un nouveau raffinement en « portant plus larges que de coutume ces souliers qu'il garnissoit d'étoupes en dedans, et dont il contournoit la « pointe en forme de corne de belier. Cette bizarre invention, qui lui fit donner le sobriquet de *Cornard*, fut « adoptée par toute la noblesse chez qui elle passa pour « une marque de distinction. Le goût étoit alors entièrement dépravé : suite de la licence des mœurs qui ne connoissoit plus de bornes.... On abandonna les traces des « héros pour se livrer à la dissolution la plus effrénée. On « méprisa les remontrances des prêtres, et on ne voulut « plus suivre que des usages barbares, soit dans la façon de « vivre, soit dans celle de s'habiller : car on portoit, à la « manière des femmes, de longues chevelures que l'on entretenoit avec grand soin. On se servoit de chemises et de P. 682.

(1) Ce sont ces souliers qu'on nomma depuis *à la Poulaine*, et dont la mode dura, malgré les invectives des prédicateurs, jusqu'au règne de Charles VII, roi de France, qui les supprima par un édit. Voyez Ducange Gloss., Verbo *Pigacia*, et Verbo *Poulaina*. Le comte d'Anjou n'étoit pas l'inventeur de cette chaussure; il en avoit seulement le premier introduit l'usage en France. Car on voit que, dès le temps de Cicéron, les Romains affectoient de porter des souliers à longue pointe recourbée par le haut. Cette mode avoit passé en Afrique du temps de Tertullien, qui nomme *Uncipedes* ceux qui étoient chaussés de la sorte. Elle y subsistoit encore du temps de saint Augustin. *Vide Cangii notas in lib. v. Alexiadis pp.* 302-303. De Pallio, c. v

XII SIECLE.

« tuniques fort étroites; mais en récompense très-longues « et traînantes jusqu'à terre. On ne faisoit plus aucune dif- « férence des jours consacrés à la piété, et l'on se permet- « toit toute sorte de divertissemens en tout temps. Le jour « se passoit à dormir, et la nuit à boire et à manger avec « excès, à jouer aux jeux de hasard, à folâtrer et à quel- « que chose de pis. C'est ainsi qu'ont été abolies, depuis la « mort du pape Grégoire (VII), du roi Guillaume-le-Con- « quérant et des autres princes religieux, les bonnes cou- « tumes de nos pères : car les habits de ceux-là étoient mo- « destes et proportionnés à leur taille. Par-là ils avoient la « liberté de monter à cheval et de faire tous les exercices « du corps que la raison et l'occasion pouvoient exiger. « Mais de nos jours tout est changé. Une jeunesse débau- « chée adopte la mollesse des femmes, et les courtisans « cherchent à plaire au sexe en imitant les vices qui lui sont « propres. Ils mettent à l'extrémité de leurs pieds des figu- « res de serpens, qu'ils admirent en marchant comme quel- « que chose de beau. (1) Ils balaient la poussière avec les « longues queues de leurs tuniques et de leurs manteaux. « Leurs mains, instrumens destinés à servir le corps avec « agilité, sont couvertes de longues et larges manches qui « les empêchent d'agir. Ils ont la tête rase par-devant « comme les voleurs, et par derrière une longue chevelure « comme les femmes publiques. Autrefois c'étoit la coutume « des pénitens, des captifs et des pélerins de laisser croître « leurs cheveux et leur barbe, et par-là ils faisoient con- « noître leur état. Mais à présent parmi tous les hommes, « c'est à qui aura les plus longs cheveux et la plus longue « barbe. Vous les prendriez pour des boucs et à la figure, « et à l'odeur, et à la lasciveté des mœurs. Ces cheveux qui « leur sont si chers, ils ne se contentent pas de les laisser « croître, ils les frisent et les tordent en différentes ma- « nières. Une coiffe leur couvre la tête (2) sans bonnet. A

L. 1, De vitâ suâ.

(1) Guibert de Nogent parle aussi de ces habits longs et étroits avec de longues et larges manches.

(2) Il y a dans le texte, *Caput vittâ velant sine pileo.* Mais *vitta* paroît devoir signifier ici une coiffe, et non une simple bandelette; autrement il y auroit une espèce de contradiction avec ce qui suit. Les hommes mettoient autrefois une coiffe ou couvre-chef léger sous le bonnet. Le roi Charles V, abordant l'empereur Charles IV, mit la main à son chaperon. L'empereur voulut l'empêcher; mais le roi lui dit qu'il vouloit encore lui montrer sa *coiffe*. *Villaret, Hist. de Fr.*, *t.* 10, *p.* 379.

XII SIECLE.

« peine voit-on quelque militaire paroître en public la tête « découverte et tondue suivant le précepte de l'apôtre. « Leur habillement et leur démarche font assez connoître « ce qu'ils sont au-dedans, et comme ils observent les devoirs » de la religion. »

Ordric n'étoit pas ami des Cisterciens. C'est un de ses préjugés. Car nous ne prétendons pas qu'il en fût absolument libre. Cependant, en blâmant certaines pratiques de cet ordre naissant, il ne laisse pas de lui rendre justice sur le fond. Que peut-on effectivement de plus flatteur et en même temps de plus vrai que le tableau suivant qu'il en trace? « Il y a déja trente-sept ans, dit-il, que l'abbé P. 714. « Robert commença d'habiter la solitude de Cîteaux; et « dans ce cour intervalle de temps une si grande multitude « de personnes s'y est rassemblée, qu'elle a donné naissance « à soixante-cinq abbayes qui, toutes avec leurs abbés, « sont soumises au supérieur du chef-lieu. Ces religieux ne « portent ni femoraux ni pelisses; ils s'abstiennent de graisse « et de chair dans leurs repas. En un mot, ils brillent en « ce monde comme des lampes ardentes dans un lieu cou- « vert de ténèbres. En tout temps ils s'étudient au silence. « Ils s'habillent et se nourrissent du travail de leurs mains. « Ils gardent soigneusement l'entrée de leurs maisons, ne « laissant rien transpirer de ce qui se passe au-dedans. C'est « par cette raison qu'ils ne permettent à aucun moine étran- « ger de s'associer avec eux ni dans la célébration des saints « mystères, ni au chœur, ni dans les autres exercices ré- « guliers. Les nobles et les savans, frappés de la nouveauté « merveilleuse de cet institut, y sont accourus en foule, et « en ont embrassé volontairement les saintes austérités, mar- « chant avec joie dans la voie droite de l'Evangile, et chan- « tant de la plénitude de leur cœur des cantiques d'actions « de graces au Seigneur. Tous les monastères construits de « leurs mains sont placés dans des déserts et au milieu des « bois. On est saisi d'une sainte horreur en les voyant; et « ces bons solitaires ont eu la prudente attention de leur « donner des noms sacrés, comme de la Maison-Dieu, de « Clairvaux, de l'Aumône, et d'autres semblables, afin d'in- « viter par-là, comme par l'odeur d'un nectar délicieux, « les personnes qui entendent prononcer de tels noms, à « venir goûter la béatitude exquise qu'ils désignent. » Ce

XIIe SIÈCLE.

trait fait honneur au jugement de notre auteur, et montre combien la vérité avoit de pouvoir sur son esprit au milieu même de ses goûts et de ses préventions. Après cela, comment a-t-on pu le représenter comme un écrivain qui « ne « garde aucune mesure à louer ses amis et à blâmer ses en- « nemis ? » Il y a d'autres défauts plus réels à lui reprocher, que nous n'avons garde de dissimuler.

Tindal, Hist. d'Angl., t. II, p. 179, not.

I. Nous convenons que souvent il ne fait qu'effleurer des affaires considérables, tandis qu'il s'étend sur des objets de moindre importance. Ce n'est pas qu'on désirât qu'il eût rien retranché de ceux-ci. Ses détails ont presque toujours de quoi piquer la curiosité. Seulement on voudroit qu'il eût donné le même développement à des choses que tout lecteur sérieux est fâché de ne connoître qu'à demi. Reste à savoir s'il avoit des mémoires suffisans pour cela. Mais c'est un examen où le public n'est pas obligé d'entrer. Un historien est toujours comptable à ses yeux de ce qui manque à l'exécution de son dessein.

II. Nous avouons qu'il ne garde presque nulle méthode dans le contexte de son histoire, réunissant tantôt des faits qui, par la distance de leurs époques, ne devroient pas se rencontrer les uns près des autres, tantôt interrompant le fil historique par des digressions qui font perdre terre au lecteur.

III. Nous l'accusons avec d'habiles critiques modernes de plusieurs fautes de chronologie, même dans ses derniers livres. Il est vrai qu'une partie de ce reproche doit tomber sur Duchesne, qui a tiré des ténèbres l'ouvrage d'Ordric pour l'insérer dans son recueil des historiens de Normandie. Car, bien que cet éditeur ait dirigé son travail sur trois manuscrits anciens, savoir, celui de St-Evroul qui passe pour l'autographe, mais qui ne renferme que les cinq derniers livres, celui de Saint-Etienne de Caën, et celui de M. Bigot, il est certain qu'il n'a pas profité de ces avantages autant qu'il le pouvoit, pour nous donner un texte entièrement correct. De plus, au lieu de réparer par des notes le peu d'ordre que l'auteur observe dans la distribution des faits, il a augmenté la confusion, en se contentant pour l'ordinaire de marquer au haut de chaque page une seule et même année pour tous les faits qu'elle renferme. Ces défauts remarqués avant nous ont fait désirer une

nouvelle édition de notre historien. D. Bessin, éditeur des Conciles de Normandie, l'avoit entreprise, et l'on conserve à l'abbaye de St-Ouen de Rouen un exemplaire de celle de Duchesne, corrigé de sa main à la marge d'après le manuscrit de St-Evroul, et d'après un autre plus complet appartenant alors à M. Mareste, avocat-général à la chambre des Comptes de Normandie. Si la mort n'eût point interrompu cette tâche, D. Bessin n'auroit pas manqué de consulter encore les trois manuscrits qui sont à la bibliothèque du Roi, ainsi que celui de St-Germain-des-Prés. Ce dernier, à la vérité, n'est que du XVIe siècle, et de plus il ne contient que les trois premiers livres. Cependant il mérite d'autant plus d'estime, qu'il paroît avoir été transcrit sur l'autographe St-Evroul, auquel il ne manquoit encore rien en ce temps-là. C'est ce que témoigne le copiste, religieux de St-Evroul, nommé Vallin, dans l'Epître dédicatoire à son abbé Simon de Brie. Telles sont les ressources que nous pouvons indiquer par une nouvelle édition d'Ordric Vital. Il est bon d'observer avec la Croix du Maine, qui le premier des bibliographes nous a fait connoître l'ouvrage et son auteur, que les exemplaires manuscrits en ont toujours été rares; « en sorte, dit il, que même Jean Balée, le plus diligent à « rechercher les livres antiques, n'en a jamais fait mention « en son grand catalogue des Historiens d'Angleterre, ni « même Trithème, Gesner, Lycosthène, Simlerus, et au- « tres qui ont recueilli les noms des hommes doctes. » Il avoit dit plus haut : « Nous l'avons pardevers nous écrite à « la main et en fort beau style; » et il ajoute ici : « Nous la « ferons imprimer en peu, Dieu aidant, nous contentant « de laisser par écrit qu'elle sera sortie de notre biblio- « thèque. » Ce dessein n'a point eu d'exécution. D. Bouquet n'a pas manqué d'employer le texte d'Ordric dans son Recueil des Historiens françois, toutes les fois qu'il l'a jugé propre à son travail. Ses notes sur les endroits fautifs de cet historien ne laisseroient rien à désirer, s'il eût distingué les méprises qui lui sont personnelles, de celles de son premier éditeur. Le P. Labbe a tiré de notre auteur la relation et les actes du concile de Reims, tenu l'an 1119, pour les insérer dans le Xe tome de son édition des Conciles.

P. 251.

P. 865-872.

XII SIECLE.

Ibid. p. 871-875. HESSON, SCHOLASTIQUE DE REIMS et comtemporain d'Ordric, a donné pareillement une relation de l'assemblée dont on vient de parler. Le P. Labbe l'a placée à la suite de la précédente. Elle est moins ample, mais néanmoins plus détaillée par rapport à l'objet principal du concile, auquel elle se borne, c'est-à-dire la grande querelle de l'empereur Henri V avec le Saint-Siége, au sujet des investitures. On y voit que les Pères s'énonçoient publiquement tantôt en latin, tantôt en françois, parce que tous les assistans n'entendoient pas la première de ces deux langues. L'évêque d'Ostie ayant exposé dans un discours latin l'état de la question des investitures, celui de Châlons, par ordre du Pape, reprit le même sujet, dans sa langue maternelle, dit P. 874. D. Hesson, en faveur des laïcs et des clercs : *Cùm prudenter episcopus Ostiensis perorasset, iterùm Catalaunensis episcopus ex præcepto Domini Papæ hoc idem clericis et laïcis* Chron. p. 263. *maternâ linguâ exposuit.* Avant le P. Labbe, cette pièce avoit déja vu le jour par les soins de Sébastien Tongnagelius, qui en avoit enrichi son Recueil d'anciens monumens, publié l'an 1612 à Ingolstad, en un petit volume in-4°. C'est la seule production du scholastique Hesson qui soit venue jusqu'à nous. L'abbé d'Usperg en porte un jugement fort sain, en la qualifiant un écrit non moins estimable par l'élégance du style que par l'exactitude des faits.

HARIULFE,

ABBÉ D'ALDEMBORK.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Chr. cent., l. 1, c. 17, p. 440, et l. 4, c. 18, p. 572. Hist. litt. t. XI, p. 611. HARIULFE nous apprend lui-même qu'il naquit dans le Ponthieu, qu'il entra fort jeune dans l'abbaye de Centule ou St-Riquier, et qu'il y prononça ses vœux entre les mains de l'abbé Gervin II. Le gouvernement de cet abbé, dont on a fait ci-devant un portrait aussi fidèle que peu avantageux, dura depuis l'an 1071 jusqu'en 1096. Ainsi ce seroit une

époque bien vague pour la profession d'Hariulfe, si nous n'avions là-dessus rien de plus précis. Mais comme il témoigne avoir vu l'abbé Gervin I[er], qui mourut l'an 1075, quatre ans après son abdication, il faut dire qu'il vint cette année, au plus tard, en religion. Les bonnes qualités qu'il y apporta, et celles qu'il y acquit, le firent estimer au dedans et au dehors. Instruits de son mérite, les religieux d'Aldembork, au territoire de Bruges, l'élurent pour succéder à Gervin, second abbé de cette maison, différent des deux Gervins qui gouvernèrent St-Riquier. On n'est point d'accord sur la date de cet événement. Les continuateurs de Bollandus, appuyés sur le *Monasterologia* de D. Bar, prieur d'Anchin, ouvrage dont ils conservent, disent-ils, un exemplaire manuscrit, le place en 1097; mais il est certain que ces critiques ont en ce point trop aveuglément suivi leur guide. D. Mabillon a rencontré plus juste, en rapportant l'élection d'Hariulfe à l'an 1105. Les preuves qu'il en donne sont tirées, 1° de la déposition d'Hariulfe lui-même, qui déclaroit, au mois de mai de l'an 1121, qu'il présidoit depuis 16 ans au monastère d'Aldembork; 2° d'un acte du premier mars de la même année, où il est dit qu'Hariulfe étoit abbé depuis 15 ans, six mois et neuf jours; ce qui revient à peu près aux seize années de gouvernement qu'il se donnoit. De ce calcul, il s'ensuit que notre abbé fut intronisé le 22 octobre de l'an 1105, un dimanche, jour marqué dans l'acte dont nous venons de parler.

Ibid. p. 595.

15 aug., p. 223, n. 8.

Mab., Act. SS. B., t. IX, p. 503.

Hariulfe, écrivant à Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, dit, sans entrer dans aucun détail, que les commencemens de son administration furent orageux, qu'on lui suscita bien des contradictions, et qu'il ne sortit d'embarras que lorsque le prélat, élevé sur le siége de Noyon, daigna l'appuyer de son crédit et de son autorité. Meyer suppose, avec assez de vraisemblance, que ces troubles furent excités par les religieux de St-Médard de Soissons, qui vouloient non-seulement enlever au monastère d'Aldembork le corps de St-Arnoul, mais encore lui faire perdre son titre d'abbaye pour se l'assujétir. Quoi qu'il en soit, Hariulfe étoit tranquille en 1114, et jouissoit paisiblement des droits et du dépôt qu'on lui avoit contestés.

Ad an. 1143.

Mab. ibid.

On ignore ce qu'il fit jusqu'au concile de Beauvais, qui se tint, non en 1119, comme l'assure le P. Labbe, mais en

Labbe, Conc., t. X, p. 882.

XII SIECLE.

Art de vérif. les dates, p. 316.
Hist. litt. t. XI, p. 26.

1120, au mois d'octobre. L'abbé d'Aldembork, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, se rendit à cette assemblée, y demanda la canonisation de St-Arnoul, et l'obtint après avoir produit la vie du saint, dont la vérité fut attestée par Lisiard, évêque de Soissons. D'après ce préliminaire, la cérémonie fut indiquée au premier mai de l'année suivante, qui étoit le troisième dimanche après Pâques. Ce fut Hariulfe lui-même qui leva de terre le corps en présence de l'évêque de Noyon. Un miracle, qui se fit entre ses mains à l'Ascension de la même année, est le dernier trait connu de sa vie, qu'il prolongea, suivant tous les auteurs, jusqu'à l'an 1143. Mais les Bollandistes, toujours guidés par le prieur d'Anchin, ne conviennent point avec D. Mabillon, du jour de sa mort. Celui-ci la met au 20 mai, ceux-là au 16 août. On trouve en effet un Hariulfe marqué à chacun de ses deux jours dans le Nécrologe de St-Riquier, et rien n'y désigne en particulier celui qui nous occupe.

Mab., ibid.

Sander. For. M., t. I, p. 317.
Boll., 30 mai, p. 525.
Gall. chr. no. t. V, p. 265.

Hariulfe avait dressé lui-même son épitaphe, que D. Mabillon a publiée dans ses Analectes, d'où elle a passé dans le V[e] tome du nouveau *Gallia Christiana*. La voici :

Ibid.

Pontivo natus, pronus studiis Hariulfus
Almi Richarii claustra puer petiit;
In quibus imbutus deceat quid nosse Magistrum,
Aldemburgensis tertius Abba fuit.
Rem sibi commissam prò viribus amplificavit,
Crescere, Petre, tuis semper opes sitiens;
Fratribus exemplum prætendens compatientis
Multa nimis tacuit, quœque loqui docuit.
Centula quos fratres retinet, coluit seniores,
Illis quod sit honos cernere semper amans.

§ II.

SES ÉCRITS.

Hariulfe consacra les prémices de sa plume à la gloire de l'abbaye de St-Riquier. A peine avoit-il fini ses études, qu'il se vit chargé de l'Histoire de ce monastère, déja entamée par

un de ses confrères nommé Saxo-Walon. Les recherches que ce travail exigeoit, l'occupèrent plusieurs années, et l'ouvrage ne reçut la dernière main qu'en 1088. Cette Histoire, tirée de l'obscurité par les soins du P. Dacheri, fait partie du IVe volume du Spicilége. Elle est divisée en quatre livres, dont le premier en grande partie, le second tout entier, et presque tout le quatrième ont reparu depuis, mais beaucoup plus correctement, dans les VIIIe et IXe volumes des Actes des Saints Bénédictins, publiés par D. Mabillon. P. 419-606.

Le premier livre, précédé d'un prologue, auquel est jointe une liste imparfaite (1) des abbés de St-Riquier, est composé de 26 chapitres dont le 24e, omis dans l'édition de D. Dacheri (2), se trouve restitué dans celle de D. Mabillon. Une espèce de généalogie de nos rois, dressée avec assez peu de lumière et d'exactitude, remplit les trois premiers chapitres; les vingt-deux suivans roulent sur la vie de S. Riquier, et le dernier sur celles des cinq abbés qui se succédèrent immédiatement après lui. Quoique Hariulfe proteste que dans ce qu'il raconte du S. fondateur, il n'avance rien que sur de bons garants, on remarque néanmoins qu'il est sujet à s'égarer, lorsqu'il abandonne Alcuin, le premier historien de St-Riquier.

Le second livre ne contient que la vie de S. Angilbert, huitième abbé de Centule. Les notes et les observations préliminaires que D. Mabillon y a jointes, en l'insérant dans ses actes, répandent un grand jour sur quantité de choses obscures que ce livre renferme, et suppléent plusieurs particularités de la vie de ce Saint, desquelles il ne parle point. On doit aussi faire état des nouveaux éclaircissemens que les Bollandistes y ont ajoutés dans leur grand Recueil, où ce livre se trouve employé pour le même sujet, au 18 de février. T. V, p. 308-122. P. 98 et seq.

Dans le troisième livre, Hariulfe fait l'histoire de neuf abbés depuis Héric, décédé vers l'an 835, jusqu'à Ingelard, qui mourut en 1045. Le nombre de ceux qui ont rempli cet intervalle est beaucoup plus grand; mais l'auteur avoue qu'il n'a pu rien découvrir sur les premiers successeurs de l'abbé Carloman, ce fils infortuné de Charles-le-Chauve. Il fait un Gall. chr. no. t. X, p. 1245. Ibid. p. 1249.

(1) Cette liste ne paroît point être l'ouvrage d'Hariulfe, du moins dans sa totalité, puisqu'on y voit neuf abbés qui ont tous vécu depuis lui.

(2) Nous ne parlons que de la première édition du Spicilége; car ce chapitre se trouve dans la seconde, tome II.

XII SIECLE. grand éloge de la conduite que celui-ci tint à St-Riquier, affectant de ne rien dire de sa vie précédente, ni des écarts qui lui attirèrent l'indignation du roi son père.

Enfin des 36 chapitres que comprend le quatrième livre, les douze premiers ont pour objet la vie du vénérable Angelram, les suivans celle de Gervin Ier. D. Mabillon a tiré de ce livre ce qu'il y avoit de plus intéressant pour l'histoire de ces deux abbés, mis l'un et l'autre au nombre des Saints.
30 mai, p. 624. Les Bollandistes en ont pareillement fait usage pour celle du dernier.

Le jugement que D. Mabillon porte de la Chronique d'Hariulfe, nous paroît très-juste. Quoique pleine de défauts et surtout de parachronismes, elle doit être regardée, dit-il, comme un monument précieux de l'antiquité. Non-seulement elle est intéressante pour l'histoire du célèbre monastère, qui en est le principal objet, mais on y trouve des traits importans de l'histoire de France, surtout par rapport au Ponthieu, où l'abbaye de St-Riquier est située. La plupart des méprises de l'auteur semblent même devoir être excusées sur le défaut de mémoires, soigneux qu'il avoit été, comme il l'assure, de ramasser tous ceux qu'il avoit pu découvrir, et d'y conformer sa narration. Mais les ravages des Normands, qui pillèrent et ravagèrent l'abbaye au IXe siècle, avoient anéanti le plus grand nombre des enseignemens qui pouvoient le guider pour les temps plus reculés.
P. 518. Le récit qu'il fait des incursions de ces barbares dans le Ponthieu et le Vimeu, quoique succinct, renferme des particularités qu'on ne rencontre point ailleurs. Il nous apprend, par exemple, qu'une multitude innombrable d'entre eux, conduite par leur roi Garamond, vint inonder les frontières de la France sous le règne de Louis III, à la sollicitation d'Esimbard, noble françois qui avoit encouru la disgrace du monarque. Il parle ensuite de la victoire que Louis remporta sur ces infidèles l'an 882; et il ajoute : « Mais « comme cet événement avec toutes ses circonstances se « trouve consigné dans nos histoires, outre qu'il a fait la « matière d'une chanson qui est encore aujourd'hui dans la « bouche de nos compatriotes, nous le tranchons en peu « de mots, parce que ceux qui veulent s'en instruire à fond, « peuvent consulter les anciens auteurs. » Cette chanson, composée au IXe siècle, et continuée d'être chantée à la

fin du XI[e], fait voir le peu de progrès que notre langue avoit fait vers sa perfection durant ce long espace de temps. XII SIECLE.

Voici l'origine qu'Hariulfe donne à nos rois de la seconde race. Clotaire I[er] eut une fille, Blitilde, qu'il donna en mariage au sénateur Ansbert, qui en eut trois fils, Arnold, Fériol et Modéric. Arnold fut père d'Arnoul, qui fit d'abord les fonctions de maire du palais sous Clotaire II, et devint ensuite évêque de Metz. De celui-ci n'acquirent Frodulfe, Ansegise et Gualchise qui fut père du B. Vandrille. Ansegise, devenu maire du palais après son père, donna le jour à Pepin le vieux, qui fut duc des François, ainsi que Charles-Martel son fils. On sait le reste. L. 1, p. 454.

Hariulfe témoigne que, sous les rois de la seconde race, plusieurs abbés de St-Riquier furent en même temps comtes du Ponthieu. La raison qu'il en donne, est que ces abbés, étant pour la plupart des premières maisons du royaume, et jouissant de revenus considérables, étoient plus en état qu'aucun autre de s'opposer aux incursions des Normands, qui faisoient ordinairement leur descente par le Ponthieu. L'abbé Héligaude, mort vers l'an 860, fut le dernier abbé qui posséda cette dignité, l'ayant transmise à son fils Herluin qu'il avoit eu dans le monde. Ce comté ne demeura pas néanmoins aux descendans d'Herluin; mais la garde du Ponthieu, dit Hariulfe, fut partagée entre différens officiers royaux répandus çà et là dans la province. *Nostra hæc provincia comite non utebatur, sed militibus hinc inde præpositis conservabatur.* La résistance de ces commandans fut trop foible contre les efforts des barbares, qui brûlèrent l'abbaye avec les trois magnifiques églises qu'elle renfermoit, après en avoir enlevé les plus précieux effets. On ignore la date précise de cet événement; mais il paroît être arrivé sous le règne des enfans de Louis-le-Bègue. L. 3, p. 500. Gall. chr., t. X, p. 1247. P. 579.

L'abbaye se relevoit à peine de cet échec, qu'elle en reçut un nouveau de la part de Hugues Capet, chef de nos rois de la troisième race. Ce prince, voulant mettre une digue insurmontable aux courses des Normands, lui enleva Domard, Encre et Abbeville, fortifia cette dernière place et la donna à Hugues son gendre, qu'on surnomma depuis l'Avoué, parce que le roi l'avoit établi défenseur de Saint-Riquier. Enguerrand, fils de celui-ci, n'eut point d'autre titre, jusqu'à ce qu'ayant tué le comte de Boulogne, il épousa sa L. 4, p. 359-360 et 578-579.

XII SIECLE. veuve. Alors, dit Hariulfe, se voyant l'époux d'une comtesse, il secoua le joug de la dépendance, quitta le nom d'Avoué, et prit celui de comte que ses successeurs ont conservé. Un Anonyme s'est inscrit en faux depuis peu contre ce récit, prétendant qu'Abbeville n'a jamais appartenu à l'abbaye de Saint-Riquier. L'étymologie du nom latin de cette ville, qui semble attester si évidemment le fait, ne l'embarrasse point. N'osant toutefois substituer une interprétation de sa façon, au sens naturel du terme *Abbatis-villa*, il se retranche à dire que l'induction qu'on en tire est fausse. Pour le prouver, il allègue deux moyens: 1° Si les moines de St-Riquier, dit-il, eussent originairement possédé la seigneurie d'Abbeville, les comtes du Ponthieu, comme leurs Avoués, auroient reconnu leur suzeraineté. 2° Il leur seroit resté dans la ville quelques censives ou quelques droits honorifiques. Mais rien de tout cela ne paroît. On voit même, par un acte de l'an 1261, cité dans le *Nouvel examen des fiefs* de M. Brussel, que les comtes de Ponthieu portoient directement leur hommage au roi de France. Pour réponse à ces frivoles objections, on se contentera de renvoyer l'Anonyme aux *Tableaux méthodiques de la Géographie royale* par le P. Labbe; ouvrage qu'il n'a pas vraisemblablement lu, et où il trouvera une réfutation complète de son opinion empruntée du géographe Samson.

Journ. de Verdun, sept. 1759, p. 1759.

P. 816.

Labbe, Tabl. méth., p. 315-321.

En faisant le dénombrement des vassaux ou bénéficiers, *Vassalli seu Milites Beneficiarii*, de St-Riquier, sous Louis-le-Débonnaire, notre auteur donne simplement leurs noms sans marquer les charges auxquelles ils étoient tenus. Il passe également sous silence les anciennes redevances dues à l'abbaye par les habitans du lieu. Mais cette omission se trouve réparée dans un ouvrage anonyme du IXe siècle, mis en lumière par Jean Chapelle, et dont après lui Dom Mabillon et les bollandistes ont donné des extraits fort curieux. On y voit que la ville de St-Riquier, aujourd'hui réduite à peu de chose, étoit alors divisée en plusieurs rues occupées chacune par un corps de métier qui payoit certains droits à l'abbaye. Par exemple, les faiseurs de boucliers ou d'écus devoient fournir et coudre toutes les couvertures des livres: *Vicus scutariorum omnia voluminum indumenta tribuit et consuit.*

P. 48.

Mab., Act. SS. B., t. V, p. 104. Boll., 18 febr.

Parlant de l'état de la bibliothèque sous l'abbé Héric,

XII SIECLE.

il dit qu'elle étoit riche de 256 volumes dont chacun contenoit plusieurs ouvrages qui pouvoient monter en tout à 500 et au-delà. Le détail qu'il donne de ces livres est intéressant. Nous nous contenterons de remarquer qu'on y voyoit *Lex Romana et pactum Legis Salicæ, Passio Domini in Theodisco et Latino, Plinius secundus de moribus et vitâ Imperatorum, Ethicus de mundi descriptione, Geneologia Bibliothecæ.* Gervin I augmenta depuis considérablement cette bibliothèque. P. 483-486. P. 485. P. 600.

On remarque dans la Chronique de St-Riquier quantité de mots qui, à la réserve de la terminaison latine, sont presque entièrement françois. L'auteur dit, par exemple, *Homo malè curtensis,* ce qui répond à notre expression, *un homme mal courtois.* Il emploie le terme *crocia* pour dire une crosse. Il se sert de *fano* pour exprimer un manipule, qu'on nommoit dans notre ancien langage *fanon,* qui signifie une serviette. Il met *cussinus* pour dire un coussin, *ventaculum* pour marquer un éventail, *caltio* pour signifier un caleçon, *wanti* pour des gands, *gonfano* pour une bannière, *bancum* pour un banc, *bocularis* pour un bocal, *clocca* pour une cloche, *sala* pour une sale, *insensarium* pour un ensensoir. P. 599. P. 481. P. 467. P. 486-487. P. 481. P. 480, p. 468. P. 470, p. 467.

Nous avons dit qu'Hariulfe avoit achevé sa Chronique en 1088: cependant on y trouve la vie de l'abbé Gervin II, qui fut obligé d'abdiquer en 1096, et mourut à Marmoutiers en 1105, après avoir été pareillement forcé d'abandonner le siége épiscopal d'Amiens, qu'il avoit occupé l'espace de sept ans. Mais c'est une addition faite par la suite. Elle est toutefois de la même main que le reste de l'ouvrage, quoi qu'en disent les bollandistes, qui la donnent à un autre écrivain. La conformité de style en est une preuve évidente. Hariulfe s'étoit même engagé à parler d'Anscher, successeur de Gervin, dont nous pourrons, dit-il, raconter des choses plus agréables. Mais ayant quitté St-Riquier, il perdit de vue ce projet. Cependant il est certain qu'il retoucha cette Chronique dans son abbaye d'Aldembork, puisque, dans une petite pièce de vers rapportée par Dom Mabillon au Ier tome de ses Analectes, il compte cet ouvrage au rang de ses derniers. Ces vers sont une espèce de dédicace qu'il fait de son travail à l'abbaye de St-Riquier. Ils commencent ainsi: P. 431.

XII SIECLE.

Centula, diligo te doctricis captus amore.
Ultima cùm tibi do munuscula, Mater, aveto.

Notre auteur en avoit déja composé d'autres en 1088 pour être mis à la fin de cette même Chronique, comme on le voit dans l'édition de D. Dacheri. Aussi mauvais que les précédens, ils ont cela de particulier qu'ils finissent tous par la première personne au singulier d'un prétérit de la première conjugaison, en cette sorte :

Toto corde meo te, Centula, semper amavi.
Traditus à puero mea sub te colla ligavi.

II. Telle étoit la dévotion d'Hariulfe envers St-Riquier, qu'il ne se contenta pas d'en avoir fait la vie dans le premier livre de sa Chronique : il voulut encore donner à part l'histoire de tous ses miracles connus. Pour cet effet, il mit en prose l'ouvrage que l'Abbé Angelram avoit écrit en vers sur le même sujet. Il y joignit la relation publiée par un Anonyme au IX[e] siècle des merveilles qui s'opéroient alors au tombeau du Saint, et couronna ce recueil par le récit de celles qu'il avoit apprises d'ailleurs, ou dont il avoit été témoin. Mais en quoi il manqua de jugement, c'est d'avoir mis à la tête de cette compilation le prologue de l'anonyme, dans lequel cet écrivain dit qu'il ne rapporte que des faits qui se sont passés sous ses yeux. D. Mabillon n'a pas jugé à propos de faire usage de l'écrit d'Angelram dans ses Actes des SS. Bénédictins, et s'est borné aux deux autres qu'il y a insérés d'après un manuscrit de St-Riquier. Notre auteur témoigne qu'il étoit dans cette abbaye lorsqu'il mit la main à ce travail.

Mab., Act. SS. B., t. V, p. 673.

III. Hariulfe a fait aussi dans St-Riquier la vie de S. Mauguille, en latin *Maldelgesilus*, qu'il dédia à Gervin II, alors abbé de cette maison, et en même temps évêque d'Amiens. Il se nomme en parlant à ce prélat, *vestri gregis ovicula, utinam idonea!* Ce fut, dit-il, à la prière de ses confrères qu'il entreprit cet ouvrage. S. Mauguille avoit été compagnon de S. Fursi, et vivoit dans le VII[e] siècle.

Mab., Act. SS. Ben., sec. IV, part. 2, p. 537. Boll., t. 7, mai, p. 265.

Hariulfe, dans le corps de son histoire, confond Sigebert II, roi d'Austrasie, avec Sigebert, roi des Anglo-Saxons.

Ms. ibid., p. 538.

Il parle d'un S. Vulgan, archevêque de Cantorberi, qui quitta son siége pour venir se sanctifier dans la retraite auprès de S. Mauguille. Ce Vulgan ne se trouve dans aucun catalogue des archevêques de Cantorberi. Mais ses actes originaux, qui ont été vus par D. Mabillon, lui donnent la même qualité. Cette histoire finit par le récit de la translation de S. Mauguille arrivée l'an 1113 : mais il n'y a pas de doute que ce trait n'ait été ajouté après coup, soit de la main d'Hariulfe, soit de celle d'un autre. Car il est certain, par la préface, que cet écrit fut composé avant la fin du XI[e] siècle, et même au plus tard en 1096; puisque Gervin II ne garda pas au-delà de ce terme le titre d'abbé de St-Riquier. D. Mabillon est le premier qui en ait fait part au public. On le voit dans le V[e] tome de ses actes. Les bollandistes l'ont depuis inséré dans le dernier tome de leur mois de mai avec de nouvelles observations et des notes sur l'édition précédente.

Ibid., p. 540.

Ibid., not.

Boll., 30 mai, p. 265.

IV. Enfin le dernier ouvrage qu'Hariulfe composa dans le monastère de St-Riquier, est une petite pièce de vers à l'honneur d'Anscher, son ami dès leur entrée en religion, et alors son abbé. D. Mabillon doute qu'elle soit de notre auteur: mais elle appartient certainement à un historien de la vie de St-Riquier, comme le témoigne ce distique où l'on adresse la parole au Saint :

Gesta tuæ laudis depinxi vilibus ausis,
Quæ tu suspicias, me quoque respicias.

V. Comme Hariulfe étant à Centule s'était fait un devoir d'illustrer la mémoire du S. fondateur, de même placé sur le siége abbatial d'Aldembork, il employa sa plume à retracer la vie du B. Arnoul, dont ce monastère, comme on l'a dit, possédoit la dépouille mortelle. On ne répètera point ce qui a été dit ailleurs contre Surius et d'autres écrivains qui voudroient enlever à notre auteur les trois livres de la vie et des miracles de ce Saint pour en faire honneur à Lisiard, évêque de Soissons. Le compte que l'on va rendre de ces livres, achevera de dissiper tout doute à cet égard.

T. XI, p. 28.

A la tête de l'édition de D. Mabillon, qui nous servira de guide, il y a trois lettres qui manquent dans celle de Surius. L'auteur, dans la première de ces trois lettres,

Mab., Act., sec. VI, par. 2, p. 505-506.

XII SIECLE.

adressée à Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, dit qu'il lui offre cet ouvrage comme une production de son foible génie; afin que muni du sceau de son approbation, les fidèles soient excités à le lire avec confiance; que c'est à lui qu'il le présente d'abord, ou pour être promulgué par son autorité, s'il le juge propre à édifier les fidèles, ou pour être condamné aux ténèbres, s'il le trouve répréhensible; que dans le premier cas il le prie d'en faire part à son confrère Lisiard, et de se joindre à ce prélat pour le faire connoître à l'église de Reims. La seconde lettre, écrite à Lisiard, tend de même à lui demander son approbation, et l'auteur lui parle de cet écrit comme s'il étoit aussi étranger à cet évêque qu'à celui de Tournai. Enfin la troisième lettre, adressée à l'archevêque de Reims, a pour objet d'obtenir sa protection pour l'ouvrage dont l'auteur se qualifie *omnium Abbatum peripsema.* Voilà sans doute des preuves bien évidentes que Lisiard n'est point auteur de la vie de S. Arnoul. Mais la pièce qui succède à ces trois lettres forme une difficulté. C'est un prologue où ce prélat parlant en son nom copie presque mot à mot la troisième lettre. On a fait là-dessus diverses conjectures; mais la plus simple est de prendre le nom de Lisiard pour une méprise de copiste, n'étant nullement probable que si cet évêque avoit voulu faire une préface, il n'eût pu s'en tirer qu'à la faveur d'un plagiat. Quoi qu'il en soit, le corps de l'ouvrage, aussi bien que les trois lettres préliminaires, réclame ouvertement l'abbé d'Aldembork.

Boll. ibid., p. 231, n 6.

Les deux premiers livres traitent de la vie de S. Arnoul. Hariulfe y parcourt avec méthode tout ce qui concerne sa patrie, sa naissance, ses mœurs, les divers états par où il a passé, les merveilles qu'il a opérées de son vivant, ses prédictions, les actes de son épiscopat, les succès de ses prédications, les affaires civiles et ecclésiastiques auxquelles il a eu part, les présages et les circonstances de sa mort. Le style de cette histoire est moins négligé que celui de la Chronique de Centule; peut-être même en certains endroits est-il un peu trop affecté. L'auteur mêle de temps en temps à sa prose des vers de sa façon, qui montrent qu'il avoit fait quelque peu de progrès dans ce genre depuis ses premiers essais. Nous nous contenterons de rapporter ceux où il a fait parler S. Arnoul encore reclus, prédisant à la reine Berthe qu'elle

accoucheroit d'un fils qui seroit nommé Louis; c'est Louis-le-Gros.

Ventre geris puerum, quod debes credere verum.
Ille puer magnus dum vivet, mitis ut agnus,
Francis regnabit, super hostes non trepidabit;
Pessima delebit, Ludovicus nomen habebit.

Mab. ibid., p. 530.

Il est aisé d'apercevoir la main d'un religieux d'Aldembork dans ce que dit l'auteur sur le rétablissement de cette maison. L'écrivain pieux et bien instruit des principes de la saine morale se fait pareillement reconnoître dans la manière dont il apprécie toutes les actions de S. Arnoul. Quant à la fidélité de son histoire, il paroît avoir pris toutes les précautions nécessaires pour en convaincre ses lecteurs. Prévoyant bien que les faits extraordinaires qu'il rapportoit, souffriroient des contradictions, il a mis à la fin du second livre un écrit apologétique qu'on voit dans l'édition de Surius, mais que D. Mabillon a supprimé dans la sienne par la seule raison qu'il n'étoit point dans les manuscrits qu'il a consultés. L'auteur, pour fermer la bouche à ses adversaires, y nomme les personnes qui lui avoient fourni des mémoires, savoir, Adèle sœur du saint prélat, le moine Everolfe son chapelain, Arnoul son neveu et premier abbé d'Aldembork. La date de son ouvrage est marquée à la fin en ces termes : *Completur hoc opusculum anno post transitum ejus (Arnulfi) vicesimo octavo, indictione VII, quem credimus ab Incarnatione Domini M. C. XIII, regnum Francorum tenente Ludovico filio Philippi Regis... septimo regni ejus anno.*

P. 539.

Sur., ibid., p. 713.

Le troisième livre, qui contient les miracles opérés par l'intercession du Saint depuis sa mort, ne fut point composé dans le même temps que les deux premiers, mais quelques années après; et c'est sur celui-ci qu'on dispute plus sérieusement si c'est Lisiard ou Hariulfe qui en est auteur. En effet, dans le prologue adressé à Raoul, archevêque de Reims, c'est Lisiard qui parle, et l'on ne peut suspecter ici de méprise le copiste. Toute la teneur de ce prologue annonce la plume de l'évêque de Soissons. Il dit à Raoul que, dans le concile tenu l'année précédente (1119) à Reims par le Pape Calixte II, Lambert, évêque de Noyon et de Tournai, s'étoit hautement plaint de ce que la sainteté du

XII SIECLE.

B. Arnoul étant attestée par tant de miracles, son corps néanmoins demeuroit toujours dans la poussière, sans qu'on pensât à le relever en lui accordant les honneurs des Saints; qu'il voyoit dans l'assemblée plusieurs personnes en état de déposer de ses miracles et de ses vertus; que le roi (Louis-le-Gros), en présence duquel il parloit, ne pouvoit avoir oublié qu'il devoit sa naissance aux prières du saint évêque; que Pierre, archidiacre de Soissons, aussi présent, déclaroit et prouvoit par bons témoignages, qu'étant aveugle né, l'homme de Dieu lui avoit ouvert les yeux en lui appliquant de sa salive; que Lisiard, son successeur, ayant reçu de sa main le sous-diaconat, et ayant vécu plusieurs années avec lui, pouvoit rendre compte de la pureté de ses mœurs, de son abstinence merveilleuse, de ses prédictions et de ses miracles: sur quoi, poursuit Lisiard, votre paternité dit qu'elle ne doutoit nullement qu'Arnoul n'eût mené une vie très-sainte et très-édifiante; mais que son avis étoit cependant de ne point relever de terre son corps, à moins que des miracles faits après sa mort ne prouvassent qu'il étoit digne de cet honneur; qu'au reste, l'église romaine étant présente, vous vous en rapportiez à sa décision. Tout le monde, ajoute-t-il, applaudit à ce discours, et c'est en conséquence de cette délibération que j'ai ramassé dans le livre que je vous offre, les principales merveilles par lesquelles il a plu à Dieu d'illustrer le tombeau de ce saint homme.

Sur ce prologue il semble qu'il n'y a nulle difficulté de donner le livre qu'il annonce, à Lisiard: cependant nous sommes persuadés que ni l'un ni l'autre ne lui appartiennent, et que dans le prologue Hariulfe a fait parler le prélat pour donner plus de poids à son écrit. Le style de ce prologue, et quatre vers que l'auteur y a insérés, décèlent manifestement le génie d'Hariulfe, quand on les compare avec ses autres productions. A l'égard du livre, le terme *vidimus*, nous avons vu, dont l'historien se sert en parlant des miracles opérés au tombeau du Saint, prouve évidemment qu'il demeuroit au monastère d'Aldembork. Toute la part que nous pouvons donc attribuer à Lisiard dans cet ouvrage, c'est de l'avoir examiné, revu, et d'y avoir même, si l'on veut, ajouté quelques miracles dont il étoit particulièrement instruit. Surius n'avoit point sans doute connoissance de ce troisième livre, puisqu'il ne l'avoit point fait entrer dans son

recueil. La découverte semble en être due aux recherches de D. Mabillon. Ce savant, l'ayant rencontré à la suite des deux autres en divers manuscrits qui portent le nom d'Hariulfe, l'a inséré dans la seconde partie de son dernier tome des Actes des SS. Bénédictins, avec un commentaire historique et des notes pour éclaircir le texte. Les Bollandistes ont enchéri depuis sur son travail, en redonnant ces trois livres avec de nouvelles corrections dans le second tome du mois d'août de leur grand recueil. Nous ne parlons point des extraits que Duchesne et D. Bouquet ont donnés des deux premiers livres, chacun dans leur Collection des historiens françois.

15 aug., p. 222 259.

Duches. Script. t. IV, p. 163-166.

VI. L'abbé d'Aldembork fit encore deux ouvrages qui avoient pour objet l'illustration de son monastère, et qui jusqu'à présent n'ont point vu le jour. L'un est la vie du B. Gervin son prédécesseur; l'autre, des dialogues sur les miracles opérés dans son église par l'intercession de S. Pierre, qui en étoit le patron. Ce dernier ouvrage est dédié à Guillaume, archevêque de Cantorberi. Molanus parle de l'un et de l'autre en homme qui les avoient lus, lorsqu'il dit, à l'occasion de Gervin, que nous ignorerions le détail de ses actions, sans le soin qu'Hariulfe son successeur a pris de les rapporter dans l'histoire qu'il a donnée de sa vie et dans ses dialogues sur lés miracles de S. Pierre opérés dans l'église d'Aldembork. Si l'on en croit Valère André, ces deux écrits se conservoient encore de son temps en cette maison.

Molan. Nat. SS. Belg., p. 72.

Bibl. Belg., p. 343.

Sanderus ne nomme cependant que le dernier dans son catalogue des manuscrits de Flandre. Quoi qu'il en soit, il paroît que l'un et l'autre existoient au commencement du dernier siècle.

Sadde, part. 1, p. 225.

THOMAS,

ABBÉ DE MORIGNI.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Egass. Bul., t. II, p. 29. Chron. Marign., p. 363.

THOMAS, surnommé Tressent, après avoir professé les lettres dans le monde, prit le parti de l'abandonner. Il alla d'abord faire l'essai de sa vocation à l'abbaye de Morigni près d'Etampes, et passa ensuite à celle de Coulombs dans le diocèse de Chartres, où il prononça ses vœux l'an 1099. Il y avoit dix ans qu'il y demeuroit, lorsque les moines de Morigni jetèrent les yeux sur lui pour le faire leur abbé. Thomas se rendit à leurs vœux. Le jour de sa bénédiction, il fit un discours au peuple pour l'inviter à secourir l'abbaye, qui étoit dans une grande disette. Le chronographe de Morigni qualifie ce discours de divin. Ce qui est certain, c'est qu'il fit un effet merveilleux; en sorte que tous les assistans, du nombre desquels étoient plusieurs grands seigneurs, entre autres Guillaume de Garlande, sénéchal de France, s'empressèrent de faire des largesses au monastère. Ce ne fut pas la seule occasion où Thomas fit usage du talent qu'il avoit pour annoncer la parole de Dieu. Il prêchoit souvent, et toujours avec fruit, du moins pour sa maison, à qui ses prédications valurent la reconstruction de l'église et des lieux réguliers avec plusieurs fonds. Le sénéchal, qui, dès la première entrevue avoit accordé son estime à notre abbé, lui procura celle du roi Louis-le-Gros. Thomas en tira de grands avantages, dont le principal fut la réunion de l'église collégiale de St-Martin du Vieil-Etampes à celle de Morigni. Cette affaire, malgré le crédit du roi, souffrit de grandes difficultés, dont le détail, rapporté dans la Chronique de Morigni, (Ibid.) n'appartient pas à notre sujet. Une autre marque de la considération du roi pour notre abbé, fut l'honneur qu'il lui fit de le députer avec Conon, légat du Saint-Siége, pour aller (Mab. an., l. 73, n. 74.) complimenter en Auvergne de sa part, le pape Calixte II sur

son élection. Calixte vint l'année suivante 1120 à Morigni, et y fit, à la prière de Thomas, la dédicace de la nouvelle église en présence du roi, de la reine et de plusieurs grands de l'état.

XII SIECLE.

Chron. Mor., p. 360.

Le légat Conon étant revenu à Morigni l'an 1121 avec Guillaume de Champeaux, alors évêque de Châlons, Thomas leur fit part d'un scrupule qui l'inquiétoit, lui et sa communauté. Il s'agissoit de certaines églises et dîmes qu'ils avoient acquises à prix d'argent. La question, savoir, s'il y avoit simonie dans ces sortes d'acquisitions, n'étant pas encore éclaircie, il pria les prélats de lui en dire leur sentiment, avec promesse de s'y conformer. Conon et Guillaume ayant tenu conseil là-dessus avec d'autres personnes de poids, imaginèrent un expédient singulier pour lever son scrupule. Ce fut de lui donner une nouvelle investiture de ces mêmes églises de la part de S. Pierre, et de lui ordonner d'en jouir dorénavant en son nom sans nulle inquiétude sur le passé.

Ibid., p. 372.

Ibid.

L'abbé de Morigni savoit parfaitement bien faire les honneurs de sa maison; et c'est un des moyens par où il sut captiver l'amitié des grands. L'an 1131, il reçut la visite du pape Innocent II. Ce pontife étant à Chartres, et se disposant à se rendre auprès de l'empereur Lothaire, marqua pour son premier logement l'abbaye de Morigni. En vain l'archevêque de Sens et l'évêque de Chartres lui représentèrent-ils que le lieu étoit trop petit pour le recevoir avec sa suite. Innocent répondit que le lieu lui étoit connu pour s'y être rencontré auparavant avec Pierre de Léon, alors son confrère de légation, et y avoir été bien traités l'un et l'autre pendant deux jours. Thomas, quoique pris au dépourvu, lui fit une réception conforme à sa dignité. Le lendemain de son arrivée, le pape consacra le grand autel de Morigni. A cette cérémonie, l'archevêque de Sens fit la fonction de chapelain, et l'évêque de Chartres prêcha. Onze cardinaux y assistèrent et plusieurs abbés, du nombre desquels étoient S. Bernard et le fameux Abélard, pour lors abbé de Ruits.

Ibid. p. 384.

Le motif qui avoit porté l'archevêque de Sens à déconseiller au pape d'aller à Morigni, étoit moins l'intérêt du pontife, qu'une indisposition particulière contre l'abbé. Elle ne fit qu'augmenter sourdement par la suite, sans qu'on en sache bien l'origine : mais l'an 1139 elle éclata par un interdit que l'archevêque, au retour du concile général de

XII SIECLE. Latran, lança contre Thomas, pour ne s'y être pas trouvé. La passion du prélat se manifesta d'autant plus en cette occasion, que le roi Louis-le-Jeune lui avoit écrit une lettre d'excuse en faveur de l'abbé de Morigni. Il se calma néanmoins peu après, et le rétablit dans ses fonctions. Mais le retour des bonnes graces du prélat ne put lui faire oublier l'affront qu'il avoit reçu. D'autres désagrémens qui survinrent à Thomas dans le même temps lui firent prendre le parti d'abdiquer et de se retirer au prieuré de St-Martin-des-Champs. Il y passa quatre ans, au bout desquels ayant inutilement tenté de retourner à Morigni, il alla finir ses jours l'an 1144 à Coulombs, lieu, comme nous l'avons dit, de sa profession.

§ II.

SES ÉCRITS.

Les liaisons étroites que Thomas entretint avec les personnes les plus distinguées de l'église et de l'état, son zèle pour les intérêts de sa maison, et les affaires personnelles qu'il eut à soutenir, le mirent dans la nécessité d'écrire un grand nombre de lettres. Mais il n'en reste aujourd'hui que trois. Les deux premières, transcrites dans la Chronique de Morigni et dans l'Histoire de l'Université de Paris, par Duboulai, sont adressées, l'une à l'archevêque de Sens, l'autre au cardinal Chrysogon, bibliothécaire et chancelier de l'église romaine. Elles ont pour objet toutes les deux, le droit de sépulture que les chanoines de Notre-Dame d'Etampes contestoient aux religieux de Morigni. Thomas avoit obtenu du pape Calixte un privilége qui lui assuroit ce droit. C'est ce qu'il représente aux deux prélats qui s'étoient laissé surprendre par les chanoines. Il fait un portrait fort désavantageux de ceux-ci en écrivant au cardinal. La troisième lettre, publiée par M. Baluze, est écrite à S. Bernard. Rien ne fait mieux voir que cette missive, ce que peut une ambition mal éteinte sur l'esprit d'un vieillard, lorsque l'occasion la fait revivre. Thomas, retiré à St-Martin-des-Champs, après s'être démis de son abbaye, apprit en 1144 que Macaire, son successeur, venoit d'être transféré à l'abbaye de St-Benoît-sur-Loire. L'ennui de la vie privée lui fit aussitôt concevoir l'es-

P. 368.

T. II, p. 59-61.

Miscel., t. IV, p. 459-467.

pérance et l'envie de remonter sur son siége. Ces dispositions étoient fomentées par des religieux de Morigni et quelques seigneurs du voisinage qui l'invitoient à revenir. Mais le cardinal Albéric, oncle de Macaire, traversa ce dessein en faisant nommer un autre de ses neveux, nommé Lancelin, à l'abbaye de Morigni. Thomas, dans sa lettre, exhale son dépit en invectives contre ces trois personnages. Selon lui, Macaire étoit un homme d'une réputation fort équivoque, épais de corps, double de cœur, trompeur dans ses discours, ambitieux, simoniaque; Lancelin, homme méchant et intraitable, ayant le poil roux, le regard foudroyant, l'ame sanguinaire, en un mot, un nouveau Phalaris. L'oncle ne valoit pas mieux que les neveux : leur avancement illégitime, procuré par ses soins, prouvoit combien il se soucioit peu des règles, lorsqu'elles s'opposoient à son ambition. Il étoit si ennemi de la vertu, qu'il avoit exigé de Macaire, en le plaçant à St-Benoît, une promesse de ne jamais y admettre les usages de Cluni, ni de souffrir qu'aucun de ses religieux passât dans cet ordre. Ce seul trait, ajoute Thomas, suffit pour le démasquer et faire tomber cette réputation de sainteté qu'il s'est injustement acquise parmi le peuple. Le prieur de St-Martin-des-Champs n'est guère plus favorablement traité pour avoir connivé aux vues du cardinal. Thomas ne pouvant plus rester en cette maison, demande, à la fin de sa lettre, s'il doit retourner à Morigni où il avoit formé la résolution de se faire moine, ou bien à Coulombs où il avoit reçu l'habit (1) et fait vœu de stabilité. Il est à remarquer qu'en cet endroit, au lieu de Morigni, *Monasterium Morigniacense,* on lit dans l'imprimé *Majus Monasterium.* C'est une erreur qui vient de ce que l'ancien copiste ayant écrit par abbréviation M. M., un autre a cru suppléer les deux mots en mettant *Majus Monasterium :* mais cette lettre même et la Chronique de Morigni montrent évidemment la fausseté de cette leçon. Il est surprenant que M. Baluze et D. Mabillon ne s'en soient pas aperçus. La réponse de l'abbé de Clairvaux n'est point venue jusqu'à nous; mais on peut sûrement présumer qu'elle ne fut point conforme aux vues de notre auteur. Outre le défaut de charité, d'humilité et de désintéressement que le Saint dût blâmer dans

Liron. Siug. hist., t. II, p. 288.

(1) L'habit monastique ne se donnoit anciennement qu'à la profession.

XII SIECLE. la letttre de Thomas, rien n'étoit plus opposé que leur façon de penser sur le compte du cardinal Albéric. L'abbé de Clairvaux eut toujours pour ce prélat, même depuis sa mort, une estime singulière, jusque-là que célébrant à Verdun, où il est enterré, la messe pour le repos de son ame, il changea la dernière Collecte, comme il avoit fait pour le cardinal Matthieu d'Albane, et récita celle des saints Pontifes.

Mab. an., l. 78, n. 32.

LAURENT DE LIÉGE,

BÉNÉDICTIN.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Spic., t. XII, p. 274.

LAURENT passa vers l'an 1140 de l'abbaye de St-Laurent de Liége, où il avoit fait profession, à celle de St-Vanne de Verdun, attiré par le prieur de la maison, nommé Rodulfe. Il y a de l'apparence qu'il y finit ses jours : mais on ignore le temps de sa mort; et tout ce qu'on peut assurer, c'est qu'elle ne devança point l'an 1144.

Ibid.

Arrivé à St-Vanne, il s'appliqua, par le conseil d'un de ses confrères nommé Hugues, à composer l'histoire des évêques de Verdun. D'abord Hugues vouloit qu'il commençât par donner un supplément à l'ouvrage que Berthaire avoit fait au Xe siècle sur le même sujet. Mais s'étant aperçu que ce travail étoit déja exécuté par un anonyme, il changea d'avis, et jugea qu'il suffisoit de reprendre cette histoire où le dernier avoit fini, c'est-à-dire, à la mort de l'évêque Richard Ier, décédé l'an 1046. Ce détail est tiré de l'épître dédicatoire de notre auteur, adressée à l'évêque Alberon. Il ajoute ailleurs qu'il n'avance rien dans son Histoire que sur la foi de ce Hugues, vieillard, dit-il, plein de zèle, de droiture et de capacité. Dans cette même Dédicace, il se plaint de l'obscurité où la négligence des siècles précédens avoit laissé tomber la mémoire des premiers évêques de Verdun, d'un Saintin, d'un Maur, d'un Salvin, d'un Arator, d'un Pulchronius, d'un Possessor, d'un Firmin, d'un Vanne, et de plusieurs autres, sur lesquels, dit-il, nous ne

pouvons marquer ni le temps où ils ont vécu, ni les choses merveilleuses qu'ils ont faites : ignorance honteuse, ajoute-t-il, et bien mal assortie à la reconnoissance due à ces grands hommes dont les mérites font notre gloire.

Le corps de l'Histoire est composé des événemens civils et ecclésiastiques arrivés sous chaque évêque. Elle commence par Thierri, que Laurent compte pour le quarantième évêque depuis S. Saintin, et se termine à la quatorzième année de l'épiscopat d'Alberon, c'est-à-dire à l'année 1144, et non pas 1148, comme le dit Oudin. Ainsi c'est un espace de 98 ans que l'auteur parcourt; espace sous lequel sont compris six évêques de Verdun, savoir, Thierri, Richer, Richard II, Henri, Ursion et Alberon. La peinture que nous avons ci-devant tracée du premier est copiée d'après notre historien. Ce n'est pas le guide qu'on a jugé à propos de suivre dans la nouvelle Histoire de Verdun pour représenter ce prélat. Ici l'on ne montre dans Thierri que des vertus sans mélange de vices : là on fait connoître ses mauvaises qualités sans dissimuler les bonnes. Ce contraste frappant mérite la peine d'être discuté. D'abord nous avons dit que Thierri, après avoir tenu quelque temps le milieu entre le pape Grégoire VII et l'empereur Henri IV, sortit de cet état de modération en se déclarant ouvertement pour le dernier et pour l'antipape qu'il avoit fait élire. La preuve de cette variation se tire, non-seulement du récit de notre auteur, mais de la Chronique de Hugues de Flavigni et d'une lettre même de Thierri rapportée par Golstad. L'historien moderne de Verdun s'inscrit en faux contre la lettre qu'il regarde comme supposée, et contre le témoignage des deux chroniqueurs qu'il accuse de partialité. Selon lui, la supposition de la lettre est suffisamment démontrée par une autre lettre de Thierri au pape, pour le consulter sur ce qu'il devoit répondre à ceux qui condamnoient les décrets du Saint-Siége contre l'incontinence des clercs et contre les investitures reçues de la main des laïcs. Mais nous répondons que cette lettre qu'on nous oppose, ayant été écrite avant l'élection de l'antipape Guibert, elle ne prouve rien; parce qu'on a fait voir que Thierri jusqu'alors s'étoit maintenu politiquement entre les deux partis. La question est donc de savoir si par la suite il ne s'engagea pas dans le schisme, de manière qu'il n'y renonça que peu de momens avant sa mort.

Oudin, script., t. II, p. 1491.

Hist. litt., t. VIII, p. 246-254.

Hist. de Verd., p. 205-210.

ibid.

XII SIECLE. Or deux historiens, l'un contemporain, l'autre fort voisin du temps de Thierri, attestent ce fait, et ne sont contredits par aucun écrivain de leur âge. Cependant on les recuse uniquement sur ce motif, qu'étant tous deux moines de St-Vanne, ils avoient intérêt de flétrir la mémoire de ce prélat. En effet (et c'est la seconde différence des deux portraits de Thierri), Laurent et Hugues rapportent qu'il ne persécuta la communauté de St-Vanne, jusqu'à l'obliger d'aller chercher un asile à Dijon, que parce qu'elle refusa constamment de prendre part au schisme. Ils ajoutent que s'étant reconnu dans sa dernière maladie, il envoya prier Rodulfe, abbé de St-Vanne, de venir l'absoudre de l'excomunication, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçu du Saint-Siége. Mais un tel récit, s'il eût été faux, pouvoit-il être hasardé par Hugues de Flavigni, aux yeux d'une multitude de personnes qui avoient connu particulièrement Thierri? Cet historien, intrus comme il l'avoit été dans le siége abbatial de St-Vanne par des schismatiques, n'étoit-il pas même plus intéressé à défendre qu'à ternir la mémoire du prélat? Laurent de même, quelque préjugé domestique qu'on lui suppose, eût-il osé dédier à l'évêque Alberon un ouvrage où l'un de ses prédécesseurs auroit été calomnié sans pudeur? Nous laissons au lecteur judicieux à prononcer là-dessus. Reprenons le fil de de notre Chronique.

Spic., ibid. p. 289. Richer, qui succéda l'an 1089 à Thierri, rappela les religieux de St-Vanne aussitôt après son élection, quoi qu'il fût lui-même dans les intérêts de l'empereur Henri IV, des mains duquel il avoit reçu l'investiture. Il fut sept ans sans que personne osât le sacrer. Enfin l'abbé Rodulfe s'entremit pour le réconcilier avec le pape. Il y réussit, et le fit ensuite ordonner par l'archevêque de Lyon. Richer, pendant les premières années de son épiscopat, eut une guerre fâcheuse à soutenir contre Godefroi de Bouillon, qui vouloit se rendre maître de Verdun. La publication de la croisade vint fort à
P. 295-307. propos pour le délivrer de ce redoutable ennemi. Il fut remplacé l'an 1107 par Richard, surnommé de Grandpré. Richard suivit les erremens de Thierri dans l'affaire des investitures, varia comme lui dans sa conduite, maltraita, bannit à son exemple les moines de St-Vanne toujours attachés au pape, et finit par aller mourir en Italie sans avoir pu se faire sacrer.

XII SIECLE.

Henri, son successeur, élu sans le secours du clergé ni du peuple, mais par la seule autorité de l'empereur, monta sur le siége de Verdun en intrus, s'y maintint par la violence, et, après une tyrannie de 12 ans, se vit obligé d'abdiquer pour éviter la honte d'une déposition. P. 307-312.

Ursion, abbé de St-Denys de Reims, lui fut substitué canoniquement, l'an 1129, par le conseil du légat Matthieu d'Albane. Mais une élection légitime n'est pas toujours la marque assurée d'une véritable vocation. Ursion sortit de sa sphère en montant à l'épiscopat. De bon abbé qu'il étoit, il devint un évêque sans vigueur et sans force. Son prédécesseur avoit laissé le diocèse dans l'état le plus affreux. Au lieu de s'armer de courage pour y rétablir le bon ordre, il alla se renfermer à St-Vanne, où il continuoit les exercices de son premier état. Les méchans se prévalurent de cette foiblesse. Renaud, comte de Bar, irrité contre la ville de ce qu'elle avoit chassé l'évêque Richard, vint l'assiéger, et s'en empara pendant un voyage que fit Ursion à la cour de l'empereur Lothaire. Non content de s'être établi dans le palais épiscopal, où il construisit une tour qui dominoit la ville, il fit main-basse sur tous les biens des chanoines et des bourgeois, arrêta ceux qui osèrent lui résister, mit en fuite les autres, et réduisit tout le pays à une extrême désolation. Ursion, ayant à peine échappé aux embûches qu'il lui avoit tendues, se retira dans son abbaye de Reims, d'où il ne sortit que pour aller faire sa démission entre les mains du pape Innocent à Liége. P. 312-314.

On s'imagine bien qu'en parlant d'Alberon encore vivant, notre auteur n'avoit garde de rien avancer qui pût lui déplaire. Cependant les louanges qu'il lui donne sont d'autant moins suspectes, qu'elles ont été adoptées par tous les historiens de Verdun qui l'ont suivi. Nous ne nous étendrons pas ici davantage sur cet évêque, réservant le détail de ses actions pour l'article qu'il doit occuper parmi les écrivains de ce siècle. P. 314-332.

Laurent termine son histoire par l'éloge des personnages illustres du clergé de Verdun, qui coopéroient aux pieux travaux d'Alberon dans le gouvernement de cette église. Son épilogue est trop court et trop sensé pour n'être pas mis sous les yeux de nos lecteurs. « Je prie, dit-il, ceux qui « liront cette histoire de ne point calomnier mes intentions.

XII SIECLE.

« Car, quoique je pense n'avoir dit que la vérité, je suis « néanmoins très-disposé à me rendre au sentiment des per- « sonnes qui me feront connoître quelque chose de plus « certain. Mon récit est mêlé de bons et de mauvais exem- « ples, afin que nos neveux réfléchissent sur ceux-ci pour « les éviter, et sur ceux-là pour en faire la règle de leur « conduite. Par là je me suis mis à l'abri du reproche bien « fondé que l'on fait à nos pères, d'avoir négligé de nous « transmettre le souvenir de ce qui s'est passé de leur temps. « J'invite les autres à m'imiter. Car l'histoire est un grand « maître pour nous apprendre à fuir le vice et à cultiver la « vertu. »

Cette production, tirée de la poussière par les soins de D. Dacheri, fait partie du XIIe volume du Spicilége. Le manuscrit sur lequel elle a été publiée, n'étoit pas exempt de fautes. Mais l'éditeur, manquant du secours d'un second exemplaire pour les corriger, a cru devoir les faire passer dans l'imprimé. Nous comptons parmi ces erreurs de copiste l'année 1054 donnée pour la première de l'épiscopat de Thierri, et 1088 pour celle de sa déposition. Les vraies dates de ces deux termes sont 1046 et 1080.

ATTON,

ÉVÊQUE DE TROYES;

ET GIBUIN, ARCHIDIACRE DE LA MÊME VILLE.

Mab. an., l. 74, p. 85.
Camus. prompt. Tric., p. 173.
Ibid., p. 275.

I. Atton, après avoir été successivement archidiacre et doyen de l'église de Sens, fut élevé l'an 1122 sur le siége épiscopal de Troyes. L'histoire le compte entre les bons évêques de son temps; mais elle n'entre pas dans un grand détail de sa vie. Il assista l'an 1127 au concile qui fut célébré dans sa propre ville par le cardinal Matthieu d'Albane. Appelé l'an 1134 au concile de Pise, il fut du nombre des prélats françois que des brigands dévalisèrent et maltraitèrent au retour près de Pontrémoli. Le butin qu'on fit sur lui dans cette rencontre ne dut pas être considérable; car, dès l'an 1128, il s'étoit dépouillé de tous ses biens en faveur des

pauvres durant le cours d'une maladie dont il n'espéroit point revenir.

Mab., ibid., l. 75, p. 165. Camus., ibid., p. 345 et p. 316.

Les abbayes du Paraclet et de Larivoux, fondées en son diocèse, l'une en 1129, l'autre en 1139, lui doivent la confirmation de leur établissement. Abélard, qui avoit donné naissance à la première, s'étoit acquis son estime; mais il la perdit, lorsqu'il eut manifesté ses erreurs. L'évêque de Troyes fut un de ses juges au concile de Sens en 1140, et signa sa condamnation avec les autres prélats.

Bern. ep. 337.

Petr. Ven., l. 2, ep. 50, p. 791. O.

Atton, malgré son caractère pacifique, eut avec ses diocésains de fréquentes et vives contestations, qui l'obligèrent d'aller ou de députer presque tous les ans à Rome. Ces contre-temps fortifièrent l'attrait qu'il s'étoit senti dès sa jeunesse pour la solitude. Il fit même vœu d'embrasser la vie monastique à Cluni. Pierre-le-Vénérable, auquel il avoit communiqué cette résolution, le somma plusieurs fois par lettres de l'exécuter. Enfin l'an 1145, vaincu par ses sollicitations, il descendit de son siége, se rendit auprès de cet abbé, et mourut entre ses bras le 29 août de la même année. Ces dernières circonstances sont bien différentes de celles que raconte Albéric de Trois-Fontaines, suivant lequel Atton, loin de s'être volontairement démis, fut déposé juridiquement avec Hélie, évêque d'Orléans, dans un concile tenu l'an 1148. Mais notre récit est appuyé sur les monumens les plus respectables du temps, et celui d'Albéric est entièrement tiré de son imagination.

Mab., ibid., l. 74, p. 85.

Idem not. 19 in ep. 33 Bern., p. 17. Camus., ibid., p. 137.

Ce prélat, durant son épiscopat, entretint un grand commerce de lettres avec les abbés de Clairvaux et de Cluni. Nous avons plusieurs de celles qu'ils lui écrivirent; mais il ne reste en tout que trois des siennes adressées au dernier.

La première, qui est la XXXVe dans le second livre de celles de cet abbé, ne peut être bien entendue sans un précis des deux précédentes auxquelles elle sert de réponse. Atton ayant fait l'ordination dans le prieuré de la Charité-sur-Loire de l'ordre de Cluni, Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre, dans le diocèse duquel étoit ce monastère, s'en plaignit comme d'une entreprise faite sur ses droits. L'évêque de Troyes, intimidé par ses plaintes, en écrivit à l'abbé de Cluni. Il le consultoit en même temps sur ce qu'il avoit à faire vis-à-vis de Guérin, frère de l'archidiacre Gibuin, qui vouloit le contraindre à lui conférer une prébende en vertu

XII SIECLE. d'une expectative qu'il avoit obtenue du pape. Pierre-le-Vénérable, sur le premier point, lui répondit qu'un ancien prélat comme lui ne devoit point redouter les menaces d'un nouvel évêque sans expérience; qu'il falloit, par un silence prudent, laisser tomber cette ferveur novice, qui persuadoit au prélat d'Auxerre que tout lui étoit permis; que, lorsque plus expérimenté et plus familiarisé avec sa dignité, il auroit appris à distinguer ses droits réels de ses prétentions, on lui montreroit des priviléges de Rome anciens et nouveaux, qui permettent aux religieux de Cluni de se faire ordonner par tel évêque que bon leur semblera : alors, ajoute-t-il, s'il est véritablement notre ami, comme il se l'est toujours dit, il mettra fin à ses plaintes en notre considération; sinon, je vous déclare que ce ne sera pas à vous, mais à nous-mêmes
P. 771, D. qu'il aura à faire : *Si amator est, amici gratiâ querelam deponet; si non, non vobiscum, sed nobiscum de his aget.* Sur le second point, l'abbé de Cluni lui dit qu'il ne voit rien d'excessif dans les ordres du pape à l'égard du clerc Guérin, puisqu'ils portent que l'évêque lui donnera une prébende s'il en vaque une, ou qu'il lui réservera la première qui vaquera. Telle est la substance de la première des deux lettres de Pierre-le-Vénérable. La seconde roule entièrement sur ce clerc Guérin, qui, mécontent des retardemens de son évêque par rapport à sa prébende, avoit pris la route de Rome avec son frère Gibuin pour en porter ses plaintes au pape. Etant passés par Cluni, l'abbé les interrogea sur l'objet de leur voyage : à quoi ils répondirent qu'ils alloient exécuter une commission de l'église de Langres. L'air embarrassé dont ils s'expliquoient, dit-il, me fit juger qu'ils me cachoient leur principal dessein. Je leur remontrai l'indécence de leur procédé à votre égard; et je le fis si heureusement, qu'ils me promirent de bien vivre désormais avec vous. Mais ils ajoutèrent qu'ils ne pouvoient se dispenser de continuer leur route, parce qu'ils étoient réellement chargés de la commission dont ils m'avoient parlé.

La réponse d'Atton à ces deux lettres, qui lui furent rendues presque en même temps, commence par un éloge magnifique de la sagesse de l'abbé de Cluni. « Vous êtes, lui dit-il, « un vase d'or, un vase d'élection dans la maison du Seigneur, « le miroir et le modèle de la vie religieuse. Votre conscience « est pure devant le Seigneur, votre réputation est saine parmi

XII SIECLE.

« les hommes, vos œuvres sont droites, et vos paroles salu-« taires » : *Vos quidem estis vas aureum, vas electionis in domo Domini, speculum et forma vivendi : cujus munda coram Deo conscientia, coram hominibus bona fama, opera recta, verba utilia.* Il lui confirme ensuite ce qu'il savoit déjà, que l'évêque d'Auxerre avoit mis les armes bas avant le combat, et qu'il ne vouloit se compromettre ni avec son collègue ni avec l'ordre de Cluni. Touchant le clerc Guérin et son frère l'archidiacre, il le remercie du soin qu'il a pris de les ramener à leur devoir, et se félicite avec lui de ce qu'il y a si bien réussi. Il promet de garder une prébende au premier, à moins que le St-Siége, qui la lui a accordée, ne change d'avis. Suivent, après lui avoir demandé le secours de ses prières, des complimens de Manassés de Rumilli, qu'il appelle votre vénérable fils et ami, d'Odon, archidiacre, neveu du prélat et de Nicolas. Ce dernier ne met, dit-il, aucune borne à son attachement pour vous, et se ressouvient sans cesse de vos bontés. C'est vraisemblablement le fameux Nicolas de Clairvaux, secrétaire de S. Bernard, et alors moine de Moutier-Ramei.

Dans le second livre des lettres de Pierre-le-Vénérable, la LIX[e] est encore de notre prélat. Celle-ci fut portée par le même Nicolas qu'il envoyoit à Rome pour ses affaires. Elle consiste presque toute en reproches tendres à l'abbé de Cluni sur la durée de son silence. En finissant, Atton lui demande ce qu'il doit répondre à l'archidiacre Gibuin; par où l'on voit que cet homme avoit suscité quelque nouveau procès à son évêque.

La troisième lettre d'Atton, qui est la seconde du quatrième livre de celle du même abbé, paroît avoir précédé de peu de temps son abdication. Elle a pour objet de répondre aux instances que Pierre-le-Vénérable lui avoit réitérées de quitter une épouse querelleuse et ennemie de la paix, et de se rendre à Cluni suivant le vœu qu'il en avoit fait. Atton demande encore un peu de temps en faveur de certaines affaires qu'il ne peut se dispenser, dit-il, de terminer.

Ces trois lettres sont écrites avec sagesse, et décèlent un esprit cultivé par l'étude.

Un des derniers et des plus honorables monumens de son épiscopat est un décret qu'il fit l'an 1145, avec le vœu de son chapitre, en présence du légat Albéric, évêque d'Os- Bibl. Clun. 1, p. 104.

XII SIECLE. tie, contre la non-résidence des chanoines forains. Cet acte porte, 1° que ces chanoines, inutiles et mercenaires, ne recevront plus annuellement que vingt sols, à moins qu'ils ne viennent faire le service en personne (P); 2° que désormais on ne détachera plus de la manse commune des frères aucune prébende particulière pour quelque personne que ce soit. On excepte néanmoins de la première clause l'abbaye de Cluni, à qui Atton lui-même, à la demande du pape Innocent, avoit donné une prébende dans son église par un acte rapporté à la suite de ce décret dans la bibliothèque de Cluni.

P. 1407.

II. Gibuin, cet archidiacre dont on vient de parler, écrivit et souscrivit comme chancelier le décret d'Atton contre les chanoines forains. Il avoit du talent pour la parole, et l'on conserve de lui, à la bibliothèque de St-Victor, un Recueil manuscrit de sermons sur différens sujets.

PIERRE,

CHANOINE RÉGULIER, PRIEUR DE SAINT JEAN DE SENS,

ET ANONYMES.

Gall. chr. vet., t. IV, p. 527-528.

I. L'ancien monastère de St-Jean de Sens étoit abandonné depuis environ deux siècles, lorsqu'Etienne, prévôt de l'église métropolitaine de Sens, forma le dessein de le rétablir. Ayant obtenu de sa compagnie la permission d'exécuter cette bonne œuvre, il fit venir à St-Jean des chanoines réguliers, leur donna de ses fonds, et mit à leur tête avec titre de prieur un d'entre eux nommé Pierre, également recommandable par son savoir et sa vertu. La charte de ce rétablissement, datée de l'an 1111, porte que, dans le cas où le nombre des frères augmenteroit avec les revenus, ils auroient la liberté de se donner un abbé. Cela ne tarda pas d'arriver. L'an 1124 ils élurent pour abbé Rainard au refus de Pierre, qui s'excusa d'accepter cette dignité. Celui-ci conserva néanmoins son poste de prieur jusqu'à la fin de ses jours, dont la date n'est point certaine. Il vivoit encore

en 1144; mais au-delà, l'on n'aperçoit plus aucune trace de son existence.

Ce fut cette année-là qu'il écrivit à Hélie, évêque d'Orléans, pour le consoler des accusations très-graves dont on l'avoit chargé au tribunal du pape Lucius II. Du Saussai, dans ses Annales de l'église d'Orléans, a publié cette lettre, qui fait honneur à l'esprit et à la piété de l'auteur. P. 665.

Atton, évêque de Troyes, ayant quitté son siége pour se faire religieux à l'abbaye de Cluni, Pierre le félicita sur sa retraite, par une lettre que Severt a publiée dans sa Chronique des archevêques de Lyon. Elle porte, dans un ancien manuscrit du P. Sirmond, d'où Severt l'a tirée, l'inscription singulière qui suit : *Hattoni caputio Benedicti feliciter laureato Petrus prior S. Joannis Senonensis*. L'éditeur a pris le mot *caputio* pour un surnom de prélat (1). Mais il est visible qu'il doit s'entendre du capuce ou chaperon monastique. On fait, dans cette lettre, un bel éloge du monastère de Cluni et du grand homme (Pierre-le-Vénérable) qui le gouvernoit alors. Part. 2, p. 135-136.

Outre ces deux lettres écrites en son propre nom, Pierre servit de secrétaire, pour d'autres missives, à différentes personnes élevées en dignité. Duchesne a mis au jour, dans son Recueil des historiens de France, six de celles-ci, tirées d'un Recueil manuscrit des lettres de notre auteur, qui appartenoit au P. Sirmond. T. IV, p. 445-447.

La première, dont on a déja rendu compte à l'article de Louis-le-Gros, porte le nom de ce prince, et est adressée à Hugues de Rouci. Hist. litt. t. XI, p. 673.

La seconde est écrite au nom de Raoul, comte de Clermont, à Hugues de Gournai, pour lui recommander un certain professeur qui n'est point nommé, mais dont on fait un grand éloge.

L'église de Sens, dans la troisième, prie Geofroi, évêque de Chartres et légat du Saint-Siége, et les évêques de la province de Sens, de confirmer l'élection qu'elle venoit de faire l'an 1144 de Hugues de Touci pour son archevêque. Cette lettre se trouve aussi dans l'ancien *Gallia Christiana*. T. I, p. 631.

La quatrième, écrite au nom de Henri Sanglier, prédéces-

(1) On remarque la même méprise dans les manuscrits 942 de la Bibliothèque du roi, où cette lettre est intitulée : *Ad Henricum caputium B. Benedicti feliciter laureatum*. Cet exemplaire, au reste, n'est que du XVII[e] siècle.

XII SIECLE. seur de Hugues de Touci, est un compliment de condoléance aux chanoines de l'église de Paris sur la mort de leur évêque. On ne nomme point le prélat dont on déplore la perte; mais la qualité de jeune homme que Henri se donne dans cette lettre montre que c'est Girbert, mort en 1123, et non Etienne de Senlis, décédé l'an 1142, temps auquel l'archevêque n'étoit plus ce qu'il se dit ici.

Dans la cinquième, notre auteur prête sa plume à Guillaume Cliton, comte de Flandre, pour engager le roi Louis-le-Gros a le maintenir dans les Etats dont il l'a mis en possession. Guillaume y reconnoît qu'il est plus redevable de ce comté à la terreur des armes du monarque qu'à l'inclination des Flamands. Il l'avertit que le roi d'Angleterre (Henri I[er]), son ancien ennemi, se dispose à entrer dans la Flandre avec une puissante armée pour le déposséder, qu'il n'oubliera rien pour réussir, et que ses émissaires lui préparent déja les voies en tâchant de corrompre par argent la fidélité des Flamands; ce qui ne manquera pas, ajoute-t-il, d'arriver, si votre Majesté ne vient promptement contenir ce peuple par sa présence.

La sixième est écrite au nom de l'abbé de St-Jean. C'est une lettre de recommandation aux religieux clunistes de Bourbon-Lanci en faveur d'un chanoine régulier de sa maison, qu'il envoyoit en ce lieu pour y prendre les eaux.

M. Du Cange attribue à Pierre de St-Jean une Chronique abrégée qui commence à l'an 715 et finit à l'an 898; mais l'identité de nom a fait illusion à cet habile homme. C'est à Pierre le Bibliothécaire, et non à Pierre de St-Jean,
P. 540-549. qu'appartient cette Chronique imprimée dans le III[e] tome de la Collection des historiens de France, par Duchesne.

II. ANONYME, auteur de l'Histoire de la translation et des miracles de S. Urbain, pape et martyr. Les continuateurs
P. 16-23. de Bollandus ont publié dans leur grande Collection, au 25 de mai, la relation d'un grand nombre de miracles opérés par l'intercession de S. Urbain, évêque et martyr. L'auteur se déclare moine de l'abbaye de St-Urbain, au diocèse de Châlons-sur-Marne.

P. 18, n. 4. Les miracles qu'il rapporte furent opérés l'an 1141, dans une église paroissiale du même nom, voisine de l'abbaye, sous l'épiscopat de Geofroi II, et du vivant de Pierre, abbé

le St-Urbain. La dédicace que le prélat fit de cette église donna lieu à ces merveilles, dont plusieurs se passèrent sous les yeux de l'auteur, et les autres lui furent attestées par des témoins oculaires dignes de foi. Il est soigneux de nommer ces témoins et les lieux de leurs résidences. Cette exactitude ne sert pas seulement à constater la fidélité de son récit; elle est de plus utile pour nous faire connoître les anciens noms latins de plusieurs bourgs et même de quelques villes des environs de St-Urbain.

XII SIECLE.

Ibid., n. 15, 18, 20, 24, 26, 30, 35.

Les éditeurs, dans le savant et ample Commentaire qu'ils ont mis à la tête des actes de S. Urbain, pape, et des diverses translations de ses reliques, ont consacré un paragraphe entier à l'éclaircissement de ce dernier point. Ils examinent d'abord la translation de ce saint faite de Rome en l'abbaye de St-Germain-d'Auxerre l'an 862; événement dont le moine Héric nous a transmis l'histoire dans le second livre des miracles de S. Germain. Ce morceau fait le premier chapitre de la relation de notre anonyme, et s'y trouve joint, suivant le témoignage des Bollandistes, dans le manuscrit sur lequel ils ont donné leur édition; mais ils n'ont pu savoir, disent-ils, si c'est notre auteur qui l'a placé lui-même à la tête de son ouvrage, n'ayant eu qu'une copie de ce manuscrit, et par conséquent n'étant pas instruits si l'extrait d'Héric est de la même écriture que le reste. Néanmoins sans cela il est impossible, selon eux, de dire quel est le S. Urbain dont l'anonyme rapporte les miracles, attendu qu'il ne lui donne jamais le titre de pape, et se contente de le qualifier évêque et martyr. Mais que l'extrait d'Héric ait été ajouté à cette relation par une main étrangère ou non, il est certain, par le témoignage de cet historien, qu'en 865 Erchenraus, évêque de Châlons-sur-Marne, étant venu à l'abbaye de St-Germain-d'Auxerre, obtint de la communauté des reliques de S. Urbain, et qu'il les déposa dans une église de son diocèse. Après ce témoignage décisif, on ne voit pas d'apparence à dire avec les Bollandistes que les reliques dont parle notre anonyme, ne sont pas du pape S. Urbain, mais d'un autre évêque du même nom. Dans le petit prologue que notre auteur a mis à la tête de sa relation, il est dit que le monastère de St-Urbain étant tombé dans une grande décadence, Dieu lui rendit sa première splendeur par les miracles qu'il va raconter; mi-

P. 9-11, n. 16, 20.

P. 16, n. 17.

XII SIECLE. racles qui firent revivre la ferveur de l'observance dans cette maison, et lui procurèrent d'abondantes aumônes. Cet ouvrage porte l'empreinte de la candeur et de la simplicité. Le style en est peu familier. On peut y remarquer que dès-lors on portoit de petites sonnettes aux processions.

P. 22, n. 24.

Boll., 25 jul., p. 530.

III. Anonyme, auteur d'une Histoire de la translation des reliques de sainte Christine à Beuvri ou Beurières, près de Béthune en Artois. Cet ouvrage ne fut écrit que plusieurs années après que Baudouin, comte de Guines, surnommé le Jérosolymitain, eut établi des religieux de l'abbaye de Charroux en Poitou, dans le lieu d'Andernes en Flandre; ce qui arriva l'an 1084, au retour d'un voyage que ce comte avoit fait à St-Jacques en Galice. Il y a peu de légendes qui aient plus l'air de fable que celle-ci, de l'aveu des Bollandistes, qui l'ont publiée au 24e jour du mois de juillet. L'auteur y suppose que le corps de sainte Christine fut transféré, dans le Ve siècle, de la ville de Tyr en Italie au village de Beurières. Or cette ville de Tyr en Italie est une pure chimère (Q). Par là, suivant la remarque des éditeurs, tombe la narration de l'Anonyme, qui d'ailleurs n'appuie ce qu'il avance d'aucune autorité.

Mab. an., l. 66, n. 69.

P. 497, n. 18.

IV. Baudouin, moine de St-Remi de Reims, est auteur d'une ample relation de miracles opérés l'an 1145 dans l'église de son monastère par l'intercession de S. Gibrien, prêtre, mort au commencement du VIe siècle, et dont cette église possède les reliques. Ce fut par l'ordre du vénérable Odon, son abbé, qu'il entreprit cet ouvrage. Dans le début, il prend Jésus-Christ à témoin, qu'il n'avance aucun fait contraire à la vérité, qu'il ne rapporte que ce qu'il a vu de ses yeux et touché de ses mains, s'étant prêté plusieurs fois pour aider à porter les malades qui n'avoient pas la force de venir jusqu'à la châsse du saint, en ayant nourri plusieurs pendant des trois, neuf et douze jours, et les ayant congédiés ensuite après s'être assuré de leur guérison. Le corps de l'ouvrage est distribué en trois livres. Dans le premier, Baudouin, après un précis de la vie de S. Gibrien et de la translation de son corps à St-Remi, raconte les miracles opérés depuis le 16 du mois d'avril jusqu'au 11 mai suivant. Ceux qui se firent depuis cette dernière époque jusqu'au 3 juin occupent le second livre. La matière du

troisième sont les guérisons arrivées pendant le reste de ce mois et le cours des deux suivans. XII SIECLE.

Il règne dans cet écrit beaucoup de candeur et de bonne foi. L'auteur paroît d'ailleurs un homme instruit et éclairé. Il n'y a pas un de ces miraculés qu'il ne fasse connoître par son nom, par ceux de ses père et mère, et par le lieu de sa naissance ou de sa demeure. Quoiqu'il entre dans de grands détails, il ne s'écarte que rarement de son sujet. Les réflexions qu'il fait de temps en temps sont judicieuses et placées à propos. Sa relation, en un mot, est tout-à-fait digne de créance. Il l'écrivit dans le temps, et, pour ainsi dire, dans le moment que ces merveilles s'opéroient. Qui pourra se persuader qu'il ait porté l'impudence jusqu'à vouloir controuver des faits que toute une grande ville étoit en état de démentir? On ne niera pas cependant qu'il n'ait quelquefois pris pour miracle ce qui vraisemblablement n'étoit que l'effet d'une révolution naturelle. Mais en cela on ne peut lui reprocher qu'un défaut de discernement, et non de sincérité.

Baudouin confirme ce qu'on a dit ailleurs de l'état florissant des écoles de Reims au XIIe siècle. On y venoit étudier même des pays étrangers. Notre auteur nomme un clerc appelé Jean, qui s'y étoit rendu de St-David au pays de Galles, patrie de S. Gibrien. Il parle aussi d'un autre clerc, appelé Robert, qui, étant venu perfectionner ses études à Châlons-sur-Marne, y avoit contracté une fâcheuse incommodité dont il fut guéri par les mérites du saint. Hist. litt. t. IX, p. 38. Boll. ibid., p. 622. P. 647.

Les médecins exerçoient alors la chirurgie et la pharmacie. Ilbodon, médecin et commensal de Barthelemi, évêque de Laon, composoit de bons remèdes et excelloit dans la cure des plaies : néanmoins il n'avoit pu se guérir d'une contusion qu'il s'étoit faite au genou. Il eut recours à S. Gibrien, et obtint sa guérison. P. 636.

Les laïcs assistoient encore dans ce siècle aux offices de la nuit(R). Hugues de Rouci étant aux matines de St-Remi avec la comtesse Richilde, son épouse, toute sa cour et un grand peuple furent témoins d'un miracle qui s'opéra devant les reliques de S Gibrien. P. 626.

Baudouin semble dire en un endroit que les pénitens, avant de se confesser, se faisoient couper les cheveux. C'est qu'on taxoit alors de luxe les longues chevelures, et que plusieurs même, ainsi qu'on l'a remarqué sur Serlon, évêque P. 644, n. 19. Hist. litt., t. X, p. 16.

XII SIECLE.

de Séez, les croyoient défendus, non-seulement par le précepte de S. Paul, mais encore par la loi de nature.

Boll., p. 641.

Il y a dix vers hexamètres de notre auteur qui sont rimés au milieu, mais non à la fin. C'est tout ce qu'ils ont de remarquable.

L'autographe de cette pièce, mise au jour par les Bollandistes, se conserve à St-Remi de Reims, avec une ancienne traduction françoise, que le grand nombre d'abbréviations rend très-difficile à lire.

Le Long, Bib. fr., p. 872, n. 15670.

V. Gilbert étoit prévôt de l'église de St-Germain de Mons, et chancelier du comte de Hainault Baudouin IVe, surnommé le Magnanime. Ce sont les qualités qu'il prend à la tête de sa Chronique de Hainault, et les seuls traits que nous ayons pu recueillir touchant sa personne. Fabricius avance que son ouvrage remonte jusqu'à la création du monde. C'est une méprise échappée à l'exactitude de ce bibliographe. Il est certain que la Chronique de Gelbert n'embrasse que l'espace de temps qui s'est écoulé depuis l'an 1060 jusqu'en 1146. Elle est écrite en latin et non en françois, comme l'a soupçonné Vossius, qui ne paroît l'avoir connue que d'après une citation de Jacques Meyer sur l'an 1071. Gilbert est un des historiens dont le P. de Leuvarde emploie le témoignage avec le plus de confiance dans son Histoire générale du Hainault. Le public n'est pas encore en possession de cette Chronique, et l'on n'en connoît qu'un seul exemplaire qui se conserve chez les chanoinesses de Sainte-Vautru de Mons.

Bibl. lat. med., l. 6, p. 170.

Hist. lat., p. 817.

BERNARD DE MORLAS,

RELIGIEUX DE L'ORDRE DE CLUNI.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Le surnom de Bernard qui fait le sujet de cet article, varie en trois manières dans les manuscrits. Les uns l'expriment par *Morlanensis*, que Pitseus rapporte à une ville d'Angleterre sans la désigner; les autres portent *Morva-*

Pits., p. 203.
Fabr. Bib., t. I, p. 631.

lensis, que Fabricius explique de la vallée de Maurienne; il en est enfin où l'on trouve *Morlacensis,* qu'on peut appliquer ou à Morlaix en Basse-Bretagne, ou à Morlas dans le comté de Bigorre. Mais il est certain, 1° que la seconde dénomination est la plus rare; 2° que les anciennes chartes emploient indifféremment les deux autres pour marquer un citoyen de la dernière ville, ce qui nous fait pencher à la regarder comme la vraie patrie de Bernard et le lieu d'où il tira son surnom. Les lumières nous manquent également sur l'année de sa naissance et sur celle de sa mort. Il embrassa l'observance de Cluni; mais savoir si ce fut à Morlas même, où il y avoit un prieuré de cet ordre fondé par le comte Centule IV[e], ou ailleurs, c'est ce que nous ne pouvons décider. Quoi qu'il en soit, il vivoit sous le généralat de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, qui l'honora d'une singulière estime. Cette époque, toute indéterminée qu'elle est, suffit pour le distinguer d'un autre Bernard, dit de Cluni, lequel, environ 70 ans auparavant, avoit rédigé par écrit les Coutumes de l'ordre sous l'abbé S. Hugues. On ne doit pas non plus le confondre avec un autre Bernard son contemporain, surnommé le Gros, mort dans l'emploi de grand-prieur de Cluni. La preuve de leur différence se tire de l'épitaphe dont Pierre-le-Vénérable orna le tombeau du dernier. On relève, à la vérité, dans cette pièce, des vertus communes à l'un et à l'autre : mais le silence qu'on y garde sur le savoir du défunt montre qu'elle ne concerne point notre auteur. Comment en effet dans un éloge consacré à la mémoire de celui-ci, l'abbé de Cluni eût-il oublié des talens qu'il avoit admirés lui-même, et encouragés par ses applaudissemens?

Marca, Hist. de Béarn., l. 4, p. 298.
Mab. an., l. 65, n. 20.

Petri Ven. op., F° 214, V°.

Cette distinction établie entre les trois Bernards de même profession, nous passerons tout de suite aux écrits de celui qui nous occupe, faute de plus amples connoissances sur sa personne.

Le plus considérable de ses ouvrages est un Poëme dactylique en trois livres, composés chacun d'environ mille vers, dont le second pied rime partout avec le quatrième, outre la rime finale qui est entre chaque distique. Il a pour titre : Du mépris du monde, *De contemptu mundi.* Bernard en fit hommage à son abbé par une Epître dédicatoire que Fabricius dit n'avoir pas encore vu le jour. Cependant elle se

Fabr. Bib., t. I, p. 633.

XII SIECLE.

rencontre dans toutes les éditions. L'auteur, après avoir soumis l'ouvrage à la censure de son Mécène, lui rend compte des motifs qui l'ont porté à traiter son sujet plutôt en vers qu'en prose. Ces motifs sont, 1° les charmes si connus et si efficaces de la poésie; 2° l'autorité des écrivains sacrés qui n'ont pas dédaigné d'employer quelquefois ce langage; à quoi il ajoute que l'inspiration divine s'en est aussi mêlée. « Sans cela, dit-il, comment aurois-je pu exécuter une en« treprise de si longue haleine, surtout dans le genre de « vers que j'ai choisi? Ne sait-on pas que cette sorte de « poésie qui joint à une suite continuelle de dactyles, ex« cepté le dernier pied de chaque vers qui est un spondée « ou un trochée, qui joint, dis-je, à ce méchanisme le son « harmonieux de la rime léonine *sonoritatem leoninam*, est « tombée en désuétude par la difficulté d'y réussir? Hilde« bert de Lavardin, que son mérite a fait transférer de l'évê« ché du Mans à l'archevêché de Tours, et Wichard, cha« noine de Lyon, ces deux grands versificateurs de nos « jours, combien ont-ils fait peu de vers en cette manière? « Le premier s'est contenté d'en répandre comme une légère « teinture sur son Poëme de Sainte Marie Egyptienne. Et à « l'égard du second, s'il a suivi plus scrupuleusement les « règles que je me suis prescrites, dans sa Satyre contre « certaines gens, cette pièce, qui ne consiste qu'en 30 vers, « est trop peu de chose pour faire à l'auteur un grand mé« rite d'une pareille contrainte. Je puis donc assurer, non « par ostentation, mais avec une humble reconnoissance, « que si je n'eusse reçu d'en haut le don de sagesse et d'in« telligence, je n'aurois osé tenter une entreprise si peu « assortie aux forces de l'esprit humain. » On voit par là que Bernard avoit une haute idée de son travail, dont il apprécioit le mérite sur la difficulté de l'exécution. Il rappelle ensuite à son abbé que, s'étant rencontrés ensemble à Nogent-le-Rotrou, il avoit bien voulu agréer quelques-uns de ses écrits qu'il lui avoit offerts, que celui-ci n'y fut pas compris, parce qu'il ne l'avoit pas sous la main; mais que, sur l'exposé qu'il lui en avoit fait, Pierre l'avoit chargé de le lui envoyer. Il finit par donner le plan de ce poëme en ces termes : « Le premier livre a pour objet le mépris du « monde. La matière des deux autres et l'intention dans « laquelle je la traite se répondent parfaitement : car j'y

« fais la description des vices dans la vue d'en détourner « mes lecteurs. » XII SIECLE.

C'est ainsi que le premier livre débute :

Hora novissima, tempora pessima sunt, vigilemus.
Ecce minaciter imminet arbiter ille supremus.
Imminet, imminet ut mala terminet, æqua coronet,
Recta remuneret, anxia liberet, æthera donet,
Auferat aspera duraque pondera mentis onustæ,
Sobria muniat, improba puniat, utraque juste.

Tout ce livre roule sur la caducité des choses humaines, sur le jugement dernier, que l'auteur, suivant le préjugé du temps, regarde comme très-proche, et sur ses suites. Dans les deux autres, il déclame avec une grande liberté contre les vices qu'il voyoit régner dans tous les états; et la peinture qu'il fait de son siècle en donneroit l'idée la plus affreuse, si l'on ne savoit que l'enthousiasme des poètes les emporte souvent au-delà des bornes du vrai. Voici, par exemple, comme il représente la cour de Rome :

Roma dat omnibus, omnia Romæ
Cum pretio; quia juris ibi via, jus perit omne.
Ut rota labitur, ergo vocabitur hæc rota Roma,
Quæ solet ubere laude fragrescere, sicut aroma.
Roma nocens nocet, atque viam docet ipsa nocendi,
Jura relinquere, lucra requirere, pallia vendi.
Sæpe notarius est tibi carius emptus, ut illa
Quæ cupis, exaret, ut sacra præparet ipse sigilla.
Si tua nuncia prævenit uncia, surge, sequaris,
Expete limina, nulla gravamina jam verearis.
Si datur uncia, stat prope gratia Pontificalis;
Sin procul hæc valet, hæc tibi lex manet, est schola talis.

Cette pièce fut tirée de la poussière en 1483, et l'impression en fut achevée le 10 décembre de la même année à Paris *in magnâ domo campi Gaillardi*. Les protestans, avides à recueillir tout ce qui paroît défavorable à l'église romaine, en ont depuis multiplié les éditions. Matthias-Flacius-Illyricus l'inséra dans son Recueil de poésies des hommes doctes et pieux sur l'état corrompu de l'église; Recueil publié à

Liron Sing. hist., t. III, p. 351-352.

P. 247.

XII SIECLE.

Bâle l'an 1557 dans un volume in-8°. Quarante ans après, l'an 1597, Nathan Chitrée la fit reparoître à Brême dans le même format, croyant la donner pour la première fois. Eilhard Lubin la mit de nouveau sous la presse en 1610 à Rostoch; et cette édition, beaucoup plus correcte que les précédentes, a depuis été répétée deux fois, savoir, à Rintlau en 1626, et à Lunébourg en 1640, toujours dans le format in-8°.

Barthius advers., l. 21, c. 2, p. 1075.
Hier. pad. epit. Sap., part. 1, l. 3, c. 12.
Fauchet, Orig. de la langue fr., c. 17, p. 549.
Massieu, Hist. de la poés. fr.

Il est cependant vrai que les protestans ne sont pas les seuls qui aient fait estime de cette satyre. Des catholiques lui ont aussi donné des éloges; et assurément elle en mérite, du moins par les sentimens de piété qu'elle exhale, et par le zèle que l'auteur y fait éclater contre les abus. Mais la donner, à l'exemple de Barthius et de Jérémie de Padoue, pour une pièce de génie et de goût, c'est, nous osons le dire, profaner des titres qui ne sont nullement faits pour des onvrages de pur méchanisme, tels que celui-ci. Fauchet, suivi par l'abbé Le Massieu(S), se montre plus judicieux dans le jugement qu'il en porte. Car, dit-il, parlant des rimes multipliées dont cette pièce est tissue: « Au lieu de perdre « son temps en ces ouvrages et inventions meurtrières des « gentils esprits, Bernard auroit bien mieux fait de l'employer « à imiter les Grecs et les Romains. »

Dans l'édition d'Eilhard Lubin, le poëme du *Mépris du monde* est précédé d'un autre du même auteur, intitulé *De la vanité du monde et du désir de la vie éternelle*. Ce sont encore des vers léonins, mais différens des premiers, en ce qu'ils riment, tantôt les uns avec les autres, tantôt chacun avec soi-même, en cette manière (C'est le début que nous donnons).

Cartula nostra tibi mittit, Rainalde, salutes,
Plura videbis ibi, si non hæc dona refutes.
Dulcia sunt animis solatia quæ tibi mando;
Sed prosunt minime, nisi serves hæc operando,
Vox divina sonat quod nemo spem sibi ponat
In rebus mundi, quæ causam dant pereundi.

Ce Rainald, à qui ces vers sont adressés, étoit encore en bas âge: car l'auteur termine ainsi les instrnctions qu'il lui donne:

Fortassis puero tibi frustra mittere quæro
Istum sermonem, quia non capis hanc rationem.
Sed Pater immensus perfectos det tibi sensus,
Roboret ætatem, tribuat simul et probitatem.

Le P. Poussine ne paroît pas avoir eu connoissance de l'édition dont nous venons de parler. De là deux méprises où il est tombé dans celle qu'il a publiée de ce poëme à Rome, l'an 1663; 1° de l'avoir regardé comme l'ouvrage de S. Bernard, sur ce qu'il portoit son nom dans le manuscrit d'où il l'avoit tiré; 2° de l'avoir donné pour une pièce nouvellement découverte. La conformité de nom n'en a pas imposé de même à D. Mabillon. Ce savant, persuadé que S. Bernard n'a jamais composé de vers dans le cloître, par la raison que l'ordre de Cîteaux avoit interdit la versification à tous ses membres, a relégué ceux-ci parmi ses œuvres supposées, laissant à d'autres le soin d'en rechercher le véritable auteur. Bern. op., nov. ed., vol. 2, p. 89. Ibid.

Le génie de Bernard de Morlas se fait encore sensiblement remarquer dans un écrit mêlé de vers et de proses rimées à l'honneur de la sainte Vierge; écrit que le P. Hommei s'efforce en vain de revendiquer à l'abbé de Clairvaux. C'est effectivement, comme il l'observe, une alternative inévitable de l'adjuger à l'un ou à l'autre, attendu que le manuscrit d'après lequel il l'a mis au jour, date du règne de Louis-le-Jeune, et présente en titre le nom de Bernard. Mais ce critique n'auroit pas manqué de se décider pour le premier, s'il eût été plus au fait de sa manière d'écrire. On en jugera par le court exposé que nous allons faire de cette production. Supl. PP., pp. 151-188.

Elle commence par une Préface en vers hexamètres, où l'auteur demande à Dieu la sagesse pour chanter dignement les louanges de Marie :

O lumen verum quæ lux es facta dierum,
Lumen præclarum, sapientia, fons animarum,
Quæ requiem fessis tribuis, solatia pressis,
Et quæ justificas animas clementer iniquas,
Ad te suspiro, etc.

Suivent dix-sept proses dont l'hémistiche dans chaque ligne

XII SIECLE. rime pareillement avec la fin ; après quoi vient une Ode, en manière de vers saphiques, rimée dans le même goût. L'auteur dans ces chants fait revenir, comme dans les deux écrits dont on vient de rendre compte, la fragilité des biens du monde, la solidité de ceux qui nous sont préparés dans le ciel, la nécessité de la pénitence pour les mériter : tous traits rendus d'une manière qui décèle visiblement la plume de Bernard de Morlas. Le P. Hommei n'est pas au reste le premier qui ait mis les pièces contenues dans ce Recueil entre les mains du public. Le B. prince de Casimir de Pologne récitoit chaque jour une partie de la seconde prose qui commence par ces mots : *Omni die dic Mariæ mea laudes anima.* Pour cet effet, il l'avoit divisée en six décades pour chaque jour de la semaine. Les auteurs de sa vie observent même qu'il avoit ordonné en mourant de la mettre sous sa tête dans son sépulchre. A son exemple, les Polonois eurent une dévotion particulière pour cette hymne, qu'ils insérèrent dans leurs livres de prières. On la trouve aussi dans le Traité d'Horstius, *De paradiso animæ,* imprimé à Cologne, et dans le livre du P. Poirier, jésuite françois, intitulé *De la triple couronne de Marie.*

Boll., t. VII, mai, p. 265.

Pits., ibid.

A ces poésies imprimées de notre auteur, Pitseus en ajoute deux autres qui n'ont pas encore vu le jour. La première, dont le titre est *De mundo versus,* commence par ce vers :

Vita mori mundo, sed mors est vivere mundo.

Le seconde est une manière de dialogue entre l'ange et Marie sur l'Incarnation. On n'en cite que ces trois premiers mots : *Fit caput exangue.*

La plume de Bernard de Morlas n'enfanta pas seulement des vers; elle produisit aussi de la prose proprement dite. Nous avons parmi les Œuvres supposées de l'abbé de Clairvaux deux écrits en forme d'instructions qui réclament ouvertement notre auteur. Le premier roule sur la parabole de l'économe infidèle. Il est adressé au cardinal Matthieu, évêque d'Albane, lequel avoit été prieur de St-Martin-des-Champs. Bernard, qui se nomme dans le titre de l'Epître dédicatoire, fait entendre qu'il avoit vécu sous le gouvernement prioral de Matthieu : *Frater Bernardus utique suus, quidquid servus Domino, filius Patri.* Il témoigne, dans le

Bern. op., vol. 2.

corps de l'Epître, que, sans les ordres du prélat, il n'auroit osé lui envoyer ce discours, qu'il n'obéit qu'en tremblant, et qu'il soumet l'ouvrage à sa prudence et à sa discrétion. (On voit ici le même style employé par Bernard dans la dédicace de son poëme *Du mépris du monde* à Pierre de Cluni). Il ajoute qu'il lui envoie un canif à manche d'ivoire, nommé *quinniens* (terme inconnu à Ducange), afin qu'il puisse retrancher, avec les propres armes de l'auteur, ce qu'il jugera mériter la censure. *Et cutellum qui vulgo* quinniens *nuncupatur, habens manubrium de ebore, cum chartula mitto, quatenus imposturam quam avulsione dignam judicaveritis, gladio meo succidatis.* (Remarquez ce mot *chartula,* dont l'auteur s'étoit déja servi dans son poëme *De la vanité du monde* pour dire un ouvrage : *Chartula nostra tibi mittit, Rainalde, salutes*). D. Mabillon dit que le discours sur la parabole de l'économe infidèle est indigne de S. Bernard. Mais, pour ne pas répondre à l'éloquence de ce père, il ne s'ensuit pas qu'il soit absolument digne de mépris. C'est une pièce allégorique et morale où il y a des choses très-solides rendues en assez bon style, de l'érudition, mais peu de méthode, quelques idées singulières et trop de mysticité.

XII SIECLE.

L'autre ouvrage en prose de Bernard de Morlas est l'*Instruction du prêtre*, ou, comme portent les manuscrits, la perle du Crucifix, *gemma Crucifixi.* Cette production, tracée dans le même goût que la précédente, porte également le nom de Bernard dans la Préface adressée à un prêtre qui n'est point nommé. Les trois parties dont elle est composée ont pour but d'établir que le Fils de Dieu s'est donné à nous en mourant pour nous, qu'il se donne à nous dans l'Eucharistie, et qu'il doit se donner à nous dans l'eternité. Si l'érudition et les sentimens de piété dont cette pièce abonde étoient rangés dans un meilleur ordre, elle auroit assurément son mérite. L'auteur s'y déclare poète par trois vers de sa façon qu'il cite.

Ibid. p. 523-536.

ALULFE,

MOINE DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI,

ET HENRI,

CHANOINE DE LA MÊME VILLE.

Spic., t. XII, p. 395.

Mab. An., l. 69, n. 10.

Mab. Anal., t. I, p. 213.

I. ALULFE passa presque du berceau dans le clergé de l'église de Tournai, dont son père, nommé Siger, étoit grand-chantre. A l'âge de disposer de lui-même, il embrassa la vie religieuse à St-Martin de la même ville (l'an 1095), sous le vénérable Odon, le restaurateur de cette abbaye, et depuis évêque de Cambrai. Son père, contre le gré duquel il avoit pris ce parti, ne tarda pas à le suivre, et il attira lui-même à St-Martin, son beau-frère Herman, qui avoit blâmé la démarche du père comme celle du fils : tant la grace est puissante pour triompher quand elle veut de nos préjugés! Alulfe ne fut point sans emploi dans son cloître. On lui donna les offices de préchantre et de bibliothécaire, qu'il exerça pendant l'espace de 47 ans. Après la lecture de l'Ecriture-Sainte, celle des ouvrages de S. Grégoire-le-Grand remplit la meilleure partie de son loisir. Il trouva tant de lumières et d'onction dans la doctrine de ce Père, qu'il forma le dessein d'en tirer un Commentaire suivi sur tous les livres sacrés. Trois écrivains lui avoient déja frayé la route pour ce genre de travail, savoir : Paterius, secrétaire du saint docteur; Taim, évêque de Saragosse au VIIe siècle; et Brunon, évêque de Toul, depuis pape, sous le nom de Léon IX. On compte encore, depuis Alulfe, seize compilateurs des Sentences de S. Grégoire. Le nôtre a cela de particulier, que, dans son ouvrage intitulé *Gregoriale*, il rapporte non les expressions, mais seulement les pensées de ce Père. Il divisa cette compilation en quatre parties, dont la première comprenoit le Pentateuque et les livres historiques de l'ancien Testament; la seconde, les Psaumes et les Prophètes; la troisième, tout le nouveau Testament; la dernière, des sentences de S. Grégoire sur divers sujets.

Le tout est terminé par ces deux vers :

Hæc de Gregorii qui traxit opuscula libro ;
Gregorii precibus in pace quiescat Alulfus.

De ces quatre parties, dont on conserve l'autographe à St-Martin de Tournai, il n'y a que la troisième avec la Préface générale sur tout l'ouvrage qui ait encore vu le jour. La Préface n'est imprimée que dans le premier volume des Analectes de D. Mabillon. Pour la troisième partie, elle a été mise plusieurs fois sous presse. Il y en a deux éditions de l'an 1516, l'une à Strasbourg, en un volume in-4°, l'autre à Paris, dans le même format, par les soins de Berthold Rembolt, qui en fit la dédicace à Geofroi Boussard, chancelier de l'Université, par une épître datée du 15 décembre 1515, où il dit qu'il tenoit le manuscrit de Louis Pinel, alors évêque de Meaux. Les éditeurs romains de S. Grégoire-le-Grand et ceux qui les ont suivis jusqu'à Goussainville ont reproduit ce commentaire dans l'appendice des œuvres du saint docteur, mais sous le nom de Paterius; preuve qu'ils ne connoissoient pas les deux premières éditions. On a corrigé cette méprise dans la nouvelle édition de S. Grégoire, où l'on voit l'ouvrage de notre auteur à la suite de celui de Paterius qui n'avoit pas encore paru.

Greg. op., ed. no., t. IV, præf., part. 2, p. 111.

Gesn. Script., p. 3 et 33. Bibl. Carth. Parci.

T. IV, p. 595.

L'histoire ne nous apprend point que la plume d'Alulfe ait enfanté d'autres écrits. Il mourut dans la 48e année de sa profession, ce qui concourt avec l'an 1144.

II. Henri naquit à Tournai vers l'an 1125. Il fut élevé dans l'église matrice de cette ville, dont il devint chanoine dans le cours de ses études. On raconte que, peu après son installation, passant par l'église à l'entrée de la nuit, il entendit le bruit confus d'une multitude de voix, et vit tomber sur lui un tison enflammé qui le frappa au coude, et lui fit une brûlure qui pénétra jusqu'à la chair. Aussitôt, ajoute-t-on, il fut ravi en extase, et vit S. Eleuthère, évêque de Tournai, décédé l'an 532, qui venoit à lui. Ce Saint lui presenta le livre de sa vie à lire, le retira ensuite après que le chanoine en eut pris lecture, et le mit dans son sein. Revenu à lui-même, Henri, pouvant à peine se soutenir, alla se mettre au lit, raconta ce qui lui étoit arrivé, et montra pour preuve de la vérité de son récit, l'impression du feu

Spic., t. XII, p. 477.

XII SIECLE. marqué sur ses habits et sur sa peau. Cet état d'infirmité dura six jours, au bout desquels ayant reçu le saint Viatique, il se mit tout d'un coup à réciter de mémoire et sans hésiter, la vie qu'il avoit lue en révélation. Les assistans, surpris de cet événement, firent diverses conjectures pour l'expliquer. Les uns disoient que ce jeune homme, à qui l'on connoissoit des talens pour écrire en prose et en vers, pouvoit bien avoir composé ce qu'il venoit de débiter. D'autres prétendoient que, quand même il seroit auteur de la vie de S. Eleuthère, il n'auroit pu la rendre avec tant de facilité sans le secours d'un livre. Dans ce partage de sentimens, on conclut qu'il étoit à propos de consulter là-dessus les Pères, assemblés l'an 1140 au concile de Sens, pour juger la doctrine d'Abélard. Les prélats, ayant examiné soigneusement la relation qui leur avoit été envoyée, répondirent qu'il falloit attendre que Dieu manifestât sa volonté plus clairement à cet égard.

Ibid. p. 478. Dans l'intervalle de la lettre au concile et de sa réponse, Henri, prévenu par quelques signes que S. Eleuthère devoit lui apparoître une seconde fois, fit sa confession le matin, entendit la messe et communia. Ensuite il alla s'enfermer avec un petit nombre de personnes dans le lieu où reposoient les cendres du Saint, pour y faire sa prière. Il y étoit à peine, qu'on vint annoncer à ceux qui restoient dehors, qu'il étoit tombé par terre. La foule s'empressa d'entrer. On le vit étendu sur le pavé, les yeux fermés, le corps immobile, et ne donnant aucun signe de vie. Après quelques minutes, la parole lui revint, il commença l'histoire de l'élévation du corps de S. Eleuthère, et la continua jusqu'à la fin, comme il avoit fait celle de sa vie dans la première extase. Ce discours fini, les assistans lui firent différentes questions auxquelles il satisfit avec justesse, quoique toujours privé de l'usage des sens.

Les chanoines, plus inquiets qu'auparavant sur ce que signifioit une semblable merveille, eurent recours à la prière pour demander à Dieu que, s'il en étoit l'auteur, il daignât la réitérer une troisième fois. Ils furent exaucés dans l'espace de 40 jours. Le chanoine extatique, pressentant qu'il devoit avoir une nouvelle vision, se rendit au tombeau du Saint, après s'être préparé comme la seconde fois. Ses confrères, qui se tenoient à la porte l'ayant ouï tomber, accoururent, et le

trouvèrent dans le même état qu'ils l'avoient vu précédemment. En moins d'un quart d'heure il reparut vivant. Alors il fit le récit des miracles de S. Eleuthère. Il répondit ensuite à tout ce qu'on lui demanda, et prédit plusieurs choses, entre autres, que l'église de Tournai, réunie depuis six cents ans à celle de Noyon, auroit bientôt un évêque particulier. L'événement confirma cette prédiction l'an 1146. XII SIECLE.

Nous donnons ces faits pour tels que nous les avons trouvés, laissant au lecteur le soin de les apprécier. Mais il est bon d'avertir qu'Hériman, abbé de St-Martin de Tournai, dont nous avons suivi la relation qu'il en a insérée dans l'Histoire du rétablissement de son monastère, étoit sur les lieux lorsque la scène se passa; qu'ils sont attestés par un autre écrivain du temps, le continuateur de la Chronique d'Anselme de Gemblou, et que divers auteurs des siècles suivans en font mention; de sorte qu'il paroît difficile de révoquer en doute ce qu'on prétend s'être passé sous les yeux du public. Ad an. 1140.

A l'égard des productions de la plume de Henri, 1° nous n'avons aucune preuve qu'il ait écrit la vie de S. Eleuthère qu'il assuroit avoir lue dans sa première vision. L'auteur de la relation ne le dit point. Il est bien vrai que l'on conserve, à St-Martin de Tournai, une vie manuscrite du Saint, qui commence pas ces mots : *Temporibus imperatorum Diocletiani et Maximiani,* à la tête de laquelle sont placés les vers suivans :

Erat Tornaci Clericus puer, Civis, Canonicus,
Henricus dictus nomine, alumnus magnæ Dominæ,
Cui revelantur omnia hujus libri sequentia,
Quæ fuerant igni data à gente nimis alatâ.

Valère André conclut de là que cette vie appartient à notre chanoine; mais les Bollandistes, qui l'ont publiée avec deux autres du même Saint, pensent, au contraire, qu'elle annonce un auteur qui écrivoit avant les ravages des Normands. La seconde, calquée sur la première, précède encore, au jugement de ces critiques, le temps où vivoit Henri. Pour la troisième, on ne peut douter qu'elle ne soit de Guibert de Tournai, qui fleurissoit au XIIIe siècle. Bibl. Belg., p. 370. 20 febr., p. 195.

2° Quoique l'auteur de la relation dise que Henri mit par écrit l'Histoire de l'élévation du corps de S. Eleuthère, il n'est pas moins certain que le récit de cette cérémonie,

XII SIECLE. tel qu'on le voit dans Bollandus, fut composé par un écrivain du temps, c'est-à-dire vers la fin du IX[e] siècle, ou au commencement du suivant.

Ibid.

3° Notre chanoine passe pour auteur d'un écrit sur l'antiquité de la ville de Tournai, lequel existe ou du moins existoit du temps de Valère André, parmi les manuscrits de St-Martin de Tournai. Il commence par ces mots : *Anno ab eversione Trojani Imperii.* Ce début ne prévient pas en faveur de l'ouvrage.

Ibid.

EMMON ET GEROCH, MOINES CISTERSIENS.

P. 665.

I. EMMON ne nous est connu que par un ouvrage de sa façon, dont la préface a été publiée dans le premier tome des Anecdotes de D. Martenne. Elle est adressée à un nommé Guillaume, qui, après avoir fait un grand rôle dans le monde, s'étoit retiré dans la solitude, où il menoit une vie très-pénitente. Ami d'Emmon, il lui avoit demandé quelques Traités de piété pour son édification. Emmon lui composa celui dont il s'agit, qui a pour titre : *De qualitate vitæ futuræ*, et dont il y a des exemplaires manuscrits à l'abbaye de Tamied en Savoie, et dans celle de Villiers en Brabant. C'est un recueil de passages de l'Écriture et des Pères, tant sur l'amour des biens célestes et sur les moyens de les acquérir, que sur la terreur du supplice éternel. L'ouvrage est partagé en trois livres, dont le premier traite de la béatitude éternelle, le second des œuvres par lesquelles on la mérite, le troisième des peines de l'enfer. L'auteur mêle aux textes qu'il cite, ses propres réflexions, qui doivent être judicieuses et accompagnées d'onction, si l'on en juge par sa préface. Son style nous paroît appartenir au douzième siècle, et c'est la seule raison pour laquelle nous l'y plaçons.

II. GÉROCH, moine cistercien, dont on ignore le monastère, étoit contemporain de S. Bernard. Son zèle contre la simonie éclata par un ouvrage qu'il écrivit à ce sujet, et que l'on voit manuscrit à l'abbaye des Dunes en Flandre. Il est dédié au saint abbé de Clairvaux. C'est tout ce que nous en apprennent Sanderus et Dom de Visch, les seuls qui nous fassent connoître l'ouvrage et l'auteur.

Mss. Belg., part. 1, p. 171. Bib. Cist., p. 123.

Ce n'est que sur des préjugés que nous faisons cet auteur françois, ainsi que le précédent, et principalement sur ce que leurs ouvrages ne se rencontrent qu'en France ou dans le voisinage.

FOULQUE,

PRIEUR DE DEUIL.

FOULQUE étoit prieur de Deuil (1) en la vallée de Montmorenci, lorsqu'Abélard expia, de la manière qu'on sait, l'outrage qu'il avoit fait à Héloïse. Plein d'estime pour ce philosophe, il fut un de ceux qui prirent l'intérêt le plus sensible à son désastre. Pour le consoler, il lui écrivit, après qu'il eut appris sa retraite à Saint-Denys, la lettre dont nous allons rendre compte. Elle se trouve parmi celles d'Abélard publiées par Duchesne, et roule sur deux points, les dangers attachés à la bonne fortune, et les avantages qui résultent de la mauvaise. La première produit l'orgueil, l'amour du monde et l'oubli de Dieu. Foulque fait voir à son ami qu'il avoit fait une triste expérience de cette vérité. Il lui rappelle à cette occasion la grande affluence d'écoliers qui accouroient de toute l'Europe à son auditoire, et qui, après l'avoir ouï, ne cessoient de publier les louanges d'un si rare génie. Il lui parle du crédit que sa belle physionomie, ses manières agréables et l'enjouement de sa conversation lui donnoient auprès des femmes, des jalousies qui s'élévoient entre elles à son sujet, et des efforts qu'elles faisoient pour l'attirer dans leurs filets. « Au milieu de tant de pros-« pérités, lui dit-il, comment vous êtes-vous comporté? « Quel usage avez-vous fait de ces talens qui ne vous étoient « donnés que pour acquérir la véritable sagesse? Hélas! « au lieu de les faire servir à une fin si noble et si légitime, « vous en avez abusé pour vous livrer à la plus ridicule va-« nité, jusque-là qu'au rapport de ceux qui ont fréquenté « votre école, vous ne craigniez pas de vous mettre au-des-« sus des grands hommes qui avoient cultivé les sciences « divines et humaines avant vous. Mais Dieu qui, par sa mi-« séricorde toute-puissante, dissipe quand il lui plaît le vent « de l'orgueil pour y substituer la vertu solide et l'humilité, « qui sait également appliquer aux autres maladies de notre « ame les remèdes qui leur conviennent; Dieu, dis-je, ayant

Abæl. op., p. 217.
Egas. Bul., t. II, p. 50.

P. 218.

(1) Ce prieuré dépend de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

XII SIECLE. « eu compassion de vous, a guéri l'enflure de votre cœur et « subjugué l'insolence de vos yeux par cette salutaire mutilation. »

P. 219. Sur ce qu'Abélard pouvoit dire que son humanité ainsi dégradée l'exposoit à la risée du public, Foulque lui remontre que ce ne sont point les préjugés de l'aveugle vulgaire, mais la droite raison et la pure vérité qu'un philosophe comme lui doit consulter. Là-dessus il entre dans le détail des utilités spirituelles et temporelles que son état doit lui procurer. Utilités spirituelles, qui sont, 1° de le retenir dans les bornes de la modestie, en ne permettant plus qu'il se préfère orgueilleusement à tout le genre humain; 2° de le rendre maître de plusieurs passions qui tourmentent et terrassent souvent ceux qui mettent son aventure au rang des plus grands malheurs; 3° d'éteindre dans sa chair les ardeurs de la volupté d'où s'élèvent, même dans les ames les plus saintes, d'épaisses vapeurs qui troublent et interrompent le cours de leurs méditations. Délivré de ces mouvemens importuns et de leurs suites, vous pouvez maintenant, lui dit-il, sans craindre les distractions involontaires, vous recueillir tout entier en vous-même, et rechercher avec une pleine liberté les secrets de la nature. Utilités temporelles : la situation où il se trouve va devenir un grand fond de profit et d'épargne pour lui. Ci-devant la débauche, suivant Foulque, avoit tellement absorbé le gain considérable qu'il faisoit par ses leçons, et l'avoit réduit à une si grande misère, qu'il ne lui restoit que des haillons, lorsque son malheur lui arriva. Mais désormais ce qu'il pourra gagner avec la permission de ses supérieurs, sera un bien dont il aura la jouissance, et n'ira plus se précipiter dans ce gouffre. On lui compte aussi pour beaucoup l'accès facile qu'il aura dans toutes les maisons, incapable, comme il sera désormais, de causer de l'ombrage aux maris dont il étoit auparavant la terreur. Pour dernière consolation, on lui remet devant les yeux la consternation que sa disgrace avoit répandue parmi tous les ordres de la ville, chanoines, clercs, magistrats, bourgeois, qui tous regardoient leur ville comme souillée par l'effusion de son sang. On lui peint surtout les femmes pleurant sur cet événement, comme si la guerre leur eût enlevé leur époux ou quelque chose d'aussi cher. Un deuil si général, lui dit Foulque, et si bien caractérisé, ne

doit-il pas vous faire oublier la perte que vous avez faite? Tandis qu'on est heureux, on ignore si l'on est véritablement aimé. Mais vous avez aujourd'hui par-devers vous un gage de l'affection publique, auquel, si vous aviez pu le prévoir, vous eussiez préféré toutes les richesses imaginables. *Nescit se fœlix amari. Habes arrham dilectionis in te; quam si prius agnovisses, nullas meo judicio divitias illi comparabiles æstimares.*

Foulque avoit ouï dire qu'Abélard, mécontent du jugement de l'évêque et du chapitre de Paris contre ses assassins, ou plutôt des modifications qu'ils vouloient postérieurement y apposer, pensoit à poursuivre sa vengeance en cour de Rome. Il fait tous ses efforts pour le détourner de ce dessein, lui représentant qu'à Rome tout est vénal, que la justice surtout ne s'y rend qu'à prix d'argent; que ne pouvant espérer de ses parens ni de ses amis des sommes assez considérables pour être sûr de réussir, il court risque de ne rapporter d'un voyage si pénible et si dispendieux que la honte d'avoir échoué.

Cette lettre est le seul monument qui ait transmis la mémoire de Foulque à la postérité. Elle prouve qu'il ne manquoit ni d'érudition ni de talent pour écrire.

HILAIRE,

DISCIPLE D'ABÉLARD.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Hilaire, suivant D. Mabillon, étoit Anglais de naissance. Il quitta sa patrie fort jeune pour venir en France prendre les leçons d'Abélard dans le temps qu'il enseignoit au Paraclet, c'est-à-dire vers l'an 1125. Son maître ayant été fait abbé de St-Gildas de Ruits pendant le cours de ses études, il alla les achever dans l'école d'Angers. La suite de sa vie est restée dans l'oubli.

Annal., l. 68, n. 69.

Ibid.

Lorsqu'il étudioit au Paraclet, il composa une prose rimée en forme d'élégie, dont l'occasion et l'objet n'ont pas encore été bien exposés jusqu'à ce jour. Voici la clef de cette

Abæl. op., p. 243.

XII SIECLE.

pièce. Le valet d'Abélard l'ayant averti de quelques désordres secrets de ses écoliers, il en fut indigné au point de vouloir entièrement cesser ses leçons. Ni les prières ni les larmes de cette jeunesse ne purent le fléchir que sous la condition d'abandonner les logemens qu'ils s'étoient faits au Paraclet, pour aller demeurer au village de Quincei, qui n'en est pas éloigné. C'est sur cet événement que roule la pièce d'Hilaire, et non pas, comme D. Gervaise l'avance d'après du Boulai, sur le départ du maître pour S.-Gildas. Les strophes suivantes en fournissent la preuve.

Vie d'Abel., t. II, p. 27.

Lingua servi nostrum dissidium
In nos Petri concitavit odium,
Quæ meretur ultorem gladium,
Quia nostrum extinxit odium.
Tort avers vos li Mestre.

Heu! quàm crudelis iste nuntius
Dicens : Fratres, exite citiùs,
Habitetur vobis Quinciacus;
Alioquin non leget Monachus.
Tort avers vos li Mestre.

O quàm durum Magistrum sentio,
Si pro sui bulbuci nuntio
Qui vilis est et sine pretio,
Sua nobis negetur lectio!
Tort avers vos li Mestre.

Per impostum, per deceptorium
Si negare vis adjutorium,
Hujus loci non oratorium
Nomen erit, sed ploratorium.
Tort avers vos li Mestre.

Poés. du R. de Nav., t. I, p. 212.

De ce refrain en langue vulgaire, qui se trouve à la fin de chaque strophe, un critique moderne a voulu conclure que l'usage du XII[e] siècle n'admettoit que la langue latine dans les chansons et autres poésies, et permettoit à peine d'y insérer un vers françois de distance à distance. C'est un préjugé qu'on a détruit ci-devant, et qu'on aura encore occasion de mettre en poudre dans la suite.

Abæl. op., ibid. Egas. Bul., ibid.

Il y a deux éditions de cette pièce, l'une parmi les œuvres d'Abélard, l'autre dans le second tome de l'Histoire de l'Université de Paris.

Mab. ibid.

Hilaire, étant à l'école d'Angers, fit une seconde prose rimée dont le sujet est la vie de la B. Eve Recluse d'Anjou, morte sur la fin du XI[e] siècle. Elle étoit comme lui d'Angleterre où elle avoit embrassé la vie religieuse dans le monastère de Clington. Mais sur la réputation d'un saint homme nommé Hervé, qui vivoit en Reclus à Calone près d'Angers, elle passa la mer pour venir se mettre sous sa conduite et pratiquer le même genre de vie avec lui. Ils vécurent ensemble près

de l'église du lieu dédiée à S. Eutrope. C'est ce qu'Hilaire exprime en ces termes :

Tandem legit sibi locum ad Sanctum Eutropium,
Quem providit sibi boni totius initium.
Ibi quodam in Reclusu mansit Christo dedita,
Et placebat ei multùm hæc benè vivendi semita,
In quâ cuncta Dei dono vitabat inlicita.
Ibi vixit Eva diù cum Herveo socio.
Qui hæc audis, ad hanc vocem te turbari sentio.
Fuge, frater, suspicari, non sit hæc suspicio;
Non in mundo, sed in Christo fuit hæc dilectio.

Il falloit sans doute que ces deux personnes de différent sexe eussent pris les précautions convenables pour se mettre à l'abri de tout soupçon ; puisque Geofroi de Vendôme si zélé, comme l'on sait, pour les bonnes règles, n'a fait aucun reproche là-dessus à Hervé dans les lettres qu'il lui écrivit. Hervé survécut à Eve, dont les funérailles furent célébrées avec un grand concours de gens de piété.

Corpus terræ juxta morem mandavêre Clerici,
Moniales adfuerunt, Monachi, Canonici.

Cette pièce n'est connue que par les extraits que D. Mabillon en a insérés dans ses Annales Bénédictines. Ce savant n'a pas jugé à propos de nous indiquer le dépôt où l'original existe ; et ce n'est que sur sa garantie que nous la donnons à notre auteur.

Nous n'avons pas le même fondement pour lui adjuger les gloses d'un Hilaire sur les hymmes ecclésiastiques. Il y a trois éditions de cet ouvrage, les deux premiers in-4° à Paris en 1480 et 1488 chez Pierre Levet, la dernière à Rouen l'an 1505. Toutes les trois portent cette inscription : *Liber Hymnorum, seu aurea expositio Hymnorun unà cum textu, studio et labore cujusdam Hilarii.* Il est impossible sur une indication aussi vague de dire au juste quel étoit cet Hilaire. On en connoît trois au XIIe siècle, temps auquel ces gloses paroissent avoir été faites ; savoir, celui qui nous occupe, Hilaire professeur à Orléans, et Hilaire de Poitiers

Lipen Bib. theol., p.
Bibl. reg., t. I, n. 226.
Lipen, ibid.

XII SIECLE.

maître de Gilbert de la Porrée. Peut-être y en a-t-il un quatrième dont l'histoire ne parle point, à qui cet ouvrage appartient réellement.

Sand. Mss. Belg., part. 1, p. 33-319.

Même difficulté sur l'auteur d'un discours intitulé *Hilarii sermo de corpore et sanguine Domini*, qu'on voit à l'abbaye de St-Amand et à la cathédrale de St-Omer. Ce qui est certain, c'est qu'il n'appartient pas au grand S. Hilaire, évêque de Poitiers. La preuve se tire de ces mots par où il débute : *Eos, inquit Augustinus de curâ pro mortuis.*

PIERRE BÉRENGER,

SCOLASTIQUE,

ET ÉTIENNE,

CLERC DE PARIS,

Pierre Bérenger de Poitiers, l'un des derniers disciples d'Abélard suivant l'ordre des temps, porte le titre de scolastique à la tête de ses ouvrages. On ne peut dire positivement en quel lieu de la France il exerça cet emploi. Mais le plus probable est que ce fut dans sa patrie. Il étoit à peine en exercice, lorsqu'il apprit la censure prononcée l'an 1140 au concile de Sens contre son maître. A cette nouvelle, transporté d'un zèle aveugle, il prit la plume pour le venger. Son ouvrage auquel il donna pour titre, *Apologie d'Abélard*, devoit avoir deux parties. Mais le mauvais succès de la première qu'il se hâta de publier aussitôt qu'elle fut achevée, l'empêcha de travailler à la seconde. Il eût examiné dans celle-ci, suivant son plan, le fond du procès dont il ne touche dans la première que les formalités.

Abæl. op., p. 302.

C'est à S. Bernard que cette apologie est adressée comme au dénonciateur d'Abélard et au promoteur de sa condamnation. Bérenger débute, en apostrophant le Saint, par un éloge ironique de la fécondité de sa plume ; « fécondité « d'autant plus admirable, dit-il, aux yeux de la multi- « tude, que vous passez pour n'avoir pas étudié les arts

« libéraux. Mais il n'y a rien, ajoute-t-il, en cela qui doive « surprendre ceux dont vous êtes plus particulièrement « connu. Vous voir au contraire embarrassé pour parler et « pour écrire, seroit un phénomène bien plus étrange pour « nous, instruits comme nous le sommes des exercices de « votre première jeunesse. Ne sait-on pas en effet que votre « principale étude étoit alors de composer des chansons « bouffonnes et d'autres poésies propres à divertir le public? « Ce que j'avance n'est point fondé sur un bruit incertain : « j'en atteste votre patrie où vous avez reçu votre édu- « cation. Je vous interpelle vous - même là - dessus, et « vous cite à votre propre conscience. Hé, quoi! ne nous « souvient - il pas des efforts que vous faisiez pour sur- « passer vos frères dans ce genre d'escrime? Avez-vous « oublié combien vous vous trouviez blessé de rencontrer « quelque rival dont la verve pétulante pouvoit aller « de pair avec la vôtre? Je pourrois, sur le rapport de « témoins respectables, insérer ici quelques traits de ces jeux « licentieux; mais je crains de salir le parchemin par de « pareilles citations. Au reste, des choses si connues n'ont « pas besoin de preuves. Exercé de la sorte au style badin « et satyrique, vous ne rougissez point aujourd'hui de le « faire passer dans des matières toutes divines; et cette « espèce d'éloquence, aussi peu sensée que diffuse, est re- « gardée par les sots comme une manière grave et noble de « s'exprimer. Mais les personnes sages et éclairées ne pren- « nent pas ainsi le change : c'est aux choses et non pas aux « mots qu'elles s'attachent, persuadées que la vérité peut « se rencontrer sous l'écorce grossière d'un discours sans art, « et que des ornemens étudiés ne servent souvent qu'à « prêter un voile spécieux à l'erreur. A Dieu ne plaise tou- « tefois que je dise cela pour vous rendre ridicule. Mon des- « sein est seulement de faire voir que la vérité n'est pas « toujours dans la bouche de ceux qui parlent éloquemment. « Mais c'en est assez sur ce sujet. Passons à un autre. » La sainteté de l'abbé de Clairvaux vient à son tour, et n'est pas traitée avec plus de ménagement.

Après ce début que le lecteur judicieux nous dispense de qualifier, l'auteur entre en matière. S'il faut l'en croire, ce fut parmi les pots et les verres que l'on agita l'affaire d'Abélard, et que son jugement fut conclu. « Sur la fin d'un P. 304.

XII SIECLE. « ample repas, dit-il, les prélats firent apporter les extraits « produits par l'abbé de Clairvaux, et en ordonnèrent la « lecture. Cependant ils rioient, ils frappoient des pieds, ils « se portoient des santés le verre à la main, ils faisoient « l'éloge du vin et l'avaloient à longs traits. Quand ils en- « tendoient lire quelque chose de subtil et de divin qui leur « étoit étranger, ils frémissoient contre l'auteur, et ces « taupes osoient blâmer un philosophe si clairvoyant jusqu'à « s'écrier : Ah! quelles horreurs! Quoi! nous laisserons vivre « le monstre qui les a vomies! C'est ainsi que des aveugles « jugeoient la lumière, que des ivrognes condamnoient un « homme sobre, que des chiens déchiroient un saint per- « sonnage, que des pourceaux rongeoient les perles. » Cependant Bérenger ne se soutient pas : car peu après il dit que les prélats étoient si pleins de vin, qu'ils ne pouvoient se défendre du sommeil tandis qu'on lisoit les articles d'Abélard. « Quand le lecteur, dit-il, récitoit quelque endroit « scabreux, il leur crioit : Condamnez-vous cela? *Dam-« natis?* à quoi les moins assoupis répondoient, *Damna-« mus;* d'autres à demi-éveillés par le bruit de ceux-ci, « tronquoient le mot en disant seulement, *Namus.* » Sur ce *namus*, Bérenger, par un jeu de mots puéril et insolent, fait cette exclamation : *Verè natis, sed natatio illa procella est, sed natatio illa mersio est.* Il est bon de se ressouvenir en lisant ceci que le roi Louis-le-Jeune, c'est-à-dire, le prince de son siècle le plus ami de la décence et de l'honnêteté, toute sa cour, et plusieurs autres princes étoient présens au concile de Sens.

P. 312. L'auteur, après avoir ainsi dépeint cette assemblée, revient à S. Bernard, et essaie de le confondre par la voie de récrimination. Il lui reproche comme un attentat d'avoir osé donner une explication du Cantique des cantiques après les grands hommes qui, selon Bérenger, avoient épuisé cette matière. Sur ce que S. Bernard avoit interrompu cette explication par l'éloge funèbre de son frère Gérard, il le raille d'avoir mêlé des choses lugubres avec des cantiques de joie, et d'avoir copié, pour louer le défunt, deux endroits de S. Ambroise dans l'oraison funèbre de son frère Satyre. Mais touchant ce dernier article, Don Mabillon remarque judicieusement, 1° que quand S. Bernard eût pris de S. Ambroise les deux passages dont il s'agit, ce ne seroit point

S. Bern. op., vol. 1, p. 1353, not.

une matière de reproche; 2° que de ces deux passages cités par Bérenger, il n'y a que le second qui soit dans ce Père, et que ni l'un ni l'autre n'est dans S. Bernard. Bérenger prétend aussi convaincre à son tour le Saint d'une erreur qu'il n'eût pas manqué, dit-il, de taxer d'opinion monstrueuse dans Abélard, si cet auteur l'eût débitée. C'est d'avoir dit dans ce même ouvrage que nos ames avoient une origine céleste, comme si par là S. Bernard eût voulu dire avec Origène que nos ames avoient d'abord été créées dans le ciel; ce qui étoit très-éloigné de sa pensée, comme le fait voir D. Mabillon. Enfin notre auteur, voulant bien supposer Abélard coupable des erreurs qu'on lui imputoit, soutient qu'on n'auroit pas dû pour cela le traiter à la rigueur; et pour le prouver, il allègue diverses opinions des Pères, lesquelles, pour être contraires à la doctrine de l'Eglise, n'ont pas néanmoins opéré leur condamnation. C'est toujours le même ton d'insolence, le même esprit d'aigreur, de satyre et de calomnie qui règnent d'un bout à l'autre dans cette pièce, le plus scandaleux des libelles diffamatoires que le XIIe siècle ait enfantés (T). Cet écrit, imprimé d'abord, ainsi que les suivans, parmi les œuvres d'Abélard publiées par Duchesne en 1616, a été reproduit en 1700 par Raulynson à la fin de l'édition qu'il a donnée des Lettres du même Abélard et de celles d'Héloïse.

Abæl. op., p. 315.

Bern. op., ibid. p. 1363.

Ibid. not. fus. n° 288.

Abæl. op., p. 317.

S. Bernard avoit trop de noblesse dans l'ame et d'élévation dans les sentimens pour s'abaisser à réfuter un pareil ouvrage qui ne pouvoit déshonorer que son auteur. Mais les honnêtes gens n'adoptèrent pas son indifférence. On s'éleva de toute part contre l'impudent apologiste d'Abélard; et jusqu'aux solitaires de la grande Chartreuse rompirent le silence pour faire éclater leur mécontentement. Bérenger voulut tenir quelque temps contre le flot de l'indignation publique. Il écrivit même aux chartreux une lettre, où, mêlant aux louanges de leur institut les reproches personnels, il les accuse d'être déchus de leur sainteté primitive en s'ingérant de parler à tort et à travers des personnes qu'ils ne connoissent pas. « Le « cloître de la Chartreuse, dit-il, ci-devant le sanctuaire « du silence et de la paix, est devenu comme un prétoire « où l'on juge souverainement le prochain d'une manière « tout-à-fait étrange. Là ce n'est point un accusateur qui « propose les objections, et un avocat qui les résout. Le

P. 325.

XII SIECLE.

« préjugé tient lieu d'informations à ce tribunal, et le ca-
« price y fait pencher la balance à son gré. Hommes légers « et cruels! vous vous élevez comme des aigles au-dessus « des nues, et laissant ensuite abattre vos ailes, vous fon- « dez sur la proie qui se présente à vos avides regards. « Vous vous abstenez de manger de la chair des bêtes, et « vous dévorez sans sel la chair humaine. Quels sont en effet « vos funestes entretiens? Cette femme, dites-vous, est une « adultère. Ces chanoines se remplissent de viande trois fois « le jour. Celui-ci se parfume jusqu'à infecter l'air de ses « odeurs; celui-là boit jusqu'à s'incommoder. Tels sont les « fruits amers de l'oisiveté dans laquelle vous vivez. Oh! « qu'il est bien vrai que le silence et le travail sont les gar- « diens de la justice! Un bruit désavantageux s'est à peine « répandu dans le monde, qu'il pénètre dans vos retraites, « et y prend la consistance d'une vérité certaine : ce qui fait « à peine la matière de nos doutes, emporte chez vous une « entière conviction (U). »

C'est ainsi que Bérenger provoquoit l'orage qui se formoit sur sa tête, loin de le conjurer. Mais lorsqu'il le vit prêt à crever par quelque châtiment ignominieux, il en conçut une telle épouvante, que pour s'y soustraire il abandonna son poste, et prit le parti de s'expatrier. Après avoir erré çà et là, sans savoir où se fixer, à la fin il alla s'enterrer dans les montagnes des Cévennes. Ce fut de-là qu'il écrivit à l'évêque de Mende (Guillaume qui gouverna cette église depuis l'an 1109 jusqu'à l'an 1150) pour implorer sa protection. Cette lettre, publiée par Duchesne, ainsi que les deux écrits précédens, parmi les œuvres d'Abélard, et par Duboulai dans son Histoire de l'Université de Paris, présente une rétractation des plus équivoques. On y voit l'embarras d'un coupable orgueilleux qui ne veut convenir de sa faute, qu'autant qu'il est nécessaire pour éviter la punition. Il dit d'abord qu'étant tombé dans un pays barbare et plein de voleurs, sa vie est néanmoins en sûreté; mais que son esprit n'est point tranquille, assailli comme il est par les discours injurieux d'un grand nombre de personnes dont il ne peut s'empêcher de respecter la vertu. Il prie le prélat de le défendre contre les morsures de ces brebis, qui lui font des plaies bien plus sensibles que s'il étoit déchiré par des loups. Il rend hommage à la sainteté de l'abbé de Clairvaux, il

Gall. chr. no. t. I, p. 90.

Egas. Bul., t. II, p. 182-194.

avoue qu'il brille dans l'Eglise comme une lampe lumineuse et ardente. « Mais cette lampe, dit-il, est renfermée dans « un vase de terre, et avec tout son mérite l'abbé de Clair- « vaux est un homme sujet comme les autres aux foiblesses « de la nature. » Il s'excuse d'avoir écrit contre lui avec trop de vivacité, sur ce qu'étant alors dans le premier feu de l'âge et tout frais sorti de l'école, il ne respiroit que la dispute, et ne cherchoit que l'occasion de se mesurer avec quelque savant de profession. Il ose cependant défier les gens de lettres de montrer dans son Apologie d'Abélard quelque chose qu'il y ait avancé témérairement contre S. Bernard. *Legant eruditi Apologeticum quem edidi; et si domnum Abbatem justè non argui, licenter me redarguant.* Néanmoins quelques lignes après, tant il est peu d'accord avec lui-même, il veut bien passer l'éponge sur cet ouvrage, pouvu qu'on ne prenne point au sérieux, mais pour une simple plaisanterie, tout ce qu'il a dit au désavantage de l'homme de Dieu. *Damnabo tali conditione, ut si quod in personam hominis Dei dixi, joco legatur, non serio.* Il va plus loin, et déclare qu'étant devenu plus sage avec l'âge, il embrasse de tout son cœur le sentiment de l'abbé de Clairvaux, abandonne le parti d'Abélard, et ne veut plus être le défenseur de ses articles, non toutefois qu'ils soient mauvais en eux-mêmes, mais parce qu'ils sont durs et mal sonnans. *Processu temporis meum sapere crevit, et in sententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abælardo; quia etsi sanum saperent, non sanè sonabant.* Venant ensuite aux invectives qu'il avoit lancées contre les chartreux, il convient que ces bons anachorètes amassoient de grandes richesses spirituelles. Mais voyant, ajoute-t-il, qu'ils les mettoient dans un sac percé, par la liberté qu'il se donnoient d'ouvrir la bouche à tout propos, j'ai voulu fermer le trou du sac en leur imposant silence, afin de conserver la pure farine de la religion. Il tâche aussi de se justifier à l'égard d'un moine de Marseille qu'il avoit attaqué par un écrit qui n'est point venu jusqu'à nous. Son moyen de défense est que ce moine distinguant le Dieu souverain du Créateur de l'univers, comme l'atteste, dit-il, la lettre qu'il m'a écrite, méritoit la réprimande qu'il lui a faite. Enfin on lui reprochoit d'avoir insulté l'ordre monastique en général par ce trait satyrique : *Apud Religiosos*

Abæl. op., p. 235.

P. 322.

Ibid.

Ep. 323.

XII SIECLE.

Ibid. not.

patella psalmus est, et pinguis refectio alleluia. (Duchesne dit que ce trait se rencontre dans le prologue du Traité de Bérenger sur l'Incarnation, dédié à un chanoine nommé Benoît. Il eût bien fait de nous indiquer le dépôt où cet ouvrage se conserve : car nous avons fait d'inutiles recherches pour le découvrir.) La réponse de Bérenger consiste à dire qu'il n'a parlé que d'une manière vague sans noter personne en particulier. Il finit par demander pardon à ceux qu'il avoit blessés, voulant bien s'avouer coupable, mais plutôt par complaisance que par conviction. *Veniam rogo innocens; et si magis placet, veniam postulo reus.* Telle est la prétendue rétractation de Bérenger. L'ignorance où nous sommes de tout ce qui le concerne depuis cette lettre, ne nous permet pas de dire quel en fut l'événement. Au reste, parmi les défauts de jugement, de droiture et de charité qui fourmillent dans les écrits dont nous venons de rendre compte, on ne peut s'empêcher de reconnoître un grand feu d'imagination, des saillies vives, une lecture assez étendue des auteurs sacrés et des profanes, surtout des poètes dont Bérenger fait quelquefois des applications heureuses. C'est dommage qu'il ait perverti de si belles dispositions pour les lettres par l'indigne usage qu'il en a fait.

II. Etienne, clerc de l'Eglise de Paris, est auteur d'un commentaire sur la règle de S. Benoît. Cet ouvrage, qui n'a pas encore vu le jour, se conserve manuscrit à l'abbaye de Senones et dans celle d'Usine près d'Ausbourg. Il est dédié à Geofroi de Lille, cardinal abbé du Mont-Cassin, et à sa communauté. L'auteur vivoit en 1146; puisqu'en écrivant sur le chapitre 35, il parle comme témoin oculaire de l'arrivée du pape Eugène III, en France. Il témoigne ailleurs qu'il a vu le Mont-Cassin. Ses gloses beaucoup plus morales que littérales ne s'étendent point sur toutes les parties de son texte. Il passe entièrement sous silence les chapitres 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18, qui concernent la distribution de l'office divin. L'autorité de S. Grégoire-le-Grand est celle dont il fait le plus fréquent usage.

BERNARD DE CHARTRES,

DIT SYLVESTRIS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

On a pris le change en deux manières différentes sur Bernard de Chartres. Nous avons déja fait voir au VIIIe tome de cette histoire, qu'Oudin le confond mal-à-propos avec Bernard d'Utrecht. Notre dessein est de montrer ici que d'autres sont aussi peu fondés à le distinguer de Bernard Sylvestris, attendu qu'on n'aperçoit aucun caractère qui les différencie. En effet, soit qu'on fasse attention au temps où ils ont vécu, l'un et l'autre fleurissoient depuis le commencement jusque vers le milieu du XIIe siècle; soit que l'on considère leur doctrine, ils étoient tous deux philosophes platoniciens; soit que l'on s'arrête au détail de leur vie, on ne sait absolument rien touchant la personne de Bernard Sylvestris, à moins qu'on ne lui applique tout ce qui est dit de Bernard de Chartres. Quel peut donc être le motif d'en faire deux hommes distingués (V), sinon la différence des deux surnoms? Pour nous, persuadés qu'un même homme a pu les porter l'un et l'autre, nous appellerons celui qui fait l'objet de cet article, tantôt Bernard Sylvestris, tantôt Bernard de Chartres. Venons maintenant au détail de sa vie.

P. 677.

Voici ce qu'on nous apprend sur le personnage qu'il fit dans le monde. Chargé d'enseigner les humanités dans l'école de Chartres, il s'acquitta de cet emploi d'une manière qui produisit autant de fruit qu'elle surprit par sa nouveauté. Presque tous ses collègues ne traitoient les belles-lettres que par routine, et d'après de fort mauvais modèles. Bernard chercha les règles du bon goût dans les anciens, et s'attacha par préférence à la méthode de Quintilien. Il commençoit, à l'exemple de ce grand maître, par les fondemens de l'élocution, c'est-à-dire, par les règles de la Gram-

Saresb. metal., l. 1, c. 5; l. 2, c. 17.

Ibid, l. 1, c. 24.

XII SIECLE. maire, qu'il expliquoit avec précision et netteté. De-là passant à l'élégance du style, il montroit le juste milieu qu'elle doit tenir entre la négligence et l'affectation. Ensuite il apprenoit à mettre de la justesse dans les raisonnemens, soit pour rendre sensibles les vérités qu'on a dessein d'établir, soit pour faire rejeter les erreurs qu'on entreprend de réfuter. Tous ses documens étoient appuyés d'exemples tirés de la bonne antiquité, auxquels il opposoit quelquefois les compositions des modernes, moins par envie de critiquer, que pour faire sentir par ce contraste combien la vraie éloquence l'emporte sur la fausse. Un des avis qu'il inculquoit le plus souvent, étoit de se prémunir contre la démangeaison de vouloir embrasser toutes les sciences. C'étoit la manie de son siècle, et l'écueil où venoient ordinairement échouer les talens. Il disoit qu'il étoit bon de savoir ignorer plusieurs choses; qu'il en étoit de la lecture des livres qui ne se rapportent point au genre d'étude auquel on est destiné, comme des contes de vieilles dont on surcharge inutilement sa mémoire. Il ne condamnoit pas moins sévèrement ce qui passoit alors pour érudition, et que nous nommerions aujourd'hui plagiat ou vaine ostentation de savoir : défaut qui consistoit à coudre ensemble des passages pris çà et là dans les anciens pour en faire un discours suivi. Bernard comparoit ces faiseurs de centons à des nains qui s'élèvent sur les épaules des géants, et dont la figure ne paroît que plus grotesque, mis en parallèle avec les colosses qui leur servent de base. Il vouloit qu'on travaillât d'original; mais il recommandoit en même temps de ne pas abandonner les idées simples et communes pour courir après des spéculations creuses et abstraites dans la vue de dire des choses neuves.

Ibid.

A la belle méthode il joignoit un zèle attentif aux progrès de ses élèves, donnant des louanges à ceux qui se distinguoient par leur travail, usant de réprimandes et quelquefois de châtimens envers ceux qui négligeoient de mettre à profit ses leçons.

Ibid., l. 1, c. 5.

Un professeur de ce mérite ne pouvoit manquer d'avoir des contradicteurs. Bernard en eut effectivement, et des plus envénimés. On le taxoit d'orgueil et de témérité pour s'être écarté des routes frayées par ses maîtres, on siffloit ses règles, on traitoit de minutieux les détails où il descendoit. Lui, cependant, insensible à ces traits, se contentoit de

les repousser par ses succès, qui furent tels, si l'on en croit l'écrivain qui nous sert de guide, qu'en un an il mettoit un esprit passablement ouvert et appliqué en état de parler et d'écrire correctement en latin. Ce qui est certain, c'est que les plus habiles professeurs du temps, tels que Gilbert de la Porrée, son disciple, Abélard, Richard l'évêque, Guillaume de Conches, se firent un devoir de marcher sur ses traces. XII SIECLE. Ibid.

Bernard ne s'attachoit pas moins à former les mœurs de ses étudians qu'à cultiver leur esprit. Il avoit coutume de terminer tous les jours sa classe par un discours pathétique sur les devoirs du christianisme. Son exemple appuyoit ses exhortations.

C'est ainsi que Jean de Sarisberi nous dépeint la sagesse de notre professeur et la supériorité de génie avec laquelle il enseignoit les humanités. Quelque adonné toutefois qu'il fût à cette partie de la littérature, elle n'absorboit pas tellement son loisir, qu'elle ne lui en laissât pour vaquer à des sciences plus relevées. Il étoit naturellement, selon le même écrivain, par la justesse de son esprit, bon dialecticien. L'étude le rendit savant dans les autres parties de la philosophie. Ce ne fut néanmoins que dans un âge avancé qu'il lui prit envie d'en donner des leçons; mais il y réussit de façon qu'il passoit pour un des plus habiles philosophes de son temps. On verra, dans le paragraphe suivant, qu'il s'en falloit bien cependant que sa doctrine fût à l'abri de la censure.

Nous ignorons la date de sa mort. L'épithète de Vieillard de Chartres que Jean de Sarisberi lui donne, prouve qu'il poussa fort loin sa carrière. Il écrivoit encore, comme nous le montrerons plus bas, sous le pontificat d'Eugène III; mais il n'existoit plus, lorsque Jean de Sarisberi travailloit à son Polycratique, c'est-à-dire, en 1156, puisque cet écrivain y parle de certains défauts de ses écrits avec une liberté qu'il ne se permettoit pas à l'égard des auteurs vivans. P. Lycr., l. 7, c. 13.

Otton de Frisingue le met au nombre de ceux qui firent refleurir les lettres au XIIe siècle. De Gest. Frid., l. 1, c. 50.

L'épitaphe suivante, tirée d'un ancien manuscrit peut lui être adaptée, quoique nous n'ayons aucune certitude qu'elle ait été faite pour lui:

Non Bernardus obit, sed abit : non interit, imò
Incipit : hospes erat, amodò civis erit.

§ II.

SES ÉCRITS IMPRIMÉS.

Sur le récit que nous venons de faire des grands succès de Bernard à la tête de son école, on s'attend sans doute à voir passer en revue des chefs-d'œuvre de bon goût, dans le compte que nous allons rendre des productions de sa plume. Mais on doit se ressouvenir qu'en tout art, et surtout dans le grand art d'écrire, il y a loin de la connoissance des règles à l'application, du talent de montrer à celui d'exécuter. Il ne fut pas donné à notre habile professeur de franchir absolument cet intervalle, et de mettre autant d'élégance et de correction dans ses écrits, que de méthode et de lumière dans ses leçons. Jean de Sarisberi son admirateur convient lui-même qu'il n'étoit pas fort touché des charmes de sa poésie ; c'étoit néanmoins son plus bel endroit : et sa prose, ainsi qu'on va le voir, étoit bien au-dessous de ses vers.

Pour parler d'abord de ses ouvrages imprimés, on n'en compte que deux, l'un et l'autre publiés entre ceux de saint Bernard.

Le titre du premier est : *Formula vitæ honestæ*. Trompés par l'identité de nom, les anciens éditeurs n'ont pas fait difficulté de l'attribuer à l'abbé de Clairvaux. Mais le P. Théophile Raynaud prétend qu'il est de Bernard Sylvestris, d'après l'autorité de quelques manuscrits auxquels on n'a rien à opposer. Horstius et ensuite D. Mabillon, sans se donner la peine de rechercher l'auteur de cette production, se sont contentés de la reléguer parmi les œuvres supposées de saint Bernard, comme peu digne de la plume de ce grand homme. Ce n'est pas que les avis qu'elle renferme, avis donnés, à ce qu'il paroît, à une personne de communauté, ne soient pour la plupart solides et accompagnés d'une certaine onction ; mais il faut convenir qu'ils sont rangés sans ordre, et d'ailleurs exprimés dans un style manifestement étranger à l'abbé de Clairvaux. Philippe-le-Bel, curé de Luzarche, ayant entre-

Op., t. XII, p. 211.

pris de mettre en françois tout ce qui portoit de son temps le nom de ce Père, n'excepta point la pièce dont nous parlons. Sa traduction parut à Paris dans un volume in-folio, l'an 1622, chez Michel Joli.

L'autre écrit de notre auteur, dont on a fait part au public, est une lettre touchant les devoirs d'un père de famille, écrite à un chevalier nommé Raymond. Elle est intitulée de cette sorte, tant dans les imprimés que dans presque tous les manuscrits : *Bernardus de modo et regulâ rei familiaris faciliùs gubernandæ ad Raymundum dominum castri Ambrosii.* Mais, au lieu d'*Ambrosii*, nous croyons qu'il faut lire *Ambasii,* comme porte un manuscrit du Vatican : car on ne connoît point de château d'Ambroise, au lieu que celui d'Amboise étoit fameux au XIIe siècle. Ce fut à Leyde, en 1516, que cette lettre vit le jour pour la première fois à la tête d'un volume in-folio qui renfermoit de plus un traité de *De curâ Reip.*, par Philippe de Leyde. De là elle a passé dans les premières éditions de S. Bernard, mais avec cet avertissement que plusieurs manuscrits la donnoient à Bernard Sylvestris. Les derniers éditeurs n'ont pas jugé à propos de la faire entrer dans le recueil.

Bibl. Vatic., n. 2876, apud Montf. Bibliot. mss., p. 107, A.

Ce retranchement a néanmoins fait illusion à deux savans du premier ordre, qui l'ont regardé comme un vide et une omission. Nous voulons parler de D. Calmet et de D. Montfaucon. Le premier, ayant trouvé l'écrit en question dans un manuscrit de l'abbaye de Senones sous le nom de l'abbé de Clairvaux, avec deux traductions françoises pareillement attribuées à ce Père, se hâta de faire part de sa découverte au second. Celui-ci, sans autre examen, inséra le tout dans le second tome de sa Bibliothèque des manuscrits, comme un supplément aux dernières éditions de S. Bernard. Mais si ces doctes personnages s'étoient donné la peine de feuilleter ces éditions, ils auroient vu que c'étoit en connoissance de cause, et nullement par erreur, qu'on y avoit supprimé la lettre au chevalier Raymond. Si de plus ils avoient manié les manuscrits du roi où cette lettre se rencontre, ils auroient su que de douze, les neuf plus anciens portent le nom et le surnom de notre auteur. Malgré cette méprise, on doit leur savoir gré d'avoir donné au public deux des plus anciennes traductions françoises dans celles qui accompagnent le texte original de cette lettre :

P. 1384-1392.

Bern. op., vol. 2, p. 807, not.

car, quoiqu'elles ne paroissent être ni l'une ni l'autre de notre auteur, la première toutefois semble approcher du temps où il a vécu. Pour la seconde, nous la croyons plus récente au moins d'un siècle. Le lecteur appréciera nos conjectures sur les échantillons que nous lui mettons sous les yeux.

PREMIÈRE TRADUCTION *.

« Ce gracieus et bienheureis en fortune et richesce Ray-
« mond chevalier sire dou Chasteil-Ambroise Bernard de-
« menes ou temps de villece, salut. Demandei aiz à nous
« de estre ensignés de lai cusason et de lai cure, de lai me-
« nière de plus profitablement gouverneir les choses et che-
« vances familiaires, et comme li peire de la maignée qui
« est chief et gouvernour de l'osteil, se doit avoir et main-
« tenir; à quoi nous te respondons que ja soit ce que toutes
« choses mondaines et l'estait et l'issue de toutes besognes
« labourouses de sous fortune, ne doit-on mie pour ce lais-
« sier la riegle de vivre. Escoute et prens varde que se en
« tai maison les despens et revenus sont égaulz. Car et
« avenue soubdains dont on ne se prend varde, porroit des-
« truire ton estait. »

DEUXIÈME TRADUCTION.

« Ce gracieux et bienheureux chevalier sire Reymond du
« Chastel-Ambroise Bernard meneit en vellesse, salut. Au-
« trefois tu m'eis demandei de la cure, gouvernance et
« maneire de gouverner et plus profitablement ordonner ton
« hostel et ton estat, et comment li sire de lhosteil se doit
« saigement avoir en la gouvernance de chacune chose; pour
« laquelle chose savoir et desclarier tu dois savoir que ja
« soit ce que l'estat, l'entrée et l'issue de choses triennes et
« mondaines soient laborans dessoubs fortune, toutefois nul

* *Gratioso et felici militi D. Raymundo Castri-Ambrosii, Bernardus in senium deductus salutem. Doceri petis à nobis de curâ et modo rei familiaris utiliùs gubernandæ, et qualiter patres-familias debeant se habere. Ad quod sic respondemus. Quòd licèt rerum mundanarum et exitus negociorum sub fortunâ laborent, non tamen hoc timore vivendi regula est omittenda. Audi ergo et attende quòd, si in domo tuâ sumptus et reditus sunt æquales, casus inopinatus poterit destruere statum ejus.*

« ne doit negligier la reigle de bien vivre ordonnement. « Escoute et entens que c'est de ton hosteil. Se les despens « et les rentes sont égaulz, un cop d'aventure et de mal- « vaise fortune porroit destruire ton estat. »

Outre ces deux traductions de la lettre au seigneur d'Amboise, un écuyer, nommé Pierre de Changy, en fit une troisième au XVI[e] siècle, de laquelle il y eut deux éditions à Paris, l'une en 1545, chez Michel Fezandat, dans un volume in-8°, conjointement avec le traité de Louis Vivès, *des devoirs de la femme et du mari;* l'autre donnée séparément dans un volume in-16 l'an 1579, chez Pierre Cavillat.

Voilà pour les ouvrages de notre auteur, qui ont vu le jour.

§ III.

SES OUVRAGES MANUSCRITS.

Parmi les écrits de Bernard qui sont restés dans l'obscurité, le plus considérable est un traité philosophique divisé en deux parties sous les titres de *Megacosmus* et de *Microcosmus*, c'est-à-dire, le grand monde et le petit monde; production mélangée de prose et de vers à l'imitation de Boëce, dans son livre de la Consolation de la philosophie.

L'ouvrage est dédié au docteur Terric ou Tirrique, le même sans doute qui avoit été le maître d'Abélard, et qui prit sa défense au concile de Soissons. Le temps où il fut composé, se trouve désigné dans les deux vers suivans qu'on y lit :

Munificens Deitas Eugenum commodat orbi,
Donat et in solo munere cuncta simul.

C'étoit donc sous le pontificat d'Eugène III, et vraisemblablement peu après son exaltation. Une analyse de cette singulière production ne déplaira pas sans doute à nos lecteurs.

Dans la première partie, l'auteur, supposant toutes choses encore ensevelies dans le chaos qu'il désigne par le nom de *Sylva,* introduit la Nature qui se plaint à Noys (Nous), c'est-à-dire, la Providence, de la confusion où elle laisse l'univers plongé depuis si long-temps. Elle demande avec instance qu'il se

débrouille, qu'il prenne une nouvelle face et se polisse. Touchée de ses plaintes, Noys se met en devoir de la satisfaire. Pour dissiper le chaos, sa première opération est de séparer les quatre élémens. Elle dispose ensuite les neuf hiérarchies des anges, après quoi elle sème d'étoiles le firmament, et y attache les différentes constellations sous lesquelles elle place les orbes célestes, et dans ces orbes elle enchasse les planètes. Suit la détermination des quatre vents cardinaux, à laquelle succède la formation du globe terrestre posé au milieu de l'univers. Bernard s'arrête sur ce dernier objet pour décrire toutes les richesses qu'il renferme.

Le microscome a pour objet la formation de l'homme. Noys adresse d'abord la parole à la Nature, et se félicite avec elle d'avoir poli la matière; mais elle sent que, pour rendre le monde parfait, il faut y mettre un animal intelligent, c'est-à-dire, l'homme. Elle promet de travailler à ce grand ouvrage; et pour y réussir, elle commande à la Nature d'aller implorer le secours d'Uranie, qui est la reine des astres, afin qu'elle vienne joindre son art à celui de Noys. La Nature obéit, et se met en route pour le ciel; mais en quelle partie de cet espace immense pourra-t-elle rencontrer Uranie? Elle soupçonne que la déesse fait sa demeure dans la région nommée *Anestros*. C'est un séjour voisin de la région éthérée, et dont la température est à peu près la même. Autant il est élevé au-dessus de l'air, autant il est dégagé de toutes ses affections. Une matière pure et liquide en forme l'élément. On n'y aperçoit aucun nuage, on n'y éprouve aucune vicissitude de saisons. Une lumière vive et claire y brille sans interruption. La Nature, après de longs circuits, arrive dans cette contrée; mais la reine des astres ne s'y rencontre pas. Résolue de la trouver, la Nature entre successivement dans les cinq cercles parallèles; elle va d'un colure à l'autre; elle se promène dans la voie lactée qui touche les deux tropiques. Près du signe du Cancer, elle aperçoit les peuples des ames destinées à passer dans des corps. Ces substances pures et simples n'envisageoient leur sort qu'avec horreur, et regardoient comme une prison le domicile qui leur étoit préparé. Elles manifestoient ces sentimens par des soupirs et des sanglots; et, à les voir, on eût dit qu'elles étoient à la veille de leurs funérailles. Ce spectacle arrête quelque temps les regards de la Nature. Elle continue son

voyage, et dirige sa route par la ligne du solstice vers l'orbite du soleil. Là, placée sur la partie la plus élevée du ciel des constellations, elle étend sa vue sur tout ce qui est au-dessous d'elle, et nulle part elle n'aperçoit Uranie. Enfin étant parvenue au dernier cercle du firmament, la déesse *Pantomorphos*, ainsi appelée, parce qu'elle préside à toutes les révolutions qui arrivent dans le monde inférieur, se présente à elle, et lui montre celle qui étoit l'objet de son voyage. Uranie devine au premier coup d'œil le sujet qui amène la Nature. Dans un assez long entretien qu'elles ont ensemble, la déesse consent de concourir avec elle à la formation de l'homme. Mais, pour donner à l'ame humaine toute la perfection dont elle est susceptible, elle veut, avant que de l'incorporer, la conduire par toutes les planètes, afin qu'elle apprenne quel est leur pouvoir sur les choses de la terre, et que par là elle soit en état de discerner entre ce qui est nécessaire et ce qui est libre. A l'égard du corps humain, Uranie déclare à la Nature que ce travail ne la regarde point, mais la déesse Physis, très-habile en toutes sortes d'ouvrages matériels; qu'elle consent néanmoins de lui servir de guide pour l'aller trouver. Aussitôt elles se mettent en marche, conduisant avec elles une ame qu'Uranie avoit appelée pour la présenter à Physis. En descendant par les orbes des planètes, Uranie fait remarquer à ses deux compagnes l'ascendant benin des unes et l'influence maligne des autres sur les corps sublunaires. Elle leur fait considérer la disposition admirable et les ordres différens des cieux. Elle les entretient sur les divers degrés de perfection qui sont dans les êtres intelligens. Enfin, en conversant, elles arrivent au paradis terrestre. Là elles rencontrent Physis, assise entre la Rhétorique et la Poétique, dans un jardin délicieux qui charme également par l'émail de ses fleurs et par les douces odeurs qu'elles exhalent. Uranie et la Nature, l'ayant abordée, lui exposent le motif de leur visite, et lui tracent le plan qu'elle doit exécuter. Physis incontinent se met en œuvre. Le corps humain est promptement achevé, l'ame en prend possession, et l'homme est formé.

Tel est le plan de cette composition, dans laquelle il est difficile de ne pas reconnoître quelques traces de génie. Mais il s'en faut bien que, pour l'élégance et le goût, Bernard atteigne l'original qu'il s'étoit proposé d'imiter. Sa prose est guindée

XII SIECLE.

et d'une obscurité qui la rend souvent incompréhensible. Sa poésie est plus facile et plus claire, mais inégale, tantôt élevée, tantôt rampante. Le début est du premier genre. Le voici :

Congeries informis adhuc cùm Sylva teneret
Sub veteri confusa globo primordia rerum,
Visa Deo Natura queri, mentemque profundam
Compellasse Noym : vitæ viventis imago,
Prima, Noys, mens, orta Deo, substantia veri,
Consilii tenor æterni, mihi vera Minerva ;
Sub sensu fortassè meo majora capesco,
Molliùs excudi Sylvam, positoque veterno
Posse superduci melioris imagine formæ.
Huic operi nisi consentis, concepta relinquo.
Nempe Deus cujus summè natura benigna est,
Larga, nec invidiæ miseros sensura tumultus,
In melius quantum patitur substantia rerum,
Cuncta refert, operique suo non derogat author.
Non ergo livere potes, si pondus ineptum
Perfecto reddes consummatoque decori,
Consilii si ritè tui secreta recordor.
Sylva rigens, informe chaos, concursio pugnax
Discolor Usiæ vultus et dissona massa,
Turbida temperiem, formam rudis, hispida cult
Optat, et à veteri cupiens exire tumultu,
Artifices numeros et musica vincla requirit.
Ut quid ab æterno primæ fundamine causæ
Ingenitæ lites germanaque bella fatigant,
Cùm fluit et semper refluit contraria moles,
Fortuitis elementa modis incerta feruntur,
Distrahiturque globus raptatibus immoderatis.
Quid prodest quòd cuncta suo præcesserit ortu
Sylva parens, si lucis eget, si noctis abundat,
Perfecto decisa suo, si denique possit
Authorem terrere suum malè condita vultu ?

Si l'on trouve de l'harmonie dans cette tirade, que nous n'achevons pas de peur de passer les bornes d'un extrait, on n'apercevra peut-être pas moins de facilité dans la

suivante, où l'auteur étale ses idées sur les influences des astres :

Præjacet in stellis series quam longior ætas
Explicet, et spatiis temporis ordo suis.
Sceptra Phoronei, fratrum discordia Thebis,
Flamma Phaëtontis, Deucalionis aquæ,
In stellis Codri paupertas, copia Crœsi,
Incestus Paridis, Hippolytique pudor.
In stellis pugil est Pollux, et navita Typhis,
Et Cicero rhetor, et geometra Thales.
In stellis lepidum dictat Maro, Milo figurat,
Fulgurat in latiâ nobilitate Nero.
Astra notat Persis, Ægyptus parturit artes,
Græcia docta legit, prælia Roma gerit.
Exemplar specimenque Dei virguncula Christum
Parturit, et verum sæcula numen habent.

A Dieu ne plaise, au reste, que nous prenions la défense de la doctrine insensée contenue dans ces vers. Le dernier distique surtout fait horreur. Il est vrai qu'il ne se rencontre pas dans tous les manuscrits, et ce pourroit bien être une fourrure. Il y a d'autres endroits dans cet ouvrage où notre poëte philosophe s'écarte également de la vérité. En général, son système, fondé sur les idées de Platon, admet une partie des erreurs de ce philosophe. Comme lui, Bernard prête au monde une ame universelle qu'il nomme *Endelechie,* et qu'il fait proche parente de Noys. *Hæc ergo Endelechia proximis contiguisque ad Noym natalibus oriunda.* Il donne cette ame pour le principe qui anime toute la nature, qui la rend féconde, et l'empêche de périr :

Ex Endelechia mundi res quæque creata
Sementem vitæ principiumque trahit.

Ces extravagances et quelques autres semblables n'empêchèrent pas ce livre de faire une fortune très-brillante dès qu'il parut. Pierre-le-Chantre, qui écrivoit sur la fin du XII[e] siècle, en parle comme d'un ouvrage estimé de tous les gens de lettres. Eberhart de Béthune, qui fleurissoit au

Verb. abbrev., c. 85.

XII SIECLE.

commencement du suivant, le nomme entre les poëmes qu'on lisoit de son temps dans les écoles :

Fabr. Bibl., l. 5, p. 226.

Tractatum titulos Bernardus laudis habentem
De geminâ mundi partitione docet.

Spec. histor. Advers., l. 56, c. 10. Ot. imper. dec. 3, c. 44, p. 975.

Ajoutons à cela les suffrages de Vincent de Beauvais, de Barthius et de Gervais de Tilberi, dans les écrits desquels on trouve plusieurs vers de ce poëme cités avec éloge. Le dernier rapporte les deux suivans d'une manière peu correcte, et qui a donné la torture à plus d'un critique :

Cisimus obrepsit, et vestitura potentes
Marturis, et spolio non leviore Bever.

Verbo *Bever*.

Il faut lire *Martrix* au lieu de *Marturis*, et *potentis* au lieu de *potentes*, et le distique aura du sens. On dispute sur la signification du mot *Bever*. Ducange l'explique du castor; mais l'auteur avoit donné plus haut la description de cet animal, en le distinguant par le nom qui lui est propre et ordinaire :

Prodit item Castor proprio de corpore velox
Reddere quas sequitur hostis avarus opes.

Bibl. Cotton., p. 137, n. 14. Montf., Bibl. ms., p. 72, n. 1720.

Le grand nombre de manuscrits où cet ouvrage se rencontre encore de nos jours, est une nouvelle preuve de la grande estime dont il a joui. On en voit jusqu'à six dans la Bibliothèque du Roi, quatre au Vatican, sans parler d'un plus grand nombre répandus en différentes bibliothèques, soit de France, soit des pays étrangers. Mais il y a cette remarque à faire, que le titre n'est pas le même dans tous les exemplaires. Les uns, comme celui de la Bibliothèque du Roi, coté 3245, portent : *Liber de universitate mundi;* en d'autres, tels que les manuscrits de la Bibliothèque Cottonienne, il est intitulé : *Bernardi Sylvestris cosmographia.* A la tête d'un manuscrit de la reine de Suède, on lit : *Mundi descriptio ad Herricum quemdam.*

Tel étoit l'entêtement de Bernard pour l'astrologie judiciaire, que, non content de l'avoir enseignée dans son Mégacosme, il fit encore deux ouvrages exprès pour la défendre.

Ce sont deux poëmes en vers élégiaques, dont le premier commence par ce distique :

Semper ut ex aliquâ felices parte querantur
Leges humanæ conditionis habent.

On le trouve dans le manuscrit 370 du Vatican, p. 226, à la suite de l'Architrenius de Jean de Hautville. C'est apparemment le même ouvrage qui a pour titre, dans un manuscrit de Samuel Pepys : *Bernardus Sylvester de virtute et efficaciâ constellationum.*

Catal. mss. Angl., t. I, part. 1, p. 114, n. 2177.

L'autre poëme est intitulé, dans l'exemplaire cité du Vatican, *De gemellis*, et débute par ce vers :

Roma duos habuit, res est, non fabula vana.

On y suppose deux jumeaux, dont l'un a été très-heureux, et l'autre malheureux, pendant tout le cours de leur vie, et cela par la force du destin et l'influence des astres. Il a pour titre *Liber fortunæ* dans un manuscrit de Kenelme Digbei.

Ibid. t. II, p. 79, n. 1647.

On voit encore de Bernard, au même dépôt et dans le même manuscrit qui renferme le précédent ouvrage, un petit poëme intitulé : *De paupere ingrato.* Ce distique en forme le début :

Mœsta parens miseræ paupertas anxietatis
Afflictis satis est, dura superque nimis.

C'est une fiction où il s'agit d'un pauvre qui, étant sur le point de se pendre pour se soustraire à la misère, en est détourné par un soldat charitable. L'ingrat intente ensuite un procès à son bienfaiteur. On ne dit point quel fut le jugement, et on finit par ce vers :

Res hæc judicibus discutienda datur.

§ IV.

SES ÉCRITS PERDUS.

Jean de Sarisberi fait honneur à Bernard d'un écrit sem-

Métal., l. 4, c. 35.

XII SIECLE. blable pour la forme au Mégacosme, dans lequel il s'appliquoit à prouver l'éternité des idées, à justifier la Providence, et à montrer que tous les êtres matériels, étant par leur nature sujets au changement, doivent nécessairement périr. Les deux courts extraits qu'il en cite sont tout ce qui en est venu jusqu'à nous. On ne rapportera que le second :

Principium cui sola fuit divina voluntas,
Ætas non frangit, demoliturve vetustas.
Dissolvit tempus quidquid producit ad esse;
Si non ad præsens, constat quandòque necesse.
Ergo super tali qui luget conditione,
Aut nihil aut minimum constat rationis habere.

Ibid.

Suivant le même écrivain, Bernard avoit fait un autre ouvrage pour concilier Aristote avec Platon; dessein dont l'exécution lui coûta beaucoup de peine, et n'eut pas un grand succès. On trouva, dit notre guide, qu'il étoit venu trop tard pour accorder deux philosophes qui avoient été si divisés d'opinions durant leur vie.

Bernard avoit exprimé quelque part en trois vers quelles sont les clefs de la science, et la route qu'on doit tenir dans la recherche de la vérité. Ces vers, qui fournissent la matière d'un chapitre entier à Jean de Sarisberi, et sur lesquels Hugues de St-Victor a fait un commentaire encore plus étendu, sont :

Polycr.

Mens humilis, studium quærendi, vita quieta,
Scrutinium tacitum, paupertas, terra aliena,
Hæc reserare docent multis obscura legendo.

Peut-être ces préceptes faisoient-ils partie de ceux que Bernard avoit renfermés dans un livre dont la mémoire s'est conservée dans un ancien Catalogue de la bibliothèque de S. Benoît de Burn en Bavière. Il avoit pour titre : *Bernardi magistri liber dictaminum.*

Pez, Anecd., t. III, part. 3, p. 62.

GERLAND,

CHANOINE RÉGULIER ET SCOLASTIQUE DE SAINT-PAUL DE BESANÇON.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gerland, nommé quelquefois Garland et Jarland, étoit originaire de Lorraine. L'histoire ne dit pas où il fit ses études; mais ses progrès dans les sciences donnent lieu de croire qu'il étudia sous de bons maîtres. Etant venu à Besançon, il y fut pourvu d'un canonicat et de l'emploi de scholastique dans l'église collégiale de St-Paul. Ce fut peu d'années avant l'an 1131, époque d'une révolution arrivée dans le chapitre de cette église, dont une partie embrassa la vie régulière sous la conduite d'un prieur, et l'autre persévéra dans son ancien état, ayant toujours le doyen à sa tête. Gerland se rangea du côté des premiers.

Pez, Anecd., t. II, Diss. Isag. p. 25.

Quelques modernes ajoutent qu'il devint leur supérieur au moment de la réforme; mais cette circonstance semble contredite par un acte de l'an 1144, auquel il souscrivit avec les seuls titres de maître, c'est-à-dire, professeur, et de chanoine de l'église de St-Paul. On verra bientôt que quatre ans depuis cette date il continuoit de régir les écoles de son chapitre, sans qu'il paroisse avoir joint à cet emploi celui de prieur. Quoi qu'il en soit, les époques dont on vient de parler, et celles qu'on marquera dans la suite, démentent le témoignage du moine Albéric, suivant lequel Gerland fleurissoit dans le XIe siècle.

Chifflet, *Vesontio*, part. 2, p. 201.

Menag., t. II, p. 97.

Chifflet, Hist. de Tournus; pr. p. 392.

Ad an. 1084.

A l'égard de ses leçons, il est probable qu'elles embrassèrent les sept arts libéraux. Du moins eut-il la réputation de les posséder tous dans un degré qui n'étoit pas commun de son temps. Sa manière de disputer n'étoit pas moins agréable que subtile, et il avoit l'art d'intéresser ceux qui l'écoutoient, quelque indifférens qu'ils fussent d'ailleurs pour les contestations de l'école. A ce propos, un auteur

Hugo Metel., ep. 33.

XII SIECLE.

Gest. Archiep. Trevir. apud Mart. am. coll., t. IV, p. 206.

contemporain rapporte de lui et d'un de ses collègues le trait suivant. Adalberon, archevêque de Trèves, allant à la diète de Francfort, l'an 1148, emmena, pour lui faire compagnie sur la route, maître Gerland de Besançon et maître Thierri de Chartres. Le voyage se fit sur le Rhin. A peine fut-on entré dans le vaisseau, que le prélat appointa nos deux professeurs sur la différence de leurs opinions. La dispute dura tout le voyage. Adalberon fut si content de la façon dont ils s'escrimèrent l'un contre l'autre, qu'il les renvoya comblés de présens.

Gerland se mêla aussi de théologie; mais il échoua dans cette science pour y avoir apporté le même esprit d'indépendance et de curiosité que dans les autres genres de littérature. Le malheur de sa présomption fut tel qu'il tomba dans l'hérésie de Bérenger, sans être effrayé des anathèmes dont elle avoit été frappée dans le siècle précédent. Non content d'y conformer ses sentimens, il l'enseigna dans son école, et osa même la prêcher dans l'église. Entre ceux qui s'efforcèrent de le ramener, Hugues Metel, son ami et son compatriote, fut un des plus ardens. Nous avons une des lettres qu'il lui écrivit à ce sujet. Elle débute par des éloges très-flatteurs du savoir de Gerland. La salutation porte : *Gerlando scientiâ Trivii Quadriviique onerato et honorato Hugo Metellus*, etc.

Ep. 33.

L'auteur l'avertit, dans le corps de la lettre, de prendre garde que la science dont il est rempli ne tourne à son désavantage, et que les louanges qu'elle lui a méritées ne soient ternies par le mélange de quelque crime. « Comprenez ce « que je dis, ajoute-il; les discours que vous semez parmi « le peuple, touchant le corps et le sang du Seigneur, sentent « l'hérésie, et ont déja entraîné plusieurs personnes dans « l'abîme de l'erreur. Je sais que vous vous appuyez de « l'autorité de S. Augustin, mais sans fondement : car ce « Père n'est point du tout de votre opinion. Vous soutenez « que les paroles de Jésus-Christ à ses disciples, touchant son « corps et son sang, doivent s'entendre dans un sens figuré : « parce que, selon lui-même, autre chose est la lettre, « autre chose est l'esprit. Jusque-là, j'en conviens, vous « parlez d'après S. Augustin; mais vous ne pensez pas comme « lui, parce que son sentiment est que dans cet endroit le « Sauveur n'avoit en vue et n'exprimoit que cette manduca-

« tion de son corps qui est particulière aux bons, et non « celle qui est commune aux bons et aux méchans. C'est « en effet ce que déclarent les paroles suivantes de J.-C. : « *Celui qui mange mon corps et boit mon sang, demeure en « moi.* Car plusieurs mangent cette chair, et ne sont pas « néanmoins membres du Sauveur. »

Toute la suite de la lettre est employée à lui prouver, par différens textes de S. Augustin, qu'il est très-éloigné de sa doctrine. Hugues promet en finissant de lui expliquer celle des autres Pères dans une seconde lettre. Celle-ci n'est point venue jusqu'à nous, et peut-être n'eut-elle point lieu par la prompte rétractation de Gerland. On ne voit point en effet que son erreur ait fait une sensation durable. Tous les écrivains anciens qui ont fait mention de lui depuis sa mort semblent avoir oublié cette tache pour ne parler que de son mérite; mais aucun d'eux ne ne nous apprend que notre Gerland, comme l'avance D. Rivet, ait été évêque de Girgenti en Sicile. Il est vrai que Geofroi Malaterra, dans son Histoire de Sicile, dit que le comte Roger, après avoir fait la conquête de cette île, établit à Girgenti un siége épiscopal sur lequel il plaça un nommé Gerland, Allobroge de nation; homme, ajoute-t-il, d'un grand zèle, et fort versé dans la science ecclésiastique. Mais ce comte Roger, conquérant de la Sicile, mourut l'an 1101; et par conséquent le Gerland qu'il fit évêque de Girgenti ne peut être celui qui nous occupe.

Hist. litt., t. VII, p. 156.
Murat., Script. ital., t.V, p. 592.

Nous n'avons rien qui nous aide à fixer l'année où ce dernier cessa de vivre. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se rencontre plus dans l'histoire après l'an 1148.

§ II.

SES ÉCRITS.

L'ouvrage le plus important de Gerland, et le seul qui ait vu le jour, est celui qui est intitulé dans plusieurs manuscrits, *Candela studii salutaris,* et dans d'autres, *Candela evangelica.* C'est sous ce dernier titre qu'il a été imprimé à Cologne, l'an 1527, par les soins de Jean Juste, chartreux, chez Euchaire Cervicorne, en un volume in-8°, sans nom d'auteur. Cette édition, qui n'a point été répétée, est des plus

XII SIECLE. rares. Il y manque le prologue, qui depuis a été publié par
P. 372. D. Martenne, dans le premier tome de son *Trésor des Anecdotes.* L'auteur s'intitule, dans ce Prologue, *Jarlandus Chrysopolitanus S. Pauli scholarum Præceptor et Canonicus.* Il dit avoir tiré son ouvrage des écrits des SS. Docteurs, principalement de S. Ambroise, de S. Jérôme et de S. Augustin. Ce n'est, en effet, qu'une compilation des textes des auteurs ecclésiastiques distribuée suivant l'ordre des matières. On y traite de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, des anges, de la création de l'homme, de sa nature, de son excellence originelle, de sa chute, de sa réparation, de l'Eglise, de la primauté de S. Pierre, de l'élection du pape, de celle des évêques, de leur dignité, du *Pallium,* du bâton et de l'anneau pastoral, des légats du Saint-Siége, des chorévêques, des clercs, des moines, des laïcs, des empêchemens pour les ordres, des cas dirimans du mariage, de la liturgie et des offices divins. En un mot, c'est un abrégé de théologie, de jurisprudence canonique et de science liturgique, où l'on cite souvent les fausses Décrétales, où l'on emploie quelquefois des écrits supposés des Pères, et où l'on insiste beaucoup sur les raisons mystiques des cérémonies de l'Eglise. Du reste, la doctrine en est saine et conforme à l'enseignement commun.

Bibl. Cotton., p. 106, n. IX, 2. Bibl. Sangerm., n. 601. Bibl. Reg., n. 7421. Sander. Bibl. mss. belg., part. I, p. 96 et 115. Bibl. Vatic., n. 3114 et 3123. Bibl. S.-Victor. n. 757.

Le second écrit de Gerland est son Traité du Comput ecclésiastique, nommé dans les manuscrits tantôt *Computus*, tantôt *Abacus,* tantôt *Tabulæ Gerlandi.* Bède est l'auteur qui lui a le plus servi pour cet ouvrage. Cependant il ne craint pas de relever de temps en temps et Bède et l'abbé Hilpéric, anglois, et même Denys-le-Petit. Voici comme il s'exprime dans la petite Préface qui est à la tête de ce traité : « Ayant souvent examiné les volumes de Bède touchant la science du calcul, et ayant trouvé qu'en plusieurs points ils différoient de la tradition des docteurs « de notre temps, plein de confiance en l'assistance divine « que j'ai souvent implorée pour mon dessein, j'ai tiré de « l'ouvrage de ce grand homme les choses qui m'ont paru « les plus utiles, j'en ai fait un recueil, et je les ai jointes « à d'autres puisées en différentes sources. » La méthode que Gerland avoit suivie dans ce traité ne fit pas fortune.

Pez, Anecd., t. II, Diss. Isag. p. 25.

Un anonyme qui travailla sur le même sujet peu de temps après lui la blâme hautement dans son Prologue, et déclare

qu'il ne s'y conformera pas, attendu qu'elle est pleine d'embarras et d'obscurités. Il est remarquable que Gerland, non plus que les autres computistes de son temps, n'emploie dans son livre que des chiffres romains et grecs, quoique les chiffres arabes fussent connus en France, à ce qu'on prétend, plus d'un siècle avant lui.

La troisième production littéraire de Gerland est une dialectique. Elle existe manuscrite dans une bibliothèque dont le nom nous a échappé, sous le N° 185, en un volume in-4° de 229 pages, ancien de 300 ans, avec ce titre: *Incipiunt regulæ Magistri Gerlandi de Dialecticâ.* L'ouvrage, divisé en cinq livres, commence par ces mots : *Cùm prolixitas et difficultas logicæ disciplinæ,* etc.

HÉRIMAN,

ABBÉ DE SAINT-MARTIN DE TOURNAY.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hériman ou Herman naquit à Tournai vers l'an 1091. Raoul d'Osmunt son père, et Mainsende sa mère, étoient distingués l'un et l'autre par leur noblesse. Ils eurent quatre fils, dont Hériman fut le troisième. L'aîné, qui se nommoit Thierri, avoit à peine sept ans, qu'il alla de lui-même se mettre sous la discipline du célèbre Odon, abbé de St-Martin de Tournai, depuis évêque de Cambrai. Le père suivit de près l'exemple de son fils, et amena avec lui, dans le même monastère, les trois autres, dont le dernier étoit encore au berceau. Hériman fit de grands progrès dans les lettres sous le pieux et savant abbé. Dès sa jeunesse, il montra du goût pour les anciens monumens de l'histoire. Son monastère n'en conservoit presque aucun, pas même ses propres titres, dont il étoit privé depuis une incursion des Normands qui l'avoient totalement ruiné. Cette perte, jointe à l'abandon où il étoit demeuré jusqu'à l'abbé Odon, avoit fait tellement oublier son origine, qu'on le regardoit

Spic., t. XII, p. 358.
Ibid. p. 422.
P. 422.

XII SIECLE. comme nouveau, lorsque cet abbé entreprit de le rétablir. Cependant on apprit, l'an 1117, qu'il y avoit à l'abbaye de Ferrières, dans le diocèse de Sens, quelques chartes anciennes concernant l'abbaye de St-Martin de Tournai. Hériman fut député, deux ans après, pour aller les recouvrer. Il accepta volontiers la commission; mais les mouvemens qu'il se donna pour la bien remplir furent en pure perte. Il se convainquit, à la vérité, que quelques-unes de ces chartes existoient à Ferrières; mais l'abbé, par la crainte d'offenser un seigneur voisin qu'elles intéressoient, refusa de s'en dessaisir.

Hériman n'étoit encore que sous-diacre. De retour en son monastère, il fut élevé au diaconat et à la prêtrise. Son père, qui occupoit la charge de prieur, étant venu à mourir vers l'an 1123, il fut jugé digne de le remplacer; mais ce poste n'étant point de son goût, il ne le garda que six mois, au bout desquels il demanda sa déposition, et l'obtint. Comme il avoit une excellente main pour écrire, une partie de son loisir fut employée à copier des livres. Néanmoins sa principale occupation, après les exercices réguliers, fut la méditation des livres saints, dont il acquit une grande connoissance, jointe à une égale facilité pour expliquer aux autres les vérités qu'il y découvroit. Ces belles qualités, soutenues d'une rare modestie, le rendirent fort cher à l'abbé Ségard, successeur d'Odon et à Gerbert, prieur de la
P. 475. maison. L'un et l'autre l'engagèrent souvent à faire en leur présence des exhortations à la communauté les jours de fête; et par là il acquit une telle habitude de parler en public, qu'il devint un des plus fameux prédicateurs de son siècle.

Après la mort de Ségard, arrivée au mois de février de l'an 1127, on n'hésita pas à lui conférer la place vacante, en considération de son mérite. Cependant, s'il faut en croire
Mart., Anecd., l'historien du vénérable Hugues, alors prieur du même
t. III, p. 1720. monastère, ensuite abbé de Marchiennes, la bonté apparente de ce choix fut démentie par l'événement. Hériman, suivant cet auteur, s'acquitta fort mal des fonctions abbatiales, tant les vertus privées sont des garants peu sûrs d'une sage administration! La conduite qu'il tint dans la supériorité fut le contraste de celle qu'il avoit suivie n'étant que simple particulier. On vit dans sa personne un abbé fier, capricieux, dissipé, succéder à un subalterne doux, modeste,

XII SIECLE.

fervent, appliqué. Son exemple ne manqua pas d'influer sur la communauté. Les moines de St-Martin devinrent aussi méconnoissables que celui qui les gouvernoit. Hugues cependant, le même dont nous venons de parler, toujours fidèle à ses devoirs, ne cessoit d'avertir l'abbé en secret et la communauté publiquement de se corriger. Voyant que de part ni d'autre on ne tenoit nul compte de ses remontrances, il demanda la permission de passer dans un autre monastère. Cette grace lui ayant été refusée, il eut recours à Dieu par la prière et les gémissemens. Ses vœux pour le rétablissement du bon ordre furent enfin exaucés. L'an 1137, Hériman fut attaqué d'une paralysie qui lui fit faire des retours sur lui-même. Hugues profita de ces bons momens pour l'engager à donner sa démission. Il en vint à bout, et aussitôt il fit nommer en sa place Wautier, qui gouverna sagement. Tel est le tableau raccourci que l'historien cité nous trace de l'administration d'Hériman. Un écrivain domestique nous le représente, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet article, sous des couleurs bien différentes; mais l'un et l'autre conviennent du fait et de la date de l'abdication.

L'incommodité d'Hériman ne fut ni mortelle ni incurable. Vers l'an 1140, il se trouva en état d'entreprendre le voyage de Rome en qualité de député du clergé de Tournai, pour obtenir le rétablissement du siége épiscopal de cette ville. Son voyage fut heureux. Il en rapporta un bulle d'Innocent II, qui tiroit le clergé et le peuple de Tournai de la juridiction de l'évêque de Noyon, en leur permettant de se choisir un évêque. En conséquence, ils élurent Absalom, abbé de St-Amand; mais quand il fut question de le faire sacrer, Samson, archevêque de Reims, que cette fonction regardoit comme métropolitain, refusa son ministère. Ce refus, causé par la crainte du comte de Vermandois, dont Simon, évêque de Noyon, étoit parent, ne déconcerta point les Tournaisiens. Ils députèrent à Rome une seconde fois (l'an 1142) Hériman, à la tête d'autres membres du clergé. L'évêque de Noyon les ayant suivis de près, l'affaire fut plaidée contradictoirement devant le Pape en plein consistoire. Hériman parla pour son Eglise, de manière que ses moyens firent impression sur l'esprit des juges. On fut surtout frappé de celui-ci, savoir qu'y ayant plus de neuf cents mille ames dans le Tournaisis, il s'en étoit trouvé,

Spic., ibid., p. 480.

XII SIECLE. pendant l'espace de dix ans, jusqu'à cent mille qui étoient morts sans avoir reçu la Confirmation, et onze mille coupables de grands crimes, qui n'avoient pu être réconciliés par la pénitence publique, dont l'évêque seul étoit le ministre ordinaire. Déja la balance commençoit à pencher du côté des Tournaisiens; mais cinq cents marcs d'argent, dit-on, distribués par l'évêque de Noyon aux officiers du pape, y rétablirent l'équilibre. Ainsi l'on ne décida rien, et l'affaire fut renvoyée au prochain concile que le pape devoit tenir, avec ordre à l'Eglise de Tournai d'obéir à l'évêque de Noyon comme par le passé. Innocent mourut l'année suivante sans avoit tenu le concile qu'il avoit fait espérer. Ses successeurs, Célestin II et Lucius II, occupèrent trop peu de temps le Saint-Siége pour donner leur attention à ce procès. Mais ayant été repris sous le pontificat d'Eugène III, il fut jugé définitivement l'an 1146 (par les soins d'Hériman) à l'avantage de l'Eglise de Tournai.

Ibid., p. 486. La croisade qui fut publiée l'an 1147 fit naître à Hériman la dévotion d'aller en Palestine à la suite des princes françois. Il suivit ce dessein; mais, depuis son départ, on n'eut plus de nouvelles de lui. Quelques-uns disoient qu'il avoit été tué dans une bataille; d'autres, qu'il avoit été fait captif par les Infidèles.

§ II.

SES ÉCRITS.

Spic., ibid. Hériman, se livrant à son goût naturel pour l'histoire, entreprit, dès sa jeunesse, d'écrire celle du rétablissement de son monastère. Il en avoit déja tracé plusieurs choses sur le parchemin, lorsqu'un scrupule vint le saisir, et lui fit non-seulement abandonner cette tâche, mais même déchirer tout ce qu'il avoit écrit. Ce fut la crainte de passer pour adulateur envers les restaurateurs de cette maison, s'il publioit leurs actions mémorables de leur vivant. Mais, dans le second voyage qu'il fit à Rome pour l'affaire de l'évêché de Tournai, prévoyant que son séjour en cette ville seroit long, il reprit ce travail d'autant plus volontiers, que les personnes dont il avoit à parler avantageusement n'existoient plus. C'étoit alors la cinquantième année depuis que St-Martin étoit rétabli, comme il le dit lui-même dans la Préface

XII SIECLE.

qu'il adresse à ses confrères. Cet ouvrage est intéressant, non-seulement pour l'histoire monastique, mais aussi pour l'histoire civile et ecclésiastique du pays, dont l'auteur mêle plusieurs traits importans dans sa narration. Voici quelques-uns de ceux qui nous ont paru les plus dignes de la curiosité du lecteur.

P. 379-380.

Baudouin (1), surnommé à la Hache, comte de Flandre, bannit de ses terres les rapines et les brigandages par des actes éclatans de sévérité. Investi de sa principauté, dit Hériman, par le roi Louis-le-Gros dans un âge encore tendre, *adolescentulum*, et avant même que d'avoir été fait chevalier, *necdum militem factum*, il assemble aussitôt ses états, et oblige tous les seigneurs à promettre qu'ils garderont la paix entre eux et la justice envers tout le monde. Les mal intentionnés se flattèrent que cette promesse pourroit être impunément violée, sous un prince trop jeune, selon eux, pour avoir la force de la faire exécuter. Mais il fit bientôt voir qu'on s'étoit trompé. Deux mois s'étoient à peine écoulés, depuis la tenue des états, qu'une pauvre femme s'étant venue plaindre à lui d'un gentilhomme qui lui avoit enlevé deux vaches, il se mit aussitôt en devoir de lui rendre justice. Le coupable n'étoit pas fort éloigné. Baudouin monte à cheval, va le saisir, et l'amène pieds et poings liés dans la ville de Bruges. En vain les parens et les amis du gentilhomme accoururent pour demander grace. Le comte fut inexorable. Comme ils se retranchèrent ensuite à supplier qu'il ne fût point pendu, ni qu'on ne lui crévât pas les yeux, Baudouin voulut bien le promettre; mais en même temps on apporta, par son ordre, une grande chaudière pleine d'eau, sous laquelle on alluma un grand feu. Lorsque l'eau fut bouillante, il y fit jeter le gentilhomme, et s'acquitta ainsi de sa parole, et de ce qu'il crut devoir à la justice.

Autre exemple de sévérité du même comte. Dans le village de Torholt, près de Bruges, dix gentilshommes des mieux aparentés volèrent un marchand qui venoit à la foire. Baudouin, l'ayant appris, court à la poursuite des voleurs, les atteint et les investit dans une maison isolée où ils avoient été contraints de se réfugier. Leurs familles alarmées viennent incontinent lui offrir tout ce qu'il voudroit, soit en argent, soit en chevaux, pour leur épargner la mort.

(1) Baudouin succéda, l'an 1111, à son père Robert à l'âge de 18 ans, et mourut l'an 1119.

XII SIECLE. Pour réponse, il dit aux parens d'attendre qu'il eût parlé aux coupables. Il entre aussitôt dans la maison, et sans autre préambule, il commande à ses gens de les pendre. Ceux-ci le priant de les dispenser de cette exécution, pour ne pas les exposer au ressentiment éternel des parens, il adresse la parole aux dix gentilshommes en ces termes : Que celui d'entre vous qui veut éviter la mort, se dispose à pendre tout à l'heure son compagnon. Neuf s'étant acquittés réciproquement de ce funeste ministère, il ordonna au dixième et dernier de monter sur un banc et de s'attacher lui-même au cou la corde qui avoit étranglé les autres. Le misérable obéit. Baudouin, au lieu de lui faire grace, renverse le banc d'un coup de pied, et le laisse ainsi suspendu à deux coudées de terre. Il sort après cela, et dit aux parens : Vous pouvez entrer présentement et les emmener ; mais ayez soin de les avertir que dorénavant ils ne commettent plus de semblables désordres dans ma terre : et tout de suite il monte à cheval. Les parens, étant entrés, virent un spectacle qui les fit bientôt fuir d'effroi. Ce fut par de pareils procédés envers les brigands
P. 607-608. que Baudouin rétablit l'ordre et le calme dans ses états. Ipérius rapporte les mêmes faits dans sa Chronique de St-Bertin.

P. 385. Charles-le-Bon, son successeur, ne protégea pas avec moins de zèle les opprimés, quoique par des actes moins sanguinaires. Il s'en tint aux menaces, qui eurent presque toujours l'effet qu'il désiroit. Le fait suivant, rapporté par notre auteur, peint à merveille l'amour de ce prince pour la justice et sa piété. Un jour de l'Epiphanie, tenant sa cour à Bergues-Saint-Vinoc, il aperçut l'abbé de St-Bertin dans ses appartemens. L'ayant fait approcher, mon Prre, dit-il, qui a chanté aujourd'hui la grand'messe dans votre église? L'abbé répond qu'on n'y a pas manqué de célébrant, attendu qu'il y a plus de cent religieux dans sa communauté. Mais, répliqua le comte, vous eussiez dû vous acquitter vous-même de cette fonction, assister au réfectoire, et donner à vos religieux qui ont veillé toute la nuit une bonne réfection, plutôt que de vous rendre à ma cour. Seigneur, répartit l'abbé, j'aurois mieux aimé certainement chanter la messe aujourd'hui dans mon église, si cela m'eût été libre, que de me rencontrer ici ; mais un tel gentilhomme, qu'il nomma, m'enlève une terre que mon abbaye possède tranquillement depuis 60 ans ; c'est ce qui m'oblige de recourir à vous. Il eût suffi, répartit

XII SIECLE.

le comte, que vous me l'eussiez fait savoir par un de vos domestiques : car mon devoir est de vous défendre, comme le vôtre est de prier pour moi et mes états. Aussitôt il mande le gentilhomme en question ; et voyant qu'il n'apportoit que de mauvaises raisons, il lui ordonne de restituer sans délai le fonds qu'il avoit usurpé : car, je vous jure, ajouta-t-il, par l'ame du comte Baudouin, que, si je reçois de nouvelles plaintes à ce sujet, je vous ferai bouillir dans la chaudière, comme il fit à votre semblable dans la ville de Bruges. L'usurpateur n'attendit point que le prince en vînt aux effets, et se hâta de mettre ses ordres à exécution.

L'anecdote suivante, rapportée par notre auteur, mérite de trouver encore ici sa place. La princesse Clémence, veuve de Robert-le-Jeune, comte de Flandre, et mariée en secondes noces à Godefroi-le-Barbu, comte de Louvain, avoit engagé Baudouin, comte de Hainault, à épouser sa nièce. Les promesses avoient été faites avec serment en présence de plusieurs témoins. Mais, avant le jour marqué pour le mariage, ce prince changea de résolution, et donna sa main à Jolande, fille de Gérard, comte de Babimberg. La comtesse, outrée de cet affront, en porta ses plaintes au pape Calixte, son frère, qui venoit d'être élevé sur le Saint-Siége. Calixte, entrant dans son ressentiment, écrit à l'archevêque de Reims, Raoul le-Verd, pour lui enjoindre de venger au plutôt un tel parjure. Raoul, sur cet ordre, convoque une assemblée d'évêques et d'abbés, à laquelle il fait citer le comte de Hainault. L'accusé comparoît, et convient qu'il a promis d'épouser la nièce de la comtesse. Mais il oppose à cette promesse le mariage solennel qu'il a contracté depuis avec un autre. Du reste, il déclare qu'il est prêt à se soumettre au jugement du concile. Les prélats, après avoir délibéré sur cette affaire, la trouvèrent si épineuse, qu'ils crurent devoir en renvoyer la décision au pape. Flatté de ce renvoi, Calixte assemble le sacré collége, ne doutant point que le résultat du consistoire ne fût favorable à la comtesse de Louvain. La flatterie, en effet, porta les cardinaux à déclarer que le premier engagement du comte de Hainault devoit tenir au préjudice du second. Comme chacun s'efforçoit à l'envi d'appuyer ce jugement de raisons spécieuses, le pape s'aperçut que le cardinal Brunon, personnage d'un grand poids, gardoit un profond silence. Il l'invite à dire son avis. Le cardinal répond modestement qu'il ne lui convient pas de con- P. 388-89.

XII SIECLE.

tredire lui seul le sentiment de tous les autres. Calixte le presse, en vertu de la sainte obéissance, de dire nettement ce qu'il pense. Alors Brunon, reprenant les moyens allégués de part et d'autre, et les pesant avec soin, fit d'abord observer que le premier engagement n'avoit été accompagné que du serment, au lieu que, dans l'autre, il y avoit eu serment, épousailles, bénédiction du prêtre, et copule charnelle; ensuite il produisit plusieurs canons des conciles et décisions des SS. Docteurs, qui établissoient clairement qu'un mariage aussi solennel que ce dernier ne pouvoit se dissoudre, et qu'on devoit par conséquent se contenter de mettre le comte en pénitence à cause de son parjure, mais nullement le séparer de sa nouvelle épouse. Le pape et tout le sacré collége, à son exemple, applaudirent à cet avis. On dépêcha promptement des courriers en France pour en porter l'agréable nouvelle au comte de Hainault. La princesse, qui par là se trouva répudiée, étoit, suivant notre auteur, Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne, et de Gisle, sœur de Clémence et de Calixte, la même, dit-il, qui peu après épousa le roi de France Louis-le-Gros, et fut ainsi très-amplement dédommagée de la perte qu'elle avoit faite. Il y a dans ce récit un anachronisme qu'il faut nécessairement rectifier, si l'on veut soutenir le fond de l'histoire. C'est qu'Adélaïde étoit mariée à Louis-le-Gros dès l'an 1115, quatre ans avant le pontificat de Calixte II, comme on le voit par une charte de ce prince, datée de 1122, la quatorzième année de son règne, et la septième de la reine Adélaïde (1). Ainsi ce n'est point sous Calixte II, mais sous Pascal II, que le fait rapporté par Hériman, s'il est réel, doit être arrivé.

Doublet, Hist. de S. D., p. 852.

Hériman justifie, dans le cours de son histoire, l'éloignement de la flatterie, dont il avoit fait parade en débutant. On pourroit même l'accuser d'avoir donné dans l'excès opposé, surtout en parlant des évêques de Noyon, qui l'étoient aussi de Tournai. Il semble néanmoins qu'il auroit dû épargner Radbod II, prélat à qui son monastère avoit tant d'obligations. Le Vasseur n'a pu s'empêcher de lui reprocher en cela son ingratitude. Son exemple, au reste, peut servir de preuve que la reconnoissance n'a pas toujours porté les moines à canoniser leurs bienfaiteurs.

Le Vass., An. de Noyon, p. 70.

Hériman n'est pas plus indulgent envers la cour de Rome.

Spic., t. II, p. 765.

(1) La Chronique de St-Pierre-le-Vif, composée du vivant de Louis-le-Gros, met aussi le mariage de ce monarque et d'Adélaïde en 1115.

Il blâme ouvertement la conduite du pape Grégoire VII à l'égard de l'empereur Henri IV. Il accuse les Romains d'attirer à eux toutes les affaires, et de les traîner en longueur pour s'enrichir aux dépens des parties.

Entre les coutumes de son temps qu'il rapporte, on voit que c'étoit alors en usage immémorial, et qui remontoit, selon lui, jusqu'au VIIe siècle, de faire doubles les actes par lesquels on donnoit quelques possessions à une église. L'un de ces doubles, dit-il, muni du sceau du donateur, demeuroit à l'église que l'on dotoit; l'autre, sans être scellé, se déposoit dans l'église cathédrale du diocèse. P. 405.

Un autre usage qui s'observoit encore dans les monastères de Flandre, et qu'il regarde comme aussi ancien que le précédent, étoit de réciter, pendant la messe au *Memento* des morts, les noms des religieux défunts des monastères avec lesquels on étoit en société de prières. On voit encore, dit-il, au monastère de St-Amand, d'anciens diptyques où se trouvent les noms des religieux de St-Martin de Tournai; et c'est une des preuves qu'il allègue pour prouver que St-Martin étoit une abbaye long-temps avant son rétablissement. P. 406.

Un troisième usage qu'il nous apprend, est que, parmi les religieux, celui qui étoit chargé d'éveiller la communauté couchoit dans l'église, non-seulement, dit-il, pour garder le trésor (car la nôtre n'en a point), mais afin d'être à portée de sonner l'office divin. P. 429.

Hériman, comme nous l'avons déja dit, termine son histoire à l'époque de son gouvernement abbatial, c'est-à-dire, à l'an 1127. Un anonyme, aussi religieux de St-Martin de Tournai, l'a continuée jusqu'à l'an 1160, mais d'une manière beaucoup plus rapide. Il débute par un court éloge de notre abbé, dont il caractérise l'administration par les vertus de douceur et d'humilité. C'est contredire bien formellement, comme l'on voit, l'historien du vénérable Hugues, abbé de Marchiennes. Mais nous n'avons aucune autorité pour décider entre ces deux écrivains. A Hériman succéda Wautier, dont le continuateur ne dit pareillement que du bien. Il entre ensuite dans un grand détail sur ce qui concerne le rétablissement de l'évêché de Tournai, qui est son principal objet. Il nous représente Hériman comme l'ame de cette entreprise, et l'agent à qui l'on en devoit presque entièrement le succès.

XII SIECLE.

Cette histoire, publiée par D. Luc Dacheri, dans le 12e volume du Spicilége, et dont on voit un long fragment à la suite de la vie de S. Vaudru, dans le Recueil de Bollandus au 9 d'avril, a été traduite en français par D. Thomas-le-Roi, prieur de St-Martin de Tournai. Mais le public ne jouit point encore de cette traduction, qui se conserve manuscrite dans la bibliothèque du même monastère.

Sand., Bibl mss. Belg., part. 1, p. 128.

L'histoire ne fut pas la seule matière qui exerça la plume d'Hériman. Il écrivit aussi sur la théologie. Casimir Oudin a tiré des ténèbres un traité de sa façon touchant l'Incarnation du Verbe. Ce traité fait partie d'un Recueil des écrits de plusieurs anciens théologiens de France et de Flandre, publié par ce critique à Leyde l'an 1692, en un volume in-8o. L'ouvrage d'Hériman est dédié à Étienne, archevêque de Vienne en Dauphiné. « Sachez, lui dit-il, que je n'ai rien « mis du mien dans cette production; mais que j'y ai ren- « fermé comme dans un vase tout ce que j'avois lu dans les « SS. Docteurs, et particulièrement dans le traité d'Anselme, « archevêque de Cantorberi, dont le titre est : *Cur Deus* « *homo*. Outre cela, je vous dirai que D. Odon, premier « moine et premier abbé de ce monastère de St-Martin de « Tournai, qui m'a reçu avec mon père et mes trois autres « frères, et que j'ai remplacé en troisième lieu dans la dignité « abbatiale; Odon, dis-je, avoit coutume de faire tous les « ans en chapitre, la veille de Noël, un beau et long discours « sur l'Incarnation; discours qu'il commençoit de bon matin, « et ne finissoit que vers midi. Or, comme j'étois jeune alors, « et que je ne manquois pas d'esprit, j'ai été assez heureux « pour en retenir les meilleurs morceaux dans ma mémoire. « J'aurai soin de vous les rappeler dans cet écrit, et à tous « ceux qui voudront se donner la peine de le lire. » Ce Traité, comme l'on voit, n'est qu'une compilation; mais nous pouvons assurer qu'elle fait honneur au goût et au discernement de notre auteur.

HÉRIMAN,

MOINE DE SAINT-JEAN DE LAON;

ET ARNOUL,

PRÉDICATEUR FLAMAND.

I. Hériman, dont nous venons de parler, eut pour contemporain un autre Hériman, religieux de St-Jean de Laon. Nous savons peu de chose touchant la personne de celuici; mais ce que nous en savons, suffit pour le distinguer du précédent avec lequel M. Fabricius l'a mal-à-propos identifié. Guib. op., p. 526.

Barthelemi, évêque de Laon, qui tint ce siége depuis l'an 1113 jusqu'en 1151, ayant fait un voyage à la cour d'Alphonse, roi d'Arragon, dont il étoit proche parent, y fut reçu avec distinction. Ce prince, à son départ, lui promit que, s'il vouloit revenir, il lui feroit présent du corps de S. Vincent et de la robe dont la sainte Vierge avoit gratifié S. Hildephonse, archevêque de Tolède, en reconnoissance des trois livres qu'il avoit composés touchant sa virginité. L'évêque, à son retour, fit venir Hériman pour savoir de lui s'il avoit connoissance de l'ouvrage de S. Hildephonse, et lui ordonna de donner ses soins pour le trouver. Hériman, après bien des recherches, le découvrit dans une bibliothèque de Châlons-sur-Marne. Il en avertit l'évêque, qui lui donna sur-le-champ du parchemin pour aller le transcrire. A la tête de sa copie, il plaça la vie du saint archevêque, et à la suite il mit trois livres qu'il avoit lui-même composés, touchant les miracles de Notre-Dame de Laon. Pour entendre le sujet de cet dernier ouvrage, il faut se rappeler qu'après la mort de Gaudri, évêque de Laon, massacré par ses diocésains l'an 1112, les séditieux livrèrent la ville au pillage, et s'attaquèrent surtout aux églises qu'ils réduisirent en cendres. Cette tempête ayant cessé, les chanoines et les bourgeois songèrent à rétablir l'église cathédrale; mais comme les fonds manquoient pour cette entreprise, on s'avisa, pour en

XII SIÈCLE. faire, d'un expédient qui avoit réussi à d'autres églises en pareil cas. Ce fut de porter les châsses des Saints processionnellement en différentes provinces. Entre ces châsses que possédoit l'église de Laon, il y en avoit une où l'on prétendoit conserver des cheveux de la sainte Vierge. Sept chanoines et six bourgeois furent députés pour les porter. Ils parcoururent ainsi plusieurs contrées de la France, et passèrent plus loin, aidés et encouragés par divers miracles que les reliques de la sainte Vierge opérèrent sur la route.

Le récit qu'ils firent de ces merveilles, à leur retour, porta Hériman à les mettre par écrit, pour en faire passer la mémoire à la postérité. L'ouvrage est dédié à l'évêque Barthelemi par une épître qui renferme les circonstances que nous venons de rapporter touchant ce prélat et notre auteur. Ce sont les seuls traits que nous connoissions de la vie de ce dernier. Nous ignorons pareillement les circonstances de sa mort. Pour revenir aux trois livres des miracles de la sainte Vierge de Laon, nous dirons que l'auteur les publia sous le nom des chanoines de l'église de Laon, pour donner plus de poids, comme il le dit lui-même dans sa dédicace, à cette production. Dans le premier livre, il débute par une histoire très-succincte de l'église de Laon, depuis sa fondation jusqu'à l'évêque régnant. Il s'étend davantage sur celui-ci; et après avoir parlé de la noblesse de son extraction, il parcourt les divers états par où il a passé, et la manière édifiante avec laquelle il s'y est comporté. Vient ensuite la relation des miracles que les reliques de la sainte Vierge opérèrent à Issoudun, à Beaugenci, à Tours, à Angers, au Mans et à Chartres. Tous ces miracles se firent dans le cours de la première procession (car il y en eut deux), qui commença dans l'automne de l'an 1112, et finit au printemps suivant. Les députés en rapportèrent d'abondantes aumônes, sur lesquelles on entreprit la reconstruction de la cathédrale de Laon. Mais lorsque l'ouvrage fut avancé, les fonds commençant à manquer, on décerna une nouvelle procession, laquelle ne fut pas moins féconde en miracles et en oblations. L'auteur en décrit la marche et le succès dans le second livre. Parmi les aventures qu'éprouvèrent les députés dans leur course, celle-ci nous a paru digne de remarque. S'étant embarqués le jour de S. Marc, l'an 1113, au port de Wissant, pour passer en Angleterre avec des marchands flamands; comme ils

P. 534-542.

étoient au milieu de leur navigation, un d'entre eux aperçut de loin un petit vaisseau qui venoit sur eux à pleines voiles. Il en avertit le capitaine nommé Coldistan. Celui-ci fait monter un matelot au haut du mât pour découvrir ce que ce pouvoit être. Sur son rapport, il comprit que c'étoient des pirates. La terreur se répand aussitôt dans l'équipage. On ne tarda pas à voir distinctement l'objet qui la causoit. A mesure qu'il approche, l'épouvante redouble. Des cuirasses, des boucliers, des lances, des épées nues qu'on apercoit briller à la faveur d'un jour serein, des visages menaçans, tout annonce aux infortunés passagers un ennemi qui vient fondre sur eux. Chacun alors pense à sa conscience. On se confesse l'un à l'autre comme on se rencontre, sans attendre le ministère du prêtre, et le prêtre lui-même, dans ce péril urgent, ne fait point difficulté de se confesser au laïc. Déja les pirates étoient à la portée du trait, lorsque Coldistan s'avisa d'une dernière ressource. Ce fut de faire monter le prêtre Boson sur le tillac avec les reliques de la sainte Vierge, pour arrêter par cette puissante protection leur funeste dessein. Son espérance ne fut point trompée. Boson, armé du voile qui couvroit la châsse, commande à l'ennemi au nom de la mère de Dieu de se retirer. En même temps un vent contraire s'élève, et emporte au loin le navire corsaire; le mât se rompt, et écrase en tombant un des pirates. Délivrés P. 539.
ainsi, nos députés abordèrent à Douvres, d'où ils se rendirent à Cantorberi, de là à Vinchestre, à Excestre, à Sarisberi, à Ultonie, où l'auteur dit qu'on révère le tombeau du vénérable Bède, près duquel, ajoute-t-il, est celui d'une célèbre versificatrice nommée Murier. Ils parcoururent de la sorte tout le reste de l'Angleterre méridionale. Partout les saintes reliques se signalèrent par des miracles. Hériman fait deux observations qu'il ne sera pas inutile de rapporter. L'une est P. 536.
que les miracles ne se faisoient que sur des personnes du diocèse où les reliques se trouvoient, de peur, dit-il, qu'on ne crût que les députés de Laon auroient attiré de loin de prétendus malades pour s'enrichir en dupant le public. P. 538.
La seconde, qu'à Chicestre, le doyen de l'église n'ayant point voulu permettre, par un esprit d'avarice, qu'on y déposât les reliques, les députés, obligés de les mettre dans une maison particulière, ne firent point difficulté d'y offrir le saint sacrifice.

XII SIECLE.

P. 542-560. L'auteur change d'objet dans le troisième livre. Il n'y est plus question de miracles, si ce n'est vers la fin où il rapporte comment l'évêque Barthelemi découvrit par révélation le vol du trésor de son église, fait par un certain Anselme, qui avoit surpris la confiance du public par un faux air de dévotion. Après avoir décrit la dédicace de la nouvelle cathédrale de Laon, il fait l'histoire de S. Norbert depuis son entrée dans le diocèse de Laon, raconte ses liaisons avec l'évêque Barthelemi, nomme les différens monastères que ce prélat érigea dans son diocèse, et parle de plusieurs personnages illustres du pays laonnois et des contrées voisines. Tel est le précis de cet ouvrage, où l'on remarque beaucoup de candeur et de piété, mais peut-être un peu trop de crédulité. D. Luc Dacheri l'a donné au public à la suite des œuvres de Guibert de Nogent. Avant lui, André Duchesne en avoit inséré un assez long fragment parmi les preuves de son histoire généalogique de la maison de Châtillon. (P. 18-19.)

Spic., t. VI, p. 625. II. Arnoul fut un prédicateur flamand remarquable, dit la Chronique de Gemblou, par l'austérité de sa vie, par la singularité de son habillement, par son savoir, et plus encore par le succès de ses prédications. A la publication de la seconde croisade, il se sentit inspiré pour aller sur les traces de S. Bernard exhorter les peuples de la France et de l'Allemagne à s'enrôler dans cette pieuse milice. Mais comme il ignoroit également la langue romance et la tudesque, il prit avec lui Lambert, abbé de Gemblou, qui expliquoit au peuple, dans la langue du pays, ce qu'il disoit en latin ou en flamand. Les croisés s'étant partagés, les uns pour aller en Palestine, les autres pour aller en Espagne combattre les Maures, Arnoul suivit les derniers commandés par Arnoul, comte d'Archost. Le principal fruit de leur expédition fut la prise de Lisbonne, qu'ils emportèrent le 21 octobre de l'an 1147. Notre prédicateur envoya la relation de ce siége à Milon, évêque de Térouane, dans une lettre publiée par D. Martenne, au premier tome de sa grande collection sur deux manuscrits, l'un d'Anchin, l'autre de Gemblou. (P. 800-802.) On y voit que l'armée chrétienne, composée de Lorrains, de Flamands et d'Anglois, se rassembla dans l'Angleterre, d'où elle partit le *vendredi des Rogations*, c'est-à-dire le 23 de mai, sur une flotte de 200 voiles, qui fut

séparée par une violente tempête après quelques jours de navigation. Environ 50 vaisseaux, sur l'un desquels étoit monté notre auteur, arrivèrent le 31 mai dans un port d'Espagne nommé Gozzem. Là s'étant reposés pendant trois jours, les croisés se rembarquèrent et abordèrent à un autre port nommé Viver. Ils remirent à la voile le vendredi avant la Pentecôte, et vinrent debarquer au port de Fambré, qui n'est qu'à huit milles de S. Jacques en Galice. De là ils se rendirent incontinent à ce lieu si célèbre pour y passer la solennité. Huit jours après, étant remontés sur leurs vaisseaux, ils allèrent attendre le reste de la flotte à Portugal, ville située à l'embouchure du Douro. Pendant onze jours qu'ils y restèrent, l'évêque du lieu leur fit fournir abondamment les vivres et les autres choses dont ils avoient besoin. Enfin toute la flotte s'étant réunie, on fit voile vers Lisbonne, devant laquelle on arriva le 28 juin, veille de S. Pierre et S. Paul. Dans le même jour, parut à la vue de la place, Alphonse Henriqués, roi d'Espagne, avec son armée de terre. On fit aussitôt la descente, et le premier juillet, les faubourgs furent emportés. Ensuite, pendant tout le cours du mois, on livra divers assauts à la ville avec assez peu de succès. L'avantage de son assiette, la bonté de ses fortifications et le courage des assiégés menaçoient les croisés d'une longue résistance, et ne leur annonçoient pas même une victoire bien certaine. Ces pronostics, loin de les abattre, redoublèrent leurs efforts et leur industrie. On imagina de construire deux grandes tours de bois sur le bord du fleuve, l'une à l'orient de la ville, où les Flamands se logèrent, l'autre à l'occident, qui fut occupée par les Anglois. On fit outre cela quatre ponts appuyés chacun sur six vaisseaux, d'où l'on pouvoit passer sur les murs de la place. Les assiégés, en différentes sorties, ruinèrent une partie de ces ouvrages. Heureusement ils furent réparés avec promptitude. Enfin, après quatre mois de siége, une mine ayant fait sauter deux cents pieds de muraille, les croisés, encouragés par le roi d'Espagne, firent effort pour entrer par la brèche. Le combat fut encore opiniâtre; mais les assiégés, épuisés de fatigues, et ne voyant plus de ressource, demandèrent à capituler le jour de sainte Ursule, 21 octobre. La proposition fut acceptée, et les conditions furent que la ville demeureroit au roi d'Espagne, et le butin aux croisés. Tel est le

XII SIECLE. précis de la relation d'Arnoul, différente de celle de Robert du Mont, adoptée par M. Fleuri, en ce que celle-ci fait attaquer la ville par les croisés de dessus leurs vaisseaux, tandis que le roi l'assiégoit par terre; au lieu que notre auteur, témoin oculaire, atteste que les premiers débarquèrent aussitôt après leur arrivée, placèrent leurs tentes dans la campagne, et firent sur terre avec les Espagnols presque toutes les opérations du siége.

Ad an. 1147. Hist. eccles., t. XIV, l. 69, n. 21.

HUGUES FARSIT,

CHANOINE RÉGULIER DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES A SOISSONS;

S. H., AUSSI CHANOINE RÉGULIER,

ET ANONYMES DU MÊME ORDRE.

I. Le premier des écrivains qui vont nous occuper dans cet article a été confondu par tous les critiques jusqu'à nos jours avec Hugues Farsit, abbé de St-Jean de Chartres. C'est une illusion que nous avons tâché sur celui-ci de dissiper. Le lecteur nous permettra de supposer ici la réalité de leur distinction, sans exiger que nous en répétions les preuves.

Hist. litt., t. XI, p. 265.

Hugues Farsit, chanoine régulier de St-Jean-des-Vignes à Soissons, avoit contracté son engagement dans ce monastère avant l'an 1128. Ce fut cette année que plusieurs malades attaqués du mal des ardens, étant venus dans l'église de Notre-Dame de Soissons, y obtinrent leur guérison par l'intercession de l'auguste patrone de ce temple. Hugues suivit ces merveilles, qui durèrent jusqu'en 1132, et en composa la relation. Il ne l'acheva cependant, ou du moins il ne la publia que plusieurs années après, puisqu'il y fait mention de l'abbesse Mathilde Ire, comme étant déja morte; ce qui n'arriva que le 13 décembre de l'an 1143.

Germain, Hist. de l'abb. de N.-D. de Soiss. pr., p. 481.

Ibid., p. 146.

Nous avons peu de relations plus authentiques et plus dignes de foi que celle-ci, l'auteur n'y rapportant que des faits ré-

XII SIECLE.

cens, publics, et qu'il atteste avoir vus lui-même ou tenir de témoins oculaires. Qu'opposera l'incrédulité, par exemple, au miracle de cette femme d'Oignoncourt, nommée Gundrade, à qui le charbon pestilentiel avoit fait perdre le nez et les lèvres, et dont tout le visage se trouva parfaitement rétabli dans une nuit? *Vidimus eam et nos*, dit Hugues, *et in restauratione beneficii in nullo prorsus detrimentum patiebatur; sed similis erat carni reliquæ caro recens, nisi quia diligenter intuentibus lucidior videbatur.* Ibid., p. 484.

D. Michel Germain, non content de nous donner cet écrit en original parmi les preuves de son Histoire de Notre-Dame de Soissons, l'a presque entièrement traduit dans le corps de l'ouvrage. Avant lui, Vincent de Beauvais en avoit inséré divers extraits dans son *Miroir Historial.* Il s'en rencontre même des lambeaux dans quelques auteurs contemporains. Mais celui qui a fait le plus grand usage de cette relation est Gautier de Coinci, prieur de Vi-sur-Aisne dans le Soissonnois, écrivain de la fin du XII[e] siècle (X). Elle se trouve entièrement fondue dans ses trois livres en vers françois *des Miracles de la sainte Vierge :* heureux s'il eût eu la discrétion de s'en tenir à ce texte, au lieu d'y ajouter, comme il a fait, quantité de fables qui choquent le bon sens, blessent la pudeur, et déshonorent la religion. Un célèbre académicien, qui a pris la peine de relever ces défauts, est tombé lui-même dans un autre, en rejetant les vices de la copie sur l'original, et en imputant à Hugues les extravagances de Gautier. Ce jugement est d'autant plus surprenant, que le critique avoit l'une et l'autre pièce entre les mains, et qu'il se porte pour en avoir fait la comparaison. Sans prétendre manquer aux égards qui lui sont dus, on osera le défier de montrer, dans la première, les exemples scandaleux qu'il cite de la seconde (Y). Ce défi, sûrement, ne sera pas rempli. Il est bien vrai toutefois que Gautier de Coinci n'a pas imaginé ces traits; mais c'est de Gautier de Compiègne, dont nous parlerons dans la suite, qu'il les a tirés, et non de Hugues de Soissons.

L. 28, capp. 2, 3, 4.

Mém. de l'Acad. des B.-L., t. XVIII, p. 357-365.

Si l'on en croit Ferréolus Locrius, il faut encore mettre sur le compte de notre auteur, qu'il fait mal-à-propos chanoine de Laon, une relation anonyme de miracles opérés dans l'église de Notre-Dame de Roquemadour en Querci, l'an 1140. Cet ouvrage se conserve manuscrit à la biblio-

Mar. Aug., l. 4, c. 76, p. 438.

XII SIECLE.

Sander. Bib. mss. Belg., part. 1, p. 137.

thèque de St-Martin de Tournai. Il commence par ces mots : *Scripturus miracula Dei Genitricis et perpetuæ Virginis Mariæ Rupis-Amatoris.* Mais comme la conjecture de Locrius n'est appuyée d'aucune preuve, nous nous dispenserons de l'adopter.

Voici deux autres pièces manuscrites que l'on peut avec plus de certitude attribuer à Hugues de Soissons. La première est une lettre qui a pour titre, dans l'exemplaire de la Bibliothèque du roi, nº 2842 : *Fratris Hugonis Suessionensis Epistola ad Patres Confluentiæ congregatos.* Cette assemblée des Pères de Coblentz est, comme on va le voir, un chapitre général de Prémontrés. La salutation porte : *Venerandis Patribus et Dominis apud Confluentiam congregatis Frater Hugo Suessionensis vestræ sanctitatis servus.* L'auteur débute par des protestations d'estime, d'attachement et de respect pour tous ceux qui composent l'ordre de Prémontré. *Quòd vos,* dit-il, *perinde dilexerim, tam illos quos facie novi, quàm eos quos famâ tantùm comperi, plurimi vestrûm recolere possunt.*

Il fait ensuite l'éloge de S. Norbert, qu'il a toujours regardé, dit-il, comme un ange que le Seigneur avoit rempli de son esprit. Entre ses vertus, il loue son amour ardent pour l'unité de l'Eglise, et, à cette occasion, il traite des différentes manières d'être dans la même communion. « La première, « dit-il, consiste dans la créance des vérités du salut; la « la seconde, dans la pratique des vertus sans lesquelles on « n'obtient point le royaume des cieux; la troisième, dans « les observances établies par les hommes pour resserrer da- « vantage les liens de l'unité. Ces observances, poursuit-il, « ne seroient nullement nécessaires, si l'amour divin étoit « également enraciné dans tous les cœurs. Car la loi, sui- « vant l'Apôtre, n'est point faite pour le juste; mais les « foibles en ont besoin. Pour concilier à ces observances le « respect qu'elles méritent, on doit être attentif à les mettre « à couvert de toute innovation. C'est ce que Moïse a lui- « même ordonné lorsqu'il a dit : *Ne passez point les limites « que vos pères ont posées.* » Tout ceci n'est qu'un préambule pour en venir aux nouveaux usages que les Prémontrés avoient introduits. « Ces principes établis, continue-il, je « vous demande quel avantage vous avez trouvé à quitter « les chappes noires dont tout l'ordre des chanoines

« réguliers s'est jusqu'à présent servi ? Ignorez-vous la « maxime de notre père S. Augustin, qui dit qu'une coutume « qui n'est point contraire à la loi doit-elle même tenir « lieu de loi ? C'est donc en vous une affectation ridicule et « déraisonnable d'avoir préféré les chappes blanches. Mais « ne prévariquez-vous pas même contre la loi divine en « portant des tuniques de laine au lieu de celles de lin que « Moïse avoit recommandées aux prêtres ; en les portant, « dis-je, non-seulement au chœur, mais même à l'autel ? » Hugues relève avec la même chaleur quelques autres pratiques nouvelles que les Prémontrés avoient subrogées aux anciens usages de l'ordre.

Le second ouvrage manuscrit de notre auteur, conservé dans la même bibliothèque sous le nº 2484, est une lettre à sa sœur Helvide. L'inscription est conçue en ces termes : *Sorori reverendissimæ Helvidi adnumerari videntibus Dominum, Hugo Suessionensis.* L'auteur lui dit qu'il a dessein de lui dédier un ouvrage auquel il est résolu de consacrer tous ses momens de loisir dans tout le temps qui lui reste à vivre ; qu'il intitulera cet ouvrage *Otium Hugonis ad Helvidem sororem ;* qu'il le distribuera par livres annuels, *Opusculi summam per annuos libros distinguere volui ;* que s'il se passe quelque année sans qu'il puisse rien écrire, il aura soin d'en avertir dans le livre suivant : *Quòd si forsitan aliquis annus præterierit in quo non liceat aut non possim aliquid scribere, et hoc in sequenti libello, si tamen aliquis subsecutus fuerit, vitâ comite annotabitur.* Car, ajoute-t-il, nous n'avons pas encore épuisé toute la matière, et il nous reste encore bien des choses à écrire : *Neque enim totum librum et totam scripturam edidimus, quoniam adhuc Dominus daturus est in futuro.* Que s'il arrive, poursuit-il, que le Seigneur vous appelle à lui avant moi, je continuerai d'écrire en laissant le même titre à mon ouvrage ; car votre souvenir, ma très-chère sœur, me sera toujours agréable : *Quòd si priorem te vocabit Dominus, scribam, et permanebit titulus superiùs affixus :* OTIUM HUGONIS AD HELVIDEM SORОREM. *Memoria enim tuî grata est mihi, soror mea.* Il lui parle ensuite de la mort et de l'incertitude de ce moment terrible, des misères de cette vie, et de la béatitude éternelle. On ignore quel étoit l'objet de ce grand ouvrage que notre auteur préparoit, et s'il

XII SIECLE. le conduisit à sa fin. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en reste aucun monument ni aucun souvenir dans l'histoire.

Hist. de Soiss., l. v, p. 47. Dormai lui donne encore un traité de maître Hugues sur les sacremens; ouvrage, dit-il, qui faisoit partie des livres qu'Arculfe ou Ansculphe de Pierrefons, évêque de Soissons, légua l'an 1158 à son église. Mais il paroît n'être fondé que sur une équivoque de nom pour attribuer cette production au chanoine régulier de St-Jean-des-Vignes. Il est d'autant plus vraisemblable de la mettre sur le compte de Hugues de St-Victor, et de l'identifier avec son grand Traité des Sacremens, qu'elle ne porte point le surnom de notre auteur.

L'année de sa mort est incertaine. Le jour en est marqué au 4 août, dans les Nécrologes de St-Jean-des-Vignes et de la cathédrale de Soissons. On l'annonce dans le dernier en ces termes : *Obiit Hugo Farsitus qui dedit nobis libros tam divinæ paginæ quàm secularis.* Cette époque, tout imparfaite qu'elle est, suffiroit, au défaut de tout autre, pour le distinguer de l'abbé Hugues, qui gouverna St-Jean-des-Vignes depuis l'an 1177 jusqu'en 1186. Car c'est au 28 octobre que la mort de ce dernier est rapportée dans l'obituaire de la maison.

Gall. chr. nov., t. IX, p. 337.

II. S. H., chanoine régulier. D. Mabillon a inséré, dans l'appendice du V[e] tome de ses Annales Bénédictines, une lettre de S. H., chanoine régulier à N., prieur du monastère de la Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluni. « J'ai appris, dit l'auteur, qu'un des frères de l'église de St-Jean « de Sens, après une sortie clandestine, avoit été reçu chez « vous, que vous lui aviez donné la coule, et que de plus « l'abbé, de concert avec tous ses religieux, ayant réclamé « sa brebis, vous lui aviez répondu en termes durs, et que « j'aurois honte de répéter. Un tel procédé ne convient point « à des serviteurs de J.-C. Vous savez que l'Apôtre nous « défend de bâtir sur le fondement d'autrui, et que la loi « divine ne permet pas de mettre la faux dans une moisson « étrangère. Si vous dites, ou plutôt quelques-uns de ceux « qui sont avec vous, que votre genre de vie est le meilleur, et qu'il est par conséquent libre à tout homme, en « toute conjoncture, de le choisir par préférence, souvenez-« vous de l'instruction que notre maître commun nous a « donnée dans la manière dont il décida la dispute qui « étoit entre ses apôtres, touchant la primauté. Nous dis-

P. 677.

XII SIECLE.

« putons comme eux quel est le plus grand. Mais écoutez « ce que dit Jésus-Christ : Celui qui sera le plus grand « entre vous, doit être le serviteur des autres... O langue « impudente! après cette décision, vous osez encore dire : « C'est moi qui suis le meilleur! Vous vous glorifiez de votre « habit noir, et vous méprisez mon habit blanc. Le noir, « dites-vous, est le symbole de l'humilité; et moi je dis à « mon tour que le blanc est le symbole de la pureté... Vous « vous glorifiez de votre humilité; et plût à Dieu que vous « le fissiez comme il faut : car alors votre humilité ne seroit « pas pour vous un motif d'orgueil... Les moines disent : « Nous sommes les meilleurs. Non, c'est nous répliquent « les chanoines. Et moi, je vous soutiens que ce n'est ni « vous ni nous; parce que nous sommes tous mauvais... « Vous prétendez qu'il est permis à un chanoine de quitter « sa profession pour embrasser la vôtre, attendu que celle-« ci, selon vous, est la plus parfaite. Sur ce principe, il « sera donc permis à une femme mariée de renoncer aux « engagemens du mariage pour se vouer à la continence, « puisque ce dernier état est, comme vous ne pouvez le « nier, d'une plus grande perfection que l'autre. » Notre auteur fait ensuite quelques raisonnemens pour prouver que chacun doit demeurer dans la profession à laquelle il s'est lié; après quoi vient une exhortation aux moines et aux chanoines de s'honorer mutuellement, et de ne plus déprimer l'état les uns des autres pour exalter le leur. « Pour moi, dit-« il, lorsqu'on me demande ce que je pense, si je suis cha-« noine, je réponds que les moines sont les plus parfaits; « et si je suis moine, je dis que ce sont les chanoines. Tel « est le précepte de J.-C. et la règle de la charité. Si vous « daignez m'en croire, vous mesurerez là-dessus vos senti-« mens et votre conduite; et alors je me flatte que vous ne « tarderez pas à réparer l'indiscrétion où vous êtes tombés. « Mais dans le cas où vous négligeriez de le faire, je crains « fort, outre l'offense que vous commettrez envers Dieu, « que l'autorité ecclésiastique ne venge vos parties, s'il arrive « qu'elles se pourvoient contre vous au tribunal du pontife « romain. C'est pourquoi je vous invite à ne point dégénérer « de cette modération que vous avez conservée par la grace « de Dieu jusqu'à ce jour. »

III. Le même esprit de paix et de charité qui avoit

Marten. Coll., am., t. IX, p. 1027.

XII SIECLE. dicté cette lettre, anima vers le même temps un autre chanoine régulier à composer un écrit sur les différens ordres et les diverses professions régulières qui sont dans l'Eglise. La lettre initiale R. est la seule qu'il emploie pour désigner
P. 1049. son nom. Il est manifeste qu'il étoit françois : car, parlant des pratiques qui différencioient les trois ordres de chanoines qu'on voyoit de son temps, il ne cite que des exemples tirés des monastères de France, savoir, de Prémontré, de St-Josse-aux-Bois, de St-Quentin, du Pré, de St-Victor.
P. 1056. On peut également assurer qu'il étoit chanoine régulier. Il le dit positivement dans son Prologue. A l'égard de la date de son ouvrage, plusieurs probabilités nous portent à croire qu'elle concourt à peu près avec le milieu du XII[e] siècle. 1° Parce qu'on y parle des prémontrés comme étant dans leur première ferveur; 2° parce qu'on s'y applique à justifier les moines et les chanoines contre les reproches qu'on leur faisoit d'avoir des serfs sur lesquels ils exerçoient un empire sans bornes; usage qui fut presque entièrement aboli sous les dernières années de Louis-le-Jeune; 3° parce que l'auteur témoigne que toutes les églises matrices étoient alors desservies par des chanoines séculiers, sans aucune exception pour les chanoines réguliers, qui néanmoins furent introduits dans plusieurs cathédrales avant la fin du XII[e] siècle.

Le Prologue renferme le plan de l'ouvrage. L'auteur promet de traiter en premier lieu des divers ordres de moines et de chanoines; en second lieu de leurs différentes manières de s'habiller; en troisième lieu de leur nourriture, et enfin de leur travail manuel, le tout pour prouver qu'il n'est aucune de ces institutions qui ne soit agréable à Dieu. Suivant ce plan, l'ouvrage devoit être partagé en quatre livres. Mais jusqu'ici l'on n'a découvert que le premier, dont le P. Martenne a fait présent au public dans le IX[e] tome de sa grande collection, d'après un manuscrit de Liessies.

Ce livre n'est proprement qu'un panégyrique de toutes les professions ecclésiastiques, et de leurs différens usages. L'auteur s'applique surtout à justifier ceux de ces usages auxquels certains censeurs trouvoient à redire. Il emploie pour cela des comparaisons tirées des fonctions du ministère de l'ancienne loi. Souvent il appelle à son secours l'allégorie, quand la lettre du texte sacré ne lui fournit pas de preuve directe. Il cite aussi de temps en temps les Pères et d'autres écrivains

XII SIECLE.

de l'antiquité. En parlant de S. Augustin, il avoue qu'il n'a jamais composé de règle pour les chanoines réguliers. Il croit néanmoins ceux-ci bien antérieurs aux moines, et ne craint pas de faire remonter leur origine à la naissance du christianisme. Ses réflexions sont édifiantes, son style est dans le genre qui convient à la matière, sa méthode assez bien entendue. Enfin c'est un bon religieux qui fait de son mieux pour communiquer aux autres les sentimens pacifiques et charitables dont il étoit rempli.

IV. Un quatrième chanoine régulier, contemporain des trois précédens, est auteur d'une lettre publiée par le même D. Martenne sur un manuscrit d'Anchin, au Ier tome de sa grande collection. Elle a pour titre, *Lettre d'un docteur à un ami*, et contient en peu de mots un bel éloge de la vie des chanoines réguliers. On y relève leur piété, leur régularité, la sagesse de leur gouvernement; et l'auteur ajoute qu'il s'étendroit beaucoup plus là-dessus, s'il n'étoit pas lui-même de l'Institut qu'il préconise. Il paroît qu'il l'avoit embrassé depuis peu à Chartres : car c'est de cette ville qu'il écrit à son ami, pour lui apprendre comment il se trouve du nouveau genre de vie qu'il a embrassé. Il règne dans cette lettre beaucoup de candeur et de gratitude envers Dieu, pour les graces que l'auteur avoit reçues de sa miséricorde. On y voit qu'avant son entrée en religion, il avoit été clerc, qu'il avoit joui de plusieurs prébendes, qu'il avoit enseigné publiquement, et qu'il continuoit d'exercer cette profession dans son cloître. En faisant la peinture de sa vie passée, il s'accuse de plusieurs vices qui lui étoient communs avec les professeurs de son temps, tels que l'ambition, l'avarice, et d'autres plus grossiers. Son style, sans être mauvais, est néanmains embarrassé dans quelques endroits.

P. 787-793.

ULGER,

ÉVÊQUE D'ANGERS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. no. t. II, p. 132. Liron Sing. hist., t. I, p. 387.

QUOIQUE la patrie d'Ulger ne soit marquée dans aucun monument, il est très-vraisemblable qu'il naquit en Anjou, puisqu'on le voit, dès son enfance, parmi les élèves de l'école d'Angers. La régularité de ses mœurs et les progrès qu'il fit dans les lettres, lui méritèrent d'abord un canonicat. Il obtint ensuite l'emploi d'écolâtre après la retraite de Geofroi Babion, et y joignit, l'an 1113, selon les uns, ou 1119, selon les autres, la dignité d'archidiacre d'Outre-Loire.

Hist. univ. And., t. I, p. 88.

Liron. ibid.

Le grand nom qu'Ulger se fit par ses leçons attira, dans la ville d'Angers, l'élite de la jeunesse françoise. Guillaume Quadradi, fils du baron de Jonsac, élu évêque de Saintes l'an 1127, fut un de ses premiers et plus affectionnés disciples. L'historien de l'université d'Angers, rapporte une lettre qu'il lui écrivit peu après son élection; lettre où l'on remarque les traces d'une tendre et vive reconnoissance. Le temps nous a sans doute envié plusieurs témoignages semblables de la gratitude de ses autres élèves. Car on voit, par les éloges qui lui ont été donnés dans le temps, qu'il avoit acquis des droits sur le cœur comme sur l'esprit de tous ceux qui avoient passé par ses mains.

Egas. Bul., t. II, p. 216.

Ibid.

Après avoir gouverné avec tant de succès l'école d'Angers, il fut jugé digne d'être mis à la tête du diocèse, lorsque l'évêque Renaud de Martigné le quitta pour passer à l'archevêché de Reims. Les chroniques de St-Florent de Saumur et de St-Aubin d'Angers placent son ordination en 1125, le XIIe des calendes d'octobre, c'est-à-dire le 20 septembre. A peine fut-il installé, qu'il se vit obligé d'aller à Rome pour un sujet que l'histoire ne dit pas. Gui d'E-

Lobin., Hist. de Bret., t. II, p. 279.

tampes, évêque du Mans, et Guillaume, évêque de Poitiers, l'accompagnèrent dans ce voyage. A son retour, il renouvela le différend de ses prédécesseurs avec les abbés de Vendôme, touchant le rachat des autels. On ne répétera point ce qui a été dit ci-devant pour expliquer la nature de cette contestation. Ulger poussa vivement sa pointe, et trouva toujours une résistance égale à ses efforts. Il avoit en tête un homme qui ne lui cédoit ni en savoir, ni en fermeté, ni en crédit, et qui de plus avoit sur lui l'avantage du bon droit. C'étoit le célèbre Geofroi de Vendôme. Les légats du pape mandèrent jusqu'à quatre fois au prélat de cesser ses poursuites, attendu que l'abbé de Vendôme avoit pour lui un canon du concile de Clermont qui condamnoit le rachat en question, comme un pacte illicite et simoniaque. Ulger, excité par son archidiacre Richard, loin de se rendre, assembla son synode pour engager tout le clergé d'Anjou dans sa querelle. Là, il se plaignit amèrement de la prétendue révolte de l'abbé de Vendôme, et de la témérité qu'il avoit eue, selon lui, de le citer devant le légat. L'assemblée entra dans ses vues. En conséquence, il jette un interdit sur toutes les églises de l'abbaye situées dans son diocèse. Appel à Rome de la part de Geofroi. Le pape Honoré II délègue l'archevêque de Tours et l'évêque du Mans pour terminer ce débat. Mais Ulger, ayant intercepté les lettres adressées à ces prélats, en empêcha l'effet. Celle que le pontife lui écrivit à lui-même pour l'exhorter à la paix eut aussi peu de succès. L'abbé Geofroi ne vit point l'issue de cette affaire; mais Fromond, son successeur, fit, par la médiation du pape Innocent II, l'accord suivant avec Ulger. L'abbé de Vendôme renonça aux oblations des baptistères dans ses églises du diocèse d'Angers, et l'évêque lui accorda pour l'avenir celles des purifications et des noces, comme il en avoit joui par le passé.

Hist. litt. t. XI, p. 204-206.

Gauffr. Vindoc., ep. l. 3, ep. 12.

Ibid.

Liron Sing. hist., t. I, p. 392.

Un autre démêlé qui exerça notre prélat durant la plus grande partie de son épiscopat, dans lequel il fit paroître la même vivacité, et qu'il laissa le soin de terminer à son successeur, fut celui qu'il eut avec Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevraut. L'objet en étoit peu considérable; car il s'agissoit seulement de quelques petits domaines que l'évêque contestoit à l'abbaye. Il n'y eut pas moyen toutefois de l'amener à un accommodement. Les gens de bien en

Cosnier, Exord. Fontis-Ebr., p. 192.

Ibid.

XII SIECLE.

Bern., ep. 200. gémirent. S. Bernard, sans entrer dans le fond du procès, ne put s'empêcher de mander au prélat que sa conduite à cet égard scandalisoit le public. Sa lettre étoit d'ailleurs assaisonnée de témoignages de la plus haute estime pour le mérite d'Ulger. Le pape Innocent, dont les religieuses de Fontevraut avoit réclamé la protection, cita l'évêque d'Angers à Rome, où il fut obligé de se rendre l'an 1137. Il en revint sans s'être laissé fléchir ni par les prières, ni par les menaces du pontife. Sa résistance fut punie d'un interdit de ses fonctions qu'Innocent lui fit signifier l'année suivante. Bern., ep. 340. Mais à la prière de l'abbé de Clairvaux, qui ne pouvoit voir dans l'opprobre un prélat d'ailleurs si estimable, il fut P. 1337. promptement rétabli. On voit, parmi les poésies d'Hildebert, une petite pièce qui fut faite à l'occasion de cet interdit, et dans laquelle on représente Ulger comme un évêque dont le courage étoit à l'épreuve de tout, lorsqu'il s'agissoit de la fidélité à ses devoirs. Elle a pour titre : *Disputatio inter Romanum Pontificem et Ulgerium Episcopum.*

Au milieu de ces embarras et de toutes les sollicitudes attachées au ministère épiscopal, Ulger n'oublia pas le soin des écoles de son diocèse. Il fut attentif à les pourvoir d'excellens maîtres et pour les mœurs et pour la capacité. Il n'y en avoit pas pour un seul à la fois dans la ville d'Angers. Duches., t. IV, p. 767. Nous avons une lettre d'Herbert, l'un d'entre eux, à Hilaire, professeur d'Orléans, dans laquelle il nomme cinq autres de ses collègues, qui enseignoient en même temps sous l'épiscopat d'Ulger. Leur émulation étoit excitée par son attention à récompenser leurs travaux. On se contentera de citer Boemond, qui, de maître d'école, devint archidiacre, et Veslat, qui parut avec la même dignité au concile de Reims de l'an 1131, où il accompagna le prélat.

Cet illustre évêque, après avoir fourni glorieusement une Hist. univ. And., p. 121. longue carrière, la termina par une mort édifiante le 17 octobre de l'an 1148. C'est l'époque marquée dans les chroniques de St-Florent de Saumur et de St-Aubin d'Angers. On est d'autant mieux fondé à les en croire sur ce point, qu'on ne trouve pas d'acte d'Ulger postérieur à cette année. Son corps fut inhumé dans la nef de l'église, devant la chapelle de S. Mathurin, près de la porte du cloître, où l'on voit encore aujourd'hui sa figure en émail avec son épitaphe sur une plaque de cuivre attachée au mur. La figure le repré-

sente en habits pontificaux, la mitre en tête; mais mitre singulière, moins semblable à celles d'aujourd'hui qu'à un bonnet de docteur. L'histoire témoigne qu'il emporta dans le tombeau les regrets universels de son peuple, pour lequel il avoit toujours eu les entrailles d'un père, et le zèle vigilant et actif d'un pasteur. L'épitaphe est conçue en ces termes :

Hîc jacet Ulgerius teneris consuetus ab annis,
Linguâ, mente, manu fructificare Deo.
Hujus opus multis prodesse, docere minores,
Extirpare scelus, consolidare fidem,
Flentem solari, nudum vestire, superbum
Frangere, nec quemquam lædere, recta sequi.

§ II.

SES ÉCRITS.

Ulger est un des prélats du XIIe siècle dont les auteurs contemporains ont le plus célébré le savoir. A juger par là de la fécondité de sa plume, on seroit porté à croire qu'elle auroit enfanté quantité de volumes. Cependant il ne reste de lui qu'un petit nombre d'écrits assez succincts, et l'on n'en connoît pas beaucoup d'autres qui aient été la proie du temps.

Act. ep. Cœnom., p. 345. Order. Vit., Hist. eccles., p. 882. Bern., ep. 340. Innoc. II, apud Baluz. Miscel., t. II, p. 198.

Entre ceux-là, le plus remarquable et le seul, à bien dire, où l'on aperçoive des traits sensibles de ce rare génie qu'on lui attribuoit, est son plaidoyer, ou rapport du procès qui se poursuivoit en cour de Rome entre l'abbaye de Vendôme et celle de la Roé, touchant l'église de St-Nicolas de Craon. Il est court, mais clair, méthodique, nerveux, éloquent, et tel, en un mot, qu'il pourroit encore aujourd'hui servir de modèle. M. Baluze, qui en a fait part au public dans le second volume de ses mélanges, l'appelle *gravissimam et elegantissimam relationem*. Ce fut en présence du pape Innocent II, qu'Ulger le prononça l'an 1136. En voici le début : « Père et Seigneur unique de ce monde, « dit-il en adressant la parole au pape, la compassion et la

P. 200-209.

(1) *Unice Pater orbis et Domine, caritas et pietas nos impellunt ut respondeamus pro Joanne paupere et pro loco suo pauperrimo, quos Vindocinensis Abbas et*

« charité m'engagent à répondre pour le pauvre abbé Jean « et pour sa maison très-pauvre, que l'abbé et les moines de « Vendôme, à la faveur du voisinage, s'efforcent d'opprimer « sous le poids de leurs excessives richesses. Cet homme, par« venu jusqu'à vous, non sans d'extrêmes fatigues, n'a dépêché « personne avant son départ pour le prévenir en cette cour; il « n'a pareillement amené personne avec lui; enfin il n'attend, « depuis son arrivée, personne qui soit convenu avec lui de « le suivre. Il est seul, il est sans crédit, il est pauvre. Seul, « il est attaqué par plusieurs; sans crédit, il est en butte à « des hommes puissans; pauvre, il est environné d'adversaires « très-riches. Son ame est plongée dans l'affliction. C'est ce « qui me porte à le secourir, parce qu'il n'est ni d'un hon« nête homme, ni d'un chrétien, de refuser son aide à l'in« nocent opprimé. Cet homme est votre serviteur, et prêt « à vous donner toutes les marques de dévouement qui dé« pendront de lui. C'est un chanoine régulier de l'église de « Sainte-Marie-du-Bois, laquelle, entre toutes les églises « saintes, passe pour la plus sainte, et entre les églises pau« vres, est assurément la plus pauvre. C'est, dis-je, le fils « pauvre de cette mère indigente, qui, résolu de combattre « pour elle, vient se jeter aux pieds de Votre majesté pour « lui demander justice. Je me joins à lui, et je vous supplie « avec lui de vouloir bien prêter une oreille attentive et un « cœur sensible à ses moyens de défense. Car mon dessein « n'est nullement d'amuser votre sénérité par de vains dis« cours, au préjudice du respect dû à la gravité de son ca« ractère. Je laisse à Cicéron et à ses imitateurs les orne-

Monachi aptitudine suæ affinitatis, et mole facultatum suarum quas ipsi habent nimias, moliuntur suffocare. Cùm pauper iste tandem ad vos defessis alis pervenerit, nullum præmisit, nullum secum adduxit, nullum qui sequeretur, ex condicto expectat. Solus est, impotens et pauper est. Solus à multis impetitur, impotens à potentibus, pauper à divitibus circumdatur. Anxiatus est in eo spiritus ejus : ideò succurrere ei desidero; quia non est liberi, nec Christiani hominis non subvenire oppresso. Iste quidem servus vester et fidelis pro posse Canonicus est regularis Ecclesiæ sanctæ Mariæ de Bosco, quæ inter sanctas habetur sanctissima, sed inter pauperes cognoscitur esse pauperrima. Hinc, inquam, pauper ejus filius pro paupere matre statim pugnaturus orat et supplicat pedibus Majestatis vestræ, et nos cum illo et pro illo oramus et supplicamus quatenus aures capitis vestri et cordis dignemini convertere ad responsa suæ defensionis. Neque enim est nobis animus serenitatem et reverentiam vestræ gravitatis otiosis sermonibus detinere. Tullio et Tullianis sit sua rhetorica. Sed puram veritatem quæ eum liberabit, et ea tantùm quæ sibi ad hoc negotium sunt necessaria, simpliciter et succinctè vobis et curiæ vestræ præsenti proposuimus intimare.

« mens de la rhétorique. La vérité pure dont l'évidence « doit faire le salut de ma partie, et l'énoncé simple et « succinct de ce qui est essentiel à la cause que je défends : « voilà ce que je me propose, Très-Saint Père, de vous « mettre sous les yeux, ainsi qu'à cette auguste cour devant « laquelle j'ai l'honneur de parler. » L'orateur expose ensuite le fait. Il s'agissoit, comme on l'a dit, de l'église de St-Nicolas de Craon, que chacune des deux parties prétendoit lui appartenir. Ulger décrit en peu de mots l'histoire de cette église. C'étoit, dans son origine, une chapelle ou oratoire que les seigneurs du lieu avoient fait construire pour eux et pour leur famille. Elle n'avoit alors ni titre, ni revenus paroissiaux ; mais ces mêmes seigneurs, voulant depuis y faire célébrer l'office divin, la dotèrent de plusieurs portions de leur fief pour l'entretien d'un certain nombre de chapelains. Quelque temps après, ils s'avisèrent de la donner, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de la Roé. Cette donation fut confirmée non-seulement par Renaud de Martigné, pour lors évêque d'Angers, mais aussi par le pape Pascal II. Cependant, ce même Renaud, des mains duquel Albin, abbé de la Roé, avoit reçu l'investiture de cette église, changea d'avis lorsqu'il fut nommé archevêque de Reims; et, par le conseil de Gilbert, archevêque de Tours, d'Hildebert, évêque du Mans, et d'autres graves personnages, il en investit l'abbé de Vendôme. Le motif de cette variation étoit que la chapelle en question se trouvoit dans l'enceinte de la paroisse de St-Clément, qui appartenoit à cet abbé. Les légats du Saint-Siége, du nombre desquels étoit Innocent II, alors cardinal, approuvèrent la nouvelle investiture, et le pape Calixte II, la ratifia. Mais tout cela ne fit point lâcher prise aux religieux de la Roé. Ils protestèrent contre l'injustice, et se maintinrent dans leur possession. Ulger entreprend de faire voir qu'elle est légitime et hors d'atteinte, étant fondée sur un titre incontestable de propriété. Il réfute avec force les objections des religieux de Vendôme. Il faut se ressouvenir qu'il étoit alors en procès avec eux ; et l'on peut assurer que, si l'on a besoin de passion pour être éloquent, son ressentiment personnel le servit à merveille en cette occasion. Enfin il remporta une pleine victoire sur ses adversaires, qui furent deboutés de leurs demandes. Il y a bien de l'apparence

XII SIECLE. qu'Ulger fit de semblables plaidoyers dans les affaires qu'il eut en son propre nom; mais il n'en reste aucun vestige.

Nous avons de notre prélat sept lettres, dont il y en a deux au pape Lucius II dans le IV[e] tome des historiens de France de Duchesne. Ulger, dans la première, se jette en esprit aux pieds du pape, pour lui recommander Odon, doyen de St-Martin de Tours, qui fut obligé de se rendre à Rome, sur une citation fort dure qui lui avoit été faite. Il n'explique point l'affaire qui étoit l'objet de ce voyage; mais il atteste que tout le chapitre de St-Martin est prêt à rendre témoignage devant le Saint-Siége de l'innocence du doyen. La seconde est en faveur de Robert, prieur du monastère de St-Cosme de Tours, qui devoit la rendre lui-même au pape. L'évêque d'Angers le prie de faire un bon accueil à Robert, de lui accorder ce qu'il va demander, et de le renvoyer satisfait en France. Il ajoute, à la fin, qu'il doit bientôt dépêcher à Rome Péloquin, son official, avec des marques de son parfait dévouement pour le Saint-Siége : *cum intersignis servitutis meæ.*

P. 769-770.

Le même éditeur a mis, à la suite de ces deux lettres, un mandement, ou lettre pastorale d'Ulger à tout le clergé de son diocèse, pour recommander à leurs charités les députés de l'ordre des Templiers, dont il fait un grand éloge. Ce mandement se trouve aussi dans l'Histoire de l'Université de Paris, par Duboulai.

T. II. p. 219.

Entre les lettres de Suger, publiées dans le même volume, la troisième est de notre prélat. Elle fut écrite à cet abbé, pour lors régent du royaume, pendant le voyage de Louis-le-Jeune à la Terre-Sainte. Ulger prie Suger, qu'il traite de majesté, de vouloir bien confirmer l'élection que les religieux de Bourgueil avoient faite de Robert pour leur abbé après la mort de Pierre. Robert, qui remit lui-même au régent cette lettre, en apportoit aussi une de son chapitre, par laquelle on lui demandoit la même grace. Mais comme cette élection s'étoit faite sans qu'on eût demandé la permission de la cour, Suger, en bon politique, ne l'approuva dans sa réponse qu'avec la restriction, *salvo regni jure;* « en « sorte, dit-il, que si elle blesse en quelque sorte la dignité « royale, les électeurs seront tenus de répondre à la cour « du roi, lorsqu'il sera de retour, ou devant nous, qui avons « l'honneur de tenir sa place. »

P. 403.

La cinquième lettre, publiée par Souchet, dans ses notes sur la vie de St-Bernard de Tiron, est adressée à Guillaume, abbé de cette maison. Elle a pour objet de l'engager à consentir que le prieuré d'Asnières en Anjou, dépendant de Tiron, fut érigé en abbaye, sans que toutefois il sortît de la dépendance du chef-lieu. Cette lettre renferme un grand éloge des religieux d'Asnières et de ceux de Tiron. Elle est de l'an 1139.

Vit. S. Bern., Tiron, p. 302.

Nous ne connoissons la sixième, que par ce qu'en rapporte D. Liron, qui l'avoit lue dans l'histoire manuscrite de l'abbaye de St-Nicolas d'Angers. C'est un accord, dit-il, que le prélat fit entre cette maison et celle des religieuses de Roncerai, à l'occasion d'un corps mort porté dans l'église de St-Nicolas. Les religieuses, à l'instigation du curé de St-Jacques, revendiquant la sépulture de ce cadavre, vinrent avec leurs gens pour l'enlever de force. Il y eut, en cette occasion, des violences commises de leur part, qui ne firent honneur ni à leur sexe, ni à leur état. Cet affaire devoit avoir des suites; mais la sagesse d'Ulger les prévint par l'accommodement dont nous parlons. Nous l'avons qualifié de lettre, sur ce qu'il est adressé aux parties dans la forme épistolaire. Peut-être mériteroit-il mieux le titre de charte.

Liron, Sing. Hist., t. I, p. 401.

On est en doute si la septième lettre, qui n'a jamais vu le jour, non plus que la précédente, existe encore. Ce qui est certain, c'est que M. Babin, chancelier de l'université d'Angers, en avoit eu l'original entre ses mains; mais depuis il a disparu. Cette lettre est une réponse de notre prélat à celle que S. Bernard lui avoit écrite pour l'engager à terminer son différend avec l'abbaye de Fontevraut.

Hist. univ. And., p. 116.

Ulger honoroit d'une estime et d'une affection singulière l'abbaye de Marmoutiers. On a la preuve de ces sentimens dans une charte dont le monastère conserve l'original. Elle contient la fondation de l'hospice de St-Eloi dans la paroisse de St-Etienne d'Angers, en faveur des religieux de Marmoutiers. C'est ainsi qu'elle finit : *Facta est hæc donatio Ludovico regnante in Franciâ, et Gaufrido filio Fulconis Regis Jerusalem comite Andegav. data per manum Vasleti Magistri scholarum et Cancellarii XVII. Calendas Novembris.* Mais il est à propos de représenter en partie le texte de cet acte, pour les raisons que l'on verra ci-après. « Donner « avec joie, dit Ulger, et porter les autres par la magnifi-

XII SIECLE.

« cence de ses aumônes à faire la même chose, c'est en « quoi un prêtre, et surtout un évêque, doit faire con« sister sa gloire... C'est pourquoi moi Ulger, évêque, quoi« que indigne, de l'église d'Angers... ayant su que la très« sainte église de Marmoutiers n'avoit en propriété, dans « notre ville, aucun domicile où ses religieux pussent être « logés et nourris ; pour remédier à un tel inconvénient, j'ai « résolu de leur donner en aumône, et leur donne effecti« vement à perpétuité par ces présentes, un verger dont « j'étois en possession comme évêque, lequel est situé dans « la paroisse de St-Etienne. Ce qui a été fait de l'avis de « Richard, doyen, de Grafion préchantre, des archidiacres « Normant et Raoul, de maître Vaslet, de maître Gordon, « et de plusieurs autres chanoines, lesquels ont prié nos « frères de Marmoutiers d'accepter ledit verger pour y faire « construire un hospice commode. Car il n'est pas bienséant « que des religieux d'un si saint et si respectable monastère, « qui a tant de divers hospices ailleurs, et qui, dans le « nombre de ses établissemens l'emporte sur les autres mai« sons régulières, n'ait pas de lieu où se retirer dans une « ville aussi grande que celle-ci, ou n'en ait que par em« prunt. » Dans le reste de l'acte, Ulger assigne des fonds pour la subsistance des obédienciers de cet hospice, auquel Normand de Doé, son successeur, unit le prieuré de Vern en 1152. M. Poquet de la Livonière, dans son Histoire de l'Université d'Angers, prétend que l'objet de cette fondation étoit de procurer aux religieux de Marmoutiers la facilité de venir étudier aux écoles de cette ville. Mais cela ne paroît ni de près ni de loin, dans l'acte qui vient d'être rapporté. Il y a bien plus d'apparence qu'Ulger n'avoit en vue que la commodité des officiers de Marmoutiers que leurs affaires attiroient à Angers. D'ailleurs, qui se persuadera qu'une abbaye si célèbre n'eût pas dans son sein plusieurs personnes aussi capables que les professeurs angevins de faire des leçons sur les principales facultés des sciences? N'a-t-on pas fait voir, dans le discours sur l'état des lettres en ce siècle, qu'elle avoit elle-même une école florissante, une bibliothèque nombreuse, et d'habiles moines qui faisoient tous les jours des conférences à leurs confrères? Il est surprenant que D. Rivet, auteur de ce discours, ait adopté le sentiment de M. de la Livonière, sur l'antiquité des colléges monastiques dans l'école d'Angers.

Hist. litt. t. IX, p. 36.

Ibid. p. 92-93.

Ibid., p. 51.

Le même historien rapporte une autre charte de notre prélat, par laquelle il oblige chacun de ses successeurs à traiter les bedeaux de l'académie au jour de la cérémonie des licences, comme il le pratiquoit lui-même. Cette fondation se trouve aussi rappelée dans le 35e des statuts de cette université publiés l'an 1373, sous le scolastique Pierre Bertrandi. On voit par là, comme il a été remarqué ci-devant, que la licence ou faculté d'enseigner se conféroit dès-lors avec un certain apparat.

Ibid.

T. IX, p. 51.

Messieurs de Sainte-Marthe ont donné dans leur *Gallia Christiana* le testament d'Ulger, sur un original mutilé dont la fin manque. L'auteur, au commencement, y parle de la longueur et des incommodités de son exil; circonstance de sa vie qu'on ne connoît point d'ailleurs. Il dit que, malgré cette disgrace et d'autres traverses qu'il a essuyées pendant son épiscopat, il n'a pas laissé de recouvrer un assez grand nombre d'églises et de fonds dont il fait le détail. Il les donne à tous ses chanoines, en adressant la parole à Richard leur doyen. Cet acte est assez bien écrit, et renferme de grands sentimens d'humilité.

T. II, p. 134.

Il seroit inutile, par rapport à notre objet, de faire passer en revue les autres chartes de notre prélat, dont il existe un grand nombre dans les archives des églises d'Anjou. Elles font, à la vérité, l'éloge de sa sagesse, de sa bienfaisance et de sa charité; mais comme elles n'ont aucun trait à la littérature, cela nous suffit pour les supprimer.

On ne dira qu'un mot de ses poésies. On a vu, sur Marbode, les deux épitaphes qu'Ulger avoit consacrées à la mémoire de ce prélat. Ce sont les seuls fruits de sa veine qui soient entre les mains du public. M. Baillet, qui le nomme Oulger, le fait auteur d'une vie de S. Maurille en vers. Mais on a fait voir ailleurs qu'elle appartient à Marbode. M. Ménard, dans son Histoire manuscrite d'Anjou, témoigne avoir vu divers petits poëmes d'Ulger à la louange des Saints; ouvrages, dit-il, écrits d'un style grossier, et que pour cette raison il n'a pas jugé à propos de transcrire. Du moins auroit-il dû nous en marquer les titres et les dépôts où ils se conservent.

Hist. litt., t. X, p. 438.

Table crit., 13 sept., n. 3.

Hist. litt., ibid., p. 373.

P. 47, col. 2.

Enfin Ulger, suivant le témoignage de Jean de Sarisberi, avoit fait un ouvrage intitulé; *Venalitium disciplinarum*, qui n'est point venu jusqu'à nous. C'est le seul écrit connu de sa façon dont la perte semble sur l'étiquette mériter nos regrets.

Metal., l. 2, c. 19.

GUILLAUME,

ABBÉ DE SAINT-THIERRI.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. no. t. IX, p. 187 et 616.
Mab. An., l. 79, n. 59.

Bern. op., vol. 2, p. 298.
Mab. An., ibid.

Ibid., l. 73, n. 105.
Bern. op., vol. 2, p. 1085.

GUILLAUME, né de parens nobles à Liége, vint faire ses études à Reims avec Simon son frère. La vie édifiante qu'on menoit à l'Abbaye de St-Nicaise dans la même ville, les ayant touchés l'un et l'autre, ils y embrassèrent l'état monastique. Leur mérite perça bientôt à travers le voile dont ils s'efforçoient de le couvrir. Tous deux furent élus abbés l'an 1119, Simon, de St-Nicolas-aux-Bois, dans le diocèse de Laon, Guillaume, de St-Thierri, près de Reims. Celui-ci n'étoit encore que particulier à St-Nicaise, lorsqu'il alla voir pour la première fois S. Bernard, et lia avec lui cette étroite amitié qui a duré toute leur vie. Guillaume auroit bien souhaité dès-lors pouvoir se fixer auprès du Saint; mais la Providence fit toujours naître des obstacles à ce dessein, qu'il conserva dans le cœur tant qu'il en jugea l'exécution possible. La dignité abbatiale, loin d'en affoiblir les traces, ne servit qu'à les fortifier. Insensible aux distinctions, il soupiroit sans cesse pour être déchargé d'un emploi qu'il n'avoit accepté qu'à regret. Son élévation fut de près suivie d'une maladie longue et fâcheuse. La nouvelle en étant venue à S. Bernard, il lui envoya son frère Gérard pour l'inviter à venir à Clairvaux, avec assurance qu'il y seroit promptement délivré de tous ses maux, ou par la mort, ou par une guérison parfaite. Pour une ame attachée à la terre, l'alternative auroit eu sans doute quelque chose d'effrayant. Il n'en fut pas de même de Guillaume. Il obéit sans hésiter, vint à Clairvaux, et y recouvra la santé sous les yeux et par la prière du saint abbé. Ceci arriva dans le carême de l'an 1120. La même année, et peu après son retour, il apprit que S. Bernard étoit lui-même aux portes de la mort. Il revint en diligence comme pour recueillir ses derniers soupirs. Mais à son arrivée, les symptômes funestes

avoient disparu. La convalescence, qui ne se fit pas attendre long-temps, acheva de dissiper ses alarmes. On peut juger combien elles furent grandes, par le zèle extraordinaire qu'il témoignoit en toute rencontre pour les intérêts de cet illustre ami. Plus jaloux de sa réputation que lui-même, on ne pouvoit y donner atteinte sans lui causer la plus vive douleur. Les religieux de Cluni censuroient en quelques points la conduite du Saint. Notre abbé ne lui donna point de repos qu'il n'eût mis la main à son apologie contre leurs reproches. Bern. op., vol. 1, p. 527.

Cet attachement de Guillaume pour la personne de ce grand homme étoit fondé sur la plus haute idée de ses lumières et de sa vertu. S. Bernard faisoit réciproquement un grand cas du mérite de l'abbé de St-Thierri. « Comment, « écrivoit-il à l'abbé de Cuissi, vous êtes-vous avisé de con- « sulter une personne aussi éloignée de vous que je le suis, « ayant à votre porte Guillaume, abbé de St-Thierri, cet « homme excellent qui joint à une rare prudence et à une « égale habileté l'affection la plus sincère pour votre maison? » Oger, chanoine régulier, ayant voulu s'excuser auprès du Saint d'avoir communiqué sans son ordre un écrit dont il lui avoit fait confidence : « Eh pourquoi? répondit l'abbé de « Clairvaux, mon petit livre craindroit-il les yeux d'une « personne à qui je voudrois pouvoir découvrir le fond de « mon cœur? Vous ne connoissez pas assez mes sentimens « pour l'abbé de St-Thierri. J'aurois mille biens à vous dire « de lui, si les bornes d'une lettre me permettoient de « m'étendre sur son sujet. » Il prie ensuite Oger d'aller voir cet ami commun, afin d'examiner ensemble son ouvrage, et d'y corriger ce qu'ils jugeroient en avoir besoin. On remarque les mêmes sentimens d'estime et de déférence dans la lettre qu'il écrivit à Guillaume lui-même, pour l'engager à revoir son traité de la grace et du libre arbitre. Enfin, si l'on veut voir les effusions de cœur les plus tendres d'un ami parlant à un ami, il faut lire la lettre où il répond aux plaintes que Guillaume lui avoit faites sur l'indifférence qu'il lui supposoit à son égard. Tel étoit le retour de S. Bernard envers l'abbé de St-Thierri.

Ep. 79. Ep. 88. Bern. op., vol. 1, p. 603. Ep. 85.

L'an 1130, les Bénédictins, comme on l'a dit ailleurs, tinrent leur premier chapitre général à St-Médard de Soissons. Guillaume, l'un des présidens de cette assemblée, si- Supra p. 186.

XII SIECLE. gnala son zèle par les sages réglemens qu'il y fit faire. On s'imagineroit qu'à son retour il ne s'occupa qu'à les faire observer dans sa maison : cependant ce fut alors qu'il pensa plus sérieusement que jamais à se retirer à Clairvaux. Il en écrivit à S. Bernard. Mais la réponse ne fut nullement favorable à ses vues. L'abbé de Clairvaux lui manda qu'il persistoit dans le même sentiment où il savoit bien qu'il étoit; que l'un et l'autre ils devoient préférer la volonté divine à la leur ; qu'il ne couroit aucun risque en suivant ce conseil, au lieu qu'il s'exposeroit beaucoup en sacrifiant à son attrait particulier le soin des ames dont la Providence l'avoit chargé. Guillaume parut se rendre à cet avis, et se fit effectivement violence durant les cinq années suivantes pour s'y conformer; mais à la fin l'amour de la vie privée triompha dans son cœur. Il abdiqua l'an 1135, et alla se confiner, non à Clairvaux, où il prévoyoit bien que sa démarche ne seroit point approuvée, mais à l'abbaye de Signi du même ordre, au diocèse de Reims. Là, suivant le témoignage d'un écrivain domestique, il partagea tout son loisir entre l'étude et la contemplation.

Ep. 86.

Chr. Sig.

Du fond de sa retraite, il ne cessa point de veiller aux intérêts de la religion. Persuadé qu'un solitaire, plus que tout autre, est obligé de la défendre suivant la mesure de ses talens, il employa les siens avec succès pour repousser les assauts qu'une nouvelle méthode de raisonner commençoit à lui livrer. Ce fut lui qui sonna l'alarme contre les attentats d'Abélard (Z), qui le mit aux prises avec l'Abbé de Clairvaux, et qui dans la suite lui porta lui-même les derniers coups. Il exerça son zèle aussi heureusement contre d'autres novateurs de son temps, comme on le verra dans le détail de ses écrits. C'est là que nous réservons à prouver qu'il vivoit encore en 1148. On n'a rien de plus précis touchant la date de sa mort, sinon qu'elle précéda celle de S. Bernard, arrivée le 20 août de l'an 1153. La Chronique de Signi la rapporte en ces termes : « Guillaume s'étant saintement « endormi dans le Seigneur, son corps fut enterré dans le « cloître, près de la porte du chapitre. » Mais quatre-vingts ans après sa mort, Gilles IXe, abbé de Signi, fit transporter ses ossemens dans l'intérieur de l'oratoire, avec ceux d'Arnoul, abbé de St-Nicaise, et de Gérard, abbé de Florence, et les mit dans un sépulcre honorable : *in quâdam thecâ honore debito sepelivit.*

Ibid.

§ II.

SES ÉCRITS.

La plume de Guillaume a produit un grand nombre d'écrits presque tous excellens, dont il nous a donné lui-même le catalogue, sans préjudice de ceux qui sont venus depuis qu'il l'eut dressé. Ils ont été recueillis, pour la plus grande partie, dans le IVe tome de la bibliothèque de Cîteaux, imprimée à Bonne-Fontaine l'an 1669. Nous suivrons, en les détaillant, l'ordre qu'ils gardent entre eux dans cette collection, quoique différent de celui que l'auteur leur donne, et où il paroît les avoir publiés.

I. Le traité *De la vie solitaire*, en forme de lettre, adressé aux Chartreux du Mont-Dieu. On a démontré ci-devant que ce traité, dont les uns ont voulu faire honneur à S. Bernard (A²), les autres au vénérable Guigues, appartient réellement à notre auteur. Nous ne répéterons point ici les moyens qui ont été employés pour établir ce point de critique. On a pareillement fait voir que la date de l'ouvrage ne peut devancer l'an 1144, puisque le prologue s'adresse à Haimon, prieur du Mont-Dieu, qui succéda cette année à Geofroi. Dans ce prologue, Guillaume déclare qu'en composant son ouvrage, il a eu moins en vue le corps des solitaires de cette maison, trop éclairés, selon lui, pour avoir besoin de ses lumières, que son frère Etienne, l'un d'entre eux, et sans doute le plus jeune. Il fait ensuite l'énumération des livres qu'il avoit composés jusqu'alors, et dont il leur conseille la lecture. Cet article manque à la vérité dans quelques exemplaires manuscrits; mais comme il se rencontre dans les plus anciens, rien n'oblige à le rejeter à titre de fourrure. C'est la remarque de D. Mabillon, qui a fait reparoître ce prologue entier, avec le traité, parmi les œuvres supposées de S. Bernard.

Bibl. Cister., t. IV, p. 1-22.
Bern. op., vol. 2, p. 195-233.
Hist. litt., t. XI, p. 654.
Ibid.
Bern. op., vol. 2, p. 135.
Ibid.

Le corps de l'ouvrage est partagé, dans la bibliothèque de Cîteaux, en trente-deux chapitres, que D. Mabillon a réduits à seize, avec des sommaires beaucoup plus clairs et plus précis. On y trouve d'abord des principes généraux sur la vie religieuse. « Votre profession, dit l'auteur, est « sublime; elle s'élève jusqu'aux cieux, elle égale en pureté

XII SIECLE. « l'état des anges. Vous n'avez pas seulement voué la sainteté, « mais la perfection de toute sainteté, et le comble même « de la perfection. Votre condition n'est point de languir « dans la pratique des préceptes ordinaires, ni d'examiner « ce que Dieu vous commande; mais de rechercher ce qu'il « souhaite de vous, et de vous étudier à connoître en toute « occasion quelle est sa volonté, ce qui est bon, ce qui « est agréable à ses yeux, ce qui est parfait. Aux autres, « il suffit de servir Dieu; pour vous, un de vos devoirs « essentiels est de lui être intimement unis. Aux autres, c'est « assez de croire en lui, de savoir qu'il est, de l'aimer, de « l'adorer; pour vous, le connoître, le comprendre, le sa- « vourer, en jouir est votre partage. » Il fait voir ensuite qu'une société naissante ne sauroit pratiquer ses devoirs avec trop de ferveur, parce que son exemple doit servir de règle à la postérité.

Entrant dans le détail des obligations monastiques, il distingue trois états de la vie du cloître; l'animal, le raisonnable et le spirituel. Le premier est celui des commençans; le second, de ceux qui sont avancés dans la vertu; le troisième, des parfaits. Tout ce que dit Guillaume sur chacun de ces états, qui font le partage de son livre, est admirable, et perdroit trop à être abrégé. Nous renvoyons à l'ouvrage même les lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier.

En parlant de la forme des cellules, notre auteur fait une sortie sur celles du Mont-Dieu, trop somptueuses, à son gré, C. 12. et trop peu conformes à l'esprit de pauvreté. Il conseille de les détruire, ou d'en changer la destination, en les réservant pour loger les malades.

Gerson, dans son sermon de la Cène, pense qu'on doit lire avec précaution ce que Guillaume avance touchant la ressemblance de l'homme juste avec Dieu. Mais on n'aperçoit, dans cet endroit, que le langage commun des mystiques; et l'on sait assez que leurs expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre.

Ce traité se rencontre dans toutes les éditions de S. Bernard. Il est, de plus, à la tête du IVe volume de la biblio- Bibl. S. Vinc. Cænon. thèque de Cîteaux. Enfin, on le voit à la suite de la règle de S. Benoît, avec l'opuscule de Hugues de St-Victor, *De modo orandi*, dans un volume in-8° publié chez Bade

Ascensius, à Paris, l'an 1521 (1). Pour le mettre à la portée de ceux qui n'entendoient point la langue latine, on en donna, dès le siècle même de l'auteur, une traduction françoise, dont on conserve un exemplaire manuscrit dans la bibliothèque des Jésuites du noviciat de Paris. M. Le Beuf en a publié le commencement dans le XVIIe volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Cette traduction est vraisemblablement la même que celle que D. Martenne dit avoir vue parmi les manuscrits de la chartreuse du Mont-Dieu. Dans le dernier siècle, le sieur Lami fit une nouvelle traduction de ce traité, qui fut très-bien accueillie, et dont il y a deux éditions à Paris : la première, en 1651, chez Ant. Vitré; la seconde, en 1656, chez Pierre-le-Petit. L'une et l'autre sont en un volume in-12, qui comprend de plus deux écrits de S. Bernard mis en françois par le même traducteur, savoir, celui de la conversion des mœurs, et le traité des commandemens et de la dispense. Dans une dissertation qui sert de préface à ce recueil, on s'efforce, mais sur des raisons frivoles, de revendiquer l'ouvrage qui nous occupe à Pierre, abbé de Celles, et depuis évêque de Chartres.

Bibl. Mazar.

P. 721.

Voy. lit., p. 115.

II. Un recueil de méditations, au nombre de XII, sur divers sujets de piété. Guillaume, parlant lui-même de ces méditations dans le prologue du précédent traité, dit qu'elles sont utiles pour former l'esprit des moines à la prière. Ce jugement ne dit rien de trop : l'estime qu'on a toujours faite de cet ouvrage est attestée par la multiplicité des éditions. Il parut pour la première fois à Paris, sous le nom de S. Bernard, en 1499, chez George Mithelius, dans un volume in-8°. Depuis, il fut remis sous presse à Louvain, in-16, avec les méditations de Guigues en 1546, à Anvers en 1550, 1589, 1590, à Paris en 1600. Nouvelles éditions dans toutes les grandes bibliothèques des Pères, y compris celle de Lyon, au vingt-deuxième tome de laquelle il se trouve, sans parler de la bibliothèque de Cîteaux, et de toutes les collections générales des œuvres de S. Bernard. Nous remarquerons encore qu'elles ont été mises en fran-

Bibl. Maj. Mon.

Fabric., t. VII, p. 499.

Bibl. Baluz.

Lipen., Bibl. theol., t. II, p. 267.

P. 1144.

T. IV, p. 22-41.

(1) On voit à l'abbaye de la Couture du Mans un exemplaire parfaitement conforme à celui-ci, daté de l'an 1519. Il y a bien de l'apparence qu'ils n'appartiennent point à deux éditions différentes.

XII SIECLE.

Bibl. Maj. Mon.

çois par Jean Guitot, et publiées sous le nom de S. Bernard à Rouen, l'an 1627, en un volume in-16, à la suite des méditations attribuées à S. Augustin, et de celles de S. Anselme.

Bibl. Cister., t. IV, p. 41-46.

III. Un livre *De la manière de contempler Dieu*. Les anciennes éditions de S. Bernard, d'après quelques manuscrits, le donnent à ce Père sous le titre de *Livre des Soliloques*. L'éditeur de la bibliothèque de Cîteaux l'a restitué le premier à l'abbé de St-Thierri; mais l'exemplaire sur lequel il l'a publié n'étoit pas entier. Dom Mabillon en a donné depuis une édition complète parmi les œuvres supposées de S. Bernard. L'ouvrage est composé de dix chapitres, qui roulent uniquement sur les caractères de l'amour divin. L'auteur y débite une spiritualité très-déliée, et néanmoins très-solide. On voit qu'il a pris pour modèle les Confessions et les Soliloques de S. Augustin. Nous nous contenterons d'extraire de ce livre les paroles suivantes, où l'on marque énergiquement la différence des vertus du paganisme et de celles des chrétiens. « (1) Les philosophes, « Seigneur, ont autrefois cultivé la justice et par un mou« vement d'amour, et par la pratique des œuvres qu'elle « prescrit; jusque-là qu'ils disoient eux-mêmes de ces œuvres: « *Les bons haïssent le péché par amour de la vertu.* Cependant « ils sont convaincus de n'avoir pas aimé véritablement « la justice, parce qu'ils ne vous ont pas connu, vous qui « êtes la source et l'origine de la vraie justice, vous à qui « elle doit être rapportée comme à sa dernière fin, vous, « en un mot, sans lequel toutes nos justices sont comme les « choses les plus souillées. Ces hommes, en effet, n'avoient « point la foi qui opère par la charité, quoiqu'ils fissent « parade d'un certain amour du bien, et que quelques« unes de leurs œuvres fussent conformes aux lois de l'hon« nêteté. Mais comme elles ne partoient point du principe « de la vraie justice, ni ne tendoient à la fin de cette même

Bern. op., vol. 2, p. 233.

(1) *Philosophi mundi hujus olim eam (justitiam) coluerunt, et affectu amoris et effectu operis, in tantum ut diceretur ab eis de eis :* Oderunt peccare boni virtutis amore. *Sed convincuntur justitiam non amasse, quia non noverunt te à quo fons et origo et in quem finis et recursus veræ justitiæ, et sine quo omnes justitiæ hominum sicut pannus menstruatæ. Non enim habebant fidem quæ per dilectionem operatur, licèt affectatum quemdam amorem et opera quædam haberent honestatis; quæ quia à fonte veræ justitiæ non prodibant, et ad veræ justitiæ finem non ibant, tantò desperatiùs errabant, quantò fortiùs extra viam currebant. Via enim, Pater, Christus tuus qui dixit :* Ego sum via, veritas et via.

« justice, ces hommes s'égaroient avec d'autant moins de « ressource, qu'ils couroient avec plus d'ardeur hors de la voie. « Car la voie unique, père tout-puissant, c'est votre Christ « qui a dit lui-même : *Je suis la voie, la vérité et la vie.* »

IV. Le traité *De la nature et de la dignité de l'Amour.* C'est une suite de l'ouvrage précédent. Il est distribué en vingt chapitres dans la bibliothèque de Cîteaux, et en quinze dans la nouvelle édition de S. Bernard. L'auteur y montre en quelle manière et par quels degrés on peut s'élever jusqu'à la perfection de l'amour en cette vie. Cet écrit se trouve joint à ses méditations dans toutes les éditions particulières que nous avons marquées de celles-ci. On le rencontre aussi dans toutes celles de S. Bernard, à commencer par l'édition de Jean Tiraqueau.

Bibl. Cister., t. IV, p. 46-59.

Bern. op. vol. 2, p. 243.

V. *La Physique du corps et de l'ame*, ou Traité de la connoissance de soi-même. Guillaume dit lui-même qu'il avoit divisé cet écrit en deux parties sous le nom de Théophile. La première traite de la structure du corps humain : c'est un abrégé d'anatomie assez superficiel. On y voit que les physiciens d'alors comptoient deux cent quarante-un os dans le corps de l'homme, sept paires de nerfs qui partent du cerveau, trente-une paires et un impair qui prennent leur racine dans la nuque du col. L'auteur, dans la seconde partie qui concerne la physique de l'ame, dit que les bêtes semblent agir par un mouvement volontaire, mais que la raison parfaite ne se rencontre que dans l'homme; que l'ame diffère des sens, qu'elle est tout entière en chaque partie du corps, qu'elle a été créée à l'image de Dieu; que les vices qui sont en elle n'appartiennent point à sa nature primitive, quoiqu'ils forment celle des bêtes; qu'elle est faite pour user des créatures et jouir de Dieu seul. Il explique ce que c'est que la rectitude d'esprit. Il fait consister la différence de l'ame heureuse et de l'ame malheureuse en cette vie, dans la différence de son amour. Il finit par une peinture touchante du bonheur des saints et des misères des damnés.

Bibl. Cister., ibid., p. 65-79.

VI. *Le Miroir de la Foi.* C'est, à proprement parler, un traité des trois vertus théologales. Ces vertus, dit l'auteur, ne viennent point de nous; elles sont l'ouvrage de la grace (1). « Si donc vous voulez le bien, ô homme, et si vous croyez

Ibid p. 80 91.

(1) *Non ergo volentis neque currentis, sed miserentis est Dei quod bene vis, o*

XII SIECLE.

« comme il faut, cela ne dépend ni de votre volonté, ni de « votre course, mais de la miséricorde de Dieu. Il est vrai « que, si vous ne voulez pas croire, vous ne croyez pas; et « que vous croyez, si vous le voulez : mais vous ne croirez « jamais, si la grace ne vous prévient, parce que personne « ne vient au Fils, à moins que le Père ne l'attire. Et com- « ment l'attire-t-il ? En créant en lui cette volonté libre par « laquelle il veut librement ce qu'il veut: ce qui fait que le « bien qu'il veut appartient à sa volonté. »

Ibid. p. 91-112.

VII. *L'Énigme de la Foi.* L'excellence et la simplicité de la foi sont l'objet de cet écrit. Guillaume avoue que cette foi se trouve bien plus hérissée de difficultés dans les écrits des SS. Docteurs que dans les divines Ecritures. « Je ne vois « point dans celles-ci, dit-il, le nom de Trinité; je ny « trouve point que le Père, le Fils et le St.-Esprit ne font « qu'un, si ce n'est dans l'épître de S. Jean, où il est dit: « *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père,* « *le Verbe et le St.-Esprit; et ces trois ne font qu'un.* Mais « cela ne se rencontre point dans l'ancienne version. Je ne « parle, au reste, que des noms, et nullement des choses qu'ils « expriment; car les Ecritures attestent que Dieu le Père, Dieu « le Fils, et Dieu le St-Esprit, ne font qu'un seul Dieu. Mais « elles ne parlent point de trois personnes dans la divinité; « elles ne font pareillement aucune mention de leurs rela- « tions, ni du fameux *Consubstantiel,* et d'autres semblables « mots que la nécessité de repousser les nouveautés des hé- « rétiques a obligé d'imaginer : car je suis bien assuré que « sans cela les Pères s'en seroient abstenus. Mais je respecte « et reçois ces expressions comme le signal de la foi. » L'auteur continue, dans la suite du livre, à discourir sur le mystère de la Trinité, qu'il explique d'une manière fort orthodoxe, et beaucoup plus claire que les raisonnemens subtils des scolastiques de son temps sur ce mystère.

VIII. Les livres d'Abélard étant tombés entre les mains de Guillaume l'an 1139, il fut extrêmement choqué de la doctrine qu'ils renfermoient, et prit aussitôt la plume pour les réfuter. Il adressa son ouvrage à Géofroi, évêque de

homo et quod credis. Equidem si non vis credere, non credis; credis autem si vis : sed non vis, nisi à gratiâ præveniaris, quia nemo venit ad Filium, nisi Pater traxerit eum. Quomodò? Utiquè creando in eo et inspirando ei liberam voluntatem quâ liberè vult id quod vult, hoc est, ut voluntatis ejus sit quod vult.

Chartres, et à S. Bernard, par une lettre écrite de ce style pathétique et véhément, qui jamais n'est mieux employé que pour la défense de la religion. « C'est, leur dit-il, avec une « extrême confusion que je me vois forcé, par votre silence « et celui de tous les autres, de vous parler d'une affaire im- « portante qui intéresse tous les fidèles en commun. Etoit-ce « à un homme de néant tel que je le suis à vous prévenir, « vous qui êtes mes seigneurs et mes pères? Mais, d'un autre « côté, comment puis-je me taire à la vue des dangers que « court, sans que personne s'y oppose, la foi de notre « commune espérance; cette foi, dis-je, que Jésus-Christ a « scellée de son propre sang, pour la défense de laquelle « les apôtres et les martyrs ont versé le leur, que les veilles « et les travaux des SS. docteurs ont transmise pure et sans « tache au siècle malheureux où nous vivons. Oui, je sèche « de douleur au dedans de moi-même; et le saisissement « de mon cœur est tel, que, pour le soulager, il faut que j'élève « ma voix en faveur d'une cause dont je m'estimerois heu- « reux d'être la victime, s'il étoit nécessaire, et si l'occasion « s'en présentoit. Ne vous imaginez pas qu'il soit question ici « de bagatelles : la foi de la sainte Trinité, la personne du « médiateur, celle du St-Esprit, la grace de Dieu, le sacre- « ment de notre rédemption; voilà les objets qui sont en « péril. Pierre Abélard recommence à enseigner et à écrire « des nouveautés. Ses livres passent les mers, ils vont au- « delà des Alpes, ils volent de province en province, de « royaume en royaume. Partout ils sont vantés avec enthou- « siasme et défendus impunément, jusque-là qu'ils sont « estimés, dit-on, à la cour de Rome. Je vous le dis donc à « vous et à toute l'Eglise, le silence où vous demeurez peut « devenir funeste. Hé quoi! nous comptons pour rien cette « foi pour laquelle nous avons renoncé à nous-mêmes. La « crainte d'offenser un homme accrédité bannit de nos cœurs « celle d'offenser Dieu. Je vous le répète, prévenez le mal, « tandis qu'il ne fait qu'éclore : car si vous le laissez croître, « vous ne serez plus en état de le réprimer. Il est temps de « vous détailler les motifs de mon appréhension. » Il rapporte ensuite les erreurs d'Abélard, qu'il partage en treize chefs, qui sont les mêmes que foudroya le concile de Sens. Il proteste en finissant qu'il n'en veut qu'à ces erreurs, et

XII SIECLE.

nullement à la personne de l'auteur, qu'il a aimé ci-devant, et qu'il voudroit encore pouvoir aimer : *Dilexi ego eum et diligere vellem, Deus testis est; sed in causâ hâc nemo unquam mihi proximus erit vel amicus.* Vient après cela le traité dans lequel il réfute en particulier chacune de ces erreurs. Il a pour titre : *Dispute des Pères catholiques contre les dogmes de Pierre Abélard.* Nous n'en donnerons point l'analyse, parce que les raisons qu'il renferme ont été ci-devant employées dans l'examen de la doctrine d'Abélard.

La lettre de Guillaume se trouve parmi celles de S. Bernard, avec la réponse de ce Saint, dans les éditions d'Horstius et de dom Mabillon, ainsi que dans la bibliothèque de Cîteaux. Le traité qui la suit n'est que dans ce dernier recueil.

Bibl. Cist. ibid., p. 127-130.

IX. Après Abélard, il s'éleva un nouveau philosophe qui entreprit de faire revivre quelques-unes de ses erreurs, et d'y en ajouter d'autres. C'étoit Guillaume de Conches, auteur, entre autres ouvrages, d'une Somme ou Abrégé de philosophie en quatre livres. Un homme de bien, étant venu à Signi pour s'y retirer, apporta cette Somme avec lui. Guillaume de St-Thierri, l'ayant parcourue, crut devoir encore la déférer à son oracle l'abbé de Clairvaux : c'est ce qu'il fit par une lettre où il impute au philosophe de Conches divers écarts, dont nous donnerons le détail à l'article de ce dernier. On remarque dans cette lettre la même chaleur et la même force d'expressions et de raisonnemens, mais non pas toujours la même habileté à saisir la pensée de son adversaire, que dans l'ouvrage contre Abélard.

Bibl. Cist. ibid. p. 130.

Hist. litt., t, LXI, p. 554.

X. Notre auteur ne traita pas avec aussi peu de ménagement l'abbé Rupert dans la lettre qu'il lui écrivit pour relever certaines expressions de son traité *des Offices divins.* On a rendu compte sur celui-ci de l'objet de leur dispute, et on a fait voir qu'elle étoit mal fondée du côté de l'abbé St-Thierri. Mais il faut ajouter ici que sa lettre est assaisonnée de toute la politesse et de toutes les marques les plus sensibles d'estime et de charité. Il s'agissoit dans cette contestation de la manière dont le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie. Rupert pensoit dans le fond comme Guillaume; mais ce dernier avoit mal interprété ses expressions.

XI. Indépendamment de cette erreur de fait, Guillaume

étoit fort éclairé sur la matière de la présence réelle. Il l'avoit étudiée de longue main dans les sources; il en avoit examiné les preuves et les difficultés, et il avoit recueilli d'un côté les autorités des Pères les plus claires et les plus précises pour établir le véritable sentiment, de l'autre celles qui lui avoient paru les plus obscures et les plus propres à causer du trouble et de l'incertitude dans les esprits foibles. De tout cela il composa dans la suite un opuscule intitulé : *Du Corps et du Sang de Jésus-Christ*. Mais avant que de le mettre au jour, il en fit part à l'abbé de Clairvaux, afin qu'il y corrigeât ce qu'il jugeroit à propos. C'est ce que l'on voit dans la Lettre au Saint, qui est à la tête de cet ouvrage, dont il est à propos de donner le précis.

Bibl. Cister., ibid., p. 130-140.

Douze chapitres en font le partage, sans compter le prologue où l'on s'attache à prouver que la raison doit se laisser conduire par la foi, loin de vouloir lui servir de guide. Dans le premier chapitre, l'auteur fait voir combien sont grandes les perfections que l'union de la nature humaine au Verbe procure au corps de Jésus-Christ depuis le moment de son incarnation, telles que sa subtilité et son agilité, dont il y a des preuves dans les divers états par où il a passé, c'est-à-dire, avant comme après sa glorification. De là il conclut que rien n'empêche de dire que le corps de Jésus-Christ, surtout depuis qu'il est glorifié, peut se trouver en divers lieux à la fois, quoiqu'il ne soit pas vrai que ce corps soit partout comme la divinité. Car, s'il est nécessaire que la divinité se rencontre en tout lieu, puisque rien ne peut subsister hors de sa présence, il ne l'est pas de même que le corps de Jésus-Christ existe partout, mais seulement où l'intérêt de notre salut exige qu'il soit présent (1). « Or, cette présence « multipliée dans un même instant en divers lieux est non-« seulement possible, mais certaine, non par les lois de la « nature créée, mais par celles de la nature créatrice : car « l'essence de la nature créée étant d'être soumise aux lois « de la nature créatrice, si celle-ci permet quelquefois à

(1) *Sic ergo constat in diversis locis uno horæ momento esse posse corpus Christi, sed lege creatricis naturæ non creatæ. Cùm autem naturæ creatæ natura sit creatricis naturæ legibus in omnibus obedire, si hæc aliquandò pacta sua illi resolvenda permittit, qui eam instituit et ordinat, non debet videri errare vel deviare ab ordine suo, maximè in illâ naturâ quæ in virtute personæ conjuncta est illi Verbo per quod facta est omnis creatura, et præter quod non posset aliquo modo esse.*

XII SIECLE.

« l'autre de changer la marche qu'elle lui a prescrite, il n'en « faut pas conclure que l'auteur et le modérateur de cette « nature créée se trompe ou s'écarte du bon ordre, sur- « tout à l'égard de cette nature privilégiée, qui, en vertu de « l'union personnelle, est jointe au Verbe par qui toute na- « ture créée a été faite, et sans lequel elle ne pourroit sub- « sister en aucune façon. » Le second chapitre est employé à faire voir en quelle manière la présence de Jésus-Christ nous est maintenant nécessaire. L'auteur y dit que le corps de Jésus-Christ dans les jours de sa chair a dû se rendre visible et palpable, puisqu'autrement il n'auroit pu accomplir le mystère de notre rédemption; mais qu'aujourd'hui ce corps ne doit plus être sensible, parce qu'étant destiné à nous servir de nourriture, il faut qu'il nous soit présenté sous une forme qui le déguise. Or cela n'a pu se faire d'une manière plus convenable qu'en nous donnant ce corps sous les espèces qui tiennent le premier rang entre les alimens, tels que sont le pain et le vin. Dans le troisième chapitre, il s'agit des accidens absolus. Le quatrième a pour objet la transsubstantiation : l'auteur ne se sert point de cette expres. sion, mais il emploie celle de transmutation, qui est équivalente. Dans le cinquième, il traite de la manducation spirituelle du corps de Jésus-Christ. Le sixième roule sur la distinction de la double chair de Jésus-Christ. Cette chair, dit l'auteur d'après saint Jérôme, se prend en deux manières, tantôt pour celle qui a été crucifiée et ensevelie, tantôt pour cette chair divine et spirituelle dont le Sauveur dit lui-même: *Ma chair est une vraie nourriture.* La foi de l'Église à laquelle appartient le sacrifice, quel que soit le mérite de celui qui l'offre, produit le corps de Jésus-Christ dans le sacrement. Mais pour cette chair spirituelle du Sauveur, c'est la pureté de la vie et la ferveur de l'amour qui nous y font participer. Le septième chapitre tend à prouver qu'on peut manger l'une des deux chairs sans l'autre. Le huitième traite de la manducation corporelle, et l'on y prouve deux choses, 1° que cette manducation n'est point de nécessité absolument indispensable pour le salut, le baptême étant suffisant en certaines rencontres; 2° que le corps de Jésus-Christ n'est point sujet aux suites honteuses de la digestion. Le neuvième a pour objet les divers sacremens ou signes mystérieux du corps de Jésus-Christ. Le dixième est une récapi-

tulation de tout l'ouvrage. Dans les deux derniers, l'auteur examine pourquoi dans les Pères il se trouve tant d'expressions obscures sur le sacrement de l'Eucharistie; et la raison qu'il en donne, c'est que les Pères ne s'étant appliqués à éclaircir les dogmes qu'à mesure qu'ils étoient attaqués par les hérétiques, ils ont dû parler moins nettement sur celui-ci que sur les autres, parce qu'il n'avoit de leurs temps essuyé aucune contradiction. Il finit par rapporter différens textes de saint Ambroise, de S. Jérôme et de S. Augustin, qui semblent se combattre, et les accorde d'une manière très-plausible. Cet ouvrage est imprimé sous le nom de S. Anselme dans les éditions anciennes de ce Père d'après différens manuscrits. Mais, comme on y rencontre des endroits empruntés du traité des Offices de Rupert, composé, comme nous l'avons dit ailleurs, en 1111, deux ans après la mort du saint prélat, c'est une preuve sensible de la fausseté de l'attribution. François Titelman dans l'édition qu'il en donna l'an 1532 in-8° à Anvers, en fit honneur à Ernaud, abbé de Bonneval, avec aussi peu de fondement. L'éditeur de la bibliothèque de Cîteaux l'a restitué à son véritable auteur, sur quatre manuscrits, dont deux de Signi où le nom de Guillaume est marqué jusqu'à cinq fois, un de Clairvaux et un d'Igni.

Ansel. op., no. ed., in cens. op.

T. XI, p. 546.

Mag. Bibl. eccl., p. 576, n. 2.

XII. Guillaume étoit occupé à commenter le Cantique des Cantiques, lorsqu'on lui apporta les écrits d'Abélard. Il crut devoir interrompre ce travail pour les réfuter, et il ne paroît pas qu'il l'ait repris. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage est imparfait tant dans les manuscrits que dans la bibliothèque de Cîteaux. L'auteur déclare dans la préface qu'il ne considère que le sens moral de son texte, et l'on peut assurer qu'il a heureusement exécuté son dessein. Nous parlerons ci-après d'autres commentaires qu'il a faits sur le même livre.

Bibl. Cister., p. 141-147.

XIII. Le Cantique des Cantiques n'est pas la seule portion de l'Écriture que Guillaume ait entrepris d'expliquer; nous avons de plus un gros commentaire de sa façon sur l'Epitre de saint Paul aux Romains. Il est partagé en sept livres, et précédé d'une belle préface, où l'auteur dit que cette Epître étant pleine de grandes difficultés, il a formé le dessein de les applanir, non par une explication suivie et

Bibl. Cister., p. 147-166.

XII SIECLE.

tirée de son cerveau, mais en recueillant avec choix ce qui peut y avoir rapport dans les écrits des SS. docteurs, particulièrement Origène, S. Ambroise, S. Augustin et les maîtres de son temps les plus attachés à la doctrine de l'antiquité. Le principal motif, ajoute-t-il, qui m'a porté à ce travail, c'est le plaisir de contempler cette grace divine que l'Apôtre est continuellement occupé à défendre contre les Juifs en écrivant aux Romains, que les SS. Docteurs par leurs écrits ont fait triompher des efforts de l'hérésie, et que chacun de nous doit attirer par ses désirs pour entrer dans les sentimens d'une humilité profonde et produire les œuvres d'une solide dévotion. Car ceux qui se sont entièrement dévoués au culte de Dieu doivent savoir que ce culte n'est autre chose que la piété, qu'il n'y a point de vraie piété sans action de graces, et point d'action de graces sans la connoissance de la grace même. C'est par la méditation fréquente de cette vérité que nous devenons ces heureux pauvres d'esprit à qui appartient le royaume de Dieu, parce qu'ils ont mis tout leur espoir en son secours. Car la grace nous a prédestinés avant que nous existassions et lorsque nous étions encore dans le néant; elle nous a appelés lorsque nous étions éloignés de Dieu; elle nous a justifiés après nous avoir tournés vers lui; enfin, après nous avoir justifiés, si nous ne lui manquons point par notre ingratitude, elle doit nous glorifier. Cette préface est terminée par une prière touchante à Jésus-Christ. Un début aussi favorable invite le lecteur à connoître l'ouvrage, et son attente n'est point trompée en le lisant. Il y trouve un tissu presque continuel des expressions ou des pensées des Pères, choisies avec goût et appliquées avec intelligence aux différentes parties du texte de l'Apôtre. Donnons quelques échantillons de ce commentaire. Sur ces paroles : *Où est donc le sujet de votre gloire? Il est anéanti. Par quelle loi? Est-ce par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi.* « Il faut savoir, dit Guil- (P. 188, col. 1-2.)
« laume, en quoi diffèrent la loi des œuvres et la loi de
« la foi; car l'une et l'autre disent : *Vous ne convoiterez pas*
« (défense qui comprend tous les péchés dont la convoitise
« est la source commune) : l'une et l'autre ont pareillement
« leurs œuvres sacramentelles, lesquelles à la vérité ne se
« ressemblent pas. Or, pour déterminer la différence de ces
« deux lois, nous disons qu'elle consiste en ce que la loi

« des œuvres montre la justice d'un Dieu qui commande, et « la loi de la foi nous fait voir la miséricorde de ce même « Dieu qui vient à notre secours : car ce que la loi des « œuvres ordonne en menaçant, la loi de la foi l'obtient « en croyant. Par la première, Dieu dit: *Fais ce que je com- « mande.* Par la seconde, l'on dit à Dieu : *Seigneur, donnez « ce que vous commandez.* La loi ne commande en effet que « pour nous avertir de ce que la foi doit faire ; c'est-à-dire, « afin que celui à qui le commandement est adressé, sache « ce qu'il doit demander, s'il ne peut l'accomplir; et con- « noisse, s'il le peut aussitôt accomplir et le fait avec obéis- « sance, de qui il a reçu ce pouvoir. Telle est cette sagesse « qu'on nomme piété, par laquelle on honore le père des « lumières, auteur de toute grace excellente et de tout don « parfait : car c'est par le sacrifice de louange et par l'action « de graces qu'on lui rend le véritable culte, afin que son « serviteur ne se glorifie qu'en lui et nullement en soi- « même, et que le vrai fils de la foi sache de qui il doit at- « tendre ce qu'il n'a pas encore et d'où lui vient ce qu'il a « déja. Cependant la loi des œuvres est sainte, le comman- « dement est saint, juste et bon. Mais par ce bien même, « le péché a causé la mort, parce que le commandement « proscrit et excite en même temps la concupiscence, en « tant qu'il ordonne et n'aide pas, qu'il punit et ne délivre « point. » Sur ce verset : *Les dons et la vocation de Dieu* Rom., c. 11,
sont immuables, et il ne s'en repent point; « Tous ceux, v. 29.
« dit-il, (1) qui appartiennent à cette vocation sont ensei- « gnés de Dieu ; et personne d'entre eux ne peut dire : J'ai P. 215, col. 1-2.
« cru afin d'être appelé. Mais la grace les prévient tous, « parce qu'ils sont appelés pour qu'ils croient : car tous « ceux qui sont enseignés de Dieu viennent au Fils, puis- « qu'ils ont ouï et appris du Père par le Fils, qui dit nette- « ment : *Quiconque a ouï du Père et a appris, vient à « moi.* Personne de ceux-là ne périt, parce qu'il ne perd Rom., c. 14,
« aucun de ceux que le Père lui a donnés. » Il explique, à v. 24. P. 234, col. 1.

(1) Sine pœnitentiâ enim sunt dona Dei et vocatio, *id est, sine mutatione stabiliter fixa sunt. Quicumque enim ad hanc vocationem pertinent, omnes sunt docibiles Dei; nec potest quisquam eorum dicere : credidi ut vocarer. Sed prævenit omnes gratia Dei, quia sic sunt vocati ut crederent. Omnes enim docibiles Dei veniunt ad Filium, quoniam audierunt et didicerunt à Patre per Filium qui evidentissimè dicit :* Omnis qui audivit à Patre et didicit, venit ad me. *Istorum nemo perit; quia omne quod dedit ei Pater, non perdit ex eo quemquam.*

XII SIECLE.

la manière de saint Augustin et de ses disciples, ces paroles: *Tout ce qui ne vient point de la foi, est péché* (1). « Non- « seulement, dit-il, toutes les actions des infidèles, mais « toute leur vie est péché; car où manque la connoissance « de la vérité immuable, il n'y a que fausse vertu, même « dans les mœurs les mieux réglées. » Ces exemples peuvent suffire pour faire juger du mérite de ce commentaire.

XIV. Abélard, comme il a été dit à son article, après sa condamnation prononcée au concile de Sens, publia son Apologie, pièce très-différente de sa confession de foi, et non moins injurieuse à ses juges que peu conforme à la saine doctrine. L'artifice dont elle étoit remplie et l'air de confiance que l'auteur y affectoit, firent craindre aux gens de bien qu'elle n'accrût le nombre de ses partisans. Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, chargea Guillaume d'y répondre. En conséquence de cet ordre, il fit un écrit en trois livres, dans lequel il suit pied à pied son adversaire, démêle avec sagacité ses déguisemens, relève l'atrocité de ses injures, et confond ses erreurs par des autorités précises et multipliées des Saints Pères. Cette réponse prouve mieux qu'aucun autre ouvrage de Guillaume combien il étoit versé dans l'étude de la tradition. C'est dommage que le commencement du premier livre manque dans les manuscrits comme dans l'imprimé. Cette lacune est ancienne, et, dès le douzième siècle, peu d'années après la mort de saint Bernard, Geofroi, son successeur, mandoit au cardinal Henri d'Albane que le premier cahier de cet ouvrage manquoit dans l'exemplaire de Clairvaux. Il ignoroit même le nom de l'auteur, et savoit seulement, disoit-il, que c'étoit un abbé de l'ordre de S. Benoît. Cependant, s'il eût pris la peine de comparer cette pièce avec la lettre adressée à l'évêque de Chartres et à S. Bernard, et avec d'autres écrits de Guillaume qui devoient se trouver à Clairvaux, il auroit facilement jugé qu'elle partoit de la même plume. On reconnoit en effet au premier coup d'œil le style et la phrase de notre auteur, les expressions modestes dont il a coutume de se servir en parlant de lui-même, le fond des raisonnemens et plusieurs des passages qu'il avoit employés la pre-

Bibl. Cister., p. 238-261.

Oudin Script., t. II, col. 1435-1436.

(1) Omne quod non est ex fide, peccatum est. *Non omnis actus tantùm, sed omnis infidelium vita peccatum est. Ubi enim deest agnitio incommutabilis veritatis, falsa virtus est etiam in optimis moribus.*

mière fois en réfutant le même adversaire, enfin la vivacité qui le caractérisoit dans la dispute. L'éditeur de la bibliothéque de Cîteaux étoit encore plus à portée de confronter tous ces écrits, et Manrique, qui est de notre sentiment, l'avertissoit de le faire. Néanmoins il s'est contenté d'insérer ces trois livres dans son Recueil, sous le simple titre de *Dispute d'un Abbé anonyme contre Abélard.* Duboulai, suivi des bibliographes modernes, n'a pas hésité de même à les donner à Guillaume ; mais tous ont confondu et pris pour un seul et même ouvrage les deux réfutations d'Abélard composées par Guillaume de St-Thierri.

Ad an. 1140, c. 6, n. 5.

Ici se termine dans la bibliothèque de Cîteaux la collection des œuvres de notre auteur ; mais cette collection, comme nous l'avons déja dit, ne renferme pas toutes les productions de sa plume. En voici d'autres qui ne s'y rencontrent point.

I. Trois commentaires sur le Cantique des Cantiques, outre celui dont nous avons déja rendu compte. Le premier de ceux-là est à la vérité moins l'ouvrage de Guillaume que de S. Bernard. Il précède en date tous les autres, et fut fait à l'occasion suivante. Notre auteur raconte lui-même qu'étant malade à Clairvaux, il pria saint Bernard de lui expliquer le Cantique des Cantiques suivant le sens moral, en laissant à part les mystères qu'il renferme. Le Saint fit ce qu'il demanda, et, dans une suite d'entretiens, il lui développa la morale de ce livre. « J'avois soin chaque jour, dit Guillaume, après « qu'il m'avoit quitté, de mettre par écrit les choses qu'il « m'avoit dites, autant que ma mémoire pouvoit me les rap- « peler. » Nous pensons avec dom Mabillon que ce résultat dressé par notre auteur est la même chose qu'une explication des deux premiers chapitres du Cantique des Cantiques, que ce savant a fait imprimer parmi les œuvres supposées de S. Bernard, sur un manuscrit de l'abbaye des Dunes. Le style décèle manifestement l'abbé de St-Thierri. Le second commentaire est tiré des écrits de S. Ambroise ; il fut livré à l'impression pour la première fois sous le nom d'Antoine Democharés ou de Mouchi, à la fin du cinquième volume des œuvres de ce Père, publiées à Paris l'an 1569. On prit dans cette édition le nom du copiste pour celui de l'auteur, parce qu'en effet le manuscrit sur lequel on publia ce com-

Vit. Bern., c. 12.

Bern. op., vol. 2, p. 261.

mentaire étoit de la main de Democharés; mais le Père Hommei l'a restitué à son véritable auteur dans son Supplément de la Bibliothèque des Pères, où il est imprimé. Les derniers éditeurs de S. Ambroise l'ont reproduit d'une manière plus correcte d'après un exemplaire de l'abbaye de Signi, qu'on regarde comme l'original. Le troisième est extrait des œuvres de S. Grégoire-le-Grand. Il fut mis au jour l'an 1692 à Leyde en un volume in-8°, qui comprend d'autres écrits anciens, par les soins de Casimir Oudin.

Hommei, Sup. PP., p. 260.
Ambr. op., nov. edit., t. I, p. 1546.

II. Guillaume ne se contenta pas d'admirer les vertus de S. Bernard et de les prendre pour modèle de sa conduite; il eut encore soin d'en transmettre le souvenir à la postérité. Nous avons le Livre qu'il composa de la vie de ce grand homme, dont il ne conduit l'histoire que jusqu'en 1130. Son ouvrage a été continué successivement par Ernaud de Bonneval et Geofroi de Clairvaux. On ne sait ni la raison pour laquelle il ne poussa pas lui-même son travail plus avant, ni le temps précis où il y mit la main. Dom Mabillon prouve fort bien qu'il ne l'entreprit qu'après l'an 1140. Ce fut peut-être sa dernière composition, que la mort apparemment l'empêcha de finir. On rencontre ce livre dans toutes les éditions de S. Bernard, dans Surius au 20 d'août, et dans Bollandus sous la même date. Nous parlerons ailleurs des traductions qui en ont été faites.

Bern. op., vol. 2, p. 1058.

Tels sont les écrits de Guillaume, dont le public est en possession. On conserve encore manuscrit son livre *des Sentences sur la Foi.* Duboulai, qui ne connoissoit cet ouvrage que par l'étiquette, s'est imaginé que notre auteur avoit inventé la méthode de traiter la théologie par sentences, et que les premiers scolastiques avoient pris de lui le nom de *Sententiaires.* Mais nous avons nommé ci-devant plusieurs productions de divers écrivains, qui sont intitulées de même que celle-ci, et paroissent la précéder dans l'ordre du temps. D'ailleurs, comme le remarque Oudin, si l'historien de l'Université de Paris avoit vu le livre dont il s'agit, il en auroit pris une toute autre idée. Il existe en original à l'abbaye de Signi avec cette inscription : *Sententiæ de fide potissimùm ex sancto Augustino et aliis patribus,* et commence par ces mots, *Essentia est res quæ est ex quibus est, et quæ in eo quod manet subsistit.* L'auteur y traite, d'après S. Augustin et Boëce, et souvent en employant leurs propres ex-

Egas. Bul., t. II, p. 743.

Oudin Script., t. II, p. 1438.

pressions, de l'essence et des attributs de Dieu, de la Trinité des personnes divines et de l'unité de leur substance, de la création des anges, de l'homme, etc. Mais la méthode qu'il suit dans cette compilation est très-différente de celle de ces scolastiques et *sententiaires* dont parle Duboulai. Oudin qui nous fournit cette notice (car nous n'avons point vu l'ouvrage) ajoute qu'il avoit envoyé une copie fidèle du manuscrit de Signi à dom Thomas Blampin, pour lui donner place dans la nouvelle édition de saint Augustin. Cependant on ne voit pas que cet éditeur en ait fait usage; car les *Mélanges de Sentences* d'un auteur inconnu, que l'on voit dans l'appendice du sixième tome de saint Augustin, sont un ouvrage très-court et beaucoup plus moral que dogmatique.

Aug. op., t. VI, p. 782.

Un autre écrit de Guillaume, qui n'a pas encore vu le jour, et dont peu de bibliographes ont fait mention, est un traité *des Relations divines contre les erreurs de Gilbert de la Porrée.* La bibliothèque du collége de Louis-le-Grand en possède un exemplaire enrichi de notes marginales du Père Labbe. Il y en avoit un autre à Morigni près d'Étampes; mais nous ne savons où les manuscrits de cette abbaye ont été transportés depuis le malheur de sa destruction. Guillaume mit la main à cet ouvrage peu de temps après le concile de Reims, où les nouveautés de Gilbert furent proscrites, c'est-à-dire, vers la fin de l'an 1148. On le voit par le début, où il dit: *Quatuor in his schedulis capita Lector invenies, quæ in magnâ nuper ecclesiâ propalata et reprobata sunt tanquam manifestè repugnantia veritati.* Ces quatre articles dont nous parlerons ailleurs, sont réfutés avec la même force de raisonnement et la même vivacité qu'on remarque dans les autres ouvrages de notre auteur. Il finit par l'éloge des célèbres théologiens de son temps en ces termes: *Ut ad hæc specialiter capitula quæ in manibus sunt revertamur; numquid non audientibus hæc tam nova dogmata considerandum fuerat quantos sapientes et litteratos viros non longè ante hæc tempora habuisset Ecclesia sanæ opinionis et doctrinæ, qui manifestè contraria senserant et docuerant? Dico autem insignes illos Laudunenses Anselmum et Radulfum, magistrum etiam Albericum Remensem prius, Bituricensem archiepiscopum, et fidelissimum divini verbi tractatorem Hugonem de sancto Victore, sed et Roberum*

Bibl. col. clarom., n. 27.

XII SIECLE. *Pullanum apostolicæ sedis cancellarium, cæterosque quam plures quorum præsentia adhuc aut memoria recens in benedictione est, quorum communis extat sententia; quidquid in Deo est Deum esse.*

Outre ces écrits, Guillaume en avoit composé d'autres qui ont succombé à l'injure du temps. On regrette surtout le grand nombre de lettres qu'il écrivit à S. Bernard et à d'autres personnes distinguées avec lesquelles il fut en commerce. Il nous apprend lui-même qu'il avoit composé un Traité des Universaux adressé à maître Thierri.

Bibl. Cister., p. 253, col. 1.

Duboulai soupçonne mal à propos que notre auteur est ce maître Guillaume, moine, à qui Gautier de Mortagne écrivit une lettre pour réfuter l'opinion où il étoit que le baptême conféré par un hérétique aux enfans ne leur servoit de rien avant l'usage de raison. Car 1° il est douteux, comme il le remarque lui-même, si ce terme de *Moine* n'étoit pas un surnom plutôt qu'un nom de profession : 2° le titre de *Maître* désignoit alors un homme qui donnoit des leçons publiques, ce que notre auteur n'a jamais fait; et quand même ce titre seroit équivoque par lui-même, le commencement de la lettre de Gautier suffit pour le déterminer au sens que nous lui donnons dans le cas présent. Voici comme elle débute : *Magistro Guillelmo monacho Gualterus de Mauritaniâ salutem. Dixistis quod non credatis, etc.* Ce mot *dixistis* ne prouve-t-il pas que Gautier n'attaquoit pas un écrit, mais un discours prononcé de vive voix et en public par un professeur? Enfin, il est hors de vraisemblance qu'une opinion aussi absurde que celle qu'on relève dans cette lettre, soit entrée dans l'esprit de l'un des plus savans hommes du XII[e] siècle.

Egas. Bul., t. IV, p. 743.
Ibid., p. 74.
Ibid.

Guillaume étoit tel en effet, et dans presque tous les genres de littérature qui convenoient à son état. Logicien subtil et exact; personne n'entend mieux que lui l'art de pousser un raisonnement, de parer les objections de ses adversaires et de démêler les sophismes dans lesquels ils s'enveloppent. Physicien, comme on pouvoit l'être alors; la connoissance qu'il avoit des choses naturelles égaloit celle des plus habiles de son temps. Théologien profond; à une grande lecture des Pères il réunissoit un jugement sûr et pénétrant qui lui faisoit apercevoir la correspondance, l'application et la fécondité des principes qu'il avoit trouvés épars dans leurs écrits. Mystique raisonnable et sublime; dans tous les sujets

de spiritualité qu'il traite, il parcourt avec le flambeau de la foi tous les degrés qui conduisent à la hauteur de son objet, et ne va point au-delà. Il parle au cœur et à la raison tout ensemble : il élève celle-ci sans lui faire perdre terre, il échauffe l'autre sans lui inspirer un enthousiasme outré. Interprète sage des saintes Ecritures, il ne force point la lettre pour la faire plier à son sens particulier, il n'affecte point de dire des choses neuves ; mais il prend toujours la tradition pour règle dans l'explication de ces livres profonds et divins. Ecrivain d'ailleurs clair, méthodique, éloquent, rempli d'onction où les sujets en demandent, et pour tout dire en un mot, l'auteur de son siècle qui a le plus approché de S. Bernard.

MILON CRISPIN,

MOINE DU BEC,

ET ANONYMES DU MÊME LIEU.

I. Milon, de l'illustre famille des Crispins en Normandie, embrassa la vie religieuse en l'abbaye du Bec, vers le commencement du XIIe siècle. Il y trouva d'habiles maîtres qui le formèrent aux sciences et à la vertu. Son goût et son talent pour le chant ecclésiastique lui méritèrent l'office de préchantre qu'il remplit avec édification. C'est tout ce que l'histoire nous apprend de sa vie, dont le terme paroît se rapporter à l'an 1150.

Lanf. op., p. 19-31.

L'écrit le plus considérable qui soit sorti de la plume de Milon, est la vie du B. H. Lanfranc, archevêque de Cantorbéri. L'auteur déclare qu'il l'a composée des traits rapportés du prélat dans la vie du B. H. Herluin, écrite par Gilbert Crispin, son parent, et de ce qu'il en avoit lui-même appris de plusieurs personnes respectables, du nombre desquelles étoit S. Anselme. Il proteste dans son prologue qu'il n'avancera rien que d'après ces autorités, et l'on reconnoît, à l'air de candeur qui règne dans sa narration, qu'il a tenu parole. Ses réflexions sont judicieuses et décèlent une ame qui con-

XII SIECLE. noissoit intimement la religion. Son style est au-dessus de l'idée peu avantageuse qu'il en avoit, et quoi qu'il en dise, il n'est nullement dans le cas d'avoir besoin qu'on lui fasse grace à cet égard. Nous avons trois éditions de cette vie, la première donnée par D. Luc Dacheri à la tête des œuvres de Lanfranc, la seconde par D. Mabillon dans le VIe siècle de ses Actes des SS. Bénédictins, la troisième par les Bollandistes au 28e jour de mai.

Part. 2, p. 630.
P. 831.

Lanfranc n'est pas le seul dont Milon ait entrepris de tracer les vertus à la postérité. Deux abbés du Bec, successeurs de S. Anselme, savoir, Guillaume et Boson, lui ont la même obligation. Il avoit vécu sous l'un et l'autre, et ce qu'il en rapporte étoit appuyé sur le témoignage de ses yeux. Il s'est plus appliqué à peindre leurs caractères qu'à donner le détail de leurs actions. Nous avons fait connoître ci-devant, d'après notre auteur, le second. Le premier ne lui cédoit guères en sagesse et en régularité. Chacune de ces deux vies, publiées dans l'appendice des œuvres de Lanfranc, est terminée par trois épitaphes assez bonnes, de la façon de Milon.

Hist. litt., t. XI, p. 169.
P. 41-56.

A Boson, décédé l'an 1135, succéda Thibaut, qui monta l'an 1139 sur le siége de l'église de Cantorbéri. Letald, qui le remplaça, mourut en 1149. D. Dacheri a mis un précis très-succinct des vies de ces deux abbés à la suite de celles des deux précédens; mais il y a lieu de douter que ce précis parte de la main de Milon. Aussi l'éditeur l'a-t-il donné sans nom d'auteur.

Vient après cela, dans la même édition, une généalogie de la maison de Crispin, telle qu'on l'a rapportée dans le Xe volume de cette histoire à l'article de Gilbert Crispin. L'auteur a inséré dans cet écrit la relation d'un miracle que la Sainte Vierge opéra par les prières d'Herluin et des religieux du Bec en faveur de Guillaume Crispin, l'un des ancêtres de Milon. L'épitaphe de ce seigneur termine l'ouvrage qui, quoique anonyme, pourroit bien appartenir à notre auteur.

P. 192-139.

La vie d'Herluin, comme on l'a dit plus haut, est une production de Gilbert Crispin; mais le prologue de cette pièce sort d'une autre plume, puisqu'on y fait mention des vies de Boson et de Thibaut, qui ne furent écrites que longtemps après la mort de Gilbert. D. Dacheri présume qu'il

Lanfr. op. app., p. 32.

est de Milon. Si cette conjecture étoit vraie, Milon auroit au moins vécu jusqu'en 1161, époque de la mort de Thibaut: ce qui n'est nullement prouvé. Ainsi le plus sûr nous paroît de compter l'auteur de ce prologue parmi les anonymes, de même que celui des ouvrages suivans.

II. Le manuscrit de la bibliothèque du Roi coté 2342, exemplaire dont les caractères appartiennent au XIIe siècle, renferme un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs de la composition du copiste. On voit la liste de ceux-ci écrite de sa main à la tête du volume : *Hæc sunt*, dit-il, *quæ ille qui hunc librum scripsit proprio labore composuit.* Ces ouvrages qu'il s'attribue, sont suivant l'ordre qu'il leur assigne et selon ses propres expressions, « 1° une Fol. 163.
« Homélie ou discours sur l'Evangile : *Intravit Jesus in quod-*
« *dam castellum.* (Le relieur a déplacé cet écrit, comme on
le voit au folio que nous citons à la marge). 2° Un autre Fol. 29.
« Discours sur l'Evangile, *Missus est Gabriel angelus à Deo.*
« 3° Six traités dont le premier roule d'abord sur les anges, Fol. 30.
« et ensuite développe les motifs qui ont porté le Fils de
« Dieu à se faire homme : le second explique la manière Fol. 47.
« dont ce mystère ineffable s'est accompli suivant la narra-
« tion de saint Luc : le troisième, après avoir montré com- Fol. 55.
« bien la mort de l'Homme-Dieu a été utile au genre hu-
« main, éclaircit différentes questions sur la foi chrétienne
« et sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ,
« dont on prouve la présence réelle dans l'Eucharistie par
« plusieurs autorités invincibles : le quatrième a pour but Fol. 71.
« de faire sentir les merveilles de ce sacrement, d'appren-
« dre aux fidèles comment ils doivent s'en approcher, et
« de leur enseigner plusieurs vérités de pratique relatives
« à cet objet : dans le cinquième on parle du respect dû Fol. 81.
« aux ministres de l'autel, d'où l'on passe aux autres sa-
« cremens de l'Eglise : il s'agit, dans le sixième, du pouvoir Fol. 96.
« qu'ont les pasteurs de lier et de délier, de la prudence,
« de la circonspection et de la crainte avec lesquelles ils
« doivent exercer cette fonction, ainsi que toutes les autres
« attachées à leur ministère; après quoi, vient un discours
« sur l'Evangile, *Exiit edictum à Cæsare Augusto.* 4° Nou- Fol. 105-146.
« veau traité qui se partage en cinq autres, où l'on éclaircit
« divers points de l'Histoire sainte : le premier a pour objet
« ce qui s'est passé depuis la création du monde jusqu'à la

XII SIECLE. « formation du premier homme; le second roule sur l'état « de l'homme depuis sa création jusqu'à son expulsion du « paradis terrestre; le troisième comprend les deux âges « suivans, depuis Adam jusqu'à Noé et depuis Noé jusqu'à « Abraham; le quatrième parcourt l'Histoire sainte depuis « cette dernière époque jusqu'à David; le cinquième con« tinue la même matière jusqu'au temps de l'Incarnation; le « sixième décrit l'histoire de la Nativité du Sauveur suivant « le récit des évangélistes. 5° Un sermon sur l'Evangile: « *Homo peregrè profectus est*, en l'honneur de saint Nicolas. « 6° Un Ecrit sur les miracles et les vertus du même Saint: (ces deux derniers manquent dans le manuscrit.) 7° Un « traité sur les professions des moines. 8° Un autre traité « sur les professions des abbés, et un troisième sur les églises « et les dîmes des moines. 9° Un long écrit contre les dis« cours d'un prétendu docteur, aux décisions duquel on op« pose cent autorités tirées de divers Pères. 10° Un traité « divisé en cinq autres sur les sacremens et les mystères de « l'ancienne loi. 11° Un ouvrage fort prolixe composé de « différentes sentences des anciens et distribué en sept par« ties, dont la première comprend 60 chapitres, la seconde « 109, la troisième 130, la quatrième 80, la cinquième 124, « la sixième 87, la septième 300; et outre cela 260 chapitres « qui ne sont point intitulés. (Ce grand ouvrage et les deux précédens ont disparu) « 12° Un écrit sur la liberté de l'ab« baye du Bec. 13° Un récit des diverses translations et des « miracles de Sainte Honorine : » Tous écrits qui n'ont pas encore vu le jour, à l'exception du 11e, imprimé dans le Ve tome des Annales bénédictines.

Append., p. 635.

Voilà une nomenclature considérable et la matière d'un long article, si nous voulions analyser seulement les pièces que notre exemplaire contient réellement; mais comme ce travail pourroit ennuyer la plupart de nos lecteurs, il vaut mieux nous borner à des observations générales et à quelques extraits les plus courts qu'il sera possible de les faire.

D'abord il n'est point douteux que notre anonyme ne soit un moine du Bec. Il le fait entendre clairement en divers endroits de ses écrits. A l'égard du temps où il vivoit, nous croyons, et nous le ferons voir plus bas, que c'étoit vers le milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire sous le gouvernement de l'abbé Thibaut, successeur de Boson. Cet écrivain est une

bonne preuve que les études n'avoient point dégénéré dans le monastère du Bec depuis la retraite de S. Anselme. Il n'a point à la vérité le style ni la méthode de ce grand homme; mais ses productions manifestent un esprit nourri de la lecture des Pères et exercé dans l'art du raisonnement. Ce n'est point un scolastique pointilleux qui ne s'occupe que de vaines subtilités, ni un docteur audacieux qui hazarde des nouveautés profanes; partout on remarque l'écrivain solide qui s'attache aux vérités essentielles, et le théologien circonspect qui ne part que des principes établis par la tradition. Cette retenue n'ôte rien à la sagacité de son esprit. Dialecticien également sage et subtil, il donne des solutions très-plausibles aux difficultés où le commun des théologiens se perd. En voici un exemple. C'est une grande question d'assigner la raison pour laquelle les anges tombés ne peuvent se relever. Notre anonyme se propose cette même question, et la résout de la manière suivante : « On demande (1), dit-il, pourquoi « il étoit impossible que le diable fût réconcilié ? A quoi je « réponds que la raison de cette impossibilité se conçoit « aisément, lorsqu'on fait attention à la manière dont la ré« conciliation de l'homme s'est faite. Car de même que « l'homme n'a pu être réconcilié avec Dieu que par la média« tion d'un homme-Dieu, qui fût capable de mourir, et par « la justice duquel on rendît à Dieu l'honneur que le péché « de l'homme lui avoit enlevé; ainsi les anges apostats ne

Fol. 38, v.

(1) *Quæritur quare impossibile sit diabolum reconciliari; ad quod respondetur: Diaboli reconciliatio impossibilis esse intelligitur, si diligenter humana consideretur. Sicut enim homo non potuit reconciliari nisi per hominem Deum qui mori posset, per cujus justitiam Deo restitueretur quod per peccatum hominis perdiderat, ita angeli damnati non possunt salvari nisi per angelum Deum qui mori possit, et qui per suam justitiam Deo reparet quod aliorum peccata abstulerunt; et sicut homo per alium hominem qui non esset ejusdem generis, quamvis ejusdem esset naturæ, non debuit relevari, ita nullus angelus per alium angelum salvari debet, quamvis omnes sint unius naturæ, quia non sunt ejusdem generis sicut homines. Non enim sic sunt omnes angeli de uno angelo, quemadmodum omnes homines de uno homine. Hoc quoque removet eorum relevationem, quia sicut ceciderunt nullo alio nocente ut caderent, ita nullo alio adjuvante surgere debent; quod est illis impossibile. Aliter enim in dignitatem quam habituri erant, non possunt restitui; cum sine alieno auxilio per potestatem suam quam acceperant, stetissent in veritate si non peccassent. Quapropter si quis opinatur Salvatoris nostri redemptionem usque ad illos aliquando debere extendi, rationabiliter convincitur quia irrationabiliter decipitur. Quod non dicimus, quasi pretium mortis ejus omnibus angelorum et hominum peccatis suâ magnitudine non prævaleat, sicut Domino adjuvante in sequentibus ostendemus cùm ad id venerimus, sed quia perditorum angelorum relevationi immutabilis ratio repugnat.*

XII SIECLE « peuvent être sauvés que par un ange-Dieu, qui soit capable de mourir, et dont la justice soit assez efficace pour « réparer l'outrage que leurs péchés ont fait à la Majesté « divine. Et de même encore que l'homme tombé n'auroit « pu être relevé par un homme qui n'auroit pas été du même « genre, quoiqu'il fût de même nature, ainsi nul ange n'a « pu être sauvé par un autre ange; parce que, bien qu'ils « soient de même nature, ils ne sont cependant pas du même « genre, comme le sont tous les hommes. En effet, tous les « anges ne viennent pas d'un premier ange, comme tous les « hommes sortent d'un premier homme. Il y a de plus un autre obstacle à leur rétablissement; c'est qu'étant tombés sans « que personne les poussât, ils doivent pareillement se relever « sans que personne les aide : ce qui leur est impossible. Car « ils ne peuvent être rétablis autrement dans la dignité dont « ils devoient jouir, attendu que, par le pouvoir qu'ils avoient « reçu, et sans aucun secours étranger, ils auroient persévéré « dans la vérité, s'ils n'eussent pas péché. C'est pourquoi si « quelqu'un s'imagine que la rédemption de notre Sauveur « doit s'étendre un jour jusqu'à eux, on a en main des moyens « péremptoires pour lui montrer qu'il se trompe en cela « contre toute raison. A Dieu ne plaise toutefois que nous « prétendions par là diminuer le prix de la mort du sauveur, « et nier qu'il fut infiniment supérieur à tous les péchés des « anges et des hommes. Nous espérons faire voir le contraire « dans la suite, lorsque nous en serons à ce point; mais « nous soutenons seulement qu'il y a une raison immuable « qui s'oppose au rétablissement des anges tombés. »

Fol. 41-45. Du temps de notre auteur, il s'éleva des hérétiques (les nouveaux Manichéens) qui donnoient les mains aux Juifs et aux Gentils pour attaquer le mystère de l'Incarnation du Verbe. Il rapporte les plus importantes de leurs objections, et les combat avec une lumineuse supériorité. Les livres de saint Augustin sur la Trinité sont l'arsenal, pour ainsi dire, où il prend la plupart de ses armes. Il choisit ordinairement les meilleures, et les manie avec une dextérité que ce Père assurément ne désavoueroit pas.

Fol. 55, v. 71, R. Le traité dans lequel il parle de la vérité du sacrement de l'autel, ne le cède peut-être à aucun de ceux qui avoient été faits avant lui sur cette matière. Il est composé de deux parties, dans la première desquelles on résout les difficultés

qui se proposoient alors sur la transsubstantiation que l'auteur nomme transmutation. La seconde renferme les témoignages les plus clairs et les plus précis de la tradition sur ce mystère.

Dans le traité suivant, où il s'agit des dispositions avec lesquelles on doit s'approcher des SS. autels, l'anonyme fait une vive sortie contre la négligence, l'ignorance et l'ambition des prêtres de son temps. Il n'épargne pas même ses confrères sur ce point, et se plaint que les moins éclairés et les moins fervens sont ordinairement les plus empressés à recevoir les ordres sacrés, et les moins circonspects pour en exercer les fonctions. Il termine sa longue invective par ces paroles remarquables : *Adeò status Christianæ Religionis ad nihilum redactus est, ut non solùm viri strenui nostro tempore in perfectâ Religione non eligantur, verùm etiam diligenti scrutinio inertissimi legisque divinæ omninò expertes, sed plurimum exosores requirantur, et ad pastoralem apicem et ad sacros ordines promoveantur.*

Sur l'excommunication, notre auteur fait des réflexions qui méritent d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. « Quel-« ques prélats, dit-il, privent les pécheurs de la communion « afin qu'ils se repentent; mais ils n'ont pas soin de leur « apprendre ce qu'ils doivent faire pour se corriger. On peut « très-justement leur appliquer ce reproche menaçant de la « parole divine : *Pasteurs qui êtes chargés de la conduite « de mon peuple, vous avez dispersé les brebis de mon trou-« peau, vous les avez chassées et vous ne les avez point visi-« tées ; et moi je vous visiterai dans ma colère pour punir « le déréglement de votre cœur et de vos mœurs, dit le Sei-« gneur.* Mais que dirons-nous de ceux qui, par une entreprise « tyrannique et contre l'autorité des Canons, condamnent les « gens sans examen? Toujours passionnés dans leurs juge-« mens, ils élèvent des indignes par faveur, et rabaissent, « par haine ou par jalousie, des gens de bien. Ils font encore « une chose tout-à-fait contraire à la raison : quand un laïc « leur a fait tort, non-seulement ils excommunient le cou-« pable, mais ils étendent cette peine à toute la terre qui lui « appartient; comme si le ciel et la terre étoient soumis à « leur puissance et à leurs malédictions; et ce qui est éton-« nant et tient en quelque sorte du délire, ils interdisent « leurs propres églises et les tiennent fermées avec une « cruauté qui fait horreur. En cela je ne vois ni raison ni

XII SIECLE. « autorité dont ils puissent s'étayer. Car quelle raison peut-on « avoir de faire cesser l'office divin pour la faute d'un seul « ou même de plusieurs hommes, de laisser les corps morts « sans sépulture, de renverser par terre les images et de les « couvrir de cilices, de faire sonner les cloches d'une ma- « nière lugubre, et de frapper les reliques des Saints ? Y a-t-il « l'ombre de bon sens et d'équité dans une telle conduite ? « Certes, ceux qui agissent de la sorte montrent bien que « leurs propres intérêts les touchent beaucoup plus que la « gloire de Dieu, puisqu'ils cherchent à corriger un mal « temporel aux dépens du droit divin. »

Le traité *Des professions monastiques* est une espèce de commentaire sur la formule de profession, marquée dans la règle de S. Benoît, et sur les obligations qu'elle renferme. Plusieurs personnes du temps de l'auteur pensoient que prononcer de vive voix cette formule sans la souscrire, ne formoit pas un engagement irrévocable. Il combat cette opinion, et va même jusqu'à soutenir qu'il suffit d'avoir reçu l'habit monastique (il ne se donnoit alors qu'à la fin du noviciat) pour être lié sans retour à la religion. Sur le scrutin ou examen des novices, qui se faisoit avant la profession, voici de quelle manière il nous apprend qu'on y procédoit. « Lors- « que le novice, dit-il, demandera d'être béni, celui qui pré- « side lui annoncera devant toute la communauté les choses « dures et pénibles que l'ordre et la discipline monastique « prescrivent, l'austérité de la règle, l'étendue de l'obéissance « et la nécessité de renoncer à sa propre volonté. Après lui « avoir représenté ces choses, on lui dira : Voilà la règle sous « laquelle vous voulez combattre ; si vous pouvez l'observer, « entrez : si vous ne le pouvez, retirez-vous en liberté. Que « s'il promet de l'observer, on lui fera les questions suivan- « tes : Voulez-vous être moine ? Réponse, Je le veux. Voulez- « vous demeurer persévéramment soumis à cette église ? Ré- « ponse, Je le veux. Voulez-vous changer vos mœurs de mal « en bien ? Réponse, Je le veux. Voulez-vous obéir suivant « la règle à l'abbé et à ses préposés dans cette église ? Ré- « ponse, Je le veux. Alors le président lui dira : Que Jésus- « Christ, le vrai pasteur, vous réunisse à ses ouailles, et « tous les Saints à leur société. Tous les assistans répondront, « *Amen*. Ensuite on célébrera la messe, après l'Evangile de « laquelle, le novice recevra la bénédiction, communiera,

« et passera les trois jours suivants dans le silence. » On faisoit les mêmes questions à un malade qui demandoit l'habit monastique. Mais avant toute chose, s'il avoit une femme, on les obligeoit de se séparer en présence de témoins. Après le scrutin, le novice étoit fait clerc par la tonsure monastique (car alors elle tenoit lieu de la cléricale, et les moines n'en recevoient point une nouvelle pour entrer dans les ordres. De là, ce droit qu'on trouve aujourd'hui si étrange dans les abbés, de faire des clercs par la tonsure.) Notre auteur ne permet aux moines que pour des raisons indispensables de changer de monastère. Il blâme également les supérieurs qui accordent trop facilement ces sortes de permissions, et les inférieurs qui les obtiennent sans nécessité. Fol. 167, R.

XII SIECLE.

Le traité *Des professions des abbés* a pour objet le serment d'obéissance que plusieurs évêques exigoient alors des abbés de leur diocèse, comme ils le prêtoient eux - mêmes à leur métropolitain. Notre anonyme traite cette exaction de tyrannie, parce que les évêques s'en prévaloient pour vexer les monastères et leur imposer une espèce de tribut. Il prouve que cette cérémonie est ou dangereuse ou inutile : dangereuse, si l'on a dessein d'en abuser; inutile, si l'on n'en veut faire qu'un usage légitime, attendu que les abbés ont déja fait une profession semblable à leur entrée dans le cloître, et que deux n'obligent pas plus qu'une. Il rapporte qu'anciennement l'abbaye de Marmoutier avoit coutume de faire le serment d'obéissance à l'église de Tours. « Ce qui dura, dit-il, « jusqu'au temps de l'abbé Bernard (décédé l'an 1100); « mais après la mort de celui-ci, poursuit-il, les moines de « Marmoutier, en gens bien avisés, lui donnèrent pour suc« cesseur leur confrère Helgot, qui avoit été auparavant « évêque de Soissons. Leur vue en cela étoit que le nou« vel abbé n'eût pas besoin de bénédiction : car l'usage n'est « pas qu'on surajoute une moindre bénédiction à une plus « grande. De cette manière, il n'y avoit point de souscrip« tion (de la formule de serment) à exiger; ou si l'on vou« loit l'exiger, il y avoit un motif raisonnable de la refuser. « Mais Helgo étant mort peu après son élection, la com« munauté lui sustitua un autre des siens, nommé Guil« laume, de race bretonne. Se voyant abbé, celui-ci, dans « la crainte qu'on ne se repentît d'avoir élu un étranger « comme lui, essaya, par le moyen de ses amis, de traiter

Mab. Ann. t. V, p. 420.

XII SIECLE. « de sa consécration avec l'archevêque de Tours. On convint « du jour pour la cérémonie; mais comme l'exaction du ser- « ment divisoit les clercs et les moines, ces derniers, au lieu « de s'assembler dans l'église cathédrale, se rendirent en celle « de Saint-Julien, afin d'introniser leur abbé plus librement « en l'absence des premiers. Tous les ministres de l'autel « étant donc revêtus, on commença joyeusement la messe. « L'Evangile lu, on vient au scrutin, sur la fin duquel il fut « parlé de la profession d'obéissance, et ce fut alors que se « découvrit le piége de l'exaction ; mais les moines étant sur « leurs gardes, n'y donnèrent pas. Ils entourent l'abbé, l'en- « couragent et l'empêchent de faire la réponse dangereuse « qu'on vouloit tirer de lui. Les deux partis s'échauffent, « et enfin on s'en retourne de part et d'autre comme on « étoit venu, l'abbé sans bénédiction, l'archevêque sans le « serment qu'il espéroit. Les moines étoient les plus embar- « rassés. La seule ressource qu'ils entrevirent fut de mener « en diligence leur abbé à Rome ; ce qu'ils firent, et ce parti « leur réussit à merveille. Le pape Pascal II bénit l'abbé. « Il fit plus : il expédia un privilége, portant que désormais « l'abbé de Marmoutier ne souscriroit aucune formule de « profession. Un certain abbé de Bourgueil, nommé Bau- « dri, qui depuis monta sur le siége de Dol, fut présent à ce « privilége. Tout moine et abbé qu'il étoit, il voulut y trou- « ver à redire, parce qu'il avoit lui-même souscrit la formule « à l'exemple des abbés de sa province. Il alléguoit pour « raison qu'une église ne devoit pas être libre, tandis que « les autres étoient en servitude. A quoi le pape répondit « qu'un moine n'étoit pas tenu de répéter la profession qu'il « avoit faite à son entrée dans le cloître. Ce que vous dites, « S. Père, dit l'abbé, sera donc un réglement général ? Oui, « général, reprit le pape à haute voix : parole à laquelle toute « l'assemblée répondit, *Amen*.

Fol. 185, v. L'écrit sur la liberté de l'église du Bec a pour but de montrer que cette église est exempte, dès son origine et par son origine même, de tout hommage; et par une possession immémoriale, du serment d'obéissance envers les archevêques de Rouen. Pour établir le premier point, l'auteur fait voir que le B. H. Herluin, fondateur du Bec, l'avoit doté de son patrimoine, qui relevoit nûment du duché de Normandie, que les biens ajoutés à cette première dotation étoient

de même nature, et qu'en un mot, tout ce que possédoit le Bec, il le possédoit en pleine franchise. Sur quoi il raconte que Robert, comte de Meulant, ayant obtenu de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, le château de Brionne, voulut assujétir l'abbaye du Bec à son domaine, parce qu'elle étoit enclavée dans le fisc de ce château. S. Anselme, pour lors abbé du Bec, qu'il fit pressentir là-dessus, répondit modestement que son abbaye n'étoit pas à lui, mais au duc de Normandie. Il dépêcha aussitôt deux de ses religieux au prince, pour l'avertir des vues du comte : « Par « les merveilles de Dieu, (1) *(Per mirabilia Dei)*, répon- « dit le duc, que me dites-vous là ! quoi, ce traître voudroit « m'enlever mon abbaye, celle de toutes que je chéris le « le plus ! Certes, il ne jouira pas long-temps du don que « je lui ai fait. » Sur ces entrefaites arrivèrent par hasard Guillaume Crispin, Guillaume de Breteuil, et Roger *de Benefactâ.* Le duc leur ayant raconté de quoi il s'agissoit, tous les trois protestèrent avec serment de retirer tout ce que l'abbaye tenoit de leurs aïeux, si le comte de Meulant persistoit à vouloir la ranger sous son domaine. Ils firent en même temps de vifs reproches au duc d'avoir donné à un tel homme la clef de ses Etats. Peu de jours après, le comte, ne sachant rien de ce qui s'étoit passé, vint lui-même au Bec pour sonder l'abbé. « Seigneur, lui répondit « Anselme, vous n'obtiendrez jamais ce que vous demandez, « parce que ni notre souverain, ni les grands par les bien- « faits desquels nous vivons, ni nos vassaux ne voudront « le souffrir. Ce château n'est point votre patrimoine ; c'est « un don du prince, qui pourra vous le retirer quand bon « lui semblera. Du reste, à quoi bon disputer ? Rapportons- « nous-en à notre maître commun, et promettons l'un et « l'autre de nous conformer à ce qu'il en décidera. » La proposition ne plut pas au comte, qui se retira fort irrité. A quelques jours de là, il se rendit à la cour, où il fut très-surpris de rencontrer des députés du Bec. Le duc lui demanda en leur présence comment il étoit avec eux : « Fort bien, répon- « dit-il, mon prince ; ils ont promis de m'accorder tout ce

(1) C'étoit le jurement ordinaire de ce prince. Son père Guillaume-le-Conquérant juroit *Par la splendeur de Dieu ;* sa mère Mathilde, *Par les vertus de Dieu ;* Guillaume-le-Roux, *Par saint Luc ;* Henri Ier, tantôt *Par l'ame de ma mère,* tantôt *Per mortem Christi :* toutes formules à réprouver.

XII SIECLE.

« que vous ordonneriez. Par les merveilles de Dieu, dit le « duc en courroux, vous mentez impudemment. Quoi! fourbe, « ajouta-t-il, tu me croyois assez sot pour te livrer mon « abbaye! » Et, s'étant échappé en paroles indécentes suivant sa coutume, lorsqu'il étoit en colère, il couvrit le comte de confusion. Il fallut bien alors qu'il renonçât à ses prétentions. Mais ce ne fut pas tout : le duc, peu après, lui retira son château, et le donna à Roger *de Benefactâ*, qui le répétoit à titre d'hérédité. Par là, dit notre auteur, que nous ne faisons qu'abréger, l'abbaye du Bec est demeurée en paix sur ce sujet.

Pour montrer que cette église est en possession de ne point faire le serment d'obéissance aux archevêques de Rouen, il fait l'histoire de tout ce qui s'est passé à la bénédiction de chaque abbé, depuis Herluin jusqu'à Boson. Celui-ci est le dernier qu'il nomme. Il trace son éloge, raconte sa mort, et donne son épitaphe, par où l'ouvrage se termine.

Voilà ce qui nous a paru de plus remarquable dans la littérature de notre anonyme. Il tombe de temps en temps dans des fautes contre la grammaire et dans quelques autres inadvertances, qu'il eût sans doute corrigées, s'il eût revu sa copie et l'eût mise au net. Du reste, c'est, comme on l'a déja remarqué, l'un des plus habiles théologiens et des plus judicieux écrivains de son siècle.

HERVÉ,

MOINE DU BOURG-DIEU.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Fabr. Bibl., t. III. Ad an. 1110. Bibl. sacr., t. II, p. 773.

Hervé naquit au Mans, et non en Bretagne, comme l'a cru Genébrard; ni dans le Limousin, comme l'assure le P. le Long. Un esprit vif, pénétrant, et un grand amour pour l'étude furent les premiers traits qui se développèrent en lui, et ceux qui le caractérisèrent, durant tout le cours

XII SIECLE.

de sa vie. Après d'heureux essais de ses talents, il entra dans l'abbaye du Bourg-Dieu, ou Bourg-Deols, en Berry, vers l'an 1100. Cette époque a pour garant la lettre circulaire sur sa mort, où il est dit qu'il finit ses jours dans sa cinquantième année de religion, sous l'abbé Gilbert; ce qui revient, selon le père Pagi, à l'an 1149, ou selon les auteurs du nouveau *Gallia Christiana*, à l'an 1150. Depuis son entrée dans le cloître, Hervé n'étudia plus que les livres saints, et ce qui pouvoit lui en faciliter l'intelligence, c'est-à-dire, les interprètes sacrés, sur-tout saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire. Il passoit tout l'intervalle des exercices réguliers dans cette occupation, sans que rien fût capable de l'en distraire : *Nec quolibet impedimento ab inquisitione veritatis avelli potuit.* Le riche fonds de savoir qu'il acquit par là le mit en état d'entreprendre des ouvrages considérables sur l'Ecriture, qui lui firent une grande réputation. Ses travaux littéraires étoient ennoblis par les motifs les plus purs du christianisme; et la piété alloit de pair chez lui avec l'érudition. C'est le témoignage que lui rendent les auteurs de la lettre circulaire déja citée. Sa mort arriva le dimanche de l'octave de Pâque, à la suite d'un redoublement de jeûnes, de veilles et d'autres austérités dans lesquelles il avoit passé le carême pour se préparer à ce moment terrible, dont il y a lieu de croire qu'il avoit quelque pressentiment. Le Jeudi saint précédent, il avoit prêché dans le chapitre, et le jour de Pâque, il avoit encore eu la force de célébrer la grand'messe, et de faire une exhortation à la communauté.

Spicil., t. II, p. 515.

Ad an. 1149, n. 4.

T. II, p. 151.

Spicil., ibid. p. 516.

Ibid. p. 517.

Ibid. p. 515.

Ibid.

§ II.

SES ÉCRITS.

La lettre circulaire des religieux du Bourg-Dieu fait honneur à Hervé des ouvrages suivans : une explication du livre *de la Hiérarchie céleste*, attribué à Saint Denys; des commentaires sur toute la Prophétie d'Isaïe, sur les Lamentations de Jérémie, sur la dernière partie du prophète Ezéchiel, c'est-à-dire, sur tout ce qui n'avoit pas été expliqué par S. Grégoire-le-Grand; d'autres commentaires sur le Deutéronome, sur l'Ecclésiaste, sur les livres des Juges,

Ibid.

XII SIECLE. de Ruth et de Tobie; une exposition des Epîtres de saint Paul, qui fut regardée comme son chef-d'œuvre, et lui mérita la réputation du premier homme de son siècle, pour l'intelligence des livres saints; des commentaires sur les douze petits Prophètes, avec plusieurs explications des leçons des SS. Evangiles et des cantiques qui se chantent à l'église.

Hervé fit encore une espèce de Concorde, ou plutôt une critique des différences qui se rencontrent dans plusieurs passages de l'Ecriture, dont les leçons varioient en diverses églises, où quelquefois on avoit altéré le texte sacré. Par exemple, il faisoit voir qu'au lieu de dire : *Oravit Esther ad Dominum, dicens : Domine Deus Rex omnipotens,* comme portoient certains lectionnaires, il falloit lire : *Oravit Mardocheus.* Ce livre avoit pour titre : *De connexione quarumdam lectionum.* Mais ce titre ne seroit-il pas lui-même corrompu; et ne faudroit-il pas plutôt lire, *de correctione?*

Il composa de plus un recueil des miracles que Dieu opéroit de son temps dans l'église du Bourg-Dieu par l'intercession de la sainte Vierge.

Enfin, touchant au terme de sa carrière, il fut engagé par son abbé Gilbert et par quelques-uns de ses confrères à commenter un ouvrage sur la Cêne, attribué à S. Cyprien. Mais la mort ne lui permit pas d'achever cette tâche.

Tels sont les écrits d'Hervé, que nous plaçons dans le rang que les auteurs de la lettre circulaire leur ont donné. Il est à présumer qu'ils ont suivi l'ordre chronologique.

On peut regarder comme perdu le Commentaire sur les livres attribués à S. Denys.

Son Commentaire sur Isaïe a vu le jour par les soins de Dom Bernard Pez, qui lui a donné place dans le IIIe volume de ses Anecdotes; mais il y manque l'épître dédicatoire, qui se trouve, suivant D. Liron, dans les manuscrits de France. Il est partagé en huit livres, ornés d'une préface adressée à Jean, son abbé. Nous n'examinerons point si c'est Jean Ier qui gouverna depuis 1103 jusqu'en 1138, ou Jean II, son successeur; cette question, non moins obscure que frivole, ne mérite pas qu'on se mette en frais pour l'éclaircir. On remarque dans ce commentaire une grande lecture des Pères, dont l'auteur a, pour ainsi dire, exprimé le suc dans ses explications. Il parle de la grace en vrai disciple de

P. 776 et seq.
Sing., Hist., t. III, p. 40.

saint Augustin, et de l'Eglise, comme un homme fort attaché à son unité. Souvent son zèle éclate en plaintes contre les pasteurs de son temps, qu'il peint sous des couleurs qui ne relèvent ni leur savoir ni leur vertu. A l'occasion des derniers temps, il dit qu'Elie viendra pour réformer les abus qu'on voit se multiplier chaque jour parmi les chrétiens; que comme l'Eglise a eu les apôtres dans sa naissance, elle aura, vers sa fin, Elie, Enoch et d'autres excellens docteurs, qui ne seront point inférieurs aux hommes apostoliques. Hervé regarde comme un point de foi que la persécution de l'Antechrist ne durera que trois ans et demi; mais il ne pense pas que sa mort doive être immédiatement suivie du jugement dernier.

Le moine Albéric fait un grand éloge de cet ouvrage; mais il se trompe sur le nom de l'auteur. *Magister Henricus*, dit-il (il devoit dire, *Herveus*), *degens in Bituriâ, de nigro ordine Monachus, nobile opus in Isaïam et multa alia edidit.* Chron. ad an. 1156, p. 328.

Le commentaire d'Hervé sur les épîtres de S. Paul fut livré au public, mais sous le nom de saint Anselme, par René de Chataigner, à Paris, l'an 1533, en un volume *in-folio*, chez Poncet le Preux. La même erreur d'attribution a été copiée dans les deux nouvelles éditions qui en furent faites, l'une à Venise *in-4°*, l'an 1547; l'autre à Paris *in-folio*, l'an 1549, chez les frères Marnefs; et enfin dans plusieurs recueils des œuvres de S. Anselme, où cette production se trouve, à commencer par celui que publia Melchior Hittorpius, à Cologne, l'an 1533, chez Euchaire Cervicorne. Sixte de Sienne observa le premier que les anciens exemplaires manuscrits de ce commentaire portoient le nom du moine Hervé. Bibl. S., l. 4, p. 223. D'après cette remarque, François Ribera, Jésuite, commença à douter, au rapport de Corneille la Pierre, qu'il fût émané de l'archevêque de Cantorbéri. Bellarmin ensuite a décidé nettement qu'il ne lui appartenoit point. Script., p. 289. Mais, pour n'avoir pas consulté les anciens manuscrits, il est tombé dans une autre méprise, en adjugeant cette production à Hervé Nedellec, général des Dominicains, mort en 1323. Son autorité a fait illusion sur ce point à d'autres critiques. Enfin, le père Labbe ayant découvert la source de l'erreur, tous les savans se sont réunis à lui pour restituer ce commentaire à notre auteur. Il est inutile de faire connaître en

XII SIECLE.

Hist. litt., t. IX, p. 446.

détail le mérite de cet ouvrage, après ce qui en a été dit ci-devant sur S. Anselme de Cantorbéri.

Les explications de quelques évangiles de l'année ont eu long-temps la même destinée que le commentaire sur S. Paul, c'est-à-dire qu'elles ont passé pour être de saint Anselme. On les voit, parmi ses œuvres véritables, dans toutes les anciennes éditions, sans excepter celle du père Théophile Raynaud, avec ce titre : *Divi Anselmi in aliquot Evangelia enarrationes.*

Les autres écrits d'Hervé sont demeurés dans l'obscurité. Plusieurs bibliothèques en conservent des exemplaires. Dom Rivet avoit vu, dans celle de Clairvaux, l'explication de la dernière vision d'Ezéchiel, dans un beau manuscrit *in-folio* du XII[e] siècle, avec ce titre : *Liber quem Herveus composuit super ultimam visionem Ezechielis Prophetæ.* Il y avoit pareillement vu le commentaire sur le Deutéronome, qui commence en cette sorte : *Addabarim, id est, Deuteronomium liber iste vocatur.* Le même ouvrage se rencontre à S. Germain-des-Prés, sous le titre de *Courtes postilles sur le Deutéronome.*

Les notes d'Hervé sur le livre des Juges, sur celui de Ruth, sur les XII petits Prophètes, sur les Lamentations de Jérémie et sur l'Ecclésiastique, font partie des manuscrits de l'abbaye de Vauluisant, au diocèse de Sens. Il s'en trouve aussi des portions dans celle de Pontigni.

A la cathédrale de Tours, un manuscrit de 500 ans renferme, à la suite des lettres de S. Cyprien, le commentaire d'Hervé, sur le sermon de la Cêne attribué à ce Père (1). C'est le dernier fruit, mais non pas le meilleur, de la plume de notre auteur : ce commentaire se ressent et des défauts du texte, et de l'état de langueur où Hervé le composa. La mort, comme on l'a dit, le surprit dans ce travail, et ne lui permit pas d'y mettre la dernière main. Le même ouvrage est encore à Clairvaux, précédé des notes de notre auteur sur les cantiques d'Anne et d'Habacuc.

A ces productions littéraires d'Hervé, détaillées dans la la lettre circulaire dont on a parlé, Dom Gerberon ajoute

* Sing., Hist., t. III, p. 38.

(1) « On peut remarquer, à cette occasion, dit Dom * Liron, le peu de critique « de ce temps-là; car c'est un ouvrage pitoyable que ce sermon attribué à saint « Cyprien. Il étoit déja ancien du temps d'Hervé; car j'apprends qu'un certain « Maur (copiste) l'a dédié autrefois à Lothaire, roi de France, mort l'an 986. »

un commentaire sur saint Mathieu, un autre sur le Cantique des Cantiques, et un troisième sur l'Apocalypse. Ce savant homme s'étoit même proposé de les donner au public avec tous les autres écrits d'Hervé sur les livres saints. Nous ignorons sur quel fondement il attribue ces trois derniers à notre auteur. Pour nous, il nous paroît certain qu'ils appartiennent à Anselme de Laon, et nous en avons donné la preuve dans le Xe volume de cette histoire.

Ansel. op., præf.

P. 184.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne les écrits de notre auteur, nous observerons que la lettre circulaire qui doit servir de règle pour le discerner a été imprimée trois fois; savoir, dans le IIe tome du Spicilége, dans le IIe volume des Anecdotes de D. Pez, et dans le VIe volume des Annales bénédictines.

P. 516.

P. 716.

PIERRE DE POITIERS,

RELIGIEUX DE L'ORDRE DE CLUNI;

ET

RODULFE DE BRUGES,

MATHÉMATICIEN.

Pierre de Poitiers, qui va nous occuper, a cela de commun avec bien d'autres écrivains, qu'on ne sait ni le nom de sa famille, ni l'année précise de sa naissance, ni celle de sa mort. Son surnom, joint à ce qu'il se sert du terme de *notre* en parlant du célèbre Fortunat, semble témoigner qu'il étoit de Poitiers. Vossius se trompe évidemment en le faisant fleurir au XIIIe siècle (B). Il suffit de jeter un coup d'œil sur ses écrits, pour voir qu'il écrivoit environ le milieu du XIIe. Il entra fort jeune dans l'ordre de Cluni, sous le gouvernement de l'abbé Ponce, et peu de mois avant son abdication. Ce ne fut point à Cluni même qu'il se rendit pour cet effet, mais dans quelque monastère d'Aquitaine, (peut-être celui de Moutier-neuf, à Poitiers) où Pierre-le-Vénérable, dans le cours de ses visites, le reçut à la profession.

Voss., de Hist. lat., l. 2, c. 62, p. 157.

XII SIECLE.

Cette dernière circonstance n'est point à la vérité formellement exprimée dans aucun monument; mais nous sommes obligés de la suppléer, ne pouvant autrement concilier ce que notre auteur dit d'une part que ce fut cet abbé qui l'enfanta à la religion, et de l'autre, qu'ayant commencé à le connoître la première fois qu'il vint en Aquitaine, il attendoit avec empressement l'effet de la promesse qu'il lui avoit faite alors de l'attirer à Cluni. Pierre-le-Vénérable lui tint parole dans un voyage qu'il fit en cette province, environ douze ans après le premier, c'est-à-dire, vers l'an 1134; il l'emmena avec lui, et l'attacha à sa personne en le faisant son secrétaire. Ce fut en cette qualité que Pierre de Poitiers l'accompagna en Espagne, l'an 1141. Ajouter avec Possevin et Ducange qu'il finit par être grand-prieur de Cluni, c'est une conjecture qui n'a pour fondement qu'un terme équivoque, dont le vrai sens, comme nous le verrons dans la suite, ne la favorise point. Son mérite le rendoit, il est vrai, digne de cette place; et pour ne parler que des talents, il étoit bon littérateur, savoit l'antiquité profane et ecclésiastique, et surtout excelloit, pour son temps, en poésie. Pierre-le-Vénérable faisoit tant de cas de ses vers, qu'il n'hésitoit pas à le mettre en parallèle avec les Virgile, les Horace et les Boëce. Il y a sans doute de l'exagération dans ce jugement, où les lumières de l'abbé de Cluni semblent avoir moins influé que son retour (C²) pour de pareils éloges que notre auteur lui avoit données. Mais on lui doit au moins la justice de dire qu'il a été l'un des poètes de son siècle qui ont versifié avec le plus d'élégance et de facilité.

Petri Ven. op., col. 601.

Mab. An., l. 77, n° 122.

Possev. app., t. III, p. 55.
Ducange, Gloss. ind. Autt., p. 160.

Le premier fruit de sa veine fut un poëme qu'il composa sur la promotion de Pierre-le-Vénérable à l'abbaye de Cluni. L'ouvrage fut très-goûté; mais l'abbé trouvant qu'il y avoit quelques traits qui se ressentoient de l'extrême jeunesse de l'auteur (il étoit alors novice), lui ordonna dans la suite de le retoucher. Pierre de Poitiers obéit, et mit sa pièce à la tête d'un recueil qu'il avoit fait des lettres de son héros. C'est ce qu'il témoigne dans celle qu'il lui écrivit, en lui adressant cet éloge corrigé. Du reste, il y auroit lieu de s'étonner qu'un homme aussi modeste que Pierre-le-Vénérable eût agréé les louanges que son panégyriste lui prodigue, s'il n'eût pas cru devoir encourager les talents d'un religieux qui lui en consacroit les prémices, et répondre

Bibl. Clun., col. 504-605.
Bibl. PP. Lugd., t. XII, p. 820.

aux marques de son attachement. Notre versificateur, après avoir félicité les religieux de Cluni sur le chef qu'ils s'étoient donné, le compare avec tout ce que l'antiquité avoit produit de plus grand, soit du côté de la naissance, soit du côté des qualités du cœur et de l'esprit. Voici, par exemple, comme il s'exprime en parlant de son savoir :

In prosâ Cicero novus est, in carmine Maro :
Sicut Aristoteles disputat aut Socrates.
Vix Augustinus subtiliùs abdita cernit ;
Vix hunc Hieronymus ulla docere potest.
Nil huic Gregorius clarè blandèque docendo,
Nil huic Ambrosius rhetoricando tulit.
Musicus, Astrologus, Arithmeticus et Geometra,
Grammaticus, Rhetor et Dialecticus est.

Bibl. Clun., p. 612.

Ces louanges ne furent pas si universellement applaudies, qu'elles ne rencontrassent des contradicteurs, à qui elles parurent des hyperboles dictées par l'esprit d'adulation. Un Allemand habitué en France fut celui qui parla plus haut, et contre la pièce et contre l'auteur. Piqué des vues basses qu'on lui prêtoit gratuitement, Pierre de Poitiers écrivit une lettre apologétique à son adversaire, pour lui fermer la bouche. Il justifie son procédé d'un style énergique et d'une manière imposante, en produisant l'exemple du Sauveur, qui a loué Jean - Baptiste et Nathanaël de leur vivant ; celui de saint Paul, qui fit la même chose à l'égard de ses collègues, dans l'apostolat ; ceux de S. Ambroise, de S. Augustin, de S. Jérôme, de S. Paulin, etc., qui, tout ennemis qu'ils étoient de la flatterie, n'ont pas fait difficulté de se donner réciproquement de grands éloges, ainsi qu'aux autres personnages illustres de leur temps. Cette lettre est terminée par une épigramme, où Pierre reproche à son adversaire, sa rudesse et sa barbarie dans des termes qui ne sont rien moins que doux et polis.

Ibid. p. 615-617.

L'abbé de Cluni trouva la cause de l'accusé si juste, qu'il prit la plume lui-même pour le défendre. Nous avons une satyre qu'il composa sur ce sujet : on aura soin de la faire connoître en son lieu (D[2]).

Ibid. col. 1338-1343.

La victoire que Pierre-le-Vénérable remporta l'an 1126 au tribunal du Pape sur la faction de son devancier qui

XII SIECLE. étoit redevenu son compétiteur, fournit à notre poète une nouvelle occasion de le complimenter. Sa verve s'échauffa tellement à la première nouvelle de cet événement, qu'elle enfanta presque sur-le-champ, un assez long poëme qu'il fit tenir au victorieux avant son retour d'Italie. Voici comme il débute :

Jam tibi, Petre, novi celebrantur ubique triumphi,
Jam tibi sub pedibus gens inimica jacet.
Ora proterva Canum rabidos posuêre latratus;
Sensibus amissis corda maligna stupent.
Non ita sacrilegi contingere posse putabant,
Cùm vomerent rigidas ore tumente minas.

T. II, p. 60. François Duchesne, dans son histoire des cardinaux françois, nous donne les quatre distiques suivants du même ouvrage, pour une pièce détachée qui contient, selon lui, l'épitaphe de l'abbé Ponce : *Petrus Pictaviensis,* dit-il, *audito Pontii obitu, sic cecinit :*

Grande lucrum facimus; quia causa schismatis hujus,
Corruit ex toto perfidus ille draco.
Cùmque caput lubricum sustollere nititur anguis,
Rumpitur, et mœrens atra venena vomit.
Interiere nigri præstigia sæva colubri,
Nec patitur monstrum vivere Roma diù;
Sed mox ancipiti gladio fera colla trucidans,
Defendit Petrum Petrus ab hoste suum.

Il est aisé de s'apercevoir que tout ce style est figuré, et ne doit point être pris à la lettre, comme s'il s'agissoit de la mort réelle de l'abbé Ponce. On sait d'ailleurs que Ponce ne mourut qu'après le retour de son successeur à Cluni. Or, dans ce poëme, l'auteur fait des vœux pour que Pierre-le-Vénérable dirige sa route vers l'Aquitaine en revenant de Rome. Il ne fut point exaucé; mais plusieurs années après, c'est-à-dire, environ l'an 1134, l'abbé de Cluni ayant annoncé sa seconde visite en Aquitaine, Pierre de Poitiers lui prépara des vers comme à la première. C'est un compliment à la province sur le bonheur qu'elle aura de voir ce grand homme. L'auteur décrit la joie universelle

que son premier voyage avoit répandue dans toute l'Aquitaine, l'empressement que les personnes de tout âge, de tout état et de tout sexe témoignèrent de le voir; l'admiration que sa noble physionomie, les graces de son entretien, et l'éloquence de ses discours avoient laissée dans tous les esprits. Il dit qu'alors il vérifia ce que la renommée lui avoit appris de son mérite, mais que sa présence ajouta beaucoup à l'idée qu'il s'en étoit faite. En finissant, il rappelle à Pierre-le-Vénérable la promesse qu'il lui avoit faite en partant, de l'attirer à Cluni. Ibid. col. 609-611.

Attamen abscedens hæc ultima verba dedisti,
Quæ quasi patris adhuc pignora certa gero :
Petre, recepturus te desero, desine flere;
Transacto modico tempore noster eris.
Ast ego jam multos transegi flebilis annos,
Et promissa patris dulcia non video.
Sis memor ergo mei, precor, o dulcissime rerum,
Respiciat lacrymas cura paterna meas.

Les autres poésies de Pierre de Poitiers sont, 1° quatorze vers élégiaques, pour l'heureuse navigation de son abbé, qui avoit passé dans une île de l'Océan pour y visiter un de ses monastères; 2° deux épitaphes, l'une du pape Gelaze II, où sa vie est décrite en raccourci, l'autre d'Ildefonse, évêque de Salamanque, en cinq vers héroïques. Le père Pagi prétend que l'épitaphe de Gelaze n'est point l'ouvrage de notre auteur, mais de quelque autre plus récent qui connoissoit assez mal ce pontife. Seroit-il néanmoins impossible que Pierre, écrivant en Aquitaine, se fût trompé sur quelques circonstances de la vie de Gelaze, qu'il n'avoit jamais vu, ni même été à portée de voir? Quoi qu'il en soit, outre la bibliothèque de Cluni, où cette épitaphe se voit parmi les productions de notre auteur, elle se rencontre aussi sous son nom dans le V[e] livre de Papyre Masson sur les évêques de Rome, dans Baronius, et dans le recueil des historiens d'Italie de M. Muratori.

Ibid. col. 615-618.

Ad an. 1119, n. 4.

Pap. Masson, de Ep. rom., l. v, fol. 193.

Baron., ad an. 1119, n. 2.

Muratori, Ital. Script., t. III, p. 416.

A l'égard de sa prose, aux deux pièces dont nous avons déja rendu compte, savoir, son apologie et sa lettre qui est à la tête du panégyrique de Pierre-le-Vénérable, il faut ajouter quatre autres lettres au même abbé, dont la pre-

Petri Vener. op., col. 620.

XII SIECLE. mière est pour le féliciter sur un de ses ouvrages, qu'il lui avoit envoyé. « Quand je compare, lui dit-il, mes productions aux vôtres, il me semble voir un vil métal vis-à-vis « de l'or le plus pur. »

Ibid. Ep., l. 4; ep. 29, col. 860. La seconde fut écrite depuis sa retraite à Cluni, et dans le temps que l'abbé s'occupoit à cimenter, dans un désert, l'établissement d'un nouveau monastère, où il se trouvoit pour lors en personne. Elle a pour objet de l'assurer qu'il va se mettre à transcrire ses ouvrages suivant l'ordre qu'il lui en avoit donné en partant. Pierre-le-Vénérable avoit laissé notre auteur avec une incommodité au pied, qui l'avoit empêché de le suivre : celui-ci lui mande que ce mal est diminué sensiblement. Il le prie d'enjoindre au prieur claustral de lui fournir du parchemin, et à Bonit d'en préparer. Il y avoit donc une manufacture de parchemin à Cluni. Sa lettre finit ainsi : *Valeant coheremitæ vestri et socii omnes qui vobiscum sylvas incolunt.*

Ibid. ep. 30. Ces paroles fournirent matière à plusieurs gloses. Pierre-le-Vénérable, y faisant allusion dans sa réponse, dit qu'ennuyé du séjour des villes, la campagne commence à faire ses délices, qu'étant parvenu au rang d'émerite, il laisse aux jeunes gens, tels que notre auteur, le soin de faire la guerre. *Juvenibus tibi tuisque similibus bella relinquimus.* Cependant, ajoute-t-il, je n'ai pas jugé à propos de passer dans l'oisiveté les moments tranquilles dont je jouis ici : *Ego tamen otium quod imputas, non prorsus otiosum esse volui;* et pour preuve de ses occupations, il lui envoie les hymnes qu'il avoit composées en l'honneur de S. Benoît.

Ibid. 31-32-33. Outre cette réponse de l'abbé de Cluni, plusieurs des religieux du nouveau monastère écrivirent à Pierre de Poitiers pour s'égayer sur ce titre d'ermites qu'il leur avoit donné. Il nous reste les lettres de trois d'entre eux, dont le premier, nommé Arnoul, mit cette suscription à la sienne : *Carissimo seni, societatis nostræ priori Frater Arnulfus heremita novicius, coheremitarum suorum minimus.* Il est à remarquer que ces termes *Seni et Priori* ne doivent pas s'entendre littéralement, comme si notre auteur fût déja parvenu à une vieillesse avancée, et qu'il exerçât les fonctions de grand-prieur à Cluni. Car on vient de voir que pour l'âge, Pierre-le-Vénérable le comptoit encore parmi les jeunes gens, et

que pour le rang, il étoit subordonné au prieur claustral. Le second, nommé Robert, le qualifie de vénérable frère et cher compagnon. Gilbert, le troisième, le nomme Pierre de St-Jean, dénomination qui vient apparemment du lieu de sa profession. Ces trois lettres, qui se rapportent assez pour la substance, nous paroissent écrites avec esprit. Notre auteur en jugeoit de même, puisque, dans sa troisième lettre à Pierre-le-Vénérable, il l'assure que cette solitude ne renferme pas seulement des ermites, comme il l'avoit cru, mais des philosophes et des poètes : *Sylvæ vestræ non solùm heremitas, verùm etiam philosophos et poëtas copiosè redolent.* Ibid. ep. 34.

L'abbé de Cluni, se préparant à un grand voyage (vraisemblablement celui qu'il fit en Angleterre vers l'an 1145), écrivit à Pierre de Poitiers pour lui demander les capitules qui devoient servir de cannevas au grand ouvrage qu'il préparoit contre l'Alcoran. Ceci a besoin d'explication. Pierre-le-Vénérable, s'étant rendu en Espagne avec notre auteur l'an 1141, employa les plus habiles gens du pays pour mettre l'Alcoran en latin. Mais comme ils étoient peu versés en cette langue, il leur joignit Pierre de Poitiers, afin de rendre leur traduction plus parfaite. Engagé à son retour de réfuter l'ouvrage qu'il avoit fait traduire, il associa notre auteur à son travail, et lui ordonna d'en dresser le plan par livres et par chapitres. Pierre de Poitiers, ayant exécuté cette tâche, en envoya le résultat à l'abbé, qui étoit pour lors dans le cours de ses visites. C'est une nouvelle copie que celui-ci demandoit par sa lettre, Jean son secrétaire ayant, disoit-il, égaré la première. Cette lettre, Mart., col. am., qui n'existe plus, ne nous est connue que par la réponse t. II, p. 11-21. de notre auteur, publiée dans le IXe volume de la grande collection de Dom Martenne et Dom Durand. Après un compliment à l'abbé de Cluni, et des vœux pour la prospérité de son voyage, Pierre de Poitiers dit qu'il lui envoie de nouveau les capitules qu'il désiroit, mais rédigés dans une meilleure forme. Les paroles suivantes sont remarquables : *Capitulum etiam quod est ibi de uxoribus turpiter abutendis, non vos ullo modo scandaliset, quia verè ita est in Alchorano; et sicut ego in Hispaniâ pro certo à Petro Toletano cujus in transferendo Socius eram, et à Roberto*

XII SIECLE.

Pampilonensi nunc Archidiacono audivi, omnes Saraceni hoc licenter, quasi ex præcepto Mahumeth faciunt. « J'espère, ajoute-t-il, que votre plume remportera sur ces « infidèles, le même avantage qu'elle a remporté sur les Juifs « et les Hérétiques de Provence, dont elle a confondu les « erreurs sans ressource. Par là vous vous couvrirez d'une « gloire que personne ne pourra partager avec vous, d'avoir « taillé en pièces par le glaive de la parole divine, les trois « plus grands ennemis du nom chrétien ; j'entends les Juifs, « les Hérétiques et les Sarrasins. » Suivent les capitules ou sommaires des matières qui devoient entrer dans l'ouvrage projeté. Pierre-le-Vénérable ne s'astreignit point à cette distribution, quoique faite avec beaucoup d'intelligence et de capacité. Il en usa comme un homme éclairé qui sait profiter des lumières d'autrui, et suppléer ce qui leur manque, en y ajoutant les siennes.

Baron., ad an. 1119, n. 2.
Murat., Ital. Script., t. III, p. 416.
Pagi, ad an. 1119, n. 8.
Pez, Anecd., t. I, diss. isag., p. XLIX, n. 69.
Fabr., Bibl. med., t. V, p. 801.

Baronius et M. Muratori nous assurent que l'on conserve encore aujourd'hui, sans marquer en quel endroit, une oraison funèbre à la louange du pape Gelaze II, composée par Pierre de Poitiers et différente de son épitaphe dont il a été parlé ci-dessus. Nous ne dirons pas avec le père Pagi que cette pièce est chimérique comme l'épitaphe est apocryphe. Le plus convenable est de suspendre notre jugement jusqu'à ce qu'on nous ait indiqué le dépôt où elle se trouve. Nous prononcerons avec plus d'assurance sur un abrégé de l'histoire de la Bible, que Dom Bernard Pez, d'après Zuingle le jeune, attribue à Pierre de Poitiers. Il est certain, comme on le fera voir en son lieu (E[2]), que cette production est d'un autre Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de Paris, qui mourut vers la fin du douzième siècle.

Ger. Voss., de Sc. Math., c. 65, n. 5, p. 361-362.

II. RODULFE, ou Rodolfe, prit son surnom de la ville de Bruges sa patrie. Il eut pour maître d'études Thierri, célèbre philosophe platonicien. Son goût l'attacha spécialement aux mathématiques ; et comme les Arabes passoient pour y exceller, il apprit leur langue afin d'être à portée d'entendre les ouvrages qu'ils avoient composés sur cette science. Il est même très-vraisemblable qu'il passa en Espagne pour ce sujet. Car on vient de remarquer que Pierre-le-Vénérable, voulant faire traduire l'Alcoran en latin, ne

trouva personne en France capable de ce travail, et qu'il fut obligé d'aller chercher un traducteur en Espagne. Quoi qu'il en soit, Rodulfe était à Toulouse en 1146. Ce fut là qu'il mit en latin le Planisphère de Ptolomée sur la version arabe de Maslem. Il dédia ce travail à Thierri son maître. La version arabe a disparu; mais celle de Rodulfe est entre les mains du public, et fut imprimé à Bâle l'an 1530, dans un volume qui comprend aussi les ouvrages d'Aratus, en grec et en latin, avec des scholies.

Huet, de clar. Interp., p. 136.

Gesner Script., p. 173.

Dans la bibliothèque Cottonnienne, on conserve, en manuscrit, un autre ouvrage de Rodulfe, qui a pour titre: *Descriptio cujusdam instrumenti cujus est usus in metiendis stellarum cursibus per Rodolfum Brugensem Hermanni secundi discipulum.* C'est apparemment la description de l'astrolabe, dont on attribue l'invention à Herman le contract, écrivain du onzième siècle, duquel Rodulfe est dit ici le disciple, parce qu'il suivoit sa méthode dans l'astronomie.

Bibl. Cotton., p. 104, n. 12-6.

AIMON,

ABBÉ DE SAINT-PIERRE-SUR-DIVE;

ET PIERRE,

RELIGIEUX DU MÊME MONASTÈRE.

I. Aimon, religieux de St.-Pierre-sur-Dive au diocèse de Seez, remplaça Richard, abbé du même monastère. L'année de son élection est incertaine; mais elle doit se rencontrer entre 1140, temps auquel Richard entreprit la reconstruction de son église, et 1143, où nous voyons pour la première fois Aimon exercer les fonctions abbatiales. Deux ans après cette dernière époque, celui-ci mit la dernière main à l'édifice entamé par son devancier. On ignore les autres particularités de sa vie, dont le terme est pareillement resté dans l'oubli. La chronique de Robert du

Mab. An. l. 77; n. 67.

Neustria pia, p. 503.

XIIe SIÈCLE.

Mab. ibid., l. 80, n. 46.

Mab. ibid., l. 77, n. 67.

Mont nous apprend seulement qu'en 1150 Warin lui avoit succédé.

On a de lui une longue lettre à ses confrères de Teuksburi, aujourd'hui dans le comté de Glocester en Angleterre. Elle a pour objet de les exciter à rendre graces à Dieu d'un nouveau genre de dévotion qui s'étoit emparé du peuple de Normandie, genre si extraordinaire, dit-on, qu'on en chercheroit en vain des exemples dans les siècles passés. Cette dévotion, qui avoit pris naissance à Chartres, consistoit à se dévouer, hommes, femmes, nobles et roturiers, sans distinction de sexe ni d'état, à la construction des églises. Dans chaque diocèse de Normandie, il y avoit une confrérie de ces dévots, dont la patrone étoit la sainte Vierge, et à laquelle présidoit une personne de piété; pour y entrer, il falloit s'être confessé, avoir reçu la pénitence, et s'être réconcilié avec ses ennemis. Cette dernière condition étoit bien importante dans un temps où les nobles avoient presque toujours les armes à la main pour s'entre-détruire. Dès que les confrères apprenaient qu'il y avait quelque part une église à bâtir, ils s'y rendoient en troupe, et là ils faisoient les fonctions non-seulement de manœuvres, mais même de bêtes de traits. « Quel prodige inoui, dit notre « auteur, de voir des tyrans, des hommes puissans dans « le siècle, enflés de leur naissance et de leurs richesses, « des femmes accoutumées à une vie molle et voluptueuse, « s'attacher à un char avec des traits, et voiturer eux- « mêmes à la place des animaux, le vin, le blé, la chaux, « le bois, les pierres, le sable, et généralement toutes les « provisions de bouche et tous les matériaux nécessaires pour « la construction de l'édifice sacré! Mais ce qui est encore « plus surprenant, c'est qu'au milieu de ces travaux, où quel- « quefois mille personnes, hommes et femmes, tirent en- « semble le même char (tant la charge qu'on y met est « pesante!), il règne un si profond silence, qu'on n'y entend « pas la moindre parole ni le moindre murmure; en sorte « que, sans le témoignage des yeux, on croiroit qu'il n'y a « pas une ame dans toute cette multitude. Quand on s'ar- « rête dans les chemins, c'est alors que l'on parle; mais de « quoi? De ses péchés, dont on fait une confession publi- « que, avec des larmes et des prières pour en obtenir le « pardon. Alors les prêtres font un discours à ces pénitens

« pour les exhorter à étouffer les haines, à bannir les dissen-
« sions, à remettre les dettes, et à resserrer entre eux les liens
« de l'union et de la paix. Se trouve-t-il quelqu'un assez en-
« durci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis, ou
« refuser de se soumettre aux avis que les prêtres lui don-
« nent, aussitôt il est détaché du char, son offrande en est
« retirée comme impure, et lui-même chassé avec igno-
« minie de la sainte société. » L'auteur décrit ensuite divers miracles par lesquels Dieu fit connoître qu'il approuvoit cette dévotion; après quoi, il rapporte en quel ordre les confrères s'acheminoient pour ces travaux. « Lorsque le
« peuple fidèle, dit-il, s'est mis en marche au son des trom-
« pettes et précédé des bannières, il continue sa route avec
« la plus étonnante facilité, sans que ni la hauteur des
« montagnes escarpées, ni la profondeur des eaux qu'il
« rencontre devant soi, lui cause le moindre retardement.
« Vous croiriez voir les Hébreux qui passent le Jourdain
« sous la conduite de Josué, lorsque nos pélerins traversent
» quelque rivière qui se présente sur son passage; tant ils
« y entrent avec confiance et parviennent aisément à l'autre
« bord; jusque-là, que plusieurs d'entre eux assurent qu'étant
« au port Sainte-Marie, les flots de la mer qui venoient à
« eux s'arrêtèrent tout-à-coup pour leur laisser la liberté de
« passer... Arrivés à l'endroit où l'église doit être bâtie,
« ils forment une enceinte alentour avec les chars pour y
« établir une manière de camp spirituel, où, pendant toute
« la nuit suivante, l'armée est en faction, chantant des hym-
« mes et des cantiques spirituels. Sur chacun des chars, on
« allume des cierges et des lampes, après y avoir placé les
« infirmes et les malades, auprès desquels on apporte les
« reliques des Saints, à l'effet de leur procurer du soulage-
« ment. On prie pour eux, on fait des processions, le clergé
« à la tête et le peuple à la suite, pour demander à Dieu
« et à sa bienheureuse Mère la guérison de leur maux. »
Aimon termine sa relation en disant que cet établissement avoit passé de l'église de Chartres dans le territoire de St.-Pierre-sur-Dive, où il avoit été confirmé par un grand nombre de prodiges, et de là s'étoit répandu au long et au large dans presque toute la Normandie, mais qu'il avoit principalement occupé les lieux dédiés à la *Mère de miséricorde*. C'est par de tels secours que fut élevée l'église de Saint-Pierre-sur-

XII SIECLE. Dive. Si des faits aussi incroyables n'étoient attestés que par le seul Aimon, la critique auroit peine à se rendre. Mais le métropolitain de Normandie, Hugues d'Amiens, leur rend le même témoignage dans une lettre que nous ferons connoître à son article. Raoul *de Diceto* atteste la même chose sur l'an 1144.

Mab. ibid., n. 66.

Suger, qui fit bâtir dans le même temps l'église de Saint-Denys, rapporte quelque chose de semblable en parlant de la manière dont on tira des carrières de Pontoise les colonnes qui devoient entrer dans cet édifice. Nous avons une traduction de cette lettre d'Aimon, publiée à Caen dans un volume *in*-12, l'an 1671, par D. Jean-Bernard Planchette (et non Blanchet, comme l'écrit le père le Long) (F[1]); mais le texte original d'Aimon n'a pas encore vu le jour. Dom Mabillon, qui en a donné les extraits que nous venons de rapporter, avoit promis de l'insérer dans l'appendice du sixième volume de ses Annales. Cet engagement n'a point été rempli par Dom Martenne, éditeur de ce volume.

Bibl. fr., p. 253.

On fait encore honneur à notre auteur du Matyrologe de St.-Pierre-sur-Dive, qui est demeuré manuscrit.

II. Sous le gouvernement d'Aimon, vivoit un religieux nommé Pierre, qui se mêlait de versification. Par le conseil de Milon Crispin, moine du Bec, dont il a été parlé ci-devant, il fit en vers héroïques l'éloge historique des sept premiers abbés de ce monastère. C'est la seule production de sa plume qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle a été publiée par Dom Martenne dans le quatrième volume de sa grande collection. Le septième abbé que notre auteur célèbre, est Roger de Baileul, dont le gouvernement commença l'an 1149. Il parle de lui comme vivant encore; et sans entrer dans aucun détail de ses actions, il se contente de louer ses bonnes qualités. Dom Ruinart estimoit la versification de Pierre, qui, dans quelques manuscrits, est appelé *Petrus Augiensis*, par la raison que l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive est dans le pays d'Auge en Normandie.

Suprà p. 333.

P. 782.

SUGER,

ABBÉ DE SAINT-DENYS EN FRANCE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

La patrie de l'illustre Suger est un problème sur lequel on propose diverses conjectures, dont aucune, à notre avis, ne produit une entière conviction. Celle qui nous paroît le plus approcher de la vérité (1) le fait naître dans le territoire de St-Omer. L'époque de sa naissance est plus certaine. Tous les critiques s'accordent à la placer en 1081. Suger eut pour père Hélinand, homme du peuple, qui n'avoit d'autre recommandation dans le monde que sa probité. Dès sa plus tendre jeunesse, il fut offert par ses parens à la religion dans le monastère de St-Denys en France. Mille belles qualités dont on apercevoit les germes dans cet enfant le firent recevoir à bras ouverts par l'abbé Yves, qui gouvernoit alors cette maison. Peu de mois après avoir été admis, il fut envoyé au prieuré de Lêtrée, à un quart de lieue et de la dépendance de Saint-Denys. Il falloit qu'il y eût là quelque religieux capable de l'instruire; car il re-

Felib., Hist. de S. D., p. 152.

Ibid.

Suger, ep. 88.

(1) C'est ainsi que Dom Liron tâche d'établir cette opinion. Alvise, dit-il, qui d'abbé d'Anchin fut fait évêque d'Arras, étoit né dans le territoire de St-Omer. Or Suger étoit frère d'Alvise. Cela se prouve, 1° par une lettre du roi Louis-le-Jeune, qui, mandant à Suger la mort d'Alvise, lui dit : *Venerabilis frater vester episcopus attrebatensis felici consummatione migravit ad Dominum.* C'est le seul évêque dont ce prince ait dit, en écrivant à Suger, *votre frère l'évêque.* 2° Alvise lui-même donne à Suger la même qualité dans une charte qu'il fit expédier en faveur de l'abbaye de Saint-Denys : *Dilectissime frater Sugeri, venerabilis abba.* Ajoutez à cela la grande considération dont Alvise, sujet du comte de Flandre, jouissoit à la cour de France, le vif intérêt que le roi Louis-le-Gros prit à son élection pour l'évêché d'Arras, les instances qu'il lui fit pour accepter cette dignité, la satisfaction qu'il témoigna de ce choix au peuple et au clergé d'Arras, l'attachement d'Alvise pour l'abbaye de Saint-Denys. Si ce concours de vraisemblances, pesé mûrement, ne persuade pas l'esprit absolument, du moins doit-il, ce semble, l'ébranler.

Sing., Hist., t. II, p. 48.

Hist. de S. D., pr., p. cvj.

Hist. litt., t. XI, p. 673-674.

[1] Nous avons d'Alvise une courte lettre publiée par M. Baluze, outre ses chartes. Ce monument ne nous a pas paru mériter qu'on fît de ce prélat un article particulier dans cette Histoire.

Misc., t. V, p. 405.

XII SIECLE.

connoît lui-même qu'il fut toujours élevé avec soin (1). Les termes de son testament portent qu'il passa dix années dans cette retraite.

Ibid.
Duches. Script., p. 282.

L'abbé Yves étant mort l'an 1094, il fut rappelé vers le même temps à Saint-Denys. Voici quelle fut l'occasion de son rappel. Le roi Philippe Ier venoit de confier à cette abbaye son fils Louis, depuis surnommé le Gros, pour y être formé aux lettres et à la vertu. Adam, successeur d'Yves, voulant exciter l'émulation du jeune prince et lui procurer une compagnie de son âge, crut devoir mettre auprès de lui le petit Suger, dont le caractère aimable, l'esprit ouvert et l'application au travail étoient très-assortis à ce dessein. L'effet alla plus loin que l'abbé n'avoit espéré. Suger eut le bonheur de plaire extrêmement à Louis, et dès-lors on vit naître entre ces deux personnes de conditions si disproportionnées, cette amitié constante dont les suites ne furent pas moins utiles au roi et à l'état qu'honorables au favori.

Duches. ibid.

Philippe ayant fait revenir son fils à la cour vers l'an 1098, Suger alla perfectionner ses talents dans une fameuse école, située sur les confins de la Touraine et de l'Anjou, près de l'abbaye de Fontevraut. L'histoire ne désigne point le nom de cette école; mais la position que nous venons de marquer d'après Suger lui-même ne peut être celle de l'Académie de Poitiers, comme Duboulai le prétend. Elle nous paroît beaucoup mieux convenir à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, où les lettres étoient réellement florissantes alors sous l'abbé Guillaume, successeur de Sigon, dont on a parlé ci-devant.

Duches. ibid., p. 522.
Suger, ep. 88.
T. II, p. 7.
Hist. mss. de St-Florent par Dom de Huines, c. 21.

Le cercle de ses études achevé, Suger reprit la route de St-Denys sur la fin de l'an 1103, étant pour lors dans sa vingt-troisième année. Les progrès qu'il avoit faits durant son absence fixèrent à son retour l'attention de ses confrères. Son abbé surtout, qui n'avoit rien négligé pour son éducation, s'applaudissoit d'avoir si bien réussi. Il remarquoit avec complaisance tous les avantages qui se réunissoient en sa personne: une taille petite à la vérité, mais relevée par une physionomie agréable et spirituelle, des manières polies sans contrainte ni bassesse, de la vivacité sans étourderie,

Hist. litt. t. VII, p. 56.

(1) *Il y passa le temps à chanter, à dormir et à ne rien faire*, dit M. Dauvigni, d'après l'infidèle et passionné Dom Gervaise (G^2), dont il n'est que le servile abréviateur.

Hist. des hom. ill., t. I, p. 6.

un génie propre aux affaires et fécond en ressources, une facilité merveilleuse de s'énoncer en l'une et l'autre langue; à quoi se joignoit un air de décence et une régularité de conduite qui ne s'étoit jamais démentie. Adam ne jugea pas devoir laisser un sujet de ce mérite dans l'obscurité. Il le mena lui-même à la cour pour rendre ses respects au prince Louis, qui depuis quatre ans partageoit le trône avec le roi son père. Du faîte de la grandeur, Louis ne méconnut pas son compagnon d'études. Il le revit avec joie; et lui donna de nouvelles assurances de son amitié. Le succès de cette première visite fraya le chemin de la cour à Suger. Son abbé le prenoit ordinairement avec lui, lorsqu'il étoit obligé de s'y rendre, soit pour les intérêts de sa maison, soit pour les affaires de l'Etat. Quelquefois même il l'envoyoit pour y tenir sa place, ainsi qu'aux assemblées ecclésiastiques; tant il comptoit sur sa prudence et sa capacité! Suger nous apprend lui-même qu'il fut choisi pour aller au concile de Poitiers, tenu l'an 1106 à l'occasion des secours demandés par les armées chrétiennes de la Terre-Sainte. C'est encore de lui que l'on tient qu'il avoit assisté, deux ans auparavant, au conseil d'Etat où l'on délibéra sur le mariage de la fille unique de Gui Trussel, seigneur de Montlhéri, avec Philippe fils du roi Philippe et de Bertrade comtesse d'Anjou.

Guill., Vit. Suger, l. 1, n. 4.

Sug., Vit. Lud. gr., p. 288.

Ibid.

Ibid.

Une de ses principales occupations à St-Denys fut l'étude des archives, étude fort négligée avant lui, et au moyen de laquelle il se mit en état de défendre les biens et les privilèges de l'abbaye contre ceux qui vouloient y donner atteinte. Galon, évêque de Paris, trouva dans sa personne un adversaire redoutable, lorsqu'en 1107 il attaqua l'exemption de St-Denys. Cette contestation fut agitée en présence du pape Pascal, qui se rencontrait pour lors à la Charité-sur-Loire. Suger, que son abbé y avoit amené, parla pour sa maison d'une manière qui lui mérita le gain de sa cause et l'estime du pape. Il eut l'honneur d'accompagner ensuite Pascal à Châlons-sur-Marne, et d'être admis au concile qu'il y célébra touchant ses démêlés avec l'empereur Henri V.

Egas. Bul., t. II, p. 18.

Suger n'avoit pas moins de courage et de fermeté dans l'ame, que de vivacité, de souplesse et de sagacité dans l'esprit. Ce fut ce qui détermina le monastère à lui confier l'administration de la terre de Berneval en Normandie, que

Félib. ibid., p. 152.

XII SIECLE.

les officiers du roi d'Angleterre pilloient impunément. La conduite qu'il y tint répondit à l'attente de ses confrères. Il fit tête aux usurpateurs, réprima leurs violences, et les obligea même à restituer les biens dont ils s'étoient emparés.

Ibid., p. 138.

Une autre terre de St-Denys étoit exposée à de semblables déprédations ; c'étoit celle de Touri, sur le chemin d'Etampes à Orléans. Hugues du Puiset, la terreur de tout le pays des environs, la désoloit par les rançons qu'il exigeoit des habitants, et s'efforçoit en toutes manières de se rendre maître du château. Suger, en étant devenu prévôt, tenta d'abord les voies de douceur et d'insinuation pour gagner le tyran, mais inutilement. Hugues étoit d'un caractère à ne se laisser vaincre que par la supériorité des armes. Il ne s'attendoit pas que notre prévôt dût la lui faire éprouver. L'événement le désabusa. Suger, s'étant mis en état de défense, repoussa ses attaques, le poursuivit à son tour, et porta la désolation dans ses propres terres. Ces succès, à la vérité, quoiqu'il fît souvent en personne les fonctions de capitaine si peu séantes à sa profession, furent moins son ouvrage que celui du roi Louis-le-Gros. Ce prince vint jusqu'à trois fois, dans l'espace de quatre années, mettre le siége devant le château de Puiset. La place, autant de fois emportée, fut à la fin réduite en cendres. Hugues, après cet échec, prit la fuite, et alla expier ses crimes à la Terre-Sainte.

Duches., ibid., p. 299.
Mab. Ann., l. 22, p. 365.
Duches., ibid., p. 300.

Durant le cours de cette guerre, une trève accordée à de feintes soumissions du rebelle donna le loisir à notre prévôt de se rendre au concile de Latran, tenu l'an 1112. L'objet de cette assemblée étoit, comme l'on sait, de dégager le pape des liens où l'empereur l'avoit mis en le forçant de lui abandonner les investitures. Suger y fut témoin des détours et des subtilités qu'on imagina pour rompre sans parjure un traité cimenté par la religion du serment. Il eut occasion de remarquer à la cour pontificale d'autres manœuvres de cette politique adroite et déliée des Romains, dont sa destinée demandoit qu'il connût les ressorts et en étudiât le jeu.

De retour en France, il continua de régir sa prévôté de Touri. Il continua pareillement de faire à la cour de fréquens voyages, dont chacun lui valoit un surcroît de faveur dans l'esprit du prince.

Après la mort de Pascal, arrivée le 18 janvier de l'an 1118, Louis le députa pour aller complimenter de sa part

le pape Gelaze II, que la persécution de Bourdin, son antagoniste, avoit obligé de se réfugier en France. Suger rencontra le S. Père à Maguelone dans un état où les hommages du monarque, les assurances de sa protection, et les présens qu'il lui envoyoit par son ambassadeur, ne pouvoient venir plus à propos. Dans l'audience qu'il eut, on convint d'un jour et d'un lieu pour une entrevue de sa Sainteté avec le roi. Mais la mort précipitée de Gelaze ne lui permit pas de tenir cet engagement. Son successeur Calixte II eut également besoin de l'appui de la France pour se maintenir sur le St-Siége. Ce fut encore Suger qui fut chargé de lui porter l'an 1119 les vœux de Louis et de la France. La même année il assista au concile que ce pape tint à Reims. On ignore le personnage qu'il y fit; et celui que lui prête en cette occasion l'historien moderne de sa vie, est du nombre de ces fictions multipliées qui ont fait qualifier à juste titre son histoire de roman. Tout ce qui paroît constant, c'est que Calixte conçut dès-lors des sentimens distingués pour le député de St.-Denys. Deux ans après, le pape le revit à Bitonte dans la terre de Bari, à la tête d'une ambassade que le roi lui envoyoit pour des affaires dont l'histoire ne marque pas l'objet. Suger exposa le sujet qui l'amenoit, avec une sagesse et des graces qui firent souhaiter au pontife de le retenir quelque temps pour jouir de son entretien à loisir. Mais l'ayant pressenti là-dessus, il n'en put rien obtenir. Les affaires de son maître expédiées, il prit aussitôt congé du pape, et partit.

Gerv., Vie de Sug., t. II, p. 157.

Vaiss., Hist. de Lang., t. II, p. 559, n. 14.

Sug., Vit. Lud. gr., p. 310.

L'empressement de revoir ses frères, et je ne sais quel pressentiment lui faisoient hâter son retour. Mais en chemin, et dans l'Italie même, il reçut des nouvelles qui ralentirent un peu sa marche. Un messager, dépêché par les religieux de St-Denys, vint lui apprendre la mort de son abbé, décédé le 19 janvier de l'an 1122, et le choix que le chapitre avoit fait de sa personne pour le remplacer : à quoi il ajouta que cette élection s'étant faite sans la participation du roi, ce prince, loin de la confirmer, s'étoit emporté contre les députés qui lui en avoient apporté le décret, jusqu'à les envoyer en prison dans le château d'Orléans. Ce récit fit les impressions les plus vives et les plus variées sur l'esprit et le cœur de Suger. La mort de son abbé, auquel il devoit ce qu'il étoit, l'attendrit jusqu'aux larmes; l'honneur

Ibid.

Ibid. p. 321.

XII. SIECLE. que ses confrères venoient de lui faire en le choisissant pour les gouverner, le pénétroit de reconnoissance : mais la précipitation avec laquelle ils s'étoient comportés dans cette affaire, le jetoit dans le plus cruel embarras. Quelle résolution prendre dans une conjoncture si délicate ? Acquiescer à son élection lui sembloit une témérité capable d'attirer sur sa personne et sur sa maison tout le poids de l'indignation du roi. Y renoncer par ce motif, c'étoit encourir la disgrace du pape, qui n'eût pas manqué de taxer cette conduite de foiblesse et de pusillanimité. Enfin, après y avoir bien réfléchi, le parti auquel il s'arrêta, fut de détacher une partie de ses gens, les uns pour aller consulter le pape sur ce qu'il avoit à faire, les autres pour le devancer en France et s'informer s'il y avoit sûreté pour lui de reparoître à la cour. Comme les premiers se disposoient à partir, survint un ecclésiastique de la cour romaine, homme de condition et ami de Suger, lequel se chargea généreusement de sa commission auprès du pape. Son inquiétude ne fut pas de longue durée. Les députés qu'il avoit envoyés en France revinrent en diligence pour lui dire que la colère du monarque étoit passée, qu'il avoit relâché les prisonniers de St-Denys, et qu'il le reverroit lui-même avec joie. Alors il continua tranquillement sa route. Arrivé à St-Denys, il y trouva le roi qui l'attendoit à la porte, accompagné de plusieurs évêques et suivi de toute la communauté. Louis et les prélats par leurs caresses, ses confrères par l'expression de leurs tendres respects, donnèrent à son entrée l'air d'un véritable triomphe. Dès le lendemain, qui étoit un samedi, l'évêque de Senlis l'ordonna prêtre (car il n'étoit encore que diacre), et le dimanche suivant, il reçut la bénédiction abbatiale par les mains de l'archevêque de Bourges. C'étoit aller un peu vite, comme on le voit ; mais le roi le souhaitoit ainsi pour être témoin de toute la cérémonie, et l'on ne crut pas devoir lui refuser cette satisfaction.

Le nouvel abbé donna tout le reste de l'année à l'examen de l'état de sa maison, que ses longues et fréquentes absences lui avoient rendue, en quelque sorte, étrangère. Mais l'année suivante il lui prit une dévotion assez déplacée, dont il est à propos de rapporter les motifs et l'objet dans ses propres termes : « La seconde année de notre ordination, dit-il, nous « nous mîmes en route pour aller rendre nos hommages à « l'Eglise romaine, de peur de passer pour ingrats en man-

Vit. Lud. gr., p. 312.

« quant à ce devoir. Quels droits en effet cette mère com-« mune des églises n'avoit-elle pas acquis sur notre recon-« noissance, par la bonté avec laquelle avant notre pro-« motion elle nous avoit admis en divers conciles tenus à « Rome et ailleurs, par les applaudissemens dont elle nous « avoit honorés lorsque nous y plaidions, soit pour les intérêts « de notre maison, soit pour des affaires étrangères, et enfin « par les jugements nombreux qu'elle avoit rendus en notre « faveur? » Il raconte ensuite la façon gracieuse dont le pape Calixte et toute sa cour l'accueillirent dans ce nouveau voyage, le séjour de six mois qu'il fit à Rome, dans lequel il assista au concile de Latran, où fut terminée la grande affaire des investitures. « Après quoi, dit-il, nous allâmes por-« ter nos vœux au Montcassin, à St-Barthelemi de Benevent, « à St-Mathieu de Salerne, à St-Nicolas de Bari, et à St-Mi-« chel du Mont-Gargan. De là nous repassâmes en France « avec des lettres du pape qui faisoient notre éloge, et assu-« roient à notre monastère la protection du Saint-Siége. »

Rien n'étoit moins équivoque que ces démonstrations d'estime et de bienveillance, dont le pape avoit comblé l'abbé de St-Denys. La suite le fit encore mieux connoître. Environ dix-huit mois après le départ de Suger, Calixte, impatient de le revoir, et désirant le fixer auprès de sa personne, lui écrivit pour l'engager à revenir, avec promesse de l'élever à une plus haute dignité; ce qui semble ne devoir s'entendre que du cardinalat. Suger se rendit à cette invitation, sans doute après en avoir concerté avec le roi. Il partit avec un cortège nombreux et les sommes d'argent nécessaires tant pour les frais du voyage, que pour se préparer aux honneurs qu'il allait recevoir. Mais la mort de Calixte, qu'il apprit à Lucques, fit évanouir toutes les belles espérances dont il se nourrissoit. « A cette nouvelle, dit-il, nous rebroussâmes « chemin par la crainte de l'ancienne et nouvelle avarice des « Romains. » *Romanorum novam et veterem avaritiam devitando retrocessimus.* Ibid., p. 313.

Suger fut bien dédommagé de la peine que ce contre-temps lui causoit, par le bon accueil que le roi lui fit à son retour. Louis avoit déja senti le tort qu'il s'étoit fait à lui-même en le laissant partir. Pour lui ôter la tentative d'une récidive, il l'engagea si avant dans les affaires, qu'il ne lui fut plus

XII SIECLE. possible d'en sortir. L'histoire ne marque aucun titre particulier dont le monarque l'ait revêtu ; mais elle nous apprend qu'il eut une grande influence dans toutes les opérations du gouvernement. Ces soins lui causèrent des distractions très-fâcheuses sur l'état de sa maison. Tout occupé du bien public, sa négligence sur le reste permit que le tumulte suivît les affaires qui venoient l'assiéger à St-Denys. Ce monastère, devenu comme le siége de la justice et le bureau de la guerre, étoit continuellement ouvert aux plaideurs, aux militaires, et aux femmes mêmes. Le cloître, lieu consacré spécialement au silence, retentissoit des cris de la chicane et des entretiens bruyans de ceux qui venoient solliciter des graces et des emplois. Il arriva de là que les moines distraits de leurs exercices s'abandonnèrent à l'oisiveté. La conduite personnelle de l'abbé n'étoit nullement propre à couvrir ces désordres. Son luxe sembloit le disputer à son crédit. Sa table, ses habits, ses équipages annonçoient plutôt un grand du siècle qu'un supérieur de moines. Mais Dieu, qui avoit des vues de miséricorde sur cet homme extraordinaire, ne permit pas qu'il persévérât dans un genre de vie si peu conforme à son état. On ignore le moyen extérieur dont il se servit pour le toucher et le faire rentrer en lui-même. L'opinion commune fait honneur de sa conversion à S. Bernard. Quoi qu'il en soit, elle fut aussi subite que sincère et solide. Au moment qu'on s'y attendoit le moins, l'abbé de Saint-Denys embrassa la réforme, et la fit adopter à sa communauté d'une manière si prompte et si paisible, qu'il ne parut pas y avoir rencontré la moindre opposition. Cet heureux événement concourt avec l'an 1127. L'abbé de Clairvaux, l'ayant appris, écrivit à Suger au nom de tous les gens de bien pour l'en féliciter. Mais, dans sa lettre, loin de faire entendre qu'il ait contribué à cette merveille, il demande à Suger qui lui a proposé une telle perfection, et témoigne qu'il en a reçu la nouvelle avec la même surprise que les autres. *Quis tibi hanc perfectionem proponebat? Ego tanta, fateor, audire de te etsi desiderabam, non tamen sperabam.*

Bern., ep. 78.

Ibid.

Suger en se réformant auroit bien souhaité quitter le soin de l'état pour se consacrer entièrement à la retraite. Mais c'est à quoi le roi ne voulut jamais entendre. Il fallut donc allier un nouveau genre de vie avec les anciens engagemens,

les pratiques austères de la profession monastique avec les devoirs de courtisan, la manutention de la discipline régulière avec le détail immense des affaires publiques. Notre abbé, renouvelé par la grace, fit face à tout, et s'attira des applaudissemens de toutes parts. Dans son cloître, religieux, plein de ferveur et supérieur vigilant, il sembloit n'être occupé que de son salut et de celui des ames confiées à ses soins. Pour obvier à l'inconvénient de ses absences fréquentes et indispensables, il eut l'attention de se donner un second propre à le remplacer. Ce fut le moine Hervé qu'il nomma grand-prieur, homme à la vérité d'une capacité médiocre, mais d'une prudence et d'un zèle sur lesquels il pouvoit se reposer. A la cour, humble et dépouillé de tout le faste qui l'environnoit auparavant, il n'en eut que plus de considération auprès des grands. Son mérite, où ils n'apercevoient plus de taches, les subjugua, tout indociles qu'ils étoient, au point de le choisir pour arbitre de leurs différends avec le roi. Ce monarque lui-même ne faisoit rien sans le conseil de Suger.

Ce fut sans doute après l'avoir consulté, que Louis tint l'assemblée d'Etampes, l'an 1130, pour décider entre Innocent et Anaclet, qui se disputoient la papauté. La décision ayant été pour le premier, Suger fut nommé pour lui en porter la nouvelle à Cluni. C'étoit le lieu qu'Innocent, chassé de l'Italie, avoit choisi pour sa retraite, en attendant que des conjonctures plus favorables lui permissent de se produire au grand jour. On peut aisément se figurer la joie que lui causa cette ambassade, et les caresses dont il combla celui qui en étoit chargé. L'abbé de St-Denys, en prenant congé de sa Sainteté, la supplia d'honorer son monastère de sa présence. Innocent le promit, et tint parole l'année suivante.

Vit. Lud. ibid., p. 1315.

Philippe, fils de Louis-le-Gros, étoit alors assis sur le trône avec son père. Ce jeune prince étant mort tragiquement, le 13 octobre 1131, Suger eut besoin de tout son esprit et de l'ascendant qu'il avoit sur celui de son maître pour le consoler. Après avoir essuyé les larmes du monarque, il lui suggéra de donner promptement un successeur au défunt. Ce conseil étoit d'autant plus sage, que la santé du roi commençant à se déranger, il étoit à craindre que le trône ne devînt chancelant et exposé en proie à l'ambition des

XII SIECLE. grands, s'il le laissoit vacant par sa mort. Louis entra facilement dans les vues de son ministre. En conséquence il associa Louis, son second fils, depuis surnommé le jeune, au pouvoir suprême; et, pour rendre cette association plus solemnelle, l'ayant conduit au concile de Reims, il le fit sacrer et couronner dans cette assemblée par le pape.

Les sentimens du père envers l'abbé de St-Denys passèrent dans l'ame du fils, s'y fortifièrent et s'y accrurent avec l'âge. Suger eut l'honneur d'accompagner ce jeune prince dans le voyage qu'il fit à Bordeaux pour épouser l'héritière d'Aquitaine. La joie de ces illustres noces ayant été troublée par la nouvelle du trépas de Louis-le-Gros, notre abbé fut un de ceux qui déterminèrent Louis-le-Jeune à se rendre en diligence à Paris : précaution sage qui rompit les mesures de quelques seigneurs prêts à se soulever.

Au milieu des affaires politiques et militaires qui occupèrent Suger dans les premières années du nouveau règne, il conçut et exécuta le dessein de réédifier l'église de St-Denys. Le mérite de cette entreprise, dont on donnera les principaux détails ci-après, peut être caractérisé d'un seul trait, en disant qu'il étoit digne de l'opulence et du génie de Suger. Mais voici un contraste bien frappant. A côté de ce monument de sa magnificence, il en fit construire un autre où sa modestie ne brilloit pas avec moins d'éclat. C'étoit une cellule large de dix pieds sur quinze de longueur, destinée à servir de retraite à ce grand homme pour ses exercices de spiritualité. On raconte un mot de Pierre-le-Vénérable à cette occasion. Considérant ce petit réduit après avoir admiré les beautés de l'église, cet abbé ne put s'empêcher de dire à ceux qui l'accompagnoient : « Voilà un homme, en vérité, « qui nous condamne tous tant que nous sommes. S'il est « prodigue, c'est pour la maison du Seigneur. Mais qu'il est « éloigné de se permettre la dépense que nous faisons pour « nous loger nous-mêmes! »

Guill., Vit. Sug., l. 2, n. 10.

Ibid.

Les délices que Suger goûtoit dans cette solitude augmentoient de jour en jour son dégoût pour les emplois qui l'attiroient à la cour. Il étoit sur le point de s'en délivrer, lorsqu'un concours de circonstances imprévues fit retomber sur lui seul tout le poids du Gouvernement : ceci mérite quelque détail. L'an 1145, les députés des princes croisés d'Orient arrivèrent en France avec des lettres du pape

Guill., Vit. Sug., l. 1, n. 2.

Eugène III, pour exhorter les fidèles à une nouvelle croisade. Louis-le-Jeune, inconsolable d'avoir mis à feu et à sang, deux ans auparavant, la ville de Vitri, crut avoir trouvé l'occasion de réparer cette faute, en prenant lui-même la croix et se consacrant au voyage de la Terre-Sainte. Suger, consulté là-dessus, ne fut point de cet avis. Il représenta au monarque ce que la France avoit à craindre de son éloignement, remplie, comme elle l'étoit, de vassaux non moins inquiets que puissans, et par là très-propres à profiter de la conjoncture pour exciter des troubles. Voyant que la conscience de Louis résistoit à ces vues de politique, il le pria de voir au moins S. Bernard avant que de se décider. Le roi y consentit; mais, loin de blâmer son dessein, l'abbé de Clairvaux le regarda comme une inspiration divine, et lui fit un point de religion de le suivre. Dès-lors tout fut dit. L'an 1146, Louis reçut la croix solemnellement des mains du saint homme à Vezelai. Prêt à partir, il convoqua, l'année suivante au mois de février, les prélats et les barons pour régler avec eux la manière dont l'Etat seroit administré durant son absence. S. Bernard, chargé de porter la parole au nom de l'assemblée, proclama régens du royaume, le comte de Nevers et l'abbé de Saint-Denys. L'un et l'autre, également surpris, protestèrent qu'un fardeau si pesant étoit au-dessus de leurs forces. Le premier allégua de plus un vœu d'entrer en religion, sur quoi il obtint sa décharge. Il n'en fut pas ainsi de Suger. Loin d'écouter ses remontrances, on ne jugea pas même à propos de lui donner un nouveau collègue. La seule grace qu'on lui accorda se réduisit à prier Samson, archevêque de Reims, et Raoul, comte de Vermandois, proche parent du roi, de lui prêter leur ministère, mais comme en sous-ordre et avec subordination. Une telle faveur n'étoit guères propre à le fléchir. Il persista dans son refus. Heureusement le pape étoit pour lors en France. On eut recours à lui pour vaincre la résistance de l'abbé de St-Denys. Cet expédient réussit. Eugène parla, et fut obéi. Pour récompense de cette docilité, le pontife unit au glaive temporel que le prince avoit remis entre les mains de Suger, le glaive spirituel, en lui donnant pouvoir d'excommunier tous ceux qui s'opposeroient à ses volontés.

Nous réservons pour le paragraphe suivant le récit des principaux événemens qui signalèrent sa régence. Ici nous

XII SIECLE. nous bornerons à dire que, malgré les fréquentes contradictions qu'il eut à essuyer, les rênes de l'Etat ne flottèrent jamais entre ses mains, qu'il sut toujours maintenir l'autorité des lois, prévenir ou étouffer les soulèvemens, réprimer les usurpations, veiller à la sûreté des places frontières; et en un mot, qu'il usa du pouvoir souverain dont il étoit le dépositaire, avec toute la prudence et la sagesse qu'on pouvoit désirer. C'est le témoignage que les François et les étrangers lui rendirent à l'envi. On en vit même parmi ceux-ci faire le voyage de France pour vérifier par eux-mêmes ce que la renommée publioit de son mérite. De ce nombre fut Joséel, évêque de Sarisberi. Il est bon de mettre sous les yeux du lecteur une partie de la lettre qu'il écrivit au régent à son retour en Angleterre. « Votre réputation, lui dit-il, répandue en tous lieux, nous a déterminés à passer la mer « par le seul désir de vous connoître, et nous ne sommes « venus de si loin que pour être témoins des merveilles qu'on « racontoit de vous, comme du Salomon de notre siècle. « Notre curiosité a été satisfaite en tout point. Nous avons « eu le plaisir d'entendre ces paroles pleines de sagesse qui « sortent de votre bouche; nous avons considéré le magni-« fique temple que vous avez fait élever, les ornemens « dont vous ne cessez de l'embellir, l'ordre et l'harmonie « qui règnent parmi ceux qui le desservent; mille autres ob-« jets qui intéressent votre gloire ont fixé notre attention; « et assurément nous avons tout lieu de dire avec la reine « du Midi, qu'on ne nous avoit pas rapporté la moitié des « choses que nous voyons de nos yeux; tant la vérité sur-« passe le récit de la renommée! En effet, qui ne seroit sur-« pris de voir un seul homme soutenir le poids de tant d'af-« faires si importantes, maintenir la tranquillité des églises, « réformer le clergé, défendre le royaume de France par « les armes, y faire fleurir les vertus, le policer par des « lois? »

Duches. ibid., p. 503.

Le roi d'Ecosse (David) fut tenté de la même curiosité que l'évêque de Sarisberi. Sa dignité ne lui permettant pas de se rendre personnellement en France, il y envoya des ambassadeurs avec des présens pour Suger, et une lettre où il lui demandoit son amitié.

Guill., Vit. Sug., l. 1, n. 9.

Cependant quelque sage que fût la régence de Suger, des ennemis secrets réussirent à la rendre suspecte au roi par

des lettres qu'ils lui écrivirent dans le temps qu'il se préparoit à revenir. Mais le prestige ne fut pas de longue durée. Ibid. l. 3, n. 7. Le pape, que Louis vit en passant à Rome, le désabusa pleinement sur le compte du régent. Le témoignage de ses yeux fit encore plus à son retour que celui du pontife romain. Il fut étonné du bel ordre que Suger avoit établi dans le royaume, et ne trouva point d'autre moyen de s'acquitter envers lui, qu'en l'honorant du beau titre de *Père de la patrie* : titre qui fut ratifié par le consentement unanime des grands et du peuple.

Louis rapporta très-peu de gloire de la croisade. En quittant la Terre-Sainte, il avoit laissé les choses à peu près dans la même confusion où il les avoit trouvées. Il sentoit vivement ce malheur, et son dessein étoit de le réparer à la première occasion. Ibid. n. 8. Mais ce qui redoubloit son zèle avoit tellement refroidi celui des seigneurs françois, qu'il lui fut impossible de les faire entrer dans ses vues. Alors Suger conçut une résolution dont il n'y avoit point d'exemple avant lui dans un particulier, et qui n'a eu depuis qu'un seul (1) imitateur. Ce fut de soudoyer une armée à ses propres dépens, et de la conduire lui-même en Palestine. Il avoit déja fait des préparatifs considérables pour cette expédition, lorsqu'une fièvre lente jointe à son grand âge l'avertit de ne plus penser qu'au grand voyage de l'éternité. Il s'y disposa par tous les moyens que la religion met entre les mains des fidèles. Félib., Hist. de S. D., p. 189. Sentant sa fin approcher, il assembla ses frères en chapitre, et après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il avoit commises dans son ministère abbatial, il rétablit dans leurs grades et offices ceux qu'il en avoit destitués. Saint Bernard, informé de sa situation, lui écrivit une très-belle lettre pour l'exhorter à la mort. Bern., ep. 266. Trois évêques de ses amis recueillirent ses derniers soupirs, qu'il rendit à l'âge de 70 ans, le 12 janvier de l'an 1151 (2). Jamais ministre ne fut regretté plus universellement, et ne mérita mieux de l'être. Il réunissoit dans un éminent degré les vertus mo-

(1) Le cardinal Ximenès qui fit à ses frais l'expédition d'Oran.

(2) C'est l'époque marquée dans la petite Chronique de St-Denys, et non pas l'an 1152, comme plusieurs modernes le prétendent. Ajoutez à cela, 1° qu'Odon, successeur de Suger, comptoit l'an 1152 pour la seconde de son gouvernement; 2° que Joscelin, évêque de Soissons, l'un des trois prélats qui assistèrent Suger à la mort, décéda lui-même le 24 octobre de l'an 1151, comme on le fera voir à son article. Félib., Hist. de S.D., pr., p. ccvj. Gall. chr. no. t. VII, p. 376-377.

XII SIECLE. rales, chrétiennes et politiques. On peut assurer qu'il fut un des meilleurs abbés de son siècle, et le ministre le plus accompli que la France eût eu depuis l'établissement de la monarchie. Son exemple est une bonne réponse aux raisonnemens de ces faux sages qui s'imaginent et tâchent de persuader que la pratique exacte des obligations du christianisme ne peut s'allier avec le maniement des affaires publiques.

Ibid. p. 190, et pr., p. ccij.

Les obsèques de ce grand homme attirèrent un nombreux concours de prélats, de seigneurs et de peuple. Le roi même les honora de sa présence. On assure qu'en voyant descendre le corps dans le tombeau, ce monarque ne put retenir ses larmes. Cette sensibilité vraisemblablement ne fut point passagère; la suite des événemens de son règne dut lui rappeler souvent avec amertume le vide que la mort de Suger avoit laissé dans son conseil. « Hélas! disoit un « auteur du temps, si ce grand ministre vivoit encore, nous « n'eussions pas perdu la moitié du royaume (par la répu- « diation de la reine Eléonore), et nous n'aurions pas con- « tinuellement les armes à la main pour conserver l'autre. » On ignore le premier lieu de sa sépulture; mais on sait qu'en 1259 l'abbé Mathieu de Vendôme fit transférer son corps dans l'épaisseur du mur de la croisée de l'église, du côté du midi, où il est encore aujourd'hui, avec cette simple inscription en dehors : *Hic jacet Sugerius Abbas.* Cet abbé ne connoissoit pas apparemment l'épitaphe que Simon Chevre-d'or, chanoine régulier de St-Victor et contemporain de Suger, lui avoit dressée. Car elle n'étoit pas indigne d'être gravée sur son tombeau (H[2]). Nous la transcrirons ici d'après l'historien de Saint-Denys.

Guill., Vit. Sug., l. 1, n. v.

Félib. ibid. Gall. chr. nov., ibid.

Decidit Ecclesiæ flos, gemma, corona, columna,
Vexillum, clypeus, galea, lumen, apex,
Abbas Sugerius, specimen virtutis et æqui,
Cum pietate gravis, cum gravitate pius,
Magnanimus, sapiens, facundus, largus, honestus,
Judiciis præsens corpore, mente sibi.
Rex per eum cautè rexit moderamina regni;
Ille regens regem rex quasi regis erat.
Dumque moras ageret rex trans mare pluribus annis,
Præfuit hic regno regis agendo vices.

Quæ dum vix alius potuit sibi jungere, junxit :
Et probus ille viris, et bonus ille Deo.
Nobilis Ecclesiæ decoravit, reppulit, auxit,
Sedem, damna, chorum, laude, vigore, viris.
Corpore, gente brevis, geminâ brevitate coactus,
In brevitate suâ noluit esse brevis.
Cui rapuit lucem lux septima Theophaniæ (I²),
Veram vera Deo Theophania dedit.

Depuis l'introduction de la congrégation de St-Maur dans l'abbaye de Saint-Denys, le tombeau de Suger a été décoré (l'an 1654) d'une table de cuivre de trois pieds et demi de haut sur deux et demi de large, enchâssée dans un cadre de marbre, orné dans les quatre coins d'emblêmes par lesquels on a voulu exprimer les principales vertus de cet abbé. Sur la table est gravée une épitaphe qui renferme son éloge d'une manière très-élégante, mais un peu trop prolixe pour pouvoir être placée dans cette histoire (J²). Elle se trouve dans celle de D. Félibien.

Les disciples de Suger ne manquèrent pas non plus à ce qu'ils devoient à sa mémoire. Dès qu'il eut fermé les yeux, ils publièrent sa mort, ses vertus et leur deuil par une fort belle lettre circulaire adressée à tous les fidèles. Nous parlerons ailleurs de cette lettre, ainsi que de la vie de Suger, l'une et l'autre composées par Guillaume, son secrétaire (K²).

§ II.

SES ÉCRITS.

Des écrits ornés du nom de Suger doivent naturellement prévenir en leur faveur. Il est peu vraisemblable, en effet, qu'un homme dont toute la vie n'a été qu'un enchaînement de grandes occupations, se soit amusé à écrire des choses inutiles ou de peu de valeur. La vérité répond à ce préjugé. Tout ce qui est sorti de la plume de Suger a réellement son mérite et une utilité marquée. Ses productions sont de plusieurs sortes. Dans la revue que nous allons en faire, nous commencerons par ses lettres.

Duchesne en a recueilli seize dans le IVe tome de sa

XII SIECLE. grande collection, avec un grand nombre de celles qui furent écrites à Suger. Comme celles-ci appartiennent la plupart à des auteurs dont nous avons traité, ou dont nous traiterons par la suite, nous n'en parlerons ici qu'autant qu'il sera nécessaire pour l'intelligence des lettres propres à celui qui nous occupe.

Le recueil est précédé d'un extrait de la lettre 309e de saint Bernard, adressée au pape Eugène, dans laquelle, recommandant à sa Sainteté les députés que Suger lui envoyoit, il parle ainsi de cet abbé : « S'il y a dans notre église de France quel« que vase de prix, capable d'orner le palais du roi des rois, « si le Seigneur a parmi nous un autre David fidèle à exé« cuter ses commandemens, c'est sans doute le vénérable « abbé de St-Denys. Ce grand homme, que je connois par« ticulièrement, joint à la prudence et à la fidélité dans l'ad« ministration des choses temporelles, la ferveur et l'humi« lité dans ce qui concerne les choses spirituelles; et, ce qui « est rare, il est également irrépréhensible sur l'un et l'autre « point. A la cour il vit comme un sage courtisan, et dans « son monastère il est un modèle de régularité. Je vous supplie « de recevoir avec bonté les députés d'un personnage aussi « recommandable. » A la tête de ces députés étoit Jean, neveu de Suger et moine de St-Denys. Mais la mort l'ayant surpris avant que d'arriver à Rome, ses compagnons, soit découragement, soit faute d'avoir la clef de la députation, prirent le parti de revenir sur leurs pas. Eugène, instruit de cet accident, écrivit à Suger pour l'en consoler, avec promesse d'écouter favorablement tous ceux qui viendroient de sa part.

Duches., t. IV, ep. 2, p. 495.

On a rendu compte, à l'article d'Ulger, de la lettre adressée par ce prélat à Suger en faveur des religieux de Bourgueil, au sujet de l'élection qu'ils avoient faite d'un abbé pendant sa régence sans l'avoir prévenu; de celle que ces religieux lui écrivirent eux-mêmes en lui envoyant l'élu pour le confirmer, et de la réponse favorable, mais prudente, que Suger fit à l'évêque d'Angers.

Suprà p. 308.

Duches. ibid., ep. 3-4-5, p. 496.

Une division qui s'éleva dans le chapitre de l'église de Paris, l'an 1147, donna de l'exercice à Suger dans les commencemens de sa régence. Il s'agissoit de remplacer le doyen Barthelemi de Senlis, élevé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Marne. Les chanoines ne pouvant s'accorder

Egas. Bul., t. II, p. 248. Dubois, Hist. eccl. de Paris, t. II, p. 115.

sur ce point, le régent leur offrit sa médiation. Elle fut rejettée. Il leur proposa ensuite de s'en rapporter à la décision du pape. On y consentit. Lui-même se chargea d'en écrire à sa Sainteté; et il le fit par deux lettres au moins, dont la première nous manque. Eugène, dans sa réponse à celle-ci, réponse datée d'Auxerre le 6 octobre, mande au régent qu'il donnera ses soins pour rétablir la paix dans l'église de Paris. Suivent dans la même lettre des remercîmens de l'offre que Suger lui avoit faite de tel lieu qu'il voudroit choisir en France pour y tenir un concile. Le pape finit par promettre au régent de lui faire justice du duc de Lorraine, « que nous avons déja, dit-il, excommunié pour d'au« tres fautes. » Ce duc, dont Suger s'étoit plaint au Saint-Siége, étoit Mathieu Ier. A l'égard du doyenné de Paris, on voit, par la seconde lettre de Suger au pape, que l'élection s'étant faite suivant ses ordres par quatre compromissaires, elle étoit tombée sur l'un d'entre eux nommé Clément. Notre abbé témoigne au pontife qu'elle lui paroît vicieuse. « Car, dit-il, ou les quatre compromissaires se sont accor« dés dans leur choix, et alors l'élu se sera donné sa propre « voix, ce qui est contraire aux règles; ou trois seulement « ont été unanimes, et dans ce cas l'élection n'est pas con« forme à votre intention, puisque vous n'avez promis « d'approuver que celui que les quatre auroient élu. Mais « de plus, ajoute-t-il, le sujet est indigne de la place par « son caractère brutal et son incapacité. » Il rapporte en preuve le scandale qu'il avoit donné dans le chœur un jour de fête, en imposant hautement silence au chantre (Albert) qui parloit à un des choristes, pour lui montrer ce qu'il devoit chanter. « Cet emportement, dit-il, est d'autant plus « blâmable, que le chantre va de pair avec le doyen, tant « au chœur que dans le chapitre; et que s'il a fait quelque « faute, c'est au chapitre à le réprimander. L'évêque de « Paris a tâché en vain d'apaiser cette querelle, quoique « le chantre ait offert de faire toutes les avances convena« bles. Elle est actuellement pendante à votre tribunal. « Je supplie votre paternité de remédier à ce désordre, de « manière que l'église de Paris n'en souffre aucun obscur« cissement. » Malgré cette lettre, le doyen resta, et son démêlé avec le chantre fut terminé à l'amiable.

Duches., ibid. Dubois, ibid., p. 116. Egas. Bul. ibid.

Dubois, ibid.

Suger étoit au mieux dans l'esprit de Roger, roi de Sicile.

XII SIECLE. Un bruit faux étant revenu à ce prince qu'il devoit se rendre en Sicile, il fit une partie du voyage pour aller au-devant de lui, et ne s'en retourna que lorsqu'il fut désabusé. Une autre preuve de ses bons sentimens pour notre abbé Ep. 143. se tire de la lettre suivante qu'il lui écrivit : *Roger, par la grace de Dieu, roi de Sicile, duc de la Pouille et prince de Capoue, à son très-cher ami le vénérable Suger, abbé de St-Denys.* « Il est du devoir des amis de se féliciter mu-« tuellement sur leurs prospérités. C'est pour cela que nous « avons jugé à propos de vous mander comme à notre intime « ami, que, graces à Dieu, nous sommes en paix et en santé. « Nous vous prions, par le retour que vous nous devez, de nous « donner fréquemment de vos nouvelles, afin que nous ayons « occasion de nous réjouir de vos avantages, comme nous « sommes assurés que vous vous réjouissez des nôtres. »

Ep. 146. Suger répondit au monarque en ces termes : « Nous ren-« dons à votre Majesté nos actions de graces, non telles « que nous devons, mais telles que nous pouvons les ren-« dre, de la bonté qu'un prince si grand et si sage a eu de se « souvenir de notre petitesse, et de nous demander à nous-« mêmes des nouvelles de l'état où nous sommes. C'est « effectivement une faveur qui nous attache entièrement à « vous, et dont nous ne perdrons jamais le souvenir, que « vous ayez daigné nous faire part de votre prospérité et « vous informer de la nôtre. En répondant à votre Majesté « sur ce dernier point, notre dessein étoit d'abord de l'en-« tretenir de plusieurs choses dignes de sa curiosité. Mais « craignant l'ennui qu'une lettre trop prolixe pourroit vous « causer, nous avons chargé notre député de vous les dire « de vive voix. »

Mart. Anecd., t. I, col. 421. Nous avons une lettre d'Etienne, roi d'Angleterre, à notre abbé, semblable à peu près à celle du roi de Sicile. Il le remercie des bons offices qu'il lui rend à la cour de France, lui en demande la continuation, et l'assure qu'il prend un soin particulier des domaines de St-Denys, situés dans ses états. La réponse de Suger n'est point venue jusqu'à nous. Mais ce qui mérite d'être remarqué comme un exemple de sa rare prudence, c'est qu'il sut également conserver l'amitié de ce prince, et se ménager, ainsi qu'on le verra dans peu, celle de ses deux rivaux, Géofroi, comte d'Anjou, et l'Impératrice Mathilde, son épouse.

Quoique Suger eût voulu détourner le roi d'aller en personne à la croisade, il n'en étoit pas moins zélé, comme on l'a déja vu, pour cette expédition : en voici de nouvelles preuves. Les Etats ayant été convoqués à Chartres pour aviser aux moyen de mettre en corps d'armée cette multitude de gens qui s'étoient croisés, et les entretenir sur la route, l'abbé de St-Denys écrivit à celui de Cluni pour l'inviter à se trouver à cette assemblée. Rien de plus touchant que la peinture qu'il fait dans cette lettre de la situation fâcheuse des affaires en Palestine, ni de plus pressant que ce qu'il allègue sur la nécessité de travailler à les rétablir. L'abbé de Cluni répondit à cette missive, qu'il étoit infirme, et qu'il avoit indiqué un chapitre général pour le jour même où devoient se tenir les Etats : deux raisons qui ne lui permettoient pas de se rendre à l'invitation de Suger. Ni la lettre de celui-ci, ni la réponse de l'autre ne sont dans le recueil de Duchesne. Elles se rencontrent seulement dans le sixième livre des lettres du second.

Concil., t. X, p. 1102.

Petr. Vener., l. 6, ep. 19.

Ibid. ep. 20.

Suger ayant écrit pour le même sujet à Humbert, archevêque de Lyon, ce prélat s'excusa pareillement de ne pouvoir assister aux Etats de Chartres. La principale raison qu'il alléguoit, étoit que l'archevêque de Sens, qui lui contestoit sa primatie, devant s'y trouver, il ne convenoit pas qu'il se rencontrât avec lui, pour ne pas compromettre la dignité de son église. Duchesne nous a conservé cette réponse ; mais la lettre de Suger n'existe plus.

Ep. 134.

Après la mort d'Albéric, archevêque de Bourges, arrivée l'an 1141, le siége de cette église fut disputé par Pierre de la Chatre, issu d'une ancienne maison, et Cadurque, favori du roi. Le premier, formellement exclu par le monarque décidé pour son compétiteur, eut recours au pape Innocent, qui ne fit nulle difficulté de le sacrer. Louis-le-Jeune, irrité de ce procédé, mit sous sa main le temporel de l'église de Bourges, et protesta que jamais Pierre n'auroit ni cette église, ni aucune autre dans ses Etats : ce qui occasionna une rupture éclatante entre la cour de Rome et celle de France. Nous verrons, à l'article de S. Bernard, les mouvemens qu'il se donna pour accommoder cette affaire (L[2]), dont il vint heureusement à bout, en déterminant le roi de France à céder au pape. Pierre de la Chatre fut donc confirmé dans l'archevêché de Bourges. Le roi l'investit du

Duches., ibid. ep. 83, p. 520.

XII SIECLE. temporel de cette église avant son départ pour la croisade. Mais la plupart de ceux qui étoient en possession de ce temporel refusèrent de s'en dessaisir. Cadurque, maître de la tour de Bourges, s'y maintenoit par la connivence des prévôts royaux du Berri. Renaud de Creci, à qui la garde de la tour de Saint-Palais, à quatre lieues de Bourges, avoit été confiée pendant les troubles des deux concurrens, prétendoit l'avoir en propriété. L'un et l'autre, sommés par le régent de désemparer, implorèrent la protection du comte de Vermandois. Suger, instruit de leurs mouvemens, n'en fut point effrayé. Il écrivit au comte que ce qu'il avoit réglé touchant les deux tours étant conforme aux intentions du roi, il n'y changeroit absolument rien. « C'est, lui dit-il « en finissant, ce que nous voulons que vous mandiez aux « intéressés par celui qui vous remettra cette lettre. *Quod per præsentem nuncium vos ipsis præcipere scribendo volumus.* Ce ton d'autorité avec lequel Suger parle au comte montre bien que celui-ci ne partageoit pas la régence avec lui. Les deux tours furent effectivement rendues, comme le témoigne la lettre de remercîment que l'archevêque de Bourges écrivit là-dessus au régent.

Ibid., ep. 84, p. 521.

Ibid. ep. 85.

Suger, après avoir si bien servi Pierre de la Chatre, eut occasion de lui demander sa protection pour les religieux des Chappes-Aude, prieuré dépendant de St-Denys, à trois lieues de Montluçon. D'autres moines voisins les inquiétoient, et leur avoient enlevé une église dont ils étoient en possession. Le régent, dans la lettre qu'il écrivit au prélat à ce sujet, lui rappelle les services qu'il lui avoit rendus au préjudice de ses propres intérêts; son zèle pour Pierre de la Chatre lui ayant occasionné, dit-il, plusieurs mauvais traitemens de la part du roi et d'autres personnages.

Ibid. p. 555.

Ep. 20.

Géofroi, évêque de Chartres, étant mort le 24 janvier de l'an 1149, Suger envoya des commissaires sur les lieux pour se saisir des régales, jusqu'à ce que le siége de cette église fût rempli. C'est ce qu'il notifie aux chanoines par une première lettre qui leur est adressée. Le chapitre ne tarda pas à faire son élection, qui tomba sur l'archidiacre Goslen. Il en fit part aussitôt à Suger, le priant de la confirmer, et de rendre les régales à l'élu. La réponse du régent porte qu'il approuve l'élection, mais qu'il ne peut se dessaisir des régales avant que le prélat se soit présenté à la cour pour y faire, suivant la coutume, le serment de fidélité.

Suger ne faisoit aucune grace sur cet article. Pierre, abbé de Massai, près de Vierzon en Berri (1), s'étant dispensé de comparoître à la cour après son élection, les régales de cette abbaye restèrent entre les mains du roi. L'abbé sentit sa faute, et étant venu demander l'investiture, il l'obtint avec une lettre du régent aux prévôts et sergens royaux du Berri pour lui donner main-levée de son temporel. Ep. 21.

Lorsque Suger vit arriver de la Terre sainte les seigneurs qui avoient accompagné Louis-le-Jeune, connoissant les dispositions de la plupart d'entre eux, il fut vivement alarmé du retardement du roi qu'ils avoient laissé en Syrie. Son premier soin fut de lui écrire pour le presser de revenir. « Les perturbateurs du repos public, lui dit-il, sont de re« tour, tandis qu'obligé de défendre vos sujets, vous demeu« rez comme captif dans une terre étrangère. A quoi pen« sez-vous, seigneur, de laisser ainsi les brebis qui vous sont « confiées, à la merci des loups? Comment pouvez-vous « vous dissimuler le péril dont les ravisseurs qui vous ont « devancé, menacent vos Etats? Non, il ne vous est pas « permis de vous tenir plus long-temps éloigné de nous. « Tout réclame ici votre présence. Nous supplions donc « votre Altesse, nous exhortons votre pitié, nous interpel« lons la bonté de votre cœur, enfin, nous vous conjurons « par la foi qui lie réciproquement le prince et les sujets, « de ne pas prolonger votre séjour en Syrie au-delà des fêtes « de Pâque, de peur qu'un plus long délai ne vous rende « coupable aux yeux du Seigneur d'avoir manqué au ser« ment que vous avez fait en recevant la couronne. Pour « nous, impatiens de vous revoir, nous vous attendons comme « un ange de Dieu. Vous aurez lieu, je pense, d'être sa« tisfait de notre conduite. Nous avons remis entre les « mains des chevaliers du Temple l'argent que nous avions « résolu de vous envoyer. Nous avons de plus remboursé « au comte de Vermandois les trois mille livres qu'il nous « avoit prêtées pour votre service. Votre terre et vos hom« mes jouissent, quant à présent, d'une heureuse paix. « Nous réservons pour votre retour les reliefs des fiefs mou- Ibid. ep. 57.

(1) Ceci peut servir à fixer à peu près le temps de l'élection de cet abbé, que les auteurs du nouveau *Gallia christiana* se contentent de placer avec ses deux prédécesseurs, avant le milieu du douzième siècle.

XII SIÈCLE.

« vans de vous, les tailles et les provisions de bouche que « nous levons sur vos domaines. Vous trouverez vos maisons « et vos palais en bon état, par le soin que nous avons « pris d'en faire les réparations. Me voilà présentement « sur le déclin de l'âge. Mais j'ose dire que les occupations « où je me suis engagé pour l'amour de Dieu et par atta- « chement pour votre personne, sans aucun retour sur moi- « même, ont beaucoup avancé ma vieillesse. A l'égard de « la reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez « le mécontentement qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, « rendu en vos Etats, vous puissiez tranquillement délibérer « sur cela et sur d'autres objets. » Les craintes qui avoient dicté cette lettre ne tardèrent pas à se réaliser. Robert de Dreux, ayant quitté la Terre-Sainte, fort mécontent du roi son frère, voulut profiter de son absence pour s'emparer du gouvernement. Sa partie étoit si bien faite, et un si grand nombre de barons étoient entrés dans ce complot, qu'il se vit sur le point de réussir. Pour rompre ses mesures, le régent n'aperçut point d'autre ressource que de convoquer les Etats. Le lieu de la convocation fut indiqué à Soissons. L'abbé de Clairvaux, ayant appris cette résolution de Suger, lui écrivit pour l'en féliciter. Nous avons une lettre du régent à Samson, archevêque de Reims, par laquelle il le prie, comme étant une perle précieuse de la couronne, *tanquam pretiosam de capite coronæ regni gemmam*, de se rendre à cette assemblée avec ses comprovinciaux. Il écrivit de semblables lettres que nous n'avons plus, aux autres archevêques et aux grands du royaume. L'assemblée se tint en effet, et Suger y triompha pleinement des ennemis de l'Etat.

Ep. 74.

L'un des grands vassaux de la couronne qui montrèrent le plus de zèle et de fidélité pendant l'absence du roi, fut Géofroi, comte d'Anjou. Dans toutes les occasions, il se déclara ouvertement pour le régent. Etant convenus ensemble d'une entrevue à Beaugenci pour les affaires du royaume, la santé du comte ne lui permit pas de s'y trouver. Il écrivit à Suger pour s'excuser. Dans une seconde lettre, il lui mande que, se trouvant beaucoup mieux, il est prêt à employer sa personne et tout ce qui dépend de lui pour le service de l'Etat, et même, dit-il, avec encore plus de zèle que si le roi y étoit présent, *et multò diligentiùs quàm si*

Ibid. ep. 8.

Rex præsens adesset. L'atttachement du comte à son devoir ne fut pas sans récompense. Louis, à son retour en France, mit en possession de la Normandie, les armes à la main, Henri, fils de Géofroi, et depuis roi d'Angleterre, en retenant le Vexin normand pour lui. Il est vrai que bientôt après ils se brouillèrent à l'occasion de Girard de Berlai, ou de Bellai, que le comte avoit dépouillé du chateau de Montreuil (1). Comme ils étoient sur le point d'en venir aux armes, Suger se mit entre les deux partis pour les réconcilier. Il s'adressa d'abord au roi par une lettre où il l'exhortoit à ne point entreprendre précipitamment la guerre contre un vassal dont il venoit d'augmenter considérablement les forces en l'investissant de la Normandie. Il le prioit surtout de consulter là-dessus les grands du royaume. « Car je crains, dit-il, que vous ne succombiez dans cette « entreprise, si vous vous y portez de vous-même et sans « prendre conseil. Ainsi, quoique vous ayez déjà convoqué « vos hommes pour cette expédition, je prendrai la liberté « de vous dire qu'il est à propos de suspendre les hostilités, « jusqu'à ce que vous ayez délibéré là-dessus avec vos vas« saux, je veux dire, les prélats et les grands. En ce cas, vous « pouvez tout attendre d'eux ; car je ne doute pas que la fidé« lité qu'ils doivent au royaume et à votre couronne, ne les « porte à contribuer de toutes leurs forces au succès d'une « guerre qu'ils auront concertée unanimement avec vous. » Cette lettre sert à prouver que les vassaux du roi ne se croyoient alors étroitement obligés à l'aider, que dans les guerres sur lesquelles il avoit pris leur avis. Ibid. ep. 150.

Suger écrivit pareillement au comte et à l'impératrice Mathilde son épouse, pour les exhorter à satisfaire le roi. Il leur rappelle les marques d'estime et d'affection que le roi Henri, père de Mathilde, lui avoit données dans toutes les occasions, « jusque-là, dit-il, que ce prince ne dédai« gnoit pas, tout grand qu'il étoit, de venir au-devant de « nous, et de nous communiquer, par préférence aux siens, « lorsqu'il étoit en guerre avec la France, ses vues pour le Ep. 153.

(1) Le siége de Montreuil, formé par le comte d'Anjou, commença vers la fin de l'an 1148, et dura trois ans. Voici comme en parle la Chronique de Normandie : *Dux Gaufridus*, dit-elle sur l'an 1148, *castellum Monasteriolum in pago Pictaviensi obsedit, et fecit ibi tria castella lapidea; et duravit illa obsidio per tres annos, usquequo Berlai Dominus castelli reddidit se Comiti. Tunc etiam Comes turrem et castellum funditùs evertit.*

XII SIÈCLE. « rétablissement de la paix ; d'où il est arrivé que souvent « nous l'avons fait désister, par notre conseil et avec le « secours divin, de plusieurs guerres où l'avoient engagé « des esprits brouillons qui faisoient tous leurs efforts pour « les entretenir. Je ne me souviens pas même, j'ose le dire, « que, durant l'espace de vingt ans, il ait fait aucune paix « avec le roi, que nous n'y ayons concouru par nos soins, « comme ayant l'avantage de posséder également la con- « fiance des deux monarques. C'est donc le souvenir des « bontés du grand roi Henri qui me porte à vous conseil- « ler de travailler sérieusement à calmer l'esprit de notre « souverain, tandis qu'il en est temps, et qu'il n'a point « encore pris d'engagement avec vos ennemis. Considérez « que rien ne vous est plus nécessaire que la paix dans les « circonstances où vous vous trouvez. Car si le royaume « d'Angleterre, qui ne peut vous échapper, venoit à vous « échoir en temps de guerre, toutes les grandes richesses « que renferme le trésor royal, au lieu de tourner à votre « profit, deviendroient la proie d'avides ravisseurs, ou la « solde des troupes que vous seriez obligés d'entretenir. »

P. 414. Dom Martenne a publié dans le premier tome de ses Anecdotes une réponse du comte à Suger pour le remercier de la peine que son Altesse (*Sublimitas*) s'étoit donnée de travailler à sa réconciliation avec le roi. Mais il l'avertit que l'armée du monarque étant en marche pour venir à lui, il ne peut se dispenser de se mettre sur la défensive. Cependant il assure que si le roi veut bien suspendre les hostilités, il en passera par tout ce que lui (Suger) et le comte de Vermandois décideront.

Ibid. p. 415. Suger répondit à cette lettre par une autre que Dom Martenne a pareillement mise au jour. Il marque au comte dans celle-ci, que, tandis qu'il conféroit avec Arnoul, évêque de Lizieux, et confident de ce prince, touchant les moyens de pacifier sa querelle, le comte de Vermandois est venu les surprendre inopinément, qu'ils se sont joints à lui et à d'autres personnes bien intentionnées pour aller trouver le roi, et qu'enfin ils ont obtenu de ce monarque qu'il accorderoit une trève au comte d'Anjou, jusqu'à ce qu'on pût aviser aux moyens d'établir une paix solide entre eux. « Je ne doute point, ajoute-t-il, que le comte de Vermandois ne vous ait mandé la même chose. » Quoique Suger

ne fasse mention d'aucunes hostilités exercées jusqu'alors entre le roi et le comte, il est certain d'ailleurs que Louis étoit entré à main armée dans la Normandie, où il trouva le jeune Henri prêt à défendre son duché; qu'il y eut de part et d'autre quelques châteaux assiégés, et que la guerre eût été poussée plus vivement sans une maladie qui obligea le roi de retourner à Paris. C'est ce qu'on peut voir en détail dans nos historiens modernes. Il manque néanmoins dans leur récit quelques circonstances qu'ils n'auroient pas dû négliger. Telles sont les suivantes : que Girard de Bellai, du fond de sa prison où le comte d'Anjou le retenoit, ayant réclamé la protection du pape, ainsi que celle du roi, les foudres de Rome furent lancées contre le comte d'Anjou; que ce prince, étant venu à la cour de France pour traiter de la paix, voulut bien consentir à rendre à Girard, qu'il avoit amené avec lui, la terre de Montreuil, mais qu'il refusa de recevoir l'absolution des censures ecclésiastiques, qui lui étoit offerte, soutenant qu'il n'avoit rien fait que de juste à l'égard de son vassal; sur quoi, l'on rapporte que S. Bernard, témoin de la scène, dit : « Je ne doute point que cet « homme ne soit bientôt puni de son obstination, ou par la « mort ou par quelque autre grand malheur : » prédiction, ajoute-t-on, que l'événement vérifia, le comte étant mort dans la quinzaine.

Duches. ibid. p. 420-421.

Gaufr., Vit. S. Bern., l. 4, c. 3.

Le pape Eugène, pendant son séjour à Paris, avoit concerté avec le roi et Suger d'établir une communauté régulière dans l'église de Sainte-Geneviève, à la place des chanoines séculiers qui la desservoient. Le motif de ce changement étoit la vie licentieuse que ces chanoines menoient; mais l'occasion fut une querelle très-vive et presque sanglante, qui s'éleva entre les gens du pape officiant à Sainte-Geneviève, et les chanoines, au sujet d'un tapis qui avoit couvert le prié-dieu de Sa Sainteté; ceux-là le revendiquant de force en vertu de l'usage, ceux-ci le défendant de même, sans que la présence du roi pût retenir les uns ni les autres. On pensa d'abord à substituer aux chanoines des moines de Saint-Martin-des-Champs. Ainsi le portoit la commission qu'Eugène adressa de Langres à Suger, le 29 avril de l'an 1140. Mais sur les remontrances des premiers, le pape changea d'avis, et manda à Suger de choisir plutôt des chanoines de St-Victor pour les remplacer. Sur ce nouvel ordre, Suger,

Egas. Bul., t. II, p. 226-231.

Duches. ibid., ep. 27.

Ibid. ep. 32.

XII SIECLE. accompagné des abbés de St-Germain-des-Prés, de Saint-Maur et de Ferrières, se rendit à St-Victor pour demander à l'abbé Guildin son prieur Odon avec douze de ses chanoines. La proposition souffrit d'abord de grandes difficultés. Gilduin allégua le besoin qu'il avoit d'Odon pour lui aider à porter dans sa vieillesse le poids du gouvernement. Enfin, après avoir résisté pendant tout le jour, il se laissa vaincre. Dès le lendemain, fête de S. Barthelemi, la nouvelle colonie fut conduite à Sainte-Geneviève. L'évêque de Meaux qui l'attendoit, célébra la messe, pendant laquelle Odon reçut de ses mains la bénédiction abbatiale. On mit ensuite les nouveaux chanoines en possession des lieux réguliers. Le jour suivant on leur accorda les régales, et les hommes de sainte Geneviève vinrent leur prêter serment de fidélité. Tout ce détail est consigné dans une lettre de Suger au pape pour lui rendre compte de ses opérations. Comme la plupart des anciens chanoines avoient obéi de fort mauvaise grace, Suger prévit qu'ils ne manqueroient pas d'inquiéter, à la première occasion, leurs successeurs par des chicanes qui entraîneroient des appellations en cour de Rome. C'est un inconvénient qu'il prie Sa Sainteté, par cette même lettre, de prévenir, attendu, dit-il, que semblable à de jeunes plants la nouvelle réforme a besoin de repos et de tranquillité pour prendre racine et s'affermir.

Ibid. ep. 40.

Ibid. ep. 45. Eugène fit à cette lettre une réponse très-obligeante, exhortant l'abbé de St-Denys à couronner une œuvre qu'il avoit commencée avec tant de succès. Mais ce que Suger avoit prévu ne tarda pas d'arriver. Les chanoines dépossédés, se repentant de leur condescendance, firent plusieurs avanies aux réformés. De là ils allèrent en troupe à Rome se plaindre de Suger, dont les menaces avoient arrêté leurs déportements. Notre abbé n'eut pas plutôt appris leur départ qu'il en informa le pape par une lettre, où il le prioit de ne point se laisser surprendre par les récits calomnieux de ces rebelles. Il y faisoit un portrait fort désavantageux de leur conduite, dont les principaux excès étoient, qu'au lieu de rendre fidèlement le trésor de l'église, ils avoient enlevé quatre marcs de la chasse de Sainte-Geneviève et quantité d'autres reliquaires; qu'ils retenoient les terres et les domaines de cette église; qu'ils contestoient aux nouveaux chanoines les lieux réguliers; qu'ils cherchoient toutes les occasions

Ep. 47.

de les troubler dans le service divin. « Nous aurions pu, dit« il, employer l'autorité royale dont nous sommes déposi« taires, contre ces mutins; mais nous avons pensé qu'il seroit « plus respectueux de vous les dénoncer et d'attendre là-des« sus de nouveaux ordres de votre paternité. » Cette lettre ne produisit pas tout l'effet que Suger s'en étoit promis. Eugène, porté naturellement à la douceur, crut devoir accorder quelque chose aux mécontens; et comme ils insistoient à ce qu'il ôtât la connoissance de leurs affaires à Suger, il prit un tempérament en lui donnant pour adjoint dans sa commission l'évêque d'Auxerre. Le lettre par laquelle il marquoit à notre abbé cette disposition, ne contenait rien que d'honorable pour lui. « Ce n'est pas, lui dit-il, que nous ayons « aucune défiance sur votre compte. La conduite que vous « avez tenue jusqu'à présent nous a suffisamment attesté « votre prudence et votre fermeté. Mais nous avons jugé à « propos de vous associer un nouveau commissaire, afin « d'imposer silence aux murmures des anciens chanoines, et « de leur ôter tout sujet de satisfaire la haine particulière « qu'ils vous portent. » Suger n'eut qu'à se louer des procédés de l'évêque d'Auxerre. Ils travaillèrent de concert, et mirent en peu de temps le dernier sceau à la réforme de Sainte-Geneviève. Ep. 67.

Ce ne fut pas la seule entreprise de cette nature dont l'abbé de St-Denys fut chargé. Louis-le-Jeune avoit également à cœur la réforme du chapitre séculier de St-Corneille de Compiègne. En passant par Rome au retour de la Terre-Sainte, il avoit obtenu du pape une Bulle, datée du 13 mars 1149, qui commettoit Suger et Baudouin, évêque de Noyon, pour substituer des moines de St-Denys aux chanoines. Cette affaire excita de grandes contestations. Le roi, qui les avait prévues, se rendit le premier à Compiègne, pour attendre Suger qui devoit y amener douze de ses religieux, avec Odon, destiné pour être leur abbé. L'évêque de Noyon se joignit à eux sur la route. A leur arrivée, le chapitre fut convoqué pour entendre la lecture des lettres du pape. Aucun des chanoines n'ayant comparu, le roi, qui était présent, ne laissa pas de faire lire la Bulle devant plusieurs autres clercs et une multitude de bourgeois, qui tous élevèrent la voix pour y applaudir. Le lendemain, sur les pressantes sollicitations du roi, les chanoines se présen-

XII SIECLE. tèrent au chapitre, ayant à leur tête Philippe de France, leur abbé; mais ce ne fut que pour accabler d'injures les deux commissaires, sans égard pour la Majesté royale. En vain on leur promit la jouissance de leurs prébendes, ils étoient déterminés à ne rien écouter. Furieux, ils courent du chapitre à l'église, dont ayant fermé les portes sur eux, ils s'emparent des ornemens, pillent le trésor, et prennent entre autres reliques la sainte Epine et le saint Suaire. Les moines, cependant, à la faveur d'une issue, ayant pénétré dans l'Eglise, voulurent se mettre en possession du chœur. Alors le tumulte redoubla, au point que, sans le secours du peuple qui accourut de toutes parts, le lieu saint eût été ensanglanté. Les reliques sont arrachées des mains des chanoines, et eux-mêmes chassés ignominieusement. Il y a bien de l'apparence que les bourgeois se chargèrent de maintenir les religieux, puisque, dès le lendemain, le roi et Suger partirent, laissant à l'évêque de Noyon le soin de régler ce qui restoit à faire.
Ep. 158, p. 543. Suger, à son retour, écrivit au prélat pour l'exhorter à bénir le nouvel abbé le jour de la fête patronale (14e septembre), ou le dimanche suivant. Baudoin fit ce que Suger désiroit, non sans essuyer de vives oppositions. Il l'en informa par une lettre, où il lui mandoit qu'il étoit important d'envoyer à Rome pour obtenir la confirmation de tout ce qui avoit été fait. « Car c'est là, dit-il, l'unique fondement sur lequel on « peut élever un édifice solide, d'autant que tout ce qui n'est « appuyé que sur les ordres et les menaces du prince, n'a « pas à beaucoup près la même consistance que ce qui est « établi sur l'autorité apostolique. » Suger suivit cet avis, et
Ep. 163. fit partir le nouvel abbé de Saint-Corneille avec une lettre pour le pape, dans laquelle il expose les faits qui viennent d'être rapportés, suppliant Sa Sainteté de vouloir bien ratifier ce qu'il avoit fait en vertu de ses ordres.

Ep. 164. Il écrivit aussi à l'abbé de Cluni, chez lequel Odon devoit passer, pour le prier de donner à celui-ci des lettres de recommandation pour le pape. A la fin de cette lettre, on lit : *Domino et Patri venerabili Dei gratiâ Claravallensi abbati Sugerius Beati Dionisii abbas idem mandat :* paroles qui donnent à entendre qu'Odon devoit aussi passer à Clairvaux, et que cette lettre étoit commune pour Saint Bernard et pour l'abbé de Cluni. On la trouve aussi, dans la bibliothèque
Col. 960-961. de Cluni, parmi celles de Pierre-le-Vénérable.

Le comte de Vermandois avoit été admis au conseil où l'on avoit conclu la réforme du chapitre de Saint-Corneille. L'abbé de Saint-Denis se crut d'autant plus obligé de lui faire le récit de ce qui venoit de se passer, que ce prince étoit plus en état qu'aucun autre de réprimer les chanoines, en saisissant les grands domaines qu'ils possédoient dans ses terres. C'est à quoi Suger l'exhorte par une lettre où il lui rappelle l'amitié constante qui avoit régné entre eux, et les secours mutuels qu'ils s'étoient prêtés dans toutes les occasions. Il prend le comte à témoin qu'il ne s'étoit chargé qu'à regret du soin de réformer l'église de Compiègne. Ep. 159.

Suger avoit une affection singulière pour l'abbaye de Fontevraut. Il lui en donna des preuves dans un différend qu'elle eut avec l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porrée. Ce prélat, voulant s'assujétir ce monastère, refusoit de bénir l'abbesse Mathilde élue en 1150, à moins qu'elle ne reconnût sa juridiction. L'abbé de Saint-Denys écrivit au pape pour se plaindre de ce procédé. Il prie le St-Père d'être favorable à une maison si célèbre et si édifiante, « que nous avons vu « naître, dit-il, lorsque nous étudiions en ces quartiers-là, et « qui s'est tellement accrue, comme nous l'apprenons avec « joie, qu'on y compte à présent jusqu'à quatre à cinq mille « religieuses : *Ut pote tantum tantæ religionis locum, quem cum in partibus illis in scholis essemus, noviter incœptum esse vidimus; et per Dei voluntatem ferè ad quatuor aut quinque millia sancti-monialium jam excrevisse audivimus et gaudemus.* Cette lettre a été rapportée d'après Duchesne par le père Sirmond dans ses notes sur la 32[e] lettre du 8[e] livre de celles de Geofroi de Vendôme. Ep. 88.

Nous ignorons quel est ce Robert de la Bove (de Bovâ), à l'occasion duquel Suger écrivit à Thierri, évêque d'Amiens, pour lui faire des reproches de l'avoir reçu dans son diocèse. Il qualifie ce Robert de scélérat, d'apostat et d'infâme, et exhorte le prélat à chasser ce misérable sans délai. Ep. 154.

Les quatre lettres suivantes, écrites par Suger durant sa dernière maladie, ont été livrées au public par D. Martenne, dans le premier tome de ses Anecdotes.

La première est adressée à l'évêque de Beauvais, Henri, frère du roi, au chapitre, au clergé et au peuple de cette ville. Elle a pour objet de les détourner d'une révolte qu'ils Mart., Anecd., t. I, p. 422.

XII SIECLE. méditoient contre le roi. Suger emploie toute son éloquence pour leur faire sentir l'atrocité du crime qu'ils vont commettre, la témérité de leur dessein, et l'excès des malheurs qu'ils se préparent. Il prend Dieu à témoin que cette nouvelle l'afflige beaucoup plus que la fièvre quarte dont il est tourmenté. Il s'adresse tantôt à l'évêque, à qui il représente ce qu'exigent de lui les qualités de frère du roi, de pasteur des ames et de citoyen; tantôt au chapitre, qu'il conjure de ne point ternir la gloire de leur église par une sédition aussi criminelle qu'insensée; tantôt au peuple, qu'il exhorte d'avoir compassion de lui-même, l'assurant qu'il lui est aussi impossible d'empêcher la ruine entière de la ville, s'ils persévèrent dans ses funestes dispositions, qu'à une fourmi de traîner un char. Il finit par ces paroles remarquables : *Videte, viri discreti, ne aliâ vice rescribatur quod semel inventum est in marmoreâ columnâ hujus civitatis ore Imperatoris dictum :* Villam Pontium refici jubemus.

Ibid. p. 424. La seconde lettre est une réponse à celle que S. Bernard avoit écrite à notre abbé pour l'exhorter à terminer chrétiennement sa carrière. Le Saint avoit joint à sa lettre quelques petits présens, entre autres une serviette de prix et un pain béni. Suger le remercie de tout cela, témoigne un grand mépris de la vie, et marque un vif désir de retourner à son créateur. Il se recommande aux prières du saint homme et de toute sa communauté, déclarant qu'il auroit bien souhaité pouvoir jouir de sa présence avant que de mourir.

Ibid. p. 425. La troisième est à Joscelin, évêque de Soissons, qui s'étoit excusé sur ses infirmités de ne pouvoir venir le voir. Notre abbé le presse de lui accorder cette satisfaction; et comme le prélat lui avoit mandé qu'il ne comptoit pas lui survivre longtemps, il fait des vœux pour que cela n'arrive pas. Joscelin se rendit aux sollicitations de son ami.

Ibid. Enfin, la quatrième est écrite au roi. Cette lettre exhale les sentimens de la piété la plus tendre. Suger avertit le monarque qu'il sent le moment de sa dissolution approcher, que plein de confiance en la miséricorde divine, il se prépare sans trouble à paroître devant le tribunal du souverain Juge; que ses amis, étonnés de le voir souffrir depuis si long-temps, sont persuadés avec lui que, par-là Dieu veut lui donner le temps et les moyens d'expier ses fautes.

Il recommande le roi et ses états à la divine Providence, et souhaite qu'après un règne heureux sur la terre, il participe à la couronne éternelle. Il le prie de continuer sa protection à l'abbaye de St-Denis, « qui est, dit-il, une des « plus nobles portions de votre royaume. Aimez, conti« nue-t-il, l'église du Seigneur; prenez la défense des « veuves et des orphelins; soyez le vengeur des innocens « opprimés. Par-là vous obtiendrez les secours du ciel « contre les puissances visibles et invisibles, contre les as« sauts de vos ennemis déclarés, et contre les embûches de « vos ennemis secrets. Voilà mon conseil. Gardez soigneu« sement cette lettre, puisque vous ne pouvez plus me « garder long-temps, et faites-vous une loi d'observer fidè« lement ce qu'elle renferme. C'est pour votre intérêt que « je vous parle. »

Telles sont les lettres de Suger que le temps a respectées. Nous nous flattons que nos lecteurs ne désapprouveront pas le compte détaillé que nous en avons rendu. Il n'étoit guère permis, ce semble, de passer rapidement sur des monumens aussi précieux et aussi intéressans pour notre Histoire.

Une partie de ces lettres et de celles qui furent écrites à Suger, avoit été connue de J. Baudouin avant qu'elles fussent livrées au public. Il en traduisit 46 en françois, qu'il fit imprimer l'an 1640, à Paris, chez Aug. Courbé, dans la seconde partie d'un ouvrage in-8°, qui a pour titre: *Le Ministre fidèle représenté sous Louis VI en la personne de Suger, abbé de St-Denis, en France, et régent du royaume sous Louis VII, tiré du manuscrit latin de Fr. Guillaume.* A la tête de l'ouvrage, on voit le portrait de Suger, au bas duquel on lit ces deux vers:

Deliciæ regum regnique, Sugerius Abbas,
Cui similem vix Roma tulit, sic ora ferebat.

En second lieu, Suger a composé la vie de Louis-le-Gros. Personne n'étoit plus en état que lui d'exécuter un pareil ouvrage. Aussi peut-on assurer qu'il a rempli tout ce qu'on pouvoit attendre de lui à cet égard. L'histoire de sa propre vie étoit tellement liée à celle du monarque, qu'il n'a pu s'empêcher de mêler à celle-ci quantité de traits qui le con-

Duches., t. IV, p. 281-321.

XII SIECLE.

cernent. Cette production est dédiée à Joscelin, évêque de Soissons, l'homme le plus capable, par les engagemens qu'il avoit à la cour et par l'intimité où il vivoit avec notre abbé, de rendre témoignage à la vérité de son récit. Parmi les anecdotes qui s'y rencontrent, les suivantes nous ont paru les plus dignes de la curiosité du lecteur.

P. 284. Bouchard de Montmorency ayant été traduit au tribunal du roi Louis-le-Gros par l'abbé de Saint-Denys (Adam) pour répondre sur les torts qu'il faisoit à l'abbaye, le jugement ne lui fut point favorable. Ce seigneur, présent en personne, protesta hautement qu'il ne s'y soumettroit pas. Cependant, dit Suger, il ne fut point arrêté pour cela, parce que ce n'est point l'usage des François; mais il se retira librement : *Qui cùm cadens à causâ Justitiam judiciumque*
P. 289. *exequi noluerit, non tentus (neque enim Francorum mos est) sed recedens, etc.*

Parlant du séjour que Pascal II fit à Saint-Denys, notre auteur dit que, dans la manière dont il se comporta, ce pape laissa à la postérité un exemple de modération inconnu aux Romains, et auquel on ne s'attendoit pas. Car ayant été conduit au trésor, non-seulement il ne prit rien, dit-il, de l'or, de l'argent et des pierreries qui étoient sous ses yeux; mais il ne daigna pas même les regarder, se contentant de demander un peu des vêtemens de saint Denys.

P. 314. Guillaume III, (1) comte d'Auvergne, s'attira deux fois de suite (l'an 1126 et l'an 1131) les armes de Louis-le-Gros, pour des vexations qu'il faisoit à l'évêque de Clermont. Ayant été fort mal mené la première fois, il implora le secours du duc d'Aquitaine dont il étoit vassal. Mais ce duc, étant venu en Auvergne, fut tellement déconcerté à la vue de l'armée formidable du roi, que, sur le point de livrer bataille, il lui envoya des députés pour lui dire : « Sire, le duc d'Aquitaine, votre vassal, vous souhaite toute « sorte d'honneurs et de prospérités. Ce qu'il demande à « Votre Majesté, c'est qu'elle veuille bien agréer son service « et le conserver dans la jouissance de ses droits. Car la « même justice qui impose la loi du service au vassal, exige « du seigneur une domination équitable. Si le comte d'Au- « vergne qui relève de moi, comme je relève de vous,

Monum. de la Monarc. franç., t. II, p. 42.

(1) Et non pas Robert, comme le dit Dom Montfaucon.

« a commis quelque excès, je suis tenu de le représenter à « votre cour. C'est une obligation que je reconnois et que « je n'ai jamais refusé de remplir. Je viens aujourd'hui vous « réitérer mes soumissions à cet égard, vous suppliant de me « faire la grace de les accepter. Si Votre Majesté doute de « ma sincérité, je suis prêt à lui donner des otages de qua- « lité compétente et en nombre suffisant. C'est aux grands « du royaume à juger. J'en passerai par tout ce qu'ils vou- « dront. » Le roi, dit Suger, ayant délibéré là-dessus avec les grands, reçut, comme l'équité le demandoit, les offres, le serment et les otages du duc, rendit la paix à l'église et à la patrie, et marqua un jour où les parties viendroient à Orléans, le duc à leur tête, pour plaider devant sa cour. Notre historien ne dit point quel fut le jugement que la cour rendit. Mais ce qu'il vient de nous apprendre, mérite bien d'être remarqué. Cet aveu que le duc d'Aquitaine fait de l'obligation où il est de représenter son vassal à la cour du roi pour y répondre sur ses torts, est un témoignage évident de l'étendue du ressort de cette cour et de son autorité sur les grands vassaux du royaume.

Le pape Innocent II étant venu à St-Denys le mercredi de la semaine sainte de l'an 1131, l'abbé Suger et tous ses religieux sortirent au-devant de lui en procession, chantant des hymnes et des cantiques. Le lendemain, le pape y célébra la Cène avec les cérémonies qui se pratiquoient à Rome, sans oublier celle qu'on nommoit le Presbytère, c'est-à-dire, une distribution de pièces d'or au clergé. Le vendredi saint, il adora la croix, et le jour de Pâque il assista aux matines avec la communauté. Ce jour même, il y eut une espèce de cavalcade que notre auteur a pris soin de décrire en ces termes : « Le pape, dit-il, suivi de plusieurs « cardinaux, sortit de grand matin de l'abbaye, et se retira « au prieuré de Lètrée. Là ils se parèrent de leurs plus ri- « ches ornemens, comme ils ont coutume de faire à Rome « dans les grandes cérémonies. On mit sur la tête du « pape un diadême composé d'une mitre couronnée par le « haut d'un cercle d'or en manière de casque. Le St-Père « étant monté ensuite sur un cheval blanc caparaçonné, tous « les cardinaux couverts de longs manteaux et montés sur « des chevaux de couleur différente, dont toutes les housses « étoient blanches, alloient devant lui deux à deux en

P. 318.

P. 165-166.

XII SIECLE. « chantant des hymnes. Les barons et les autres feudatai-
« res de l'abbaye marchoient à pied, conduisant le cheval « du pape par la bride. D'autres précédoient, et jetoient « quantité de pièces de monnoie pour écarter la foule. « Toutes les rues étoient tendues de riches tapisseries et « jonchées de verdure. Outre plusieurs compagnies de soldats « qui vinrent par honneur au-devant du pape, il y eut un « concours prodigieux de peuple. Les juifs mêmes de Paris « accoururent à ce spectacle, et présentèrent au pape le « livre de la loi en un rouleau couvert d'un voile. A cet « hommage le St-père répondit par ces paroles pleines d'une « tendresse compatissante : Que le Dieu tout-puissant dai-« gne ôter le voile qui couvre les yeux de votre cœur. Enfin « le pape arrive à la basilique des Saints-Martyrs, toute bril-« lante de l'éclat des couronnes d'or et des pierreries beau-« coup plus précieuses que l'or et l'argent. Il célébra les « divins mystères avec nous, et nous immolâmes ensemble « le véritable agneau pascal; après quoi l'on descendit dans « le cloître tout couvert de tapis, sur lesquels on avoit « dressé des tables. Là le pape et toute sa suite, couchés à « l'antique, mangèrent d'abord l'agneau matériel. On s'assit « ensuite, et le reste du festin, qui fut très-splendide, se fit « comme à l'ordinaire. »

P. 320. Suger est témoin que Louis-le-Gros abdiqua le royaume entre les mains de son fils avant que de mourir. « Comme « on lui apportoit, dit-il, le corps et le sang de Notre-Sei-« gneur en viatique, il se lève, s'habille et sort de sa cham-« bre, au grand étonnement de tout le monde, pour aller « au-devant de son Dieu. L'ayant adoré, il se dépouille des « ornements royaux en présence des clercs et des laïcs, « se demêt du royaume, confesse qu'il a fait beaucoup de « fautes dans le gouvernement, remet son anneau dans la « main de son fils en signe d'investiture, lui recommande « sous l'obligation du serment de protéger l'église, les pau-« vres, les orphelins, de maintenir chaque citoyen dans ses « droits, et surtout de ne faire arrêter personne dans sa « cour, à moins qu'il n'y fût pris en flagrant délit. » Ce prince survécut près de deux mois à son abdication. Il mourut sur la cendre entre les bras d'Etienne de Senlis, évêque de Paris, et de Gilduin, abbé de St-Victor.

Suger avoit la simplicité de croire aux prophéties de Merlin,

qu'il appelle *Anglorum sempiterni eventûs mirabilis spectator.* Il en cite une, qu'il applique à Henri I[er], roi d'Angleterre. Elle est entièrement à la gloire de celui qui en est l'objet, supposé que le prétendu prophète eût quelque objet fixe dans ses visions. P. 295.

L'Histoire de Louis-le-Gros a été publiée pour la première fois dans un recueil *in-folio* des historiens de France, imprimé l'an 1596 à Francfort, chez les héritiers d'André Wechel. André Duchesne a fait reparoître cette production bien plus épurée qu'après divers manuscrits, dans le IV[e] tome de son grand recueil des écrivains qui ont traité de notre histoire (M.).

Outre cette vie en grand du monarque françois, notre auteur avoit composé sa légende distribuée en trois leçons, pour être lue chaque année à l'office de la nuit le jour de son anniversaire. Elle a été mise au jour par les soins de Dom Martenne, dans la préface du IV[e] tome de sa grande collection. P. xxxvi, n. 108.

En troisième lieu, Suger est auteur d'un livre qui renferme le détail de son administration abbatiale. Duchesne, le premier éditeur de cet ouvrage, doute qu'il soit de notre abbé, sur ce que, dans le manuscrit de St-Denys, d'après lequel il a dirigé son édition, il porte le nom de Guillaume, auteur de la vie de Suger. Mais Suger, à chaque page, y parle en son propre nom; et d'ailleurs il est aisé, quoi qu'en dise l'éditeur, d'y reconnoître son style. Ce fut en 1144, la vingt-troisième année de son administration, qu'il fut engagé à ce travail, non de son propre mouvement, dit-il, mais par les prières de ses religieux, lesquels étant un jour assemblés en chapitre le pressèrent vivement de mettre par écrit ce qu'il avoit fait pour le bien de l'abbaye, soit par des acquisitions nouvelles, soit en recouvrant des biens aliénés, soit en améliorant les biens dont le monastère jouissoit, soit en batimens, soit en décorations et ameublemens de l'église. Ils alléguoient pour motifs de leur demande, 1° que la mémoire de ses bienfaits porteroit ceux qui viendroient après eux, à prier avec ferveur pour le repos de son ame; 2° que son exemple exciteroit l'émulation des abbés ses successeurs pour faire fleurir le culte divin. On peut diviser ce livre en deux parties, dont la première comprend ce qu'il avoit fait dans les lieux réguliers, dans les terres et dépen- Ibid. p. 331-350. P. 331.

XII SIECLE.

dances du monastère : la seconde est entièrement consacrée au récit de la reconstruction et des embellissemens de l'église. Voici ce qui nous a paru de plus remarquable dans l'une et l'autre partie.

P. 333. En parlant du Vexin françois, situé entre les rivières d'Oise et d'Epte, l'auteur dit qu'il est constant par les anciens monuments que c'est un fief mouvant de Saint-Denys ; que le roi Louis-le-Gros qui l'avoit acquis, étant sur le point d'aller faire la guerre à l'empereur, vint au chapitre de l'abbaye, et y déclara qu'il tenoit ce fief de St-Denys, et qu'en qualité de porte-étendartd de l'abbaye, qualité attachée à ce fief, il seroit obligé d'en faire hommage, si la dignité royale ne l'en dispensoit. *In pleno capitulo B. Dionysii professus est se ab eo habere, et jure Signiferi, si Rex non esset, hominium ei debere.* Nos rois dès-lors se croyoient donc (1) exempts de l'hommage, par le droit de leur couronne, pour les fiefs qu'ils tenoient de leurs vassaux. Il est vrai que M. Brussel rapporte deux pièces, l'une de l'an 1185, l'autre de l'an 1193, par lesquelles on voit que Philippe-Auguste se fit dispenser par l'église d'Amiens et par celle de Térouane, de l'hommage qu'il devoit à la première pour la ville et comté d'Amiens ; et à la seconde pour le fief de Hesdin, à la charge que ces deux églises seroient exemptes envers lui du droit de procuration ou de gîte. Mais il ne paroît pas que Louis-le-Gros ait donné aucune indemnité à l'abbaye de St-Denys pour l'hommage du Vexin françois.

Nouv. traité des fiefs, p. 152.

P. 337. Les Avoueries, dans leur institution, avoient pour objet la défense des églises. Mais érigées en fiefs héréditaires, sur la fin de la seconde race de nos rois, elles devinrent, par la tyrannie de ceux qui en étoient revêtus, le fléau de ces mêmes églises qu'elles étoient destinées à protéger. L'Avouerie de la terre de Touri étoit de tout temps attachée à la seigneurie de la Ferté-Baudouin, et de tout temps, jusqu'à

(1) Un savant homme dit que Philippe I, ayant acquis en 1061 la vicomté de Bourges, dont une partie relevoit du comté de Sancerre, ce prince *fit rendre hommage* au comte de Sancerre pour ce qui étoit de sa mouvance. Nous avons cherché soigneusement la preuve de ce fait sans pouvoir la découvrir. Une personne qui travaille à l'histoire de Berri depuis plusieurs années, nous a assurés qu'elle n'avoit pareillement pu réussir à la trouver. Il en est de même de la charte d'investiture qu'on prétend avoir été donnée à Foulques, comte d'Anjou, par Louis le-Gros : charte dans laquelle, dit-on, *l'hommage lige commence à être connu.* Cette pièce est absolument inconnue à des personnes qui se portent pour avoir bien étudié les monumens qui concernent l'Anjou. Nous regrettons que le plan de l'auteur ne lui permette pas de citer.

Abr. chron. de l'hist. de Fr., an 1100.

Ibid. an. 1135, etc.

XII SIECLE.

Suger elle incommodoit beaucoup le prévôt et les habitans de Touri. « Or il arriva, dit-il, que cette Avouerie « tomba par succession à la fille d'Adam de Piguier; ce « qu'ayant appris, nous cherchâmes, par le conseil de nos « amis à la marier à notre gré, quoi qu'il pût nous en coûter. « Voulant donc mettre en sûreté cette terre et la délivrer « de l'oppression des avoués, nous donnâmes un jeune homme « de nos domestiques pour époux à la fille avec cent li- « vres d'argent, tant pour sa dot que pour ses père et mère. « Nous donnâmes de plus trente livres d'argent au roi « Louis (le Gros), de qui relevoit cette Avouerie; et par « ce moyen nous obtînmes, avec l'agrément de ce prince, « que tant les nouveaux époux que leurs successeurs, nous « rendroient à nous et à ceux qui viendroient après nous, « hommage, service féodal et justice quand ils en seroient « semoncés; que s'il arrivoit qu'ils y manquassent, en ce cas « il nous seroit permis de saisir le fief de ladite Avouerie, « jusqu'à ce qu'ils nous eussent fait pleine et entière satis- « faction. »

Ce fut l'an 1140 que Suger commenca l'édifice de son église. L'ancienne avoit deux défauts : 1° elle étoit trop étroite pour l'affluence du peuple qui s'y rendoit aux grandes fêtes; en sorte, dit Suger, que, pour arriver aux reliques des SS. martyrs, les femmes marchoient sur la tête des hommes (1); 2° en plusieurs endroits, elle menaçoit ruine. Outre cela, le portail, bas et ouvert par une seule porte, étoit masqué par une espèce de portique, que Charlemagne avoit fait élever sur le tombeau du roi Pépin, inhumé de son choix hors de l'église, pour expier, disoit-il, les excès de Charles-Martel son père. Suger détruisit ce monument, avec la permission de la cour, fit transporter ailleurs le tombeau de Pépin, et construisit un nouveau portail ouvert par trois portes, et flanqué de deux grosses tours, également propres à servir d'ornement durant la paix et de défense en temps de guerre. Les battans des portes furent faits de bronze doré avec des bas-reliefs où étoient représentés divers mystères, et Suger lui-même aux pieds de Jésus-Christ, avec ce distique qu'il lui adressoit :

P. 341-342.

P. 342.

Suscipe vota tui, Judex districte, Sugeri :
Inter oves proprias fac me clementer haberi.

(1) Sans doute au moyen d'une galerie de bois qu'on pratiquoit ces jours-là.

XII SIECLE. De là il passe au chevet de l'église, qu'il réédifia de fond
Ibid. en comble avec la croisée, et finit par la nef, qui fut achevée l'an 1144. Le roi posa la première pierre de l'édifice, et plusieurs prélats se firent honneur d'en poser d'autres après lui. Nous ne ferons point l'énumération des orne-
P. 344. mens dont Suger enrichit le nouveau temple, tels qu'un retable d'or pesant quarante-deux marcs orné de pierreries, placé sur l'autel de St-Denys; trois tables de même matière
P. 345. qui environnoient le grand autel, un crucifix d'or pesant quatre-vingt marcs, qui fut l'ouvrage de sept orfévres que Suger avoit fait venir de Lorraine, et une infinité d'autres (1) richesses, dont une partie venoit de la libéralité des rois, des princes, des prélats, que Suger a eu soin de nommer. Sur la plupart de ces ouvrages, il avoit fait graver des vers de sa façon. Il en avoit aussi fait tracer sur les vitraux (2) pour l'explication des histoires, ou des allégories qui y étoient représentées.

Ce superbe édifice où les peintres, les sculpteurs, fondeurs, architectes avoient épuisé tout leur savoir, et qui fit l'admiration du douzième siècle, ne subsista pas néanmoins plus de cent vingt-ans. Eudes Clément, abbé de Saint-Denys, vers le milieu du treizième siècle, entreprit une nouvelle église sur les ruines de celle de Suger, et Matthieu de Vendôme, son successur, y donna la dernière main. Tout ce qu'on laissa subsister du travail de notre abbé,

P. 348. (1) Parmi ces richesses, Suger fait mention d'une chaire du roi Dagobert, sur laquelle, dit-il, les rois de France, suivant une ancienne tradition, avoient coutume de s'asseoir à leur avénement à la Couronne, pour recevoir les hommages des grands du royaume. Elle étoit fort endommagée du temps de Suger, et il la fit racommoder, tant à cause du prix de l'ouvrage qu'en considération du noble emploi auquel elle avoit servi. Cette chaire de Dagobert n'est pas vraisemblablement celle qu'on montre aujourd'hui à St-Denis.

Il est dit (*ibid.*) qu'il avoit fait redorer l'aigle qui étoit au milieu du chœur. Cela prouve l'antiquité de ces sortes de lutrins.

Il nous apprend encore (*ibid.*) que de son temps on possédoit à St-Denys des espèces de diptyques ou tables d'ivoire, sur lesquelles étoient représentées d'anciennes histoires profanes. Il les employa, dit-il, pour orner une tribune.

(2) Un de ces vitraux représentoit l'apôtre Saint Paul qui tournoit la meule, et les Prophètes qui apportoient des sacs de blé au moulin, avec ces vers qui donnoient la clef de l'allégorie.

Tollis agendo molam de furfure, Paule, farinam,
Mosaicæ legis intima nota facis.
Fit de tot granis verus sine furfure panis,
Perpetuusque cibus noster et Angelicus.

fut le portail et une partie du tour des chapelles du chevet. XII SIECLE.
On voit encore aujourd'hui, dans le vitrail de la chapelle du milieu, la représentation de la première croisade, sur dix panneaux, avec l'image de Suger au bas. Dom Montfaucon nous a donné l'explication de ces dix panneaux dans le premier tome de ses Monumens de la monarchie françoise. P. 84, et seq.

Depuis Duchesne, ce livre a reparu parmi les preuves justificatives de l'histoire de St-Denys donnée par Dom Félibien.

Suger, non content du détail où il étoit entré touchant son église dans l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, voulut faire un livre particulier de la dédicace de ce monument. (Duches. ibid., p. 330-338.) Après un long préambule fort édifiant, il dit que, ne connoissant aucune belle carrière dans son voisinage, il avoit eu d'abord la pensée de faire venir de Rome des colonnes de marbre pour décorer son église; mais que, tandis qu'il rouloit ce dessein dans sa tête, on vint lui apprendre qu'on avoit découvert à Pontoise une des plus belles carrières qu'on eût encore vues; qu'ayant commencé à faire fouiller dans cette carrière, les habitants du pays et des lieux voisins vinrent en foule offrir leurs services pour tirer les pierres; qu'ils se portoient à ce travail avec un zèle et un succès extraordinaires : sur quoi il raconte divers miracles qui attestèrent combien cette bonne œuvre étoit agréable à Dieu. Nous ne pouvons suivre notre auteur dans la description des cérémonies qui furent observées à la dédicace de son église et à la translation des reliques des saints martyrs. Contentons-nous de dire que Louis-le-Jeune et la reine son épouse y assistèrent avec dix-sept prélats, un grand nombre d'abbés, de clercs et une infinité de peuple. Cet écrit est mutilé dans l'édition que Duchesne en a donnée; mais ce qui y manque est suppléé par Dom Mabillon dans le premier tome de ses Analectes. (P. 238.) C'est d'après l'un et l'autre éditeur, que Dom Félibien l'a fait réimprimer dans les preuves de son Histoire de St-Denys. (P. CLXXXVII-CXCIV.)

Les autres écrits de Suger sont diverses chartes, dont il est à propos de marquer les principales.

L'an 1125, les habitans de St-Denys étant venus trouver notre abbé pour lui demander d'être affranchis de la mainmorte, Suger leur accorda cette grace d'autant plus volontiers qu'il reconnoissoit, dit-il, le vice de cette servitude (Duches. ibid., p. 548.)

XII SIECLE.

dans son principe, ayant été établie par l'abbé Yves, son prédécesseur, sans y être autorisé par aucun titre. De plus, Suger étoit disposé à gratifier ces habitans en reconnoissance d'une somme de deux cents livres qu'ils lui avoient donnée pour rétablir l'entrée de son monastère. Il exempte pareillement de la même servitude tous ceux qui demeurent dans le territoire de Saint Denys; et lorsque lesdits bourgeois, dit-il, marieront au dehors leurs enfans, si ceux-ci meurent sans héritiers procréés de leur corps, leur hoirie retournera à leurs parens établis à Saint-Denys, quand même ils auroient d'autres parens plus proches établis hors de la ville et du territoire de Saint-Denys. L'acte dressé par Grégoire, chancelier de Suger, fut scellé du sceau du roi et de celui de l'abbé, et signé par le prieur Gausbert, Chrétien trésorier, Vivien chantre, et plusieurs autres.

Duches., p. 546. Félib., Hist. de S. D. pr., n° cxvIII, n° xcvi.

Par une autre charte ou constitution, à peu près du même temps, il établit, 1° qu'à perpétuité tous les jeudis et samedis de l'année on fera mémoire de la sainte Vierge; 2° que pendant sa vie on chantera pour lui le psaume *Ad te levavi;* 3° qu'après la mort du roi Louis-le-Gros, on fera l'anniversaire de ce prince à perpétuité.

Duches., p. 549. Félib., Hist. de S.D. pr., p. xcix, n. cxxxi.

La crainte des jugemens de Dieu, l'incertitude de la dernière heure, et la conviction de sa propre foiblesse déterminèrent notre abbé, l'an 1137, à faire son testament. Il assembla pour cela ses confrères en chapitre le 16 juin, et après s'être proterné à leurs pieds, il les supplia de lui accorder tous les jours de sa vie une messe du Saint-Esprit et un anniversaire perpétuel après sa mort. A cet anniversaire il veut qu'on expose en public les ornemens, l'or, l'argent et les pierreries qu'il a acquis à l'Eglise; et cela, dit-il, non par aucune vue d'ostentation, mais par les mêmes motifs qui l'avoient porté à mettre par écrit ce qu'il avoit fait pendant son administration. Il ordonne ensuite que le chevecier fournisse aux frères deux pitances extraordinaires : *Non qualescumque, sed plenarias et aptas,* avec du piment, *pigmentum,* c'est-à-dire, une espèce d'hypocras. Les pauvres ne sont pas oubliés. Suger leur assigne, pour ce même jour, deux muids de froment et deux muids de vin. Ce testament, rapporté par Duchesne et par D. Félibien, est signé par tous les officiers du monastère, par deux anciens abbés, par huit religieux prêtres, dix diacres, dix sous-diacres, dix enfans,

pueri, c'est-à-dire, de jeunes religieux qui n'étoient pas encore dans les ordres; après quoi viennent les noms de sept évêques, et de Robert, abbé de Corbie et élève de Suger (1). Notre abbé, par ce même acte, avoit fondé son anniversaire dans l'église de Saint-Paul, qui est une collégiale située dans l'enceinte de Saint-Denys. Il donna, l'année suivante, une autre charte, par laquelle il accordoit plusieurs fonds et différentes immunités à cette église, à la charge que les chanoines viendroient prier devant le corps de chaque religieux nouvellement décédé, avant son inhumation, et célébreroient une messe pour le repos de son ame.

Duches., p. 552.
Félib. ibid., p. CI, n. CXXXII.

Albert, comte de Morspech en Allemagne, étoit depuis long-temps sous l'anathême lorsque Suger devint abbé, pour avoir envahi certains fonds de l'abbaye situés dans le voisinage de ses terres. Touché de repentir, il vint à Saint-Denys demander son absolution. Suger la lui accorda sous la condition de payer tous les ans cinq onces d'or à lui et à ses successeurs à perpétuité. A la fin de l'acte où cela est énoncé, Suger déclare excommuniés sans retour ceux qui manqueront à remplir cet engagement.

Duches., p. 554.

Il paroît qu'Albert n'y fut pas fidèle, puisqu'après sa mort, Mainard, son gendre et son successeur dans le comté de Morspech, eut besoin de solliciter et sa propre absolution et celle de son beau-père, pour l'injuste détention des mêmes fonds dont on vient de parler. C'est ce que nous apprend un acte qui fut passé, l'an 1125, entre lui et Suger dans la ville de Mayence, à l'issue de la Diette qui s'y étoit tenue pour l'élection de l'empereur Lothaire (2). L'histoire ne marque point à quelle occasion Suger s'étoit rendu à cette assemblée. Mais il y a bien de l'apparence qu'il y vint en qualité d'ambassadeur de France, et pour les intérêts de la nation. Quoi qu'il en soit, il est certain, par les noms de ceux qui souscrivirent cette charte de son côté, qu'il y vint en grand cortége. On y voit son chapelain, un clerc, nommé Pierre son frère, Ansolde son échanson, plusieurs

Félib. ibid., p. XCIV, n. CXXV.

(1) Il est remarquable que tous ces témoins ne souscrivirent pas en même temps. La preuve se tire de la signature de Samson, archevêque de Reims, qui ne monta sur ce siége qu'en 1140. Un disciple du P. Germon en conclura que l'acte est faux. Mais il y a mille exemples pour confondre son ignorance et détruire sa téméraire induction (N[2]).

Gall. chr. nov., t. X, p. 84.

(2) Dom Gervaise a bâti sur ce voyage une histoire qu'il a tirée entièrement de son imagination (O[2]).

Vie de Suger, t. II, p. 296.

chevaliers, du nombre desquels est un nommé Suger. Si celui-ci, comme on le prétend, étoit parent de notre abbé, l'on demande d'où pouvoit lui venir sa noblesse? Dom Gervaise décide savamment que le roi l'avoit anobli en considération des services de l'abbé de St-Denis, comme s'il y avoit preuve que les anoblissemens remontassent jusqu'au règne de Louis-le-Gros. Pour revenir à l'objet de la charte qui nous occupe, le comte Mainard abandonne à l'abbaye la terre de Celle-Neuve, qu'il possédoit dans le territoire de Metz, en échange des fonds que le comte son beau-père lui avoit enlevés, au moyen de quoi Suger l'absout lui et ses prédécesseurs, de l'excommunication qu'ils avoient encourue, et cela en présence de l'archevêque de Mayence et du cardinal-légat Girard : *In præsentiâ Domini Adalberti Moguntini archiepiscopi, et Girardi venerabilis cardinalis et sanctæ romanæ Ecclesiæ legati.* On sera surpris de cette autorité avec laquelle un simple abbé lie et délie des personnes qui ne sont point de sa juridiction, sous les yeux mêmes de leur propre pasteur et d'un légat du St-Siége. Mais il faut remarquer que Suger, comme il le dit lui-même dans le livre de son administration, s'étoit plusieurs fois adressé au pape pour avoir justice des comtes de Morspech; et sans doute Sa Sainteté lui avoit remis ses pouvoirs, pour sévir à l'égard de ces usurpateurs.

Duches., p. 341.

Dom Félibien rapporte une constitution de Suger, par laquelle il augmente les revenus destinés à l'entretien de la communauté, et surtout aux besoins des malades. Pour entendre cette pièce, il faut savoir que dès le neuvième siècle, la manse des abbés de St-Denys avoit été séparée de celle des religieux. Nous avons deux actes de ce partage: le premier, qui n'eut point lieu, fait sous l'abbé Hilduin en 832; le second, passé trente ans après sous l'abbé Louis, parent du roi Charles-le-Chauve, qui le confirma de son autorité. La quantité des espèces que les abbés s'obligeoient par ces traités de fournir aux religieux pour leur nourriture, auroit de quoi surprendre, si on les rapportoit aux mesures de notre temps. Que dire, par exemple, de cette clause, où dans le cas que les vignes cédées aux religieux ne produiroient pas deux mille cinq cents muids de vin, l'abbé devoit suppléer le reste? Mais il est certain que le muid d'alors étoit beaucoup plus petit que le nôtre, et nous n'en savons pas

Félib., Hist. de S. D. pr., n. lxxii et xciii.

au juste la mesure. Ainsi les déclamations que fait Dom Gervaise sur ce point et sur d'autres semblables (1), ne prouvent qu'une passion aveugle de médire, dont l'excès lui avoit interdit la réflexion. Félib. ibid., p. 89.

Outre ces écrits, Suger commença la vie de Louis-le-Jeune, que la mort l'empêcha d'achever. *Regis Ludovici splendido sermone gesta descripsit, ejusque filii itidem Ludovici scribere quidem cœpit; sed morte prœventus perficere non potuit.* Guil., Vit. Sug., p. 195. Mais cet ouvrage existe-t-il encore? C'est ce que nous n'osons assurer. On a bien, à la vérité, dans la Collection de Duchesne, deux histoires de ce prince composées par des auteurs contemporains; la première sous le titre de *Gesta Ludovici VII, qui Junior dicitur;* la seconde sous celui de *Historia gloriosissimi regis Ludovici filii Ludovici Grossi.* Duches. ibid., p. 390. Ibid. p. 412. Toutes les deux s'annoncent dès le début comme des continuations de l'histoire de France depuis Louis-le-Gros. Cependant il y a lieu de douter, non-seulement qu'elles partent l'une et l'autre de la plume de Suger, comme le prétend un habile académicien, mais qu'aucune même lui appartienne en tout ni en partie. Voici nos raisons que nous soumettons au jugement de nos lecteurs. Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XV, p. 580.

Nous fondons le premier doute sur deux différences remarquables qu'on aperçoit entre ces deux écrits. L'auteur des *Gestes* donne à S. Bernard le titre de Saint, que l'auteur de l'*Histoire* ne lui donne point, et qu'il n'eût réellement qu'après sa canonisation, faite en 1174. De plus, celui-là met le voyage de Louis-le-Jeune pour la Croisade en 1146, et l'autre le place un an plus tard. Il est peu ordinaire qu'un même écrivain se contredise de la sorte.

Le second doute est appuyé sur les moyens suivans. Le livre des *Gestes* commence avec le règne de Louis-le-Jeune, et continue jusqu'au second mariage que ce prince contracta

(1) Qui ne seroit pas indigné de l'infidélité suivante du même auteur? Dans un traité que l'abbé Louis fit au neuvième siècle avec ses religieux, il s'engage à leur donner cinq porcs gras, onze cents œufs et de la volaille pour les fêtes de Pâque et de Noël : *Tres siquidem porci et mille ac centum ova per tres festivitates... item alii duo porci per duas festivitates, ad volatilia eorum prœparanda.* D. Gervaise, transformant les œufs en bœufs, dit : *que les moines, quoiqu'obligés à l'abstinence de la viande, demandoient onze cents bœufs, des porcs gras à proportion, et une quantité presque infinie de volaille.* La quantité de cette volaille n'est point spécifiée dans cet acte. D'ailleurs la volaille étoit permise autrefois à certains jours dans les monastères les mieux réglés de l'ordre, ainsi que la graisse de porc, qu'on nommoit *oleum lardinum.* Felib., Hist. de S. D. pr., p. lxx. L. 1, p. 31.

XII SIECLE.

l'an 1152 (après la mort de Suger), avec Constance de Castille. L'éditeur ajoute qu'il alloit encore plus loin, mais que le reste manquoit dans le manuscrit qui lui a servi de guide. Effectivement il devoit aller jusqu'à la mort du héros, puisqu'elle est annonçée dès la seconde phrase, où l'on marque qu'il est inhumé dans l'église de Barbeaux : *Qui Abbatiam de Sacro Portu quæ nunc* Barbehel *dicitur, in pago Meledunensi juxta littus Sequanæ fundavit, ubi mausoleo mirifici operis feliciter requiescit.* Or ces paroles font voir que le commencement non plus que la fin de ce livre ne peut être de Suger. A l'égard de l'*Histoire de Louis-le-Jeune*, nous remarquons d'abord qu'elle est très-succincte jusqu'au divorce de ce monarque avec la reine Eléonore. Les principaux évènemens arrivés dans cet intervalle y sont à peine effleurés, au lieu que ceux de la suite jusqu'en 1164, où l'ouvrage finit, y sont traités avec plus de soin. De plus, Suger, l'ame des affaires de l'état sous ce règne, n'y est pas nommé une seule fois, lui qui n'avoit omis presque aucune occasion de parler de lui-même dans la vie de Louis-le-Gros (1).

De ces réflexions n'es-il pas naturel de conclure que les deux écrits que nous examinons, sont également étrangers à notre auteur ? Il est néanmoins à présumer qu'ils sortent l'un et l'autre de l'abbaye de Saint-Denys ; 1° parce qu'on les donne, comme on l'a déja remarqué, pour des continuations de celui de Suger sur Louis-le-Gros ; 2° parce qu'il y avoit de temps immémorial des religieux à Saint-Denys chargés d'écrire l'histoire de nos rois. On fait honneur, mal à propos, de cet établissement à notre auteur. Il est certain qu'il remonte beaucoup plus haut. Nous en avons la preuve dans un manuscrit ancien, dont Lambécius nous a

Bouquet, Script. Fr., t. III, p. 146.

Bibl. Cæsar., l. , p. 957.

Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XV, p. 571.

(1) Avant Duchesne, les *Gestes* avoient déja été imprimés dans le Recueil de Pithou, mais d'une manière peu correcte. Ils se trouvent de plus insérés dans les chroniques de St-Denys, et traduits assez littéralement. Le compilateur, dit M. de Sainte-Palaye, a suivi cet ouvrage avec tant d'exactitude, qu'il ne dit rien de la vie de Louis VII au-delà de ce qui en est rapporté dans les *Gestes*, et laisse un vide de 24 ans dans sa chronique jusqu'au règne de Philippe Auguste, fils et successeur de ce prince, où il reprend la suite de l'histoire générale du royaume d'après un nouvel historien.

A l'égard de l'*Histoire de Louis VII*, Duchesne pareillement n'est pas le premier qui l'ait mise au jour. Comme le continuateur d'Aimoin l'a incorporée dans son ouvrage, elle a paru dans toutes les éditions qui en ont été faites, dont la meilleure est celle qui a été donnée à Paris, en 1602 par Du Breuil. Cependant il faut avouer que ce morceau ne s'y trouve pas aussi plein et aussi correct que dans l'édition de Duchesne (P2).

donné connoissance, et qui a échappé aux recherches du P. Le Long. On y voit l'histoire de nos rois en langue vulgaire jusqu'au règne de Charles-le-Chauve. La préface débute par ces termes : « Chil qui ceste œuvre commenche, « à tous ceulx qui ceste histoire liront, salut en nostre « Seignour. Pour ce que plusieurs gens doubtoient de la « généalogie des Roys de France, etc. » Peu après on ajoute que cette Histoire est tirée principalement des anciennes annales de l'abbaye de St-Denys, et à la fin de l'histoire de Charles le Chauve, on lit ces mots : « Cy faillent les faits « de Charles-le-Chauf, et après doivent commencher les « chapitres du Roi Loys le Baube, son fils, et des autres Roys « aprez jusques au Gros Roi Loys. » Lambécius infère de là que cet ouvrage historique consistoit en plusieurs volumes. Mais il en résulte encore plus évidemment que l'abbaye de Saint-Denys, long-temps avant Suger, étoit en possession d'écrire l'Histoire de nos rois (R[2]).

ODON,

ABBÉ DE SAINT-REMI DE REIMS,

ET ANONYME.

I. Odon fut tiré de l'abbaye de Maurigni, près d'Etampes, dont il étoit profès, pour être abbé de St-Crépin-le-Grand, de Soissons. Le zèle avec lequel il exerçoit l'hospitalité, lui mérita l'avantage de recueillir les derniers soupirs de Saint Godefroi, évêque d'Amiens, qui mourut à Saint-Crépin, le 8 novembre de 1115. Azenaire, abbé de Saint-Remi de Reims, ayant abdiqué l'an 1118, Conon, légat du Saint-Siége, fit nommer Odon pour le remplacer. Il trouva sa nouvelle abbaye dans un désordre qu'il eut bien de la peine à réparer. En 1126 (et non en 1129, comme le dit Marlot), il se rendit à Rome pour faire confirmer la sentence d'excommunication qu'il avoit obtenue de Renaud de Martigné, archevêque de Reims, contre Guiter, comte de Rhetel, qui pilloit les domaines de St-Remi. Dans le cours de

Chron. Maur., p. 374.
Gall. chr. nov., t. IX, p. 396.
Sur. 8 nov., p. 213.
Marlot, Metrop. Rhem., t. I, p. 354.
Mab. Ann., l. 73, n. 43.
Ibid., t. II, p. 310.
Ibid.

XII SIECLE. ce voyage, il passa par la grande Chartreuse, dont le prieur Guigues I le reçut avec une politesse et une cordialité vraiment chrétienne. Frappé des grands exemples de vertu qu'il remarqua dans cette solitude, il conçut le dessein d'établir une Chartreuse dans le diocèse de Reims. A son retour, ayant proposé l'affaire à son chapitre, il le trouva pleinement disposé à entrer dans ses vues. Le territoire depuis nommé le Mont-Dieu, dépendant de l'abbaye, fut sacrifié pour cet établissement. Odon posa l'an 1130 la première pierre de la nouvelle Chartreuse; mais l'ouvrage fut interrompu par un voyage qu'il fit pour se rendre au concile de Pise, tenu en 1134. En revenant de cette assemblée, il partagea le sort des prélats françois, qu'une troupe de brigands arrêta, maltraita, dépouilla et mit en prison à Ponte-Trémoli dans la Toscane. Leur délivrance suivit de près leur détention. Odon acheva, l'an 1137, les édifices du Mont-Dieu. D'autres bonnes œuvres éclatantes signalèrent son gouvernement. Les papes Honoré II, Innocent II et Eugène III lui donnèrent des marques singulières de leur estime. Il fut accueilli d'une manière distinguée par l'empereur Conrad, lorsqu'il l'alla trouver à Cologne, l'an 1138, pour des affaires que l'histoire ne spécifie pas. Sept ans après, étant venu à la cour du même empereur, il en obtint un diplôme daté de Maëstricht, l'an 1145, par lequel il est dit que le roi des Romains sera désormais l'avoué de Saint-Rémi pour les biens de ce monastère situés dans les limites de l'empire.

Dorland., Chr. Carth., p. 365.

Marlot, ibid. Mab. Ann., l. 78, n. 79.

Ce respectable abbé mourut dans l'exercice des vertus religieuses, le 10 juin de l'an 1151. Il fut enterré dans l'église de Saint-Remi, à la porte du chœur, vis-à-vis du tombeau de l'archevêque Raoul-le-Vert. On voit sur le sien l'effigie d'un Chartreux tenant un plomb de maçon à la main, pour marquer la construction de la Chartreuse du Mont-Dieu. Le pape Eugène le comble d'éloges dans la lettre qu'il écrivit à Hugues, son successeur.

Marlot, ibid. Mab. Ann., l. 79, n. 143. Gall. chr. nov., t. IX, p. 233.

Mab. ibid., n° 144.

Deux lettres et une charte sont tout ce qui nous reste de ses écrits. La première, mise au jour par D. Mabillon dans le premier tome de ses Analectes, est adressée au comte Thomas, que l'éditeur croit être le fameux Thomas de Marle, seigneur de Couci. Si cela est, elle a dû être écrite, non en 1135, comme D. Mabillon le pense, mais avant l'an

P. 334-338.

1130, qui est l'époque de la mort de ce seigneur. Les choses qu'il raconte dans cette lettre ne sont nullement de nature à mériter notre croyance, sans préjudice toutefois de sa sincérité. Odon dit avoir vu à Rome un archevêque des Indes, accompagné de deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, lequel attestoit que, dans sa métropole, un grand fleuve dont elle étoit environnée, se réduisoit à sec presque toutes les années, huit jours avant et huit jours après la fête de l'apôtre saint Thomas; qu'ayant fait lever de terre le corps du Saint, il vit avec étonnement qu'il lui tendoit la main, lorsqu'il se prosternoit pour l'honorer; que ce miracle se répète toutes les fois que les fidèles lui apportent des offrandes; mais qu'au lieu d'ouvrir la main, lorsque les hérétiques se présentent, le Saint la tient fermée, comme pour rejeter leurs dons. La pape traita ce récit de fable et d'imposture, comme il le méritoit. Toutefois il n'en trouva pas moins de crédit parmi le peuple, et notre auteur fut une des dupes de l'archevêque indien.

La seconde lettre, publiée par Dom Martenne et Dom Durand, au second tome de leur grande collection, est écrite à Wibald, abbé de Stavelo, dont le nom, suivant le mauvais usage du temps, n'est marqué que par la lettre initiale. Odon lui fait part de la mort d'Etienne, *notre Moine,* dit-il, *et votre homme d'affaires.* Il lui envoie ses comptes, *depositum,* tels qu'Etienne les avoit dictés avant sa mort, lui demande le suffrage de ses prières pour le défunt, et le prie de nommer une autre personne en sa place. P. 280.

La charte regarde la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu. Elle est très-bien dictée. On y fait mention de ceux qui avoient contribué à cet établissement. On y donne le détail des terres qui en formoient la dotation, et on en marque les limites. D. Marlot l'ayant donnée imparfaite et pleine de fautes, elle a été publiée de nouveau par Dom Mabillon d'une manière plus correcte dans ses Annales de l'ordre de saint Benoit. Metrop. Rhem., l. 2, p. 311-312. Ann. Bened., t. VI, p. 664.

II. Anonyme, auteur d'une Chronique de l'abbaye d'Affilghem, et religieux de cette maison au XIIe siècle. Elle a été insérée dans le dixième tome du Spicilége. Baudouin de Ninove dans la sienne prétend qu'elle fut écrite en 1143. Cependant l'auteur ne fait mention ni de la mort de Fulgence, premier abbé d'Afflighem, arrivée, suivant Dom P. 585-621. Hugo, Sacr. antiq. monum., t. I, p. 116.

XII SIECLE. Cambier, continuateur de notre anonyme, l'an 1122, ni de Francon, son successeur. Mais il est constant d'ailleurs qu'il doit avoir écrit même plus tard que le temps marqué par Baudouin, puisqu'il parle d'un jeune clerc, nommé Arnoul, qui vint se rendre moine en cette abbaye, l'an 1087, et y vécut avec édification pendant soixante-quatre ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1151. Il rapporte d'autres faits qui ne peuvent être arrivés qu'après le décès de Francon. Ainsi, l'on doit présumer que la mort, ou quelque autre inconvénient, l'ont empêché de conduire le fil de sa Chronique jusqu'au temps où il écrivoit. Elle commence avec la fondation d'Afflighem. Le style en est bon pour le temps, la narrationclaire et les réflexions solides. Baudouin de Ninove dit qu'elle seroit beaucoup meilleure, si la négligence ou l'infidélité des copistes ne l'avoit point altérée.

HUGUES DE MACON,

PREMIER ABBÉ DE PONTIGNI, ET ENSUITE ÉVÊQUE D'AUXERRE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Manr., Ann. Cister., ad an. 1112, c. 2, n. 2. Le Nain, Hist. de Cît., t. I, p. 155.

Hugues, de la maison des comtes de Mâcon, lia, dès sa première jeunesse, une étroite amitié avec saint Bernard, dont il étoit cousin et à peu près son égal (Q²) pour l'âge. Bernard, en quittant le monde, ne crut pas devoir laisser ce cher parent au milieu des écueils que la crainte du naufrage lui faisoit éviter. Il le pressa de le suivre à Cîteaux. Hugues résista quelque temps; mais enfin il se laissa vaincre, et fut un des trente compagnons que Bernard emmena dans cette sainte retraite. Les progrès rapides qu'il y fit dans la vertu déterminèrent l'abbé S. Etienne à le mettre à la tête de la colonie qu'il envoya l'an 1114 pour fonder l'abbaye de Pontigni, au diocèse d'Auxerre. Cette maison devint elle-même, sous son gouvernement, la mère de plusieurs

autres. On dit que Hugues fut le premier qui, dans la profession d'obéissance que les abbés cicterciens faisoient à l'évêque diocésain, ajouta ces mots : *Salvo ordine nostro* (1), addition dont l'ordre se trouva bien dans la suite. XII SIECLE.

S'étant rendu l'an 1127 au chapitre général de Cîteaux, il y vit arriver Etienne de Senlis, évêque de Paris, que les vexations du roi Louis-le-Gros avaient obligé d'abandonner son église. Touchée de la situation du prélat, et attendrie par ses prières, l'assemblée députa au monarque les abbés de Clairvaux et de Pontigni pour l'engager à faire cesser cette espèce de persécution. Hugues assista, l'année suivante, au concile de Troye, où il donna des preuves de sa capacité. Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, instruit de son mérite par les évêques d'Auxerre et de Troye, le choisit, l'an 1135, avec André de Beaumont, moine de Clairvaux, pour établir des chanoines réguliers dans l'église de Saint-Loup de Troye, desservie auparavant par des clercs séculiers. Les deux commissaires, après s'être acquittés de cette fonction, donnèrent aux nouveaux chanoines des statuts particuliers, qui furent confirmés par le pape Innocent II.

Manr. ibid., ad an. 1127.

Le Nain, ibid. l. 4, p. 180.

La sage conduite de Hugues faisoit prendre de jour en jour de nouveaux accroissemens à l'abbaye de Pontigni, lorsque la Providence l'en retira pour le placer sur le siége épiscopal d'Auxerre, vacant par la mort de Hugues de Montaigu, décédé l'an 1136. Il fut ordonné la même année par Geofroi, évêque de Chartres et légat du pape dans l'abbaye de Ferrière, au diocèse de Sens. La pièce funèbre qu'on rapportera ci-après énonce en précis les vertus qui caractérisèrent son épiscopat.

Mab. Ann., l. 76, n. 95.

Le Nain, ibid. p. 83.

Il introduisit, l'an 1141, les Prémontrés à Auxerre, et les dota de ses propres fonds. Appelé au grand concile de Reims, tenu l'an 1148, il y fit preuve de son savoir théologique en combattant les erreurs de Gilbert de la Porrée. Hugues fut un des trois commissaires que les prélats françois de cette assemblée chargèrent de rédiger leur profession de

Ann. Cist., t. I, p. 411, n. 6.

Villefore, Vie de S. Bern., l. 6, c. 5.

Le Nain, ibid., n. 18.

Mart. Anecd., t. IV, p. 141.

(1) Voici la formule du serment d'obéissance que les abbés de l'ordre de Cîteaux faisoient à leur évêque : *Ego N. Abbas Cisterciensis ordinis subjectionem et obedientiam à sanctis patribus institutam secundùm regulam S. Benedicti, tibi, Domine episcope, tuisque successoribus canonicè instituendis, et sanctæ Sedi Apostolicæ, salvo ordine meo, perpetuo me habiturum promitto.* Sirmond. not. in Ep. VII, l. 2, Epist. Gauffr. Vindoc.

XII SIECLE. foi, contraire à ces nouveautés, pour la présenter au pape et au sacré collége.

Ce respectable prélat mourut le 10 octobre de l'an 1151. Son corps, inhumé dans l'église de Pontigni, près le grand autel, fut trouvé, l'an 1560, aussi entier que le jour qu'il avoit été mis en terre. Les calvinistes, sur cet indice, le prenant pour celui de S. Edme, portèrent leur aveugle fureur jusqu'à le brûler et le réduire en cendres. Simon Chevredor, chanoine rélulier de St-Victor, son contemporain, décora son tombeau de l'épitaphe suivante :

Antissiodori Præsul prælatus in urbe,
Mente polum scandens, membra reliquit humi.
Sexu, stirpe, bono præstans, illustris, honestus,
Hugo fuit largus nomine, voce, manu.
Et locuples et inops, pauper sibi, dives egenis,
Et nullis impar, et sibi nullus erat.
Hunc à justitiæ normâ revocare nequibant
Obsequium, terror, gratia, dona, preces;
Sola triumphabat virtus pietatis in illo,
Cùm post justitiam debuit esse priùs.
Istius Ecclesiæ primus pater amplificavit
Laudem, facta, locum, laude, vigore, bonis.
Bis quinos octobre dies claudente, dierum
Finem clausit, habens nunc sine fine diem.

Bern., ep. 276. Malgré cet éloge, nous ne dissimulerons pas que le testament de Hugues fait une tache à sa mémoire. Ce prélat, au lieu de léguer aux pauvres et aux églises tout ce qu'il possédoit, ne leur en laissa qu'une légère portion, donnant tout le reste à un de ses neveux (S'), jeune homme laïc, qui n'avoit rien de recommandable que l'honneur de lui appartenir. Le bruit couroit qu'il lui avoit donné jusqu'à sept églises, dont il avoit fait l'acquisition, avec leurs dixmes et des prés, dans la forêt même de l'évêque, sans compter son or et ses chevaux, dont ce jeune homme se servit pout aller faire confirmer ce testament à Rome. S. Bernard, en étant informé, se hâta de prévenir le pape Eugène par une lettre, où il le prioit de casser cet acte qu'il traitoit de frauduleux, comme ayant été surpris au prélat par son diacre Etienne,

dans un de ces moments de foiblesse qui étoient fréquens chez lui dans les derniers temps de sa vie. Il soupçonnoit même ce diacre de l'avoir fait dresser à l'insu de Hugues; ce qui est d'autant plus vraisemblable, dit-il, que, l'année dernière, étant tombé dangereusement malade, on lui fit faire la donation d'une église en faveur de ce même neveu : donation dont il déclara dans sa convalescence n'avoir aucun souvenir. XII SIECLE.

§ II.

SES ÉCRITS.

Quoique M. Le Beuf, dans ses Mémoires pour l'Histoire d'Auxerre, n'ait pas jugé à propos de mettre notre prélat au rang des auteurs, il a laissé néanmoins des productions de sa plume qui semblent mériter ce titre. Dom Charles de Visch, dans sa Bibliothèque de Cîteaux, nomme un traité de sa façon, intitulé : *De conservandis Ecclesiæ privilegiis*. Cet ouvrage n'a point encore vu le jour, et nous ignorons en quel dépôt il existe. Le même bibliographe incline avec assez de vraisemblance à lui attribuer le *Petit Exorde de Cîteaux*. On a de plus deux lettres de lui à Suger : l'une, pour l'engager à établir une trève entre Hugues *de Marinis* et Hugues de Borne, qui se faisoient la guerre à outrance; l'autre, pour lui recommander la veuve et les enfans du médecin Robert, que Suger avoit honoré de son estime et de sa protection lorsqu'il vivoit. Nous pourrions encore ajouter la lettre écrite en son nom et au nom de S. Bernard au pape Honorius II, pour lui faire des plaintes de la précipitation avec laquelle il avoit levé l'interdit jeté par Etienne de Senlis, évêque de Paris, sur les terres du roi Louis-le-Gros. On a vu ci-dessus qu'il est auteur des Statuts de l'abbaye de St-Loup de Troye, et qu'il a eu part aux constitutions des religieuses d'Hières. Enfin, Dom Martenne a publié, dans le premier tome de ses Anecdotes, une Charte de lui, touchant les biens qui avoient été possédés par Hugues du Til.

P. 163. Suger, ep. 90. Ibid. ep. 121. Bern., ep. 46. Suprà, p. 158. P. 402.

Nous nous garderons bien toutefois de mettre sur le compte de notre Prélat, le poëme d'un Hugues de Mâcon, intitulé : *De mirabilibus gestis militum*. L'auteur de cet ouvrage n'avoit de commun avec celui qui nous occupe, que

XII SIECLE. la conformité de noms; et il est certain, comme on le fera voir en son lieu, qu'il ne fleurissoit (T[1]) que vers la fin du quinzième siècle.

JOSCELIN,

ÉVÊQUE DE SOISSONS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. no. t. III, col. 357. Order., Hist. eccl., p. 89.

JOSCELIN, ou Joslen, étoit d'une famille noble appelée de Vierzi. Ordric Vital lui donne le surnom de Le Roux, *Rufus*, vraisemblablement à cause de la couleur de ses cheveux. De bonnes études le mirent en état de faire des leçons publiques avec succès. Il tenoit une école sur la montagne de Sainte-Geneviève, près de Paris, dans le même temps qu'Abélard y avoit aussi la sienne. Joscelin fut témoin des disputes de celui-ci avec Guillaume de Champeaux; mais il ne paroît pas qu'il s'en soit mêlé ni qu'il y ait figuré. Il fit même ses efforts, comme on l'a dit ailleurs, pour empêcher Goswin, son disciple, d'entrer en lice avec Abélard, craignant que ce jeune athlète ne pût tenir contre un adversaire si redouté. L'évènement fit voir le contraire. Au reste, Joscelin étoit dans les mêmes principes qu'Abélard touchant les universaux, qu'il faisoit uniquement consister dans les individus collectivement pris.

Suprà, p. 24.

Sarisb. metal., l. 2, c. 17, p. 101.

Gall. chr. ibid.

Mab. ann., l. 74, n. 119.

L'archevêque de Bourges, Leger, et Lisiard, évêque de Soissons, frappés de son mérite, lui conférèrent l'un et l'autre le titre d'archidiacre dans leurs églises. Il alla résider dans la dernière vers l'an 1115, après avoir quitté son école. Lisiard étant mort en 1125, Joscelin fut choisi pour le remplacer. Son élection fut singulièrement approuvée du roi Louis-le-Gros, dont il étoit connu et estimé. Il assista l'an 1129 au couronnement du prince Philippe, associé au trône par ce monarque.

Innocent II étant venu en France pour grossir son parti

contre Anaclet, son rival, notre prélat fut un de ceux qui lui témoignèrent le plus d'attachement. Ce pontife le députa, l'an 1131, avec S. Bernard, pour travailler à ramener à son obédience le duc d'Aquitaine, que Gérard, évêque d'Angoulême, en avoit détaché. Mais cette tentative fut inutile, et il étoit réservé à S. Bernard de triompher lui seul, cinq ans après, des préjugés obstinés et du cœur féroce de ce prince.

Le roi Louis-le-Jeune enchérit sur l'estime que son auguste père avoit témoignée pour l'évêque de Soissons. Il le mit au rang de ses conseillers, et lui donna la principale part, après Suger, dans les affaires de l'état. Cet emploi, dans lequel il fit paroître autant de droiture que de capacité, ne prit rien sur les devoirs de l'épiscopat. Son assiduité aux conseils du prince ne l'empêcha pas de se trouver aux assemblées ecclésiastiques, où l'intérêt de la religion demandoit sa présence. On le voit dans la plupart de celles qui se tinrent en France de son temps; et pour ne nommer que les plus célèbres, il fut un des juges d'Abélard au concile de Sens, en 1140 : dans celui de Paris, tenu l'an 1147, on le chargea d'examiner les articles de la doctrine de Gilbert de la Porrée : il se rendit, l'année suivante, à celui de Reims, convoqué pour le même sujet. Géofroi de Clairvaux, parlant du personnage qu'y fit notre prélat, dit qu'il s'y distingua par une grande connoissance des lettres séculières et divines. Bern. op., vol. 2, p. 1320.

A l'égard du soin de son diocèse, ses prédications fréquentes dont on a de bons monuments, quantité de chartes qu'il fit expédier pour terminer des procès mûs entre ses ouailles, cinq abbayes de Prémontrés et une de Cisterciens qu'il fonda, plusieurs chapitres séculiers où il établit la vie régulière, attestent le zèle qu'il eut à maintenir la paix dans l'église de Soissons et y faire fleurir les vertus. Gall. chr. ibid., p. 403.

Ce digne prélat, l'un des plus respectables de son siècle, mourut le 24 octobre de l'an 1151. Son corps, d'abord inhumé dans la cathédrale, fut ensuite transféré dans l'église de l'abbaye de Longpont, qui étoit son ouvrage, et où il avoit mis des religieux de Clairvaux en 1131. On y voit encore aujourd'hui son tombeau placé dans le sanctuaire du côté de l'épître, avec deux épitaphes, l'une gravée sur le tombeau même, en ces termes : *Hic jacet Joslenus Epis-* Rob. de monte, ad an. 1151. Mart., 2 voy. litt., p. 7, 8.

XII SIECLE. *copus Suessionensis, qui primò adduxit conventum hujus domûs de Claravalle tempore B. Bernardi.* L'autre, écrite sur une tablette vis-à-vis du tombeau, porte : *Joslenus anno* MCXXV, *Suessionum creatur Episcopus, anteà Bituricensis Archidiaconus, Magister celeberrimus Parisiensis, Pater Justitiæ et multorum cœnobiorum, hostis vitiorum, et castitatis cultor præcipuus. Obiit anno* MCLI.

§ II.

SES ÉCRITS.

P. 1101-1120. Dom Martenne et Dom Durand ont publié dans le IXe tome de leur grande collection, sur un manuscrit de Marchienne, deux écrits de Joscelin, qui renferment, comme il le dit dans la préface du premier, le précis des instructions qu'il faisoit à son peuple.

L'un est une exposition du *Symbole*. L'auteur explique d'abord ce que l'on doit entendre par ce terme. Les apôtres, suivant lui, composèrent le Symbole avant que de se séparer, et chacun d'eux fournit son article. Il est persuadé que personne ne peut être sauvé sans faire une profession ouverte de la foi qu'il renferme. Il veut qu'on le fasse apprendre aux baptisés aussitôt qu'ils ont atteint l'âge de raison, et que les parrains prennent ce soin à l'égard de leur filleuls, puisqu'ils ont répondu pour eux.

Joscelin pense qu'un pécheur qui n'a pas la volonté sincère de se convertir, ne doit pas réciter le Symbole. « Car il fait, « dit-il, un mensonge en disant qu'il croit en Dieu. En effet, « croire en Dieu n'est pas seulement croire qu'il y a un « Dieu, mais s'attacher à lui par amour. » Il explique en deux manières l'article de la Communion des Saints. « *Je « crois*, dit-il, *la Communion des Saints*, c'est-à-dire, « 1° Je crois la vérité des sacremens de l'Eglise à laquelle « ont communiqué les Saints qui sont morts dans l'unité de « la foi : 2° je crois la participation commune des dons « célestes entre les Saints ; et que quoique, les uns en soient « plus remplis que les autres, ils conservent néanmoins entre « eux la charité sans jalousie et sans mépris. » Cette exposition est courte, simple, littérale, et par-là à la portée de de tout le monde. L'auteur n'y fait point montre d'un savoir

recherché, parce qu'elle a pour objet l'instruction du peuple. Il est d'ailleurs exact sur le dogme auquel il mêle plusieurs traits de morale intéressans. XII SIECLE.

Le second écrit de Joscelin est une exposition de l'Oraison Dominicale. Dans la préface, il dit que son intention n'est pas de pénétrer le fonds inépuisable de cette excellente prière, mais seulement d'en toucher la surface. Il fait admirer l'habileté du divin Maître qui nous l'a donnée, en ce qu'il a réduit à sept demandes très-courtes tout ce que l'homme doit désirer. « Car, dit-il, le cœur de l'homme est si volage et si corrompu, que son attention n'auroit pu sou-« tenir un long discours sur des matières relatives à son « salut. » P. 1111.

Il commence son explication par une réflexion qui mérite d'être rapportée dans ses propres termes. *Notre père qui êtes « aux cieux :* c'est, dit-il, l'usage des orateurs profanes, « lorsqu'ils veulent persuader aux juges quelque chose de « grand et d'extraordinaire, de travailler, dès l'exorde, à « captiver leur bienveillance. Ceux qui demandent des choses « spirituelles ont appris de Jésus-Christ, leur créateur, « leur rédempteur et leur frère, à en user de même. Car en « disant *notre Père,* c'est comme si nous disions : Ce que « je veux demander, est quelque chose de bien grand; « mais c'est à un père, et non à un étranger, que je m'a-« dresse. J'étois par nature enfant de colère ; mais, par votre « grace prévenante et subséquente qui purifie mon cœur « par la foi, vous avez daigné me rendre enfant d'adoption, « ô mon Dieu, votre héritier et le cohéritier de Jésus-« Christ. Que pourrez-vous refuser à celui dont vous voulez « bien être le père ? Eh ! qui avoit la présomption dans l'An-« cien Testament d'appeler Dieu son père ? Le Seigneur est « le nom qu'il prenoit alors : *Je suis le Seigneur,* disoit-il. « Aussi les juifs le servoient-ils par la crainte comme des « esclaves, et non pas comme des enfans. Mais le peuple « d'acquisition a pour lui des sentimens bien différens. C'est « l'amour qui est le principe de son hommage. » Il dit ensuite qu'un chrétien doit prouver sa filiation par ses œuvres. Ce qu'il avoit dit du Symbole, il l'assure également de cette prière, qu'un pécheur impénitent ne peut la réciter sans se rendre plus coupable. P. 1113.

Cette exposition nous paroît plus relevée et plus instruc-

XII SIECLE. tive que la précédente. On y voit la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel bien établie, ainsi que la confession auriculaire et le purgatoire. Le style de ces deux ouvrages est clair, précis, accompagné d'onction; les pensées justes, solides; et le contexte bien entendu dans sa simplicité.

P. 434-425. Suprà, p. 390. Les mêmes éditeurs ont publié, dans le premier tome de leur Trésor des Anecdotes, deux lettres, déja citées, de notre prélat à Suger, qui font connoître l'étroite amitié dont ils étoient unis. Suger, étant fort mal en 1151, écrivit à l'évêque de Soissons pour l'engager à le venir voir. Joscelin répondit qu'il ne souhaitoit rien tant sur la terre, mais que sa foiblesse étoit telle qu'il ne pouvait aller ni à cheval, ni à pied, qu'il tâcheroit cependant de faire le voyage à petites journées. Il finit en disant qu'il n'espère pas lui survivre long-temps. Suger, dont le mal empiroit, l'ayant de nouveau pressé de hâter son voyage, s'il vouloit le voir en vie, il répondit en deux mots qu'il alloit se mettre en route sans consulter sa santé qui sembloit l'en détourner. Il arriva en effet encore à temps, comme on l'a dit ailleurs, et eut la consolation de recevoir les derniers soupirs de son ami. (Ibid.)

Bern., ep. 223, 225, 227, 243. Joscelin étoit aussi en commerce de lettres avec S. Bernard. Nous en avons quatre de ce Saint qui lui sont adressées, et qui supposent autant de réponses que nous n'avons plus. Ce n'est pas ici le lieu de rendre compte de celles-là. Cependant nous ne pouvons nous dispenser de faire une remarque sur certaines expressions dont l'abbé de Clairvaux se sert en écrivant à Joscelin. (Ep. 223.) Dans une de ces lettres, après avoir fait quelques remontrances au prélat, il ajoute ce correctif: « Mais il ne me convient pas d'enseigner maître Joslen, « et moins encore de reprendre un évêque. » *Sed meum non est Magistrum docere Joslenum, minùs autem reprehendere Episcopum.* (Ep. 227.) Et dans une autre où il lui demande une grace: « Si vous êtes encore mon père, dit-il (car je reconnois « que vous l'avez été), faites-le sentir à votre fils, à ce fils, dis-je, dont l'attachement pour vous ne s'est jamais refroidi. *Si adhuc pater estis (nam fuisse vos fateor), sentiat filius, et ille filius in quo ad hanc usque diem filialis ergu vos affectus non tepuit.* De ces paroles, ne pourroit on pas conclure que Joscelin auroit eu quelque part à l'éducation de S. Bernard? C'est une conjecture que nous soumettons au jugement

du lecteur. Toujours est-il vrai que l'abbé de Clairvaux avoit un respect singulier pour notre prélat.

Enfin Joscelin, n'étant qu'archidiacre de Soissons, composa l'épitaphe de S. Godefroi, évêque d'Amiens. Elle ne consiste qu'en trois vers, rapportés par D. Mabillon dans ses Annales de l'ordre de S. Benoît. L. 74, n. 129.

RAINALD,

QUATRIÈME ABBÉ DE CÎTEAUX.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

RAINALD, fils de Milon comte de Bar, ayant embrassé la vie religieuse à Clairvaux, sous la conduite de saint Bernard, mérita, par ses vertus et ses talens, d'être élu, en 1113, pour succéder à saint Etienne, troisième abbé de Cîteaux. Celui-ci, comme on l'a dit ailleurs, avoit, de son vivant, cédé sa place à Guy, dont la mauvaise conduite lui attira une prompte déposition. Il n'en fut pas de même de Rainald. Quoique fort jeune dans le temps de son élection, suivant Ordric Vital, il remplit ce poste important avec beaucoup de sagesse. Nous avons parlé sur Abélard de la rencontre que notre abbé fit à Cluni de ce fameux personnage peu après sa condamnation (en 1140), et du conseil qu'il lui donna d'aller trouver S. Bernard à Clairvaux pour se réconcilier avec lui. C'est l'unique fondement sur lequel on a pu s'appuyer pour dire que Rainald avoit été le médiateur de cette réconciliation. Il n'est pas à douter que l'équipage dans lequel notre abbé fit le voyage de Cluni ne fût très-modeste et très-conforme à l'esprit d'humilité dont les premiers Pères de Cîteaux faisoient profession. Mais où Dom Gervaise a-t-il pris « qu'une vile monture lui tenoit lieu de « carrosse à six chevaux, et qu'un pauvre frère convers, qui « l'accompagnoit, faisoit toute sa suite? » Cette anecdote

Annal. Cister., t. I, ad an. 1133, p. 261, n. 7, 9 et 10.
Le Nain, Hist. de Cît., t. V, p. 216 et seq.
Hist. litt., t. XI, p. 220.
L. 8, p. 714.
Suprà p. 101.
Annal. Cister., ad an. 1140, c. v.
Le Nain, ibid., p. 242.
Gervaise, Vie d'Abél., t. II, p. p. 552.
Ibid.

XII SIECLE.

tirée, comme tant d'autres (V[2]), du cerveau de l'auteur, avoit son but, qu'il n'est pas mal-aisé de deviner.

Annal. Cister., t.II. ad an. 1158, c. VII.

L'an 1148, Rainald tint un chapitre général, auquel se rendit le pape Eugène III, non pour y présider comme chef de l'Eglise, mais pour y assister comme enfant de l'ordre. Ce fut à cette assemblée que la congrégation de Savigni, composée de plus de trente monastères, députa pour être incorporée à l'ordre de Cîteaux sous la filiation de Clairvaux. La requête fut admise, ainsi que celle d'Etienne, abbé d'Obazine en Limousin, qui vint pareillement offrir les quatre monastères qu'il avoit fondés. Ceux-ci furent unis à la filiation de Cîteaux. Rainald, après avoir fondé lui-même un grand nombre d'autres maisons, s'endormit dans le Seigneur, le 13 décembre de l'an 1151. Saint Bernard, ayant appris sa mort, en informa le pape Eugène en ces termes : « Le révérend abbé de Cîteaux vient de nous quitter. Cette « perte est une grande plaie pour tout l'ordre. Mais pour « moi, j'ai une raison particulière de m'en affliger ; puisqu'en « perdant Rainald, j'ai perdu en même temps un père que « j'aimois tendrement, et un fils qui m'étoit très-cher. »

Gall. chr. nov., t. IV, p. 986.

Ep. 270.

§ II.

SES ÉCRITS.

Annal. Cister, ad an. 1134, c. 6, n. 1.

Avant Rainald, les divers statuts de l'ordre de Cîteaux faits, soit par ses prédécesseurs, soit par les chapitres généraux, étoient épars en des feuilles détachées ; ce qui rendoit inquiets ceux qui étoient chargés de les faire observer, dans la crainte que quelques-uns n'eussent échappé à leurs recherches. Notre abbé, pour obvier à cet inconvénient et établir l'uniformité d'observance dans tous les monastères, fit (en 1134) un recueil de tous ces règlemens, qu'il divisa en quatre-vingt-sept chapitres, dont les dix premiers sont presque entièrement copiés de la Charte de Charité dressée par Etienne. On y peut remarquer qu'il est défendu aux abbés et aux moines d'accepter l'épiscopat sans le consentement de l'abbé de Cîteaux ou du chapitre général ; que ceux qui y seront élevés continueront de vivre suivant les usages de l'ordre, tant pour la nourriture que pour les vêtemens, les jeûnes et l'office divin ; qu'ils pour-

Ibid., c. 40, p. 277.

ront néanmoins avoir un manteau d'une étoffe grossière ou de peau d'agneau et un bonnet de même matière, *et pileum similem*. Il est défendu d'enseigner les lettres aux enfans dans le monastère ou ses dépendances, à moins qu'ils ne soient moines, ou novices reçus à la probation. Ce qui fait voir que l'ordre n'avoit des écoles que pour les jeunes religieux. Il est dit que les religieux qui copient les livres garderont le silence dans les lieux destinés à cette occupation. Défense aux abbés, moines et novices de composer des livres sans la permission du chapitre général. Manrique a inséré ce recueil dans ses Annales de Cîteaux. C'est la première fois qu'il a été mis sous la presse. Il a été depuis réimprimé dans le *Monasticon Cisterciense*, publié l'an 1664, à Paris, in-folio, par Dom Julien Paris, abbé de Foucarmont.

Ibid., c. 63, p. 279.
Ibid., c. 80, p. 281.
Ibid., c. 87, p. 282.
Ad an. 1184, c. VI.
P. 245 et seqq.

Humbert, évêque d'Autun, étoit en différend avec Ponce, abbé de Vezelai, qui refusoit de reconnoître sa juridiction. Ce prélat, connoissant le crédit des Pères de Cîteaux en cour de Rome, vint au chapitre général qu'ils tenoient en 1140, pour les prier d'écrire en sa faveur. Rainald se chargea de la commission, et l'exécuta par une lettre où il n'épargne pas l'abbé de Vezelai. Cette lettre fut néanmoins sans effet; parce qu'Innocent, mieux instruit et moins crédule que l'abbé de Cîteaux, reconnut l'injustice des plaintes de l'évêque d'Autun. Dom Martenne et Dom Durand ont tiré cette pièce de l'obscurité, et lui ont donné place dans le premier tome de leur trésor des Anecdotes. Il est vraisemblable qu'elle se rencontre dans un manuscrit conservé à la bibliothèque d'Oxford sous ce titre : *Regnaldi Cisterciensis et Bernardi Claravallensis Abbatum ad Innocentium epistolæ*.

Hist. Vezel., l. 2.
Spicil., t. III, p. 507.
Gall. chr. nov., t. VI, p. 470.
P. 392.
Catal. Bibl. Oxon., n. 2196.

L'ordre de Prémontré, dans sa naissance, eut avec les Cisterciens des démêlés fondés en partie sur des griefs respectifs. On se reprochoit des deux côtés la facilité avec laquelle on recevoit les sujets d'un corps dans l'autre. Les Cisterciens, de plus, trouvoient mauvais que les Prémontrés vinssent souvent les gêner en s'établissant trop près d'eux. Hugues, abbé de Prémontré, s'étant rendu à Cîteaux pendant le même chapitre dont on vient de parler, termina ces différends à l'amiable avec Rainald en la manière qui suit : 1° que dorénavant les Prémontrés n'admettront parmi

Gall. chr. nov., t. IV, p. 985-986.

XII SIECLE. eux aucun Cistercien sans le consentement de ses supérieurs; 2° qu'ils mettront entre leurs habitations et celles des Cisterciens au moins la distance qu'il y a entre St-Médard de Soissons et l'abbaye de Prémontré; 3° que les disputes qui pourront s'élever dans la suite entre les deux ordres seront décidées par des commissaires tirés de l'un et de l'autre. L'acte de cette transaction, rapporté dans le Cartulaire de Bolbone, au diocèse de Mirepoix, semble montrer plus de modération et de désintéressement du côté de l'ordre de Prémontré que de la part de celui de Cîteaux.

BERNARD DES PORTES,

CHARTREUX, ÉVÊQUE DE BELLEY, PUIS II[e] PRIEUR DE LA CHARTREUSE DES PORTES;

BERNARD DE VARAN,

I[er] PRIEUR DE LA MÊME CHARTREUSE;

JEAN ET ÉTIENNE DE CHALMET,

SES DISCIPLES.

I. La plupart des historiens et des bibliographes confondent les deux Bernards qui ont gouverné successivement la chartreuse des Portes dans la province du Bugey, au diocèse de Lyon. Celui qui est connu sous le surnom *des Portes* fut le second, et devance le premier dans cette histoire, parce qu'il mourut avant lui. Peu après son entrée dans le cloître, il contracta par lettres une étroite liaison avec l'illustre abbé de Clairvaux. Ce fut à ses instances réitérées que ce grand homme composa son explication du Cantique des cantiques. « Je cède à vos importunités, lui « dit-il en lui envoyant les premiers sermons qu'il avoit « composés sur ce sujet pendant l'avent de l'an 1135; j'ac-

Chifflet, Manuale solit. pr., p. 13.

Ep. 154.

« complis la promesse que vous m'avez arrachée. Mais quand « vous aurez lu ce commencement de mon travail, je vous « prie de m'en dire votre avis, afin que je sache si je dois « en rester là ou continuer. » Quoique nous n'ayons pas la réponse de notre Chartreux, il n'est pas à douter qu'il n'ait vivement exhorté saint Bernard à suivre le dernier parti.

L'amitié de l'abbé de Clairvaux pour Bernard des Portes n'étoit ni humaine ni aveugle. Ayant appris que le pape Innocent II destinoit ce religieux pour un évêché de Lombardie (celui de Pavie, suivant Dom Mabillon), il écrivit au Saint Père pour le détourner de ce dessein, non qu'il jugeât le sujet indigne de l'épiscopat, mais à cause de l'insolence et de l'indocilité naturelle des Lombards. « Que fera, dit-il, « ce jeune homme foible de complexion, et accoutumé au « repos de la solitude, chez un peuple barbare, tumul- « tueux et toujours disposé à la révolte? Réservez-le, je vous « prie, pour un siége plus convenable, et pour un peuple « qu'il puisse gouverner avec plus de fruit. » Le conseil du saint abbé fut suivi. Au lieu d'un évêché en Lombardie, Bernard eut celui de Belley en Bugey, qui vint à vaquer dans le même temps que l'abbé de Clairvaux écrivoit sa lettre au pape, c'est-à-dire l'an 1136. Après l'avoir administré pendant environ quatre années, notre Chartreux le quitta, non pour passer à celui de Maurienne (1), comme le Père Chifflet le prétend, mais pour retourner à la chartreuse des Portes, dont il fut prieur en 1146 ou 47, par la démission de Bernard de Varan. Il mourut dans ce poste en odeur de sainteté le 16 de décembre de l'an 1152. Le Nécrologe de la chartreuse de Meiria marque sa mort en ces termes : *XVII kalend. januar. obiit Bernardus de Portis monachus et episcopus Bellicii*, 1152. Comment ne l'eût-on pas plutôt désigné sous le titre d'évêque de Maurienne, s'il eût réellement occupé ce siége en dernier lieu?

Ep. 115, et nota Mab. ibid.

Manuale solit. pr., p. 15.

Des écrits de ce prélat il ne nous reste qu'une courte lettre adressée au prieur et à la communauté de Meiria, par laquelle il leur annonce que Girard *de Benuntia*, s'étant

(1) Il est vrai, suivant le témoignage de Geoffroi, abbé de Hautecombe, dans la Vie de S. Pierre de Tarentaise, qu'Aireld, évêque de Maurienne, fut remplacé, l'an 1136, par un Bernard qui étoit moine, et, si l'on veut même, chartreux. Mais ni l'abbé de Hautecombe, ni les actes de l'église de Maurienne ne lui donnent le surnom *des Portes*.

L. 1, c. 16.

XII SIECLE.

transporté à la chartreuse des Portes, a approuvé solennellement une donation faite par son père aux Chartreux de Meiria. Cette lettre, imprimée dans l'appendix du *Manuale Solitariorum* donné par le père Chifflet, et ensuite insérée au vingt-quatrième tome de la bibliothèque des Pères de Lyon, est datée du jour de S. Thomas de l'an 1147. Bernard s'y dit prieur des Portes, et fait mention de son épiscopat de Belley.

Bibl. pp., tom. XXIV, p. 1520, col. 1.

On a lieu de regretter ses lettres à l'abbé de Clairvaux, attendu la haute idée qu'elles avoient inspirée à ce grand homme de ses lumières et de sa capacité.

II. Bernard de Varan, ou Varam, son prédécesseur, embrassa d'abord la vie religieuse à l'abbaye d'Ambournai dans le Bugey. Le désir d'une plus grande perfection l'ayant porté depuis à passer dans l'ordre des Chartreux, il obtint de son abbé Didier un fonds de l'abbaye nommé *les Portes,* pour y bâtir un monastère de cette observance. La charte de fondation, rapportée par Guichenon parmi les preuves de son histoire de Bresse et de Bugey, est de l'an 1115. Bernard en peu de temps assembla dans cette solitude une communauté dont il fut prieur jusqu'en 1146 ou 47, qu'il se démit en faveur de Bernard des Portes. Ayant survécu à celui-ci, il fit élire en sa place Anthelme, qui monta depuis sur le siége épiscopal de Belley. Ce fut une des dernières circonstances de sa vie, qu'il termina par une sainte mort le 12 janvier de l'an 1153.

P. 222.

Un manuscrit de la Chartreuse des Portes renferme dix lettres de piété écrites par Bernard de Varan à différentes personnes, savoir: Deux à Faucon, doyen de l'église de Lyon et depuis archevêque de la même église; une à Aymon de Varenne et Aymon de Bohyere; une à Renaud, moine reclus de St-Rambert en Bugey; une aux Moniales de Lyon; une à Berlion, évêque de Belley; une au pape Eugène; une à saint Bernard, abbé de Clairvaux, et une à Ismion, abbé d'Ambournai.

Le public ne possède que trois de ces dix lettres. Elles ont été mises au jour d'après un manuscrit de l'abbaye de St-Claude, par le P. Chifflet, jésuite, dans son *Manuale solitariorum*, imprimé à Dijon, l'an 1657, en un volume in-8°. L'éditeur de la Bibliothèque des pères de Lyon les a depuis insérées dans le vingt-quatrième tome de ce Recueil.

La première, qui est la troisième des dix que nous venons de nommer, est intitulée : *De la fuite du siècle*. Elle est écrite au nom de Bernard et de ses deux fils en Jésus-Christ, Jean de Montmédi, ou Montmoyen, et Etienne de Chalmet. C'est une invitation pressante aux deux Aymon, à qui cette lettre est adressée, de quitter le siècle pour venir dans la religion. Bernard y insiste beaucoup sur le danger des conversions tardives, et sur l'incertitude du moment de la mort. « On ne saurait rien écrire de plus solide et qui « montre davantage un zèle plein de lumière et de ferveur. » C'est le jugement que porte de cette lettre M. le Roi, abbé de Hautefontaine, qui en a donné la traduction dans le second volume de sa *Solitude chrétienne ;* ouvrage en trois volumes, dont il y a deux éditions in-12, à Paris, chez Savreux, pour les deux premiers, savoir en 1658 et 1660. Le troisième volume parut en 1667.

XII SIECLE.

Bibl. pp. Lugd., tom. XXIV, p. 1501-1502.

Solit. chrét., t. II, avert., p. 2. Ibid., t. II, p. 449-471.

La seconde lettre, qui est la cinquième du manuscrit des Portes, a pour but d'encourager les religieuses de Lyon (ce sont celles de l'abbaye (1) de St-Pierre) à persévérer dans la réforme qu'elles venoient d'embrasser.

Bibl. pp., p. 1502-1503.

La troisième, qui est la quatrième dans le manuscrit cité, contient un détail des observances que le reclus Renaud doit observer ; c'est la plus ample des trois. Notre auteur recommande surtout la discrétion comme une vertu essentielle pour avancer et persévérer dans la piété. « Car il n'arrive « que trop souvent, dit-il, aux commençans que nous appelons novices, qu'après avoir fait des tentatives au-dessus de leurs forces par une indiscrétion, compagne ordinaire de l'inexpérience, ou ils cessent de persévérer, ce « qui est très-fâcheux, ou ils tombent dans des infirmités « corporelles et dans un affaiblissement d'esprit qui les obligent de revenir à des bagatelles et des adoucissements auxquels ils auraient dû renoncer sans retour. » Sur la confession, il lui dit de faire venir du monastère un homme religieux et discret pour lui déclarer, comme à son père,

Ibid., p. 1503-1506.

(1) Un habile moderne prétend que ce sont les religieuses de Sainte-Eulalie, le seul monastère de filles, selon lui, qu'il y eût alors à Lyon. Cependant il est certain que le monastère de Saint-Pierre subsiste en cette ville au moins depuis le roi Gontran, c'est-à-dire, depuis le sixième siècle, et a toujours été occupé par des filles. Il y a au contraire beaucoup d'apparence que celui de Sainte-Eulalie, dit aussi saint George, avoit été converti en un chapitre de chanoines dès le commencement du neuvième siècle.

Gall. chr. nov., t. IV, p. 284. Ibid. p. 213.

XII SIECLE.

tout ce que sa conscience lui découvrira de répréhensible aux yeux du Seigneur. « Mais souvenez-vous, ajoute-t-il, « que votre examen ne doit pas rouler seulement sur les « bonnes actions que vous avez faites négligemment, ou « sur les paroles indiscrètes qui vous sont échappées, mais « encore sur les fautes que vous avez commises par la pen- « sée. Ecrivez tout cela sur des tablettes de cire ou sur du « parchemin, pour le confesser ensuite de mémoire. » *In cerâ notata vel membranâ memoriter (debes) confiteri.* M. l'abbé le Roi s'est encore donné la peine de traduire cette lettre qui termine le troisième volume de la *Solitude chrétienne.*

P. 513 et seqq.

III. Jean de Montmédi, ou Montmoyen, *de Montemedio,* étoit, comme on l'a déja dit, religieux de la même Chartreuse des Portes, et disciple de Bernard de Varan. Outre la lettre de celui-ci aux deux Aymon, à laquelle il eut part, nous en avons encore cinq autres qui sont entièrement de sa façon. Le père Chifflet leur a donné place dans son *Manuel des Solitaires,* d'où elles ont passé dans le vingt-quatrième tome de la Bibliothèque des Pères.

Bibl. pp. Lugd., tom. XXIV, p. 1506-1518.

Dans la première adressée à Etienne, que Jean nomme son frère selon la chair et selon l'esprit (c'est Etienne de Chalmet), il fait tous ses efforts pour l'arracher au monde et l'attirer auprès de lui. Jean étoit jeune alors, ou du moins nouveau venu dans la solitude, si l'on prend littéralement les paroles suivantes : *Pauca quidem sunt quæ tibi dicere possum, ut pote miles adhuc ad nova bella rudis.* Mais à quelque âge qu'il ait écrit cette lettre, elle prouve qu'il étoit déja fort éclairé dans les voies du salut. M. l'abbé le Roi nous en a pareillement donné la traduction à la suite de celle du prieur Bernard aux deux frères Aymon. « Elle ne cède en « rien, dit-il, à la première en solidité et charité, et cette « prudence et cette adresse sainte avec laquelle notre Sei- « gneur fait donner par ses serviteurs les avertissemens du « salut à ceux qu'il veut tirer de l'égarement et de la voie « qui mène à la mort. » Aussi eut-elle son effet, comme nous le verrons dans un moment.

Ibid., p. 506-511.

Morot Theat. Carth., p. 70.

Solit chrét., tom. II, p 471-542.

La seconde est à son frère Latolde, vraisemblablement Chartreux, qui l'avoit engagé à lui donner par écrit le résultat d'une conversation qu'il avoit eue avec ses confrères touchant la vraie manière de prier. Jean réduit la prière à

Bibl. pp., ibid., p. 1511-1513.

trois demandes, dont la première a pour objet le pardon de nos fautes; la seconde, la connoissance de la volonté de Dieu et la grace de s'y conformer; la troisième, le salut éternel. Il indique ensuite les psaumes qui ont le plus de rapport à ces trois demandes, après quoi il donne diverses formules de prières. En finissant, il prie Latolde de saluer de sa part tous ses confrères, *non omnes simul, sed nominibus suis singulos.*

Cette lettre étant venue à la connoissance d'un autre Chartreux, nommé Hugues, il en demanda copie à l'auteur, le priant, en même temps, d'y ajouter en sa faveur quelques nouvelles formules de prières. Jean le satisfit par sa réponse où il inséra tout au long sa lettre à Latolde. P. 1513-1515.

Le titre de la quatrième, écrite à un confrère, nommé Bernard, est *De la garde du cœur* (U[2]). Elle renferme, comme les précédentes, d'excellens avis. P. 1515-1516.

Jean avoit parmi les Chartreux, mais dans une maison différente, un neveu, nommé Bernard. Ayant appris qu'il songeoit à passer dans un autre Ordre, il lui écrivit pour le détourner de ce dessein. Dans cette lettre, qui est très-pathétique, il n'hésite pas à dire que sortir d'une religion austère pour entrer dans une plus mitigée, c'est la même chose que d'apostasier. Et comme son neveu prétextoit ses infirmités corporelles, il lui fait voir que rien n'est plus frivole aux yeux de Dieu qu'une pareille excuse; qu'au lieu de se laisser abattre par les maladies que la Providence lui envoie, il doit se persuader qu'en les recevant avec résignation, ou il obtiendra du soulagement, ou il ne tardera pas d'en être délivré par la mort. « Peut-être, ajoute-t-il, que le dé-
« mon, sachant que vous devez bientôt mourir, ne vous sol-
« licite maintenant avec tant d'importunité que pour vous
« enlever l'avantage de la persévérance. Car nous connois-
« sons des gens de la maison dont vous êtes, et de la
« grande Chartreuse et de la nôtre, qui nous ayant quittés,
« sont morts les uns en peu de jours, les autres au bout de
« quelques mois. » P. 1516-1518.

Étienne de Chalmet, touché de la lettre que son frère lui avoit écrite, vint à la Chartreuse des Portes l'an 1135, et s'y fixa par la profession religieuse. Il eut part avec lui, comme on l'a dit, à la lettre de Bernard de Varan écrite aux deux Aymon. On a de plus une lettre particu- Bibl. pp., ibid., p. 1566, col. 2.

XII SIECLE. lière d'Etienne aux novices cisterciens de l'abbaye de St-Sulpice en Bugey. Elle fut écrite à la prière de quelques religieux de cette maison amis de l'auteur, qui, connoissant ses lumières et son désintéressement, souhaitoient qu'il donnât ses soins pour fixer l'inconstance de quelques-uns de ces novices qui vouloient passer dans l'ordre des Chartreux. Etienne s'acquitta parfaitement bien de cette commission dans sa lettre. Il y fait voir la nécessité de persévérer dans l'état où Dieu nous a appelés, et les suites fâcheuses de l'instabilité colorée du prétexte d'une plus grande réforme. Ceux qui pensent qu'un novice est entièrement libre de quitter sa vocation (1), trouveront dans cette lettre une ample réfutation de leur sentiment. Il trace ensuite de fort belles règles pour éviter le relâchement. Le père Chifflet est encore le premier éditeur de cette lettre qu'on voit pareillement dans son *Manuel des Solitaires*. Elle se trouve aussi dans la bibliothèque des Pères de Lyon, à la suite de celles dont nous venons de rendre compte. Un manuscrit de la Chartreuse des Portes, cité par le père Chifflet, attribue à Etienne de Chalmet d'autres lettres et quelques opuscules de piété.

Ibid., p. 1518.

(1) On peut voir cette opinion traitée avec beaucoup de lumière et de précision conformément au sentiment de notre auteur, dans une lettre de Dom Mabillon à M. Save, parmi ses œuvres posthumes, t. I, p. 502.

HAIMON DE BASOCHE,

ÉVÊQUE DE CHALONS-SUR-MARNE,

ET ANONYMES.

Alber., ad an. 1151.

I° HAIMON, d'une famille noble de Basoche, en Champagne, fut initié fort jeune dans le clergé de l'église de Laon. Il s'y distingua par sa piété, par la douceur de ses mœurs et par ses progrès dans les lettres. Gui de Montaigu, doyen de cette église, ayant été nommé, l'an 1143, évêque de Châlons-sur-Marne, l'emmena avec lui, et le fit son archidiacre. L'édification avec laquelle il remplit cet emploi sous les gou-

vernemens de Gui et de son successeur Barthelemi de Senlis, lui mérita l'honneur de remplacer le dernier, mort en 1151. Il ne fit que paroître sur le siége de Châlons. Élu l'an 1152, il mourut au commencement de l'année suivante dans un âge peu avancé.

XII SIECLE.

Gall. chr. nov., t. IX, p. 882.

Dans le temps qu'il étoit archidiacre, il eut une longue maladie, qui l'obligea d'avoir recours à saint Bernard pour obtenir sa guérison par les prières de ce Saint et de sa communauté. Dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il témoigne une grande confiance de recouvrer la santé, s'il veut bien se prosterner devant Dieu pour lui demander cette grace. Il souhaite un petit mot de réponse avec un pain béni de la main de l'homme de Dieu. Il fut en effet guéri.

Haimon lui écrivit une seconde lettre pour lui demander ses sermons sur le Cantique des cantiques. Il s'y qualifie de jeune ignorant, et parle au S. abbé avec beaucoup de respect pour sa personne et d'estime pour son ouvrage. Ces deux lettres assez courtes sont les quatre cent trente-deuxième et quatre cent trente-troisième du recueil de celles de S. Bernard dans la nouvelle édition de ses œuvres.

Un autre écrit plus important d'Haimon, mais qui n'a pas encore vu le jour, est son *Abrégé de la Panormie d'Yves de Chartres*. On ne répétera point ici, ce qui a été dit ailleurs, pour prouver que la Panormie elle-même n'est point son ouvrage, comme l'a pensé M. Doujat. L'abrégé dont nous parlons lui appartient incontestablement, suivant l'autorité de tous les manuscrits, appuyés de celle d'Albéric de Trois-Fontaines. Il est intitulé dans un manuscrit de la bibliothèque du roi : *La Somme des décrets d'Haimon*. L'auteur débute par une liste des papes qui ont laissé des décrets sur les matières ecclésiastiques, à commencer par S. Pierre ; ensuite il trace des règles pour l'intelligence de ces décrets. Il veut d'abord qu'on prenne garde au but des lois ecclésiastiques, puis il explique comment elles se concilient entre elles ; après quoi il traite des préceptes muables et immuables, *de præceptis mobilibus et immobilibus*. Tout cela ne tient encore lieu que de préliminaire à la Somme. Elle s'ouvre par un prologue où l'auteur dit que les lois ecclésiastiques s'étant accrues à un nombre presque infini, les livres qui les contiennent forment une bibliothèque que peu de personnes sont en état d'acquérir ; que ceux mêmes qui les possèdent,

Hist. litt., t. X, p. 120-121.

Alber. Chron., p. 320.

N° 4377.

XII SIECLE. ne peuvent retenir tout ce qu'ils renferment; que par cette double raison plusieurs personnes doctes ont entrepris d'en donner des abrégés ; qu'entre ces abréviateurs, Yves de Chartres est un des plus distingués ; mais que sa Somme des décrets, étant comprise en dix livres, elle ne peut encore passer pour un manuel : ce qui l'a porté lui-même à réduire l'ouvrage de cet habile homme à la forme d'un livre portatif. Il prie ensuite le lecteur de ne point imputer son ouvrage à aucun sentiment d'arrogance, parce qu'il ne l'a fait que pour son usage particulier, et nullement dans le dessein de le donner au public. *Excusationis hoc prætendo suffragium cùm mihi soli opusculum hoc facio, non ut ad lucem prodeat aut in publicum, sed ut apud me delitescat ; ut qui circa causas ecclesiasticas discutiendas occupatus sum, ut pote ad cujus curiam litigationes spectant et jurgia, habeam ad manum vel in manibus, sive intùs, sive foris, sive in domo, sive in itinere, ubicumque negotia ecclesiastica emerserint, quomodò ea discuti queant et judicari.* On voit par là qu'Haimon faisait les fonctions d'archidiacre, lorsqu'il composa cet écrit.

Le Long, Bibl. franç., p. 322, § 1.

II. ANONYME, auteur des actes de Dagobert III, roi d'Austrasie, mort en 715. Ces actes publiés par le père Alexandre Wilcheim avec des notes en un volume in-4°, et ensuite reproduits par Julien Floncel, en 1653, à Luxembourg dans le même format, mais avec des augmentations, ne sont point estimés, parce qu'ils sont remplis de fables et d'anachronismes. L'auteur étoit moine, et vivoit au douzième siècle. Dans sa préface, il donne acte lui-même du peu de fond qu'on doit faire sur son récit, en avouant qu'il n'a rien trouvé d'écrit touchant ce Saint, et que sa mémoire étoit tombée en oubli. Il confond perpétuellement S. Dagobert de Stenai avec le roi de France troisième de ce nom, sans faire attention que le premier fut honoré du martyre, et que l'autre mourut dans son lit.

Ann. franç. an. 715, n. 3-14.

Le P. le Cointe a fait une longue dissertation sur ces actes, dont il a divisé l'examen en six parties. La première roule sur l'origine de Dagobert, la deuxième sur le temps où il a vécu, la troisième sur la dignité royale, la quatrième sur ce qu'il a fait pendant son règne, la cinquième sur son prétendu martyre, la sixième sur le culte qu'on lui a rendu. L'auteur lui paroît exact sur le premier et le dernier de ces points ;

mais il le trouve en défaut sur les quatre autres : ce qu'il prouve par des autorités et des raisonnemens sans réplique. Il rapporte divers extraits assez longs de l'ouvrage qu'il discute, et met en évidence les absurdités qu'il renferme. On voit par certains usages que l'auteur rapporte, usages inconnus avant la fin du onzième siècle, qu'il écrivoit au plus tard vers le milieu du suivant. Le P. Henschenius, dans sa dissertation latine sur les trois Dagobert, publiée à Anvers en 1655, attribue ces actes à quelque moine de l'abbaye de Gorze (1), lequel, à la prière de ses confrères de Stenai, les aura composés sur des traditions populaires pour servir de légende le jour de la fête du Saint. Car alors sans cela l'on ne croyoit pas qu'une fête fût complète.

Ibid., n. 6, 7.

L. 3, p. 127-128.

III. ANONYME, auteur de la vie de S. Gaucher, prieur des chanoines réguliers d'Aureil (en latin *Aurelium*), au diocèse de Limoges. L'exactitude et la sincérité caractérisent cette vie, dont l'auteur étoit Limousin et disciple du Saint. Pour juger en quel temps il l'écrivit, il faut connoître l'époque de la mort de son héros. Il témoigne lui-même qu'elle arriva sous le gouvernement de Gérald, évêque de Limoges. Mais il y a eu deux évêques de ce nom sur ce siége : le premier qui l'occupa depuis 1012 jusqu'en 1020; le second, qui s'y assit en 1137 ou 1138, et mourut l'an 1177. S. Gaucher est visiblement postérieur à l'épiscopat du premier. Mais s'il parvint jusqu'à celui du second, ce n'est donc point à l'an 1130 qu'il faut rapporter sa mort, à l'exemple des continuateurs de Bollandus. On doit s'en tenir à l'an 1140, époque fixée par les vers qui se lisent à la fin de cette légende, et que les conjectures de ces critiques, fondées sur quelques expressions de l'anonyme, ne peuvent obscurcir. Ainsi notre auteur aura mis la main à cet écrit vers le milieu du douzième siècle. On pourra nous objecter qu'il y est parlé, dans le dernier chapitre, de la canonisation du Saint, qui fut ordonnée par le pape Célestin III, et exécutée par l'évêque Sebrand en 1194. Mais il est évident que ce chapitre est une addition faite par ceux qui divisèrent cette légende en six livres, pour servir à l'office de la fête du Saint. L'auteur écrivoit assez bien. Le ton avec lequel il s'exprime, annonce un homme instruit, et

Boll., 9 april., p. 851-853.

Gall. chr. nov., t. II, p. 512-514.

Ibid., p. 522-525.

(1) Le prieuré de Stenai dépend de l'abbaye de Gorze.

XII SIECLE.

qui n'a en vue que la vérité. Il seroit seulement à souhaiter qu'il fût entré dans un plus grand détail. Il nous apprend que les chanoines de l'église de Limoges vivoient en commun vers la fin du onzième siècle. Nous tenons aussi de lui qu'un chanoine de cette église, nommé Humbert, dirigeoit une école à Meulant, après le milieu du même siècle, et qu'il y eut pour disciple saint Gaucher qui le suivit en Limousin, et en reçut dans la suite de bons services dans sa retraite.

Boll., ibid., p. 852.
P. 851.

Cet ouvrage a d'abord été publié par le P. Labbe au second tome de sa Bibliothèque des manuscrits, sur un ancien exemplaire de l'église de Limoges. Les Bollandistes l'ont reproduit dans leur grand recueil sous le neuvième jour d'avril, d'après un ancien légendaire qu'ils avoient reçu de Limoges, apparemment de leurs confrères, au collége desquels le prieuré d'Auteuil est réuni. Le commentaire qu'ils ont mis à la tête de cette vie, mérite d'être lu.

IV. Anonyme, auteur de la vie de S. Gudwal, évêque en Angleterre. En parlant de cette légende par occasion dans notre huitième volume, nous nous sommes engagés à faire voir contre Vossius qu'elle avoit été composée, non en 1088, comme il le prétend, mais au plus tôt en 1140. Les savans continuateurs de Bollandus nous fourniront notre preuve. En effet, supposé que l'auteur de la vie soit le même que celui du sermon sur quelques miracles du Saint, ainsi que ces critiques l'assurent avec assez de vraisemblance, il n'écrivoit qu'après la mort de Gislebert, abbé de Blandimberg, c'est-à-dire après l'an 1138; puisque dans le sermon dont il s'agit, il parle de cet abbé comme n'étant plus au monde. Ce qui a trompé Vossius, c'est un mot de la vie de S. Bertulfe, écrite l'an 1075, dans laquelle on cite celle de S. Gudwal, ou plutôt l'histoire de la translation de ses reliques, sous le titre de *Livre sur l'arrivée des reliques des saints Gudwal et Bertulfe* à Blandimberg : ouvrage perdu, dont celui de notre anonyme n'est que l'abrégé. La vie de S. Gudwal, telle que nous l'avons, est pareillement extraite d'une plus ancienne. L'auteur le déclare assez nettement lorsqu'il dit en un endroit : *C'est ainsi qu'on lit dans les plus anciens exemplaires de sa vie.* Mais soit qu'il ait fidèlement suivi ces exemplaires, soit qu'il y ait ajouté du sien, on ne sauroit regarder son ouvrage que comme un de ces pieux mo-

P. 20.

Boll., 6 jun., p. 728-742.

numens de la crédulité de nos pères, plus communs à l'égard des Saints de Bretagne et d'Irlande que de ceux de toute autre nation. Avant les Bollandistes, qui ont inséré cette légende dans leur grand recueil sous le six juin, Surius en avoit déja fait part au public, après en avoir retouché et même abrégé le texte, qui est écrit d'un style très-affecté dans l'original. Nous remarquerons que notre anonyme se sert du mot *brebix* pour dire une brebis.

XII SIECLE.

Sur., 6 jun., p. 509-518.

P. 746, n. 70.

V. ANONYME, auteur de la vie de S. Bandrit, évêque de Soissons. Les Bollandistes ont fait présent au public de cet ouvrage, qu'ils ont trouvé dans le recueil de Nicolas Beaufort. Celui-ci témoigne l'avoir tiré d'un manuscrit de la cathédrale de Soissons, dans lequel il étoit fait mention de Joslen, évêque de Soissons, qui tint le siége de cette ville depuis l'an 1126 jusqu'en 1152. C'est sans doute ce prélat que l'auteur appelle *votre paternité*, à la fin de sa légende. Les Bollandistes ne témoignent pas beaucoup d'estime pour cette production; et en effet S. Bandrit étant mort en 545, notre historien étoit bien éloigné de son temps pour nous faire un récit exact, authentique et bien circonstancié des événemens de sa vie. Il avoue lui-même qu'il a omis plusieurs de ses actions et de ses miracles, parce que les contemporains n'avoient pas eu soin de les transmettre à la postérité. Il dit avoir seulement trouvé quelques mémoires anciens, mais très-courts et très-abrégés, qu'il a étendus et amplifiés, après les avoir bien examinés. Aussi son ouvrage est-il plein de lieux communs qui tiennent la place des faits qu'il ignoroit. On a même lieu de douter si tous les faits qu'il rapporte sont bien assurés, quoiqu'il proteste de sa fidélité à suivre les enseignemens qu'il avoit sous les yeux. Par exemple il fait parler le peuple de Soissons au roi Clotaire d'une manière très-peu respectueuse, et qui va même jusqu'à l'insolence. Il rapporte d'autres traits qui décèlent un écrivain très-peu judicieux et fort crédule. Il suppose que, du temps de son héros, on comptoit par les (1) années de l'Incarnation. S'il a pris ce trait dans ses mémoires, ce n'est pas assurément une preuve de leur

Boll., 1 aug., p. 60-68.

Ibid., n. 11.

(1) Ce n'est pas qu'on prétende qu'alors la date de l'Incarnation fût entièrement inconnue. On n'a point de preuve positive là-dessus. Mais il est certain qu'elle étoit encore rare au septième siècle. Voyez là-dessus la Préface du second tome de la nouvelle Diplomatique, p. VI et VII.

XII SIECLE. antiquité. A l'égard de son style, il est obscur, diffus, plein de consonances. En un mot, cet ouvrage ne mérite nullement d'occuper une place entre les monumens utiles et certains de l'histoire. Il y a quelque apparence que l'auteur étoit moine de l'abbaye de Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, où S. Bandrit est enterré. Car il se dit témoin oculaire de plusieurs miracles opérés par l'intercession du saint prélat. Il raconte qu'il a vu souvent des malades, après s'être endormis sur son tombeau, se réveiller pleins de santé, d'autres recouvrer leur guérison en avalant de la terre prise à ce tombeau.

Ibid., n. 24.

VI. Anonyme de l'ordre de saint Antoine, auteur d'une histoire de la translation des reliques de saint Antoine en France. Cet ouvrage, publié par Bollandus au 17 janvier, paroît être un sermon prononcé dans le chapitre de l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné. Le prologue est presque aussi long que l'histoire. On y suppose que Joscelin, fils d'un comte Guillaume, étant allé par dévotion à Jérusalem, s'en revint par Constantinople; qu'ayant gagné les bonnes graces de l'empereur grec, il demanda et obtint le corps de S. Antoine, qu'il apporta en Dauphiné. Aimar Falco, religieux Antonin, qui a composé une histoire de son ordre, fait ce Joscelin comte d'Albon dans le Viennois, et place cet événement vers l'an 1070. L'éditeur prétend que cette époque s'éloigne beaucoup de celle qui est marquée par notre auteur, d'où il conclut que son ouvrage n'a pas été connu d'Aimar. Cependant l'anonyme n'assigne point autrement l'époque de son récit qu'en nommant le comte Guillaume, qu'il surnomme Cornutus, et Joscelin son fils, deux personnages dans le vrai dont il seroit difficile de prouver l'existence, encore moins le temps où ils ont vécu. Mais il est aisé d'ailleurs de concilier nos deux historiens. Car celui qui nous occupe, dit que ces reliques furent conservées long-temps par les descendans de Joscelin, qui les faisoient porter avec eux dans toutes leurs expéditions jusqu'à Guigues Didier à qui le pape ordonna de les remettre à des personnes de piété, qui se chargèrent de bâtir un monastère et de les y déposer. Aimar adopte le fond de ce récit, et ajoute que le pape Calixte II dédia l'église de ce monastère à la prière de Guigues Didier. Notre anonyme suppose cette dédicace faite avant son entrée en religion, et recon-

Boll., 17 janv., p. 151-155.

P. 152, n. 1.

P. 153, n. 5.

Ibid., not.

N. 3.

noît en même temps que son monastère est nouveau. Ainsi ce discours historique a pu être composé vers le milieu du douzième siècle. L'intention de l'auteur, en le prononçant, étoit de disposer ses frères à écouter attentivement la vie de S. Antoine par S. Athanase, dont on alloit leur faire la lecture. Il seroit à souhaiter pour l'honneur de la France que l'histoire de la translation du corps de S. Antoine en Dauphiné eût la même certitude que sa vie. N. 1.

VII. Anonyme, auteur de la vie du S. Carmeri (en latin *Calmenius*), fondateur des abbayes de S. Chafre, Moissac et Tulle. L'époque la plus reculée que l'on puisse assigner à cette légende est du règne de Louis-le-Gros, qu'on désigne en le nommant Louis, fils de Philippe. Le P. Thomas de S. Joseph, qui l'a publiée avec la vie du Saint en françois, dans un volume imprimé au Puy en Velai, l'an 1646, avoit d'abord cru que l'ouvrage étoit sorti de plusieurs mains; mais dans la suite il révoque en doute cette assertion, et pense que le seizième et dernier chapitre peut être regardé comme une addition faite après coup. C'est sur quoi les Bollandistes, qui ont inséré cette légende dans leur mois d'août, ne prononcent point. Mais l'uniformité de style qui règne dans tout l'ouvrage, le fil du discours et la doxologie qui le termine, ne permettent pas d'hésiter sur l'unité d'auteur. Il étoit religieux de Moissac, et avoit dirigé son travail sur des traditions populaires et sur des monumens fort récens. De là tant de méprises, d'anachronismes et d'absurdités : inconvéniens inévitables à un historien qui manquoit également et de connoissance de l'histoire générale et de mémoires authentiques sur la vie de son héros, séparé de lui par un intervalle de cinq cens ans. On doit mettre cet ouvrage au nombre des pièces de rebut, par rapport à l'histoire. Les éditeurs y ont joint trois pièces concernant S. Carmeri, tirées du Sanctoral de Bernard de la Guyonie, évêque de Lodève. La première est son éloge en vers hexamètres, la seconde est un hymne pour le jour de sa fête, la troisième est l'abrégé de sa vie en prose.

Boll., 19 aug., p. 756-762.

N. 16.

N. 8, 9.

VIII. Anonyme, auteur d'une histoire de la translation des reliques de sainte Honorine à Conflans près de Pontoise. Cette histoire, publiée par Dom Mabillon dans le sixième tome des actes des saints Bénédictins, et par Bollandus au 27 février de son grand recueil, est certainement

Mab., Act. SS. B., t. VI, p. 528. Boll., 27 febr., p. 677-679.

XII SIECLE.

l'ouvrage d'un moine du Bec résidant à Conflans-Sainte-Honorine, prieuré dépendant de cette abbaye. Car, à l'occasion d'un miracle opéré à Conflans par l'intercession de la Sainte en présence de Bernard, abbé de Saint-Michel, il traite cet abbé de confrère, *monachus noster*. Or Bernard avoit été tiré du Bec en 1131 pour gouverner le Mont-Saint-Michel, et mourut le 8 mai de l'an 1149. Cet endroit peut servir aussi à marquer à peu près le temps où notre auteur écrivoit. Ce fut vraisemblablement du vivant de Bernard, ou peu après sa mort. Ni D. Mabillon, ni les Bollandistes n'ont publié la pièce entière. Ceux-ci, parce que le manuscrit dont ils se sont servis étoit imparfait; celui-là, parce qu'il n'a voulu prendre dans le sien, qui étoit complet, que ce qui regardoit précisément la translation des reliques de sainte Honorine et les circonstances de cet événement. Tout se réduit dans l'une et l'autre édition à nous apprendre que le corps de la Sainte fut transféré de Normandie à Conflans sous le règne de Charles-le-Simple, pour le garantir des ravages des Normands; que ces reliques attiroient un grand concours de peuple, et qu'elles opérèrent plusieurs miracles, dont quelques-uns sont rapportés. Cette relation est assez bien écrite, et l'auteur y marque beaucoup de candeur et de piété. C'est au reste le seul monument ancien que nous ayons touchant sainte Honorine, qui vivoit, suivant la tradition, au VIe siècle.

Baillet, 27 fév. Oct. tab. crit., n. 2.

IX. ANONYME, auteur de la vie de saint Piat, apôtre de Tournai. M. Baillet ne porte pas un jugement fort avantageux de la légende de ce Saint. « Ses actes, dit-il, qui n'ont « point encore été imprimés, et qui se trouvent manuscrits « en diverses bibliothèques avec quelques différences, sont « jugés incapables de faire foi de rien par ceux qui les ont « lus avec exactitude et discernement. Ils ont tant de rap« port avec ceux de S. Yon de Chartres et de S. Lucien de « Beauvais, qu'on peut juger que ce sont trois ruisseaux « d'une même source. » M. de Tillemont n'avoit pas meilleure opinion de cette légende qu'il regarde comme pleine de fables et d'ignorance de la bonne antiquité. Cependant Cousin en a fait un grand usage dans son histoire de Tournai. Mais ce qu'il en rapporte n'est pas propre à leur concilier une grande autorité. Il dit que ce fut le clergé de l'église collégiale de Seclin qui composa l'histoire de la vie

Till., Hist. eccl., t. IV, p. 452.

Cous., Hist. de Tournai, l. 1, p. 83, 87, 97. L. 2, p. 72.

de saint Piat, et la dédia à Simon, évêque de Noyon et de Tournai, à l'occasion de quelque translation des reliques du Saint d'une châsse dans une autre. Ce prélat en fit une effectivement l'an 1143, à son retour de Rome, où il étoit allé pour empêcher l'ordination d'Absalon, abbé de St-Amand, que le clergé de Tournai avoit élu pour son évêque. Cousin ajoute qu'il a vu cet ouvrage manuscrit parmi les chartes et les livres de la collégiale de Seclin. Il donne le commencement de l'épître dédicatoire dont la salutation est en ces termes : *Regalis prosapiæ excellentiâ fulgenti domino Simoni Tornacensium et Noviomensium digno pontifici humilis grex Sicliniensis beati martyris Piati salutem et obedientiam.* Ibid. p. 229.

Mais la légende de ces actes doit avoir une époque antérieure à celle que Cousin lui assigne, si c'est à Fulbert de Chartres, comme il le pense, et comme l'ont pensé d'après lui MM. de Launoi et de Tillemont, qu'on doit attribuer la prose à l'honneur du saint apôtre. Car cette prose dont l'historien de Tournai rapporte quelques endroits suppose manifestement la légende. Cependant il y a plus d'apparence qu'elle est d'un autre Fulbert, moine de Cambrai, ou des environs, qui vivoit au commencement du onzième siècle, et qui passe pour auteur de la vie de saint Autbert, évêque de Cambrai. Quelque sentiment au reste qu'on embrasse, il paroît évident que les actes de la vie de S. Piat existoient au onzième siècle, d'où il s'ensuit que les chanoines de Seclin, ou n'ont fait que retoucher la légende, ou qu'ils l'ont présentée à leur évêque telle qu'ils l'avoient trouvée parmi les monumens de leur église, en y ajoutant l'épître dédicatoire et l'histoire de la nouvelle translation.

Launoi, De duob. Dyon. Till., Hist. ecclés., t. IV, p. 457.

X. Anonyme, auteur d'une relation des miracles de saint Aygulfe, ou Ayoul, opérés à Provins dans l'église de son nom. Nous avons déja ci-devant dit un mot de cet ouvrage, dont l'auteur est un moine de Saint-Ayoul de Provins. On y parle en effet avec un intérêt qui décèle un écrivain domestique. A l'égard du temps où il fut composé, nous pensons avec D. Mabillon, qui l'a inséré dans le second tome de ses Actes, que ce fut vers le milieu du douzième siècle. Voici les fondemens de cette conjecture : 1° L'auteur fait mention du comte Etienne, de sa femme Ala et de leur

Hist. litt., t. VII, p. 336.

Mab., Act. SS. B., t. II, p. 667-671.

XII SIECLE.

Art de vérif. les dat., p. 628.

fils Henri. Or cet Etienne doit être le sixième comte de Blois, qui fut comte de Meaux et de Brie du vivant de Thibaut III, son père, et épousa Alix ou Adèle, fille de Guillaume-le-Conquérant, dont il eut entre autres enfans un fils nommé Henri, et mourut l'an 1102. Car, pour Etienne II, comte de Champagne, décédé l'an 1037, on ne lui connoît qu'un fils unique qui se nommoit Eudes. 2° L'on raconte un miracle arrivé du temps du roi Louis. Quel étoit ce roi Louis? sinon Louis-le-Gros, qu'on désignoit suffisamment sous le règne de son fils en le nommant par son nom propre sans aucune addition. Quoi qu'il en soit, cette relation paroît écrite avec beaucoup de sincérité. Le style en est bon, malgré quelques expressions barbares que l'auteur emploie de temps en temps, comme *filare* pour dire filer, *feriæ* pour exprimer une foire.

Mab., Act. SS. B., t. II, p. 788.

XI. W., auteur d'une vie en vers de S. Guilain, abbé dans le Hainaut. Dom Mabillon, qui avoit cette vie entre les mains, n'a pas jugé à propos d'en faire part au public, en ayant trouvé la versification trop grossière, et le fonds du récit ne lui paroissant nullement propre à répandre des lumières sur l'histoire du Saint. L'auteur, dit-il, qui étoit moine, adresse son ouvrage à une personne constituée en dignité, dont il ne marque le nom que par la lettre initiale O. Le docte critique conjecture que ce pourroit être Oduin, abbé du monastère même de St-Guilain, qui mourut en 1142; et comme notre écrivain l'appelle son maître, il est à présumer qu'il étoit de la même maison. Du reste pour son honneur il est parfaitement inconnu. C'est le premier historien qui ait donné la qualité d'évêque à S. Guilain, en quoi il a été suivi par le martyrologe local et par la plupart des auteurs modernes. Mais son témoignage est trop récent pour autoriser cette qualification. Il est vrai que, dans une autre vie, le Saint est qualifié *Dei antistes.* Mais ce titre, suivant

Ibid.

la remarque de D. Mabillon, se donnoit souvent à de simples abbés.

Lebeuf, Hist. d'Aux., t. II, p. 15.

XII. Anonyme, auteur d'un petit traité contre les Juifs. M. le Beuf, parmi ses preuves de l'histoire d'Auxerre, nous a donné l'épître dédicatoire de cet ouvrage, qui n'a pas encore été livré au public. Celui qui l'a composé ne se fait connoître que par le titre de *Frère*, sans exprimer son nom, ni même l'indiquer par la lettre initiale. L'adresse est à W.

(Guillaume), comte de Nevers. Mais comme l'histoire fournit quatre comtes de Nevers qui ont porté consécutivement ce nom, la question est de savoir lequel des quatre est le héros de cette épître. L'historien d'Auxerre se décide pour le dernier, lequel se retira l'an 1147 à la grande Chartreuse, où il mourut dans son noviciat. Quant à l'auteur, il pense que c'est un religieux de cette maison; et pour le temps où il mit la main à cet ouvrage, ce fut, dit-il, celui de la retraite du comte. Mais l'usage des Chartreux étoit-il de conserver à leurs novices les titres dont ils avoient joui dans le monde? Car voici ce que porte la salutation : *Gloriosissimo Nivernensium comiti W. Frater *** devotissimam salutem.* Il est bien plus vraisemblable que ce comte étoit encore dans ses terres, lorsque ce traité lui fut adressé. Quoi qu'il en soit, l'auteur dit que, connoissant ses lumières et son aversion pour la perfidie des Juifs, il a été indigné d'entendre quelques-uns d'entre eux se vanter d'avoir disputé contre lui avec succès sur la circoncision et sur d'autres questions relatives à cet objet; qu'il regarde ce discours comme une pure forfanterie; et que, sans vouloir déroger à sa capacité, il va de son côté, suivant ses foibles talens, faire une sortie sur ces ennemis du nom de Jésus-Christ. On voit par là que le but de cet écrit est de réfuter les raisonnemens captieux qu'employoient alors les Juifs pour établir la nécessité de la circoncision. M. le Beuf assure que le manuscrit qui le renferme est entre ses mains, et date du treizième siècle: mais il auroit bien dû nous apprendre d'où il l'a tiré.

Ibid., t. II, p. 99.

XIII. Anonyme, auteur de l'histoire du monastère de SaintPierre d'Userche (1). Cet ouvrage, composé par un écrivain domestique vers le milieu du douzième siècle, a été mis au jour par M. Baluze parmi les preuves de son histoire de Tulle. Il est écrit avec beaucoup d'ordre et d'un style assez bon pour le temps. Ce que l'auteur rapporte des commencemens de l'abbaye d'Userche, dont il place la fondation sous le règne de Pepin, jusqu'au temps d'Hildegaire, évêque de Limoges, c'est-à-dire, depuis le milieu du huitième siècle jusqu'à la fin du neuvième, est mêlé de fables, et par conséquent mérite peu d'attention. Ainsi le portrait

Hist. Tutel. append., p. 825-850.

(1) Ce monastère s'est sécularisé depuis quelques années sans autre formalité que le consentement de l'évêque. Il eût fallu bien plus de façons pour y mettre la réforme.

XII SIECLE. désavantageux qu'on y fait de Turpion d'Aubusson, évêque
P. 826-827. de Limoges, ne peut obscurcir les éloges que d'autres donnent avec plus de justice à la vertu de ce prélat. Mais la suite de cette histoire demande une toute autre considération. Des chartes à l'abri de tout soupçon que l'éditeur y a jointes attestent la vérité des faits qui s'y trouvent énoncés; en sorte qu'on doit regarder ce morceau comme un des monumens les plus sûrs et les plus intéressans pour l'histoire générale ecclésiastique et civile du Limousin. On y voit l'origine de plusieurs maisons illustres, surtout de celles de Ventadour et de Rochechouart. Le dernier trait qu'il présente est l'abdication de Bernard, abbé d'Userche, et sa retraite au monastère d'Obazine, retraite où il persévéra jusqu'à la mort, malgré l'ordre que le pape Eugène lui envoya du concile de Reims, tenu en 1148, de retourner à son abbaye.

Entre les abbés d'Userche que l'auteur célèbre, on peut remarquer Adalbaude, qui fut depuis abbé de Saint-Martial de Limoges. Il l'appelle un homme très-sage et versé dans toute sorte de littérature : *Vir sapientissimus omnique litte-*
P. 832. *rarum peritiâ doctissimus.* S'étant trouvé par hasard, dit-il, à Limoges dans le temps que l'évêque Alduin y célébroit un synode, on le pria inopinément de faire un discours, et il s'en acquitta si bien, qu'il enleva les suffrages de l'assem-
P. 837-841. blée. Il mourut en 1007. On donne encore de plus grands éloges à Gérard, l'un de ses successeurs, dont on place la mort en 1096. Si les auteurs du nouveau *Gallia christiana* eussent consulté cette histoire, ils n'auroient pas hésité sur cette époque, ni sur celle de Constantin, prédécesseur de Gérard, qui doit être arrivée en 1068, ce dernier ayant gouverné l'espace de vingt-huit ans. Pierre Bechade, issu des chevaliers de Las-Torres, *de Turribus,* qui portent le surnom de Bechade, monta sur le siége abbatial d'Userche en 1108, et y porta pareillement de grandes qualités d'esprit. Il étoit, dit notre auteur, homme de lettres, fort éloquent et possédoit bien la science des lois : *litterali scientiâ benè doctus, elo-*
P. 843. *quentissimus et legibus eruditus.* Mais il n'en étoit pas plus sage, et sa mauvaise administration le mit dans la nécessité
P. 844. d'abdiquer en 1113. Du temps d'Aldebert, qui le remplaça, il y avoit à l'abbaye d'Userche une école célèbre dans laquelle Eustorge, évêque de Limoges, fit élever son neveu

XII SIECLE.

Gérard, qui remplit son siége après lui. Notre historien remarque qu'Aldebert, sans avoir beaucoup étudié les lettres humaines, parloit bien et facilement, étoit d'un bon conseil et très-instruit de la loi divine. Il eut un grand zèle pour faire fleurir les lettres dans son monastère, et plusieurs de ses moines firent honneur à ses soins. Il étoit de la maison de Segur et de la branche de Grimoard.

P. 945.

XIV. Anonyme, auteur de la vie du B. H. Bertrand, abbé cistercien de Grandselve au diocèse de Toulouse. Ce Saint mourut le 3 juillet de l'an 1149. Sa vie fut écrite peu de temps après par un de ses moines. Dom Mabillon en a fait part au public dans l'appendice du sixième tome de ses Annales. L'auteur, dont le style n'est point méprisable, se borne à raconter de la vie de Bertrand ce qu'il en avoit appris lui-même à ses religieux pendant ses derniers momens; à quoi il ajoute quelques-unes de ses apparitions après sa mort. Ces apparitions, ainsi que plusieurs révélations que le Saint eut pendant sa vie, ne trouveront pas facilement créance dans l'esprit de bien des gens. Les Bollandistes ont reproduit cette vie dans le premier tome de juillet de leur grand recueil.

P. 701-705.

XV. Anonyme, auteur de la vie de S. Clément, premier évêque de Metz. A la réserve du style assez passable de cette pièce, tout le reste ne mérite que du mépris. C'est un tissu de fables absurdes imaginées par un écrivain du douzième siècle au plus tard. Il avoue lui-même que presque tous les anciens monumens ecclésiastiques du diocèse de Metz, et en particulier les actes de S. Clément, ont été la proie des incendies causés par les Barbares. Il n'allègue pas même de tradition pour garant de son récit, très-incroyable par lui-même. La vision d'un particulier qu'il ne veut pas, dit-il, nommer, parce qu'il est encore vivant, est son unique appui. C'est donner acte en forme au public de son imposture. Une légende aussi misérable ne méritoit guère l'honneur que M. du Bosquet lui a fait de l'insérer dans la seconde partie de son Histoire ecclésiastique des Gaules.

Bosquet, Hist. eccl. gall., part. 2, p. 19-22.

XVI. Anonyme, auteur d'une Histoire des miracles de saint Erkonvald, évêque de Londres. Il étoit neveu de Gilbert, surnommé l'Universel, évêque de Londres, et par conséquent de la ville ou du territoire d'Auxerre comme lui. Son oncle, l'ayant attiré auprès de sa personne, l'avoit pourvu d'un ca-

Warthon, Hist. ep. Lond., p. 18-51.

XII SIECLE. nonicat dans l'église cathédrale de St-Paul. Il fut présent à la translation du corps de S. Erkonvald, évêque de Londres, décédé vers la fin du septième siècle; cérémonie qui se fit le 16 février de l'an 1140. Ce fut sans doute ce qui lui donna occasion d'écrire l'histoire des miracles du Saint. Warthon, qui avoit cette pièce entre les mains lorsqu'il travailloit à l'histoire des évêques de Londres, la qualifie *insigne*, et en a tiré divers endroits qui faisoient à son sujet.

Ces mêmes endroits se retrouvent dans les actes du Saint publiés par les continuateurs de Bollandus, au trentième jour du mois d'avril de leur grand recueil, d'après Jean Capgrave qui leur paroît n'avoir fait qu'abréger et retoucher les actes originaux qu'il avoit sous les yeux, et dont ils n'ont pu avoir communication. Ils eussent assuré la chose bien positivement, si l'ouvrage de Warthon eût précédé leur dernier volume d'avril. De la manière dont Capgrave assortit la vie et les miracles de saint Erkonvald, on seroit porté à croire que ces deux écrits partent originairement de la même plume. Cependant Warthon ne donne à notre chanoine que le dernier. Le premier miracle que celui-ci rapporte est de l'an 1087, ou 1088, lorsque la cathédrale de Londres ayant été consumée par un incendie avec la moitié de la ville, il n'y eut que le tombeau du Saint que le feu respecta. Si l'on pouvoit s'en rapporter entièrement à Capgrave, il faudroit dire que notre auteur écrivoit sous le règne du roi d'Angleterre Henri II; car il paroît supposer la mort de son prédécesseur par ces mots: *Au temps d'Etienne, roi des Anglois.* Mais il y a très-grande apparence que cet abréviateur s'est donné la liberté de remanier l'ouvrage à sa fantaisie, d'y faire les retranchemens et les interpolations qu'il lui a plu. On n'y voit point l'endroit où l'auteur se dit neveu de Gilbert, ni celui où il dit avoir assisté à la translation des reliques du S. Prélat. En un mot, Capgrave semble avoir affecté de faire perdre de vue l'auteur qu'il abrégeoit et le temps où il écrivoit. On pourra quelque jour en dire davantage lorsqu'on aura recouvré l'original.

(P. 780-787. — Ibid., p. 591, n. v. — Warthon, ibid., p. 44. — Boll., ibid., n° 23.)

XVII. Anonyme, auteur de la vie saint Arnoul, martyr en Flandre. L'auteur étoit chanoine de l'abbaye de Cisoin. Mais il n'est pas aisé de déterminer le temps où il a vécu. Cette abbaye fut fondée sur la fin du neuvième siècle pour des chanoines. Raoul, fils du fondateur, la donna par tes-

(Boll., 29 janv., p. 971-974. — Gall. chr. nov., t. III, p. 285.)

tament à l'église de Reims, qui la posséda jusqu'à l'an 1129. Alors elle reprit son premier état. L'auteur qui nous occupe ne paroît avoir écrit qu'après ce rétablissement. Car il dit qu'il s'étoit fait quantité de miracles dans l'endroit où le Saint avoit été mis à mort, mais qu'on n'en voyoit plus de son temps; que l'arbre où il avoit été pendu ne subsistoit plus, les fidèles en ayant enlevé jusqu'aux racines. Or ce Saint, inconnu d'ailleurs à tous nos hagiographes, vivoit, selon notre auteur, au huitième siècle. Sa vie n'a donc été écrite que fort long-temps après. Cet ouvrage est en vers rimés dimètres catalectiques, partagés en strophes de trois vers. Bollandus en a fait part au public sous le 29 janvier dans son grand recueil.

Boll., ibd., p. 973.

XVII. Anonyme, auteur de la vie de saint Bertaut et saint Amand, prêtres et ermites au diocèse de Reims dans le sixième siècle. Le père Papebroch, qui a publié cette pièce, au 16 juin dans le recueil de Bollandus, ne lui donne pas une date plus ancienne que le onzième, ou même le douzième siècle. Ce qui nous paroît certain, c'est qu'elle n'a été composée qu'après l'introduction des Prémontrés dans l'abbaye de Chaumont, dont S. Bertaut est le patron. La preuve se tire de ce qu'elle a été visiblement calquée sur l'Office du Saint, tel que ces religieux le célèbrent au jour de sa fête et pendant son octave. Or les Prémontrés ne furent établis à Chaumont qu'en 1147. Ainsi l'auteur étant au moins postérieur de six siècles aux deux personnages qu'il célèbre, on ne peut faire grand fonds sur son récit. C'est néanmoins tout ce que nous avons de meilleur sur ces deux Saints.

P. 100.

A la suite de cette vie, le père Papebroch a publié d'autres actes qui sont particuliers à S. Amand; mais comme ils n'ont pas plus de deux siècles d'antiquité, nous ne croyons pas devoir nous y arrêter.

Ibid., p. 106-107.

XVIII. Anonyme, auteur de la vie de saint Lietphard, archevêque de Cantorbéri et martyrisé en France. Cette légende est l'ouvrage d'un moine de l'abbaye d'Honnecourt au diocèse de Cambrai. Sa date remonte tout au plus vers le milieu du douzième siècle. Car les chanoines qui occupèrent d'abord cette maison ne la cédèrent aux moines, selon Baudri, dans sa Chronique de Cambrai, qu'environ l'an 1130. L'auteur étoit par conséquent bien éloigné du temps du héros mort, selon lui, au septième siècle, pour nous

Boll., 4 fév., p. 492-496.

L. 2, c. 10, p. 235.

XII SIECLE.

donner un détail exact et fidèle de sa vie. Aussi ne s'est-il attaché qu'à son martyre et aux circonstances qui en furent l'occasion. Mais en cela même il se rend indigne de toute créance par les bévues grossières où il tombe. Il avance que S. Lietphard, revenant de Rome, fut tué dans la forêt d'Artois, appellée *arida Gamentiana*, l'an 632, sous le règne de Dagobert I. Mais alors l'église de Cantorberi avoit pour évêque Juste, auquel Honorius succéda l'an 634. Celui-ci fut remplacé, l'an 653, par *Deusdedit*. En un mot, le nom de Lietphard ne se rencontre point, et ne peut même trouver de place dans toute la suite connue des évêques et des archevêques de Cantorberi. Ainsi, nous croyons devoir releguer au rang des fables cette légende publiée par les Bollandistes au 4 février, sur un manuscrit de Nicolas Beaufort, chanoine régulier de St-Jean-des-Vignes à Soissons.

Mab., Act. SS. B., t. II, pr., p. lxi.

XIX. Anonyme, auteur de la vie de S. Gérard, premier abbé de la Seauve-Majoure au diocèse de Bordeaux. Nous avons deux éditions de cette légende; l'une donnée par Dom Mabillon dans son Recueil des actes des saints Bénédictins, l'autre publiée par les Bollandistes au cinquième jour du mois d'avril. L'auteur est un moine de la Seauve qui écrivoit peu après la mort de l'abbé Pierre d'Amboise, lequel avoit été chapelain de S. Gérard, et mourut l'an 1147. Il s'est beaucoup plus étendu sur les premières années de la vie de ce Saint, que sur son gouvernement abbatial. Dom Mabillon et les Bollandistes ont suppléé chacun de leur côté à ces omissions par des observations tirées de divers monumens. L'onction et la piété sont répandues sur le style de cette production, quoique d'ailleurs assez négligé, comme l'auteur en fait lui-même l'aveu.

Ibid., t. IX, p. 865-890.

Boll., 5 apr., p. 427.

Gall. chr. nov., t. II, p. 869.

THOMAS II,

ÉVÊQUE DE VIVIERS,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

I. Il faut distinguer, quoi qu'en dise Catel, deux Thomas qui tinrent la chaire épiscopale de Viviers à trois siècles de distance l'un de l'autre. Celui qui va nous occuper, second

Catel, Hist. de Lang., p. 1022.

du nom, fut substitué à Guillaume I, dont l'existence disparoît dans l'histoire après l'an 1149. Lui-même ne se montre sur ce siége qu'en 1152, et se trouve remplacé l'année suivante par Guillaume II. L'église de Viviers lui a de grandes obligations. « Voulant, à l'exemple de plusieurs « autres églises et monastères de son temps, conserver la « mémoire des anciennes donations faites à son église, et « dont les originaux dépérissoient, il en dressa une notice, « ou extrait sommaire; et l'on doit le regarder comme « le premier auteur de ce Pouillé. Car il est faux qu'il y « ait eu une collection antérieure, comme le prétend le « père Columbi. Ce prélat fit confusément l'extrait de tou- « tes les chartes de son église qui furent assez lisibles, et « parmi lesquelles il pouvoit s'en trouver des dix et on- « zième siècles, dont la plupart étoient sans date suivant « l'usage du pays et du temps. Mais comme il en restoit « beaucoup de plus anciennes que le temps avoit presque « effacées, Thomas omit celles-ci qui faisoient les deux tiers « des originaux. » *Ego Thomas episcopus*, dit-il, *exemplavi istud Politicum de aliis vetustissimis chartulis sancti Vincentii, et nec tertiam partem potui exemplare propter nimiam vetustatem quâ sunt consumptæ. Anno XIV, regnante Conrado rege.*

Vaissette, Hist. Lang., t. II, p. 462.

Columbi, Opusc., p. 211.

Vaissette, ibid., t. I, not. 29, p. 620.

Le père Columbi reconnoît avoir beaucoup emprunté de ce Politique (X[2]), ou Pouillé, dont il est l'éditeur, pour la suite des évêques de Viviers antérieurs à l'onzième siècle. Ce qui l'a porté à croire que Thomas n'avoit fait que renouveler et mettre au jour un ancien Pouillé, c'est apparemment le terme *chartularium*, d'où ce prélat dit avoir tiré son recueil. « Mais en cet endroit, dit D. Vaissette, *chartu-* « *larium* veut dire le chartier, ou les archives; et il est « évident que Thomas fit ses extraits sur les originaux « mêmes, dont quelques-uns étoient entiers, les autres « étoient effacés ou usés par le temps. Si c'eût été un cartu- » laire écrit au commencement du huitième siècle, comme « l'avance cet écrivain, on ne comprend pas comment il n'y « en auroit eu que le tiers de lisible. » Le père Columbi soutient encore qu'une charte de Charles-le-Chauve fait mention d'une ancienne notice copiée depuis par Thomas; notice, dit-il, que ce prince autorisa avec toutes les donations dont il y est parlé. Mais la charte, telle qu'il la rapporte, n'en dit

Ibid.

Ibid.

XII SIECLE. pas un seul mot. On ne voit rien qui la différencie à cet égard des autres chartes de Charles-le-Chauve, et en général de celles de tous les princes en faveur des églises pour confirmer leurs possessions.

Il est vrai que l'édition de cette charte, donnée par Dom Vaissette, porte le nom de *Puletum* omis par le père Columbi, et interprété d'un Pouillé par MM. de Sainte-Marthe : *Concedimus Vivariensi matri Ecclesiæ... res quæ quondam fuerunt in jure ejusdem Ecclesiæ, id est, Puletum, et quidquid sancti Vincentii in eodem comitatu Valentinensi cum dimidiâ Ecclesiâ sancti Romani esse dignoscitur.* Mais on laisse à juger si ce mot, placé comme il est, ne signifie pas plutôt un lieu, ou village de ce nom qu'un recueil de titres.

Ibid., t. I, p. 134. Gall. chr. vet., t. III, p. 1182.

II. Wichard, chanoine de Lyon, dont on a déjà parlé sur Bernard de Morlas, est auteur d'une satyre en vers dactyliques contre certains moines de son temps, ouvrage imprimé à la fin d'un recueil, publié par Flaccus Illyricus *des Poésies des hommes doctes et pieux sur l'état corrompu de l'Eglise.* Dans l'exemplaire manuscrit de Konisberg, elle débute par ce vers :

Suprà, p. 238.

Fabr., Bibl. m. lat., t. VI, p. 810.

Ordo monasticus ecclesiasticus esse solebat.

Mais l'éditeur l'a confondue avec la satyre de Galon sur le même sujet rapportée ci-devant, en mettant les quatre premiers vers de celle-ci à la tête de l'autre. Wichard ne paroît point avoir été connu de ceux qui ont travaillé jusqu'à présent sur l'histoire littéraire de Lyon.

T. XI, p. 419.

III. L'abbé Abbaud, dont on ignore le siége, est auteur d'un traité contre ceux qui prétendoient que la fraction du corps de J.-C. dans l'Eucharistie ne se faisoit qu'en apparence et non en réalité. Cette question partageoit les théologiens depuis la condamnation de Bérenger. Abbaud et ceux qui étoient de son sentiment se fondoient principalement sur ces paroles de la première confession de foi donnée par cet hérésiarque pour anathématiser ses erreurs. « Je regarde « comme une hérésie de dire que le corps de Jésus-Christ ne « peut être manié par les prêtres et brisé sous les dents des « fidèles, que d'une manière purement sacramentelle et non « réellement. » Les autres opposoient l'argument qu'on nomme dans les écoles *ab absurdo*, soutenant qu'il y avoit

Mab., Annal., t. III, p. 442-445.

contradiction à dire que le même corps fût divisé réellement et néanmoins demeurât tout entier, qu'il fût brisé et ne cessât point d'être vivant. L'Ecriture, ajoutoient-ils, nous sauve cet inconvénient par la manière dont elle s'exprime en parlant de la fraction eucharistique. Car elle ne dit jamais que nous rompons le corps, mais que nous rompons le pain: *Accepit Jesus panem, et gratias agens, fregit*, etc., par où elle nous fait entendre que cette fraction ne s'exerce que sur les espèces, ou accidens, tels que la blancheur, la rondeur, l'étendue, etc. Abélard fut un des plus zélés défenseurs de cette thèse, adoptée depuis universellement. Notre auteur, sans le nommer, semble l'avoir en vue. Mais les raisonnemens qu'il lui oppose sont très-foibles, quoique l'ouvrage soit assez bien écrit, et ne manque pas même d'une certaine onction. C'est aux soins de D. Mabillon qu'on doit la découverte de cette production, qui fait partie du troisième volume de ses Analectes.

IV. CLAREMBAUD, auteur d'un commentaire non imprimé, et peut-être perdu, sur le Traité de la Trinité de Boëce, est qualifié archidiacre de l'église d'Arras par le continuateur de Henri de Gand. C'étoit le titre qu'il portoit, selon ce bibliographe, lorsqu'il mit la main à cet ouvrage. Elevé dans la suite au sacerdoce, il devint prévôt de la même église l'an 1152. On ignore combien de temps il posséda cette dignité. Il ne paroît plus depuis 1153, et son successeur Roger se montre seulement en 1160 pour la première fois. Le principal but de son commentaire étoit de réfuter les erreurs d'Abélard et de Gilbert de la Porrée sur la Trinité, et de venger contre ces deux novateurs la doctrine de S. Bernard.

App. ad Henr. Gand, c. 10.

Gall. chr. nov., t. III, p. 5363.

V. CARALDE, natif de Nommeni au diocèse de Metz, fut élevé dans le clergé de cette église, et s'y distingua par ses talens et sa vertu. Etienne de Bar, son évêque, l'ayant promu au diaconat, lui confia le soin des écoles où il avoit reçu son éducation. Entre ses disciples il eut le neveu de ce prélat, qui succéda l'an 1164 à son oncle. C'est Thierri III du nom. Etienne voulut par reconnoissance et par estime l'ordonner prêtre. Mais son humilité ne lui permit point d'accepter cet honneur. Il se contenta du degré de diacre, et d'une prébende monacale que cet évêque lui procura dans l'abbaye de St-Arnoul. La date de sa mort est

Calmet, Hist. de Lorr., t. II, p. 186.

XII SIECLE. incertaine. On a de lui quelques lettres qui n'ont pas encore vu le jour. Tout ce récit est tiré de l'histoire de Lorraine de Dom Calmet. Cependant cet écrivain ne fait aucune mention de Caralde dans sa bibliothèque des auteurs de cette province.

VI. Tandis que l'hérétique Henri, ce restaurateur du manichéisme en France, infectoit de ses erreurs le Languedoc et la Provence, un de ses disciples, nommé Ponce, ou Ponne, le secondoit dans le Périgord, et y faisoit un grand nombre de prosélytes. La doctrine et les mœurs de ceux-ci se trouvent détaillées dans une lettre du moine Héribert, adressée à tous les fidèles en forme de dénonciation. Cet écrivain, sur la personne duquel on n'a aucune lumière, étoit vraisemblablement Périgourdin; car il parle en témoin oculaire de ce qu'il raconte. Voici ce que sa lettre porte en substance: Les sectateurs de Ponce ne mangeoient point de chair, buvoient rarement du vin, fléchissoient cent fois par jour les genoux, comptoient pour rien l'aumône, parce qu'ils ne permettoient pas d'avoir de quoi la faire; rejetoient la messe et la communion, voulant qu'on se contentât d'un morceau de pain qu'ils bénissoient à leur manière; défendoient d'adorer la croix, ne récitoient point le *Gloria Patri*, etc. Beaucoup de nobles, de prêtres, de moines et de religieuses étoient entrés dans leur société. Ils avoient une manière d'instruire si prompte et si efficace, que dans l'espace de huit jours l'homme le plus rustique qui s'attachoit à eux, devenoit capable d'éluder et l'autorité des bons exemples, et la force des preuves qu'on pouvoit lui opposer. *Nullus tam rusticus est, si se illis conjunxerit, quin infra octo dies tam sapiens sit litteris, ut nec verbis nec exemplis superari possit.* En vain s'efforçoit-on de s'assurer de leurs personnes. S'ils étoient arrêtés, aucun lien ne pouvoit les retenir. Ce n'étoit point qu'ils appréhendassent la mort. Au contraire, ils alloient au-devant de leurs persécuteurs et cherchoient des hommes qui pussent leur ôter la vie. Ils faisoient divers prodiges. Par exemple, lorsqu'on les jetoit pieds et poings liés dans une tonne de vin, *in tonnam vinariam*, et qu'on mettoit des gardes pour les empêcher de s'échapper, le lendemain ils ne s'y trouvoient plus, et disparaissoient jusqu'à ce qu'ils vinssent d'eux-mêmes se représenter. Un tonneau vide, quelque

grand qu'il fût, s'ils y jetoient quelques gouttes de leur vin, se remplissoit de cette liqueur sans qu'on y ajoutât rien. Il paroît que ce bon moine étoit un peu crédule, et se laissoit aisément surprendre aux apparences trompeuses des fausses merveilles. Quoi qu'il en soit, la candeur qui règne dans son écrit, dépose en faveur de sa sincérité. C'est un auteur qui rapporte ingénument ce que ses sens lui avoient appris, sans aucune défiance sur la fidélité de leur témoignage. Sa lettre a dû précéder l'an 1147, époque de la mission de S. Bernard en Périgord. Après avoir été publiée pour la première fois par Dom Mabillon dans le troisième volume de ses Analectes, elle a été reproduite dans le premier tome des Anecdotes de Dom Martenne avec quelques corrections. Mais l'une et l'autre éditions s'accordent à dire que les hérétiques dont il s'agit, fléchissoient cent fois les genoux par jour, et non pas seulement sept fois, comme le dit le P. Pagi.

P. 467.
P. 453.
Ad an. 1163.

VII. Vers le même temps qu'Héribert composa cette lettre, Evervin, prévôt des Prémontrés de Steinfeld dans les Ardennes, écrivit à S. Bernard pour lui dénoncer deux nouvelles sectes qui s'étoient élevées dans le diocèse de Cologne. La première avoit une affinité sensible avec celle de Périgord, et pouvoit bien lui rapporter son origine. Ces hérétiques prétendoient, suivant notre auteur, que l'Eglise étoit concentrée chez eux, parce qu'eux seuls, à les entendre, marchoient sur les traces de Jésus-Christ et de ses apôtres, ne recherchant point les choses de ce monde et n'y possédant absolument rien. « Vous au contraire, disoient-« ils aux catholiques, vous mettez tous vos soins à étendre « vos possessions, vous n'avez en vue que les biens de la « terre, et ceux mêmes qui passent chez vous pour les plus « parfaits, les moines et les chanoines réguliers, quoiqu'ils « ne possèdent rien en particulier, ne laissent pas, grace « à leur industrie, d'être abondamment pourvus en com-« mun. Pour nous, continuoient-ils, notre état est d'être « les vrais pauvres de Jésus-Christ, de vivre sans demeure « fixe, d'être réduits à fuir de ville en ville, et de partager « les persécutions avec les apôtres et les martyrs. C'est pour « nous distinguer, vous et nous, que le Seigneur a dit : « *Vous les connoîtrez par leurs fruits.* » Leur vie, ajoute Evervin, est effectivement très-austère. Ils ne mangent point

Gall. chr. nov., t. III, p. 799.
Bern. op., vol. 1, p. 1487-1490.

XII SIECLE.

de laitage, ni rien qui soit produit par génération. Dans leurs cérémonies religieuses, ils ont coutume de se couvrir le visage d'un voile. Tous leurs repas commencent par l'Oraison Dominicale, à laquelle ils attribuent la vertu de changer les mets et le breuvage au corps et au sang de Jésus-Christ. Outre le baptême d'eau, ils ont encore celui du feu et de l'esprit, qu'ils administrent par l'imposition des mains. Quiconque a reçu parmi eux ce nouveau baptême, ils l'appellent élu, et croient qu'il a le pouvoir de baptiser les autres, et de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ. Il y a de plus chez eux de simples auditeurs qui ne sont point admis à leurs mystères, mais seulement à leurs prières communes. Ils condamnent les noces. Deux de ces hérétiques, dont l'un se disoit évêque, ayant été pris et conduits à l'archevêque de Cologne, furent interrogés dans une grande assemblée de clercs et de laïcs. Après s'être quelque temps défendus contre les argumens qu'on leur faisoit, se voyant enfin poussés à bout, ils promirent de se rendre, si leurs maîtres, qu'ils demandoient qu'on fît venir, se trouvoient hors d'état de répondre. Autrement, ajoutoient-ils, nous sommes résolus de mourir plutôt que de changer. Le peuple à ces mots se jeta sur eux et les brûla vifs, malgré les remontrances du clergé. Mais loin de témoigner du repentir, ces malheureux subirent le supplice avec joie. « S. Père, dit « Evervin à l'abbé de Clairvaux, j'ai besoin ici de vos lu« mières. Daignez, s'il vous plaît, m'apprendre comment le « diable peut communiquer de la sorte à ses suppôts une « confiance égale à celle des martyrs. »

La seconde secte d'hérétiques découverts à Cologne différoit de la première en plusieurs points. Ils disoient que les prêtres n'avoient plus le pouvoir de consacrer, parce que, selon eux, étant déchus de la sainteté du sacerdoce, ils ne pouvoient plus en exercer validement les fonctions. Ils rejetoient en général par cette raison tous les sacremens, à l'exception du baptême qu'ils soutenoient pouvoir être administré par tout homme, mais seulement aux adultes. Ils traitoient de fornication les secondes noces. Ils ne croyoient ni aux suffrages des Saints, ni au purgatoire. Ils méprisoient les jeûnes et les autres austérités corporelles, persuadés que la contrition du cœur suffit pour expier les péchés. Notre auteur prie saint Bernard d'aiguiser son style

contre ces deux sectes. Il l'avertit que ceux qui reviennent à l'Eglise, déclarent qu'il y a plusieurs moines et clercs dans l'une et dans l'autre.

L'abbé de Clairvaux, lié d'amitié avec Evervin qui avoit été témoin d'un de ses miracles à Cologne, l'an 1136 (V[2]), répondit pleinement à ses voeux. C'est dans le soixante-cinq et le soixante-sixième de ses sermons sur le Cantique des cantiques, où il attaque ces pestes publiques avec la force et l'énergie qui lui est propre. La lettre de notre auteur précède immédiatement ces deux sermons dans la nouvelle édition de ce Père. Cette place lui convient beaucoup mieux que celle qu'Horstius et Picard lui avoient donnée en la rangeant parmi ses lettres. Elle fait aussi partie de la collection des Jugemens contre les nouvelles erreurs, publiée par M. Dargentré.

Gall. chr. nov., ibid.

T. I, p. 33.

VIII. George, moine de l'abbaye de Breteuil au diocèse de Beauvais, est auteur d'un commentaire sur l'Exode, qui n'a pas encore été donné au public. On le conserve manuscrit à l'abbaye de Preuilli au diocèse de Sens. Il est précédé d'une épître dédicatoire que Dom Martenne a mise au jour dans le premier tome de ses Anecdotes. George l'adresse à quatre abbés de différens ordres, savoir : l'abbé de Châlis, cistercien; l'abbé de Sainte-Geneviève, Chanoine régulier; l'abbé de Saint-Lucien de Beauvais, bénédictin, et l'abbé de Sélincourt, prémontré. Le motif qui l'a porté à choisir pour Mécènes ces quatre Pères d'autant de congrégations, c'est, dit-il, qu'ils représentent les quatre roues du chariot d'Elie. Il les prie de faire lire son ouvrage dans leurs communautés. Ce prologue respire une grande humilité; mais il ne marque pas un égal discernement. La comparaison que nous venons de rapporter en est une preuve. Au reste, on ne peut fixer bien positivement le temps où vivoit l'auteur. Nous le plaçons ici, parce que ses expressions et le tour de sa phrase semblent porter l'empreinte du douzième siècle.

P. 426.

LE B. H. GUERRIC,

ABBÉ D'IGNI,

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Manr., Ann. Cist., ad 1131, c. 1, n. 8, p. 218.

Guerric, étant chanoine et écolâtre de Tournai, fut attiré à Clairvaux par la réputation de saint Bernard. Son but dans ce voyage, entrepris l'an 1131, n'étoit que de s'édifier et de rapporter dans son pays la satisfaction d'avoir connu ce rare personnage; mais il éprouva dans les entretiens qu'il eut avec lui le don de persuasion attaché à ses paroles. L'homme de Dieu lui parla des avantages de la vie cénobitique, de manière qu'oubliant tout ce qui le retenoit dans le siècle, il résolut d'embrasser cet état sous un si habile maître. Il devint en peu de temps un de ses plus parfaits disciples; et ce qui le prouve, c'est que le B. H. Humbert, abbé d'Igni, ayant abdiqué l'an 1138, S. Bernard crut ne pouvoir lui donner un plus digne successeur que Guerric. L'événement justifia ce choix. Le nouveau supérieur prit pour modèle celui qui l'avoit mis en place, et réussit à retracer dans son gouvernement les talens ainsi que les vertus de l'abbé de Clairvaux. Comme lui, assidu à rompre le pain de la parole divine à ses frères, il mêloit la force à l'onction dans ses discours: comme lui, fervent observateur de la règle, il appuyoit l'enseignement de l'exemple; comme lui enfin, charitable et discret dans son régime, il se proportionnoit à tous les esprits pour les gagner tous à Dieu. De grandes et longues infirmités exercèrent les dernières années de sa vie. Il les soutint avec le courage qu'il avoit admiré lui-même dans S. Bernard au milieu de semblables épreuves.

Ibid., ad an. 1138, c. 3, n. 5, 6, p. 339.

M. Exord. cist. dist. 3, c. 7.

Se voyant près de mourir, il se fit apporter le recueil qu'il avoit fait de ses sermons, et le jeta au feu de sa main, dans la crainte, disoit-il, d'avoir violé un statut de l'ordre

qui défendoit de publier aucun livre sans la permission du chapitre général. Ce trait montre jusqu'où alloit la délicatesse de sa conscience. Dieu sans doute lui tint compte du sacrifice qu'il fit de ses productions; mais il ne permit pas, comme on le verra, qu'il eût l'effet que Guerric avoit en vue. Sa mort est rapportée dans le Ménologe de Cîteaux au 19 d'août; mais l'année de cet événement n'est pas certaine. La dernière époque connue de son gouvernement est de l'an 1151; et la première de celui de Godefroi, son successeur, est de l'an 1155. C'est tout ce qu'il nous est permis d'assurer.

XII SIECLE.

Manr., ad an. 1157, c. 2, 4, p. 293.

Marlot, ibid., p. 870.

Le Missel de Cîteaux et Dom Menard, dans ses additions au Martyrologe bénédictin, comptent Guerric au nombre des Saints.

§ II.

SES ÉCRITS.

Ces mêmes sermons que Guerric avoit condamnés aux flammes survécurent à leurs cendres. Quatre copies que ses disciples en avoient tirées, échappèrent à la brûlure, et se multiplièrent dans la suite en raison de la haute estime qu'on a toujours faite de ses écrits. L'impression les a depuis répandus en tous lieux. On en compte plusieurs éditions, dont la première, donnée à Paris, in-8°, l'an 1539, chez Gervais Chevallon, par Jean de (1) Gaigny, chancelier de l'église de Paris, fut renouvelée, l'an 1547, chez Nicolas le Riche, et suivie d'une traduction françoise du même éditeur; la seconde, corrigée sur d'anciens manuscrits par Jean Coster, parut, en 1546, à Anvers, chez Philippe Mutius; une troisième, encore in-8°, sortit des presses de Gabriel Buon, l'an 1563, à Paris; une quatrième, dans le même format, fut donnée à Lyon, en 1630, sous la direction de Dom Maur Raynaud, bénédictin. Celle d'Anvers a été la mieux accueillie du public, et a passé dans les grandes bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon, et dans la bibliothèque des prédicateurs du Père Combéfis, où les sermons de Guerric se trouvent dispersés et mêlés avec

Fabr., Bibl. lat. m. et inf., l. 7, p. 368. Bibl. S. Maur. Bibl. reg. Fabr. ibid.

Possev. appar. S., t. I, 693.

(1) De Gaigny, dans l'Avertissement, dit qu'il a donné cette édition par ordre du roi François Ier sur un exemplaire de l'abbaye de Vauluisant.

Lll 2

XII SIECLE. d'autres suivant l'ordre des matières. On les rencontre de plus à la suite des œuvres de S. Bernard, recueillies et publiées successivement par Merlon Horstius et D. Mabillon. La dernière édition de ce Père sera notre guide dans le compte succinct que nous allons rendre de ces sermons. Il y en a cinq sur l'Avent. Les deux premiers et le cinquième traitent des divers avénemens du Sauveur, et de la manière dont il convient de s'y préparer. Le troisième roule sur la crainte et la vigilance continuelle où doivent nous tenir la certitude de la mort et l'incertitude de son heure. Le quatrième renferme un bel éloge de la vie solitaire. Suivent cinq autres sermons sur la Nativité de Notre-Seigneur. Le but que l'auteur se propose dans ceux-ci est d'exciter la dévotion de ses religieux envers Jésus enfant, et de les porter à faire usage des instructions qu'il leur donne en cet état.

Le mystère de l'Ephiphanie forme la matière de quatre discours, dont l'allégorie fait le principal fond.

P. 955-964. Des six qui ont pour objet la Purification de Marie, Horstius doute que le pénultième appartienne à Guerric, tant parce qu'il ne se rencontre point dans le recueil manuscrit de ses sermons qui se conservent à Cologne, que parce que le style en est plus nerveux et plus serré que les autres productions oratoires de cet auteur. Il nous paroît en effet lui être étranger, ainsi qu'à S. Bernard, parmi les sermons duquel on l'avoit autrefois rangé. Il est beaucoup plus long que les autres, sans être néanmoins diffus. Le sujet y est traité d'une manière neuve et différente de celle de P. 961. Guerric. Il y a un endroit, au nombre 16, qui mérite d'être remarqué. L'auteur, qui étoit un Supérieur, après avoir parlé des dispositions requises pour approcher de l'Eucharistie, dit : « Ces dispositions ne sont pas nécessaires au prêtre « seul, comme s'il sacrifioit et consacroit seul le corps de « Jésus-Christ. Il ne consacre point seul, et ne sacrifie point « seul ; mais toute l'assemblée des fidèles consacre et sacrifie « avec lui. »

P. 964-980. A ces six sermons succèdent deux autres sur le Carême, qui sont suivis de quatre pour la fête de S. Benoît.

P. 980-988. Le mystère de l'Incarnation en a trois, le Dimanche des Rameaux quatre, la Résurrection de Notre-Seigneur trois, P. 988-997. dont le premier est remarquable par l'application que l'au-

teur fait de l'histoire de Joseph à Jésus-Christ ressuscité.

Les deux qui viennent après, sont, l'un pour les Rogations, l'autre pour l'Ascension. Le premier est fort beau. C'est une espèce d'homélie sur l'évangile du jour, où il est parlé des trois pains. Guerric y parle de lui-même avec de grands sentimens d'humilité. « Celui, dit-il, qui ne peut être utile « aux autres, ne doit point leur commander. Comment, en « effet, un homme qui n'est point médecin et qui manque « de pain dans sa maison, c'est-à-dire, qui n'a ni l'art de « guérir les maladies, ni la provision de savoir suffisante « pour fournir la nourriture spirituelle au prochain, seroit- « il en état de le servir? Hélas! c'est ce que je vous disois. « Vous n'avez pas voulu m'écouter; car vous m'avez établi « prince malgré moi. Il ne me reste donc, puisque je n'ai « pu éviter le péril, qu'à recourir au remède et à suivre le « conseil du sage : *Vous a-t-on établi pour gouverner les « autres? soyez parmi eux comme l'un d'entre eux.* Mais « malheur à moi! cela même m'a été refusé. Car comme « mon ignorance me défend de m'élever au-dessus des au- « tres, mes infirmités ne me permettent pas de me trouver « parmi eux. Je n'ai ni les talens pour leur distribuer la « parole sacrée, ni la force du corps pour les édifier par « mes exemples. » P. 1004-1008. Eccl. 32, 1.

Il y a deux sermons sur la Pentecôte, quatre pour la naissance de saint Jean-Baptiste, trois sur la fête de saint Pierre et de saint Paul, quatre sur la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, et deux sur sa Nativité; un sermon sur la Toussaints, qui renferme l'éloge des pauvres d'esprit. P. 1008-1012. P. 1013-1021. P. 1021-1028. P. 1028-1037. P. 1037-1039. P. 1039-1041.

Le dernier de tout le recueil a pour texte ces paroles du Cantique des cantiques : *Vous qui habitez dans les jardins, vos amis sont attentifs à vous écouter. Faites-moi donc écouter votre voix.* Guerric y loue ses religieux de leur amour pour l'Ecriture-Sainte, et de leur assiduité à la lire et à la méditer. P. 1041-1044.

Tous ces sermons ne sont pas d'un égal mérite. Quelques-uns, quoique en petit nombre, sont obscurs, abstraits, et presque sans ordre. Mais la plus grande partie sont écrits d'une manière claire, solide et touchante. Il n'est pas rare d'y trouver des pensées neuves, des applications heureuses de l'Ecriture, des traits sublimes de morale. Le style en est

XII SIECLE.

clair, simple et nourri des expressions des livres saints à l'imitation de S. Bernard, dont Guerric approche le plus de tous les disciples du Saint qui ont écrit, quoiqu'il en approche, à vrai dire, d'assez loin.

Ce sont les seules productions littéraires de notre auteur qui aient encore vu le jour. Des suivantes qu'on prétend lui appartenir aussi légitimement, les unes se conservent manuscrites en quelques bibliothèques ; les autres, si jamais elles ont existé, semblent être devenues la proie du temps. Ce sont :

I. Un traité ou discours *De languore animæ*, qui commence par ces paroles du Cantique des cantiques : *Vulnerasti cor meum, soror mea.* On le voit à la bibliothèque de St.-Martin de Tournai et en celle des Dunes.

Sander., Mss. Belg., part. 1, p. 134.

II. Des postilles sur les Psaumes, dont il y a un exemplaire en deux volumes à l'abbaye de St-Martin de Tournai sous ce titre : *Postillæ fratris Guerrici super Psalterium.* Reste à savoir si ce frère Guerric est l'abbé d'Igni, ou Guerric de St-Quentin, dominicain du treizième siècle, dont on a divers commentaires sur l'Ecriture, entr'autres des postilles sur les Epîtres de S. Paul.

Ibid., p. 162.
Sander., ibid., p. 105.

III. Un commentaire sur saint Mathieu, qui se rencontre parmi les manuscrits de la bibliothèque de Turgaw en Suisse.

Le Long, Bibl. S., t. II, p. 756.

IV. Un autre commentaire sur les Epîtres de saint Paul, qui ne nous est connu que sur la foi de D. de Visch.

V. Un commentaire sur les les Epîtres canoniques, que nous ne citons que d'après le même garant.

Trithème, outre cela, lui attribue un volume de lettres, qu'il dit n'avoir point vu, et dont nous ne connoissons nous-mêmes aucun exemplaire.

GUILLAUME DE CONCHES,

PROFESSEUR A PARIS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Guillaume prit son surnom de la petite ville de Conches en Normandie, où il vint au monde l'an 1080. Wading, pour le faire Cordelier, retarde sa naissance de plus d'un siècle, sans égard pour les autres circonstances de sa vie qui démentent cette époque. On a dit ailleurs qu'il avoit étudié sous Bernard de Chartres; mais dans le vrai il n'y en a pas de preuve positive. On sait seulement, par le témoignage de Jean de Sarisberi, son disciple, qu'il adopta la méthode de cet habile professeur dans les leçons publiques de grammaire et de philosophie qu'il fit à Paris. Ces leçons, moins brillantes que solides, lui acquirent une grande réputation. Il eut l'honneur d'avoir en son école le comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II; ce qui prouve qu'il enseigna jusqu'à un âge fort avancé. Car ce prince, étant né l'an 1132, ne put guère venir l'entendre que vers l'an 1144.

Bibl. ord. min., fol., 151.

Hist. litt. t. IX, p. 57.

Metal., l. 1, c. 5, p. 15, et l. 2, c. 10.

Oudin, Script., t. II, p. 1231.

Il fut un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de force contre les Cornificiens, secte ennemie de toute méthode dans l'étude des arts et des sciences. Guillaume les comparoit à Heschelin, forgeron de Conches, lequel, en frappant sur son enclume, attendoit du hasard ce qui en viendroit: une faulx, un soc de charrue, un couteau, tout lui étoit indifférent. C'étoit moins l'ouvrier que le marteau qui en décidoit. Les Cornificiens lui revalurent ce mépris. Il devint l'objet de leurs satyres, et, en cela, il n'eut rien que de commun avec les personnages les plus distingués de son temps.

Metal., l. 3 c. 10, p. 174.

Ce ne furent pas les seuls adversaires aux traits desquels il se vit en butte. La témérité de certaines propositions qu'ils hasarda dans ses écrits, lui attira sur les bras un homme

XII SIECLE.

du premier mérite, dont les assauts lui eussent été funestes, s'il n'avoit pris soin d'en prévenir les suites par une rétractation. Cette licence, comme on l'a déja vu, ne lui étoit point particulière. C'étoit la manie de la plupart des philosophes d'alors, gens tellement épris de la lecture de Platon et d'Aristote, qu'ils s'imaginoient pouvoir avec leur secours rendre raison de tous les mystères de notre religion. On prétend qu'à l'autorité de ces deux sages du paganisme Guillaume joignoit celle de Démocrite dans ses leçons. La doctrine de celui-ci sur les atômes, si l'on en croit Gautier de Saint-Victor, étoit fort assortie à son goût. Cependant on n'en voit aucun vestige dans les écrits qui nous restent de lui.

Egas. Bul., t. II, p. 659.

On ne peut marquer l'année précise où Guillaume cessa de vivre. Oudin et Fabricius disent que ce fut en 1150. Mais Albéric des Trois-Fontaines le fait encore fleurir en 1154. Ce qui est constant, c'est qu'il mourut à Paris, comme le porte son épitaphe, composée par Philippe, abbé de Bonne-Espérance. Rien de plus pompeux que les éloges qu'elle renferme; et, à les prendre à la lettre, la France fit une perte irréparable à la mort de ce docteur. Le lecteur en va juger.

Oudin, Script., t. II, p. 1231.
Fabr., Bibl. med., t. III, p. 1148.
Alber. chr., p. 324.

Gallia suspirat radio privata sereno.
Clariùs irradians sidera sidus habet.
Nox abit in questum, sequiturque dies sine sole:
Fit sine Guilelmo, fit sine sole dies.
Flevit Apollonium sua Græcia, Roma Maronem:
Gallia Guilelmum luget utrique parem.
Ejus præclaret natu Normannia, victu
Gallia, Parisius corpore, mente polus.

§ II.

SES ÉCRITS.

Quoique Guillaume de Conches se plaigne quelque part que les fonctions de l'enseignement ne lui laissoient pas le loisir d'écrire, cependant il a composé, dans le temps même qu'il professoit, divers ouvrages, dont les suivans sont parvenus jusqu'à nous.

I. Un grand traité philosophique, divisé en deux parties, et non pas en trois, comme le dit Fabricius, qui en cela le confond avec l'ouvrage de Vincent de Beauvais sur les six jours. Il a pour titre dans la plupart des manuscrits : *Magna de naturis philosophia.* La première partie traite des natures supérieures, *de naturis superioribus;* la seconde, des natures inférieures, *de naturis inferioribus.* On n'en connoît qu'une seule édition, faite vers l'an 1474, en deux volumes in-folio, sans date et sans nom, ni d'imprimeur, ni de lieu : édition si rare aujourd'hui, qu'il ne s'en trouve à Paris qu'un seul exemplaire de la seconde partie, conservé dans la bibliothèque du collége de Navarre. L'auteur, à la réserve de l'ordre et de la méthode, a mis peu du sien dans cet ouvrage. Ce ne sont presque en tout que des extraits des Pères et des anciens écrivains, tels que saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jérôme, saint Augustin et d'autres, que Guillaume a soin de nommer dans les chapitres où il les cite.

Bibl. m. l., t. I. p. 1145.

II. Un autre traité philosophique moins prolixe, intitulé dans plusieurs manuscrits *Philosophia minor,* et, dans l'édition qui en a été donnée parmi les œuvres du vénérable Bède, περὶ διδάξεων, *sive quatuor libri de elementis philosophiæ.* Le but de l'auteur, comme il l'annonce dans la préface, est de traiter sommairement de toute la philosophie, en commençant à la création de l'univers, et continuant jusqu'à l'homme. Ce qui l'engagea de composer cet abrégé, ce fut vraisemblablement l'envie de se conformer, ou plutôt la nécessité où il se trouva de céder au torrent des philosophes de son temps, qui décrioient la prolixité de leurs prédécesseurs, et se piquoient de donner toute la philosophie en deux ans. Car il est certain, par le témoignage de Jean de Sarisberi, qu'après avoir long-temps résisté à ces sophistes, il se laissa entraîner par leur exemple, pour ne pas voir déserter son école.

T. II, p. 206.

Metal., l. I, c. 24, p. 61.

Le premier livre débute par la définition de la philosophie. « Cette science, dit-il, est la connoissance, tant des « choses qui existent et qu'on ne voit pas, que de celles qui « existent et que l'on voit, » c'est-à-dire des choses corporelles et incorporelles. Il dit qu'il y a onze questions qui se présentent sur chaque objet, savoir (nous les rapportons dans ses termes) : *An sit, quid sit, quantum sit, ad*

quid sit, quale sit, quid agat, quid in ipsum agatur, ubi sit, qualiter in loco situm sit, quando sit, quid habeat. « Voilà, poursuit-il, ce qu'il faut savoir sur un objet pour « le connoître parfaitement. Or il y a plusieurs de ces « points que nous ne pouvons point définir par rapport à « Dieu; d'où il s'ensuit que nous n'en n'avons qu'une con- « noissance imparfaite. » Il prouve ensuite que c'est Dieu, et non le hasard, qui a créé le monde et qui le gouverne. De là il passe à la Trinité, qu'il entreprend d'expliquer à peu près sur les principes d'Abélard. C'est à quoi se réduit ce qu'il dit de la Divinité.

Touchant l'ame du monde, il rapporte divers sentimens, à la tête desquels il met celui qui confondoit cette ame prétendue avec le St-Esprit. Il ne décide rien sur cette question, et renvoie, pour connoître ce qu'il pense là-dessus, à ses autres écrits. Suit l'exposition de la doctrine de Platon sur les démons, dont notre auteur distingue trois ordres avec ce philosophe : ceux qui habitent la plus haute région du firmament; ce sont les esprits bienheureux uniquement occupés à contempler les perfections divines; ceux qui habitent au-dessous de la lune dans la partie supérieure de l'air. « Amis de l'humanité, leur fonction, dit-il, est de « secourir les hommes, de porter à Dieu leurs prières, et « de leur donner des conseils salutaires, soit par des songes, « soit par de secrètes inspirations. » La troisième espèce est des mauvais démons appliqués à nuire aux hommes, à leur dresser des embûches, et à les porter par toutes sortes d'artifices au mal. Ont-ils des corps? sont-ce des êtres purement spirituels? Guillaume tient pour le dernier sentiment, et prouve assez bien que ni saint Augustin, ni saint Grégoire-le-Grand n'y sont opposés. Pour achever de parler des choses qui sont et qu'on ne voit point, il resteroit à parler de l'ame humaine; mais Guillaume remet à traiter ce sujet, lorsqu'il en sera à l'anthropologie, pour n'en pas faire à deux fois sur l'homme.

A cet essai de métaphysique succède l'examen des choses physiques. On commence par les élémens de la matière, qui, dans la doctrine de l'auteur, sont : le feu, l'air, la terre, et l'eau. C'est ce qui occupe presque toute la suite du premier livre, à la fin duquel il est parlé de la création de l'homme.

Le second est entièrement consacré à l'astronomie et à la description du ciel d'après le système de Ptolomée, à quelque légère différence près. Guillaume prétend que les étoiles, outre le mouvement qui leur est commun avec le firmament, en ont deux autres qui leur sont propres, celui de rotation sur elles-mêmes, et celui de progression ; mais il ne dit pas en quel sens celui-ci se fait. Il faut supposer qu'il l'entend d'Occident en Orient. Sur les rétrogradations et les stations des planètes, il dit que quelques-uns, pour expliquer ces phénomènes, pensent qu'il y a une vertu attractive dans le soleil ; en sorte que, selon eux, lorsque les planètes le précèdent dans une distance peu éloignée, il les attire et les oblige à reculer ; et lorsqu'elles le devancent dans un grand éloignement, il les force au moins de s'arrêter. Guillaume rejette cette solution, et en apporte une de sa façon, qui consiste à dire que les planètes étant plus ou moins pesantes à raison du plus ou du moins d'humidité qu'elles renferment, le soleil qui les pompe inégalement par sa chaleur, tantôt les fait descendre, tantôt les fait monter. A l'égard des stations, il soutient qu'elles ne sont qu'apparentes et non réelles. En décrivant le cours des planètes, il conjecture que Vénus, Mercure et Mars parcourent des cercles à peu près égaux, sur la supposition qu'ils font leur révolution à peu près dans le même espace de temps : supposition évidemment démentie par les observations modernes. Vient ensuite l'explication des phases différentes des planètes et de leurs éclipses, par où se termine ce livre. L'auteur, pour en faciliter l'intelligence, y a inséré des plans figurés, dont quelques-uns paroissent être de son invention.

Le monde sublunaire fait la matière du troisième livre. On y traite de l'air, de la pluie, de l'arc-en-ciel, de la neige, de la grêle, du tonnerre et de la foudre, des comètes, du flux et reflux de l'Océan, de la cause des vents, de l'origine des fontaines, des inondations, et de l'incendie général qui doit consumer la terre. L'auteur explique en peu de mots, et d'une manière néanmoins fort claire, la nature de l'arc-en-ciel. « L'eau, dit-il, que la nuée renferme, éclairée par les « rayons opposés du soleil, fait le même effet à la vue que « celle qui est dans un vase de verre. La partie où elle est « moins dense et plus échauffée, présente une couleur rouge:

XII SIECLE.

« celle où elle est plus épaisse, renvoie une couleur noire ou « purpurine; et de là vient que cet arc ne se montre jamais « que dans les nuages opposés au soleil; car l'air voisin du « soleil est tellement frappé de ses rayons, qu'il n'en résulte « aucune diversité de couleurs. » Pourquoi la grêle ne se forme-t-elle qu'en été, et la neige qu'en hiver? Guillaume en rend les mêmes raisons à peu près que nos philosophes modernes. Le tonnerre, selon lui, n'est autre chose que l'air mis en mouvement, et la foudre que cet air converti en feu par son extrême agitation; d'où il conclut qu'il n'y a point de foudre de pierre, et qu'il ne peut y en avoir. Les comètes ne sont ni des étoiles fixes, ni des planètes. Ce sont des matières que Dieu enflamme dans l'air par une volonté particulière, lorsqu'il veut annoncer quelque grand événement. Voici comme il explique le flux et le reflux : « Sous le milieu de la zone torride, il y a, dit-il, un amas d'eaux qui envi-« ronne la terre en manière de cercle équinoxial; et c'est ce qui s'appelle la véritable mer. Or cette mer, lorsqu'elle « est parvenue à l'Occident, y souffre deux reflux, dont « l'un tend au Midi et l'autre au Septentrion, en suivant « les côtes. De même à l'Orient, elle subit deux autres reflux « qui ont les mêmes directions. Lors donc que ce reflux « occidental et ce reflux oriental, qui tendent l'un et l'autre « au Septentrion, se rencontrent, la répercussion que leur « choc occasionne, fait que la mer s'engouffre en reculant, « et de là naît ce phénomène célèbre de la marée haute et « de la marée basse, qu'on nomme flux et reflux. » Après avoir examiné la cause des vents que l'auteur attribue en partie au mouvement que ce flux et reflux excite dans l'air, et l'origine des puits et fontaines qu'il fait venir et de la mer et de l'humidité répandue sur la surface de la terre, il explique la raison des différentes marées, et de leur rapport avec l'accroissement et décroissement de la lune. Cette explication consiste à dire que la lune, à mesure qu'elle est échauffée par les rayons du soleil, communique par le moyen de l'air sa chaleur à la mer, d'où il arrive que celle-ci fermente par degré jusqu'au quatorzième de la lune, temps avec lequel concourt la pleine marée. Dans le décours de la lune, la marée, par la même raison, diminue dans une semblable dégradation : et voilà tout le mystère, suivant notre auteur. Nous ne croyons pas qu'aucun de nos physiciens

modernes soient tentés d'adopter ce système. Mais enfin il falloit le rapporter pour faire connoître ce que les plus habiles gens pensoient au douzième siècle sur cet incompréhensible phénomène.

La terre proprement dite et l'homme remplissent tout le quatrième livre. L'auteur compare le monde à un œuf. La terre qui en occupe le milieu, c'est le jaune : l'eau qui l'environne, c'est le blanc; l'air qui l'enveloppe, c'est la pellicule de l'œuf; et enfin, le feu qui embrasse tout le reste, c'est la coque. Il y a trois parties de la terre inhabitables, selon lui; savoir : la zone torride et les deux froides. Deux autres qui sont habitables : ce sont les deux zones tempérées. « Néan« moins, quoique habitables l'une et l'autre, ajoute-t-il, nous « croyons qu'il n'y en a qu'une, savoir : celle où nous sommes, « qui réellement ait des habitans. Mais les philosophes ne « traitent que de la possibilité... Or, dans les deux parties « habitables de la terre, il y a quatre sortes d'habitations, « dont les habitans conviennent les uns avec les autres en « certains temps, et en diffèrent en d'autres. Car nous et nos « antipodes nous avons en commun l'été, l'hiver et les autres « saisons; mais quand nous avons le jour ils ont la nuit, et « réciproquement, etc. » Voilà les antipodes bien formellement reconnus (1).

Pourquoi, dans les climats chauds, et au milieu même de l'été, voit-on le sommet des hautes montagnes couvert de neige, tandis que la plus ardente chaleur domine dans les vallées? Comment la terre contracte-t-elle différentes qualités à l'occasion des différens vents auxquels elle est exposée? Quelle est la cause de l'accroissement des plantes? A ces questions Guillaume satisfait en peu de mots, et d'une manière qui n'a rien de contraire aux nouvelles explications. Tout le reste du livre concerne l'anthropologie. L'auteur débute par la génération de l'homme; il décrit ensuite toutes les parties du corps humain, suit les progrès et la décadence

(1) Dès le dixième siècle, on commençoit à conjecturer qu'il pouvoit y avoir des Antipodes. Dans une note marginale sur la dialectique et les prédicamens renfermés dans le manuscrit 613 de St-Germain-des-Prés, qui est de ce siècle-là, on lit : *Manifestum est quòd Antipodes suprà se cœlum habent.* Ferunt quidam esse *Antipodes homines in alio orbe, quos dividit à nobis Oceanus, quos etiam dicunt vivere more et cultu Persarum. Quòd autem vivere possint subtus terram, non repugnat fidei, quod hoc agit natura terræ quæ Speroïdes (Sphæroides) est.*

Nouv. Trait. de Dipl., t. III, p. 349.

XII SIECLE.

de la nature dans les différens âges, explique les causes générales des maladies, le tout suivant la doctrine de Galien, qu'il paroît avoir bien lu. Après avoir parlé du corps, il traite de l'ame. Il prouve qu'elle est immatérielle, indivisible, et répandue tout entière dans toutes les parties vivantes du corps. Il réfute tous les anciens philosophes, qui s'imaginoient que toutes les ames avoient été créées en même temps, et prouve fort bien qu'elles ne commencent d'exister qu'à leur entrée dans les corps qu'elles doivent animer. Trois facultés, dit-il, de l'ame : l'intelligence, le raisonnement, et la mémoire. L'exercice de ces facultés dépend des organes corporels. L'état de l'ame suit celui du corps. De là les différentes manières de penser dans les différens âges. L'homme naît avec des connoissances brutes qui ont besoin d'être perfectionnées par l'éducation. Le choix d'un bon maître est donc la chose la plus importante pour un enfant. On trace en peu de mots les qualités d'esprit et de cœur que celui-là doit avoir. Entre les dernières l'amabilité tient le premier rang. Car, dans les maîtres qui se font haïr, dit l'auteur, les bonnes choses déplaisent, et on les évite par la crainte qu'on a d'imiter ceux qu'on n'aime point. Vient ensuite l'ordre qu'il faut suivre dans l'enseignement. L'éloquence étant la base du bon savoir, c'est par elle qu'on doit commencer. Elle renferme trois parties, qui sont : la grammaire, la dialectique et la rhétorique. C'est ce qu'on nomme autrement le *trivium ;* après quoi l'on passe au *quadrivium*, qui comprend l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie. De là on entre dans la lecture de l'Ecriture-Sainte, afin que de la connoissance des créatures on parvienne à celle du Créateur. Ainsi finit cet ouvrage.

Suprà p. 322.

A peine fut-il répandu dans le public, qu'il en tomba, de la manière que nous avons dit ailleurs, un exemplaire entre les mains du célèbre Guillaume de St-Thierri. Cet homme, tout de feu pour les intérêts de la religion, fut transporté de zèle à la vue de certaines erreurs qu'il rencontra dans cette production. Il les rassembla dans une assez longue lettre, qu'il fit tenir à son oracle l'abbé de Clairvaux ; lettre où, malgré une méprise de fait, on ne peut s'empêcher d'admirer une éloquence assortie au mérite de la cause avec une grande force de raisonnement. Voici les principaux endroits qu'il relève dans Guillaume de Conches.

Bibl. cister., t. IV, p. 127-130.

Il commence par attaquer l'explication qu'il donne du mystère de la Trinité. Toutefois il semble d'abord convenir qu'à cet égard il blesse moins le fond du dogme, que la manière de l'exprimer. « Car, dit-il, lorsque nous parlons d'un si « grand mystère, il faut conserver non-seulement la pureté « de la foi, mais aussi les locutions irrépréhensibles qui ser- « vent à la manifester. Comme notre philosophe aime à parler « d'après ses philosophes, de même nous énonçons ce que « nous avons à dire d'après les Pères nos docteurs et nos « guides. Dans la crainte de nous égarer en les abandonnant, « nous rendons ce qu'ils ont avancé dans leurs propres ter- « mes, nous suivons exactement leurs traces, et nous ne pré- « sumons rien de nous-mêmes. » Ensuite il compare la façon dont notre auteur parle des trois Personnes divines avec le langage d'Abélard, et fait voir qu'il n'a presque fait que copier ce dernier. Il va plus loin, et soutient que le philosophe de Conches renchérit sur son original dans les endroits où ils diffèrent. Il cite en preuve un texte de notre auteur, où il dit que le Père, le Fils et le St-Esprit ne sont point tels qu'on le prétend, par leur nature, mais seulement par dénomination : de là il prend occasion de l'accuser de sabellianisme. Sur l'ame du monde, il ne lui fait pas plus de grace, et effectivement il en mérite encore moins. Car, quoique Guillaume de Conches ne décide rien à cet égard dans le livre qui nous occupe, il paroît que son adversaire avoit trouvé dans d'autres écrits de sa façon, que nous n'avons plus, qu'il entendoit cette ame prétendue du St-Esprit. Peut-être ne trouvera-t-on pas également fondée l'accusation de manichéisme qu'il lui fait, pour avoir avancé, d'après Platon, que c'est par le ministère des esprits et par les influences des astres que les corps sublunaires prennent de l'accroissement, au lieu que l'ame ne tient son existence que de la volonté du Créateur. En effet, il reconnoît au même endroit que le corps et l'ame viennent également de Dieu, qui donne l'être à toutes choses. Mais du moins faut-il convenir que notre auteur se livre un peu trop aux rêveries de l'astrologie judiciaire, défaut, à la verité, qui lui étoit commun avec la plupart de ses contemporains. Enfin l'abbé de Saint-Thierri le reprend d'avoir dit qu'Eve n'a pas été tirée d'une côte d'Adam, comme l'Ecriture le rapporte, mais formée d'un limon voisin, et

Ibid. p. 127, 2.

XII SIECLE.

toutefois différent de celui dont fut pétri le premier homme. C'est effectivement le sentiment de notre philosophe, qui prétend que la narration de l'Ecriture sur la formation de la femme ne doit pas se prendre à la lettre, mais dans un sens figuré : manière admirable de se jouer impunément de l'autorité des livres saints, quand elle gêne nos opinions.

III. Guillaume de Conches reconnut, ainsi qu'on l'a dit, ses erreurs, et eut la générosité d'en faire une rétractation publique. C'est dans cette vue qu'il composa son *Dragmaticon philosophiæ*, ouvrage publié à Strasbourg, in-8°, l'an 1566, et dont on conserve un fort bel exemplaire manu-
N. 6415. scrit à la Bibliothèque du Roi. Un dialogue entre le comte d'Anjou et duc de Normandie, Géofroi-le-Bel, et l'auteur, forme le contexte de ce livre. Dans le prologue adressé à ce prince, Guillaume, après avoir exposé son dessein, qui est de traiter des substances en physicien, dit : « Il y a déjà « sur cette matière un écrit de notre façon, qui a pour titre : « *De la Philosophie.* Mais comme nous étions jeunes lorsque « nous y mîmes la main, la pièce se ressent de l'imperfec- « tion des connoissances que nous avions alors. Des er- « reurs mêlées avec la vérité, et des omissions importantes, « déparent cette production. Notre but est donc de répéter « ici les vérités qu'elle renferme, de réformer ce qu'elle a « de faux, et de suppléer les articles essentiels qui y man- « quent. Or, avant que de commencer, nous avons cru « nécessaire de condamner distinctement ce que nous avons « avancé de contraire à la foi catholique. C'est pourquoi « nous prions ceux entre les mains de qui ce livre est « tombé, de réprouver et d'anathématiser avec nous ces « mêmes erreurs. Ce ne sont pas les mauvaises proposi- « tions qui font l'hérétique, mais l'opiniâtreté à les dé- « fendre. Dans ce livre il nous est échappé de dire qu'il « y a trois choses dans la Divinité : la puissance, la sagesse, « et la volonté ; que le Père est la puissance, le Fils la sa- « gesse, et le Saint-Esprit la volonté. Mais, quoique ces « propositions, *le Père est la puissance et le Saint-Esprit la* « *volonté*, puissent, en quelque manière, se défendre, néan- « moins comme elles ne se rencontrent ni dans l'Evangile, « ni dans les écrits des saints Docteurs, nous les rejetons « à cause de cet avertissement de l'apôtre : *Evitez les nou-*

« *veautés profanes de paroles.* A l'égard de la sagesse que « nous avons attribuée au Fils, nous ne le rétractons point, « attendu que l'apôtre appelle le Fils *la vertu et la sagesse* « *de Dieu.* Au même livre, nous nous sommes efforcés de « montrer comment le Père engendre le Fils; et ce mot du « prophète : *Qui racontera sa génération?* nous l'avons en« tendu de la difficulté, et non de l'impossibilité d'expli« quer ce mystère. C'est sur quoi nous passons condamna« tion, déclarant que tout chrétien doit en porter le même « jugement. Autre erreur qui nous est échappée dans l'ou« vrage dont il s'agit. En parlant de la création du premier « homme, nous avons dit que Dieu n'avoit point formé la « femme d'une côte d'Adam, mais d'un limon voisin; et en « conséquence nous avons prétendu qu'on devoit prendre « dans un sens figuré ce que l'Ecriture raconte sur ce sujet. « Nous révoquons cette opinion, et la rejetons comme « très-condamnable pour nous attacher à la lettre du texte « sacré. . . . . Nous n'articulerons point ici les autres écarts « où nous sommes tombés; mais, par le soin que nous pre« nons de les éviter dans l'ouvrage que nous donnons, on « verra que nous les mettons au rang des erreurs et des sot« tises. » Voilà, sans doute, une rétractation en bonne forme, et bien différente de ces désaveux indéterminés, captieux et entortillés que la terreur arrache quelquefois aux philosophes et aux théologiens de nos jours, qui ont eu le malheur de s'égarer.

A l'égard du corps de l'ouvrage, attendu que ce n'est, comme on vient de le voir, qu'une répétition de ce que l'auteur avoit déja dit, nous croyons inutile de l'analyser. Il suffit de dire que c'est le comte d'Anjou qui propose les questions dans ce dialogue, et notre philosophe qui les résout.

IV. Ce dialogue n'est pas le seul écrit où Guillaume se répète. Il fait la même chose en deux autres, qui se trouvent dans le manuscrit du roi, coté numéro 6588. Le premier a pour titre : *Secunda Philosophia.* C'est un dialogue sur l'anthropologie entre le maître et le disciple. Le second, intitulé: *Tertia Philosophia*, dans la même forme que le précédent, est un abrégé de cosmographie, tiré de ce que l'auteur avoit dit sur ce sujet dans ses Elémens de philosophie. Guillaume entendoit assez bien l'art du dialo-

XII SIECLE.

gue; et sa latinité simple, facile et claire, est assortie à ce genre d'écrire. Il avoit d'ailleurs de la méthode, et ne manquoit pas d'une certaine érudition, surtout de celle qui concerne la doctrine des anciens philosophes. Enfin le grand nombre de termes grecs qu'il emploie dans ses écrits, nous donne lieu de croire qu'il étoit initié dans la langue d'où ils sont tirés.

Bib. S., p. 758.

V. Guillaume, si l'on en croit le P. le Long, ne se borna pas aux matières philosophiques. Ce bibliographe lui fait honneur d'un Glose sur les quatre Evangiles, dont il y a, dit-il, un exemplaire à l'abbaye de Preaux en Normandie. Mais nous pouvons assurer qu'il n'y est plus, et qu'on n'a pas même d'indice qu'il y ait jamais été.

GILBERT DE LA PORRÉE,

ÉVÊQUE DE POITIERS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Otto Fris., de gest. Frid., l. 1, c. 50.

Gilbert, surnommé de la Porrée, naquit à Poitiers, et y fit ses premières études sous le professeur Hilaire. Il alla ensuite à Chartres pour y prendre les leçons du célèbre Bernard Sylvestris. De là il fut attiré à Laon par la réputation des deux illustres frères, Anselme et Raoul, qui passoient pour les plus habiles maîtres de théologie, et se rendit leur disciple. « Gilbert, dit Otton de Frisingue, puisa dans « ces différentes écoles, non des connoissances légères et « superficielles, mais un savoir profond et étendu; et cela « par la sage attention qu'il eut à ne pas soustraire trop « tôt sa main à la férule, *manu non subitò ferulæ subductâ.* « La régularité de sa conduite, ajoute-t-il, et la gravité « de ses mœurs répondirent à ses progrès dans les lettres. « Ennemi des jeux et des vains amusemens, il n'appliquoit « son esprit qu'à des choses sérieuses et utiles. Il arriva « de là que, non moins imposant par sa manière de par-

Ibid.

« ler que par son maintien, il mettoit dans ses discours, « ainsi que dans sa conduite, une certaine élévation inac- « cessible aux esprits futiles, et à laquelle ceux-mêmes « qui étoient cultivés ne pouvoient que difficilement at- « teindre. » XII SIECLE.

Au sortir de ses études, il devint chancelier de l'église de Chartres. Cette place emportant les fonctions de l'enseignement, il les exerça en homme supérieur à sa profession. La jeunesse accourut de toutes parts à son auditoire. Gilbert ne méconnut point ses avantages, et, en peu d'années, ils lui persuadèrent que ce théâtre n'étoit ni assez étendu, ni assez brillant pour s'y fixer. Comme la capitale étoit dès-lors le rendez-vous des grands talens, il quitta Chartres et le poste qu'il y occupoit, pour venir à Paris occuper une chaire de dialectique et de théologie, qui lui étoit offerte. Partisan de la doctrine des réalistes, il la fit beaucoup valoir dans ses leçons. Les circonstances vinrent à l'appui de ses raisonnemens. Abélard, chef des Nominaux, ayant été condamné, l'an 1140, au concile de Sens, entraîna par sa chute celle de son parti. Gilbert fut présent à cette assemblée, et l'on dit qu'Abélard, l'ayant aperçu, l'apostropha par ce vers d'Horace:

Gall. chr. nov., t. II, col. 1178.

Otto, ibid.

Vinc. Bell. Spec. Hist., l. 28, c. 86.

Nam tua res agitur, paries cùm proximus ardet.

L'événement, comme on le verra, fit de l'application de ce vers une prédiction.

Jean de Sarisberi étudioit à Paris dans le temps que Gilbert y enseignoit. Il fut un de ceux qui se rendirent à son école, mais il s'y rendit tard; et, peu après, il eut le regret, dit-il, de le voir partir. Ce départ, arrivé dans les premiers mois de l'année 1141, fut occasionné par la nomination de Gilbert à la scolastique de l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Il y avoit à peine un an qu'il exerçoit cet emploi, lorsque ses concitoyens l'élurent pour succéder à Grimoard, leur évêque, mort au commencement de 1142.

Metal., l. 2, c. 10.

Gall. chr. ibid.

Accoutumé au travail, l'épiscopat ne fut rien moins qu'un titre pour lui de vivre dans l'oisiveté. Il prêchoit souvent; mais, dans ses prédications, il mêloit imprudemment des opinions philosophiques qui altéroient la pureté de la parole divine. Il lui arriva même d'avancer un jour, en plein synode, des propositions contraires à la vraie créance, ou du moins

XII SIECLE.

Otto, ibid.
Gaufr., Ep. conc., t. X, p. 1222.

au langage commun sur la Trinité. Deux de ses archidiacres, Arnaud, surnommé Qui ne rit pas, et Calon, en furent scandalisés au point qu'ils allèrent trouver le pape Eugène III à Sienne en Toscane, pour lui en porter leurs plaintes. C'étoit en 1156. Ce pontife, étant près de passer en France, répondit qu'il y examineroit l'affaire dans une assemblée de prélats. Les accusateurs prévinrent son arrivée, et répandirent l'alarme sur leur route. Ils passèrent à Clairvaux pour engager le vainqueur d'Abélard à se déclarer contre l'évêque de Poitiers. Le détail des propositions qu'ils venoient de dénoncer, suffit à saint Bernard pour entrer dans leurs vues. Gilbert cependant, peu effrayé de ces mouvemens, se disposoit à braver l'orage, et avoit même composé un écrit pour défendre sa doctrine. Les deux archidiacres, impatiens de voir la tenue du concile que le Pape avoit fait espérer, revinrent le trouver à Auxerre pour le faire ressouvenir de sa promesse. Eugène leur ordonna de se rendre à Paris pour les fêtes de Pâque de l'an 1147. Le concile promis y fut célébré dans le temps marqué. L'évêque de Poitiers comparut dans cette assemblée, sur la citation qui lui fut faite. S. Bernard y fit le personnage de promoteur, comme il avoit fait au concile de Sens contre Abélard. Mais il ne trouva pas dans ce nouvel adversaire un théologien aussi aisé à démonter que le premier. On lut d'abord les propositions qu'on l'accusoit d'avoir avancées. Elles se réduisoient, en substance, à dire : 1° que l'essence divine n'est pas Dieu ; 2° que les propriétés des Personnes divines ne sont pas les personnes mêmes ; 3° que les attributs divins ne tombent pas sur les Personnes divines ; 4° que la nature divine ne s'est point incarnée, mais seulement la personne du Verbe ; 5° qu'il n'y a point d'autres mérites que ceux de Jésus-Christ ; 6° que le baptême n'est réellement conféré qu'à ceux qui doivent être sauvés. Comme on n'avoit pas les écrits de Gilbert pour vérifier ces propositions, Adam de Petit-Pont et Hugues de Champfleuri déclarèrent avec serment en avoir ouï quelques-unes de sa bouche. Le prélat n'en disconvint pas tout-à-fait ; mais il prétendit leur donner un sens favorable, et plusieurs appuyèrent ses explications. Bref, il mit tant d'adresse et de subtilité dans ses défenses, que les Pères embarrassés renvoyèrent la décision à un autre concile.

Gaufr., ibid.

Ce concile fut celui de Reims, assemblé l'an 1148. Mais tous ceux qui le composoient ne furent pas admis à l'examen de l'affaire de notre prélat. Le Pape en choisit un petit nombre, parmi lesquels saint Bernard ne fut point omis, et tint avec eux un consistoire particulier sur ce sujet. Préparé à ce second assaut, Gilbert entra muni d'une multitude de volumes d'où il prétendoit tirer sa justification. Il y lut beaucoup de passages; et, comme il ne finissoit pas, le Pape l'interrompit en ces termes: « Mon frère, vous rap« portez là bien des choses, et des choses peut-être que nous « n'entendons pas. Répondez-moi simplement. Cette souve« raine essence que vous confessez être un Dieu en trois per« sonnes, croyez-vous qu'elle soit Dieu ?» « Je ne le crois pas, » répondit le prélat. Le lendemain il voulut expliquer cette réponse, en disant que Dieu signifiant tantôt la nature, tantôt la personne, il n'avoit entendu ce terme qu'au second sens. Alors S. Bernard prit la parole, et dit: « A quoi bon « tant de discours? L'unique source du scandale est que « vous passez dans l'esprit de plusieurs pour enseigner et « croire que l'essence et la nature de Dieu, sa divinité, sa « sagesse, sa bonté, sa grandeur, n'est pas Dieu, mais la « forme par laquelle il est Dieu. Est-ce là votre sentiment, « ou non ? » La réponse fut affirmative : sur quoi l'abbé de Clairvaux demanda que l'on prît acte de cette confession, et l'obtint. Ce point éclairci, les trois suivans des six qu'on a nommés ci-dessus, furent mis successivement sur le tapis. Nouveaux combats, où la victoire balança long-temps entre les deux partis. Il ne tint pas même aux cardinaux, pour la plupart favorables à l'accusé, qu'elle ne demeurât indécise, par la tentative qu'ils firent de se réserver à eux seuls le droit de prononcer. Les évêques de France ne donnèrent point dans le piége; et, pour rompre les mesures du sacré Collége, ils opposèrent aux propositions de Gilbert, une profession de foi, qu'ils chargèrent l'abbé Suger avec trois d'entr'eux de présenter au Pape. Gilbert souscrivit lui-même cette formule, et par-là s'évanouit toute cette grande contestation.

Gaufr., ibid.

Gaufr., ibid.

De retour en son diocèse, il retrouva dans son peuple le même respect et le même attachement pour lui qu'auparavant. Sa modération ramena ceux qui lui avoient été contraires, et ses deux accusateurs devinrent par la suite

XII SIECLE.

ses deux plus intimes amis. Une seule affaire depuis cette époque altéra la tranquillité de son gouvernement. Ce fut le procès qu'il s'avisa d'intenter à l'abbaye de Fontevraut, pour la soumettre à sa juridiction. Ses efforts ne réussirent point; et ayant lui même reconnu, l'an 1150, l'injustice de ses prétentions, il la répara par diverses faveurs dont il combla cette maison. Aux travaux du cabinet et à l'exercice continuel des fonctions pastorales, il joignit un grand zèle et un goût décidé pour la décoration de son église. « Dans ses « mains, dit un de ses panégyristes, l'argent se transformoit « en vases et en meubles consacrés au service de l'autel. L'art et « l'élégance de ces ouvrages en surpassaient la matière. L'or « étoit employé aux mêmes usages. Il se changeoit en lames « et en vermeil pour donner une couleur brillante aux choses « destinées pour nos saints mystères...... Mais ce qui mé- « rite, ajoute le même auteur, d'être surtout rapporté, c'est « qu'il plaça dans la bibliothèque de son église un nombre « presque infini de volumes qu'il avoit amassés avec beau- « coup de peine avant son épiscopat. » Enfin, après avoir fourni une assez longue carrière, ce prélat mourut au milieu de ses ouailles, le 4 septembre de l'an 1154, emportant dans le tombeau leurs regrets et l'estime de ses confrères. Géofroi de Loroux, archevêque de Bordeaux, célébra ses funérailles, assisté des évêques de Saintes, de Périgueux et d'Angoulême. Son corps fut déposé dans l'église de Saint-Hilaire, où l'on voit encore, près de la sacristie, son tombeau, mais défiguré par les Calvinistes, qui en tirèrent ses ossemens pour les brûler.

Planct. Laurent apud Besly.

Laurent, doyen alors de l'église de Poitiers, et son successeur après Calon, exprima ses mérites et le deuil que sa perte causa dans le diocèse, par un éloge funèbre que sa longueur nous empêche de transcrire ici: nous venons d'en rapporter un échantillon. On peut le voir tout entier dans l'Histoire des Evêques de Poitiers, donnée par Besly. Nous y substituons l'épitaphe suivante, tirée du Nécrologe de l'église du Mans (1).

P. 103-104.

Hic Gislebertus Antistes Pictaviensis,
Egregius Doctor vitæ finivit agonem.
Sensu fama minor cujus modò vivit in orbe,
Vivat in æternum gaudenter spiritus ejus.

Vita, hæres., et pœnit. Bereng., p. 100.

(1) Le nom et l'éloge de Gilbert se trouvent aussi dans le Nécrologe de l'église d'Angers. M. de Roye infère de là que Gilbert avoit été chanoine de cette église. Si l'induction est bonne, on doit pareillement le faire chanoine du Mans.

II.

SES ÉCRITS.

Gilbert est auteur d'un grand nombre d'écrits, dont il n'y a que quatre, ou cinq tout au plus, qui aient vu le jour.

Le premier est un commentaire sur les livres de la Trinité de Boëce. On le voit dans l'édition générale des Œuvres de Boëce, publiée à Bâle, en un volume in-fol., l'an 1470. C'est ce Commentaire qui a donné le plus de prise aux adversaires de Gilbert. Au concile de Paris, on en produisit des extraits, qu'il désavoua comme infidèles; et, dans celui de Reims, il en apporta lui-même un exemplaire authentique, dont le pape, après l'avoir examiné, défendit la lecture, jusqu'à ce qu'il eût été corrigé par le St-Siége. Le style en est serré, dur et embarrassé, de manière que, loin de lever les obscurités du texte, cette glose auroit elle-même besoin d'une autre Glose pour être entendue. Dans un manuscrit de la Bibliothèque des Carmes déchaussés de Paris, elle est suivie d'un éloge versifié de l'auteur, rapporté dans l'Histoire de l'Université de Paris, et dans le deuxième tome du nouveau *Gallia Christiana* (1). Un autre manuscrit (c'est celui de S. Amand) présente le portrait de notre auteur à la tête du même ouvrage avec cette inscription : *Magister Gislebertus Pictaviensis episcopus altiora pandit philosophiæ*

Egas. Bull., t. II, p. 736. Gall. chr., t. II, col. 1179.

(1) *Temporibus nostris celeberrimus ille Magister*
Hoc opus excepit, strenuus sapiensque Minister
Floruit, et cunctis præcelluit ipse Magistris.
Logicus, Ethicus, hic Theologus atque Sophista,
Solaque de septem cui defuit Astronomia;
Artibus, ac divâ præcelsus Philosophiâ.
Qui quàm facundus verbis fuit, atque profundus,
Sensu testantur benè qui legisse probantur
Illius in libris magni Commenta Boëti;
Hic alter rectè dictusque Boëtius ipse,
Cùm Gislebertus proprio sit nomine dictus.
Pictavis hunc genuit quem Pontificem sibi legit,
Nobiliter tanto verè ditata patronò.
Hic requie æternâ potiatur pace supernâ.

XII SIECLE. *secreta diligentibus, attentis et pulsantibus discipulis quatuor, quorum nomina subscripta sunt, quia digni sunt.* Au-dessous de ce portrait sont ceux de trois de ses disciples; celui du quatrième est dans la lettre initiale de ce commentaire. Leurs noms souscrits portent Jourdain Fantome, Yves, doyen de Chartres, Jean Belet et Nicolas d'Amiens.

La seconde production imprimée, de la plume de Gilbert, est une lettre à Mathieu, abbé de St-Florent de Saumur, depuis évêque d'Angers. C'est une réponse à celle que cet abbé lui avoit écrite pour le consulter sur le cas suivant: Un prêtre, de son monastère, après la consécration du pain, avoit prononcé sur le calice vide les paroles sacrées, et, s'en étant aperçu à la fraction de l'hostie, il fit une nouvelle consécration de l'une et l'autre espèce. Mathieu demandoit quelle pénitence méritoit la faute de ce prêtre. Gilbert, dans sa réponse, dit que, semblable cas étant déja arrivé de son temps, il ne peut mieux faire que de conformer sa décision à celle que des personnes sages et éclairées rendirent alors. En conséquence il est d'avis que le prêtre dont il s'agit s'abstienne, pendant quelque temps, de célébrer la messe; qu'il convient aussi de lui imposer des jeûnes et d'autres macérations corporelles, et de lui ordonner des prières pour l'expiation d'une telle faute. Il ajoute que le prêtre, outre qu'il n'auroit pas dû recommencer la consécration du pain, pouvoit s'abstenir de celle du vin, et ne communier que sous la première espèce, attendu que Jésus-Christ est tout entier sous l'une et sous l'autre. Il cite en preuve l'usage de l'Eglise de ne communier les enfans que sous l'espèce du vin, et les malades que sous celle du pain. On trouve sur un pareil cas une décision à peu près semblable dans une lettre de saint Bernard à Guy, abbé de Trois-Fontaines. (Ep. 69.)

Il y a trois éditions de cette consultation de Gilbert: la première dans les notes de Dom Dacheri sur Guibert de Nogent (P. 564); la seconde dans le premier tome des Anecdotes de Dom Martenne (P. 427); la dernière dans le sixième volume des Annales Bénédictines (L. 77, n. 113).

Le troisième écrit de notre auteur, livré au public, est son traité des six principes: ouvrage philosophique qui se rencontre parmi ceux d'Aristote, traduits par Hermolaüs Barbarus, immédiatement après celui de ce philosophe *de*

Prædicamentis dans les anciennes éditions (1). Durant plusieurs siècles, cet ouvrage eut grande vogue dans les écoles. Plusieurs savans lui firent l'honneur de le commenter. De ce nombre sont Albert-le-Grand, dont on voit un écrit, intitulé : *De sex principiis Gilberti Porretani Tractatus VIII*, dans le premier tome de ses œuvres, édition de Lyon, faite l'an 1651; Géofroy de Cornouailles, religieux carme du quatorzième siècle, qui fit sur ce texte une Glose qui n'a point été mise au jour; Antoine André, franciscain espagnol du même siècle, dont le Commentaire sur les six principes fait partie du Recueil de ses œuvres publié à Venise en 1481, 1509 et 1517; Bonne-Grace d'Esculo, dominicain, parmi les écrits duquel, imprimés encore à Venise en 1481, on voit *Commentaria in sex Principia Gilberti Porretani.*

Fabr., Bibl. m. lat., l. 7, p. 195.

Nic. Ant., Bibl. Hisp., l. 9, c. 4, n. 190.

La quatrième production de notre auteur mise au jour est un Commentaire sur l'Apocalypse. La préface se trouve à la tête des Postilles de Nicolas de Lyra sur ce livre, et le corps de l'ouvrage a été employé dans une compilation de différens interprètes anciens de l'Apocalypse, publiée à Paris, l'an 1512 en un volume in-8°.

Nous ne garantissons l'impression d'un cinquième ouvrage de Gilbert, qui est un Commentaire sur les Psaumes tiré des anciens docteurs, que sur la foi de Lipen, qui en cite une édition in-folio de l'an 1527, sans nommer le lieu ni l'imprimeur. M. Fabricius ne l'a point connue, et nous avons fait d'inutiles recherches pour la découvrir. Quoi qu'il en soit, ce Commentaire existe manuscrit en plusieurs bibliothèques, nommément en celles du Roi, des abbayes de Saint-Amand, de Braine au diocèse de Soissons, de Sélincourt au diocèse d'Amiens, de l'église de Saint-Omer. Dans l'exemplaire de ce dernier dépôt, le Commentaire de Gilbert se trouve confondu avec un autre de Nicolas d'Amiens, son disciple, destiné à l'expliquer; ce qui montre que le premier n'est pas fort clair par lui-même. Géofroi de Clairvaux, dans sa lettre au cardinal d'Albane, rapporte un texte de celui de Gilbert, où, parlant de l'adoration qui est due à la

Bibl. theol., t. II, p. 585.

N° 2577.

Sander. Mss. Bel., part. 1, p. 45.

Hugo, ann. præm., t. I, p. 412.

Ibid., t. II, p. 558.

Conc., t. X, p. 1125.

(1) Il fait aussi partie d'une vieille édition gothique in-4° de livres philosophiques, dont le titre porte : *Authoritates Aristotelis, Senecæ, Boëtii, Platonis, Apulei, Porphyrii et Gilberti Porretani.*

XII SIECLE. chair de Jésus-Christ, il dit nettement (1) que ce n'est point une adoration de latrie, telle qu'on la doit au seul Créateur, mais seulement une adoration au-dessus de celle de dulie. « Car l'adoration de dulie, ajoute Gilbert, se rend même à « la créature; et on en distingue deux sortes : l'une qui a « pour objet les hommes indifféremment; l'autre qui ne se « rend qu'à la seule humanité de Jésus-Christ. » Cette doctrine, dont Gilbert paroît être l'auteur, eut dans la suite un grand nombre de partisans, comme on le verra sur Pierre Lombard.

§ III.

SES OUVRAGES MANUSCRITS.

Les écrits de notre auteur qui n'ont pas encore vu le jour, sont :

Mart. Anecd., t. III, p. 662.

I. Des Questions diverses sur toute l'Ecriture-Sainte, qui existent à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et à celle de St.-Bertin.

N° 148 et 278.

II. Des Gloses sur le prophète Jérémie, dont il y a deux exemplaires à la Bibliothèque du Roi.

Sander. ibid., p. 2.

III. Des Gloses sur le Cantique des Cantiques, conservées à la Bibliothèque publique d'Utrecht.

P. 85. Script., c. 8.

IV. Des Gloses sur l'Evangile de S. Jean, qui ne nous sont connues que par le témoignage de Henri de Gand.

N° 2579, 2580 et 2581. Le Long, Bib. S., t. II, p. 911. Conc., t. X, p. 1125.

V. Des Gloses sur les Epîtres de S. Paul, dont il y a des exemplaires à la Bibliothèque du Roi, à celles de Saint-Germain-des-Prés, de St-Victor, de Vauclair, des Dunes en Flandres, du collége de la Magdeleine à Oxford, et à la Bibliothèque Pauline de Leipsick. Gilbert enseigne dans cet ouvrage, comme l'a remarqué Géofroi de Clairvaux, que le nom de Dieu et de Fils de Dieu n'est donné à l'homme en Jésus-Chrit que par adoption.

Du reste, toutes ces Gloses ne sont qu'une extension de celles d'Anselme de Laon, qui servirent de canevas, pour ainsi dire, à tous les glossateurs de l'Ecriture qui vinrent après lui dans les bas temps.

(1) *Non illâ dico adoratione quæ latria est, quæ soli Creatori debetur, sed illâ quæ duliâ dignior est. Dulia enim adoratio est quæ etiam creaturæ exhibetur : quæ duas habet species, unam quæ hominibus indifferenter, alteram quæ soli humanitati Christi exhibetur.*

VI. Un commentaire très-prolixe et assez peu intelligible, à la manière de presque tous ceux de Gilbert, sur le Traité de Boèce *des deux natures de Jésus-Christ*. La date de cet écrit précède le concile de Reims où Gilbert fut cité; puisque, peu avant qu'il se tint, il en adressa un exemplaire au pape Eugène, qui le remit à Gothescalc, alors abbé du mont St-Martin près d'Arras, et depuis évêque de cette ville, pour l'examiner. Celui-ci n'en jugea pas favorablement. Il en tira quelques propositions qui lui parurent erronées, et leur opposa des passages des Pères. Il existe un exemplaire de cet écrit de Gilbert à saint Amand.

Mab., Annal., l. 79, n. 1.

Sander. ibid., part. 1, p. 51.

VII. Un Commentaire sur l'écrit attribué à Mercure Trimegiste : *De hebdomadibus seu de dignitate theologiæ*. Ce Commentaire, avec le texte qui en est l'objet, se trouve à la bibliothèque de l'église de Tours : il est aussi dans celle du Roi.

N° 2178.

VIII. Un livre *de Causis*, qui se voit à la bibliothèque des Dunes.

Sander. ibid., part. 1, p. 199.

IX. Oudin met de plus sur le compte de notre auteur un traité en forme de la Trinité, qu'il dit être en la Bibliothèque des Carmes déchaussés de Paris. Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il ne s'y rencontre plus. Il ne diffère peut-être pas du Commentaire sur Boëce.

Script., t. II, p. 1286.

X. A la bibliothèque de Saint-Ouen de Rouen, on voit : *Magistri Gisleberti Porretani Glossulæ super Matthæum*, dans un manuscrit qui est de la fin du douzième siècle. Le même ouvrage se trouve aussi, mais sous le nom de Géofroi Babion dont on a donné ci-devant l'article, à l'abbaye de Saint-Germer. Ce dernier exemplaire est moins ancien que le premier. Néanmoins l'attribution qu'il porte est fortifiée par l'autorité d'un autre exemplaire que l'on rencontre à Cîteaux sous ce titre : *Gaufridi Babionis super Matthæum*. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage, partagé en quatre-vingt chapitres, commence par ces mots : *Dominus ac redemptor noster ad commendationem*, etc., et finit par ceux-ci ; *Christum meruerint habere mansorem in sui cordis hospitio*.

T. IX, p. 520.

XI. Gilbert avoit composé une prose rimée sur la Trinité, qui fut produite contre lui au concile de Paris. Mais nous croyons cette pièce perdue, du moins n'en connoissons-nous aucun exemplaire.

Otto Fris., de gest. Frid., l. 1, c. 52.

L. 7, ep. 19.

XII. Il faut mettre aussi parmi les productions de Gilbert que le temps nous a enviées, ses sermons, dont Pierre de Celles faisoit un si grand cas, qu'il ne craignoit pas de les comparer à ceux de S. Bernard.

Tels sont les ouvrages connus de Gilbert de la Porrée. Leur multitude et leur étendue font connoître son amour constant pour le travail : le grand nombre de citations qu'ils renferment, rend témoignage de son érudition : plusieurs difficultés importantes de dogme et de morale qu'on y trouve bien résolues, montrent la profondeur de son génie. Mais le défaut de méthode qui règne dans la plupart de ces productions, et l'affectation que l'on y remarque de ramener tout aux opinions sophistiquées de l'école, sans parler de la sécheresse du style, les ont fait presque entièrement tomber dans l'oubli.

GILDUIN,

ABBÉ DE SAINT-VICTOR DE PARIS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Guillaume de Champeaux, ayant fondé, l'an 1108, comme on l'a dit ailleurs, la célèbre maison de Saint-Victor de Paris, la quitta, l'an 1113, pour monter sur le siége épiscopal de Châlons. Son successeur dans le gouvernement de ce monastère fut Gilduin, natif de Paris, lequel n'eut d'abord, comme celui qu'il remplaçoit, que le titre de prieur. Mais, l'an 1114, il prit la qualité d'abbé, qui lui fut déférée par son chapitre en vertu d'une bulle du pape Pascal II. Son édifiante et sage administration lui attira quantité de disciples recommandables par leur mérite, du nombre desquels furent le B. H. Thomas, le célèbre Hugues, Yves qui devint cardinal, et d'autres que nous ferons connoître par la suite. Concentré dans son cloître, la faveur des grands vint l'y chercher. Le roi Louis-le-Gros, instruit de son mérite, vou-

lut l'avoir pour dépositaire et guide de sa conscience, et combla de biens en sa considération la nouvelle abbaye de St-Victor. L'évêque de Paris, Etienne de Senlis, se l'associa, ainsi que Thomas dont on vient de parler, dans le gouvernement de son diocèse. Toutes les graces qui étoient au pouvoir du prélat furent la récompense des services que ces deux coopérateurs lui rendirent. Nous en avons touché quelques-unes ci-devant, l'on peut voir les autres détaillées dans le nouveau *Gallia christiana*, dans l'Histoire de Paris par Dom Lobineau, et dans l'Histoire ecclésiastique de la même ville par le P. Dubois.

Suprà p. 155.

T. VII, p. 660-663.

Le roi Louis-le-Jeune hérita des sentimens de son auguste père envers l'abbé de St-Victor, en quoi il fut parfaitement secondé par son ministre, l'abbé Suger. On a rapporté sur celui-ci de quelle manière les Victorins furent introduits par les ordres et les soins de Suger dans l'abbaye de Sainte-Geneviève. Gilduin, comme on l'a dit, ne consentit qu'avec peine à cette introduction, parce qu'elle lui enlevoit ses meilleurs sujets, et entr'autres son prieur Odon, qui devint le chef du nouvel établissement. Mais il eut la satisfaction, pendant sept ans qu'il survécut à cette époque, de voir l'une et l'autre maison fleurir comme à l'envi par une louable rivalité.

Suprà, p. 385.
Ibid.

Comblé d'années et de mérites, Gilduin mourut le 13 avril de l'an 1155, après un gouvernement de quarante-trois ans. Son corps fut inhumé dans le milieu du chœur, aux pieds de l'évêque Etienne de Senlis. On décora sa tombe de l'épitaphe suivante, qui se lit encore au même endroit, mais sur une pierre nouvelle :

Gall. chr. nov., ibid.

Gilduinus abit de castris victor ad aulam
Idibus aprilis, Rege vocante suo.
Prima columna domûs, custos gregis, Ordinis auctor,
Hîc jacet æterno dignus amore loci.

§ II.

SES ÉCRITS.

I. Dom Martenne a publié, dans le quatrième tome de sa grande Collection, une lettre et une charte de l'abbé Gilduin.

P. 227-229.

XII SIECLE.

La lettre adressée à G. (Géofroi), évêque de Beauvais, a pour objet de lui recommander un prêtre, dont le frère étoit mort intestat; si ce n'est, dit-il, qu'il avoit légué son cheval aux chanoines réguliers de St-Quentin, près de Beauvais, dans la terre desquels il avoit établi sa demeure. Ceux-ci, ajoute-t-il, s'étant saisis du mort, l'avoient enterré chez eux, et s'étoient approprié tout ce qui lui appartenoit. Gilduin supplie le prélat de rendre justice à ce prêtre, et de lui faire restituer le bien de son frère.

La Charte est un échange fait avec les religieux de Long-Pont, d'une prébende et de quelques autres droits que l'abbaye de Saint-Victor possédoit dans l'église de Montlhéri, contre d'autres fonds dont les premiers jouissoient ailleurs.

Gloss., tom. I, ind. auct. Fabr., Bibl. lat. m. et inf., l. 7, p. 177.

M. du Cange et, d'après lui, Fabricius attribuent de plus à Gilduin le livre de l'ordre de St-Victor.

RICHARD DE POITIERS,

MOINE DE CLUNI,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

Col. 594.

I. RICHARD de Poitiers est compté, dans la chronique de Cluni, parmi les hommes de mérite qui contribuèrent le plus à l'illustration de ce monastère sous le gouvernement de Pierre-le-Vénérable. On ne doit pas le confondre, comme ont fait jusqu'ici tous les bibliographes, avec Richard de Cluni, auteur d'une chronique universelle qui finissoit en 1216, et dont il ne reste plus que des fragmens conservés dans l'Histoire manuscrite des origines du prieuré de la Charité-sur-Loire. L'intervalle de temps qui les sépare doit suffire pour assurer leur distinction. Ce qui a porté à les identifier, c'est que Richard de Poitiers a donné pareillement une chronique universelle. Mais cette dernière, outre qu'elle ne va que jusqu'en 1155 (1), est très-différente de l'autre pour la forme et

Le Beuf, Diss., t. I, p. 38.

(1) Dans le manuscrit du Vatican, suivant Dom Montfaucon, cette Chronique va jusqu'en 1161. Mais il y a bien de l'apparence que ce savant homme s'est mépris à cet égard, puisque les anciens historiens qui ont parlé de cet ouvrage, disent qu'il est dédié à Pierre-le-Vénérable. Il est vrai néanmoins que cette Chronique a été continuée, mais par une autre main, jusqu'en 1174.

le fond des choses. Elle se trouve manuscrite à la Bibliothèque du Vatican, et l'on en voit une portion qui commence à l'an 754 de Jésus-Christ, dans celle du Roi. Dom Martenne et Dom Durand ont livré cette portion au public dans le cinquième tome de leur grande collection. Ce qu'elle renferme de particulier, se réduit à fort peu de chose. L'auteur n'y touche, pour ainsi dire, que la fleur des principaux événemens.

XII SIECLE.

Montf. Bibl., mss., p. 17, D. N. 3014.

Col. 1160-1164.

Dans un manuscrit de la Bibliothèque Sluisienne à Rome, cette Chronique est suivie d'une autre du même auteur, qui renferme l'histoire des papes jusqu'à Adrien IV. Si l'on en croit Herman Witekinde, professeur d'Heidelberg, celle-ci met au nombre des souverains pontifes la prétendue papesse Jeanne à peu près dans les mêmes termes dont Martin Polonais s'est servi environ cent cinquante ans depuis. Supposé que cela soit, comme il y a bien de l'apparence, attendu que Martin Polonais cite la chronique de Richard dans la préface de la sienne, il en résulte que cette fable date d'un peu plus loin que l'on ne se l'étoit imaginé. Mais, en bonne foi, l'autorité d'un ou de (1) deux écrivains du douzième siècle peut-elle contrebalancer celle des monumens du neuvième, où l'on place la papauté de Jeanne (2), lesquels se réunissent pour détruire ce fait? Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce point de critique. On connoît les écrits composés par les Pagi, les Alexandre, les Garampi (3), pour faire retomber sur les partisans de l'affirmative l'opprobre dont ils s'efforçoient par là de couvrir le Saint-Siége. Pour revenir à l'ouvrage qui nous occupe, les exemplaires durent en être fort communs autrefois, à en juger par le grand nombre d'historiens anciens qui témoignent en avoir fait usage. Nous nommerons spécialement Barthelemi Redi, évêque de Chicestre, auteur d'une chronique pontificale jusqu'à Grégoire XI; Albert de Sibourg dans ses vies des papes, Platina sur Adrien IV, Raphael Volaterran au vingt-deuxième

Montf., Bibl. mss., p. 184. D.

Bibl. Bremensis. Classe VII, p. 935-939.

(1) La fable de la papesse Jeanne se trouve aussi dans Godefroi de Viterbe, qui écrivoit sa Chronique en 1186.

(2) Entre les papes Léon IV et Boniface III.

(3) Voyez surtout l'écrit de M. Garampi, donné en 1750 sous ce titre : *De nummo argenteo Benedicti III Pont. Max. dissertatio, in quâ plura ad Pontificiam Historiam illustrandam et Joannæ papissæ fabulam refellendam proponuntur.* On a donné l'extrait de cette Dissertation dans le Journal des Savans de 1750, p. 720 et suivantes.

XII SIECLE. livre de son anthropologie, Philippe de Bergame au livre douzième de son supplément des chroniques sur l'an 849. Mais parmi tous les traits empruntés de Richard par ces auteurs, on n'en voit aucun qui favorise l'idée qu'Oudin s'étoit faite de l'identité de sa chronique avec celle qui fait partie des extraits allégoriques parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor. Nous sommes déja convenus avec ce bibliographe que ces extraits ne sont ni de Hugues, ni de Richard de Saint-Victor. Mais qu'il s'ensuive de là qu'ils appartiennent, en ce qu'ils renferment d'historique, à Richard de Poitiers, c'est une conséquence démentie par le seul silence qu'on y garde sur le fait de la papesse Jeanne.

Ibid.

Suprà, p. 67.

Richard, du fond de sa retraite, entretenoit des correspondances avec différentes personnes de mérite répandues en France et ailleurs. Du temps de Trithème, on conservoit un volume de lettres qu'il leur avoit écrites; mais il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui. Il en est à peu près de même des vers qu'il avoit composés. Balée lui en attribue un grand nombre, savoir : un poëme à la louange de l'abbaye de Cluni, un autre sur l'Angleterre et ses avantages, un troisième touchant la beauté de la ville de Londres, un quatrième sur la transfiguration, deux éloges versifiés, l'un de la Magdeleine et l'autre de sainte Catherine, et des épigrammes. Tout cela est devenu la proie du temps, et nous n'avons d'autre fruit de la veine poétique de notre auteur, qu'une épitaphe d'Abélard, qui commence par ce vers :

Script., cap. 386.

Centur. XIII, 19.

Gall. chr., t. II, p. 444.

Occidit, immanis factus dolor omnibus unus.

Sixte de Sienne fait de plus honneur à Richard d'un autre ouvrage dont on a déja parlé sur Salvien, à qui d'autres critiques le donnent. Ce sont deux livres sur les contrariétés apparentes qui se rencontrent dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Mais on s'en tient à ce qui a été dit, que l'auteur de cette production n'a pas voulu se faire connoître, et y a parfaitement réussi.

T. II, p. 533.

II. Raoul, ou Radulphe, un des célèbres interprètes de l'Ecriture-Sainte, étoit moine de Flaix, ou St-Germer, au diocèse de Beauvais, et non de Fulde, comme l'avance Trithème, contre l'autorité de tous les exemplaires manuscrits des productions de cet auteur. Albéric de Trois-Fontaines,

sur l'an 1157, le nomme, d'après Hélinand, parmi les gens de lettres qui fleurissoient alors; ce qui dément l'opinion de plusieurs modernes, qui le placent dans le dixième siècle. Le surplus des circonstances de sa vie est demeuré dans l'oubli.

Raoul, suivant le témoignage d'un ancien, composa des commentaires sur tous les livres de la Bible. Si cela est, la plus grande partie de ces écrits a succombé vraisemblablement à l'injure du temps. Parmi ceux dont on peut garantir l'existence, le seul qui ait vu le jour, est le Commentaire sur le Lévitique. Il est partagé en vingt livres, précédés d'un Prologue dont il est bon de représenter le précis, pour faire connoître à quelle occasion ce travail fut entrepris. Cat. mss. Angl., part. III, n. 12.

Dans une compagnie où Raoul se trouva, la conversation tomba sur les efforts que faisoient les Juifs pour opprimer la vérité de l'Evangile et faire des prosélytes à leur religion. On agita, comme il arrive d'ordinaire, le pour et le contre. Notre auteur s'aperçut que les raisons favorables aux Juifs faisoient impression sur certains esprits, de manière à les rendre incertains et chancelans, ainsi qu'il paroissoit à leur contenance, quoique la honte les empêchât d'avouer leur embarras. « Nous gémîmes, ajoute-t-il, à la vue « de cet ébranlement, et nous nous dîmes à nous-mêmes « avec douleur, qu'il est aussi rare de bien connoître la « vraie religion, qu'il est commun de la professer. On « croit ordinairement par imitation; mais combien difficile« ment une foi sans lumières ni instruction, et uniquement « appuyée sur l'exemple de la multitude, peut-elle se sou« tenir contre les argumens captieux que l'incrédulité lui « oppose! »

Après quelques réflexions sur les preuves qu'on donnoit alors de la religion chrétienne, preuves bonnes pour le temps, Raoul dit que, voulant se mettre en état de faire face aux attaques des Juifs, il s'est appliqué à bien connoître les Ecritures auxquelles ils affectent de paroître soumis, mais qu'ils n'entendent pas. Il prouve ensuite que tout est figuratif dans les livres de l'ancien Testament, qu'il y est prédit que l'intelligence en seroit refusée aux Juifs; et que quiconque doute de leur aveuglement, ou ne les lit pas, ou les lit comme eux sans les comprendre. Il finit par montrer

XII SIECLE.

en peu de mots que les Juifs ouvriront un jour les yeux à la lumière de l'Evangile, et que le voile qui la leur dérobe sera déchiré au temps que Dieu a marqué dans ses décrets. Ce début annonce que l'auteur va découvrir la religion chrétienne et ses mystères sous l'écorce de la lettre du texte qu'il entreprend d'expliquer. C'est en effet ce qu'il exécute en adaptant à Jésus-Christ et à son Église, dans le sens allégorique, tout le cérémonial de la loi mosaïque. Les Pères de l'Eglise lui ont beaucoup servi dans ce travail; mais souvent il renchérit sur leurs vues par des explications nouvelles, dont plusieurs semblent amenées d'un peu trop loin. Il se rend obscur à force de vouloir allégoriser. D'ailleurs, il est extrêmement diffus, et son ouvrage réduit à moitié n'en seroit que beaucoup meilleur. Ces défauts n'ont point empêché que ce Commentaire n'ait été en grande estime pendant plusieurs siècles. Albéric le qualifie un ouvrage magnifique, *opus magnificum*. Depuis même la renaissance des lettres, cet éloge s'est soutenu, comme l'attestent les suffrages de Sixte de Sienne, de Génébrard, de Possevin, de Bellarmin, de Corneille de la Pierre, et d'autres encore plus récens. Cet ouvrage est une des sources dans lesquelles Ottomarus Luscinius a puisé pour sa grande compilation des allégories et tropologies sur les livres de l'un et de l'autre Testament.

Sixt. Sen. Bib.
Genebr. chr., ad an. 910.
Possev. app., t. II, p. 310.
Bellar. Script., t. II, p. 273.
Corn. à Lap. præf. in Levit.
Bib. S. Vinc. Cenom.

Nous avons trois éditions du travail de Raoul sur le Lévitique. La première donnée à (1) Cologne, en 1536, dans un volume in-fol., chez Euchaire Cervicorne, pour Pierre Quentel, par les soins de Thibaut Spenger de Mayence. La lettre de l'éditeur à Charles Pheffer, abbé d'Ebirbach, nous apprend que le manuscrit sur lequel il a publié ce commentaire, a été tiré de cette abbaye, et communiqué par le prieur Nicolas Hutichius. Cependant l'imprimeur, dans un avertissement qui est à la suite de la table, déclare que d'autres exemplaires ont été consultés pour cette édition. La seconde fait partie du dixième volume de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Cologne. La troisième se rencontre dans le dix-

(1) Voici le titre de cette édition : *Radulfi flaviacensis, ordinis S. Benedicti, viri incomparabilis eruditorumque sui temporis omnium sine controversiâ principis, in mysticum illum Moysis Leviticum libri XX post quingentos et ampliùs quàm scripti sunt annos, jam nunc primùm publico dati.*

Libera sunt cuique judicia; et tamen hoc opere jampridem nec eruditius nec pium magis prodiit quicquam, nec deinceps facilè prodibit.

septième volume du même recueil publié à Lyon. A bien parler, ces trois éditions n'en font qu'une, les deux dernières n'étant que des répétitions de la première, sans nulle correction nouvelle dans le texte.

Les autres Commentaires de Raoul, dont il reste des exemplaires manuscrits, sont au nombre de cinq. Le premier, qui est fort abrégé, roule sur l'ouvrage de six jours. Il existe à la Bibliothèque du Roi, sous le N° 647.

Le second a pour objet les Proverbes, et se conserve à Cambridge dans la bibliothèque du collége de Pembrock. Cat. mss. Angl., part. III, n. 12.

Le troisième, qui est sur le prophète Nahum, se rencontre à la bibliothèque de Cîteaux. Le Long, Bibl. sacr., t. II, p. 880-2.

Le quatrième concerne les quatorze épîtres de S. Paul, et compose un même volume avec le premier dans la Bibliothèque du Roi. Il est aussi dans celle de Saint-Germain-des-Prés. N. 58.

L'Apocalypse sert de texte au cinquième. On le voit à Cîteaux relié à la suite du troisième. Le Long, ibid.

Tous ces commentaires sont dans le genre moral et mystique. Le sens littéral n'y est touché qu'en passant. Mais d'ailleurs ils sont écrits avec lumière et onction, et ne font pas moins d'honneur à la piété qu'à l'érudition de Raoul.

Si nous prenions pour guides certains bibliographes, nous revendiquerions encore à notre auteur le Commentaire sur le Cantique des cantiques, qui se trouve parmi les œuvres de saint Grégoire-le-Grand dans les anciennes éditions de ce père. Mais la préface de cet ouvrage, découverte par Dom Mabillon et publiée dans ses Analectes, l'adjuge disertement à Robert, abbé de St-Vigor de Bayeux, comme on l'a déja remarqué sur celui-ci dans le huitième volume de cette histoire. T. I, p. 126. P. 337-339.

Raoul ne se borna pas à composer des commentaires. Sanderus nous fait connoître une somme théologique de sa façon, *Summa Radulfi Flaviacensis,* qu'il dit être parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes. Les premiers mots qu'il en cite sont : *Scientia est vera.* Ce bibliographe lui fait honneur encore d'un Traité moral *de amore carnis et de odio carnis,* qu'il place dans le même dépôt. Mss. Belg., part. I, p. 173. Ibid. p. 142.

Suivant Gesner et Possevin, notre auteur doit aussi figurer parmi les historiens françois. L'un et l'autre lui attri- Script. p. 716, col. 1. Appar. sac., t. II, p. 310.

XII SIECLE

buent une Chronique de France, mais sans donner aucun garant de cette attribution, non plus que de celle d'une chronique universelle qu'ils mettent encore sur le compte de Raoul. Il paroît qu'ils l'ont en cela confondu avec Raoul-le-Noir, archidiacre de Glocestre, dont on a effectivement deux chroniques: l'une générale, qui finit en 1213; l'autre des rois d'Angleterre, qui se termine au commencement du règne de Henri III.

Script., t. II, p. 1442.

Alberic. Chron. ad an. 1157.

III. Zacharie, surnommé le Chrysopolitain (1), de l'ancien nom de Besançon, où vraisemblablement il naquit, étoit contemporain de Raoul de Flaix. Plusieurs le font évêque de Besançon, mais sans fondement (2). Outre que son nom ne se rencontre point dans la liste des prélats de cette ville, il paroît certain qu'il ne sortit jamais de l'état de Prémontré, qu'il avoit embrassé dans l'abbaye de Saint-Martin de Laon. Zacharie se distingua dans cette retraite par son application à l'étude; et cette application ne fut point stérile. Il en résulta deux ouvrages qui sont venus jusqu'à nous.

L'un est un Commentaire sur la concorde des Évangiles. Il est précédé de trois espèces de préfaces, dont la première traite de l'excellence de l'Evangile, de sa différence d'avec la loi, des figures des Evangélistes, *De figuris Evangelistarum;* c'est-à-dire des emblêmes sous lesquels on les représente, de leur style, de leur manière d'écrire, de la matière de l'Evangile, de son dessein, et des parties de la philosophie auxquelles il se rapporte. L'auteur y parle d'un écrivain de son temps qui ne nous est point connu d'ailleurs. Il se nommoit Enipius. C'étoit un homme, suivant Zacharie, qui avoit beaucoup lu, qui possédoit une nombreuse bibliothèque, et qui avoit fait sur l'Evangile une exposition tirée presque entièrement de S. Augustin. La vie des quatre Evangélistes tient lieu de seconde préface. Dans la troisième, Zacharie fait passer en revue ceux qui avoient fait avant lui des concordances des quatre Evangiles, tels qu'Ammonius,

Cat. mss. Angl., part. I, n. 1235,

(1) Oudin (*Script.*, t. II, p. 1442) le surnomme Goldsborough sur l'autorité d'un manuscrit de la bibliothèque bodleyenne. Seroit-ce qu'on auroit voulu faire Zacharie Anglois? car Goldsborough est un lieu du diocèse d'Yorck. Mais un seul manuscrit peut-il prévaloir sur une infinité d'autres aussi anciens et même plus, qui le contredisent?

De sac. Script., p. 343.

(2) Crowœus, par une bévue assez grossière, le fait évêque grec. *Zacharias Chrysopolitanus*, dit-il, *episcopus græcus.*

Tatien, Théophile d'Antioche et Saint Augustin. Il n'ose positivement assurer quel est l'auteur, ou l'ordonnateur de celle qu'il prend pour guide; mais il présume, sur un passage d'Eusèbe de Césarée, que c'est Ammonius. Elle lui paroît mériter la préférence sur toutes les autres, à raison de l'art singulier et de la précision merveilleuse avec laquelle toutes les paroles des Evangélistes y sont liées, sans aucun mélange de termes étrangers. Il ajoute qu'Ammonius a pris soin de distinguer ce qui appartient à chaque Evangéliste, par des lettres majuscules placées à la tête de chaque chapitre. Suit un court avertissement au lecteur, où l'auteur dit qu'y ayant quantité de versions de l'Ecriture différentes entre elles, il a toujours employé la même, qui est ancienne, dans sa Concorde; mais qu'il a suivi celle des modernes dans ses Explications : ce qu'il a cru devoir observer, afin que ceux qui liront le texte et la glose ne soient pas tentés de vouloir corriger l'un par l'autre. Après la table des chapitres du premier et du second livre, vient un autre avertissement, dans lequel on nomme les sources d'où ce commentaire est tiré. Ce sont S. Jérôme, S. Augustin sur S. Jean, et Albin ou Alcuin son abréviateur, Origène, saint Chrysostôme, S. Grégoire-le-Grand, S. Ambroise, S. Hilaire, Raban Maur. Cet ouvrage, moins littéral qu'allégorique et moral, est néanmoins fait avec goût. Le père le Long dit qu'il a été publié sous le nom de Tatien (il entend sans doute la Concorde, et non les Explications); mais il n'indique point cette édition, et nous ne la croyons point réelle. La première que l'on connoisse est celle qui fut faite à Cologne en 1535 chez Euchaire Cervicorne, en un volume *in-folio* de 377 pages, sous ce titre : *Zachariæ Chrysopolitani, viri suo tempore celeberrimi, in unum ex quatuor, sive de Concordiâ Evangelistarum libri quatuor jam nunc primùm excusi.* (1) Elle a été adoptée dans les bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon.

Bibl. sac., t. II, p. 747. 1.

Bibl. S. Vinc. Cenom.

T. XII. T. XIX.

Le second ouvrage de Zacharie est un recueil d'Homélies qui se conserve manuscrit à l'abbaye d'Alne dans le diocèse de Liége. Nous ne pensons pas qu'il ait encore été mis sous

(1) On ajoute tout de suite : *Ut apertiùs intelligas quid hìc spectes, memineris quatuor Evangelia in unum continuum opus ab Ammonio redacta, hìc à Zachariâ quatuor libris explicari, quos quanti facere debeas, ipse cùm legeris, judicabis. Nam bona merx præcone non eget.*

XII SIECLE. presse, et nous n'en connoissons même que le seul exemplaire qui vient d'être cité.

P. 17. Dom Bernard Pez a publié, dans le quatrième tome de ses Anecdotes, un sermon de saint George, composé par un certain Zacharie, qu'on qualifie évêque. Mais l'éditeur remarque judicieusement que cette qualité suffit pour faire voir que ce discours est d'un autre Zacharie que notre auteur.

Diss. sur l'Hist., t. II, part. II, p. 45.

Metal., l. 2, c. 10.

Egas. Bul., t. II, p. 142.

IV. Pierre Hélie, qui paroît à M. le Bœuf sans fondement avoir été moine de Saint-Martial de Limoges, enseignoit la grammaire et la rhétorique à Paris dans le temps que Jean de Sarisberi vint y étudier, c'est-à-dire entre l'an 1136 et l'an 1148. Il eut pour disciple celui-ci qui témoigne avoir beaucoup profité de ses leçons. Arnoul, évêque de Lisieux, lui confia un autre élève son parent, dont Hélie n'eut pas également lieu d'être satisfait. Ce jeune homme, ennuyé de l'étude, prit la fuite, et s'en revint chez son père. Il y fut mal accueilli. Après avoir été châtié comme il le méritoit, on le renvoya avec une lettre du prélat à Hélie, par laquelle il prioit ce professeur de vouloir bien recevoir de nouveau le fugitif dans son école et dans sa maison. « Si « notre jeune homme, dit-il, a démenti son bon naturel, « et s'il n'a pas soutenu par son application à l'étude les « belles espérances qu'il avoit données, je sais que l'ensei- « gnement et les soins ne lui ont pas manqué du côté « du maître. Je vous aurois été fort redevable s'il se fût « montré docile; mais son inconstance et son indocilité « m'obligent encore plus étroitement avec vous. Car moins « vos soins ont trouvé de correspondance, plus il a fallu « prendre de peines et essuyer de désagrémens avec lui. « Notre intention est donc qu'il s'en retourne, espérant qu'au « moyen de la correction que nous lui avons faite, tant son « père et ses frères que moi, vous le trouverez entièrement « changé. » Nous soupçonnons avec assez de vraisemblance que ce jeune homme était Hugues de Nonant neveu d'Arnoul, que son mérite éleva dans la suite à l'évêché de Coventri en Angleterre, après avoir été archidiacre de Lisieux. Il sera parlé de lui plus amplement vers la fin du siècle qui nous occupe (X[1]).

Pour revenir à maître Hélie, il ne se borna pas à donner de vive voix les règles de son art; il les consigna dans trois

écrits, dont le premier est un commentaire sur les seize livres de Priscien, qui concernent les partitions oratoires. Il commence par ces mots : *Ad majorem artis grammaticæ cognitionem,* et n'a pas encore vu le jour. On en voit des exemplaires manuscrits à Padoue chez les chanoines réguliers, à l'abbaye des Dunes en Flandres, dans plusieurs bibliothèques d'Angleterre, dans celle de Hambourg, où M. Fabricius dit avoir parcouru l'ouvrage compris en un volume fort épais, mais sans nous dire le jugement qu'il en avoit porté; et enfin à la bibliothèque publique d'Augsbourg. C'est sur l'exemplaire de celle-ci que Hæschelius offrit à Putschius, l'an 1604, de lui envoyer des extraits de ce commentaire pour les insérer dans le Recueil des anciens grammairiens, que ce dernier se préparoit à donner au public, et qui parut en effet à Hanovre l'an 1605. Mais les offres ne furent point acceptées; du moins Putschius n'a point fait usage du travail d'Hélie dans son édition. On seroit en droit de regarder cette omission comme un défaut, si le jugement du douzième siècle pouvait servir de règle. Car l'ouvrage de notre auteur fut en grande estime de son temps, et l'on remarque qu'il faisoit partie de ceux dont le B. H. Emon I, abbé de Werum dans la province de Groningue, eut soin de se pourvoir lorsqu'il vint étudier à Paris vers l'an 1170.

Tomas., Bibl. Patav., p. 27.
Sander., Mss. Belg., p. 205.
Cat. mss. Angl., part. II, n. 768 et 776; part. III, n. 1041 et 1042; part. , n. 812.
Bibl. lat. mss., l. 5, p. 274-275.
Bibl. Aug., p. 42.

Fabr. Bib. lat., l. 4, c. 7, p. 783.

Hugo, S. Ant. Mon., t. I, p. 505.

Le second écrit de Pierre Hélie, qui est un abrégé de grammaire en vers héroïques, fut publié à Strasbourg avec le commentaire de Jean Sommerfeld, en un volume in-4°, l'an 1499. C'est ainsi qu'il débute :

Lipen, Bibl. phil., p. 617.
Konig., p. 387.

Sicut ab esse rei soliti rem promere dicunt
Philosophi.

Le troisième est un Lexicon ou Dictionnaire versifié des mots rares et inusités. L'ouvrage est demeuré jusqu'à présent dans l'obscurité. On n'en connoît même qu'un seul exemplaire manuscrit; c'est celui de la bibliothèque du Collége Amplonien d'Erfort.

Fabr. Sup Bib. lat., l. 4, c. p. 320.

V. Simon, surnommé Chèvre-d'or, en latin *Capra-aurea*, entra dans l'abbaye de Saint-Victor sous le gouvernement de Gilduin. Il apporta dans cette maison des talens pour la versification, qu'il avoit déja cultivés avec succès dans le monde. La profession religieuse ne fut point une raison

XII SIECLE.

pour lui de renoncer à ce genre de littérature. Il continua de s'y adonner, et devint un des meilleurs versificateurs de son temps.

La plus considérable production que nous ayons de sa verve est un poëme de l'Iliade, qui commence à la naissance de Pâris et finit à la mort de Turnus, après avoir parcouru tous les événemens intermédiaires concernant la ville de Troye et les Troyens. L'ouvrage, qui est en vers élégiaques, se conserve manuscrit à la Bibliothèque du roi sous le n° 430. Il est partagé en deux livres, dont le premier débute en cette manière :

Divitiis, ortu, specie, virtute, triumphis,
Rex Priamus clarâ clarus in urbe fuit.
Dum Rex, dum gentes, dum starent Pergama Trojæ,
Et decus et species et caput orbis erat.
Dux Hecubam duxit, sociam sibi nobilitate,
Auspiciis, formâ, rebus, amore, throno.
Ex hâc suscepit natos : erat Hector in illis,
Clarus et in bello fulminis instar habens.
Plus ferus ille fero, plus pardo, plusque leone,
Tam feritas equitum, quàm feritatis eques.
O faustam natis, ô faustum conjuge regem,
Si pariter Paridem non peperisset ei!
Non in eo pignus peperit, sed tela, sed ignem,
Sed sibi, sed Priamo, sed mala cuncta suis.
Hunc Paridem paritura parens per somnia vidit,
Vidit pro puero se peperisse facem.
Dum rex in signo rem signi percipit, horret,
Et parat in pignus impius esse pius.
Nam primùm natum pro jussu regis in Idam
Servi tollentes, ense necare parant.

Après avoir décrit l'éducation de Pâris, l'auteur parle du rapt d'Hélène, de la conspiration des Grecs pour la faire recouvrer par son époux, du siége de Troie et de l'incendie de cette ville. Tel est en précis le sujet du premier livre.

Dans le second, on décrit les aventures d'Enée et des Troyens, d'après Virgile, dont l'auteur abrège le récit. C'est ainsi qu'il commence :

Ignibus Æneas cedens, non hostibus, urbem
Deserit, assumptis conjuge, prole, patre.
Huic pater Anchises, mater Venus, ipsius hæres
Ascanius, conjux verò Creüsa fuit.
Hanc tamen amittit, dum cautè devia captat,
Dum subit ipse patrem, ferre deosque parat.
Nec manus hostilis, neque nox incerta viarum,
Sed sibi sola Deûm mater ademit eam.

Donnons encore les vers qui terminent cette manière de poëme.

Turnus ab Æneâ duce dux cadit, æmulus hoste,
Inque viro virtus regia victa fuit.
Diffugiunt Rutuli, Phrygiis victoria cedit.
Flet Juturna, Venus gaudet, Amata perit.
Sic datur Æneæ requies, Lavinia, regnum,
Cujus et orbis erit nobile Roma caput.

Simon n'étoit pas encore chanoine régulier lorsqu'il mit la main à cet ouvrage : c'est ce que nous apprend une note qui est au bas du manuscrit cité, et qu'il est à propos de transcrire. *Explicit Ilias à Magistro Simone Aureâ-Caprâ, et ab ipso nondum canonicato incomparabiliter edita, et ab eodem jam canonicato mirabiliter correcta et amplificata, cùm utique dicat breviter et aptè, leniter et sententiosè, subtiliter et ornatè, eleganter et propriè, seriatim et perfectè; nec solum in hac materia verùm in agendo de qualibet alia singularitate, et unicum et quasi natalem habet dicendi modum, et à sæculo et sub Augustis inauditum, et ut denique quivis speret idem, frustràque laboret ausus idem.* Le lecteur, sur les échantillons que nous venons de lui présenter, sent assez combien il y auroit à rabattre de cet éloge pour le réduire au niveau de la vérité.

Les héros de la fable ne furent pas les seuls que Simon célébra dans ses vers; il fit le même honneur aux personnages les plus distingués de son temps. Mais ce ne fut que sur leurs tombeaux qu'il répandit des fleurs, content de les admirer pendant leur vie. On conserve à Saint-Victor

XII SIECLE. un manuscrit qui renferme quatre épitaphes de sa façon, et dont nous avons déja rapporté les deux premières, savoir: celles de Hugues de Mâcon, évêque d'Auxerre, et de Suger; la troisième est celle de S. Bernard, que nous donnerons en son lieu (Y[2]); la quatrième, celle de Thibaut, comte de Champagne, mort le 10 janvier de l'an 1152. On ne sera peut-être pas fâché de la voir ici.

Transiit ille Comes Theobaldus clarus ubique,
Ecclesiæ matris filius, imò pater.
Magnus honore, potens armis, spectabilis ortu,
Mente sagax, verbis lucidus, ore decens,
Exiguis parvus, tumidis ferus, asper iniquis,
Simplicibus simplex, omnibus omnis erat.
Lætus pauperibus, Monachis ægrisque parabat
Incessanter opem, munera, templa, domos.
Hujus erat servare bonos, punire nocentes:
Hujus erat juste vivere, justa loqui.
Omnes virtutes in eo lucere videres,
Certabantque simul mirificare virum.
Gallia nostra gemens, tanto viduata patrono,
Sicut eo stabat stante, jacente jacet.
Ergo dies decimus Jani fuit ultimus illi,
Cui Deus est melior millibus una dies.

Cette pièce, mise au jour par François Chifflet, dans sa Dissertation sur un manuscrit de l'abbaye de la Charité, a été reproduite par Dom Mabillon dans ses grandes Notes n° 29 sur S. Bernard. Le manuscrit cité de St.-Victor nous apprend que cet éloge funèbre, ainsi que les précédens, fut composé à la demande du comte Henri-le-Libéral, qui faisoit cas des talens de notre auteur.

On pourroit encore mettre sur le compte de Simon les épitaphes de Thomas, prieur de St-Victor, du célèbre Hugues, de l'abbé Gilduin, toutes les trois rapportées dans le nouveau *Gallia Christiana*, et celles d'autres personnes recommandables de la même maison auxquelles il survécut. C'est la conjecture de M. l'abbé Lebeuf, qui s'appuie d'un manuscrit du XIII[e] siècle, où elles lui sont attribuées. Mais la question, pour être assuré de tout ce qui est en ce genre de

T. VII, p. 661-663-664.

Hist. de Paris, t. II, p. 551.

XII SIECLE.

Simon Chèvre-d'or, seroit de déterminer le temps précis où il mourut. C'est sur quoi nous n'avons point de lumières.

VI. Gautier, né à Compiègne, se fit moine à l'abbaye de Marmoutier, au commencement du douzième siècle. Il devint ensuite le premier prieur de St-Martin en Vallée dans un des fauxbourgs de Chartres, monastère de la dépendance de Marmoutier. Il souscrivit en cette qualité, l'an 1131, une charte de Geoffroi II, évêque de Chartres. On ignore l'année de sa mort; mais il survécut à l'abbé Garnier, décédé l'an 1155, dont il parle dans ses écrits comme n'étant déja plus. C'est de lui, et non pas de Gautier de Cluni, comme le prétend M. Papillon d'après le père Labbe, que nous avons un Recueil des miracles de la sainte Vierge, publié par ce dernier dans sa nouvelle Bibliothèque sous ce titre fautif: *De miraculis B. Mariæ Virginis, autore Gauterio monacho Cluniacensi.* La preuve que cette relation appartient à Gautier de Compiègne, se tire de différentes circonstances de l'ouvrage même, lesquelles décèlent un auteur qui avoit vécu à Tours, et qui écrivoit à Chartres. 1° C'est à un moine de Saint-Venant de Tours, monastère alors renfermé dans l'enceinte de l'abbaye de Saint-Martin, qu'elle est dédiée. 2° Tous les miracles de la mère de Dieu qu'on y rapporte, concernent l'Eglise de Chartres. 3° Cette histoire est terminée par le récit d'un miracle opéré par l'intercession de saint Martin, ce qui marque un écrivain qui s'intéressoit particulièrement à la gloire de ce saint. Enfin, l'auteur dit avoir appris de Geofroi (II du nom) évêque de (1) Chartres les merveilles qu'il raconte, à l'exception de la dernière.

Gall. chr. nov., t.

Bern. op., vol. 1, p. 496, n. 3.
Mab., Act. SS. B., t. IX, p. 394.

Pap., Bib. des aut. de Bourg., t. I, p. 244.
Labbe, Bib. nov., t. I, p. 650-655.

C'est encore au même Gautier que nous croyons devoir attribuer un fragment d'Histoire de l'abbaye de Marmoutier, inséré par Dom Mabillon dans le neuvième tome des Actes des saints Bénédictins. On ne peut en effet ne pas y reconnoître au style, au génie, et à la façon de penser et de narrer, l'auteur de la Relation précédente. On y lit même une vision de Foulques, comte d'Anjou, copiée mot à mot dans le livre intitulé, *Gesta consulum Andegavensium.* Or

Mab., Act. SS. B., t. IX, p. 391-402.

Spic., t. X, p. 506.

(1) M. Papillon, oubliant qu'il y avoit deux Geofroi, évêques de Chartres, a cru que l'auteur parloit de celui qui fut déposé l'an 1089. Mais il auroit aperçu sa méprise, s'il eût jeté les yeux sur l'ouvrage, puisque Gautier y fait mention de l'an 1141.

XII SIECLE. l'auteur de ce dernier ouvrage déclare s'être aidé des écrits de Gautier de Compiègne, par où il entend sans doute une Histoire complète de Marmoutier, dont ce fragment faisoit partie.

A l'égard du mérite de ces deux productions de Gautier, les seules que nous puissions lui revendiquer, elles nous paroissent l'une et l'autre fort insipides. Nous jugeons surtout la première inutile à tous égards, et même dangereuse, en ce que l'auteur voulant inspirer la dévotion envers la sainte Vierge, il la fonde sur des faits aussi peu vraisemblables que propres par leur nature à inspirer aux plus grands pécheurs une assurance téméraire et funeste de leur salut. Certainement l'éditeur, en tirant cette pièce des ténèbres, n'a pu avoir d'autre vue que de grossir son Recueil; car elle ne jette aucune lumière sur l'histoire. La seconde a du moins cet avantage qu'elle nous apprend des usages respectables de l'abbaye de Marmoutier, dont l'auteur avoit été témoin. Voici ceux qui nous ont paru les plus dignes d'être remarqués. Le nombre des prêtres étoit considérable dans ce monastère, et chaque jour on y célébroit des messes depuis l'aurore jusqu'au dîner; ce qui se faisoit avec tant de révérence et de dignité, qu'on croyait plutôt voir des anges que des hommes à l'autel : *Quæ (celebratio) tam dignè ac reverenter fiebat, ut magis angelica quàm humana exhibitio putaretur.*

Act. SS. B., t. IX, p. 391.

Ibid. p. 392. C'étoit une ancienne coutume, lorsqu'un frère venoit d'expirer, que toute la communauté interrogeât son confesseur sur la pénitence qu'il lui avoit imposée, et dès qu'il l'avoit déclarée, « vous eussiez vu, dit l'auteur, les frères se la par« tager à l'envi entre eux ; l'un prenoit pour lui les psaumes, « l'autre les messes, celui-ci les jeunes, celui-là les discipli« nes; en sorte que l'on accomplissoit à la lettre cette parole « de l'apôtre, *portez les fardeaux les uns des autres.* »

Dans les calamités publiques les religieux de Marmoutier

P. 399. alloient nus pieds en procession au tombeau de saint Martin.

P. 400. Le terme de *Bréviaire* étoit dès-lors en usage pour marquer le livre des Heures canoniales.

HUGUES METEL,

CHANOINE RÉGULIER.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hugues Métel naquit à Toul, vers l'an 1080, de parents honnêtes et distingués par leurs richesses. Sa mère, ayant perdu son époux de bonne heure, fit un acte de générosité bien remarquable envers Alberon de Montreuil, qui fut depuis archevêque de Trèves, en le prenant chez elle pendant sa jeunesse, le nourrissant et fournissant à la dépense tant de son entretien que de ses études. Alberon fut si reconnoissant toute sa vie de ces bons offices, qu'il ne l'appela plus désormais que sa mère. Le soin que cette pieuse dame prit d'un étranger, fait déja présumer l'attention qu'elle eut pour l'éducation de son propre fils. Elle le mit de bonne heure entre les mains du docteur Ticelin, l'un des plus habiles maîtres de son temps, lequel, trouvant beaucoup d'ouverture et de vivacité dans cet élève, lui fit parcourir la carrière des sept arts libéraux. Initié de la sorte à tous les genres de littérature séculière, Hugues les cultiva chacun de manière qu'il se rendit capable d'en traiter avec les savants qui passoient pour y exceller. Voici ce qu'il attestoit de lui-même à ce sujet dans un âge avancé : « Jeune autrefois, disoit-il, j'ai com« battu sous les enseignes d'Aristote avec avantage. Ceux « avec qui j'entrois en lice, ne manquoient guère de suc« comber aux argumens captieux que je leur proposois, à « moins d'être extrêmement sur leurs gardes. Me rencon« trois-je avec des grammairiens ? La façon dont j'expliquois « les règles de la belle élocution, leur apprenoit que je n'é« tois nullement étranger dans leur art. Parmi les rhéteurs « je m'escrimois de même sur les figures de la rhétorique. « Je faisois aussi ma partie avec les musiciens. Je calculois

Hugo, Sac. Ant. mon., t. II, præf., n. 8.

Ibid. ep. 51, p. 403.

Ibid.

Ibid., ep. 51, p. 403.

XIII SIECLE.

« dans la compagnie des arithméticiens; je mesurois la terre « avec les géomètres; je m'élevois aux cieux avec les astro- « nomes, j'en parcourois la vaste étendue des yeux et de « l'esprit, j'observois les mouvemens des astres, je suivois « les sept planètes dans leurs courses irrégulières autour « du Zodiaque.... Autrefois je disputois sur la nature et « les propriétés de l'ame... Autrefois je faisois en esprit « le tour du monde, ayant même pénétré jusqu'à la zone « torride, où je plaçois des habitants... Je pouvois, en me « tenant sur un seul pied, composer jusqu'à mille vers; je « pouvois faire des chants rimés de toute espèce, j'étois en « état de dicter à trois copistes à la fois sans me trou- « bler.... Ce que je pouvois alors, je ne le puis mainte- « nant. »

Métel avoit puisé dans l'école de Ticelin avec la connoissance des lettres les principes de la vertu. Ils demeurèrent gravés dans son cœur, et fructifièrent heureusement tant qu'il resta dans sa patrie. Mais s'étant mis à voyager, il les perdit dans un assez long séjour qu'il fit à Rome. Ce fut là qu'il apprit des vices dont il n'avoit nulle idée auparavant. Au premier aspect il en eut horreur; mais à force de les voir, il s'y apprivoisa tellement, qu'ils firent par degrés une impression toute contraire sur son cœur. En un mot, il partit pour Rome avec son innocence baptismale qu'il avoit soigneusement gardée, et il en revint chargé d'iniquités. *Factus sum*, dit-il, *multorum malorum reus, qui antè fueram multorum bonorum custos fidelissimus*.

Ibid. ep. p. 315.

Rendu à sa patrie, il fit sur lui-même des retours sérieux qui le déterminèrent à quitter les sciences profanes pour aller étudier la théologie sous le célèbre Anselme de Laon. Il ne resta que peu de temps à l'école de ce professeur. L'ayant consulté sur l'état de son ame, il revint, par son conseil, à Toul pour y embrasser la vie religieuse dans l'abbaye des chanoines réguliers de St-Léon. Il était alors dans l'âge mûr; ainsi l'époque de sa conversion tombe vraisemblablement entre l'an 1115 et l'an 1120. On ne sait aucun détail de la vie qu'il mena dans le cloître. Les sentimens de piété répandus dans ses Lettres donnent lieu de supposer qu'elle fut très-édifiante. On prétend qu'il ouvrit une école à St-Léon. Il avoit les talens récessaires pour cela; mais nous

Ibid. ep. 21, p. 343.

Ep. 25, p. 361. Ibid.

Moreri à son art.

n'avons point de preuves qu'ils furent employés à cet usage. La date de sa mort est fixée par son éditeur à l'an 1157. Il devoit avoir alors environ 77 ans. Cependant on trouve parmi les témoins qui furent présens à la donation faite l'an 1177 par Mahaut, comtesse de Nevers, à l'abbaye des chanoines réguliers d'Oignies, un maître Hugues Métel. Si c'est le même que notre auteur, il faudra dire qu'il aura vécu près de cent ans. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que le chanoine régulier d'Oignies et celui de Toul étoient deux personnes différentes sous la même dénomination.

Gall. chr. nov., t. IV, App., p. 92. D.

§ II.

SES ÉCRITS.

Hugues Métel s'étant exercé, comme nous l'avons vu, sur tous les genres de littérature, a dû laisser des productions de sa plume, très-nombreuses et très-variées. Mais la postérité n'en a conservé qu'une petite portion, laquelle se réduit à une partie de ses lettres, et à quelques fragmens de poésie. Ces débris d'une érudition volumineuse ont été recueillis et mis au jour par les soins du père Hugo, dans le deuxième tome de ses monumens de l'antiquité sacrée, sur deux manuscrits, l'un du collége de Louis-le-Grand, et l'autre de l'abbaye de Sainte-Geneviève. C'est d'après cette édition que nous allons en rendre compte.

Les lettres sont au nombre de cinquante-cinq. Nous nous bornerons à donner la substance de celles qui nous ont paru les plus intéressantes.

La première est à saint Bernard. Hugues s'y qualifie dans l'inscription : *Quondam nugigerulus, nunc crucis Christi bajulus.* Elle est extrêmement longue et ennuyeuse. Après avoir accablé le Saint d'un tas de louanges non moins insipides qu'outrées, après lui avoir fait l'aveu des désordres de sa vie passée, après lui avoir témoigné l'envie qu'il avoit de quitter l'habit de chanoine régulier, dont il étoit nouvellement revêtu, pour prendre celui de Cîteaux et se mettre au nombre de ses religieux, il prend tout-à-coup le ton de maître en s'ingérant de lui donner des avis pour sa conduite, quoiqu'il ne l'eût jamais, comme il l'avoue, ni vu, ni entretenu. Il est vrai qu'ensuite il lui demande excuse de

Ep. 1, p. 212-324.

XII SIECLE. cette liberté : *Non te pudeat, Pater mi*, dit-il, *si te monui ad benè agendum et benè dicendum, nullus aliquem, homululus hominem, elinguis facundum, indiscretus discretum; non te docui, sed monui.* Il a bien raison de s'accuser ici d'indiscrétion. Cependant il ne laisse pas d'en commettre peu après une autre non moins insigne, lorsqu'il explique ainsi les motifs qui l'ont engagé d'écrire à ce grand homme: « Ce que je vous ai écrit, mon Père, c'est 1° pour vous louer; « 2° pour me faire valoir auprès de vous en vous louant; « 3° pour me tirer, en osant écrire à un si grand homme, « de l'obscurité où je croupissois parmi la troupe innom-« brable des sots. » Il ajoute une réflexion qui vient à tout le monde, en lisant sa lettre, et qui auroit dû le porter, ou à la supprimer, ou à changer de style : « Mais il auroit peut-être « mieux valu me taire que de me produire de la sorte : car « j'ai fait voir mon ignorance par une lettre impertinente; au « lieu que j'eusse été philosophe, si je m'étois tu. »

Il y a bien de l'apparence que saint Bernard ne fit pas un grand accueil à un écrit aussi bizarre et aussi peu sensé. Mais l'auteur en avoit, au contraire, une si haute opinion, qu'il crut devoir en répandre plusieurs copies comme d'un morceau d'éloquence achevé. Le public ne pensa pas comme lui. Ses prétendues fleurs de rhétorique apprêtèrent beaucoup à rire aux gens de lettres, et l'on taxa de basse flatterie les éloges hyperboliques qu'il prodiguoit à l'abbé de Clairvaux. Métel fit voir en cette occasion que sa modestie n'étoit pas à l'épreuve des traits de la satyre. Ce fut pour se venger qu'il composa sa seconde lettre, adressée aux étudians d'une certaine école qu'il ne nomme point, mais qu'on voit bien être celle de Toul. Après avoir fait voir combien le personnage qu'il avoit loué, méritoit de l'être, il avoue qu'au lieu de le relever par ses louanges, comme il se l'étoit proposé, la sécheresse et l'inélégance de son style n'avoit servi qu'à le déprimer. Mais il accuse ses critiques de mauvaise volonté pour avoir travesti ses intentions. « Cessez donc (1), Mes-« sieurs, leur dit-il, cessez de me blâmer, vous dont la

Ep. 2, p. 324-325.

P. 325.

(1) *Parcite itaque mihi, parcite alienorum verborum venatores, similes Cynocephalis, habentes caput canis latrantis, cætera verò membra hominis; parcite, inquam, parcite : quæ enim de præfato abbate venerando notavi, non palpando, non oleum vendendo notavi, sed simpliciter non dupliciter, sed verè non falsè notavi. Videt Dominus in conspectu cujus loquor, quia non mentior. Quo fructu enim peccatum adulationis super plurima peccata mea adderem?*

« principale étude est de chercher à mordre sur les ex-
« pressions d'autrui, et de juger témérairement des in-
« tentions que vous ne connoissez point, importuns dé-
« clamateurs, qui, semblables aux cynocéphales, portez
« sur des membres humains une tête de chien toujours
« aboyante; cessez, encore un coup, de me blâmer. Car je
« vous déclare que ce n'est ni l'esprit de mensonge, ni la
« basse flatterie, ni l'amour du faux merveilleux, qui m'ont
« inspiré tout ce que j'ai dit à la louange de ce vénérable
« abbé. Oui, j'atteste le Dieu vivant en présence duquel je
« parle, qu'il n'y a rien que de vrai dans cette déclaration.
« Hé! par quelle vue d'intérêt ajouterois-je encore à mes
« autres iniquités le crime d'adulation? » Cet échantillon peut faire juger que Métel prenoit aisément feu, lorsqu'on attaquoit son honneur et ses talens. Nous verrons ailleurs d'autres traits semblables de sa vivacité.

Dans la quatrième, adressée au pape Innocent, l'auteur parle de la dispute de l'abbé de Clairvaux et d'Abélard, donnant le tort à ce dernier, sans néanmoins spécifier ni combattre ses erreurs. Il exhorte le pontife à se charger lui-même du soin de les réfuter et de les proscrire; et pour l'engager à cette entreprise, il l'assure que l'Eglise romaine conservera toujours le dépôt de la foi dans toute son intégrité. Le père Hugo présume que cette lettre précéda le concile de Sens, où saint Bernard fit condamner son antagoniste.

Ep. 4, p. 330-332.

Ibid., not.

Abélard est encore l'objet de la cinquième; et c'est à lui-même qu'elle est écrite, pour l'engager à prévenir, par une humble rétractation, les censures dont il étoit menacé. L'éditeur, à l'occasion de cette lettre, nous donne Métel pour un des principaux et plus redoutables adversaires de ce docteur. Cependant on ne voit ici (quoique rien n'eût été mieux à sa place), ni détail, ni discussion des sentimens erronés dont Abélard étoit accusé. L'auteur se contente de lui reprocher son excessive présomption de vouloir comprendre et expliquer l'incompréhensible mystère de la Trinité, lui qui ne connoît pas même les choses qui sont le plus à sa portée, telles que le nombre de ses cheveux, la grandeur de son ame, etc. Il répète néanmoins trois ou quatre fois qu'il n'est pas sûr qu'Abélard soit coupable des

Ep. 5, p. 332-334.

Ibid., not.

XII SIÈCLE. erreurs qu'on lui impute, qu'il aime mieux les regarder comme des objections qu'il aura mises en avant par manière de dispute. Là-dessus il lui donne de grandes louanges sur la subtilité de son esprit et l'étendue de ses connoissances, après l'avoir traité fort durement sur la supposition contraire.

Ep. 6, p. 334-336.

Les obligations qu'Alberon, archevêque de Trèves, avoit à la famille de Métel, rendent excusable la liberté dont il use dans sa sixième lettre, écrite à ce prélat. Il le reprend fortement de ce qu'étant archevêque et légat du Saint-Siége, il ne se met pas en devoir de remédier aux désordres scandaleux qui déshonorent les évêques et les clercs de sa province. Il va plus loin ; il l'accuse de s'être laissé amollir comme les autres par les délices de l'Allemagne. « Il n'y a « plus, dit-il, aujourd'hui de Phinées qui s'enflamme pour « la gloire du Très-Haut. Où est le zèle qui vous faisoit « sécher pour les intérêts de la maison du Seigneur ? Votre « élection, votre consécration sembloient nous promettre « un gouvernement heureux. Hélas! nous nous sommes « trompés. Voilà la paix, disions-nous, qui va descendre « avec cette homme sur la terre; mais cette espérance s'est « bientôt évanouie. Je m'aperçois que vous êtes languissant. « Les délices teutoniques vous ont énervé. Les mets déli- « cats de ces contrées ont flatté vôtre goût et corrompu « la vigueur de votre ame; vous ne voulez plus voir sur « votre table que des saumons et des esturgeons, tandis « que les ouailles confiées à vos soins demeurent en proie « aux scorpions et autres bêtes vénimeuses. Vous tonnez « par des paroles menaçantes, qui ne sont suivies d'aucun « effet. Vous ressemblez à un éclair, qui frappe vivement « la vue par son éclat et cause une épouvante subite, mais « qui n'a ni chaleur en soi, ni force pour embraser ceux « qui l'aperçoivent. Vous changez ce feu passager en pluie, « lorsque vous faites succéder si promptement et si mal-à- « propos l'indulgence à la terreur. Levez-vous donc, ô mon « père, sortez de ce sommeil léthargique où vous êtes « plongé; éveillez-vous, dit le Seigneur, et je vous éclai- « rerai. » Ensuite, après avoir parlé de la venue de l'Antechrist comme prochaine, il spécifie les vices qui régnoient à Toul et aux environs, en ces termes : *Nonne vides, ut minora mala taceam, quot nefaria in terrâ nostrâ abundant?*

Certè vides quòd sanguis sanguinem tangit, cognatus cognatam tangere non erubescit; certè vides quia sanguis sanguinem fundit, proximus proximum morti committere non horrescit, filius in annos patris inquirit, etc.

L'éditeur prétend que les reproches de Métel étoient mal fondés à l'égard d'Alberon; puisque saint Bernard, se plaignant (lettre 177) au pape Innocent des mêmes désordres que notre auteur relève ici, n'accuse que la négligence des suffragans de l'archevêque, sans rien dire à son désavantage. Mais la question est de savoir si l'abbé de Clairvaux, dans la distance où il étoit de Trèves, savoit mieux ce qui s'y passoit que Métel qui en étoit si voisin, et qui d'ailleurs avoit de si étroites liaisons avec ce prélat. Ibid., not.

La huitième est à Guillenc, évêque de Langres, qui gouverna cette église, depuis l'an 1125, jusqu'à 1131. Métel, en vertu du privilége que lui donnoit une ancienne familiarité avec cet évêque, l'exhorte à recouvrer sa première ferveur, qui sembloit s'être ralentie dans l'épiscopat. Il lui donne plusieurs avis pour gouverner dignement son diocèse: Il l'avertit de commencer par réformer sa maison, dont il doit bannir toute indécence, et surtout les farces et les chants lascifs des bouffons, des trouvères et des jongleurs: *Theatrale carmen non ibi redoleat, nec canticum luxuriosum vel tortuosum cor tuum emolliat. In domo siquidem Christiani, nedùm Episcopi, debent esse scurrilia nulla, histrionum ludicra nulla veritatem obumbrantia, theatralia nulla cachinnum excitantia.* Notre auteur a soin d'émousser la pointe de ces réprimandes à la fin de sa lettre, en demandant excuse à Guillenc, de la liberté qu'il prend avec une personne de son rang. Ep. 8, p. 338-340.

Les bruits désavantageux qui se répandoient sur la conduite des religieux de Saint-Léon, engagèrent Métel d'écrire sa dixième lettre à saint Bernard, pour les dissiper. Il soutient que s'il y a de mauvais sujets dans cette maison, le nombre en est inférieur à celui des bons. Siébaut, son abbé, auquel il donne de grands éloges, fut porteur de cette lettre, dont il devoit faire le supplément de vive voix auprès de l'abbé de Clairvaux. Ep. 10, p. 341-342.

Dans la suscription de la onzième, Métel se qualifie *Novellus Augustini discipulus;* ce qui prouve qu'elle fut écrite dans les premières années de sa conversion. Elle est adressée Ep. 11, p. 342-343.

XII SIECLE.

à un Bénédictin nommé *Gemma*, ou *la Perle*, que l'éditeur soupçonne être le même que Guillaume de Saint-Thierri, supposant que *Gemma* est une épithète, et non pas un nom propre. Mais les paroles suivantes, tirées du corps de la lettre, détruisent cette supposition : *Qui olim nomine tenùs Gemma dicebaris, reipsâ factus es gemma, gemma nomine, gemma mentis splendore, gemma vocabulo, gemma merito.* L'auteur en parlant de sa conversion, décrit ainsi la forme d'habit et le genre de vie des chanoines réguliers de son temps : *Dominus in claustro candidorum Nazarœorum clausit me..... Mutavi vestem; et pro pelliculâ peregrini muris redolente, involutus sum ovinâ pelle. Pro pelle mardarinâ, vestitus sum pelle caprinâ. Pro cibis delicatis exquisitis terrâ et aquis, placent vilia oluscula, rustica legumina, faba Pythagorœ cognata : pro nectareo potu, placet potus avenœ, potus aquœ.* De l'opposition que l'auteur met ici entre les fourrures qu'il avoit dans le monde, et celles qu'il portoit en religion, Dom Calmet voudroit conclure qu'il avoit été d'abord chanoine séculier : conséquence très-équivoque, comme si les fourrures dans le douzième siècle, n'étoient que pour les ecclésiastiques.

Ibid., not.

Ep. 12, p. 343-345.

La douzième, à la tête de laquelle Métel se qualifie de secrétaire d'Aristote, est pour se plaindre à Ticelin de ce qu'il gardoit chez lui un nommé Garnier du Berri, qui, non content d'avoir volé à l'auteur ses livres et son argent, s'efforçoit encore de le perdre de réputation. Il veut bien néanmoins excuser Ticelin, sur ce qu'il ignoroit la friponnerie de Garnier. L'éditeur pense que cette lettre est antérieure à la conversion de Métel, attendu qu'il y parle d'argent et d'effets qui lui étoient propres, ce qui ne quadre pas avec la pauvreté religieuse.

Ibid., not.

Ep. 15, p. 347-348.

Par la quinzième, dont la date précède l'an 1130, l'auteur sollicite Henri, évêque de Toul, d'exterminer de son diocèse certains hérétiques qui détestoient plusieurs sacremens, et entre autres le Baptême et le Mariage. C'étoit, suivant la remarque de l'éditeur, quelque nouvelle branche de Manichéens. Métel les regarde comme des avant-coureurs de l'Antechrist.

Ep. 16, p. 348-349.

La seizième, adressée à la célèbre Héloïse, que l'auteur nomme Helwide, alors abbesse du Paraclet, est pleine des éloges de son savoir et de sa vertu. L'auteur, après l'avoir

exhortée à persévérer dans la voie du salut, lui dit son nom et sa patrie, ce qui montre que c'étoit la première fois qu'il se faisoit connoître à elle; et pour lui prouver qu'il n'étoit pas indigne de son estime, il l'entretient des différens genres de sciences auxquels il s'étoit livré avant sa conversion, et des progrès considérables, selon lui, qu'il y avoit faits. *Audite ergo*, dit-il, *qui sim ego, qui fuerim ego. Nominor ego Hugo Metellus: genuit me Leucha tellus, qui olim Musis associatus ferè totum hausi Heliconem, qui radio totam depinxi cœli regionem, qui inveniendi indicandique palmo clausi rationem versibus pentametris et hexametris, rithmisque centimetris; qui ludere sæpè solebam, et ut salvâ pace vestrâ loquar, qui jocundè dessipiebam.*

C'est encore à Heloïse que s'adresse la dix-septième lettre. Métel lui témoigne un grand désir de la voir, ou du moins de lier un commerce de lettres avec elle. Il paroît qu'elle n'avoit pas fait beaucoup d'attention à la précédente. L'auteur, pour s'insinuer dans son esprit, renchérit ici sur les louanges qu'il lui avoit déjà données, jusqu'à l'élever non-seulement au-dessus de toutes les personnes de son sexe, mais encore au-dessus des docteurs. Il lui explique ainsi l'étymologie des deux noms de la ville de Toul: *Civitas in quâ genitus sum, vocatur Leucha, vocatur et Tullum; Tullum à Tullo qui eam devicit Duce Cæsariano; Leucha verò ab hominibus albis et albo vino, quia Leuchon interpretatur album.* Cette lettre finit par douze vers hexamètres, dans lesquels un même mot sert pour la terminaison de deux vers à la fois. Ep. 17, p. 349.

Dans la vingtième, écrite à un Bénédictin nommé Thierri, il se plaint d'être fatigué par les questions fréquentes qu'il lui faisoit sur de grandes difficultés. Des deux qu'il entreprend ici de résoudre, la première est de savoir si deux personnes de l'un et de l'autre sexe, après avoir commencé par un commerce illégitime, pouvoient ensuite contracter un bon mariage. Métel répond qu'un tel mariage, suivant saint Léon, ne devroit pas se faire à cause de la bienséance; mais qu'il est néanmoins permis, selon saint Augustin, la loi de nature ne le désaprouvant pas. La deuxième question roule sur ce point, savoir si des personnes dont le mariage a été déclaré nul, comme fait dans un degré prohibé de parenté, peuvent se remarier à d'autres personnes éloignées de ce degré. La Ep. 20, p. 352-353.

XII SIECLE.

réponse de l'auteur est, que saint Léon permet à de telles gens de se remarier; mais il convient en même temps que les sentimens sont fort partagés sur ce sujet.

Ep. 21, p. 353-354.

La vingt-unième, adressée à Embricon, évêque de Virzbourg, dont Métel avoit été compagnon d'école, est remarquable par la suscription, qui porte: *Embriconi venerabili Herbipolensi Præsuli et Duci Hugo Metellus, utriusque officii dignitatem dignè Deo administrare.* Ce qui prouve que les évêques de Virzbourg étoient dès-lors revêtus de la dignité ducale. Métel loue beaucoup ce prélat sur ses talens et ses vertus. Il lui fait ensuite la confession de sa vie depuis le moment de leur séparation; après quoi il revient à leur ancienne familiarité, et finit par souhaiter à ce bon évêque le don de la persévérance.

Ep. 26, p. 361-363.
Mab., Annal., t. III, p. 465.
Suprà p. 276.

Métel adresse la vingt-sixième à un moine nommé Gérard, que Dom Mabillon a confondu mal-à-propos avec Gerland, sectateur de Bérenger, à qui la trente-troisième, dont on a ci-devant rendu compte, est écrite. Ce qui a trompé ce savant, c'est que l'une et l'autre lettres sont employées à réfuter des objections contre la présence réelle. Mais la façon honorable dont Métel traite Gérard dans celle-ci, prouve que ce religieux pensoit très-sainement sur l'Eucharistie, et qu'il n'avoit proposé ses objections que par forme de dispute. Ce n'est pas ainsi, comme on l'a vu, qu'il en use envers Gerland.

Ep. 29, p. 368-369.

La vingt-neuvième est une réponse à un nommé Foulque, qui avoit demandé à Métel pour lesquels d'entre les morts on devoit prier. Ce Foulque, qu'on ne caractérise ici par aucun titre, paroît différent de l'abbé d'Epernai, de même nom, à qui la treizième est adressée, à moins qu'on ne suppose écrite celle dont il s'agit présentement, avant qu'il fût revêtu de cette dignité. Quoi qu'il en soit, Hugues témoigne avoir déja répondu à sa question par une première lettre, que nous n'avons plus. Il explique dans celle-ci ce qu'il avoit d'abord dit; savoir, qu'il est permis de prier pour tous les fidèles défunts; soutenant que les prières sont utiles même aux réprouvés, sinon pour les sauver, du moins pour adoucir leurs peines. Il appuie ce sentiment erroné de l'autorité de saint Léon, qu'il interprète fort mal, et de l'histoire fabuleuse des larmes versées par saint Grégoire-le-Grand, sur la mort de Trajan; larmes, dit-on, qui soulagèrent beau-

coup les tourmens de cet empereur payen, dans les enfers. Mais cet exemple, en le supposant vrai, prouveroit trop, et Métel lui-même a la bonne foi d'en convenir. XII SIECLE

La trentième paroît être une de ses dernières dans l'ordre du temps. L'auteur prie Alberon, archevêque de Trèves, à qui elle est écrite, étant, dit-il, sur le bord de sa fosse, de ne point l'oublier au saint Sacrifice après sa mort, et moins encore sa mère, dont il rappelle les services qu'elle avoit rendus à ce prélat. A cette prière, succèdent des reproches sur sa vie molle, des plaintes sur ce qu'il fait des acceptions de personnes, et qu'il veut l'engager lui-même à suivre son exemple en l'exhortant à préférer le riche au pauvre. « Vous me troublez, lui dit-il, lorsque vous voulez me « persuader d'avoir des égards pour le riche qui nage dans « l'abondance, au préjudice du pauvre qui manque du né- « cessaire. Si je vous écoutois, de quoi m'eût servi d'avoir « nourri l'armée romaine? » *Conturbas me, dùm suades ut abundantem divitem respiciam, et pauperem egentem negligam. Nonnè superfluum et vanum fuit, cùm exercitum Romanorum pavi?* Ces dernières paroles font voir combien étoit opulente la maison de notre auteur. Ep. 30, p. 369-370.

Dans la trente-deuxième, Métel témoigne à son ami Gombert, dangereusement malade, la part qu'il prend à sa situation. Après l'avoir entretenu de leur ancienne amitié, il fait une digression sur la nature de l'ame, ou plutôt sur la manière dont elle réside dans le corps humain. Gombert croyoit qu'elle étoit dans tous les membres selon son essence; Métel disoit, au contraire, qu'elle n'y étoit que quant à la vie ou à l'opération : *Totam in singulis membris secundùm suí essentiam dicis; ego verò totam secundùm suí vitam.* Métel prouve fort au long son sentiment par l'autorité de saint Augustin, son auteur favori, qu'il paroît avoir bien lu. Ep. 32, p. 371-372.

On peut voir sur Hugues Farsit, abbé de Saint-Jean de Chartres, ce qui a été dit de la trente-quatrième adressée à cet auteur. T. XI, p. 206.

Par la trente-cinquième, Métel satisfait à trois difficultés qui lui avoient été proposées par Humbert, chanoine régulier. La première étoit de savoir si l'on pouvoit communiquer avec des personnes qui sont notoirement mauvaises, ou qui vivent dans le crime. Métel répond et démontre fort

XII SIECLE. bien, par l'Ecriture et les Pères, qu'on le peut licitement, jusqu'à ce que, par un jugement canonique, ces personnes soient retranchées de la Communion ecclésiastique. « L'Eglise « elle-même, dit-il, est souvent obligée de tolérer les mé« chants, à plus forte raison, les particuliers doivent-ils le « faire. » La seconde difficulté consistoit à savoir si l'on pouvoit excommunier, après leur mort, des gens qu'on reconnoîtroit avoir erré de leur vivant dans la Foi. Métel répond que oui ; sur quoi il cite la décision du pape Vigile, qui l'avoit tirée lui-même de saint Augustin, dont il rapporte les propres paroles. La troisième difficulté de Humbert, étoit de savoir s'il étoit permis d'ordonner un prêtre avant l'âge de trente ans. La réponse de Métel est encore affirmative ; ce qu'il établit par l'autorité du pape Zacharie, lequel décide nettement qu'on peut ordonner un prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, attendu qu'il est difficile d'en trouver un assez grand nombre parmi ceux qui sont plus âgés, pour remplir cette dignité.

Ep. 36, p. 379-380.

Dans la trente-sixième, Métel, répondant à Garbode, se plaint d'abord de ce que par ses questions multipliées il ne lui laissoit pas le temps de respirer, tant il exerçoit fréquemment sa plume ; ce qui fait voir que notre auteur lui avoit déja écrit bien des lettres. Cependant, il n'y a que celle-ci qui ait vu le jour. Ensuite, il vient aux deux questions de Garbode, dont l'une étoit, s'il est permis de promouvoir aux ordres sacrés les enfants des prêtres, cela étant défendu par les saints Pères ; l'autre, si l'ordination d'un prêtre faite sans le consentement de son propre évêque doit être censée nulle.

Sur la première de ces deux questions, l'auteur dit qu'il y a des cas de nécessité où ces sortes d'empêchements peuvent être levés par une dispense légitime. Entre les autorités qu'il accumule pour le prouver, il s'en trouve une qu'il dit être tirée d'une certaine écriture canonique, *quædam canonica scriptura*, dont il ne nomme point l'auteur. Elle porte ce qui suit : *Dominus non solùm de alienigenis, sed etiam de commixtionibus adulterinis nasci voluit, ut ostenderet neminem expellendum ab ordine Sacerdotum.* C'est la seule autorité qui fasse directement en sa faveur. Car les autres ne prouvent rien autre chose, sinon qu'il est des occasions où l'on peut relâcher de la rigueur des canons.

Métel ne dit mot sur la deuxième question.

La trente-neuvième lettre, écrite à Foulque, roule sur un endroit où saint Augustin dit qu'il ne faut pas admettre à la pénitence ceux qui sont retombés dans le crime. Métel prouve fort bien que cet endroit ne doit s'entendre que de la pénitence publique et solemnelle, après avoir refuté Hugues de Chartres, qui l'entendoit de l'Extrême-Onction.

La quarantième, adressée à ce même Foulque, débute par un compliment sur ce qu'il avoit quitté l'étude de la Philosophie pour se livrer à celle de la religion. Métel, après l'avoir entretenu des différentes sectes des philosophes, tombe sur les dialecticiens de son temps, dont il fait un portrait fort désavantageux. Il les accuse de faire plus de livres, tous mal digérés, que chacun d'eux n'en peut compter, ni lire, ni comprendre. Il finit sa lettre par opposer la certitude de nos mystères à tous les vains systèmes de la philosophie humaine.

La quarante-unième est au collége des Cardinaux, que l'auteur flatte d'abord infiniment en les nommant les juges des controverses, les dépositaires de la science, et enfin des demi-dieux, et non des hommes. Ces louanges et d'autres également outrées ont pour but de les disposer à recevoir la plainte qu'il leur fait ensuite, de ce qu'ayant tant de sagesse, de prudence et d'autorité, ils souffrent une si grande variété dans les ordres religieux, ou plutôt tant de bigarure dans leurs habillements. C'est principalement aux différentes espèces de chanoines réguliers qu'il en veut: *Ecce isti*, dit-il, *sunt superpelliciati, isti sunt tunicati, quasi regnum Dei obtineatur vestibus, non moribus.* L'éditeur (Prémontré) a placé sous ces dernières paroles une note, où il dit que le Père Adam, son confrère, a réfuté ces plaintes. Il les a lui-même combattues au commencement de ce siècle, en répondant au nommé Chaponel qui les avoit renouvellées. Metel ajoute: *Tunicati exordium sumpserunt à Norberto, superpelliciati à B. Augustino. Ab heri et nudius-tertius emerserunt tunicati, à ducentis et eo ampliùs annis floruerunt jam superpelliciati.* Selon ce calcul de notre auteur, qui ne doit pas être suspect, l'état florissant des chanoines réguliers ne pourroit remonter plus haut que vers le milieu du dixième siècle. Il entasse après cela les autorités sur la nécessité de retenir les anciennes coutumes et sur les incon-

XII SIECLE. véniens des nouvelles, pour en conclure que l'on doit retenir l'ancien habit des chanoines réguliers, et interdire celui des Norbertins.

Ep. 42, p. 388-391.

Thierri, à qui la quarante-deuxième est adressée, paroît différent de la personne de même nom, qui est l'objet de la trente-cinquième. Métel qui avoit appelé celui-ci disciple de saint Augustin, *B. Augustini tyrunculum*, donne à celui-là le titre de moine dans la suscription. Le père Hugo soupçonne qu'il étoit Bénédictin de l'abbaye de Saint-Mansuet de Toul, et le même qui se trouve dans le catalogue des abbés de cette maison, immédiatement après l'abbé Jean.

Not. ibid.

Cette lettre débute par de grands éloges de la charité, à la suite desquels vient une déclamation contre les moines, fort vive, et qui ne paroît pas inspirée par cette vertu. Une affaire d'intérêt étoit ce qui donnoit en cette occasion le mouvement à la plume de Métel. Voici le fait : Les religieux de Saint-Mansuet reprochoient aux chanoines réguliers de Saint-Léon d'avoir usurpé les biens légués à leur maison par le B. H. Gérard. Notre auteur n'en disconvient pas ; mais sur la supposition que les moines ne sont point destinés par leur état à servir l'Eglise, il prétend qu'ils n'ont pas droit d'en percevoir les revenus ; que si néanmoins ils en possèdent contre les régles, à plus forte raison les chanoines réguliers, nés pour les fonctions hiérarchiques, sont-ils capables d'en jouir. Là-dessus il entre dans une longue discussion sur les donations pieuses, soutenant qu'on doit en prendre l'esprit, et non la lettre : principe commode, au moyen duquel on peut justifier, comme on ne l'a que trop fait, les plus criantes usurpations. Il paroît que l'Evêque diocésain étoit en ceci d'intelligence avec les religieux de Saint-Léon. Le reste de cette lettre est employé à décrire l'histoire de la fondation, ou de la réparation de quelques églises de Toul, dont apparemment il étoit question entre les deux maisons.

Ep. 43, p. 391-394.

On ne voit pas trop comment accorder le titre de *Præclaræ indolis juveni* que Métel donne à la tête de la quarante-troisième à un nommé Foulque, différent de celui dont nous avons ci-devant parlé, avec le compliment qu'il lui fait à l'entrée de cette lettre : *Quæstiones*, dit-il, *quas frequenter moves, non ad hoc moves ut de Scripturis scias quod nescis ; sed ad hoc excitas, ut quod de me nescis, scias, et imprudentiam meam quæ te latet, cognoscas, et tam tibi quàm aliis de me*

risum moveas. Malgré ce début, notre auteur ne laisse pas de répondre sérieusement aux deux questions que Foulque lui avoit proposées. C'étoit de savoir, 1° pourquoi Dieu avoit créé l'homme, qu'il savoit devoir tomber; 2° ce que l'on doit penser de la crainte. Sur la première, il répond que Dieu ayant créé l'homme et l'ange pour mériter, il a dû leur laisser le pouvoir de faire le mal. Il ajoute, par rapport à l'homme, que si Dieu a prévu sa chute en le créant, il a en même temps préparé un remède si excellent pour le relever, qu'il ne devoit en devenir que plus grand après être tombé. C'est pourquoi il appelle cette chute, une chute heureuse, en ce qu'elle nous a procuré le Verbe pour rédempteur. Il s'étend fort au long sur les effets de cette rédemption, sur la sagesse et la toute-puissance de Dieu qui sait tirer le bien du mal, et ne permet celui-ci que pour un plus grand bien; sur ses jugements impenétrables, etc. Pour satisfaire à la seconde question, il distingue deux sortes de craintes, dont il trace, d'après l'Ecriture et la tradition, les caractères opposés. « L'une, dit-il, est « la crainte filiale, laquelle, étant jointe à l'amour, fait partie « des sept dons du Saint-Esprit; l'autre est la crainte servile, « toujours accompagnée d'une mauvaise volonté, qui n'en- « visage que la peine, sans se proposer pour fin la justice. « *Alter timor est servilis quem sociat zelus malus qui pœ- « nam habet, qui justitiam præmium non habet.* Par cette « crainte, ajoute-t-il, l'homme évite à la vérité la peine parce « qu'il n'en souffrira pas une aussi grande que s'il ne faisoit « aucun bien. Car s'il est vrai, comme le dit un certain Doc- « teur, que dans celui qui n'a point la foi, la peine tempo- « relle tient lieu de satisfaction; à combien plus forte raison « le bien que fait un fidèle, adoucira-t-il la rigueur du sup- « plice éternel? » Nous ignorons quel est ce docteur d'où Métel a tiré ce qu'il avance sur la satisfaction des peines des infidèles. Ce n'est point assurément un Père de l'Eglise, à moins qu'il n'ait altéré son texte. Du reste, son assertion sur la différence des deux craintes n'en est pas moins conforme à la doctrine de saint Augustin, dont il cite plusieurs passages très-bien choisis.

XII SIECLE.

La quarante-quatrième, écrite à Humbert, traite de la manière dont l'ame apporte en naissant la connoissance de tous les arts. Métel répond, avec saint Augustin, que l'ame

Ep. 44, p 394.

XII SIECLE. ayant été créée raisonnable et intelligente, renferme en elle-même les principes généraux de tous les arts, mais qu'elle ne fait le développement et l'application de ces principes que par la réflexion; la raison, dit ce Père, étant en l'homme avant qu'il en fasse usage, comme l'étincelle dans le caillou avant qu'on l'en tire: pensée aussi vraie que profonde, et qu'on peut regarder comme la clef du véritable système de l'entendement humain.

Ep. 45, p. 394-396. L'auteur commence la quarante-cinquième, adressée à un abbé nommé Eudes, ou Odon, par ces paroles emphatiques qui méritent d'être rapportées pour leur singularité. *Parnassus biceps conticuit, clausoque hiatu obmutuit; et ego qui olim quærentibus responsa dabam, quæ de gemino fonte tam divinæ quàm humanæ scientiæ derivabam, silui; et qui solebam musare cum Musis, et philosophare cum Philosophis, et divinare cum Scripturis divinis digitum ori meo apposui.* Il dit ensuite qu'il n'a pas néanmoins tout oublié, comme il se propose de le faire voir par l'exposé de ce qu'il pense sur les relations divines. C'est l'objet de toute cette lettre, dans la quelle il s'applique à prouver par saint Augustin et Boëce qu'il n'y a rien d'accidentel en Dieu, que tout ce qu'il a de réel appartient à son essence, et que les rapports qu'il acquiert avec les créatures, n'ajoutent par conséquent, ne retranchent, ni ne changent rien à son être. Tout cela, dit-il en finissant, doit être entendu sans préjudice du mystère de la Trinité: *quæ autem diximus, salvâ pace Trinitatis diximus*: preuve qu'il ne s'agit point de ce mystère dans cette lettre, quoique l'éditeur y ait mis à côté ce sommaire: *Trinitatis mysterium ex Augustini et Boëtii principiis eruditè explicat.*

Ep. 46, p. 397-398. La quarante-sixième est une réponse à un jeune homme nommé Hugues, sur ce qu'il est dit que Dieu ajouta des années à la vie du roi Ezéchias: paroles qu'il ne pouvoit concilier avec la fixation éternelle du nombre de nos années tant de fois et si clairement énoncée dans les livres saints. Métel résout fort bien cette difficulté, à l'occasion de laquelle il entre dans la discussion des futurs conditionnels, qu'il explique suivant les principes de saint Jérôme et de saint Augustin.

Ep. 47, p. 398. La quarante-septième est de même pour répondre à son maître Ticelin, qui ne cessoit, dit-il, de le harceler par les

questions qu'il lui faisoit de vive voix et par écrit. Celles dont il s'agit dans cette lettre, roulent sur les duels et les épreuves. Métel réprouve le duel comme proscrit dans un Concile, dont il rapporte la décision sans le nommer. A l'égard des épreuves, il ne veut ni les condamner, ni les approuver.

Les rigueurs que l'on exerçoit alors en divers lieux contre les Juifs, avoient déterminé le moine Gérard à consulter Métel sur ce qu'il pensoit à ce sujet. Notre auteur lui répond dans sa quarante-huitième lettre, qu'on doit mettre une grande différence entre les Juifs et les Gentils, dans les traitemens dont on use à leur égard. « Ceux-ci, dit-il, « persécutant l'Eglise et ne pouvant que lui nuire, ne mé« ritent aucune grace ; au lieu que l'on doit user de ména« gement envers les Juifs, d'autant qu'ils servent l'Eglise par « le zèle même qu'ils témoignent pour leur loi. Ce sont, « ajoute-t-il, nos archivistes et nos libraires. Ils portent « nos titres avec eux, et rendent témoignage à la foi chré« tienne en montrant les preuves de leur religion. Ainsi, « loin de chercher à les exterminer, nous devons nous « intéresser à leur conservation, comme de gens dont les « services nous sont très-utiles. » Il cite là-dessus saint Grégoire-le-Grand, et la lettre du pape Alexandre II aux évêques d'Espagne, pour empêcher qu'on ne confondît les Juifs dans la guerre qu'on y faisoit aux Infidèles. Ep. 48, p. 399.

Enfin, la cinquante-cinquième et dernière est une réponse à deux questions d'un Simon bénédictin : l'une, si la pénitence imposée par le confesseur, quelque légère qu'elle soit, peut être regardée comme suffisante ; l'autre, si l'absolution donnée par un méchant prêtre ne doit laisser aucune défiance au pénitent. Sur la première, il dit q'une légère satisfaction donnée par le confesseur à un pénitent sincèrement contrit, suffit pour la rémission de ses péchés. Il ajoute néanmoins, en parlant à Simon, que si celui qu'il choisira pour le médecin de son ame est trop indulgent ou par ignorance, ou par une molle compassion, il doit être son médecin à lui-même. Sur la seconde, il répond que l'indignité du ministre ne fait rien à la validité du sacrement, lequel tire toute son efficace des mérites de Jésus-Christ. Ep. 55, p. 411-412.

Telles sont les lettres de Hugues Métel, qui ont échappé à l'injure du temps. Avant le père Hugo, dom Mabillon

XII SIECLE.

Bern. op., t. I, p. 378-381.
Mab. Annal., t. III, p. 465.

Ibid.

avoit déja fait part au public de quelques-unes ; savoir, de la première en partie, de la dixième et de la dix-huitième, dans son édition des œuvres de saint Bernard ; et de la trente-deuxième parmi ses Analectes. Il avoit lu attentivement toutes les autres dans le manuscrit du collége de Louis-le-Grand ; et l'impression qu'elles lui avoient laissée, n'étoit nullement favorable à l'auteur : *Cujus*, dit-il, *non minùs moderatio quàm judicii gravitas in cœteris ejus epistolis desideratur.* Les extraits que nous avons donnés de ces lettres, suffisent pour justifier ce jugement. Il faut avouer néanmoins que Métel avoit une érudition peu commune de son temps, qu'il avoit puisé les principes de la saine théologie dans l'étude réfléchie des saints Pères, et qu'il eut assez de goût pour préférer leur méthode si simple, si noble et si lumineuse aux subtilités basses, vaines et alambiquées de l'école. Si les maîtres qui dirigèrent ses études, lui eussent appris à mettre plus de correction dans son style, plus de choix dans ses pensées, plus de justesse dans ses raisonnemens, moins de pétulance dans ses invectives, de licence dans ses réprimandes, d'affectation dans l'étalage de son savoir, sans doute avec la sagacité d'esprit et le feu d'imagination qu'il tenoit de la nature, il auroit pu devenir un modèle pour ses contemporains, et un auteur estimable aux yeux de la postérité. Voilà ce que nous pensons de la prose de Métel.

A l'égard de ses vers, les essais que le P. Hugo nous en a donnés, (car il n'a pas jugé à propos de publier tout ce qu'il a trouvé de Métel en ce genre), prouvent bien qu'il avoit la facilité dont il se vante, dans ses lettres, pour la versification ; mais ils ne marquent nullement qu'il eut du talent pour la poésie. Tout leur mérite consiste dans des jeux de mots puérils, dans un mécanisme aussi pénible qu'obscur de rimes, d'acrostiches, d'énigmes, etc., sans goût, sans sel, sans chaleur, et dans un style encore plus barbare que la prose dont nous venons de rendre compte.

Il faut néanmoins en excepter la première pièce ; mais par malheur elle n'est point de Métel ; et l'éditeur qui nous l'a donnée pour neuve, ne s'est point aperçu qu'elle étoit déja imprimée parmi les œuvres de l'évêque Marbode, dont elle représente à merveille le style, la façon de penser et le génie mordant. C'est la fable du loup qui se fit ermite.

XII SIECLE.

La seconde pièce, ouvrage véritable de notre auteur, contient divers problèmes divisés, suivant les lettres de l'alphabet, par distiques hexamètres; le premier sur un mot, dont la lettre initiale est A; le second, sur un autre mot qui commence par un B, et ainsi des autres en suivant l'ordre alphabétique. De plus, le même mot qui fait le dernier pied du premier vers, termine aussi le second. Nous nous contenterons d'en rapporter un exemple, après avoir remarqué que l'auteur a mis sur une colonne à l'opposite du mot qui est le sujet du distique, l'anagramme de ce même mot, comme

Roma *Corda puellarum lascivis urgeo m*
Verte retro nomen, totidem mihi serviet } *orbis. Amor.*

A la suite de ces problèmes ou énigmes viennent vingt-sept autres petites pièces, dont la plupart ne sont que des distiques ou des quatrains, tantôt héroïques, tantôt élégiaques, sur différens sujets profanes ou sacrés. On peut apprécier tous les autres par celui-ci:

Natus	*Purus*	*Homo*	*Fortis*	*Surgens*	*Levis*	*Unus*
Virgine	*Culpâ*	*Re*	*Vi*	*Carne*	*Gradu*	*Deitate*
Sumit	*Sacrat*	*Fert*	*Premit*	*Excitat*	*Intrat*	*Adimplet*
Corpus	*Aquas*	*Pœnam*	*Mortem*	*Se*	*Cochica*	*Totus.*

Si l'on en croit dom Calmet, la poésie latine ne fut pas la seule que cultiva notre auteur, et il nous reste, selon lui, un ample monument de son talent pour la versification française. C'est le fameux roman de Garin le Loherans, ouvrage composé de près de vingt mille vers, et dont la date remonte effectivement vers le douzième siècle. Mais ce qui prouve qu'il est étranger à notre auteur, c'est qu'il y est parlé de la (1) commune de Metz, laquelle, de l'aveu de dom Calmet, ne fut établie qu'en 1179, par Hervis ou Henri, comte de Champagne et Marie son épouse.

Hist. de Lorr., t. I, p. cxxi, et Bib. de Lorr., p. 658.

Hist. de Lorr., ibid. pr., p. cclv, not. b.

(1) Quant vint à Jor encontre en sont allé,
Et la Commune de Metz la fort cité.

RAIMBAUD,

DOYEN DE L'ÉGLISE DE LIÈGE.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Mart., Anecd., t. I, p. 343.
Gall. chr. nov., t. III, p. 926.

RAIMBAUD, natif de Liège, étoit chanoine de l'église cathédrale de cette ville avant l'an 1117. Il parvint ensuite au rang de doyen, et nous avons un acte de l'an 1144, qu'il souscrivit en cette qualité. Malgré son caractère pacifique, dont on voit des traits bien marqués dans ses écrits, Raimbaud se vit en bute à des ennemis qui l'obligèrent à chercher son salut dans la fuite. Il se retira (vers l'an 1120) à l'abbaye de Rolduc chez son ami l'abbé Richer, où il resta l'espace de huit mois. On n'est point certain du temps de sa mort. Fissen la place en 1147; mais il ne donne aucune preuve de cette époque. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il étoit remplacé l'an 1158 par Humbert III.

Raimbaud sanctifia son loisir par des études ecclésiastiques, dont il résulta divers ouvrages lumineux et édifians.

Ad an. 1139, p. 197-199.

Ibid.

Le premier de ceux que l'impression a livrés au public, se trouve dans le douzième volume des Annales de Baronius. C'est une opuscule, adressé en forme de lettre à tous les fidèles, touchant le schisme d'Anaclet et d'Innocent II. L'auteur s'y intitule *Minimus majoris Ecclesiæ quæ est in Leodio*, d'où l'éditeur infère qu'il étoit évêque de Liège. Mais, comme on le remarque dans le nouveau *Gallia Christiana*, Raimbaud ne paroît dans aucune liste des évêques de cette ville; et quant à l'inscription dont il s'agit, elle prouve seulement qu'il étoit membre de la principale église de Liège. L'amour de la paix et de l'unité fut le motif qui l'engagea de composer cet écrit. Il voyoit avec une peine extrême le sein de l'Eglise déchiré par les factions des deux concurrens pour la papauté; et ce qui redoubloit sa douleur, c'étoit l'excessive prévention de ceux qui auroient dû travailler à éteindre le schisme. Il fut surtout frappé de l'accueil que les

moines de Cluni firent à une lettre circulaire, du genre de celles qu'on appeloit *rotulus*, écrite sur la mort d'un abbé nommé Hervé, partisan d'Anaclet. Gérard, évêque d'Angoulême, en étoit l'auteur; ou plutôt, suivant la liberté que chacun avoit d'insérer dans ces sortes de lettres ce que bon lui sembloit, il y avoit mis un précis historique de la manière dont Innocent et Anaclet étoient parvenus au pontificat. Cette lettre ayant été apportée à Cluni, les religieux la déchirèrent sans l'avoir daigné lire, et l'envoyèrent en cet état au pape Innocent. Raimbaud se plaint de cette précipitation, d'autant plus surprenante en effet, qu'Anaclet ayant été leur confrère, c'étoit une raison de plus pour eux d'examiner son fait avec attention. « Si l'écrit, dit-il, étoit mauvais, il falloit le réfuter. Par-là, on se « fût mis en état d'éclairer les fidèles, et on eût enlevé aux « partisans d'Anaclet des armes qu'ils regardent comme triomphantes, et avec lesquelles ils font réellement du progrès. « Mais je ne sais quel esprit de vertige s'est emparé des deux « partis, et ne leur permet de rien entendre, ni de rien examiner. C'est ignorance dans les uns, c'est mauvaise volonté « dans les autres. Néanmoins ces causes différentes produisent malheureusement partout les mêmes effets. Ceux qui « sont pour Anaclet, appellent les partisans d'Innocent les « *Innocentiens*, et ceux-ci réciproquement nomment leurs adversaires les *Anaclétiens*. On accompagne d'anathèmes ces « qualifications odieuses, et on en est venu au point de ne « vouloir ni prier, ni faire aucun acte de communion les uns « avec les autres. Certes, en agir de la sorte, c'est bien peu « connoître les règles de la tolérance et de la charité chrétienne. Pourquoi juger avec si peu de réflexion le serviteur « d'autrui ? Pourquoi ne pas attendre en paix du bénéfice du « temps, l'éclaircissement d'une question qui n'est encore « rien moins qu'évidente ? Pour nous, mes frères, nous vous « déclarons que, bien éloignés de ces dispositions schismatiques, nous prions pour le père Hervé, dans la confiance « que son attachement au parti d'Anaclet, qu'il a embrassé « avec simplicité, n'a point été un obstacle pour son salut « Imitez cette conduite, et souvenez-vous que c'est à Jésus-« Christ que Dieu a donné le jugement de toutes choses. Suivez le conseil de l'Apôtre, qui nous défend de juger avant « le temps, c'est-à-dire avant l'avénement du Seigneur, lequel

XII SIECLE. « éclairera ce qui étoit caché jusqu'alors dans les ténèbres, et « manifestera les plus secrètes pensées des cœurs. » Il est visible que, dans cette lettre, Raimbaud parle moins en son nom particulier qu'en celui de toute l'église de Liége. Peut-être étoit-elle la seule qui, dans ce temps de trouble et de confusion, gardât cet esprit de modération et d'équité dont elle avoit déja donné peu auparavant un exemple si éclatant dans les divisions du sacerdoce et de l'empire, sous les empereurs Henri IV et Henri V : distinction bien honorable, et qui montre combien ses lumières étoient supérieures à celles d'autres églises.

Mart. Anecd., t. I, p. 340.

Un certain Dermace, Hibernois de nation, mais établi à Liége, étant sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte, en 1117, pria Raimbaud de lui dresser une lettre pour se recommander aux prières des fidèles. Raimbaud le satisfit, et composa, sous le nom de Dermace, un écrit, dans lequel il débute par le récit des malheurs qui avoient affligé le pays liégeois dans le cours de cette année. On y voit que les pluies, les orages, les tonnerres y avoient été fréquens, et avoient causé de grands dégats. L'auteur en prend occasion d'exhorter les fidèles à la pénitence. Il parle ensuite, au nom de Dermace, de son voyage de Jérusalem, et invite ses lecteurs à sortir de la Babylone spirituelle pour chercher, non la Jérusalem terrestre, mais la Jérusalem céleste. Il finit par leur demander le secours de leurs prières pour lui, et pour Raimbaud, qui m'a, dit-il, composé cette lettre pour me tenir lieu de Viatique : *Etiam pro Raimbaldo, quæso, Leodiensi orate, qui proficiscenti mihi hanc pro Viatico providit et conscripsit Epistolam.* Il est à remarquer que, dans cette lettre, l'auteur cite un premier livre de S. Augustin, *contra Marcionitas;* ouvrage absolument inconnu, et qui a bien l'air d'être supposé, n'étant point rapporté par Possidius dans le catalogue des écrits du saint docteur.

Mart. ibid., p. 339-340.

Raimbaud, s'étant réfugié, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Rolduc auprès de l'abbé Richer, fut invité par cet ami à composer un Traité *de la vie canoniale.* Il entreprit aussitôt cet ouvrage; mais il n'y donna la dernière main qu'à son retour à Liége. Avant que de le publier, il voulut avoir l'avis de Vasselin Momalius, alors prieur de Saint-Jacques de Liége, depuis abbé de Saint-Laureut de la même

ville. Ce traité, qui se conserve manuscrit à l'abbaye d'Alne, n'a pas encore été mis sous la presse. Mais dom Martenne a inséré dans le premier tome de ses Anecdotes, immédiatement avant la lettre de Dermace, dont il est aussi l'éditeur, deux lettres de Raimbaud à Vasselin sur ce sujet. Dans la première, après lui avoir raconté l'occasion qui l'avoit engagé à écrire sur la vie canoniale, il prie Vasselin d'examiner son ouvrage avec toute la sévérité d'un juge, et nullement avec les yeux indulgens d'un ami. Le prieur de Saint-Jacques lui ayant répondu qu'il n'y avoit rien trouvé à redire, et que tout lui paroissoit utile pour l'édification du prochain, Raimbaud, dans une seconde lettre, témoigne qu'il prendrait ce jugement pour une flatterie, s'il ne connaissait la sincérité de son amitié. « Mais, dit-il, obligé de bien penser d'un ami comme vous, j'emprunterai ces paroles du » célèbre évêque Sidonius Apollinaris, parlant d'un certain Neratius qui avoit donné de grandes louanges à un de » ses ouvrages : autant qu'on peut le faire sans vanité, disoit ce grand prélat, je m'applaudis du suffrage d'un si habile homme, s'il est conforme à la vérité; s'il s'en écarte, » au contraire, je me réjouis de son amitié. J'en dis autant » de vous, et avec la même sincérité. »

Sander. Bib. manuscr. Belg., part. 2, p. 255.

Raimbaud se mêloit aussi de versification. Les bollandistes ont publié, dans leur second tome du mois de mai, des vers de sa façon à la louange de saint Mayeul, abbé de Cluni.

P. 668.

Outre ces ouvrages imprimés, la bibliothèque du Vatican renferme deux exemplaires manuscrits d'un livre de Raimbaud, intitulé *Stromata*. Ces stromates, ou tapisseries, roulent sur différentes matières ascétiques. La première question est en forme de dialogue entre l'Église et saint Augustin, touchant les vœux des chanoines réguliers; et voici comme l'ouvrage débute : *Ecclesia. Dic, sancte Augustine : si quis perfectionis amore propria deserens ex formâ et institutione apostolicâ communiter vivendi propositum arripuerit, poterit ne deinceps jure ecclesiastico et canonico ad ea redire. quæ semel deseruit?* Le premier des deux manuscrits où cet ouvrage se trouve, p. 5, n° 1059, est du douzième siècle.

Montf. Bibl. mss., p. 101 et 138.

Raimbaud, consulté comme un grand directeur de la vie spirituelle, avoit sans doute écrit plusieurs lettres aux per-

XII SIECLE.

sonnes qui s'étoient mises sous sa conduite. Mais le temps nous les a toutes enviées, ainsi que d'autres écrits, tant en vers qu'en prose, qu'il avoit composés sur des sujets de piété.

N° 8501, A.

WAUTIER, moine français (on ne sait de quelle maison), composa, vers le temps de la seconde croisade, une manière de poème sur Mahomet, dont on conserve un exemplaire manuscrit à la Bibliothèque du Roi. Tout ce que l'auteur débite sur le compte du faux prophète, il dit l'avoir appris d'un abbé nommé Warnier, qui le tenoit d'un clerc de Sens instruit lui-même par un mahométan converti à la foi. Cette pièce n'en est pas moins une fiction, un pur roman, où la vraisemblance est souvent aussi peu respectée que la vérité. C'est ainsi qu'elle débute :

Quisquis nosse cupis patriam Machometis et actus,
Otia Walterii de Machomete lege.
Sic tamen otia sunt ut et esse negotia credas,
Ne spernas quoties otia fortè legis.
Nam si vera mihi dixit Warnerius Abbas,
Me quoque vera loqui de Machomete puta.
Abbas jam dictus Monacho Monachus mihi dixit,
Imò testatus est mihi multoties,
Quòd quidam cui nomen erat Paganus, honestus
Clericus, et Senonum magnus in Ecclesiâ,
Secum detinuit aliquanto tempore quemdam
Qui Machomis patriam gestaque dixit ei;
Qui de progenie gentili natus et altus
Christi baptismum ceperat atque fidem.....
Ergo se puerum didicisse legendo professus
Quidquid scripturæ de Machomete sonant.
Dixit eum genitum genitoribus ex Idumæis,
Et Christi doctum legibus atque fide.
Rhetor, Arithmeticus, Dialecticus et Geometra,
Physicus, Astrologus, Grammaticusque fuit.
Qui licèt ut liber excelleret artibus istis,
Ex servis servus ortus et altus erat.

Cet échantillon suffit pour faire juger de la pièce, et nous dispense d'en rapporter le précis.

ALBERON,

ÉVÊQUE DE VERDUN,

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ursion, évêque de Verdun, ayant été faire sa démission à Liége, comme on l'a dit ailleurs, entre les mains de l'empereur Lothaire II, et du pape Innocent II, les députés de cette église qui l'avoient accompagné firent aussitôt, par ordre des deux puissances, une nouvelle élection, qui tomba sur Alberon, fils d'Arnoul, comte de Chini. Elevé dans le clergé de Verdun, il étoit parvenu par son mérite à la dignité d'archidiacre, qu'il remplissoit avec édification. Sa promotion à l'épiscopat plut également au pape et à l'empereur, et fut peu après ratifiée par le consentement unanime de ses diocésains. Spic., t. XII, p. 314.

Le pontife romain étant venu de Liège à Paris, l'élu se rendit en cette dernière ville pour recevoir de ses mains l'onction du sacerdoce et la consécration épiscopale; cérémonie qui s'exécuta dans les fêtes de Pâques de l'an 1131. De retour à Verdun, le prélat employa tous ses soins pour délivrer cette ville de la tyrannie du comte de Bar. Il y réussit par un stratagême, après avoir inutilement épuisé les voies de douceur, de patience et d'insinuation. La paix rendue à son église, il mit son application à y établir le bon ordre et à lui rendre son ancienne splendeur. Pendant trois ans que le comte avait tenu Verdun, l'office divin, par l'expulsion des chanoines, avoit cessé dans la cathédrale, dont le toît même avoit été découvert par cet usurpateur dans la vue de la détruire. Alberon en répara le chœur, et le mit en état d'être occupé par les chanoines. Mais voyant que le reste de l'édifice menaçoit ruine, il prit le parti de le démolir pour élever à la place une nouvelle église. C'est celle qui subsiste encore de nos jours : ouvrage, suivant Laurent de Liège, Ibid. p. 316. Ibid. p. 317.

XII SIECLE. qui surpassoit tout ce qui se voyoit alors en ce genre; mais ouvrage, dans le vrai, beaucoup inférieur pour l'élégance à la plupart des basiliques qui furent construites dans les deux siècles suivants. Loin d'être à charge à son peuple pour l'exécution de cette entreprise, Alberon lui donna dans ce même temps une marque éclatante de son désintéressement. Les évêques de Verdun faisoient alors fabriquer dans leur ville une monnaie à leur coin, qui avoit cours dans tout le diocèse. Pendant les derniers troubles, elle avoit été fort altérée, de manière qu'étant rebutée par les étrangers, le commerce des Verdunois en souffroit un grand préjudice. Alberon, sans consulter son intérêt, fit porter toute cette mauvaise monnaie au billon, défendit d'en frapper davantage, et ordonna qu'on se serviroit désormais de celle de Châlons.

P. 227.

Ibid. p. 330.

Ibid. p. 331.

Les troubles, après sept ans de calme, ayant recommencé dans le pays Verdunois par les incursions de Henri, comte de Grandpré, notre prélat se vit dans la nécessité de reprendre les armes pour la défense de son peuple. Ses efforts triomphèrent des brigands, et mirent fin à leurs déprédations. Délivré de ces embarras, il prit la croix, à l'insu de ses ouailles, et partit pour la Terre-Sainte. Mais arrivé à Rome, le pape Célestin II l'obligea de retourner en son diocèse, où la disette et de nouvelles hostilités commises par deux seigneurs voisins, Albert de Sainte-Menehoud et Robert de Conflans, réclamoient sa présence. La ferveur qu'il portoit en Orient se répandit sur son peuple, d'une part en aumônes, de l'autre en exploits vigoureux qui reléguèrent les ennemis dans leurs propres foyers. L'ouvrage de la cathédrale cependant s'avançoit sous la direction de l'architecte Garin. L'ardeur avec laquelle on l'avoit poussé, mit ce temple en état d'être dédié l'an 1148 par le pape Eugène III, qu'Alberon avoit amené du Concile de Reims à Verdun pour cette cérémonie. De là il accompagna le pontife à Trèves, d'où il fut député par un concile qui s'y tint alors, pour aller examiner les merveilles qu'on publioit de sainte Hildegarde, religieuse du monastère de St-Rupert, au diocèse de Mayence. Il eut pour associé dans cette députation, Albert, Princier de son église; et l'un et l'autre, après un examen approfondi, rendirent un témoignage avantageux à la doctrine, aux dons surnaturels et à la piété de la sainte. De re-

Brover, Ann. Trev., ad an. 1128.

Hist. de Verdun, p. 255.

tour en son diocèse, il y fut témoin d'une guerre furieuse entre les Verdunois et les habitans du pays de Metz. Elle finit l'an 1152 par la médiation de S. Bernard. Pendant les quatre années qui suivirent, notre prélat ne s'occupa qu'à reformer divers abus, à cimenter la paix entre ses diocésains, à les instruire et les exhorter à la pratique des vertus chrétiennes. Il eut pour coopérateurs dans ces pieux travaux plusieurs ecclésiastiques de mérite. On nomme entre autres, Albert, dont nous venons de parler, qui remplaça le prélat dans son siége; Guillaume, doyen de la cathédrale, lequel avoit écrit sur les miracles de Notre-Dame de Verdun, et dont le zèle pour amasser des livres étoit si grand, qu'on auroit dit qu'il vouloit former une bibliothèque semblable à celle de Ptolémée Philadelphe, ou d'Eusèbe de Pamphile; André, archidiacre, qui se fit moine à Clairvaux l'an 1155; Hugues, trésorier; Pierre, grand-chantre, et Emile, scholastique, tous éminens, dit l'auteur qui nous sert de guide, en sagesse et en vertu.

Ibid. ad an. 1153.

Ibid. p. 313 et 332.

Ibid. p. 332.

Alberon sentoit le poids de l'épiscopat à mesure qu'il avançoit en âge. L'amour de la retraite se fortifioit en lui dans la même proportion. Enfin, cette passion ayant triomphé l'an 1156, il assembla son peuple, lui fit ses adieux en termes très-touchans, l'exhorta à lui substituer Albert, et se retira dans l'abbaye de St-Paul, habitée par des prémontrés, au milieu desquels il termina saintement ses jours, l'an 1158, environ deux ans après son abdication. Plusieurs églises ou monastères du diocèse de Verdun, dont on peut voir le détail dans l'Histoire de cette église par Laurent de Liège, lui doivent leur fondation ou leur rétablissement.

Ibid. p. 335.

Calmet, Hist. de Lorr., t. I, p. 120.

§ II.

SES ÉCRITS.

Le temps ne nous a conservé des écrits d'Alberon qu'une lettre et deux chartes. La lettre, insérée dans l'Histoire des évêques de Verdun, par Laurent de Liège, et publiée par dom Calmet, parmi les preuves de l'Histoire de Lorraine, est adressée au pape Innocent II, pour lui rendre compte des motifs qui l'avoient porté à mettre des Prémontrés à la place

Spicil., t. XII, p. 233-234.

T. I, p. 233-234.

XII SIECLE.

des Bénédictins dans l'abbaye de St-Paul, près des murs de Verdun. L'auteur y dit que Vecfrid, l'un de ses prédécesseurs, ayant substitué vers l'an 960 des moines aux clercs qui desservoient originairement cette église, ceux-là s'étoient comportés d'une manière très-édifiante pendant un grand nombre d'années; mais qu'enfin dans ces derniers temps ils avoient tellement dégénéré, qu'ils étoient devenus l'opprobre de son diocèse; que, pour satisfaire au devoir de sa conscience, il avoit été trouver leur abbé Manassès, accompagné de plusieurs abbés et personnes religieuses; qu'il lui avoit remontré le scandale que sa conduite et celle de ses moines excitoient, et en avoit tiré une promesse de mieux vivre à l'avenir; mais qu'au mépris de cette promesse les désordres ayant continué, il avoit été contraint de déposer l'abbé, de le renfermer à Saint-Vanne, et de disperser les moines en différentes abbayes; qu'ensuite, après avoir offert le monastère vacant à différens moines, même à ceux de Cluni, qui tous avoient refusé de venir le repeupler, il n'avoit pas cru pouvoir mieux faire que d'y établir des Prémontrés; qu'au reste, par cette disposition, il n'avoit fait que rétablir dans son premier état un monastère qui avoit d'abord été fondé pour des clercs. Ce qu'Alberon avance, qu'il avoit appelé des religieux de Cluni pour remplacer ceux de St-Paul, est formellement contredit par Pierre-le-Vénérable, qui se plaignit vivement qu'on eût enlevé à l'ordre de Saint-Benoît un de ses monastères pour les fautes de quelques membres que le corps avoit désavoués. « Pourquoi, mandoit-il au car-« dinal Mathieu d'Albane, faire une pareille injure à l'état « monastique? Est-il donc permis de confondre ainsi les in-« nocens avec les coupables? Des moines pervers et incorri-« gibles ont mérité d'être chassés d'un monastère. Falloit-il « donc pour cette raison y abolir en même temps l'institution « monastique; comme si l'on n'avoit pu les remplacer par « d'autres capables d'y faire oublier leurs désordres, et de « les réparer par une vie édifiante? Graces à Dieu, la France « conserve un très-grand nombre de moines dont les mœurs « et la conduite honorent leur état... Nous vous conjurons « donc, et l'évêque de Châlons (Geofroi) avec nous, de don-« ner vos soins pour obtenir du siége apostolique qu'il efface « la tache qu'on vient d'imprimer à notre ordre. » Cette lettre

Ep. l. 2, ep. 11, col. 728-729.

XII SIECLE.

n'eut aucun effet. Le pape confirma l'introduction des Prémontrés à Saint-Paul, où ils se sont maintenus jusqu'à nos jours avec édification.

Les deux chartes d'Alberon ont pour objet, l'une l'introduction des Prémontrés, faite l'an 1151 dans l'abbaye de Saint-Paul; l'autre, la fondation de l'abbaye de Chanteloup pour des moines de Cîteaux. Elles se rencontrent l'une et l'autre parmi les preuves du tome II, de l'Histoire de Lorraine, par dom Calmet. P. ccevii et cccxliii.

LE VÉNÉRABLE SERLON,

ABBÉ DE SAVIGNI.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Serlon, natif de Valbadon, près de Bayeux, eut pour maître de ses études Geofroi, qui lui inspira en même temps le goût de la piété. Celui-ci ayant pris le parti de quitter le siècle, son disciple le suivit à l'abbaye de Cerisi, où ils embrassèrent l'un et l'autre la vie religieuse. Mais comme les pratiques de cette maison n'étoient pas assez austères à leur gré, ils passèrent, l'an 1113, dans celle de Savigni au diocèse d'Avranches, nouvellement fondée par le B. H. abbé Vital. Les progrès qu'ils firent dans la vertu sous la conduite de ce saint homme, leur méritèrent à tous les deux l'honneur de lui succéder. Geofroi le remplaça immédiatement l'an 1122, et Serlon devint le quatrième abbé de Savigni l'an 1140, après la mort d'Ewan l'Anglais. Cette abbaye, comme on l'a dit ailleurs, étoit chef d'une congrégation répandue en France et en Angleterre. Serlon mit tous ses soins à maintenir l'exactitude et l'uniformité de l'observance dans tous les monastères qui relevoient de sa crosse. Pour cet effet, il tenoit fréquemment des chapitres généraux, où les moindres abus étoient extirpés dès leur naissance. Mais sa vigilance devint à charge à quel-

Rob. de Mont. de abb., c. 4. Baluz. Miscel., t. II, p. 311. Gall. chr. nov., t. XI, col. 544.

Ibid. col. 545.

XII SIECLE.

ques-uns de ses co-abbés d'Angleterre. Ils travaillèrent sourdement à secouer le joug de son autorité, prenant pour prétexte l'incommodité des fréquens voyages qu'il leur faisoit faire en France. L'abbé de Savigni, s'en étant aperçu, rompit leurs mesures par un expédient auquel ils ne s'attendoient pas. Accompagné d'Osmond, abbé de Baubec, il se rendit l'an 1147 (1) au chapitre général de Cîteaux ; et là, en présence du pape Eugène III, il réunit, entre les mains de saint Bernard, son abbaye à l'ordre de Cîteaux, et la lui soumit avec tous les monastères qui en dépendoient. Le pape confirma solennellement cette réunion peu de jours après par une bulle datée de l'abbaye de Saint-Seine. L'abbé de Clairvaux, de retour chez lui, fit partir un de ses religieux nommé Thibaut, auparavant infirmier de Saint-Denys en France, pour aller instruire les moines de Savigni des usages de Cîteaux. Les monastères d'Angleterre, effrayés des changemens qui se faisoient en cette abbaye, redoublèrent leurs efforts pour se soustraire à sa dépendance, mais inutilement. Le pape les contraignit d'adopter la réforme qu'elle avoit embrassée, et de lui demeurer assujettis, par une nouvelle bulle expédiée au concile de Reims l'an 1148.

Mart. Am. col., t. I, col. 807. Gall. chr., ibid.

Ces obstacles surmontés, Serlon voulut abdiquer pour se retirer à Clairvaux. Mais saint Bernard s'opposa, tant qu'il vécut, à ce dessein. L'abbé de Savigni le reprit après la mort du saint homme, et l'exécuta sans contradiction. Devenu simple religieux à Clairvaux, il y passa cinq années, au bout desquelles il mourut en odeur de sainteté l'an 1158. Son épitaphe en prose, rapportée dans la nouvelle histoire de Bayeux, mais trop longue pour être ici transcrite, confirme les éloges que nous venons de lui donner, et ceux que nous allons y ajouter.

Baluz. Miscel., t. II, p. 314. Gall. chr., ibid., col. 546. Herman, Hist. de Bay., p. 189-190.

II.

SES ÉCRITS.

Serlon n'étoit pas seulement recommandable par sa sagesse et sa piété, il avoit aussi beaucoup de savoir et un talent pour la parole, qui charmoit tous ceux qui l'entendoient. *Vir valdè litteratus, cujus eloquium audientibus erat accep-*

Spic., t. X, p. 374-755.

(1) Et non pas 1148, comme on l'a dit plus haut (p. 418) d'après Manrique, M. Fleuri et D. Mabillon. Voy. sur cela le nouveau *Gallia christiana*, t. XI, col. 545.

tabile super mel et favum. C'est le témoignage que lui rend un ancien auteur, et que les écrits que nous avons de lui ne démentent point.

De ces écrits, deux sont entre les mains du public, l'un et l'autre insérés dans le sixième tome de la bibliothèque de Cîteaux.

Le premier est un recueil de sermons au nombre de vingt-deux, dont cinq sur la Pentecôte, deux sur S. Jean-Baptiste, un sur la fête de S. Pierre, deux sur l'Assomption de la sainte Vierge, deux sur sa Nativité, quatre sur la fête de tous les Saints, deux sur la dédicace de l'église de Savigni, un sur l'Avent, un sur la fête de Noël, un sur l'Annonciation, et un sur le Sacrement de l'Autel. Ces discours, sans être élevés, renferment une morale exacte, d'heureuses applications de l'Écriture, et des traits sensibles de la piété tendre et affective qui les avoit dictés. P. 107-130.

Quelques pensées morales et allégoriques sur divers passages de l'Écriture-Sainte composent le second écrit. Il y a de l'apparence que ce sont des extraits d'autres discours de Serlon, que nous n'avons plus. P. 129-130.

On conserve dans la bibliothèque du Roi, dans celles de St-Germain-des-Prés, de St-Benoît de Cambridge, de l'abbaye d'Alne, et ailleurs, un troisième écrit de sa façon, qui n'a pas encore vu le jour. C'est une exposition de l'Oraison Dominicale. L'auteur y développe en détail le sens moral de son texte avec clarté, onction et solidité, quoique avec peu d'ornemens et d'une manière assez courte. N. 2795. Cat. mss. Angl., part. 3, n. 1631-8. Sander., Mss. Belg., part. 2, p. 252.

Serlon est compté, par dom Mabillon, entre les premiers historiens de l'ordre de Cîteaux; et ce critique cite de lui à ce titre un passage dans ses Réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe au traité des études monastiques; ce qui prouve qu'il avoit l'ouvrage de l'auteur sur ce sujet entre les mains. Mais nous n'avons pu découvrir le dépôt où il se conserve, et aucun catalogue public de bibliothèque n'en fait mention. P. 193.

BARTHELEMI DE JURA (1),

ÉVÊQUE DE LAON.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hériman, de Mirac. B. Mar. Laud., l. 1, c. 2.

BARTHELEMI, fils de Falcon, seigneur du territoire du Mont-Jura dans la haute Bourgogne, et d'Adèle de Rouci, étoit frère d'Ermentrude femme de Henri II, comte de Grand-Pré, cousin d'Alphonse roi d'Aragon, et petit neveu de Manassés archevêque de Reims. Il fut élevé sous les yeux de ce prélat, qui lui conféra dans son église un canonicat, et ensuite la dignité de trésorier. Ces faveurs ne furent pas les effets d'une aveugle prévention occasionnée par les liens du sang. Barthelemi les mérita par la régularité de ses mœurs et son application à l'étude. L'église de Laon justifia la complaisance de l'archevêque de Reims pour son neveu, par le choix qu'elle fit de celui-ci pour son évêque l'an 1113. C'étoit une veuve désolée qui demandoit un époux extrêmement sage et prudent pour remettre ses affaires sur un bon pied. Elle le rencontra dans notre prélat. En arrivant à Laon, il n'y trouva ni cathédrale, ni palais épiscopal. L'incendie qui suivit l'assassinat de Gaudri, son prédécesseur, avoit tout réduit en cendres. Il donna tous ses soins pour réparer ces désastres, et il réussit en très-peu de temps. Dès l'année suivante, 1114, la cathédrale se trouva réparée. On a dit ailleurs les moyens qu'il mit en usage, pour se procurer les fonds nécessaires à cette entreprise. Cet ouvrage achevé, son attention se porta sur les autres lieux de son diocèse, consacrés à la piétié. Il n'y avoit alors que cinq abbayes, lesquelles avoient aussi beaucoup souffert des derniers troubles.

Ibid.

Suprà, p. 290-292.

Gall. chr. nov., t. IX, col. 531.

(1) Duchesne (Hist. de la Maison de Châtillon, p. 650) et les auteurs du nouveau *Gallia christiana* le surnomment *de Vir*. Mais nous suivons Hériman, auteur contemporain, qui l'appelle *de Jura*, ou *de Serratâ*, parce que le mont Jura fermoit la France de ce côté-là.

Notre prélat y rétablit l'ordre et en fonda neuf autres, dont la plus célèbre est celle de Prémontré, chef d'ordre, qui date de l'an 1120. Ce fut S. Norbert, qu'il avoit attiré dans son diocèse l'année précédente, qui fit cet établissement à l'aide de ses libéralités. Ne pouvant réformer les religieuses de St-Jean de Laon, il se vit contraint de les chasser, pour donner leur maison aux Bénédictins. Lui-même, ayant déposé la mitre l'an 1151, se retira dans l'abbaye de Foigni, de l'ordre de Cîteaux, qui étoit son ouvrage, et y embrassa la vie monastique. On n'est pas assuré de l'année de sa mort : mais il ne paroît pas qu'elle ait devancé l'an 1158. Les auteurs du nouveau *Gallia christiana*, d'après ceux de l'ancien, rapportent une longue épitaphe de Barthelemi, qui contient l'abrégé de sa vie. Nous nous contenterons de transcrire ici la suivante, qu'on voit à Foigni sur son tombeau.

Ibid.

Ibid.

Qui jacet hic Præsul, Marianam condidit ædem
Lauduni, pariterque domos Antistitis ustas.
Templa decem instruxit : Benedicto contulit unum,
Bernardo quatuor, Norberto quinque piavit.
Dat diadema genus, Lauduni Ecclesia mitram,
Funera Fusniacus, lauream et astra Deus.

§ II.

SES ÉCRITS.

Barthelemi, après sa retraite à Foigni, fut inquiété par Gautier de Mortagne, son successeur, comme ayant dissipé les biens de son église. Cette accusation donna lieu à une Lettre apologétique, qu'il écrivit l'an 1154 à Samson, archevêque de Reims, pour être lue au concile que ce prélat tenoit alors dans sa métropole. Il ne prend dans la suscription que la qualité de pauvre moine de Foigni, *In Fusciniaco pauper monachus.* Il commence sa justification par la description du triste état où étoit réduite l'église de Laon, lorsqu'il en prit possession. Pour réédifier la cathédrale, dont les revenus étoient fort minces, il n'employa que ses épargnes et les aumônes des fidèles, sans toucher aux fonds de

XII SIÈCLE. sa manse. La seule chose qu'il retrancha de ceux-ci, ce fut la redevance d'un certain nombre de porcs, qu'il donna aux chanoines, pour se délivrer de l'embarras que ces animaux lui causoient, lorsqu'ils lui étoient amenés par ceux qui étoient tenus de les lui fournir. Il avoit remis la règle et le bon ordre dans les cinq abbayes qui étoient subsistantes à son arrivée, mais fort délabrées pour le spirituel et le temporel. Il avoit procuré l'établissement de neuf monastères nouveaux, qui fleurissoient par le nombre et la ferveur de de leurs habitans, tirés tous des nouvelles réformes. « Est-ce « donc là mon crime, dit Barthelemi, d'avoir rétabli les an« ciennes églises et d'en avoir fondé de nouvelles? Il est vrai, « poursuit-il, que j'ai démembré une terre de mon évêché, « pour fonder l'abbaye de Prémontré; mais cette terre, sté« rile et inculte, étoit si peu de chose, qu'elle pouvoit suf« fire à peine pour entretenir deux charrues, *quæ vix sufficere « posset duobus aratris.* Pouvois-je donner moins à un « homme tel que Norbert, que le pape Calixte lui-même « m'avoit recommandé, en me chargeant de lui procurer un « établissement, et de l'assister de tout mon pouvoir? J'ai « encore remis, ajoute-t-il, quelques menus droits de l'évê« ché sur certaines terres, en faveur de la donation que les « propriétaires en avoient faite à des églises. Mais en cela, « j'ai agi de concert avec l'archevêque de Reims, et à sa re« commandation. Du reste tout le temporel de l'évêque de « Laon est encore tel que je l'ai trouvé, si ce n'est que j'y « ai fait des améliorations. »

Le fait ainsi exposé selon la vérité, Barthelemi ne craint pas de remettre le jugement de sa cause entre les mains de son métropolitain et de ses respectables collègues assemblés avec lui. Cette lettre, publiée dans la bibliothèque de
P. 430. Prémontré, dans le dixième tome des Conciles du père Labbe,
P. 1184. dans la Métropole de Reims de Marlot, dans l'Histoire du
P. 368. monastère de Foigni, par Dom de Lanci, et parmi les lettres
Ep. 438. de S. Bernard, dans la nouvelle édition de ce père, porte l'empreinte de la candeur, de l'humilité et de cette noble assurance qu'inspire le témoignage d'une conscience pure et tranquille. Gautier de Mortagne, comme il sera dit à son article, rendit justice à son prédécesseur, et confirma les donations que celui-ci avoit faites à Prémontré.

Barthelemi eut encore un assaut à essuyer dans sa retraite

de la part des religieux de Prum, comme on le voit par une autre de ses lettres adressée à Nicolas, leur abbé. Celui-ci attaqua les Prémontrés sur un domicile du diocèse de Laon, nommé Hanape, dont Barthelemi avoit mis en possession les Prémontrés, et que Nicolas prétendoit appartenir à son monastère. Notre prélat lui certifie que, pendant environ trente-huit ans qu'il a gouverné le diocese de Laon, jamais il n'a vu de religieux de Prum dans le lieu contesté, ni personne qui l'ait régi en leur nom; qu'il a été paisiblement possédé par les Prémontrés durant plusieurs années; et que, lorsqu'il fit la bénédiction de l'église à l'introduction de ceux-ci, personne n'y fit opposition, quoiqu'il y eût dans le voisinage des religieux de Prum, qui ne purent manquer d'en être instruits. Cette lettre est écrite sur le même ton que la précédente, et respire les mêmes sentimens. Elle est rapportée dans l'histoire citée de Foigni. On y trouve aussi les chartes des fondations de Barthelemi, savoir : celle de Prémontré, faite l'an 1120; de celle de Cuissi, même ordre, faite l'an 1122; de celle de Theneuil, près de Vervins, même ordre, faite l'an 1130; de celle de Clairefontaine, encore même ordre, faite l'an 1126. Ces diplomes se trouvent aussi parmi les preuves du dixième tome du nouveau *Gallia christiana*.

Hist. mon. Fusn., p. 86-87.

P. 65-67.

P. 72.

P. 73.

P. 74.

WAZELIN II,

ABBÉ DE SAINT-LAURENT DE LIÈGE,

ET AUTRES ÉCRIVAINS.

WAZELIN, surnommé de Fiesch, du lieu de sa naissance, étoit neveu de Wazelin, dit Momalius, abbé de St-Laurent de Liège. S'étant retiré auprès de son oncle, encore particulier, pour y embrasser la vie monastique, il eut pour maître le célèbre Rupert, qui gouvernoit alors l'école de cette maison. Les progrès qu'il fit dans les lettres et la vertu, sous cet habile homme, lui donnèrent une grande considération parmi ses confrères. Son oncle étant mort l'an 1149, il fut

Pez, Anecd., t. IV, part. 3, p. 29.

XII SIECLE.

unanimement élu pour le remplacer. Sa piété ne se démentit point dans ce poste. Il fut la règle vivante de sa communauté par ses exemples et ses discours. Les lettres qu'il avoit toujours vues florissantes à St-Laurent, se maintinrent dans le même état sous son gouvernement. Tout annonçoit l'amour de l'étude dans sa maison, jusqu'aux tapisseries de l'église, où il avoit fait représenter d'une manière fort ingénieuse diverses allégories de l'ancien et du nouveau Testament. La musique ecclésiastique fut aussi de son temps en grande recommandation dans ce monastère; et comme il excelloit lui-même dans cette partie, il composa plusieurs chants fort mélodieux pour différentes fêtes. Il fut sujet, dans les dernières années de sa vie, à de grandes infirmités, qu'il surmonta long-temps par son courage. Elles l'emportèrent enfin dans un âge fort avancé, le 16 juin de l'an 1158.

Ibid.

Ibid.

Gall. chr. nov., t. III, p. 990.

Il a laissé quelques écrits, dont le seul qui ait vu le jour est sa lettre sur la continence que les personnes mariées doivent garder avant la communion. Elle est adressée, non à l'abbé de Florine, comme porte l'édition que dom Mabillon en a donnée dans le premier tome de ses Analectes, mais à l'abbé de Flonne, monastère de l'ordre de saint Augustin, à quatre lieues de Liège. Le sujet de cette lettre y est traité avec beaucoup de sagesse et de discrétion. L'éditeur doute si elle est de Wasselin I ou de Wasselin II. Mais comme le moine Rénier, qui a fait le catalogue des écrivains de Saint-Laurent, ne nomme aucun écrit de celui-là, il y a lieu de croire qu'elle appartient au dernier. Ses autres lettres sont perdues, et celle-ci les fait regretter.

P. 339.

Mart. 2, voy. lit., p. 188.

Un ouvrage plus considérable de notre auteur, est une Concorde des Évangiles, accompagnée d'un commentaire. Dom Martenne dit l'avoir vue parmi les manuscrits de Saint-Laurent de Liège. La mort, suivant Rénier, empêcha Wazelin de l'achever; ce qui est, dit-il, un grand dommage.

Ibid.

Le même écrivain nous apprend que notre abbé retoucha une ancienne vie de saint Nicolas, et en réforma le style. *Sancto Nicolao se præstitit officiosum rubiginosa cujusdam de vitâ vel miraculis illius scripta purgatioris dictatûs ad limam revocando.* Si cette production existe encore, les Bollandistes ne manqueront pas de le mettre au jour en donnant les actes du saint évêque de Myre.

Pez, ibid.

XII SIECLE.

Entre les disciples de Wazelin, Rénier en nomme quatre qui se distinguèrent par leur sçavoir. Ibid.

Le premier est Lambert, auteur d'un poëme sur le Cycle Pascal, que dom Mabillon attribue mal à propos à Lambert, moine de Tuits. Il avait aussi fait sur les Fables d'Esope un commentaire, dans lequel, négligeant les moralités, il s'appliquoit à tourner tout en allégories. C'est ainsi, dit Rénier, qu'il cueilloit des figues sur des épines, et des raisins sur des buissons. Mais, ajoute-t-il, aux Calendes de Mars ce livre ayant été lu, examiné, discuté dans un sénat de rats et de souris, il fut reprouvé et condamné à être rongé. *Igitur Calendis Martialibus liber ille in senatu soricum recitatus est, discussus est, abjudicatus est, sententiamque accepit corrosivam.* Telle a été, poursuivit-il, la catastrophe qui a fait périr cet Esope allégorisé.

Annal., t. IV.

Pez, ibid., p. 30.

Le second est Gilbert, ou Gislebert, esprit vif et brillant, *agile clarumque ingenium.* Il étoit occupé continuellement à méditer ou à écrire. Il cultiva la poésie avec soin, et sa verve enfanta trois poëmes considérables: le premier concernoit l'histoire du patriarche Joseph; dans le second, partagé en douze livres, il célébroit les beaux faits de David; le troisième avoit pour objet le Cycle Pascal. Ce dernier finissoit par les vers suivans que Rénier nous a conservés:

Pez, ibid., p. 31.

Carmina composui gratoque labore peregi,
Sanè difficilem proponendo mihi legem.
Lex fuit ut verbum curarem reddere verbo.
Ardua res certè multâ dignissima laude,
Et labor egregius est ex sermone pedestri,
Ex humili prosâ salienti currere versu,
Atque sequi Cyclum patulum; sic ut sibi quivis
Speret idem, sudat multùm, frustràque laboret
Ausus idem.

Ce morceau peut-être est-il le seul vestige qui nous reste des œuvres poétiques de Gilbert. Il avoit aussi, selon Rénier, du talent pour la musique. Cet historien en donne pour preuve les beaux chants qu'il avoit composés, dit-il, sur saint George, sainte Ragenuffe et sainte Begge.

XII SIECLE.

Pez, ibid., p. 31-32.

Gilbert avoit un frère dans la même maison, nommé Jean, lequel y exerça l'emploi d'écolatre avec beaucoup de capacité. Rénier avoit été son élève. Ce n'étoit pas un maître commode. « J'ai souvent plus appréhendé sa férule, dit cet « historien, que personne n'a jamais redouté la massue d'Her- « cule. *Cujus extremui plerumquè ferulam puer, ut clavam* « *Herculis nemo unquam extremuerit.* Ah! combien de fois, « ajoute-t-il, lorsque m'ayant arraché mes tablettes des « mains, il les examinoit d'un œil de travers, n'ai-je pas cru « voir ce terrible Polyphème de Virgile avec son œil au mi- « lieu du front.! » Dans une maladie qu'il eut, il vit en extase des choses singulières, qu'il laissa par écrit pour l'édification des lecteurs (1). Il se mêloit aussi de vers, et fit deux poëmes héroïques, que nous n'avons plus; l'un sur Tobie, et l'autre sur le martyre de saint Étienne. Peut-être est-il aussi l'auteur de quelques satires dont il y avoit autrefois un exemplaire à Saint-Vast d'Arras, sous le titre de *Joannis Legii Satyræ,* suivant un ancien catalogue des manuscrits de cette maison. Son frère l'avoit encore pour émule en musique. Il nota de sa composition les offices de saint Christophe, de sainte Marie Egyptienne, et plusieurs versets du Cantique des cantiques.

Ibid.

Sander., Mss. Belg., part. 1, p. 64.

Ibid., p. 32.

Nizon, le quatrième disciple de Wazelin, n'étoit pas né avec de grandes dispositions pour les lettres. Mais le travail répara ce défaut de la nature. La méditation et la lecture, dit Rénier, furent comme deux ailes qui l'élevèrent à de grands succès. Il remplaça Jean dans la scholastique, et Rénier continua ses études sous lui. C'étoit, dit-il, un bon homme; mais il étoit prompt de la main. Ses coups néanmoins portoient souvent en l'air; et quand nous le voyions prêt à frapper, nous savions adroitement esquiver. *Nos pueruli cùm ab illo docebamur, undelibet nobis iratum facilè supplantabamus, ac veluti ex alto aere cadentia librantis et ferientis eludebamus verbera.* Le seul écrit que cet historien lui attribue, est un livre de la vie et des miracles du B. Frédéric, évêque de Liège, livre dont nous ne pouvons garantir l'existence actuelle. Par rapport à la musique (car cette partie entroit alors dans les occupations d'un scholastique)

Part. 3, p. 5-16.

(1) Cet ouvrage se rencontre dans le quatrième tome des Anecdotes de Dom Bernard Pez.

il composa les offices des saints Jean et Paul, et des saints Nazaire et Celse.

L'abbaye de Saint-Mathias de Trèves nous fournit deux auteurs contemporains de ceux qui viennent d'être nommés dans cet article. Le premier, dont le nom est resté dans l'oubli, composa la vie de saint Mathias, avec l'histoire de la découverte de ses reliques et des miracles qu'elles opérèrent. Cette production a été publiée par Bollandus au 24 février, d'après quatre manuscrits et l'édition que Wolfgang Lazius en avoit donnée vers le milieu du XVI[e] siècle. Notre anonyme déclare dans sa préface qu'il a tiré la vie du saint apôtre d'un livre hébreu, qui lui avait été communiqué par un Juif. Voici comme il s'explique à ce sujet : « Étant embarrassé « comment je pourrois découvrir les actes de saint Mathias, « qui ne se rencontrent dans aucun écrivain ecclésiastique, « un prêtre à qui je fis part de ma peine, me promit de me « les fournir en hébreu, si je voulois prendre sur moi de « les traduire. Je connois, me dit-il, un certain Juif qui pos- « sède un livre qu'il nomme *le Livre des Condamnés,* parce « qu'il contient la condamnation et la mort de ceux qui, « selon les Juifs, ont violé la loi ; c'est-à-dire, de saint Ma- « thias, des deux saints Jacques et de saint Étienne. J'accep- « tai la condition, dit notre auteur, parce que j'avois alors « appris l'hébreu des Juifs. Le possesseur du livre en ques- « tion arrive ; mais au lieu de celui-ci, il m'en présente un « qui avoit pour titre, *Sir Hasirim,* c'est-à-dire, le *Cantique* « *des Cantiques.* Ayant reconnu sa fourberie au premier « coup d'œil, peu s'en fallut que, dans le transport de mon « indignation, je ne me jetasse sur lui. Quoi ! lui dis-je, in- « fame, tu oses tromper un clerc qui possède à fond les « langues hébraïque, grecque et latine ? Sais-tu qu'il n'y a « rien dans vos bibliothèques, soit de grec, soit d'hébreu, « que j'ignore ? Mon Juif, étourdi par ses paroles, et crai- « gnant que je ne lui rendisse quelque mauvais office auprès « du prince, avec lequel j'étois bien alors, jura qu'il me « satisferoit, et tint parole. Car m'ayant apporté un nouveau « livre, je reconnus par l'inscription *Ay Mathay,* vie de « saint Mathias, que c'étoit celui que je demandois. Ensuite, « s'imaginant que je l'entendois aussi bien que lui, il se mit « à me l'expliquer d'un bout à l'autre ; après quoi je le con- « gédiai en lui donnant vingt-trois sols pour son livre et pour

P. 441.

XII SIECLE. « sa peine. L'année suivante notre archevêque se fit expliquer le même livre par un autre Juif, lequel ayant une « mauvaise affaire, avoit besoin de son secours pour s'en tirer; et son explication, à la réserve d'un article, se trouva « toute conforme à la première. La même chose a été depuis « révélée à une Recluse, après qu'elle eut Jeûné trois jours « pour obtenir cette faveur. On peut donc lire, ajoute-t-il, « sans la moindre défiance, un livre qui a des caractères si « visibles d'authenticité. »

P. 442. Vient ensuite une épître dédicatoire à l'abbé de Saint-Mathias, dont le nom n'est point exprimé. L'auteur y fait l'aveu qu'il a un peu étendu et orné le récit du livre hébreu.

Ce qu'il y a de particulier dans cette vie de saint Mathias et qu'on ne trouve point dans l'Écriture, c'est qu'il étoit de Bethléem, de la tribu de Juda, et d'une naissance illustre; qu'il fut fort bien instruit, tant par ses parens, que par un homme incomparable nommé Siméon; qu'après la Pentecôte il eut pour partage la Palestine; qu'il y fit un grand nombre de miracles et y convertit beaucoup de monde; que trente-trois ans après la Passion, ou environ, le jeune Ananus ayant fait mourir saint Jacques le Mineur à Jérusalem, saint Mathias fut pris en même temps en Galilée et amené devant Ananus, lequel, après lui avoir fait une longue harangue et écouté sa réponse qui ne fut pas plus courte, voyant qu'il persistoit à confesser Jésus-Christ, le condamna à être lapidé; ce qui fut exécuté sur-le-champ: puis on lui trancha la tête à la romaine.

Flor., p. 176. Boll., ibid., p. 442. Till., t. I, p. 433. Boll., ibid., p. 445-448.

Ce récit, que Florentinius, Bollandus et M. de Tillemont regardent avec raison comme apocryphe, est suivi, ainsi qu'on l'a dit, de l'histoire de la translation du corps de saint Mathias et de ses miracles. L'auteur raconte que sainte Hélène, mère du grand Constantin, ayant engagé le pape Saint-Sylvestre à envoyer saint Agrice, patriarche d'Antioche, dans le pays de Trèves pour y prêcher la foi, elle fit présent à ce missionnaire du corps de saint Mathias, qu'elle avoit apporté de Palestine à Rome; qu'Agrice ayant enfoui ce dépôt en terre à côté des corps des saints Euchaire, Materne et Valère, dans un faubourg de Trèves, il resta inconnu jusqu'en 1050 (1); qu'alors des députés de l'empereur Henri III

(1) Il y a dans le texte 1127. Mais Bollandus remarque que c'est une faute, et qu'il faut 1050, comme le prouve la relation de Lambert, dont on parlera ci-après.

étant venus demander de sa part à l'archevêque Everhard une partie du corps du saint apôtre, on se trouva fort embarrassé pour les satisfaire, parce qu'on ignoroit le lieu où étoient ces reliques; mais que sur leurs instances réitérées l'archevêque ayant fait fouiller dans l'endroit où l'on conjecturoit plus probablement qu'elles devoient être, on eut enfin le bonheur de les découvrir à la faveur d'une odeur très-agréable qui s'exhala dès qu'on eut commencé à remuer la terre. Notre anonyme rapporte ensuite plusieurs miracles, qui attestèrent, selon lui, la vérité de ces reliques. Ce n'est pas notre dessein d'entrer dans le détail de ces merveilles. Il en est cependant une que nous ne pouvons omettre, parce qu'elle nous fait connoître un usage singulier de ce temps-là. A Susteren, dit-il, qui est un monastère de filles, dans le diocèse de Liège (près de Ruremonde), la supérieure s'avisa un jour de se donner, par le sort des cierges, comme c'est la coutume, un des apôtres pour patron. Ayant placé pour cet effet sur l'autel douze cierges en l'honneur des douze apôtres, elle jeûna pendant trois jours et fit pareillement jeûner toute sa communauté. Le troisième jour elle s'approcha dévotement de l'autel, et trouva le nom de Mathias écrit sur un des cierges. Indignée de ce que le plus petit des apôtres, selon elle, lui étoit échu, elle recommença la cérémonie jusqu'à trois fois, et toujours elle trouva le nom de Mathias. Alors, persuadée que c'étoit la volonté de Dieu qu'elle eût un tel patron, elle ne cessa désormais de l'avoir en grande vénération.

Lambert, natif de Liège dont il porte le surnom, est l'autre écrivain qui se distinguoit en même temps que notre anonyme dans l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves.

On a déja remarqué ci-devant que Trithème anticipe l'époque de son existence d'un siècle entier. Gesner, Valère André et Swert se trompent encore plus visiblement en le plaçant vers la fin du quinzième siècle. Il est certain, comme on le prouvera dans un moment, qu'il écrivoit peu après le milieu du douzième siècle. On ne peut rien ajouter à l'éloge que Trithème fait de ses talens littéraires. C'étoit, dit-il, un homme savant en tout genre: philosophe, orateur, musicien, poète excellent, dissertateur subtil et littérateur poli : *Vir undecumquè doctissimus, philosophus, rhetor, musicus, et poëta clarissimus, ingenio subtilis, et comp-*

Hist. litt., t. VIII, p. 7.

De Vir. ill. Germ., p. 132.

XII SIECLE. *tus eloquio.* « Il écrivit, ajoute-t-il, plusieurs petits ouvrages « tant en prose qu'en vers, dont je n'ai découvert que les « suivans, un grand poëme en cinq livres sur les miracles « de S. Mathias, une vie en prose du même saint, un livre « sur S. Agrice, un livre de sermons sur divers sujets, quan- « tité de lettres à différentes personnes, et un grand nombre « de vers. » Tous ces écrits, à l'exception peut-être d'un seul, ou sont anéantis, ou demeurent ensevelis dans les réduits de quelques bibliothèques. Mais une production certaine de Lambert, que Trithème ne nomme point, et que le public possède, c'est une seconde relation de la découverte des reliques de S. Mathias. Bollandus l'a mise à la suite de la première. C'est le même fond d'histoire dans l'une et dans l'autre. Mais la dernière est plus exacte, mieux circonstanciée, et distingue fort bien les deux découvertes du corps de S. Mathias, que l'autre confond. Car, après que ces précieuses reliques eurent été déterrées sous l'empereur Henri III, on les enferma secrètement dans la muraille de l'église dédiée au saint apôtre, de peur qu'elles ne fussent enlevées par un de ces pieux vols qu'on se permettoit communément alors sans le moindre scrupule. Il arriva de là qu'après une génération l'on ne sut plus en quel endroit elles avoient été mises. Mais l'an 1127, sous le règne de l'empereur Lothaire II, comme on réparoit l'église de S. Mathias, on trouva dans la chapelle de la Vierge un coffre de plomb rempli d'ossemens, avec une inscription en marbre, qui portoit le nom du saint. Ces reliques, quelques années après, furent considérablement endommagées par un incendie qui consuma l'église. Lambert, après avoir décrit cet évènement, annonce qu'il va parler des miracles de S. Mathias. Mais cette partie manquoit dans le manuscrit qui a servi de guide à l'éditeur, et nous ne savons point si elle existe ailleurs.

Ibid. p. 448-452.

Ibid., p. 450.

Bollandus a publié au 13 janvier une vie anonyme de S. Agrice. On pourroit soupçonner que c'est la même qui a été composée par notre auteur. Mais il n'y en a pas de preuve.

P. 773-781.

ERNAUD,

ABBÉ DE BONNEVAL.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Les anciens monumens ne rendent pas tous de la même façon le nom de l'auteur qui va nous occuper dans cet article. La plupart le nomment Ernaud, d'autres Arnold, et quelques-uns Arnaud. Très-peu des circonstances de sa vie sont parvenues jusqu'à nous. Il fut tiré, l'an 1138 (1) au plus tard, de l'abbaye de Marmoutier dont il étoit religieux, pour être fait abbé de Bonneval au diocèse de Chartres. On pourroit faire des reproches à ce dernier monastère, dont il a été l'ornement, de nous avoir laissé ignorer les principaux traits de son administration, si l'on ne savoit que les flammes en consumèrent les archives en grande partie dans les guerres du calvinisme. Voici quelques anecdoctes sur la personne de notre abbé, que les étrangers ont sauvées de l'oubli. Son mérite lui fit d'illustres amis, à la tête desquels étoient S. Bernard, Arnoul, évêque de Lisieux, et Philippe, abbé de l'Aumone. Ce dernier, ayant appris l'an 1144 qu'il étoit tombé dangereusement malade, en porta, les larmes aux yeux, la nouvelle au second. Le prélat, dès qu'il fut informé de sa convalescence, lui écrivit pour lui témoigner les alarmes que son état lui avoit causées. « Je « me rappelois, lui dit-il, ces conversations si saintes et « si délicieuses où vous saviez également charmer, instruire « et édifier. Je pensois à ce talent que la bonté divine « vous a donné pour écrire; talent si rare, qu'on ne sait « ce qu'on doit le plus admirer dans vos ouvrages, ou le « fond des choses, ou la manière de les dire. » La même

Gall. chr. nov., t. VIII, col. 1242.

Ibid.

Bibl. PP. Lugd., t. XXII, p. 1306.

(1) Dans une transaction passée l'an 1138 entre Garnier, abbé de Marmoutier, et ses religieux, d'une part, et Hugues, archevêque de Tours, et son chapitre, de l'autre, on voit la signature d'Ernaud avec la qualité de profès de cette maison, et le titre d'abbé de Bonneval.

Ex Tabul. maj. Mon.

XIII SIECLE.

Ibid. p. 1311.

année Ernaud partit pour Rome. Il paroît que des contradictions domestiques furent l'occasion de ce voyage. Quoi qu'il en soit, l'Église romaine, ainsi qu'Arnoul le témoigne, rendit une pleine justice à sa sagesse, et confirma, en sa considération, les possessions de son monastère. Il étoit si avant dans l'amitié de l'abbé de Clairvaux, que ce Saint étant à l'extrémité fit un dernier effort pour lui apprendre, par une lettre qu'il écrivit en partie, le détail de son affligeante situation.

Bern. ep. 310.

On ne peut dire combien d'années Ernaud lui survécut. Il présidoit encore à son abbaye l'an 1156. C'est la dernière époque connue de son gouvernement. Dom Mabillon et les auteurs du nouveau *Gallia christiana* conjecturent, sur une lettre du pape Alexandre III à Thibaut, comte de Champagne, qu'il abdiqua depuis pour aller finir ses jours dans l'état de simple particulier au lieu de sa profession. Dans le Ménologe de Cîteaux, sa mort est rapportée au 6 de février avec cet éloge : *In diœcesi Carnotensi B. Arnoldus, abbas Bonæ-Vallis, vir doctrinâ pariter et pietate celebris, qui postquàm cœnobium suum magnâ sanctitatis laude rexisset, morte in conspectu Domini pretiosâ in pace quievit.* Ce texte sembleroit donner à entendre qu'Ernaud mourut à Bonneval, et non pas à Marmoutier.

Gall. chr., ibid. p. 1243.

§ II.

SES ÉCRITS.

Ernaud nous a laissé plusieurs productions de sa plume, qui justifient la haute idée que ses contemporains avoient de son savoir et de sa vertu. Ce sont :

I. Un traité des œuvres principales de notre Sauveur, *de cardinalibus Christi operibus*. La modestie de l'auteur, qui ne lui avoit pas permis d'y mettre son nom, a occasionné une méprise bien honorable pour lui, et à laquelle il ne se seroit certainement pas attendu. Frappés de l'élégance du style et de la beauté des pensées qui règnent dans cet ouvrage, plusieurs des anciens copistes, et les premiers éditeurs de S. Cyprien d'après eux, n'ont pas fait difficulté le mettre sur le compte de ce grand prélat. C'est sous cette attribution qu'ayant été tiré des ténèbres par les soins de

Cypr. op., ed. ulter., app., p. XXXVII.

Cyprien Benetti, Dominicain espagnol, il fut publié à Paris, l'an 1500, dans un recueil *in-folio*, qui a pour titre : *Illustrium virorum opuscula*, imprimé à Paris par André Boccard, pour Jean Petit. Dans toutes les éditions du grand évêque de Carthage, jusqu'à celle de Pamelius inclusivement, il tient rang parmi ses œuvres sincères. Mais on l'a mis au nombre de ses écrits supposés dans celles qui ont suivi. Il est vrai qu'il y avoit bien peu de critique à donner à saint Cyprien un ouvrage où l'on combattoit de front quelques-unes de ses manières de penser, telles que son opinion sur le baptême des hérétiques. « Nous n'avons, dit l'auteur, « qu'une seule foi, qu'un seul Seigneur, qu'un seul baptême, « sacrement si indépendant des qualités du ministre, que « s'il arrive qu'il soit conféré par un indigne, aucun juste « ne doit avoir la hardiesse de le réitérer, ou de corriger ce « qui une fois a été fait par quelque personne que ce soit, « parce que l'effet de ce sacrement n'est point donné aux « mérites, mais à la grace; et que la toute-puissance divine « se l'est proprement réservé. » P. xli.

Quant à la forme de cette production, c'est proprement un recueil de sermons, au nombre de treize, sur les principaux mystères de notre rédemption. Il y a un prologue adressé au pape, dont le nom ne se trouve point dans plusieurs manuscrits, et que les éditeurs ont suppléé par celui du pape Corneille. Mais le manuscrit de Thomas Bodlei nous apprend que c'est le pape Adrien IV. Ernaud, dans ce préambule, emploie beaucoup de raisons que son humilité lui dictoit, mais que son ouvrage dément, et qu'aucun lecteur n'avouera, pour justifier la suppression de son nom. Quoi qu'il en dise, ces sermons ne sont rien moins que des jeux d'enfans, ainsi qu'il les appelle, et nous souscrivons très-volontiers au jugement qu'en porte le père Théophile Raynaud en ces termes : « Bien que cet ouvrage ne « soit point de S. Cyprien, cependant il est d'un auteur « grave et très-digne d'être lu, tant à raison de son éloquence « qui est supérieure, que par le goût exquis de piété dont il « a su l'assaisonner. » Avouons néanmoins une petite tache, qui a été relevée par l'illustre M. Godeau dans le sermon de notre auteur sur le jeûne du Sauveur. Parlant de la tentation de Jésus-Christ, Ernaud, d'après quelques docteurs de son temps, nie que le diable l'ait transporté réellement

Cat. mss. Angl., part. 1, p. 59.

T. XI, p. 336, n. 41.

Hist. eccl., l. 1, n. 6, p. 128.

XII SIECLE. sur le pinacle du temple, et veut que cela se soit seulement passé en esprit. « Mais tous les anciens pères, dit l'évêque « de Grasse, et toute l'Église aujourd'hui, croient que ce « transport a été véritable. » Ce qu'il dit sur le lavement des pieds, cérémonie dont il semble faire un huitième sacrement, pourroit encore trouver des censeurs, s'il n'avoit pas pour lui l'autorité de S. Bernard.

P. 456-462.

II. Un opuscule *des sept paroles de Notre-Seigneur sur la croix*. François Titelman le rendit public à Anvers dans un volume *in*-8° l'an 1532, avec des scholies de sa façon. Il a passé depuis dans toutes les bibliothèques des pères, à commencer par celle de Paris, donnée en 1575. On le voit aussi dans l'Appendice des trois dernières éditions de saint Cyprien, à la suite du traité des Œuvres cardinales de Notre-Seigneur. L'onction et la lumière qui règnent dans cet écrit engagèrent Jean de Gaigny d'en donner une traduction, laquelle parut à Lyon chez Jean Tournes en 1547, précédée du Traité des louanges du saint nom de Jésus par Jean Brodeau; le tout sous les auspices du roi François Ier auquel il est dédié.

Cypr. op., ed. ult., app., p. xcI-clvIII.

T. VI, p. 506.

Bibl. PP. Colon., tom. XII, part. 2.

Bibl. PP. Lugd., t. XXII, p. 1272.

La Croix du m. Bibl., p. 226.

Du Verd. Bibl., p. 693.

III. Un traité *de l'ouvrage des six jours*, partagé en seize chapitres, production que Balée prétend mal à propos être émanée de la plume d'Arnulfe, ou Ernulfe, mort évêque de Rochester en 1124. Denys Peronnet, théologal d'Auxerre, en fit part au public l'an 1604 dans un volume *in*-8° imprimé dans cette ville, sur un manuscrit de l'abbaye de Rigni, qui porte le nom et les qualités de notre auteur. Cette édition est dédiée au cardinal du Perron. En 1610, il fut reproduit à Paris chez Pierre du Crocq dans le même format. On le trouve aussi dans les grandes bibliothèques des pères, à la suite des deux précédens ouvrages. Dans le manuscrit du Roi, coté n° 1925, il est intitulé *le Paradis de l'ame*. Ce n'est point un commentaire sec et décharné des premiers chapitres de la Genèse. L'auteur y explique d'une manière oratoire les divers sens de son texte, mais principalement le moral et l'allégorique. Il réfute, en commençant, les systèmes des philosophes sur l'éternité de la matière, sur les idées primitives distinguées de la divinité, sur l'ame du monde, sur les deux principes, l'un bon et l'autre mauvais. Il blâme, dans le troisième chapitre, Origène pour avoir imaginé une certaine divinité dans les airs, qui souffroit pour les démons,

Bibl. m. Mon.

Bibl. prædic. Cenom.

Bibl. PP. Lugd., t. XXII, p. 1284.

P. 1287, col. 2

et devoit à la fin leur mériter le salut. Dans tout le cours de l'ouvrage, Ernaud parle avec dignité des principaux mystères de notre rédemption, et les montre figurés ou prédits dans l'histoire de la création. En un mot, c'est véritablement une perle précieuse que ce traité, suivant l'expression de l'éditeur.

IV. Un sermon *sur les louanges de la sainte Vierge,* qui suit le Traité des paroles de Jésus-Christ sur la croix, dans l'édition de 1532, ainsi que dans les bibliothèques des pères. Ce discours, au jugement de Maraccius, est éloquent, rempli de pensées très-solides, animé du feu de l'amour divin, et digne enfin d'être lu des personnes qui font profession d'une sincère piété.

Bibl. Mar., p. 144.

V. Un commentaire, ou cinq homélies, sur le psaume 132, imprimé à Leyde en 1692 par les soins de Casimir Oudin, dans son recueil *in*-8° d'anciens opuscules sacrés. Cet ouvrage, dit l'éditeur, respire le génie d'Ernaud, la douceur de son éloquence, la tendresse de sa dévotion; et tout lecteur en portera le même jugement malgré les écarts, ou pour mieux dire, les disgressions où il se jette dans les quatrième et cinquième homélies.

VI. Un opuscule *des sept dons du St-Esprit.* Oudin l'a publié dans le même recueil que le précédent, sur une copie envoyée l'an 1655 à dom Luc Dacheri par dom Jacques de Launoi, religieux de l'abbaye de Cîteaux, et collationnée sur un ancien manuscrit de cette maison. L'éditeur observe que, quoiqu'il soit rempli de pensées graves et solides, il n'a pas cependant l'élégance des autres compositions de notre auteur. Il n'en est pas moins toutefois de sa façon. On y retrouve au chapitre huitième sa doctrine sur l'excellence du lavement des pieds, et le nom d'Ernaud se voit à la tête de l'exemplaire d'après lequel il a été donné.

VII. Des méditations diverses, très-édifiantes, qui se rencontrent dans les grandes bibliothèques des pères, ainsi que dans l'édition de S. Cyprien donnée en 1682 à Oxford.

VIII. Le second livre de la vie de S. Bernard, pour servir de suite au premier composé par Guillaume de St-Thierri. Charles de Visch, dans sa bibliothèque de Cîteaux, fait tous ses efforts pour enlever cet écrit à notre auteur, et le transporter à un autre de même nom, abbé, selon lui, des Cisterciens de Bonnevaux au diocèse de Vienne en Dauphiné.

Bern. op., vol. 2, col. 1091-1115.

XII SIECLE. Il appelle en garantie de cette assertion un grand nombre d'écrivains, tels que Henri de Gand, Trithème, Sixte de Sienne, Possevin, Bellarmin, Guillaume Eisengrenius, Gesner, Aubert le Mire, Jongelin, etc., qui tous effectivement se réunissent pour son opinion. M. le Maître, traducteur des trois premiers livres de la vie du saint abbé de Clairvaux, est aussi du même avis. Malgré ces autorités, dom Mabillon a fait voir, par des preuves sans réplique, que l'ouvrage appartenoit à l'abbé de Bonneval au diocèse de Chartres. Et en effet, il est certain, dit-il, que le second livre de la vie de S. Bernard a été composé, suivant les propres termes de l'auteur, sous l'épiscopat de Godefroi, évêque de Langres, et par conséquent avant l'an 1161, temps auquel ce prélat descendit de son siége pour se retirer à Clairvaux. Or, dans le catalogue des abbés de Bonnevaux, on n'en voit aucun qui ait porté le nom d'Ernaud, d'Arnaud ou d'Arnold. Il paroît d'ailleurs par plusieurs endroits de cet écrit que ce n'est point l'ouvrage d'un Cistercien, mais d'un Bénédictin. Ajoutez à cela le tour de phrase et la manière d'écrire, qui décèlent visiblement la plume de notre auteur. C'étoit beaucoup de continuer l'ouvrage d'un écrivain tel que Guillaume de St-Thierri. Ernaud le sentit, et il témoigne ne s'être prêté à cette entreprise que vaincu par les prières des religieux de Clairvaux. Mais on peut dire qu'il l'a exécutée avec tout le succès que pouvoient se promettre ceux qui le mirent en œuvre. L'historien éclairé, judicieux, exact, se montre dans cette production, l'une des meilleures qui soient sorties de la plume d'Ernaud. Aussi lui valut-elle l'honneur d'être inscrit dans le Ménologe de Cîteaux, avec l'éloge que nous avons rapporté à la fin de l'histoire de sa vie. Duchesne a employé dans son recueil des historiens de France un assez long fragment de cette pièce.

Not. Fus. in Bern., vol. 1, p. lxxxiii, et vol. 2, p. 1057.

Col. 1091-1092.

T. IV, p. 323.

IX. Enfin, un commentaire sur Isaïe. C'est un abrégé de celui de S. Jérôme. Il n'a pas encore vu le jour. On en conserve des exemplaires manuscrits à la bibliothèque du Roi, à l'abbaye de Clairvaux, et à celle de Pontigni.

N° 1814.

Liron, Bibl. chart., p. 64.

Lebeuf, Diss. sur l'Hist. de Paris, t. II, p. 129.

Le lecteur, après ce qui vient d'être dit sur chacun des ouvrages publics d'Ernaud, prévient le jugement que nous devons porter de son mérite littéraire. Il est certain qu'il avoit reçu du ciel un talent particulier pour développer la morale

et les mystères des livres saints. Son génie étoit comme naturellement tourné vers ces objets. Pour dissiper les nuages qui les environnent, il avoit lu soigneusement les meilleurs interprètes, et surtout S. Jérôme et S. Augustin. A l'imitation du premier, il s'étoit enrichi des dépouilles de l'Egypte, en se formant le goût par la lecture des bons auteurs de l'antiquité profane. Il est peu de ses contemporains qui aient mieux saisi leur manière d'écrire. Son style est élégant, fleuri, correct, et dégagé des idiotismes du temps; son éloquence noble, touchante et persuasive; ses pensées solides, quelquefois élevées, et toujours justes.

GEOFROI DU LOROUX,

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

GEOFROI naquit au Loroux, *Loratorium,* bourg de la Touraine, situé sur les confins du Poitou (1). Élevé dans de bonnes écoles, il y acquit un savoir éminent, et se distingua surtout dans la théologie, dont il paroît avoir fait des leçons publiques. On ne peut néanmoins dire précisément où il établit sa chaire; mais c'étoit dans le Poitou, peut-être à Poitiers même. On le présume ainsi sur une lettre que S. Bernard lui écrivit l'an 1131, pour l'exhorter à prendre hautement le parti du pape Innocent II, contre Anaclet son rival. Le saint homme, qui le qualifie de maître, lui représente qu'étant dans un pays infecté du schisme, il ne lui est point permis de garder le silence sur ce point, lui à qui le Seigneur a donné de si grands talens, qui joint à un caractère ferme et courageux, l'art de persuader et de plaire, avec une érudition au-dessus du commun. « Comment doué de tels avantages, lui « dit-il, pouvez-vous manquer à l'épouse, vous qu'on sait

Gall. chr. nov., t. II, col. 811.

Mab., Annal., l. 76, p. 282.

Ep. 125.

(1) Fabricius le fait Bénédictin; mais il n'en donne point de preuves, et nous n'en trouvons point ailleurs.

XII SIECLE. « être ami de l'époux? Car le véritable ami se fait connoître « dans la nécessité..... Ne craignez pas, ajoute-t-il, la perte « de votre repos. Elle sera compensée par un accroissement « de gloire, si par votre moyen cette bête farouche (il parle « de Gérard, évêque d'Angoulême) peut s'adoucir ou se taire, « et si vous tirez le comte (de Poitiers) de la gueule du lion. »

Ce Gérard dont on vient de parler, ayant été chassé l'an 1136 du siége de Bordeaux, qu'il avoit usurpé, Geofroi fut élu canoniquement pour le remplacer. Pierre-le-Vénérable, informé de cette élection, lui écrivit pour l'en féliciter. « Ce

L. 4, ep. 12. « n'est point, lui dit-il, la dignité pontificale dont vous êtes « revêtu, ni les honneurs auxquels vous êtes parvenu, qui « m'attachent à vous, mais ce généreux mépris que vous « faites paroître pour les choses de la terre, cet amour que « vous témoignez pour les biens célestes, ces mœurs polies « et réglées qui brillent en vous, cette inviolable fidélité que « vous avez pour vos amis, et pour mieux dire encore, c'est « Jésus-Christ, le premier lien de notre amitié, qui nous a « inséparablement unis. Voilà ce qui est demeuré toujours « gravé dans mon cœur depuis ce voyage de la Chartreuse, « où, passant ici, vous me procurâtes l'avantage de vous con- « noître. »

Gall. chr. nov., ibid. col. 811. L'année 1137 fut une époque glorieuse pour l'Aquitaine, par le mariage d'Eléonore, héritière de ce duché, avec le roi Louis-le-Jeune. Les noces se célébrèrent à Bordeaux; et ce fut notre métropolitain qui bénit solennellement les deux époux. Avant leur départ, le clergé d'Aquitaine demanda par son organe la dispense de l'hommage et du serment de fidélité pour toutes les églises de la province, avec l'entière liberté des élections. Geofroi l'obtint, et par là s'acquit une grande considération dans le pays.

Ibid. col. 814. Quelque respect qu'on lui portât, cependant il ne fut pas à l'abri des contradictions. Il en essuya de longues et fâcheuses de la part du chapitre de sa cathédrale, dans lequel il vouloit établir la règle de saint Augustin. Le pape Innocent et le roi favorisèrent cette entreprise. Mais plusieurs chanoines s'y opposèrent. L'archevêque, après avoir essayé vainement les voies d'insinuation pour les gagner, employa celles de la rigueur. Il frappa du glaive de l'excommunication les plus mutins, et les priva de leurs bénéfices; procédures qui furent confirmées par le Saint-Siége. Nullement abattus par ces coups

XII SIECLE.

d'autorité, les chanoines persistèrent dans leur opposition. Le prélat, également inflexible, en vint à l'extrémité de jeter un interdit sur sa cathédrale, après quoi il s'éloigna de la ville. Ce dernier remède ne servit qu'à aigrir le mal. On laissa partir le prélat, et l'interdit fut observé pendant plusieurs années sans qu'on se mît en peine de le faire lever. Enfin le cardinal Albéric et saint Bernard, passant en Aquitaine pour aller à la conversion des Albigeois, furent engagés par Geofroi de se rendre à Bordeaux. Lui-même les y accompagna. L'abbé de Clairvaux, à l'éloquence duquel la victoire sembloit attachée, parla aux chanoines avec son efficace ordinaire. Il leur persuada d'en venir à un accommodement, qui fut que leurs prébendes, après leur mort, passeroient à des chanoines réguliers. Ainsi finit, l'an 1145, cette division qui avoit affligé pendant l'espace de cinq ans l'église de Bordeaux.

Geofroi étoit lié d'inclination avec Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. S'étant rendu au concile de Reims tenu l'an 1148, il fit des efforts pour sauver à celui-ci la flétrissure dont il étoit menacé. On prétend qu'il s'en repentit presqu'aussitôt, voyant que les cardinaux, favorables pour la plupart à l'accusé, vouloient se réserver à eux seuls la décision de son affaire. Plus en garde contre les illusions de l'amitié dans une contestation qu'il eut à juger entre Gilbert et les religieux de St-Cyprien de Poitiers, il l'obligea de se désister de ses prétentions, comme dépourvues de fondement. Ce jugement défavorable ne paroît pas néanmoins avoir interrompu la bonne intelligence entre ces deux amis. L'évêque de Poitiers étant mort le 4 septembre de l'an 1154, Geofroi, comme on l'a dit ailleurs, se rendit en cette ville avec plusieurs de ses suffragans pour y célébrer ses obsèques.

Gaufr. Ep. conc., t. X, p. 1125.

Deux ans auparavant il avoit présidé, en qualité de légat du Saint-Siége, au concile tenu à Beaugenci pour le divorce du roi Louis-le-Jeune avec la reine Eléonore. Il est remarquable que celui même qui avoit célébré le mariage de ces deux époux, en prononça la dissolution. Il y avoit alors tant de cas problématiques touchant la validité de l'union conjugale, surtout entre les personnes du premier rang, qu'il n'étoit nullement difficile de décider le pour et le contre,

XII SIECLE. suivant l'exigence des conjonctures, ou le désir des parties.

Les autres évènemens de la vie de Geofroi sont demeurés dans l'oubli. Il mourut au milieu de son peuple, le 18 juillet de l'an 1158, et emporta dans le tombeau la réputation d'un des prélats les plus éloquens et les plus réguliers de son temps.

Gall. chr. nov., ibid., col. 813. Rob. de M., ad an. 1158.

§ II.

SES ÉCRITS.

Le temps nous a conservé très-peu de productions de la plume de Geofroi. Les seules mêmes que nous puissions lui attribuer avec certitude, sont cinq lettres adressées à Suger. Elles sont écrites avec une telle briéveté, qu'il faudroit les transcrire presque tout entières pour en donner la substance.

Duches. Script., t. IV, p. 500-506, 521, 542, 546.

Oudin adjuge à notre prélat des sermons qui se rencontrent dans les manuscrits 243 et 381 de St-Germain-des-Prés, sans nom d'auteur. Ils sont au nombre de 24, et ont pour objet les principaux mystères de notre rédemption. L'auteur, quel qu'il soit, possédoit bien l'Ecriture, et savoit l'appliquer à propos. Son style est clair, élevé quelquefois, et ne manque point d'onction. En un mot, ces sermons répondent assez à l'idée que Robert du Mont nous donne de l'éloquence de Géofroi du Loroux, en l'appelant *Verbi Dei seminator egregius.*

Script., t. II, p. 1193.

Ad an. 1158.

Le même bibliographe lui fait de plus honneur d'un commentaire sur les cinquante premiers psaumes de David, qui se conserve pareillement à St-Germain sous le nombre 191. Nous avons parlé de cet ouvrage à l'article de Geofroi de Vendôme, auquel il paroît appartenir plus légitimement qu'à l'auteur qui nous occupe. Ce qui est certain, c'est qu'il est d'un abbé Geofroi, comme l'annonce le titre, qui est de la main qui a copié le manuscrit, et non d'une main postérieure, comme Oudin le prétend. L'écriture est en lettres quarrées, et date des premières années du douzième siècle.

Ibid., col. 1194.

T. XI, p. 201.

Geofroi du Vigeois, parlant de la translation que l'empereur Frédéric I[er] fit faire des corps des trois rois, de Milan à

Gaufr. Vos. chr., part. 1, c. 62.

Cologne, dit que Géofroi, archevêque de Bordeaux, a marqué leurs noms dans ce distique: XII SIECLE.

Tarsensis præcedit, Arabs subit, indè Sabæus:
Nomina sunt Gaspar, Balthazar, Melchior illis.

Il paroît que ces deux vers sont tirés d'un poème que notre auteur avoit fait sur l'Épiphanie.

GUILLAUME,

RELIGIEUX DE SAINT-DENYS EN FRANCE,

ET ANONYME.

I. Sous l'abbé Suger vivoit à St-Denis un religieux nommé Guillaume, qui, par un mérite bien caractérisé, gagna sa confiance et devint son secrétaire. Il l'accompagna en cette qualité dans ses voyages et à la cour. Ayant eu le malheur de le perdre, il ne retrouva point les mêmes sentimens pour lui dans son successeur Odon de Deuil. Quelques démêlés qu'il eut avec cet abbé au commencement de son administration le firent reléguer au Prieuré de St-Denis-en-Vaux, près de Chatelleraut dans le Poitou. Cette retraite lui plut, et il s'y fixa, malgré les efforts qu'on fit peu de temps après à l'abbaye pour l'engager à revenir. On n'a aucune lumière sur les autres circonstances de sa vie, ni sur l'année où il la termina.

Felib., Hist. de S. D., p. 136.

Ibid.

Mart. Anecd., t. I, p. 441.

Témoin et admirateur de la conduite de Suger, Guillaume en conserva le souvenir à la postérité par trois écrits, dont le premier est la lettre circulaire des religieux de St-Denis sur sa mort, le second sa vie en trois livres. Dans l'une et l'autre pièce on s'applique beaucoup plus à exalter les vertus de Suger qu'à décrire ses actions. Mais ce ne sont pas des louanges fades et outrées que Guillaume donne à son héros, ni des lieux communs qu'il accumule en sa faveur. Le bon sens, l'amour du vrai, l'esprit de religion, paroissent visible-

Felib. ibid.

Ibid. p. cxciv.

XII SIECLE. ment avoir conduit la plume du panégyriste. Son style d'ailleurs est noble, élégant, fleuri, et parfaitement, autant que le siècle le comportoit, dans le genre qu'il avoit choisi. La Vie est dédiée à Géofroi, confrère de Guillaume. Nous en recueillerons ici quelques traits, qui ne se trouvent pas dans l'article que nous avons donné de Suger.

L. 1, n. IV, V. Entre les grandes qualités de cet illustre personnage, sa mémoire n'étoit pas une de celles qui causoient le moins d'admiration. Il sembloit n'avoir rien oublié de ce qu'il avoit appris. Quand l'occasion s'en présentoit, il récitoit jusqu'à vingt et trente vers d'Horace ou de Virgile. Il possédoit à fond l'histoire de tous nos rois; ensorte que, dès qu'on lui en nommoit un, il faisoit le détail de sa vie, comme s'il eût lu dans un livre. Il savoit presque toute l'Écriture par cœur, et l'avoit si bien méditée, qu'il en expliquoit sur-le-champ tous les endroits difficiles qu'on lui proposoit.

Nous avons parlé ci-devant de la considération où Suger étoit auprès des souverains et des grands. Voici un nouveau trait qui confirme ce que nous avons dit à ce sujet: « J'ai vu, (Ibid., n. VIII.) « dit notre auteur, et j'en prends Dieu à témoin, j'ai vu le « roi de France se tenir debout respectueusement devant « lui, tous les grands l'environner dans la même attitude, « tandis qu'assis sur un petit banc, il dictoit ses ordres à « ceux-ci comme à des inférieurs, et toute cette cour écouter avec la plus grande attention les paroles qui sortoient « de sa bouche. Le Conseil fini, s'il vouloit se mettre en devoir « de reconduire le roi, cela ne lui étoit pas libre, et le monarque ne souffroit pas qu'il sortît de sa place, ni même « qu'il se levât de son siége.

L. 2, n. VII. « Accoutumé à dormir peu, son usage étoit en tout temps « après le souper, soit en été, soit en hiver, de lire ou d'entendre lire quelqu'un pendant un assez long espace, ou de « raconter à la compagnie des traits remarquables d'histoire. « A l'égard de la lecture, elle avoit pour objet les écrits authentiques des Pères, et quelquefois l'Histoire ecclésiastique. « Pour ses récits, comme il étoit fort enjoué, il les faisoit « rouler tantôt sur ce qui lui étoit arrivé, tantôt sur les aventures des braves, dont il avoit été témoin, ou qu'il avoit « apprises des autres; et la conversation alloit quelquefois « jusqu'au milieu de la nuit. Ensuite il alloit se reposer dans

« son lit, qui n'étoit ni trop délicat, ni trop dur. Car il évi- « toit avec grand soin de se faire remarquer par quelque « singularité, soit dans ses habits, soit dans ses meubles, « soit dans sa nourriture.... Il interrompoit régulièrement « son sommeil pour assister aux Matines, et dès la pointe « du jour il se relevoit pour retourner à l'église. Mais, avant « que d'approcher du grand-autel, sa coutume étoit d'aller « se prosterner devant les tombeaux des martyrs. Là, sans « témoins, il s'immoloit tout entier au Seigneur, et dans « l'ardeur de sa prière il arrosoit le pavé de ses larmes. C'est « ainsi que ce vénérable prêtre se disposoit à offrir l'hostie « salutaire avec autant de pompe que de dévotion. Mais, dans « le temps qu'il célébroit le saint sacrifice, qui pourroit « dignement raconter avec quelle componction, avec quelle « abondance de larmes, avec quels gémissemens, il s'acquit- « toit de cette redoutable fonction? »

XII SIECLE.

Ces deux écrits font partie des preuves de l'Histoire de St-Denis par dom Félibien. Ils avoient déjà paru dans l'Histoire des ministres d'état du baron d'Auteuil; et avant que l'original du second eût vu le jour, Baudouin en avoit publié une traduction française l'an 1640.

P. 276-297.

Le troisième écrit de Guillaume à l'honneur de Suger, est une élégie en forme d'épitaphe. Elle se trouve pareillement dans l'ouvrage cité de M. d'Auteuil. Nous n'en rapporterons que le premier distique :

Ibid., p. 297.

Dùm meriti morumque viri vitæque recordor,
Ut pote virtutum conscius atque memor.

Guillaume, après avoir quitté St-Denys, fut, comme on l'a dit, vivement sollicité d'y retourner. Ses confrères, de l'agrément de l'abbé, ne cessèrent pendant un an de lui envoyer et lettres et messagers pour le rappeler. Il paroît qu'il fut long-temps sans leur répondre. A la fin, il écrivit à quatre d'entre eux pour leur marquer les motifs qui l'empêchoient de se rendre à leurs sollicitations. Ces quatre religieux étoient: le préchantre, le cellerier, le secrétaire de l'abbé et le médecin, tous quatre portant le nom de Guillaume. Après s'être égayé sur l'identité de leurs noms, il dit qu'il faudroit, ou qu'il eût été trompé, ou qu'il eût perdu l'esprit, pour aban-

Mart. Anecd., t. I, p. 441.

XII SIECLE. donner le nouveau domicile où la Providence l'a placé. Il prouve qu'il y a trouvé ce qu'il espéroit et au-delà, par la description du local, dont voici la substance en précis : C'est une vallée agréable et riche où naissent abondamment des fruits de toute espèce. Une rivière (la Vienne) la partage, et sépare le monastère de la ville, dont il goûte les avantages sans en ressentir les incommodités. Une forêt charmante borde les collines des environs, qui ne sont ni trop élevées, ni trop basses, de manière qu'elles laissent aux vents un cours assez libre pour renouveler l'air de la plaine, et pas assez pour y causer du ravage. La terre, sans beaucoup de peine, y reçoit toutes sortes de semences et les rend au centuple. Tout y est beaucoup plus précoce qu'ailleurs. Les vignes qui garnissent tous les coteaux produisent un vin qu'on peut égaler au Falerne. « J'ai vu là, dit notre auteur, chose merveilleuse! « J'ai vu faire du vin rouge avec du raisin blanc, et du vin

Col. 442. « blanc avec du raisin noir. » *Hic mirum in modum ex albis botrionibus vinum vidi rubrum, et ex nigris è converso hîc conficitur album.* Les pommes y viennent en si grande quantité, qu'on se dégoûte d'en voir, et qu'on s'ennuie à les cueillir. Là, entre autres arbres, les pins s'élèvent à une si grande hauteur, qu'ils égalent celle des cèdres du Liban; et ils produisent tant de fruits, qu'on s'en sert au lieu d'amandes pour les besoins des malades (1). Le terrain est aussi très-propre pour les noyers, et les hommes ne suffisent pas à ramasser toutes les noix qu'ils donnent, ni les celliers pour les serrer. Vous y voyez aussi des figuiers, des poiriers, des châtaigniers, et, enfin, tout ce que la nature produit d'elle-même, et ce

Col. 443. que l'industrie a coutume de lui faire produire. Au milieu du monastère il y a une fontaine tiède en hiver et froide en été; au dehors elle se partage en deux ruisseaux, qui, après avoir arrosé les jardins des habitans du lieu, vont se rendre dans un grand bassin que l'on a soin de bien empoissonner. « Enfin, ajoute-t-il, ce lieu a tant d'avantages, outre ceux « que je viens de marquer, qu'il faut le témoignage des yeux « pour s'en convaincre; et quiconque y a une fois abordé, « n'en sort jamais qu'à regret. Et vous voulez que je quitte « ce séjour, et que je le change contre un autre! Quoi! je

(1) *Ex quibus (pinubus) tanta nucum colligitur abundantia, ut in usus infirmantium non quærantur amygdala.*

« sortirois d'ici pour aller de nouveau chez vous m'exposer « au péril de mille aventures désagréables! » Guillaume remercie ensuite ses confrères en termes fort polis de l'affection qu'ils lui marquent. Il témoigne qu'il s'intéresse très-sincèrement à leur satisfaction, à leur crédit, et aux autres prérogatives dont ils jouissent. « Pour moi, dit-il, je suis familia- « risé maintenant avec ma pauvreté, je l'aime, j'en suis con- « tent, et elle me suffit pour le moins autant que les grands « trésors de Crésus suffisoient à ce prince. » Cette lettre est une des plus spirituelles et des plus agréables que nous ayons rencontrées parmi celles du siècle qui nous occupe.

Suivant M. d'Auteuil, ce n'est pas Suger qui est auteur, comme nous l'avons dit ci-devant, du livre de *son administration,* mais Guillaume, qui le composa par son ordre et sous sa direction. La preuve qu'il en donne, est la différence du style de ce livre et de celui des autres productions de cet abbé. Mais cette différence ne nous paroît pas assez grande pour contrebalancer l'autorité des plus anciens manuscrits, où ce livre porte en tête le nom de Suger, ni celle du livre même, dans lequel Suger parle toujours en son propre nom.

Ibid., p. 229-230.

II. Anonyme, auteur de la vie de saint Norbert. Cette vie fut écrite du temps et par les ordres, à ce qu'on croit, de Hugues, qui, ayant succédé immédiatement au S. fondateur de Prémontré, fut remplacé par Philippe l'an 1161. Quelques modernes la donnent soit à ce Hugues lui-même, soit à un autre de même nom qui gouverna l'abbaye de Floref. Mais le titre qu'on y donne au premier d'homme d'une vie pieuse et sainte, prouve qu'elle ne peut être son ouvrage. Elle appartient encore moins au second, qui ne vivoit qu'un siècle après la mort de saint Norbert. Le Mire conclud des tours de phrase, qu'il a remarqués dans notre Anonyme, qu'il étoit certainement Français. Les Bollandistes sont portés à croire, et nous sommes de leur avis, que c'étoit un religieux de l'abbaye même de Prémontré. L'auteur rapporte dans cette histoire les faits qu'il avoit vus de ses yeux, ou que des témoins oculaires lui avoient attestés, ou enfin, tels qu'il les avoit trouvés consignés dans des Mémoires qu'on avoit déja recueillis sur la vie de son héros. Sa narration est assez bien entendue, et laisse peu de choses à désirer pour les détails, sans donner néanmoins dans une prolixité minutieuse. On voudroit seulement qu'elle fût moins chargée de réflexions mo-

Boll., t. I, jun., p. 858.
Mir. chr. Præm., p. 92.
Hugo, ann. Præm., t. I, p. 10.
Cang. ind. aut.
Val. Andr., Bib. Belg., p. 396.
Mir. chr. Præm., p. 76.
Boll. ibid., p. 829.
Ibid., p. 812.

XII SIECLE. rales, dont quelques-unes paroissent amenées de trop loin. On sera peut-être surpris que, rapportant beaucoup de miracles opérés par saint Norbert pendant sa vie, l'auteur ne lui en attribue aucun après sa mort.

Cette production, publiée d'abord par Surius au 6 juin, fut réimprimée en 1608 avec d'autres vies de Prémontrés, par les soins de Sigismond Kohel dans le monastère de Luc, *Lucensis,* en Moravie, dont il étoit abbé. Mais ces deux éditions étant pleines d'altérations, Jean Vander-Sterre, abbé de St-Michel d'Anvers, en donna, dans cette ville, l'an 1624, une nouvelle in-4°, revue sur quinze manuscrits. Celle-ci n'ayant point encore paru assez correcte, Norbert Van-Converven, successeur de Vander-Sterre, en procura, l'an 1656, dans la même ville, une quatrième in-8°, que Polycarpe de Hartorga enrichit de ses notes. C'est sur celle-ci que les Bollandistes ont fait reparoître la Vie de saint Norbert avec de nouveaux éclaircissemens.

Le Long, Bibl. franc., p. 274.

WIBAUD,

ABBÉ DE STAVÉLO ET DE CORBIE EN SAXE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Wibaud, ou Wicbold, naquit, dans les Ardennes au diocèse de Liège, d'une famille noble, appelée du Pré, *à Prato.* Dès son enfance, il fut placé dans l'abbaye de Stavélo, voisine de sa patrie, pour y recevoir sa première éducation. De là ses parens le firent passer à Liège, où il acheva ses études.

Gall. chr. nov., t. III, col. 946. Mart. am. col., t. II, p. 155.

Déterminé pour le parti du cloître, il choisit (vers l'an 1115) l'abbaye de Wasor (1) pour s'y retirer. Les grands talens et le fonds de savoir qu'il apporta dans cette maison ne tardèrent pas à se manifester. L'abbé Wildric en fut si frappé,

Ibid., p. 156.

(1) En latin *Walciodorum*, aujourd'hui du diocèse de Namur, alors de celui de Liège.

XII SIECLE.

qu'il n'attendit pas que Wibaud eût fait profession pour les mettre à profit. Pendant le cours de son noviciat, il lui donna le soin des écoles du monastère, emploi dont celui-ci s'acquitta pendant plusieurs années avec autant de capacité que d'édification. Il alla dans la suite exercer les mêmes fonctions à Stavélo. Comme cette abbaye étoit alors le rendez-vous de la noblesse d'Allemagne, et l'un des lieux destinés pour les diètes de l'empire, le mérite de Wibaud chargé, outre son école, du soin de recevoir les hôtes, eut une occasion presque continuelle de se produire au dehors. Il s'acquit en peu de temps une estime générale; et plusieurs personnes illustres, tant d'Allemagne que d'Italie, entretinrent des correspondances intimes avec lui. On se contentera de nommer le cardinal Gérard, légat du St-Siége en Allemagne, et ensuite pape sous le nom de Lucius II. Wibaud atteste lui-même que pendant plus de vingt ans ils furent liés ensemble d'une amitié tendre qui ne finit qu'à la mort du pontife. Cunon, son abbé, loin de lui envier ces distinctions, y ajouta ses propres faveurs. Il le fit son homme de confiance, et l'employa souvent pour les intérêts du monastère. Ce fut par ses soins qu'il termina plusieurs grandes contestations avec des seigneurs voisins, et qu'il vint à bout de réduire les moines de Malmédi, qui s'efforçoient de se soustraire à sa juridiction.

Ibid.

Ep. 50.

Mart. ibid.

A Cunon, décédé l'an 1128, succéda Jean Rutland, lequel étant mort l'an 1130, Wibaud, quatre jours après, fut nommé pour le remplacer. Le nouvel abbé donna ses premiers soins à réparer les négligences de ses prédécesseurs, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il trouva peu d'obstacles sur le dernier point; mais à l'égard du premier, les avoués et les bénéficiers de l'abbaye, qui en avoient envahi les principaux fonds, donnèrent bien de l'exercice à son zèle.

Gall. chr. ibid.

Wib. ep. 150.

Les affaires de l'empire vinrent se joindre à ces occupations. L'empereur Lothaire, après l'entrevue qu'il eut à Liége avec le pape Innocent II, au commencement de l'an 1131, se rendit à Stavélo pour conférer avec l'abbé sur l'engagement qu'il avoit pris avec le pontife de le rétablir à main armée sur le St-Siége. On ignore le détail des conseils que Wibaud lui donna; mais il est certain que l'empereur connut dès-lors le prix de ses lumières, et qu'il en fit un grand usage dans la suite. S'étant acquitté, l'an 1133, par l'heureuse expédition

Mart. ibid., p. 160.

Ibid., p. 165.

XII SIECLE. d'Italie, de ce qu'il avoit promis au pape, il revint promptement en Allemagne à dessein de punir Conrad, duc de Franconie, qui s'étoit révolté pendant son absence. Wibaud se mit entre les deux princes, et réussit à les réconcilier : service que Conrad reconnut par les plus grandes marques d'estime et de confiance, surtout depuis son élévation à l'empire.

Le triomphe que l'empereur Lothaire avoit remporté sur les schismatiques d'Italie ne les avoit pas tellement abattus, qu'ils ne trouvassent moyen de se rétablir après son départ. Obligé de retourner, l'an 1136, pour achever leur défaite, il emmena l'abbé Wibaud avec lui, et le nomma pour commander une flotte destinée à faire une descente en Sicile. Dans le voyage que notre abbé fit à Naples pour disposer l'armement naval, il alla rendre ses devoirs au Mont-Cassin. Renaud de Toscane y occupoit alors le siége abbatial sous la protection de Roger, roi de Sicile, et favorisoit, ainsi que son protecteur, le parti de l'anti-pape Anaclet. Lothaire étant venu dans cette abbaye le fit déposer, et ordonna, de concert avec Innocent, une nouvelle élection. Elle tomba sur Wibaud, malgré les pieux artifices qu'il avoit employés pour empêcher qu'on ne pensât à lui. Forcé d'accepter la place, il se vit presqu'aussitôt contraint de l'abandonner. Dès que l'empereur eut repris la route d'Allemagne, Renaud vint assiéger le Mont-Cassin. Wibaud opposa d'abord la force à la force; mais voyant que les troupes du roi de Sicile se joignoient à celles de son antagoniste, il prit le parti de la retraite quarante-quatre jours après son élection, et s'en retourna dans sa patrie. Résolu de ne plus revenir au Mont-Cassin, il y envoya, du premier endroit où il se vit en sûreté, son abdication. Lothaire n'avoit pas encore repassé les Alpes. Wibaud alla le rejoindre vers Trente, et l'ayant trouvé presqu'à l'agonie, il recueillit ses derniers soupirs le 4 décembre de l'an 1137.

Ibid., p. 162. — Chron. Cass., c. 120-121. — Wib., ep. 2. — Chron. Cass., ibid. — Mart. ibid., p. 164.

Dans la diète qui se tint à Francfort pour l'élection d'un nouvel empereur, Wibaud se déclara pour Conrad, et détermina les suffrages en sa faveur. De là il se rendit à Stavélo, dont les religieux le revirent avec une joie égale à la crainte qu'ils avoient eue de le perdre. Son retour ne fut pas aussi flatteur pour les avoués et ministériaux, ou béneficiers du monastère. Ils avoient mis à profit son absence pour faire

Ibid. p. 165.

leur main; ce qui occasionna de nouvelles contestations, qu'il termina heureusement au moyen de plusieurs bulles pontificales et diplômes impériaux qui lui furent accordés. XII SIECLE.

L'abbaye de Corbie en Saxe gémissoit en ce temps-là sous le gouvernement tyrannique de Henri, lequel étant monté sur le siége abbatial par des voies simoniaques, s'y maintenoit par une conduite très-assortie à son intrusion. L'excès de ses déportemens fut tel, qu'on tint une diète à Corbie même, l'an 1144, pour le déposer. Wibaud par ses remontrances lui sauva cet affront; mais il n'obligea qu'un ingrat, comme la suite le fit voir. Cependant la punition des crimes de Henri ne fut que différée. Destitué, le 21 mars de l'an 1146, par une sentence du cardinal Thomas, légat du St-Siége, on lui donna pour successeur un autre Henri, qui mourut peu de mois après son élection. Alors Wibaud fut prié de joindre le gouvernement de cette maison à celui de Stavélo. En donnant son consentement à cette demande (1), il s'engagea dans de nouveaux combats, que le premier Henri ne tarda pas à lui livrer. L'empereur ne l'oublia pas dans ces conjonctures critiques, il vint à son secours, et le rendit à la fin triomphant de son rival.

Mart. ibid., p. 166-167.

Ep. 8.

Ce prince, comme on l'a dit, renchérit sur les sentimens de son prédécesseur pour Wibaud. L'an 1147, il le députa pour porter au pape Eugène III le résultat de la diète de Francfort, où l'on avoit arrêté deux croisades: l'une pour l'Orient sous la conduite de l'empereur; l'autre contre les Sclaves, peuple idolâtre qui incommodoit fort les Chrétiens de Saxe. L'ambassadeur rencontra le pontife à Dijon, et n'en fut pas d'abord favorablement accueilli. Eugène trouva mauvais que Conrad eût pris la croix sans avoir consulté le Saint-Siége, et que la diète eût décerné une nouvelle croisade sans sa participation. Il blâma, par la même raison, le titre d'abbé de Corbie que donnoient à Wibaud ses lettres de créance. Ces mécontentemens s'évanouirent dans la suite au moyen de certaines soumissions et des éclaircissemens qu'on fournit au pape.

Mart. ibid., p. 173-174.

Wibaud, durant l'absence de Conrad, eut à peu près la même influence dans les affaires de l'empire que Suger avoit

Ibid., p. 177-179.

(1) Il fut élu le 18 janvier 1147, et ne fut installé que le 18 décembre de la même année.

XII SIECLE. dans celles de la France. La guerre des Sclaves roula principalement sur lui. Il y fit avec un égal succès la double fonction de commandant (1) et d'apôtre.

L'empereur ne remporta pas à beaucoup près les mêmes avantages sur les Sarrazins. On sait les malheurs qu'il essuia dans cette expédition, et le mauvais état où il ramena son armée en Allemagne. Nullement abattu néanmoins par ces revers, il conçut à son retour deux projets importans : l'un, de rétablir sur le trône de Pologne Ladislas, que son frère Boleslas avoit supplanté; l'autre, de conduire une armée en Italie pour faire la guerre au roi de Sicile, et contenir certaines villes de la Lombardie prêtes à se soulever. Wibaud fut non-seulement appelé à toutes les diètes où l'on délibéra sur ces objets, mais l'empereur le faisoit souvent venir à la cour pour le consulter en particulier et lui communiquer ses plans. La mort de Conrad, arrivée le 15 février de l'an 1152, ne lui permit pas d'exécuter le projet de l'expédition d'Italie, pour lequel il avoit député notre abbé au pape sur la fin de l'année précédente. Wibaud perdit dans ce prince un grand protecteur, et, si l'on ose le dire, un intime ami. Mais il retrouva l'un et l'autre dans Fridéric, son successeur. Il eut le même ascendant sur l'esprit de celui-ci, le même crédit à sa cour, et la même part aux affaires du gouvernement : heureux ce prince, s'il eût possédé long-temps un tel ministre! Nous n'entrerons pas ici dans le détail de tout ce que notre abbé fit de remarquable pour le service de Fridéric. Il suffit de dire que ce qu'il y eut de plus éclatant dans les cinq premières années de son empire, fut en grande partie le fruit des sages conseils de Wibaud, ou l'ouvrage de sa prudente et laborieuse activité. Le dernier trait de sa vie publique est une ambassade dont il fut chargé, l'an 1157, auprès de Manuel Comnène, empereur de Constantinople. Il y trouva la fin de ses jours. Car l'année suivante, tandis qu'il retournoit dans sa patrie, il mourut à Butellia dans la Paphlagonie, le 19 août de l'an 1158, non sans soupçon d'avoir été empoisonné par les Grecs.

Telle fut la fin de ce grand homme, digne, si l'on regarde

(1) C'étoit à la vérité Conrad le Saxon qui commandoit cette armée, ayant sous lui le prince Albert et les comtes palatins, Fridéric et Herman; mais toutes les opérations étoient concertées avec l'abbé de Corbie.

ses mœurs, des premiers siècles de l'église; et comparable, si l'on considère ses talens, à ce que son siècle, fertile en personnages illustres, a produit de plus rare et de plus excellent.

Son corps, ayant été rapporté à Stavélo l'année suivante, y fut honorablement inhumé au bas du grand-autel, qui lui doit les magnifiques ornements dont il est encore aujourd'hui revêtu (1). On trouve dans les Annales manuscrites de Corbie l'épitaphe suivante, consacrée à sa mémoire.

Mart. ibid., p. 102.

WICBALDUS DEO ET ECCLESIÆ
Qui vixit, dum vixit inter mortales, omnium abbatum
felicissimus,
Summo pontifici, imperatori, principibus charissimus:
Exuvias corporis sui hîc deposuit,
Universæ posteritati ob pietatem, diligentiam
et singularem zelum,
Maximè et perpetuò commendandus.
Tu qui post eum sedebis, fac idem, et vives.

Wibaud eut deux frères, Erébert et Erlébold, et une sœur nommée Hawide. Erébert fut pourvu d'une charge considérable à la cour de l'empereur Conrad, qu'il suivit à la croisade. Erlébold, ayant embrassé la vie monastique à St-Laurent de Liége, remplaça Wibaud dans l'abbaye de Stavélo. Hawide, s'étant faite religieuse à Gérisheim, en devint abbesse vers l'an 1150.

II.

SES ÉCRITS.

Ce que nous avons dit de la littérature de Wibaud ne consiste qu'en des lettres; mais ces lettres, qui sont en grand nombre, prouve qu'il étoit capable de produire des ouvrages

(1) « Le retable du grand autel de l'abbaye de Stavélo est tout d'or massif. Il « représente les principaux mystères de la Passion et de la Résurrection du Sau« veur. C'est l'ouvrage du grand Wibaldus, dont on voit la figure d'un côté, et « de l'autre celle de l'impératrice Irène. Il avoit autrefois son tombeau dans le sanc« tuaire avec cette courte épitaphe : *Anno Domini* 1158 *indictione VII*, *obiit re« colendæ memoriæ Dominus Wibaldus Stabulensis et Corbeïensis abbas*. Mais comme « il embarrassoit l'église, on l'a détruit sans qu'il paroisse aujourd'hui aucun mo« nument sur la place, qui conserve la mémoire d'un si grand homme. » Mart. 2, voy. lit., p. 152.

en forme, même sur les sujets les plus relevés, et qu'il ne lui a manqué que le loisir pour le faire. Dom Martenne les a rassemblées dans le deuxième tome de sa grande collection, avec celles qui ont été adressées à l'auteur, ou qui furent écrites à son occasion; ce qui forme un recueil de 441 lettres. Une analyse de toutes ces pièces répandroit assurément de grandes lumières sur l'histoire; mais comme cela nous mèneroit trop loin, il faut nécessairement nous borner à ce que nous rencontrerons de plus frappant et de plus propre à piquer la curiosité des lecteurs.

Les deux premières sont écrites du Mont-Cassin à l'empereur Lothaire, pour implorer sa protection en faveur de ce-monastère, dont il avoit obligé Wibaud à prendre le gouvernement. Rien de plus touchant que la peinture qu'on y fait de la désolation où les troupes du roi de Sicile avoient réduit non-seulement le Mont-Cassin, mais tout le pays des environs. « Vous avez tiré, seigneur, avant votre départ, dit « l'auteur, un serment des Lombards et des Normands, « qu'ils vous demeureroient fidèles. Mais, hélas! qu'ils au« roient bien mieux fait de ne point jurer que de commettre « un parjure! Car tous ceux qui habitent ces cantons ont « apostasié pour se tourner vers Satan, et ne suivent, soit « dans leurs discours, soit dans leurs actions, que ce que « le doigt du diable a écrit dans leurs cœurs. Tout ce qu'on « peut en effet imaginer de malice, de fourberie et de cruauté, « leur conduite abominable le retrace. Depuis votre départ, « trouvant le pays tranquille, ils se répandent de toutes parts « avec les Sarrazins, dévastent tout, et comptent pour rien « les incendies et les meurtres..... Combien maintenant « d'évêques, de prêtres, de diacres, de moines, de nobles et « de roturiers de l'un et de l'autre sexe et de tout âge, péris« sent sous le fer de ces barbares! Combien n'en tourmentent« ils pas pour avoir l'argent qui leur est propre, ou celui « qui appartient à l'église! Et quand les tortures forcent ces « malheureux à donner ce qu'ils ont, loin d'en être quittes, « ils sont encore tourmentés plus cruellement, parce qu'on « s'imagine qu'ils n'ont livré qu'une partie de leur trésor et « non le tout; en sorte que plus ils donnent, plus on s'ima« gine qu'ils en recèlent.... Quant aux grands édifices, les « églises, les châteaux, les cités, lorsqu'ils ne peuvent les

« détruire par le feu, ils les rasent, et ne laissent pas même « de vestiges qui en rappellent l'ancienne beauté. Que si l'on « ne veut pas m'en croire sur ma parole, je citerai pour ga- « rants de ce que j'avance, les villes de Pouzoles, d'Aliphe et « de Télésine, où l'on ne trouve plus que des ruines qui prou- « vent qu'elles ont existé. Un grand nombre d'autres villes « ci-devant florissantes, ou sont entièrement désertes, ou ne « renferment que très-peu d'habitans.... Telle est surtout « Capoue, autrefois la seconde ville après Rome, la capitale « et la gloire de la Campanie... Car non contens d'en avoir « chassé presque tous les habitans, ils y ont mis le feu, et « en ont réduit les nobles en servitude. » Parlant ensuite des dégats qu'ils avoient commis au Mont-Cassin, Wibaud dit que, du temps de l'abbé Seniorect son devancier, Roger, après avoir mis à contribution cette abbaye, envoya son chancelier pour la réduire en forteresse, en tirer les moines et les transporter en Sicile avec le corps (prétendu) de saint Benoît, le trésor de l'église et tout le mobilier de la maison; que les moines, s'y étant opposés, auroient infailliblement succombé sans un renfort de deux mille hommes que l'empereur leur envoya.

Wibaud avoit eu pour maître de ses études à Stavélo, Reinhard, moine profès d'Helwardishusen, depuis abbé de Reinehusen en Saxe, dont il écrivit les origines. La reconnoissance d'une part et l'affection de l'autre, jointes à une estime réciproque, formèrent entre eux un commerce intime et persévérant, dont on a des preuves dans les lettres mutuelles qu'ils s'écrivirent.

Leibnitz, Script. Brunsw., t. II, Introd., art. 43.

Ep. 12, 34, 35, 36, 119.

L'empereur Conrad, avant son départ pour l'Asie, fit élire son fils Henri (1) roi des Romains. Mais ce prince, à raison de sa trop grande jeunesse, ayant besoin d'un guide pour gouverner l'empire en l'absence de son père, on lui donna pour régens l'archevêque de Mayence et l'abbé Wibaud. Le prélat, content de l'honneur de cette commission, en laissa le poids à son collègue. On voit par les lettres que Wibaud écrivit à ce prince, et les réponses qu'il en reçut, le zèle avec lequel il s'acquittoit de ses devoirs envers son illustre pupille, et la déférence de celui-ci pour ses conseils. C'est ce qui se manifeste surtout par la lettre suivante de Henri à notre abbé,

Ep. 73, 87, 88, 89, 93.

(1) Henri mourut l'an 1150.

XII SIECLE. que nous allons transcrire : « Henri, par la grace de Dieu, « roi des Romains, au vénérable Wibaud, abbé de Corbie, « dont il souhaite posséder l'amitié dans toute sa plénitude. « Nous ne pouvons assez vous remercier de ce que, persévé- « rant depuis le départ de notre seigneur et père dans l'atta- « chement et la fidélité que vous aviez coutume de lui « témoigner, vous nous en faites sentir à nous-mêmes les « effets par le soin que vous prenez de maintenir et d'ac- « croître l'honneur de notre rang, tant auprès des princes « d'Allemagne qu'à la cour du pape. C'est pourquoi nous « sommes disposés à suivre en tout vos volontés. Cependant « ayant indiqué, par le conseil des seigneurs, une diète à « Francfort pour la Nativité de la Vierge, nous vous prions « de vous y rendre, afin que nous puissions y prendre vos « avis pour la réformation des abus et le maintien de la tran- « quillité de l'empire; et comme notre intention est que « toutes nos affaires publiques et privées se règlent par vos « lumières et par vos soins, nous vous mandons de venir « nous joindre à Nuremberg le premier de septembre, afin « que, prévenu sur tout ce qui nous regarde, vous soyez en « état de défendre notre personne et nos intérêts à cette « diète. »

Ep. 89.

Ep. 14, 25, 37, 38, 40, 41, 70, 74, 76, 77, 78, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 103, 104, 105, 106.

Il y a beaucoup de lettres respectives de Wibaud et de ses religieux de Stavélo et de Corbie. C'est un commerce d'amour filial et de tendresse paternelle, dans lequel on voit d'une part les enfans exposer à leur père les inconvéniens où ses absences fréquentes, mais forcées, les exposoient; et de l'autre, celui-ci employer les avis les plus salutaires et les moyens les plus efficaces pour les consoler.

Ep. 79-220.

On a deux de ses lettres à sa sœur Hawide, religieuse, comme on l'a dit, puis abbesse de Gérisheim. Dans la première, il s'excuse de ce qu'il lui écrit rarement, sur l'étendue des soins qui l'occupent durant l'absence de l'empereur Conrad. Il la félicite dans la seconde sur sa promotion à la dignité abbatiale, et lui donne de fort bonnes instructions pour en bien remplir les devoirs.

Ep. 90-91.

Le chapitre de la cathédrale de Liège avoit une confiance particulière dans les lumières de notre abbé. Ayant un démêlé avec les prévôtés des autres églises de la ville, qui refusoient de lui obéir, il écrivit à Wibaud, qui n'étoit encore qu'abbé de Stavélo, pour l'engager à se trouver à une délibération

qu'il devoit y avoir à ce sujet. Notre abbé par sa réponse témoigne sa surprise de ce que le chapitre ayant fondé toutes les prévôtés de la ville pour relever sa propre dignité, augmenter le nombre de ses membres et étendre sa juridiction, les ayant dotées, et les ayant jusqu'alors gouvernées avec une pleine autorité, ceux qui les composent soient assez mal avisés, assez ingrats et assez orgueilleux, pour se soulever contre des chefs dont ils dépendent par toutes sortes d'endroits. Il paroît qu'il s'agissoit surtout de la nomination aux places de ces prévôtés, ou collégiales, les chanoines prétendant qu'elle leur appartenoit, et les clercs de ces églises leur contestant ce droit. Notre auteur dit que les canons ont réglé ce qui regarde les élections des archevêques et évêques, que la règle de saint Benoît a déterminé ce qui concerne l'élection de l'abbé; mais que pour les places subalternes, il n'y a que l'usage qui décide. Il témoigne qu'il en diroit davantage, s'il pouvoit assister à la délibération à laquelle on l'invite, mais que ses occupations ne lui permettent pas de s'y rendre.

Les chanoines de l'église de Paderborn s'adressèrent pareillement à notre abbé l'an 1148, pour le prier de réprimer les vexations d'un nommé Folcuin, qui rançonnoit leurs sujets. Wibaud, dans sa réponse, leur dit qu'il a parlé pour eux à leur évêque, et leur offre tous les secours qui sont en son pouvoir pour les tirer d'oppression. Ep. 97-98.

Parmi ces chanoines, il y avoit un habile écolâtre, nommé Manégolde, autre et plus récent que le Manégolde dont on a ci-devant parlé. Nous avons une lettre de lui à notre auteur, où il loue avec emphase ses connoissances littéraires. Wibaud y fit une réponse très-modeste, dans laquelle, après l'avoir remercié des marques d'affection que ces louanges renferment, il dit qu'occupé tout le jour, il a pris quelques heures sur son sommeil pour lui répondre. Il lui parle au nombre singulier; « ce qui est, dit-il, contre ma coutume : « car avec nos moines nous sommes dans l'usage de parler « au pluriel. *Contra morem meum facio, ut singulari numero « loquar, qui cum Monachis pluraliter dicere consuevimus.* « Mais je parle, ajoute-t-il, à un scolastique, à un homme « qui est dans la carrière de la philosophie, et qui a tiré les « éloges dont il m'a comblé, du trésor de ses études. » Wibaud, en protestant qu'il ne mérite point de tels éloges, convient

Ep. 146. T. IX, p. 280-286. Ep. 147. P. 333.

XII SIECLE.

néanmoins qu'il a pris une bonne teinture de tous les genres de littérature qui étoient en honneur de son temps. « J'ai « appris, dit-il, sous de bons maîtres les arts libéraux, et « ce qui concerne la médecine et l'agriculture. Des docteurs « très-catholiques et très-savans m'ont enseigné la théologie. « J'ai lu quantité de bons Traités et Commentaires sur les « livres sacrés, ecclésiastiques et profanes; mais une lecture « vague et trop variée produit aussi peu d'utilité qu'elle « donne de plaisir. » L'auteur étend cette réflexion en faveur de celui auquel il écrit. Il lui fait voir de plus que la science est dangereuse par l'enflure qu'elle cause, lorsqu'elle est dépourvue de la charité. « Ce n'est pas au reste, ajoute-t-il, que « je veuille par là vous détourner de l'amour que vous avez « pour la lecture, la composition et la déclamation. Ce sont « des exercices auxquels moi-même je m'occupe, m'attachant « surtout à bien retenir ce que j'ai lu. Quand je suis au lit, « ma coutume est de repasser dans ma tête, en attendant le « sommeil, quelque question difficile que j'ai vue traitée dans « un livre, les argumens que l'on apporte pour l'éclaircir, « la méthode avec laquelle ils sont disposés, et les conclu- « sions que l'on en tire. » Manégolde avoit principalement relevé le talent de notre auteur pour la parole; sur quoi Wibaud lui dit : « Quand vous me faites honneur de quelque « éloquence, c'est votre amitié, et non votre jugement qui « vous a dicté cet éloge. Car il faut beaucoup de temps, une « grande étude et un long exercice pour parvenir à connoître « les différens caractères des esprits et la façon de les manier, « savoir exciter la lenteur des uns, modérer l'impétuosité des « autres, et les conduire à son gré par la force de la parole, « comme avec de puissantes rênes. En effet, quoique la nature « soit propre à recevoir toutes les impressions qu'on veut lui « donner, quoiqu'un maître habile nous apprenne avec soin « les règles de l'éloquence; cependant, si l'exercice de la pa- « role nous manque, comme il manque ordinairement dans « les cloîtres, il arrive que les ténèbres offusquent la lumière, « et que la cendre étouffe le feu au lieu de le nourrir. Il faut « qu'un orateur soit dompté par l'exercice pour être en état « de dompter les autres. Cette force et cette efficace de l'élo- « quence est bannie de notre siècle, attendu qu'elle ne peut « avoir lieu ni dans les tribunaux séculiers, ni dans les tri- « bunaux ecclésiastiques. Car dans le barreau ce sont des

« laïques sans lettres qui plaident, gens à la vérité quelquefois « d'un bon esprit naturel; mais en Allemagne l'usage n'est « pas de déclamer. On se contente d'exposer l'état de la cause « sans aucun ornement. L'autre partie de la jurisprudence, « qui est la canonique, s'exerce, j'en conviens, par des per-« sonnes très-savantes.... Mais elles ont appris du souverain « législateur : *Que votre discours soit, cela est, ou cela n'est « pas; ce qui est de plus, vient du mal.* Ainsi, lorsque ni le « soupçon, ni les conjectures, ni aucun autre prétexte, n'obli-« gent à s'étendre en preuves, il ne reste qu'à établir simple-« ment le point de la contestation. L'avez-vous fait? Oui, je « l'ai fait; ou, non, je ne l'ai pas fait. Les maîtres parmi les « Gentils ont eux-mêmes établi qu'il y avoit une manière de « parler pour le rhéteur, et une autre pour le censeur. » Manégolde avoit aussi donné de grandes louanges à l'abbaye de Corbie. Wibaud avoue qu'elle est en bon état, tant au spirituel qu'au temporel; mais il souhaiteroit que tout y fût encore mieux réglé. « Car, dit-il, aujourd'hui l'indocilité est « si grande, et les esprits sont si peu susceptibles de disci-« pline, qu'il n'y a plus aucune famille qui veuille, je ne dis « pas recevoir la correction, mais seulement éprouver ce qui « en approche. » Il parle ensuite des bâtimens du logis abbatial, « qui ruineux et trop étroits avant nous, dit-il, ont été « reconstruits par nos soins avec l'étendue propre à recevoir « la multitude des hôtes qui nous arrivent chaque jour.... « Mon nom, ajoute-t-il, est écrit au-dessus de la porte du « midi, avec un chiffre qui marque à quel nombre je suis « dans le catalogue des abbés. » Manégolde avoit trouvé à redire que notre abbé employât trois voyelles séparées au commencement de son nom (qu'il écrivoit Uuibaud); ce qui étoit, selon lui, contraire à la bonne orthographe. « Vous pensez, « lui répond notre auteur, que cela ne se peut faire régulière-« ment, et vous voudriez que le premier U, étant séparé, eût « la force d'une voyelle, ou qu'il fût joint au suivant pour « tenir lieu d'une consonne. Mais, monsieur le scolastique, si « l'on peut, dans un nom propre ou appellatif, placer deux « consonnes avant une voyelle, comme *gnato, gnevis,* etc., « pourquoi ne pourroit-on pas mettre de suite deux voyelles « pour en faire une consonne? Au reste, pour me débar-« rasser de cette question, je vous ajouterai que les noms bar-

XII SIECLE. « bares ne s'expriment que difficilement par des lettres latines. « Nous sommes Germains, et non habitans de la Gaule ché-« velue, où l'on a coutume de mettre au commencement de « semblables noms un G pour un U. »

Ep. 44, 112, 120, 122, 218. Wibaud eut occasion d'écrire plusieurs lettres au pape Eugène, et il en reçut des réponses très-satisfaisantes, où l'on remarque les traces de la haute estime que ce pontife avoit pour lui.

Ep. 148. Alberon, archevêque de Brême, étant mort l'an 1148, les vœux du chapitre, pour le remplacer, furent d'abord en faveur de notre abbé. Cependant il arriva, par des circonstances que nous ignorons, qu'au moment de l'élection Hatwich l'emporta sur lui. Ce rival, quoique victorieux, eut peine à lui pardonner cette première inclination des capitulans, comme s'il se la fût ménagée par ses intrigues. Wibaud, informé de cette indisposition du prélat, lui écrivit pour le désabuser. Il lui mande que, bien loin d'avoir cabalé pour avoir sa place, il n'a jamais connu que quatre personnes du chapitre de Brême; savoir, lui Hatwich, un autre du même nom, le prévôt Erfon et le chanoine Albert; qu'il n'est entré qu'une seule fois, et le soir, dans la ville, et en est parti le lendemain au matin; que, dans le temps de l'élection, il étoit dans son monastère de Stavélo, distant de sept journées de Brême, sans savoir ce qui s'y passoit; et qu'enfin il n'a fait aucune sollicitation, ni envoyé personne sur les lieux pour agir en son nom. Il paroît qu'Hatwich revint de ses préventions; car on voit plusieurs lettres de Wibaud à ce prélat pour lui recommander ses affaires et celles de ses amis.

Ep. 150. L'an 1149, les Bénédictins d'Allemagne tinrent leur premier chapitre général en Saxe. Wibaud, y étant invité, ne put s'y trouver, parce que les affaires de l'empire l'appeloient en Lorraine. C'est ce qu'il mande à l'abbé de Saint-Godehard, en faisant des vœux pour l'heureux succès de cette assemblée, et promettant de donner tous ses soins pour en faire exécuter les décrets.

Ep. 162. L'empereur Conrad, étant de retour de l'Asie, écrivit de Ratisbonne à notre abbé pour lui annoncer son arrivée, et le remercier du soin qu'il avoit pris du roi des Romains et des affaires de l'empire durant son absence.

Ep. 163. Wibaud, dans sa réponse, témoigne une grande joie de

le voir rendu à ses états. « Ce sentiment, dit-il, m'est commun avec tous ceux qui vous sont demeurés fidèles. Mais « ceux qui ont manqué à ce qu'ils vous doivent, sont affectés « bien différemment de votre retour. Ils redoutent avec rai-« son la présence de celui qui est établi pour venger les « rapines et les vexations de tout genre qu'ils ont commi-« ses. » Wibaud s'excuse ensuite de n'avoir pas été au-devant de lui, sur ce que les brigandages qui s'exercent journellement dans la Lorraine, ne lui permettent pas d'en sortir. « Puisque par la bonté divine, ajoute-t-il, vous êtes revenu « sain et sauf, tendez une main secourable aux opprimés, « soulagez les pupilles, défendez les veuves, protégez l'église; « ce qu'il vous est d'autant plus facile d'exécuter, que le ciel, « au milieu des plus grands périls et des travaux les plus « incroyables, vous a accordé les triomphes les plus mer-« veilleux et les plus inespérés. N'en doutez point : votre cou-« rage et votre habileté vous ont rendu terriblement redou-« table à vos ennemis. Ainsi hâtez-vous d'agir, tandis que « tout est dans la frayeur : profitez du moment pour courber « ce qui commence à fléchir, et pour atterrer des rebelles « épouvantés, avant qu'ils aient le loisir de revenir de leur « consternation. » L'auteur finit par se plaindre de l'évêque de Minden, qui refusoit de mettre l'abbaye de Corbie en possession d'un monastère que l'empereur lui avoit réuni.

Conrad écrivit une seconde lettre à notre abbé pour le presser de se rendre à la diète qu'il avoit indiquée à Francfort pour la fête de l'Assomption. Henri, secrétaire de ce prince, adressa peu après à Wibaud une autre lettre, où il lui dit qu'il a expliqué mot à mot à son maître celle qu'il lui avoit envoyée pour la lui remettre (preuve que l'empereur Conrad n'entendoit pas le latin), mais que les circonstances ne lui ont pas permis d'appuyer les raisons qu'il alléguoit pour se dispenser de venir le trouver; que le prince a besoin de son conseil, tant sur une ambassade qu'il se propose d'envoyer au pape et aux Romains, et sur l'expédition qu'il médite en Italie, que sur le projet qu'il a formé de rétablir sa sœur la duchesse de Pologne.

Ep. 169.

Ep. 170.

Wibaud se rendit au désir de l'empereur; et tandis qu'il étoit à la cour, on vint subitement annoncer que le jeune roi

XII SIECLE. des Romains avoit gagné, le 8 février 1150, une bataille sur Welfon (1), oncle de Henri-le-Lion, duc de Saxe, et l'avoit fait prisonnier avec Gondebold son général. C'est ainsi que cette nouvelle est racontée dans deux lettres que notre abbé écrivit sur-le-champ. Mais elle se trouva fausse par rapport à la prise de Welfon. Car l'empereur Conrad et le roi des Romains, écrivant, chacun à part, à l'empereur et à l'impératrice de Constantinople, disent l'un et l'autre que Welfon échappa à la faveur de la nuit : *Noctis beneficio adjutus vix evasit.*

Ep. 184-218.

Ep. 187, 188, 189, 190.

Ep. 188.

Ep. 186.

Notre abbé, dans une lettre à Herman, évêque de Constance, se plaint qu'on ne tira pas de cette victoire (oubliée par les historiens modernes d'Allemagne) tout l'avantage qu'on pouvoit en espérer. A la diète de Fulde qui se tint immédiatement après, un perfide conseiller, qu'il ne nomme point, et qu'il qualifie de nouvel Achitophel, allégua, dit-il, qu'au lieu de pousser à bout Welfon par la voie des armes, la sainteté du carême où l'on entroit, demandoit qu'on le citât plutôt en jugement réglé, et qu'on usât de miséricorde envers les prisonniers qu'on lui avoit faits. « Le ministère pacifique dont « nous sommes revêtus, ajoute notre abbé, ne nous permit « pas de dire nettement ce que nous pensions; mais, pour « parler à cœur ouvert à un évêque et à un père, nous étions « persuadés qu'il étoit expédient que, non-seulement un « homme, mais plusieurs, mourussent, afin que toute la « nation ne pérît pas. Le discours de ce rusé vieillard étoit « un discours populaire fort assorti à la négligence, à la pa- « resse et à la nonchalance des hommes de nos jours. Cepen- « dant nous le refutâmes assez en soutenant que le succès à « la guerre dépend de la réputation des armes, que les grandes « entreprises demandent de la célérité, que les retardemens « ont toujours été préjudiciables à ceux qui étoient prêts à « exécuter; que la voix de ces jugemens qu'on faisoit tant « valoir, ne se faisoit entendre que dans un petit nombre de « bourgs et de villages, au lieu que le bruit d'un exploit « militaire qui avoit quelque éclat, retentissoit dans la plus « grande partie du monde. Mais je ne fus point écouté. Celui

(1) Welfon prétendoit au duché de Bavière, dont l'empereur avoit dépouillé son frère Henri-le-Superbe, pour le donner au marquis d'Autriche.

« qui étoit sans armes, se vit obligé de céder aux discours « d'un homme armé, lequel toutefois avec ses armes avoit « empêché que le prince qu'il vouloit persuader, ne mît à « ses victoires le dernier sceau. Par là il est arrivé qu'en ces- « sant de faire la guerre et sans exercer la puissance judi- « ciaire, nous perdons le temps à nous repaître de vaines « espérances. » XII SIECLE.

Ce que Wibaud avoit prédit, arriva. Mais Welfon étant resté quelque temps dans l'inaction, Conrad, tranquille sur l'état de l'Allemagne, ne s'occupa qu'à porter la guerre en Italie. Son grand objet étoit de conquérir la Pouille, tant pour se venger du roi Roger, qui fomentoit la révolte de Welfon, Ep. 188. que pour faire une diversion en faveur de son beau-frère l'empereur de Constantinople, que ce prince désoloit par les incursions fréquentes et les conquêtes qu'il faisoit dans l'empire grec. A ce dessein principal se joignoient des vues secondaires de se faire couronner par le pape, et de rétablir l'autorité impériale dans les villes d'Italie, dont la plupart, surtout celles de Lombardie, avoient presqu'entièrement secoué le joug. Tandis qu'il travailloit aux préparatifs de cette expédition, il reçut une lettre du sénat et du peuple Ep. 211. romain, par laquelle on l'invitoit à venir reprendre dans cette capitale du monde la souveraineté dont les Constantin et les Justinien y avoient joui. « Nous nous sommes emparés, lui « disoit-on, des tours et des châteaux de tous ceux qui avoient « conspiré avec le pape et le Sicilien pour vous résister; nous « avons démoli quelques-unes de ces places, et nous tenons « les autres en votre nom. Mais, pour récompense de tout ce « que nous faisons pour votre service, le pape, les Frangi- « panes, la famille de Pierre de Léon, les hommes et les amis « du Sicilien, à l'exception de Jourdain le chef de vos fidèles, « Tolomée aussi, et plusieurs autres, nous harcellent de toutes « parts, pour empêcher que nous ne mettions la couronne « impériale sur votre tête. Toutefois nous repoussons vigou- « reusement leurs attaques, et nous en avons déja chassé « plusieurs comme des ennemis dangereux, tels qu'ils sont, « de l'empire. » Ils lui annoncent ensuite qu'ils ont relevé le pont Milvius que les papes avoient détruit pour fermer aux empereurs l'entrée de Rome (X [2]); et qu'au moyen d'une haute muraille qu'ils ont élevée dessus, son armée pourra y passer

XII SIECLE. sans craindre les insultes du château St-Ange, occupé par les gens de Pierre de Léon. « Nous avons appris, ajoutent-ils, « que le pape a fait l'accord suivant avec le Sicilien. Le pape « lui a donné le bâton, l'anneau, la dalmatique, la mitre et « les sandales, avec promesse de ne point envoyer de légat « dans ses terres qu'il ne l'ait demandé. De son côté, le Sici- « lien a donné au pape une grosse somme d'argent, pour « s'en servir contre vous et contre l'empire romain. » (1) Les députés chargés de cette lettre étoient le sénateur Gui, Jacques fils du procurateur Sixte, et Nicolas conseiller de la cour romaine, c'est-à-dire du sénat.

Ep. 214. Le pape, informé de cette démarche, fit écrire à notre abbé par le cardinal Gui, chancelier de la cour de Rome, pour l'engager à détourner l'empereur de rien entreprendre contre les droits du Saint-Siége. Gui mourut peu après cette lettre.

Ep. 218. Wibaud adressa au pape lui-même sa réponse, par laquelle il l'assure que l'empereur n'a aucune mauvaise intention, ni contre lui, ni contre le St-Siége.

Ep. 239. Welfon cependant, à la sollicitation du roi de Sicile, étoit passé en Italie. Les Frangipanes l'introduisirent secrètement dans Rome; mais il en fut chassé par les sénateurs. Quelques-uns de ses gens ayant été pris, on les trouva chargés de lettres du roi de Sicile à Frideric duc de Suabe, à Henri-le-Lion duc de Saxe, à Conrad duc de Cebering, pour les engager à déclarer la guerre à l'empereur; sur quoi Jean, secrétaire de la ville, écrivit à deux seigneurs allemands attachés à l'empereur, pour les avertir de la conspiration.

La guerre étant sur le point de recommencer avec Welfon, il obtint de l'empereur une conférence à Cranaha pour aviser, s'il étoit possible, à des moyens d'accommodement. Sur le point de s'y rendre, l'empereur hésita dans la crainte

Ep. 240. de quelque surprise. Notre abbé lui écrivit pour dissiper ses

(1) Sur la fin de cette lettre on voit les vers suivans, qui expriment les vœux des Romains :

Rex valeat, quidquid cupit obtineat super hostes,
Imperium teneat, Romæ sedeat, regat orbem
Princeps terrarum, ceu fecit Justinianus :
Cæsaris accipiat Cæsar, quæ sunt sua præsul,
Ut Christus jussit, Petro solvente tributum.

défiances, et lui faire sentir le mauvais effet que son absence produiroit dans l'esprit des seigneurs, en leur donnant à penser qu'il suspectoit leur fidélité. « Allez, lui dit-il, à cette « conférence dans l'équipage qui convient à un maître et « à un empereur; et si la bonne foi de quelqu'un y paroît « chanceler, vous gagnerez certainement ce point, que vos « ennemis ne voudront plus se fier à celui qui n'aura pas « procédé sincèrement avec vous. Du reste, que ni les insi- « nuations, ni les flatteries, ni les menaces de qui que ce soit, « ne vous fassent renoncer à la résolution courageuse que « vous avez prise de faire la guerre à cet homme orgueilleux, « et de le réduire sous vos pieds. »

L'histoire ne nous apprend pas quel fut le résultat de cette conférence. Mais si les conjonctures obligèrent Welfon à renoncer à ses prétentions sur la Bavière, la suite des évènemens fit voir que cette renonciation ne fut pas plus sincère que celle qu'on avoit extorquée quelques années auparavant de son neveu Henri-le-Lion.

De temps immémorial, le monastère d'Hastières (1) n'avoit point d'autre abbé que celui de Wasor. Sous le gouvernement de Thierri II, successeur de Widric, les moines d'Hastières tentèrent, l'an 1151, de se tirer de cette dépendance en se donnant un abbé particulier. Wibaud, profès de Wasor, n'oublia point en cette occasion les intérêts de sa maison. Il écrivit aux religieux d'Hastières pour leur remontrer la Ep. 270. témérité de leur entreprise. Voyant qu'ils ne l'écoutoient point, il s'adressa, par une lettre, à Thierri, évêque de Metz, Ep. 271. pour l'engager à réprimer par son autorité cette révolte. Le Ep. 272. prélat lui envoya à lui-même, par une réponse obligeante, tous ses pouvoirs pour réduire les factieux. L'évêque de Liège, suivant une deuxième lettre de Wibaud, vint aussi à l'aide de l'abbé de Wasor; et dans un synode, il suspendit les moines d'Hastières des fonctions cléricales, jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés dans le devoir de la subordination. Pour donner à ces moyens plus d'efficacité, Wibaud obtint de l'empereur un diplome daté de l'an 1151, qui confirmoit, Ep. 276. d'après l'examen des titres, la juridiction de l'abbaye de Wasor sur la maison d'Hastières.

La même année on tint une diète, le 11 juin, à Wirzbourg. L'expédition d'Italie y ayant été arrêtée, l'abbé de Corbie

(1) Alors du diocèse de Liège, aujourd'hui de celui de Namur.

XII SIECLE. fut nommé avec Arnoul, prévôt de l'église de Cologne et vice-chancelier de l'empire, pour aller notifier sur les lieux cette délibération. Une telle commission ne fut du goût ni de l'un, ni de l'autre, parce qu'elle devoit s'exécuter à leurs
Ep. 260-264. frais. Ils écrivirent à l'empereur pour en être déchargés;
Ep. 263. mais ce prince ayant insisté, Wibaud exhorta lui-même
Ep. 279. Arnoul à se conformer à sa volonté. Conrad néanmoins peu après changea d'avis à l'égard de ces deux ambassadeurs, et leur substitua les évêques de Bâle et de Constance.

Ep. 315. Tandis que les deux prélats étoient en route, Arnoul fut promu à l'archevêché de Cologne. Obligé qu'il étoit d'aller se faire sacrer à Rome, on profita de cette occasion pour envoyer en Italie une nouvelle ambassade, dont Wibaud et le secrétaire Henri partagèrent les fonctions avec lui. Ils
Ep. 322. étoient porteurs de trois lettres de Conrad, l'une au peuple romain, par laquelle, après l'avoir remercié de son attachement et de sa fidélité, on l'exhortoit à se concerter avec les
Ep. 323. ambassadeurs qu'on lui envoyoit; la seconde au pape, pour l'assurer que l'expédition d'Italie n'avoit pour but que
Ep. 324. l'avantage de l'Eglise et du St-Siége; la troisième aux Pisans, pour les engager à tenir prêts les troupes et les vaisseaux nécessaires pour faire une descente sur les côtes de Naples.

Arnoul et ses deux collègues étoient à peine de retour, qu'ils virent expirer, avec Conrad (1), les grands projets
Ep. 340. qu'il avoit sur l'Italie. Wibaud, mandant sa mort aux religieux de Corbie, leur ordonne de célébrer les obsèques d'un prince auquel ils avoient de si grandes obligations, d'une manière solennelle et royale. Il exhale dans cette lettre, en termes fort touchans, la douleur que cette perte lui causoit.

Ep. 344. Fridéric, surnommé Barberousse, neveu de l'empereur défunt, lui ayant succédé dix jours après sa mort, Wibaud informa le pape Eugène de ce double évènement. « Ce que « nous appréhendions, vénérable père, lui dit-il, est donc « arrivé (il parle de la mort de Conrad); et c'est pour cela, « comme si j'eusse été prophète, que je vous sollicitois et « vous pressois, étant auprès de vous, d'accepter les propo- « sitions de paix raisonnables et solides que les Romains « pourroient vous faire. » Après avoir raconté l'élection du

(1) Conrad mourut, comme on l'a déja dit, le 15 février 1152, à Bamberg.

nouvel empereur, il dit que le lendemain de son sacre les prélats qui étoient présens l'exhortèrent à suivre le plan de son prédécesseur, pour venger les injures du St-Siége. « Mais, ajoute-t-il, les seigneurs laïcs, peut-être par simpli-« cité, l'en détournèrent, alléguant qu'il ne convenoit pas « que le prince, dans le commencement d'un règne, con-« tractât un engagement de cette importance, de peur que « les mécontens ne prissent occasion d'un départ si subit « pour se porter aux dernières extrémités. »

Etienne, évêque de Bamberg, ayant été nommé Ambassadeur à Rome, notre abbé composa pour ce prélat une longue instruction qu'il lui fit tenir avec une lettre, où il le prie d'excuser la liberté qu'il prend, en faveur de leur ancienne amitié. « Dans notre jeunesse, dit-il, lorsque nous entrâmes « à la cour, il y a environ trente ans, nous trouvâmes dans « certains personnages graves des restes de la majesté impé-« riale, qu'ils tenoient de l'étiquette de la cour du vieil Henri. « Ils savoient par cœur les formules des discours qu'on adres-« soit au pape et à la ville; et ces formules, dont les paroles « étoient comme pesées dans la balance et mesurées au com-» pas, ils ne permettoient pas que nous y fissions aucun « changement ni altération dans nos ambassades, de peur « que par là on n'avilît la majesté de l'empire, et qu'on ne « donnât atteinte à la discipline du palais. » Ep. 346.

L'empereur Fridéric, peu après son élection, écrivit à Manuel, empereur de Constantinople, pour lui demander sa fille en mariage. A la lettre de ce prince, Wibaud en joignit une de sa façon, par laquelle il remercioit l'empereur grec d'une pièce d'étoffe de soie qu'il lui avoit envoyée, et le prioit de se rendre aux vœux de son maître. Ep. 387. Ep. 388.

Manuel répondit à notre abbé qu'il ne désiroit rien plus ardemment que de cimenter la paix et l'union entre l'empire d'Orient et celui d'Occident, qu'il n'omettroit rien pour y réussir, et que ses apocrisiaires portoient à Fridéric ses intentions au sujet du mariage proposé. Cette alliance n'eut point lieu. Ep. 407.

Wibaud, dans une nouvelle lettre à ce prince, lui promet de concourir, autant qu'il lui sera possible, pour écarter tout ce qui pourroit altérer l'harmonie des deux empires. Il assure Manuel qu'il fait, avec sa communauté, des vœux sincères Ep. 408.

XII SIECLE. pour la prospérité de ses états, de sa personne et de ses armes.

Ep. 413. Finissons cet article par la traduction d'une lettre de Frideric à notre abbé. « Ce que la renommée publie, lui dit « ce prince, votre conduite le prouve, qu'entre les différentes « vertus dont votre ame est ornée, la fidélité tient le pre- « mier rang, et d'une manière si admirable, qu'il vous se- « roit aussi difficile de vous en départir qu'au soleil de perdre « sa lumière. C'est pourquoi l'entière confiance que nous « avons en votre sagesse et en votre probité nous porte à « régler sur vos avis les affaires les plus importantes de l'em- « pire; et comme vous êtes le plus distingué de nos fidèles « par votre droiture, votre zèle et votre capacité, nous vou- « lons aussi que vous soyez le premier et le plus assidu à nos « conseils. Que si nous avons passé quelque temps sans vous « appeler auprès de nous, c'est qu'après les travaux incroya- « bles que vous avez essuyés dans l'expédition d'Italie et dans « votre ambassade de Grèce, nous avons cru devoir vous « donner quelque repos. Une autre raison est que nous ne « nous sommes point approchés de vos cantons d'assez près « pour vous faire venir à notre cour sans vous incommoder. « Mais maintenant que nous dirigeons notre route vers les « Pays-Bas, voulant traiter toutes les affaires de cette pro- « vince, par vos sages conseils, nous vous prions de venir « nous joindre le troisième dimanche après Pâques à Nimè- « gue. De plus, nous vous faisons savoir qu'ayant appris « depuis peu que les Grecs étoient entièrement chassés de la « Pouille, nous avons jugé à propos de dispenser les princes « de l'expédition que nous avions déterminée à Wirzbourg « pour ce pays-là, persuadés que notre attention doit se « tourner principalement sur les objets où la gloire de l'em- « pire est intéressée, et sur des injures que nous ne pouvons « plus dissimuler sans compromettre notre honneur. Nous « voulons parler de l'insolence et de la témérité des Milanois, « laquelle, ainsi que vous le savez, est très-funeste aux « églises et cités de Lombardie, qu'ils ont détruites et détrui- « sent chaque jour, au mépris et à l'opprobre de notre « empire. Certainement, si nous n'employons point notre « puissance et n'usons de célérité pour prévenir leurs des- « seins, l'empire est menacé des plus grands désastres. C'est « pour cela que dans les diètes de Fulde et d'Ulm nous avons,

« de l'avis des princes, déterminé l'expédition de Milan, qui « doit commencer de la veille de la Pentecôte prochaine en « un an. Nous vous notifions cette délibération, et nous en « recommandons le succès à votre prudence. De plus, nous « vous prions que, comme vous avez fait graver élégamment « notre sceau de la manière que vous l'aviez vous-même ima-« giné, vous fassiez pareillement graver celui de l'impéra-« trice, et que vous nous l'apportiez bien conditionné à « Aix-la-Chapelle. » Cette lettre est de l'an 1157.

Nous quittons avec regret ce beau recueil, que nous regardons, en ce qui concerne l'histoire, comme une mine précieuse et abondante où l'on n'a presque pas encore fouillé. Les lettres de Wibaud ont sur toutes celles qu'il renferme, cet avantage, que les anecdotes historiques, quoique très-intéressantes, n'en font que le moindre mérite. Elles portent de plus, en caractères bien gravés, l'empreinte d'une ame forte, vigoureuse, élevée, non moins ferme dans l'adversité, que modérée dans la prospérité; d'un cœur noble et religieux; d'un sens droit, et d'un discernement exquis; d'un génie étendu, fécond en ressources et propre à les mettre en œuvre; d'un esprit doué d'une grande facilité naturelle et cultivé par de bonnes études. Quoique la plupart écrites à la hâte, elles n'ont ni la sécheresse ni la négligence du style ordinaire des dépêches. La diction en est correcte, agréable, fleurie, semée de sentences, tantôt tirées du fond de l'auteur, tantôt empruntées des livres saints ou des ouvrages, soit ecclésiastiques, soit profanes, de l'antiquité, et toujours employées avec goût.

HUGUES,

CARDINAL ÉVÊQUE D'OSTIE,

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Duches., Hist. Cardin., t. I, p. 138. Gall. chr. nov., t. IX, col. 957. Bern., t. I, ed. 2. Mab. not. ad ep. 273, p. lxxvii. Gall. chr. ibid. Manr., Ann. Cister., ad an. 1150. Fabr. et alii. Bern., ep. 274. Manr., ibid., c. 4, n. 1. Ann. Ben., t. VI. Gall. chr., ibid., col. 956. Bern. ep. 273. Mab. not. ad ep. 273. Bern., p. lxxvii. Ciac, t. I, p. 1846.

Hugues naquit de parens qui nous sont inconnus, mais qui étoient apparemment nobles et du diocèse de Beauvais, puisqu'avant sa conversion, il donna à l'abbaye de St-Germer la petite dîme de Nointel, situé près de Clermont en Beauvaisis. Hugues, ayant embrassé l'institut de Cîteaux, fut fait abbé de Trois-Fontaines au diocèse de Châlons-sur-Marne, entre les années 1147, que Gautier son prédécesseur obtint d'Eugène III une bulle en faveur de cette abbaye, et 1150 qu'on en voit Hugues en possession. Alberon, évêque de Verdun, lui confirma l'année suivante l'acquisition de la terre de Martin-Mont; ainsi Hugues ne fut pas fait cardinal en 1150, comme l'assure la foule des modernes. Mais ayant été chargé, en 1151, d'aller poursuivre en cour de Rome diverses affaires, tant de son ordre que de l'église de France, le pape Eugène eut occasion, pendant le séjour qu'il fit auprès de lui, de connoître ses talens et ses vertus. Le saint Père, empressé de s'attacher un homme de ce mérite, le demanda à S. Bernard dont il dépendoit; parce que Trois-Fontaines est la première fille de Clairvaux. Bernard, dans sa réponse, exprime sa douleur de ce que le pape veut lui enlever un homme avec lequel il ne faisoit qu'un cœur et qu'une ame; un homme qu'il regardoit comme le bâton de sa vieillesse; un homme enfin, dont on ne pouvoit priver l'ordre de Cîteaux sans lui causer un grand préjudice. Eugène, sans être arrêté par les remontrances du saint abbé, créa Hugues cardinal, évêque d'Ostie et de Veletri, réunissant ainsi les deux diocèses, parce que le peuple de celui d'Ostie étoit trop peu nombreux. Hugues ne se relâcha en rien dans sa nouvelle dignité des saints exercices qu'il avoit pratiqués jusqu'alors. Sa charité envers les pauvres alloit jusqu'à leur distribuer sans réserve tout ce qu'il possédoit.

Hugues eut cependant la foiblesse de se déclarer vivement contre saint Bernard, sur ce que, forcé par les conjonctures, il avoit donné au cardinal un autre successeur à Trois-Fontaines que celui que ce dernier avoit désigné. Il paroît que la réconciliation entre ces deux personnages fut aussi prompte que sincère, puisque dès l'an 1151 saint Bernard se servit du crédit qu'avoit Hugues auprès du pape Eugène, dans les affaires auxquelles l'amour de l'Eglise l'engageoit à s'intéresser. L'abbé de Clairvaux entretint jusqu'à sa mort un commerce de lettres avec le cardinal Hugues.

Bern., ep. 309.

Ep. 296.

Bern., ep. 290-296-307.

Le pape Eugène mourut le 8 juillet 1153. C'étoit une grande perte pour toute l'Eglise; mais c'en étoit une en quelque sorte irréparable pour l'ordre de Cîteaux, dont il avoit été tiré, et pour lequel il étoit très-bien intentionné. Hugues, que sa qualité d'évêque d'Ostie rendoit chef du sacré collége, se fit un devoir d'annoncer la mort d'Eugène aux pères de l'ordre, alors assemblés pour la tenue d'un chapitre. Sa lettre est d'un grand pathétique, et exprime avec beaucoup de vivacité la douleur dont l'auteur étoit pénétré, le deuil général que la mort du saint pape causa dans Rome, la crainte qu'avoit le sacré collége des suites funestes de cet évènement, enfin la persuasion intime où étoit Hugues, et plusieurs autres avec lui, que le défunt jouissoit de la gloire des saints. Le cardinal exhorte cependant les Cisterciens à établir dans leur ordre des prières à perpétuité pour Eugène, *afin que Dieu lui fasse miséricorde, et augmente la couronne de gloire qu'il lui a déjà accordée.* Ces dernières paroles feroient présumer que Hugues étoit dans l'opinion que les suffrages de l'Eglise militante pouvoient obtenir de Dieu un plus haut degré de gloire pour quelques membres de l'Eglise triomphante.

Ann. Ben., t. VI, p. 524.
Bern., ep. 437, p. 384.

Philippe Seguin, dans sa bibliothèque de Cîteaux, dit que le cardinal Hugues étoit un beau génie, qui avoit des connoissances fort étendues, et étoit aussi plein des sciences ecclésiastiques que des profanes. Il ajoute : « Ce cardinal a « écrit plusieurs lettres à diverses personnes dont il en reste « une fort belle adressée à saint Bernard dans le temps de « sa dernière maladie. Hugues l'exhorte dans cette lettre à « souffrir ses maux avec résignation, et le prie de s'assujétir « aux remèdes qui seront jugés utiles pour sa santé. » On voit par celles de saint Bernard, que le cardinal lui en avoit

XII SIECLE

écrit plusieurs. Celle que Hugues a écrite à l'occasion de la mort d'Eugène, nous fait regretter que les autres ne soient pas venues jusqu'à nous. On perd ce prélat de vue depuis 1153 jusqu'à sa mort, qu'on assure n'être arrivée qu'en 1158. Quelques modernes rapportent qu'il s'est fait des miracles à son tombeau, et plusieurs d'entre eux l'ont placé parmi les saints reconnus par l'autorité de l'Eglise; mais nous ne trouvons pas de fondemens solides de cette opinion.

De Visch, Script. Cister., p. 152.
Friz. Gall. purp., p. 164.
Maur. Laur. Evang., l. 3, disc. 7.

Le père le Long attribue à notre cardinal des explications sur l'ancien Testament, qui sont indiquées dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre, savoir : Des Commentaires sur les Psaumes, sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiatique; des Postilles sur les quatre Evangiles et sur les Epîtres de saint Paul. On conserve dans la bibliothèque de l'abbaye de Bonne-Espérance, un Commentaire du cardinal Hugues sur les cinquante premiers psaumes : mais tous ces écrits pourroient bien être d'un autre évêque d'Ostie du même nom, tel que Hugues de Billom, Dominicain, qui mourut évêque d'Ostie en 1297, et qui certainement a commenté la plus grande partie de l'Ecriture-Sainte. Dom de Visch fait de plus honneur à notre pieux cardinal d'un livre des miracles du pape Eugène, qui a été composé par un auteur contemporain, et qui se trouvoit de son temps parmi les manuscrits de l'abbaye des Dunes, ordre de Cîteaux, en Flandre.

Bibl. sacr., t. II, p. 785.
N. 366.
N. 363.
N. 367.
N. 365.
N. 364.
Sand., Mss. Belg., part. 1, p. 310.
Échard, Script. Dom., t. I, p. 452.
Script. cist., p. 153.

AMÉDÉE,

ABBÉ DE HAUTE-COMBE,

PUIS ÉVÊQUE DE LAUSANNE.

§ I[er].

HISTOIRE DE SA VIE.

Amédée naquit au château de la Côte-St-André en Viennois, de la maison de Haute-Rive, alliée de fort près à Gui, comte d'Albon, et à Conrad, duc de Franconie, qui devint dans la suite empereur, III[e] du nom. Il étoit encore en bas âge, lorsque son père se fit religieux Cistercien à l'abbaye de Bonnevaux. Le fils, après avoir resté quelque temps auprès de lui dans sa retraite, fut placé à l'abbaye de Cluni, pour y recevoir, parmi les nobles qu'on y élevoit, une éducation conforme à sa naissance. De là, pour le former davantage, on l'envoya dans la Franconie vers son parent Conrad. Ce prince en prit soin comme de son propre fils, et lui donna les meilleurs maîtres. Le jeune Amédée fit sous leur conduite des progrès assez rapides dans les lettres humaines sans négliger les sciences ecclésiastiques.

Manr. Ann., t. I, p. 103. Columbi, Opusc., p. 559.

Manr. ibid., p. 129.

Mab., Annal., t. VI, p. 87.

Sa destinée sembloit l'appeler aux emplois militaires, et il y a même apparence qu'il fit quelques campagnes à la suite de Conrad. Mais, après la mort de l'empereur Henri V, arrivée l'an 1125, il se dégoûta du monde, et alla lui dire, entre les mains de S. Bernard, un éternel adieu. La conduite qu'il tint à Clairvaux lui mérita de succéder, l'an 1139, à Vivien, premier abbé de Haute-Combe dans le pays de Genève. S'étant attiré dans ce poste la vénération de ses voisins, il en fut tiré l'an 1144, pour être placé sur le siége épiscopal de Lausanne. Cette nouvelle dignité ne fut point un titre à ses yeux pour se relâcher de l'austérité de son premier genre de vie. Il allia, autant qu'il lui fut possible, les observances monastiques avec les fonctions de l'épiscopat. Son gouver-

Manr. ibid., p. 377.

Ibid., p. 143.

XII SIECLE.

nement fut toujours marqué au coin de la sagesse. Il étoit de l'abord le plus facile envers tout le monde. Sa fermeté, jointe à une grande prudence, triompha de tous les obstacles qui traversoient le bien qu'il vouloit faire. Il avoit une telle étendue de connoissances, qu'il raisonnoit pertinemment sur toutes les sciences et tous les arts.

Guich., Hist. gén. de la M. de Sav., pr., p. 48.

Amédée, comte de Savoye, bien convaincu des talens et de la vertu de notre prélat, eut occasion de les mettre à profit, lorsqu'en 1147, il prit la croix pour la Terre-sainte. Ce prince laissoit Humbert son fils et son héritier en bas âge. Il crut ne pouvoir mieux faire que de confier le soin de ce pupille et de ses états à l'évêque de Lausanne. La régence d'Amédée fut si heureuse, que le comte étant mort dans le voyage, elle lui fut continuée par les barons du pays, jusqu'à la majorité du jeune Humbert. Guichenon attribue les belles qualités et la rare piété que celui-ci fit paroître pendant toute la suite de sa vie, à l'attention que le régent eut de l'instruire et de le former.

Ibid., p. 39.

Les papes et les empereurs, sous lesquels vécut notre prélat, honorèrent son mérite, et gratifièrent en sa considération l'église de Lausanne de plusieurs bulles et diplômes.

Manr., t. II, p. 313.

Chr. Gotw., t. I, p. 381.

On prétend que l'empereur Fridéric I[er], dont il étoit parent, le fit son chancelier; et on cite des lettres où dans la suscription il lui donne cette qualité. Cependant, ce qui feroit douter qu'il eût jamais été revêtu de ce titre, c'est que le savant auteur de la Chronique de Gotwic, qui assurément avoit manié bien des chartes de ce temps-là, n'en a trouvé aucune où cet évêque en ait fait les fonctions. On connoît très-peu d'actions particulières de sa vie. Il fut quatorze ans évêque, et mourut le 27 septembre. Ceux qui datent le commencement de son épiscopat de l'année de son élection, supposent qu'il finit ses jours en 1158; mais ceux qui comptent les quatorze ans du jour de sa consécration, qu'il reçut le 25 janvier 1145, reculent sa mort jusqu'en 1159. Le Ménologe de Cîteaux et le Martyrologe bénédictin le mettent au nombre des saints, l'un au 7 de janvier, et l'autre au 27 de septembre. Sa vie, suivant Dom de Visch, se conservoit autrefois parmi les manuscrits de l'abbaye de Rougeval. Nous ignorons si elle s'y rencontre encore aujourd'hui.

Manr., t. II, p. 312.
Fabr., Bibl. m. t. I, p. 205.
Gall. chr. vet., t. II.
Oudin, Script., t. II, p. 1434.

§ II.

SES ÉCRITS.

Amédée, instruit et pénétré des obligations de l'épiscopat, rompoit souvent à son peuple le pain de la parole divine. On voit en effet, par une de ses homélies, qu'il ne se dispensoit de cette fonction, que lorsque des affaires importantes ne lui permettoient pas de la remplir. Il n'est donc pas à douter qu'il n'ait composé un grand nombre d'homélies; mais, à la réserve de huit qui ont été données au public, toutes les autres ou sont péries (Y[2]), ou demeurent ensevelies dans la poussière de quelques bibliothèques, ou enfin se trouvent dans des recueils où elles ne portent pas son nom. Notre usage n'étant point de faire des analyses de ces sortes de pièces, nous nous bornerons à donner les titres de celles que nous avons d'Amédée, avec ce que nous y avons aperçu de plus remarquable. Hom. 8, ini

La première est intitulée *Des fleurs et des fruits qu'a produits la sainte Vierge;* la seconde, *De la justification de la sainte Vierge et de ses ornemens;* la troisième, *De l'Incarnation et de la Conception de Jésus-Christ.* L'auteur se propose en celle-ci d'expliquer en quel sens l'Ecriture insinue que Jésus-Christ est sorti des trois Personnes de la Trinité; comment n'ayant jamais quitté le Père, il est sorti du Père; comment n'ayant jamais cessé d'être le Verbe, il est sorti du Verbe; comment enfin il est sorti du Saint-Esprit, quoique le Saint-Esprit n'ait point cessé de procéder du Père et du Fils. Il répond que Jésus-Christ est sorti des trois Personnes, parce qu'elles ont coopéré à son Incarnation; mais il remarque que la manière dont il est sorti de chacune d'elles, est très-différente. Le Fils, dit-il, est sorti du Père en prenant une nature qui n'étoit point consubstantielle à celle du Père, descendant tout entier dans les sacrés flancs de Marie sans cesser d'être tout entier dans le Père, et sans donner aucune atteinte à son éternité, ni aux autres attributs de sa divinité; de même que la pensée, pour se communiquer aux auditeurs par la voix, sort tout entière du cœur sans cesser d'y demeurer tout entière. Le Verbe est sorti aussi de soi-même en anéan-

XIII SIECLE. tissant sa Majesté divine par son Incarnation, sans toutefois diminuer en rien la gloire essentielle de sa divinité. Enfin, dans son Incarnation, il est sorti du Saint-Esprit, parce qu'il a été conçu par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de Marie.

Dans la quatrième homélie, où il est traité de l'enfantement de la sainte Vierge et de la naissance de Jésus-Christ, Amédée est porté à croire que les créatures insensibles, telles que le ciel, la lumière, etc., ont pris part en leur manière à la joie que l'avènement du Sauveur devoit causer à l'univers, comme elles ont pris part au deuil de sa mort.

Dans la cinquième, où l'auteur traite de la force d'esprit et du martyre de la sainte Vierge, il suppose que la douleur de la mère de Dieu, à la vue des maux que son fils a soufferts, étoit au-dessus des forces de tout le genre humain, et au-dessus de ce qu'elle eût ressenti, si elle avoit souffert elle-même de semblables maux, parce qu'elle aimoit son fils incomparablement plus qu'elle-même.

La sixième est intitulée : *De la joie et de l'admiration que causèrent à la sainte Vierge la Résurrection et l'Ascension de son fils.*

La septième porte en titre : *De la mort de la sainte Vierge, de son Assomption, et de son exaltation à la droite de son fils.* Amédée y demande pourquoi Marie, qui n'étoit souillée d'aucun péché, *nullâ peccati labe depressa;* dont la vie étoit sans tache, *nullâ vitæ maculâ respersa;* dont les vertus étoient si grandes et si épurées, n'a pas suivi son fils au jour de son Ascension. Il répond que Dieu a voulu qu'elle demeurât sur terre après son fils, pour la consolation et l'instruction des apôtres et de l'Eglise naissante, qui trouvoient dans Marie un monument vivant des mystères auxquels elle avoit eu part, et un modèle accompli des vertus qu'ils devoient pratiquer. L'auteur semble prétendre que les anges, ainsi que les apôtres, la servoient sur la terre : *Angelicis frequentabatur officiis.... cui Joannes..... cum cæteris apostolis ministrabat.* Il ajoute qu'elle guérissoit les malades, consoloit les affligés, ayant le pouvoir de procurer la résurrection des corps et des ames : *potens suscitare à morte carnis et animæ.* Elle enseignoit aux ignorants les mystères célestes; elle obtenoit toutes sortes de graces pour ceux qui avoient recours à elle; et ses bienfaits s'étendoient sur les

nations étrangères : *usque ad circumfusas quasque et exteras nationes*. L'histoire, poursuit-il, remarque en effet que, depuis la nativité de Jésus-Christ jusqu'à la mort de Marie, les habitans de l'univers ont joui d'une paix éternelle, et n'ont fait aucun usage des armes. Il falloit qu'on ignorât parfaitement au douzième siècle l'histoire du premier pour faire une pareille remarque.

La mère de Dieu, suivant Amédée, mourut sur le mont Sion dans une heureuse vieillesse. Comme son ame avoit été exempte de toute corruption, *expers totius corruptionis,* elle fut exempte, à l'heure de la mort, de toute détresse, *ab omni molestiâ*. Ce moment ne fut pour elle qu'un passage tranquille à l'immortalité. A l'heure de sa dissolution, elle jouit de la vue de son fils, afin qu'elle ne ressentît pas les horreurs de la mort. La cour céleste voit avec admiration cette ame qui, par un privilége spécial, a été délivrée de la souillure du péché, dont les suites demeurent constamment dans les autres hommes pendant leur vie. Dieu l'a placée avec son corps dans un siége de gloire au-dessus de tous les bienheureux ; car il n'est pas croyable, *neque enim credi fas est,* que ce corps ait été sujet à la corruption.

La huitième et dernière homélie a pour objet la plénitude de graces que la sainte Vierge a reçue, ses perfections, sa gloire, et la protection que ses serviteurs trouvent auprès d'elle.

Le style de ces sermons est clair, simple, mais un peu trop diffus. L'heureuse application que l'auteur y fait des passages de l'Ecriture, qu'il possédoit bien, donne à son discours une certaine élégance, et à ses raisonnemens une espèce de force. Les allégories qu'il tire sans cesse du texte sacré, décèlent évidemment un auteur du douzième siècle, bien autrement nourri de la lecture des livres saints, qu'on ne l'étoit communément dans les siècles suivans. Il faut donc que les bibliographes franciscains qui ont attribué ces homélies à un des leurs du nom d'Amédée, vivant au quinzième siècle, l'aient fait sans se donner la peine de les lire. Ils y auroient vu d'ailleurs, dans le début de la huitième, que l'auteur étoit évêque, dignité dont n'étoit pas revêtu leur confrère. Enfin un Franciscain ne se seroit-il pas exprimé plus clairement, qu'on ne le fait dans les homé-

XII SIECLE. lies septième et huitième, sur la conception de Marie? et n'auroit-il pas tranché les mots d'*immaculée conception?*

Guich. Généal. de la M. de Sav., pr., p. 38.

Outre ces huit homélies d'Amédée, nous avons, parmi les preuves de l'histoire généalogique de la maison de Savoie, deux pièces de sa façon. La première est une lettre au jeune Humbert, comte de Savoie, où il l'avertit de réprimer les usurpations d'un gentilhomme, nommé Rainaud, sur les biens de l'abbaye de St-Maurice. Pour faire plus d'impression sur l'esprit du prince, il lui représente que ces entreprises donnent atteinte à ses propres intérêts et à la garantie que son père avoit promise; qu'enfin, s'il les toléroit, elles éloigneroient de lui la protection de la légion Thébéenne, dont on enlevoit les domaines.

La deuxième est une notice des dédommagemens que le comte avoit donnés à cette église pour une table d'or enrichie de pierreries que son père en avoit empruntée. Cet acte est de 1150.

§ III.

ÉDITIONS DE SES HOMÉLIES.

De Visch, Script., p. 19.

Fabr., Bibl. m. t. I, p. 205.

Lipen, Bibl. théol., t. II, p. 233.

Fabr., ibid.

Manr., Ann. cist., t. II, p. 313.

Bibl. S. Nicol. Andeg.

Bibl. reg., n. 1151.

Si la multiplicité des éditions étoit toujours une règle sûre pour fixer le degré de bonté d'un ouvrage, il y en auroit peu qui méritassent plus d'éloges que les homélies de l'auteur qui nous occupe. Après que Gervais Sophen les eut tirées des ténèbres et publiées à Bâle *in*-8° l'an 1557, chez Adam Petit, elles reparurent à Anvers et à Saint-Omer dans le format *in*-12, l'an 1613. L'éditeur, qui est le père Richard Gibbon, jésuite, réfute Villot, qui, dans son Athènes franciscaine, attribuoit cet ouvrage à un cordelier du quinzième siècle. Elles furent mises de nouveau sous la presse à Cologne, en 1618, édition qui passa, l'an 1622, dans le quinzième tome de la bibliothèque des Pères de la même ville. On réunit, en 1625, dans un volume *in*-4° les homélies d'Amédée à des opuscules de saint Anselme et de saint Ildefonse, et aux douze livres de Richard de St-Laurent des louanges de la sainte Vierge : le tout publié à Douai chez Jean Richard. Le père Théophile Raynaud les reproduisit, en 1633, à Lyon, chez Landry, dans un recueil *in-folio*, qui renfermoit les ouvrages de six autres pères, et qu'il intitula pour cette raison : *Heptas Præsulum*, etc. Ce

qu'il y a de singulier dans cette édition, c'est qu'on la donne comme la première des homélies d'Amédée. L'*Heptas Præsulum* a été réimprimée à Paris, en 1639, chez Adrien Moreau; à Lyon, en 1652; à Paris encore, en 1661, 1671, 1672, chez Piget, avec des additions, pour cette dernière fois, de quelques écrits de saint Prosper.

Pierre d'Astorga fit entrer aussi les huit homélies d'Amédée dans le premier tome de son grand recueil, intitulé *Magnum Mariale*, publié l'an 1648 à Madrid. Deux de ces pièces se trouvent encore dans le sixième tome de la bibliothèque des prédicateurs du père Combefis, et deux autres dans le septième du même recueil; enfin, les huit ensemble occupent une place dans le vingtième volume de la bibliothèque des Pères de Lyon.

Fabr. ibid., p. 206.

P. 420-426.

P. 733-737.

P. 1262-1278.

Après avoir été publiées si souvent en original, M. Cousin les a jugées dignes d'être traduites en français, et les a fait paroître en cette langue à la suite de sa traduction de la vie du B. H. Amédée, père de notre auteur, en 1698 et 1708; l'une et l'autre édition *in*-12.

RAYMOND DUPUY,

GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE MILITAIRE ET RELIGIEUX DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM, DIT AUJOURD'HUI DE MALTE.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Raymond Dupuy, suivant l'opinion la plus probable, sortoit de la noble maison de Dupuy, *de Podio*, établie en Dauphiné dès le onzième siècle, et subsistante encore de nos jours, sous le nom de Dupuy-Montbrun. Après la publication de la première croisade, il prit parti dans cette pieuse expédition par le mouvement d'une dévotion sincère. Arrivé à Jérusalem, la ferveur de l'ordre naissant des hospitaliers de St-Jean le toucha de manière qu'il demanda

Vertot, Hist. des Cheval. de Malte, t. I, p. 54. Desmol., Mém. de litt., t. VI, p. 154-183.

XII SIECLE.

et obtint d'y être admis. Gérard, qui en étoit le chef et l'instituteur, étant mort l'an 1121 (1), Raymond fut choisi pour lui succéder. L'ordre prit une consistance solide et une forme nouvelle sous son gouvernement. Gérard n'avoit laissé à ses frères que des leçons verbales et des exemples. Raymond leur donna des statuts par écrit, qu'il rédigea dans un chapitre général. Il fit plus : voyant que plusieurs nobles exercés dans la profession des armes se présentoient pour entrer parmi eux, il leur persuada de joindre les fonctions militaires à celles de l'hospitalité, dans la vue de se rendre plus utiles à la religion, en faisant la guerre aux infidèles. On prétend que pour l'exécution de ce plan il distingua l'ordre, comme on le voit aujourd'hui, en trois classes, de chevaliers, de chapelains et de servans d'armes, au lieu des deux classes de laïcs et de clercs, dont il étoit auparavant composé. C'est une conjecture qui n'a rien de positif en sa faveur. Il y a plus de fondement à le regarder comme le premier grand-maître de l'ordre, à raison de la réforme qu'il a faite. Les autres traits de sa vie, non moins édifiante que tumultueuse, ne sont point du ressort de cette histoire. On n'est point assuré de l'année où il mourut. Naberat cite un privilége du roi Louis-le-Jeune, daté de l'an 1158, où il est nommé. C'est la dernière époque connue de son existence; et il y a bien de l'apparence, comme le remarque D. Vaissette, qu'il ne survécut pas à l'an 1160.

Priv. de l'Ord. des Chev. de S. J., p. 11.

Hist. de Lang., t. II, p. 645.

§ II.

SES ÉCRITS.

On n'a pas d'autre écrit de Raymond Dupuy que les statuts de son ordre, et l'on a tout lieu de présumer que c'est la seule production qui soit émanée de sa plume. A la prise de Ptolémaïde, en 1290, ils furent perdus, dit-on, avec les autres titres de l'ordre; mais heureusement il y en avoit un exemplaire à la bibliothèque du Vatican. Les chevaliers eurent recours à ce dépôt, en 1299, pour les recouvrer; et ils en obtinrent une copie, qui ne tarda pas à se multiplier. L'ouvrage, si l'on en croit l'abbé de Vertot,

Vertot, ibid. t. II, p. 8.

(1) L'abbé de Vertot dit 1118, D. Vaissette 1121, l'un et l'autre sans citer de garant. Nous nous attachons au dernier comme plus exact.

n'a jamais été donné au public dans sa pureté originale; choqués de la grossièreté du style, les éditeurs ont jugé à propos, selui lui, de le corriger. C'est ce que nous ne sommes pas à portée de vérifier. Quoi qu'il en soit, le fond de ces statuts, qui ne sont qu'au nombre de trente-neuf, est partout le même. Voici ce qu'ils renferment de plus remarquable: « Moi « Raymond (c'est le début), par la grace de Dieu, serviteur « des pauvres de Jésus-Christ, et gardien, *custos*, de l'hô« pital de Jérusalem, de l'avis de tous les frères clercs et « laïcs, j'ai dressé ces préceptes et ces statuts dans la maison « dudit hôpital de Jérusalem.

Monast. angl., t. II, p. 493-497.

« En premier lieu, j'ordonne que tous les frères qui se « dévouent au service des pauvres, gardent, avec le secours « divin, les trois vœux qu'ils font à Dieu; savoir : la chas« teté, l'obéissance dans tout ce qui leur est prescrit par « leurs maîtres, et la pauvreté, qui consiste à vivre sans « avoir rien en propre. Les frères ne peuvent et ne doivent « rien exiger de droit, et l'ordre ne s'engage à leur fournir « que du pain et de l'eau avec le vêtement qui doit être vil, « parce que les pauvres, dont nous nous portons pour être « les serviteurs, sont couverts de haillons, et qu'il est hon« teux que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. » Après ce début viennent des règles particulières. On prescrit aux frères la décence et la modestie à l'église. Les clercs doivent servir en aube à l'autel. Le prêtre doit avoir pour ministre, un diacre, ou un sous-diacre, ou tout au moins un simple clerc dans la célébration des saints mystères. Il y aura de la lumière jour et nuit dans l'église.

Les frères ne sortiront jamais seuls, mais deux ou trois ensemble, et garderont dans tous les lieux où ils se trouveront, la circonspection et la modestie qui conviennent à leur état. Ils ne souffriront point que les femmes leur lavent le visage ou les pieds, ni qu'elles fassent leurs lits.

Quand on les enverra pour recueillir des aumônes, on associera des frères clercs aux frères laïcs; et pour le choix de leur hospice, ils s'adresseront à des ecclésiastiques, ou à quelque honnête personne. Que si on leur refuse l'hospitalité, ils pourront acheter de quoi se nourrir; mais ils n'achèteront qu'une sorte de mets.

Dans la perception des aumônes, ils ne prendront ni gages, ni terres; mais ils remettront par compte à leur maître

XII SIECLE. les autres choses qu'ils auront reçues, et le maître les fera tenir à l'hôpital.

Dans toutes les obédiences, le maître prendra le tiers du pain et du vin; et ce qui lui restera, il le fera tenir aux pauvres de Jérusalem.

Nous défendons les habits qui ne conviennent point a notre religion, et surtout les peaux de bêtes fauves.

On ne fera que deux repas par jour; on s'abstiendra de chair les mercredis et samedis de toute l'année, et tout le temps de la Septuagésime jusqu'à Pâques.

Les frères ne coucheront point nus, mais vêtus de chemises de laine ou de lin, ou de tout autre vêtement.

Si un frère est surpris publiquement dans un péché de fornication, il sera puni dans le lieu où le crime aura été commis; c'est-à-dire, que le dimanche suivant à l'issue de la messe, on le dépouillera de ses habits, et, à la vue de tout le monde, il sera fouetté avec des courroies, ou des verges, par le maître ou le frère à qui le maître aura ordonné de le faire, et ensuite chassé de notre société. Néanmoins, si, dans la suite, Dieu lui touche le cœur, et qu'il demande à rentrer, témoignant un grand repentir de sa faute, et promettant de se corriger, on pourra le recevoir, mais à condition que, pendant un an, il sera traité comme étranger, et fera pénitence dans un lieu séparé; après quoi les frères feront ce qu'ils jugeront convenable.

Suivent d'autres pénitences pour de moindres fautes.

Si quelqu'un des frères est surpris avoir quelqu'argent en propre qu'il ait caché au maître, on lui attachera cet argent au cou, et il sera fouetté par quelque autre frère en présence de tous ceux de la maison.

Quand un frère meurt dans une obédience, on célèbrera la messe pendant trente jours pour le repos de son ame. A la première messe, les frères offriront un cierge, et un écu qui sera pour les pauvres. Chacun des clercs récitera, pour le défunt, un psautier; et les laïcs, chacun cent cinquante *Pater*.

Aucun frère ne doit en accuser un autre qu'il ne soit en état de prouver son accusation. S'il fait autrement, il prouve qu'il n'est pas un véritable frère.

En l'honneur de Dieu et de la sainte croix, tous les frères porteront des croix sur leurs chappes et sur leurs man-

teaux, vis-à-vis de la poitrine, afin que le Seigneur, par la vertu de cet étendard, nous préserve des embûches du démon, ainsi que tous les fidèles nos bienfaiteurs. Ainsi soit-il.

Tels furent les premiers statuts des hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem. On n'en voit aucun qui ait rapport à la profession des armes; ce qui donne lieu de présumer que l'ordre étoit encore concentré dans sa première destination, et ne songeoit pas à en sortir, lorsqu'ils furent rédigés.

PIERRE LOMBARD,

ÉVÊQUE DE PARIS.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Pierre Lombard prit son surnom de la Lombardie, où il naquit, dans le territoire de la ville de Novarre (1). Sa famille étoit pauvre et obscure (2). Mais il eut le bonheur de trouver un protecteur qui lui fit faire ses premières études à Bologne. De là il se rendit en France pour les perfectionner, apportant avec lui des lettres de recommandation de l'évêque de Lucques à saint Bernard. Celui-ci l'envoya dans l'école de Reims, où pour lors enseignoit vraisemblablement Lotulfe, qui, étant Novarrois lui-même, dut prendre un soin particulier de son compatriote. La renommée des professeurs de Paris l'attira depuis en cette ville. Son dessein n'étoit pas d'y faire une longue résidence. Ainsi le mandoit saint Bernard à

Gall. chr. nov., t. VII, col. 68.

Dubois, Hist. eccl., Paris, t. II, p. 121.

Bern., ep. 410

(1) Paul Jove (Hist., l. 3) dit que Pierre Lombard étoit né dans un bourg qu'on nommoit communément *Lumen omnium;* ce qui lui fit donner, ajoute-t-il, à lui-même le titre de *Lumen omnium.* Nous pensons que le bourg dont il s'agit ici est *Lumello* dans le Milanais, que les géographes prennent pour l'ancienne ville de *Laumellum.* Ce bourg est situé sur la rivière de Grogna, entre Valence et Vigevano.

(2) On ne s'arrêtera pas ici à réfuter la fable qui donne Pierre Lombard, Gratien et Pierre-le-Mangeur pour trois frères utérins, nés d'une femme adultère. La distance des lieux de leur naissance suffit pour détruire cette fiction. Pierre Lombard étoit novarrois, Gratien toscan, et Pierre-le-Mangeur étoit de Troyes en Champagne.

XII SIECLE. Guilduin, abbé de St-Victor, par une lettre où il le prioit de pourvoir pendant quelques mois à son entretien. Mais les charmes d'un séjour dès-lors si commode et si avantageux pour les gens de lettres, le captivèrent bientôt, et ne lui permirent plus d'en sortir. Ardent au travail, ses progrès conformes à ses efforts lui méritèrent une chaire de théologie, qu'il remplit durant plusieurs années avec la plus grande réputation. On prétend que, pendant le cours de ses leçons, il fut pourvu d'un canonicat dans l'église de Chartres. Mais
Gloss. lat. verbo *Archiater.* cette faveur, comme le prouve du Cange, tomba sur une autre personne du même nom, qui exerçoit les fonctions de médecin auprès du roi Louis-le-Jeune (1). Une récompense bien plus considérable l'attendoit, malgré l'obstacle que l'obscurité de sa naissance, jointe à sa qualité d'étranger, sem-
Rob. de M. ad an. 1159. bloit y former. C'étoit l'évêché de Paris, qui, ayant vaqué l'an 1159 par la mort de Thibaut, fut d'abord offert à Philippe, frère du roi Louis-le-Jeune. Mais ce prince, qui n'avoit pas jugé au-dessous de lui la place d'Archidiacre de Paris, qu'il occupoit alors, trouva celle de premier pasteur de cette église au-dessus de ses forces, et la refusa. Sur ses avis et à sa demande, on lui substitua Pierre Lombard, dont la vertu, les talens et les services lui avoient paru plus assortis à cette dignité. C'est ainsi qu'un auteur contemporain raconte l'é-
Egas. Bull., t. II, p. 858. lection de ce dernier. Gautier, prieur de St-Victor dans le même siècle, l'accuse au contraire d'être parvenu à l'évêché par des voies simoniaques. Mais cet écrivain, comme on le verra ci-après, montre tant de passion contre la mémoire de ce prélat, qu'il ne mérite nullement d'être cru sans ga-
Dubois, Hist. eccl., Paris, t. II, p. 122. rant sur un pareil fait. Pierre ne jouit pas long-temps de l'épiscopat, et dès l'année suivante, 1160, on le voit remplacé par Maurice de Sulli. On ne connoît presqu'aucun trait de son gouvernement, attendu sa brièveté. Mais le suivant doit tenir lieu de plusieurs, et montre que la sagesse qui l'avoit porté sur son siége, ne l'y avoit pas abandonné.
Gall. chr. nov., t. VII, ibid. Il est tiré de la Chronique de Ricobald de Ferrare, écrivain du commencement du quatorzième siècle. On le rapportera
Pagi, ad an. 1167, n. 22. dans les termes de l'auteur. « Pierre Lombard, dit-il, étant

(1) Baronius s'est également mépris en le confondant avec Pierre Lombard, ami de S. Thomas de Cantorbéry et de Jean de Sarisberi, qui lui écrivit, en 1167, une lettre, qui est la trente-deuxième du second livre de celles du saint prélat. Ce Pierre Lombard étoit sous-diacre de l'église romaine, et devint cardinal-évêque de Bénévent.

XII SIECLE.

« évêque de Paris, quelques nobles du lieu de sa naissance « se rendirent en cette ville pour le saluer, amenant avec « eux sa mère; et comme elle étoit pauvre, ils la revêtirent « d'habits tels qu'ils crurent convenir à la condition de mère « d'un grand prélat. La bonne femme, en les laissant faire, « leur dit : Je connois mon fils; cette parure ne lui plaira « pas. Etant donc arrivés à Paris, ils présentent à l'évêque « sa mère. Celui-ci l'ayant envisagée, ce n'est point là ma « mère, dit-il; car je suis le fils d'une pauvre femme; et « il détourna ses yeux de dessus elle. Hélas, dit-elle à ceux « qui l'accompagnoient, je vous l'avois bien dit que je « connoissois mon fils et sa façon de penser! qu'on me « rende mes habits ordinaires, et il me reconnoîtra. Ayant « repris ses habits de paysanne, elle revint trouver son « fils, qui dit alors en la voyant : Ah! pour le coup, voilà « ma mère! voilà cette pauvre mère qui m'a enfanté, qui « m'a alaité, entretenu. Et s'étant levé de son siége, il l'em- « brassa tendrement, et la fit asseoir auprès de lui. » Nous n'ignorons pas que le même trait est raconté d'autres prélats (Z^2); mais il n'y a nul inconvénient qu'il ait été répété, et d'ailleurs nous le donnons pour tel que nous l'avons trouvé.

Le corps de notre prélat fut inhumé dans le chœur de l'église de St-Marcel près de Paris, où l'on voit encore cette épitaphe sur sa tombe : *Hic jacet magister Petrus Lombardus, Parisiensis episcopus, qui composuit Librum Sententiarum, Glossas Psalmorum et Epistolarum, cujus obitûs dies XIII Kalend. Aug.*

Corrozet. Ant. de Par., c. 744.

L'école théologique de Paris n'a point cessé d'honorer la mémoire de ce grand homme. Depuis un temps immémorial, elle est dans l'usage d'obliger ses bacheliers en licence d'assister au service qu'elle fait célébrer tous les ans pour lui, le 29 juillet (1).

(1) « Dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Marcel à Paris, est une re- « présentation du tombeau du célèbre Pierre Lombard, évêque de Paris. Cette « figure et l'inscription, quoique anciennes, ne sont pas du temps de sa mort, « mais de plus de cent ans après, comme on le juge par la hauteur de sa mitre. » Lebeuf, Hist. de Paris, t. I, p. 196.

II.

SES ÉCRITS IMPRIMÉS.

Hist. litt. t. IX, p. 206-208.

Deux méthodes, comme on l'a remarqué ci-devant, régnoient dans les écoles de théologie, lorsque Pierre Lombard se mit sur les rangs pour enseigner. La première, qui étoit celle de l'antiquité, consistoit à expliquer par ordre la doctrine renfermée dans l'Ecriture, d'après l'Ecriture elle-même et la tradition. Méthode simple, mais sûre, pacifique, lumineuse, qui maintenoit dans sa pureté le dépôt de la révélation, édifioit en instruisant, et fixoit à l'esprit humain le terme où il devoit s'arrêter dans la recherche des vérités du salut. La seconde, que notre auteur avoit presque vu naître, étoit de traiter les matières de la religion comme celles de la philosophie, d'une manière contentieuse et par la voie du raisonnement. Embarrassée, pointilleuse, plus propre à satisfaire la curiosité, qu'à nourrir la piété, elle rompoit les barrières qui séparent la raison de la foi, ouvroit la porte à des questions sans fin; et moins occupée du principal que de l'accessoire, elle jetoit des nuages sur le premier de ces objets par les efforts que ses partisans faisoient pour répandre des lumières sur le second. Tout étoit matière de problème dans cette nouvelle théologie, qu'on a depuis nommée scolastique, parce que tout s'y traitoit contradictoirement depuis l'existence de Dieu jusqu'au plus sublime de nos mystères. La carrière, élargie de la sorte, ouvroit un vaste champ où chaque école élevoit ses opinions particulières, souvent absurdes, quelquefois dangereuses et presque toujours inutiles, s'occupoit à les étayer par des sophismes captieux, et travailloit en même temps à détruire par de semblables moyens celles qui leur étoient opposées. Pierre Lombard, témoin de cette licence, eut le bon esprit d'en apercevoir les inconvéniens, et le zèle de travailler à y remédier. Pour l'exécution de ce dessein, il ramassa dans les Pères et les anciens docteurs les passages les plus précis sur les questions qui s'agitoient alors dans les écoles, et les distribua par ordre des matières, afin de former par là un corps de décisions nettes, respectables, authentiques, et capables, en un mot, de lever tous les doutes, et de ramener tous les esprits

à l'uniformité de doctrine. L'ouvrage qui résulta de ce travail est intitulé *les Sentences;* titre, comme on l'a vu ci-devant, qui n'étoit pas nouveau. Il est partagé en quatre livres, composés chacun d'un grand nombre de distinctions. La marche de l'auteur est d'établir d'abord sur chaque matière l'état de la question, ensuite d'exposer les opinions de part et d'autre, avec les autorités dont on les appuie, et enfin de porter le jugement qui lui paroît le plus conforme à l'esprit de l'antiquité.

Toute science, dit-il dans sa préface, a pour objet les choses ou les signes. Les choses se divisent en celles dont on doit jouir, et celles dont il n'est permis que d'user, c'est-à-dire Dieu et les créatures. Les signes sont aussi de deux sortes : les uns se terminent à signifier sans conférer ce qu'ils signifient, tels sont les sacremens de l'ancienne loi ; les autres le donnent, ce sont les sacremens de la nouvelle loi. Voilà les quatre points qui entrent dans le dessein de l'auteur.

Le premier livre, compris en quarante-huit distinctions, roule sur les attributs de la divinité. Mais avant que d'entamer ce sujet, Pierre fait une question ; savoir : s'il n'est pas licite de jouir de la vertu pour elle-même. Il se décide pour la négative, sur les principes de S. Augustin qu'il cite, et prouve que la vertu doit être rapportée à Dieu comme fin dernière. De là il passe au mystère de la Trinité, qui fait la matière de la seconde distinction. Après l'avoir établi par l'autorité de l'ancien et du nouveau Testament, il cherche dans la troisième quelles images l'on peut trouver de la Trinité dans les créatures. La génération du Verbe occupe les six distinctions suivantes. Entre les questions que l'on y propose, la plus subtile, à notre avis, est celle-ci : Le Père a-t-il eu le pouvoir et la volonté d'engendrer son fils? Si vous répondez affirmativement, il s'ensuit qu'il y a dans le Père un pouvoir et une volonté que le Fils n'a pas. On résout cette difficulté en disant que, quoique le Père ait engendré volontairement, néanmoins la génération n'est point un effet de la volonté, mais de la nature. Car il est Père de la même manière qu'il est Dieu. Or, sa divinité n'émane point de sa volonté. Il faut donc en dire autant de sa paternité.

Dist. 7. Dist. 6. Dist. 7.

La procession du St-Esprit et sa mission fournissent la matière de dix distinctions, depuis et compris la dixième, jusqu'à la dix-neuvième inclusivement; après quoi l'on traite

XII SIECLE.

des propriétés, tant absolues que relatives des trois Personnes divines, ce qui se termine à la trente-quatrième distinction. On commence à la suivante, et l'on continue jusqu'à la fin du livre, à parler de certains attributs de la divinité, qui demandent une considération particulière; savoir : sa science, sa providence, sa prédestination, sa toute-puissance. Sur ce que toutes choses sont présentes à la connoissance de Dieu,
Dist. 36. l'on demande s'il faut accorder qu'elles soient dans l'essence divine. La réponse est négative, par la raison que, bien que la connoissance de Dieu soit de son essence, cependant tout ce qui est dans cette connoissance n'appartient pas à l'essence de Dieu; autrement tout lui seroit coessentiel et de même nature que lui, ce qui est absurde. Cette essence divine est présente en tout lieu, et n'est renfermée dans aucun. Elle n'est ni locale, ni circonscriptible. Il n'en est pas de même
Dist. 37. des esprits. Quoiqu'ils ne soient pas susceptibles de dimension, ils sont néanmoins terminés et circonscrits dans un lieu, mais de manière que, quand plusieurs esprits, et même tous, seroient rassemblés dans un même lieu, ils ne se presseroient pas, et n'empêcheroient point qu'il n'y existât autant de matière que s'il étoit entièrement vide.

Dist. 38. La prescience de Dieu peut se prendre en deux manières, ou pour la simple connoissance des choses à venir, ou pour la détermination de ces mêmes choses. Dans le premier sens, elle n'est point cause des évènemens futurs, et toutefois elle les embrasse tous, bons et mauvais; au lieu que, prise dans le second sens, elle ne s'étend qu'à ceux du premier
Dist. 40. genre, et les connoît en les déterminant. La différence de la prédestination et de la réprobation consiste en ce que par celle-là Dieu prévoit ce qu'il doit faire dans les élus, et par l'autre, il connoît les maux que feront les réprouvés et dont il n'est pas l'auteur. La prédestination avoit alors des adversaires qui prétendoient qu'elle nécessitoit les hommes; et voici comme ils raisonnoient : Ce qui est impossible maintenant, l'a été de toute éternité. Or, il est maintenant impossible qu'un prédestiné ne soit pas sauvé : donc il n'a jamais été possible qu'il ne le fût pas; donc il est de nécessité absolue qu'il soit prédestiné. « Pour la solution de cette « difficulté, dit modestement notre auteur, j'aimerois mieux « entendre les autres que de parler moi-même. » Ensuite, après avoir fait voir que la même objection peut se faire

contre la prescience, il répond directement en distinguant : Celui qui est prédestiné, dit-il, ne peut être en même temps non-prédestiné, c'est-à-dire, que la prédestination et la réprobation ne peuvent jamais tomber sur le même sujet: on l'accorde; mais on nie que Dieu de tout temps n'ait pu s'abstenir de prédestiner celui qu'il a réellement prédestiné; et comme sa puissance est toujours la même, il est encore vrai présentement qu'il peut n'avoir pas formé cette prédestination. On voit ici la distinction du sens composé et du sens divisé, que l'auteur rend par les termes de *conjunctim* et *divisim*.

La toute-puissance fournit matière à plusieurs questions, dont voici les plus remarquables. Quelques théologiens modernes, dont Abélard étoit le chef, soutenoient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. Outre les raisons qu'on a vues ci-devant, ils s'étayoient encore de quelques endroits de saint Augustin, où il dit que Dieu n'est appelé Tout-puissant, que parce qu'il peut tout ce qu'il veut, et que sa volonté n'est pas plus grande que sa puissance. Notre auteur répond que ces propositions ne signifient autre chose, sinon que tout ce que Dieu veut est en son pouvoir; mais non pas réciproquement que tout ce qu'il a le pouvoir de faire, il le veuille ou le fasse réellement. Dieu peut-il faire les choses meilleures qu'elles ne sont? C'est une suite de la question précédente. Pierre se déclare pour l'affirmative, et fait à ceux qui tiennent pour la négative le raisonnement suivant, qu'on a déja vu en partie sur Hugues de Saint-Victor : Pourquoi dites-vous qu'une créature particulière, ou même la totalité des créatures, ne peut être meilleure qu'elle n'est? Est-ce parce qu'elle est si souverainement bonne, qu'il ne lui manque aucune perfection? Mais alors vous égalez la créature au créateur. Est-ce parce qu'elle ne peut admettre le plus grand bien qui lui manque? En ce cas, c'est un défaut dans elle, et non une perfection; et certainement elle pourroit être meilleure, si on la rendoit susceptible d'un plus grand bien. Dieu peut donc faire une chose meilleure qu'elle n'est. Il peut aussi la faire d'une autre et meilleure manière, bien entendu toutefois que cette manière se rapporte à la chose même; car si on la rapporte à la sagesse de l'ouvrier, il faut convenir qu'il n'y a point d'autre ou de meilleure manière que celle qu'il emploie.

Dist. 43.

Aug Enchir., c. 96. Confes., l. 7, c. 4.

Dist. 44.

Ibid.

Suprà, p. 32.

XII SIECLE. Les quatre dernières distinctions roulent sur la volonté de Dieu. L'auteur n'en connoît que de deux sortes : la volonté de bon-plaisir, qui est la volonté proprement dite; et la volonté de signe, qui n'est que métaphorique. La première, qu'on doit regarder comme la cause universelle de toutes choses,
Dist. 45. est une, et n'admet point de multiplicité ni de mutabilité, parce que jamais elle ne peut manquer d'avoir son accomplissement (1). La volonté de signe est de cinq sortes, précepte, défense, conseil, opération et permission; et c'est pour cela que l'Ecriture nomme quelquefois les volontés du Sei-
Dist. 46. gneur au pluriel. L'auteur se propose ensuite quelques difficultés sur l'efficacité souveraine de la volonté de bon-plaisir. 1° Jésus-Christ dit à Jérusalem qu'il a souvent voulu rassembler ses enfans, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et qu'elle ne l'a point voulu; 2° l'Apôtre déclare que Dieu veut le salut de tous les hommes, et cependant tous ne sont pas sauvés. Pierre emploie pour réponse les explications que saint Augustin donne à ces deux pas-
C. 67, 98, 109. sages dans son Manuel de la foi. Mais Dieu veut-il aussi que le mal arrive? Après avoir rapporté les diverses opinions sur cette question, l'auteur conclut en cette manière : « Di- « sons donc que Dieu ne veut pas qu'on fasse le mal, sans « toutefois ajouter qu'il veut que le mal n'arrive pas. Car « tout ce qu'il veut qui se fasse se fait réellement, et tout « ce qu'il ne veut pas qui se fasse ne se fait point. »

Dist. 48. L'homme veut quelquefois par une bonne volonté autre chose que ce que Dieu veut, et quelquefois il veut par une mauvaise volonté ce que Dieu veut par une bonne. Par exemple, un fils bien né souhaite que son père vive, et souvent Dieu ne le veut pas. Un fils dénaturé désire, au contraire, la mort de son père, et Dieu la veut aussi. Il y a donc bien de la différence entre ce qu'il convient à l'homme et ce qu'il convient à Dieu de vouloir; et la fin à laquelle l'homme rapporte sa volonté, doit être la règle pour approuver cette volonté ou la condamner.

Quelquefois la bonne volonté de Dieu s'accomplit par la mauvaise volonté des hommes, comme dans le crucifiement
Ibid. de son fils. Mais, dit-on, si Dieu a voulu la passion de son fils, sa volonté a été, ou non, qu'il la souffrît de la part des Juifs.

(1) *Hæc una est; nec mutiplicitatem recipit nec mutabilitatem, quia inexpleta esse non potest.*

XII SIECLE.

Dans le premier cas, il a donc voulu que les Juifs le missent à mort? Pierre répond d'abord en convenant simplement que Dieu a voulu que le Christ souffrît et mourût, parce que sa passion étoit un bien pour nous et la source de notre salut. Mais sur ce qu'on ajoute que Dieu vouloit donc qu'il fût mis à mort par les Juifs, il distingue : Dieu a voulu que son fils souffrît la passion et le crucifiement qui lui étoient causés par les Juifs, il l'accorde : Dieu vouloit que les Juifs donnassent la mort à son fils, il le nie. Car Dieu ne vouloit pas, dit-il, l'action de ces Juifs, qui étoit mauvaise; mais il vouloit la passion de Jésus-Christ, qui étoit bonne, et cette volonté s'est accomplie par celle des Juifs, qui étoit mauvaise. Ainsi finit le premier livre.

Le second, partagé en quarante-quatre distinctions, concerne les créatures. Dans la première, on traite de la fin pour laquelle l'homme et l'ange ont été créés. Les dix suivantes roulent sur les anges. On entame à la douzième l'ouvrage des Six jours, que l'on parcourt jusqu'à la seizième. L'homme occupe le reste du livre. Pour abréger, nous ne nous arrêterons qu'à ce dernier objet. Après avoir détaillé les prérogatives de l'homme innocent, on demande quelle grace lui étoit nécessaire pour persévérer dans cet état. La réponse est que l'homme, ainsi que l'ange, avoit reçu dans sa création une grace par laquelle il pouvoit se maintenir, c'est-à-dire ne point décheoir de ce qu'il avoit reçu; mais non pas mériter sans une nouvelle grace le salut éternel. « La grace de sa création, dit l'auteur, lui donnoit le pou- « voir de résister au mal; mais elle ne lui donnoit pas celui « d'accomplir le bien. Il pouvoit cependant, au moyen de « ce secours, bien vivre en quelque sorte, parce qu'il pou- « voit vivre sans péché. Mais il ne pouvoit pas, sans l'aide « d'une autre grace, vivre d'une manière spirituelle qui lui « méritât le bonheur éternel. » Dist. 24.

Le libre arbitre est défini une faculté de la raison et de la volonté, par laquelle, avec le secours de la grace, on choisit le bien, et sans cette grace on se porte au mal. Mais cette définition, ajoute l'auteur, ne convient ni à Dieu, ni aux saints glorifiés, lesquels, pour être incapables de pécher, n'en ont que le libre arbitre plus parfait. « C'est pourquoi (1), Ibid. et Dist. 25, *initio*.

(1) *Undè, si diligenter inspiciatur, liberum videtur dici arbitrium, quia sine coactione et necessitate valet appetere vel eligere quod ex ratione decreverit.*

XII SIECLE. « si l'on examine la chose de plus près, il paroît que le libre « arbitre n'est appelé tel, que parce qu'il peut sans contrainte « ni nécessité rechercher ou choisir ce que la raison lui aura « dicté. »

Dist. 26. La grace se divise en opérante et coopérante. La première prévient la bonne volonté; car c'est par elle que la volonté de l'homme est délivrée et préparée pour être bonne, et pour vouloir efficacement le bien. La seconde suit la volonté déja rendue bonne, et l'aide à exécuter. Mais comment la grace prévient-elle la volonté (1)? En lui inspirant une foi accompagnée d'amour. On dispute si la grace opérante et la grace coopérante sont deux graces réellement différentes. L'auteur incline pour ceux qui pensent que ce n'est qu'une même grace, et que toute la distinction ne consiste que dans les effets. La grace, dit-il, est appelée opérante, en tant qu'elle délivre la volonté et la dispose à vouloir le bien; et coopérante, en tant qu'elle l'aide pour ne pas vouloir en vain, c'est-à-dire pour accomplir la bonne œuvre.

Dist. 30-33. La question du péché originel est une de celles que l'auteur traite avec le plus d'étendue et de soin. Dans les quatre distinctions consacrées à ce point de doctrine, après avoir prouvé la transmission du péché originel, il examine quelle est sa nature, et montre, par saint Augustin, que c'est la concupiscence même que l'apôtre nomme la loi du péché. On demande qu'est-ce que cette concupiscence dans les enfans. Ce n'est pas un acte, dit-il, mais un vice qui rend l'enfant disposé à convoiter, et qui fait réellement convoiter l'adulte.
Dist. 32, *initio.* Mais, objecte-t-on, le baptême efface le péché originel, et néanmoins la concupiscence demeure après ce sacrement. L'auteur répond que, bien que le baptême ne détruise pas la concupiscence, néanmoins il la diminue et l'empêche de dominer et de régner; en sorte que ce qui en reste n'est plus
Ibid. imputé à péché, mais est seulement la peine du péché, au lieu qu'il étoit auparavant et peine et péché. La concupiscence a-t-elle Dieu pour auteur? Oui, comme peine, dit-il; mais comme péché, c'est l'ouvrage du diable.

Dist. 41, *initio.* A l'examen du péché originel, succède celui du péché actuel. L'auteur, discutant la question, savoir si toutes les actions faites sans la foi sont mauvaises, dit que l'affirma-

(1) *Si diligenter attendas, nihilominus tibi monstratur quæ sit ipsa gratia voluntatem præveniens et præparans, scilicet fides cum di*[illegible]

tive (1) est soutenue par quelques-uns avec probabilité; et il en allègue les raisons tirées de saint Augustin; ensuite il rapporte le sentiment de ceux qui tenoient pour la négative, et ne décide rien.

L'Incarnation, les trois vertus théologales, les quatre cardinales, les dix Commandemens de la loi, la différence des deux alliances, sont les objets qui remplissent le troisième livre, composé de quarante distinctions.

Une des questions qui agitoient fort les écoles du temps de Pierre Lombard, étoit de savoir si la nature divine, ou seulement la personne du Fils, s'étoit incarnée. On alléguoit pour et contre des raisons tirées des Pères. L'auteur, après les avoir balancées, conclut qu'il faut dire que la personne du Fils a pris la nature humaine, et qu'à celle-ci la nature divine a été unie dans le Fils; et c'est pour cela, ajoute-t-il, que l'on dit véritablement que la nature divine a pris chair. Quant à ce qu'on dit, poursuit-il, que le Fils seul a pris la forme d'esclave, par là on ne prétend point exclure la nature divine, mais seulement les personnes du Père et du St-Esprit. Enfin, sur ce qu'on objectoit que ce qui est propre au fils, et non ce qui est commun à la divinité, s'est revêtu de l'humanité, il répond que la nature divine s'est unie à la nature humaine dans la propre hypostase du Fils, et non dans celles des trois Personnes en commun.

On disputoit encore vivement sur l'adoration de l'humanité de Jésus-Christ. Les uns prétendoient qu'on ne lui devoit pas un culte de latrie, mais seulement un culte de dulie, dont ils distinguoient deux sortes : l'un qu'on peut rendre à toute créature sainte; l'autre qui ne convient qu'à la créature par excellence, c'est-à-dire, le corps et l'ame de Jésus-Christ. C'étoit, comme on l'a vu ci-devant, l'opinion de Gilbert de la Porrée. D'autres vouloient qu'on ne rendît qu'une seule et même adoration aux deux natures, et c'est le sentiment que notre auteur adopte, après l'avoir appuyé de passages très-précis de l'antiquité.

Dist. 5

Suprà, p. 474.

Dist. 10.

Autre question qui faisoit grand bruit dans les écoles : Jésus-Christ en tant qu'homme est-il une personne ou quelque chose? Les argumens pour et contre se balancent, dit notre auteur. Car on prouve qu'il est une personne par les

(1) *Quod à quibusdam non irrationabiliter adstruitur, qui dicunt omnes actiones et voluntates hominis sine fide malas esse, quæ fide habitâ bonæ existunt.*

XII SIECLE. raisons suivantes. Si en tant qu'homme il est quelque chose, c'est ou une personne, ou une substance raisonnable; mais s'il est une substance raisonnable, il est en même temps une personne. En effet, la définition de la personne n'est autre chose que la substance raisonnable d'une nature individuelle. Donc, en accordant qu'il est quelque chose en tant qu'homme, on est forcé de convenir qu'il est une personne. Mais cet aveu jette dans un inconvénient. Car si en tant qu'homme il est une personne, donc il est une quatrième personne de la Trinité; donc il est Dieu par son humanité. C'est pour éviter cet inconvénient et d'autres, ajoute-t-il, que quelques-uns soutiennent que Jésus-Christ, en tant qu'homme, n'est ni une personne, ni quelque chose. Pierre montre ensuite la fausseté du raisonnement où l'on conclut de ce que l'homme dans Jésus-Christ est une substance raisonnable, qu'il est en même temps une personne sous ce rapport. Car, dit-il, l'ame de Jésus-Christ est une substance raisonnable; cependant elle n'est pas une chose isolée et non unie à une autre. Du reste, ajoute-t-il, cette description de la personne ne convient pas aux trois personnes de la Trinité. Il fortifie cette réponse d'un argument tiré de ce que le Christ a été prédestiné pour être Fils de Dieu, d'où il s'ensuit qu'il est quelque chose en tant qu'homme. Mais il combat aussitôt cette preuve, en disant que ce n'est point à raison de son humanité qu'il est Fils de Dieu : *Non enim quo homo est, eo filius Dei.* C'est par où il termine cette question, laissant à présumer qu'il penchoit vers l'opinion des Nihilistes, c'est-à-dire de
Dist. 14. ceux qui prétendoient que Jésus-Christ n'étoit point quelque chose suivant l'humanité.

Suprà, p. 23. On a vu sur Hugues de St-Victor les efforts que celui-ci faisoit pour égaler la science divine et la science humaine en Jésus-Christ. Pierre Lombard prend le juste milieu entre cette opinion et celle des théologiens qui soutenoient que l'ame de Jésus-Christ ignore quelque chose. Il convient que, par la sagesse qu'elle a reçue en vertu de son union avec le Verbe, elle sait tout ce que Dieu sait, mais qu'elle ne le comprend pas aussi parfaitement que lui : d'où il infère que la sagesse de cette ame n'est pas égale à la sagesse du Verbe, parce que, dit-il, celle-ci est bien plus excellente, et comprend toutes choses d'une manière bien plus parfaite. On objectoit que si l'humanité de Jésus-Christ sait tout, il s'en-

suivroit qu'elle peut aussi tout. Pierre nie la conséquence, par la raison que la toute-puissance est un attribut incommunicable de la divinité, au lieu que la connoissance appréhensive de toutes choses peut être accordée à la créature, et l'a été effectivement à l'ame de Jésus-Christ, suivant le témoignage de l'Ecriture.

En traitant de la mort de Jésus-Christ, Pierre met en question si, dans cet état, la divinité fut séparée, ou non, de l'humanité. Plusieurs théologiens soutenoient l'affirmative. Il Dist. 21. rapporte leurs argumens, les réfute, et prouve par des autorités précises que l'ame et la chair du Sauveur, quoique divisées par la mort, ne furent ni l'une ni l'autre séparées du Verbe.

Jésus-Christ, ayant été doué de la plénitude des vertus et Dist. 23. des graces, a-t-il eu la foi, l'espérance et la charité? C'est à l'occasion de cette question, et avant que d'y satisfaire, que l'auteur parle des vertus théologales, et il en parle fort au long. La foi, dit-il, a proprement pour objet les choses qu'on ne voit pas. Il distingue deux sortes de foi, l'une qui est informe et commune aux mauvais chrétiens et aux démons; c'est la foi dépourvue de la charité : l'autre, qui est particulière aux bons et les caractérise, c'est la foi formée par la charité. La première, selon lui, n'est pas une vertu, quoiqu'elle soit néanmoins un don de Dieu. L'espérance regarde les biens invisibles et éternels. Elle ne peut être sans amour. Jésus-Christ n'a eu ni l'une ni l'autre de ces vertus, Dist. 26. parce qu'il avoit la connoissance claire et distincte de leurs objets, qu'elles ne voient que comme dans un miroir et en énigme. Mais il a eu la charité, et dans le plus haut degré. Cette vertu, qui consiste à aimer Dieu pour lui-même, et le prochain pour Dist. 32 Dieu ou en Dieu, peut-elle se perdre, lorsqu'on l'a une fois reçue? Pierre l'affirme, et le prouve contre quelques docteurs qui le nioient. Cependant il avoue que la charité parfaite ne se perd point, ou se perd rarement.

Le quatrième livre, compris en cinquante distinctions, embrasse les sacremens de l'ancienne et de la nouvelle loi, le jugement dernier, la résurrection des morts, le bonheur des saints dans le ciel, et les peines des damnés en enfer.

L'auteur prétend que la circoncision avoit la même effi- Dist. 1. cace que le baptême pour remettre les péchés, mais non pour conférer la grace. Le baptême donné au seul nom de Dist. 3. Jésus-Christ est valide, selon lui. De son temps, il ne se conféroit

XII SIECLE. encore que par immersion, et l'usage de l'église gallicane étoit de répéter cette immersion jusqu'à trois fois en l'honneur de la Trinité. Cependant il croit permis de s'en tenir à une seule, pourvu que la coutume de l'église où l'on se trouve ne s'y oppose pas.

Dist. 7. Sur la confirmation, il regarde le saint crême comme essentiel à ce sacrement, dont il ne reconnoît point d'autre ministre que l'évêque.

Dist. 8. Il fait consister la forme de l'Eucharistie dans ces paroles: *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* « Car lorsqu'on les « profère, dit-il, le pain et le vin se changent au corps et « au sang de Jésus-Christ; le reste n'est que pour honorer
Dist. 10. « Dieu. » Il combat vigoureusement l'hérésie de Bérenger;
Dist. 13. mais il soutient mal à propos que le pouvoir de consacrer ne réside que dans les prêtres catholiques, et qu'il ne se fait aucun changement réel du pain et du vin dans le sacrifice offert par des prêtres hérétiques ou excommuniés.

Dans la pénitence il distingue trois actes, la contrition,
Dist. 17. la confession et la satisfaction. Mais sont-ils également essentiels à ce sacrement? Les opinions varioient dès-lors sur ce sujet. Pierre se déclare pour celle qui assure que la seule contrition sans confession orale efface les péchés. « Car dès
Dist. 18. « qu'un pénitent, dit-il, vraiment contrit, se propose de se « confesser, Dieu lui remet ses péchés, parce qu'alors il y a « confession de cœur, quoique non de bouche, par laquelle « l'ame est purifiée de ses fautes, et la dette de la mort « éternelle lui est remise... Il faut donc que le pénitent se « confesse, s'il en a le loisir; mais avant qu'il fasse sa con- « fession de vive voix, s'il en a le vœu dans le cœur, il a « déja reçu la rémission des péchés. Mais, demande-t-on « plus bas, si le péché a été remis par la contrition, dès « que le pénitent a formé la résolution de se confesser, qu'est- « ce que le prêtre peut lui remettre (au tribunal de la « pénitence)? Quelques-uns, répond-il, pensent que le pé- « cheur étant lié d'un double lien, savoir, par la souillure « de l'ame, et par la dette de la peine éternelle, Dieu le « dégage par lui-même du premier lien, et le prêtre du second. « D'autres disent que Dieu seul remet la dette éternelle, « comme lui seul vivifie l'ame intérieurement par lui-même.» Après avoir rapporté quelques autorités pour appuyer ce dernier sentiment, l'auteur conclut en cette manière : « On

« voit évidemment par là que Dieu absout lui-même le « pénitent de la dette de la peine, qu'il l'absout, dis-je, « quand il l'éclaire intérieurement, en lui inspirant la véri- « table contrition du cœur. La raison vient à l'appui de ce « sentiment. Car personne n'est vraiment contrit.... qu'il « n'ait la charité. Or celui qui a la charité, mérite la vie « éternelle; et personne n'est digne en même temps de la « vie et de la mort.... Il ne s'ensuit pas de là que nous « refusions aux prêtres le pouvoir de remettre et de retenir « les péchés, c'est-à-dire de déclarer les pécheurs liés ou « déliés... Car ils lient, lorsqu'ils imposent la satisfaction « pénitentielle à ceux qui se confessent; et ils délient, lors- « qu'ils en relâchent quelque chose, ou qu'ils admettent « les pénitens purifiés à la participation des sacremens. » Ce passage manifeste deux choses : la première, que Pierre Lombard n'admettoit qu'une espèce de contrition pour la pénitence, savoir : la contrition parfaite, à laquelle il attribuoit la vertu d'effacer les péchés avec le vœu du sacrement. (C'étoit, comme on l'a vu ci-devant, l'opinion de Hugues Suprà, p. 155.
de St-Victor, et ça été celle de plusieurs grands théologiens jusqu'au concile de Trente et de quelques-uns même depuis.) La seconde, qu'il ne regardoit l'absolution sacramentelle que comme un acte juridique, par lequel le prêtre déclare que les péchés sont remis. L'une et l'autre opinions, malgré les noms et le nombre de leurs défenseurs, sont universellement rejetées de nos jours, et avec raison, comme opposées à l'esprit du concile de Trente, et aux décisions de plusieurs Pères de l'Eglise.

Pierre ne dit rien sur l'Extrême-onction, que ce qui est avoué de tous les théologiens.

Il n'agite touchant l'ordre qu'une seule controverse. C'est Dist. 25.
celle qui concerne les ordinations faites par les hérétiques. Il avoue que cette question est très-embarrassée, et qu'il y a des raisons très-fortes pour et contre la validité de ces ordinations. Il se contente de les rapporter sans rien décider.

Pierre emploie seize distinctions pour expliquer le sacrement de Mariage. Son institution, son essence, ses avantages, ses empêchemens dirimans, ses devoirs, son indissolubilité, sont les principaux articles qui entrent dans ce Traité. Exa- Dist. 29, *versus fin.*
minant la question du mariage des infidèles, il demande s'il

XII SIECLE. peut se résoudre par la conversion de l'une des parties à la religion chrétienne. Après avoir exposé les moyens de l'affirmative, il dit, « qu'il est à la vérité permis au mari devenu « fidèle de renvoyer sa femme infidèle, quoiqu'elle consente « d'habiter avec lui; mais que, pendant qu'elle vit, il « ne peut en épouser une autre. Pour celle, ajoute-t-il, « qui se retire volontairement, il n'est pas tenu de la sui« vre; et pendant qu'elle vit, il peut contracter un nou« veau mariage. Mais cela, poursuit-il, ne doit s'entendre « que de ceux qui se sont mariés dans l'infidélité. Que si « l'un et l'autre se convertissent à la foi par la suite, ou « qu'ils aient contracté leur mariage étant déja fidèles, et « qu'ensuite l'un des deux apostasiant quitte l'autre en haine « de cette même foi, alors celui qui est abandonné ne doit « point suivre celui qui se retire; mais tant que celui-ci vivra, « il ne pourra se remarier, parce qu'il y a entre eux un ma« riage ratifié, *ratum,* qui ne peut se dissoudre. » C'est à peu près la même doctrine que celle de Hugues de Saint-Victor sur la dissolubilité du mariage des infidèles. On la retrouve, comme nous l'avons dit, dans tous les scolastiques qui ont suivi jusqu'à nos jours.

Suprà, p. 45.

Parmi les décisions que notre auteur donne sur l'état des hommes après cette vie, celles-ci nous ont paru les plus remarquables. Tous les hommes ressusciteront dans l'état de l'homme parfait, à la mesure de l'âge plein de Jésus-Christ, c'est-à-dire à l'âge d'environ trente ans. Mais ils ne seront pas tous de la même stature, et les plus grands ne seront pas raccourcis pour être réduits à la taille de Jésus-Christ; car il dit lui-même qu'ils ne perdront pas un cheveu de leur tête. Ils ressusciteront sans aucun défaut corporel, et Dieu fera, comme dit saint Augustin, en rassemblant toutes les parties de leurs corps éparses dans l'univers, ce que fait un statuaire lorsqu'il veut refondre une statue informe. Après l'avoir brisée, il en jette tous les morceaux dans un moule plus régulier, où ils s'arrangent autrement qu'ils n'étoient la première fois, et prennent une nouvelle configuration. C'est la même statue quant à la substance; elle ne diffère que pour la forme.

Dist. 43. Aug. Enchir., c. 89.

Dist. 46. Les saints dans le ciel entendent les prières qu'on leur offre sur la terre; et cela n'est nullement impossible à croire, parce qu'ils connoissent dans la lumière du Verbe qui les

éclaire, les choses d'ici-bas qui peuvent les réjouir, ou dans lesquels ils peuvent nous aider. Ils intercèdent pour nous en deux manières, et par leurs mérites, qui ajoutent du prix à nos prières, et par leur affection, en désirant et demandant l'accomplissement de nos vœux; ce qu'ils ne font néanmoins qu'avec subordination à la volonté divine. Pierre Lombard pense que les damnés ne souffrent pas toutes les peines qu'ils méritent à la rigueur, et que Dieu leur fait sentir quelques effets de sa miséricorde. Dist. 47.

Tels sont les objets qui nous ont le plus frappés dans les quatre livres que nous venons de parcourir, ouvrage qui a mérité à son auteur le titre de maître des Sentences, qui a servi de texte aux leçons des professeurs de théologie pendant plusieurs siècles, et dont les lumières de ces derniers temps n'ont pas éclipsé la célébrité. Le nombre des commentaires qui ont été faits sur ces livres seroit presqu'infini à détailler. Pitseus en compte jusqu'à cent soixante composés par les seuls Anglais. Mais qui pourroit faire l'énumération de ceux qui ont été enfantés par les théologiens des autres nations? Script. Angl., p. 947.

On ne s'est pas contenté d'orner de commentaires la Somme des Sentences, on a voulu même lui prêter les graces de la versification. Les bibliothèques de Caio-Gonvelen et de Saint-Pierre de Cambridge conservent chacune un manuscrit qui a pour titre : *Quatuor libri Sententiarum versificati.* Cat. mss. Angl., part. 3, n. 1143 et 1774.

Avant que de passer aux autres productions de notre auteur, nous ne devons point dissimuler le doute que le docteur Echius, Chélidonius et Thomasius ont élevé sur le véritable père de celle dont on vient de rendre compte. Le premier ayant rencontré dans l'abbaye de Molk un manuscrit intitulé : *la Somme de maître Bandin,* la lut attentivement, dit-il, et s'aperçut avec surprise qu'à la réserve du style, elle ne différoit presque en rien des Sentences de Pierre Lombard. « J'en fis la confrontation sur-le-champ avec un imprimé, « ajoute-t-il, et il me parut que l'un des deux écrivains devoit « passer pour plagiaire, mais sans faire tomber mon soupçon « sur l'un ni sur l'autre. Car Pierre Lombard depuis tant de « siècles passe si universellement pour l'auteur de cette Somme, « qu'on ne peut la lui enlever sans les raisons les plus claires « et les plus fortes. Cependant le manuscrit de Bandin est Pez, Anecd., t. I, Diss. Isag., p. xlv, xlvii, n. 67.

XII SIECLE. « ancien, et il se trouve parmi les manuscrits d'un très-ancien « monastère. De plus, l'ouvrage est fait de manière qu'il paroît « avoir été plus facile d'y ajouter, que d'en retrancher : « *Tali formulâ concinnatus, ut quis faciliùs addiderit,* « *quàm detraxerit.* » Chélidonius, abbé des Bénédictins écossois, à Vienne, ayant eu communication de ce manuscrit, le fit imprimer en cette ville, chez Jean Singrenius, l'an 1519, en un volume *in-folio* avec une dédicace adressée à l'empereur Maximilien. Cet éditeur ne doute nullement que la Somme de Bandin ne soit l'original des livres des Sentences, et Thomasius, comme on l'a dit, paroît appuyer cette opinion. Mais un manuscrit du treizième siècle, découvert par dom Bernard Pez dans la bibliothèque de l'abbaye d'Ober-Altaich, dissipe entièrement le nuage. Il porte en titre : *Abreviatio magistri Bandini de libro sacramentorum magistri Petri Parisiensis episcopi fideliter acta.* Ainsi ni Pierre Lombard, ni Bandin, ne sont coupables de plagiat; mais le dernier a fait, ce qui est très-permis, l'abrégé de l'ouvrage du premier.

Ibid.

II. Pierre Lombard est auteur d'un Commentaire sur les Psaumes et les Cantiques, dans lequel il emploie et amplifie la glose interlinéaire d'Anselme de Laon. Ce commentaire, dit Albéric de Trois-Fontaines, est ce que les écoles appellent aujourd'hui la grande Glose, et *hæc est in scholis quæ dicitur magna Glossatura.* Gerohus, prévôt des chanoines réguliers de Reichersperg en Bavière, dans sa lettre au pape Alexandre III, sur les erreurs qui avoient cours de son temps, relève une proposition de cet ouvrage, où l'auteur semble avancer qu'on ne doit qu'un simple culte de dulie, et non celui d'adoration à l'humanité de Jésus-Christ. Mais la manière orthodoxe dont Pierre Lombard s'explique sur ce sujet dans sa Somme des Sentences, demande qu'on interprète cette proposition en bonne part. Ou bien il faut dire que la Glose sur le Psautier ayant été faite avant la Somme, il aura rétracté dans celle-ci ce qu'il avoit hasardé témérairement à cet égard dans l'autre.

Ad an. 1156, p. 328.

Pez, Anecd., t. V, p. 535.

L. 3, Dist. 10.

III. Il a fait sur la Concorde évangélique un commentaire dont nous ne pouvons rien dire, parce que nous ne l'avons point vu, et qu'aucun bibliographe n'en a rendu compte.

IV. Nous avons de lui un autre commentaire sur les Epîtres de S. Paul, tiré en grande partie des Pères, et surtout de S. Ambroise, de S. Jérôme et de S. Augustin. Cet ouvrage est clair, méthodique, et renferme, outre les pensées des Pères, de fort bonnes vues propres à l'auteur.

§ III.

SES OUVRAGES MANUSCRITS OU PERDUS.

Les ouvrages de Pierre Lombard qui n'ont pas encore vu le jour, sont:

I. Des Gloses sur Job, dont on conserve un exemplaire parmi les manuscrits de l'abbaye de Savigni au diocèse d'Avranche.

Lelong, Bibl. sacr., t. II.

II. Des Sermons sur les dimanches et fêtes de l'année, qui se rencontrent dans la bibliothèque de la cathédrale d'Erfort, et dans celle de l'abbaye d'Alne, ou d'Aune, au diocèse de Liége. On les voit aussi à la bibliothèque du Roi dans un seul et même volume, et le sermon de l'Eucharistie à part dans un autre.

Cat. mss. Angl., part. 4, p. 1645. Sand. mss. Belg., part. 2, p. 244. N. 3588.

III. Deux Lettres à Philippe (1), archevêque de Reims, et une à Arnoul, prévôt de l'église de Metz. Cette dernière est une réponse à celle qu'Arnoul avoit écrite à notre auteur. Ces trois pièces existent, selon Fabricius, dans un même manuscrit à la bibliothèque Pauline de Leipsick.

Fabr., Bibl. m. lat., t. V, p. 782.

IV. Parmi les manuscrits de l'abbaye d'Afflighem, on trouve *Petri Lombardi methodus practicæ theologiæ*. Ce titre annonce vraisemblablement un ouvrage différent des Sentences.

Sander, ibid., part. 2, p. 147.

V. Leland témoigne avoir eu entre les mains l'apologie de Pierre Lombard, composée par lui-même contre les imputations d'erreurs, dont le chargeoit Jean de Cornouailles, qui avoit été son disciple. Dans cet ouvrage, dit Leland, Pierre Lombard répond d'une manière exacte, forte et subtile aux objections de son adversaire, et le traite avec la supériorité d'un vieux soldat sur un champion qui commence d'entrer en lice. Nous ignorons ce que cet ouvrage est devenu. Mais il est certain, comme on le verra, que Jean de Cornouailles ne se tint point pour vaincu, et ne rendit pas les armes.

Script. Britan., p. 227.

(1) Il n'y a point eu dans le douzième siècle d'archevêque de Reims du nom de Philippe. C'est apparemment Philippe, archidiacre de Paris.

§ IV.

SA DOCTRINE, SON ÉRUDITION, SON GÉNIE, SA MANIÈRE D'ÉCRIRE.

C'est principalement sur la Somme des Sentences qu'on doit apprécier le mérite littéraire de Pierre Lombard. On a rendu compte ci-dessus de la marche de cet ouvrage et des principaux articles de la doctrine qu'il renferme. On a parlé aussi de la célébrité dont il a constamment joui dans les écoles. Il est à propos maintenant de retracer les contradictions qu'il a essuyées, et de marquer en détail ce qui en a été l'occasion. Sous prétexte du Nihilisme qu'on y insinue, Jean de Cornouailles, dont il a été question plus haut, entreprit, du vivant de l'auteur et après sa mort, de le faire condamner. Il adressa dans cette vue un écrit plein de fiel et d'emportement au pape Alexandre III, et se donna, pendant environ douze ans, divers mouvemens dont on fera le récit à son article. A la fin il obtint du pontife, l'an 1170, un rescrit portant défense à tous les professeurs d'enseigner que *Jésus-Christ en tant qu'homme n'est point quelque chose.* Telle fut la reconnoissance de ce disciple pour son maître, et tel fut le succès de ses démarches. Peu après, Gautier, prieur de Saint-Victor, renouvela les mêmes attaques avec aussi peu de ménagement dans son traité *contre les quatre labyrinthes de la théologie.* Un troisième antagoniste de notre auteur s'éleva du fond de l'Italie vers le même temps. C'étoit le fameux Joachim, abbé de Flore en Calabre. Il accusa le maître des Sentences d'admettre une quaternité dans les personnes divines; et cela pour avoir dit que le Père, le Fils et le St-Esprit sont une certaine chose souveraine, *quædam summa res,* qui n'engendre point, n'est point engendrée et ne procède point. Tout absurde que fût l'accusation, il se mit en devoir de la prouver par un livre qu'il présenta au concile de Latran, célébré l'an 1179. Occupée d'autres objets, l'assemblée ne jugea pas à propos de prononcer sur ce point; mais celle qui se tint au même lieu l'an 1215 prit hautement la défense de la proposition dénoncée, et flétrit par une censure ignominieuse le libelle du dénonciateur.

D'Argentré, Coll. jud. nov., t. I, p. 219-220.

Senten., l. 1, dist. 8.

Matt. Paris, ad an. 1179.

Plus modérés et plus équitables que ces trois rivaux de Pierre Lombard, les maîtres en théologie de Paris dressèrent, vers l'an 1300, une liste des articles qu'ils n'approuvoient point dans l'ouvrage des *Sentences*, et s'accordèrent à ne les point enseigner. Mais il est à remarquer, d'après M. d'Argentré, que cette liste ne fut point rédigée dans une assemblée de l'Université, que les articles qu'elle contient n'ont cessé d'être enseignés que par une convention économique (A[3]), et qu'on ne connoît aucun décret, ni de cette école, ni d'aucune autre qui les ait proscrits. Ils sont au nombre de seize, dont voici les plus remarquables : 1° La charité par laquelle nous aimons Dieu et le prochain, n'est point quelque chose de créé, mais le St-Esprit même. (S. Thomas explique néanmoins en bonne part cette proposition, en disant que « l'intention du maître n'est pas que le mou« vement par lequel nous aimons Dieu, soit le Saint-Esprit « même, mais qu'il vient immédiatement du St-Esprit, et « non par le moyen d'aucune habitude, comme les actes des « autres vertus, tels que ceux de la foi et de l'espérance.) » 2° Les anges croissent en mérite par rapport à la récompense essentielle, jusqu'au jugement dernier. 3° L'homme, avant le péché, jouissoit de la vision intuïtive de Dieu. 4° Ceux qui furent baptisés du baptême de Jean, sans y mettre leur espérance, n'étoient point tenus de recevoir celui de Jésus-Christ. 5° Les schismatiques, les hérétiques, les excommuniés et ceux qui sont dégradés, ne consacrent point le corps de Jésus-Christ. 6° Les évêques qui sont dans le même cas n'ont pas le pouvoir de conférer les ordres.

D'Argentré, ibid.

2ª 2æ qu. 23 a 2.

A ces seize articles, les modernes en ont ajouté dix autres, qui sont les mêmes que nous avons relevés dans l'analyse des Sentences. Voilà pour les méprises positives de notre auteur.

On lui reproche, outre cela, des omissions importantes, comme sur l'Ecriture-sainte, l'Eglise, la primauté du pape, les conciles : toutes matières qu'il ne touche point; des allégories forcées qu'il apporte quelquefois en preuve de ses assertions; enfin un défaut de critique, qui lui a fait adopter des pièces supposées, telles que les fausses Décrétales.

Fleuri, Hist. eccl., l. 7, n. 34.

Malgré ces taches, Pierre Lombard, ainsi qu'on l'a dit, a toujours été regardé, et ne cessera de l'être, comme le chef et le modèle de l'école. Il mérite effectivement ce

XII SIECLE. double titre, soit par l'excellence de sa méthode, la meilleure, pour ne pas dire la seule, à laquelle on puisse s'attacher, soit par la justesse et la sagacité de son esprit, qui se manifestent dans presque toutes ses décisions; soit par l'étendue et le choix de son érudition, dont on voit des traits frappans dans ce nombre prodigieux de passages de l'Ecriture et des Pères, qu'il emploie pour l'ordinaire avec goût et discernement dans ses livres; soit enfin par la netteté de son style, qui, à quelques endroits près, est le mieux assorti au genre des matières qu'il traite. Pourquoi donc ce guide si respectable et si respecté a-t-il toujours été si peu suivi? Pourquoi ce maître par excellence n'a-t-il presque fait aucun disciple? Chose étonnante! l'école tout occupée à feuilleter, expliquer, commenter, analyser la Somme des Sentences, en a généralement abandonné la méthode et le plan. Cet ouvrage, fait pour bannir de la théologie toutes les questions inutiles et souvent dangereuses, pour marquer les bornes où l'esprit humain doit se renfermer dans l'étude de cette science divine, pour faire connoître les sources essentielles dans lesquelles il faut la puiser; cet ouvrage, dis-je, si bien entendu au jugement de ses interprètes, a néanmoins eu des suites entièrement contraires à sa destination. Jamais, en effet, la licence des opinions ne fut plus grande que depuis qu'il eut paru. Jamais les scolastiques n'étudièrent avec plus d'ardeur la philosophie païenne, et n'en firent un plus grand usage dans les matières de religion, que depuis que Pierre Lombard leur en eut montré le danger. Jamais l'étude des Pères ne fut plus négligée, que depuis qu'il en eut prouvé la nécessité par ses principes, et fait sentir l'utilité par son exemple. Oserons-nous le dire? C'est le degré de perfection où notre auteur sembloit avoir porté son travail, qui a fait abandonner la route qu'il avoit tracée. Dans ces temps dénués de critique, on s'imagina qu'il avoit épuisé toute la doctrine de l'antiquité dans ses livres, et par là on se crut dispensé de recourir aux originaux. La paresse entretenoit ce préjugé, la fureur de disputer le fortifioit. Car que faire dans une école nombreuse, comment s'y exercer et s'y distinguer sans le secours de la dispute?

Ce fut dans le même temps et par les mêmes causes que l'on vit dégénérer l'étude du droit canonique. Gratien, contemporain de notre auteur, fit, sous le titre de Décret,

une compilation des lois ecclésiastiques, qui eut le même succès et produisit les mêmes effets que la Somme des Sentences. Dès-lors on cessa de lire les conciles et les anciennes Décrétales. Le nouveau décret tint lieu de code universel, et devint le texte d'un nombre infini de volumineux Commentaires, où l'on ne s'occupoit qu'à imaginer de nouveaux cas, à obscurcir ceux que l'antiquité avoit décidés, et à faire d'une science pacifique par son institution, une source intarissable de chicanes. Ainsi deux ouvrages qui avoient pour objet le rétablissement des bonnes études ont été l'occasion et l'époque de leur dépérissement.

§ V.

ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

Une de nos obligations étant de faire connoître les éditions des ouvrages de nos auteurs, nous avouons qu'il ne nous est pas possible d'y satisfaire pleinement à l'égard des Sentences de Pierre Lombard. Comme elles ont été pendant plusieurs siècles, ainsi qu'on l'a dit, et presque jusqu'aux derniers temps, le texte unique sur lequel les leçons de théologie rouloient, il a fallu les reproduire dans tous les pays un nombre de fois, qu'il n'est pas facile d'imaginer. Nous prions donc nos lecteurs de se contenter des éditions ou réimpressions qui sont venues à notre connoissance après de soigneuses recherches. Nous allons les ranger sous les noms des lieux où elles ont été faites, en observant de nommer les garants de celles que nous n'avons point vues par nous-mêmes.

A Venise, trois éditions *in-folio* (B[3]), savoir : en 1477, chez Vendelin Spire; en 1480, avec l'explication de Nicolas *de Orbellis*, et les conclusions de Henri Gorichem; en 1514, chez Grégoire *de Gregoriis*. Une édition *in-4°* de l'an 1507; deux éditions *in-8°*, la première de l'an 1563, chez François Laurent; la seconde de l'an 1584, chez Marc-Antoine Zalterio.

Fabr., Bibl. m. lat., t. III, p. 780.
Fabr. ibid.

A Bâle, huit éditions *in-folio*, dont les six premières, sorties des presses de Nicolas Keslers, sont des années 1486, 1487, 1492, 1498, 1502, 1510; la septième de 1513 est accompagnée des commentaires de Gilles de Rome, et des

Fabr. ibid.
Ibid.
Ibid.
Bibl. D. de Lak.

XII SIECLE. additions de Henri *de Vrimaria;* la huitième fut donnée en 1516, chez Pierre de Lagendorff, par les soins de Daniel Agricola, Franciscain.

A Genève, le premier livre des Sentences fut publié l'an 1580, chez Eustache Vignon, *in*-8°, avec le Commentaire de Lambert Danæus et des Prolégomènes, où l'on tâche de montrer l'origine et les progrès de la théologie scolastique. Cette édition a été mise, comme elle le méritoit, à l'index.

A Louvain, une belle édition *in-folio,* sur les corrections de Jean Aleaume, chez Barthelemi Gravius, l'an 1546. Au même lieu et chez le même imprimeur, sept éditions *in*-4°, savoir : en 1546, 1552, 1556, 1557, 1567, 1568, 1574.

A Mayence, Herman Maresius imprima les Sentences pour Herman Masius, *in*-8°, l'an 1632.

Lipen, Bib. theol., t. II, p. 752.

A Cologne, quatre éditions *in*-8° : la première en 1509; la seconde en 1566, chez la veuve Jean Birkman, sur les corrections d'Antoine Democharès; la troisième chez la même, en 1576; la quatrième en 1604.

Lipen, ibid.

Fabr. ibid.

A Paris, trois éditions *in-folio :* la première de 1535, chez les héritiers de Josse Bade Ascensius; la deuxième de 1546, chez Jérôme et la veuve Denyse de Marnef; la troisième en 1564, chez Sébastien Nivelle. Sept éditions *in*-4°, savoir : en 1516, par Louis Tilletan pour Jean de Roigny; en 1537, par le même; en 1538, par Nicolas Buffet, pour Jean Petit et Jean Macé; en 1539, chez Chevallon; en 1542, chez Nicolas de Guingant, sur les corrections du docteur Jean Aleaume, la même année chez Jean Foucher; en 1550, chez la veuve Maurice de la Porte. Vingt-une éditions *in*-8° données en 1514, chez François Regnaut et Geofroi de Marnef; en 1517, chez Jean Petit et François Regnaut; en 1528, chez. . . . ; en 1536, chez Jean Petit, sur les corrections de Democharès; en 1541, chez Poncet-le-Preux; en 1542, chez la veuve François Regnaut; en 1543, chez Oudin Petit; en 1548, chez la veuve Charlotte Guillard; la même année, chez Mathurin Dupuys; en 1550, chez Jean Macé; la même année, chez Jean de Roigny; en 1553, chez Mathurin Dupuys; en 1557, chez Gilles Corbin; la même année, chez Oudin Petit; en 1558, chez Jérôme de Marnef; en 1560, chez Gabriel Buon et Maurice Meunier;

en 1563, chez la veuve Maurice de la Porte; en 1564, par Maurice Meunier, pour Jean Macé; en 1565, sur les corrections de Jean Bauge, chez.....(C[3]); en 1753, 1574, 1575, chez Jean-Jacques Dupuys. Outre cela, Claude de Lépine, Dominicain, donna un abrégé des Sentences en 1651, *in*-8°, chez Jean Foucher. Un autre abrégé du même ouvrage parut *in*-16, l'an 1554; deux éditions *in*-12, chacune en deux volumes : l'une chez Jean Petit, sans date; l'autre chez Denys Rou, en 1508. Lipen, ibid.

A Lyon, David la Mouche, pour Vincent Portonaire, imprima deux fois les Sentences dans la forme *in*-4°, savoir : l'an 1525 et l'an 1528. Quatre éditions ou réimpressions en furent faites *in*-8° dans la même ville : la première en 1581, chez Antoine Tardif; la seconde en 1593, chez Pierre Landry, par les soins de Pierre Wiart; la troisième, chez le même en 1594; la quatrième en 1618, par Jean Royaux, pour Claude Landry.

A Rouen, Antoine Ferrand et Jean Behours reproduisirent en 1651, dans un volume *in*-4°, l'édition des Sentences donnée par le docteur Jean Aleaume.

A ces éditions il faut en joindre une sans nom de lieu, ni d'imprimeur, qui fut faite, en 1499, par les soins de Jean Pyvard.

Les autres écrits de notre auteur n'ont pas à beaucoup près fait gémir autant de fois la presse.

On ne compte que trois éditions de son Commentaire sur les Psaumes, toutes trois données à Paris dans le format *in-folio* : la première en 1533, avec le Commentaire d'Haimon: la deuxième en 1537, chez Chevalon, sous la direction de Richard du Mans, Franciscain; la troisième en 1541, par Louis Tilletan, pour Poncet-le-Preux.

Lipen annonce deux éditions du Commentaire sur la Concorde, l'une de l'an 1483, l'autre de l'an 1561. Bibl. theol., t. I, p. 639.

Nous connoissons huit éditions faites à Paris du Commentaire sur saint Paul : la première de 1535, *in-folio*, chez les héritiers de Josse Bade Ascensius; la seconde de 1537, même format, chez Claude Chevalon; la troisième de la même année, *in*-8°, comme les suivantes, chez Jean Petit; la quatrième de 1538, chez le même; la cinquième de 1541, chez.....(D[3]); la sixième de 1543, chez Poncet-le-Preux; la septième de la même année, chez Jean Foucher; la huitième de 1555, chez...(E[3]). Lelong, Bibl. sacr., p. 901. Ibid.

ODON,

ABBÉ DE MORIMOND.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Jongel. not. cist., p. 31. Henr., Men. cist., p. 303. Manr., Ann., t. I, p. 519, et t. II, p. 335. De Visch, Script., p. 253. Gall. chr. vet., t. IV. Gall. chr. nov., t. IV, p. 816. Oudin, Script., t. 2, p. 1418. Fabr., Bibl. m., t. VI, p. 464. Gall. chr. nov., t. IX, p. 835.

L'HISTOIRE de l'auteur qui va nous occuper est embrouillée dans un chaos où il n'est pas aisé de la démêler. Tous les modernes que nous avons consultés s'accordent à dire qu'Odon, Cistercien, après avoir été prieur de Morimond, devint abbé de Beaupré, d'où on le tira pour le placer sur le siége abbatial de Morimond, où il mourut le 2 mai de l'an 1161. Mais tout ceci ne peut guère se concilier avec ce qui est rapporté dans le neuvième tome du nouveau *Gallia christiana*. On y voit en effet, dans la liste des abbés de Beaupré, que Thierri, second abbé de cette maison, étant mort en 1160, fut remplacé par un Odon, qu'on prouve par titres avoir gouverné jusqu'en 1190, et même jusqu'au 31 août de l'an 1200, suivant son épitaphe qui assigne sa mort à cette époque. Sur cela, il est évident qu'Odon, abbé de Morimond, n'a pu être abbé de Beaupré, à moins qu'on ne suppose que ce dernier monastère a eu deux abbés de ce nom dans le douzième siècle; que notre Odon n'a été que très-peu de temps abbé de Beaupré, ou qu'il l'a été, ce qui est moins vraisemblable, en même temps qu'il l'étoit de Morimond; enfin, que l'épitaphe d'Odon de Beaupré est fautive, en ce qu'elle assure qu'il a été le troisième abbé de cette maison. Il est vrai que l'auteur de l'épitaphe, qui vraisemblablement n'est pas du douzième siècle, a pu se tromper en ce qu'il n'aura reconnu pour abbés de Beaupré que ceux dont les tombeaux étoient visibles de son temps, ou au moins dont les noms étoient consignés dans les actes de la maison.

Prol. in Serm. Od. mss., 3010. Bibl. reg.

Quoi qu'il en soit, Odon, abbé de Morimond, étoit, suivant le témoignage de l'un de ses disciples, un homme doué de grandes qualités, d'un génie fécond, d'une éloquence vive et touchante, d'une vie exemplaire, d'une prudence et d'une charité qui lui attiraient l'amour et la vénération de

XII SIECLE.

tous ses frères. Fidèle à l'une des plus essentielles obligations d'un supérieur, il distribuoit souvent à sa communauté le pain de la parole divine. Il mit par écrit quelques-uns de ses sermons; mais il en négligea la plus grande partie, apparemment parce que sa modestie lui faisoit croire qu'ils ne méritoient pas de passer à la postérité. Ses disciples, qui en jugeoient tout autrement, obtinrent de lui, à force d'importunité, la permission de les écrire, tandis qu'il les prononçoit. Mais plus curieux d'en conserver le sens que les paroles, chacun assortit sa copie à l'impression que l'orateur faisoit sur son esprit; et de là vient que ces sermons varient et pour le style et pour l'arrangement dans les différens exemplaires que nous en avons. L'un de ces copistes avoue que, si Odon s'étoit voulu donner la peine de les mettre en état d'être publiés, ils auroient une toute autre beauté. Ces sermons, dont le fond principal consiste dans des explications mystiques de l'Ecriture-sainte, n'ont pas à la vérité, suivant la remarque de dom Tissier, la même noblesse de style que les autres ouvrages d'Odon. Si l'on en veut des échantillons, on les trouvera dans les cinq que le père Combefis a fait imprimer dans sa bibliothèque des prédicateurs, et qui sont les seuls qui aient vu le jour.

Bibl. cist., t. III, ep. nunc.

T. I, p. 25, 299, 797.
T. VI, p. 311.
T. VIII, p. 121.

A l'égard du nombre de ceux que renferment les manuscrits, nous ne pouvons le déterminer. Oudin dit en avoir découvert deux recueils différens à l'abbaye de Long-Pont, dont le premier contient cinquante-six sermons qui roulent sur les dimanches de l'Avent, sur ceux du Carême, sur les principales fêtes de l'année, et spécialement celles de la sainte Vierge. C'est le même qu'on voit aux Carmes déchaussés de Clermont en Auvergne. Oudin ne donne aucune notice du second recueil. On voit à la bibliothèque du Roi, sous le n° 3010, un exemplaire manuscrit des sermons de notre auteur, au nombre de cinquante-quatre, différens de ceux du recueil de Long-Pont. Le texte du sermon par lequel il s'ouvre sont ces paroles d'Isaïe : *Sibilabit Dominus muscæ quæ est in extremo fluminum Ægypti;* et le dernier roule sur celles-ci de S. Pierre : *Deponentes omnem dolum,* etc. Le trente-quatrième, qui a pour objet la Nativité de Notre-Seigneur, est le même que celui qui a été donné par le p. Combefis. La plupart des autres concernent différens

Oudin, Script., t. II, p. 1418-1419.
De Visch, ibid. p. 253.

Is., c. 7, v. 18.
Petr., c. 2, v. 1.

Bibl. præd., t. I, p. 259.

XII SIECLE.

sujets de morale, et ne conviennent pas plus à une fête qu'à une autre.

Il y a bien de l'apparence que ce sont des sermons d'Odon qui se rencontrent dans les manuscrits du Bec, cotés 109 et 110. Ils portent simplement l'étiquette d'un abbé de Morimond, sans exprimer le nom de l'auteur. Si nous étions à portée de conférer ensemble les manuscrits des sermons qu'on attribue communément à Odon, abbé de Shirton, en Angleterre, à Odon, abbé de St-Martin de la Bataille, dans le même royaume, et à Odon de Soissons, peut-être en pourrions-nous découvrir plusieurs qui appartiennent à notre auteur. Ce qui est certain, c'est qu'il faut lui restituer un sermon sur ces paroles de saint Jean : *Stabat juxtà crucem Mater Jesu :* sermon que nous avons mal à propos donné ci-devant à saint Odon de Cluni. C'est Maraccio et le cardinal de la Tour-Brulée qui nous ont fait reconnoître notre erreur. Ce sermon est encore cité, sous le nom de l'abbé de Morimond, dans une liste, dressée vers l'an 1440, d'écrivains ecclésiastiques, qui ont enseigné que Marie a été conçue à la manière des autres enfans d'Adam.

T. VI, p. 248. Bibl. Mar., Tract. de Concep., part. 6, c. 26. Pez, Anecd., t. V, part. 3.

Le discernement des autres écrits de notre auteur, tous enfouis dans l'obscurité des bibliothèques, n'est pas moins difficile à faire. On conserve à la bibliothèque de St-Benoît de Cambridge, nº 1149, un Commentaire sur le Pentateuque, que Thomas James croit être d'Odon de la Bataille. Un autre sur les Psaumes, qui se voit à Oxford dans la bibliothèque de Bailleul (nº 36), lui est encore attribué par le même critique, ainsi qu'une explication des évangiles renfermée dans le manuscrit 37 du même dépot. Comme ces trois Commentaires sont dans le genre mystique, Oudin pense qu'ils pourroient bien faire partie d'un ouvrage de notre auteur, dont il y a des exemplaires à Morimond et à Foigni, sous le titre d'*Explications mystiques et morales de divers endroits de l'ancien et du nouveau Testament.* Les mots par où cette production débute, sont : *Ut in novo opere veteris recordemur Testamenti.* Cependant, en d'autres manuscrits qu'Oudin dit avoir vus, elle porte le nom de Guillaume, abbé d'Auberive; mais dans le prologue on nous donne la clef de cette diversité d'attributions, en disant que l'ouvrage seroit beaucoup plus parfait, si Odon lui-même l'avoit rédigé. Il n'y a donc que le fond des choses qui soit

Oudin, Script., t. II, p. 1513. Cat. mss. Angl., part 1, n. 2323, et part. 3, n. 1426.

de lui : la forme et le style appartiennent à un autre; et cet autre est l'abbé d'Auberive, qui avoit été son disciple. XII SIECLE.

Oudin nous apprend que celui-ci eut la même part à un autre ouvrage d'Odon, qui a pour objet la signification mystique des nombres. Il est partagé en dix livres sous le titre d'*Analyse des nombres,* et se trouve à la Bibliothèque du roi. La mysticité de cette production n'est pas à la portée de tout le monde. Mais ce qu'il y a de littéral est très-curieux par rapport à la manière de compter des anciens, et par leurs doigts et par les lettres de l'alphabet. Nous entrerons dans quelque détail là-dessus à l'article de l'abbé d'Auberive. Ibid. N. 3352.

Les bibliographes font honneur d'autres ouvrages à l'abbé de Morimond, sur des conjectures ou fausses ou incertaines.

Dans le catalogue de la bibliothèque Pauline de Leipsick, on le fait auteur d'un écrit sur la mort de S. Bernard, *De transitu Sancti Bernardi.* P. 160, n. 42.

Balée lui attribue un Dialogue sur la religion chrétienne, dont Léon et Odon sont les interlocuteurs. Mais on a fait voir ci-devant que c'étoit une production d'Odon, évêque de Cambrai. T. IX, p. 599.

Le même bibliographe met encore parmi ses écrits une Chronique. Il y a bien de l'apparence qu'il veut parler ou de celle d'Othon de Frisingue, qui avoit été abbé de Morimond, ou de celle qui portoit autrefois le nom de saint Odon de Cluni, et que nous avons ci-devant restituée à Thomas de Loches. Ibid., t. VI, p. 251.

Enfin, on veut qu'Odon de Morimond ait fait un *Enchiridion,* ou Manuel sur la musique, en forme de dialogue entre le maître et le disciple. A la vérité les manuscrits du Roi cottés 369 et 7211 contiennent chacun un Traité de musique, qui porte le nom d'Odon. Mais comme on n'a aucune preuve qu'il soit plutôt de notre auteur que de tout autre nommé de même, nous suspendons là-dessus notre jugement. Fabr., ibid., t. V, p. 465.

ODON DE DEUIL,

ABBÉ DE SAINT-DENYS EN FRANCE,

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gall. chr. nov., t. VII, col. 377.

ODON, ou Eudes, naquit à Deuil dans la vallée de Montmorency. S'étant fait religieux à l'abbaye de Saint-Denis, il s'y distingua par ses bonnes mœurs, sa prudence et ses talens. Suger, son abbé, le fit connoître à la cour, et lui procura l'honneur d'accompagner le roi Louis-le-Jeune à la Terre-Sainte, en qualité de secrétaire et de chapelain. Le monarque n'eut qu'à se louer de ce choix, comme le témoigne une de ses lettres écrite à Suger dans le cours du voyage. A son retour, Odon fut mis à la tête de la nouvelle colonie que l'abbé de Saint-Denis établit, l'an 1150, à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne. Suger étant mort l'année suivante, tous les suffrages tombèrent sur Odon pour le remplacer. Peu après son élection, il se vit en butte aux traits de la calomnie, et eut besoin de l'appui de saint Bernard pour les repousser. Le saint homme écrivit en sa faveur trois lettres au pape Eugène III, qu'Odon lui-même, comme il est vraisemblable, alla trouver en personne. Il étoit connu du pontife par deux voyages qu'il avoit déja faits à Rome : le premier l'an 1149, en revenant de la Terre-Sainte à la suite du roi de France; le second en 1150, pour faire confirmer la réforme de l'abbaye de Compiègne.

Félib., Hist. de S.-D., Pr. n. 138.

Bern., ep. 285, 286, 287.

Doublet, Hist. de S.-D., p. 194.

Après avoir triomphé des ennemis de sa réputation, il eut à combattre ceux qui attaquoient les biens de son monastère. De ce nombre étoit l'archevêque de Bourges, dont les entreprises obligèrent notre abbé à reprendre la route de Rome au commencement de l'année 1153. Henri de France, évêque de Beauvais, lui suscita, pour de semblables intérêts, une nouvelle querelle, dont le pape Adrien IV renvoya le jugement à l'évêque de Paris.

Gall. chr., ibid.

La fermeté d'Odon à défendre le temporel de sa maison ne partoit pas d'un principe d'avarice et de cupidité. Il sut donner des preuves de désintéressement et de générosité dans l'occasion : témoin la donation qu'il fit de la terre de Froyères aux abbayes d'Ourcamp et de Châalis. Le roi ne cessa de lui continuer les marques de bonté dont il avoit honoré son prédécesseur, sans que néanmoins il paroisse l'avoir admis dans les affaires du gouvernement. On voit un diplôme de ce prince, dans lequel il lui donne la qualité d'ami, en accordant à l'abbaye de Saint-Denis le droit de tenir marché tous les ans à St-Clair-sur-Epte, dans le Vexin français. Les savans, parmi lesquels il pouvoit figurer, recherchèrent aussi son amitié. C'est à lui que Jean Sarazin dédia sa traduction des œuvres de saint Denis. Il cessa de vivre en 1162, et eut pour successeur Eudes de Taverni.

Ibid.

Félib., Hist. de S.-D., Pr., n. 141, p. 109.

Cat. mss. Angl., part. 1, n. 3614.

§ II.

SES ÉCRITS.

Odon ne se borna pas, dans le voyage de la Terre-Sainte, aux fonctions qu'il exerçoit auprès du roi. Témoin sur sa route de quantité d'événemens mémorables, il s'empressa, dès qu'il fut arrivé à Antioche, d'en transmettre le souvenir à la postérité. C'est ce qu'il exécuta par une relation partagée en sept livres, ou livrets, qu'il adressa en forme de lettre à son abbé Suger.

Chifflet, S. Bern. G. Ill., p. 9-77.

Le premier livre renferme ce qui se passa depuis la publication de la seconde croisade, jusqu'au départ du roi. Dans le deuxième, on décrit la marche des croisés jusqu'à leur entrée dans la Bulgarie. Le troisième les conduit de là à Constantinople. Le passage du bras de St-George et leur entrée dans la Romanie font le sujet du quatrième livre. Dans le cinquième, on fait le récit des malheurs arrivés à l'armée des croisés allemands sur la route de Nicomédie à Antioche, et de son retour forcé vers Constantinople. Le sixième roule sur les aventures diverses qu'éprouva l'armée de Louis-le-Jeune, de Nicomédie à Satalie. Enfin, dans le septième, on voit les motifs qui déterminèrent ce prince à s'embarquer, les circonstances de cet embarquement, et son arrivée à Antioche. C'est par où se termine l'ouvrage.

XII SIECLE. Voici maintenant les circonstances de cette relation, qui ont échappé à nos historiens modernes.

P. 12. Engagé à l'expédition de la Terre-Sainte, Louis écrivit des lettres à l'empereur d'Allemagne et à celui de Constantinople, pour leur demander le passage sur leurs terres, des marchés sur la route pour les vivres, et des banques pour le change des espèces monnoyées. L'empereur grec fit au roi de France une réponse bassement flatteuse, où lui donnant les louanges les plus outrées, il lui promettoit au-delà de ce qu'il avoit demandé. Cette réponse ayant été lue dans le parlement d'Etampes, les ambassadeurs du roi de Sicile, qui étoient présens, déclarèrent qu'on ne devoit point y ajouter foi, connoissant, disoient-ils, par l'expérience et par l'histoire, la fourberie des Grecs. L'assemblée ne tint compte de cet avertissement, sur le préjugé qu'il étoit dicté par l'aversion des Siciliens contre les Grecs, avec lesquels ils étoient alors en guerre. Là-dessus les ambassadeurs se retirèrent en gémissant et prédisant les malheurs qu'on éprouva.

P. 14. Le roi, s'étant rendu à Wormes avec son armée, y passa le Rhin sur un grand nombre de bateaux que l'empereur (Conrad) lui avoit fait préparer. On s'arrêta sur l'autre rive du fleuve pour attendre les troupes angloises et normandes, conduites par Arnoul, évêque de Lisieux. « Ce « fut là, dit notre auteur, que la folie des nôtres commença « à se déclarer. La ville nous envoyoit par le Rhin des vivres « en abondance, et nos gens étoient continuellement en « commerce avec ceux du pays. Cette bonne intelligence « malheureusement ne dura pas. Il s'éleva sur l'eau une que- « relle entre les premiers et les seconds. Ceux-là jettent un « marchand du pays dans le Rhin. Aussitôt les habitants de « Wormes courent aux armes, et parmi plusieurs des nôtres « qu'ils blessent, ils en mettent un à mort. Cet attentat ré- « pand la fureur parmi les croisés. On crie qu'il faut mettre « le feu à la ville, sans faire attention que ce désastre en- « velopperoit plusieurs de nos marchands et changeurs éta- » blis à Wormes. Mais les personnes sages de notre armée « arrêtèrent ces insensés. Les bourgeois cependant, toujours « saisis de crainte, retirent leurs bateaux, et par là rompent « tout commerce avec nous. Mais l'évêque d'Arras (Alvise), « ayant trouvé une barque avec peine, se rendit à la ville,

XII SIECLE.

« accompagné de quelques barons, et vint à bout d'y « calmer les esprits. Dès-lors ceux-ci, ayant ramené leurs « barques, rapportèrent l'abondance dans notre camp. »

En quittant Wormes, les croisés se séparèrent à cause de de leur nombre excessif qui mettoit la cherté dans les vivres. Les uns tirèrent du côté des Alpes; les autres, sous la conduite du roi, prirent la route de Ratisbonne pour y passer le Danube. Des ambassadeurs de l'empereur d'Orient attendoient le monarque françois dans cette ville, auprès de laquelle il campa. Odon décrit ainsi le cérémonial de l'audience qu'il leur donna. « Quand, dit-il, on eut dressé les tentes, « et que le roi fut logé, on manda les ambassadeurs, lesquels, « après l'avoir salué et lui avoir remis les lettres de leur « maître, attendirent la réponse debout; car ils n'auroient « osé s'asseoir sans qu'on le leur eût ordonné. Après donc « qu'ils en eurent reçu l'ordre, ils se placèrent sur des siéges « qu'ils avoient apportés avec eux. Nous remarquâmes alors « une coutume des Grecs, qui est que, lorsque les maîtres « s'asseyent, toute leur suite demeure debout. Là vous eussiez « vu de jeunes gens le jarret tendu, la tête penchée, les « yeux arrêtés en silence sur leurs maîtres, témoigner par « cette attitude leur disposition à obéir au premier signe. « Ils ne portent point d'écharpes; mais ils ont de riches « habits de soie, courts, bien serrés, avec des manches « étroites : ce qui les rend lestes et dégagés comme des « athlètes. La forme de l'habillement des pauvres est la même, « et il n'y a de différence que pour le prix. A l'égard des « lettres qu'ils présentèrent, deux motifs, la honte et l'impuissance, m'empêchent d'en donner ici la traduction. « Car la première et plus grande partie étoit employée à « capter la bienveillance du prince d'une manière si basse « et si rampante, que les expressions affectueuses et nullement sincères qu'elle renfermoit, loin de convenir à un « empereur, auroient déshonoré le plus vil bouffon..... « Le roi cependant, quoique non sans rougir, souffroit que « son interprète lui rendît tout. » Odon parle ensuite de la seconde partie, qui contenoit les conditions auxquelles l'empereur offroit le passage sur ses terres avec les secours nécessaires aux croisés. P. 18.

XII SIECLE.

Arrivés en Bulgarie, les croisés françois ne tardèrent pas à s'apercevoir de la perfidie des Grecs. On sait les mauvais procédés de ceux-ci à leur égard. « Mais il parut, dit Odon, « à quelques-uns de nos gens que les Allemands, qui nous « précédoient, y avoient donné occasion, en ce que, non con« tens de piller tout ce qu'ils rencontroient sur leur passage, « ils avoient même, comme nous le remarquâmes, brûlé « quelques villages et faubourgs. Voici un trait de leur bru« talité que je rapporte avec douleur. Près des murs de Phi« lippopoli, les Latins occupoient un bourg considérable, « où les étrangers trouvoient des vivres en abondance pour « leur argent. Les Allemands rendirent mémorable, à leur « honte, le séjour qu'ils y firent. Comme ils étoient ré« pandus dans les auberges, un jongleur y vint; et quoi« qu'il ignorât leur langue, il s'assit auprès d'eux, but et « paya son écot. Après cela, voulant divertir la compagnie, « il tire de son sein un serpent qu'il avoit enchanté, le met « dans une coupe sur le pavé, et fait plusieurs tours de char« latanerie autour de l'insecte. A la vue de ce prodige, les « Allemands se lèvent en fureur, prennent le jongleur et « le massacrent. En même temps ils s'écrient que les Grecs « veulent les faire périr par le poison, attribuant le crime « d'un seul à tous. Cette émeute répand l'alarme dans tout « le faubourg. Le commandant de la ville survient pour « apaiser le tumulte, avec une escorte sans armes. L'œil « des Allemands, troublé par la fureur et le vin, ne voit « que des gens qui courent à eux, et n'aperçoit pas qu'ils « sont désarmés. Ils vont en colère au-devant de ces paci« ficateurs, s'imaginant qu'on vient pour tirer vengeance « du meurtre qu'ils ont commis. L'officier et sa troupe se « retirent aussitôt et rentrent dans la ville. Mais ayant pris « leurs arcs, ils reviennent à ces insensés, les mettent en « fuite, blessent, tuent plusieurs d'entre eux, et ne s'arrê« tent qu'après les avoir tous chassés du faubourg. Ce fut « surtout dans les auberges que se fit le carnage. On prit « soin des cadavres, à cause de l'argent dont ils étoient « garnis, et on les jeta dans des cavernes pour les fouiller « à loisir. La querelle ne se termina pas là. Les vaincus, « ayant repris leurs esprits, retournent en force à la charge, « mettent en fuite les bourgeois à leur tour, font le dégat « autour de la ville, et réduisent en cendres le fau-

XII SIECLE.

« bourg (1). Au reste, ce n'étoit pas seulement à leurs hôtes « que les Allemands se rendoient insupportables; nos gens « avoient presque également à se plaindre d'eux. Le fait « suivant en est la preuve. Un jour, quelques François, pour « éviter la foule qui environnoit le roi, prirent les devants « et vinrent se loger auprès des Allemands. On va au marché « des deux côtés; mais les Allemands ne souffrent point que « les nôtres achètent rien, qu'ils n'aient eux-mêmes ce qu'ils « désirent : cela occasionna une dispute. On cria beaucoup « de part et d'autre; et comme on ne s'entendoit pas, on en « vint bientôt aux coups. Les François, qui étoient en plus « petit nombre, furent les plus maltraités. Le combat ne « finit qu'à la nuit. Le lendemain on étoit prêt à recom- « mencer; mais les chefs, se jetant aux genoux des soldats, « apaisèrent l'émotion par leurs prières et leur modération. « C'est ainsi que les Allemands troubloient tout sur la route, « et indisposoient la nation grecque contre notre roi, qui « venoit à leur suite dans un esprit de paix. » Peu après, Odon rapporte un autre trait de leur brutalité. « Après « divers obstacles surmontés, ils arrivent, dit-il, aux portes « de Constantinople. Il y avoit près de cette ville un vaste « et magnifique parc environné de murailles, lequel ren- « fermoit une grande quantité de gibier, des étangs et « d'autres pièces d'eau. On y avoit creusé plusieurs caver- « nes pour servir de retraite aux bêtes. Dans l'enceinte de « ce parc, s'élevoient des maisons superbes, où les empe- « reurs venoient se délasser dans la belle saison. L'empe- « reur d'Allemagne, au lieu de respecter ce séjour des dé- « lices, s'y jette à la tête de ses gens, fait main basse sur « le gibier, et détruit presque tout à la vue des Grecs. Car « le palais impérial, qui domine sur les murs de la ville, « a ce lieu au-dessous de lui, et, par les regards continuels « du maître, anime et encourage ceux qui l'habitent. Tou- « tefois l'empereur grec, à qui cet étrange spectacle avoit « causé le plus grand étonnement, eut assez de pouvoir sur « lui-même pour dissimuler son dépit. Il envoie une dépu- « tation à l'empereur allemand pour lui demander une con- « férence. Mais celui-ci craignant d'entrer dans la ville, « celui-là appréhendant d'en sortir, ou ne le voulant pas,

(1) Nicétas rapporte à peu près la même chose, l. 1, Hist. Imp., *Manuel*, c. 5.

XII SIÈCLE. « chacun refusa de faire les avances (1), et de rabattre de « son faste ordinaire en faveur de l'autre. »

P. 35-36. Louis ne fut pas aussi délicat sur le cérémonial. « Lorsque « nous approchâmes de Constantinople, dit Odon, les no« bles et les personnes les plus distinguées du clergé et du « peuple vinrent au-devant du roi, et le reçurent avec les « honneurs convenables, le suppliant de vouloir bien des« cendre chez l'empereur, pour satisfaire, disoient-ils, l'em« pressement qu'il avoit de le voir et de l'entretenir. Louis, « compatissant à sa frayeur, se rendit à cette demande. « Ayant donc choisi un petit nombre des siens, il s'avança « avec eux vers le palais impérial, où il rencontra l'empe« reur qui l'attendoit sous le portique, et qui lui fit une ré« ception dont il n'eut qu'à se louer. Ces deux princes étoient « égaux à-peu-près pour l'âge et la taille, et ne différoient « que pour les mœurs et l'habillement. Enfin, après s'être « embrassés et baisés mutuellement, ils entrèrent dans la « salle intérieure du palais, où ils s'assirent sur deux siéges « qu'on leur avoit préparés. Là, environnés de leurs suites, « ils entament la conversation par le moyen de leurs tru« chements. L'empereur demande au roi quel est son des« sein, fait mille vœux pour qu'il réussisse, et lui promet « de l'aider en tout ce qui dépendra de lui. Eh, plût à Dieu « que son discours eût été aussi sincère qu'il étoit honnête! « Si l'aisance du maintien et du geste, si la sérénité du visage, « si la douceur des paroles manifestoient toujours les dispo« sitions du cœur, tous les assistants auroient dit unanime« ment que l'empereur avoit l'affection la plus tendre pour « le roi. Mais on ne sait que trop combien sont équivoques « ces sortes de démonstrations. Après cela, les deux princes « se séparèrent, et les nobles conduisirent le nôtre au palais « où il devait loger. »

La description que notre auteur fait de la ville de Constantinople mérite d'être mise sous les yeux de nos lecteurs. « Constantinople, dit-il, illustre par sa réputation, plus en« core par ses richesses, présente dans son plan la forme « d'un triangle, ou d'une voile de vaisseau. Dans l'angle in« térieur s'élèvent l'église de Sainte-Sophie et le palais de « Constantin, où il y a une chapelle décorée d'un grand

Barre, Hist. d'Allem., t. IV, p. 970. (1) Il y eut cependant une entrevue de ces deux princes, laquelle fut assez froide, quoiqu'ils fussent beaux-frères.

XII SIECLE.

« nombre de reliques. La mer baigne la ville de deux côtés. « En venant à cette capitale, nous avions à notre droite le « bras de Saint-George, et à notre gauche un canal qui en « sort et s'étend environ à quatre mille pas. C'est là que « l'on voit le palais des Blanquernes, placé à la vérité dans « un lieu bas, mais relevé par la somptuosité, l'élégance « et la grandeur de ses édifices. La triple variété de son « voisinage offre une triple satisfaction aux yeux de ceux « qui l'habitent, et les recrée alternativement par la vue « des champs, de la mer et de la ville. La magnificence de « ses dehors n'admet presque point de comparaison. Mais « tout ce que je pourrois dire de celle des dedans, seroit « trop au-dessous de la vérité. L'or et les peintures y bril- « lent de toutes parts. La cour est pavée de marbre avec un « merveilleux artifice; et je ne sais, à vrai dire, ce qui lui « donne le plus de prix et de beauté, la subtilité de l'art ou « la richesse des matières. Le troisième côté du triangle « que forme la ville confine à une assez belle campagne. « Il est fermé par un double mur qui s'étend depuis la mer « jusqu'au palais, à deux milles environ de longueur. Ce « mur cependant n'est point fort, et les tours qui le dé- « fendent ne sont point élevées. Je pense que la ville met « sa plus grande confiance dans la multitude de ses habi- « tants et dans le repos dont elle jouit depuis long-temps. « Le terrain qui avoisine les remparts est vide, et se par- « tage en terres labourables et en jardins, qui fournissent « toutes sortes de légumes. De ce même côté, des aqueducs « souterrains amènent l'eau douce en abondance aux ci- « toyens. Pour la ville en elle-même, elle est malpropre, « sale, infecte, et condamnée en plusieurs quartiers à une « nuit éternelle; car les riches couvrent les rues de leurs « édifices, et ne laissent aux pauvres et aux étrangers que « les ordures et les ténèbres. Les meurtres, les vols et les « autres crimes qui fuient la lumière, y sont fréquents; et « cela doit être ainsi. En effet, comme on vit sans police « dans cette ville, il y a presque autant de maîtres que « de riches, et de voleurs que de pauvres : chaque scélérat « y a dépouillé toute crainte et toute honte, attendu que « le crime y est impuni, et que l'obscurité le dérobe à la « vengeance publique. En un mot, Constantinople excède « les bornes de la modération en toutes choses; et comme

XII SIECLE. « elle surpasse toutes les autres villes en opulence, elle les « passe aussi par ses vices. Elle a beaucoup d'églises, qui, « bien qu'inférieures en grandeur à Sainte-Sophie, ne lui « cèdent peut-être pas en beauté. Ceux de nos gens qui le « pouvoient, y entroient, les uns par curiosité, les autres « pour satisfaire leur dévotion. Le roi lui-même, accom- « pagné de l'empereur, les visita ; et, à son retour, vaincu « par ses prières, il consentit à dîner avec lui. L'appareil « du repas, la délicatesse et la variété des mets, les agré- « mens de la symphonie, tout répondit à la dignité des « convives, et tout charmoit à-la-fois les yeux, les oreilles « et le goût. Plusieurs de nos gens craignoient pour le roi. « Mais lui, s'abandonnant à la Providence, étoit dans une « parfaite sécurité ; car celui qui n'a pas de mauvais des- « seins ne croit pas facilement qu'on veuille lui nuire.... « Mais les Grecs dissimuloient la vengeance qu'ils nous pré- « paroient, jusqu'à ce que nous eussions passé le bras de « Saint-George. Tant que nous fûmes aux environs de Con- « stantinople, nous n'eûmes pas à nous plaindre d'eux ; car « on ne leur faisoit pas un crime d'avoir fermé leurs portes « à la multitude des croisés, vu qu'ils avoient brûlé plu- « sieurs de leurs maisons et de leurs oliviers, soit faute de « bois, soit par l'effet de l'ivresse. Le roi faisoit souvent « couper le nez, les oreilles et même les pieds aux coupables. « Mais cela n'étoit pas capable de réprimer l'insolence de « nos gens. Bref, il falloit de deux choses l'une, ou que l'on « en fît périr des milliers à-la-fois, ou que l'on tolérât plu- « sieurs de leurs déportements. »

Après le passage du détroit, l'imprudence des Français fournit bientôt aux Grecs un prétexte de faire éclater contre P. 42. eux leur mauvaise volonté. « Nous voilà passés, dit notre « auteur; des vaisseaux chargés de vivandiers et de chan- « geurs viennent à notre suite. La banque est ouverte sur le « rivage ; les trésors sont étalés, l'or et la vaisselle d'argent « que les Grecs avoient achetée de nous brillent sur leurs « comptoirs. Plusieurs viennent de notre armée pour faire « les échanges nécessaires ; et à ceux-ci d'autres se joignent, « qui convoitent ce qui ne leur appartient pas. Or, un jour « il arriva qu'à la vue de ces immenses richesses, un certain « Flamand, digne du fouet et du feu, se laissa aveugler par le « désir effréné de les enlever. Tout d'un coup s'étant mis à

« crier *havo*, *havo*, il se jette sur ces trésors, et emporte « ce qui l'avoit le plus tenté. Ses semblables, encouragés « par sa hardiesse, et séduits par le mérite du butin, ne « tardent pas à l'imiter; et comme les insensés se fourrent « partout (car je compte pour tels tous ceux qui périrent « dans l'affaire du change), on voit tomber sous les coups « de toutes parts ceux qui avoient de l'argent à la main. « Les cris redoublent, la fureur s'accroît, les comptoirs sont « renversés, l'or est foulé aux pieds et pillé : les pauvres « changeurs, dépouillés, cherchent leur salut dans la fuite; « les vaisseaux reçoivent les fugitifs, et ramènent à la ville « ceux qui achetoient les vivres pour nous. Ceux-ci sont « battus et dépouillés par les Grecs. Dans la ville même, « tous les étrangers qui s'y trouvent subissent un pareil « outrage, et sont traités en ennemis. Le roi, informé de « ces désordres, fait venir le comte de Flandre, et lui re- « demande en colère le coupable, qu'il fait pendre aussitôt « à la vue de Constantinople. Ensuite il se met à faire la « recherche de ce qui avoit été perdu, promettant le pardon « à ceux qui le rendront, et menaçant du supplice ceux qui « qui le recèleront; et afin que l'on n'en fût point détourné « par la crainte, ou la honte de paroître devant lui, il or- « donne que tout soit remis entre les mains de l'évêque de « Langres. Le lendemain ceux qui avoient fui sont rappelés, « et recouvrent tout ce qu'ils juroient avoir perdu. Plusieurs « d'entre eux redemandoient beaucoup plus qu'il ne leur « étoit dû; mais Louis aima mieux leur restituer du sien, « que de troubler la tranquillité de son armée. Après cela, il « députa deux personnages graves à l'empereur grec, sa- « voir: Arnoul, évêque de Lizieux, recommandable par « son éloquence et sa religion, et Barthelemi, son chan- « celier, pour réclamer ceux des siens qu'on retenoit à Con- « stantinople, avec les effets qu'on leur avoit enlevés. Comme « les ordres du monarque étoient pressants, les deux am- « bassadeurs firent la traversée de grand matin, et, par la « faveur des huissiers, ils entrèrent dans le palais : mais « ils ne purent obtenir de parler à l'idole. Ce jour-là toute « leur consolation fut de s'entretenir ensemble, leur nour- « riture de se repaître les yeux de la vue des peintures; et « quand la nuit fut arrivée, les degrés du palais et le pavé « leur tinrent lieu de chevet et de matelas. Le lendemain

XII SIECLE.

« ce profane (l'empereur) s'étant levé vers la troisième heure, « ils parurent devant lui par son ordre, et remplirent l'objet « de leur mission, en lui représentant la satisfaction qu'on « avoit donnée à ses gens, et celle qu'il devoit aux nôtres. « L'éloquence sage et douce du prélat auroit pu le rendre « traitable, si ce serpent dangereux eût été susceptible d'en- « chantement; mais, sourd et gonflé de venin comme l'as- « pic, il parut tout différent de ce qu'il étoit auparavant, « ou plutôt il leva le masque sous lequel il avoit jusqu'alors « caché sa méchanceté. Cependant l'évêque le presse, et ga- « gne à la fin quelque chose; car on lui promet des mar- « chés pour l'armée, et on permet à nos pélerins détenus « de rejoindre l'armée, mais sans leur rendre ce qu'on leur « avoit pris. L'empereur dit qu'il veut avoir encore une con- « férence avec le roi, et qu'il doit au plutôt lui envoyer une « ambassade pour ce sujet. Sur cela le prélat et le chancelier « prennent le parti de s'en retourner, pour ne pas faire une « diète de trois jours entiers. » On sait le reste.

Telles sont les principales anecdotes que nous avons rencontrées dans cette relation. On pourroit blâmer nos historiens modernes qui ont traité des croisades à dessein, de n'avoir pas eu le soin de recueillir ces faits, ou de les avoir touchés trop légèrement. La plupart à la vérité ne sont pas à la louange des croisés; mais l'histoire n'est pas un plaidoyer où l'on ne parle qu'à la décharge d'une partie, et à la charge de l'autre. Notre auteur a mieux connu l'impartialité essentielle à ce genre d'écrire. Sa relation est presque un modèle à cet égard : elle est d'ailleurs composée avec beaucoup d'ordre, de sagesse et de netteté; le style en est vif, facile et même élégant, autant qu'il pouvoit l'être au douzième siècle.

On est redevable de la publication de cet ouvrage au P. Chifflet, jésuite, qui l'a mis à la tête de son livre intitulé: *S. Bernardi genus illustre assertum.*

FASTRÈDE,

ABBÉ DE CÎTEAUX,

ET

BERNARD,

MOINE DE LA CHAISE-DIEU.

I. FASTRÈDE, dit aussi Fastrade, et quelquefois Flaster, étoit de la noble maison de Gaviamès, ou Gaviaumer, dans le Hainaut. Formé aux lettres et à la vertu par d'habiles maîtres, il alla se consacrer à Dieu dans l'abbaye de Clairvaux, sous le gouvernement de saint Bernard. Le mérite dont il fit preuve dans cette retraite est attesté par le choix que l'abbé de Clairvaux fit de sa personne pour gouverner la nouvelle colonie de Cisterciens établie à Cambron l'an 1148. Le poste étoit difficile à remplir, parce que bien des obstacles s'opposoient à cet établissement. Fastrède les surmonta par sa prudence et sa sagesse. Il se comporta si bien à Cambron, que les religieux de Clairvaux le rapelèrent, l'an 1157, pour le faire leur abbé. Devenu le successeur de S. Bernard, il retraça le zèle de ce grand homme pour le maintien de la discipline régulière. Nous avons de ce zèle un monument précieux dans une lettre qu'il écrivit à un abbé de sa filiation. Celui-ci, sous prétexte de mauvaise santé, se permettoit des adoucissemens contraires à la règle, et même des superfluités dans la table et les habits. Fastrède l'exhorte par les motifs les plus pressans à changer de conduite. « Quel contraste, lui dit-il, entre la vie que « vous menez et celle de toutes les autres maisons, et même « de la vôtre! Partout dans nos monastères on se nourrit de « pain d'avoine, d'herbes cuites sans huile ni graisse, de pois « et de fèves : régime si exact, qu'il ne souffre pas même « d'exception le jour de Pâque. Vous prétextez, pour vous « en dispenser, vos maux de tête et d'estomac; mais vous « êtes dans une illusion bien grossière, si vous pensez que « des moines, dans leurs maladies, puissent s'accorder en

Gall. chr. nov., t. III, p. 171.

XII SIECLE. « conscience tous les soulagemens dont les séculiers font « usage. S. Bernard nous disoit qu'un moine, s'il étoit bien « pénétré de ses obligations, ne mangeroit pas un morceau « de pain sans l'arroser de ses larmes, sa fonction étant d'ex- « pier par ses gémissemens, et ses propres péchés et ceux du « peuple. Les infirmités, ajoutoit-il, ne peuvent autoriser les « moines à vivre dans le relâchement, puisque nos premiers « Pères cherchoient exprès des vallées profondes et maré- « cageuses pour y bâtir des monastères; afin qu'étant « souvent dans le cas d'être malades, les moines eus- « sent toujours présente l'idée de la mort, et ne vécus- « sent pas dans une funeste sécurité. Si ces remontrances « fraternelles, continue Fastrède, ne peuvent faire sur votre « cœur assez d'impression pour vous porter à vous corriger, « je serai forcé d'employer le remède que ma qualité de « supérieur me met entre les mains. » Cette lettre a excité dans le dernier siècle une controverse entre deux pieux et savans solitaires, qui l'ont citée plusieurs fois en français, tantôt en entier, tantôt par extrait. On la trouve en original parmi celles de saint Bernard dans la nouvelle édition de ce Père. (Ep. 440.)

Les intérêts de l'Eglise doivent toucher un solitaire, et surtout un chef de solitaires, encore plus vivement que ceux de son ordre. Pénétré de cette vérité, à l'exemple de saint Bernard, Fastrède se donna de grands mouvemens, avec plusieurs abbés ses confrères, pour éteindre le schisme occasionné, l'an 1159, par l'élection du pape Alexandre III, et celle de l'anti-pape Victor. (Gall. chr. nov., t. V, p. 800.) Nous avons dans la lettre qu'il écrivit à Omnibon, évêque de Vérone, le détail des démarches et des voyages qu'il fit à ce sujet. Si la Providence ne permit pas que le succès répondît entièrement à ses soins, on voit qu'ils ne furent pas absolument infructueux, et qu'il ne dépendit pas de lui, ni de ses collègues, qu'ils n'eussent tout l'effet qu'ils pouvoient en espérer. La lettre dont on vient de parler se rencontre dans le dixième tome des conciles du Père Labbe, (P. 1487.) dans le sixième de ceux du Père Hardouin, (Part. 3, p. 1585.) et dans le troisième de la bibliothèque de Cîteaux.

Lambert, abbé de Cîteaux, qui avoit été l'un des coopérateurs de Fastrède dans l'affaire du schisme, ayant abdiqué vers la fin de l'an 1161, ou le commencement de l'année

suivante, notre abbé fut élu, comme le sujet le plus digne de l'ordre, pour le remplacer. Il ne jouit pas long-temps de cette dignité. Dans le printemps de l'an 1163, étant allé trouver le pape Alexandre à Paris pour différentes affaires de son ordre, et surtout pour demander la canonisation de S. Bernard, il y mourut le 21 avril, regretté du pape et du roi, qui l'honora même de ses pleurs. Son corps, ayant été rapporté à Cîteaux, y fut inhumé dans le cloître auprès de ses prédécesseurs. Les martyrologes de l'ordre le comptent parmi les saints.

Gall. chr. nov., t. IV, p. 987.
Manr., Ann. Cister., ad an. 1163, c. 1.
Dubois, Hist. eccl. de Paris, l. 13, c. 4, n. 4.
Mir. chr. cist., n. 317.

Il ne reste d'autres productions de sa plume, que les deux lettres que nous venons de rapporter. L'une et l'autre pièce font voir qu'il savoit écrire, et qu'il étoit capable d'enfanter des ouvrages en forme.

II. Bernard, et non Bertrand, comme le nomment quelques modernes contre l'autorité des meilleurs manuscrits, s'étant fait moine à la Chaise-Dieu, devint prieur de St-Gemme en Saintonge, monastère dépendant de cette abbaye. Pénétré de vénération pour la mémoire de saint Robert, fondateur de la Chaise-Dieu, il composa un ouvrage sur sa vie et ses miracles, divisé en trois parties. Dans la première, il se propose de suppléer à ce que Gérard de Vanne et Marbode avoient omis, ou n'avoient pas détaillé suffisamment, en traitant des merveilles opérées par ce saint durant sa vie. La seconde a pour objet celles que Dieu avoit accordées à son intercession depuis sa mort. Dans la troisième, l'auteur parle des abbés qui ont succédé à S. Robert jusqu'en 1160, et des moines que Dieu avoit favorisés du don des miracles durant cet intervalle.

Mab., Act. SS. B., t. IX, p. 183.
Fabr., Bibl. m. t. I, p. 968.
Lab., Bibl. nov. mss., t. II, p. 637.

Les faits n'ont aucune liaison dans sa narration, et d'ailleurs ils sont, pour la plupart, de nature à ne pas trouver facilement créance dans l'esprit de bien des lecteurs. Cependant ce qu'il raconte est d'autant moins à négliger, qu'il assure en avoir été témoin, ou l'avoir appris des personnes sous les yeux desquelles les choses s'étoient passées. Ce qui donne encore quelque sorte de prix à cette production, c'est qu'on y trouve des traits de la discipline ecclésiastique et des mœurs de ce temps-là. On y voit, par exemple, que les gentilshommes du canton se faisoient une dévotion d'apporter à S. Robert leurs enfans à baptiser le samedi-saint. Raimond, comte de St-Gilles, vient faire vœu au tombeau

Dist. 1, c. 13.
Dist. 2, c. 10.

XII SIECLE. du saint, de ne tenir que de lui le comté de Toulouse, si par son intercession il obtient de Dieu la grace de s'en mettre en possession. La messe du samedi-saint se célébroit encore au douzième siècle pendant la nuit de Pâque. Bernard enfin remarque qu'aux vigiles de Pâque et de la Pentecôte, les clercs ne récitoient que trois leçons, au lieu que les moines en récitoient douze.

Dist. 1, c. 13. Dist. 3, c. 18.

L'ouvrage de Bernard a été mis au jour par le P. Labbe dans le deuxième tome de sa nouvelle bibliothèque des manuscrits. Les bollandistes l'ont fait réimprimer avec leurs remarques au 24 avril, date de la mort de saint Robert, dans leur grande collection. D. Mabillon l'a reproduit au neuvième tome de ses actes des saints bénédictins, après en avoir revu et corrigé, sur différens manuscrits, le texte qu'il a enrichi de savantes observations.

P. 637. Boll., 24 april., p. 326.

Bernard, outre cette production, avoit composé la vie d'Etienne (1), premier disciple de saint Robert, et l'Histoire des fondateurs du Prieuré de Saint-Gemme. Mais on ignore si ces deux écrits subsistent. On ne connoît point l'époque précise de sa mort. Dom Mabillon a cru qu'il étoit décédé sous le gouvernement de Jourdain, septième abbé de la Chaise-Dieu, sur ce qu'ayant promis de donner à la fin de l'ouvrage dont on vient de rendre compte, l'histoire de cet abbé, il n'a pas tenu parole. Mais Jourdain, suivant le nouveau *Gallia christiana,* mourut en 1158, et Bernard déclare qu'il écrivoit son histoire de saint Robert en 1160. Au reste, il falloit que notre auteur fût alors fort âgé, puisqu'il dit avoir conversé avec des disciples de S. Robert mort en 1060.

T. II, p. 335.

(1) D. Mabillon dit que c'est Etienne de Mercœur, sixième abbé de la Chaise-Dieu. Mais il y avoit 45 ans que S. Robert étoit mort, lorsque celui-ci lui succéda.

Ann., l. 72, n. 16.

HÉLOÏSE,

ABBESSE DU PARACLET.

SA VIE ET SES ÉCRITS.

Quelque fameuse que soit par ses aventures, par son esprit et par d'autres qualités singulières, Héloïse, ou Helwide (car on lui a donné ces deux noms, mais plus communément le premier), cependant aucun des anciens monumens ne nous instruit ni de l'année de sa naissance, ni de celle de sa mort, ni de sa patrie, ni de son extraction. Les écrivains modernes ont voulu suppléer à ce silence. Papyre Masson ne craint pas d'avancer qu'elle étoit fille naturelle d'un chanoine de Paris, nommé Jean. C'est une calomnie si grossière, que Bayle, malgré son penchant décidé pour les histoires scandaleuses, a cru devoir la réfuter. Damboise n'est pas mieux fondé à mettre Héloïse parmi les rejetons légitimes de l'illustre maison de Montmorency. D. Gervaise, qui lui fait le même honneur, date sa naissance de l'an 1101, sur la supposition nullement prouvée, qu'elle vécut le même nombre d'années que son époux. On devine avec plus de probabilité son pays natal. Il faudroit en effet, comme on va le voir, qu'elle eût été dépaysée de bonne heure, pour n'être pas venue au monde à Paris, ou dans les environs. Sur les qualités personnelles d'Héloïse, ses derniers panégyristes ont encore ajouté quelques coups de pinceau de leur façon au tableau que les anciens en ont tracé. Si l'on en croit un des plus récens, la nature, par une libéralité presque sans exemple, avoit épuisé sur elle tous ses trésors. « Aucune fille ne l'égaloit, dit-il, pour l'esprit, « et peu la surpassoient en beauté. » On convient des talens; mais pour la figure, celui qui avoit le plus d'intérêt à grossir les choses se contente de dire qu'elle étoit passablement belle, *per faciem non infima*. Elle ne le fut encore que trop pour son malheur. Sa mère, suivant le nécrologe du Paraclet, se nommoit Hersende; le nom de son père est demeuré dans l'oubli. Dès son enfance, elle fut mise en pen-

Ann., l. 3, p. 239.

Dict., art. Héloïse.

Vie d'Abél., t. II, p. 48.

Ibid.

Abæl. Ep. 1, p. 10.

XII SIECLE. sion chez les religieuses d'Argenteuil, où elle apprit non-seulement le latin (langue dont la connoissance étoit alors aussi commune dans les cloîtres de filles, qu'elle y est rare aujourd'hui), mais encore le grec et l'hébreu. Au sortir de cette école, elle passa dans la maison d'un oncle, chanoine de l'église de Paris, nommé Fulbert. Cet ecclésiastique, voyant sa nièce déja fort avancée dans les lettres, résolut de perfectionner son éducation. Il n'en étoit pas capable

Ibid. par lui-même. Abélard, qui enseignoit pour lors à Paris, sachant qu'il cherchoit un maître pour Héloïse, vint lui offrir ses services. Ce professeur, comme on l'a dit ailleurs, avoit ses intentions bien différentes de celles de Fulbert. Au moyen des propositions avantageuses dont il sut leurer son avarice (car le bon homme craignoit la dépense), il vint facilement à bout de s'introduire dans sa maison. La séduction de l'écolière fut l'effet des leçons du maître, et le prix de l'aveugle confiance du chanoine. On découvrit l'imposture à la fin; mais le mal étoit fait. Abélard, chassé du logis, vint à bout d'en tirer Héloïse, et l'envoya chez sa sœur en Bretagne pour se décharger du fruit de son déréglement. Pendant son absence, il réussit en apparence à calmer le ressentiment de Fulbert, au moyen d'une promesse qu'il lui fit d'épouser sa nièce, pourvu que le mariage fût secret. Fidèle à sa parole, il se rendit auprès d'Héloïse, qu'il fut bien surpris de trouver, malgré son amour pour lui et par cet amour même, dans des dispositions toutes contraires à ses vues. Jamais on ne vit passion de femme plus inconcevable que la sienne; jamais discours ne fut plus étrange

Ibid., p. 24. que celui qu'elle lui tint en cette occasion. « Je vois, lui dit-« elle, le motif qui vous engage à m'épouser. Vous cherchez « à satisfaire mon oncle, et à mettre vos jours en sûreté. Vous « n'y réussirez pas. Je connois son caractère. Il sait dissimuler « une injure, lorsqu'il ne peut se venger; mais il n'a pas l'ame « assez noble pour pardonner. C'est donc un piège tendu à « votre simplicité, que ces beaux semblans d'amitié qu'il « étale à vos yeux. Mais quand même la réconciliation serait « sincère entre vous de part et d'autre, songez-vous à l'infa-« mie qui doit rejaillir sur vous et sur moi de l'engagement « que vous me proposez? Je vous le demande, de quel œil « le monde, l'église et les philosophes regarderont-ils une « femme qui les aura privés d'une lumière destinée à les

« éclairer? Quelles imprécations ne lancera-t-on point contre « moi pour m'être asservi et rendu propre celui que la na- « ture avoit formé pour le bien public? Y songez-vous, en- « core une fois? Vous, me parler de mariage! Ignorez-vous « donc ce qu'en ont dit tous les sages de l'antiquité? Con- « sultez l'apôtre; il vous le représentera comme un joug, « dont une ame élevée au-dessus des sens doit toujours se « préserver, et qu'il n'est jamais avantageux de reprendre « après en avoir été délivré. Interrogez vos oracles les « philosophes : ils vous prouveront par les plus fortes rai- « sons, que cet état ne peut compatir avec la recherche « de la vérité. En effet, comment pourrez-vous accorder « les devoirs de votre chaire avec les embarras du ménage? « Quelle convenance entre des écoliers et des servantes, « entre des écritoires et des berceaux, entre des livres et « des quenouilles, entre des plumes et des fuseaux? Un sa- « vant absorbé dans des méditations philosophiques, ou « théologiques, entendra-t-il paisiblement les cris des « enfans, les chansons des nourrices, et tout le tracas « bruyant d'une famille occupée de divers soins? Aussi re- « marquons-nous que, dans tous les temps et parmi toutes « les nations, sous le paganisme comme parmi les Juifs et « les Chrétiens, les personnes les plus éminentes en sagesse « n'ont pas balancé à préférer le célibat au mariage. « Hé quoi! lié comme vous l'êtes à la continence par votre « état de clerc et de chanoine, vous ne pourrez soutenir « un genre de vie dont, quoique libres, des Gentils et « des laïcs vous ont tracé le modèle? Que si l'honneur de « la cléricature et le profit du canonicat vous touchent « peu, si vous êtes prêt à vous dépouiller de ces titres, » conservez au moins le caractère de philosophe; et ne « ternissez pas, en vous dégradant vous-même, l'éclat d'une « profession qui vous honore, et que vous ne pouvez trop « respecter. » Ce discours, aussi pathétique qu'inattendu, ne fit aucune impression sur l'esprit d'Abélard. Inflexible dans sa résolution, il ramena Héloïse à Paris, où, peu de jours après, il l'épousa de nuit, en présence de son oncle et d'un petit nombre de témoins affidés. Les deux époux, s'étant séparés ensuite, retournèrent chacun à son domicile ordinaire, Héloïse chez son oncle, Abélard dans sa maison. Ce premier point gagné, Fulbert ne se fit point scrupule

XIII SIECLE.

de violer la bonne foi pour en obtenir un second. Il déclara publiquement le mariage, et voulut contraindre sa nièce à faire la même chose; mais il ne put y réussir. Héloïse nia toujours, même avec serment, qu'elle fût la femme d'Abélard. Celui-ci, sachant qu'on la maltraitait à ce sujet, la fit enlever une seconde fois, et la mit en dépôt à l'abbaye d'Argenteuil. Son dessein n'étoit nullement, à ce qu'il assure lui-même, d'en faire une religieuse pour s'en débarrasser. Fulbert se l'imagina cependant, et ce préjugé mit le comble à sa fureur. Personne n'ignore la cruelle vengeance qu'il exerça sur Abélard. Héloïse en reçut le contre-coup d'une autre manière qu'il ne l'avoit prévu. La flétrissure qu'il avoit imprimée au philosophe, ayant porté celui-ci à se rendre moine à St-Denis, il fallut que sa femme subît le même sort dans le monastère d'Argenteuil. Ce parti n'étoit guère de son goût; mais la volonté d'un époux à qui elle ne savoit rien refuser lui tint lieu de vocation. Pour assurer son propre engagement, il exigea qu'elle prononçât la première ses vœux. Il fut ponctuellement obéi. Arrivée à ce moment décisif, plusieurs amis voulurent la retenir, en lui représentant la témérité de la démarche qu'elle alloit faire. Héloïse ne répondit que par des pleurs et des sanglots. On la croyoit ébranlée; mais s'échappant aussitôt de leurs mains, elle s'avance vers l'autel, prend le voile que l'évêque y avoit déposé, et s'en couvre la tête en récitant ces vers de Cornélie à Pompée :

Lucan., Phars., l. 8, v. 99.

O maxime conjux,
O thalamis indigne meis! Cur impia nupsi,
Si miserum factura fui? Nunc accipe pœnas,
Sed quas sponte luam.

On ne s'arrêtera pas à faire observer combien cette application étoit déplacée dans une cérémonie aussi sainte. Cela saute aux yeux de tout lecteur chrétien; mais Héloïse étoit alors trop remplie des idées profanes pour s'en apercevoir.

Engagée sans retour dans le cloître, elle ne pensa plus qu'à s'y assurer des jours tranquilles. Pour parvenir à cette fin, elle prit une route entièrement opposée à celle que suivoit Abélard à Saint-Denis. Tandis que par des censures indiscrètes il se rendoit insupportable de jour en jour à

ses frères, Héloïse s'appliquoit à captiver l'amitié de ses sœurs, en dissimulant leurs défauts, en se pliant à leurs goûts, et en imitant, même avec un excès de complaisance, leur façon de vivre. Car il s'en falloit bien qu'elle trouvât dans leur conduite un modèle accompli de régularité. L'esprit du monde s'étoit glissé dans cette maison, et y fit depuis des ravages si funestes et si prompts, qu'on fut obligé d'en chasser les filles, en 1129 (1), pour y mettre des moines de St-Denis. Héloïse en étoit alors prieure, quoiqu'elle eût à peine dix ans de profession.

Abélard n'eut pas plutôt appris l'embarras où la jetoit la révolution d'Argenteuil, qu'il partit du monastère de Ruits, dont il étoit abbé depuis quelques années, pour venir à son secours. L'asile qu'il devoit lui procurer ne fut pas difficile à imaginer. Il avoit en sa disposition la solitude du Paraclet, au diocèse de Troyes, qu'il avoit habitée ci-devant, qu'il regrettoit, et où il avoit toujours souhaité pouvoir établir une communauté : la conjoncture présente lui parut favorable pour ce dessein. Il emmena Héloïse dans ce désert, avec celles de ses filles qui voulurent la suivre, entre lesquelles étoient une sœur et une nièce d'Abélard même. Tout le terrain qui lui appartenoit dans ce séjour, ainsi que les édifices, leur fut abandonné en propriété. L'évêque diocésain, le B. H. Atton, comme on l'a dit ailleurs, cimenta par son approbation cet établissement; les papes le confirmèrent dans la suite, et les seigneurs du voisinage l'enrichirent par leurs libéralités. Tout cela étoit, du moins en grande partie, le fruit des soins qu'Abélard se donnoit pour consolider son ouvrage. On voit encore parmi ses écrits un sermon qu'il prononça dans l'église du Paraclet pour exhorter les fidèles à faire du bien à cette maison. Il ne fut pas moins attentif à pourvoir aux besoins spirituels de ses chères filles. Héloïse fut nommée leur supérieure; l'expérience lui avoit appris, sous une abbesse indolente, les inconvénients d'un régime trop facile, et la nécessité de serrer les rênes du gouvernement. Elle en profita pour faire observer, suivant les avis du fondateur, une exacte discipline dans sa communauté.

Necrol. Paraclit.

Suprà, p. 155.

P. 935.

Cependant le zèle d'Abélard et son assiduité auprès de son ancienne épouse devinrent un sujet de médisance pour

(1) Et non pas 1127, comme on l'a dit, d'après le P. Dubois, à l'article d'Abélard. *Vide* Gall. chr. nov., t. VII, p. 371.

XII SIECLE. bien des gens. Malgré l'état où ses assassins l'avoient réduit, on crut voir revivre le vieil homme en lui sous les apparences du nouveau. Ces mauvais bruits lui revinrent, et, pour les faire cesser, il ne trouva pas d'expédient plus court que de rompre entièrement le commerce qui les avoit occasionnés. En conséquence il reprit la route de Ruits. Ce parti fut d'autant plus généreux, qu'il dut coûter beaucoup à son cœur, et encore plus à celui d'Héloïse : mais elle avoit cet avantage sur lui, qu'il la laissoit dans un pays charmant, au milieu d'une communauté dont elle étoit adorée, parmi des voisins qui lui prodiguoient leur estime et leurs bienfaits; au lieu que lui, en retournant dans son abbaye, située dans un climat barbare, pillée par des tyrans insatiables, habitée par des moines qui sentoient parfaitement le terroir, il ne devoit s'attendre, comme il l'avoit déja ressenti, qu'à des ennuis, des croix et des persécutions. L'évènement, si nous l'en croyons, passa ce qu'il avoit prévu de sinistre. Ses moines indociles attentèrent à sa vie plus d'une fois et en plus d'une manière. Ainsi le manda-t-il à un de ses amis, dans une lettre où il faisoit l'histoire de ses malheurs.

Cet écrit, étant venu par hasard au Paraclet, répandit l'alarme parmi les religieuses. Chacune trembla pour les jours du père commun. Héloïse, comme de raison, fit éclater sa douleur par-dessus les autres. Outrée de ce qu'il ne lui avoit pas annoncé directement son état, elle prit sur elle de lui écrire pour lui en faire de vifs reproches : c'étoit la première lettre, depuis leur entrée en religion, qu'elle lui adressoit, n'ayant osé le prévenir, tant elle étoit respectueuse à son égard. Cette missive renferme des choses si singulières, et a servi de texte à tant de gloses, qu'on ne peut se dispenser d'en rapporter les principaux traits. L'empreinte de la soumission, du respect et de la tendresse est gravée jusque dans la suscription, qui porte : « A son seigneur, ou plutôt à son père; à son époux, ou plutôt à son frère; sa servante, ou plutôt sa fille; son épouse, ou plutôt sa sœur. » Héloïse raconte d'abord la joie qu'elle ressentit lorsqu'on lui apporta sa lettre, à la seule inspection de son écriture, qu'elle ne pouvoit méconnoître, et l'empressement avec lequel elle s'étoit mise à la lire; mais ces premiers transports, ajoute-t-elle, firent bientôt place à des sentiments contraires, après qu'elle n'eut rencontré dans l'objet

Abæl. Op., p. 42.

de sa curiosité que le récit de leurs disgraces communes, le détail de celles qu'Abélard avoit essuyées en particulier, et le tableau des périls dont il étoit actuellement environné. Héloïse l'assure qu'elle et ses sœurs, depuis cette lecture, étoient pénétrées de la plus vive douleur, qu'elles étoient plongées dans les plus noires inquiétudes, attendant à toute heure, dans une frayeur inexprimable, la triste, l'affreuse, l'accablante nouvelle de sa mort. Là-dessus elle le conjure, par les motifs les plus pressants, de ne point tarder à leur écrire. « Votre intérêt et le nôtre, lui dit-elle, vous y obli- Ibid., p. 42-44.
« gent également : qui doute en effet que les témoignages « d'une sincère compassion ne servent beaucoup à soulager « nos peines ? Un fardeau ne devient-il pas plus léger lors- « que plusieurs en partagent le poids ? Que si la tempête « dont vous êtes battu vient à se calmer, ah ! c'est alors que « vous devez vous empresser de nous le faire savoir. Des « lettres qui apprennent de bonnes nouvelles ne sauroient « venir trop tôt ; mais enfin, quoi que vous nous écriviez, la « seule assurance que vous nous donnerez de votre souvenir « sera toujours un grand sujet de consolation pour nous.... « Pouvez-vous, sans oublier les engagements que vous avez « contractés avec nous, refuser à notre foiblese les secours « qui sont entre vos mains ? N'est-ce pas vous qui êtes, après « Dieu, le seul fondateur de ce monastère ? N'est-ce pas « vous qui avez bâti cette église ? N'est-ce pas vous qui avez « établi cette congrégation ? Vous n'avez point bâti sur des « fondements que d'autres eussent posés ; tout ce qui est ici « est votre ouvrage.... C'est donc à vous à cultiver ce que « vous avez édifié ; car enfin personne n'ignore qu'une nou- « velle plante a besoin d'être arrosée, surtout lorsque de « sa nature elle est tendre, foible et délicate. Hélas ! quoi « de plus foible que notre sexe ? et quand même nous ne « serions pas nouvellement transplantées, n'aurions-nous « pas toujours besoin de culture pour porter du fruit ? C'est « par cette raison que les pères de l'Église ont toujours pris « un soin particulier des femmes consacrées à Dieu, qu'ils « ont composé tant et de si beaux traités pour les instruire « dans leurs doutes, les consoler dans leurs peines, les for- « tifier dans leurs tentations. Cette conduite que vous con- « noissez bien mieux que moi, qui ne suis qu'une ignorante « auprès de vous ; cette conduite, dis-je, ne devroit-elle

XII SIECLE. « pas vous servir de règle? Mais hélas! que vous avez été « jusqu'à présent éloigné de la suivre! Non, je ne puis revenir de mon étonnement, quand je me rappelle surtout que dans les commencements de notre conversion, « où, flottante entre le ciel et la terre, j'étois en proie aux « chagrins les plus dévorants, ni le désir de plaire à Dieu, « ni l'exemple des saints, ni l'amour que vous me deviez, « ne purent vous engager à me procurer la moindre consolation, soit par votre présence, soit par vos lettres. » Héloïse le fait ensuite ressouvenir de l'amour extrême qu'elle lui a témoigné dans toutes les occasions : amour tendre et compatissant, qui la conduisit au bord du tombeau, lorsqu'elle apprit l'infâme et cruelle trahison que ses lâches assassins avoient exercée sur lui : amour soumis, qui la détermina, malgré ses répugnances, à se confiner dans un cloître pour lui obéir : amour généreux, qui se borna toujours à sa personne, sans aucun retour sur
P. 45. elle-même «. Oui, j'atteste le ciel, dit-elle, que dégagée de « tout intérêt, je n'ai jamais recherché dans vous que vous-« même. Ni l'honneur de votre alliance, ni le douaire que « j'étois en droit d'attendre, ni ma propre satisfaction, « n'ont été le motif de mon choix, mais uniquement l'envie « de vous plaire en faisant votre volonté. » Elle ajoute un trait d'extravagance trop indécent pour être traduit, et trop inouï pour n'être point rapporté : *Etsi uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper extitit amicæ Vocabulum, aut, si non indignaris, concubinæ vel scorti.* Pour convaincre Abélard de la vérité de ces dispositions, elle en appelle à sa propre conscience, dont le témoignage se trouvoit consigné dans la lettre même qui avoit été l'occasion de celle-ci. Héloïse se reconnoît aux sentiments qu'il lui attribue dans cet écrit, et confirme le discours qu'il lui met dans la bouche lorsqu'elle voulut s'opposer à leur mariage. Loin de condamner un attachement si profane, elle emploie tout son esprit à le justifier. Nulle différence de ce qui s'étoit passé entre eux avant ou après que le sacrement les eût unis. Tout est également louable de sa part, selon elle, parce qu'elle avoit toujours eu le même désintéressement dans ses motifs et la même vivacité dans ses feux. Ce qui étoit devenu sentiment honnête sous un joug légitime ne pouvoit, à l'entendre,

avoir été passion répréhensible dans un temps de liberté. Le mérite de l'objet aimé fournit un nouveau moyen à son apologie. Ici les belles qualités d'Abélard, et sur-tout les qualités aimables, sont retracées avec des transports d'admiration, qui décèlent le cœur d'une amante. Aux louanges succèdent les reproches. « Je vous ai prouvé, lui dit-elle, « de quelle manière je vous ai toujours aimé. Mais que « dois-je penser de votre retour? Indifférent comme vous « l'avez toujours paru depuis notre séparation, n'ai-je « pas droit de dire que vous ne m'avez jamais véritable- « ment aimée, que c'étoit la convoitise, et non l'amitié qui « vous attachoit à moi, qu'il n'y avoit dans votre attache- « ment que passion grossière, et point d'amour véritable; « ensorte qu'en perdant le sentiment de la volupté, toute « votre affection pour moi s'est évanouie? » Dans la suite elle continue de rapporter les gages d'amitié, de tendresse et de soumission qu'elle lui a donnés pendant son absence, de se plaindre de l'abandon où il la laisse, et de l'exhorter, par les motifs les plus touchans, à ne pas lui différer plus long-temps les consolations dont elle a besoin.

Abélard répondit à cette lettre avec la gravité qui convenoit à son caractère, et la sensibilité qu'on pouvoit attendre d'un époux. Mais comme il confirmoit ce qu'il avoit marqué de ses infortunes présentes dans l'histoire de ses malheurs, qu'il y ajoutoit même une prédiction assez claire de sa mort prochaine, cette lettre, au lieu de procurer du soulagement à Héloïse, ne fit qu'envenimer sa douleur. Il faut entendre cette pauvre femme raconter elle-même le trouble dont elle et toutes ses filles étoient agitées : c'est le sujet de sa seconde lettre. D'abord elle se plaint de ce qu'étant au-dessus d'elle (Abæl. Op., p. 45.) à tous égards, il l'a cependant nommée la première, contre l'usage, dans la suscription de sa lettre. « Mais rien, ajoute- « t-elle, ne m'a étonnée davantage que de trouver un sur- « croît d'affliction dans une lettre où nous comptions puiser « le remède à nos maux. Obligé d'essuyer nos larmes, cruel, « vous en grossissez la source, et vous vous plaisez à les « faire couler avec plus d'abondance. Hé! quelle est celle « d'entre nous qui a pu lire d'un œil sec et d'un esprit tran- « quille ces dernières paroles que vous nous avez écrites? *Si* « *le Seigneur me livre à la fureur de mes ennemis, et qu'ils* « *viennent à m'assassiner, mon intention est que vous fassiez*

XII SIECLE. « *transporter mon corps au Paraclet.* O mon cher, y pensiez-vous, lorsque vous nous avez marqué des choses si « dures; et votre main ne trembloit-elle pas en traçant sur « le parchemin ces mots accablans ? Mais l'événement, je « l'espère, démentira votre prédiction. Non, non, Dieu n'abandonnera pas ses servantes jusqu'au point de les faire « survivre à votre perte. Il ne leur laissera pas, et nous l'en « conjurons avec confiance, une vie qui leur seroit plus insupportable que le genre de mort le plus terrible. C'est à « vous à célébrer nos obsèques, c'est à vous à recommander « nos ames à Dieu: n'est-il pas juste, en effet, que vous lui « remettiez entre les mains celles que vous avez rassemblées « ici pour le servir, afin que, dégagé de toute inquiétude à « leur sujet, vous vous trouviez en état de les suivre avec « d'autant plus de tranquillité, que vous serez comme sûr « qu'elles sont en possession du souverain bien ? » Elle lui représente ensuite l'inutilité des précautions qu'il prend pour s'assurer le secours de leurs prières après sa mort. « Vous « témoignez, dit-elle, qu'en quelque lieu et en quelque manière que vous veniez à mourir, votre intention est que « votre corps soit apporté chez nous, afin que sa présence « nous engage à redoubler nos prières pour le repos de votre « ame. Mais, hélas! le trouble où nous jettera la vue de cet « objet nous laissera-t-il la liberté de prier ? Ne nous ôtera-t-il pas même jusqu'à l'usage de la parole et de la raison ? « Dans cet état, l'esprit révolté et tout hors de lui-même ne « sera plus capable que d'irriter le ciel par ses murmures, « loin de pouvoir le fléchir par d'humbles prières et une parfaite résignation à ses volontés. Tout ce que nous pourrons « faire alors sera de nous abandonner aux larmes et à la douleur, et au lieu d'être propres à vous rendre les derniers « devoirs, il ne faudra plus penser qu'à nous enterrer nous-mêmes : car à quoi serons-nous bonnes, après avoir perdu « notre vie en vous perdant, sinon à vous suivre dans le tombeau ? » De là elle tourne ses plaintes contre la Providence, qu'elle ne craint point d'accuser de cruauté pour s'être vengée à contre-temps sur deux époux des foiblesses que le mariage, selon elle, avoit pleinement réparées. « Encore, dit-elle, si les deux coupables avoient également partagé la « peine; mais vous seul avez été puni d'une faute qui m'étoit commune avec vous. Vous, le moins redevable à la

« justice divine, que vous aviez prévenue en me contraignant « de vous épouser ; vous, dis-je, avez porté seul tout le poids « de son excessive rigueur. » Bientôt reconnoissant l'injustice de ses murmures, elle souhaite pouvoir expier par une pénitence sincère les égarements de sa jeunesse ; mais elle n'ose presque l'espérer, troublée, comme elle l'est, non-seulement par les mouvemens d'impatience, mais encore par l'image non moins flatteuse qu'importune des plaisirs qui devroient être la matière de ses regrets. « Je passe, dit-elle, aux yeux « de ceux qui ne connoissent pas l'artifice de ma conduite, « pour un modèle de chasteté ; mais cette vertu ne consiste « pas dans la pureté du corps : c'est une qualité de l'ame « dont je suis malheureusement dépourvue. Tandis que les « hommes, qui jugent de tout par les dehors, me comblent « de louanges, hélas! je ne mérite que des blâmes aux yeux « de celui qui sonde les cœurs et les reins, et qui voit nos « plus secrètes pensées. On me regarde comme une bonne « religieuse, dans un temps où ce n'est pas peu de chose que « de le paroître, où la bienséance reçoit les honneurs dus « au mérite réel, et où, pour s'attirer les applaudissemens « des hommes, il suffit de savoir se mettre à l'abri de leurs « censures.... Il faut que je l'avoue ; mon appréhension « dans les différents états de ma vie a toujours moins été « d'offenser Dieu que de vous déplaire. C'est votre comman- « dement, et non l'amour divin, qui m'a fait prendre l'ha- « bit que je porte. Plaignez mon sort d'être obligée à passer « mes jours parmi les austérités de la pénitence, et dans la « privation de tous les plaisirs, sans pouvoir en attendre « aucune récompense.... Jusqu'ici vous avez été dans l'il- « lusion sur mon compte, en me supposant les bonnes qua- « lités que je n'ai pas, au lieu de travailler à les faire naître « par de bons conseils et de ferventes prières. Désabusé « maintenant, cessez de me donner des éloges, à peine « d'être regardé comme un flatteur et un ennemi de la vé- « rité. Que si vous vous obstinez à croire qu'il y ait en moi « quelque ombre de vertu, craignez du moins que le souffle « pernicieux des louanges ne la dissipe.... Celles qui me « viennent de votre part sont d'autant plus capables de me « nuire, qu'elles font une impression plus séduisante sur mon « cœur. » Ce qui suit jusqu'à la fin est à peu près du même ton.

XII SIECLE.

Il est aisé maintenant, d'après ces deux lettres d'Héloïse, de juger quel étoit alors l'état de son ame et le degré de sa conversion. Ni Bayle, qui lui prête, sans vouloir en rien rabattre, les mêmes sentiments qu'elle avoit eus dans le monde; ni dom Gervaise, qui ne lui en laisse que des traces involontaires, ne paroissent avoir saisi la vérité. Héloïse n'étoit ni une libertine déterminée, ni une sainte, mais une personne à demi convertie, qui combattoit à forces inégales contre des passions affermies par l'habitude et le tempérament; qui rougissoit de ses défaites, et souhaitoit, quoiqu'imparfaitement, de remporter la victoire sur elle-même; qui gémissoit dans ses chaînes, et faisoit des efforts impuissans pour les rompre.

Abélard ne prit pas le change sur ces dispositions. La seconde lettre d'Héloïse acheva de le convaincre du besoin qu'elle avoit de ses lumières et de ses consolations. Pour ne lui laisser rien désirer, il répondit article par article à tout ce qu'elle lui avoit mandé, changeant de ton suivant la nature des objets, mêlant aux éloges les réprimandes, l'encouragement à la commisération.

Héloïse, comme Abélard l'en avoit priée à la fin de cette réponse, changea d'objet dans les autres lettres qu'elle lui écrivit. Le précis de la troisième consiste à lui demander au nom de ses filles deux choses : la première de leur apprendre quelle est l'origine et l'excellence de leur profession; la seconde de leur composer une règle qui soit propre et particulière à leur sexe : « Ouvrage, dit-elle, qui nous manque « jusqu'à présent, et auquel il est surprenant qu'aucun père « de l'Église n'ait encore pensé : car il est arrivé de là que, « par un renversement de conduite assez étrange, on a « chargé le même fardeau sur les épaules du sexe le plus « foible comme sur celles du plus fort, sans considérer si « si l'un ne seroit pas accablé de ce que l'autre pouvoit ai« sément porter. En effet il est constant que dans toute « l'Eglise latine les religieuses, comme les religieux, ne « suivent point d'autre règle que celle de saint Benoît, quoi« qu'on ne puisse nier qu'elle n'a été faite que pour des « hommes, et qu'en plusieurs de ses points il n'y a que des « hommes qui puissent l'observer. » Héloïse rapporte quelques exemples de l'incompatibilité qu'elle suppose dans cette règle avec l'état des femmes, comme ce qui regarde

les habits, les fonctions de l'abbé, la réception des hôtes, le travail manuel. Elle oppose à la sévérité de ceux qui voudroient assujétir indistinctement toutes les personnes engagées dans la vie du cloître aux mêmes austérités, la douceur dont les Pères ont toujours usé envers les femmes, et la discrétion que saint Benoît fait paroître dans sa règle à l'égard des enfans, des infirmes et des vieillards. Or, par rapport aux religieuses, elle se persuade qu'en matière d'abstinence et de mortification, ce seroit assez pour elles de s'en tenir à ce que pratiquent les évêques et les autres membres du clergé séculier, ou tout au plus à ce qui s'observe parmi les chanoines réguliers. « Vous savez, dit-elle, « qu'ils portent du linge, qu'ils mangent de la viande, et « qu'ils n'ont point d'autres jeûnes que ceux de l'Eglise. « Qu'en pensez-vous? Ne suffiroit-il pas à des personnes « comme nous de les imiter? » Elle appuie cela de raisons, ou plutôt de prétextes si spécieux, tournés avec tant d'art, et embellis par tant de traits d'une érudition choisie, qu'en condamnant sa mollesse, on ne peut s'empêcher d'admirer son esprit.

Abélard, charmé du nouveau genre de correspondance que lui ouvroit Héloïse, satisfit aux deux objets de sa lettre par deux amples réponses, dans la première desquelles il traite à fond de l'origine et de l'excellence de la vie monastique; la seconde renferme une règle fort détaillée, où l'auteur, aussi indulgent que la raison peut le permettre, tient le milieu entre l'austérité de la règle de saint Benoît, et le relâchement qu'Héloïse vouloit introduire.

Ces deux lettres trouvèrent l'abbesse du Paraclet dans des dispositions bien différentes du passé. Des retours sérieux sur elle-même l'avoient enfin déterminée à se donner à Dieu sans réserve. Elle admira la sagesse et la bonté compatissante d'Abélard dans le nouveau plan d'observances qu'il lui avoit tracé. Mais se rappelant qu'elle étoit fille de S. Benoît, qu'elle avoit voué la pratique exacte de sa règle, et qu'elle n'avoit allégué jusqu'alors que des excuses frivoles pour s'en défendre; elle ne balança plus à donner la préférence à cette règle, et mit tous ses soins à la faire observer dans sa communauté. Pour l'accommoder entièrement à l'état des filles, sans en affoiblir la lettre ni l'esprit, elle adopta par la suite les statuts des chapitres généraux de l'ordre de Prémontré,

XII SIECLE.

Abæl. Op., p. 198.

concernant les religieuses. Nous avons la preuve de cette réforme dans un recueil des usages du Paraclet, composé peu après sa mort. L'abstinence de la viande, l'usage de la serge au lieu de linge, les jeûnes réguliers depuis le premier octobre jusqu'à Pâque, y sont marqués comme des observances dont Héloïse ne s'étoit jamais départie : *Quod tenuit Mater incommutabiliter.* Ainsi le nouvel historien d'Abélard se trompe, en disant que sa règle, du vivant d'Héloïse, prévalut au Paraclet sur celle de S. Benoît.

Bien éloignée de croire les études contraires à l'esprit de son état, elle compta parmi ses devoirs celui d'en inspirer le goût à ses filles, et prit la peine de diriger elle-même celles qui paroissoient y avoir le plus de dispositions. Les exhortations d'Abélard, comme on l'a dit à son article, ne contribuèrent pas peu à l'encourager dans cette entreprise, qu'elle exécuta avec beaucoup de succès. On vit donc alors une abbesse, à la honte des ecclésiastiques et des moines, tenir une école de grec (1) et d'hébreu dans son monastère, cultiver en même temps le cœur et l'esprit des personnes soumises à son gouvernement, et les conduire, par la théorie des sublimes vérités renfermées dans les livres saints, à la pratique des vertus qu'ils prescrivent. L'émulation pour l'étude fut si grande parmi ces filles, qu'en peu de temps elles firent éclore un ouvrage qui prouvoit la rapidité de leurs progrès. C'étoit un recueil des difficultés qui les avoient arrêtées dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament. Elles l'envoyèrent à Abélard, sous le titre de Problèmes d'Héloïse, avec une lettre pour lui en demander la solution.

Héloïse proposoit de semblables doutes aux savans qui venoient la voir; et au milieu de ces doutes, elle faisoit briller tant de sagesse, de lumières et d'érudition, que, soit qu'on fût en état d'y répondre, soit qu'on fût obligé de s'avouer vaincu, son entretien laissait toujours les esprits égale-

(1) Il y a de l'apparence que ce fut Héloïse qui établit une Messe grecque le jour de la Pentecôte au Paraclet. Cette Messe se chantoit encore au quinzième siècle. On conserve au Paraclet un Missel manuscrit de la fin du treizième siècle, où elle se trouve écrite en caractères latins, et notée en notes lozangées comme les nôtres. Elle commence par ces mots : *Exapostelis to pneuma sou, ke kticissonte, ke anakeniis to prossopon tis gis. Ito doxa Kyriou is tous eonas.* C'est-à-dire en latin : *Emittes Spiritum tuum, et creabuntur; et renovabis faciem terræ. Sit gloria Domini in sæcula.*

ment remplis d'admiration. Bientôt sa réputation s'étendit dans tout le royaume, et pénétra jusque dans les pays étrangers. Les plus grands hommes de son temps se firent une gloire d'être en relation avec elle. On a parlé ci-devant de la visite que S. Bernard lui rendit, et de l'avis qu'il lui donna sur le petit changement qu'elle avoit fait à l'Oraison dominicale. Ce grand homme, depuis sa rupture avec Abélard, ne cessa point d'estimer Héloise, malgré l'attachement inviolable qu'il lui connoissoit pour son époux. Elle réciproquement conserva toujours les mêmes sentimens de vénération pour l'Abbé de Clairvaux. Hugues Métel, autre adversaire d'Abélard, n'en fut pas moins zélé partisan de l'abbesse du Paraclet. Les deux lettres qu'il lui écrivit renferment un éloge magnifique de son savoir et de sa piété. Entre ses talens, il relève spécialement celui de la poésie, et semble lui attribuer l'invention d'un nouveau genre de vers. *Fama sonans,* dit-il dans la première, *per inane volans... fœmineum sexum vos excessisse nobis notificavit. Et quomodò? Dictando, versificando, novâ juncturâ verba notando.* Il ajoute par rapport à ses vertus : *Et quod excellentius est omnibus, muliebrem mollitiem exsuperasti, et in virile robur indurasti.... Deposito siquidem onere terrenarum deliciarum, cœlestes delicias odorasti.* Héloïse (1) confirma par sa réponse, que nous n'avons plus, et même augmenta l'idée avantageuse que Métel avoit de son mérite. *Major est prudentia vestra,* lui dit-il dans sa seconde lettre, *quam nuntiaverat fama... Calamus vester calamis Doctorum supereminet aut æquatur.* On verra dans un moment des témoignages d'estime encore plus éclatans, qu'elle reçut d'un autre personnage plus respectable que Métel à tous égards.

P. 113.

Hugo, S. Ant. Mon., t. II, p. 348.

Le retour d'Abélard à Paris, sa condamnation au concile de Sens, sa retraite à Cluni, sa mort arrivée en 1142, sont autant d'évènemens qui, par le vif intérêt qu'Héloïse y prit, mériteroient d'entrer dans son histoire, si nous ne les avions déja traités à l'article du premier. On a rendu compte, au même endroit, de la lettre que l'abbé de Cluni lui écrivit pour la consoler sur la perte de son époux. C'est un pané-

(1) On ne s'est point exprimé tout-à-fait exactement ci-dessus (p. 501), en disant qu'il ne paroissoit pas qu'Héloïse eût fait beaucoup d'attention à la première lettre de Métel. Elle y en fit du moins assez pour y répondre.

XII SIECLE.

gyrique de l'un et de l'autre. Mais comme on n'a rapporté que ce qui concerne Abélard, il est bon de placer ici ce qui regarde Héloïse. « J'avois à peine franchi, dit l'abbé de Cluni, « les bornes de l'adolescence, que la renommée m'avoit ap-« pris, non la piété dont vous faites aujourd'hui profession, « mais les louables exercices auxquels vous commenciez à « vous adonner. Je savois qu'une demoiselle, encore retenue « dans les engagemens du siècle, donnoit tous ses soins à « l'étude des belles-lettres et de la philosophie, sans en être « détournée ni par les préjugés de son sexe, ni par les vains « amusemens du monde. Dans un temps où le genre hu-« main, livré à la plus affreuse indolence, ne laisse aucune « entrée à la sagesse, je ne dis point parmi votre sexe dont « elle est entièrement bannie, mais parmi les hommes; « jeune, sans aucun modèle devant les yeux, n'ayant pour « guide que votre propre génie, et pour encouragement « que votre goût, vous avez enlevé la palme à toutes les « femmes, et peu d'hommes ont osé vous la disputer. Après « quoi, lorsqu'il a plu à celui qui vous a choisie dès le sein « de votre mère, de vous appeler à lui par sa grace, vous « avez échangé, comme une femme vraiment philosophe, « les objets de vos études contre d'autres incomparablement « plus nobles et plus utiles. L'Evangile est devenu votre « logique, l'apôtre votre physicien, Jésus-Christ votre Platon, « le cloître votre académie. »

Inter. Abæl. Ep., p. 337.

Fidèle aux volontés d'Abélard, après comme avant son trépas, Héloïse n'oublia pas de faire transporter, ainsi qu'il l'avoit désiré, son corps au Paraclet. L'abbé de Cluni vint lui-même en cette maison y célébrer les obsèques du défunt, et prononça dans le chapitre son oraison funèbre, où il combla de louanges l'abbesse et la communauté. Pour leur donner un gage encore plus réel de sa bienveillance, il leur promit de les associer aux prières de son ordre, et à Héloïse en particulier, de faire dire pour elle trois cent messes après sa mort. Sensible à tant de générosité, l'abbesse ne tarda pas à lui écrire après son retour pour l'en remercier, et le prier d'effectuer ses promesses par un acte authentique. (C'est la seule lettre qui nous reste de toutes celles qu'elle lui écrivit.) Héloïse lui demandoit en même temps deux nouvelles graces : la première de lui accorder l'absolution d'Abélard par écrit, pour être attachée, suivant l'usage du

Abæl. Op., p. 302.

Egass. Bul., t. II, p. 211.

temps à son tombeau; la seconde de vouloir bien recommander son fils Astrolabe à l'évêque de Paris, ou à quelque autre prélat, pour lui faire avoir un bénéfice. L'officieux abbé se prêta volontiers à toutes ces demandes. Mais il déclare, dans sa réponse, qu'il ne garantit pas le succès pour la dernière, « attendu, dit-il, que nosseigneurs les prélats se montrent « fort difficiles, lorsqu'il s'agit d'obtenir d'eux quelques « prébendes, et trouvent toujours des prétextes pour re- « fuser. »

L'histoire depuis ce temps ne nous apprend plus rien de particulier sur la vie d'Héloïse. Nous savons seulement qu'après avoir perdu la moitié de soi-même, elle consacra l'autre à la prière et au silence, se regardant comme une veuve désolée, dont toute l'occupation doit être, suivant l'apôtre, de prier et de gémir. Enfin le tombeau d'Abélard, qu'elle avoit si souvent arrosé de ses larmes, et où elle avoit toujours souhaité d'être ensevelie, lui fut ouvert le 15 mai de l'an 1163, si l'on en croit l'épitaphe gravée près du premier sépulcre de celui-là, dans l'église de Saint-Marcel de Châlons. *Obiit,* porte cette inscription, *magnus ille doctor XI. Kalend. Maii an MCXLII, anno suo climacterico; Heloïssa verò XVII. Kalend. Junii anno MCLXIII. Creditur enim XX annis et ampliùs marito supervixisse.* L'incertitude avec laquelle on s'exprime dans ce monument, d'ailleurs assez récent, doit nous faire regarder l'époque de la mort d'Héloïse comme fort douteuse. Tenons-nous en donc à ce qui est attesté par les écrivains du temps, qu'elle survécut de plusieurs années à son époux, sans vouloir en fixer le nombre, qu'ils n'ont pas eux-mêmes déterminé.

Abæl. Op., p. 1195.

On ne s'amusera pas à réfuter un conte avancé par quelques modernes, sur la foi d'une chronique manuscrite de Tours (1); savoir qu'au moment qu'on descendit Héloïse dans le tombeau, son époux étendit les bras pour l'embrasser. Bayle et dom Gervaise ont avidement saisi cette circonstance pour avoir occasion, le premier de plaisanter, le second de faire l'apothéose de ses deux héros. Avec un peu plus d'amour pour le vrai, l'un et l'autre historiens auroient tout au moins suspendu leur jugement sur un prodige aussi peu

(1) Cette Chronique, citée par Duchesne (*Not. in. Abæl. op.*, p. 1195), est différente de celle qui est imprimée dans le cinquième tome de la grande Collection de Dom Martenne, p. 917, où il n'est pas dit un mot du fait en question.

XII SIECLE. croyable, qui n'a pour garant qu'un auteur obscur du treizième siècle.

Nous ne voyons aucun éloge funèbre consacré à la mémoire d'Héloïse par ses contemporains. L'épitaphe que nous donnons lui est postérieure en date au moins d'un siècle. Elle porte :

Hoc tumulo abbatissa jacet prudens Heloïssa;
Paraclitum statuit, cum Paraclito requiescit.
Gaudia sanctorum sua sunt super alta polorum.
Nos meritis precibusque suis exaltet ab imis.

Pour dire maintenant ce que nous pensons des talens de cette femme extraordinaire, on ne peut, ce semble, lui contester un génie étendu et capable d'embrasser plusieurs genres de littérature, comme le montrent les trois langues qu'elle savoit, la poésie, la philosophie, la théologie qu'elle cultivoit avec succès; une mémoire excellente, meublée des plus beaux endroits de l'Ecriture, des Pères et des auteurs profanes; de la finesse dans les pensées, et de l'art, peut-être un peu trop, dans la manière de les rendre, sans néanmoins beaucoup d'élégance ni de correction. Elle possédoit surtout ce talent particulier aux femmes, de mettre du sentiment dans ce qu'elles écrivent, et de se peindre, pour ainsi dire, dans leurs propres ouvrages. Mais ses deux premières lettres, qui font la meilleure partie de ses écrits, prouvent qu'elle manquoit de justesse d'esprit, raisonnant aussi peu conséquemment qu'elle agissoit alors, mêlant le vrai avec le faux, entassant les paradoxes pour justifier sa passion; de sorte qu'on pourroit définir ces lettres les ingénieux délires d'une imagination vive remuée par la tendresse et dirigée par le préjugé.

HUGUES D'AMIENS,

ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

§ Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Hugues, suivant la Morlière, fut surnommé d'Amiens, parce qu'il étoit de la maison de Boves, laquelle descendoit des comtes d'Amiens, *sinon en ligne directe, du moins par alliance*. Les sceaux qui nous restent de ce prélat semblent justifier cette opinion. Car on y voit dans le contre-scel un bœuf paissant, armes analogues au nom de la famille de Boves. Ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est qu'il étoit d'une naissance illustre : *Clarus avis* (1), dit un ancien versificateur en parlant de lui. Son éducation répondit à la noblesse de son extraction. Il fit ses études à Laon dans l'école des célèbres frères Anselme et Raoul, où il eut pour compagnon Mathieu son parent, qui, de moine de Cluni et de prieur de St-Martin-des-Champs, devint cardinal, évêque d'Albane et légat du St-Siége. Hugues embrassa, comme Mathieu, et peut-être dans le même temps, la vie religieuse à Cluni. Peu d'années après sa réception, l'abbé Ponce le nomma, l'an 1113, prieur de Saint-Martial de Limoges. Hugues n'y resta pas long-temps. Le prieuré de Saint-Pancrace de Leuves en Angleterre étant venu à vaquer, il fut choisi pour aller le remplir. Ce nouveau choix annon-

Ant. d'Am., p. 29.

Déf. des dr. de l'abb. de Saint-Ouen, p. 275.

Pomer., Hist. de l'abb. de St-Ouen, p. 425.

Mart. Anecd., t. V, p. 894.

(1) *Huic (Gaufrido Rothom. Arch.) successit amor plebis, tremor Hugo potentûm,*
Clarus avis, clarus studiis, recreator egentûm.

Apud Alber. ad an. 1183.

Pierre-le-Vénérable (l. 2, *de Mir.*, c. 4), en parlant de Hugues d'Amiens, dit : *Fuit autem hic non obscuri secundùm carnem generis, ortus ex Rhemensi provinciâ utroque parente et nobilitate, ut dictum est, insignito, et mundanis opibus locuplete. Hic in pueritiâ litteris traditus est; et postquam adolevit, in Laudunensi ecclesiâ clericale officium adeptus est.*

XII SIECLE. çoit les grands progrès qu'il avoit faits dans la religion. Car il y avoit une convention par écrit entre l'abbé de Cluni et Guillaume de Varenne, fondateur de Saint-Pancrace, qu'on y mettroit pour supérieur le plus sage et le plus saint religieux de l'ordre, excepté le grand prieur de Cluni et celui de la charité. Hugues, dans ce poste, répondit parfaitement aux vues de ceux qui l'y avoient placé. Son mérite pénétra jusqu'à la cour du roi d'Angleterre Henri Ier. Ce monarque ayant fondé, l'an 1125, l'abbaye de Reading au diocèse de Sarisberi, ne jugea personne plus capable que lui d'être mis à la tête de cette maison. Hugues y établit un si bon ordre, qu'en très-peu de temps elle effaça les plus célèbres monastères d'Angleterre. La Providence, au bout de quatre ans, le tira de cet emploi pour l'élever à un ministère beaucoup plus important, et auquel vraisemblablement il ne s'attendoit pas. Etant venu à Rouen sur la fin de l'an 1129, il y trouva le siége métropolitain vacant depuis le 28 novembre de l'année précédente, date de la mort de l'archevêque Géofroi. Les belles qualités qu'il fit admirer en lui pendant son séjour déterminèrent le clergé de cette ville à l'élire pour son pasteur. Le décret d'élection ayant été porté au roi d'Angleterre et à l'évêque de Sarisberi, l'un et l'autre l'approuvèrent avec éloge. Mais il falloit de plus le consentement du Saint-Siége, auquel Hugues, comme profès de Cluni, étoit immédiatement soumis. Nous avons la lettre que l'église de Rouen écrivit au pape Honoré sur ce sujet; mais la réponse nous manque, et l'on ne sait si ce fût Honoré, mort en février 1130, ou son successeur Innocent II, qui la fit. Ce qui est certain, c'est que Rome entérina la supplique. Par là devenu entièrement libre, l'élu fut amené à Rouen par le roi d'Angleterre, et sacré solemnellement en sa présence le 14 septembre de l'an 1130. Saint Bernard, ami de Hugues, lui écrivit peu après, non pour le féliciter, mais pour l'exhorter à mettre dans son gouvernement beaucoup de patience et de discrétion; vertus, suivant ce saint, plus nécessaires à un archevêque de Rouen qu'à tout autre prélat. C'est que l'abbé de Clairvaux avoit (on ne sait sur quel fondement) une idée fort désavantageuse des Rouennois. « Soyez patient, dit-il à son ami, parce que « vous vivez avec des méchans; soyez pacifique, parce que « vous êtes établi pour les gouverner. Que le zele anime

Pom., ibid., p. 316.

Ibid.

Gall. chr. nov., t. II, p. 44.

« votre charité ; mais que la discrétion tempère la sévérité « de ce zèle : *Esto patiens, quia es cum malis; esto pacificus, quia præes malis. Habeat charitas zelum; sed adhibeat pro tempore modum severitas.*

Les vertus par lesquelles il s'étoit distingué dans le cloître le suivirent dans l'épiscopat. A l'imitation de saint Anselme, il choisit pour ses chapelains, en montant sur son siége, trois de ses confrères, Hélie, Ansgaire et Victor, afin de pratiquer avec eux les observances monastiques. Ces exercices ne prenoient rien sur les fonctions pastorables. Il fut assidu à distribuer le pain de la parole divine à son peuple. Il faisoit régulièrement les visites, non-seulement de son diocèse, mais encore de sa province, suivant l'usage immémorial de ses prédécesseurs, usage dont on remarque encore des traces (1) dans les siècles suivans. Le détail de ses écrits fera connoître le soin qu'il eut d'écarter de la Normandie les erreurs qui infectoient les contrées voisines, et le zèle avec lequel il travailla pour y faire fleurir la religion dans toute sa pureté.

Hist. de l'abb. de Saint-Germ.-des-prés, Pr., n. 53, p. xl.

Le schisme d'Innocent et d'Anaclet suivit de près l'élection de notre prélat. Déclaré pour le premier avec toute la nation française, il eut l'honneur de lui rendre ses hommages à Rouen, où ce pontife arriva dans le mois de mai de l'an 1131. Hugues l'ayant rejoint au concile de Reims, tenu vers la fin de la même année, lui apporta les lettres du roi d'Angleterre, par lesquelles ce prince le reconnoissoit authentiquement pour légitime pape. Elles furent lues dans l'assemblée avec applaudissement, et l'éloquence de celui qui les avoit apportées, servit à leur donner un nouveau poids. Innocent ne paya pas d'un injuste retour le zèle de l'archevêque de Rouen pour ses intérêts. Celui-ci s'étant plaint au concile de ce que les abbés de sa province lui refusoient le serment ou la profession d'obéissance, le saint Père ordonna sur-le-champ qu'on fît un réglement pour les y obliger. C'étoit le premier titre qu'il y eut sur cette matière, depuis long-temps débattue entre les métropolitains et les évêques de Normandie d'une part, et les abbés de cette province de l'autre. Il seroit trop long de rapporter ici

Gall. chr. ibid.

Pom., ibid., p. 320.

(1) On conserve à la Bibliothèque du roi, sous le n° 1246, un manuscrit qui renferme les actes qu'Odon Rigaut, archevêque de Rouen, mort en 1275, faisoit, non seulement dans son diocèse, mais dans toute l'étendue de sa province.

XII SIECLE. les raisons sur lesquelles se fondoient les derniers pour se défendre du joug qu'on vouloit leur imposer. Nous les avons touchées ci-devant; et on peut les voir amplement déduites dans la préface du Père Mabillon sur le quatrième siècle des Actes des saints Bénédictins. Hugues, à son retour, se mit en devoir de faire exécuter le décret du concile, et déploya toute son autorité pour en venir à bout. Mais il y rencontra plus d'obstacles qu'il n'avoit compté. Plusieurs abbés persistèrent dans leur refus, sans se laisser abattre ni par les menaces de l'archevêque, ni par celles du pape. Le roi d'Angleterre ne vit pas cette querelle d'un œil indifférent. Il prit le parti des abbés, et écrivit au pape pour se plaindre de la conduite du métropolitain à leur égard, comme d'une innovation également préjudiciable à la tranquillité de la province et aux droits de sa couronne. Tel étoit effectivement le point de vue sous lequel il envisageoit le serment que Hugues exigeoit des abbés. D'un côté, les anciennes coutumes du duché ne lui présentoient rien de semblable : de l'autre, il regardoit ce serment d'obéissance illimitée comme un acte qui attribuoit au métropolitain, non-seulement la juridiction spirituelle, mais aussi le droit temporel de suzeraineté. D'après cette idée, qui lui étoit commune avec toute la noblesse de Normandie, le monarque prioit le pape, dans sa lettre, de réprimer l'entreprise de l'archevêque de Rouen, et lui représentoit, pour l'engager à cela, tout ce qu'il avoit déja fait pour son service, et ce qu'il étoit prêt à faire. Ces remontrances eurent leur effet. Hugues, par le conseil du pape, remit à faire valoir ses prétentions à un autre temps, et demeura tranquille le reste du règne de Henri Ier.

Part. 1, n. 31.

Pom., ibid.

Ibid., p. 321.

Ibid., p. 325.

L'an 1134, il se rendit au concile de Pise, où il fut reçu avec honneur, et placé dans les premiers rangs. Les différentes matières qu'on y agita lui donnèrent occasion de faire preuve de son savoir et de son attachement pour l'unité de l'Église. Après la clôture de cette assemblée, le pape le retint pour l'employer à différentes affaires du Saint-Siége avec titre de légat. Cependant la longueur de son absence excita des murmures en Normandie, et le roi lui-même s'en offensa, trouvant fort surprenant, disoit-il, que l'archevêque préférât au soin de sa province les intérêts du pape. Le prélat, de retour l'année suivante, causa une nou-

Order. Vit., l. 13, p. 900.

velle indisposition au monarque, par le refus qu'il fit de sacrer Richard, fils naturel du comte de Glocestre, que Henri avoit nommé à l'évêché de Bayeux. Les canons étoient pour le métropolitain; mais le prince, absolu comme il l'étoit, connoissoit peu de lois qui ne dussent plier sous ses volontés. Le pape prévint les suites fâcheuses de cette affaire, en accordant à Richard une dispense, au moyen de laquelle son sacre ne souffrit plus de difficultés. XII SIECLE.

Au milieu de ses différends avec notre prélat, le roi conserva toujours pour lui un grand fond d'estime et de respect. Ses sentimens éclatèrent d'une manière bien évidente dans sa dernière maladie. Voyant sa fin approcher, il manda l'archevêque de Rouen pour le consoler, et rendit l'esprit entre ses bras le premier décembre de l'an 1135.

Order., ibid., p. 901.

Après la mort de Henri Ier, ses états furent disputés entre sa fille Matilde, épouse de Géofroi, comte d'Anjou, et Etienne de Blois, son neveu. Hugues s'attacha au second, qui fut victorieux, et eut sous son règne une grande influence dans les opérations du gouvernement. Les abbés de Normandie ne tardèrent pas à ressentir le poids de son nouveau crédit. Il reprit l'affaire des professions, et obligea Thibaut, abbé du Bec, et depuis archevêque de Cantorberi, à lui jurer obéissance, au moins de vive voix.

Wil. Malm., Hist. nov., fol. 103.

Pom., ibid., p. 323.

Le dévouement de Hugues pour les intérêts du roi Etienne se signala dans une de ces occasions délicates qui sont comme la pierre de touche de la véritable affection. Ce prince, par des vues de politique, s'étoit emparé des châteaux que plusieurs évêques anglois avoient fait construire dans les terres de leurs églises. Les intéressés jetèrent les hauts cris, et voulurent avoir raison de cette entreprise qu'ils regardoient comme une usurpation sacrilége. L'évêque de Vincestre, frère du roi, sacrifiant les droits du sang aux prétentions de son ordre, entra dans leur ressentiment. Il assembla, comme légat du pape, un concile où il eut la hardiesse de faire citer le monarque. Albéric de Wère, homme savant, y comparut au nom d'Etienne, et plaida vivement la cause de celui qu'il représentoit. Sur ces entrefaites arriva l'archevêque de Rouen. Il prend place au concile, et s'étant fait expliquer le sujet dont on traitoit, il demande aux prélats s'ils pourroient prouver qu'en qualité d'évêques ils dus-

XII SIÈCLE.

sent avoir des forteresses. « Mais quand même, ajouta-t-il, « vous feriez voir que vous pouvez en posséder sans con- « trevenir aux canons, de quel droit pouvez-vous refuser « de les remettre entre les mains du roi, dans un temps où « le royaume est menacé d'une invasion? N'est-ce pas au « roi à veiller à la sûreté de l'Etat; et des sujets peuvent-ils « lui refuser l'entrée de leurs places sans se rendre coupa- « bles de révolte? » Ce discours arrêta l'excommunication qu'on étoit sur le point de lancer contre le roi.

Wil. Malm., ibid., fol. 102, v°.

Hugues d'Amiens n'avoit fait que le personnage de politique en cette assemblée; il fit celui de controversiste dans le concile qui se tint à Paris l'an 1147, contre les erreurs de Gilbert de la Porrée. Il entra en lice avec ce subtil théologien, et entreprit de lui prouver qu'on ne doit pas dire qu'il y a trois choses singulières, *tria singularia*, dans la Trinité, en quoi il n'avoit pas tout-à-fait raison.

Ott. Fris. de Gen. Frid.

La Normandie changea de maître en 1150, par la cession qu'Etienne fut obligé d'en faire à Henri, fils de Matilde, qui lui succéda quatre ans après dans le royaume d'Angleterre.

Pom., ibid., p. 333.

Cette révolution n'en produisit aucune dans la situation de notre prélat. Henri oublia qu'il avoit été le plus zélé partisan de son rival, et lui continua les mêmes faveurs dont Etienne l'avoit honoré. Dès son avènement en Normandie, il lui adressa des lettres-patentes, par lesquelles il confirmoit les priviléges des habitans de Rouen. Le roi de France, Louis-le-Jeune, faisoit aussi beaucoup de cas de son mérite; témoin l'honneur qu'il lui fit de l'appeler à l'assemblée tenue en 1152 à Beaugenci, pour délibérer sur la cassation de son mariage avec Eléonor. Nous verrons dans le détail des écrits de Hugues d'autres preuves de la correspondance qui étoit entre lui et ce monarque.

L'histoire passe très-légèrement sur les dernières années de la vie de notre prélat. Chéri de son peuple, estimé de toutes les personnes de mérite, honoré des grands, ce digne pasteur termina saintement sa carrière le 11 novembre de l'an 1164. Son épitaphe, composée par Arnoul de Lizieux, et rapportée dans l'ancien et le nouveau *Gallia christiana*, toute magnifique qu'elle paroît, n'est que l'expression fidèle de la haute idée qu'il avoit laissée de lui en mourant.

Gall. chr. nov., ibid., p. 48.

Inter Pontifices speciali dignus honore,
Hic nostræ carnis Hugo resignat onus.
Consignata brevi clauduntur membra sepulchro;
Non tamen acta viri claudit uterque polus.
Quidquid dispensat et compartitur in omnes,
Gratia præstiterat contuleratque viro.
Fœcundos igitur virtutum copia fructus
Fecit, et ultra hominem est magnificatus homo.
Tandem post celebris fœlicia tempora vitæ
Sustulit emeritum flebilis hora senem.
Par, Martine, tibi consorsque futurus, eamdem
Sortitus tecum est commoriendo diem.

§ II.

SES ÉCRITS.

Hugues d'Amiens a laissé plusieurs productions de sa plume, qui se trouvent épars en divers recueils.

I. Celle qui est la première en date a été publiée par dom Martenne dans le cinquième tome de ses Anecdotes. Ce sont sept livres de dialogues, où l'on traite diverses questions théologiques. Hugues n'étoit encore qu'abbé de Reading, lorqu'il entreprit cet ouvrage. Ce fut son parent Matthieu, pour lors prieur de Saint-Martin-des-Champs, auquel il est dédié, qui lui en fit naître l'idée, par les différentes questions qu'il lui proposa. Hugues acheva les six premiers livres dans son monastère, et depuis étant élevé sur le siége métropolitain de Rouen, il les retoucha, et y en ajouta un septième. L'Epître dédicatoire subit aussi quelque changement dans cette révision, car, au lieu que Matthieu n'y étoit d'abord qualifié que prieur de Saint-Martin, il fut appelé depuis évêque d'Albane, parce que dans l'intervalle il avoit été promu à cette dignité.

Mart. Anecd., t. V, p. 895.

Ces dialogues ne procèdent que par interrogations et par réponses, sans aucuns noms d'interlocuteurs.

Le premier livre a pour objet le souverain bien, c'est-à-dire Dieu et ses attributs absolus ou relatifs.

Le second traite des créatures. Les questions qu'on y agite

XII SIECLE.

sont, 1° Pourquoi Dieu, dont la charité s'étend indifféremment sur toutes les créatures, en préfère certaines qu'il préserve du mal, qu'il orne de vertus, et qu'il rend enfin éternellement heureuses dans l'autre vie; tandis qu'il laisse les autres croupir dans le crime, et les réserve pour être un jour les funestes objets de ses vengeances éternelles? 2° Comment il est vrai que celui qui pèche dans un point est coupable de la violation de toute la loi? 3° Qu'est-ce que les sept dons de la grace?

Dans le troisième livre il s'agit du libre arbitre. L'auteur définit ainsi cette faculté de notre ame : le libre arbitre est un mouvement de l'intelligence raisonnable, qui a la faculté d'exécuter ce que son jugement lui dicte (1). « Mais ce ju-« gement, ajoute-t-il, n'est véritablement libre que lorsque « la créature fait ce qu'elle croit sainement devoir faire. Or « elle le fait, lorsque aimant son Créateur elle connoît sa vo-« lonté par la pratique, en lui préférant la sienne. Que si « elle refuse d'obéir à cette volonté qu'elle juge devoir être « uniquement suivie, elle contredit son propre jugement, « et perd justement, par sa prévarication, la liberté de bien « juger. Or, dès qu'elle est privée de cette liberté, elle de-« meure à bon droit livrée au vice. Ainsi, perdant son libre « arbitre, elle tombe captive dans les liens du péché : car « elle ne peut nullement se rendre la liberté qu'elle a perdue « par sa faute; celui qui la lui avoit donnée étant seul ca-« pable de la lui rendre. Que ceux qui soutiennent de toutes « leurs forces que le libre arbitre a été donné de Dieu pour le « bien comme pour le mal, voient ce qu'ils ont à dire à cela. « Ce qui est certain, c'est qu'il se perd en péchant, et qu'on « ne peut le recouvrer que par la grace. » Hugues prouve ensuite que le mal n'est qu'une privation du bien, et que Dieu par conséquent n'en est point l'auteur. Celui qui l'interroge lui fait là-dessus plusieurs objections qu'il résout avec beaucoup de netteté.

Le quatrième livre concerne la chute de l'ange et celle de l'homme. Hugues prouve que l'orgueil a été le principe de l'une et de l'autre.

Les remèdes du péché, c'est-à-dire les sacremens, font

(1) *Liberum arbitrium est quædam facultas intelligentiæ rationalis, habens possibilitatem quod judicat exequendi.*

la matière du cinquième livre. L'auteur ne parle que du baptême et de l'eucharistie ; mais il en parle avec exactitude.

Le sixième livre roule sur l'état des moines et la béatitude éternelle. L'auteur prétend que la profession monastique a la même vertu que le baptême ; que l'un et l'autre effacent également les péchés, et confèrent la grace de la régénération (1). De là Hugues passe aux autres prérogatives des moines, et s'applique à prouver qu'ils sont clercs par état, qu'ils sont capables de recevoir des dîmes, et enfin, que la profession monastique est susceptible de tous les avantages et de toutes les fonctions de la cléricature.

Ces six livres, composés, comme on l'a dit, à l'abbaye de Reading, s'étant promptement répandus dans le public, y furent bien accueillis. On y trouva tout bon, excepté un endroit où l'auteur soutenoit que les prêtres déposés ou excommuniés ne consacroient pas réellement, s'ils avoient la présomption de monter à l'autel en cet état. *Quem itaque*, dit-il, *Christus per Ecclesiam deponendo vel excommunicando destituit ab officio, si in sacramentis altaris ministrare præsumit, qui jam minister non est, nihil facit.* Matthieu, son parent, lui ayant mandé de Saint-Martin-des-Champs ce qu'on trouvoit à redire dans cette proposition, Hugues répondit pour la défendre ; cette réponse se trouve à la suite du sixième livre. Elle consiste à distinguer entre le titre et l'exercice, entre la dignité sacerdotale et les fonctions de cette dignité. L'Eglise, dit-il, par la déposition ou l'excommunication, n'ôte point le sacrement de l'ordre au prêtre, elle le prive seulement du droit de l'exercer ; elle lui ôte l'office du sacerdoce sans toucher au caractère. C'est ce qu'il tâche d'établir par ces paroles de l'Evangile : *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel*, etc., et par d'autres textes qui ne sont pas plus concluans. Cette lettre (2) est aussi rapportée dans l'ouvrage de Gerohus, prévôt de Reichersperg, mort en 1169, contre deux hérésies, parmi les Anecdotes de dom Pez.

Col. 958.

T. I, part. 2, p. 297-300.

(1) *Idem namque efficiunt et monachi consecratio et baptismi regeneratio. Hoc enim (monasticum indumentum) dum per manum Patris spiritualis more ecclesiastico devotus induit, mox à peccatis solutus illam quam in baptismo habuit, gratiam recipit,*

(2) Gerohus dit l'avoir tirée des archives de l'Eglise romaine. *Epistola sequens quam de scriniis romanæ curiæ accepimus.*

XII SIECLE.

Le septième livre est consacré à l'exposition du mystère de la Trinité, dont Hugues, suivant le goût du siècle, prétend trouver des vestiges dans les choses créées.

Add. ad. Guib. op., p. 69-715.

II. Trois livres sur l'Eglise et ses ministres, contre certaines hérésies qui régnoient alors en Bretagne. Cet ouvrage est dédié au cardinal Albéric, à qui l'auteur dit qu'il se souvient qu'étant ensemble à Nantes pour une nouvelle translation des corps des saints Donatien et Rogatien, ils observèrent une comète qui se précipitoit dans la mer. « Présage assuré, « suivant votre réflexion, ajoute-t-il, de la ruine prochaine « de l'hérésie qui dominoit en ce temps-là dans l'Armori- « que. Alors, poursuit Hugues, le peuple hérétique ne put « tenir contre la force de vos prédications. La crainte s'em- « para même tellement de leur chef, qu'il n'osa se présenter. « C'est pourquoi vous jugeâtes à propos que j'écrivisse quel- « que chose sur ces hérésies naissantes; ce que j'accomplis « aujourd'hui pour vous obéir. »

Le premier de ces trois livres est divisé en quatorze chapitres, dont les dix premiers sont employés à expliquer les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, l'unité, la sainteté et l'autorité de l'Eglise, la nécessité du baptême pour tous les hommes, l'excellence de l'eucharistie, et l'obligation où sont tous les fidèles adultes de participer à cet ineffable sacrement. On réfute dans les suivans quelques objections des hérétiques contre le baptême des enfans. Ils alléguaient ce passage de l'Evangile: *Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé.* Or, disoient-ils, les enfans ne croient pas; donc le baptême ne leur sert de rien. Hugues répond que ce passage ne regarde que les adultes et ceux qui ont l'usage de la raison. Cependant, ajoute-t-il, ce n'est pas à eux seuls, mais à tous les hommes en général, que le baptême est nécessaire, suivant ces autres paroles de l'Evangile : *Si quelqu'un n'est point rené de l'eau et de l'Esprit saint, il ne peut entrer dans le royaume des cieux.* « Voilà une loi, poursuit-il, qui n'ex- « cepte personne, pas même un enfant d'un jour. Disons « donc que l'on n'exige des enfans que la grace, et non les « œuvres; la grace de la sanctification qui vient du baptême, « et non les œuvres méritoires qui se font par le choix de « la volonté. Cette grace leur est conférée sans qu'ils s'en « aperçoivent : car de même qu'ils ignorent le péché qu'ils

Marc., c. 16, ℣ 16.

P. 696.

Joan., c. 3, ℣ 5.

« tirent originairement de notre premier père; ainsi ils re« çoivent en Jésus-Christ, par la voie des sacremens, la « grace qu'ils ne connoissent pas; et comme les enfans ne « sont pas excusés du péché originel pour l'ignorer, de même « ils ne sont pas exclus de la grace pour ne point l'apperce« voir. » En répondant aux autres objections de ces hérétiques, notre auteur dit que la foi de l'Eglise supplée à celle qui leur manque, de manière qu'elle devient, pour ainsi dire, leur propre foi. P. 697, col. 2.

Les sept ordres ecclésiastiques sont l'objet du second livre. L'auteur explique la nature et les fonctions de chacun de ces ordres. Les prêtres et les diacres, dit-il, promus canoniquement, possèdent certainement le Saint-Esprit, par le secours duquel ils vivent saintement, et remplissent dignement leur ministère; mais ils ne peuvent donner par l'imposition des mains le Saint-Esprit qu'ils ont reçu. C'est un privilége réservé aux premiers pasteurs. L'évêque, dit-il plus bas, est le fondement de l'Eglise, parce que c'est par lui que l'Eglise possède le Saint-Esprit. Ses fonctions sont de faire le saint Crême, de bénir l'huile des catéchumènes, l'huile des infirmes, de consacrer les basiliques et les autels, les calices et les corporaux, les officiers ecclésiastiques et leurs vêtemens, ainsi que tous les vases de l'Eglise; de confirmer les baptisés, de sacrer les césars et les rois. Sur les diacres, Hugues dit que, quoiqu'ils ne fassent point la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ, ils reçoivent ces dons de la main du consécrateur pour les distribuer au peuple.

Dans le troisieme livre, notre auteur poursuit les autres erreurs des Bretons. Sur la résurrection, voici l'un des argumens qu'ils faisoient: Il arrive souvent que des corps humains sont déchirés, mis en pièces, mangés par les oiseaux, dévorés par les bêtes, ou réduits en poudre et emportés par les vents. Or, il est impossible que ces parties ainsi dispersées ou tournées en d'autres substances puissent se réunir et reprendre leur ancienne forme. Donc les corps auxquels elles avoient originairement appartenu ne pourront ressusciter. A cela, dit Hugues, nous répondons que, si la résurrection des corps étoit l'ouvrage de l'homme, ou d'aucune autre créature, cette objection pourroit nous embarrasser; mais nous croyons et confessons que c'est la main du Tout-

XII SIECLE. Puissant qui ramasse toutes ces choses, qu'elle les renferme toutes, et n'en perd aucune. Car, quelque dispersées que soient les parties du corps humain, Dieu les contient toutes, il les connoît toutes; et dans un moment, dans un clin d'œil, il peut les rétablir dans leur premier état.

Ces hérétiques paroissoient aussi faire peu de cas du mariage, et ne point le compter parmi les sacremens. Hugues s'applique à leur prouver la sainteté du lien conjugal et son indissolubilité; après quoi il leur reproche de traîner à leur suite des femmes qui n'étoient ni leurs épouses, ni leurs parentes, et cela sous prétexte d'imiter les apôtres, mais, dans le vrai, pour satisfaire leurs passions.

Le vœu de continence que font les ecclésiastiques et les moines étoit encore un sujet de dérision pour ces hérétiqnes. Hugues justifie ce vœu par l'autorité de saint Paul, qui conseille, d'après Jésus-Christ, la continence, comme un état plus parfait que le mariage. Or, dit-il, on ne peut nier qu'il ne soit permis de vouer ce qu'il y a de plus excellent dans la religion.

Enfin, ils demandoient pourquoi l'Eglise avoit été instituée, et de quelle utilité elle pouvoit être. Hugues répond qu'elle est établie pour rassembler tous les fidèles, les instruire, leur communiquer les graces du Saint-Esprit par le canal des sacremens, les nourrir du pain céleste, et les disposer par la pratique des préceptes divins à jouir après cette vie de l'éternelle félicité.

Voilà ce que contiennent en substance ces trois livres, publiés à la suite des Œuvres de Guibert de Nogent, par dom Dacheri. Les hérétiques qu'on y attaque paroissent être une branche des Henriciens et des Pétrobusiens; car ils tenoient à peu près les mêmes dogmes. Mais quel étoit l'hérésiarque qui avoit porté ces dogmes en Armorique? C'est ce que Hugues ne nous apprend pas, et ce que nous ne pouvons découvrir d'ailleurs.

III. Trois livres à la louange de la mémoire, *in laudem memoriæ*, dédiés à un nommé Philippe que l'auteur ne fait point connoître. C'est un ouvrage théologique, où l'on traite de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, du péché, de son origine, de ses suites, et du remède que la miséricorde du Rédempteur y a apporté. L'éditeur de ces trois livres est

dom Martenne, qui en a fait part au public dans le neuvième tome de sa grande collection. P. 1187-1237.

IV. Une explication du Symbole des apôtres et de l'Oraison dominicale. Elle est à la suite du précédent ouvrage, dans le recueil que nous venons d'indiquer. Hugues l'a dédiée à Gilles son archidiacre, qui fut depuis évêque d'Évreux.

V. Un Traité de l'ouvrage des Six jours. Tel que nous l'avons, c'est un fragment d'un Commentaire complet sur la Genèse, divisé en trois livres. Dom Martenne, qui a publié ce fragment dans le cinquième tome de ses Anecdotes, P. 1002-1008. regrettoit fort, en le donnant, de n'avoir pas alors entre les mains l'ouvrage entier, tel qu'il l'avoit vu parmi les manuscrits de Clairvaux. L'Épître dédicatoire est adressée à l'évêque de Lizieux, Arnoul, que l'auteur, en sa qualité de métropolitain, appelle son cher fils. Hugues déclare dans cette dédicace qu'il s'attachera plus à la lettre et au sens historique dans ses explications du titre sacré, qu'au sens allégorique et moral. Cependant on voit que sa pente naturelle l'emporte fréquemment de ce côté-là.

VI. La vie de saint Adjuteur, ou Ajoutre, moine de Tiron. Ibid., p. 1012-1017. Ce saint, né à Vernon de parens nobles, suivit d'abord la profession de son père, qui étoit celle des armes. Ayant pris parti dans la première croisade, il s'y distingua par sa bravoure, animée de l'esprit du christianisme, et soutenue de la protection visible du ciel. Entre ses hauts faits, l'auteur raconte celui-ci : Un jour étant à la tête d'une troupe de deux cents hommes dans le territoire d'Antioche, il donna dans une embuscade de quinze cents Sarazins. Voyant que ses gens n'étoient pas en état de faire face à cette multitude, il invoqua sainte Magdeleine, et promit que si elle lui procuroit la victoire, il donneroit à l'abbaye de Tiron sa terre du Mont avec une chapelle qu'il y feroit bâtir. Alors, plein de confiance, il se jette avec sa troupe sur les ennemis, en tue mille, et met le reste en fuite. C'est un fait, dit l'historien, que nous tenons des illustres chevaliers Héliodore de Blarru, Eudes de Porc-Mort, Jean de Bréhéval, Anselme de Chantemerle, Gui de Chaumont, Pierre de Courtenai, Richard d'Harcourt, Henri de Preaux, et autres qui se trouvèrent au combat. Ajoutre ayant différé d'accomplir

XII SIECLE.

son vœu, parce qu'il ne croyoit pas que le service de la Terre-Sainte lui permît de retourner si promptement en sa patrie, il arriva qu'il fut pris par les ennemis. Dans sa prison il invoqua de nouveau sainte Magdeleine, et s'adressa aussi à saint Bernard de Tiron, mort depuis quelques années : l'un et l'autre lui apparurent dans la nuit, brisèrent ses chaînes et le mirent en liberté. Il reprit aussitôt la route de France, et alla se rendre moine à Tiron. Il y vécut dans la plus grande ferveur, et fit de son vivant plusieurs miracles, dont quelques-uns eurent pour témoin son historien. Ce fut notre prélat qui recueillit ses derniers soupirs le 29 avril 1132. Cette vie se trouve encore dans le cinquième tome des Anecdotes de D. Martenne.

Outre les lettres de notre auteur, dont nous avons déja rendu compte, on conserve encore les suivantes, savoir :

P. 638-639. 1° Quatre lettres au roi Louis-le-Jeune, publiées dans le quatrième tome de Duchesne. Les deux premières et la dernière n'ont rien de bien intéressant ; la troisième est contre les religieux de Cluni, qui vouloient s'emparer de l'élection de l'abbé de Saint-Martin de Pontoise, prétendant que cette maison étoit de leur ordre, sur ce que saint Gautier son fondateur avoit demeuré quelque temps à Cluni, et que la place où elle étoit bâtie avoit été donnée par les moines de Saint-Martin-des-Champs. Hugues prend la défense de cette abbaye, et supplie le roi de la maintenir dans la possession où elle est de ne relever que de l'archevêque de Rouen.

Ibid., p. 527. 2° Trois lettres à Suger, dont la première imprimée dans

P. 417-518. le susdit volume de Duchesne, et les deux autres dans le premier tome des Anecdotes de dom Martenne concernent des affaires particulières.

3° Une lettre au pape Innocent II, rapportée par Guillaume de Malmesburi (1), et traduite par dom Pomeraye

L. 1, Hist. nov., fol. 100, v°. dans son histoire des archevêques de Rouen. Elle contient

P. 527. le récit de la mort du roi Henri Ier, à laquelle, ainsi qu'on l'a dit, notre prélat assista.

(1) Elle se rencontre aussi dans le neuvième tome de la grande collection de D. Martenne, p. 1236.

4° Une lettre à Thierri, évêque d'Amiens, placée dans le supplément des Œuvres de Guibert de Nogent. Elle est trop courte et en même temps trop importante, pour que nous ne la rapportions pas tout entière. La voici d'après la traduction que dom Pomeraye en a donnée. Nous ne supprimons que la suscription. Ibid., p. 331-332.

« Il faut avouer que les ouvrages de Dieu sont grands, et « que, comme sa puissance est égale à sa volonté, il les fait « tels qu'il lui plaît. Ceux de Chartres ayant commencé à con« duire des charriots pour aider à la construction de leur église, « notre Seigneur a récompensé leur humble zèle par des « miracles dont le bruit s'étant répandu de toutes parts, a « excité les Normands à imiter la piété de leurs voisins. Nos « diocésains, ayant donc pris notre bénédiction, se sont « transportés jusqu'à Chartres, et y ont été présenter leurs « vœux et leurs offrandes. Ensuite plusieurs de notre dio« cèse et des autres quartiers de notre province ont fait de « même chacun à l'égard de leur église principale. Mais ils « n'admettent personne en leur compagnie qu'auparavant « il ne se soit confessé et soumis à la pénitence, n'ait re« noncé à toute animosité et désir de vengeance, et ne se « soit véritablement réconcilié avec ses ennemis. Cela étant « fait, les associés élisent entre eux un chef, sous la con« duite duquel ils tirent eux mêmes leurs charrettes avec « silence et humilité, et présentent leurs offrandes en se « donnant la discipline et versant des larmes. Or, ces trois « choses que nous avons marquées, savoir, la confession « avec la pénitence, la réconciliation avec les ennemis, « l'humilité dans la marche, jointe à l'obéissance envers « les chefs, sont autant de conditions nécessaires que nous « exigeons de tous ceux qui s'adressent à nous. Lorsque « nous voyons qu'ils les veulent bien observer, nous les re« cevons charitablement, nous les absolvons de leurs pé« chés, et nous leur donnons notre bénédiction. Après cela, « se mettant en chemin dans ces bonnes dispositions, il ar« rive souvent que leur foi est récompensée par des miracles « que Dieu opère, principalement dans nos églises, à l'é« gard des malades qu'ils amènent avec eux, lesquels ont « la joie de retourner dans leur pays en pleine santé. Nous « permettons à nos diocésains d'aller pratiquer cette dévotion

XII SIECLE. « aux autres évêchés ; mais nous leur défendons d'entrer « dans les lieux où il y a des excommuniés, et où l'on a in-« terdit la célébration de l'office divin ; ces choses sont arri-« vées l'an de grace 1145. Adieu. » Cette lettre, dont l'original ne se retrouve plus, s'accorde parfaitement, quant à la substance des faits, avec celle d'Aimon, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, dont on a rendu compte ci-devant. On a dit, à l'occasion de celle-ci, que son récit étoit attesté par Raoul *de Diceto*. Il faut encore y ajouter les témoignages de Robert du Mont, de la Chronique de Normandie, et d'un ancien manuscrit, de manière que tout incroyable que ce récit paroît, il a néanmoins les caractères de la plus grande authenticité.

Suprà, p. 358.

Ad an. 1144. Duches., t. IV, p. 982-990-992. Pom. ibid.,

5° Une lettre à Alphonse, comte de Toulouse, excommunié par le pape Innocent II, pour avoir soutenu les habitans de Montpellier, révoltés contre Guillaume VI leur seigneur. C'est une réponse à ce prince, qui avoit mandé à notre prélat, le 7 mai de l'an 1143, qu'il étoit prêt à se rendre à Lyon, à Vienne ou à Valence, à son choix, pour y recevoir de sa main, en qualité de légat, son absolution. Hugues, après avoir loué ses bonnes dispositions, lui fait savoir qu'il se rendra dans la dernière de ces trois villes, pour lui donner la satisfaction qu'il demande. Cette lettre, publiée en original à la suite des Œuvres de Guibert de Nogent, se trouve traduite dans l'Histoire des archevêques de Rouen, et dans le deuxième tome de la nouvelle Histoire de Languedoc.

P. 339.
P. 436.

6° Des lettres d'absolution, expédiées au dauphin Guigues, pour des violences qu'il avoit commises contre l'église de Romans. Elles se rencontrent dans le premier tome des Anecdotes de dom Martenne.

P. 380.

7° Deux lettres à Thibaut, abbé de Saint-Germain-des-Prés, insérées parmi les preuves de l'histoire de cette maison.

N. 53-54.

8° Une lettre à Rainald, abbé de Cîteaux, publiée dans le *Neustria pia*, d'après Robert du Mont.

P. 772.

9° L'an 1134, Hugues d'Amiens tint à Montpellier un concile, ou une assemblée d'évêques, où il décida en faveur de l'abbaye de Saint-Tiberi un procès qu'elle avoit avec celle de la Chaise-Dieu, touchant l'église de Bessan. Trois légats y présidèrent; savoir, notre prélat, l'archevêque

Hist. de Languedoc, t. II, p. 13, et p. 476.

de Narbonne et celui d'Arles. Hugues rédigea le jugement, qu'il adressa en forme de lettre à l'abbé de Saint-Tiberi et à ses successeurs. Par une autre lettre, il informa le pape Innocent de cette opération. Ces deux pièces se rencontrent parmi les preuves du deuxième tome de la nouvelle Histoire du Languedoc. Ibid., p. 477.

10° Deux lettres au pape Eugène III. La première, rapportée dans l'Histoire de l'abbaye de Vezelai par Hugues de Poitiers, a pour objet d'engager le pontife à maintenir l'exemption de ce monastère, contre les entreprises d'Étienne II, évêque d'Autun. La seconde, publiée dans le neuvième tome du grand recueil de dom Martenne, est pour lui annoncer la mort d'Étienne, roi d'Angleterre, arrivée l'an 1154. P. 1236.

VII L'an 1156, on découvrit au prieuré d'Argenteuil la robe sans coûture de Notre-Seigneur ; cette relique, envoyée, suivant une ancienne tradition, par l'impératrice Irène à l'empereur Charlemagne, avoit été déposée par ce prince dans l'église de ce monastère, alors occupé par des filles ; mais au commencement des incursions des Normands (vers l'an 845), les religieuses, obligées de s'enfuir, l'enfermèrent dans un mur, où elle demeura cachée jusqu'à l'an dont nous venons de parler. Hugues d'Amiens, sur le bruit qu'elle avoit été découverte, se transporta sur les lieux avec un grand nombre de prélats de différentes provinces. Le roi Louis-le-Jeune s'y rendit aussi dans le même temps ; et là, en présence de cette auguste assemblée, notre prélat vérifia la relique avec les titres et enseignemens qu'on avoit trouvés dans la châsse où elle étoit. La charte qu'il fit expédier à cette occasion se conserve en original aux archives d'Argenteuil, et se trouve imprimée à la fin de l'Histoire de la robe sans coûture, par dom Gerberon, et dans le *Panoplia Sacerdotalis* de M. du Saussai. M. Thiers s'est inscrit en faux contre cette pièce, ainsi que contre la relique qu'elle autorise. Notre objet n'est point d'entreprendre la défense de celle-ci ; mais nous ne pouvons nous dispenser d'examiner les moyens par lesquels on attaque la charte.

Le censeur objecte, en premier lieu, le silence des écrivains du temps sur le fait qu'elle énonce. A quoi l'on répond que ce fait est attesté par Robert du Mont, par Nicolas Chr., ad an. 1156.

XII SIECLE.

Hist. maj., ad an. 1156.
Flor. Hist., ad an. 1156.
Chr., ad an. 1157.

Trivet, par Matthieu Paris, par Matthieu de Westminster, et par Jean Brompton.

En second lieu, l'archevêque de Rouen, dit-il, n'y prend que le titre de simple prêtre, *humillimus Sacerdos*. Mais pour un ancien professeur d'humanités, tel qu'étoit M. Thiers, l'objection n'est point honorable: ne sait-on pas en effet que *Sacerdos*, dans la bonne latinité, s'applique aux prêtres du premier ordre, comme à ceux du second? Mais quand même ce terme ne conviendroit proprement qu'aux derniers, n'a-t-on pas des exemples nombreux d'évêques qui se sont qualifiés du nom même de *Presbyter*? Enfin, ce qui tranche absolument la difficulté, c'est que Hugues prend dans d'autres chartes, dont la sincérité est au-dessus de toute suspicion, la même qualité que dans celle qui nous occupe (1).

En troisième lieu, de quel droit, dit-on, l'archevêque de Rouen assembloit-il hors de sa province des prélats qui n'en étoient pas? Réponse: c'étoit par son titre de légat, dont il est certain qu'il étoit revêtu, quoi qu'en dise le censeur.

En quatrième lieu, cette charte contient, suivant M. Thiers, des graces extraordinaires et inouïes jusqu'alors. Pour entendre en quoi ces graces consistent, il faut donner la substance de la charte. « Tous ceux, est-il dit après le préambule, qui viendront cette année offrir leurs vœux dans « cette église en l'honneur de la robe de Notre-Seigneur, « nous, par la confiance que nous avons en la bonté divine, « leur remettons une année de pénitence, s'ils sont engagés « dans des péchés graves; et s'ils ne sont coupables que de « fautes légères, nous leur remettons la moitié de la pénitence. Nous leur pardonnons de même (c'est-à-dire en leur « remettant la moitié de la pénitence que ces péchés méritent) ceux qu'ils ont oubliés, *oblita peccata* (ce qui ne « peut s'entendre que de ces fautes de surprise, qui ne laissent que de légères traces dans l'esprit)... Quant aux « parens qui ont laissé mourir par négligence leurs enfans « au-dessous de sept ans, soit qu'ils soient morts avec le

(1) Voyez le nouveau Traité de diplomatique, t. V, p. 540, note (1), où, après avoir observé que la suscription des chartes de ce prélat varie beaucoup, on en rapporte une où il s'intitule : *Sanctæ sedis legatus et rhotomagensis sacerdos*.

« baptême, soit qu'ils soient morts sans baptême, nous « leur remettons toute la pénitence, à l'exception de celle « qu'ils doivent faire les vendredis. »

Pour bien juger de ces clauses, il faut se rappeler qu'on étoit alors au milieu du douzième siècle, c'est-à-dire, de ce siècle où les croisades donnèrent naissance à de nouvelles espèces d'indulgences, inconnues à toute l'antiquité. Bientôt l'usage en devint si commun, qu'on les accordoit non-seulement pour les besoins de Terre-Sainte, mais pour les moindres sujets, et quelquefois même sans sujet. Nous avons vu sur Abélard qu'il n'y avoit presque point de cérémonie solemnelle où les évêques ne prodiguassent de pareilles faveurs, sans considérer le tort qu'elles faisoient à la discipline de l'Eglise. Qu'y a-t-il donc de surprenant qu'un légat du Saint-Siége les distribue, dans une occasion des plus rares et des plus éclatantes, avec une certaine profusion ? Ne pourroit-on pas même tirer de la manière dont l'indulgence est dispensée dans la charte qui nous occupe, une preuve de la sincérité de cet acte ? Car on y respecte encore la pénitence canonique, dont on ne relâche qu'une partie ; ce qui caractérise proprement le douzième siècle, avec lequel cette sorte de pénitence paroît avoir presque entièrement fini. Suprà, p. 474.

Nous aurions encore à discuter une lettre qu'on suppose à notre prélat, touchant un prétendu faussaire, nommé Guernon. Mais nous remettons à traiter ce point sur Gilles, évêque d'Evreux.

§ III.

SA DOCTRINE, SON ÉRUDITION, SON GÉNIE, SA MANIÈRE D'ÉCRIRE.

Hugues d'Amiens peut être compté parmi les théologiens du douzième siècle qui nous ont fidèlement transmis la doctrine de l'antiquité. Si l'on excepte l'article que nous avons relevé dans ses Dialogues, tout ce qu'il enseigne est puisé dans les sources les plus pures de la tradition. On ne trouve dans ses écrits aucune de ces questions frivoles qui s'agitoient alors avec tant de bruit, et si peu d'utilité dans les écoles publiques. C'est un docteur vraiment sage, qui cherche à Suprà, p. 655.

XII SIECLE.

instruire solidement, et non à faire briller vainement la subtilité de son esprit. Quoique sa manière ne soit pas de citer, on voit néanmoins qu'il avoit bien lu saint Augustin, et qu'il s'étoit rempli de ses principes sur les attributs divins, sur la grace, la liberté, la prédestination, et sur les fondemens de la morale chrétienne. On a rapporté ci-dessus la définition qu'il donne du libre arbitre d'après ce père. Ce qu'il dit sur l'amour divin est encore imité du même auteur, et mérite de trouver place ici. « La charité, dit-il, est une « vertu si puissante, qu'elle a la force de changer le mal en « bien : car se fâcher, quereller, condamner, punir, et autres « actes semblables sont mauvais en eux-mêmes, quand ils « sont faits sans la charité ; mais ils deviennent bons par « elle, dès qu'elle les accompagne. C'est pour cela que dans « l'Evangile il est dit que *quiconque se mettra en colère contre « son frère, méritera d'être condamné par le jugement ; que « celui qui dira à son frère Raca, méritera d'être condamné « par le conseil*, etc. Ces choses, suivant le témoignage de « la vérité, sont donc mauvaises, et méritent punition. De « même tout ce qui se fait sans rapport à la justice divine « ou au salut du prochain, est réputé mal ; mais si c'est la « charité qui fait agir, c'est une bonne action de se fâcher « contre les pécheurs ; on parle bien alors, et on remplit « un devoir de justice. C'est ainsi que la charité remédie au « vice de nos actions, et les rend bonnes de mauvaises « qu'elles auroient été sans elle. Voyez par là combien nous « avons besoin en toutes choses de cette vertu, puisque tout « ce que nous faisons en cette misérable vie, nous est imputé à péché, si nous le faisons sans la charité : *Perpende « itaque in quantùm una per omnia caritas sit necessaria, « cùm quidquid agimus in hâc vitæ præsentis miseriâ, si « absque caritate fit, manet in culpâ.* » On reconnoît pareillement saint Augustin dans ce que notre auteur enseigne sur la crainte : « Il y a, dit-il, deux esprits de crainte, l'un servile, qui a pour objet, non pas Dieu, mais le péché, car « il aime le péché et craint le supplice, il hait la justice et « redoute la peine : et tel est l'esprit de crainte que la charité bannit ; mais il est un esprit de crainte du Seigneur, « qui est un des sept dons du Saint-Esprit, par la grace « duquel nous commençons à haïr le péché pour l'amour « de Dieu. Or, par cette crainte du Seigneur, la haine du

Dial., l. 2, col. 913, 914.

Matth., c. 5, ℣ 21.

Ibid., col. 917-918.

« péché s'accroît dans cette vie à proportion de la charité. « Car vous ne haïssez (véritablement) le péché qu'autant « que vous aimez la justice. » *Hoc autem timore Domini, sicut in præsenti crescit caritas, sic et odium peccati pariter concrescit. Tantum enim peccatum odis, quantùm justitiam diligis.*

Des quatre explications que le docteur de la grace donne au fameux passage de l'Apôtre, *Deus vult omnes homines salvos fieri*, Hugues n'en admet que deux; savoir, 1° que personne n'est sauvé que par la volonté de Dieu; 2° que Dieu veut le salut de tous les hommes, parce qu'il nous commande de vouloir et de procurer, autant qu'il est en nous, cet inestimable avantage à notre prochain.

Ibid., l. 3, col. 930, 931.

A la question pourquoi Jésus-Christ ne s'est point incarné dès le commencement du monde, Hugues répond en ces termes : « Vous devez savoir qu'il falloit que l'homme « superbe fût d'abord laissé à lui-même sous la loi naturelle, « pour lui apprendre par l'expérience qu'il n'avoit de lui-« même que le péché, et qu'il ne pouvoit nullement par « ses propres forces en quitter l'habitude. Dieu lui a donné « ensuite les préceptes de la loi écrite; il l'a instruit par la « doctrine des prophéties, afin que convaincu que ni sa vo-« lonté naturelle, ni les corrections de la loi, ni les ensei-« gnemens des prophètes, ne pouvoient lui faire éviter le « péché, il eût recours à la grace de Jésus-Christ pour se « garantir, par les mérites de ce divin Sauveur, de la damna-« tion qu'il avoit encourue, pour rentrer dans les sentiers « de la justice, dont il s'étoit injustement écarté, et pour « se remettre par son obéissance dans la route de la béati-« tude éternelle. Car la loi en commandant, la prophétie en « éclairant, montrent à l'homme sa foiblesse, pour l'engager « par là à recourir au Sauveur, afin qu'il guérisse sa volonté « trop foible pour se guérir elle-même. »

Ibid., l. 5, col. 954, 955.

Ces échantillons de la doctrine de notre auteur, joints à ceux que nous avons donnés en faisant le dénombrement de ses écrits, doivent suffire pour faire connoître l'étendue de ses lumières théologiques.

A l'égard de son style, il est clair, simple, facile, assorti aux sujets qu'il traite, et presque également éloigné de la barbarie et de l'affectation.

HUGUES DE POITIERS,

MOINE DE VEZELAI;

ÉTIENNE DE ROUEN,

MOINE DU BEC;

ET

BAUDRI,

SCOLASTIQUE DE TRÈVES.

I° Le surnom de Hugues donne lieu de croire qu'il naquit à Poitiers. Il embrassa la vie religieuse au monastère de Vezelai, sous l'abbé Ponce de Montboissier, frère de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, et devint secrétaire de l'abbé Guillaume, qui remplaça Ponce l'an 1161.

Spic., t. III, p. 610.

Ibid. p. 526.

Ce fut par l'ordre du premier qu'il entreprit, l'an 1156, l'histoire de son monastère, fondé l'an 846 par le comte Gerard. Des quatre livres qui la composent, le premier n'est qu'un recueil de bulles, de diplomes et de chartres, pour servir comme de pièces justificatives à la partie historique qui occupe les trois autres livres. En général, le principal but de cet ouvrage est d'établir les droits de l'abbaye de Vezelai, et sa dépendance immédiate envers le Saint-Siége. C'est pourquoi l'auteur ne commence sa narration qu'aux démêlés que l'abbé Ponce eut avec Humbert, évêque d'Autun. Ce qui les occasionna fut une ordination que Ponce fit faire dans son église par Hélie, évêque d'Orléans. Humbert, prétendant qu'elle donnoit atteinte à ses droits, interdit les clercs qu'Hélie avoit ordonnés (1). Mais le pape Innocent II les ayant rétablis, l'évêque d'Autun se désista de ses prétentions entre mains de l'abbé de Cluni. Henri de Bourgogne, successeur

(1) Le Chapitre général de Cîteaux, quoique sans intérêt dans cette affaire, voulut y prendre couleur. Il écrivit au pape, vers l'an 1140, en faveur de l'évêque d'Autun. Cette lettre, plns vive que raisonnée, fut sans effet : D. Martenne l'a publiée dans le premier tome de ses Anecdotes.

de ce prélat, fit revivre la querelle. A peine eut-il pris possession du siége d'Autun, qu'il fit sommer l'abbé de Vezelai de comparoître à son synode, de lui adresser les clercs qu'il voudroit faire ordonner, et de s'abstenir de l'administration des sacremens. Sur son refus le prélat, aidé de son frère le duc de Bourgogne, exerça diverses hostilités contre le monastère; mais voyant qu'elles ne pouvoient abattre la résistance de l'abbé Ponce, il le fit ajourner dans les formes au tribunal du pape Eugène III. Les deux parties s'y étant rendues, Henri demanda qu'il lui fût permis de prouver par témoins que l'abbaye avoit de tout temps reconnu la juridiction de l'évêque d'Autun. Ponce s'y opposoit, alléguant que c'étoit par là mettre en compromis les priviléges accordés à son église par le Saint-Siége; qu'il falloit s'en tenir à la lettre de ces priviléges, et que c'étoit au pape à les défendre. Mais Eugène l'ayant engagé à se soumettre à la preuve testimoniale, les témoins furent produits de part et d'autre. Les dépositions de ceux de l'évêque n'étant pas concluantes, il demanda que le jugement fût renvoyé sur les lieux, attendu, disoit-il, qu'il avoit d'autres témoins à qui leurs infirmités n'avoient pas permis de faire le voyage de Rome. Le pape y consentit; mais la nouvelle enquête n'eut point lieu par les retardemens affectés du prélat, et enfin l'affaire fut terminée à l'amiable, et à l'avantage de l'abbaye de Vezelai, par la médiation du duc de Bourgogne. Telle est la substance du second livre.

A la tête du troisième, Hugues a placé dix distiques assez bons, qui en renferment le sommaire. Ce livre roule entièrement sur les contestations de l'abbé Ponce avec les comtes de Nevers et les habitans de Vezelai. La nécessité de se défendre contre les incursions des ennemis avoit obligé l'abbaye à se ménager la protection des comtes de Nevers, par des présens qu'elle leur faisoit de temps en temps. Insensiblement la coutume fit de ces largesses gratuites des prestations aux yeux de ces seigneurs. Le comte Guillaume IV fut un des premiers qui les regarda comme telles, et prétendit à ce titre que l'abbaye relevoit de lui. Irrité des oppositions de l'abbé Ponce, il employa la violence pour faire réussir son dessein. Le pape, informé de ses procédés, le menaça de l'excommunication. Le comte, intimidé par là, demanda des juges pour examiner ses prétentions. On nomma

XII SIECLE. saint Bernard et Hugues du Til. L'affaire fut plaidée devant eux le mercredi d'après Pâques, l'an 1146, au milieu de ce concours prodigieux de peuple et de grands, le roi à leur tête, que la prédication de la croisade avoit attirés à Vezelai. L'auteur ne dit pas quel fut le jugement que les commissaires rendirent. Il nous apprend seulement que deux ans après, Guillaume, qui s'étoit fait chartreux, fut dévoré par un chien, en punition, dit-il, du mal qu'il avoit fait à Vezelai; que de ses deux fils, Renaud et Guillaume, qui avoient suivi le roi à la Terre-Sainte, le premier fut réduit en captivité, et le second n'échappa au naufrage à son retour, qu'en faisant vœu de réparer tous les dommages que l'abbaye avoit reçus de son père. Il tint parole, ajoute-t-il, à son arrivée; mais bientôt après il s'en repentit. L'évêque d'Autun se joignit à lui pour vexer de nouveau le monastère de Vezelai. Ponce, dans un voyage qu'il fit à Rome en même temps que le prélat, confondit celui-ci en présence du pape. Il obtint aussi des lettres de sa Sainteté, par lesquelles on sommoit le comte, sous peine d'encourir la disgrace du Saint-Siége, de rendre justice à l'abbé. Guillaume, loin d'y déférer, souleva les habitans de Vezelai contre l'abbaye, et les engagea à faire une confédération entre eux, sous titre de commune, pour se mettre en liberté. Ces factieux, ayant pris les armes, firent irruption dans le monastère, en pillèrent les meubles, maltraitèrent les moines, et obligèrent l'abbé à prendre la fuite. Une sentence d'excommunication, lancée contre eux par les légats du pape, ne fit qu'aigrir le mal. L'autorité royale, que Ponce réclama, fit un meilleur effet. Louis-le-Jeune, ayant cité les parties à sa cour, l'an 1155, imposa silence au comte de Nevers, et fit rentrer les rebelles dans le devoir. C'est par où finit le troisième livre, dans lequel il se trouve une grande lacune et plusieurs petites que l'éditeur n'a pu remplir.

L'abbé Ponce étant mort l'an 1161, les religieux lui substituèrent Guillaume de la Roche-Marlot, abbé de Saint-Martin de Pontoise, qui prétendoit descendre de Charlemagne. Cette élection fit revivre les brouilleries avec le comte de Nevers, et fut même traversée par les religieux de Cluni. Le premier, comme les seconds, se plaignit qu'elle eût été faite sans sa participation, continuant de s'attribuer la suzeraineté sur l'abbaye, de même que les Clunistes s'en

regardoient comme les supérieurs spirituels. Mais l'approbation qu'elle reçut du pape Alexandre rendit inutiles les efforts qu'on fit de part et d'autre pour la faire casser. Le comte, excité par la comtesse Ide sa mère, n'en devint que plus animé contre le nouvel abbé : les excès auxquels il se porta furent tels, que l'abbé et les moines prirent le parti d'abandonner le monastère pour aller implorer la protection du roi. Le comte, mandé en cour, allégua ses moyens de défense, auxquels les religieux présens ne manquèrent pas de répliquer. On tint sur ce sujet diverses conférences, qui aboutirent enfin à une composition entre les parties. Depuis ce temps la bonne intelligence fut parfaitement rétablie entre elles; le comte partit l'an 1165 pour la Terre-Sainte. L'auteur parle ensuite de la découverte qu'on fit à Vezelai, l'an 1167, de certains hérétiques nommés Déonaires ou Poplicains. L'abbé Guillaume, s'étant assuré de leurs personnes, engagea les archevêques de Lyon et de Narbonne, les évêques de Nevers et de Laon, plusieurs abbés et d'autres personnes éclairées, à se rendre sur les lieux pour examiner la cause des accusés. Dans le premier interrogatoire qu'on leur fit subir, ils furent convaincus de n'admettre que l'existence de Dieu, de rejeter tous les sacremens de l'Eglise, l'adoration de la croix, l'eau bénite, les dîmes, le sacerdoce et les vœux monastiques. Comme on étoit proche de Pâques, deux d'entre eux ayant ouï dire qu'on devoit à cette fête les condamner au feu, feignirent de croire tout ce que l'Eglise croit, et s'offrirent de l'attester par l'épreuve de l'eau. Le jour de la solemnité ils furent amenés dans le cloître pendant la procession; et là, interrogés par les prélats, ils renouvelèrent leur déclaration, à quoi toute l'assemblée répondit en rendant graces à Dieu. Alors l'abbé dit : Mes frères, que ferons-nous de ceux qui persévèrent dans leurs erreurs? Qu'ils soient brûlés, répondit-on tout d'une voix. Le lendemain on fit subir aux deux soi-disans convertis l'épreuve à laquelle ils s'étoient offerts. Le premier en sortit pur, au jugement de l'assemblée, c'est-à-dire que son corps enfonca dans l'eau. Cependant quelques-uns, dit notre auteur, suspectèrent l'équité de ce jugement. Le second ayant été plongé jusqu'à deux fois, surnagea de telle sorte, que l'eau ne le toucha presque pas. Tout le monde s'écria qu'il méritoit la mort. L'abbé néanmoins se contenta de le bannir après l'a-

XII SIECLE. voir fait fouetter : les autres, au nombre de sept, furent livrés aux flammes. Ainsi finit cette chronique.

Entre les faits dont nous venons de donner la substance, elle renferme quelques anecdotes et usages qu'il nous paroît à propos de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

P. 521. Dans l'enquête que le pape Eugène fit faire en sa présence touchant le démêlé de l'évêque d'Autun et de l'abbé de Vezelai, ce pontife, pour mettre les dépositions des témoins à l'abri de toute altération, ordonna qu'on en fît trois copies, dont l'une fut mise entre les mains de l'évêque, la seconde délivrée à l'abbé, et la troisième portée dans les archives du Saint-Siége.

P. 589. Sous les premières années du pontificat d'Alexandre III, un moine du prieuré de Moret, dépendant de Vezelai, nommé Rainard, sortit avec les reliques de la sainte Vierge, de saint Blaise, et d'autres saints, pour aller recueillir les aumônes des fidèles, à dessein de les employer à la reconstruction de son église. Or, il arriva qu'étant au-delà du territoire d'Amiens, au château nommé *Arborea*, les saintes reliques y opérèrent divers miracles qui attirèrent un grand concours de peuple. Rainard, après avoir séjourné quelque temps en ce lieu pour donner aux fidèles le loisir de satisfaire leur dévotion, se mit en devoir de continuer sa route. Mais lorsqu'il fut question d'emporter les reliques, jamais il ne fut possible de les tirer hors de l'église, quelques efforts que l'on fît. Alors, dit notre auteur, un des frères qui accompagnoient Rainard eut la témérité de frapper de verges le brancard sur lequel elles étoient placées, comme s'il eût voulu forcer à coups de fouet les saints de sortir de ce lieu. La vengeance divine ne laissa pas cet attentat impuni ; car le moine, qui s'appeloit Pierre, tomba aussitôt en paralysie, et mourut peu de jours après. Témoin de ces prodiges, le seigneur du château, nommé Alelme, érigea dans cet endroit un monastère, qu'il mit sous la dépendance de Vezelai. On voit dans ce récit un nouvel exemple de cette T. XI, p. 415. superstition dont on a parlé ci-devant, qui étoit de battre à coups de verge les châsses des saints, lorsqu'on ne pouvoit obtenir d'eux ce qu'on désiroit, dans la persuasion que c'étoit un moyen de les fléchir.

A l'occasion des conférences qui se tinrent à la cour du roi Louis-le-Jeune pour accorder le duc de Nevers avec

l'abbé de Vezelai, notre auteur nous fait connoître un point de la jurisprudence du temps, qui mérite d'être remarqué. Le comte s'étant plaint que l'abbé lui retenoit en prison un de ses hommes, nommé André de la Palu, celui-ci répondit: Cet homme est à moi depuis la tête jusqu'aux pieds, comme étant serf de mon église. A quoi le comte répliqua qu'André n'avoit reconnu cette servitude que par force. L'abbé s'en étant rapporté sur cela au jugement de l'assemblée, on lui dit que la coutume de la cour royale étoit telle, que « lors« qu'un homme de condition servile étoit réclamé par un « autre que celui qui le possédoit, ce dernier devoit le re« présenter libre devant les juges; et alors, ajouta-t-on, s'il « ne reconnoît point d'autre maître que celui qui le possède, « le demandeur sera débouté de sa prétention; que si au « contraire il se reconnoît serf du demandeur, en ce cas il « passera nu et dépouillé de tout sous son domaine, et « l'ancien possesseur se saisira de tous ses biens tant meubles « qu'immeubles, sans lui laisser autre chose que ce qu'il « tient de la nature. » P. 636.

Les femmes de qualité regardoient alors le serment comme un opprobre. Quand l'accommodement du comte de Nevers fut prêt à se conclure avec l'abbé de Vezelai, la comtesse Ide sa mère, qui l'accompagnoit, l'ayant tiré à part, le pria de faire en sorte qu'elle ne fût point obligée à jurer. Sur quoi le comte étant revenu vers l'abbé, lui dit: « Il est honteux pour une femme de jurer, et surtout une « femme du rang de ma mère, qui joint à de grands do« maines une naissance illustre, et qui de plus est veuve. « Dispensez-la donc, je vous prie, du serment, et con« tentez-vous à son égard d'une simple promesse verbale. « Pour moi, je m'engage à lui faire tenir fidèlement tout « ce qu'elle aura promis. » L'abbé, après quelques difficultés, y consentit, à condition que quelque chevalier prêteroit le serment pour elle sur les saints Evangiles. Ce qui fut exécuté, le chevalier Baudouin ayant juré pour la comtesse. P. 641-42.

« L'Histoire de Vezelai, dit M. l'abbé le Gendre, est « bien écrite. L'auteur, en homme d'esprit, y défend vi« goureusement les droits de son abbaye. » On doit aussi des éloges à sa sincérité. Elle est telle que, sans perdre le respect dû aux têtes couronnées, il blâme sans détour le Hist. de Fr., t. I, p. 54.

XII SIECLE. divorce de Louis-le-Jeune avec Eléonor, et montre, par le détail des provinces dont ce monarque se priva par-là, combien cette démarche étoit contraire aux intérêts de la France. *Pravo usus consilio*, dit-il, *uxorem suam cum prænominatâ terrâ quæ regnum aliquando per se extiterat, dimisit.*

P. 639.

Avant l'édition que dom Luc Dacheri a donnée de cette ouvrage, Duchesne en avoit inséré un fragment dans le quatrième volume de ses Historiens de France. Il s'en trouve aussi des lambeaux dans l'Histoire de la maison de Vergi, par le même.

P. 484.

On attribue en second lieu à Hugues de Poitiers la petite chronique des comtes de Nevers, publiée par le père Labbe, d'abord dans le deuxième tome de ses *Mélanges curieux*, et ensuite dans le premier tome de sa *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits.* Mais l'éditeur avoue que l'ouvrage est anonyme dans les exemplaires qui lui ont servi de guides. Quoi qu'il en soit, voici le précis de ce qu'il renferme. Le comté de Nevers étoit originairement fort resserré. Le premier qui le posséda fut Rathier, qui en rendit hommage au comte (duc) de Bourgogne, dont il relevoit. Rathier ayant été tué en duel par le chevalier Alichère, le comté de Nevers rentra dans la main du suzerain, et y resta jusqu'à Richard-le-Justicier, mort en 923. Celui-ci le donna à Landri, seigneur de Monceaux, dont le fils, nommé Renaud, ayant épousé la fille de Hugues Capet, joignit, en vertu de ce mariage, le comté d'Auxerre, que sa femme (nommée Alix) lui avoit apporté en dot, à celui de Nevers. Le duc de Bourgogne lui ayant déclaré la guerre à cette occasion, il fut tué (l'an 1040) dans une bataille donnée auprès de Seignelai. Son fils Guillaume lui succéda, et tint le comté pendant cinquante ans. Il eut continuellement les armes à la main; et cependant il fut si bon économe, qu'il eut toujours 50 mille sous d'or dans ses coffres. Il employa cette somme sur la fin de ses jours à bâtir la cathédrale de Nevers. Il joignit le comté de Tonnerre à ceux de Nevers et d'Auxerre, qu'il tenoit de son père. Il laissa deux fils, Guillaume et Renaud, dont le premier eut le comté de Tonnerre, et le second les châteaux de Mailli et de Huban. L'un et l'autre

P. 558.
P. 399.

(1) Nommé Guillaume. C'est celui qui commença d'attaquer les droits de l'abbaye de Vezelay.

moururent avant leur père. Renaud laissa un fils qui fut élevé par son aïeul, et qui hérita des trois comtés nommés ci-devant. On parle ensuite, en peu de mots, de ses deux fils Renaud, et Guillaume qui lui succéda. C'est par où se termine cette chronique, dont le récit, par rapport aux premiers temps, ne doit être lu qu'avec discernement. XII SIECLE.

M. du Radier dit que Trithème attribue à notre auteur un livre d'histoires de son temps, et un recueil de lettres. Nous trouvons bien que Trithème adjuge de semblables ouvrages à Richard de Cluni; mais nous ne voyons pas qu'il fasse mention nulle part de Hugues de Poitiers. Bibl. de Poit., t. I, p. 268. Script., p. 785.

Le P. Lelong nous paroît lui donner aussi gratuitement un commentaire sur les lamentations de Jérémie, qu'il dit être manuscrit à la bibliothèque du roi. Ce qui est certain, c'est qu'il ne se rencontre point dans le catalogue imprimé de ce dépôt. Bibl. S., t. II, p. 785.

II. Etienne, surnommé de Rouen, lieu de sa naissance, étoit neveu de Bernard, qui, de religieux du Bec, fut fait abbé du Mont-saint-Michel l'an 1134, et mourut l'an 1149. Il embrassa la vie religieuse au Bec à l'exemple de son oncle, et fut élevé à l'ordre de diacre. Ses momens de loisir furent employés à copier des livres, et à composer tantôt en vers, tantôt en prose. On conserve à la bibliothèque de St.-Germain-des-prés un manuscrit *in*-8° de sa façon, dans lequel on voit plusieurs fruits de ses travaux littéraires. Cet exemplaire s'ouvre par un poëme funèbre à l'honneur de Valeran, comte de Meulant, décédé le 9 avril de l'an 1166. Dom Martenne a publié cette pièce dans le premier tome de sa grande collection. Gall. chr. nov., t. XI, col. 517. N. 1547. P. 875-878.

Suit un abrégé de l'exposition d'Haimon sur Isaïe, pré cédé d'une longue préface, dans laquelle Etienne donne une idé e sommaire du sens allégorique de ce prophète.

A cet ouvrage succède un abrégé des *Institutions oratoires* de Quintilien, à la tête duquel l'auteur a mis un éloge en vers de ce rhéteur, suivi d'une préface où il s'applique à faire connoître le mérite de l'ouvrage qu'il abrège.

Vient ensuite la dialectique de Martianus Capella, copiée de la main d'Etienne, avec sa rhétorique abrégée par le même, quelques extraits des partitions oratoires de Cicéron, et quelques lettres de papes et d'autres personnages distingués.

XII SIECLE.

Tout le reste du manuscrit, qui est fort épais, est rempli par des poésies de notre auteur. Il y a des vers de presque toutes les sortes, des hexamètres, des élégiaques, des tétramètres, des catalectes, des acrostiches, des adoniques, des dactyliques, des saphiques, etc, tous rimés. Les plus remarquables de ces pièces sont, 1° Un éloge funèbre de Géofroi-le-Bel, comte d'Anjou, mort en 1151. Il n'est sorte de louanges que l'auteur n'y prodigue à son héros, comme on peut en juger par les vers suivans :

In prosâ Cicero, versu Maro cederet illi,
In logica Socrates, armis æquandus Achilli.
Huic quidquid sciri potuit, credo, patuêre;
Gloria, divitiæ, sapientia tanta fuêre,
Quanta nec exponi possit, sed nec meditari.

2° Une complainte sur la mort de Thibaut-le-Grand, comte de Champagne, arrivée l'an 1152.

3° Une autre sur le trépas de l'Impératrice Mathilde, qui mourut l'an 1167.

4° Un poëme sur l'élection de Bernard, oncle de l'auteur, à l'abbaye du Mont-saint-Michel. Etienne nous apprend que cet abbé sortoit d'une famille distinguée de Normandie, et et qu'il fit ses études à Paris.

Hujus uterque parens præclaro stemmate nati....
Hunc aluit natum Normannia, terra celebris;
Parisius fecit cæcis exire tenebris,
Cùm casu casum docuit conjungere dudum,
Reddidit ad Socratis perplexa sophismata nudum;
Rhetoricis junxit Ciceroni et Quintiliano.

5° Des vers que l'auteur avoit d'abord mis à la fin du traité des Synodes de S. Hilaire, qu'il avoit copié lui-même. Une main jalouse les ayant effacés, Etienne les rétablit. C'est ce qu'il nous apprend par ce quatrain, qui est à la tête de la pièce :

Librum de Synodis quem fecit Pictaviensis
Hilarius, Stephanus conscripsit Rhotomagensis;
Illius finem decoravit versibus istis,
Quos tamen abrasit livor bona cernere tristis.

6° Un petit poëme sur la naissance du Sauveur.

7° Des vers sur la manière d'étudier.

Et enfin, une prose rimée en l'honneur de la sainte Vierge.

Les échantillons que nous venons de présenter de la verve d'Etienne, ne prouvent pas assurément qu'il fut au-dessus du commun des versificateurs de son temps. Sa prose est meilleure, et se ressent des bonnes études qu'on faisoit alors au Bec.

III. Baudri étoit né à Florennes, bourg du pays de Liége. Dans sa jeunesse il s'attacha au pape Eugène III, et exerça sous son pontificat les fonctions d'avocat en cour de Rome. Il suivit ce pape dans le voyage qu'il fit à Trèves en 1147 (1). Albéron, archevêque de cette ville, charmé de l'éloquence et des graces avec lesquelles il défendoit les causes de ses parties, s'empressa de l'attacher à son église, et lui donna la scolastique de Saint-Pierre. Depuis cette époque, on ne connoît plus aucune particularité de la vie de Baudri. On voit seulement qu'en 1156 il réunissoit à l'emploi d'écolâtre la prévôté de Saint-Siméon. Il est auteur de l'histoire d'Albéron son bienfaiteur, mort le 15 janvier 1152, dans la vingt-unième année de son épiscopat. Cet ouvrage n'a pas encore eu l'honneur de l'impression; mais il est une des principales sources où les modernes ont puisé ce qu'ils ont dit sur le prélat qui en est l'objet.

Brouv., Ann. Trev., t. II, p. 48.

(1) Et non pas 1148, comme on l'a dit ci-dessus (p. 518), d'après la plupart des modernes. Voyez Mabillon, Annal., t. VI, p. 429.

ISAAC,

ABBÉ CISTERCIEN DE L'ÉTOILE;

ALCHER ET PIERRE DE ROYE,

MOINES DE CLAIRVAUX.

Gall. chr. nov., t. II, col. 1352. Bibl. cist., t. VI, p. 20, col. 2.

I. ISAAC naquit en Angleterre, et y embrassa la vie religieuse dans un monastère de l'ordre de Cîteaux. Après avoir été suffisamment éprouvé dans cette maison, il fut envoyé par ses supérieurs pour en fonder une autre dans une île dont on ne sait ni la position, ni le nom. De là il passa en France, l'an 1147, et devint abbé de l'Etoile au diocèse de Poitiers. L'histoire ne nous apprend aucun détail de son administration. Mais les lumières et la piété qui règnent dans ses écrits donnent lieu de présumer qu'elle fut très-sage. L'année de sa mort est incertaine. Il vivoit encore en 1155, et Valise son successeur ne commence à paroître dans les monumens domestiques qu'en 1169.

Gall. chr., ibid. col. 1353.

Isaac tient un des premiers rangs parmi les écrivains de son ordre, moins par le nombre que par le mérite des ouvrages qu'il nous a laissés. Dom Bertrand-Tissier les a presque tous recueillis dans le sixième volume de sa bibliothèque de Cîteaux. Ce sont :

1° Des sermons au nombre de cent cinquante-deux, dont les six premiers roulent sur la Toussaints; les 31 suivans ont pour objet les Evangiles des dimanches, depuis l'Epiphanie jusqu'à Pâques; à quoi succèdent deux sermons sur la Résurrection, un sur l'Ascension, trois sur la Pentecôte, trois sur la fête de saint Jean-Baptiste, deux sur celle de S. Pierre et S. Paul, trois sur l'Assomption, et un sur la Nativité de la sainte Vierge.

P. 72, col.

Dans le premier sermon sur le troisième dimanche après l'Epiphanie, l'auteur, expliquant ces paroles du Sauveur, *Je*

XII SIECLE.

le veux, soyez guéri. Allez montrez-vous au prêtre, dit : « L'Eglise ne peut rien remettre sans Jésus-Christ, et Jésus-« Christ ne veut rien remettre sans l'Eglise. Elle ne peut « rien remettre qu'au pénitent, c'est-à-dire à celui que « Jésus-Christ a touché, et Jésus-Christ ne veut rien re-« mettre à celui qui a méprisé son Eglise. Comme tout-puis-« sant, il peut faire tout par lui-même, baptiser, consacrer « l'Eucharistie, ordonner, absoudre, et autres choses sem-« blables. Mais l'humble et fidèle époux ne peut rien faire « sans son épouse. Que l'homme ne sépare donc pas ce que « Dieu a joint. Je dis que ce sacrement est grand en Jésus-« Christ et dans l'Eglise. Ne retranchez donc point du corps « la tête, de manière que le Christ ne soit nulle part tout « entier : car le Christ n'est nulle part tout entier sans l'Eglise, « comme l'Eglise n'est nulle part toute entière sans le Christ, « attendu que dans son intégrité le Christ est composé d'une « tête et d'un corps. C'est là cet homme unique qui remet « les péchés, qui d'abord touche intérieurement afin d'opé-« rer la pénitence du cœur, et ensuite renvoie, pour la con-« fession de bouche, à un prêtre, lequel renvoie lui-« même à Dieu pour l'offrande de la satisfaction. Ces trois « choses produisent la parfaite guérison, savoir, la contrition, « la confession de bouche et la satisfaction des œuvres, de « sorte qu'avant cela personne ne peut se dire véritablement « guéri. »

Dans un autre sermon, Isaac dépeint ainsi la situation du monastère qu'il gouvernoit alors. « C'est pour vous sous-« traire entièrement au monde, mes frères, que par un dessein « bien entendu nous vous avons amenés dans cette solitude « reculée, aride, désagréable, où vous pouvez être humbles, « et ne pouvez être riches ; dans cette solitude, dis-je, placée « fort avant dans la mer, et qui n'a presque nul commerce « avec le reste de la terre, afin que privés de toute consola-« tion séculière, et presque de tout secours humain, vous « oubliiez entièrement le monde, vous pour qui, à l'excep-« tion de cette petite île, la plus éloignée du continent, il « n'y a plus de monde nulle part. » Ce texte ne désigne certainement pas l'abbaye de l'Etoile, qui n'est point dans un île; et il ne peut convenir qu'au premier monastère dont Isaac fut abbé. P. 20, coll. 2.

Le début du septième des neuf sermons sur l'Evangile de P. 33.

XII SIECLE. la Sexagésime fait connoître la cirsonstance dans laquelle il fut prononcé. « C'est maintenant, mes frères, dit l'auteur, « qu'on voit en nous l'exécution de cette sentence prononcée « contre l'homme après son péché : *Tu mangeras ton pain « à la sueur de ton front*. . . . Voilà qu'acablés par le travail « et brûlés par la chaleur du midi, nous dégouttons de sueur, « et cela pour défricher une terre inculte, afin de ne pas « semer sur les épines. Fatigués à l'excès du soin de la se- « mence terrestre, allons prendre un peu de repos à l'ombre « de ce chêne touffu que vous voyez ici près ; et là, non « sans une certaine sueur intérieure, criblons, moulons, « pétrissons, cuisons, mangeons la semence de la parole « divine, pour ne pas tomber en défaillance par un jeûne « immodéré. »

P. 46, col. 2. La plupart des autres sermons furent débités en pareilles occasions; et l'on voit que nullement préparés, ils naissoient sur-le-champ des questions que l'on faisoit à l'auteur. Par exemple, dans le deuxième sur l'Evangile du second dimanche de la Quinquagésime, Isaac, après avoir pris pour texte ces paroles des disciples au Sauveur : *Renvoyez cette femme, parce qu'elle crie après nous*, commence ainsi : « Allons, mes frères, c'est assez travaillé des mains. Pre- « nons un moment de repos, et employons-le à satisfaire, « suivant ce que la bonté divine voudra bien nous inspirer, « à la question que ce bon frère nous a faite sur la fin du « sermon d'hier. Il est étonné de ce que le Seigneur ne dai- « gnant point répondre à cette femme, ses disciples néan- « moins, touchés de compassion, osent intercéder pour elle, « comme s'ils étoient plus compatissans et plus misérisor- « dieux que leur Maître, qui est lui-même la source de « toute misericorde. Mais d'abord, mon frère, d'où savez- « vous que c'est la pitié, et non l'ennui, qui a porté ces dis- « ciples à en agir de la sorte, tandis que vous leur entendez « dire : *Renvoyez-la, parce qu'elle crie après nous?* Mais soit : « prêtons-leur des sentimens plus nobles et plus conformes « à la charité. Dites-moi : Quel est celui d'entre nous qui ne « souhaiteroit pas que tous les hommes fussent sauvés, et que « nul ne fût damné? Or assurément Dieu, que nous n'égalons « pas en bonté, le feroit, s'il le jugeoit à propos, avec au- « tant de facilité qu'il le voudroit. . . . Mais il n'y a, mes « frères, aucune comparaison entre le Créateur et la créature.

« Il n'y a nul rapport de notre piété à celle de Dieu. Il veut « souvent que les siens désirent pieusement ce qu'il ne veut « pas lui-même faire, par le motif d'une plus grande piété. » Toute la suite de ce sermon, ainsi que le suivant, roule sur la prédestination, que l'auteur explique suivant les principes de la bonne antiquité. L'éditeur, peu éclairé sur cette matière, renverse dans une note, la doctrine de ces deux sermons. P. 50, col. 1.

Dans le premier sur le troisième dimanche de Carême, Isaac dit : « L'Ecriture, mes frères, ne nous laisse pas « ignorer que chacun de nous a son démon particulier, « qui est extrêmement curieux de tout ce qui nous re- « garde, qui nous suit en tous lieux, qui observe soi- « gneusement toute notre conduite, et qu'il n'est permis « à personne, moins encore à un moine, de méconnoître. « Pour moi, je pense bien connoître le mien. Car rien « ne m'est plus présent, parce que rien ne m'est plus « nuisible; rien ne m'est plus familier, parce que rien n'est « plus assidu auprès de moi. » P. 54.

A l'entrée du premier sermon sur l'Assomption, l'auteur s'énonce en ces termes : « On ne trouve pas aisément ce « qu'on peut dire précisément sur la fête d'aujourd'hui, « c'est-à-dire l'Assomption de Marie. Resserrés, comme « nous le sommes, dans les limites que nos Pères ont po- « sées, et qu'il ne nous est pas permis de passer, nous « n'osons décider autre chose, sinon qu'aujourd'hui Marie « a été transportée (soit avec son corps, soit sans son corps; « je n'en sais rien, Dieu le sait), a été, dis-je, transportée, « non pour un temps, ni jusqu'au troisième ciel seulement « (si cependant il y a réellement plusieurs cieux), mais « dans le domicile éternel de la souveraine félicité, et jus- « qu'au plus haut des cieux. » P. 72.

Nous ne pousserons pas le détail de ces sermons plus avant, malgré la satisfaction extrême que nous avons goûtée en les parcourant. Nous invitons les lecteurs curieux de s'instruire et de s'édifier, à les lire; et nous osons leur promettre qu'ils y trouveront une théologie profonde, une morale pure et exacte, une grande connoissance du cœur humain, un style clair, vif, pathétique, et nourri des expressions bien choisies de l'Ecriture Sainte.

XII SIECLE.

Ibid., p. 78-104.

2° Une lettre fort étendue touchant la nature de l'ame. Alcher, moine de Clairvaux, à qui elle est adressée, avoit prié l'auteur de lui mettre par écrit le résultat d'une conférence qu'il avoit eue avec lui sur ce sujet. C'est ce qu'Isaac exécute dans cette pièce, où il ne s'agit pas de savoir ce que l'ame, selon les Écritures, a été avant le péché, ce qu'elle est maintenant sous le péché, ni ce qu'elle doit être après le péché; mais quelle est son essence, quelles sont ses facultés, comment elle est unie au corps, et de quelle manière elle en sort. Notre auteur satisfait à toutes ces questions en bon métaphysicien, et d'une manière qui leva les doutes d'Alcher, et le mit en état de composer sur la même matière, comme on le verra plus bas, un assez bon écrit.

Isaac dit en terminant sa lettre: « Voilà, mon frère, ce « que l'obéissance m'a engagé de vous écrire, au milieu des « afflictions sans nombre dont nous sommes accablés. Car « cette année le Seigneur a envoyé sur cette province deux « grands fléaux, la peste et la faim, tels qu'on ne croit pas « qu'il y en ait eu de semblables dans les siècles passés. « Ils ne nous ont point surpris inopinément. Nous en avions « vu et observé les signes avant-coureurs l'année dernière, « persuadés, comme nous le sommes, que tous les évène- « mens ont leurs causes d'où ils naissent, leurs prépara- « tions pour la manière dont ils doivent s'opérer, leurs « signes pour le temps où ils doivent arriver, et leur uti- « lité finale dans la raison pourquoi ils arrivent. Car la sa- « gesse ne fait rien que d'une manière sage, et le souverain « bien ne fait rien que de bon, d'une bonne manière, et « pour une bonne fin. »

Ibid., 104-107.

3° Une autre lettre, moins longue que la précédente, à Jean (de Belesme), évêque de Poitiers, sur l'office de la messe. C'est un commentaire mystique sur les paroles du canon de la messe, dans lequel il se rencontre d'excellentes choses. L'auteur finit cet écrit par ces mots: « Tandis que « je me délectois à vous écrire ces choses, tant à raison du « sujet que de la personne à qui j'avois l'honneur de parler, « voilà que votre homme, Hugues de Chavigni, m'arrête, « et vient m'empêcher de passer les bornes d'une lettre. « Car il est tombé subitement sur nos gens, a frappé de sa

« main quelques-uns de nos convers, mis en fuite nos do-
« mestiques, lâché plusieurs propos insolens contre nous, « et fait plusieurs menaces contre notre maison. De plus, « il nous a enlevé huit bœufs, qu'il a, je crois, déja ven« dus, et sa main est encore levée pour faire pis. Il crie sur « les toits qu'il se vengera dans ma personne de tous les « Anglois. Plût à Dieu que je ne fusse point de cette na« tion, ou que dans le lieu de mon exil je n'eusse jamais « vu d'Anglois. »

Dom Dacheri, comme on l'a dit ailleurs, en publiant cet ouvrage dans le troisième tome du Spicilége, l'avoit mis d'abord sur le compte d'Isaac, évêque de Langres. Mais il corrigea depuis cette attribution dans la table générale de ce recueil, conformément à l'autorité de deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, qui donnent cette lettre à l'abbé de l'Etoile, et sur ce que, du temps d'Isaac, évêque de Langres, il n'y avoit point d'évêque de Poitiers qui se nommât Jean.

T. V, p. 530.

N. 1252-1858.

4° Un commentaire, qui n'a pas encore vu le jour, sur le Cantique des Cantiques. On le conserve manuscrit à la Bibliothèque du Roi, mais sans nom d'auteur. Il est à la suite de la lettre d'Isaac sur l'ame, et il est assez dans sa manière d'écrire.

N. 1252.

On ne s'arrêtera pas à réfuter Oudin, qui lui fait honneur des trois livres du *Sacrement de l'Autel*, dont on a rendu compte sur Alger. Il est incontestable que cette production appartient à ce dernier, et l'on peut en voir les preuves à son article.

Script., t. II, p. 1485.

T. XI, p. 161-164.

Isaac est un des trente-un auteurs qu'Ottomarus Luscinius a compilés pour la composition de son grand ouvrage des *Allégories et Tropologies de l'un et de l'autre Testament.*

II. Alcher, dont on vient de parler, cultiva les lettres avec la piété dans l'abbaye de Clairvaux, sous le gouvernement de saint Bernard, et de ses successeurs Fastrède et Geofroi. Il étoit versé, non-seulement dans les lettres divines, mais aussi dans les sciences humaines. Isaac, dans la lettre qu'il lui écrivit sur la nature de l'ame, après avoir observé que la tête est le siége de cette substance, lui parle ainsi : « Car la tête, comme vous le savez mieux que

XII SIECLE.

Bibl. cister., t. VI, p. 80, col. 2.

« moi, vous qui excellez en physique (c'est-à-dire en « médecine, suivant le langage du temps), est un assem- « blage de six ossemens, soutenu par les sept colonnes du « cou. Si vous jugez à propos de m'écrire sur la structure « du corps humain, peut-être vous ferai-je une réponse « dans laquelle je montrerai comment l'ame reçoit de son « plein gré cet instrument de son action et de son plaisir, « comment ensuite elle le conserve avec soin, comment elle « le quitte toujours avec regret, comment elle désire avec « empressement de le reprendre après l'avoir quitté malgré « elle, comment enfin elle se réjouira lorsqu'elle l'aura re- « pris pour ne le plus perdre. » Alcher, comme on l'a dit, étoit en doute sur ces trois points, parce qu'il ne pouvoit comprendre le mystère réellement incompréhensible de l'union du corps et de l'ame. Bien éloigné toutefois de confondre les deux substances qui composent la nature humaine, il fit un traité dans lequel il s'appliquoit à montrer leur distinction. Cet ouvrage est le second des quatre livres *de l'ame* imprimés parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor, et le même que le livre *de l'esprit et de l'ame*, qu'on voit dans l'Appendice du sixième tome de saint Augustin. On a fait voir ci-devant qu'il étoit ridicule de le mettre sur le compte de l'un ou de l'autre de ces deux écrivains, puisque Boëce, postérieur à saint Augustin, et Isaac, plus récent que Hugues, s'y trouvent cités. Dom Tissier, qui l'a pareillement inséré dans le sixième tome de sa Bibliothèque de Cîteaux, n'est pas mieux fondé à le donner à Isaac lui-même, attendu qu'il n'a aucun garant de cette attribution. Erasme, parlant de ce livre, dit que l'auteur y montre beaucoup de lecture, mais qu'il n'entend point l'art de lier un discours, ensorte que son érudition ressemble à du sable sans chaux. La censure d'André Rivet est un peu moins sévère. « Quoique ce livre, dit-il, soit incontestable- « ment étranger à saint Augustin, il mérite néanmoins « d'être lu, et l'on y trouve bien des choses propres à sa- « tisfaire la curiosité des lecteurs. » Il est divisé en trente-trois chapitres dans l'édition des œuvres de Hugues de S.-Victor, et en quarante-quatre dans la Bibliothèque de Cîteaux. Mais les nouveaux éditeurs de saint Augustin, qui l'adjugent comme nous à notre auteur, l'ont partagé en soixante-

T. II, p. 143.

Nov. ed., p. 33-74.

Suprà, p. 69.

P. 84.

Crit. sacr., l. 4, c. 12, p. 422.

six. Dans cette édition, beaucoup plus correcte et plus ample que les précédentes, on a eu soin, ce qui n'est pas un petit travail, de marquer, par des notes marginales, les auteurs dont Alcher avoit emprunté les expressions. Pour dire notre avis sur ce livre, nous le regardons comme un assez bon précis de ce que les anciens ont dit de mieux sur la nature de l'ame, sa différence d'avec le corps, l'immortalité de son être, et la noblesse de sa destination.

Le traité de l'amour de Dieu, *de diligendo Deo*, divisé en dix-huit chapitres, et placé dans la nouvelle édition de saint Augustin à la suite du précédent, nous paroît, par la conformité qu'ils ont ensemble, être sorti de la même plume. Au jugement d'Erasme et des théologiens de Louvain, une piété lumineuse et affective est le caractère dominant de cet ouvrage. Le style en est toutefois bien différent de celui de saint Augustin. Saint Anselme, Hugues de Saint-Victor, et saint Bernard, qu'on y voit cités comme des écrivains récens, montrent que l'auteur vivoit au douzième siècle. Vincent de Beauvais, dans le vingt-troisième livre de son *Miroir naturel*, rapporte un endroit tiré de ce livre, sous le nom de Pierre-le-Mangeur. Mais on sait combien il y a peu de fond à faire sur sa critique. Ce qui est certain, c'est que l'auteur étoit un homme de cloître; car il remercie Dieu de l'avoir retiré du siècle. Les derniers éditeurs de saint Augustin inclinent à mettre parmi les productions d'Alcher, et cet ouvrage et tous les autres qu'ils ont rassemblés dans l'Appendice du sixième tome de ce père, savoir, le *Soliloque de l'ame avec Dieu*, le livre des *Méditations*, l'opuscule *de la contrition du cœur*, le *Manuel*, formé en partie des méditations de saint Anselme, et en partie du quatrième livre *de l'ame*, imprimé, ainsi qu'on l'a dit, parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor. Le fondement sur lequel ils s'appuient, est la grande ressemblance que ces livres ont entre eux et avec celui de l'*esprit et de l'ame*. Mais il y a difficulté pour le Soliloque, en ce que, dans le chapitre trente-deuxième, on y trouve, à quelques mots près, tout le chapitre premier du quatrième concile de Latran, tenu non en 1198, comme le disent nos édi-

P. 74-84.

P. 18-81.

XII SIECLE. teurs, mais en 1215, sous le pape Innocent III. Le concile auroit-il copié cet endroit, ou seroit-il l'original ?

III. Pierre de Roye, en latin, *de Roia*, fut élevé dans le clergé de Noyon, y obtint un canonicat, et par ses talens mérita la confiance et l'estime de l'évêque, qui le fit son commensal. L'aisance et la faveur dont il jouissoit lui firent oublier ses devoirs. Il donna dans la dissipation, et mena une vie peu conforme aux canons. Au milieu de ses égaremens, il ne laissoit pas de faire de temps en temps des réflexions sur la vanité du monde, sur la briéveté de la vie et sur l'incertitude du dernier moment. Ces pensées fructifièrent dans le temps que la divine miséricorde avoit marqué. A la fin il se sentit si vivement touché du désir de faire pénitence, qu'il se rendit à Clairvaux pour y embrasser la vie monastique. C'est lui-même qui nous apprend ces circonstances dans une assez longue lettre qu'il écrivit pendant son noviciat, à C. prévôt de l'église de Noyon. Cet ami et d'autres attachés à Pierre avoient beaucoup appréhendé qu'il ne pût soutenir un genre de vie aussi austère. Il les rassure à cet égard, en protestant qu'il n'a jamais ressenti de joie plus pure et plus constante que celle dont il jouit dans cette sainte solitude. Il leur annonce qu'il touche au moment de ces vœux, qu'il doit prononcer le dimanche après l'Ascension. Vient ensuite le tableau de la régularité qui s'observoit à Clairvaux. « Parmi ces pauvres et ces fervens « solitaires, dit-il, au milieu desquels j'ai le bonheur de « vivre, il y en a qui ont été évêques, d'autres consulaires, « d'autres illustres, soit par leurs dignités, soit par leurs « talens. Vous avez connu Geofroi de Péronne, Raynald de « Térouane, G. de Saint-Omer, Wautier de Lille. Mais « qu'ils sont bien différens ici de ce qu'ils étoient dans le « siècle ! » A cette description il joint celle de sa vie passée, telle qu'on vient de la donner en raccourci.

Soit qu'on regarde cette lettre du côté des sentimens, soit qu'on l'envisage par rapport au style et à l'érudition, on peut dire qu'elle est une des plus belles du temps. Saint Bernard lui-même ne l'auroit pas désavouée. Dom Tissier l'a communiquée le premier au public dans sa Bibliothèque de Cîteaux, sur un manuscrit de l'abbaye d'Au-

T. III, p. 271-276.

mon. Elle a reparu dans la nouvelle édition de saint Bernard, et se trouve la quarante-quatrième parmi ses lettres. XII SIECLE.

FIN.

TABLE

DES AUTEURS

ET DES MATIERES.

Fin de la Table des Matières.

APPROBATION.

J'ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, le douzième Tome de *l'Histoire Litteraire de la France.* Ce Volume n'est nullement inférieur aux précédents. A Paris le 9 Avril 1761.

FOUCHER.

Nous Supérieur de la Congrégation de Saint Maur, Ordre de Saint Benoît, vû l'approbation de M. Foucher Censeur Royal, permettons de faire imprimer le douzième Volume de *l'Histoire Litteraire de la France.* A Paris en l'Abbaye de saint Germain des Prés, ce 5 Novembre mil sept cent soixante-deux.

Fr. JOSEPH DELRUE, Sup. Général.

Par commandement du très-Révérend Père Général.

Fr. Benoît LEMAIRE.

ERRATUM DANS L'AVERTISSEMENT.

PAGE xxx, *ligne* 16. les droits, *lisez*, les doigts.

Errata dans le corps de l'Ouvrage.

PAGE 13. *ligne* 6. Louis-le-Jeune, *lisez*, Louis-le-Gros.
23. *lig.* 26. qu'il tâche, *lis.* qu'il tente.
36. *lig.* 5. 9. 11. L'imputabilité, *lis.* la coulpe. L'un et l'autre terme signifie à la vérité la même chose dans le Texte cité de Hugues : *hoc est remitti peccatum originale*, dit-il, *non imputari.* Mais le second répond mieux au mot *reatus*, employé dans l'Original.
41. *lig.* 30. des Rois, *lis.* des Juges.
48. *lig.* 37. *après ces mots*, par elle-même, *ajoutez*, avec le vœu du Sacrement.
122. *lig.* 27. la suivante paroît, *lis.* la suivante lui paroît.
130. *lig.* 13. Périhermentas, *lis.* Péri hermenias.
Ibid. lig. 14. inscrit, *lis.* intitulé.
138. *ligne antepénultième*, l'a dit, *lis.* l'a dite.
252. *lig.* 14. odium, *lis.* studium.
313. *lig.* 21. *après ces mots*, sans son ordre, *ajoutez* à Guillaume.
457. *lig.* 22. *lis.* διδαξιων.
479. *note* 2. Boniface, *lis.* Benoît.
579. *lig.* 4. éternelle, *lis.* continuelle.
618. *lig.* 19. de l'insecte, *lis.* du reptile.
621. *lig.* 6. la subtilité, *lis.* l'élégance.
634. *lig.* 28. n'ayant osé le prévenir, *lis.* n'ayant osé jusqu'alors le prévenir.

Errata des Citations.

PAGE 217. *cit.* 5. Sadd. *lis.* Sander.
218. *cit.* 2. Marign. *lis.* Maurign.
381. *cit.* 1. ep. 21 *lis.* p. 82.

Correction importante.

A l'article de Richard de Poitiers (p. 479), supposant comme certain que Martin Polonois avoit admis la fable de la Papesse Jeanne, nous avons conjecturé qu'il l'avoit tirée de la Chronique Pontificale de Richard, sur ce qu'il la cite dans la Préface de la sienne. Cela n'est point exact. Il est vrai que la fable dont il s'agit se rencontre dans la Chronique imprimée de Martin Polonois. Mais le P. Echart soutient et prouve que c'est une fourure qui ne se rencontre point dans les exemplaires manuscrits les plus anciens et les mieux conditionnés. Il y a bien de l'apparence qu'on doit en dire autant de la Chronique de Richard par rapport à la prétendue Papesse, attendu que tous les Catalogues des Papes, dressés au douzième siècle, mettent Benoît III immédiatement à la suite de Léon IV, sans faire mention de Jeanne que la fable place entre ces deux Pontifes.

NOTES

DES

NOUVEAUX ÉDITEURS.

(A). Page I. *St-Bernard et Pierre-Le-Vénérable décédés, l'un le 26 août, 1153, et l'autre le 25 décembre 1156.*

Ces deux articles se trouvent dans le tome XIII, publié en 1814, par la classe d'Histoire et de Littérature ancienne de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). St.-Bernard, pages 129-235; Pierre-Le-Vénérable, p. 241-267.

(B). Page VI. *Dans le format in-12.* (Éditions et traductions de Pétrone).

Les Bénédictins n'ont pas indiqué une édition in-4° qui serait la première, si elle avait été publiée à Milan, en 1476, comme l'ont annoncé quelques catalogues; mais il paraît que cette date a été ajoutée après-coup.

On ne trouve pas non plus, ou du moins on ne reconnaît point assez distinctement dans les notices des Bénédictins les éditions suivantes:

Petronii Arbitri poetæ insignis atque præclari satira non minus festiva et elegans quam studiosæ juventuti frugifera ac utilis. (Viennæ Austriæ) J. Singren, nonis augusti, 1517, in-4°. (Édit. indiquée par Denis et par Panzer).

Petronii Arbitri, quatenùs extare comperitur, satiræ Fragmentum. Parisiis, pridie calendas maias, anno 1520, per Reginaldum Chalderium, in-4°. Dans les catalogues de Crevenna et de la Vallière.

La Biographie universelle (XXXIII, 534) indique une édition d'Anvers, chez Plantin, en 1553, sans mention du format: on connaît mieux celle de 1565, in-8°, chez ce même imprimeur. Draudius dit qu'il en est sorti une des presses de Commelin, en 1574; et Maittaire, que Pétrone a été imprimé à Paris, chez Patisson, en 1575: c'est probablement une indication inexacte de l'édition de 1577.

Celles de Leyde, 1594, in-12, 1596, in-8°, et 1604, in-12, ne sont point assez bien désignées par les Bénédictins qui omettent aussi celles de Lyon, chez Frellon, en 1608, in-24; d'Amsterdam, 1624, in-24 et in-8°; d'Amsterdam, in-8°, 1634; de Francfort, in-4°, 1643; de Padoue, in-8°, 1664; de Paris, en la même année et dans le même format; de Londres, in-12, et d'Upsal, in-8°, en 1665; de Paris et de Leipzig, in-8°, en 1666; de Nuremberg, in-8°, en 1667; de Rome, en 1668 et 1669; d'Amsterdam, 1670, 1671, et de Hambourg, 1675, in-8°; d'Amsterdam, 1687, in-8°,

et 1690, in-16; de Cologne, in-8°, 1691; d'Amsterdam, 1700, 2 vol., in-32; d'Jena, 1702, in-12; de Londres, in-12, 1707; de Leipzig, in-8°, 1731; de Florence, in-8°, 1734; d'Amsterdam, 2 vol., in-4°, 1743, édition de P. Burmann.

Depuis 1763, époque, où a paru le tom. XII de l'Histoire littéraire, Pétrone a été réimprimé à Leipzig, en 1781; à Altenbourg, en 1782; à Berlin, en 1785; aux Deux-Ponts, en 1790 : ces 4 éditions sont in-8°, M. Renouard en a publié une à Paris, en 1797, en 2 vol. in-18.

Les auteurs des tomes I[er] et XII de l'Histoire littéraire de la France ont fait mention des traductions françaises de Pétrone, par l'abbé de Marolles, par Nodot, Venette, Lavaur, et (Dujardin sous le nom de) Boispréaux : ils n'ont rien dit de celle de Lainez, composée en prose et en vers, mais dont on ne permit pas l'impression (Journal des Savans, 1727, p. 692). Ils n'ont pas indiqué le volume publié par Bouhier sous ce: titre : Poëme de Pétrone sur la guerre civile, et deux épitres d'Ovide, le tout traduit en vers français, avec des remarques et des conjectures sur le *Pervigilium Veneris;* Londres, 1737, in-4°; Paris, 1738, in-12. La plupart des éditions de ces versions, ainsi que de celles qui vont suivre, comprennent le texte latin, et quelquefois des commentaires.

Traduction de Pétrone en vers français, par M. Deguerle, Paris, 1798, 1799, in-8°; 1816, 1824, avec la traduction de Lucain, par M. Amar, 2 vol., in-12.

Traduction de Pétrone, par M. D. (Durand), Paris, an XI, 2 vol. in-8°.

On dit qu'un littérateur d'Amiens, nommé Gallant, avait achevé, en 1793, une version de Pétrone, et qu'il la jeta au feu. La Porte du Theil en avait composé et fait imprimer une, accompagnée de notes savantes il en détruisit tous les exemplaires qui allaient paraître en 1800.

En cette année 1800, on a publié à Bâle un *Fragmentum Petronii,* avec une version française par Lallemand. Le fragment trouvé, dit-on, à St.-Gall, et le nom du traducteur sont de pures fictions. L'auteur de cet opuscule est Marchéna.

Les Bénédictins n'ont point parlé des versions de Pétrone, en langues étrangères; en italien, Naples, 1678, in-12; en anglais, par Addison, 1736, in-12; en allemand, à Breslaw et à Schwabach, 1764, 1773, 1783, in-8°.

(C). Page XVII. *Jonas et saint Colomban.*

Jonas est un légendaire du VII[e] siècle, qui a composé des vies de saint Colomban, de sainte Fare et de quelques autres saints personnages. Il les a remplies de récits miraculeux, que la critique n'admettrait plus aujourd'hui, et qui laissent peu de crédit à ses témoignages. Saint Colomban s'est distingué par sa piété, par l'austérité de ses mœurs, et par un zèle que plusieurs écrivains modernes ont, comme Velly, jugé excessif : il pouvait du moins le concentrer plus humblement dans l'intérieur de son monastère de Luxeuil, et ne pas tant se mêler des affaires de la cour : rien ne l'obligeait à se constituer le censeur des princes de son temps. Voici comment s'exprime à ce sujet la Biographie universelle. (IX, 302): « Les Bénédictins, auteurs de l'histoire littéraire de la France, ont voulu « justifier saint Colomban; mais comme ils s'appuient sur des faits qui « n'ont pour garant qu'un moine, nommé Jonas (voy. Jonas), il serait

« très-possible que leur apologie ne parût pas convaincante ». Nous remarquerons en passant que l'article du légendaire Jonas, auquel on renvoie ici, ne se trouve point dans les volumes suivants de la Biographie universelle.

Plusieurs écrivains, dont nous n'entendons point adopter l'opinion, soutiennent qu'on a calomnié la reine Brunehaut. C'est la conclusion qu'Étienne Pasquier déduit des relations originales, de celles même où cette princesse est le moins ménagée : il a traité cette matière dans les chapitres VIII à XXI du livre V des Recherches sur la France, et non pas dans les chapitres VIII-XVII du livre X, cités en marge de la page 17 du présent volume : les Recherches de Pasquier n'ont que neuf livres.

(D) Page XX. *Et sic soluto promisso quiescimus.* (Derniers mots d'une vie de Hugues-le-Grand, par un anonyme).

Cette vie de Hugues-le-Grand, ou l'abbé, n'a point été insérée dans le Recueil des historiens de France. Elle n'est point indiquée dans la première ni dans la seconde édition de la Bibliothèque historique de la France, du père Lelong. On ne la connait que par la mention qui en est faite ici dans les préliminaires du tome XII de l'Histoire littéraire, d'après une note trop peu instructive de Sainte-Palaye.

(E) Page XXIII. *Il n'est pas douteux que l'ouvrage* (Ogier-le-Danois) *n'ait été retouché dans la suite pour le style.*

Les auteurs des douze premiers volumes de l'Histoire littéraire de la France avaient plus d'une fois prétendu, surtout dans leurs *Discours préliminaires*, que les grands romans en vers, puisés dans les fabuleuses aventures de Charlemagne et d'Artus, étaient d'une origine beaucoup plus ancienne que celle qui leur est communément attribuée. Pour appuyer leur opinion, ils faisaient remonter au XIe et même au Xe siècle plusieurs ouvrages de ce genre, que l'on regardait avec raison comme des productions des XIIe et XIIIe siècles. C'est ainsi que, dans l'Avertissement de leur tome VII, pag. 74, ils citent entre autres, comme un monument du *onzième siècle*, le roman d'*Ogier-le-Danois*.

La critique très-juste qu'ils essuyèrent à ce sujet ne les fit point, à ce qu'il semble, changer d'opinion ; car, dans le tome VIII, page 594, ils annoncent qu'ils ont découvert dans la bibliothèque de Marmoutiers un manuscrit d'*Ogier-le-Danois*, dont l'écriture est du XIe siècle au moins.

En vain leur objecta-t-on que le style de ce roman n'est pas celui de l'époque reculée à laquelle ils voulaient le reporter. Ils répondent ici (dans ce tome XII), mais indirectement, il est vrai, qu'*il n'est pas douteux que l'ouvrage n'ait été retouché dans la suite pour le style.*

Il est d'autant plus étonnant que nos prédécesseurs aient soutenu si obstinément la haute antiquité du roman d'*Ogier*, qu'eux-mêmes avaient cité (tome VII) des vers dans lesquels se nomme l'auteur, et qu'ils ne devaient pas ignorer l'époque très-connue de son existence. Cet auteur est le *Roi Adenez* ou *Adans*, qui prenait probablement ce surnom de *Roi*, parce qu'il avait été couronné dans un *Puy-d'Amour :* c'était un poète très-fécond. Outre le roman d'*Ogier*, il a composé ceux de *Cléomadès*, d'*Aymeric de Narbonne*, de *Berthe et Pépin*, etc. Il est bien prouvé qu'il

fut encouragé et protégé par Marie de Brabant, qui épousa, en 1274, Philippe III, dit le Hardi. Il florissait donc vers la fin du XIII[e] siècle, et n'est probablement mort que dans le siècle suivant.

Nous parlerons de ce poète et de ses nombreux ouvrages, lorsque nous serons arrivés, dans notre *Histoire littéraire*, à l'époque où il a vécu. Il nous suffit d'avoir relevé dans cette note l'erreur de nos prédécesseurs, qui ont voulu reporter au XI[e] siècle un poème qui n'a pu paraître qu'à la fin du XIII[e].

Nous observerons encore qu'ils ne citent que deux éditions de ce poème ou roman, lesquelles sont l'une et l'autre *in-4°*. Mais il en existe une *in-folio*, sans date, dont fait mention l'auteur du *Manuel du Libraire*, qui la donne pour la plus rare et la plus recherchée. En voici le titre : « *Ogier-le-Danois* (le roman nommé), parlant de belles victoires et grandes prouesses qu'il eut, etc. (trad. de rime du roi Adenès en prose). *Paris*, *pour Antoine Vérard*, in-fol. Goth. » On voit, par ce titre, que ce roman qui avait été d'abord composé en vers par Adenès, parut plus tard en prose. Il en fut ainsi de beaucoup d'autres anciens romans, comme nous aurons occasion de le remarquer dans plusieurs autres articles de notre ouvrage.

(F) Page 62. *On verra sur saint Bernard la solution lumineuse qu'il donne à cette difficulté.*

L'analyse de l'opuscule que saint Bernard composa pour répondre aux questions de Hugues de St.-Victor, se trouve aux pages 203 et 204 de notre tome XIII.

(G) Page 71. *Mammotreptus, ouvrage dont il y a dix-neuf éditions tout anciennes.*

Μαμμόθρεπτος, signifie un enfant à la mamelle, un nourrisson soigneusement allaité. Ce mot a été pris pour titre d'un Recueil d'explications de termes bibliques, à l'usage des clercs peu instruits, *in gratiam rudium clericorum*, dit Ab. Fabricius.

Au lieu de *Mammotreptus*, plusieurs éditions portent *Mammotrectus* ou *Mammotractus*, seu expositio vocabulorum quæ in bibliis, hymnis ecclesiæ, homiliis, etc., reperiuntur. On en connait aujourd'hui plus de dix-neuf éditions. — Argentorati, Schoiffer, 1470, in-fol. — Beronæ (Ergau). Helias Helie, 1470, in-fol. — Venetiis, Fr. de Hailbrun, 1476, in-4°. — (Sine loco). 1476, in-4°. — Venetiis, Fr. de Hailbrun, 1478, in-4°.—Coloniæ, J. Koélhof. 1479, in-fol. — Venetiis, Nic. Jenson, 1479, in-4°. — Mediolani, Pachel, Scinzenzeller, 1481, in-4°. — Venetiis, Oct. Scot. 1481. in-4°. — Venetiis, Fr. de Hailbrun, 1483, in-4°.— Venetiis, Fr. de Madiis, 1485, in-8°. Venetiis, Gabr. de Papiâ, 1486, in-4°. — Argentorati, 1487, in4°. — Argentorati,1489, in-fol. — Norimbergæ, Georg. Stuchs, 1489, in-4°. — Venetiis, Octavian. Scot. 1492, in-8°. — Venetiis, Simon Papiens. Bevilaqua, 1492, in-8°, 1493, in-8°. — Argentorati, 1493, in-4°; 1494, in-4°. — Venetiis, 1498, in-8°. — Mammotrectus, in-fol. sans indication de lieu ni d'année; mais cette édition paraît être de Strasbourg, chez G. Husner, entre 1476 et 1500. — Mammotrectus, in-fol., édit. sans date et sans nom de ville ni d'imprimeur : on la croit aussi de Strasbourg; elle est du XV[e] siècle.

A ces vingt-une (ou 23) éditions, il faut ajouter celle de Metz, 1511, in-4°, dont l'existence ne semble pas douteuse, quoique M. Teissier n'en ait pas fait mention dans son Essai philologique sur les commencements de l'imprimerie à Metz, publié en 1828, in-8°.

Panzer indique de plus une édition in-fol., sans date, et peu connue; il en omet deux que Fabricius désigne comme publiées à Paris, en 1510 et 1522, in-8°, et qui entrent dans le compte de 19, adopté par les Bénédictins.

Ces savants religieux pensent que Fr. Marchesini, auteur du *Mammotreptus*, vivait au XIII[e] siècle. Tiraboschi ne le place qu'au XV[e]; et cette opinion nous paraît beaucoup plus probable. Voyez Biblioteca Modenese, III, 153; VI 135. Storia della letterat. d'Italia, VI, part. 1, pag. 313.

(H) Page 80. *Dom Bouquet a depuis inséré dans sa Collection des Historiens de France* (tome VII) *un fragment considérable* (de la Chronique de Maillezais) *qui commence à l'an 841, et finit en 877.*

D'autres fragments de cette chronique se trouvent dans les volumes suivants de la même collection, savoir : Tome X, pag. 231-237, année 987-1031. — Tome XI, pag. 216-221, ann. 1035-1071. — Tome XII, pag. 400-408, ann. 1074-1134.

(I) Page 146. *Il était très-important... que des écrits semés de traits hardis, remplis de locutions impropres, dirigés suivant une méthode inconnue à toute l'antiquité, sans parler des erreurs grossières dont ils étaient infectés*, DEMEURASSENT ÉTERNELLEMENT FLÉTRIS AVEC LE NOM DE LEUR AUTEUR (Abailard).... *Heureuses les écoles de théologie, si cette leçon y eût toujours été profondément gravée dans le cœur des maîtres et des disciples!*

Le nom d'Abailard n'est point *flétri :* son tombeau, exposé depuis 1817 dans un des lieux publics les plus fréquentés, reçoit chaque jour des hommages, et perpétue le souvenir de ses talents encore plus que de ses faiblesses. En déplorant ses erreurs, on plaint surtout ses infortunes. Quelques-uns de ses contemporains l'ont jugé avec tant de rigueur, que la postérité lui devait au moins de l'indulgence. Nous doutons que beaucoup de lecteurs souscrivent aujourd'hui aux censures amères que dom Clément lui fait subir de nouveau dans cet article du tome XII de l'Histoire littéraire. Il est parlé d'Abailard en d'autres termes, aux pages 139, 166, 167, 204, 205, 249, 250, 255, 267 du tome XIII : nous y avons particulièrement recueilli les éloges que lui a donnés, et, selon Mabillon, prodigués, Pierre-le-Vénérable, l'un des hommes les plus éclairés et les plus vertueux du XII[e] siècle. Nous reproduirons quelques traits de ces éloges dans la note suivante.

(J). Page 148. (Abailard) *n'est devenu qu'un sophiste orgueilleux, un mauvais raisonneur, un poète médiocre, un orateur sans force, un érudit superficiel et un théologien réprouvé.*

On voit qu'il ne manque ici aucune des qualifications injurieuses qu'un écrivain peut essuyer. Nous ne prétendons point assurément qu'Abailard ait excellé dans tous les genres de littérature qu'il a cultivés; et nous avoue-

rons même que ceux de ses écrits qui nous ont été conservés, soutiennent assez peu la haute réputation qu'il s'était acquise. Tels qu'ils sont cependant, ils occupent encore un rang distingué parmi les productions de ce siècle; ils annoncent un talent flexible, des études variées et quelquefois profondes, un savoir fort étendu pour un tel temps. Entraîné dans des controverses scolastiques fort peu propres à former le goût et à éclairer la raison, il a embrassé, contre les réalistes, la doctrine des nominaux; et ce n'était peut-être pas le choix le moins judicieux ou le moins heureux qu'il pût faire. Il se peut qu'il ait porté un peu trop loin quelques-unes des opinions de sa secte, et surtout qu'il les ait appliquées témérairement à des matières théologiques. Mais on doit convenir que ses erreurs, quelque graves qu'elles aient paru à saint Bernard, ne tendaient au moins directement à renverser aucun des dogmes fondamentaux de l'évangile. Il désavouait les conséquences hétérodoxes que ses adversaires tiraient de ses doctrines métaphysiques.

Du reste, Pierre-le-Vénérable l'appelait un Socrate, un Platon, un Aristote; il le déclarait égal ou supérieur à tous les logiciens :

Logicis, quicumque fuerunt,
Aut par, aut melior.

Il lui attribuait non-seulement un esprit exercé, vif et subtil, mais une raison forte, et une éloquence victorieuse.

...... Ingenio varius, subtilis et acer,
Omnia vi superans rationis, et arte loquendi.

Il trouvait enfin que sa philosophie avait fini par devenir conforme à celle du Christ,

Ad Christi veram transivit philosophiam.

Ces vers de l'abbé de Cluni ne valent peut-être pas beaucoup mieux que la prose d'Abailard; mais ils démentaient d'avance toutes les critiques qu'on vient de lire dans le tome XII de l'Histoire littéraire.

(K). Page 152. *Nous nous dispenserons d'en faire le dénombrement, parce qu'elles n'ont aucun rapport à l'objet de cette histoire.*

La traduction des lettres d'Héloise et d'Abailard, publiée par dom Gervaise, en 1723, en 2 vol. in-12 avec le texte latin, a été plusieurs fois réimprimée : en 1782, à Paris, chez Bastien, 2 vol., in-8°, ou 2 vol. in-12, avec des corrections faites à la version par S. Fr. Bastien; en 1796, Paris, Fournier, 3 vol. in-4°, avec une nouvelle vie d'Abailard, par M. Delaulnaye.

On a plusieurs vies d'Abailard, qui renferment des extraits de ses écrits et surtout de ses lettres.

Vie de Pierre Abailard et celle d'Héloïse, son épouse, par dom Gervaise. Paris, Musier, 1720, 1723, 2 vol. in-12.

The History of the lives of Abailard and Heloïsa, with their original letters. Birmingham, 1787. By J. Berington, Basil, 1793, 2 vol. in-8°.

Ancienne Héloïse, manuscrit nouvellement retrouvé des lettres inédites d'Abailard et d'Héloïse, traduites par M. de Longchamps, avec des notes historiques, par M. H. de Puyberland. Paris, Dentu, 1823, 2 vol., in-8°.

Abailard et Héloïse, avec un aperçu du XIIe siècle, comparé sous tous les rapports avec le siècle actuel, et une vue de Paris tel qu'il était alors. Par H. C. F. C. Turlot. Paris, Janet et Cotelle, 1823, in-8°.

On rencontre de plus des notices sur Abailard, dans un très-grand nombre d'ouvrages, particulièrement dans le Dictionnaire critique de Bayle, articles Abailard et Héloïse ;—*Historia ecclesiæ parisiensis,* du P. Dubois, p. 710, etc. — Hist. des auteurs ecclésiastiques du XIIe siècle, par Ellies Dupin, p. 360 — *Commentarii de scriptoribus ecclesiasticis*, par Cas. Oudin, t. 2, 1160. — Hist. de Bretagne par D. Lobineau, t. 3, p. 139; t. 2, p. 147. — Mémoires de Niceron, t. IV, p. 1-45, article fourni par Papillon, qui l'a inséré depuis dans son Histoire des auteurs de Bourgogne: c'est une sorte d'abrégé de la vie d'Abailard par D. Gervaise, ouvrage dont Papillon fait un grand éloge.

Il est à propos de recourir à ces vies et à ces notices pour compléter ou modifier l'article Abailard du tome XII de l'Histoire littéraire.

Les auteurs de ce volume ont cru superflu d'indiquer les imitations ou, comme ils disent, les paraphrases des lettres d'Abailard et d'Héloïse. On doit en effet peu d'attention aux livres intitulés : Les amours d'Abailard et d'Héloïse (par Jacq. Alluis, avocat de Grenoble) 1679, volume réimprimé et augmenté sous le titre du Philosophe amoureux, 1697.—Hist. d'Héloïse et d'Abailard; La Haye, 1693; reproduite sous le nom d'Amours d'Abailard et d'Héloïse, Utrecht, 1696, 1697; Leide, 1703; Anvers, chez le Noir, 1720. — Amours et infortunes d'Abailard, etc., par M. Dubois, La Haye, 1711. Tous ces volumes sont de format in-12. — Lettres d'Abailard et d'Héloïse en vers français, par Godard de Beauchamps; Paris, Jacq. Estienne, 1714, in-8°; Paris, Colombat, 1721, in-8°: l'auteur ne fait que versifier la prose de Bussy, qui avait paraphrasé deux épîtres d'Héloïse et d'Abailard, t. IV des lettres de Bussy, édit. de 1714.

Mais on distingue parmi les poèmes de Pope, l'épître *Eloisa to Abelard,* qui a été imitée en vers français par Colardeau. Un volume, in-12, publié à Paris en 1775, contient les lettres et épîtres amoureuses d'Héloïse, avec les réponses d'Abailard, traduites librement en vers et en prose, par MM. de Bussy, de Beauchamps, Pope, Colardeau, Dorat, Feutry, Mercier, etc., précédées « de la vie, des amours et infortunes de ces deux célèbres époux, par M. A. CC., et enrichies d'une nouvelle lettre d'Abailard, pour servir de réponse à la fameuse lettre de M. Pope. »

(L). Page 176, où le renvoi est indiqué par (1)... *Je demande si les dignités ecclésiastiques sont spirituelles ou séculières. Tout homme sensé me répondra sans doute qu'elles sont de la* seconde *espèce. — L'église a sagement retiré ses droits des mains des étrangers, pour les dispenser elle-même, suivant les lois de l'équité et de la convenance.*

Au lieu de *seconde*, il faut sans doute lire *première*. Du reste, ces *raisonnements* d'Honoré d'Autun n'étaient peut-être pas sans réplique, quoiqu'on dise ici qu'ils ne sont pas *les pires* de son livre.

(M) Page 191 (Orderic Vital) *vivait encore en* 1143; *mais depuis ce temps, on n'aperçoit aucun vestige de son existence.*

M. Louis Dubois, qui a publié une notice plus étendue sur la vie d'Or-

deric Vital, place sa mort sous l'année 1141. Suivant lui, cet historien ne fait mention d'aucun fait réellement postérieur à cette date. En rapportant la mort de Jean, évêque de Lisieux, il la donne pour si récente que ce prélat n'était pas encore remplacé. Or, Jean était mort le 21 mai 1141. Enfin Orderic déclare qu'il cesse d'écrire, et se représente comme tout près d'achever sa carrière, en la 12e année après l'élection d'Innocent II, élection qui s'était faite en février 1130. Cependant nous devons observer qu'Orderic Vital finit son second livre, en disant qu'Innocent II siégea 12 ans, « durant lesquels « il établit beaucoup de choses, dont on n'a conservé qu'un petit nombre. » Ces derniers mots n'ont pu être écrits, à ce qu'il semble, qu'après la mort de ce pontife, c'est-à-dire qu'après le 24 septembre 1143.

Cette notice de M. Louis Dubois accompagne sa traduction d'Orderic Vital, qui fait partie de la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Guizot; tomes XXV-XXVIII; Paris, Brière, 1825, 1826, 4 vol., in-8°.

(N) Page 192. *L'ouvrage finit par la relation des guerres de l'impératrice Mathilde, comtesse d'Anjou, et d'Étienne de Blois, au sujet du royaume d'Angleterre et du duché de Normandie.*

Le plus ancien manuscrit de l'ouvrage d'Orderic Vital se conserve dans la bibliothèque publique d'Alençon, où il a été déposé par M. L. Dubois, qui l'avait retrouvé parmi de vieux parchemins confusément entassés dans une salle du district de l'Aigle. C'est un in-4°, peut-être autographe, provenant de l'abbaye de St.-Évroul, où vivait l'auteur, mais incomplet et ne contenant guère que les 5 derniers des 13 livres. Deux copies de ce manuscrit original ont été faites au XVIe siècle, lorsqu'il était encore complet : l'une paraît avoir péri en 1794 dans l'incendie de la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés; l'autre remplissait 4 vol. in-folio, dont 2 existaient à l'abbaye de Glandeuil-sur-Loire, et deux à celle de St.-Ouen. Ces deux derniers tomes se retrouvent à la bibliothèque de Rouen. Trois autres copies, faites pareillement au XVIe siècle, mais non, à ce qu'il semble, sur l'original de St.-Évroul, sont à la Bibliothèque du Roi, sous les numéros 5122, 5123 et 5124; le même dépôt possède deux volumes in-4°, numérotés 5506 et renfermant les 6 premiers livres d'Orderic Vital; enfin un fragment du troisième livre, écriture du XIIIe siècle, est compris dans le recueil n° 4861.

André Duchesne, en 1619, n'imprima l'ouvrage que sur le manuscrit 5122, et probablement sans faire usage de celui de l'abbaye de St.-Évroul. L'édition entreprise par des Bénédictins au commencement du XVIIIe siècle n'a pas été publiée. En 1757, parut le tome IX de la collection des Historiens de France; il contenait 9 pages (10-18) d'extraits des 7 premiers livres d'Orderic, savoir les articles relatifs aux annales françaises, depuis 888 jusqu'à 987. Ce n'était qu'une bien faible partie de ces livres; et déjà même 3 de ces 9 pages avaient été insérées dans le tome VIII de la même collection comme appartenant à la chronique de Hugues de Fleury; car Hugues et Orderic, qui étaient contemporains, ont tous deux écrit ces articles, précisément dans les mêmes termes. Du reste, dom Bouquet y corrige, d'après le manuscrit de St.-Évroul, quelques-uns des passages imprimés par Duchesne. On n'aperçoit point de corrections du même genre dans

3 pages (234-236) du tome x, où les continuateurs de Bouquet ont placé des fragments plus courts encore d'Orderic Vital, qui se rapportent aux années 987 à 998. Le tome xi nous présente (p. 221-248) des extraits un peu plus étendus des livres i, iii, iv, v, vi et vii, en ce qui concerne l'histoire des règnes de Henri I[er] et de Philippe I[er] : ici, l'édition de 1619 a été revue avec plus de soin, et rectifiée d'après les manuscrits de St.-Évroul, de St.-Ouen, et de la Bibliothèque du Roi, n° 5506. Enfin le tome xii contient (p. 585-770) une partie considérable des 13 livres, excepté le 2[e] et le 3[e] : on y trouve tout ce que l'auteur a écrit sur les affaires publiques de son propre temps depuis 1075 jusqu'en 1141, avec un excellent choix de leçons et de variantes recueillies dans les manuscrits. Mais quelles que soient l'exactitude et l'utilité de ce dernier travail, toujours est-il vrai qu'il n'y a guère qu'un tiers de l'ouvrage d'Orderic dans la grande collection des historiens de France.

M. Louis Dubois, qui a profité de tous ces travaux, a eu de plus communication de l'exemplaire de 1619, corrigé, il y a cent ans, par dom Bessin. Il a recommencé l'examen des manuscrits, et il avait fait aussi tous les préparatifs d'une édition nouvelle, lorsqu'il a publié une version qui en peut tenir lieu; car elle suppose toutes les corrections faites et à faire au texte, et elle est accompagnée de notes instructives, quoique très-concises.

(O) Page 198. *Ce trouvère facetieux, choraula facetus.*

Χοραύλης signifie joueur de flûte, et c'est aussi le sens du mot latin *choraules* ou *choraula* dans Pline, dans Fortunat et dans les écrivains du moyen âge. Il s'applique ici à un trouvère qui accompagnait ses chansons du son de quelque instrument.

(P) Page 230. *Cet acte porte que ces chanoines inutiles et mercenaires ne recevront plus annuellement que vingt sols, à moins qu'ils ne viennent faire le service en personne.*

Il s'agit ici d'un usage qui existait alors, et en vertu duquel le pape, après avoir proposé à un chapitre de cathédrale un sujet à élire comme chanoine, le dispensait d'assister aux offices, et l'autorisait à faire desservir sa prébende par un ecclésiastique non titulaire : ce qu'on appelait alors chanoine mercenaire. De nos temps un des chanoines vicaires-généraux pouvait être aussi dispensé de l'assistance, à raison des lettres *de comitatu* que l'évêque avait le droit de signifier au chapitre assemblé.

(Q) Page 234. *Or, cette ville de Tyr en Italie est une pure chimère.*

Cette ville ne paraît pas autant chimérique que le prétend l'auteur de l'article, et l'on peut croire qu'il en existe encore actuellement une sous le nom de *Thorano* au diocèse de Rieti. Les recherches archéologiques dans la Sabine, qui ont été faites en 1810, par commission de notre Académie des inscriptions, ont très-bien établi que le bourg actuel de Thorano, situé sur la rivière du même nom, a succédé à l'ancienne *Tiora*, dont les ruines sont voisines, et dont il est parlé au premier livre des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse. Voici les diverses variantes du nom moderne de Thorano.

Dans le Martyrologe MS. de St.-Maxime de Trèves, cité par les Bollandistes, pag. 672, IX julii, il est dit en parlant du martyre de Sainte-Anatolie : *Festianus... jussit eam inde ejici et duci ad civitatem Turensem*, et après les détails de son martyre, il est ajouté : *cives autem Turenses rapuerunt corpus sanctæ virginis.....* Le Martyrologe romain porte sous la même date : *in civitate Thora apud lacum Velinum, passio Stæ-Anatoliæ virginis.* Le pape Anastase IV, dans un diplome de l'an 1153, rapporté par Ughelli, Italia sacra, tom I, Art. Reate, p. 110, porte : *plebem Stæ-Anatoliæ in Tore.* Le Chronicum Farfense, apud Muratori Rer. italic. script., tom. 2, part. 2ᵉ p. 538, spécifie la situation d'un terrain, sujet à une redevance de cent sols, et en ces termes : *intra antiquam civitatem Turris.*

A ce sujet on ne doit pas négliger de remarquer que faisant l'énumération des quatorze anciennes villes de la Sabine, Pline nommait *Curenses* une de ces cités, dans les Mss suivis par Hardouin ; mais que l'édition de 1469 la nomme *Turenses.* Or comme on a eu occasion plusieurs fois de rencontrer dans cette édition, si précieuse et si rare, des leçons très-heureuses, celle-ci méritait d'être relevée dans la question de savoir, si l'existence d'une ville de Tyr en Italie doit être déclarée absolument chimérique.

Enfin Baronius fait observer, relativement au passage tiré du Martyrologe romain, qu'en d'autres Martyrologes, on lisait : *Tyri ad lacum Vulsinum*, mais qu'au lieu de *Tyri* on doit lire *Thora,* et qu'au lieu de *Vulsinum* on doit lire *Velinum.* En effet on a récemment vérifié que la bourgade actuelle de *Thorano*, ainsi que l'église de Ste.-Anatolie, sont situées au pied d'un mont marqué du nom de Velino dans les meilleures cartes du pays ; et Sperandio, dans son ouvrage intitulé *Sabina*, cite en cet endroit un lac appelé Velino, comme le mont. L'objet de cette note étant purement géographique, on n'y a dû comprendre rien de ce qui concerne spécialement l'article de l'anonyme, auteur de la pièce intitulée Translation des reliques de sainte Christine.

(R) Page 235. *Les laïcs assistaient encore dans ce siècle aux offices de la nuit.*

Cette coutume durait un siècle après, vers l'an 1226, ainsi que le témoigne l'auteur de l'*Exordium magnum ordinis cisterciensis*, Distinct. Vᵃ cap. XVIII, pag. 212, où il s'agit de la vision qu'un chevalier nommé Conrad eut dans l'église de l'abbaye d'Éverbach pendant les matines auxquelles il assistait, la vigile de la fête de la Purification.

(S) Page 240. *L'abbé le Massieu.*

Il faut lire *l'abbé Massieu.* L'Histoire de la poésie française, publiée par cet abbé en 1734, in-12, à Paris, est peu instructive, du moins en ce qui concerne notre littérature du moyen âge.

(T) Page 257. *C'est toujours le même ton d'insolence, le même esprit d'aigreur, de satire et de calomnie qui règnent dans cette pièce, le plus scandaleux des libelles diffamatoires que le XIIᵉ siècle ait enfantés.*

Bérenger, disciple d'Abailard, a écrit une apologie de son maître que

saint Bernard avait traité d'hérétique, d'artisan de mensonges, de précurseur de l'antechrist. Il a toujours été difficile, dans les controverses théologiques, de ne pas franchir les bornes de la modération, de ne mêler aux arguments aucune personnalité; et nous sommes loin de prétendre que Bérenger ait évité, mieux qu'un autre, les écueils du genre polémique. C'était mal-à-propos sans doute qu'il accusait saint Bernard d'avoir, dans son jeune âge, composé des chansons profanes; le reproche de plagiat qu'il lui adressait avait encore moins de fondement. Mais nous croyons qu'il y a de l'injustice, et surtout de l'exagération à dire que cette apologie d'Abailard n'est qu'un libelle diffamatoire et le plus scandaleux que le XII[e] siècle ait produit; il est trop vrai que plusieurs théologiens, et même quelques-uns des plus orthodoxes, n'épargnaient pas les invectives à leurs adversaires, et même qu'ils ne s'en tenaient pas toujours aux injures.

(U) Page 258. *Une entière conviction.*

Pierre Bérenger ne reproche ici aux Chartreux que la rigueur peu charitable et peu modeste avec laquelle ils censuraient et condamnaient ceux qu'ils n'auraient dû qu'édifier. Il se plaint de leur penchant à croire le mal, de leur empressement à recueillir et à répandre toutes les accusations. Peut-être y mettaient-ils plus de réserve qu'il ne le suppose; mais l'habitude qu'il leur impute, était du moins fort répréhensible en elle-même. D'ailleurs le XII[e] et le XIII[e] siècle fourniraient plusieurs autres documents qui autoriseraient à penser que les Chartreux n'avaient point encore atteint le degré de perfection ou de régularité qui a depuis distingué leur ordre.

(V) Page 261. *D'en faire deux hommes distingués.*

On veut dire deux hommes *distincts :* signification que le mot *distingués* a perdue depuis qu'il est habituellement employé et prodigué dans un tout autre sens.

(X) Page 295. *Gautier de Coinsy.... écrivain de la fin du XII[e] siècle.*

Ce poète ou versificateur français, auteur ou traducteur de contes dévots, appartient plutôt au XIII[e] siècle. Le Grand d'Aussi dit qu'il est mort en 1236. Nous nous proposons de le placer parmi les auteurs qui ont terminé leur carrière sous saint Louis. Il est fait mention de Gautier de Coinsi ou de Comsi aux pages 29, 226 et 227 du Discours sur l'état des lettres au XIII[e] siècle, tome XVI de l'Hist. littéraire de la France.

(Y) Page 295. *Qu'il cite de la seconde.*

L'académicien que dom Clément désigne, et auquel il porte un défi, est Racine fils qui a présenté, en 1744, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, une notice sur le poème de Gautier de Coinsy en l'honneur de la Sainte Vierge. Gautier dit lui-même qu'il n'a fait que mettre en rimes l'ouvrage que *Mestre Hue li Farsis* avait composé en latin sur le même sujet. Lorsque nous parlerons de ce poème, nous aurons à le comparer avec le livre de Hugues, qui en a fourni la matière. Sans doute, Gautier a usé de

ses licences de poète; mais il doit à Hugues le fonds de ses récits. Hugues avait été au XIIe siècle chanoine régulier de St.-Jean des Vignes à Soissons: Gautier était au XIIIe, prieur de St.-Médard dans la même ville. Hugues n'est pas le moins crédule ni le moins romancier des deux, ainsi qu'on en peut juger par la notice même qui se lit ici de ses relations miraculeuses. Racine dit « que le poème contient le détail de 75 miracles tous absurdes, « que la superstition imagina seule, et que seule elle peut avoir accrédités « dans un siècle où l'on se faisait de la plus sainte des religions une idée « aussi contraire à sa pureté qu'à sa grandeur. » Il ajoute que « l'écrivain, « trompeur de bonne foi, ce qui se rencontre assez souvent dans les men- « songes de cette espèce, se donne pour témoin oculaire de presque tous « ces miracles, et place dans le Soissonnais la scène de la plupart. » Ces observations ne sont assurément pas moins applicables à Hugues Farsit, qui a vu aussi plusieurs des prodiges qu'il raconte : *vidimus et nos, etc.*

(Z) Page 314. *Les* ATTENTATS *d'Abailard.*

Ce mot d'*attentats* ne s'applique ici qu'à des opinions philosophiques et théologiques professées par Abailard. Ce sont tout au plus des erreurs, que l'on transforme en crimes. Ce langage, qu'il faudrait s'interdire même en des livres de controverse, est surtout fort peu convenable dans une histoire littéraire. Nos prédécesseurs ont coutume de s'exprimer avec plus de modération et d'impartialité; mais l'article d'Abailard, et ceux où il est fait mention de lui, semblent souvent écrits sous la dictée de ses adversaires les plus malveillants.

(A²) Page 315. *Dont les uns ont voulu faire honneur à saint Bernard.*

Dans notre tome XIII, page 212, ce Traité de la vie solitaire est attribué à Guillaume de St.-Thierry, et retranché du nombre des écrits authentiques de saint Bernard.

(B²) Page 349. *Vossius se trompe évidemment en le faisant fleurir au XIIIe siècle.*

Cette erreur vient de ce qu'on a confondu Pierre de Poitiers, moine de Cluni, avec Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de Paris.

Dans le tome XVI de cette Histoire littéraire, page 484, nous distinguons non-seulement ces deux personnages, mais un troisième Pierre de Poitiers, religieux de Saint-Victor, à Paris, au commencement du XIIIe siècle et auteur d'un Pénitenciel.

(C²) Page 350. *Où les lumières de l'abbé de Cluni semblent avoir moins influé que son* retour.

Le mot *retour* est employé ici dans le sens de reconnaissance. En comparant Pierre de Poitiers, le Cluniste, à Virgile, à Horace, à Ovide, à Lucain, à Stace, à Boëce, Pierre-le-Vénérable payait de *retour* un versificateur par lequel il avait été loué lui-même avec une égale exagération.

(D²) Page 351. *On aura soin de la faire connaître en son lieu.*

Il est parlé de cette pièce de vers, page 262 de notre tome XIII, dans l'article qui concerne Pierre-le-Vénérable.

(E[2]) Page 356, *Comme on le fera voir en son lieu.*

Notre tome XVI, pages 484-490, contient l'article de Pierre de Poitiers, chancelier de l'église de Paris : nous y indiquons les ouvrages qui lui appartiennent, et ceux qu'il faut attribuer à des auteurs qui ont porté le même nom que lui. A-t-il composé un Abrégé de l'Histoire de la Bible? On *l'assure* ici dans le tome XII. Nous ne le nions pas dans le tome XVI; mais nous n'y donnons pas ce fait pour bien *certain.*

(F[2]) Page 360, *par dom Jean Bernard Planchette et non Blanchet, comme l'écrit le père Lelong.*

L'Histoire des miracles opérés en 1140, à l'abbaye de St.-Pierre-sur-Dive, est indiquée deux fois dans la seconde édition de la Bibliothèque historique de la France du père Lelong; d'abord sous le n° 4191, où Jean Bernard *Planchette* est nommé comme traducteur de la relation d'Aimon, puis sous le n° 12710, où l'on a, par erreur, imprimé *Blanchet* au lieu de Planchette. C'est de part et d'autre, le même livre publié à Caen, en 1671, in-12. Au n° 12710, on a mis in-16.

Un fragment du texte latin de Haymon a été publié par Mabillon, p. 393 des Annales de l'ordre de St.-Benoit, et inséré par D. Brial, p. 318 et 319 du tome XIV de la collection des historiens de France.

(G[2]) Page 362. ... *dit M. d'Auvigny d'après l'infidèle et passionné dom Gervaise, dont il n'est que le servile imitateur.*

Ces expressions injurieuses sont d'autant plus étranges qu'aucune *passion* ne pouvait les dicter en 1763. d'Auvigny était mort depuis vingt ans : il avait péri, jeune encore, à la bataille de Dettingen, après avoir publié plusieurs recueils qu'on peut, si l'on veut, appeler compilations. Le plus connu est une série de vies d'hommes illustres, qui a été continuée par Pérau et par Turpin. D'Auvigny a rédigé les 70 premières de ces notices. Dans celle qui concerne Suger, il *n'imite* point Dom Gervaise; mais il profite du travail de ce religieux; il n'est pas plus *servile* que n'ont coutume de l'être les abbréviateurs.

Dom Gervaise est mort nonagénaire en 1751; il avait essuyé assez de tribulations pour qu'on pût lui pardonner quelques erreurs, et même quelques fautes, s'il est vrai qu'il en ait commis. Il a composé plusieurs vies de saints; mais ses deux principaux ouvrages sont une Histoire d'Abailard, Paris, 1720, 2 vol., in-12, et une Histoire de Suger, Paris, 1721, 3 vol. in-12. Ces deux productions ont essuyé des critiques, et obtenu d'honorables suffrages.

(H[2]) Page 374. *Elle n'était pas indigne d'être gravée sur son tombeau.*

Nous croirions plutôt qu'elle ne méritait pas d'être transcrite dans cette histoire, sinon comme un des plus sensibles exemples du mauvais goût et de l'extrême inhabileté des versificateurs latins du XII[e] siècle.

(I 2) Page 375. *Lux septima Theophaniæ.*

Ces mots indiquent le 12 janvier, septième jour après l'Épiphanie, ou, comme on disait souvent alors, la Théophanie, (la manifestation de Dieu). Cette fête est aussi quelquefois appelée *Apparitio.* Theophania se traduisait en français du moyen âge par Tiéphanie, Tiephaine, Tiphaine, Tifaigne. Ces mots, quand ils se présentent seuls, ne désignent que le six janvier; mais avec une addition, ils servent à exprimer une autre date: Tiphaine de Noël est le 25 décembre.

(J[2]) Pag. 375. *Une épitaphe qui renferme son éloge d'une manière très-élégante.*

D. O. M.

ET PIÆ SUGERII ABBATIS MEMORIÆ.

Siste gradum, viator, et funeri regum intentus piis etiam Sugerii
Manibus bene precare: cui Gallia debet quod regum splendor
Nec lapsu temporis pereat, nec mortis, nec funeris umbra extinguatur.
Is magis virtutum quam generis prosapia clarus, exemplo docuit
Illustrius esse magnum fieri quam nasci: jam in ipsa infantia teneram
Ætatem ingenii præstantia supergressus futuri moderaminis augurium dedit.
Vix decem annos natus in hoc cœnobio monachi vitam professus est;
Et in claustro cum regia prole feliciter educatus abunde didicit non inutilem
Fore tum regno, tum sibi monasticam pietatem quæ cum sceptro adolevisset.
Tourlaci præpositura donatus, ut eam vindicaret a Puteolensium injuriis,
Quod precibus, quod minis non obtinet, armis exequitur, nec temerari gladio
Visa est manus, quam armarent Dei jura, Regis honos, fratrum et patriæ salus.
Hinc ad Gelasium papam, dein ad Calixtum publicus orator misssus, ita Ecclesiæ
Regnique consuluit rebus, ut ejus prudentiam in eo ætatis flore summam
Roma miraretur magis, quàm creditam ei supremi negotii summam.
Hujus cœnobii omnium votis renuntiatus abbas, non eo infulæ apice eminentior
Factus, sed utilior, suos a pristina semita non nihil deflectentes, observantiæ
Restituit, compendienses canonicos regulæ addixit benedictinæ, genovefenses augustinæ.
Toti insuper Ecclesiæ opportunissimus, hanc plurimum juvit in conciliis
Suffragio, in aula præsidio, et ubique morum probitate quæ decebat Sugerium,
Uti sincere gratulatur Claræ Vallensis abbas Bernardus.
Quam inspicis, viator, regiam templi mólem nostro Sugerio acceptam refer:
Hanc enim a fundamentis ad fastigium erectam promovit; hanc pretiosissimis
Muneribus atque ornamentis, consulta undique peritissimorum industria decoravit.
At sicut in hoc multiplici opere pii præsulis lusit devotio, ita in angusto cellæ
Spatio quam ecclesiæ contiguam sibi construxerat singularis modestia fulsit;
Adeo ut Petrus venerabilis eam intuitus, stupens dixerit: Quam vere nostram
Vanitatem homo iste condemnat, qui non, sicut nos, sibi, sed soli Deo ædificat!
Gravis curis tumultuantis aulæ quæ pœne in illum incumbebat tota,
Cum jam unice Deo (quod summum optabat) adhæsurus otium in cellula pararet,
Ut iterum quietem aliis daret, ademit sibi; at si extra monasterium diù, tamen extra se nunquam.
Navigante in Syriam rege, unanimo omnium regni ordinum voto, imo pontificis
Maximi jussu, in Atlantis subsidium novus Alcides suffectus, sine socio, gallicum
Orbem sustinuit; principibus carus, regi fidelissimus, benevolus singulis, ut eum ad id muneris
Electum a Deo scirent, in quo haberet Gallia quem suspiceret, rex quem amaret, cœlum quem coronaret.
Apud Regem ex itinere reducem a nonnullis susurris quidem appetitus, sed
Injurias beneficiis ultus, edocuit se non majora potuisse patrare, quam pati: inde factum est
Ut deterso sola SUGERII virtute mendacii fuco ab sincerrimo rege PATER PATRIÆ
Sæpius appellaretur.
Sed heu! lubricam mortalium sortem! lenta febre opprimitur, ac tandem inter
Manus episcoporum et suorum gemitus eripitur humanis, divinis statim inferendus,
Imo inter sanctos, teste Bernardo, recensendus; quemque rex impense coluerat
Vivum, luxit mortuum.

(K²) page 375. *Par Guillaume, son secrétaire.*

C'est dans ce tome XII, page 545, que l'on trouve une notice sur ce *Guillaume*, moine de Saint-Denis, auteur d'une Vie de Suger, ou plutôt d'un panégyrique de ce grand ministre; car on y exalte beaucoup plus son mérite et ses vertus, qu'on ne fait connaître ses actions et les évènements dans lesquels il joua un rôle si important. Au reste, la postérité a confirmé les éloges que Guillaume donnait à son patron. Six siècles après la mort de Suger, l'Académie française proposait son éloge pour sujet du prix d'éloquence. M. Garat fut couronné dans ce concours; et nous croyons devoir extraire du discours qui lui mérita le prix le passage suivant où Suger nous paraît justement apprécié.

« Suger est parmi nous le premier ministre de la troisième race qui ait mérité et obtenu une grande gloire; il a été même, pour l'Europe entière, le premier homme qui, dans le chaos de la féodalité, ait eu quelque idée de l'administration publique. Né sujet et devenu simple abbé d'un monastère, il monte un instant sur le trône, sous le titre de régent; et la justice de l'histoire place l'abbé de Saint-Denis parmi nos rois, entre Charlemagne et Saint-Louis. Dans ces temps malheureux, où il était plus difficile de faire obéir les hommes aux lois que de créer une législation, il ne put déployer que les talents d'un grand administrateur; mais nous verrons ses principes d'administration se transformer en lois dans les siècles qui le suivent, et ce qu'il a fait comme ministre servir de modèle aux établissements de Saint-Louis. Nous verrons qu'il est juste de faire entrer Suger dans le partage de la gloire de ce monarque législateur. »

(L²) Page 379. *Nous verrons à l'article de saint Bernard les mouvements qu'il se donna pour accommoder cette affaire* (de Pierre de la Châtre).

Voyez, dans le tome XIII de cette Histoire littéraire, l'article de saint Bernard, page 167, et un article qui concerne particulièrement Pierre de la Châtre, pages 447-453. Il est aussi question de cette affaire à l'article de Louis-le-Jeune, page 50 du tome XIV.

(M²) Page 395. *André Duchesne a fait reparaître cette production* (De Vita Ludovici-Grossi) *bien plus épurée* qu'après (lisez *d'après*) *divers manuscrits, dans le IVe tome de son grand Recueil des écrivains qui ont traité de notre histoire.*

Il en existe une meilleure édition, pages 10-63 du tome XII de la grande Collection des historiens de France, tome publié par les Bénédictins en 1781. Les éditeurs (D. Clément et D. Brial) ont collationné cette Vie de Louis-le-Gros sur quatre manuscrits, un de Saint-Denis, un de Saint-Germain et deux de la Bibliothèque du Roi, n°s 5925 et 6265.

(N²) Page 401. *Mais il y a mille exemples pour confondre son ignorance et détruire sa téméraire induction.*

On ne saurait approuver l'amertume de ces expressions, quand même on serait persuadé que le P. Germon se trompait en contestant l'authenticité de plusieurs chartes alléguées par dom Mabillon et par d'autres Bé-

nédictins. Germon du moins parle un langage plus poli; sa critique est décente et modérée, et peut-être ses objections ne sont-elles pas toujours aussi faibles que l'ont supposé ses adversaires, dom Coustant et les auteurs du Nouveau Traité de diplomatique. L'ouvrage du P. Germon a paru en 1703, sous ce titre : *De veteribus regum Francorum diplomatibus Dissertatio,* à Paris, in-12. Il était adressé à Mabillon : il a été suivi, en 1706 et 1707, de deux Dissertations sur le même sujet. Raguet a publié, en 1708, in-12, une Histoire des contestations sur la diplomatique.

(O[2]) Page 401. *Dom Gervaise a bâti sur ce voyage une Histoire qu'il a tirée entièrement de son imagination.*

L'auteur du tome XII de l'Histoire littéraire de la France en veut beaucoup à dom Gervaise, qui pourtant ne dit *sur ce voyage* que ce qui semble attesté par les actes et les écrits du temps. Suger étalait, en 1125, un luxe très-mondain; peut-être était-ce pour mieux conserver les droits de son abbaye. Dom Félibien en est persuadé et ne voit là qu'un zèle honorable; mais dom Gervaise ne nous paraît pourtant pas inexcusable d'en avoir jugé autrement. Car saint Bernard, en 1128, félicite Suger de ce qu'il vient de renoncer enfin à ses habitudes peu édifiantes, *tua illa pristinæ tuæ conversationis insolentia.* Les censeurs de Gervaise viennent de dire eux-mêmes, ci-dessus page 368 : « La conduite personnelle de l'abbé n'était « nullement propre à couvrir ces désordres (des moines). Son luxe semblait « le disputer à son crédit; sa table, ses habits, ses équipages annonçaient « plutôt un grand du siècle qu'un supérieur de moines. » Gervaise n'a rien dit, rien *imaginé* de plus.

(P[2]) Page 404. *Ce morceau* (l'Histoire de Louis VII) *ne s'y trouve pas aussi plein et aussi correct que dans l'édition de Duchesne.*

L'opuscule intitulé : *Historia gloriosi regis Ludovici VII, filii Ludovici Grossi*, a été reproduit avec des corrections, des variantes et des notes instructives, dans le tome XII (pages 124-133) du Recueil des historiens de France, tome publié par les Bénédictins (Dom Clément et Dom Brial), en 1781, dix-huit ans après le tome XII de l'Histoire littéraire de la France.

(Q[2]) Page 405 (où ce renvoi a été, par erreur, marqué R[2]). *L'abbaye de Saint-Denis, long-temps avant Suger, était en possession d'écrire l'histoire de nos rois.*

Dès le temps de Charlemagne, et durant les trois siècles suivants, quelques religieux de Saint-Denis ont pris note, ou tenu des registres plus ou moins incomplets, des principaux évènements ou de ceux auxquels ils attachaient le plus d'importance. S'ensuit-il qu'avant le XII[e] siècle, cette abbaye ait été chargée ou mise *en possession* d'écrire l'histoire des rois de France? nous ne le croyons pas. Suger conçut le premier la pensée de réunir toutes ces Chroniques en un seul corps, et de les continuer par les annales de chaque nouveau règne. C'est ainsi que s'est formé depuis, et au moyen de rédactions nouvelles, le recueil appelé Chroniques de Saint-Denis ou Grandes-Chroniques. Voyez sur ce sujet, les Mémoires de Sainte-Palaye, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

tome XV, page 580, et le Discours préliminaire sur l'état des lettres au XIII[e] siècle; Histoire littéraire de la France, tome XVI, page 184.

(R[2]) Page 408 (où ce renvoi est par erreur, marqué Q[2]). *Dont il était cousin et à peu près son égal pour l'âge.*

On pourra trouver quelque incorrection dans cette ligne; mais on voit assez que les auteurs veulent dire que saint Bernard et Hugues de Macon étaient à peu près du même âge.

(S[2]) Page 410. *Donnant tout le reste à un de ses neveux.*

Ce testament est si conforme à l'ordre naturel des successions, aux lois et aux maximes qui régissent la transmission des biens, qu'on a d'abord quelque peine à concevoir comment il a pu être considéré comme une tache à la mémoire de Hugues de Macon. Mais il faut songer que saint Bernard en avait jugé ainsi, entraîné par les opinions et les habitudes de son siècle. Il faudrait d'ailleurs savoir de quelle nature étaient ces biens, légués par le prélat à son neveu; s'ils provenaient d'établissements et de revenus purement ecclésiastiques; ou s'ils devaient rentrer dans les domaines de la famille des comtes de Macon, à laquelle le légataire appartenait.

(T[2]) Page 412. *Qu'il ne* FLEURISSAIT *que vers la fin du* XV[e] *siècle.*

On est convenu depuis assez long-temps d'écrire *florissait* et *florissant* quand ces mots sont employés dans un sens figuré.

(U[2]) Page 449. *Le titre de la quatrième lettre est de Garde du cœur.*

Un très-beau mss. petit in-fol° en vélin, de la bibliothèque Mazarine, provisoirement noté n° 692, contient, parmi plusieurs autres compositions ascétiques du même temps, un ouvrage intitulé : *de la Garde du Cuers.* L'écriture très-belle de ce ms. paraissant appartenir à la fin du XIII[e] siècle, on pourra remarquer la parfaite identité du titre, sans en pouvoir conclure que la composition française soit de la même plume que la lettre latine qui est citée dans l'article auquel cette note se rapporte. Mais le mss. que nous citons, provenant de la Belgique, on voit au moins que ce titre était alors usité dans la région de France où naquit le chartreux Jean de Mont-Médi.

Voici le registre des matières traitées dans le mss. que nous citons.

Por ce que len puisse tost trouuer ce que len querra en cest livre, ceste page mostre au lisant de quiex choses cil qui cest livre firent, parolent en chascun de leur tytres. Li premier livre est apeles la garde du Cuers et enseigne VII vertus par lesquiex li cuers est gardes a Dieu. La seconde vertu est apelée esperance. La tierce vertu et par quoi li cuers est gardés, ce est la parole et li ensaignement notre seigneur. La quarte vertu sont tribulations et aversités. La quinte est la decepline et li atempremens du sens de son cors. La siste vertu est netete edefiee à notre Seigneur. La septième vertu est pes de conscience.

Ce mss. est terminé par un Recueil de vers alexandrins formant dix-neuf

feuillets, comprenant vingt-sept vers à chaque page, en tout trois cent quatre-vingt-dix-huit vers. Voici les quatre premiers.

Seigneur li uer d'amors uos seront il plesant
Se ge les uos ueil dire osrois les entesant
Se uos dites oil : donc oez en pensant
Quar cil nes entent mie : qui n'a cuer desirrant.

(V²) Page 449. *D'un de ses miracles à Cologne*, *en* 1136.

Hervinus (Evervinus) abbas Steinveldensis : « In plateâ, ubi sermonem « habuit vir beatus (S. Bernardus), eo quòd Ecclesia populum capere non « sustineret, nobis adstantibus, cæcus quidam visum, et mancus aridæ « manûs simul et bracchii adeptus est sanitatem. »

C'est un des miracles attribués à saint Bernard, dans le livre VI (n° 26) de sa vie rédigée par Geoffroi et d'autres moines de Clairvaux (tome II, page 1178, de l'édition des OEuvres de saint Bernard, donnée par dom Mabillon.). Ces récits ne supporteraient pas une discussion sérieuse, dans l'état actuel de la critique historique.

(Y²) Page 577. *Toutes les autres ou sont péries.*

Aujourd'hui on écrirait plutôt *ont péri*. Autrefois on écrivait *est péri*, *sont péris*, surtout pour exprimer l'état d'anéantissement, la disparution, la perte qui résultait d'une destruction, d'une mort : *a péri* indiquait cet évènement même. Encore pourrait-on entendre, dans l'un et l'autre sens, l'expression *était péri* dans cette ligne de Fénelon (Télém., I) : « Calypso « voulait faire entendre qu'Ulysse *était péri* dans le naufrage. »

(Z²) Page 587. *Le même trait est raconté d'autres prélats.*

On sait que saint Bernard refusa d'abord de recevoir sa sœur, qui s'était présentée à lui mondainement parée; et l'on raconte que l'évêque de Paris, Maurice de Sully, refusa aussi de recevoir sa mère, parce qu'elle était parée d'une manière peu convenable à sa pauvre condition; voyez notre tome XV, pag. 150, 151.

(A³) Page 605 (où l'on a indiqué ce renvoi par la lettre B³). *Une convention économique.*

Nous craignons qu'on n'entende plus aujourd'hui cette expression : elle signifie ici une résolution convenue dans l'intérieur de la maison. Il s'agit d'articles qui n'ont été expressément condamnés par aucun décret rendu dans une assemblée de l'Université, mais qui ont cessé d'être enseignés, en vertu d'un accord *domestique* en quelque sorte, ou, comme il est dit ici, *économique*.

(B³) Page 607. *Trois éditions* in-folio.

Aux éditions des quatre livres des Sentences, indiquées par dom Clément, il faut ajouter les suivantes :

Petri Lombardi libri IV Sententiarum, 1481, impensis Anthonii Koburger, Nurmberge (Nuremberg), in-folio, (Braun et Seemiller).

1484, die XIII augusti (sans indication de lieu), in-folio (Panzer).

1486, Venetiis, operâ et impensâ Francisci de Madiis, per Hannibalem Parmensem et socios, in-folio (Seemiller et Laire).

1488, Basileæ, Nic. Kesslers, cum conclusionibus magistri Gorichem, in-folio (Braun).

1489, ibidem, cum iisdem conclusionibus, in-folio (Seemiller).

1489, Impensis ac singulari operâ civis nobilis, Octaviani Scoti, in inclyta urbe Venetiarum, in-folio (Maittaire et Panzer).

1495, (sans indication de lieu) in-folio (Denis et Panzer),

1496, Basileæ, in-folio (Maittaire et Panzer).

1499, Parisiis, in-folio (Maittaire et Panzer).

(Avant 1500, mais sans date):

Strasbourg, Henr. Eggesteyn, in-folio (Braun).

Strasbourg, Henr. Eggesteyn, in-folio. (Édition distincte de la précédente; *voyez* Panzer, IV, 274.)

Strasbourg, in-folio (Panzer, I, 96).

Sans indication de lieu, in-folio (Maittaire, Denis et Panzer).

1507, Basileæ, Kessler, in-folio.

1508, Parrhisiis, operâ honestissimi atque diligentissimi calcographi Johannis Barbier, impensis verò optimorum bibliopolarum magistri Petri Baquelier et Dionysii Roce, in-8°.

1514, impensis Gaufridi de Marnef et Francisci Regnault, in-8°.

1519, P. Lombardi sacratissima totius theologiæ quadripartita volumina. Cracoviæ, in-4°.

1536, P. Lombardi, episcopi parisiensis, Sententiarum libri IV, ab Antonio Damochare recogniti; Parisiis, apud Johannem Petit, in-8°. (Biblioth. Telleriana-S.-Genov.)

1537, Parisiis, J. Roigny, in-4°.

1542, Parisiis, Guingant, in-4°.

(C[3]) Page 609. *En 1565, sur les corrections de Jean Bauge, chez ..... en 1753...*

Il faut lire 1573 au lieu de 1753. Quant à l'édition de 1565, c'est peut-être une indication inexacte de celle de 1564, faite par Maurice Meunier pour Jean Macé.

Dans la page précédente, 608, en indiquant l'édition de 1528, on a aussi laissé en blanc le nom de l'imprimeur ou du libraire; ce nom ne nous est pas connu.

(D[3]) Page 609. *La cinquième de 1541, chez .....*

Le nom qui manque ici est celui de Poncet-le-Preux. Un exemplaire de cette édition se trouve à la Bibliothèque du Roi, A, 1380; mais le format est in-folio, non in-8°.

(E[3]) Page 609. *La huitième de 1555, chez .....*

Nous ne pourrions remplir cette lacune que par le nom de Hamel, qui se lit sur une édition in-8° de 1547, non indiquée ici, et dont il existe un exemplaire à la Bibliothèque du Roi, A. 1925.

Page 613. *Nous entrerons dans quelque détail là-dessus à l'article de l'abbé d'Auberive.*

Notre tome XIV contient, page 200-205, une notice du curieux traité de Guillaume, abbé d'Auberive, sur les propriétés mystiques des nombres.

Page 624. *On pourrait blâmer nos historiens modernes, qui ont traité des croisades à dessein* (c'est-à-dire spécialement), *de n'avoir pas eu soin de recueillir ces faits ou de les avoir touchés trop légèrement.*

Tous les récits instructifs d'Odon de Deuil sont recueillis dans l'Histoire des croisades de M. Michaud, livre VI, pages 142-246, du tome II de la quatrième édition, et pag. 228-245 du tome Ier de la Bibliothèque des croisades, annexée à cet ouvrage.

Page 643. *Messe grecque... écrite en caractères latins.*

Cette transcription est un monument de la prononciation du grec, usitée au XIIe siècle, et semblable, en quelques points, à celle des Grecs modernes.

Page 646. *On pourrait définir ces lettres* (d'Héloïse) *les ingénieux délires d'une imagination vive, remuée par la tendresse et dirigée par le préjugé.*

Cette *définition* peut n'être pas d'une justesse ni même d'une clarté parfaite; elle ne se recommande point par la propriété des termes; mais l'article d'Héloïse est écrit avec beaucoup plus de modération et d'impartialité que celui qui concerne Abailard.


039819